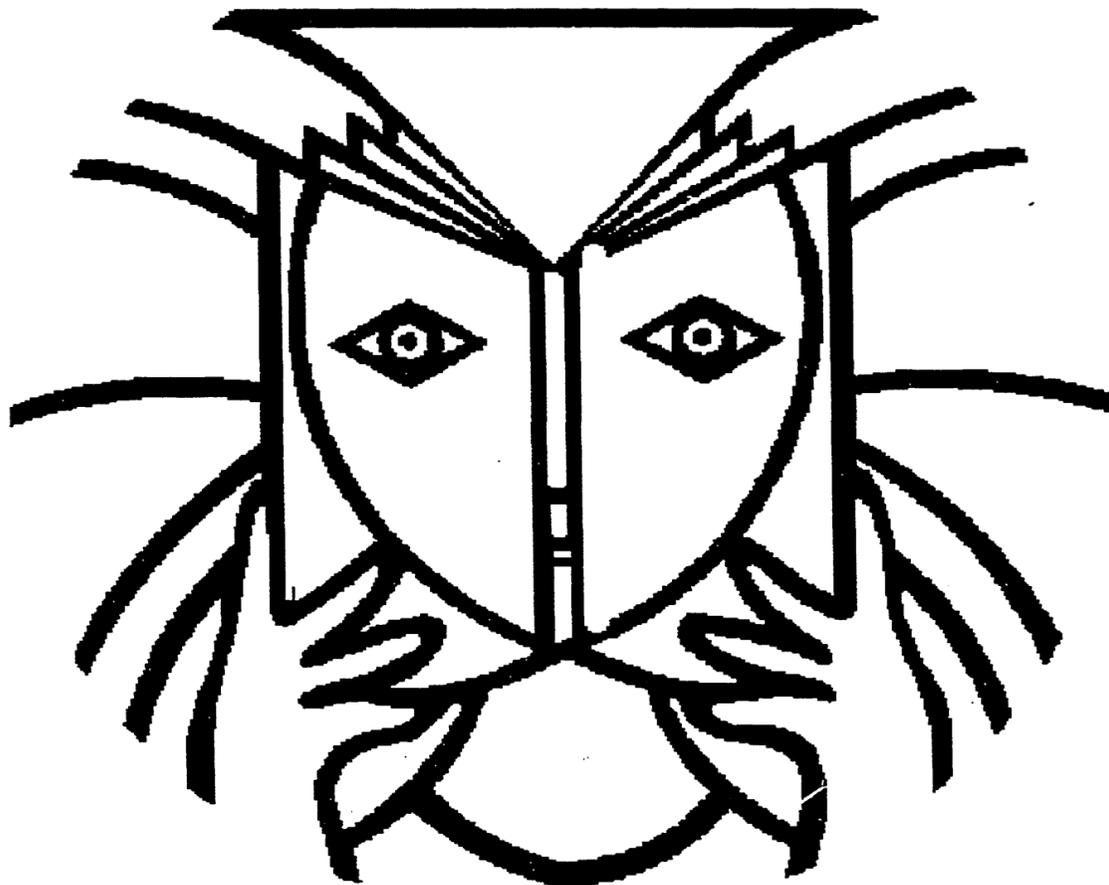




National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada



Microfilmed 2001

for the

Rare Books Collection

of the

***NATIONAL LIBRARY
OF CANADA***

OTTAWA

***Microfilmed by
the NATIONAL ARCHIVES
OF CANADA***

Microfilmé 2001

pour la

Collection des Livres rares

de la

***BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU CANADA***

OTTAWA

***Microfilmé par
les ARCHIVES NATIONALES
DU CANADA***

DOCUMENTS DE LA SESSION.

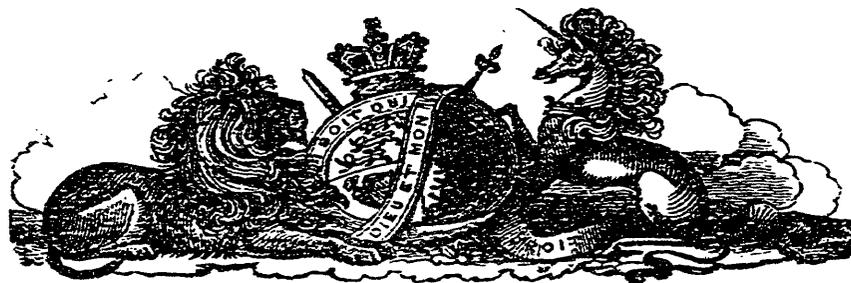
VOLUME 2.

PREMIERE SESSION DU SEPTIEME PARLEMENT

DE LA

PROVINCE DU CANADA.

Session 1862.



IMPRIME POUR LES ENTREPRENEURS, PAR HUNTER, ROSE ET LEMIEUX, RUE STE. URSULE, QUEBEC.

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

VOL. XX—SESSION 1862.

CLASSÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

Agriculture	(No. 32.)	Hôpitaux	(No. 19.)
Armes	(No. 17.)	Kinkora, bureau de poste de.....	(No. 1.)
Assurance, compagnies d'.....	(No. 9.)	Lac Erié.....	(No. 36.)
Auberge, licences d'	(No. 30.)	Lachine, canal.....	(No. 31.)
Banques.....	(No. 9.)	Licences	(No. 30.)
Baptêmes, mariages et sépultures	(No. 8.)	Maisons de la Trinité, comptes des	(No. 35.)
Biens des Jésuites.....	(No. 15.)	Maître-général des postes.....	(No. 1.)
Boudreau, E.....	(No. 38.)	Maîtres de poste	(No. 1.)
Budget	(No. 4.)	Malbaie, prison de la.....	(No. 35.)
Bureaux publics.....	(No. 37.)	Métapédia, chemin de.....	(No. 36.)
Chemins à barrières de Montréal, compagnie des.....	(No. 6.)	Milice	(No. 17.)
Chemin de fer Grand Tronc.....	(No. 16.)	Obligations et cautionnements ..	(No. 2.)
Chemins de fer	(No. 16.)	Ottawa, collège.....	(No. 14.)
Commerce et de la navigation, ta- bleau du	(No. 2.)	Pêcheries	(No. 11.)
Commission seigneuriale.....	(No. 33.)	Ponts	(No. 31.)
Comp. des steamers océaniques de Montréal.....	(No. 1.)	Primes aux pêcheurs.....	(No. 21.)
Comp. d'assurance étrangères....	(No. 27.)	Prisons.....	(No. 19.)
Comptes publics.....	(No. 4.)	Rapports de municipalités... ..	(No. 20.)
Cour de circuit, Drummond.....	(No. 28.)	Réciprocité, traité de.....	(No. 25.)
Défenses des colonies	(No. 17.)	Régistrateurs	(No. 7.)
Défense militaire.....	(No. 17.)	Richelieu, compagnie du.....	(No. 16.)
Emigration, agents de l'.....	(No. 11.)	Rideau, canal.....	(No. 36.)
Enseignement	(No. 34.)	Rigaud, seigneuresse de.....	(No. 33.)
Fonds d'honoraires.....	(No. 13.)	Rivière-des-Prairies	(No. 25.)
Fortin, Pierre.....	(No. 13.)	Statuts refondus.....	(No. 18.)
Gibbard, W	(No. 11.)	Statuts provinciaux.....	(No. 10.)
Gouverneur-général, instructions au	(No. 29.)	Stratford et Millbank	(No. 1.)
Greffier de la couronne en chan- cellerie.....	(No. 24.)	Tassé, Didace.....	(No. 30.)
Hamilton, bons de la cité d'.....	(No. 22.)	Travaux publics.....	(No. 3.)
Hendry, Charles	(No. 1.)	Terres de la couronne.....	(No. 11.)
Holland, héritiers.....	(No. 26.)	Universités.....	(No. 14.)
		Volontaires	(No. 17.)
		Votes donnés à la dernière élection	(No. 24.)

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

CLASSÉS PAR ORDRE NUMÉRIQUE ET EN VOLUMES.

MATIERES DU VOLUME NO. 1.

- No. 1** - - MAITRE-GENERAL DES POSTES :—Rapport du, pour 1861.
 STRATFORD et MILLBANK :—Rapport relatif à l'établissement d'une malle quotidienne.
 HENDRY, CHARLES :—Rapport relatif à sa résignation comme maître de poste de Conestogo et Waterloo.
 KINKORA :—Rapport relatif au déplacement du bureau de poste.
 LIGNE DES STEAMERS DE MER, MONTREAL :—Rapport et correspondance au sujet de la.
 MAITRES DE POSTE :—Liste des maîtres de poste démis depuis la dernière élection générale.

- No. 2** - - COMMERCE et de la NAVIGATION, CANADA :—Tableau du, pour 1861

MATIERES DU VOLUME NO. 2.

- No. 3** - - TRAVAUX PUBLICS :—Rapport du commissaire, pour 1861.
No. 4 - - COMPTES PUBLICS DU CANADA, pour 1861.
 BUDGET et BUDGET SUPPLEMENTAIRE du CANADA, pour 1862.

MATIERES DU VOLUME NO. 3.

- No. 5** - - MAISONS de la TRINITE, QUEBEC et MONTREAL :—Comptes des, pour 1861.
No. 6 - - CHEMINS A BARRIERES de MONTREAL :—Comptes des syndics, pour 1861.
No. 7 - - REGISTRATEURS, HAUT-CANADA :—Honoraires pour 1861.
No. 8 - - BAPTEMES, MARIAGES et SEPULTURES :—Rapport des, pour 1861.
 (*Pas imprimés.*)
No. 9 - - BANQUES :
 BANQUES D'EPARGNE :
 COMPAGNIES D'ASSURANCE : } Rapports et états des.—(Voir liste des documents de la session.)
No 10 - - STATUTS PROVINCIAUX :—Rapport de la distribution des, 1861.
No. 11 - - TERRES de la COURONNE :—Rapport du commissaire, pour 1861.
 PRIMES AUX PECHEURS :—Rapport à ce sujet.
 FORTIN, PIERRE :—Magistrat pour la protection des pêcheries du golfe, son rapport pour 1861.
 PECHERIES, BAS-CANADA :—Rapport du surintendant, pour 1861.
 PECHERIES :—Rapport de W. Gibbard, écr., inspecteur pour les lacs Huron et Supérieur.

- No. 11 - - PECHERIES, HAUT-CANADA :—Rapport du surintendant des, pour 1861.
- No. 12 - - OBLIGATIONS et CAUTIONNEMENTS :—Tel qu'enregistrés dans le bureau du registraire-provincial, jusqu'au 20 mars 1862. (*Pas imprimés.*)
- No. 13 - - FONDS D'HONORAIRES :—Rapport des honoraires reçus pour le fonds d'honoraires, et des salaires payés aux juges et recorders de comté, pour 1861.
- No. 14 - - COLLEGE D'OTTAWA :—Rapport annuel du, pour 1861.
UNIVERSITE et COLLEGE du HAUT-CANADA, TORONTO :—Comptes pour 1861.
- No. 15 - - BIENS des JESUITES :—Etat relatif aux, pour 1861.
- No. 16 - - COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER : Rappports et états des.—(Voir liste dans les documents de la session.)
CHEMIN DE FER GRAND TRONC :—Etat des affaires du.
RAPPORT de la COMMISSION des CHEMINS de FER pour 1859 et 1860.

MATIERES DU VOLUME NO. 4.

- No. 17 - - MILICE :—Rapport des commissaires nommés pour réorganiser la milice.
DEFENSE des COLONIES :—Rapport de MM. Godley, Hamilton et Elliot, et rapport d'un comité de la chambre des communes, 1861.
VOLONTAIRES :—Rapport au sujet de l'infanterie, de la cavalerie, des ingénieurs et de l'artillerie en Canada, reconnus par le gouvernement.
DEFENSE MILITAIRE de la PROVINCE :—Rapport et correspondance avec les autorités impériales au sujet de la.
ARMES :—Rapport et dépêches relatives à la fourniture d'armes pour l'usage des volontaires et de la milice.
ARMES :—Ordres en conseil relatifs à la fourniture d'armes pour la défense de la province.
- No. 18 - - STATUTS REFONDUS :—Rapport de la distribution des.
- No. 19 - - HOPITAL-GENERAL de KINGSTON :—Rapport pour 1861.
ASILES, PRISONS, etc :—Rapport annuel pour 1861.
- No. 20 - - RAPPORTS MUNICIPAUX :—Haut et Bas-Canada, pour 1861.
- No. 21 - - AGENTS de l'EMIGRATION :—Leurs instructions, leurs rapports, salaires, etc.
- No. 22 - - HAMILTON, CITE d' :—Rapport relatif à la dette de la.
- No. 23 - - TRAITÉ de RECIPROCITE :—Rapport du ministre des finances sur le.
- No. 24 - - VOTES DONNÉS à la DERNIERE ELECTION :—Rapport du greffier de la couronne en chancellerie.

- No. 25** - - RIVIERE des PRAIRIES :—Rapport des arbitres sur les réclamations de propriétaires de ponts sur la dite rivière.
- No. 26** - - HERITIERS HOLLAND :—Rapport relatif à la réclamation des.—(*Pas imprimé.*)
- No. 27** - - COMPAGNIES D'ASSURANCE ETRANGERES :—Rapport de celles qui ont obtenu des licences du ministre des finances, etc.
- No. 28** - - COUR de CIRCUIT, DRUMMOND :—Rapport au sujet de ce que la cour de circuit n'a pas été tenue à Drummond.
- No. 29** - - INSTRUCTIONS ROYALES A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL.
- No. 30** - - INSPECTEUR du REVENU, IBERVILLE :—Rapports et divers états.
(*Pas imprimés.*)
LICENCES D'AUBERGE :—Rapport au sujet de celles dont les honoraires n'ont pas été transmises au receveur-général.
LICENCES de BOUTIQUE et d'AUBERGE :—Rapport de leur nombre pour chaque township, village, etc., etc.
- No. 31** - - PONTS, CANAL LACHINE :—Rapport relatif à l'érection de.
PONTS, CANAL RIDEAU :—Rapport relatif à des pétitions, etc., au sujet de l'érection des.
-
- MATIERES DU VOLUME NO. 5.**
- No. 32** - - AGRICULTURE :—Rapport du ministre de l', pour 1861.
- No. 33** - - COMMISSION SEIGNEURIALE :—Rapport, état des dépenses.
SEIGNEURIE de RIGAUD :—Rapport, état des paiements faits par le commissaire à compte de la.
- No. 34** - - ENSEIGNEMENT :—Rapport du surintendant de l'instruction, Bas-Canada, pour 1861.
ENSEIGNEMENT :—Rapport du surintendant en chef des écoles du Haut-Canada, pour 1861.
- No. 35** - - PALAIS DE JUSTICE et PRISON de la MALBAIE :—Documents relatifs à la construction des.—(*Pas imprimés.*)
- No. 36** - - CHEMIN DE METAPEDIAC :—Documents relatifs au.
QUAIS et HAVRES, LAC ERIE :—Rapport—Etat détaillé de la dépense de \$20,000.
- No. 37** - - BUREAUX PUBLICS :—Etat des nouveaux bureaux créés depuis 1861.
- No. 38** - - BOUDREAU, E :—Rapport des enquêtes tenues par lui comme coroner pour le Saguenay.—(*Pas imprimé.*)

RAPPORT GÉNÉRAL

DU

COMMISSAIRE

DES

TRAVAUX PUBLICS

POUR

L'ANNÉE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 1861 :

Conformément aux dispositions du chapitre 28 des Statuts Consolides du Canada,
section 24.

~~~~~  
Imprime par ordre de l'Assemblée Législative.  
~~~~~



QUÉBEC :

IMPRIMÉ POUR LES ENTREPRENEURS PAR HUNTER, ROSE & LEMIEUX, RUE St. E. URSULE,
1862.

MATIÈRES.

	Page.
Rapport général.....	5
Etat relatif à la dépense, etc., Nos. 1 jusqu'à 7	8
NAVIGATION INTERIEURE:—	
Remarques générales.....	9
Canal Welland	11
Canal Williamsburg.....	15
" Cornwall	16
" Beauharnois	18
" Lachine	19
" Chambly	23
Ecluse et digue de St. Ours.....	24
Ecluse et digue de Ste. Anne.....	25
Canaux de Carillon et Grenville	26
Canal Rideau	28
Canal de la Baie Burlington	30
Travaux de la Trent, (District de Newcastle)	31
Hâvre de Picton	32
Rivière Napanee.....	33
Rivière du Nord.....	33
SERVICE DE REMORQUEURS, HAUT ST. LAURENT:—	
Remarques générales	33
TRAVAUX DE LA RIVIERE:—	
Ottawa—Relatif au passage des radeaux	35
Travaux du St. Maurice	36
Travaux du Saguenay.....	38
PHARES, BOUEES, ETC., DES LACS ET RIVIERES:—	
En haut de Lachine.....	39
En bas de Québec	41
Rochers aux Oiseaux.....	42
HAVRES DE REFUGE:—	
Lacs d'en haut	44
CHEMINS:—	
Chemin de Témiscouata	45
Chemin de Matapédia	46
Chemin de Matane et Cap Chat.....	47
Chemin de Gaspé et St. Laurent	48
Malbaie et Grande Baie	49
Chemin des Escoumains.....	49
STEAMERS PROVINCIAUX	50
JETÉES (en bas de Québec)	52
BATISSES PUBLIQUES.....	52
Nouveaux palais de justice et prisons	53
Palais de justice et prison de Kamouraska	53
Palais de justice et prison de la Magdeleine.....	53
Palais de justice et prison du Sault Ste. Marie	54
Prison de Québec.....	54
Résidence du Gouverneur-Général.....	54
Bâtisses d'Ottawa	55

MATIÈRES DE L'APPENDICE.

	Page.
Appendice A.—État No. 1 jusqu'à 7, relatif à la dépense.....	61
“ B.—Rapport du surintendant du canal Welland, avec état 4 jusqu'à 6 inclusivement.....	68
“ C.—Rapport annuel du surintendant des canaux de Lachine et de Beauharnais.....	85
“ D.—Rapport du surintendant du canal Rideau.....	94
“ E.—Rapport du surintendant des travaux de la rivière des Outaouais, avec un état détaillé des dimensions des ouvrages.....	96
“ F.—Rapport annuel du surintendant des travaux du St. Maurice.....	104
“ G.—Rapport de l'hon. H. H. Killaly sur les havres de refuge.....	106
“ H.—No. 1.—Tableau des dates de l'ouverture et de la clôture de la navigation à Québec.....	111
2. do do à Qubec, Montréal et Kingston.....	112
3. do do sur les canaux de Welland et du St. Laurent, rivière des Outaouais et le canal Chambly.....	114
4. do do sur le canal Rideau.....	116
5. do do sur le canal Rideau, chutes de Jones, moulins Brewers, et Kingston.....	116
6. do do au Sault Ste. Marie.....	117
7. do do sur la rivière Hudson et le lac Erié.....	118
“ I.—No. 1.—Tableau du niveau de l'eau à Port Dalhousie, lac Ontario.....	120
2. do do à Port Colbrne, lac Erié.....	120
3. do do à Port Maitland, do.....	122
4. do do au Rapide Plat, rivière St. Laurent.....	122
5. do do à Farran's Point, do.....	124
6. do do à l'écluse No. 21, canal Cornwall, rivière St. Laurent.....	124
7. do do à l'écluse No. 15, do do.....	126
8. do do à l'écluse No. 14, canal Beauharnais do.....	128
9. do do à l'écluse No. 6, do do.....	130
10. do do à l'écluse No. 5, canal Lachine, do.....	132
11. do do à l'écluse No. 1, do do.....	134
12. do do à l'écluse Ste. Anne, rivière des Outaouais.....	134
13. do do à l'écluse de décharge, canal Rideau, rivière Outaouais.....	136
“ K.—No. 1.—Tableau du nombre de vaisseaux et de leur tonnage réuni, qui sont venus à Québec, chaque année, depuis 1764 jusqu'à 1861, inclusivement.....	138
2.—Nombre et tonnage de vaisseaux enregistrés, construits à Québec chaque année, depuis 1787 jusqu'à 1861, inclusivement.....	140
“ L.—No. 1.—Tableau indiquant le nombre et la classe des vaisseaux et du fret passant en descendant par le canal Lachine, durant les années suivantes.....	142
2.—Tableau du nombre de vaisseaux et du fret qui a passé par le canal Lachine en montant.....	143
3.—Tableau des produits de l'Ouest reçus à Montréal.....	144
4.—Tableau indiquant l'ouverture et la clôture de la navigation, arrivages, etc., des vaisseaux d'outre-mer à Montréal.....	145
5.—Tableau du nombre de vapeurs et voiliers dans le havre de Montréal, et du plus grand nombre dans le port en un jour.....	146
6.—Tableau du montant de la fleur manufacturée et grain élevé à la Côte St. Paul aux écluses St. Gabriel, et au bassin No. 2.....	147
7.—Tableau du nombre de vaisseaux qui ont passé le canal de Beauharnais.....	147
8.— do do do do canal de Cornwall.....	148
9.— do do do do canal de Chambly.....	149
10.— do do do do écluse de Ste. Anne, rivière des Outaouais.....	150
“ M.—No. 1.—Tableau indiquant le nom, la position, le caractère, etc., des phares en bas de Québec.....	151
2.—Tableau en rapport aux phares entre Québec et Montréal.....	152
3.—Tableau indiquant les noms, le site, et les particularités des phares au-dessus de Lachine.....	153
“ N.—Rapport de l'hon. H. H. Killaly sur le phare de la Pointe Pelée.....	155

RAPPORT

DU

COMMISSAIRE DES TRAVAUX PUBLICS,

ANNÉE 1861.

*A Son Excellence le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK,
Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc.
etc.*

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Le Commissaire des travaux publics a l'honneur de soumettre à Votre Excellence le Rapport de son département pour l'année 1861.

Le premier soin du soussigné, en entrant en charge, fut de faire une étude du fonctionnement, à l'intérieur et à l'extérieur, du département qui lui avait été confié par votre prédécesseur. Il trouva que des efforts considérables avaient déjà été faits pour mettre de l'ordre dans la comptabilité et dans les archives. Le résultat qui en est sorti est dû à l'intelligence, à l'esprit d'ordre et au travail persévérant du secrétaire du département sous la direction de mon prédécesseur.

Un de mes officiers est occupé, en ce moment, à rechercher les titres des propriétés qui appartiennent au département, et à constater le nombre et la position de ces dernières. Mais le département sent impérieusement le besoin d'un plan général, d'une histoire, d'une description et d'une explication détaillée du mode de construction des travaux publics, lesquels faciliteraient son action, en l'accélérant et en lui donnant plus de certitude, et lui permettraient de remédier aux accidents, sans tâtonnements et sans dépenses

inutiles, lorsque les hommes, qui ont fait ces travaux ou qui ont présidé à leur construction, auront disparu.

Ce plan général nécessite l'existence d'une carte du pays sur une grande échelle; or cette carte existe de fait et est presque terminée. Elle a été construite à grands frais par le département des terres, de 1855 à 1857; il serait important de l'achever, au double point de vue des travaux publics et de la défense du pays. Les autorités militaires y ont déjà puisé.

Pour que le département soit ce qu'il doit être, il faut; 1°. que les archives soient complètes, parfaitement classées et parfaitement indiquées dans des livres tenus à cet effet (ce travail est déjà fait pour les années 1859, 1860 1861 et la partie déjà écoulée de 1862, inclusivement); 2°. que la comptabilité soit telle que le Commissaire puisse exercer un contrôle de tous les instants et sur la dépense et sur l'action de ses subordonnés; 3°. que les travaux publics soient classés en catégories; 4°. que le personnel et le service du département soient aussi classés en catégories et en spécialités; 5o. que les plans des travaux, avant d'être adoptés, soient mis à l'étude et soumis à un conseil d'hommes spéciaux. Tous les éléments, ou à peu près, de cette organisation se trouvent dans le département, et il ne reste plus qu'à les régulariser et à les co-ordonner; c'est ce à quoi le soussigné travaille en ce moment. Jusqu'ici, le coût de l'administration du département a été divisé en deux classes: l'une, consignée dans la liste civile, est le produit d'un vote direct des chambres l'autre est prise sur les appropriations des travaux publics. Jusqu'à naguère, il n'y avait pas de règle fixe pour la répartition de la partie de la dépense prise sur les appropriations, et quelque fois cette dépense pesait lourdement sur de faibles appropriations, tandis qu'elle n'atteignait presque pas les grandes appropriations et les ouvrages considérables.

Je suggérerai donc:

1°. De diviser les travaux en classes: telles que classe des canaux, classe des estacade, (*booms*) et glissoires, classe des hâvres et phares, classe des routes et ponts, classe des édifices publics, etc., etc.

2°. De répartir la dépense administrative dans la proportion du coût de chaque ouvrage en rapport avec le coût général de tous les travaux. Ce système est le plus rationnel et le plus satisfaisant; mais, comme il est impossible de préciser, à l'avance, au juste ce que coûtera chaque ouvrage dans l'année courante, il est nécessaire de faire une évaluation approximative et progressive de la dépense générale, et de tenir des comptes suspendus pour chaque ouvrage avec l'Auditeur des comptes.

Ce plan a été adopté par une entente avec le Ministre des finances et le bureau de l'audition.

Par la tenue parfaite des archives, on donnera plus de sûreté et plus de promptitude à l'action du département, et cela au double profit du public et du gouvernement.

Par le classement des travaux publics en catégories, se rapportant toutes à un même chef et aboutissant toutes à un même point, chaque catégorie sera livrée à des hommes spéciaux, la confusion dans les aptitudes sera évitée, le travail sera plus parfait et la responsabilité de chacun plus directe, plus vraie et plus saisissable.

En mettant les plans à l'étude avant de les adopter, et en les soumettant à l'examen d'un conseil d'hommes spéciaux, l'on s'épargnera la plupart des mécomptes qui ont pris le département et le gouvernement par surprise, plus d'une fois depuis l'Union. La plupart des erreurs ont été, sans doute, des erreurs du système et non des personnes. Je ne veux

cependant pas dire que le système suggéré, une fois adopté, il n'y aura plus d'erreurs ; l'affirmer, ce serait se méprendre sur la mesure des forces de l'homme et ignorer l'histoire des travaux publics des pays plus avancés que le nôtre sous tous les rapports, et plus riches en hommes spéciaux, telles que l'Angleterre et la France. Ce que je veux seulement dire, c'est qu'avec de l'ordre et un système rationnel et responsable, l'on peut arriver à éviter la plus grande somme des erreurs.

Pour rendre la comptabilité efficace et pour arriver, à son aide, à exercer un contrôle sûr, un contrôle de tous les moments, sur la dépense, dans ses détails même les plus minutieux, et sur l'action de ceux qui sont chargés de la direction des travaux, j'ai cru devoir adopter le système suivant :—

1er livre.—Ce livre montrera, au crédit, les appropriations, et au débit, leur répartition.

2ème livre.—Dans ce livre paraîtra, au crédit, la repartition des appropriations, et, au débit, les ordres aux ingénieurs.

3ème livre.—Ce livre renfermera, au crédit, les ordres, et au débit, les certificats de ingénieurs.

4ème livre.—Ce livre devra, par ordre d'ouvrages, montrer, au crédit, les certificats des ingénieurs, et, au débit, les sommes payées.

5ème livre.—Ce livre montrera, par ordre de noms, au crédit, les certificats des ingénieurs, et, au débit, les sommes payées.

Ces deux derniers livres ne diffèrent entre eux que par les noms des comptes. Dans l'un, il s'agit des ouvrages, et, dans l'autre, des individus ; et il est entendu qu'on n'en devra prendre qu'un seul en considération dans la balance générale. Ce système a été adopté pour permettre de voir d'un coup-d'œil les montants payés sur chaque ouvrage et à chaque individu, car le même ouvrage peut être divisé en plusieurs contrats distincts et un même individu peut avoir plusieurs contrats avec le département pour autant d'ouvrages distincts.

Le nouveau bureau des arbitres est en opération depuis le commencement de l'année, et il a déjà jugé un nombre assez considérable de réclamations ; mais ce nouvel ordre de choses n'a pas encore été soumis à une épreuve assez longue et assez complète pour permettre de juger parfaitement de son efficacité et de son adaptation aux circonstances du département et aux besoins du service public.

En présence de la position financière faite au pays par une cause extérieure, que nous connaissons et que nous déplorons tous, je sens que je dois rester strictement dans la limite des travaux et de la dépense les plus indispensables et les plus impérieusement commandés ; mais je dois dire, en même temps que personne plus que moi ne regrette ce temps d'arrêt dans la marche progressive de nos améliorations et le développement de nos ressources nationales.

LES ÉTATS OU TABLEAUX SUIVANTS SONT ANNEXÉS A CE RAPPORT.

No. 1. Etat des divers travaux sous le contrôle de ce département qui sont en usage et produisent un revenu, indiquant sous ses divers chapitres, les dépenses faites dans le cours de 1861, savoir: pour construction, sommes payées pour dommages aux propriétés, et le coût total des constructions sous le contrôle de ce département, jusqu'au 1er janvier 1862; aussi le coût des réparations et de la régie pendant la même période.

No. 2. Etat des travaux publics sous le contrôle de ce département, incomplets et improductifs, mais sur lesquels il sera prélevé des péages dès qu'ils seront en état de service, —indiquant la dépense sur ces travaux pendant l'année 1861, pour construction, réparations et régie, et le total de la dépense jusqu'au 1er janvier 1862.

No. 3. Etat des divers travaux et édifices publics en voie de construction sous le contrôle de ce département, ne produisant aucun revenu, mais qui servent au service public, et autorisés par octrois législatifs, indiquant le montant dépensé sur ces travaux et édifices jusqu'au 1er janvier 1862, aussi le montant dépensé en réparations et frais d'entretien, pendant la même période.

No. 4. Etat des dépenses de différents services sous le contrôle de ce département pendant l'année 1861.

No. 5. Etat de la dépense encourue sous le contrôle de ce département, pour l'entretien et la régie des Canaux de l'Artillerie, pour l'année 1861.

No. 6. Etat des dépenses encourues pour les réparations et l'entretien des phares provinciaux, pour l'année 1861, sous le contrôle de ce département.

No. 7. Etat indiquant le montant total dépensé par le département des Travaux Publics, durant l'année 1861, tel que détaillé dans les états précédents, numérotés 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

NAVIGATION INTERIEURE.

Tous les travaux qui se rattachent à la navigation intérieure de cette province se trouvant placés sous le contrôle immédiat de ce département, je crois convenable, avant d'entrer dans les détails qui les concernent, de faire quelques remarques générales sur les canaux du St. Laurent et de Welland, qui forment des anneaux très-importants de la grande chaîne de navigation entre le Nord-Ouest et la mer, et qui ont à lutter contre des lignes parallèles dans la partie nord des Etats-Unis.

Cependant, j'ai la satisfaction de pouvoir dire que les rapports montrent un accroissement dans les affaires des canaux du St. Laurent, d'au moins 100 pour cent sur les grains, 20 pour cent sur les farines, et de 8 pour cent sur d'autre fret, sur celles de l'année dernière; tandis que le nombre des navires qui ont traversé le canal Welland a excédé de 13½ pour cent celui de 1860.

Mais, bien qu'il soit certain que la route canadienne possède déjà de grandes facilités pour le transport sûr et rapide des marchandises,—facilités qui, lorsqu'elles seront plus généralement connues, ne pourront manquer d'attirer une grande partie du trafic,—il reste cependant encore quelques améliorations importantes à faire, sur lesquelles j'attire respectueusement l'attention de Votre Excellence.

Premièrement.—Relativement au canal Welland. Bien que sa capacité de tonnage soit d'environ le double de celle du canal Erié agrandi, il y a cependant encore plus d'un tiers des bateaux à vapeur des lacs supérieurs qui ne peuvent le traverser. La nombreuse et profitable catégorie de bateaux propulseurs, qui forment aujourd'hui le moyen favori de transport sur le lac Erié, ne peut descendre sur le lac Ontario.

Il est évident,—d'après le fait que toutes les compagnies de chemin de fer qui se font concurrence pour le transport à travers la péninsule qui divise les lacs Erié et Ontario, basent leurs calculs de succès sur la capacité limitée de la communication par eau, et que le chemin de fer de Welland, qui longe le canal en question, lui a déjà enlevé une partie de son trafic,—que l'agrandissement de ce dernier est une matière d'importance vitale si l'on veut atteindre le but que l'on avait en vue lors de sa construction.

Si les navires de fort tonnage pouvaient passer, sans opérer de déchargement, de Chicago à Oswégo, ou à la mer par le St. Laurent, l'on croit que la route de Welland ne pourrait manquer d'attirer une très-grande partie des produits qui passent maintenant par le canal Erié, et, malgré le prestige qui s'attache aux routes depuis longtemps établies et l'attraction du grand centre commercial de New-York, cette route pourrait faire une concurrence heureuse tant pour le transport du commerce européen direct que pour le transport du grain et des farines consommées dans les Etats du Nord-Ouest.

Secondement.—Tandis que les canaux du St. Laurent peuvent donner passage à des navires d'un tonnage double de ceux qui peuvent traverser le canal Welland, cependant, leur profondeur étant moindre d'un pied, un navire qui peut traverser le canal Welland ne peut, sans être allégé, passer dans les canaux du St. Laurent.

Il paraît donc étrange et anormal qu'un navire qui peut passer dans le plus petit canal ne puisse passer dans le plus grand ; et l'on croit en conséquence qu'en approfondissant les canaux du St. Laurent jusqu'à la profondeur de celui de Welland, l'on ferait disparaître un obstacle sérieux à une navigation profitable.

Dans une réponse à une adresse de l'Assemblée Législative, en date du 16 mars 1859, à Son Excellence le Gouverneur Général, l'ingénieur en chef de ce département évaluait le coût de l'approfondissement des canaux du St. Laurent à 10½ pieds d'eau sur les buses d'écluses à \$1,028,000. Cependant, il serait important de considérer si l'on pourrait obtenir tous les avantages d'un accroissement de la capacité de ces canaux sans en même temps augmenter la longueur des écluses.

Si ces améliorations étaient effectuées, il resterait encore à faire disparaître quelques embarras à la navigation du fleuve lui-même, lequel, tout en offrant de telles facilités pour le transport rapide du fret en descendant qu'il peut presque rivaliser avec le chemin de fer, est cependant si peu profond en quelques endroits que les navires d'un léger tirant d'eau seuls peuvent y passer à l'eau basse, et qu'il ne pourrait pas, par conséquent, admettre le passage des grands populseurs qui seraient probablement employés si les canaux étaient agrandis.

Il a été proposé deux moyens d'enlever ou de surmonter ces obstacles. Le premier est d'élever l'eau dans les rapides, aux endroits où se trouvent ces obstacles, en construisant une série de digues et de jetées à cet effet, dont le coût a été évalué à £30,000.

Le second consiste dans l'approfondissement du chenal, en pétardant et creusant à 12 pieds généralement, et à 13 pieds dans les endroits les plus difficiles, ce qui a été évalué devoir coûter £180,000. Cependant, le département n'est pas en possession de données suffisantes pour exprimer une opinion sur aucun de ces moyens.

L'on peut observer ici que le grand populseur est une espèce de navire très-bien adapté à la navigation de la route du St. Laurent, parce qu'on peut les maîtriser parfaitement dans les rapides, et qu'ils tiennent, sous le rapport de la marche, un excellent milieu entre le bateau à aubes plus coûteux, bien que plus rapide, et le navire à voiles plus économique, mais plus lent et moins contrôlable. MM. Childe, Kirwood et McAlpine, dans leur précieux "Rapport sur les améliorations du havre de Montréal, et sur le commerce et la navigation du St. Laurent," émettent l'opinion suivante sur ce sujet : "L'économie avec laquelle on fait marcher ces bateaux, jointe à la plus grande rapidité et certitude de leurs voyages, leur permet de partager avec les navires à voiles le transport des articles pesants et à bon marché vers la mer ; et comme leur tarif est de beaucoup inférieur à celui du chemin de fer, et que leurs livraisons sont presque aussi promptes, ils ont rapidement accaparé une forte partie des affaires qui avaient commencé à prendre la voie de ce dernier ; et ainsi, en s'assurant généralement de chargements complets en allant et venant, ils ont effectué une réduction importante dans les prix du fret."

Bien que les principaux arguments employés aujourd'hui sur ce sujet ne soient qu'une répétition de ce qui a déjà été dit, et qu'il soit difficile de prévoir quand la province se trouvera en état d'entreprendre ces travaux, l'on croit cependant, puisqu'il appartient spécialement à ce département de surveiller les travaux provinciaux, et puisque la demande des améliorations projetées existe toujours, qu'ils ne peuvent être trop souvent ni trop instamment soumis à l'attention de Votre Excellence et de la législature.

CANAL WELLAND.

Lorsque l'agrandissement de ce canal fut décidé, la profondeur de l'eau fut fixée à neuf pieds, et les écluses inférieures à 150 pieds de longueur par 26½ de largeur.

Celles des principaux débouchés, ainsi que celle de Ste. Catherine, furent portées à 200 pieds de longueur par 45 de largeur.

L'on prévoyait alors que la Grande Rivière ne suffirait pas toujours pour fournir la quantité d'eau suffisante pour le canal, et en conséquence l'on prit des arrangements pour approfondir le lit de manière à ce qu'il pût être alimenté par le lac Erié, et conserver encore un fonds de 26 pieds de largeur dans les excavations profondes.

La ligne agrandie d'un bout à l'autre, par la voie de l'alimentateur, jusqu'à Port Matland, fut ouverte en 1845, et cette partie du canal principal entre la Jonction et Port Colborne fut ensuite vidée, afin de pouvoir y travailler plus facilement.

Mais l'insuccès de plusieurs entrepreneurs, qui furent forcés d'abandonner les travaux, et la maladie qui fit des ravages parmi les travailleurs, retardèrent tellement les opérations que cette partie de la route ne fut ouverte que durant l'été de 1850. Celle-ci étant alors encore inachevée, de même que quelques unes des sections inférieures, il fut passé un contrat avec un entrepreneur qui s'engageait à terminer l'ouvrage au moyen de cure-môles ou dragueurs sans interrompre la navigation. En vertu de cet arrangement, l'entrepreneur continua lentement l'approfondissement jusqu'en 1854, époque à laquelle il l'abandonna entièrement.

A cette époque il était devenu évident, d'après l'immense accroissement du commerce et la grandeur des navires qui y étaient généralement employés, que les dimensions antérieurement fixées pour le canal ne pourraient offrir les facilités nécessaires au transport. Il fut donc regardé comme indispensable de l'élargir suffisamment pour admettre la rencontre de deux navires en quelque endroit que ce fût sur le niveau du sommet, au lieu d'en retarder l'un des deux, comme on l'avait d'abord projeté. Le niveau de la Grande Rivière étant de 7 ou 8 pieds plus haut que celui du lac Erié, l'on crut que, lorsque l'eau serait baissée dans le but d'introduire l'eau de ce dernier dans le canal, les berges, à cause de la nature particulière du terrain dans lequel les excavations étaient faites, pourraient s'ébouler et causer des embarras que l'on pourrait de suite éviter en prenant certaines précautions. Il fut recommandé d'augmenter la largeur du fond à 50 pieds généralement, depuis Allanburg en remontant, et le coût de ce travail fut évalué à £79,754 3s, ou \$319,016.60 ; et durant la session de 1854, la législature vota une somme de \$233,360 à cet effet. L'exécution de l'ouvrage fut subséquemment confiée à M. John Brown, entrepreneur énergique et expérimenté, qui se procura immédiatement des machines beaucoup plus puissantes que celles qui avaient été employées jusqu'alors, et qui prit aussi d'autres arrangements importants pour faciliter les opérations.

Les travaux ont été poursuivis jusqu'ici en vertu de ce contrat, surtout durant les saisons de navigation.

Comme on avait éprouvé beaucoup de difficultés, durant plusieurs années, à faire passer dans le canal les grands navires fortement chargés, lesquels, lorsqu'ils s'échouaient, étaient non seulement retardés eux-mêmes, mais en retardaient fréquemment d'autres, il fut décidé après mûre considération, en 1853, d'accroître la profondeur de l'eau partout à 10 pieds. L'on a généralement effectué cette amélioration en exhaussant et fortifiant les levées.

Mais, sur le niveau du sommet entre Allanburg et Port Colborne, la plus grande pro-

fondeur ne put être obtenue qu'en creusant davantage, ce qui nécessita aussi un accroissement de superficie, afin d'obtenir la largeur voulue au fond. Ce surcroît d'ouvrage porta les estimations antérieurement soumises à £103,974, ou \$415,896.

On a trouvé qu'en draguant à une aussi grande profondeur (19 pieds au-dessous de la surface du canal,) lorsque les opérations sont interrompues par le passage des navires, il reste inévitablement des crêtes sur le fond. Le mouvement circulaire du dragueur et la vase élèvent ou remplissent les côtés déjà creusés à la profondeur requise, en sorte qu'il faut creuser environ 18 pouces plus avant pour obtenir une profondeur uniforme et suffisante. Cela est un avantage en ce qu'il y a place pour le dépôt qui se fait constamment, mais en même temps les frais en sont considérablement accrus. Le surintendant évalue maintenant le coût de l'ouvrage pour obtenir une largeur de 50 pieds au fond, et une profondeur de canal adaptée au niveau du lac Erié, depuis Allanburg jusqu'à Port Colborne, à.....\$494,815

Sur cette somme il a été dépensé..... 306,500

Laissant un déficit à couvrir de.....\$188,315

Il est bon d'observer que cette évaluation est basée sur la quantité d'excavation à faire constatée par le mesurage, pour porter le canal à la profondeur projetée à travers le sommet,—mais d'après la tendance du terrain à s'ébouler, inconvénient que l'on eut à subir plusieurs fois durant les excavations antérieures, il y a toute raison de craindre qu'il n'y ait encore quelques éboulements avant que cette partie du canal ne soit terminée.

La somme requise pour les opérations de la prochaine saison est évaluée à \$75,000.

En poussant les travaux comme ils l'ont été l'année dernière, le tout pourrait être terminé en trois ans. Mais comme il faut manier par deux fois le matériel restant, ou le transporter à une plus grande distance dans des bacs, l'on croit qu'il s'écoulera un temps plus long avant que le canal ne puisse être alimenté par le canal Erié.

On verra par le rapport du surintendant (App. B,) que cet ouvrage fait des progrès rapides, malgré les interruptions que lui causent le passage des navires et les gros temps : ces derniers empêchent souvent les bacs de se rendre là où doivent être déchargées et jetées les matières extraites par les cures-môle. Le besoin de l'achèvement de cet ouvrage devient tous les ans de plus en plus pressant par suite de l'incapacité de la Grande Rivière de fournir l'eau nécessaire.

Les moulins de Dunnville, de même que tous ceux qui ne renvoient pas l'eau dans le canal, sont généralement obligés d'arrêter durant la saison des basses eaux.

Malgré cela l'alimentateur fut pendant plusieurs semaines, l'été dernier, d'un à deux pieds au-dessous de son niveau naturel.

Depuis que les rives de la Grande Rivière ont été défrichées, elle est devenue plus sujette à des crues subites et considérables par la décharge prompte et ininterrompue des eaux de pluie sur le terrain qu'elle égoutte, et l'uniformité de l'alimentation en est considérablement diminuée, tandis que les besoins toujours croissants de la navigation rendent ce défaut de plus en plus alarmant.

L'étanchement de la digue de Dunnville, qui se fait maintenant, y remédiera sans doute temporairement ; mais l'on considère que l'approfondissement du canal, de manière à obtenir une alimentation constante du lac Erié, est le seul remède efficace. La construction des portes de garde, au-dessus de la rangée d'écluses de la Montagne, dont il a été question

dans le dernier rapport de ce département, a été terminée d'une manière solide et satisfaisante. Elles empêcheront, sans aucun doute, que les travaux ne soient endommagés dans le cas où il surviendrait quelque accident aux écluses qui se trouvent immédiatement au-dessous. Il a été creusé une cale pour recevoir les navires au-dessus de ces portes, afin de faciliter les rencontres, et il a aussi été pris d'autres arrangements qui rendront efficaces ces mesures de précaution. La hauteur à laquelle il faut maintenir l'eau pour permettre le passage des navires pesamment chargés, a rendu nécessaire de fortifier et d'exhausser les levées aux endroits faibles. Ce travail encore incomplet devra être continué l'an prochain, et il reste encore en mains une balance de la somme destinée à cet objet.

Le surintendant recommande fortement la construction d'un chemin de halage sur le côté est du canal, entre les ponts de Hurst et de Marlatt (distance de près d'un mille,) et d'élargir le chenal entre ces deux points, parce que le chemin de halage actuel du côté ouest a des angles aigus dans lesquels les navires sont jetés et retenus par les gros vents du sud-ouest.

Le coût de cette amélioration est évalué à \$18,000, dépense qui serait parfaitement justifiée par les facilités qu'elle offrirait au passage expéditif des navires.

L'aqueduc destiné à conduire l'eau aux moulins de Ste. Catherine a été reconstruit.

Il a été préparé deux jeux de portes de rechange pour parer aux accidents, et les ouvrages ont généralement été mis et entretenus en bon ordre.

La navigation a été ouverte le 8 avril, et a duré 249 jours, y compris un retard de trois jours en octobre, occasionné par le remplacement de trois portes emportées par un navire, et une interruption partielle entre le 3 et le 5 de décembre, causée par la glace, qui fut facilement brisée en peu de temps.

Le coût des réparations s'est élevé, en 1861, à.....	\$16,932.11
Celui de la régie à.....	39,807.88
	<hr/>
Total.....	\$56,739.99

CONSTRUCTION EN 1861.

Elargissement du canal, portes de garde, exhaussement des levées, etc.	\$82,322.66
Salaires du surintendant et autres	5,100.00
	<hr/>
	\$87,422.66

REVENU PERÇU EN 1861.

Péages du canal	\$229,769.49
Fermages de pouvoirs d'eau.....	8,967.20
Ventes de terre, etc.....	25.00
Amendes pour infractions aux règlements du canal et dommages...	2,267.80
	<hr/>
Total.....	241,029.49

PERSONNEL EMPLOYÉ.

Surintendant	1
Assistant-ingénieur	1
Bureau de Ste. Catherine, commis du paie-maître.....	1
Assistant do	1
Aiguilleur.....	1
Commissionnaire.....	1
	<hr/>
	6
Eclusiers.....	35
Assistants do	39
Gardiens de ponts	13
Assistants do	11
Batelier passeur.....	1
Contre-maîtres chargés des réparations.....	3
Charpentiers et journaliers.....	30
	<hr/>
Total.....	138

Malgré tout ce qui a été fait pour accroître les dimensions de ce canal, les navires qui le traversent ne sont pas aussi promptement expédiés que les besoins du commerce et la concurrence des autres routes ne l'exigent.

Lorsqu'ils ne sont pas retardés, les navires peuvent passer d'un lac à l'autre en 24 ou 30 heures; mais dans les cas ordinaires, il leur faut de 36 à 48 heures. Cet état de choses est attribué par quelques uns à l'inefficacité du système actuel de halage, et par quelques autres à un retard inévitable en passant les écluses de la Montagne. Les premiers disent que le service de halage, bien qu'ouvert à quiconque peut fournir un nombre de chevaux suffisant pour remorquer un navire, est, en pratique, monopolisé par quelques individus dont les arrangements défectueux occasionnent des retards, et que lorsqu'il y a vent contraire le nombre des chevaux employés n'est pas suffisant pour remplir le service d'une manière satisfaisante. Ils recommandent donc l'usage de remorqueurs à vapeur sur les longs niveaux, et celui de chevaux pour les petits bassins entre Thorold et Ste. Catherine. Ainsi qu'il a été dit dans le rapport pour 1860, le département a attiré l'attention des officiers locaux sur ce sujet, et après mûre considération, ils ont fait un rapport recommandant fortement ce changement, en soumettant les détails qui devaient servir de base au contrat, principalement pour l'information de ceux qui seraient disposés à entreprendre ce service.

Des soumissions furent ensuite demandées, et il en a été reçu huit; les prix demandés dans la plus basse d'entre elles étaient moindres que le tarif établi par le système actuel. Mais le canal se trouvant ouvert, vers cette époque, l'on douta de l'opportunité d'effectuer un changement immédiat, et il ne fut rien décidé sur les soumissions reçues.

En décembre dernier, il fut présenté un mémoire signé par 252 capitaines et patrons de navires, dans lequel ils exprimaient des opinions favorables au système actuel de halage, et disaient que "tout le retard provient de l'insuffisance des écluses," et que "le système de remorquage à la vapeur a été essayé sur le Canal Erié et abandonné comme tout à fait impropre au service. Le risque que courent les navires qui se rencontrent dans le canal, pro-

“venant de l'absence de contrôle suffisant sur les remorqueurs lorsqu'ils ont un navire à la remorque, empêcherait les propriétaires de se servir du canal comme moyen de transit.”

L'on croit que le retard dont il est question pour le passage des écluses se fait plus ou moins sentir lorsque beaucoup de navires arrivent en même temps, ce qui a souvent lieu lorsque le vent est favorable, et que c'est un nouvel et fort argument en faveur de la construction d'une ligne d'embranchement qui partirait de quelque endroit au-dessus de Thorold, aussitôt que les finances de la province le permettront.

Mais, bien que les remorqueurs à vapeur aient pu ne pas donner satisfaction sur le canal Erié, il ne s'en suit pas nécessairement qu'ils ne pourraient convenir à un canal qui a trois fois sa superficie.

Il y a peu de doute que l'on retirerait de grands avantages du fonctionnement efficace d'un système tel que celui qui est proposé, où tout serait sous le contrôle d'un seul individu, dont l'intérêt serait évidemment d'accélérer le passage des navires.

Mais l'on croit qu'un changement de cette nature embrasse tant de considérations qui se rattachent au fonctionnement du canal et à ses effets sur la route du commerce, que l'on devrait obtenir sur ce sujet l'opinion d'autant de parties intéressées que possible, avant de rien faire de définitif ; car, dans le cas où il serait adopté un nouveau système, tout oubli ou imperfection dans les arrangements, ou tout défaut de pourvoir à l'accomplissement certain et efficace du service, pourrait faire naître de sérieuses difficultés.

CANAUX DE WILLIAMSBURG.

Ces quatre canaux, mentionnés dans les rapports antérieurs sous ce titre, sont maintenant, par la liaison de deux d'entre eux, divisés en trois.

La division supérieure a $7\frac{1}{2}$ milles de longueur, et embrasse les sections des Galops, de la Jonction et des Iroquois, dont l'élévation réunie est de 15 pieds 9 pouces ; il y a sur cette division deux écluses d'élévation et une écluse de garde.

La division suivante, qui se trouve à $4\frac{1}{2}$ milles plus bas, est le canal du Rapide Plat, de $3\frac{1}{4}$ milles de longueur, et de $11\frac{1}{2}$ pieds d'élévation, sur lequel il y a une écluse de garde et une d'élévation.

Le canal de la Pointe à Farran, situé à environ 10 milles plus bas, est long de trois quarts de mille, et a une écluse de 4 pieds d'élévation à sa sortie.

La navigation de ces canaux fut ouverte le 24 avril, et elle se continua jusqu'au 10 décembre sans interruption, si ce n'est pendant quelques heures au commencement de mai, qu'il fallut réparer une légère avarie causée à la levée sud du canal des Iroquois par une crue subite du fleuve, durant une forte tempête de l'ouest.

Les dommages faits à la jetée de l'entrée supérieure des Galops par la même tempête ont été réparés. La jetée sud du fleuve a considérablement souffert par l'action des glaces durant les hautes eaux extraordinaires des deux derniers hivers, et devra être réparée aussitôt que l'état du fleuve le permettra.

La jetée sud à la tête du canal du Rapide Plat est aussi dans un état dangereux, et exige des réparations immédiates. Les levées du canal, aux endroits où elles ont été endommagées par le ressac et la lame des steamers qui passent, ont été réparées aussi promptement que leur revêtement en pierre pouvait être fait. Les deux milles linéaires de cet ouvrage ont été faits durant la dernière saison, faisant en tout $7\frac{1}{2}$ milles des berges qui sont mainte-

nant bien garanties. Cette espèce de protection devrait être continuée jusqu'à ce que le tout soit terminé, ce qui prendra encore deux saisons, si l'on pousse l'ouvrage comme on l'a fait l'année dernière. Il a été donné deux paires de portes d'écluses à l'entreprise pour ces canaux, mais il en faudra une autre paire cette année.

Les réparations, y compris la protection des berges, pour 1861, ont coûté.....	\$5,771. 71
L'administration, etc.....	5,861. 97
Total.....	\$11,533. 38
Le fermage annuel des pouvoirs d'eau et autres propriétés s'élève à....	\$764. 00
Montant perçu en 1861.....	\$538. 00

PERSONNEL EMPLOYÉ.

Surintendant.....	1
Paie-maître.....	1
Eclusiers.....	6
Assistants de	12
Total.....	20

CANAL DE CORNWALL.

Depuis l'écluse de la Pointe à Farran jusqu'à l'entrée du Canal de Cornwall, une distance de $4\frac{3}{4}$ milles, le fleuve est assez profond pour les plus grands navires; mais immédiatement au-dessous de la première, il y a une grande baie dans laquelle le courant est oblique, irrégulier, et très embarrassant pour ceux qui ne connaissent pas son action particulière. Cependant, cette baie n'est pas dangereuse, et elle peut être facilement traversée par les pilotes habiles.

Ce canal a $11\frac{1}{2}$ milles de longueur, avec une élévation de 48 pieds, qui est surmontée au moyen de 6 écluses d'élévation et une écluse de garde, toutes de 55 pieds de largeur. Les niveaux supérieurs sont réglés au moyen de barrages avec pertuis; mais il n'a encore rien été fait de cette nature pour le niveau de Cornwall.

Les ouvrages en pierre des écluses sont d'une qualité assez passable; mais le mortier qui a servi à leur construction n'était absolument bon à rien.

Il y a quelques années, une grande partie des ouvrages de surface a été rejointoyée; mais, là où ils sont soumis à la pression de l'eau, le mortier a de nouveau disparu.

Les murs au-dessus et au-dessous des portes, aux deux extrémités des écluses, devront être rejointoyés au printemps.

La grande élévation des berges, et la qualité inférieure des matériaux dont elles sont formées, nécessitent des déboursés considérables tous les ans, et une surveillance continue pour les maintenir en bon ordre.

En juin et juillet dernier, environ 300 pieds de la levée sud, au-dessous de l'écluse No. 19, se sont tassés de 12 à 18 pouces, et en même temps l'eau filtrait à travers en divers endroits. L'on suppose que cela est dû à l'action combinée des grandes pluies du printemps et de la hauteur inusitée du fleuve en février dernier, causée par un refoulement de la glace vis-à-vis la ville de Cornwall, ce qui, en amollissant les levées, augmentait leur tendance à s'ébouler.

L'eau était, à cette époque, d'au moins 29 pieds plus haute que son niveau ordinaire.

Elle entrant par le souterrain du ruisseau de Wood, près de l'écluse No. 18, et couvrait d'un pied les levées du canal, sur une largeur d'environ 200 pieds. En même temps, l'eau était, à l'entrée inférieure du canal, d'environ 20 pieds plus haute qu'à l'ordinaire. Bien que la glace s'amoncelle chaque année à quelque distance au-dessous de Cornwall, en refoulant l'eau de manière à submerger les deux écluses inférieures, cependant on l'a rarement vu, si même la chose a jamais eu lieu, s'amonceler devant la ville de manière à élever l'eau à la hauteur ci-dessus mentionnée. Le parement intérieur en pierre, sur les berges, s'est tassé en beaucoup d'endroits jusqu'au niveau du fleuve. Il faudra le relever durant la prochaine saison, et placer en même temps un certain nombre de pôtiaux d'amarrage sur différents points du canal.

Ce quai à l'entrée inférieure est dans un tel état de dilapidation, que l'on ne peut plus différer de le réparer.

Il faut aussi renouveler la superstructure du quai de la ville de Cornwall.

Les matériaux et les réparations ci-dessus coûteront \$2,300.

Le surintendant fait rapport que le quai placé à l'entrée supérieure du canal est dans un état de ruine, et recommande de placer des caissons dans les espaces qui séparent ceux qui existent actuellement, de même que le renouvellement de la superstructure.

Le coût en est évalué à \$5,238.

Ce quai sert principalement aux navires qui s'y arrêtent lorsqu'ils sont descendus par des remorqueurs. Se trouvant aussi près des rapides, il est très utile sous ce rapport, et c'est un grand moyen de sûreté. En avril dernier, l'eau fut retirée du canal afin de nettoyer les écluses et faire quelques réparations; le 24 du même mois, il était rempli de nouveau et prêt à livrer passage aux navires. Il fut ouvert jusqu'au 24 décembre, date à laquelle il fut fermé pour la saison.

Tous les travaux, à l'exception de ce qui vient d'être énuméré, sont en bon état. Deux paires de nouvelles portes d'écluses ont été données à l'entreprise; elles devront être livrées à l'ouverture de la navigation, afin d'en remplacer d'autres qui ne sont pas regardées comme sûres.

Il faudra avoir une paire de portes de rechange pour l'écluse de garde, et un autre jeu pour une autre écluse, durant la prochaine saison, afin de pouvoir parer aux accidents qui pourraient survenir à celles qui sont maintenant en usage.

Les réparations de 1861 ont coûté	\$ 3,524.47
Administration, etc	8,874.71
Total	\$12,399.18
Fermage annuel de pouvoirs d'eau et autres propriétés.....	\$1,380.00
Perçu en 1861.....	1,140.00

PERSONNEL EMPLOYÉ.

Surintendant.....	1
Percepteur et paie-maître.....	1
Eclusiers.....	5
Assistants do	23
Gardien de pont.....	1
Gardien de phare.....	1
Aux réparations ordinaires	2
Total.....	34

Le pouvoir d'eau affermé sur le côté nord du canal, au-dessous de la ville de Cornwall, pour lequel des portes avaient été construites il y a deux ans, n'a pas été utilisé ; et le pouvoir affermé au bassin No. 20 n'est utilisé qu'en partie.

Il ne paraît donc pas utile de se départir de la pratique suivie maintenant de n'encourir aucun frais pour la construction de portes de distribution ou autres ouvrages rattachés aux pouvoirs d'eau, à moins que le revenu qui en provient ne soit au moins suffisant pour payer l'intérêt des déboursés.

Pour permettre une alimentation d'eau suffisante pour l'éclusage et le moulin placé sur le troisième niveau, il est indispensable que le déversoir et le coursier d'alimentation à l'entrée supérieure soient agrandis. Ils n'ont que 33 pieds de largeur, et lorsque l'eau est basse, il n'y a pas de " hauteur " sur le soutènement du déversoir. Leur élargissement à 50 pieds (la berge du côté nord étant à pic et de près de 30 pieds d'élévation) coûterait \$12,000.

CANAL DE BEAUHARNAIS.

De Cornwall à la tête du canal de Beauharnais, une distance de 40 milles, le chenal est bon et bien indiqué. Depuis la construction de la digue (en 1849) à travers le bras sud du fleuve, il y a toujours eu une profondeur d'eau suffisante à l'entrée. Le canal a 11 $\frac{1}{4}$ milles de longueur, avec une élévation de 82 $\frac{1}{2}$ pieds, qui est surmontée par 9 écluses.

Il est traversé par neuf ponts tournants, dont 7 sont au-dessus des écluses.

Les niveaux sont partout réglés par des barrages à pertuis, mais nulle part on n'a profité des facilités qu'ils offrent pour utiliser le pouvoir d'eau, excepté ce qui est fourni par la digue à l'entrée supérieure.

Le 24 avril, le canal était prêt, et cinq jours après des navires parvinrent à passer à travers la glace qui s'était accumulée dans la baie, à la tête du canal. Durant la saison, qui s'est fermée le 3 décembre, il n'y eut aucune interruption, si ce n'est environ 18 heures en octobre, pendant qu'on posait de nouvelles portes inférieures à l'écluse No. 13, pour remplacer celles qui avaient été détruites par un steamer.

Les crues du printemps dernier et les fortes pluies qui sont tombées durant l'été, ont considérablement endommagé les levées qui, par la nature des matériaux dont elles sont formées, sont aptes à s'ébouler lorsque l'eau les amollit.

Cela rend non seulement indispensables des frais annuels de réparation, mais diminue aussi la largeur du chenal, qui, pour cette cause et l'accumulation de la vase qui s'y forme, dût être, il y a quelques années, nettoyé par le curage.

La digue de la tête du canal, à cause des fréquents tassements qui s'y font, continue à exiger une attention et des réparations constantes.

Ces frais, ainsi que la protection de la digue de la grande île (d'un mille de longueur, —exposée à l'action du ressac,) et de la digue de la baie Hungry (de près de 5 milles de longueur, dont un tiers est aussi exposé à l'action du ressac,) ont porté les dépenses d'entretien au-delà de la somme généralement dépensée pour cet objet.

La berge occidentale, au-dessus de l'écluse de garde, a été exhaussée et protégée sur une distance de trois quarts de mille, et durant la prochaine saison il faudra faire la même chose aux endroits bas. La superstructure de la jetée et du brise-lame de la Grosse-Pointe été solidement reconstruite.

Les souterrains le long de la digue ont été réparés, et les travaux généralement tenus en bon ordre.

Il y a quatre paires de portes d'écluse de rechange en disponibilité, ce qui, avec deux paires qui sont entre les mains de l'entrepreneur et qui devront être livrées au printemps, fera trois jeux complets.

Mais comme quelques unes sont d'anciennes portes réparées, l'on se propose d'en faire construire, durant l'été prochain, une paire pour l'écluse de garde, et un jeu complet pour l'une des écluses intérieures.

Les principaux ouvrages qu'il faudra faire faite cette année sont : La reconstruction de la superstructure de la jetée de l'entrée supérieure ; de nouvelles réparations à la digue et aux chaussées ; des réparations aux murs de soutènement et de talus et aux ponts ; rejointoyer les sas des écluses ; et nettoyer les fossés extérieurs.

Le tout étant évaluée à \$7,765.

Le quai situé à l'entrée inférieure de ce canal ne suffisant pas pour répondre aux besoins croissants du commerce, l'on se propose de le prolonger de 300 pieds jusqu'à la jetée sud. Le coût approximatif de cette amélioration sera soumis dans le budget.

Les frais de réparation pour 1861 s'élèvent à.....	\$6,482.56
“ d'administration.....	9,294.21
	<hr/>
Total.....	\$16,776.77

Le fermage annuel des pouvoirs d'eau et autres propriétés s'élève à \$1,102.00

Perçu en 1861, pour infractions aux règlements du canal, dommages, etc. \$1,278.18

PERSONNEL EMPLOYÉ.

Surintendant.....	1
Paie-maître.....	1
Eclusiers.....	9
Assistants do.....	20
Gardien de pont.....	1
Bateliers passeurs.....	2
Charpentiers.....	3
	<hr/>
Total.....	37

CANAL DE LACHINE.

Le chenal que suivent les navires entre le pied du canal de Beauharnais et la tête de celui de Lachine a environ 19 milles de longueur, et est généralement d'une bonne profondeur ; et dans les endroits où son cours change de direction, il est très bien indiqué par des phares flottants.

Ces phares, avec le prolongement de la jetée sud à Lachine, rendent la navigation sûre et l'entrée du canal d'un accès facile.

Le canal a environ $8\frac{1}{2}$ milles de longueur, avec une élévation moyenne de $44\frac{1}{2}$ pieds. Les deux écluses inférieures et le bassin qui les sépare sont adaptées aux navires tirant 16 pieds d'eau ; et les trois écluses supérieures (comme celles des autres canaux) ont neuf pieds d'eau sur les buses.

Il a été affermé, sur le second bassin au-dessus du débouché, lequel est de 20 à 22 pieds au-dessus du niveau ordinaire d'été du fleuve, un surplus d'eau suffisant pour faire mouvoir 65 meules de moulin, dont la plus grande partie est utilisée. Ces baux, cependant, ne précisent ni la superficie du volume d'eau, ni la force applicable à une meule de moulin.

Cette omission a entraîné une consommation d'eau tellement considérable qu'elle a déjà nui, et qu'elle menace de nuire encore davantage à l'efficacité du canal, parce que les fermiers persistent à employer, et prétendent qu'ils ont le droit d'employer une quantité d'eau suffisante pour faire mouvoir le nombre de meules de moulin porté dans leurs baux, sans égard "au volume d'eau ou pouvoir requis pour cet objet."

D'un autre côté, l'on a représenté que, comme le calcul primitif sur lequel le pouvoir d'eau était affermé était basé sur une force effective de dix chevaux, comme maximum d'une meule de moulin, les fermiers n'ont pas droit à plus que cette force.

Ces opinions divergentes ont conduit à faire faire des enquêtes sur les systèmes suivis ailleurs dans les mêmes circonstances.

Jusqu'à présent le résultat de ces enquêtes n'est pas concluant ; on a seulement constaté que les parties intéressées considèrent que la force requise pour une meule dans un moulin à farine ordinaire, n'est pas suffisante pour faire marcher une meule avec une vitesse et une force convenables à une usine industrielle moderne, telle que celles qui sont aujourd'hui établies à Montréal.

Le droit d'utiliser l'eau de surplus de l'écluse N^o 3 fut affermé à une compagnie en 1851. Avant cette époque, la force disponible paraît avoir été estimée comme égale à 36 meules de moulin de 10 chevaux chacune.

L'on considérait qu'en fournissant cette quantité d'eau, ce qu'il faudrait pour l'éclusage ordinaire produirait un courant de trois quarts de mille à l'heure dans les parties les plus étroites du canal.

Les fermiers ont, de temps à autre, sous-affermé des pouvoirs d'eau pour près du triple de ce nombre de meules, et aujourd'hui il y a 83 meules (ou des machines exigeant une force égale) en pleine opération.

Cette alimentation d'eau produit un courant de deux à deux milles et demi à l'heure dans la partie la plus étroite du canal, et abaisse le niveau du bassin au-delà de l'écluse No. 4 de 10 à 12 pouces, portant à $2\frac{1}{2}$ pouces au mille la surface de déclivité entre cet endroit et Lachine.

Durant la saison de navigation, le bassin entre les écluses 3 et 4 ne peut que rarement être maintenu à une hauteur convenable. Pour faire voir les retards sérieux qu'éprouve la navigation pour cette cause, ci-suit un tableau du nombre de navires détenus à l'écluse de la Côte St. Paul durant l'année dernière,

1861.

Mois.	No.	Maximun de détention.	Moyenne de détention.	Remarques.
Mai.....	35	3.40	2.49	
Juin.....	67	3.10	2.08	
Juillet.....	29	2.10	1.10	
Août.....	111	3.10	1.52	
Septembre....	38	1.30	1.10	
Octobre.....	141	6.35	3.04	34 détenus au-delà de cinq heures.
Novembre.....	109	6.45	3.30	25 " "
	530			

Lorsque les travaux, maintenant en voie d'exécution, seront achevés, ou aura obvié dans une certaine mesure à ces difficultés, sans cependant les avoir fait disparaître entièrement; le seul moyen d'y arriver serait d'économiser l'eau le plus possible en se servant de canaux d'écluse améliorés, et de limiter par une définition exacte du pouvoir les conduits alimentateurs des roues, de même que ceux par où l'eau échappe. Il est impossible de se rendre aux demandes du commerce et de donner aux navires d'un tirant considérable les moyens de passer promptement, si on ne fait disparaître cet obstacle à la navigation.

Le courant qui se trouve établi dans le canal y entraîne beaucoup de vase qui, en divers endroits, forme des barres et des battures qu'il faut faire curer tous les ans.

On a employé continuellement un cure-môle durant les deux dernières années; et cependant telle est la vitesse avec laquelle ces dépôts se forment qu'il faudra curer de nouveau, cet été, plusieurs parties qui l'ont été en 1861 à une profondeur plus grande qu'à l'ordinaire.

Le cure-môle est sur le chantier en voie de réparation générale; il sera prêt au printemps à reprendre sa besogne sur le canal. Le curage du chenal le retiendra, je crois, la plus grande partie de l'été.

En avril dernier, on démontra clairement au département que la quantité probable de grains et de fleur qui arriverait à Montréal dans la prochaine saison dépasserait de beaucoup celle des années précédentes; il fut décidé de fournir 13,680 pieds carrés de hangarage à cette importante partie du commerce. Ces abris supplémentaires, ajoutés aux anciens hangars, forment une superficie de 40,280 pieds mis exclusivement à la disposition du commerce des céréales.

Le 24 avril, le canal se trouvait à hauteur navigable sur toute son étendue; il demeura ainsi toute la saison jusqu'au 4 décembre, si ce n'est des exceptions dont j'ai parlé ci-dessus.

Il est arrivé assez souvent que les navires ont été jetés hors du chenal, par suite d'un fort courant contraire, à l'entrée supérieure de l'écluse No. 4; on a obvié en partie à cette difficulté en faisant construire par morceaux détachés une jetée qui oblique avec le canal.

On a réparé totalement la jetée sud, à Lachine; la partie supérieure n'a pu être achevée à cause de la hauteur où se sont tenues les eaux toute l'année.

On a complété les estacades flottantes entre le chenal et le bassin à bois à Lachine ; on a pu s'en servir l'année dernière.

Les principaux travaux nécessaires cette année consisteront à recouvrir de madriers une partie des quais et des hangars à fleur ; réparer les déversoirs ; renouveler le plancher et les câbles des deux ponts tournants inférieurs, et réparer les autres ; rejointoyer les murs de l'écluse No. 2 et les murs du bassin du sud ; réparer les murs en talus et la berge du canal ; on en évalue le coût à \$9,420.

Les écluses Nos. 3 et 4 ont été si mal construites qu'il n'est pas rare de voir l'eau se frayer un chemin à travers les murs, enlever le mortier sur son passage et même déplacer quelques-unes des pierres.

Ces murs, sous la double action du froid et de l'eau, deviennent de plus en plus mauvais ; comme on n'y peut faire aujourd'hui que des réparations absolument temporaires, il est certain qu'il faudra les renouveler dans peu d'années.

Les entrepreneurs de l'élargissement de "l'Excavation du Roc," s'étant procuré l'outillage nécessaire dans le cours de l'automne dernier, et ayant exécuté la partie des travaux que leur permettait de faire l'eau du canal, ont pu engager et mettre à l'œuvre un nombre considérable d'ouvriers peu après sa mise à sec dans le mois de décembre dernier. Les travaux se font rapidement, et tout fait espérer qu'ils seront achevés à temps pour l'ouverture de la navigation

On a fait préparer des plans et devis pour des vannes de décharge aux écluses No. 3 et 4, puis ouvert un concours par annonces publiques : 15 soumissions nous furent adressées. Le coût de ces travaux a dépassé de beaucoup la somme que l'on pouvait affecter à cet objet. Il fut décidé en conséquence qu'on n'en ferait qu'une seule et que l'on attendrait une nouvelle allocation pour les autres. On constate que la plus pressante, quoique la moins coûteuse, était celle de l'écluse de la Côte St. Paul ; l'ouvrage fut adjugée à George Neilson, de Belleville, qui s'engagea par contrat à le terminer pour le 20 mai prochain.

Ce déversoir pourra donner passage à toute l'eau qui peut entrer à Lachine.

Tous les avantages qui résulteront de l'élargissement de "l'Excavation du Roc" à 100 pieds de fond et de la construction de ce déversoir régulateur devront se borner exclusivement à améliorer la navigation du canal ; ils ne doivent pas être un prétexte pour les propriétaires d'usine de prendre autant d'eau qu'ils le font, et encore moins pour augmenter leur consommation.

On n'a pas encore construit un magasin pour y serrer les effets et outils du canal, non plus que des maisons aux gardiens de pont et d'écluse, bien qu'on ait à plusieurs reprises attiré l'attention sur ce sujet.

Les réparations de 1861 ont coûté	\$10,752.81
Administration.....	12,277.46
	\$23,030.27

Revenu annuel des pouvoirs d'eau et autres propriétés affermées sur le canal.....	\$12,076.00
Perception de 1861.....	17,570.00
Amendes perçues pour infraction aux ré- glements du canal, dommages, etc...	626,70

PERSONNEL EMPLOYÉ.

Surintendant, commis et garde-magasin.....	3
Eclusiers et assistants.....	21
Gardiens de pont, etc.....	7
Gardiens d'estacade.....	1
Main-d'œuvre ordinaire	6
	Total.....
	38

CANAL DE CHAMBLY.

Ce canal a 12 milles de long depuis sa sortie sur le bassin de Chambly jusqu'à son entrée supérieure. Il y a un niveau de 74 pieds qui est racheté par 9 écluses. Dans la construction de ces écluses on leur a donné 122 pieds de long sur 24 de large, mais l'action du froid et d'autres causes ont réduit la largeur du sas à 23 pieds et demi. La hauteur de l'eau sur les planchers d'écluses, et en général sur la ligne centrale du canal, est de 7 pieds ; mais l'accumulation constante de la vase et les éboulements accidentels ont réduit la profondeur et la largeur de telle sorte que les bateaux plats dont on se sert sur le canal ne peuvent pas passer s'ils tirent plus de 6 pieds et demi d'eau. Le canal n'est donc navigable que pour les navires de 114 pieds de long, 23 de largeur de bau et d'un tirant de 6 pieds et demi. Il serait plus aisé, ce semble, d'enlever la vase et les éboulis pendant l'été avec un cure-môle que de l'enlever par un travail à bras au printemps parce qu'alors l'eau offre une bien plus grande superficie.

Des dégels subits, l'hiver dernier, et la rapidité de la décharge des criques dans le canal ont grandement endommagé les berges qui quelquefois ont été inondées dans une seule nuit. Ces dégâts ont occasionné des dépenses extraordinaires. Un canal de décharge a été construit au Crique de Wood, en sorte que l'eau afflue maintenant dans la rivière au lieu de couler comme auparavant dans le canal. Il y a 8 ponts tournants sur la ligne : l'un d'eux est une propriété particulière et est entretenu par le propriétaire.

La navigation a été ouverte le 25 avril et fermée le 3 décembre.

Durant cette période il est arrivé deux accidents, dont chacun a causé deux jours de retard dans la navigation. Le premier a eu lieu dans les premiers jours de septembre; les vannes à l'entrée inférieure de l'écluse ont été grandement endommagées et ont dû être remplacés immédiatement; le second retard a été occasionné par la coque d'un vieux cure-môle qui a coulé à fond dans l'écluse No. 5.

Pendant la saison de 1861, le trafic sur ce canal a diminué en proportion de l'augmentation de celui des canaux du St. Laurent.

On attribue cette diminution à l'état incertain du marché aux bois aux Etats-Unis, qui est la principale source du revenu de ce canal.

On a construit l'hiver dernier une paire de portes d'écluses et un quai, une autre paire de portes est en voie de construction. Ces travaux sont généralement faits par les éclusiers sous la direction du surintendant local.

Les écluses sont, en général, en bien meilleur état qu'il y a quelques années, et les plus délabrées ont été reconstruites; mais les ailes supérieures et les murs d'enclave des écluses Nos. 1 et 7 sont encore en fort mauvais état.

Les principaux travaux nécessaires cette année consisteront à réparer les ponts et les quais, protéger les berges, nettoyer les écluses et curer le chenal; on aura aussi besoin de deux paires de portes.

Le tout estimé à.....	\$6820.00
Les réparations en 1861 ont coûté.....	6351.99
Administration.....	6124.82
Revenu annuel des propriétés affermées sur le canal	133.00
Amendes pour infractions aux règlements du canal, dommages.....	201.91
PERSONNEL EMPLOYÉ.	
Surintendant	1
Gardiens des écluses et des ponts.....	16
Total.....	17

ÉCLUSE ET DIGUE DE ST. OURS.

Ces constructions sont à peu près à 13 milles au-dessus de la jonction de la rivière Richelieu et du St. Laurent, et 33 milles plus bas que la sortie du canal Chambly; entre ces deux points la navigation se fait dans une eau morte dont la profondeur minimum est de 7 pieds au niveau le plus bas de la rivière.

L'écluse a 200 pieds de long et 45 de large, avec une élévation variant de 5 à 7 pieds et au-delà, selon le niveau de la rivière. La digue a à peu près 650 pieds de long, elle est construite en charpente, et sa hauteur permet constamment à l'eau de passer; dans les crues le courant d'eau qui passe par-dessus a souvent de 8 à 10 pieds de profondeur. L'action de ce courant forme de larges trous dans le lit de la rivière et occasionne aux deux bouts de la digue des éboulements dont les suites auraient pu devenir sérieuses.

On a fait de temps en temps les réparations nécessaires, mais la mauvaise qualité des matériaux des deux côtés de la rivière et aussi la nature du fond rendent nécessaires une grande vigilance et des réparations fréquentes de cette digue.

La navigation par cette voie a été ouverte le 16 avril et fermée le 3 décembre.

Les dommages causés par la crue des eaux au printemps dernier ont été réparés pendant la saison, et on a exhaussé les caissons d'amarrage qui permettent d'aborder à la digue. Il a fallu 170 toises de pierre pour remplir les caissons du tablier et protéger le côté ouest de l'île; mais la crue extraordinaire des eaux a empêché l'achèvement des travaux.

Les travaux qui seront nécessaires la prochaine saison consisteront à renouveler la partie supérieure des jetées au-dessus et au-dessous de l'écluse. Ces jetées sont en si mauvais état qu'elles ne sauraient résister plus longtemps au choc des navires et à l'action de la glace: on devra aussi remplir de pierre les caissons du tablier et la digue.

Ces réparations sont estimés à.....	\$2950.00
Les réparations en 1861 ont coûté.....	1734.94
Administration	1219.20

PERSONNEL EMPLOYÉ.

Gardien de l'écluse et de la digue.....	1
Aides	2
	—
	3

ECLUSE ET DIGUE DE STE. ANNE.

La navigation de la rivière Outaouais, à ce point, s'est beaucoup améliorée durant les dernières années: on a creusé et redressé le canal en enlevant un bloc de rocher qui se trouvait immédiatement au-dessus de l'écluse et en déblayant l'entrée inférieure. Les navires d'un tirant de 5 pieds et demi peuvent ordinairement passer quand l'eau est basse; mais à son plus haut niveau, la direction des courants rend difficile l'entrée en venant d'en bas.

Cet obstacle a été augmenté, sinon créé, par la direction qu'on a donnée aux jetées faites dans la rivière pour le chemin de fer du Grand Tronc. Bien que la compagnie ait en partie remédié à cet inconvénient en prolongeant, du côté de la terre, la jetée à l'entrée inférieure, il paraît certains que le seul moyen efficace de donner au courant une direction parallèle à l'entrée de l'écluse, au lieu de celle qu'il a maintenant, serait d'établir une ligne de caissons sur le côté sud du chenal principal, immédiatement au-dessus du pilier du pont.

L'écluse a 190 pieds de long et 45 de large, avec une élévation de 3 pieds et demi.

Entre les deux niveaux extrêmes de l'eau à cet endroit, il y a eu dans ces dix dernières années, une variation de 9 pieds 5 pouces. (Voyez Appendice I. Tableau No. 12.)

Le 27 avril, l'écluse était prête et est demeurée en bon état jusqu'à la clôture de la saison, le 2 décembre. La crue extraordinaire en mai dernier a élevé l'eau de 10 à 12 pouces au-dessus de la digue en aile en avant de l'écluse. Les constructions en ont beaucoup souffert, mais elles ont été réparées depuis. On a réparé à neuf le bassin du côté de l'écluse qui regarde la rivière, et celui qui se trouve au nord du canal.

On a renouvelé les portes supérieures de l'écluse, et les cabestans dont on s'était servi jusqu'à présent pour ouvrir et fermer les portes ont été remplacés par des virevaux semblables à ceux dont on se sert sur les canaux du St. Laurent; ces virevaux sont d'un entretien moins coûteux et épargnent annuellement \$420 en frais de main-d'œuvre.

Les constructions sont généralement en bon état et n'exigeront la saison prochaine que les réparations ordinaires. Il serait cependant à désirer que les jetées conductrices sur la batture, à peu près un mille au-dessous de l'écluse, fussent renouvelées et remplies de pierre.

Cela, avec les réparations ordinaires, coûtera \$915.

Les réparations en 1861 ont coûté.....\$1205. 04
Administration..... 507. 70

PERSONNEL EMPLOYÉ.

Gardien d'écluse et aides3

CANAUX DE CARILLON ET DE GRENVILLE.

Lorsque la surveillance de ces canaux a été remise à ce département, ils étaient en fort mauvais état. La plus grande partie des constructions demandaient des réparations promptes, d'autres tombaient en ruines.

Dans quelques cas les entrées étaient obstruées, et à d'autres places le chenal était plein de bas-fonds.

Bien que depuis cette époque (1856) on ait beaucoup fait pour améliorer l'état de ces deux canaux, on a dû se borner à des travaux absolument nécessaires pour maintenir le canal navigable,—tels que curages de toutes sortes, et reconstructions des murs du bas de l'écluse de sortie à Carillon, qui menacent visiblement ruine.

Les dimensions irrégulières des écluses, la mauvaise position de la section du canal de Carillon, font penser qu'il ne serait pas prudent d'entreprendre des travaux coûteux sur ces canaux avant de connaître l'échelle qui sera fixée pour la navigation de l'Outaouais.

Le tableau suivant fait voir la longueur des différents canaux, les dimensions des écluses, etc.

Canal et rivière.	Longueur du canal en milles.	Nombre d'écluses.	Eclusage en pieds.	Longueur des écluses en pieds.	Largeur des écluses en pieds.	Largeur du fond du canal en pieds.
Canal Carillon.....	2.9	2 en haut 1 en bas	23 } 13 }	128	32½	18 à 40
3.65 milles jusqu'à la Chute à Blondeau	0.16	1	3 5-6	128	32½	37
1 mille jusqu'à la porte du canal Grenville	5.78 }	4 3	32½ 13½	{ 131½ à 129½ 106½ à 108½	{ 32½ à 32½ 19½ à 19½	{ 15 à 30
	8.30	11	85 5-6			

On voit donc que les dimensions des écluses ne sont que de 106 $\frac{2}{3}$ pieds en longueur et 19 $\frac{1}{4}$ pieds en largeur, avec un tirant d'eau d'à peine cinq pieds.

Le niveau le plus élevé de la section Carillon (alimentée par la rivière du nord,) est 13 pieds au-dessus du niveau ordinaire de l'Outaouais à son entrée supérieure, et 23 pieds à sa sortie; de cette manière on perd pour ainsi dire 26 pieds d'éclusage; de plus en août et septembre la navigation est souvent arrêtée par le manque d'eau.

Malgré tous ces obstacles, et l'échelle limitée de la navigation, il est très important que cette navigation continue dans l'intérêt du trafic de l'Outaouais. Une autre considération non moins importante est que cette ligne unit la navigation intérieure à Kingston et à Montréal, et il est très important que cette communication ne soit pas interrompue.

Le 3 mai les canaux étaient ouverts à la navigation, et ont continué de l'être jusqu'à la clôture de la saison le 29 décembre dernier. Au printemps dernier on a ouvert trois passages dans la partie la plus étroite du canal de Grenville et on a curé le fond aux endroits les moins profonds. La digue de la Rivière du Nord a été exhauscée et renforcée; on a aussi refait quelques-unes des berges.

Le chenal à la tête du canal de Grenville a été creusé, et on a fait des réparations aux portes des écluses et exécuté d'autres travaux absolument nécessaires.

Les principales réparations à faire cette année consisteront à curer le fond des canaux, à exhausser et réparer les berges, continuer à creuser l'entrée supérieure à Grenville, réparer les écluses, portes, etc.

Le tout estimé à \$3,600.

Les portes des écluses sont vieilles, et quelques-unes en si mauvais état qu'elles pourraient manquer au moment où on en aura le plus besoin.

Il n'y a pas de portes de rechange sur la ligne; il serait donc utile d'en construire trois jeux aussi vite que possible pour le canal de Carillon, et pour les petites et grandes écluses du canal de Grenville.

Le tout estimé à \$5500.

Les réparations en 1861 ont coûté.....\$3212 30

Administration..... 4104 20

\$7316.50

Montant des amendes pour infractions aux règlements de la navigation
des canaux et dommages..... \$32.00

PERSONNEL EMPLOYÉ.

Surintendant..... 1

Gardiens d'écluses..... 7

Aides do 8

Total..... 16

(Pour le rapport de l'ingénieur surintendant, voyez l'appendice C.)

CANAL RIDEAU.

Tandis que les divisions inférieures des "canaux de l'Outaouais" se trouvaient dans l'état décrit lors de leur transport à la province, celle du canal Rideau n'était pas en meilleur état. A cause du nombre et de l'étendue des ouvrages placés sur ce canal, et leur exposition aux crues subites, il fallut faire de grandes dépenses pour les entretenir de manière à maintenir la navigation ouverte. Les portes de beaucoup d'écluses étaient pourries et délabrées, et il n'avait pas été pourvu à leur remplacement ni à la construction de portes de rechange en cas d'accident.

Les vannes laissaient filtrer beaucoup d'eau, et se trouvaient généralement en si mauvais ordre qu'il en survenait souvent des accidents au mécanisme qui les fait fonctionner. Plusieurs des buscs d'écluses ont aussi été enlevés, et d'autres ont été brisés.

Beaucoup des biez de décharge étaient en mauvais état, et les levées n'étaient pas protégées aux endroits exposés. Les sas de quelques écluses étaient en ruines, surtout à Hogsback et au moulin de Brewer d'en bas.

Plusieurs des digues n'étaient pas réparées, et deux d'entre elles, surtout, étaient en très mauvais état.

Ce canal est alimenté par une suite de lacs, dont le plus élevé (le lac Rideau) est à 292 pieds au-dessus du niveau ordinaire de la rivière des Outaouais à l'endroit où le canal s'y abouche; et la décharge du lac est aux Détroits (où il y a une écluse), à environ 83½ milles d'Outaouais.

Sur cette distance il y a 7 digues en pierre, variant de 200 à 548 pieds en longueur et de 5 à 29 pieds en hauteur; et 11 digues en bois et argile (transversales et longitudinales), variant de 108 à 1616 pieds en longueur, et de 6 à 45 pieds en hauteur.

Il y a huit écluses combinées à Outaouais, 2 à Hartwell, 3 à l'Île-Longue, 3 à la Chute à Smith, et 17 écluses détachées en différents autres endroits; en tout 33 entre Outaouais et le niveau du Sommet.

Entre ces points, il y a 16 déversoirs et biez régulateurs, dont 6 sont en pierre, et un total d'au moins 6 milles de canal en excavation continue, à part les écluses.

La première écluse en descendant vers Kingston se trouve à 4 milles des Détroits, et à environ 39½ milles de la décharge des Moulins de Kingston. A ce dernier endroit, il y a 3 écluses combinées, 2 aux moulins de Brewer, et 3 à la chute à Jones, avec 6 écluses détachées en différents endroits, ce qui fait 14 écluses en tout,—formant un éclusage total de 164 pieds jusqu'à la rivière Cataragui, ou au niveau du lac Ontario.

Dans cet espace il y a 4 digues en pierre de 130 à 300 pieds de longueur sur une hauteur de 16 à 60 pieds, et deux digues en bois et terre glaise.

La longueur du canal dans une excavation continue est de 2½ milles, et à l'extrémité se trouvent 8 déversoirs et biez régulateurs, dont 3 sont en pierre.

Ces écluses ont 134 pieds de longueur sur 32 de large, avec une hauteur de 5½ pieds d'eau sur les buscs.

Cependant, il ne peut pas passer dans le canal de bateau tirant plus de 5 pieds d'eau.

Il a 23 postes sur la ligne, et il y a une maison pour l'éclusier à chacun de ces postes. Il y a aussi 9 ponts dont 8 sont en bois, et le neuvième (le pont des Sapeurs à Outaouais) est en pierre.

Si l'on compare les petites parties de ce canal à la rivière et au lac qui les séparent par de longs intervalles, et si l'on considère combien est accidenté le pays où elles sont situées, l'on verra que le mode de construction adopté a été de construire des digues à chaque rapide et chaque chute, de manière à faire des lacs et des rivières une vaste nappe d'eau paisible.

Quoique ce système d'opération ait été plus économique dans le commencement, il entraîne des dépenses énormes pour contenir cette immense quantité d'eau par des ouvrages vastes et isolés, dont un seul, s'il se brisait, ne pourrait pas être réparé sans des frais proportionnellement considérables.

Au mois de juin 1858, une écluse et un barrage à pertuis, à l'Île Longue furent emportés par une terrible inondation. Il a fallu deux mois entiers pour les refaire, et les travaux ont coûté \$20,667.41.

L'écluse et le barrage à pertuis qui furent ainsi emportés étaient les troisièmes que l'on avait construit à cette place depuis que le canal avait été ouvert pour la première fois.

La navigation ouverte le 1er mai s'est clôturée le 29 novembre.

La grande quantité de neige tombée l'hiver dernier nous avertit de prendre des précautions contre les dangers dont nous menace les eaux qui seront évidemment très hautes au printemps.

En conséquence, l'on a construit à la tête de l'Île Longue une écluse qui s'avance dans le chenal navigable, de manière à forcer les eaux qui descendent à passer du côté ouest de l'île au lieu du côté où sont les principaux ouvrages.

Malgré cela le débordement des eaux a été le plus sérieux qui ait eu lieu depuis 15 ans. Mais il ne fit pas d'autre mal qu'une brèche à la digue des rapides de Burritt. Cette digue fut réparée pour \$500, et sans que le passage des navires ne fut interrompu.

Pour prémunir à l'avenir l'écluse de l'Île Longue contre tout accident l'on a construit au bas un éperon qui a coûté \$943.95.

Le 3 août dernier le mur du côté est de l'écluse aux Moulins d'en bas de Brewer, s'écroula, et à partir de cette date jusqu'à la fin de la saison, aucun vaisseau ne put passer en cet endroit. Mais la construction de caissons aux deux extrémités de l'écluse, a permis aux vaisseaux de naviguer au-dessus et au-dessous de cette place, et la cargaison d'un vaisseau était portée dans un autre par le moyen d'un court portage.

Cet accident a toutefois causé une hausse considérable dans le prix du bois de chauffage à Kingston. Cette ville fait un grand usage de bois qu'elle reçoit par ce canal. L'année dernière il lui en arriva 30,000 cordes par cette voie.

Cet accident était prévu depuis plusieurs années, et l'on avait vainement cherché des moyens pour le prévenir.

Il fut occasionné par la filtration de l'eau à travers le radier de l'écluse, et par le dégravolement de la glaise et du sable mouvant jeté sur un lit de granit irrégulier au-dessous du mur.

On a réparé le dommage en reconstruisant le mur sur des fondations de béton à cinq pieds de profondeur, et en y ajoutant des boutisses nécessaires qui manquaient à l'ancien mur. Des rangs de pilotis ont été enfoncés autour et au travers de l'écluse pour arrêter l'eau.

Le radier a été renouvelé, et le mur ouest qui menaçait ruine, a été bien réparé.

La continuation des temps pluvieux empêcha de terminer les ouvrages avant le 9 de novembre, cependant les déboursés furent beaucoup moins considérables qu'on ne s'y attendait d'abord.

Durant l'année dernière le commerce a diminué considérablement sur ce canal; la ruine des marchés de bois dans les Etats-Unis en est la cause. Tous les droits, s'ils eussent été perçus, auraient été de 11 pour cent moindre que ceux de l'année précédente.

Il n'y a pas de bien considérables réparations à faire cette année, mais chaque poste sur la route en demande plus ou moins, et l'on estime qu'elles coûteront \$6,318.67.

Les réparations ordinaires de 1861 coûtent.....\$4,617.59

Les réparations de l'écluse des Moulins d'en bas de Brewer :

\$7,500 payées le 31 décembre..... 6,155.12

\$10,772.71

Administration..... 16,990.46

\$27,763.17

PERSONNEL EMPLOYÉ.

Surintendant, commis et messenger..... 3

Eclusiers et assistants 66

Gardiens des ponts et rivières..... 2

Contre-maître pour les réparations..... 1

Total..... 72

(Pour le rapport du surintendant, voir appendice D.)

CANAL DE LA BAIE DE BURLINGTON.

Dans le cours de l'an dernier on a fait à cet endroit de grandes améliorations à la navigation : on a rendu le canal plus sûr et d'un accès plus facile. Ces travaux ont consisté à pousser plus avant, dans le lac principal, la jetée sud-ouest ; et dans le lac intérieur la jetée nord-ouest ; dans la construction d'un phare à l'entrée, et dans le renouvellement des deux jetées qui forment les côtés du canal, et la construction d'un brise-lame devant le phare pour empêcher le ressac d'entraîner le sable dans le chenal.

A partir du 1er janvier 1854, au 1er janvier 1861 ; il a été dépensé pour ces divers travaux.....\$78855.38

Et en 1861..... 8362.25

\$87,217.63

Balance de l'octroi non dépensée..... \$6,731.95

Tous ces travaux ayant été exécutés avec soin, le canal se trouve maintenant tout à fait en bon état, et probablement qu'il sera plusieurs années sans avoir besoin de beaucoup de réparations, sauf les accidents imprévus

TRAVAUX SUR LA TRENT, NAVIGATION INTÉRIEURE DU DISTRICT DE NEWCASTLE

Tous les travaux exécutés pour faciliter la descente des bois entre les chûtes Heeley et les rapides des Neuf-milles, sur la rivière Trent, ont été, en 1855, confiés aux mains d'une compagnie engagée dans le commerce des bois.

Cette compagnie est revêtue du pouvoir de percevoir les péages et droits de glissoires (mais point au-delà du tarif qu'avait fixé le gouvernement) et d'employer ces revenus à la réparation des ouvrages.

Mais elle n'est pas tenue de renouveler les constructions dans le cas où elles s'écrouleraient à cause de la ruine des matériaux, où dans les cas où elles seraient détruites par les inondations, le feu ou autres causes.

Grâce à cet arrangement les divers ouvrages confiés à la compagnie, pendant les six dernières années, ont été tenus en assez bon état sans qu'il en coûtât rien au public.

Elle a cependant représenté au département que les digues des chûtes de Heeley et des rapides de Chisholm, sont dans un si mauvais état, qu'il est impossible de compter sur leur durée.

L'on dit de plus que les droits de glissoires, quoique suffisants pour payer les réparations ordinaires, ne le sont pas pour subvenir aux frais de renouvellement des digues qui coûterait \$6,000 selon le calcul de l'ingénieur en chef.

Depuis que la compagnie a pris la direction des travaux, et qu'elle a fait construire des glissoires aux sources de la rivière, le champ du commerce des bois s'est fort agrandi. L'on a disposé en conséquence de beaucoup de coupes de bois, et vendu un grand nombre de lots de terre aux colons qui les cultivent, aujourd'hui, dans les townships nouvellement arpentés de cette partie de la province.

En 1861, il est sorti environ cinq millions de pieds de bois par la Trent et ses tributaires ; et pendant plusieurs années encore, l'on pourra en tirer une plus grande quantité sans épuiser les forêts. Pour rendre ce bois sur un marché, il faut le descendre par les moyens dont il a été question.

Le gouvernement fait continuer les divers travaux qui se rattachent à ce que l'on appelle la navigation intérieure du district de Newcastle, depuis les rapides "Crooks," sur la Trent, jusqu'aux chutes "Trenton." La digue des rapides "Crooks," qui est la plus basse, tient les eaux du lac "Rice" et de la rivière "Otonabee" à une profondeur suffisante pour la navigation pendant une longueur de 38 milles, jusqu'aux rapides Whitlas, qui sont à 1½ mille plus bas que la ville de Peterborough.

L'inondation du printemps dernier a causé un dommage considérable à cette digue ; et pour la préserver d'une entière destruction, l'on a jugé nécessaire de sacrifier une somme de \$2,300 qui a servi à la faire couvrir de graviers et à lui faire subir les autres réparations utiles.

Si cette digue eût été détruite, le niveau du lac Rice aurait baissé tout à coup, et une vaste étendue de terre maintenant couverte d'eau aurait été laissée à sec, ce qui aurait sans doute affecté gravement la santé des habitants du voisinage.

Cependant, on peut se demander si le gouvernement doit s'occuper plus longtemps de cette digue, vu que les parties qui y sont intéressées retirent du pouvoir d'eau qu'elle crée des profits assez grands pour l'entretenir en bon état. Il n'y a en cet endroit qu'une seule

écluse, et les portes tombent en ruine ; mais rarement, pour ne pas dire jamais, elles ne sont ouvertes.

On n'a aucune raison de garder plus longtemps une écluse aux rapides "Whitlas." Une écluse en cet endroit n'est d'aucune utilité publique, et il faudrait la vendre au plus tôt, pour éviter de nouveaux déboursés.

La digue de Buckhorn qui vient ensuite, tient les eaux des lacs Buckhorn, Mud, et Pigeon, à une profondeur suffisante pour la navigation jusqu'à Babcaygeon, éloigné de 24 milles.—On y a fait d'assez bonnes réparations ; cependant il faudra qu'elle soit étanchée dès la prochaine saison, A Babcaygeon, les ouvrages sont dans un état passable, mais le canal est toujours obstrué par le bran de scie du moulin adossé à l'écluse.

Pour remédier à cet inconvénient il faut empêcher le bran de scie d'entrer dans le biez, ou changer la direction de ce dernier. A Lindsay, l'écluse a été changée en une glissoire. La digue a été admirablement réparée, et l'on a fait un pont sur le Scugog pour remplacer, temporairement, celui qui a été détruit durant la dernière saison, dans le grand incendie qui eut lieu à Lindsay. On se propose d'en construire un meilleur en bas de l'écluse. L'on a transporté au canal Lachine, pour l'élargissement de " l'excavation du roc," un des engins des pompes aspirantes dont on s'était servi à Bobcaygeon pour la construction de l'écluse. L'autre engin a été loué pour un moulin à farine à Lindsay. On peut maintenant disposer du premier qui a été enlevé du cure-môle.

Total des dépenses pour les réparations durant l'année.....	\$3,226 09
Surintendance et administration.....	1,078 00
	\$4,304 09

HAVRE DE PICTON.

Les parties intéressées dans le commerce de cette place avaient souvent représenté qu'il serait fort avantageux d'élargir et de creuser le chenal, depuis le lac jusqu'aux quais situés à la tête de la baie. Il y a quelques années, ce département fit en conséquence explorer la localité, et quand il fut constaté que la somme nécessaire pour cette amélioration ne serait pas considérable, on en obtint facilement l'octroi de la législature.

L'ouvrage ne fut toutefois commencé que l'été dernier. On creusa, jusqu'à neuf pieds au-dessous du niveau du lac Ontario, environ la moitié de ce chenal, qui a une largeur de 100 pieds. Le cure-môle fut mis en hivernement à Picton, afin qu'il fut prêt plus tôt au printemps. On pense que tout sera fini vers la fin de juin, et que l'on pourra employer le cure-môle à tout autre creusage pressant.

Les frais pour préparer le cure-môle et faire les creusages se sont élevés, en 1861, à \$3,330.48.

RIVIÈRE NAPANEE.

Le cure-môle et les autres machines dont on s'étaient servi à Picton furent transportés sur la rivière Napanee. L'on avait souvent appelé en effet l'attention du département sur la nécessité de creuser, dans cette rivière, un bas-fond qui empêchait les vaisseaux tirant plus de six pieds d'approcher plus près que d'un demi mille la ville de Napanee. Ces travaux ont été exécutés, et des vaisseaux qui tirent neuf pieds d'eau peuvent maintenant accoster le long des quais.

Ces travaux ont coûté.....\$1,078.56

RIVIÈRE DU NORD.

Les habitants de St. André et les autres habitants intéressés dans la navigation de cette rivière, ayant souvent demandé que l'on fit quelque chose pour permettre, quand les eaux sont basses, aux bateaux d'un faible tirant d'eau, de passer de l'Outaouais au village St. André, éloigné d'environ $\frac{3}{4}$ de mille, on chargea un officier d'examiner la nature et l'étendue des obstacles. Cet officier rapporta que le seul obstacle se trouvait être une petite batture de cailloux à environ un mille en bas du village.

Considérant que les frais du travail seraient peu de chose en comparaison de l'avantage qui en résulterait pour le commerce de cet endroit, on fit ouvrir un chenal à travers la batture. Ce chenal, exécuté pendant les mois de juillet et d'août derniers, a 50 pieds de large et 5 pieds de profondeur dans les basses eaux, de sorte que tout bateau ne tirant pas plus que $4\frac{1}{2}$ pieds peut passer en tout temps.

Cet ouvrage coûte.....\$381.61

SERVICE DES REMORQUEURS—HAUT DU ST. LAURENT.

Ainsi qu'il est mentionné dans le dernier rapport annuel de ce département, le contrat pour le service de ces bateaux entre Lachine et Kingston est expiré avec l'année 1860.

Cependant, il a été pris des arrangements avec les entrepreneurs pour continuer le contrat pendant quatre autres années, moyennant \$20,000 de prime par année, et avec cette condition que si le gouvernement jugeait à propos de résilier le contrat à la fin de la première saison, la prime payée pour cette année serait de \$24,000. Dans l'un ou l'autre cas, toutes les autres conditions du contrat primitif doivent être conservées.

Comme il a été décidé que le contrat serait maintenu pour la prochaine saison, les entrepreneurs ont reçu pour l'année dernière la prime de \$20,000.

Le tableau suivant expose le nombre de touages et le montant perçu en 1861 :

EN MONTANT.	No. de Touages.	Montant.
De Lachine au canal Beauharnais.....	1,187.....	\$ 9,610.57
Du canal Beauharnais à Cornwall.....	975.....	15,963.56
De Dickinson's Landing à Kingston.....	1,287.....	35,881.53
EN DESCENDANT.		
De Kingston à Dickinson's Landing	1,028.....	20,550.86
De Cornwall au canal Beauharnais.....	797.....	7,972.52
De Beauharnais au canal Lachine.....	961.....	4,572.65
	6,235	\$94,551.74

On voit par ce tableau qu'il y a eu une augmentation de 82½ pour cent en faveur de 1861 sur 1860, et de 255 pour cent sur 1859 ; et une augmentation dans le revenu de 86 pour cent en faveur de 1861 sur 1860, et de 291½ pour cent sur 1859.

Les entrepreneurs ont employé plus de bateaux que ne l'exigeait le contrat pour faire ce service ; et ils paraissent avoir fait tout ce que l'on pouvait attendre d'eux, dans les circonstances actuelles, pour faciliter le passage des bateaux.

Malgré cela, il y a eu des retards durant la dernière saison qui ont obligé quelques uns des expéditeurs à placer des remorqueurs en différents endroits de la ligne, durant les mois d'automne.

Les bateaux dont on se sert actuellement sont presque tous vieux ; et plusieurs d'entre eux ont un accastillage si élevé qu'il y a danger pour eux de partir lors même que la brise n'est pas très forte.

Ceci est cause qu'un grand nombre de navires se trouvent souvent réunis au même endroit : il faut ensuite plusieurs voyages pour débarrasser cet endroit, ce qui occasionne un retard plus ou moins long.

On croit que le même nombre de remorqueurs, s'ils étaient mieux construits, serait suffisant pour faire le service ; on pourrait à ce nombre ajouter quelques autres bateaux aux époques où il y a beaucoup de besogne.

Le montant considérable perçu pour le remorquage est un garant que la ligne pourrait se maintenir d'elle-même ; mais on peut se demander si le commerce sera bien servi par des remorqueurs qui ne seront pas sous le contrôle du gouvernement.

Si le gouvernement n'est pas résolu à se départir du contrôle qu'il a sur le service de ces bateaux, il ne serait peut-être pas hors de propos qu'il demande des soumissions en mai et juin prochains, pour ce service, entre quelques-uns des endroits ou tous les endroits mentionnés plus haut, pendant un certain nombre d'années à partir de 1863. La classe et la force des remorqueurs seraient spécifiées et approuvées par ce département, et les entrepreneurs obligés de faire tous les touages nécessaires, au prix marqué dans leur soumission.

On pourrait leur accorder le privilège de passer leurs navires et leur combustible dans les canaux de la province, libres de droits, et le droit quaiage aux différentes entrées.

Un contrat de cette sorte, avec des clauses convenables, assurerait probablement les moyens de transport les plus efficaces et les moins dispendieux ; et les intérêts des entrepreneurs seraient aussi garantis, puisqu'ils auraient l'autorité du gouvernement pour la perception des frais de remorquage.

TRAVAUX SUR L'OUTAOUAIS.

POUR LE PASSAGE DES RADEAUX.

Les différentes glissoires, les écluses, les jetées, les estacades et autres travaux construits sur cette rivière et ses tributaires, ont été, par la crue extraordinaire des eaux, le printemps dernier, soumis à une rude épreuve.

Mais des mesures de précaution ayant été prises au commencement du printemps pour les mettre en sûreté et pour les rendre capables d'arrêter la grande quantité de bois qui a descendu la rivière plus tôt qu'à l'ordinaire, on n'a eu à regretter aucun dommage sérieux.

Il y a, cependant, tout lieu de croire que les moyens adoptés ont non seulement empêché des conséquences sérieuses pour les travaux eux-mêmes, mais prévenu de grandes pertes pour les marchands de bois.

Cela, joint aux réparations ordinaires, ont augmenté les frais au-delà de la somme requise chaque année pour l'entretien de ces constructions.

Il a été dépensé, l'année dernière, sur la Rivière Outaouais	\$2,066.18
do Pétéwawa	915.78
do Madawaska	3,340.42
Divers	2,009.10
Total.....	\$83,331.48

Plusieurs de ces travaux, qui furent construits il y a plus de 18 ans, ayant duré plus que le bois n'a ordinaire de le faire dans une semblable position, offrent des symptômes certains d'une prochaine destruction.

Le surintendant a, par conséquent, été autorisé à reconstruire quelques-uns d'entre eux et à en réparer d'autres cet hiver.

Ces travaux consistent, pour la rivière Outaouais, dans la réparation des glissoires, des écluses, etc., aux Joachims ; dans la reconstruction de la glissoire inférieure et dans la réparation de la supérieure, à l'Île du Calumet ; dans la réparation des glissoires et autres travaux à la station de la Montagne, et dans les réparations ordinaires aux autres stations entre le Portage du Fort et les Chutes de la Chaudière.

Coût évalué à	\$13,128.11
Pont de la Rivière Gatineau, sur l'entrée de l'Étang.....	381.15
Réparations aux travaux, sur la Rivière Madawaska.....	5,140.71
Réparations et légères additions aux écluses de la Rivière Pétéwawa	2,684.43
Total	\$21,334.75

La glissoire de Hull est aussi reconstruite, et on estime les frais à \$4,000.

Les additions et les réparations dont on parle plus haut seront sans aucun doute terminées assez à temps pour rendre de grands services cet été.

En septembre dernier on a reçu un mémoire signé par un grand nombre de personnes intéressées dans le commerce du bois, représentant les grands avantages qu'on retirerait de travaux additionnels dans la partie supérieure de la rivière Pétéwawa ; et exposant que plusieurs d'entre eux avaient fait de grandes améliorations, et avaient de beaucoup augmenté leurs chantiers, dans le but de continuer leurs affaires cet hiver ; mais qu'ils ne pourront le faire avec succès à moins qu'on ne fasse quelques améliorations sur cette rivière.

Ils disent que quoiqu'ils soient disposés à faire à leurs frais ces améliorations sur les rivières tributaires, ils sont incapables d'encourir les frais de celles qui doivent être faites sur la principale rivière. Le su intendant des travaux d'Outaouais fut alors prié d'examiner la localité et de faire un rapport des dépenses probables qu'exigeraient les travaux désirés.

Il a évalué le tout à \$11,980.35. Il paraît que la rivière est obstruée dans un espace de 6 milles, où se trouve une descente de 208 pieds; et cependant une immense quantité de bois borde, au-dessus, les rivières et les lacs, et jamais ce bois ne pourrait, sans ces améliorations, être amené aux marchés.

La requête, quoique favorablement reçue, ne put avoir aucun résultat, vu que le département n'avait pas de fonds à disposer pour cet objet.

Cependant les parties intéressées ont entrepris, avec permission, les travaux à leurs propres dépens, et sous la direction du surintendant, espérant couvrir leurs frais à l'aide d'une allocation; ils expriment leur volonté de payer les droits qu'on exigera d'eux pour les maintenir, ce qui, en peu d'années, pourra couvrir entièrement les frais.

La jetée des rapides de Carillon, construite récemment, a été très-utile; mais les trains de bois d'un grand tirant d'eau sont exposés à se briser à son extrémité inférieure. Pour obvier à cela, il sera nécessaire d'étendre les jetées latérales de 40 à 50 pieds plus loin. On estime le coût de cette amélioration à \$1,200.

Le *Pont Suspendu d'Union* à Outaouais a été réparé à neuf; et des solives en fer brut ont été substituées, pour le tablier, aux poutres en bois qui étaient pourries.

Les câbles et les trottoirs ont été renouvelés et bien peints, de manière qu'il y a tout lieu de croire que cette construction durera longtemps, sans autres frais que ceux exigés pour la réparation des planches du tablier. Les abords du côté nord du pont ayant été défoncés par l'affluence des voitures, doivent être réparés ainsi que les planchers des ponts en bois qui y conduisent. Le coût en sera d'environ \$856. La régie, etc., des travaux sur l'Outaouais, pour l'année 1861, coûtent \$10,677.19.

PERSONEL EMPLOYÉ.

Surintendant.....	1
Payeur.....	1
Commis.....	1
Messenger.....	1
Gardiens des glissoirs.....	8
Assist. do.....	2
Gardiens des estacades.....	3
	—
Total.....	17

TRAVAUX SUR LE ST. MAURICE

Pendant les dernières années les inondations de cette rivière ont augmenté annuellement. Celle du mois de mai dernier a été, dit-on, la plus considérable qu'on ait encore vue, et a causé quelques retards dans la tension de l'estacade, à l'embouchure de la rivière.

L'on croit cependant que cela n'a retardé que peu ou presque point la descente des bois; car il aurait été imprudent d'en exposer une grande quantité, vu que l'eau était montée jusqu'à quatre pieds au-dessus des jetées. Ces jetées sont placées à peu de distance les unes des autres, et ont un sommet un peu incliné pour recevoir des écorces pour la protection des estacades, qui, autrement, ne pourraient résister à un tel courant. La construction d'une estacade dans la baie, immédiatement au-dessous de la chute de Shawinigan, ayant été trouvée impraticable, l'estacade principale fut tendue et amarrée comme auparavant, aussitôt que la crue des eaux l'eût permis. Aux autres endroits, les améliorations dont on a fait mention dans le dernier rapport, ont été exécutées d'une manière satisfaisante.

Dans la crainte d'une nouvelle inondation, le surintendant a été autorisé à faire élever les jetées, renforcer les estacades, et à prendre toutes les précautions nécessaires pour mettre les travaux hors de danger et les rendre utiles sur toutes les parties de la rivière. Ces améliorations devront coûter comme suit :

A L'EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE.

Elever les jetées et renforcer les estacades.....\$1,610.01

SHAWINIGAN.

Elever les piliers de glissoires, réparer les estacades au-dessous des chutes, construire une digue latérale et réparer la digue principale et l'estacade au-dessus des chutes..... 968.32

GRANDE MÈRE.

Elever les jetées et réparer les estacades..... 910.58

PETITES PILES.

Elever et réparer la digue..... 1,272.57

LA TUQUE.

Construire 6 jetées retenues par des ancres et une grande jetée d'amarrage, et en élever d'autres. Réparer les estacades, etc. 2,499.51

Surintendance et dépenses contingentes..... 726.80

Total.....\$7,987.79

On continue à éprouver des inconvénients à cause de la difficulté d'accès aux travaux de l'embouchure de la rivière, où l'on ne peut parvenir sans passer sur la propriété des particuliers. L'achat d'une petite île ou de quelque autre propriété de peu de valeur dans le voisinage du pont du St. Maurice est considéré comme indispensable; cette propriété servirait aussi pour la construction d'un magasin qui servirait à mettre l'outillage en sûreté.

Une chaloupe et quelques pôtiaux d'amarrage seraient aussi nécessaires. Le magasin, la chaloupe et les pôtiaux seraient estimés à \$330. A *Shawinigan*, la maison du surintendant est en si mauvais état, qu'elle est presque inhabitable, et les matériaux souffrent beaucoup par l'eau qui s'y introduit. Il est donc à désirer qu'on construise un magasin et une demeure pour le surintendant, et qu'on se procure deux chaloupes. Le tout coûtera à peu près \$1,250. Quelques nouvelles chaînes d'amarrage sont aussi nécessaires.

Malgré les difficultés qu'a causé la crue extraordinaire des eaux, le printemps dernier,

et les dommages qui en ont résulté, les travaux été ont continués avec succès durant la saison et la quantité de bois qui y a passé a été beaucoup plus grande que celles des années précédentes.

Les réparations pour 1861 coûtent	\$1,198 25
L'administration do	6,687 38
	<hr/>
Total.....	\$7,885 63

PERSONNEL EMPLOYÉ.

Surintendant.....	1
Messenger.....	1
Gardiens des glissoires.....	2
Assistant do	1
Gardien des estacades.....	1
	<hr/>
Total.....	6

TRAVAUX SUR LE SAGUENAY.

Les travaux exécutés sur la " Petite Décharge" de la rivière Saguenay, consistent en une suite de digues variant entre 100 et 300 pieds de longueur sur 12 à 18 de hauteur; 4 de ces digues se trouvent à la décharge du lac St. Jean, et il y en a trois autres à moins de 5 milles plus bas. Près de la dernière digue, il y a une glissoire d'une simple pièce de bois de large sur une longueur de 6,750 pieds, et une estacade de 1,000 pieds de long.

Le tout a fonctionné parfaitement l'année dernière, et le surintendant en parle comme étant dans un état de réparation complète. Il rapporte aussi qu'en mai, juin et juillet derniers, 66,059 billots sciés ont passés par la glissoire.

Les réparations pour l'année 1861 coûtent.....	\$289 89
L'administration do	664 04
	<hr/>
	\$953 93

PERSONNEL EMPLOYÉ.

Gardien de glissoire	1
Assistant do	1
	<hr/>
	2

PHARES, BOUÉES, ETC., DES LACS ET DU FLEUVE.

AU-DESSUS DE LACHINE.

Tous les phares des lacs et du fleuve sous le contrôle du département ont été tenus cette année dans un état satisfaisant.

En quelques endroits il a été nécessaire de faire des réparations plus considérables qu'à l'ordinaire, et plusieurs constructions, exposées à l'action des hautes eaux, exigeaient quelques travaux pour les mettre à l'abri du danger.

Principalement des améliorations aux phares flottants, lac St. Louis; réparations aux phares qui se trouvent à la tête du canal Beauharnais, à l'Île aux Cerises, et au phare flottant, lac St. François; remplacement des bouées, etc.; réparations aux phares St. Laurent, entre Brockville et Kingston; et travaux de protection à l'Île au Serpent, et au phare de la Presqu'île. Une petite construction a été élevée sur la jetée de Port Stanley, pour en remplacer une autre, détruite par un vaisseau qui entra dans le port au milieu d'une tempête.

Des maisons ont été aussi construites pour les gardiens du phare sur les récifs de la Pointe-Pelée.

L'attention du département ayant été souvent attirée sur l'insuffisance de la lumière sur les récifs de la Pointe-Pelée, l'hon. H. H. Killaly fut chargé de visiter les lieux et de faire un rapport sur le meilleur moyen d'y remédier.

Pour cette lumière, on a proposé d'élever sur le caisson une tour en pierre de taille, de 85 pieds de hauteur; mais la nature du terrain sur lequel repose le caisson, et le fait qu'il se trouve exposé de temps en temps à l'action d'un courant très-puissant, ont empêché de faire une pareille construction, et à la place une tour en forte charpente a été élevée. Elle est assise sur une forte plate-forme, à laquelle elle adhère puissamment. La lumière sera à peu près 70 pieds au-dessus de la surface du lac, et les moyens de prévenir tout incendie seront assurés à l'aide d'une large citerne dans l'étage supérieur, de pompes nécessaires, etc., et de tuyaux de conduite dans chaque étage.

Il recommanda aussi qu'une lumière blanche fût mise sur le récif au lieu d'une rouge, et qu'une lumière rouge fût substituée à la blanche qui se trouve sur l'Île Pelée.

Les matériaux et le travail de cette amélioration ont coûté	\$5,745.24
Frais de transport pour les matériaux et pour les ouvriers.....	5,740.00
Nouvelle lanterne, réverbères, etc.....	2,313.00

Total	\$13,798.24
-------------	-------------

M. Killaly estime les frais pour terminer la tour du phare, ainsi que les appartements des gardiens, à \$8,785.

(Pour le rapport de M. Killaly, voyez appendice N.)

Tous les phares du fleuve et plusieurs de ceux qui se trouvent sur les lacs sont maintenant éclairés à l'huile de charbon ou minérale; et cet usage a montré que la meilleure qualité de cette huile n'encroûte pas la mèche et ne laisse aucun dépôt dans la lampe. Elle est aussi plus économique et donne une lumière plus brillante que l'huile de poisson ou d'animal.

L'année dernière, l'huile de colza fut pour la première fois employée pour l'éclairage des phares élevés dernièrement sur la côte et les îles du lac Huron. Cette huile reste limpide dans la plus froide température, et elle est plus propre aux lampes mécaniques que

l'huile de baleine, qui a l'inconvénient de s'attacher aux rouages. Elle est aussi moins dispendieuse et sa flamme est moins vibrante que celle de l'huile de baleine.

L'entretien des 50 phares entre Lachine et le lac Huron a coûté en 1861 :—

Réparations	\$4,000.00
Lampes, réflecteurs, etc	1,403.90
Approvisionnement	2,261.00
Huile de charbon.....	\$2,461.65
Huile de baleine.....	3,340.00
Huile de colza.....	6,885.00
	12,686.65
Achat de terrain, annonces et autres petits comptes.....	1,295.36
Transport des approvisionnements.....	1,500.00
Salaire du surintendant et frais de voyage	2,295.00
Salaires des gardiens de phares	17,118.38
	\$42,560.29

Les principaux ouvrages qu'il y aura à faire cette année, outre les réparations ordinaires, sont comme suit :—

La jetée sur laquelle est bâti le phare de la Pointe-Claire, lac St. Louis, doit être agrandie, ou bien on devra en construire une autre sur laquelle on transporterait le phare qui existe maintenant; une maison pour le gardien du phare à la Batture Verte, sur la rivière Outaouais, devrait aussi être bâtie,—un nouveau pont pour le phare flottant sur le lac St. François; protection du phare de la Batture de Coles, dans le haut du St. Laurent; construction d'une demeure pour le gardien du phare de l'île du Grenadier; achat de terrain sur l'île Nicholson; construction d'une demeure habitable en hiver, pour le gardien du phare de Scotch Bonnet,—la maison actuelle n'étant habitable que pendant les mois d'été.

L'état du phare de l'île au Goëland, sur le lac Ontario, devra attirer l'attention aussitôt que la température le permettra. Cette construction est aussi sur un rocher qui est presque toujours couvert d'eau et à une distance d'environ 2½ milles de la terre ferme. Les travaux de protection faits alentour sont pourris, et s'en vont en ruine, laissant la bâtisse exposée à l'incessante action des vagues, auxquelles cette sorte d'ouvrage ne peut résister.

Il est donc projeté de bâtir une ligne étroite en charpente autour de la tour, de faire un débarcadère du côté du rivage et de faire les réparations qui seront nécessaires à la bâtisse: coût, à peu-près \$1,700.

Les bâtisses de l'île Mohawk, sur le lac Furié, exigeraient aussi quelques travaux de protection, mais bien moindres que ceux dont nous parlons plus haut.

L'eau ayant fait ébouler la berge des deux côtés du phare de l'île de Nottawasaga, et les fondations se trouvant minées, il est nécessaire de faire des réparations considérables et de construire un brise-lame. A l'île aux Chrétiens, il faudra faire quelques réparations et une clôture autour du terrain du phare.

Ces travaux, avec les réparations ordinaires, sont évalués à \$9,674.

PHARES AU-DESSOUS DE QUÉBEC.

On a fait des préparatifs l'hiver dernier pour la construction de cinq petits phares dans le bas du St. Laurent. Le besoin en a été représenté fréquemment par les capitaines de vaisseaux, et l'ingénieur en chef, accompagné d'un pilote expérimenté, examina en mai dernier les différentes localités et fixa l'emplacement respectif de ces phares.

Les travaux furent alors immédiatement commencés et poursuivis jusqu'à la fin de la saison avec toute l'activité possible. Trois des phares sont maintenant terminés ainsi que leur appareil lumineux. Les deux autres sont bien avancés. Leurs positions, etc., sont comme suit:—

Ile Bellechasse.—Sur l'extrémité nord-est de cette île, à environ 30 pieds au-dessus du niveau de l'eau, on a élevé une tour de 29½ pieds de hauteur, avec un appartement pour le gardien. Elle consiste en une bâtisse carrée en charpente sur le haut de laquelle est placée une lanterne octogone; cinq lampes éclairent 270 degrés, et il y a un pareil nombre de miroirs paraboliques, dont chacun a 23 pouces de diamètre.

Le centre de la lumière sera à environ 64 pieds au-dessus du niveau ordinaire de l'eau.

Ile aux Grues.—Le phare est bâti sur le côté sud-est de cette île, à l'un des points les plus saillants de la batture, qui se trouve à sec à mer basse. Il est élevé sur une jetée de forme rhomboïdale et dont les angles aigus sont parallèles avec la ligne du courant.

La tour est en charpente et a 42 pieds de haut; la tour ainsi que la lanterne est octogone. Elle a autant de lampes et de miroirs que celle dont on vient de parler plus haut et éclairera 225 degrés de l'horizon.

Le centre de la lumière sera à 48 pieds au-dessus de la marée basse.

Grande Ile de Kamouraska.—Le phare à cet endroit est environ à 1,200 pieds de l'extrémité nord-est de l'île, et le site est à 130 pieds au-dessus de l'eau. La tour, qui est carrée, est en charpente et a 27½ pieds de hauteur. Du côté de l'ouest et y adhérent est la maison destinée au gardien. La lanterne est octogone et munie de 7 lampes et 7 miroirs comme ceux dont on a parlé plus haut, qui éclairent 225 degrés de l'horizon. Le centre de la lumière sera à 162 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Dans ces trois phares on doit se servir d'huile minérale pour l'éclairage. Les gardiens ayant été nommés et instruits de leur devoir, on se propose de se servir de ces phares à l'ouverture de la navigation.

Ile du Pèlerin.—Le site du phare à cet endroit est un roc étroit, à près de 180 pieds au-dessus de la mer, et un peu à l'ouest du milieu de l'île.

La tour a 30 pieds de haut, est de forme circulaire, et bâtie en brique. Une demeure et un magasin en bois sont construits autour de la tour, qui les dépasse de 12 pieds.

La lumière sera de 4ème ordre d'après le principe catadioptrique et éclairera 180 degrés de l'horizon. Centre de la lumière, 212 pieds au-dessus de la mer.

Ile du Pot-à-l'Eau-de-Vie.—A cet endroit le site du phare est à environ 45 pieds au-dessus de l'eau, et sur l'extrémité sud-est de l'île du sud. La tour a 30 pieds de haut, est circulaire et bâtie en brique; elle s'élève à 12 pieds au-dessus du toit de la maison et du magasin qui

sont en bois et construits alentour. La lumière est du 4ème ordre lenticulaire, et éclairera 270 degrés de l'horizon.

Le centre de la lumière sera à 78 pieds au-dessus du niveau de l'eau.

Les bâtisses des deux derniers endroits sont terminées et l'appareil lumineux livré. On espère que le tout sera prêt à servir le 1er juillet prochain.

Pour compléter la série des phares de ce genre, d'après ce qui est recommandé par la Trinité, il devrait encore y en avoir un à la Pointe St. Laurent. Le coût de cette construction, ainsi que la jetée sur laquelle elle devra s'élever, sera de \$15,000. Il serait important de procéder à cette construction pendant cette saison.

ILES AUX OISEAUX.

La législature a accordé, en 1860, un octroi pour faire construire un phare sur les Iles aux Oiseaux, dans le golfe St. Laurent. En conséquence, l'ingénieur en chef fut chargé, en juillet dernier, de bien examiner cet endroit, où l'on voulait travailler pour améliorer la navigation. Cet ingénieur rapporte que ces îlots dangereux sont presque directement sur la route des vaisseaux qui font le commerce transatlantique, et qui cinglent vers le sud-ouest de Terre-Neuve.

Pour éviter ces îlots les navires tiennent ordinairement l'est; quelquefois, cependant, ils passent entre eux et l'île Bryon, située à l'ouest, et dont l'extrémité est en est distante de 10 $\frac{1}{2}$ milles ouest-nord-ouest. La distance des Iles aux Oiseaux aux Iles de la Magdeleine est de 16 $\frac{1}{2}$ milles.

Ces rochers sont inaccessibles si ce n'est quand le temps est calme; mais ce temps calme, dans ce voisinage, est ordinairement de courte durée et toujours incertain, et de gros coups de mer se font souvent sentir au milieu de ce calme, soit avant soit après les orages.

Les difficultés qui naissent de ces causes sont vraisemblablement des obstacles sérieux à l'érection d'un phare en cet endroit, d'autant plus qu'il n'y a point d'ancrage sûr plus proche que ceux de l'île Bryon. Cependant, bien que ces inconvénients soient sans doute une cause de retards et d'embarras, nous pouvons espérer qu'avec les préparatifs convenables et un vaisseau bien équipé nous parviendrons à réaliser notre projet.

Le prix de la construction d'un phare sur ces îlots, et les frais de son entretien, ont amené l'ingénieur à se demander s'il ne serait pas aussi avantageux à la navigation de construire un phare sur l'extrémité est de l'île Bryon, où il pourrait être bâti et entretenu avec bien moins de frais. Toutefois il en arriva à cette conclusion, qu'il serait à craindre qu'une lumière sur l'île Bryon, loin d'être un gage de salut, attirerait peut-être les vaisseaux dans le danger qu'ils voudraient éviter, tandis que les signaux d'alarmes indispensables au milieu des ténèbres et de la brume ne seraient plus ou à peu près d'aucune utilité.

Cette opinion est confirmée par les maîtres de vaisseaux et les hydrographes de l'amirauté. Il est reconnu que dans la crainte de se briser contre ces rochers, autant de navires sont allés se jeter sur les côtes et les îles voisines qu'il en est péri en cet endroit, et

qu'une lumière y serait plus utile à la navigation qu'en tout autre endroit sur la route du St. Laurent vers l'océan.

Deux de ces îlots sont éloignés l'un de l'autre d'environ 4-5me de mille; le plus grand, celui du S. E., est celui où l'on se propose d'élever le phare. Le sol est un grès rougeâtre; il présente presque de tous côtés une côte perpendiculaire, et n'est accessible que sur un point, à l'angle sud-ouest, où la pente est moins rapide.

L'extrémité nord-est s'élève environ de 140 pieds au-dessus du niveau de la mer, et la partie sud-ouest de 95 pieds.

Le sommet est couvert d'une couche de sable de 18 à 24 pouces de profondeur. Il mesure 850 pieds du nord-est au sud-ouest, et environ 450 pieds de largeur au milieu. Dans la partie la plus basse un petit morceau de terre est couvert de verdure; partout ailleurs ce n'est qu'un sable nu.

M Page, l'ingénieur en chef, dit :

“ La place choisie pour bâtir le phare est sur le plateau le plus élevé et se trouve à 150 pieds de l'extrémité N. E. du rocher.

“ On considère comme suffisante une tour haute de 25 à 30 pieds; mais le logement des gardiens et des provisions demandent une bâtisse plus considérable, et autant que possible à l'épreuve du feu.

“ La lumière devra être de premier ordre, dioptrique, tournante, et arrangée de manière à ce que tous les rayons puissent être concentrés dans un seul rayon intense, visible alternativement sur différents points de l'horison.

“ Vu les difficultés qu'il y a pour débarquer des matériaux en cet endroit, et l'incertitude même où l'on est de pouvoir en débarquer, on pourra faire servir à la construction de la bâtisse, la pierre qui forme cet îlot et le sable qui la recouvre.

“ Bien que ce sable et cette pierre ne soient pas de la meilleure qualité, cependant on peut les employer, si on les préserve, comme on se l'est proposé, de l'influence des orages et de l'humidité de l'atmosphère de l'Océan auxquelles ils seraient exposés.

“ Comme on trouverait sur le rocher la grande partie des matériaux nécessaires à la construction, il ne resterait plus qu'à y transporter le ciment pour la maçonnerie, et ce qui sera nécessaire pour garantir le dehors, et pour finir l'intérieur de la bâtisse.

“ Il faut aussi des citernes en fer pour que le gardien puisse conserver de l'eau pour son usage, soit que la pluie ou la distillation ou quelque autre moyen lui fournisse cette eau.

“ Le premier ouvrage à faire sur ce rocher, après un abri pour les travailleurs, est la préparation d'un débarcadère, selon que les circonstances le permettront.

“ Ensuite, il faudra faire un chemin oblique qui suivra les bords du rochers depuis ce débarcadère jusqu'à l'endroit où sera le phare; puis au moyen d'un char mû par un cabestan on pourra monter les matériaux, tirer les embarcations en sûreté, etc. Une partie du sommet de l'îlot devra être entourée d'une barrière pour prévenir les accidents pendant les gros vents. Tous les matériaux en sus de ceux dont il a été fait mention devront être achetés à Québec. On pense que la manière ordinaire de procéder, c'est-à-dire de donner l'ouvrage par contrat, est inadmissible pour ici.”

HAVRES DE REFUGE.

LACS D'EN HAUT.

Comme il y a, comparativement, très peu de bons havres sur les côtes de nos lacs, il est devenu de la plus haute importance de déterminer les lieux où l'on pourrait le plus efficacement préparer des abris pour les vaisseaux marchands qui sillonnent ces eaux. Des personnes qui ont de grands intérêts dans le commerce ont souvent attiré l'attention du gouvernement sur le danger auquel sont exposés la vie et la propriété, dans les tempêtes qui s'élèvent sur ces lacs ; et en 1860 on a fait, à ce sujet, une enquête devant un comité nommé par la législature. Plusieurs places ont fortement revendiqué le droit de posséder ces havres de refuge, comme offrant les plus grandes facilités pour les constructions nécessaires ; mais plusieurs n'offrent aucun avantage pour l'exécution de ce projet, quoique toutes soient des endroits où il est très facile d'aborder.

D'après l'aspect général des côtes, on croit que la construction d'un havre de refuge assez grand et assez profond, d'un accès facile et propre à abriter les vaisseaux en tous temps, entraînerait, même avec le concours des circonstances les plus favorables, des dépenses très considérables ; c'est pourquoi l'on a jugé à propos de faire examiner soigneusement les différentes places indiquées, avant que de commencer des travaux de cette importance.

Cette mission fut confiée à l'Hon. H. H. Killaly, qui reçut ordre d'examiner " les " endroits sur les côtes occidentales du lac Huron, depuis Sarnia au Cap Hurd, qui offri- " raient vraisemblablement des facilités à la construction d'un havre de refuge sûr et acces- " sible pour tout vaisseau engagé dans le commerce régulier des lacs."

Ce monsieur examina aussi les " Deux Criques" et le " Rondeau" sur le lac Erié, et la baie de Weller, sur le lac Ontario. Pour son rapport, voir appendice (lettre G.)

GRANDES ROUTES.

ROUTE DE TÉMISCOUATA.

Cette route, ouverte en septembre dernier, s'étend depuis la Rivière du Loup jusqu'au frontières du Nouveau-Brunswick, sur une longueur de 67 miles; 65½ miles sont terminés, et le reste, 1¾, est passablement avancé. Les travaux ont été exécutés, pendant la saison, sous la surveillance de M. Joseph Rosa, qui a déployé beaucoup d'énergie. On a fait 11½ milles de chemin nouveau, et 1¾ milles sont à moitié finis.

Sur ce chemin on a construit cinq ponts en bois, et un autre pont sur chevalets d'une longueur de 400 pieds sur la rivière Thériault. A la rivière Verte, l'on a réparé le pont et les levées que la crue des eaux avait endommagés en juillet dernier; l'on a fait une nouvelle culée et des ailes, et arrangé le tout de manière à prévenir les avaries. L'on a réparé les endroits où la route avait été minée et brisée par les inondations, et toute la ligne a été arpentée avec soin. Pour faciliter le transport par eau des effets et des voyageurs, l'on a battu un petit chemin de halage d'une longueur de douze miles, le long de la rivière Madawaska.

Dépenses pour constructions, réparations, surintendance, etc., jus-	
qu' en 1857.....	\$21,677.23
Dépenses par contrat en 1856 et '57.....	81,112.00
Do. travail à la journée, 1858	3,945.21
" " " 1859.....	3,386.09
" " " 1860.....	32,568.65
" " " 1861.....	32,469.38

Dépenses totales au 1er janvier 1862.....\$175,158.56

Ce chemin est de la plus haute importance, vu qu'il est la principale communication par terre entre le Canada et le Nouveau-Brunswick.

Cet hiver il a été d'une grande utilité pour une classe importante de voyageurs qui n'auraient pu atteindre cette province que difficilement par une autre route à travers les terres.

Il est donc désirable que l'on achève le reste de ce chemin, et que l'on répare dans le cours de l'été prochain les parties qui sont faites depuis plusieurs années. Là où le chemin a été couvert de gravier, il est en bon état, si l'on excepte toutefois quelques endroits où il se trouve des ornières; mais là où il n'y a que la terre simplement, ou la glaise enlevée des fossés qui le bordent, il est en très mauvais état, et en plusieurs places le milieu est plus bas que les côtés.

L'achèvement de 1¾ mille, construit en partie maintenant, coûtera à peu	
près.....	\$1750 00
Réparations des autres parties du chemin, surintendance, etc.....	4450 00
Total.....	\$6,200 00

Il n'y a qu'un tiers du chemin couvert de gravier, les deux autres tiers sont en terre, ou en terre glaise, ce qui, dans les saisons pluvieuses, rend le roulage d'une voiture chargée d'une assez grande difficulté. Pour couvrir cette partie de gravier, il faudrait dépenser \$21,500. Cette dépense améliorerait de beaucoup ce chemin et de plus en diminuerait les frais d'entretien.

ROUTE DE MÉTAPÉDIAC.

Cette route, une fois finie, reliera le Canada au Nouveau-Brunswick ; passant dans l'intérieur du pays, elle est plus importante que celle de Témiscouata, trop rapprochée de la frontière du Maine.

A St. Flavien, elle relie le St. Laurent à la rivière Ristigouche, qui se jette dans la Baie des Chaleurs. Cette nouvelle route ne pouvait être mieux située sous le rapport des pentes, et quoiqu'elle fasse un détour, elle traverse des terres d'une excellente qualité, qui sont établies à mesure que l'accès en est facilité.

Les sommes insuffisantes octroyées jusqu'à présent pour la construction de ce chemin en ont retardé les travaux et en ont diminué les avantages. On devrait affecter une somme suffisante pour l'achever au plus tôt, non seulement pour l'avantage qui en résulterait à la localité, mais comme moyen d'accès au bord de la mer en hiver dans le cas où l'utilité publique l'exigerait.

Ce chemin est d'une longueur de 98 $\frac{3}{4}$ milles, et divisé comme suit :

Division Nord.—D'une longueur de 33 $\frac{3}{4}$ milles, s'étendant du St. Laurent au lac Métapédiac ; 15 milles à peu près sont achevés sur cette partie de la route, dont 5 $\frac{3}{4}$ ont été nivelés et faits durant l'année dernière, outre 3 milles qui ont été améliorés et qui étaient déjà ouverts.

On a dépensé sur cette division en 1859.....	\$2,475.66
1860.....	6,131.32
1861	7,775.61
	Total.....
	16,382.59
	Evaluation du coût.....
	30,000.00
Montant requis pour l'achever.....	13,617.41

La Division Centrale s'étend depuis la tête du lac Métapédiac jusqu'au confluent des rivières Casupscoult et Métapédiac, distance, 27 milles.

Entre ces points on se propose de suivre principalement la ligne de l'ancienne route de Kempt, tout en évitant les côteaux et les pentes escarpées qui s'y trouvent.

On porte à \$8,400 le coût des améliorations à faire à la partie du chemin auquel on n'a pas encore travaillé.

La Division Sud s'étend de la rivière Casupscoult jusqu'à l'embouchure de la rivière Métapédiac, et a environ 5 milles le long de la Ristigouche, faisant en tout une longueur d'à peu près 38 milles. La plus grande partie de cette division de la route traverse un pays rude et montueux, nécessitant la construction d'un grand nombre de ponts et de murs de soutènement. On dit cependant que c'est la seule ligne qui présente des pentes praticables.

L'année dernière, on a fini 3 $\frac{3}{4}$ milles de chemin, et on a construit 3 grands ponts et 16 conduits souterrains.

Dans le moment, 16 $\frac{3}{4}$ milles de chemin ou à peu près sont presque finis, et on se prépare à construire les autres parties.

Dépenses en 1857.....	\$6,000.00
“ 1858.....	8,000.00
“ 1859.....	2,500.00
“ 1860.....	4,371.84
“ 1861.....	8,109.71
	<hr/>
Total.....	28,981.55
Coût probable.....	\$56,065.00
	<hr/>
Montant requis	\$27,083.45
Division centrale	8,400.00
“ nord.....	13,617.41
	<hr/>
Balance requise pour achever le chemin.....	49,100.86

ROUTE DE MATANE AU CAP CHATTE.

Cette route est la continuation de la grande route provinciale qui suit la rive du golfe à travers la partie est du comté de Rimouski.

Elle a 38 milles de longueur, passant en partie au milieu de bons établissements et en partie à travers un pays très rude et très montueux, dont le sol est impropre à l'agriculture.

Elle fut ouverte sur tout son parcours à la circulation avant d'être achevée. Cette route est de fort peu d'utilité aux colons, à cause de pentes très escarpées et de manque d'améliorations.

On a réparé 9 milles de ce chemin l'été dernier, et on a nivelé quelques unes des pentes les plus escarpées.

On a dépensé la somme de \$1,619.60 en améliorations sur d'autres parties.

Pour mettre cette route dans un état de réparation passable, pour niveler les côtes, et pour faire les améliorations que permet la nature ingrate du sol, il faudrait une somme de \$3,000.

ROUTE DE GASPÉ AU ST. LAURENT.

Cette route est celle de la malle entre la Baie des Chaleurs et la rive sud du St. Laurent. Elle a une longueur de 23 milles.

La division entre Watering Brook et la Grande Grève, le long de la rive nord de la Baie de Gaspé, d'une longueur de 10 milles, fut terminée en 1860.

On a construit, l'année dernière, un mille de chemin entre la Baie de Gaspé et l'Anse au Griffon, et cinq milles le long de la rive sud du St. Laurent. Il ne reste donc à présent, avec les travaux précédemment terminés, qu'un quart de mille à faire, et trois petits ponts à construire pour achever la ligne jusqu'à la Rivière au Renard, sur laquelle il faudra construire un pont.

On évalue le coût de ces travaux à \$1,300.

M. Painchaud, le surintendant, rapporte que les grosses pluies du moins de novembre dernier ont causé de grands dommages aux ponts, aux conduits souterrains et à quelques parties du chemin; il dit de plus que l'inondation a été si grande dans son voisinage, que sept moulins, plusieurs autres bâtisses et huit ponts (payés à même le fonds de colonisation) ont été détruits.

Pour réparer ces dommages il faudrait une somme de \$1,200.

Ci-suit l'état des dépenses sur cette route jusqu'au 31 janvier 1862.

En 1859.....	\$3,289 25
En 1860.....	5,893 16
En 1861.....	3,166 35
Balance due aux entrepreneurs et surintendance...	1,379 00
	<hr/>
Total.....	\$13,727 76
Montant de l'allocation.....	12,700 00
	<hr/>
Déficit à couvrir.....	\$1,027 76
Pour achever le prolongement de la route et réparer les dommages causés par l'inondation—de plus les frais de surintendance.....	2,934 00
	<hr/>
Montant de l'allocation requise.....	\$3,961 76

 ROUTE DE LA MALBAIE A LA GRANDE BAIE.

Cette route traverse un pays très rude et montagneux. Elle est d'une longueur de 76 milles à peu près, s'étendant du St. Laurent au Saguenay, dont 62 milles ont été ouverts à la circulation, d'une largeur variant de 8 à 18 pieds; on en a nivelé une petite partie seulement et on en a essarté d'autres, mais sur presque tout son parcours il reste à faire encore le fossoyage et le drainage.

Il est à remarquer que ces 14 premiers milles en partant de la Malbaie, et les 21 derniers milles en se rendant à la Grande Baie, traversent un assez bon sol, mais la partie du milieu n'est pas susceptible de culture.

Dans le cours de l'année dernière, on a élargi de 12 pieds et ouvert à la circulation 6 milles de chemin; on a aussi élargi à 20 pieds, formé et fossoyé à peu près 2 $\frac{1}{2}$ milles à partir de l'église de la Grande Baie. On a construit un certain nombre de ponts et de conduits souterrains et réparé certaines parties du chemin qui étaient déjà achevées.

Dépenses en 1856	\$2,000 00
do 1859	4,000 00
do 1860	1,851 41
do 1861	2,272 41
Total.....	\$10,123 82

Pour achever ce chemin sur tout son parcours, y compris les barrières de péages et le drainage, qu'il ne faudrait faire que là où il est nécessaire pour le passage des voitures d'été, il faudrait une allocation de \$6,000. Il est à désirer que la clairière soit élargie de 60 pieds afin que la route puisse avoir une belle exposition au vent et au soleil.

Pour cela il faudrait une autre somme de \$7,500.

 CHEMIN DES ESCOUMAINS.

Ce chemin a été commencé en 1856, à la rivière des Escoumains, et s'étend à une distance d'à peu près 9 milles dans la direction du Saguenay. Cette année on en a formé, fossoyé et drainé 6 milles de plus; on a aussi construit plusieurs ponts.

Dépenses en 1856	\$2,000 00
do 1861	1,537 50
Total.....	\$3,537 50

STEAMERS PROVINCIAUX.

Ces navires ont fait le service suivant durant la dernière saison de navigations :

Le steamer à hélice *Lady Head* a été employé au transport des malles et à d'autres services entre Québec et les provinces inférieures. Il a fait en tout 14 voyages.

Le steamer à hélice *Napoléon III* a fait deux voyages à tous les différents phares et dépôts de provisions (dont la Maison de la Trinité a le contrôle) du détroit de Belle-Ile et du golfe St. Laurent. Pendant le reste de la saison, il a été occupé au service du remorquage dans le bas du fleuve. En novembre dernier il a été envoyé pour porter secours aux naufragés du steamer *North Briton*.

Le steamer à hélice *Queen Victoria*.—En juin et en juillet derniers, ce navire a principalement été employé au service des phares, à transporter l'ingénieur en chef aux Iles aux Oiseaux, dans le golfe St. Laurent, pour qu'il fît le plan d'un phare pour l'un de ces flots, et en même temps pour transporter Son Altesse Royale le Prince Alfred jusqu'à Mingan et Gaspé. La caisse de l'engin de ce navire ayant souvent eu besoin de réparations, de l'avis de l'ingénieur en chef, il a été décidé de la remplacer par une plus forte, et ce navire a été envoyé à Montréal, où l'on a mis environ trois mois à faire ces travaux. Pendant le reste de la navigation il a servi au remorquage dans le bas du fleuve.

Le steamer *Advance*.—La maison de la Trinité a employé ce vapeur au placement des phares flottants et des bouées dans le bas du fleuve, à les replacer de temps à autre pendant l'été, à remorquer ces phares flottants à leurs quartiers d'hiver et à enlever les bouées à la fin de la navigation. En mai, il a transporté l'ingénieur en chef et d'autres personnes aux endroits du fleuve où des phares sont en voie de construction.

En août et septembre, il a descendu les apprentis pilotes qui, conformément à l'acte 12 Vic., chap. 114, section 22, sont tenus d'aller faire le sondage des chenaux nord et sud du fleuve. Il a aussi transporté les appareils des nouveaux phares. Durant l'intervalle entre ces services il a été occupé au remorquage dans le bas du fleuve.

**LA PROVINCE DU CANADA EN COMPTE AVEC LE DEPARTEMENT DES
TRAVAUX PUBLICS AU SUJET DES STEAMERS PROVINCIAUX**

<i>Dt.</i>	\$ cts.	<i>Cr.</i>	\$ cts.
Montant payé pour annoncer la vente des steamers	164.49	Balance de la somme affectée par l'acte 23 Vic. ch. 15	4,410.52
Montant dû—visite de S. A. R. le Prin- ce de Galles—porté au crédit de la somme affectée et payé au receveur général.....	2,550.00		
Balance en main le 1er janvier 1861.....	1,696.03		
	4,410.52		4,410.52
Montant payé en 1861 pour annoncer la vente des steamers.....	192.28	Balance au 1er janvier 1861.....	1,696.03
Montant dépensé en 1861, pour l'équi- pement, le combustible, les frais de marche et les réparations	59,467.14	Somme affectée par l'acte 24 Vic. c. 1	50,000.00
Montant porté au compte des répara- tions extraordinaires aux steamers.....	7,000.00	Montant payé au receveur général à compte de 1860.....	2,550.00
Balance disponible pour les dépenses courantes de 1862.....	19,933.46	Montant payé au receveur général à compte de 1861.....	26,803.35
	86,592.88	Créances et provisions de charbon pour 1862.....	5,543.50
		Balance disponible pour les dépenses de 1862.....	86,592.88
			19,933.46

QUAIS EN BAS DE QUEBEC.

Ces quais se maintiennent généralement en bon ordre ; mais il en est qui ont à souffrir un peu de l'action des glaces, et l'automne dernier il a fallu encourir une légère dépense pour empêcher qu'à l'avenir ils ne soient ainsi détériorés par les glaces. Pour l'usage de ces quais et pour les maintenir en bon ordre et les faire surveiller, il serait à propos d'imposer des péages.

EDIFICES PUBLICS.

Maisons de douane.—A part d'une légère somme pour les réparations ordinaires, l'on n'a eu aucune autre dépense à faire pour ces édifices.

Bureaux de poste.—Sauf les frais de réparations ordinaires, l'an dernier, l'on n'a eu à faire des dépenses que pour les bureaux de London et Hamilton, C. O., aux toits et aux gouttières desquels il a fallu faire quelques changements.

Ecoles normales, Montréal.—Les bâtisses des écoles sous le contrôle des collèges Laval et McGill ont été réparées convenablement l'année dernière, et ces réparations ont coûté, pour la première \$977.65, et pour l'autre, \$1,405.86.

Palais de justice, Montréal.—En sus des changements et réparations faits le printemps dernier à l'intérieur et autour de cet édifice, il a été jugé nécessaire de faire repeinturer la plus grande partie des murs intérieurs, et aussi, de couvrir de plomb les corniches horizontales. Ces dépenses sont évaluées à \$5,000.

NOUVEAUX PALAIS DE JUSTICE ET PRISONS, C. E.

Ainsi que le disait le dernier rapport de ce département, la construction de ces édifices a dû être ôtée aux premiers entrepreneurs et donnée d'autres. Les travaux de ces édifices, (excepté dans deux cas), ont marché ensuite d'une manière satisfaisante. Neuf de ces édifices sont maintenant terminés et en la possession des autorités locales, savoir :

Celui de Beauharnais,
" Ste. Scholastique,
" d'Arthabaska,
" Sweetsburg,
" Sorel,
" d'Industrie,
" St. Jean,
" Montmagny et
" Chicoutimi.

Ceux de Rimouski, Malbaie, Beauce et St. Hyacinthe sont assez avancés pour que l'on puisse dire qu'ils seront terminés dans le mois de juin prochain et livrés aux shérifs.

PALAIS DE JUSTICE DE KAMOURASKA.

Cet édifice est terminé et maintenant en usage ; mais comme il ne renferme aucun logements pour le gôlier, ce dernier est obligé d'habiter une maison louée pour lui et qui est éloignée, chose parfois très incommode. Il serait donc à propos de lui construire une petite maison à côté de la prison.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DES ILES DE LA MAGDELEINE.

La construction de cet édifice a été donnée à l'entreprise en mai 1861, avec la condition qu'elle serait terminée vers le premier novembre de la même année ; mais comme il y a diversité d'opinion entre les autorités municipales de l'endroit quant au choix de son site, il en résulte que l'achèvement de cette construction est remis à une autre année.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DU SAULT STE. MARIE.

La construction de cet édifice a été donnée à l'entreprise, mais l'entrepreneur n'ayant pas rempli ses engagements, son achèvement est forcément remis à une autre année.

NOUVELLE PRISON DE QUEBEC.

En février 1861, il a été passé contrat pour la construction d'une nouvelle prison dans la cité de Québec. Les plans de cet édifice avaient été d'abord soumis aux inspecteurs de prison et approuvés par eux ; mais comme le coût de l'édifice entier devait excéder de beaucoup la somme mise à la disposition du département pour le faire construire, ses dimensions ont été réduites et l'on a fait aussi certains autres changements afin de ne pas excéder la somme affectée. L'on a reconnu ensuite que pour garder sûrement les prisonniers il fallait faire certains changements ; c'est-à-dire, comme on le voulait dans le principe, de faire en pierre de taille les chambranles des portes des cellules, et de faire en pierre au lieu de brique la face intérieure des murs extérieurs ; et vu que par le retranchement des ailes sud et ouest les murs de division, que l'on se proposait de faire en brique, allaient être exposés, il a été décidé qu'on les ferait en pierre.

Les murs du soubassement et la plus grande partie de ceux du rez-de-chaussée sont finis, et une grande partie des matériaux sont sur les lieux prêts à être employés. L'on compte que l'édifice sera couvert l'automne prochain et que tous ces travaux seront terminés au commencement de 1863.

Dans le but de diminuer les dépenses, on a retranché du plan original le quatrième étage du corps principal de l'édifice ; mais comme il paraît que cet étage supérieur deviendra absolument nécessaire au classement des prisonniers et à la discipline, et que si l'on diffère de le construire aujourd'hui, il faudra toujours le construire plus tard et pour cela exhausser la toiture,—travaux qui donneront lieu à beaucoup d'inconvénients et augmenteront considérablement les dépenses,—l'on croit à propos de recommander que la construction de ce quatrième étage ne soit pas différée. Coût probable, \$5,000 à \$6,000

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.

Sur la rue St. Louis, Québec, deux maisons ont été louées, converties en une seule et installées pour en faire la résidence de son excellence le gouverneur général. Pour donner le logement nécessaire on a ajouté un étage à la bâtisse en arrière.

Pour les écuries et remises nécessaires aux équipages, l'on a transformé une partie des abris à canon et de l'arsenal de la rue St. Louis, auxquels on a ajouté de nouvelles constructions qui, plus tard, pourront être facilement converties en abris à canon.

Les frais de réparations des divers départements publics, l'année dernière, ont été bien modérés ; mais dans quelques cas il a été jugé nécessaire d'augmenter la grandeur du

local, soit en louant d'autres bâtisses, soit en faisant des additions à celles déjà alouées.

EDIFICES D'OUTAOUAIS.

Quand je pris la charge de commissaire des travaux publics, en juillet dernier, je trouvai les plans des édifices d'Outaouais déjà arrêtés, les contrats de ceux du parlement et des départements publics signés, les travaux de construction considérablement avancés et des matériaux en grande quantité préparés et en voie de préparation.

La grandeur de ces travaux et la dépense qu'ils avaient déjà entraînée me portèrent à consacrer, sans retard, autant de temps que me le permettaient les autres matières importantes soumis à mon contrôle et mes autres devoirs à l'étude complète des détails : tels que l'étendue de l'ouvrage fait, le montant des paiements, la proportion de l'ouvrage encore à faire, le montant de l'appropriation non encore dépensé, etc.

Le résultat de cette investigation me fit connaître qu'on avait fait des ouvrages considérables en sus de ceux mentionnés au contrat, et que les paiements avaient absorbé, ou à peu près, l'appropriation.

Comme probablement ces ouvrages n'avaient pas été prévus, on ne s'était entendu avec les entrepreneurs, ni sur leur valeur, ni sur la manière de les mesurer, et ces derniers se plaignirent que les architectes, en ne distinguant pas, dans leurs rapports, les ouvrages mentionnés au contrat des ouvrages extraordinaires, induisaient le département en erreur sur le coût et sur la quantité des derniers, et que les prix, sur lesquels étaient basées les évaluations progressives, étaient injustes et disproportionnés.

En faisant des recherches, je trouvai attachée aux contrats une cédule qui disait, dans son titre, se rapporter également et aux ouvrages mentionnés au contrat et aux ouvrages extraordinaires.

Avant de signer les contrats, les entrepreneurs protestèrent contre cette cédule, affirmant qu'elle ne devait point affecter les ouvrages extraordinaires, mais simplement les évaluations progressives des ouvrages nommés aux contrats. Cela fut admis par le département qui reconnut que les mots *et aussi pour ouvrages extraordinaires* avaient été laissés par mégarde dans le titre de la cédule ; et en conséquence, les officiers du département rapportèrent les ouvrages extraordinaires, et le département les paya, à des prix bien autrement élevés que ceux de la cédule. Mais les entrepreneurs objectèrent même à ces derniers prix, qu'ils déclarèrent injustes, et ne les reçurent que comme paiements progressifs.

Sous ces circonstances, je crus qu'il était sage de discontinuer les travaux, de prendre les moyens de protéger les bâtisses contre la rigueur de l'hiver qui approchait, de faire établir des prix équitables pour les ouvrages faits ou à faire, (en insistant toutefois sur le strict maintien des prix statués pour les ouvrages nommés au contrat), de faire faire un rapport complet de l'état des travaux et une estimation de la somme qu'il faudrait pour les compléter.

Par suite des différends qui existaient entre les entrepreneurs et les officiers du département, il me devint évident que nul arrangement ne serait possible entre eux, sur ces

divers points, et je crus qu'il ne me restait plus d'autre remède que celui de soumettre toute l'affaire à quelqu'un qui, n'ayant ni fait les plans, ni ordonné, ni surveillé, ni exécuté les ouvrages, n'eût aucun intérêt dans le résultat de l'enquête, et dans le jugement et l'intégrité duquel le gouvernement pût avoir confiance. Le choix tomba sur l'hon. M. Killaly qui reçut en conséquence instruction de se rendre à Outaouais pour y prendre les arrangements ordonnés, et de me faire son rapport.

Dans ce rapport, M. Killaly évalue l'ouvrage fait et les matériaux livrés, jusqu'au 1er octobre, à \$1,363,597.55; les prix, pour tous les ouvrages nommés au contrat, sont réglés par le contrat même, et ceux de ^m ouvrages extraordinaires par une cédule qu'il a faite après avoir examiné la correspondance existante entre le département et les entrepreneurs sur le sujet, avoir entendu l'explication des entrepreneurs et des témoins pour s'assurer du coût du transport et de la préparation des matériaux, du minage dans les carrières, etc., etc.

M. Killaly prépare et j'attends instamment un rapport complet et général de toute la dépense jusqu'au premier décembre dernier. Je le soumettrai à Votre Excellence aussitôt que je l'aurai reçu.

Dans ce qui précède ne se trouve pas compris le montant du contrat de M. Garth pour l'appareil du chauffage et de la ventilation, lequel est de \$61,285, dont \$35,170.28 ont été payés à compte.

C'est le système d'égoûts, de chauffage et de ventilation adopté qui a été cause de la très grande somme de l'excédant de la dépense sur l'appropriation, en exigeant des excavations profondes et étendues dans le roc vif qu'avaient à traverser les canaux d'égoûts, les conduits d'air chaud et d'air froid, etc. De même, la quantité de maçonnerie et d'ouvrage en brique a été considérablement augmentée, et le coût (de la brique surtout) en a été grossi par suite de la construction d'un nombre immense de tuyaux et d'autres ouvrages dispendieux commandés par le système.

Ces derniers ouvrages ne forment pas partie des contrats.

Une autre portion considérable de l'excédant de la dépense trouve sa raison d'être dans les moyens adoptés (subséquentement à la signature du contrat) pour mieux protéger les édifices contre le feu, et qui consistent dans l'emploi de soliveaux en fer, de planchers crénelés, etc., etc., au lieu de bois, dans l'agrandissement de quelques-uns des édifices où on avait besoin de plus d'espace; dans l'augmentation des dimensions des murs, en bien des cas, pour plus de solidité, et dans celle des fondations trouvée nécessaire à la suite des excavations.

Tous ces ouvrages ont concouru à augmenter considérablement la dépense.

La substitution, avant mon entrée en charge, de la pierre de l'Ohio et de Napean et d'autres pierres à la pierre à chaux que l'on trouve dans le voisinage, a aussi beaucoup contribué à l'augmentation du coût des édifices; mais on pensait que le style de l'architecture adopté rendait ce changement inévitable, la pierre à chaux du voisinage étant regardée, à cause de sa cristallisation grossière et de sa couleur, comme impropre aux moulures fines et délicates et au genre gothique.

On m'a fait rapport que tous les ouvrages ont été exécutés avec beaucoup de soin, et que, lorsque les édifices seront terminés, ils auront une apparence imposante et feront honneur à la Province.

J'ai fait préparer pour Votre Excellence de grandes et magnifiques photographies des édifices parlementaires et départementaux, tels qu'étaient ceux-ci lorsque l'ouvrage fut interrompu. Un diagramme, qui accompagne ces photographies, indique les points où elles ont été prises et les portions des édifices qu'elles embrassent.

Les appendices relatifs à ces ouvrages sont trop volumineux pour entrer dans le rapport général du département ; ils seront soumis séparément à Votre Excellence.

Le tout respectueusement soumis,

JOSEPH CAUCHON.

Commissaire des Travaux-Publics.

Québec, 4 avril 1862.

APPENDICE AU RAPPORT

DU

COMMISSAIRE DES TRAVAUX PUBLICS,

POUR L'ANNÉE 1861.

APPENDICE A

No. 1

ETAT des divers travaux sous le contrôle de ce département qui sont en usage et produisent un revenu, indiquant sous ses divers chapitres, les dépenses faites dans le cours de 1861, savoir : pour construction, sommes payées pour dommages aux propriétés, et le coût total des constructions sous le contrôle de ce département, jusqu'au 1er janvier 1862; aussi, le coût des réparations et de la régie pendant la même période.

TRAVAUX.	Frais de construction en 1861.	Montant payé pour dommages en 1861.	Total du coût de construction jusqu'au 1er janvier 1862.	Frais de réparations et de régie en 1861.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Canaux.</i>				
Welland	86,980 56	3,472 35	4,666,558 76	56,739 99
<i>Canaux du St. Laurent, savoir :</i>				
Lachine	17,836 38	1,175 00	2,019,467 08	23,022 15
Beauharnois	1,761 00	1,590,931 38	15,776 77
Cornwall	466,045 74	12,399 18
Williamsburg	1,089,739 93	11,633 38
Jonction	30 00	230,796 11
Dépenses générales.....	161 24	74,434 12
Portes d'écluses	4,550 00	10,794 60
Chambly.....	1,583 03	69,236 28	12,476 24
St. Ours.....	120 00	123,137 65	2,954 14
Ste. Anne	2,799 92	114,596 49	1,712 94
Canal de la Baie de Burlington.....	8,362 25	291,044 49
<i>Glissoires et écluses, etc.</i>				
Ottawa.....	6,823 29	635,578 86	19,008 67
St. Maurice.....	12,384 28	254,968 79	7,885 63
Trent, digue de sûreté.....	2,185 34	2,185 34	200 00
Saguenay.....	154 67	41,019 74	953 93
<i>Hâvres.</i>				
Port Stanley.....	4,540 00	229,377 48
Reconstruction du pont suspendu d'Union...	2,593 35	5,266 60
	148,205 31	9,307 35	11,915,179 44	164,763 02

J. BAINE,
Teneur de livres.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, }
Janvier 1862. }

No. 2.

ETAT des travaux publics sous le contrôle de ce département, incomplets et improductifs, mais sur lesquels il sera prélevé des péages dès qu'ils seront en état de service,—indiquant la dépense sur ces travaux pendant l'année 1861, pour construction, réparations et régie, et le total de la dépense jusqu'au 1er janvier 1862.

TRAVAUX.	Frais de construction en 1861.	Réparations et régie en 1861.	Total de la dépense jusqu'au 1er janvier 1862
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Canaux.</i>			
Canal des Chats.....			373,191 98
Navigation intérieure du lac Scugog	1,382 23	634 08	479,017 90
	1,382 23	634 08	852,209 88

J. BAINE,
Teneur de livres.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, }
Janvier 1862.

No. 3.

ETAT des divers travaux et édifices publics en voie de construction sous le contrôle de ce département, ne produisant aucun revenu, mais qui servent au service public, et autorisés par octrois législatifs, indiquant le montant dépensé sur ces travaux et édifices, jusqu'au 1er janvier 1862, aussi le montant dépensé en réparations et frais d'entretien, pendant la même période.

TRAVAUX.	Montant total dépensé jus- qu'au 1er janvier 1861.		Montant dépensé en 1861.		Dépenses totales jusqu'au 1er janvier 1862.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Edifices du parlement, réparations, Toronto } Hôtel du gouvernement..... do } Maison de douane..... do Bureau de poste do Observatoire..... do Asile des femmes aliénées do Osgoode Hall..... do Abris à canons..... do Casernes, réparations..... do Bureau de l'insp. des chem. de fer. do Institut des artisans, pour achever la bâtisse..... do Maison de douane..... Hamilton Bureau de poste..... do Abris à canons..... do Bureau de poste..... London Maison de douane..... Kingston Bureau de poste..... do Asile des aliénés et prison..... do Edifices publics..... Ottawa Palais de justice Montréal do répar. extraordinaires... do Maison de douane..... do Prison do Bureau de poste do Ecole normale do Arsenal do Hôpital de marine Québec Maison de douane..... do Abris à canons..... do Palais de justice do Bureau de poste et édifices du par- lement do do do rép. additionnelles do Spencer Wood..... do Résidence du gouverneur-général par suite de l'incendie à Spencer Wood..... do Observatoire..... do Ecole normale do Prison do Nouvelle prison..... do Prisons et palais de justice, C. E... do Prisons et palais de justice, C. E., 20 Vict. ch. 44 Palais de justice de Aylmer, réparations..... Prison de Kamouraska..... Palais de justice et prison, Sherbrooke, réparations Palais de justice, Trois-Rivières, réparations..... Palais de justice, St. Hyacinthe..... Dépôt à Anticosti..... Loyers, réparations et entretien..... Palais de justice et prison, Algoma..... Prison à Percé.....	274815 05 5104 18 28066 07 13884 65 9966 83 159 30 3679 23 657 69 525 62 16000 00 46188 45 52625 42 5566 67 39122 76 41805 52 39325 95 4293 92 433194 95 306877 13 15245 98 1257 63 1343 60 3037 97 6451 20 856 68 94808 21 245178 04 4545 42 199 75 59891 18 1623 59 4299 35 8781 67 318 77 7181 06 572 67 2771 92 35441 44 224698 13 523 65 10841 71 3555 65 1124 83 541 42 47 82 290421 09 67 53 343 85	399 16 3204 72 321 17 655149 45 6991 64 423 85 884 53 30 00 22830 46 1026 62 1210 00 139 49 38321 39 140066 16 898 21 3 00 2971 79 32917 65 249 26	46587 61 45010 24 39647 12 1088344 40 22237 62 1767 45 7335 73 94838 21 268008 50 1226 37 9991 67 712 16 41093 31 364764 29 11739 92 3558 65 4096 62 323338 74 316 79			
<i>Montant à reporter</i>			908038 55			

No. 3.—ETAT des Travaux Publics, etc.—(Suite.)

TRAVAUX.	Montant total dépensé jus- qu'au 1er janvier 1861.	Montant dépensé en 1861.	Dépenses totales jusqu'au 1er janvier 1862.
	cts.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Montant rapporté.....</i>		908038 55	
<i>Phares.</i>			
Phares en bas de Québec.....	396503 55		
Appareils de phares do	54602 16		
Phares (nouveaux) do	15773 87	19179 16	34953 03
Phare de la Pointe Pelée.....	53116 85	7433 62	60550 47
Phare de l'Isle aux Serpents, (Snake Island).....	10430 04		
Phare de la Baie de Quinté.....	108 16		
Phares, lac Huron.....	147614 75		
Appareils de phares, lac Huron	74949 16		
Phares flottants en haut de Lachine.....	26397 93		
Bouées de la baie et du havre de Gaspé.....	346 66	153 16	499 82
Phares des lacs, fleuves et rivières.....	4124 03	1949 76	6073 79
Phare à la Pointe-aux-Pères	1453 61		
Navigation de l'Ottawa.....	2802 34	840 20	3642 54
<i>Chemins.</i>			
Canada et Nouveau-Brunswick	142689 18	32469 38	175158 56
Métapédia, Sud.....	20871 84	8109 71	28981 55
Métapédia, Nord	8606 98	7775 61	16382 59
Malbaie et Grande Baie.....	7851 41	2272 41	10123 82
St. Denis et Cap Chatte.....	19672 14	1619 60	21291 74
Escoumains		1537 50	
Marmora	4000 00		
Chemin de la Garnison, Toronto	1600 50		
Chemin de Gaspé	9182 41	3166 35	12348 76
Chemin du Côteau et de la ligne provinciale.....	1482 01		
<i>Hâvres et Quais.</i>			
Port Bruce	6267 47		
Lac Huron	97448 82		
Quai à St. Anicet.....	87 97		
L'Orignal.....	2000 00		
Débarcadères	768971 02		
Réparations à des quais	6792 30	3838 40	10630 70
Jetée à Port aux Quilles		103 45	
Creusage aux détroits et au nouveau pont. au lac Simcoe	10138 30		
Creusage à Picton et Presqu'île.....	1472 78	2383 42	3856 20
Creusage		1078 56	
Creusage sur les battures de Ste. Claire.....	19984 45		
Améliorat. dans les rap. Richelieu, (Ste. Anne de la Pérade).....	13713 96		
Améliorat. faites au pont de la riv. du Nord et Petite Nation.....	3600 00	654 11	4254 11
Amélioration de la rivière Tamise.....	3821 42		
Cures-môles, pompes à vapeur, etc.....	2641 83	513 25	3155 08
Total		1003116 20	

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
Janvier 1862.

J. BAINE,
Teneur de Livres.

No. 4.

ETAT des dépenses de différents services sous le contrôle de ce département pendant l'année 1861.

	\$	cts.
Steamers provinciaux.....	30,113	79
Bateaux remorqueurs, haut St. Laurent.....	20,000	00
Explorations en général.....	13,426	56
Arbitrages, etc.....	23,268	77
Déménagement à Québec en 1859.....	25	00
Avis de la vente de steamers provinciaux.....	192	28
Entretien du havre de Gaspé.....	100	00
Visite de Son Altesse Royale, le Prince de Galles.....	61,455	29
do le Prince Alfred.....	5,533	29
Dépenses contingentes du département.....	370	55
Annonces de pouvoirs d'eau, Canal Rideau.....	575	46
	155,060	99
<i>Moins :</i>		
Compris dans les états Nos. 1 et 3, et aussi sous le chapitre des arbitrages.....	11,833	24
	143,227	75

J. BAINE,
Teneur de Livres.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, }
Janvier 1862.

No. 5.

ETAT de la dépense encourue sous le contrôle de ce département, pour l'entretien et la régie des Canaux de l'Artillerie, pour l'année 1861.

NOM.	Réparations extraordinaires.		Réparations ordinaires et régie.		Dépenses totales.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Canal Rideau.....			21,608	05	21,608	05
Canal Carillon et Grenville.....			7,295	68	7,295	68
Réparations de Lower Brewers.....	6,155	12			6,155	12
	6,155	12	28,903	73	35,058	85

J. BAINE,
Teneur de Livres.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, }
Janvier 1862.

No. 6.

ETAT des dépenses encourues pour les réparations et l'entretien des phares provinciaux, pour l'année 1861, sous le contrôle de ce département.

Nom du phare.	Nom du gardien.	Montant du	Provisions et	Total.
		salaire payé.	réparations.	
		cts.	\$ cts.	\$ cts.
Jetée de Lachine.....	John Norton.....	385 00	381 63	766 63
Phare flottant No. 1.....				
Do. No. 2.....				
Do. No. 3.....	Pierre Landre.....	250 00	261 44	511 44
Beauharnois.....	Benjamin Picard.....	250 00	186 57	436 57
Grosse Pointe.....	Joseph Meloche.....	225 00	245 84	470 84
Pointe à Mackie.....	Peter Shannon.....	435 00	468 99	903 99
Ile aux Cerisiers	A. McDonald.....	175 00	125 32	300 32
Do. phare flottant.....	E. S. Johnson	435 00	204 66	639 66
Jetée de Lancaster.....	G. H. Johnson.....	250 00	328 04	578 04
Batture de Cole.....	Thomas Hill.....	335 00	160 64	495 64
Ile du Grenadier	Richard Elliot.....	140 00	187 23	327 23
Ile Lindoe	Joseph Austin.....	120 00	176 85	296 85
Détroit de Gananoque.....	Nathaniel Orr.....	134 24	143 00	277 24
Battures de Jack Straw.....				
Batture des Lunettes.....	J. Wallace.....			
Roche du Cheval Rouge.....	James McDonald.....	260 00	337 95	597 95
Ile Brûlée.....	Daniel Bryant.....	560 00	296 52	856 52
Ile aux Loups.....	Joseph Mervin.....	120 00	469 52	589 52
Ile du Serpent.....			470 50	470 50
Pointe des Neuf Mille.....	L. Herchmer.....	435 00	360 81	795 81
Faux Canards	John Dunlop.....	435 00	415 97	850 97
Pointe à Pierre	Joseph Swetman.....	510 00	853 72	1,363 72
Scotch Bonnet.....	W. A. Palin.....	435 00	639 09	1,074 09
Presqu' Isle.....	Samuel Wilson.....	435 00	501 73	936 73
Do. phare d'alignement...	W. Swetman, Sr.....	325 00	1,389 37	1,964 37
Ile aux Goëlands	W. Swetman, Jr.....	250 00		
Pointe Gibraltar.....	George Roddick.....	435 00	457 80	892 80
Baie Burlington.....	George Durnan.....	435 00	656 82	1,091 82
Oakville	George Thompson.....	300 00	180 20	480 20
Port Dalhousie.....	Jonathan Woodall.....	400 00	456 96	856 96
Port Colborne.....	James Fortier.....	400 00	859 30	1,259 30
Ile Mohawk.....	John Burgess.....	435 00	405 37	840 37
Port Maitland.....	Peter Baikie.....	435 00	457 30	892 30
Port Dover.....			247 22	247 22
Longue Pointe.....	H. H. Clark.....	435 00	916 00	1,351 00
Port Burwell.....	Alex. Sutherland.....	320 00	218 00	538 00
Port Stanley.....	Richard Ead.....	144 00	344 82	488 82
Pointe Pelée.....	P. McIntyre.....	435 00	531 52	1,291 52
Ile Pelée.....				
Bois Blanc.....	W. Wadsworth.....	325 00		
Rivière Thames.....	James Cummins.....	435 00	783 55	1,218 55
Goderich.....	James Hackett.....	435 00	431 11	866 11
Pointe Clark.....	Thomas Cartier.....	435 00	424 00	859 00
Ile Chantry.....	Humphrey Fidler.....	325 00	484 84	809 84
Isle des Anses	John Young.....	435 00	551 48	1,286 48
Ile Griffith	Thomas Kilty, Asst.....	300 00		
Ile Nottawasaga	D. McG. Lambert.....	543 75	585 18	1,128 93
Ile Chrétienne.....	D. McBeath.....	435 00	437 48	1,172 48
	A. McBeath, Asst.....	300 00		
	Vesey C. Hill.....	435 00	294 55	729 55
	George Collins.....	435 00	356 98	866 98
	E. Collins, Asst.....	75 00		
	Wm. Hoare.....	435 00	269 40	704 40
<i>A reporter</i>		16,421 99	18,955 27	35,377 26

No. 6.—ÉTAT DÉTAILLÉ des dépenses encourues pour les réparations et l'entretien des phares provinciaux, pour l'année 1861, sous ce département.—*Suite.*

No.	Nom du phare.	Nom du gardien.	Montant du salaire payé.	Provisions et réparations.	Total.
			\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
	<i>Montant rapporté</i>		16,421 99	18,955 27	35,377 26
	Battures Vertes.....	{ Geo. Bathgate..... D. Thomas..... }	226 28	208 74	435 02
	Pointe Claire, No. 1.....	Arsonne Glode.....	240 00	62 79	302 79
	Do. No. 2.....	{ John Kalaher..... Saml. Biron..... }	230 11	74 98	305 09
	Administration, salaire et frais de voyage du suintendant, frêt et affrètement du steamer portant les provisions, annonces, etc.....			4,352 77	4,352 77
	Placer les bouées, Lac St. Laurent			155 54	155 54
	Approvisionnement en magasin			1,450 32	1,450 32
	Achat de terrains pour la maison des gardiens de phares à l'île Brûlée et à la batture de Cole.....			181 50	181 50
			17,118 38	25,441 91	42,560 29

J. BAINE,
Teneur de Livres.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, }
Janvier 1862.

No 7.

ÉTAT indiquant le montant total dépensé par le département des Travaux Publics, durant l'année 1861, tel que détaillé dans les états précédents, numérotés 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

ÉTAT.	Réparations et entretien.	Construction.	Divers.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
No. 1.....	164,763 02	157,512 66	322,275 68
2.....	634 08	1,382 23	2,016 31
3.....	54,054 80	949,061 40	1,003,116 20
4.....	143,227 75	143,227 75
5.....	35,058 85	35,058 85
6.....	42,560 29	42,560 29
	297,071 04	1,107,956 29	143,227 75	1,548,255 08

J. BAINE,
Teneur de Livres.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, }
Janvier 1862.

APPENDICE B

RAPPORT ANNUEL DU SURINTENDANT DU CANAL WELLAND.

BUREAU DU CANAL WELLAND,

Ste. Catherine, 19 décembre 1861.

MONSIEUR,

L'ouverture de la navigation du canal s'est faite le 8 avril ; le canal s'est maintenu en bon état tout le long de la saison, pour les bâtiments d'un tirant de 10 pieds d'eau, excepté pendant une interruption occasionnée, le 2 octobre, par le "Harriett Ross" de Chicago, qui avait emporté trois des portes de l'écluse no. 20. Cette interruption a duré trois jours, pendant lesquels on a remplacé de nouvelles portes.

La glace a menacé de suspendre toute navigation sur le canal les 3, 4 et 5 décembre ; nombre de bâtiments lourdement chargés y seraient restés engagés si nous n'avions pris le moyen de briser la glace au moyen d'un bac que plusieurs chevaux traînaient à rebours du courant, afin de créer un chenal assez large pour permettre aux bâtiments de passer. En plusieurs endroits la glace était tellement épaisse, et la force avec laquelle le bac était tiré était telle, que l'épais blindage de fer qui couvrait l'avant fût coupé, et le bateau eût beaucoup à souffrir. Comme il est évidemment nécessaire que j'aie à ma disposition un bac de ce genre, je désirerais être autorisé à le faire rééquiper et mettre en bon état.

Les jours suivants, le temps se mit au doux, et le canal fut ouvert à la navigation comme à aucune époque de la saison. Je puis dater le jour de sa fermeture au 12 décembre, (par suite d'absence de trafic,) ce qui donne pour la saison 249 jours de navigation, y compris les interruptions.

RÉPARATIONS ET ENTRETIEN.

Durant la suspension de la navigation, et tandis que le canal était à sec, afin de construire les portes de garde, en haut de Thorold, je fis faire les travaux de reconstruction de l'aqueduc hydraulique. Ils furent terminés avant la reprise de la navigation, et à meilleur marché que l'appropriation fixée ; les propriétaires de moulins dont j'avais parlé dans mon dernier rapport n'eurent à souffrir aucun délai. Il est à espérer que, d'après la manière étanche dont les travaux ont été faits, il n'y aura besoin d'aucun frais d'entretien pour assez longtemps.

Ayant reçu l'autorité nécessaire assez tôt, je pus faire exécuter les réparations qu'exigeait le canal (avant son ouverture), de telle sorte qu'il y a eu moins d'interruption cette année que les années précédentes.

On a fait construire deux paires de portes pour en approvisionner les écluses de la montagne en cas d'accident. Trois des portes de rechange ont servi à remplacer celles que le "Harriett Ross" avait emportées.

Le peu d'eau que nous a fourni la Grande Rivière a été une cause d'embarras assez considérable pendant la dernière saison ; on s'en fera une idée quand on saura que le niveau le plus élevé du canal a été souvent pendant des semaines d'un à deux pieds au-dessous de sa hauteur ordinaire. Il n'y a aucun doute que cette difficulté disparaîtra lorsque la digue d'étanchement à Dunnville sera terminée ; les travaux ont été donnés à faire.

TRAVAUX DE CONSTRUCTION.

La construction des portes de garde au-dessus de Thorold a été terminée à l'ouverture de la navigation et a rempli parfaitement nos intentions. L'entrepreneur, M. Brown, s'est montré digne de sa réputation par la manière avec laquelle il s'est acquitté de ces travaux.

Pour placer ces portes, il a fallu élargir le chenal quelques cents pieds plus haut, afin

de donner aux bâtiments assez d'espace. Cette espèce de travaux a été extrêmement fatigante et dispendieuse à cause du froid et de la dureté du sol. Néanmoins, tout a pu être fini assez tôt : les frais ont un peu dépassé le chiffre de l'évaluation.

Par suite du frêt considérable dont les gros bâtiments étaient chargés, il nous a fallu tenir l'eau du canal au niveau le plus élevé possible ; pour cela il a été nécessaire de solidifier et d'élever la berge du canal dans les endroits où elle était trop faible ou trop basse. Il faudra une nouvelle allocation pour cet objet, l'an prochain ; il nous reste, des sommes déjà votées, une balance de \$2,057 que l'on pourrait affecter à ces réparations.

On a travaillé constamment tout le long de la saison à creuser et à élargir le canal au-dessus de Allanburgh avec nombre de cure-môle et autres engins mentionnés dans mes rapports précédents. Les travaux ont éprouvé beaucoup de retard par suite des gros temps presque continus qui ont rendu le lac Érié si agité, que nous n'avons pas osé y aventurer nos bacs pour les décharger ; aussi les choses n'ont-elles pas été aussi promptement qu'on l'avait espéré et que les plans nous avaient d'ailleurs assuré.

L'allocation de deniers nécessaires pour les travaux d'approfondissement, l'an prochain, sera de \$75,000.

Dans cette évaluation se trouve compris le coût de la formation d'un chemin de touage sur la berge Est du canal, depuis le pont Hurst jusqu'à celui de Marlatt, c'est-à-dire environ 4,800 pieds, et l'approfondissement du chenal sur toute cette distance. Les terres enlevées serviront, autant que possible, au premier de ces travaux. Le chemin de touage se trouve aujourd'hui sur le côté ouest du canal, et décrit quelques courbes au pied de-quelles le vent du sud-ouest jette les bâtiments et d'où on ne peut les bouger que lorsque le vent a cessé ; on conçoit que c'est la cause de beaucoup de délais.

La construction de ce chemin aura l'effet d'éviter ces retards aux bâtimen'ts, et de les retenir moins longtemps dans le canal. Pour cela il faut une somme de \$18,000. Les avantages qu'on retirera de cette dépense compenseront le chiffre auquel elle s'élèvera.

Ci-après sont annexées les cédules, à savoir :

Les cédules No. 1 et 2 (non imprimées) qui font connaître les diverses allocations de deniers faites par la législature avec la dépense jusqu'au 1er décembre 1861.

La cédula no. 3 (non-imprimée) qui donne le coût des réparations et de l'entretien du canal pendant l'année.

Ces dépenses ont été prises sur les péages.

Coût des réparations.	\$16,932 11
Coût de l'entretien.....	39,621.58
Total	\$56,553.69

J'ai inclus dans les réparations le prix de reconstruction de l'aqueduc hydraulique, les portes de rechange des écluses de la montagne, les matériaux pour la construction d'autres portes, et quelques réparations au canal s'élevant à \$6,367. Sur ce dernier chiffre des réparations, il a été prélevé sur les bâtiments pour dommages causés au canal \$2,267.80. Malgré cette dépense considérable, les réparations ont coûté, cette année, \$6,238 de moins que l'an dernier.

Il y a également une diminution de frais dans l'entretien, qui s'élève à \$3,396 ; c'est donc une diminution sur le chiffre de la même cédula de l'an dernier de \$9,628.

La cédula no. 4 fait connaître les pouvoirs d'eau et autres loyers sur le canal, ainsi que les bâtisses, etc.

La somme provenant de ces pouvoirs d'eau et autres loyers est de...	\$8,988.43
Chiffre perçu en 1861.....	8,967.20
Arrérages restant dûs au 1er décembre.....	9,266.17

Le chiffre donné comme loyer annuel représente le total de tous les loyers. Il est arrivé quelquefois que les lieux ont été abandonnés, et qu'on ne s'est pas servi de l'eau pendant quelques temps ; les locataires devenus insolubles ont laissé les bâtisses s'en aller en ruine et exposées à toutes les intempéries. Dans ces cas il est impossible de percevoir les arrérages dûs, et on doit les regarder comme de mauvaises dettes. Je suis à prendre

les moyens légaux de faire entrer les arrérages chaque fois que je le crois possible; dans le cas contraire, le Département rentre en possession des lieux loués.

La cédule no. 5 fait connaître les terrains etc., dont on a disposé qui n'étaient pas nécessaires au canal. J'ai pris des moyens légaux pour opérer la rentrée des arrérages.

La cédule no. 6 donne le nom des bâtiments qui ont payé des amendes pour infraction aux règlements du canal.

La cédule no. 7 (non imprimée) donne l'évaluation probable des réparations du canal pour 1862, portée à \$20,000. Sous ce titre j'ai compris le chiffre probable des travaux déjà sanctionnés et qui est de \$7,290, comme suit :

Pont-tournant avec abords sur l'écluse et le canal à Fort Robinson.

Abords et gardes-fous aux ponts Quaker et Bauyor.

Pont-tournant et gardes-fous sur le canal à Nashville.

Travaux d'étanchement à l'écluse Dunnvill.

Pieux protecteurs à l'anse du Souffre et aux biez Haldimand.

Ci-après se trouve un tableau du revenu des 3 dernières années; celui de 1861 dépasse de 39 par cent le revenu de 1860.

Le nombre des bâtiments à voile et à vapeur qui ont passé le canal, cette année, est de 4,315, ou 571 plus que l'année dernière, et 430 de plus qu'aucune année précédente.

J'espère que les détails ci-dessus ainsi que les cédules suffiront aux informations qu'il me faut vous faire tenir.

J'ai l'honneur d'être

Votre, etc.,

(Signé)

S. D. WOODRUFF.

A. M. T. TRUDEAU,
Secrétaire des Travaux
Publics, Québec.

CANAL WELLAND.

TABLEAU DU REVENU POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES.

PORT DE PERCEPTION.	1859.	1860.	1861.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Colborne	81,305.63	116,033.55	174,474.27
Robinson	2,804.20	3,502.78	4,775.37
Maitland.....	1,152.29	1,685.31	6,912.37
Dunnville	3,667.33	5,261.40	5,918.93
Ste. Catherine.....	1,251.78	1,259.71	1,412.10
Dalhousie	33,964.55	37,477.90	36,276.45
	124,145.78	165,220.65	229,769.49
Perceptions sur loyers.....	10,545.91	7,686.97	8,967.20
Do sur terres vendues, etc.....	200 00	1,737.07	25.00
Do sur amendes et dommages.....	4,176.82	2,116.10	2,267.80
	139,068.51	176,760.79	241,029.49

Nombre des bâtiments à voile, et à vapeur qui ont passé le canal, dans les 8 dernières années :—

	Bâtiments.
En 1854.....	3,690
— 1855.....	3,816
— 1856.....	3,885
— 1857.....	3,604
— 1858.....	3,726
— 1859.....	2,589
— 1860.....	3,744
— 1861.....	4,315

CANAL WELLAND.

CEDULES 4 A 6 INCLUSIVEMENT.

Loyers annuels des pouvoirs d'eau—Terres vendues—Amendes et dommages, etc.

CANAL WELLAND

CÉDULE, No. 4. —Etat indiquant les fermages annuels des pouvoirs d'eau affermés, et les loyers des autres propriétés sur le CANAL WELLAND, avec le loyer annuel, aussi les arrâges de fermage, le chiffre des paiements faits en 1861, et la balance due au 1er décembre.

Site.	PROPRIÉTAIRES.	Propriétaires ou occupants.	Machines.	Fermage annuel.	Montant des loyers, arrâges au 1er juil. 1861.	Mont. des paiements au 1er déc. 1861.	Balance due sur loyers au 1er déc. 1861.	REMARQUES.
				\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
Port Dalhousie ...	Robert Laurie et Cie.	R. Laurie et Cie.	Ire meule..... 2e do..... 3e do..... Egrainoir..... Loyer du terrain..... Int. sur le coût du canal d'écl.	60 00 50 00 50 00 10 00 20 00 7 30	197 30	197 30		
do	R. et J. Laurie	R. et J. Laurie	Ire meule..... 3e do à \$50 chaque..... Loyer du terrain..... Int. sur le coût du canal d'écl.	60 90 150 80 20 00 10 00				
do	R. et J. Laurie	R. et J. Laurie	Lot ½ d'acre.....	240 00	240 00	240 00		
do	R. Morrison	W. Donaldson et Cie	Ire scie..... 1 scie ronde..... Loyer du terrain..... Int. sur le coût du canal d'écl.	80 00 16 00 20 00 5 00	20 00	20 00		
do	Alex. Muir	A. Muir	Bassin à flot, \$ 76..... Calle.....	121 00 176 00	363 00	167 50	\$40 ont été déduites de la somme ci-contre, la scie ronde No. 1 n'ayant pas été employée. Voyez lettre, No. 36,140, 3 avril 1861.	
do	Donaldson, Andrews et Ross	Donaldson et Cie	Calle et terrain de service.....	100 00	176 00	176 00		

do	George A. Clarke	George A. Clarke	Quai.....	80 00	80 00	40 00	40 00	
do	James Mayor	John Johnson	Lot.....	20 00	70 00	70 00	70 00	{ Entre les mains du solliciteur pour perception.
Ecluse No. 2	John L. Ranney	Banq. du H. Canada.	Ire meule..... 4e do à \$50.....	60 00 200 00				
St. Catherine	Comp. des pouvoirs d'eau, Ste. Catherine.	Co. des pouv. d'eau, Ste. Catherine	Surp's d'eau de l'écluse 11 à 3	260 00	650 00	650 00	650 00	Moulin incendié.
do	Calvin Phelps	Morris et Neelon	Bail spécial.....	500 00	500 00	500 00		
Ecluse No. 4	Calvin Phelps	Morris et Neelon	Quai.....	150 00	150 00	150 00		
Ecluse No. 5	Richard Collier	H. H. Collier	Ire scie..... Petite machine, 2e scie..... Loyer du terrain..... Int. sur le coût du canal d'écl.	40 00 80 00 60 00 20 00 7 66	40 00	40 00		
Ecluse No. 10	Thomas Towers	John Smith et Cie	Ire meule..... 2e do..... Egrainoir..... Loyer du terrain.....	167 66 60 00 50 00 10 00 20 00	167 66	167 66		
Ecluse No. 22 à 11	Co. d'emp. du C. Wel'nd	Co. d'emp. du C. Wd.	Pour le surplus d'eau du canal Welland avec stipulations.. A déduire les privilèges accordés à Gordon et McKay, aux réversoirs 12, 13 et 14, pour fabrique de coton, du 1er juillet 1860.	140 00 720 00	140 00	140 00		
Ecluses 12, 13 et 14	Gordon et Mackay	Gordon et MacKay	Pour tout le surplus d'eau du réservoir des écluses No. 12, 13 et 14.	240 00	480 00	480 00		
			A reporter.....	2931 96	3013 96	2638 46	975 50	

CANAL WELLAND.

CÉDULE No. 4.—Etat indiquant les fermages annuels des pouvoirs d'eau affermés, etc.—*Suite.*

Site.	PROPRIÉTAIRES.	Propriétaires ou occupants.	Machines.	Fermage annuel.	Montant des loyers, arrérages au 1er juil. 1861.	Mont. des paiements au 1er déc. 1861.	Balance due sur loyers au 1er déc. 1861.	REMARQUES.
Ecluse No. 15.....	John Brown.....	John Brown.....	<i>Reporté</i>	\$ cts. 2931 96	\$ cts. 3613 96	\$ cts. 2638 46	\$ cts. 975 50	
			1 meule avec égrainoir.....	60 00				
			Pouvoir additionnel.....	80 00				
			Loyer du terrain.....	20 00				
				160 00	160 00	160 00		
Ecluse No. 20.....	W. B. Hendershot.....	W. B. Hendershot.....	1re scie.....	80 00				
			2e scie.....	60 00				
			1re scie ronde à chanfreiner..	16 00				
			Loyer du terrain.....	20 00				
			Int. sur le coût du canal d'écl.	5 00				
				181 00	181 00		181 00	
Ecluse No. 21.....	William Beatty.....	William Beatty.....	1re scie.....	80 00				
			2e scie.....	60 00				
			3 scies rondes à \$16 chaque..	48 00				
			Loyer du terrain.....	20 00				
			Int. sur le coût du canal d'écl.	8 00				
				216 00	216 00	216 00		
Ecluse No. 22.....	William Beatty.....	William Beatty.....	Roue à moudre l'écorce, etc..	60 00				
			Int. sur le coût du canal d'écl.	3 60				
				63 60	63 60	63 60		
Ecluse No. 23.....	W. H. Ward.....	Banque Commercial	1re scie.....	80 00				
			2e scie.....	60 00				
			Int. sur le coût du canal d'écl.	6 00				
				146 00	657 00	657 00		

do	W. H. Ward.....	John McDonagh.....	2 machines à blanchir et 3 scies rondes.....	50 00	250 00	250 00		Fermage payé jusqu'au 1er janvier 1862.
do	John Brown.....	John Brown.....	Lot de quai.....	40 00	100 00	100 00		
Ecluse No. 24.....	Jacob Keefer.....	Sy. de la fal. Oswald.	1re meule.....	60 00				
			2e, 3e et 4e do à \$50 chaque..	150 00				
			Int. sur le coût du canal d'écl.	12 00				
				222 00	111 00	111 00		
do	Brown et Ross.....	John Brown.....	1re meule.....	60 00				
			2e do	50 00				
			Loyer du terrain.....	20 00				
				130 00	195 00	195 00		
do	Park et Cowan.....	Succession, D. Thompson.....	1re meule.....	60 00				
			2e et 3e do à \$50 chaque.....	100 00				
				160 00	240 00	160 00	80 00	Moulin incendié.
Ecluse No. 25.....	Alex. Christy.....	Succession, J. Woodward	1re meule.....	60 00				
			2e et 3e do à \$50 chaque.....	100 00				
				160 00	240 00		240 00	Moulin fermé, eau non employée
do	John Brown.....	John Brown.....	1re meule avec égrainoir.....	60 00				
			Loyer du terrain.....	20 00				
				80 00	80 00	80 00		
Thorold.....	Nutty et Woodward...	Syndics.....	Fabri. de Cot. Usage de l'eau	100 00				
Allanburgh.....	Wright et Duncan.....	Morris et Neelon...	1re meule... ..	60 00				Pouvoir non employé cette année, et procédés pour perception des arrérages suspendus. Vide lettre No. 37,567, du 18 juillet 1861.
			2e et 3e do à \$50 chaque	100 00				
			Machine à carder	50 00				
			Meule additionnelle.....	50 00				
			Int. sur le coût du canal d'écl.	60 67				
				320 67	6337 56	4631 06	1726 50	
			<i>A reporter</i>	4640 56				

CANAL WELLAND.

CÉDULE No. 4.—Etat indiquant les fermages annuels des pouvoirs d'eau affermés, etc.—*Suite.*

Site.	PROPRIÉTAIRES.	Propriétaires ou occupants.	Machines.	Fermege annuel.	Montant des loyers, et arrag's jus. 1er juil. 1861.	Mont. des paiements jus. 1er déc. 1861.	Balance due sur loyers jus. 1er déc. 1861.	REMARQUES.
Albanburgh	W. H. Merritt	Succession Pr.	1re scie Int. sur le coût du canal d'écl.	80 00 7 10	286 31	270 67	15 64	{\$1954 déduites de la somme ci-contre pour terrain loué à la place, Voir lettre officielle No. 31,403, du 27 mars 1860.
do	J. et W. Bowman	Personno	Pouvoir égal à 1 meule Int. sur le coût du canal d'écl.	60 00 6 00	261 30	261 30		
do	Wm. Pennoek	D. Williams	Usine	66 00	66 00	66 00		{ Lieux délaissés. Pas de loyer depuis le rapport de 1859.
do	Tucker et Rannio	Tucker et Rannio	Moulin à scie	600 00	900 00	900 00		
Pt. Robinson	McFarland et Lemon.	Auj. J. et J. Abbey.	Moulin à scie	150 00	175 00	175 00		{ Entre les mains du Solliciteur pour perception.
do	McFarland et Abbey.	do do	Calle	79 20	316 80	316 80		
do	Donaldson et McFarland	Coleman	1re meule 2e et 3e do à \$50 chaque Loyer du terrain et maison Int. sur le coût du canal d'écl.	60 00 20 00 6 00	86 00	86 00		

do	Robt. Hand et Cie	D. E. McFarland	1re meule 2e et 3e do à \$50 chaque Terrain de l'usine do de magasin et de quai Intérêt sur le prix du canal d'écluse	60 00 100 00 20 00 20 00 6 00	206 00	206 00		Moulin incendié
Merrittsville	Dunlop et Seely	Wm. Thompson	1re meule 2e et 3e do à \$50 chaque Autres machines Int. s. le prix du canal d'écl.	206 00 60 00 100 00 50 00 6 00	432 00	216 00	216 00	
do	do	Moses Betis	1 Scie 3 Scies rondes à \$16 chaque Loyer du terrain Int. s. le prix du canal d'écl.	216 00 80 00 48 00 20 00 8 00	368 00	368 00		{ Moulin abandonné, machines enlevées; aucun loyer depuis le rapport de 1859.
do	do	Dunlop & Seely	1e Scie 2e Scie 4 Scies rondes à \$16 chaque Int. s. le prix du canal d'écl.	156 00 80 00 60 00 64 00 10 00	1177 00	1177 00	1177 00	
do	Ebr. Seely	Moses Betis	Vieil aqueduc pour magasin et quai 1re meule 2e et 3e do à \$50 chaque Loyer du terrain Int. s. le prix du canal d'écl.	214 00 20 00 60 00 100 00 20 00 12 00	20 00	18 28	1 72	
Aqueduc	Moses Cook	do	Lot de quai	192 00	192 00	192 00		
Merrittsville	Ely. Mead			25 00	62 50	10 00	52 50	Entre les mains du solliciteur
do	Alpheus Sherwood	J. Griffith		25 00	62 50		62 50	pour perception
Junction	John A. Hellens	J. Hellens		25 00	112 50		112 50	do
			<i>A reporter</i>	7,124 53	11,312 47	7,400 31	3,912 16	Quai abandonné.

CANAL WELLAND.

CÉDULE No. 4.—Etat indiquant les fermages annuels des pouvoirs d'eau affermés, etc.—*Suite.*

Site.	PROPRIÉTAIRES.	Propriétaires ou occupants.	Machines.	Fermage annuel.	Montant des loyers, arrérages au 1er juil-let 1861.	Montant des paiements faits au 1er déc. 1861.	Balances dues sur loyer au 1er déc. 1861.	REMARQUES.
Marshville	John Graybiel.....	M. Graybiel.....	Report.....	\$ cts. 7,124 53	\$ cts. 11,312 47	\$ cts. 7,400 31	\$ cts. 3,912 16	Locataires en banqueroute; pouvoir inactif jusqu'en octobre; le propriétaire actuel a payé les arrérages depuis la suspension des travaux; délais accordés pour liquider.
Broad Creek.....	L. McCallum.....	L. McCallum.....	2 meules et loyer du terrain .. Scie perpendiculaire..... 2 scies rondes à \$50 chaque.... Loyer de terrain..... Intérêt sur le prix de l'écluse	160 00 80 00 32 00 20 00 11 00	160 00	160 00		
Pte. Maitland.....	Imlaek et Hikes	L. McCallum.....	1e meule..... 2e do à \$50 chaque..... Loyer de terrain..... Intérêt sur le prix de l'écluse	143 00 60 00 50 00 20 00 8 00	143 00	143 00		
Dunnville.....	Jacob Turner.....	R. Chambers.....	1e meule..... 2e do	138 00 60 00 50 00	897 00	276 00	621 00	
do	Samuel Darling.....		1e meule..... 2e do	270 00 90 00 180 00 60 00 50 00	180 00	180 00		
do			Moins $\frac{1}{2}$ jusqu'à ce que le niveau du C. Erié soit adopté					
do			1e meule..... 2e do					
do			3 machines à carder, 1 à fou-ler, 1 à tisser et à peler et 2 tours..... Moins $\frac{1}{2}$, tant que le niveau du L. Erié ne sera pas adopté	80 00 26 66				
do			1 Scie..... Loyer du terrain.....	53 34 80 00 20 00				
do			Moins $\frac{1}{2}$ tant que le niveau du L. Erié ne sera pas adopté.	100 00 33 33 66 67				
do			1e Scie	80 00				
do			2e do.....	60 00				
do			3 scies rondes à \$15 chaque.. Loyer du terrain.....	48 00 20 00				
do			Moins $\frac{1}{2}$ tant que le niveau du L. Erié ne sera pas adopté.	208 00 69 33				
do			1e Meule	138 67				
do			2e et 3e do à \$50 chaque.... Loyer du terrain.....	60 00 100 00 20 00				
do			Moins $\frac{1}{2}$, tant que le niveau du L. Erié ne sera pas adopté.	180 00 60 00				
do			A reporter.....	8,210 88	14,255 49	8,376 66	5,878 82	

do			Loyer du terrain.....	20 00				
do			En moins, tant que le niveau du L. Erié ne sera pas adopté	130 00 43 33				
do			3 machines à carder, 1 à fou-ler, 1 à tisser et à peler et 2 tours..... Moins $\frac{1}{2}$, tant que le niveau du L. Erié ne sera pas adopté	86 67 80 00 26 66				
do			1 Scie..... Loyer du terrain.....	53 34 80 00 20 00				
do			Moins $\frac{1}{2}$ tant que le niveau du L. Erié ne sera pas adopté.	100 00 33 33 66 67				
do			1e Scie	80 00				
do			2e do.....	60 00				
do			3 scies rondes à \$15 chaque.. Loyer du terrain.....	48 00 20 00				
do			Moins $\frac{1}{2}$ tant que le niveau du L. Erié ne sera pas adopté.	208 00 69 33				
do			1e Meule	138 67				
do			2e et 3e do à \$50 chaque.... Loyer du terrain.....	60 00 100 00 20 00				
do			Moins $\frac{1}{2}$, tant que le niveau du L. Erié ne sera pas adopté.	180 00 60 00				
do			A reporter.....	8,210 88	14,255 49	8,376 66	5,878 82	

Machines enlevées de l'usine et celle-ci abandonnée; pas de loyer pour cette année.

Moulin incendié et pas de loyer depuis le 1er janvier 1861.....

CANAL WELLAND.

CEDULE No. 4.—Etat indiquant les fermages annuels des pouvoirs d'eau affermés, etc.—Suite.

Site.	PROPRIETAIRES.	Propriétaires ou occupants.	Machines.	Fermage annuel.	Montant des loyers, arrérages au 1er juillet 1861.	Montant des paiem. faits au 1er déc. 1861.	Balanco due sur loyer au 1er déc. 1861.	REMARQUES.
Dunville.....	J. Brown et W. H. Merritt, Jr.....	John Brown.....	<i>Report</i> 1ère meule avec égrainoir..... Loyer de terrain..... Intérêt sur le prix de l'écluse	\$ cts. 8,210 38 80 00 20 00 13 00 113 00 80 00 60 00 16 00 20 00 176 00 58 66 117 34	\$ cts. 14,255 49 226 00	\$ cts. 8,376 66 226 00	\$ cts. 5,878 82	
Haldimand.....	John Oldfield.....	J. Oldfield.....	1ère seie..... 2e do..... 1ère seie ronde..... Loyer de terrain..... Moins $\frac{3}{4}$, tant que le niveau du C. Erié ne sera pas adopté. Machine addit. 1 jeu de seies perpendiculaires; 1 machine à blanchir; 3 seies rondes à lattes; 1 à scier de travers, 1 à chevilles et 1 à scier des boîtes (tonneau.)	237 34	237 34	237 34	237 34	Moulin incendié
do.....	J. Clarke et frères.....	Thomas C. Street.....	1ère seie..... Loyer de terrain.....	80 00 20 00 100 00				
do.....	J. C. et H. R. Kirkpatrick.....	Kirkpatrick et Cie.....	Moins $\frac{1}{2}$ tant que le niveau du C. Erié ne sera pas adopté. 1ère meule.....	33 33 66 67 60 00	100 00	100 00	100 00	Moulin tombé en vines.

do.....	J. Beatty et R. Band. Succ. de J. Beatty.....	Ch. de f. de B. et L.H. Lot de quai.....	Loyer de terrain..... Moins $\frac{1}{2}$ tant que le niveau du lac Erié ne sera pas adopté. 2e et 3e meules à \$50..... 1ère meule..... 2e do..... Loyer de terrain..... Intérêt sur le prix de l'écluse. 149 20 25 00 25 00	20 00 80 00 26 66 53 34 100 00 153 34 60 00 50 00 20 00 19 20 149 20 25 00 25 00	153 34 149 20 37 50 12 50 54 00	153 34 149 20 37 50 12 50 54 00 37 50 12 50
Pte. Colborne.....	Adam R. Scholfield.....	John Gordon.....	Loyer de terrain pour magasin, du 1er octobre 1853 au 1er juillet 1860, à \$8 par année.....	8 00	8 00	8 00	8 00	Transporté à J. Donaldson.	
do.....	J. Donaldson.....	J. Donaldson.....	Loyer de terrain pour magasin, autrefois R. Elliot, du 1er juillet 1860 au 1er juil. 1861, à par année.....	8 00	8 00	8 00	8 00	8967 20	
Pte. Robinson.....	Robt. Elliot.....	R. Elliot.....	8988 43	15233 37	8967 20	6266 17		

(Signé,)

THOMAS ADAMS,
Paie-maître et Commiss.

BUREAU DU CANAL WELLAND,
Ste. Catherine, 19 déc. 1861.

(Signé,)

S. D. WOODRUFF,
Sur. du Canal Welland.

CANAL WELLAND.

CEDULE No. 5.—Cédule des terres, etc., sur le Canal Welland, vendues à diverses personnes, avec le montant des ventes et intérêt jusqu'au 1er décembre 1861, le montant payé jusqu'au 1er décembre 1861, et la balance restant due le 1er décembre.

ACQUÉREURS.	No. du lot.	Où situé.	Quantité.	Montant de la vente.	Montant de l'intérêt jusqu'au 1er déc. 1861.	Montant de la vente et intérêt jusqu'au 1er déc. 1861.	Montant payé jusqu'au 1er déc. 1859.	Montant payé en 1861 jusq. 1er déc.	Balance due au 1er décembre 1861.	Remarques.
				\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
J. R. Benson, en faveur de la Cie. Hydraulique.	L. en bas de Thorold	211 a. 1 p. 17 perc.	8,454 25	4,672 06	13,126 31	2,010 85	11,115 46	
Municipalité du comté de Welland	Part. du lot No. 27	Terres à Wainfleet. 10,796 acres do Humberstone 2,048 do do do 68 do	12,912 00	5,866 03	18,778 03	3,309 56	15,468 47	
Mark Bryant	Acquér. du vieux bois dans l'aqueduc hydraulique	25 00	25 00	25 00	
				21,391 25	10,538 09	31,929 34	5,320 41	25 00	26,583 93	

(Signé,)

S. D. WOODRUFF,

Surintendant, du Canal Welland.

(Signé,)

THOMAS ADAMS,

Paie-mâitre et commis.

BUREAU DU CANAL WELLAND,
Ste. Catherine, 19 décembre 1861.

CANAL WELLAND.

CÉDULE No. 6.—Etat indiquant le montant des amendes et dommages perçus, le montant payé jusqu'au 1er décembre 1861, et la balance restant due le 1er décembre 1861 :—

Année.	Date.	Descrip- tion du vaisseau, etc.	Nom du vaisseau, etc.	Montant	Montant	Montant	Balance due le 1er déc., 1861.	Remar- ques.
				des amendes perçus.	des dommages perçus.	payé jusq 1er déc. 1861.		
				\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
1857...	Avril 22 ...	Goëlette ..	'S. H. Lathrop'.....	00 00	2560 00	00 00	2560 00	
"	" 30.....	Bat. à vap	'St. Nicholas'.....	80 00	4800 00	00 00	4880 00	
"	Mai 27.....	Goëlette...	'Wilson'.....	00 00	5 00	5 00	00 00	
1859...	Avril 30 ...	do ..	'Mohegan'.....	00 00	1953 00	00 00	1953 00	
"	Mai 30.....	do ..	'Amelia'.....	00 00	1246 00	00 00	1246 00	
"	Nov. 26.....	Propulse'r	'Kentucky'.....	00 00	10 00	10 00	00 00	
1860...	Mai 16.....	Goëlette ..	'Cuba'.....	00 00	10 00	00 00	10 00	
"	Sept. 19 ...	do ..	'Lucy A. Blossom'..	00 00	10 00	10 00	00 00	
"	Oct. 24.....	do ..	'Echo'.....	10 00	00 00	10 00	00 00	
"	" 24.....	Bat. à vap	'Ranger'.....	00 00	20 00	20 00	00 00	
"	Nov. 12.....	Goëlette ..	'W. F. Allan'.....	00 00	10 00	10 00	00 00	
"	Nov. 30.....	do ...	'Chas. T. Rich- mond'.....	00 00	20 00	20 00	00 00	
1861...	Fév. 13.....	Repairs fenders, &c. pont du ch. de fer de Colborne.. .	00 00	48 00	48 00	00 00	
"	Avril 11.....	Goëlette ..	'Bermuda'.....	00 00	10 00	10 00	00 00	
"	" 11.....	do ..	'Sov. of the Lakes'..	00 00	8 00	8 00	00 00	
"	" 15.....	do ..	'Clayton'.....	00 00	2 00	2 00	00 00	
"	" 17.....	do ..	'Minehaha'.....	00 00	10 00	10 00	00 00	
"	" 18.....	Bat. remor	'E. P. Dorr'.....	20 00	00 00	20 00	00 00	
"	" 19.....	Goëlette ..	'Mathew McNair'...	00 00	8 00	8 00	00 00	
"	Mai 3.....	Propulse'r	'Bay State'.....	00 00	8 00	8 00	00 00	
"	" 14.....	Goëlette ..	'Henry Hagar'.....	00 00	22 00	00 00	22 00	
"	" 20.....	do ..	'Minnesota'.....	60 00	10 00	10 00	00 00	
"	" 23.....	Propulse'r	'Akron'.....	10 00	00 00	10 00	00 00	
"	" 27.....	Goëlette ..	'Comely'.....	00 00	5 00	5 00	00 00	
"	" 27.....	Propulse'r	'Jefferson'.....	00 00	2 00	2 00	00 00	
"	Juin 3.....	Bac.....	'J. Carl'.....	4 00	00 00	4 00	00 00	
"	" 7.....	Goëlette ..	'Chieftain'.....	00 00	67 00	67 00	00 00	
"	" 11.....	Bat. à vap	'Geo. Moffatt'.....	20 00	00 00	20 00	00 00	
"	" 11.....	Goëlette ..	'Sardinia'.....	5 00	00 00	5 00	00 00	
"	" 11.....	do ..	'Cuyahoga'.....	00 00	25 00	25 00	00 00	
"	" 15.....	do ..	'Atlantic'.....	5 00	00 00	5 00	00 00	
"	" 21.....	do ..	'R. Campbell'.....	00 00	5 00	5 00	00 00	
"	" 22.....	Propulse'r	'Ontario'.....	00 00	2 00	2 00	00 00	
"	" 26.....	Goëlette ..	'Hyphen'.....	00 00	15 00	00 00	15 00	
"	Juillet 9.....	do ..	'Frank Stuart'.....	00 00	8 00	8 00	00 00	
"	" 10.....	do ..	'Wm. B. Ogden'.....	00 00	15 00	15 00	00 00	
"	" 10.....	Barque ...	'Canada'.....	00 00	38 00	38 00	00 00	
"	" 18.....	Goëlette ..	'Sweet Home'.....	00 00	40 00	40 00	00 00	
"	" 22.....	do ..	'R. Campbell'.....	00 00	40 00	40 00	00 00	
"	" 25.....	Propulse'r	'Akron'.....	10 00	00 00	10 00	00 00	
"	" 26.....	do ..	'Buckeye'.....	00 00	32 00	32 00	00 00	
"	" 31.....	Goëlette ..	'J. G. Beard'.....	40 00	00 00	40 00	00 00	
"	Août 20.....	do ..	'T. F. Parke'.....	00 00	40 00	40 00	00 00	
"	" 21..	do ..	'T. F. Parke'.....	00 00	20 00	20 00	00 00	
<i>A reporter.....</i>				204 00	11124 00	642 00	10686 00	

CANAL WELLAND.

CE DULE No. 6.—ETAT indiquant le montant des amendes et dommages perçus, le montant payé jusqu'au 1er décembre 1861, et la balance restant due le 1er décembre 1861.

Année.	Date.	Description du vaisseau, etc.	Nom du vaisseau, etc.	Montant des amendes perçus.	Montant des dommages perçus.	Montant payé jusqu'au 1er déc. 1861.	Bal'nce due le 1er déc. 1861.	Remarques.
			<i>Report.....</i>	204 00	\$ 11124 00	\$ 642 00	\$ 10686 00	
1861...	Août 22.....	Goëlette ..	' Darien'	25 00	00 00	25 00	00 00	
"	" 22..	(Radeau).	Thos. Forsyth	00 00	37 48	37 48	00 00	
"	" 22..	(do)	' E. Deedes'	00 00	30 00	30 00	00 00	
"	Sept. 22.....	Goëlette ..	' Mary Frances'	00 00	10 00	10 00	00 00	
"	" 9.....	(Radeau).	' J. Cameron'	00 00	160 00	160 00	00 00	
"	" 19.....	(do)	' E. Deedes'	00 00	116 00	116 00	00 00	
"	" 20.....	Goëlette ..	' Buckingham'	00 00	84 00	84 00	00 00	
"	Oct. 2.....	do ..	' Harriet Ross'	00 00	1123 32	1123 32	00 00	
"	Nov. 3.....	Bat. remor	' Eva'	00 00	30 00	30 00	00 00	
"	" 16.....	Goëlette ..	' Queen City'	00 00	10 00	10 00	00 00	
				\$229 00	\$12724 80	\$2267 80	\$10686 00	

(Signé,)

S. D. WOODRUFF,
Surintendant du Canal Welland.

(Signé,)

THOMAS ADAMS,
Paie-maitre et commis.

BUREAU DU CANAL WELLAND,
STE. CATHERINE, 19 décembre 1861.

APPENDICE C.

RAPPORT ANNUEL DU SURINTENDANT DES CANAUX DE LACHINE ET DE BEAUHARNOIS.

BUREAU DU CANAL LACHINE,
Montréal, 13 janvier, 1862.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel des travaux placés sous mon contrôle pour l'année finissant le 31 décembre 1862.

CANAL DE BEAUHARNOIS.

Ce canal a été ouvert aux bâtiments le 24 du mois d'avril et fermé le 3 décembre, ce qui donne une période de 224 jours de saison navigable. Il n'y a eu pendant tout ce temps qu'un arrêt de 8 heures, causé par le vapeur *Walter Shanley* qui vint se heurter contre les portes inférieures de l'écluse No. 3, et les emporta. Cet accident eût lieu le 14 octobre.

Le coût des réparations a dépassé de beaucoup celui auquel on s'était attendu; les dommages sont en partie dûs à l'augmentation considérable du trafic, aux inondations de l'hiver dernier, aux pluies presque continuelles de l'été qui ont détrempe les berges du canal, creusé des rigoles sur le talus extérieur, endommagé les murs du talus et embarrassé les fossés. La partie des chaussées de la grande île Est de la baie Hungary, qui avait été ruinée par les tempêtes de novembre 1860, a été mise à neuf et protégée par des travaux en pierre: tout est actuellement en bon ordre.

La digue principale à l'entrée du canal exige aussi un soin continu et des réparations presque quotidiennes.

La berge principale a été maintenue en bon état; on a élevé d'une vingtaine de pouces environ 4,200 pieds de la berge ouest au bassin qui se trouve au dessous de l'écluse de garde, et on l'a revêtue d'une bonne maçonnerie; à plusieurs autres endroits la berge est trop basse et devra être élevée l'an prochain. Il serait également nécessaire de protéger, par des travaux en pierre, le côté inférieur de la berge en haut et en bas des Ecluses, 11, 12 et 13.

Les conduits souterrains et les fossés d'écoulement ont reçu toute mon attention et exigent des travaux de nettoyage qui forment l'un des articles de dépenses les plus considérables; ils sont actuellement en bon ordre.

La superstructure du quai et du brise-lames à la Grosse Pointe a été remise à neuf, et sera, je n'en doute pas, d'un grand service aux bâtiments qui font le trafic par cette voie. Celle de la jetée, à la tête du canal, menace ruine et doit être reconstruite. Les quais et la jetée à la sortie du canal sont en bon état, mais sont loin de convenir au trafic considérable qui a distingué la dernière saison. Si cette augmentation d'affaires se maintient, il faudra de toute nécessité allonger la jetée sud de 300 pieds environ; le coût sera peu de chose.

Les écluses sont généralement en bon état. Les murs depuis la ligne du niveau de l'eau dans les biez inférieurs, auront besoin d'être jointoyés avant l'ouverture du canal, au printemps prochain, si le temps le permet.

Les portes et leurs appareils, à peu d'exceptions près, sont en bon état. On en a posé une paire de neuves aux enclaves inférieurs de l'écluse No. 6; on a retiré les vieilles qui ont été mises à neuf. Une des portes supérieures aura besoin d'un trottoir neuf. On a posé de nouveaux cylindres à frottement dans les portes inférieures de l'écluse No. 7. Une des portes supérieures de l'écluse No. 8 demande un trottoir neuf; ces dernières portes sont vieilles, cependant elles peuvent encore, avec du soin, durer une autre année. Celles de l'écluse No. 10 ont été renouvelées et remplacées par une paire de vieilles portes réparées et tenues en réserve comme portes de rechange. Les cylindres à frottement des portes

inférieures de l'écluse No. 11 ont besoin d'être renouvelées; de même pour les portes inférieures de l'écluse No. 12; une des portes supérieures a besoin d'un trottoir. Les portes inférieures de l'écluse No. 13, qui avaient été brisées par le vapeur *Walter Shanley*, ont été retirées et sont en voie de réparation. Il y a des parties du mur d'appui, en haut et en bas des écluses Nos. 11, 12 et 13, qui devront être remises à neuf avant l'ouverture de la navigation.

Il n'y a plus sur ce canal que deux paires de portes supérieures ainsi que deux paires données à faire; ce qui fait trois jeux complets. Dans les circonstances ordinaires, ce nombre peut être suffisant, mais afin de parer à toutes les éventualités, on devrait en avoir une nouvelle paire pour l'écluse de garde et un jeu complet pour l'écluse No. 8.

Les ponts volants des écluses Nos. 7, 8, 10 et 13 ont été réparés; on préparera le bois cet hiver pour réparer ceux des écluses No. 11, 12 et 14.

Les bacs de traverse sont généralement en bon état. Les frais d'entretien pour l'an prochain se monteront à une bagatelle.

La maison d'écluses a besoin des réparations ordinaires.

Ci-joint se trouvent des tableaux donnant en détail les sommes perçues pour amendes et dommages, s'élevant à \$1278.18 cts. ainsi qu'une évaluation des sommes probables exigées pour les réparations ordinaires, se montant à \$7765.

CANAL LACHINE.

L'ouverture de la navigation sur ce canal s'est faite le 24 avril, et la fermeture le 4 décembre, ce qui fait la saison de 225 jours, Jamais jusqu'ici l'année n'a été aussi heureuse.

Dès les premières semaines d'avril, il devenait évident que les vieux hangards à fleur ne suffiraient pas au besoin du commerce; la chose fut communiquée au département, qui ordonna l'érection de hangards temporaires et la couverture en planches de l'angle entre les bassins 2 et 3.

On se mit à l'œuvre incontinent; l'angle susdite, qui forme une surface de 2500 pieds, fut couvert en planches, et les deux hangards furent construits; ce qui donna une augmentation d'abri de 13,680 pieds carrés, et fût d'un grand avantage pour le commerce de fleur; le coût de ces ouvrages s'est élevé à \$2836,36 cts.

Les estacades du bassin de gros bois à Lachine, dont il est parlé dans mon rapport de 1860, ont été achevés et livrés au service, au mois de mai; les marchands de bois en sont très contents, et en même temps le chenal navigable se trouve protégé contre les bois flottants et les radeaux qui l'obstruaient assez souvent jusque là.

Les travaux d'élargissement de la coupe du rocher près de Lachine ont été commencés dès les premiers jours de juillet; on y a employé constamment cinq machines à forer, mues par des chevaux, jusqu'en novembre. On a fait un grand nombre de martinets, ainsi que les préparatifs pour les caissons, les pompes, etc., aussitôt que l'eau serait retirée du canal, ce qui a été fait le 5 décembre. Les travaux ont alors commencé et ont été poussés avec beaucoup de vigueur.

La jetée qui se trouve en avant de l'écluse No. 4 a été prolongée de 135 pieds durant les mois de février et de mars; c'est une grande amélioration pour la navigation en cet endroit.

La jetée à la tête du Canal à Lachine n'est pas encore terminée, mais les parties des murs principaux qui le demandaient ont été réparées d'une manière complète.

Les divers ouvrages qui se rattachent au Canal ont été tenus en bon état; les portes inférieures de l'écluse No. 4, ont été retirées et on a ajouté une jambe de force nouvelle; les vieilles portes seront enlevées et réparées cet hiver. On a préparé des poteaux, tourillons neufs, et des garde-fous pour les écluses No. 2, 3, 4 et 5, et posé ceux des Nos. 3 et 4. Une partie du mur de l'aile nord, à l'entrée supérieure de l'écluse No. 4, qui avait été ébranlée et presque démolie par les bâtiments qui venaient s'y heurter en entrant dans l'écluse, devra être abattue et reconstruite avant l'ouverture du canal. Les murs de la chambre et de l'aile inférieure de l'écluse No. 2. devront être jointoyés, et l'épaulement à la tête de l'écluse devra de même être réparé et renforcé. On aura besoin de quelques garde-fous neufs pour les portes des écluses Nos. 3 et 4. Les buscs d'écluse inférieurs ont eu beaucoup à souffrir des chocs des bâtiments chargés; ils devront être réparés et remplacés en partie.

Il y a cinq paires de portes de rechange de réserve sur le canal. On a trouvé, en visitant les ponts, que leur charpente inférieure est plus ou moins pourrie. Je fais préparer en ce moment le bois nécessaire pour réparer les ponts de Montréal, de la rue Wellington; les trois autres peuvent durer encore une saison sans exiger de réparations plus qu'à l'ordinaire. La partie Est du pilier du milieu au pont Brewster a besoin d'être reconstruite. On devra construire un trottoir au-dessus du vieux Canal à Lachine pour les besoins du touage. Deux couvertures de madriers de 3 pouces ont été usées, l'an dernier, sur le pont Wellington par les voitures qui y passent: il est maintenant d'une évidence palpable que ce pont est loin de suffire aux exigences du roulage qui se fait entre la Pointe St. Charles et Montréal.

J'ai fait préparer les plans d'un pont neuf qui serait construit au-dessus de l'écluse No. 3. et que j'ai transmis au département au commencement de la saison; ce pont remplirait une lacune qui se fait sentir depuis longtemps dans le commerce de cette partie de la ville.

Les réservoirs qui servent à régler le niveau de l'eau, à Lachine et à Montréal, sont en bon ordre. Le coursier qui conduit du réservoir à l'extrémité inférieure du bassin No. 2. aura besoin de réparations. On a éprouvé d'assez longs retards sur les biez au-dessous des écluses Nos. 3. et 4, par suite des basses eaux causées par l'énorme quantité qui en est absorbée par les usines sur le côté sud du bassin No. 2, et par l'inefficacité des réservoirs régulateurs des écluses 3 et 4.

J'ai fait préparer des plans et devis pour la construction des piliers nécessaires dans ces écluses; ces ouvrages sont sur le point d'être donnés à l'entreprise, et suffiront, une fois terminés, à donner passage à toute l'eau que le canal peut contenir. Néanmoins, il sera nécessaire de fixer la quantité d'eau que les usines ont droit de prendre, si on veut que la navigation ne souffre jamais d'interruption.

La difficulté de passer sous le pont du Grand-Tronc excite encore beaucoup de plaintes; cette difficulté provient de ce que le pilier est placé en plein milieu du chenal, et que l'on n'a pas creusé les pentes du lit du canal en haut et en bas de cet endroit, afin de permettre aux bâtiments d'un fort tonnage de passer sans s'échouer.

La berge du canal, les talus, les murs et les hangars à fleur n'auront besoin que de réparations ordinaires.

Les quais qui bordent l'entrée du canal, à Montréal, ont été loin de suffire aux besoins du commerce de l'année dernière.

L'achèvement du bassin de la ferme St. Gabriel suivant les plans et devis préparés la dernière saison, fera taire toutes les exigences actuelles, et donnera de l'espace aux entrepôts de grains et de fleur dont les marchands du St. Laurent ont besoin pour rivaliser avec les autres routes. Le bassin No. 2 devrait en même temps être creusé jusqu'à seize pieds, afin d'y admettre la plus grande partie des vaisseaux d'outre-mer qui visitent Montréal, et qui viendraient y prendre leur chargement de fleur ou de grain des moulins, des entrepôts ou des hangars qui se trouvent sur ce bassin.

Le bateau-dragueur a été employé une bonne partie de la saison dans ce même bassin; le chiffre de son creusage s'est élevé à 1600 verges cubes; il est loin d'avoir fini.

Ce bassin s'emplit depuis bien des années; telle est la force actuelle du courant sur le canal, que la plus grande partie de la vase et des dépôts vient s'accumuler dans ce bassin; il y a des parties qui ont été curées en 1860 et qui devront l'être de nouveau en 1862.

Le bateau-dragueur et les bacs auront besoin d'être calfatés, la partie supérieure d'être peinte, et l'engin réparé.

Le mur vis-à-vis les usines devra être jointoyé et cimenté aussitôt que le printemps le permettra.

Ci-inclus se trouvent les tableaux des sommes perçues pour amendes et dommages, s'élevant au chiffre de \$626.70, ainsi qu'une évaluation du coût probable des réparations à faire en 1862, fixée à \$9.420.00.

CANAL CHAMBLY.

L'ouverture de ce canal a eu lieu le 25 avril, et la cloture le 3 décembre; il n'y a eu pendant tout ce temps qu'une interruption de 4 jours. Le premier retard a été causé par la berge No. 11, de Sorel qui est venue heurter les portes inférieures de l'écluse d'entrée à Chambly, et qui a rendu nécessaire de les remplacer par des neuves, ouvrage qui a pris le

2e et le 3e jour de septembre. Le second retard a eu lieu les deux premiers jours d'octobre, et a été causé par un vieux cure-môle à vapeur qui a sombré dans l'écluse No. 5.

Pendant que le trafic sur les canaux du St. Laurent augmentait cette année de 50 par cent, celui de ce canal a diminué dans la même proportion, à cause de l'incertitude du commerce de bois aux Etats-Unis.

On a dû encourir beaucoup de frais, l'hiver dernier, pour protéger les berges du canal contre les inondations produites par la grande quantité de neige et les crues soudaines qui, souvent en une seule nuit, remplissaient le canal de manière à le faire déborder.

On a construit un canal de décharge à l'embouchure du ruisseau de Wood, afin de le mettre en communication directe avec la rivière, au lieu de le laisser emplir le canal durant l'hiver, comme auparavant.

On a construit et placé une paire de vannes neuves à l'écluse d'entrée à Chambly, et réparé environ 360 pieds de quai à St. Jean. On a construit un débarcadère à Chambly, et fait les réparations générales au canal nécessaires à une navigation sûre. J'ai fait curer le lit du canal avant son ouverture le printemps dernier.

Les écluses sont généralement en bon ordre. Les ailes supérieures et les murs d'enclaves des écluses No. 1 et 7 font eau, et auront besoin d'être renouvelés l'an prochain. Les entrepreneurs des écluses et des ponts font confectionner en ce moment des portes inférieures pour l'écluse No. 8.

On devra enlever les portes supérieures de l'écluse No. 1, remplacer par de nouvelles celles de l'écluse No. 4, dont les portes supérieures aurait besoin de réparation ainsi que le busc de l'écluse No. 5.

La charpente inférieure des ponts Nos. 6 et 8 devra être renouvelée, et celles des Nos. 4 et 5 réparée.

Le lit du canal de décharge Fryar devra être inspecté complètement et réparé.

Il y a encore à peu près 250 pieds de superstructure au quai de St. Jean de pourris et qui demandent d'être renouvelés.

Si le trafic reprend sur cette route, les gros bateaux à fond plat qui seront chargés lourdement, auront beaucoup de difficulté à passer le canal à cause des dépôts qui s'amasent au pied des pentes qui s'avancent assez loin dans le chenal. Ces dépôts s'accroissent tous les jours, et il serait très difficile et dispendieux de les enlever avant l'ouverture du canal, à cause de la quantité d'eau qui s'y trouve à cette saison de l'année. Il sera donc nécessaire de les faire draguer dans le cours de la prochaine saison.

Ci-après se trouvent une évaluation probable du coût des réparations de 1862, s'élevant à \$6,820, ainsi qu'un état des sommes perçues pour amendes, dommages, etc., se montant au chiffre de \$201 91.

ECLUSE ET DIGUE DE ST. OURS.

La navigation s'est ouverte le 16 avril et s'est fermée le 3 décembre.

Les jetées qui se trouvent au-dessus et au bas de l'écluse, ainsi que la partie Est de la digue, ont souffert plus ou moins de dommages par les hautes eaux en avril dernier. Les jetées ne sont que des constructions temporaires. Une partie de la charpente qui plonge à l'eau est toute pourrie, et ne peut tenir longtemps contre la glace et les eaux du printemps, ou contre les chocs des bâtiments durant la saison de navigation, si on ne la répare pas entièrement.

Les dommages causés par les eaux hautes ont tous été réparés, les vieilles portes d'écluse enlevées et mises de côté, après en avoir retiré les ferrements; la charpente des segments des portes supérieures a été renouvelée, une nouvelle charpente d'ancrage placée au-dessus de la digue, et 170 toises de cailloux employés à protéger et à fortifier l'écluse et le rivage ouest de l'île. On aurait fait davantage, n'eût été la hauteur ou s'est maintenue l'eau durant la dernière partie de la saison. Les gros temps et les hautes eaux rendaient périlleuse et difficile la tentative d'approcher la digue et d'y décharger la pierre quand il y en avait besoin.

Les murs d'abri à chaque extrémité de la digue sont en bon état, et le côté ouest de l'île se trouve suffisamment protégé à l'heure qu'il est. La digue demande une attention continuelle, et sa stabilité dépend beaucoup de la force des ouvrages qui la protègent. Les

caissons de tablier près de la culée ouest ont été remplis en 1860, ceux de la culée Est l'ont été en 1861 ; ceux du centre auront besoin de l'être en 1862.

Il ne se passe pas d'années sans que l'on trouve des vides au-dessous de la charpente de la digue ; ils se forment, selon toute apparence, par la filtration qui s'établit à travers la digue. On a employé à peu près 15 toises de pierre à combler ces trous durant la dernière saison.

L'évaluation du coût probable des réparations de 1862 s'élèvera au chiffre de \$2,950 ; elle se trouve ci-incluse.

DIGUE ET ÉCLUSE DE STE. ANNE.

La navigation s'y est ouverte le 27 avril et s'est poursuivie sans interruption jusqu'au 2 décembre, où elle a été fermée par la glace.

La crue inusitée des eaux, en mai dernier, a fait beaucoup de dommage à la jetée principale en haut de l'écluse ; la couverture en planches s'en allait tellement en ruines qu'une grande partie a été arrachée et brisée. La charpente de couronnement à l'extérieur de la digue, entre l'écluse et le premier angle qu'elle forme, a été aussi emportée par l'eau.

Pour passer les bâtiments, on a dû ajouter des tringles aux portes afin d'empêcher l'eau de déborder pendant que l'on éclusait ; on a dû de même placer des poteaux de garde à la tête de l'écluse et sur la jetée.

Les portes supérieures ont été enlevées et remplacées par de nouvelles ; on en a retiré le fer et le bois qui pouvait servir à être employés en réparations.

Les cabestans dont on se servait pour ouvrir les portes ont été enlevés et remplacés par des cabestans volants, tels que ceux dont on se sert sur les canaux du St. Laurent qui travaillent aussi bien et sont une économie de \$420 par année sur les anciens. J'ai fait réparer et couvrir de planches de 3 pouces environ 550 pieds de la grande digue en haut de l'écluse ; j'ai fait mettre à neuf 200 pieds des ouvrages construits pour supporter la levée de l'écluse du côté du fleuve, et fait achever le bassin en face du biez qui avait été commencé en 1860.

La maison de garde des éclusiers a été rebâtie, et le pont et la partie supérieure des vannes d'écluse peintes de nouveau.

On peut regarder, aujourd'hui, ces travaux comme en bon état, ne devant exiger que des réparations ordinaires pour 1862.

La superstructure des piles indicatrices, situées aux battures, à environ un mille au-dessus de l'écluse, devront être reconstruites l'an prochain, et les caissons remplis de pierres, ce que l'on pourra faire exécuter pour environ \$800.

Ci-annexé se trouve un état du coût probable des réparations de 1862, s'élevant au chiffre de \$915.

CANAUX DE CARILLON ET DE GRENVILLE.

Ces canaux ont été ouverts au trafic le 3 de mai, et se sont fermés le 29 novembre sans avoir subi une seule interruption. Lorsque le gouvernement provincial prit en mains la direction de ces canaux, ils se trouvaient dans un état voisin de la ruine ; les divers ouvrages cédaient de toutes parts, et plusieurs parties du chenal allaient se trouver comblées par les dépôts et la vase. Il a fallu, depuis, curer le chenal et faire les réparations les plus indispensables pour ne pas interrompre la navigation.

Avant d'ouvrir les canaux, le printemps dernier, on a fait enlever une partie des vieux cadres de bonde et les vieilles portes, placer de nouveaux balanciers à quelques-unes de celles-ci, et réparer les autres de manière à les faire durer l'année.

On a creusé trois chenaux dans la partie étroite du canal de Grenville, et fait curer le lit là où il en était besoin.

Dans le cours de la saison, on s'est borné à ne faire que les réparations les plus nécessaires comme à élever et protéger la berge du canal à quelques points importants, à extraire de gros cailloux du chenal à la tête du canal Grenville, à élever et à entretenir la digue de la rivière du nord, à réparer les clôtures et les chemins, et tels autres travaux aux portes et garnitures d'écluses jugés absolument indispensables.

Quelques hommes sont occupés à l'heure qu'il est à examiner et à réparer les vannes d'écluse, et de bonde ou empellement, afin de les mettre en ordre pour la saison prochaine.

Le maintien de ces canaux en bon état est d'une grande importance pour cette partie

du pays arrosée par l'Outaouais ; une interruption, même de peu de durée, serait un grand malheur pour elle. On sait qu'ils sont le trait-d'union entre le Bas et le Haut-Canada et leur mauvais état, dans l'éventualité d'une guerre avec les États-Unis serait réellement une calamité nationale.

Il n'y a pas une seule paire de portes de rechange en mains, et les vieilles portes sur tout le canal sont plus ou moins délabrées et peuvent céder au moment peut-être où l'on en aura le plus besoin, c'est pourquoi je représenterai respectueusement qu'il faudrait construire, cet hiver, au moins trois jeux complets de nouvelles portes, en ayant soin qu'elles puissent s'adopter au plus grand nombre d'écluses, savoir : un jeu pour le canal de Carillon ; un pour la petite et pour la grande écluse du canal Grenville. En plusieurs endroits la berge n'a que quelques pouces au-dessus du niveau de l'eau ; il faudrait l'élever et curer tout le lit du canal avant l'ouverture de la prochaine navigation.

Je vous adresse ci-inclus un état des sommes perçues pour amendes et dommages s'élevant à \$32.00, ainsi qu'une évaluation du coût probable des réparations pour 1862, s'élevant à \$3,600.00.

TRAVAUX D'AMÉLIORATIONS SUR LA RIVIÈRE DU NORD.

La navigation de cette rivière entre St. André et l'Outaouais était interrompue par une batture de roches et par des cailloux aux rapides à Johnson, à environ un mille en bas de St. André ; aux basses eaux, les bâtiments ne pouvaient franchir cet endroit. Les travaux de curement de cette batture furent commencés en juillet par le surintendant des canaux de Carillon et de Grenville ; il put réussir à enlever les cailloux et à ouvrir un chenal de 50 pieds de large ; celui qui passe à la batture a 5 pieds ; de cette manière les bâtiments tirant 4 pieds et 6 pouces pourront y passer à toutes saisons, ce que l'on peut regarder à présent comme suffisant pour le commerce de l'endroit. Ces travaux ont coûté \$681.50.

Je suis, Monsieur,
Votre, etc.,

(Signé)

J. G. SIPPPELL.

Ingénieur Sur.

T. TRUDEAU, Ecuyer,
Secrétaire des Travaux
Publics. }

CANAL BEAUBARNOIS.

ETAT des amendes et des dommages perçus par ordre du Surintendant durant l'année 1861.

Date.	Noms des Vaisseaux.	Maître ou Propriétaire.	Montant.	Remarques.
			\$ cts.	
29 avril.....	Barge Arno.....	Glassford et Cie....	2 00	Domage au bac traversier No. 2.
30 do	Goëlette Sweet Home.....	Nichol.....	21 93	do Portes de l'écluse No. 6.
7 mai.....	Steamer St. Helen.....	Smith	3 00	do Mur de l'écluse No. 8.
15 do	Propulseur West.....	Henderson et Cie..	80 00	do Mursud, entrée inférieure
				do Portes du nord supérieure,
23 do	do	do	4 00	No. 8
30 do	Goëlette J. G. Baird.....	Baird.....	2 00	do do do
8 juin.....	Propulseur West.....	Henderson et Cie..	60 00	Infraction aux règlements du canal.
29 do	Propulseur Whitby.....	Black et Perry ...	10 00	do do do
26 do	Barge Traveller.....	Larkins.....	8 00	do do do
1 juillet...	Goëlette Perseverance.....	Worthington.....	7 00	Domage au Vindas, écluse No. 10.
5 do ...	Barge St. Antoine.....	Marion.....	3 00	Infraction aux règlements du canal.
5 do ...	Barge Deer.....	Deschamps.....	3 00	do do do
12 do ...	Steamer St. Lawrence.....	Smith	25 00	Domage aux portes d'en bas, écluse
				No. 13.
27 do ...	Goëlette James Leslie.....	Franch.....	4 00	Infraction aux règlements du canal.
27 do ...	Propulseur St. Lawrence...	Jacques, Tracy et		
		Cie.	10 00	do do do
3 sept.....	do Oshawa.....	Black et Perry ...	1 60	Domage aux portes inférieures, écluse
				No. 11.
5 do	Barge Advance.....	Chaffey et Cie.....	0 65	do à la lanterne, écluse No. 10.
8 do	do Henrietta.....	Connolly.....	1 00	do au portes supérieures, écluse
				No. 8.
3 octobre..	do Lyre	Henderson	8 00	do poteau tourillon, écluse No. 7
14 do ...	do Fury	Brow	2 00	do portes inférieures, écluse
				No. 7.
14 do ...	Steamer Walter Shanley...	Gildersleeve.....	1,000 00	Emporté les portes inférieures, écluse
				No. 13.
18 nov.....	Barge Deer.....	Deschamps.....	4 00	Infraction aux règlements du canal.
19 do	Steamer Ottawa.....	Jacques, Tracy et		
		Cie	18 00	Domage aux portes supérieures, écluse
				No. 12.
			1,273 18	

(Signé,)

PIERRE LAURENCEL,

Surintendant.

CANAL BEAUBARNOIS,

4 décembre 1861.

CANAL LACHINE.

ETAT des amendes et des dommages perçus par ordre du Surintendant, durant l'année 1861.

Date.	Noms des Navires.	Noms des Propriétaires.	Montant.	Remarques.
			\$ cts.	
22 mai.....	Berge W. H. Hunt.....	Copeland	5 00	Abandonnée et nuisant à la navigation.
23 do	Bateau-à-vapeur Oshawa...	Elack et Cie.....	10 00	Domage au pont de Brewster.
23 do	Goëlette W. Elmere.....	Durand.....	10 00	do écluse No. 2.
25 do	Berge Queen.....	Lefèbvre.....	5 00	Abandonnée et nuisant à la navigation.
1 juin.....	Goëlette M. L. S. Scott.....	Scott.....	10 00	Domage au pilier, pont de Brewster.
1 do	do J. L. Wheeler.....	15 00	do au pont de l'écluse No. 2.
19 do	do Lachiel.....	10 00	Infraction aux règlements du canal.
27 do	do D. McGinnes.....	Ritchie	20 00	Domage aux pont de Brewster.
27 do	do Defiance.....	Ruddock.....	100 00	do pont de Wellington.
27 do	do Don Donald.....	Lidlow	20 00	do poteau tourillon.
28 do	do Col. Cook.....	Humphrey	12 00	Brisé la manivelle du vindas.
29 do	Berge Lyre.....	Henderson	5 00	Domage au poteau de pierre, pont Wellington.
3 juillet...	Goëlette Trade Wind.....	Turner et Cie.....	5 00	Brisé la lanterne du pont.
9 do ...	Berge Queen.....	24 70	Abandonnée et obstruant la navigation.
15 do ...	Radeau	Douglas et Cie ...	10 00	do do do
23 do ...	do	Corporation	10 00	do do do
31 do ...	do	Henderson.....	10 00	do do do
31 do ...	Berge Azilda.....	Segrim	10 00	Obstruant la navigation.
31 do ...	do Neptune.....	Baker.....	5 00	Domage aux pièces angulaires.
6 août....	do Matilda	Goudie.....	5 00	Abandonnée et obstruant la navigation.
6 do ...	do Nos. 5, 7 et 8.....	McNaughton	15 00	Obstruant la navigation, écluse No. 1.
6 do ...	Goëlette R. Albert.....	20 00	Domage au poteau tourillon et à la maçonnerie.
21 do ...	Berge Lark.. ..	Henderson	5 00	Domage aux pièces angulaires.
19 sept.....	do No. 1.....	Bellanger.....	40 00	Déchargé du bois de corde au-dessus de la G. écluse.
26 do	Bat-à-vap. Experiment...	Baker	5 00	Domagé aux portes, écluse No. 4.
18 octobre..	Chaland Rigaud.....	Charlebois	7 00	Brisé la lanterne du pont.
22 do	Bateau-à-vapeur Magnet..	Milloy.....	10 00	Domage aux portes, écluse No. 4.
28 do	Berge Glassmaker	Fortin.....	15 00	do au poteau tourillon, etc.
29 do	Goëlette J. G. Beard.....	Waggoner	5 00	Infraction aux règlements du canal.
30 do	Bateau-à-vapeur Champion	J. S. N. Cie.....	8 00	Domage au pont de la côte St. Paul.
1 Nov	do Ottawa.....	Jacques et Cie....	5 00	do do do
1 do	Berge Marie	Tranchemontagne	5 00	Infraction aux règlements.
2 do	Goëlette M. Star.....	Whyte.....	3 00	Domage au pilier No. 15.
5 do	Berge Western.....	Henderson et Cie.	10 00	do aux portes de l'écluse No. 3.
5 do	Goëlette Sophia.....	Cinqmars	8 00	do do do No. 4.
14 do	do Governor	Taylor.....	80 00	do au pont de Lachine.
do	do Two Brothers.....	6 00	do do Brewster.
do	do Lucinda.....	Arcand	20 00	do au poteau de pierre, Lachine.
do	Bateau-à-vapeur New Era	J. S. N. Cie.....	8 00	Brisé le poteau de lanterne à gaz.
do	Berge Leo	Glassford	6 00	do râtelier, moulin de Gould.
do	Goëlette Scotland	McDonald	10 00	do poteau tourillon, etc.
do	Berge A. Benshaw.....	Benshaw.....	10 00	Obstruant la navigation.
22 do	Goëlette Scotland.....	Johnson.....	20 00	Domage à l'écluse No. 14.
30 do	Train de bois.....	Duquette.....	4 00	Obstruant la navigation.
			626 70	

(Signé,)

ALEXANDRE BISSETTE,

Surintendant.

BUREAU DU CANAL LACHINE,

Montréal, 27 décembre 1861.

CANAL CHAMBLY.

ETAT du chiffre des amendes et dommages perçus par ordre du Surintendant, pour l'année 1861.

Date.	Nom du navire.	Capitaine ou propriétaire.	Montant.	Remarques.
			\$ cts.	
Mai 11...	Berge No. 17.....	Richard, Capit...	8 00	Dommmages au pont No. 7.....
do 17...	Bateau S. W. Belay.....	A. Vaughan do..	1 50	do portes d'écluse No. 8
Juin 20...	Yacht Amherst.....	A. Collins do..	6 00	do pont No. 3
do 21...	Berge Philomène.....	Delorme do..	1 00	do pont No. 4
Juill't 10...	Berge du Stmr. Rose.....	McNaughten do..	0 85	do pont No. 7
do 19...	Berge Marguerite.....	J. Sawyer do..	0 50	do portes d'écluse No. 4
Août, 18...	J. McNaughten, Capitaine	10 00	Amende imposé pour remorquer plus de berges qu'il n'est permis.....
Sept. 2...	Berge No. 11 du Str. Rose.	Jas. McNaughten, Capitaine.....	100 00	Dommmage aux portes d'écluse No. 6....
do 6...	Bateau (pas de nom).....	F. Gai, Capitaine.	0 25	do à la porte No. 6.....
Oct. 20...	Berge Marie.....	V. Roberge do ...	10 00	do porte d'écluse No. 8.....
do 31...	Berge du Stmr. Erié.....	Stuart do...	2 00	do écluse No. 5
Nov. 4...	Berge May du Stmr. Aid...	Smith do...	3 00	do porte d'écluse No. 4.....
	Montant perçu pour quaiage.....		58 81	
			\$ 201 91	

(Signé,) P. T. CHARTIER,
Surintendant.

CANAUX DE CARILLON ET GRENVILLE.

ETAT du chiffre des amendes et dommages perçus par ordre du Surintendant, pour l'année 1861.

Date.	Nom du navire.	Capitaine ou propriétaire.	Montant.	Remarques.
			\$ cts.	
Mai 6...	No. 4 de Sorel.....	5 00	Dommmage au mur de l'écluse No. 1 ..
do 11...	Berge Renfrew.....	5 00	do do do do.
do 14...	Berge Matilda.....	5 00	do do do do.
Juin 20...	Bateau à vapeur Allan	2 00	Mis le feu à la clôture du canal.....
Juill't 17...	Bateau à vapeur Prescott..	5 00	Frappé la porte No. 1.....
do 25...	Berge St. Lawrence.....	5 00	Frappé le mur de l'écluse No. 3.....
Nov. 2...	Bateau à vapeur Bucking- ham.....	5 00	Insulte proférées dans l'écluse No. 4.....
	Montant total.....		32 00	

(Certifié,)

(Signé,) JOHN THOMPSON,
Surintendant.

APPENDICE D.

RAPPORT ANNUEL DU SURINTENDANT DU CANAL RIDEAU.

NAVIGATION.

Le canal fut ouvert le 1er mai, et le dernier navire le traversa le 29 novembre, faisant 213 jours de navigation.

L'accident arrivé à l'écluse des moulins de Brewer, d'en bas, le 3 août, était tellement considérable, qu'il fut impossible de s'en servir durant le reste de la saison. Cependant, la navigation du canal fut maintenue au moyen de batardeaux placés à la tête et au pied de l'écluse; les navires pouvaient alors approcher les uns à côté des autres de chaque côté de la digue de retention, et transborder leurs cargaisons. Ce surcroît de travail occasionna une augmentation considérable sur le prix du bois de chauffage à Kingston. Le reste du canal fut maintenu ouvert, sans interruption, durant toute la saison.

COMMERCE.

Les péages qui auraient été reçus, si on les eût perçus, se seraient élevés à £9,559 39, contre \$11,212 18 durant la saison précédente, faisant une diminution de \$1,652 79. L'on peut attribuer cette diminution au fait que les fabricants de bois de construction n'ont pu expédier leurs produits aux marchés ordinaires, à cause des embarras apportés dans le commerce par la guerre des Etats-Unis. Ces produits sont encore en mains, pour une valeur de plusieurs millions.

La diminution a entièrement porté sur les billots de sciage et bois sciés. Les affaires locales ont quelque peu augmenté, en proportion de l'accroissement que prennent les villes et villages situés sur le canal. Il y a été établi plusieurs manufactures nouvelles, qui contribueront aux affaires, et dont le nombre augmentera à mesure que les pouvoirs d'eau seront afferchés. Autrefois, le commerce de bois équarri formait un item important des affaires de ce canal; mais aujourd'hui, il est de peu de conséquence. Un tableau du commerce est annexé à ce rapport.

RÉPARATIONS.

Plusieurs réparations, qui devaient être faites durant la dernière saison, ont dû être remises, et les ouvrages ont été rapiécetés, à cause de la hauteur de l'eau dans le canal. Les plus importantes de ces réparations sont les portes d'écluse d'Edmonds, Hogsback et Hartwell; elles sont maintenant données à l'entreprise.

La quantité de neige qui couvrait la terre, l'hiver dernier, nous fit prévoir une crue considérable pour le printemps; en conséquence, entre autres précautions, il fut placé une digue à travers le chenal navigable au-dessus de la digue "Cheval Blanc," de l'Île Longue pour diriger le surplus d'eau par le chenal d'arrière, où elle ne pouvait causer aucun dommage. L'événement prouva la nécessité de cette mesure, car sans cela l'eau se serait élevée au-dessus de la pointe de l'Île Longue, et aurait causé une nouvelle brèche. Il y eût quelques accidents; le principal fut la brèche faite à travers les berges au rapide Burritt. Elle fut réparée, sans nuire à la navigation, au coût de \$500 25. Une quantité de billots appartenant à M. Blodget et Cie., à Nicholsons, furent emportés et obstruèrent la glissoire de Clowes. Un certain nombre de billots s'arrêtèrent sur la digue de pierre, et brisèrent ou déplacèrent plusieurs grosses pierres. Il faut réparer ces avaries avant le printemps. Environ 700 billots, appartenant à Foster et Graham, furent aussi dispersés au-dessus de la chute à Smith, obstruèrent la glissoire et s'amoncelèrent sur notre nouvelle digue à cet endroit, ce qui fit déborder l'eau des deux côtés. Ces ouvrages furent en grand danger pendant quelques jours, mais ils résistèrent à la pression; cependant, ils n'étaient pas destinés à cet usage. Une pareille crue n'a pas eu lieu depuis quinze ans, époque à laquelle plusieurs ouvrages importants furent emportés.

OUVRAGES PERMANENTS.

L'ouvrage le plus important qui ait été fait durant la dernière saison a été la confection d'un nouveau plancher, et la reconstruction du mur Est de l'écluse du moulin Brewer d'en bas. Cette écluse céda, comme je l'ai déjà dit, le 3 août; cet accident fut causé par l'eau qui filtra à travers le plancher, et qui, minant le mur en-dessous, pratiqua une cavité profonde qui fit écrouler le mur. La fondation est mauvaise, étant composée d'argile et de sable mouvant, reposant sur une roche de granit très inégale; dans quelques endroits on ne peut l'atteindre, dans quelques autres elle est de 6 à 12 pieds au-dessous du plancher de l'écluse, mais au centre de l'enclave inférieure, elle s'en approche de 2 à 3 pieds. Le plancher était composé de madriers de pruche de 4 pouces, très mal joints, reposant sur des dormants de pruche, puis sur de grosses pièces de bois longitudinales, placées sur la longueur de l'écluse. C'est sur cette plateforme que reposait le devant du mur; la partie de derrière reposait sur la terre. L'eau filtra à travers le plancher, et, suivant les grosses pièces, se fit jour sous le mur et en rongea la base. Il n'y avait rien sous le plancher, sur une profondeur de deux à quatre pieds, que les billots, les blocs, les copeaux et les écorces. Tout cela a été nettoyé et l'espace rempli de gâchis, et trois rangées de pilotis furent enfoncées à travers de l'écluse, passant à travers la charpente, et atteignant le roc pour la plupart; et lorsque ces pilotis ne touchaient pas au roc, ils étaient enfoncés d'au moins dix pieds; ils s'étendaient jusque sous le mur démolé, et il en fut aussi enfoncé une rangée longitudinalement le long du mur, des deux côtés. Le mur du côté opposé s'en allait de la même manière que celui qui s'était écroulé. Trois rangs de pilotis furent aussi enfoncés en travers de l'écluse, jusqu'au roc, à l'enclave inférieure, et la plateforme et le seuil furent réparés du mieux possible. Le plancher fut renouvelé avec deux épaisseurs de longs madriers; le rang de dessous de 3 pouces, celui de dessus de 2 pouces d'épaisseur,—le tout solidement cloué ensemble.

L'on mit une épaisseur de cailloutage sous le mur reconstruit, d'environ 5 pieds en moyenne. Il n'y avait pas d'assises de boutisses dans l'ancien mur, et le support n'était pas de bonne qualité, en sorte qu'il fallait nous procurer 49 pierres de nouvelle dimension pour les boutisses; plusieurs d'entre elles de cinq pieds de longueur jusqu'à la pointe, et 197 verges cubes de support en grosse pierre bien façonnée, de manière à en faire quelque chose de bon de suite.

La maçonnerie fut terminée le 9 novembre, mais il ne fut pas jugé à propos de soumettre l'écluse à la pression de l'eau avant que le mortier eût eu le temps de durcir. Lorsqu'il fut décidé de réparer cette écluse, il avait paru désirable de la reconstruire entièrement sur de nouvelles fondations, comme l'avait recommandé le département de l'Artillerie; mais en consultant l'ingénieur en chef, le retard et les frais que cela aurait entraînés furent considérés comme trop grands. Les frais de ces réparations, déduction faite de la valeur du ciment et des matériaux en mains qui seront employés ailleurs, seront d'environ \$7,000.

J'annexe à mon rapport un état des réparations qu'il faudra faire en 1862. Il n'y en a aucune d'une nature importante. Un peu de peinture et quelques réparations aux clôtures et aux bâtisses donneraient un meilleur aspect aux travaux, mais je n'ai pourvu à rien qui ne fut absolument nécessaire.

Je joins aussi un état des frais d'administration, par lequel on verra que les frais de bureau s'élèvent à \$4,378; les éclusiers et journaliers à \$11,926; les réparations générales à \$2,832; et les réparations permanentes plus considérables, à \$8,836,—formant en tout \$27,973. Cette somme comprend le coût des réparations faites au moulin de Brewer.

Il y a 23 stations d'écluses. Les éclusiers d'une seule écluse reçoivent en général 70 cts. par jour. Il y a généralement une bonne maison avec jardin et morceau de terre attenant, ce qui rend la station plus privée, et nous permet d'obtenir les services d'hommes respectables à ce bas prix, en sorte que ce serait une fausse économie de vendre les terrains attenant aux stations d'écluses, et qu'il vaut mieux les laisser pour l'usage du gardien d'écluse et de sa famille.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

• Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

JAMES D. SLATER,

Surintendant du Canal Rideau.

T. TRUDEAU, ÉCR.,

Secrétaire Dépt. des Travaux Publics.

APPENDICE E.

RAPPORT DU SURINTENDANT DES TRAVAUX DE LA RIVIÈRE OUTAOUAIS, AVEC UN ÉTAT DÉTAILLÉ DES DIMENSIONS DES OUVRAGES.

TRAVAUX DE L'OUTAOUAIS, BUREAU DU SURINTENDANT,
Outaouais, 31 décembre 1861.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 13 courant, me priant de préparer et de transmettre au département mon rapport annuel sur l'état des travaux qui me sont confiés, pour 1861.

Le 21 août dernier, je préparai et vous envoyai une évaluation approximative du coût des réparations nécessaires des ouvrages de la rivière Outaouais et ses tributaires, sur laquelle j'attire respectueusement votre attention.

Comme l'Honorable Commissaire m'ordonna immédiatement de faire faire ces réparations conformément à mon rapport, je saisis cette occasion pour l'informer que l'ouvrage est maintenant bien avancé, et que les parties les plus difficiles en sont terminées; et de plus, qu'à la

STATION DES JOACHIMS,

il ne faudra pas de fortes réparations. L'ouvrage sera commencé lorsque la glace sera suffisamment épaisse, et sera terminé en temps utile. A la

STATION DU CALUMET,

M. D. Carmichael, l'entrepreneur, a reconstruit la glissoire inférieure d'une manière solide, et les réparations générales sont assez avancées que je puis dire que toutes les améliorations seront prêtes à servir à l'ouverture de la saison d'affaires.

STATION DE LA MONTAGNE.

Les travaux de réparations sont donnés à l'entreprise, et seront convenablement exécutés par M. J. O'Connor, entrepreneur.

STATION DU PORTAGE DU FORT.

Les améliorations de cette station sont en bon état. Une partie de l'estacade solide sera enlevée lorsque la glace le permettra.

TÊTE DU RAPIDE DES CHATS.

Il sera construit deux nouveaux piliers en cet endroit aussitôt qu'on pourra les placer sur la glace. Des piliers à la tête de ce rapide sont une amélioration précieuse, puisque tous les radeaux y sont amarrés avant de les faire descendre par parties.

STATION DES CHATS.

Les travaux y ont été complètement réparés l'hiver dernier, et n'ont besoin que de deux nouveaux tabliers. Les tabliers de cette glissoire sont exposés à tant d'usure et d'accidents, qu'il faut les renouveler tous les ans.

Deux des piliers d'amarrage ont été légèrement endommagés par la glace lors de la débâcle du Lac Duchêne, le printemps dernier; ils seront réparés le plus tôt possible. Les barrages sont en bon ordre.

STATION DE LA PETITE CHAUDIÈRE.

L'ouvrage, commencé par la construction du pilier en gravier dont je parle dans mon rapport, est donné à l'entreprise. La glissoire est comparativement neuve, et il n'y aura besoin d'aucune réparation.

STATION DE HULL.

L'ancienne glissoire a été enlevée, et l'entrepreneur (M. Vosburgh) a presque terminé la nouvelle. Le temps a été favorable pour poser les fondations, et l'ouvrage ne peut manquer d'être de la meilleure qualité.

STATION D'OUTAOUAIS. (CHAUDIÈRE DU SUD.)

Les réparations des quatre glissoires sont bien avancées. Les poutres supérieures, qui étaient pourries, ont été enlevées, et il en a été posé de nouvelles tel que proposé. Les fondations des glissoires sont bonnes.

LE PONT D'UNION SUSPENDU

a été complètement réparé l'été dernier. Les poutres du tablier ont été enlevées, et on y a substitué des traverses en fer battu roulé, importé d'Angleterre. Les cordes et parapets en chêne ont aussi été enlevés, et le pont peinturé.

Les barres d'ancrage et les voûtes ont été nettoyées, et enduits d'une couche de peinture anti-corrosive. La force et la durée de ce pont sont maintenant à l'abri du doute; les seules réparations qu'il faudra faire, d'ici à de nombreuses années, sera l'enlèvement du plancher du tablier, ce qui coûtera peu de chose.

RIVIÈRE PÉTÉWAWA.

Les réparations des travaux de cette rivière sont confiées à M. John O'Connor. Elles avancent d'une manière satisfaisante, et seront prêtes, conformément au contrat, à temps pour les affaires du printemps.

RIVIÈRE MADAWASKA.

M. Moses Aubrey, l'entrepreneur, répare les travaux sur ce tributaire depuis le rapide de la Chaîne jusqu'au lac Calabogie. Ils consistent en une estacade flottante au rapide de la Chaîne; en digues à la chute de Bailey et à la chute Ragged; une grande estaca de conductrice à la tête de la glissoire des Grandes Chûtes; la longue glissoire des Grandes Chûtes; digue à la Petite Ile; estacade au pied de la glissoire des Grandes Chûtes; digue à la chute à Barrette; digue de Skead, et la grande estacade de retention au lac Calabogie. Les parties les plus difficiles des travaux sont terminées, et l'entrepreneur attend que la glace soit assez forte pour lui permettre de poser quelques piliers. Le tout sera prêt pour les affaires du printemps.

STATION DU RAPIDE PLAT. (MADAWASKA.)

Il faudra y réparer les digues. L'eau est très haute pour la saison, mais l'ouvrage pourra se faire en février.

STATION D'ARNPRIOR. (MADAWASKA.)

La glissoire, les estacades conductrices et la grande estacade de retention, à l'embouchure de la rivière, sont en bon ordre, et il ne faudra que très peu de réparations.

RIVIÈRE GATINEAU.

L'estacade et les piliers qui se trouvent près de l'embouchure de la rivière, et qui ont été considérablement réparés l'hiver dernier, ont résisté à la crue des eaux du printemps; et bien qu'il soit passé un plus grand nombre de billots qu'en aucune autre année, les ouvrages n'en ont pas été sensiblement endommagés.

Il faudra un octroi d'argent pour les travaux suivants:—La série de ponts en bois à

la chute de la Chaudière, qui forment une portion de la grande route conduisant dans le haut Outaouais. Il y a beaucoup de roulage sur ces ponts, surtout depuis qu'une partie de la pierre requise pour les édifices du Parlement est tirée du Bas-Canada.

Le plancher des ponts devra être enlevé; le rang de dessous sera de 500 pieds par 18 pieds, 4 pouces d'épaisseur, égal à 36,000 pieds M. P., à \$9 le 1000	\$324.00
Le rang de dessus aura 500 pieds par 13 pieds, par 3 pouces.—18,600 pieds M. P., à \$9.....	162.00
Fiches	40.00
	<hr/>
	\$526.00

Je recommanderai de plus qu'il soit posé 330 verges cubes d'empierrement sur la partie nord de l'avenue du Pont d'Union. Ce chemin a 950 pieds de longueur, et est en très mauvais état. Le coût, à \$1 par verge, en serait de \$330.

LA JETÉE DE CARILLON

exige un prolongement à son extrémité inférieure. L'été dernier, les solives de sapin, qui tiraient 30 pouces d'eau, furent endommagées par la base au pied des ouvrages. Les jetées latérales devraient être prolongées de 40 pieds, ce qui aurait l'effet d'envoyer les trains de bois en eau profonde. Cette amélioration coûtera environ \$1,200, et est d'une grande importance pour le passage des trains qui tirent beaucoup d'eau. Je recommanderais que ces travaux fussent faits à la prochaine saison de basses eaux.

Le tableau suivant fait voir l'importance du commerce de bois, et des travaux publics faits pour faciliter la descente des bois sur l'Ottawa et ses tributaires.

I.

Billots qui ont traversé les travaux de Madawaska en 1861, environ..... 82,000

II.

Billots qui ont traversé les travaux du Gatineau de 1851 à 1861, inclusivement :—

Années.	Billots.
1854.....	178,729
1855.....	128,114
1856.....	126,008
1857.....	155,812
1858.....	168,712
1859.....	225,727
1860.....	248,406
1861.....	322,180

III.

Bois d'équarrissage passé par la glissoire de la Chaudière, ville d'Ottawa, de 1854 à 1861 :—

Années.	Radeaux.	Pièces de bois.
1854.....	13,935.....	294,457
1855.....	11,145.....	220,571
1856.....	12,826.....	255,278
1857.....	13,924.....	273,605
1858.....	10,524.....	197,736
1859.....	11,404.....	235,266
1860.....	12,277.....	254,788
1861.....	13,469.....	322,180

En soumettant ce que dessus,

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé),

HORACE MERRILL,

Surint. Trav. de l'Outaouais.

T. TRUDEAU, Écuyer,
Sec. Trav. Publics,
Québec. }

**DIMENSIONS DES TRAVAUX DU GOUVERNEMENT SUR LA RIVIERE
OUTAOUAIS ET SES TRIBUTAIRES.**

RIVIERE OUTAOUAIS.

LES JOACHIM—GLISSOIRE SUPERIEURE.

Pieds.

Digue nord	140
Largeur de la glissoire	26
Longueur do.	37
Digue sud	107
Estacade entre les glissoires retenue par 4 jetées	990
Glissoire inférieure, largeur	26
do do longueur	297
Digue de côté, nord	157
do do sud	206
Jetée de garde au bas de la glissoire, côté nord	132
do do do sud	41

CALUMET.

Estacade fixe à six épaisseurs, placée à l'entrée de la glissoire et retenue par une jetée et une grosse ancre	360
Canal creusé à travers le roc massif	300
Entrée de séparation au centre du canal (les deux comprises)	26
Grand bassin et canal de décharge.	
Estacade fixe dans le bassin conduisant à la tête de la grande glissoire	221
Longueur de la grande glissoire	530
do de la jeté du pied de la grande glissoire à la tête de la glissoire inférieure	250
Estacade fixe conductrice	80
Glissoire inférieure large de 26 pieds	126
Jetée de garde sur le côté sud du pied de la glissoire	420
do do nord do	120

MONTAGNE.

Estacade conductrice sur le côté de la tête de la glissoire	297
Séparation supérieure (les deux comprises)	26
Longueur de la glissoire	572

PORTAGE DU FORT.

Estacade conductrice à l'entrée de la glissoire retenue par 4 jetées	710
Longueur de la glissoire	350

ESTACADE DES CHENAUX,

Retenue par des jetées ancrés, etc.	10000
-------------------------------------	-------

LES CHATS.

Longueur de la jetée de garde sur l'Île, à l'entrée	175
Digue faite à travers le canal de bois, à la tête de l'Île Victoria	250
Séparation d'entrée, extrémité supérieure de la largeur du grand canal	26
Longueur du canal à la glissoire	1700
do de la glissoire	350

ESTACADE DES REMOUS,

Retenue par 5 jetées	7920
----------------------	------

LA PETITE CHAUDIERE.

Longue jetée de garde en haut de l'Île	300
Estacade prenant naissance sur l'Île, et retenue par 2 jetées	400
Digue-jetée en bas de l'Île	400
Glissoire à radeaux, 26 pieds de large	140
Largeur de séparation de la glissoire	26

HULL.

Estacade conductrice à la glissoire, retenue par 6 jetées	2376
Jetée de garde à l'entrée de la glissoire	594
Aile-digue qui prend de la jetée de garde et se dirige vers les chûtes	346
Largeur de séparation de la glissoire,	26
Digue-jetée de pierre cimentée, depuis la séparation au côté inférieur du pont, bordant le canal jusqu'au pont et à la glissoire	280
Estacade de 6 épaisseurs depuis la digue de pierre à la tête de la glissoire	173
Aile-digue à la tête de la glissoire	99
Longueur de la première glissoire, 26 pieds de large	443
do seconde do do	115
do de l'aile-digue à la tête de la seconde glissoire	58
Digue de pierre depuis l'Île à la terre ferme	49

CHAUDIÈRE DU SUD, CITÉ D'OUTAOUAIS.

Longueur des estacades conductrices pour le bois carré, retenues par 6 jetées	3234
do de l'estacade ou barrage pour le bois rond scié, do par 7 do	4389
do de la 1ère glissoire	150
do 2de do	380
do 3me do	278
do 4me do	66
Digue hydraulique principale depuis la tête de l'Île Chaudière à l'Île Russell	1254
Prolongement de cette même digue depuis l'Île Russell à l'Île Ste. Marie	1221
do do do l'Île Ste. Marie à l'Île Amanda	132
Séparation d'entrée et digue-écluse pour la glissoire	148
Estacade fixe à l'entrée de la 1ère glissoire	957
Longueur des estacades fixes depuis le pied de la 1re glissoire à la tête de la 2de	264

Pont de bois jeté au-dessus de l'entrée de la 2me glissoire ; longueur	82
Longueur des estacades fixes entre les 2me et 3me glissoires	429
do do do 3me et 4me do	825
do de la digue à la tête de la 4me glissoire	214
Digue depuis la " Bière " à l'île Albert,	66
Digue-jetée depuis l'île Coffin jusqu'à la tête de l'île Victoria	346
Séparation depuis l'île Albert jusqu'à l'île Chaudière (pour pouvoirs d'eau)	82
do et magasin depuis la tête de l'île Chaudière à la digue principale	115
Digue hydraulique depuis l'île Chaudière à l'île Victoria	330
Longueur du pont de bois depuis la terre ferme jusqu'à l'île Chaudière	445
do du pont de côté depuis le pont principal à l'île Victoria	33
do do do do Albert	66
Pont de Pooley, cité d'Outaouais (en bois)	148
Bureau de perception sur le pont Union, " Réserve."	
Pont suspendu de l'Union, distance d'une tour à l'autre	246
Pont de pierre depuis le pont suspendu à Hull (deux grosses ancres, etc.)	561
Digue de Carillon ; longueur	3300

II. TRIBUTAIRES DE L'OUTAOUAIS.

RIVIERE PÉTÉWAWA.

Chute Tortue.

Nord.	{	Digue unie	100
		Glissoire à une seule pièce de bois	250
		Estacade conductrice à la tête de la glissoire	400
		Rapid d'un $\frac{1}{2}$ mille.	
Sud.	{	Digue unie	160
		Glissoire supérieure (à une seule pièce de bois)	513
		Deuxième do (do do)	372
		Troisième digue	82
		Quatrième do	60
		Glissoire (do do)	75
		Cinquième digue	100
		Glissoire (do do)	215
		Sixième digue	78
		Glissoire (do do)	271
do (do do)	432		
Huitième digue	150		
Glissoire	174		

Bois Dur.

Chenal principal.	{	Digue unie	116
		1 jetée	250
		Glissoire à une seule pièce de bois	250
		Estacade conductrice	950
		3me châte. Estacade conductrice, côté nord de la tête de la glissoire	243
		do do sud do do	586
		Digue sur le côté nord de la glissoire	97
do do sud do	101		

Chenal principal.	2 ^{me} chute.	Longueur de la glissoire, à une seule pièce de bois	1346
		Estacade conductrice, côté nord de la tête de la glissoire	332
		do do sud do do	1169
	1 ^{re} chute.	Digue sur le côté nord de la glissoire	489
		do do sud do	287
		Longueur de la glissoire à une seule pièce de bois	554
		Estacade conductrice, côté nord de la tête de la glissoire	248
		do do sud do do	541
		Digue sur le côté nord de la glissoire	118
		do sud do	359
		Longueur de la glissoire à une seule pièce de bois	563
		Estacade de barrage à l'embouchure de la rivière, retenue par 6 jetées	4000

RIVIERE MADAWASKA.

	Estacade du Rapide des Chaînes, retenue par 2 jetées et 3 îles	3960
	Glissoire à une seule pièce de bois, 6 pieds de largeur à l'extrémité inférieure de l'estacade	350
	Digue à la chute Bailey; longueur, côté nord	250
	do do do sud	150
	Deux digues immédiatement au-dessous de la chute Bailey,	200
	Digue aux îles aux Canards	125
	do aux rapides Boniface	60

CHUTE RAGGED.

Longueur des digues, côté sud à la tête des chûtes	550
do de la jetée qui se relie do	150
do de la digue qui se relie à la jetée	100
do de la digue sur le côté nord à la tête des chûtes	150
Jettée Eddy au pied des chûtes	300

GRANDES CHUTES.

Longueur de l'estacade conductrice principale, 10 épaisseurs la à tête de la glissoire, retenue par 5 jetées	692
Digue à travers la tête des Grandes Chûtes	300
Longueur de la glissoire à une seule pièce de bois (chûtes de 60 pieds)	1200
Estacade retenue par une jetée au pied de la glissoire	300
Longueur de deux digues qui se trouvent immédiatement aux pieds de la grande glissoire	300
Longueur de quatre digues, à environ un $\frac{1}{4}$ de mille en bas du chenal, à la chute Barrette et auprès	550

LAC CALABOGIE.

Longueur de l'estacade, retenue par deux jetées	3040
---	------

RAPIDES DE BURNISTOWN.

Estacade retenue par 3 jetées; longueur	700
---	-----

RAPIDES PLATS.

Digue sur le côté sud ; longueur de	500
do do sud do	300

ARNPRIOR.

Estacade de sûreté en haut du pont	400
Pont de bois sur la rivière	266
Estacade conductrice à la tête de la glissoire	150
Digue à travers la rivière	250
Glissoire à radeaux, 26 pieds de large	180
Jetée de garde sur le côté ouest, immédiatement au pied de la glissoire	180
Estacade de barrage à l'embouchure de la rivière, retenue par 8 jetées	5200

RIVIERE GATINEAU.

Estacade retenue par 7 jetées (de 6 épaisseurs sur environ 1300 pieds)	2000
Longueur du pont à la tête du canal	52
do canal depuis la rivière Gatineau au Marais	2191
do de l'estacade de division dans le marais de la Gatineau	1953
do de l'estacade à l'embouchure d'un petit tributaire	185
Charpente flottante et ancrée près de la jonction de la rivière et de l'Outaouais.	

RÉCAPITULATION.

Longueurs totales des	Pieds.	Milles.
Jetées	4228	800
Digues	14066	2664
Estacades	60674	11491
Glissoires à radeaux	4014	760
do à une seule pièce de bois	6565	1243
Canaux	4191	792
Ponts	1338	253

(Signé,)

HORACE MERRILL,

Surint. des Travaux Publics de l'Outaouais.

Cité d'OTTAWA, 22 février, 1862.

APPENDICE F.

RAPPORT ANNUEL DU SURINTENDANT DES TRAVAUX DU ST. MAURICE.

BUREAU DU SURINTENDANT DES TRAVAUX DU ST. MAURICE,
Trois-Rivières, 21 Décembre 1861.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 13 courant, me priant de transmettre mon rapport annuel sur l'état des travaux confiés à ma garde.

La crue extraordinaire des eaux, le printemps dernier, qui a causé de si grandes avaries aux travaux, a démontré la nécessité d'élever beaucoup de piliers ou jetées, de fortifier certaines estacades flottantes, et de faire plusieurs améliorations moins importantes.

Ces ouvrages étant approuvés par le gouvernement, furent donnés à l'entreprise, et ils sont maintenant en voie de construction, comme on le verra par les détails que je donne sur chaque station.

STATION DE L'EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE.

Les améliorations à faire à cette station sont presque terminées. Aussitôt que la glace sera assez forte pour permettre à l'entrepreneur de tirer quelques pierres, elles seront achevées.

Comme on ne peut travailler aux ouvrages ici sans empiéter sur les propriétés privées, il me semble très-nécessaire qu'une certaine quantité de terrain, le long des estacades, soit acquis par le Département, comme je le recommandais dans une lettre du 18 novembre dernier et autres.

Il faudrait aussi construire sur ce terrain, lorsqu'on l'aurait acquis, un hangar qui coûterait environ £50. Celui dont on se sert aujourd'hui, pour serrer les effets du gouvernement, est situé à une grande distance des travaux, et le toit (qui n'est couvert qu'en planches) est si peu étanche que l'eau endommage les câbles et l'outillage que l'on y dépose.

La chaloupe dont on se sert maintenant à cette station est tellement endommagée qu'il en faut une neuve (ou un bac, ce qui serait moins coûteux) pour le printemps prochain. Un bac de 40 pieds de longueur, 8 de largeur, avec vindas, rames, etc., complet ne coûterait pas plus de \$50.

De plus, il faudrait huit pôteaux d'amarrage, évalués à £20 dans ma lettre du 18 ult. ; ils sont indispensables. Le Département sait déjà que ces huit pôteaux n'ont pas été compris dans le contrat des réparations qui se font actuellement, et que l'île à Caron, où il faudrait les placer, n'a pas encore été acquise par le gouvernement.

STATION DE LA CHUTE DES GRÉS.

Les travaux sont ici en bon ordre, et ils n'ont besoin d'aucune réparation.

STATION DE SHAWINIGAN.

Les réparations ici avancent bien, et seront probablement terminées le mois prochain.

Il a été pris des arrangements et des précautions, cet automne, qui auront pour effet, j'espère, de permettre d'étendre facilement les estacades flottantes à bonne heure au printemps prochain.

Toutes les bâtisses de cette station sont tellement détériorées qu'elles se soutiennent à

peine. Les magasins ou hangars sont dans un tel état que l'outillage est considérablement endommagé par l'eau qui filtre à travers les toits. Il y a cinq ans, je crois, il fut accordé £200 pour la construction de nouvelles bâtisses, et depuis on en a plusieurs fois démontré la nécessité ; mais jusqu'à présent rien n'a été fait. Je recommanderais fortement un octroi de £300 pour l'année prochaine, ce qui servirait à construire une maison et un hangar.

Il faut aussi deux petites chaloupes, qui coûteront \$25 chacune.

STATION DE LA GRANDE MÈRE.

Les matériaux sont prêts pour les ouvrages à faire à cette station, et les réparations seront commencées aussitôt que la glace sera assez forte. Les frais de cette station sont maintenant beaucoup moindres qu'auparavant.

STATION DES PETITES PILES.

Les réparations ici sont bien avancées et seront terminées en janvier.

STATION DE LA TUQUE.

Les estacades ont été réparées, et les matériaux nécessaires pour le reste de l'ouvrage sont en voie de préparation. Aussitôt que l'on pourra voyager sur la glace sans danger, l'ouvrage sera vigoureusement poussé.

En faisant mes évaluations approximatives pour les piliers d'amarrage, etc., ici, j'avais calculé que je pourrais prendre une quantité de chaînes, à Shawinigan et à la Grande Mère, suffisante pour tous les besoins de cette station. Comme des circonstances connues du département m'ont empêché de prendre ces chaînes, il en faudra une petite quantité. Je soumettrai au département, sous quelques jours, la quantité exacte qu'il faudra.

En terminant, je dirai qu'à l'exception des difficultés provenant de l'extrême élévation de l'eau le printemps dernier, les ouvrages du St. Maurice ont fonctionné durant la dernière saison avec un entier succès. La plus stricte économie compatible avec le bon fonctionnement des travaux a été pratiquée.

Les frais d'entretien, durant l'année dernière, ont été de \$6,868.53 ; cette année ils ont été de \$6,603.50, ou environ 4 pour cent de moins, malgré les difficultés dont je viens de parler, et bien que la quantité de bois qui les ont traversés a été beaucoup plus considérable qu'en aucune autre année.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,)

HENRY R. SYMMES,
Surintendant.

T. TRUDEAU, Ecr.,
Sec. Dép. Trav. Publics,
Québec. }

APPENDICE G.

RAPPORT DE L'HONORABLE H. H. KILLALY SUR LES HAVRES DE REFUGE.

Toronto, 14 février 1862.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire connaître, pour l'information de l'Honorable Commissaire des Travaux Publics, ce que j'ai fait en obéissance aux instructions qu'il m'a données relativement à un examen de la côte occidentale du lac Huron, depuis Sarnia jusqu'au cap Hurd, et de la rive nord du lac Erié, dans le but de constater quel endroit offrirait de plus grandes facilités pour l'établissement d'un havre de refuge d'un accès facile et sûr.

Je croyais d'abord pouvoir profiter, pour cet examen, du steamer *Whitby*, qui était alors affrété pour porter les approvisionnements des phares. Cependant, ce vapeur était parti avant que j'eusse reçu les instructions nécessaires ; mais, même s'il en eut été autrement, la nature de son affrètement ne m'aurait pas permis de le faire dévier de sa route et de le retenir aux endroits où il n'y a pas de phares à approvisionner ou de réparations à faire.

Peu de temps après que j'eus commencé à m'occuper de ce service, je reçus avis que Son Excellence le Gouverneur-Général m'avait nommé Commissaire pour agir avec le capitaine Collinson, de la marine royale, et le colonel Whittingham, du corps des ingénieurs royaux (nommés respectivement par les lords de l'Amirauté et le Secrétaire de la guerre), pour examiner l'état et la nature des réserves navales de la province.

Ayant rempli ce devoir, nous en avons fait notre rapport au Secrétaire d'Etat, ainsi que nous devons le faire ; mais ensuite je fus chargé de faire un rapport séparé pour l'information du gouvernement provincial ; et comme dans ce rapport, il est question de havres de refuge, une copie s'en trouve ci-annexée, lettre A (*non imprimée*).

Sachant parfaitement quelle grande influence on avait cherché à exercer pour faire entreprendre des travaux en différents endroits, que l'on représentait comme "offrant de grandes facilités naturelles pour la construction de havres de refuge," mais où la localité et la nature de la côte s'opposent, de fait, à l'établissement d'un havre qui mériterait ce nom, à moins de frais énormes, je crus qu'il était extrêmement heureux pour moi de pouvoir consulter un officier de marine d'une expérience et d'une réputation hydrographique aussi grandes que celles du capitaine Collinson.

J'apprends de lui que (d'après des faits venus à sa connaissance dans le cours de son investigation comme Commissaire), à son retour en Angleterre, il recommandera qu'il soit envoyé un officier de marine au printemps pour corriger quelques inexactitudes provenant de l'infériorité des instruments employés autrefois, comparés à ceux dont on se sert aujourd'hui ; et, étant parfaitement convaincu que les prétentions rivales et contradictoires des diverses localités, pour le choix de "havres de refuge," ne peuvent être jugées aussi *finale-ment* ou d'une manière aussi satisfaisante par moi ou par tout autre employé provincial, quelque juste ou compétant qu'il pourrait être, que par un officier de la marine, auquel on ne pourrait attribuer aucune pensée de favoritisme ou d'esprit de parti, je prends la liberté de recommander instamment que l'on se procure l'opinion d'un tel officier sur le sujet.

D'après une lettre que j'ai reçue du capitaine Collinson, j'ai tout lieu de croire qu'un officier sera bientôt envoyé au lac Huron, et pendant qu'il sera là, la Province pourra profiter de ses services, comme je le suggère, en peu de temps et à peu de frais ; et par ce moyen l'on mettrait fin aux projets de construire des havres de refuge à des endroits qui n'y sont aucunement propres.

La prudence de cette conduite devient encore plus évidente lorsque l'on considère nos relations actuelles avec les Etats-Unis, et l'immense étendue de leurs travaux projetés sur leurs côtes et dans leurs ports de lacs ; et, comme de raison, il est de toute importance qu'une dépense de cette nature soit faite en vue de servir à la défense autant qu'aux opérations commerciales.

Sous cette impression, je me bornai à examiner quelques-uns des endroits que je regardais comme étant les plus importants de ceux qui étaient nommés dans les documents accompagnant vos instructions, ou ceux en faveur desquelles les réclamations étaient les plus pressantes.

L'on a demandé avec instance de faire des dépenses de la nature en question en faveur des endroits suivants sur le lac Huron, savoir :

Saugeen ou Southamton, Baie-du-Dard, Inverhuron, Kincardine, Port Albert, Goderich, Bayfield, etc ; et sur le lac Érié, savoir :

Les Deux Criques, le Rondeau, la Crique 16 milles, Port Burwell, etc.

A plusieurs de ces endroits, il a déjà été fait quelques dépenses, surtout pour la construction de débarcadères, destinés à faciliter l'expédition des produits de leurs localités respectives.

A Southamton, vis-à-vis l'embouchure de la rivière Saugeen, l'île Chantry sert de brise-lames naturel ; et si la jetée était suffisamment prolongée à l'extrémité nord, et si l'on construisait un autre môle à l'extrémité sud, l'on aurait un asile précieux pour les navires, dans les mauvais temps.

Le port de Goderich est devenu d'une importance considérable par l'accroissement de la ville, la seule qui soit située sur la côte du lac Huron et qui est le débouché d'une magnifique et très-fertile région, ouverte par quelques uns des plus beaux chemins de la province ; mais surtout, comme elle est le terminus du chemin de fer de Buffalo au lac Huron, — qui traverse le centre de cette importante partie du pays, et qui croise et se relie à tous les chemins de fer importants, — elle offre des moyens de communications directes et faciles avec toutes les parties de la province.

La compagnie du chemin de fer est maintenant, je crois, propriétaire du havre, pour l'agrandissement et l'amélioration duquel elle a dépensé une forte somme d'argent.

Sans vouloir en aucune manière préjuger la question du choix des meilleurs sites pour établir un ou plusieurs "havres de refuge" sur cette côte, dont la nécessité est admise de toutes parts, je crois de mon devoir de dire qu'il est important, tant sous le rapport de la défense que sous le rapport commercial, de faire achever ce havre.

Ci-annexée (Appendice B, non imprimé) se trouve une copie des instructions que j'ai donné à M. Wyse pour le guider dans le relèvement qu'il a dû faire de ce havre.

Aussi le rapport de Wyse (Appendice C, non imprimé.)

La carte No. 1, prise d'une carte faite par M. Burwell en 1827, indique l'état de la rivière avant qu'il n'y ait été fait aucune amélioration.

No. 2, indique la nature et l'étendue des travaux faits jusqu'en 1842, et l'influence qu'ils ont eus en remplissant la grève sur le côté nord ; et l'approfondissement successif du chenal de 1834 à 1842, effectué en comprimant la rivière entre les jetées.

No. 3, indique la position de la ville en général, relativement au havre et à la rivière.

No. 4, Carte du havre de Goderich, d'après un relèvement fait par M. Wyse, indiquant son état actuel, l'étendue de l'ouvrage fait ou donné à l'entreprise à la compagnie du chemin de fer ou du havre, et les sondages à l'intérieur du havre entre les jetées, et au large ; — le prolongement et l'alignement des jetées, qui sont, suivant moi, nécessaires, pour offrir une entrée facile et sûre, sont aussi indiqués par une ligne rouge.

No. 5, une carte préparée par ordre de la compagnie du chemin de fer, sur laquelle sont indiqués les travaux faits ou à faire ; aussi l'étendue et la nature des travaux proposés par son ingénieur, M. Molesworth, pour l'achèvement définitif du havre.

D'après ce qui précède, on verra que le principe adopté pour la construction de ce havre est de convertir la grande batture qui se trouve à l'embouchure de la rivière, qui a une vingtaine d'acres d'étendue, en un bassin intérieur, qui aura 14 pieds d'eau ; l'entrée de ce bassin sera placée entre deux jetées, qui sont déjà fort avancées. La largeur entre les jetées, à l'endroit le plus étroit, est de 170 pieds. Les navires qui hivernent dans ce port courent de grands risques au printemps, lors de la débâcle de la glace. En 1859, un bateau à vapeur fut emporté et perdu. Pour obvier à cet inconvénient, la compagnie a fait construire un brise-glace, d'une grande étendue, à travers l'un des bras de la rivière, ce qui atteint parfaitement le but.

Un coup-d'œil jeté sur la carte No. 5 fera voir que la compagnie se propose de détourner complètement, plus tard, la rivière du hâvre, et de la diriger dans le lac, par un chenal qui se trouve près des hauteurs, au nord. On peut donner beaucoup de bonnes raisons en faveur de ce projet; mais on n'a pas l'intention, sans doute, de l'entreprendre avec précipitation.

Le principal point est de faire prolonger les jetées jusqu'à 20 pieds d'eau, parce que l'expérience a prouvé que, sur ces lacs, les galets ne sont plus transportés aux extrémités des jetées à cette profondeur. Sur ce principe, il faudrait prolonger la jetée nord d'environ 700 pieds, et il faudrait la terminer par un caisson de 50 ou 60 pieds carrés, avec un phare dessus, et une autre lumière d'alignement à environ mi-chemin de la rive.

Le prolongement de la jetée sud devrait être de 600 pieds environ. Je recommanderais de la placer dans une direction telle qu'elle put donner une entrée de 300 pieds de largeur. La tête, de même que celle de la jetée nord, devrait être dirigée N. O. par O., pour que les lames qui viennent du N. O. dans les gros temps, ne donnent pas entre les jetées. Avec une pareille entrée, et avec le bassin principal creusé à une profondeur de 14 pieds, il n'y a aucun doute qu'on en ferait un hâvre excellent.

Autant que j'ai pu m'en assurer, la rivière n'apporte pas beaucoup de limon ou de dépôt. D'après plusieurs puits d'essai que j'ai fait creuser, j'ai pu constater qu'il n'y a pas de roc dans l'entrée du bassin, à moins de 20 pieds de la surface, mais qu'à une certaine distance au-dessus du bassin, le lit de la rivière devient rocheux; en sorte qu'il est raisonnable d'espérer que ce bassin, une fois creusé, conservera sa profondeur.

Je suis d'opinion que si le gouvernement garde quelque contrôle sur ce hâvre, la compagnie ne devrait pas avoir la faculté de construire le grand quai qu'elle projette et d'y poser des lisses dans le centre du bassin, comme l'indique son plan (No. 5), car cela diminuerait considérablement l'étendue qu'il sera nécessaire de lui donner plus tard pour les besoins généraux du commerce, et le restreindrait, en grande partie, aux besoins du chemin de fer seulement.

L'on verra que la carte (No. 4) est un document très-satisfaisant sous tous rapports.

Je connais plusieurs des autres endroits, sur ce lac, recommandés comme favorables pour l'établissement de havres de refuge, et je n'hésite pas à dire qu'il est impossible de les convertir en havre; et tout ce que l'on peut raisonnablement y faire est la construction de débarcadères pour les besoins locaux, qui devraient être construits aux frais des localités elles-mêmes.

Ainsi que je l'ai déjà dit, je suis convaincu que si le gouvernement peut obtenir de l'Amirauté qu'elle charge l'officier qu'elle doit envoyer bientôt au lac Huron de faire, lorsqu'il y sera rendu, un rapport sur l'endroit ou les endroits qui conviendraient le mieux, sur la côte comprise entre Sarnia et le cap Hurd, pour y construire des havres de refuge, la question se trouvera décidée d'une manière beaucoup plus satisfaisante que de toute autre manière, et avec beaucoup moins de trouble qu'autrement. Ce serait encore mieux s'il était aussi chargé d'examiner le lac Erié; et les conditions indispensables pour le choix d'un site pour un "havre de refuge" sont tellement décisives, qu'il faudrait bien peu de temps à un tel officier pour faire un rapport définitif sur ce sujet.

Ainsi que j'en avais été chargé par l'Hon. Commissaire des Terres de la Couronne, en l'absence de l'Hon. Commissaire des Travaux Publics, j'ai fait faire un relèvement des *Deux Criques* sur le lac Erié, endroit fréquemment et instamment recommandé au gouvernement comme propice pour être converti en "havre de refuge."

La nature de ces criques sera parfaitement comprise en recourant à la carte (No. 6) et au rapport de M. Wyse (Appendice D), qui sont tous deux ci-annexés, (non imprimés.)

D'après ces documents, l'on verra que cet endroit, si fortement recommandé comme "havre de refuge," se compose de deux ravins tortueux, creusés dans un terrain argileux depuis le plateau d'épanchement jusqu'au lac par les crues du printemps; lorsque ces crues cessent, l'eau s'arrête, et l'entrée du lac, que le torrent avait creusé, se remplit bientôt de galets apportés par le lac.

Le chenal qui reste dans les criques a une profondeur qui varie de 3 à 8 huit pieds, et en beaucoup d'endroits il n'y a pas plus de 20 pieds de largeur; le fond est vaseux, et on peut facilement y enfoncer une perche de six pieds avec la main, et la largeur des criques que l'eau ne couvre pas est remplie d'une matière végétale à demi fluide, qui est facilement transportée de place en place, et dont la pesanteur est telle, en été, que M. Wyse eut beaucoup de peine à y garder ses hommes. Les berges ont généralement six pieds au-dessus de l'eau.

Il n'y a rien dans la nature ou la direction de la côte, non plus que dans les criques, pour induire le gouvernement à faire des dépenses en cet endroit.

Afin de pouvoir faire un rapport sur l'état du havre de Rondeau, j'ai dû faire faire un relèvement minutieux de son entrée, de la ligne de côte, des battures, etc., aux alentours. La carte de M. Wyse, No. 7, et le rapport (appendice E,) se trouvent ci-joints (non imprimés.)

Ce havre ou bassin est situé à environ mi-chemin entre Port Stanley et l'Île Pelée, de chacun desquels il est éloigné d'environ 60 milles; c'est une nappe d'eau d'environ 6½ milles de longueur, sur une largeur moyenne de deux milles. Il est séparé du lac Érié par un banc de sable bas à peu près semblable à celui qui forme le havre de Toronto, et a été formé, sans aucun doute, par l'alluvion apporté, dans les grands vents du sud-est, par les lames du lac Érié, qui rongent la côte nord et qui ont déjà fait d'assez grandes trouées.

Le banc qui entoure le Rondeau était, jusqu'à tout dernièrement, bien couvert de bois de haute futaie, et il est à regretter que l'on n'ait pas pris des mesures efficaces pour en empêcher la destruction, parce qu'il formait le principal abri pour les navires qui cherchent un asile dans le havre.

Aucun cours d'eau considérable ne se décharge dans ce bassin, mais ses eaux sont gouvernées par celles du lac Érié; suivant que ce dernier est affecté par les tempêtes, l'eau du premier s'élève ou baisse; la liaison se fait sur le côté ouest de la barre, où la berge est plus étroite et plus faible. Les eaux se fraient des passages à travers cette berge de temps à autre, suivant la direction du vent, l'un se formant lorsque l'autre se forme. Lorsque je l'examinai, je trouvai que le Rondeau avait généralement 10 pieds d'eau, avec un fond vaseux. Les jetées qui avaient été construites pour fixer et maintenir un passage entre le bassin et le lac atteignaient parfaitement ce but, car il n'y a pas moins de 18 pieds d'eau entre elles, même dans l'état de dilapidation où elles se trouvaient.

A l'ouest de cette entrée, les eaux ont pratiqué une large brèche à travers la plage, dans laquelle il y a maintenant une profondeur de 6 à 8 pieds d'eau.

La superstructure des jetées est pourrie, et ce qui en reste pend au-dessus du chenal, dans lequel il tombera probablement bientôt.

Comme il n'y a que peu de population dans le voisinage de ce havre, aucun village qui mérite ce nom, et un seul moulin à scie, le commerce qui s'y fait est bien peu de chose.

Lorsque les jetées, le phare, et l'entrée étaient en bon ordre, son principal mérite était de servir de refuge aux navires surpris par la tempête dans cette partie du lac Érié, et beaucoup ont été sauvés grâce à ce havre.

Peu de temps après que le phare qui se trouvait au bout de la jetée est, eût été détruit par le feu, deux navires se sont perdus tout auprès de l'entrée.

Il faudrait maintenant de grands frais pour réparer ce havre, car il faudrait 14 ou 1500 pieds linéaires de jetée, et pas moins de 3000 pieds de brise-lame, pour amasser et retenir le sable et les galets. Et même avec cette levée, il resterait encore une grande longueur de banc de sable, à travers lequel l'eau se fraierait un passage, lorsque les brèches déjà faites seraient comblées. Je pense qu'il ne faudrait pas dépenser moins de £25,000 pour faire les jetées, brise-lame, phare, creusage, etc., qui seraient nécessaires pour établir et protéger ce havre.

BAIE DE WELLER.

Pour remplir les instructions de l'Honorable Commissaire des Travaux Publics relativement à ce havre, il m'a fallu faire faire un relèvement exact au large et à l'entrée, afin de constater l'étendue des battures et des bancs, la profondeur de l'eau et la direction du chenal, afin de pouvoir me former une opinion exacte, en comparant les résultats actuels avec ceux des relèvements antérieurs, sur la tendance du chenal et des barres à se déplacer ou à varier soit en direction, soit en profondeur.

Les résultats du relèvement sont très satisfaisants, puisqu'ils montrent que l'état de l'entrée, pour tous les détails essentiels, n'est pas moins favorable qu'il ne l'était à l'époque du relèvement antérieur. De fait, la seule différence sensible est qu'il y a maintenant une plus grande profondeur d'eau qu'autrefois.

La nappe d'eau nommée Baie de Weller est divisée par une langue de sable et des fles en une baie intérieure et extérieure. La première est large d'environ 1½ mille sur 2½ de profondeur, au fond de laquelle est situé le village de Consecon. La baie extérieure, d'où se fait la sortie sur le lac Ontario, a environ deux milles de profondeur et un de largeur. Sur les deux tiers de cette étendue l'eau est profonde de 10 ou 20 pieds, et le fond est argileux.

La largeur de la Baie de Weller, de rive à rive, à l'entrée, est d'environ 4,800 pieds, au centre de laquelle est le chenal, de 450 pieds dans sa partie la plus étroite, et d'environ 1,300 pieds de longueur. Dans ce chenal, la profondeur de l'eau est suffisante pour admettre tout navire naviguant sur le lac.

Un banc de sable depuis ce chenal, sur chaque côté, à travers l'embouchure de la baie. Sur ce banc, immédiatement à côté du chenal, l'eau a de 7 à 8½ pieds de profondeur, puis elle diminue graduellement en approchant de la rive, près de laquelle elle a environ deux pieds de profondeur.

A chaque extrémité du chenal d'entrée, tant dans le lac que dans le hâvre, l'eau a une profondeur de 20 à 24 pieds d'eau.

Dans les grands vents d'ouest et de sud-ouest, le ressac est très fort sur ce banc de sable.

Pour établir l'entrée du chenal d'une manière incontestable, il faudrait ériger des jetées de chaque côté d'environ 1500 pieds de longueur, avec un phare sur l'une des extrémités aboutissant au lac; et de plus, il faut, entre les jetées et la rive, un brise-lame de chaque côté. Tout cela exigerait des dépenses considérables, en dehors de toute proportion avec le commerce; mais la baie offre tant d'avantages aux navires qui veulent s'y réfugier, grâce au chenal droit et profond qui y conduit, et la magnifique nappe d'eau qu'elle contient, qu'il me semble très désirable que le chenal soit balisé, ce qui pourrait se faire facilement avec quatre bouées. Ensuite, avec deux phares d'alignement, que l'on pourrait placer sur des bâtardeaux, ou bien encore un sur un bâtardeau et l'autre sur la terre ferme. Les navires pourraient sûrement y entrer en tout temps.

Je crois que le Département possède quelques amarrages de bouées en vis, qui conviendraient parfaitement dans cette position. Dans ce cas la principale dépense aurait lieu pour les bâtardeaux et les phares, qui pourraient n'être pas d'une nature dispendieuse. Ils pourraient coûter environ £750.

Ci-joint se trouve une carte (No. 8), faite par M. Wyse, d'après le relèvement (non imprimé), que l'on trouvera très satisfaisante, en ce qu'elle montre la position des deux phares, la Baie de Weller et la Presqu'île, les entrées qui y conduisent, les sondages, les bancs, etc., etc.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,
(Signé,)

HAMILTON H. KILLALY.

T. TUDEAU, écuyer,
Secrétaire du Dép. des Trav. Pub. }

APPENDICE—H.

No. 1.—TABLEAU des dates de l'ouverture et de la clôture de la navigation à Québec, de 1814 à 1861, inclusivement.

Années.	Ouverture.	Fermeture.	Année.	Ouverture.	Fermeture.
1814	28 avril	7 décembre.....	1838	1 ^{er} mai	26 novembre
1815	28 avril.....	5 do	1839	23 avril	19 décembre
1816	23 avril	29 novembre.....	1840	21 do	2 do
1817	6 Mai.....	5 décembre	1841	4 mai.....	14 do
1818	27 avril.....	1 do	1842	26 avril	2 do
1819	30 do	7 do	1843	5 mai	1 ^{er} do
1820	24 do	1 do	1844	23 avril	29 novembre
1821	3 Mai.....	1845	23 do	2 décembre
1822	29 avril	3 décembre.....	1846	14 do	9 do
1823	25 do	1847	11 mai	3 do
1824	20 do	11 décembre.....	1848	18 avril	5 do
1825	19 do	1849	24 do	7 do
1826	22 do	21 décembre.....	1850	26 do	10 do
1827	14 do	1851	22 do	5 do
1828	12 do	1852	30 do	19 do
1829	18 do	1853	26 do	3 do
1830	17 do	4 décembre.....	1854	5 mai.....	5 do
1831	21 do	30 novembre	1855	8 do	27 novembre
1832	29 do	30 do	1856	22 avril	2 décembre
1833	19 do	25 do	1857	28 do	4 do
1834	18 do	9 décembre.....	1858	16 do	3 do
1835	4 mai.....	1 do	1859	26 do	29 novembre
1836	10 do	1 do	1860	20 avril	8 décembre
1837	2 do	12 do	1861	26 do	17 do

MAISON DE LA TRINITÉ, QUÉBEC,
29 janvier 1862.

(Signé,)

E. B. LINDSAY,
Cl. M. T., Q.

No. 2.—TABLEAU indiquant l'ouverture et la clôture de la navigation aux ports de QUÉBEC, MONTRÉAL et KINGSTON ;
(fournis par les percepteurs des douanes.)

Année.	PORT DE QUEBEC.		PORT DE MONTREAL.		PORT DE KINGSTON.		
	ARRIVAGES.		Premier steamer pour Québec.	Dernier steamer pour Québec.	Ouverture.	Fermeture.	Nombre de jours.
	De Montréal. Steamer.	De la mer. Navire.					
1850	Avril 17.....	Avril 26.....	Avril 27.....	Décembre 19.....
1851	" 21.....	" 16.....	232	Décembre 4.....	" 7.....	" 4.....	222
1852	" 29.....	Mai 4.....	229	Novembre 30.....	" 10.....	Jan. (1854) 1.....	270
1853	" 18.....	" 10.....	222	" 25.....	" 24.....	Décembre 22.....	279
1854	" 18.....	" 6.....	221	" 24.....	" 26.....	" 31.....	270
1855	Mai 4.....	" 2.....	209	" 26.....	" 25.....	" 26.....	248
1856	" 11.....	" 11.....	199	" 25.....	" 18.....	Jan. (1858) 16.....	281
1857	" 1.....	Avril 29.....	204	" 18.....	" 20.....	Décembre 18.....	257
1858	Avril 28.....	Mai 3.....	207	" 20.....	" 23.....	" 26.....	255
1859	" 21.....	" 8.....	217	" 23.....	" 29.....	" 23.....	280
1860	" 19.....	Avril 25.....	225	" 29.....	" 28.....	" 31.....	263
1841	Mai 1.....	" 29.....	214	" 28.....	" 28.....	" 31.....	283
1842	Avril 21.....	Mai 3.....	222	" 28.....	" 28.....	Jan. (1844) 3.....	254
1743	Mai 5.....	Avril 18.....	225	" 28.....	" 23.....	" (1845) 12.....	310
1844	Avril 23.....	Mai 3.....	215	" 23.....	" 26.....	" (1846) 9.....	274
1845	" 25.....	" 1.....	216	" 26.....	" 27.....
1846	" 17.....	Avril 24.....	225	" 27.....	" 26.....	Jan. (1848) 6.....	271
1847	Mai 8.....	Mai 8.....	202	" 26.....	" 21.....	Décembre 30.....	272
1848	Avril 6.....	" 1.....	230	" 21.....	" 25.....	" 31.....	273
1849	" 25.....	Avril 28.....	215	" 25.....	" 28.....	" 26.....	266
1850	" 25.....	" 20.....	218	" 28.....	" 29.....	" 22.....	265
1851	" 22.....	" 15.....	222	" 29.....	Jan. 14, 1853.....	271
1852	" 30.....	219	Décembre 4.....

1853	Avril 23.....	Avril 24.....	216	Novembre 26.....	Avril 20.....	Décembre 1.....	226	Avril 4.....	Jan. 5, 1854.....	277
1854	Mai 5.....	" 20.....	208	" 29.....	Mai 1.....	" 2.....	216	" 10.....	" 13, 1855.....	279
1855	" 6.....	Mai 6.....	200	" 22.....	" 5.....	Novembre 22.....	201	" 17.....	" 1, 1856.....	260
1856	Avril 27.....	Avril 28.....	211	" 23.....	Avril 29.....	" 25.....	211	" 8.....	Décembre 31.....	268
1857	" 17.....	" 20.....	222	" 24.....	" 29.....	Décembre 5.....	215	" 2.....	Fev. 2, 1858.....	307
1858	" 18.....	" 28.....	222	" 25.....	" 16.....	Novembre 30.....	229	" 26.....	Jan. 8, 1859.....	258
1859	" 22.....	" 29.....	221	" 28.....	" 12.....	" 26.....	229	" 15.....	Décembre 25.....	255
1860	" 26.....	" 28.....	215	" 26.....	" 16.....	Décembre 2.....	231	" 12.....	Jan. 10, 1861.....	274
1861	" 26.....	" 22.....	221	Décembre 2.....	" 26.....	" 2.....	221	" 8.....	" 4, 1862.....	272

CANAL RIDEAU.

No. 4.—TABLEAU indiquant les dates du passage du premier et du dernier navire dans les écluses, chaque saison, de 1847 à 1861, inclusivement.

Année.	Ouverture.	Fermeture.	Année.	Ouverture.	Fermeture.
1835	28 avril.....	16 nov	1848	17 avril.....	30 nov
1836	10 mai	15 do	1849	25 do	30 do
1837	2 do	1 décembre	1850	1 mai.....	2 décembre
1838	2 do	19 novembre	1851	28 avril.....	24 novembre
1839	22 avril.....	23 do	1852	5 mai.....	24 do
1840	22 do	24 do	1853	13 do	24 do
1841	28 do	24 do	1854	3 do	22 do
1842	23 do	25 do	1855	4 do	25 do
1843	2 mai.....	19 do	1856	3 do	27 do
1844	24 avril.....	23 do	1857	2 do	25 do
1845	26 do	28 do	1858	3 do	21 de
1846	27 do	25 do	1859	27 avril.....	19 do
1847	4 mai.....	28 do	1860	2 mai.....	23 do
.....	1861	30 avril.....	29 do

CANAL RIDEAU.

No. 5.—TABLEAU indiquant l'ouverture et la clôture de la navigation à Ottawa, Chute à Johns, Moulin de Brewer en Haut, et Kingston.

Année.	Ottawa.		Chute à Jones.		Moulin de Brewer en Haut.		Kingston.	
	Ouverture.	Fermeture.	Ouverture.	Fermeture.	Ouverture.	Fermeture.	Ouverture.	Fermeture.
1832	Mai 29.....	Nov 14....	Juil. 30.....	Nov. 14.....
1833	do 8.....	do 1....	Juin 7.....	do 7.....
1834	Avril 17....	do 14....	Avril 28.....	do 13.....
1835	do 27.....	do 16....	do 23.....	do 23.....
1836	Mai 10.....	do 15....	Mai 6.....	do 16.....	Mai 1.....	Nov. 20.....
1837	do 2.....	Déc. 1.....	Avril 30....	do 23.....	do 1.....	do 22.....
1838	do 2.....	Nov. 19....	do 25....	do 24.....	do 1.....	do 23.....
1839	Avril 22....	do 23.....	do 29....	do 24.....	do 1.....	do 24.....
1840	do 22....	do 24.....	do 23....	do 22.....	do 1.....
1841	do 28....	do 24.....	do 30....	do 24.....
1842	do 23....	do 25.....	do 22....	do 26.....
1843	Mai 2.....	do 27.....	do 29....	do 29.....
1844	Avril 24....	do 23.....	do 22....	do 23.....	Mai 1.....	Nov. 24.....
1845	do 26....	do 28.....	do 26....	do 28.....	Avril 26...	do 27.....
1846	do 21....	Déc. 2.....	do 19....	do 30.....	do 19....	Déc. 1.....
1847	Mai 4.....	Nov. 28....	Mai 1.....	do 29.....	Mai 5.....	Nov. 24.....
1848	Avril 17....	do 27.....	Avril 20....	do 30.....	Avril 21....	do 29.....	Mai 1.....	Nov. 30.....
1849	Mai 16....	do 30.....	do 26....	do 30.....	do 26....	do 30.....	do 2.....	do 30.....
1850	do 3.....	Déc. 2.....	Mai 2.....	do 30.....	do 30....	do 30.....	do 1.....	Déc. 1.....
1851	Avril 28....	Nov. 24....	Avril 26....	do 12.....	do 26....	do 17.....	Avril 25....	Nov. 30.....
1852	Mai 4.....	do 24....	Mai 1.....	do 23.....	Mai 3.....	do 23.....	Mai 1.....	do 30.....
1853	Avril 27....	do 24....	Avril 27....	do 27.....	Avril 26....	do 29.....	do 1.....	do 30.....
1854	Mai 1.....	do 22....	do 27....	do 29.....	do 28....	do 29.....	do 1.....	do 30.....
1855	Avril 30....	do 25....	Mai 2.....	do 28.....	Mai 1.....	do 28.....	do 1.....	do 28.....
1856	Mai 1.....	do 27....	do 1.....	do 28.....	do 1.....	do 28.....	do 1.....	do 28.....
1857	do 2.....	do 25....	Avril 22....	do 21.....	Avril 23....	do 23.....	Avril 23....	do 23.....
1858	do 2.....	do 21....	Mai 1.....	do 19.....	Mai 1.....	do 16.....	Mai 1.....	do 22.....
1859	Avril 27....	do 19....	Avril 20....	do 23.....	Avril 16....	do 27.....	Avril 16....	do 30.....
1860	Mai 2.....	do 28....	Mai 1.....	do 25.....	Mai 1.....	do 26.....	Mai 1.....	do 29.....
1861	Avril 30....	do 26....	do 2.....	do 23.....	do 1.....	do 20.....	do 1.....	do 25.....

No. 6—Ouverture et fermeture de la navigation entre les Lacs Huron et Supérieur, au Sault Ste, Marie, de 1843 à 1861.

Année.	Ouverture.	Fermeture.
1843.....	17 Novembre.
1844.....	22 Avril.....	23 do
1845.....	24 do.....	9 do
1846.....	16 do.....	25 do
1847.....	9 Mai.....	26 do
1848.....	26 Avril.....	23 do
1849.....	9t Mai.....	4 Décembre.
1850.....	3 Mai.....	17 Novembre.
1851.....	26 Avril.....	27 do
1852.....	3 Mai.....	23 do
1853.....	28 Avril.....	27 do
1854.....	28 do.....	29 do
1855.....	2 Mai.....	30 do
1856.....	3 do.....	15 do
1857.....	8 do.....	1 Décembre.
1858.....	3 do.....	20 Novembre.
1859.....	3 do.....	26 do
1860.....	25 Avril.....	29 do
1861.....	3 Mai.....	29 do

En général, les dates ci-dessus s'appliquent aux détroits de Mackinac.

(Signé,) JOHN WILSON,
C. W.

MAISON DE DOUANE.

Sault Ste. Marie, C. E.,
4 Janvier 1862.

No. 7.—Le Tableau suivant, tiré du Rapport des Commissaires des Canaux de l'Etat de New-York, indique les dates de l'ouverture et de la clôture de la rivière Hudson ; aussi l'époque de l'ouverture et de la clôture du Canal Erié, de 1824 à 1860, et de l'ouverture du Lac Erié, de 1827 à 1860.

OUVERTURE ET CLOTURE DE LA RIVIERE HUDSON.		COMMENCEMENT ET FIN DE LA NAVIGATION DU CANAL ERIÉ.					
Rivière ouverte.	Hivers.	Rivière fermée.	No. de jours.	Canal ouvert.	Canal fermé.	Jours de Navig.	Ouverture du Lac.
Mars 3, 1824.....	1824-25	Janvier 5, 1825.....	309.....	Avril 30, 1824.....	Décembre 4.....	219.....	Avril 21, 1827.....
" 6, 1825.....	1825-26	Décembre 13, 1825.....	283.....	" 12, 1825.....	" 5.....	238.....	" 1, 1828.....
Février 25, 1826.....	1826-27	" 24, 1826.....	302.....	" 20, 1826.....	" 18.....	243.....	" 10, 1829.....
Mars 20, 1827.....	1827-28	Novembre 25, 1827.....	251.....	Mars 27, 1828.....	" 20.....	241.....	" 5, 1830.....
Février 8, 1828.....	1828-29	Décembre 23, 1828.....	220.....	Mai 2, 1829.....	" 17.....	230.....	" 8, 1831.....
Avril 1, 1829.....	1829-30	Janvier 11, 1830.....	286.....	Avril 20, 1830.....	" 17.....	242.....	Avril 27, 1832.....
Mars 15, 1830.....	1830-31	Décembre 25, 1830.....	283.....	" 16, 1831.....	" 1.....	230.....	" 23, 1833.....
" 15, 1831.....	1831-32	" 6, 1831.....	263.....	" 25, 1832.....	" 21.....	241.....	" 6, 1834.....
" 25, 1832.....	1832-33	" 21, 1832.....	289.....	" 19, 1833.....	" 12.....	238.....	Mai 8, 1835.....
" 21, 1833.....	1833-34	" 13, 1833.....	277.....	" 17, 1834.....	" 12.....	240.....	Avril 27, 1836.....
Février 29, 1834.....	1834-35	" 15, 1834.....	291.....	" 15, 1835.....	Novembre 30.....	230.....	Mai 16, 1837.....
Mars 25, 1835.....	1835-36	Novembre 30, 1835.....	268.....	" 25, 1836.....	" 26.....	216.....	Mars 31, 1838.....
Avril 4, 1836.....	1836-37	Décembre 7, 1836.....	248.....	" 20, 1837.....	Decembre 9.....	234.....	Avril 11, 1839.....
Mars 27, 1837.....	1837-38	" 14, 1837.....	261.....	" 12, 1838.....	Novembre 25.....	228.....	" 14, 1841.....
" 19, 1838.....	1838-39	Novembre 25, 1838.....	257.....	" 20, 1839.....	Decembre 16.....	241.....	Mars 7, 1842.....
" 25, 1839.....	1839-40	Décembre 18, 1839.....	286.....	" 20, 1840.....	" 3.....	228.....	Mai 6, 1843.....
Février 25, 1840.....	1840-41	" 5, 1840.....	285.....	" 24, 1841.....	Novembre 30.....	221.....	Mars 14, 1844.....
Mars 24, 1841.....	1841-42	" 19, 1841.....	286.....	" 20, 1842.....	" 28.....	222.....	Avril 3, 1845.....
Février 4, 1842.....	1842-43	Novembre 28, 1842.....	308.....	Mai 1, 1843.....	" 30.....	214.....	" 11, 1846.....
Avril 13, 1843.....	1843-44	Décembre 10, 1843.....	242.....	Avril 18, 1844.....	" 26.....	222.....	
Mars 18, 1844.....	1844-45	" 17, 1844.....	278.....	" 15, 1845.....	" 29.....	228.....	
Février 24, 1845.....	1845-46	" 3, 1845.....	283.....	" 16, 1846.....	" 25.....	224.....	
Mars 18, 1846.....	1846-47	" 14, 1846.....	275.....				

Avril 7, 1847.....	1847-48	Décembre 25, 1847.....	263.....	Mai 1, 1847.....	Novembre 30.....	214.....	Avril 23, 1847.....
Mars 22, 1848.....	1848-49	" 27, 1848.....	292.....	" 1, 1848.....	Decembre 9.....	223.....	" 9, 1848.....
" 19, 1849.....	1849-50	" 26, 1849.....	286.....	" 1, 1849.....	" 5.....	219.....	Mars 25, 1849.....
" 10, 1850.....	1850-51	" 17, 1850.....	282.....	Avril 22, 1850.....	" 11.....	234.....	" 25, 1850.....
Février 25, 1851.....	1851-52	" 14, 1851.....	293.....	" 15, 1851.....	" 5.....	235.....	Avril 2, 1851.....
Mars 28, 1852.....	1852-53	" 22, 1852.....	270.....	" 20, 1852.....	" 16.....	239.....	" 20, 1852.....
" 23, 1853.....	1853-54	" 21, 1853.....	274.....	" 20, 1853.....	" 20.....	245.....	" 14, 1853.....
" 17, 1854.....	1854-55	" 8, 1854.....	274.....	Mai 1, 1854.....	" 3.....	217.....	" 29, 1854.....
" 27, 1855.....	1855-56	" 20, 1855.....	266.....	" 1, 1855.....	" 10.....	224.....	" 21, 1855.....
Avril 11, 1856.....	1856-57	" 14, 1856.....	268.....	" 5, 1856.....	" 4.....	214.....	Mai 2, 1856.....
Février 27, 1857.....	1857-58	" 27, 1857.....	303.....	" 6, 1857.....	" 15.....	223.....	Avril 27, 1857.....
Mars 20, 1858.....	1858-59	" 17, 1858.....	273.....	Avril 28, 1858.....	" 8.....	225.....	" 15, 1858.....
" 13, 1859.....	1859-60	" 10, 1859.....	273.....	" 15, 1859.....	" 12.....	242.....	" 7, 1859.....
" 6, 1860.....	1860-61	" 14, 1860.....	283.....	" 25, 1860.....	" 12.....	232.....	" 17, 1860.....

APPEN
CANAL

No. 1.—Profondeur d'eau sur le busc inférieur. Ecluse

Table with 13 columns (1849-1854) and 2 rows per year (Eau haute, Eau basse). Rows include months from Janvier to Décembre.

CANAL

No. 2.—Profondeur d'eau sur le busc inférieur. Ecluse

Table with 13 columns (1849-1854) and 2 rows per year (Eau haute, Eau basse). Rows include months from Janvier to Décembre.

DICE I.
WELLAND.

No. 1. Port Dalhousie. D'après les rapports de l'éclusier.

Table with 14 columns (1855-1861) and 2 rows per year (Eau haute, Eau basse). Rows include months from Janvier to Décembre.

WELLAND.

No. 27. Port Colborne. D'après les rapports de l'éclusier.

Table with 14 columns (1855-1861) and 2 rows per year (Eau haute, Eau basse). Rows include months from Janvier to Décembre.

CANAL

No. 3.—Profondeur d'eau sur le busc inférieur. Ecluse

Mois.	1849.		1850.		1851.		1852.		1853.		1854.	
	Eau haute.	Eau basse.										
Janvier.....	pd. pes											
Février.....
Mars.....
Avril.....	11 0	9 1	12 10	9 5	12 4	10 6	12 4	11 0
Mai.....	11 6	9 8	12 3	10 4	14 6	11 6	13 8	11 0	12 0	11 0
Juin.....	11 2	10 6	10 8	9 10	11 7	10 6	12 4	11 10	13 4	12 0	12 10	11 0
Juillet.....	11 6	10 4	10 10	9 8	12 6	10 11	12 11	11 7	12 6	10 10	12 3	10 5
Août.....	11 0	10 6	10 9	9 4	12 2	10 9	12 2	11 4	12 0	11 4	11 10	10 8
Septembre.....	10 11	9 1	10 11	9 3	12 5	9 11	13 2	11 1	12 6	10 6	11 9	10 2
Octobre.....	11 0	9 1	10 11	9 0	12 6	10 0	11 11	9 10	12 10	10 7	11 7	9 9
Novembre.....	11 11	9 0	10 2	9 0	12 6	10 0	12 1	10 2	11 9	10 6	15 0	9 3
Décembre.....	11 8	9 0	10 11	9 0	12 3	10 3	12 6	10 9	15 3	10 6	11 6	9 10

CANAL DU

No. 4.—Profondeur d'eau sur le busc inférieur. Ecluse

Mois.	1853.		1854.		1855.	
	Eau haute.	Eau basse.	Eau haute.	Eau basse.	Eau haute.	Eau basse.
Janvier.....	pd. pes					
Février.....
Mars.....
Avril.....
Mai.....	11 0	9 9	9 6	8 6
Juin.....	11 3	10 9	10 3	9 6
Juillet.....	11 0	10 9	10 3	9 9
Août.....	11 6	10 9	10 6	9 9	10 6	10 0
Septembre.....	10 0	9 3	10 6	9 6
Octobre.....	10 6	8 8	10 3	9 9
Novembre.....	10 6	9 3	9 3	8 5	10 0	9 3
Décembre.....	10 0	9 9	8 6	7 0	10 0	9 0

WELLAND.

No. 29. Port Maitland. D'après les rapports de l'écluseur.

1855.		1856.		1857.		1858.		1859.		1860.		1861.	
Eau haute.	Eau basse.												
pd. pes	pd. pes	pd. pes	ft. in.	pd. pes									
.....
11 6	9 10	12 0	10 3	12 0	10 5	12 4	9 11	13 8	12 1	12 9	11 10	13 0	10 6
12 0	10 6	12 4	10 3	12 3	11 2	12 0	10 6	12 0	11 4	12 11	11 11	12 10	10 6
12 6	10 9	12 0	11 2	12 9	11 6	11 6	10 8	13 3	12 2	12 11	11 6	12 10	11 3
13 2	11 0	12 0	10 8	12 0	11 4	11 11	10 7	13 0	11 10	12 4	11 7	12 10	11 5
11 10	9 10	12 6	10 6	12 10	10 7	13 6	11 11	13 0	10 3	13 0	10 7	12 10	10 4
12 0	10 6	12 10	10 7	11 10	10 3	12 4	10 2	13 0	10 5	12 4	10 0	13 0	11 0
12 6	10 3	15 3	10 6	13 6	10 3	12 8	10 8	16 0	11 0	15 3	10 6	13 6	11 0
15 3	10 6	11 9	9 6	11 11	10 3	12 6	10 9	12 6	10 9	11 10	10 0

RAPIDE PLAT.

No. 15.—D'après les rapports de l'écluseur.

1856.		1857.		1858.		1859.		1860.		1861.	
Eau haute.	Eau basse.	Eau haute.	Eau ba	Eau haute.	Eau basse.						
pd. pes	pd. pes	pd. pes	pd. pes								
.....
9 9	9 0	9 0	8 0	13 0	11 3	11 6	10 0	11 0	9 9	10 6	9 9
9 9	9 0	8 6	8 0	12 0	11 0	11 0	9 0	10 6	10 0	10 9	9 9
9 6	8 3	8 9	8 0	11 9	11 0	12 9	10 0	11 0	9 9	10 9	10 10
10 3	8 3	10 0	8 9	12 0	11 0	13 1	11 3	10 9	10 3	11 9	10 0
11 0	10 3	11 0	9 6	12 0	11 3	13 3	12 0	11 0	10 3	12 9	11 0
11 0	10 6	11 9	10 9	12 9	11 9	12 9	12 3	11 0	10 6	12 9	12 0
10 9	10 3	11 9	11 3	12 10	12 3	12 9	12 0	11 6	10 9	12 8	11 6
10 6	9 6	12 0	11 0	12 9	12 3	12 6	11 9	11 0	10 6	12 3	11 6
10 0	9 3	11 9	11 0	12 6	11 6	12 3	10 0	11 3	10 3	12 6	10 9
9 6	8 0	11 3	10 0	11 6	10 6	10 0	9 3	10 9	9 0	11 9	11 0
9 3	7 9	12 9	10 0	11 3	10 9	10 6	9 9	13 0	9 0	12 0	10 3
9 3	7 0	11 9	10 9	11 3	10 0	10 6	9 0	10 9	9 6	12 9	10 9

CANAL DE LA

No. 5.—Profondeur d'eau sur le buse inférieur.

Mois.	1849.		1850.		1851.		1852.		1853.		1854.	
	Eau haute.	Eau basse.										
	pd.	pes.										
Janvier.....	8	6	7	6	10	0	9	0	9	0	9	0
Février.....	8	3	7	3	9	9	9	3	9	0	8	0
Mars.....	8	0	7	6	10	9	9	3	8	6	8	9
Avril.....			10	0	8	5	10	0	11	3	10	9
Mai.....			10	0	9	9	11	9	12	0	11	0
Juin.....	10	11	9	9	10	0	12	6	11	0	12	3
Juillet.....	10	0	9	5	10	0	12	0	11	0	11	0
Août.....	9	7	9	0	9	3	10	0	11	3	11	0
Septembre.....	9	0	8	3	9	10	8	6	10	9	9	9
Octobre.....	9	0	8	3	8	9	9	6	11	0	10	6
Novembre.....	9	3	8	5	8	7	9	6	8	0	10	6
Décembre.....					10	0	8	3	10	9	9	0

CANAL

No. 6.—Profondeur d'eau sur le buse inférieur.

Mois.	1849.		1850.		1851.		1852.		1853.		1854.		
	Eau haute.	Eau basse.											
	pd.	pes.											
Janvier.....	9	6	8	2	10	4	5	1	10	4	8	2	
Février.....	9	11	9	1	9	11	6	0	9	2	8	5	
Mars.....			10	0	9	2	10	3	9	5	9	11	
Avril.....			10	10	9	5	10	7	9	6	11	8	
Mai.....	10	6	9	9	10	10	10	0	11	0	9	6	
Juin.....	10	7	10	2	10	8	10	1	11	0	12	0	
Juillet.....	10	5	10	0	10	6	10	0	11	1	11	9	
Août.....	10	1	9	7	10	3	9	9	11	0	10	0	
Septembre.....	10	0	9	2	10	1	9	1	10	5	9	6	
Octobre.....	9	7	8	6	8	8	11	10	6	9	5	10	8
Novembre.....	10	2	9	0	9	7	8	0	9	11	9	1	
Décembre.....	10	1	8	11	9	11	8	7	10	4	8	5	

POINTE FARRAN.

Ecluse No. 22.—D'après le rapport de l'éclusier.

1855.	1856.		1857.		1858.		1859.		1860.		1861.		
	Eau haute.	Eau basse.											
pd.	pes.	pd.	pes.	pd.	pes.	pd.	pes.	pd.	pes.	pd.	pes.	pd.	pes.
8	9	7	9	8	9	8	9	8	0	10	6	10	0
8	3	7	9	8	6	8	0	8	9	8	3	10	0
8	9	7	6	9	0	8	0	8	9	8	3	10	0
8	3	7	9	9	9	8	0	9	9	8	3	10	10
9	0	7	9	10	9	9	9	9	9	8	3	10	10
10	0	9	0	10	9	10	3	11	3	10	9	11	3
11	0	10	0	10	9	10	0	11	3	11	0	11	3
11	3	10	3	10	3	9	9	11	0	10	9	11	9
11	3	10	0	9	9	9	6	11	0	10	6	11	9
10	3	9	9	10	0	8	9	10	6	11	3	9	9
10	0	9	3	9	0	8	3	11	0	9	6	10	3
10	0	8	6	9	3	7	6	10	9	10	0	10	3

CORNWAL.

Ecluse No. 21.—D'après le rapport de l'éclusion.

1855.	1856.		1857.		1858.		1859.		1860.		1861.		
	Eau haute.	Eau basse.											
pd.	pes.	pd.	pes.	pd.	pes.	pd.	pes.	pd.	pes.	pd.	pes.	pd.	pes.
9	7	8	4	10	7	7	0	9	3	3	0	12	0
8	11	7	4	9	2	8	0	10	1	3	0
8	11	8	1	9	5	9	0	9	10	9	0
10	1	9	1	10	7	9	0	10	7	9	6	11	8
10	4	9	2	11	3	10	3	11	3	10	1	12	0
10	9	10	0	11	10	11	0	11	8	10	10	12	6
11	0	10	4	11	2	10	1	11	10	11	2	12	6
11	0	10	2	10	10	10	2	11	10	11	3	12	8
10	11	10	2	10	6	9	11	11	10	11	2
10	10	10	1	10	7	9	4	11	7	9	4	12	0
10	10	9	10	10	3	9	1	12	0	10	8
11	10	9	10	11	9	1	11	11	10	11	11	11	8

No. 7.—Profondeur de l'eau sur le busc d'écluse inférieur.

Mois	1849.		1850.		1851.		1852.		1853.		1854.	
	Eau haute.	Eau basse.	Eau haute.	Eau basse.	Eau haute.	Eau basse.	Eau haute.	*Eau basse.	Eau haute.	Eau basse.	Eau haute.	Eau basse.
	pd. pes	pd. pes	pd. pes	pd. pes	pd. pes							
Janvier.....			17 4 10	4 1/2	19 6 14	10	28 0	13 9	25 3 11	3	21 9	11 0
Février.....			18 9 11	8 1/2	14 8 9	0	24 0	20 3	20 0 12	3	21 0	15 0
Mars.....			14 5 10	1	17 2 11	0	24 0	12 0	18 6 12	4	22 7	16 3
Avril.....			10 8 10	2	11 5 10	2	13 2	11 0	12 4 11	7	16 0	10 6
Mai.....	10 0	9 8	11 2 10	6	10 8 10	4	11 7	11 5	12 3 11	11	12 0	11 3
Juin.....	9 10	9 7	11 0 10	5	11 0 10	8	12 2	11 5	12 10 12	0	11 6	11 4
Juillet.....	9 10	9 8	10 7 10	4	11 0 10	10 1/2	11 9	11 4	12 0 11	9		10 0
Août.....	9 8	9 6	10 6 10	2	10 11 10	8	11 6	11 1	11 8 11	5 1/2	11 6	10 9
Septembre.....	9 7	9 3	10 5 9	7 1/2	10 10 10	3	11 1	10 10	11 6 11	2	10 11	10 4
Octobre.....	9 6	9 1	9 9 9	5	10 4 10	1	10 10	10 7	11 4 10	11	10 4	10 2
Novembre.....	10 1	9 4	9 10 9	4	10 3 9	10	11 5	10 5	10 11 10	10	10 4	10 1
Décembre.....	10 7 1/2	9 5	19 0 9	9	17 3 9	10	11 4	10 6	11 9 10	6	17 8	10 0

CORNWALL

Ecluse No. 15.—D'après le rapport de l'éclusier.

1855.		1856.		1857.		1858.		1859.		1860.		1861.	
Eau haute.	Eau basse.												
pd. pes													
24 0	10 6	26 0	13 0	27 0	13 6	15 6	11 3	29 9	15 7	28 0	18 2	26 6	11 2
23 0	17 3	22 0	17 0	26 5	20 0			29 0	20 0	34 0	19 0	33 0	23 9
19 6	14 3	24 0	16 3	18 10	13 0			30 3	12 3	22 6	10 10	25 0	15 0
17 3	10 6	16 6	11 1	12 9	11 11	12 0	11 8	12 3	11 5	11 2	10 10	14 6	11 8
10 11	10 2	11 4	11 0	11 4	11 2	12 2	11 9			11 2	10 10	12 4	11 11
10 7	10 4	11 2	11 0	11 5	11 2	12 6	11 9	12 2	12 0	11 4	11 1	12 5	12 1
11 9	10 7	11 1	10 9	11 11	11 4	12 8	12 2	12 4	12 0 1/2	11 6	11 2 1/2	12 10	12 1
11 3	11 0	10 9	10 6	11 10	11 9	13 3	11 9	12 3	11 6	11 6	11 2	12 2	11 8
11 3	11 2	10 6	10 3	11 10	11 4			11 8	11 2	11 4	10 10	11 11	11 3 1/2
12 0	10 10	10 5	9 7	11 6	9 8	11 2 1/2	10 3 1/2	11 11	10 4	11 2	10 9	12 1	11 6
11 0	10 10	9 10	9 2	10 8	10 4			10 11	10 3	11 4	10 5	12 0	11 5
15 5	11 0	16 6	9 2 1/2	11 4	10 4	15 6	10 10	25 0	10 8	12 9	11 0	12 0	11 5

CANAL BEAUHARNOIS.

No. 8.—Profondeur de l'eau sur le busc d'écluse supérieur, No. 14, d'après le rapport de l'éclusier.

Mois.	1847.		1848.		1849.		1850.		1851.		1852.		1853.	
	Eau haute. pd. pes	Eau basse. pd. pes												
Janvier	11 0	9 7	11 6	9 9	10 10	9 2	12 4	11 4	12 11	11 0	12 3	11 0	13 5	12 2
Février	11 0	10 0	11 4	9 6	10 1	8 6	12 0	11 5	12 6	11 3	11 6	11 0	13 9	12 2
Mars	10 0	9 7	10 0	9 0	9 9	8 10	12 2	11 7	12 10	11 8	11 3	11 0	13 0	12 3
Avril	10 8	9 8	10 3	9 6	12 8	11 9	12 8	11 10	12 8	11 0	13 7	12 11
Mai	10 8	10 4	9 11	9 7	13 0	12 2	12 6	12 0	13 11	12 8	13 8	12 11
Juin	10 8	10 4	9 9	9 8	12 6	12 0	12 5	11 11	13 8	12 10	13 6	13 0
Juillet	10 4	10 0	9 9	9 6	10 6	10 0	12 0	11 9	12 4	12 0	13 5	12 6	13 2	12 10
Août	10 0	9 8	9 9	9 3	10 10	10 5	12 0	11 6	12 2	11 10	12 9	12 0	12 10	12 7
Septembre	10 0	9 6	9 5	9 2	11 0	10 7	12 0	11 2	12 0	10 10	12 4	12 1½	12 10	12 4
Octobre	10 0	9 7	9 2	8 8	11 4	10 4	12 0	11 2	11 8	11 6	12 3	11 10	13 4	12 3
Novembre	10 0	9 7	9 3	8 9	11 6	10 11	11 6	10 10	11 9	11 4	12 3	11 9½	12 10	12 1
Décembre	10 0	9 10	9 6	8 8	12 1	11 1	12 2	11 0	12 0	11 4	12 8	12 0	12 6	12 0

CANAL DE BEAUHARNOIS.

No. 8.—Profondeur de l'eau sur le busc de l'écluse supérieur, No. 14, d'après le rapport de l'éclusier.—(Suite.)

	1854.		1855.		1856.		1857.		1858.		1859.		1860.		1861.	
	Eau haute. pd. pes	Eau basse. pd. pes														
Janvier.....	13 3	12 2	11 6	11 0	11 6	12 0	11 6	13 7	12 7	14 3	12 7	13 7	12 5	14 0	12 4	13 6
Février.....	12 7	11 11	11 8	10 0	12 0	11 4	12 0	13 8	12 11	13 8	12 11	13 2	12 2	12 10	12 2	13 2
Mars.....	12 11	11 9	11 8	12 9	12 2	11 2	12 6	13 9	12 6	13 6	12 6	13 9	12 6	12 10	12 3	13 4
Avril.....	12 6	12 0	12 4	11 2	12 8	11 3	12 11	13 9	12 9	13 3	12 9	13 9	12 11	12 9	12 4	13 9
Mai.....	13 6	12 5	12 4	11 8	13 0	12 4	13 1	13 4	12 10	13 4	12 10	13 4	13 4	12 8	12 4	13 11
Juin.....	12 10	12 6	12 9	11 9	12 10	12 4	13 2	13 8	13 2	13 8	13 2	13 8	13 5	12 9	12 6	13 9
Juillet.....	12 10	12 6	12 9	12 2	12 6	12 3	13 2	13 7	13 3	13 11	13 3	13 7	13 2	12 11	12 4	14 2
Août.....	12 6	11 10	12 6	12 0	12 4	12 0	13 1	13 5	13 2	13 7	13 2	13 5	12 11	12 10	12 6	13 5
Septembre.....	12 2	11 9	12 4	12 0	12 3	11 10	13 0	13 4	12 2	13 4	12 2	13 2	12 4	12 11	12 4	13 2
Octobre.....	12 1	11 6	12 4	12 0	12 0	11 5	13 4	13 2	12 5	13 2	12 5	13 3	12 0	12 8	12 1	13 4
Novembre.....	11 10	11 2	12 4	11 10	11 8	11 0	13 2	12 11	12 3	12 11	12 3	12 11	12 6	14 6	12 1	13 3
Décembre.....	11 7	11 0	12 8	12 0	12 0	10 6	13 2	13 6	12 1	13 6	12 1	13 8	12 2	14 0	12 4	13 3

CANAL

No. 9.—Profondeur de l'eau sur le busc d'écluse inférieur.

Mois.	1852.		1853.		1854.		1855.	
	Eau haute.	Eau basse.						
	pd. pes							
Janvier.....			14 0	11 0	18 0	11 6	16 0	13 0
Février.....			13 0	12 6	18 6	17 0	19 0	16 0
Mars.....			14 0	12 6	18 0	14 0	17 0	11 6
Avril.....			13 0	12 0	14 0	13 8	13 6	11 6
Mai.....			13 4	12 6	14 6	14 0	13 0	12 0
Juin.....			13 0	13 0	14 0	12 0	13 0	12 6
Juillet.....			13 0	14 4	12 0	11 0	12 0	11 0
Août.....			11 0	10 0	11 0	10 6	11 0	10 6
Septembre.....	10 0	9 10	11 8	11 0	10 6	10 0	10 6	10 0
Octobre.....	10 2	10 0	11 6	11 0	9 10	9 6	11 6	10 6
Novembre.....	10 6	10 0	11 6	11 0	10 6	10 0	11 6	11 6
Décembre.....	10 6	10 0	11 6	11 0	13 0	10 6	12 0	11 6

BEAUHARNOIS.

Ecluse No. 6, d'après le rapport de l'éclusier.

Mois.	1856.		1857.		1858.		1859.		1860.		1861.	
	Eau haute.	Eau basse.										
	pd. pes											
Janvier.....	17 0	12 6	16 0	11 6	12 10	11 0	15 0	13 6	17 0	14 0	16 6	13 9
Février.....	20 0	15 0	15 0	13 6	15 0	13 0	16 3	14 0	16 3	15 0	19 6	15 0
Mars.....	18 0	13 0	13 6	11 9	13 6	12 5	16 3	13 6	15 0	11 6	16 0	13 6
Avril.....	13 0	11 6	12 9	11 9	12 6	12 0	14 6	13 0	13 0	12 0	16 0	14 6
Mai.....	11 6	11 0	14 0	12 6	12 6	12 0	14 6	13 0	13 0	12 0	16 0	14 6
Juin.....	12 0	11 6	13 9	13 6	12 6	12 0	14 0	13 4	12 10	12 0	15 3	13 0
Juillet.....	11 0	10 6	13 3	12 3	13 3	11 8	13 4	12 0	12 0	11 4	13 0	12 4
Août.....	10 8	10 6	12 3	12 0	11 8	11 5	12 0	11 2	11 4	11 0	12 4	11 5
Septembre.....	11 0	10 6	12 3	12 0	12 6	11 6	11 5	11 0	11 9	11 4	11 8	11 0
Octobre.....	10 6	10 0	12 0	11 0	12 0	11 3	11 0	10 6	11 9	11 2	12 3	11 8
Novembre.....	11 0	10 6	11 6	10 0	12 0	11 5	11 6	10 6	11 7	11 2	12 5	11 6
Décembre.....	11 3	10 6	12 0	11 0	13 6	11 5	14 0	11 6	13 9	11 7	12 4	11 6

CANAL

No. 10.—Profondeur de l'eau sur le busc d'écluse supérieur.

Mois.	1849.		1850.		1851.		1852.		1853.		1854.	
	Eau haute.	Eau basse.	Eau haute.	Eau basse.	Eau haute.	Eau basse.	Eau haute.	Eau basse.	Eau haute.	Eau basse.	Eau haute.	Eau basse.
	pd.	pes	pd.	pes	pd.	pes	pd.	pes	pd.	pes	pd.	pes
Janvier.....			11 10	10 4	11 0	9 5	11 4	10 0	13 1	11 3	11 10	10 0
Février.....			11 1	10 2	11 1	9 9	10 6	9 3	12 4	10 7	11 0	9 6
Mars.....			10 8	10 0	12 0	10 3	9 3	10 11	11 1	10 3	11 8	9 9
Avril.....			11 6	10 0	13 5	12 4	13 11	10 5	13 8	11 2	12 5	11 0
Mai.....	14 3	12 7	15 4	13 2	14 3	13 4	14 10	13 8	14 8	13 5	14 9	13 6
Juin.....	14 2	11 7	13 3	11 1	14 11	13 2	13 9	12 11	14 4	12 10	14 1	12 3
Juillet.....	11 5	10 6	11 1	10 8	12 4	11 6			12 10	11 6	12 3	11 2
Août.....	10 4	10 0	10 8	10 0	11 6	10 6			11 5	11 1	11 2	10 4
Septembre.....	10 5	9 10 ¹	10 3	9 8	10 7	9 11	11 2	10 7	11 6	10 9	10 5	10 0
Octobre.....	10 2 ¹	9 10	10 5	9 10	10 4	9 11	11 0	10 8	11 8	11 2	10 3	9 11
Novembre.....	10 10	9 10	10 5	9 9	10 5	9 8	11 8	11 3	11 11	11 0	10 9	9 10
Décembre.....	11 4	10 1	11 2	9 11	11 9	9 10	11 8	10 10	11 4	10 3	11 7	9 9

LACHINE.

Ecluse No. 5, d'après le rapport de l'éclusier.

	1855.		1856.		1857.		1858.		1859.		1860.		1861.	
	Eau haute.	Eau basse.												
	pd.	pes												
11 11	10 2	12 0	10 7	12 5	10 2	13 2	10 10	12 7	10 6	12 5	10 10	12 1	9 4	
11 1	9 2	10 6	8 8	11 9	10 7	13 2	11 5	11 7	10 1	12 0	10 8	10 11	3 5	
9 7	8 9	10 2	9 3	11 2	10 2	12 7	10 10	13 5	10 11	12 0	10 1	12 2	10 3	
13 6	9 0	12 5	9 4	13 0	10 6	14 1	12 6	13 9	12 8	12 8	11 8	15 0	11 3	
13 8	12 6	12 7	12 1	14 10	12 8	14 1	13 5	14 11	13 9	14 4	12 4	16 4	15 6	
12 10	11 11	11 9	11 4	14 5	13 7	14 5	13 0	14 6	13 6	13 5	12 2	15 8	13 2	
12 5	11 1	11 7	11 1	13 7	12 10	13 7	12 4	13 6	13 4	12 1	11 3	13 4	12 4	
11 2	10 6	11 0	10 6	13 0	12 0	13 0	12 0	12 0	11 6	11 6	11 0	12 8	11 4	
10 8	10 4	10 9	10 3	12 5	11 9	12 9	12 0	11 7	11 3	11 4	10 9	11 10	11 4	
11 3	10 3	11 0	10 4	12 0	11 4	12 4	11 10	11 8	11 0	11 3	10 10	12 7	12 1	
11 11	11 0	10 6	10 1	13 0	11 4	13 3	11 3	12 9	10 10	12 7	11 1	12 10	12 0	
11 6	10 10	11 4	9 9	12 4	11 10	11 6	10 2	12 9	10 10	12 11	10 10	12 10	11 7	

CANAL DE

No. 11.—Profondeur de l'eau sur le busc d'écluse inférieur.

Mois.	1852.		1853.		1854.		1855.	
	Eau haute.	Eau basse.						
	pd. pes							
Janvier.....			35 3	25 7	37 9	31 6	31 9	27 7
Février.....			33 3	31 7	32 10	29 3	27 4	25 0
Mars.....			32 2	31 3	32 0	29 10	27 4	24 9
Avril.....			32 2	22 2	32 0	25 0	34 6	24 7
Mai.....			25 0	22 7	27 0	23 2	24 7	22 4
Juin.....			24 0	21 2	23 8	20 7	23 0	21 0
Juillet.....			21 3	19 0	20 8	18 10	21 2	18 11
Août.....			19 0	18 7	18 10	17 5	19 1	18 0
Septembre.....	18 7	18 0	19 4	18 1	17 8	17 1	18 2	17 9
Octobre.....	19 0	18 2	19 5	18 7	17 6	17 1	19 7	18 0
Novembre.....	19 10	18 5	20 0	18 9	18 3	17 1	22 0	18 7
Décembre.....	24 3	19 3	30 8	18 4	30 3	17 11	25 7	19 0

ÉCLUSE DE STE. ANNE,

No. 12.—Profondeur de l'eau sur le busc d'écluse inférieur :

Mois.	1852.		1853.		1854.		1855.	
	Eau haute.	Eau basse.						
	pd. pes							
Janvier.....			9 0	7 3	7 7	6 9	7 5	6 11
Février.....			8 5	6 10	7 8	6 8	7 8	6 6
Mars.....			7 5	6 5	7 10	6 3	7 6	6 1
Avril.....			9 2	7 1	8 7	6 8	12 10	6 1
Mai.....			10 6	9 1	14 0	11 0	13 6	11 10
Juin.....			10 2	8 6	13 0	9 2	11 10	10 1
Juillet.....			8 6	7 1	9 2	7 2	9 10	7 9
Août.....			7 0	6 8	7 2	5 11	7 9	6 8
Septembre.....	6 6	6 3	7 3	6 4	6 2	5 9	9 9	6 5
Octobre.....	6 8	6 4	7 0	6 7	6 9	6 2	8 0	6 5
Novembre.....	7 2	6 2	7 6	6 5	7 11	6 9	9 7	7 9
Décembre.....	7 10	6 10			8 1	7 6	9 0	7 11

LACHINE

Ecluse No. 1.—D'après le rapport de l'éclusier.

1856.		1857.		1858.		1859.		1860.		1861.	
Eau haute.	Eau basse.										
pd. pes											
39 6	27 0	34 6	29 3	33 3	24 0	36 5	30 6	34 3	30 2	36 4	31 4
30 11	20 9	31 3	28 9	33 2	30 0	30 10	28 0	29 11	27 0	31 5	28 9
29 6	26 3	30 7	28 8	32 0	29 6	36 5	23 0	29 6	23 2	32 4	29 10
36 9	21 0	32 6	21 0	36 6	22 2	29 7	21 9	23 7	20 6	41 7	24 3
22 0	20 2	25 5	20 5	23 7	22 4	24 6	22 7	23 9	20 7	27 2	25 5
20 0	19 1	23 10	33 0	23 10	21 9	23 9	21 11	22 4	20 4	25 9	21 7
19 3	18 10	22 9	21 0	25 5	20 7	22 0	20 4	20 4	18 10	23 3	20 7
19 0	18 0	21 5	20 6	20 11	19 7	20 4	19 3	19 3	18 7	20 8	19 4
18 5	17 9	20 6	19 6	21 5	20 0	19 6	18 10	19 1	18 0	19 9	18 9
18 10	17 7	20 5	19 2	21 2	19 4	19 6	18 7	19 0	10 5	20 10	19 10
17 10	17 0	21 7	19 7	20 2	18 9	22 2	18 3	20 0	18 10	21 3	20 0
34 10	17 1	23 1	19 10	33 6	18 2	35 11	20 3	32 7	18 11	26 5	20 0

RIVIÈRE DES OUTAOUAIS.

D'après le rapport de l'éclusier.

1856.		1857.		1858.		1859.		1860.		1861.	
Eau haute.	Eau basse.										
pd. pes											
8 7	7 6	7 9	7 1	8 4	7 9	7 8	7 2	8 9	7 5	8 2	7 3
7 8	7 0	7 10	6 11	8 8	7 11	7 4	6 8	7 10	7 1	8 4	7 4
7 8	6 3	7 10	7 0	8 8	7 2	9 6	8 9	8 6	7 3	8 9	7 9
9 8	6 2	10 10	7 2	11 2	8 10	10 1	8 9	10 0	8 3	13 4	8 0
10 6	8 8	13 10	10 9	11 9	11 2	13 0	10 2	13 7	9 11	15 4	13 8
8 7	7 6	13 6	11 7	11 9	9 6	12 2	10 2	11 9	9 3	14 2	9 9
8 1	7 6	11 6	9 11	9 5	8 0	10 0	8 1	9 1	7 3	9 10	8 3
7 5	6 5	10 1	8 10	8 5	7 0	8 2	6 11	7 3	6 9	8 6	7 3
7 7	6 9	8 11	8 1	9 3	7 0	7 6	6 8	7 3	6 8	8 0	6 10
8 6	7 7	8 5	7 8	8 8	8 0	8 0	7 4	7 3	6 8	8 6	8 2
8 3	7 8	10 0	7 5	8 7	7 6	10 1	7 5	7 4	7 4	9 8	8 2
8 3	7 8	8 10	7 11	7 4	6 11	9 3	8 7	8 3	7 4	9 3	8 0

CANAL

No. 13.—TABLEAU indiquant le niveau de la Rivière

	Janvier.		Février.		Mars.		Avril.		Mai.		Juin.		Juillet.	
	1er	15	1er	15	1er	15	1er	15	1er	15	1er	15	1er	15
	pd. pcs	pd. pcs	pd. pcs	pd. pcs	pd. pcs	pd. pcs	pd. pcs	pd. pcs	pd. pcs	pd. pcs	pd. pcs	pd. pcs	pd. pcs	pd. pcs
1844								13 2	21 5	19 7	18 2	16 3	13 6	13 0
1845	8 8	8 7	7 11	8 0	9 5	10 0	13 5	13 10	24 0	23 6	18 6	14 4	11 10	10 8
1846											28 6			
1847														
1848														
1849														
1850	10 3	9 6	9 0	8 10	8 5	8 1	7 8	10 0	18 1	20 10	19 1	14 9	11 9	10 3
1851	9 8	8 7	8 3	8 1	8 9	8 9	14 4	16 8	18 8	20 6	19 11	18 4	15 6	12 5
1852	8 4	7 10	7 5	7 6	7 4	7 8	8 10	10 11	18 0	22 9	19 2	18 4	15 6	15 4
1853	8 3	11 0	9 7	9 4	8 10	8 1	7 10	11 10	14 10	17 8	18 0	17 3	13 9	10 7
1854	9 3	9 0	8 8	8 1	8 0	8 8	8 2	12 6	15 0	19 9	19 8	16 5	13 2	11 0
1855	10 4	9 4	9 2	9 6	8 1	7 9	7 5	8 5	21 0	21 8	18 6	17 10	14 6	11 4
1856	11 5	10 9	9 2	8 8	7 10	7 4	6 10	9 6	15 6	13 11	11 9	11 9	9 6	10 7
1857	10 2	9 5	9 7	9 9	10 7	9 9	9 8	13 3	15 9	21 6	21 9	21 4	19 0	15 1
1858							16 1	17 2	17 9	18 0	16 5	12 9	12 0	
1859	8 4	7 11	7 4	7 5	7 4	9 0	13 3	12 5	16 5	20 1	19 9	15 6	14 6	12 3
1860	9 9	11 4	10 1	9 7	9 7	10 1	12 4	13 5	14 2	19 9	18 3	16 5	14 9	10 5
1861	9 0	8 8	8 6	9 2	9 5	10 2	10 2	13 9	17 6	24 10	22 6	18 8	14 7	12 11

RIDEAU.

des Outaouais, à l'Ecluse D'Ottawa, d'après l'éclusier.

	Août.		Septembre.		Octobre.		Novembre.		Décembre.		Remarques.
	1er	15	1er	15	1er	15	1er	15	1er	15	
	pd. pcs	pd. pcs	pd. pcs	pd. pcs	pd. pcs	pd. pcs	pd. pcs	pd. pcs	pd. pcs	pd. pcs	
	10 1	9 6	9 5	8 5	7 7	8 8	9 3	9 10		9 6	} 22 sept., 4pd.6pcs., eau basse, 25 mai au 8 juin, 28pd.6pcs., eau h.
	9 5	8 6	7 7	8 6	10 2	13 9	12 9	14 0	13 0	13 3	
			5 7	4 10	5 1						
	9 11	8 4	7 0	8 1	8 7	10 10	9 11	10 11	9 11	10 6	} 6pd. 3pcs. le 9 sept., eau basse.
	11 4	10 0	8 10	8 9	7 3	7 6	8 5	9 1	8 6	8 7	
	11 4	9 10	8 6	7 9	9 0	11 0	11 2	11 9	11 2	12 4	
	7 9	7 11	7 2	7 10	8 6	9 6	8 6	10 5	11 9	10 0	
	9 2	7 6	9 6	6 7	6 7	7 11	8 3	9 2	10 6	11 1	
	9 6	7 9	7 6	7 9	7 7	9 9	10 1	13 10	12 7	13 0	
	9 6	7 2	8 0	8 11	9 9	11 11	10 3	11 4	11 2	11 3	
	15 0	14 9	12 8	11 1	11 5	10 4	9 5	13 4	11 8	10 0	
	10 4	9 10	8 7	12 0	10 9	10 7	11 8	10 8	9 3	8 9	
	10 3	9 3	7 6	7 11	9 9	10 6	9 7	9 11	12 4	12 9	
	8 10	7 11	8 4	7 4	7 11	8 2	9 3	10 4	9 9	9 9	
	10 10	9 6	8 3	8 0	8 9	12 2	10 7	13 2	10 8	13 0	

APPENDICE K.

PORT DE QUÉBEC.

1.—TABLEAU du nombre des vaisseaux, et le total de leur tonnage, arrivés de la mer à Québec, dans chaque année, de 1764 à 1861, inclusivement, distinguant les bateaux-à-vapeur des voiliers depuis l'année 1831 à 1861, inclusivement, et des vaisseaux engagés dans le commerce côtier depuis 1853 jusqu'à 1861, inclusivement, le nombre d'hommes employés, etc.

Années.	No. de Vais.	No. de Tonneaux	Nombre d'hom's	Années.	No. de Vais.	No. de Tonneaux	Nombre d'hom's	REMARQUES.
1764	67	5,496	568	1798	81	14,034	924	
1765	52	4,814	456	1799	125	16,163	1,569	
1766	66	6,999	601	1800	141	16,757	1,798	
1767	70	5,157	517	1801	175	20,517	1,564	
1768	46	4,069	360	1802	179	18,221	1,204	
1769	82	7,411	587	1803	167	28,744	1,530	
1770	48	5,870	364	1804	165	22,804	1,107	
1771	77	6,584	597	1805	157	18,795	1,097	
1772	62	5,313	494	1806	167	16,756	1,008	
1773	1807	193	18,355	1,880	
1774	*	1808	334	70,275	3,220	
1775	1809	517	85,476	4,126	
1776	1810	627	134,204	5,308	
1777	63	5,746	509	1811	582	116,687	5,553	
1778	1812	399	86,196	3,950	* Le compilateur n'a pu connaître le nombre précis.
1779	1813	190	43,856	2,200	
1780	*	1814	173	31,092	1,456	
1781	1815	184	35,922	1,794	
1782	1816	281	53,390	2,889	
1783	69	8,792	724	1817	332	77,715	3,629	
1784	32	5,164	356	1818	388	90,118	4,018	
1785	58	8,834	586	1819	645	150,122	6,965	
1786	74	10,006	547	1820	585	147,754	6,767	
1787	*	1821	434	102,786	4,645	
1788	58	8,199	553	1822	612	145,953	6,450	
1789	*	1823	569	132,634	6,130	
1790	50	8,566	461	1824	619	150,000	8,047	
1791	81	14,760	826	1825	796	195,598	10,348	
1792	163	12,361	659	1826	714	179,949	9,282	
1793	114	15,758	933	1827	619	152,712	8,080	
1794	113	22,129	1,274	1828	718	183,472	9,340	
1795	117	22,447	1,678	1829	900	236,575	11,700	
1796	67	11,050	890	1830	896	227,275	11,648	
1797	89	19,072	1,077					

Voiliers et Bateaux-à-vapeur.

Années.	No. de Vais.	No. de Tonneaux.	Nombre d'hom's	No. de bat.-à-vap.	No. de Tonneaux.	Nombre d'hom's	REMARQUES.
1831	1,026	263,160	13,329	1	363	21	Le "Royal William" a été le premier bateau-à-vapeur transatlantique à ce port.
1832	944	260,708	12,264	1	363	21	
1833	940	245,708	10,855	1	363	21	
1834	1,089	295,550	12,828	
1835	1,105	311,490	13,425	De l'année 1834 jusqu'à 1839, inclusivement, aucun bateau-à-vapeur transatlantique n'est venu à ce port.
1836	1,152	344,406	14,445	
1837	1,002	313,885	13,237	
1838	1,026	333,133	13,552	
1839	1,068	357,837	15,262	
1840	1,247	427,839	16,691	8	3,112	136	L' "Unicorn" a été le seul bateau-à-vapeur qui ait voyagé entre ce port et la Nouvelle Ecosse de 1840 à 1844, inclusivement.
1841	1,221	425,118	16,443	13	5,057	221	
1842	861	295,370	11,316	11	4,279	187	
1843	1,216	428,419	16,399	11	4,668	204	
1844	1,220	446,474	16,494	12	4,668	204	
1845	1,489	576,541	20,932	Depuis l'année 1845 jusqu'à 1852, inclusiv., aucun bat.-à-vap. ne transatlant. n'est pour ce port.
1846	1,480	568,225	20,614	
1847	1,212	479,124	17,564	

Voiliers et Bateaux à vapeur.—(Suite)

Année.	No. de Vais.	No. de Tonnauz.	No. d'homme	No. de bateaux.	No. de Tonnauz.	No. d'homme	REMARQUES.
1848	1,188	452,436	16,423	
1849	1,184	465,088	16,571	
1850	1,196	465,804	16,092	
1851	1,300	533,427	17,753	
1852	1,234	506,123	16,636	
1853	1,346	567,857	19,109	5	2,881	251	Cette ligne de bateaux à vapeur a voyagé par contrat, de Liverpool à ce port pendant deux ans.
1854	1,405	607,598	19,541	11	11,328	760	
1855	742	348,430	11,082	Les bateaux à vapeur océaniques de Montréal, la ligne de bateaux à vapeur de Glasgow, les bateaux remorqueurs du gouvernement, et autres bateaux à vapeur.
1856	988	460,561	14,650	18	16,599	1,127	
1857	1,259	588,352	18,556	24	21,092	1,382	
1858	979	481,720	14,886	28	19,933	1,570	
1859	912	462,305	13,740	58	48,679	3,306	
1860	1,191	616,199	17,807	61	50,759	3,492	
1861	1,277	703,908	19,339	67	71,894	4,335	

Vaisseaux du commerce côtier en bas de ce port, de 1853 à 1861, inclusivement.

Année.	Vais.	Tonnauz	Homme.	Année.	Vais.	Tonnauz	Hommes	REMARQUES.
1853	109	4,964	400	1858	146	9,372	866	Il n'a été recueilli aucune donnée avant 1853.
1854	91	4,343	337	1859	160	11,454	1,070	
1855	101	5,001	364	1860	177	12,934	1,160	
1856	162	6,126	490	1861	227	15,910	1,536	
1857	130	6,265	495					

No. 2.—LISTE du nombre et tonnage des Bateaux-à-vapeurs transatlantiques construits à Québec, en tant que constatés par les registres (1787) donnant le nombre au-dessus et au-dessous de 100, 500, 1000, 1500 tonneaux et au-dessus.

Année.	100 Tonn'x et au-dessous.		500 Tonneaux.		1000 Tonneaux.		1500 Tonneaux.		Au-dessus de 1500 Tonn'x		Total	Total
	Vais.	Tonn'x.	Vais.	Tonn'x.	Vais.	Tonn'x.	Vais.	Tonn'x.	Vais.	Tonn'x.	Vais.	Tonn'x.
1787	16	755	3	677							19	1452
1788	58	2363									58	2363
1789	10	452									10	452
1790	10	334	2	320							12	654
1791	11	452	1	122							12	574
1792	5	191	1	128							6	319
1793	11	364	3	545							14	909
1794	7	242	3	691							10	933
1795	16	659	3	705							19	1364
1796	8	454	5	843							13	1297
1797	9	389	5	1139							14	1528
1798	8	340	5	798							13	1138
1799	16	741	14	4280	2	1167					32	6188
1800	10	437	10	2686	1	646					21	3769
1801	14	637	9	2223	1	544					24	3404
1802	10	736	10	2074	1	560					21	3370
1803	16	833	14	2335							30	3168
1804	18	1113	7	1411							25	2524
1805	9	528	6	1318							15	1846
1806	12	632	6	1700							18	2332
1807	7	308	8	2420							15	2728
1808	5	226	8	2833	2	1074					15	4133
1809	9	417	12	2998							21	3415
1810	13	763	21	4195	1	575					35	5533
1811	19	986	30	9612	5	3093					54	13691
1812	11	549	23	6392							34	6941
1813	9	541	9	2774							18	3315
1814	17	888	7	2424	1	594					25	3906
1815	28	1324	10	1528	1	608					39	3460
1816	31	1462	7	2081	1	670					39	4213
1817	30	1352	4	902	2	1336					36	3590
1818	29	1436	7	1576	1	554					37	3563
1819	15	726	10	2940							25	3666
1820	8	314	8	1770							16	2084
1821	14	666	8	1588							22	2254
1822	11	469	9	2216							20	2685
1823	26	1209	12	2497							38	3706
1824	13	725	24	6083					1	* 3690	38	10498
1825	19	1044	63	18254					1	† 5294	83	24592
1826	26	1478	58	17694							84	19172
1827	27	1621	34	7854							61	9475
1828	25	1434	35	7788	1	560					61	9782
1829	17	933	16	4586	1	568					34	6087
1830	10	604	15	4189							25	4793
1831	25	1392	10	2871	3	1907					38	6170
1832	11	618	10	2435	3	1842					24	4895
1833	13	935	7	2271	4	2392					29	5598
1834	12	617	17	4557	6	3836					35	9010
1835	11	609	12	2894	7	4509					30	8012
1836	13	749	9	2751	9	6655					31	10155
1837	18	876	6	1885	10	7418					34	10179
1838	16	823	11	2721	8	5814					35	9358
1839	19	885	11	3453	15	8324	1	1267			46	13929
1840	19	979	16	4577	29	21005					64	26561
1841	22	1300	15	3502	27	18320					64	23122

* Le "Columbus" a été construit dans le but de frauder les droits sur les bois dans le Royaume-Uni.
† Baron de Renfrew.

LISTE du nombre et du tonnage des vaisseaux transatlantiques, etc.—(Suite.)

Années.	100 tonn'x. et au-dessous.		500 Tonn'x.		1000 Tonn'x.		1500 Tonn'x.		Au-dessus de 1500 tonn'x.		Total	Total
	Vais.	Tonn'x.	Vais.	Tonn'x.	Vais.	Tonn'x.	Vais.	Tonn'x.	Vais.	Tonn'x.	Vais.	Tonn'x.
1842	34	1961	13	3769	10	6891	57	12621
1843	23	1278	7	2022	9	6085	3	3351	42	12736
1844	18	1046	7	1428	13	9639	2	2101	40	14214
1845	8	337	11	3019	22	15626	5	5731	46	24713
1846	14	634	4	1315	16	11901	5	5864	39	19714
1847	26	1410	11	3482	30	22874	7	7974	74	35746
1848	24	1552	12	3493	13	10354	6	6899	55	22298
1849	35	2157	14	2972	16	13371	8	9660	73	28160
1850	33	2036	10	2555	21	18495	10	11064	74	34154
1851	17	1168	12	2284	17	14890	20	23263	66	41605
1852	14	934	14	3070	12	10535	7	8497	2	3369	49	26405
1853	28	1619	21	4488	9	6746	26	32484	5	8691	89	54028
1854	20	1140	21	3645	14	10612	19	23903	4	7254	78	46554
1855	39	2048	30	5974	10	7961	15	17789	1	2030	95	35802
1856	41	2167	22	6335	14	11856	12	13982	1	1502	90	35842
1857	30	1586	13	3355	30	22273	9	9872	1	1558	83	38644
1858	23	1102	8	1848	15	11902	5	5666	51	20518
1859	16	667	13	2737	7	5223	5	5841	41	14468
1860	25	1234	10	2660	12	9111	8	9580	55	22585
1861	19	832	9	2657	15	2818	8	9239	51	25546
	1364	70818	931	238234	447	333734	181	214027	16	33388	2939	890201

MAISON DE DOUANE, Québec, 4 mars 1862.

APPENDICE I.
CANAL LACHINE.

No. 1.—TABLEAU indiquant le nombre et la classe des vaisseaux et du fret passant en descendant par le canal Lachine, durant les années suivantes :

Années.	200 tonneaux et au-dessus. (Voyages.)		200 à 300 tonn'x. (Voy'ges.)		300 à 400 tonn'x. (Voy'ges.)		Nombre total de voyages.			Vaisseaux passant par l'écluse No. 1.						Nombre total de voyages.				
	Bateaux à vapeur.	Voiliers.	Bateaux à vapeur.	Voiliers.	Bateaux à vapeur.	Voiliers.	Bateaux à vapeur.	Voiliers.	Propulseurs.	Voiliers.	200 tonn'x et au-dessous.	300 à 400 tonn'x.	200 à 300 tonn'x.	Bateaux à vapeur.	Propulseurs.	Voiliers.	Bateaux à vapeur.	Propulseurs.	Voiliers.	
1858	586	196	71	37	42	657	233	3111	2583039	607820	256994	61224	145	4	54	98	16	149	94	2196
1859	598	269	74	62	28	672	311	3154	1242330	521874	308103	69184	145	4	54	98	16	149	94	2196
1860	623	307	60	40	39	683	347	3223	4741294	636327	327424	62223	162	16	8	232	32	178	56	2902
1861	732	308	50	79	54	782	387	3947	9782643	768119	353291	64091	162	16	8	232	32	178	56	2902

(Signé,) ALFRED GOUGH, Percepteur.

MONTRÉAL, 30 Janvier 1862.

CANAL LACHINE.

No. 2.—TABLEAU indiquant le nombre et la classe des vaisseaux et du fret qui ont passé le Canal Lachine en remontant durant les années ci-dessous mentionnées :

Années	200 tonneaux et au-dessous. (Voyages.)			200 à 300 Tonx. (Voy.)			300 à 400 Tonx. (Voy.)			Vaisseaux passant par l'Écluse No. 1.			Nombre total de Voyages.			Fret. Total de Tonneaux.				
	Bateaux à vapeur.	Propulseurs.	Voiliers.	Bateaux à vapeur.	Propulseurs.	Voiliers.	Bateaux à vapeur.	Propulseurs.	Voiliers.	200 à 300 Tonx.	300 à 400 Tonx.	Bateaux à vapeur.	Propulseurs.	Voiliers.	Bateaux à vapeur.		Propulseurs.	Voiliers.		
1858...	594...	194...	3046...	77...	36...	159..	671...	230...	3259 ..	112454.....	452..	44...	1766...	8...	63...	90..	7...	460..	107..	1863..
1859...	606...	262...	3182...	79...	40...	220..	685...	302...	3435...	136780.....	417..	50...	2102...	11...	9...	216..	35...	428..	59..	2353...
1860...	639...	302...	3216...	67...	34...	228..	706...	336...	3491...	117597.....	417..	50...	2102...	11...	9...	216..	35...	428..	59..	2353...
1861...	756..	285...	4081...	56...	73...	262..	812...	358...	4399...	121060.....	417..	50...	2102...	11...	9...	216..	35...	428..	59..	2353...

MONTRÉAL, 30 janvier 1862.

(Signé,)

ALFRED GOUGH.

No. 3.—TABLEAU du montant des produits reçus au Port de Montréal, par bateaux et autres vaisseaux, voie des canaux du St. Laurent, durant la saison navigable de 1861.

	Fleur.	Blé.	Blé d'Inde.	Seigle.	Pois.	Avoine.	Orge.	Alcalis.	Lard.	Bœuf.	Beurre.	Pommes.
	Barils.	Minots.	Minots.	Minots.	Minots.	Minots.	Minots.	Barils.	Barils.	Barils.	Barils.	Barils.
Par Bateaux à vapeur.....	577,197	703,956	128,268	10,296	190,674	16,857	14,952	8,440
Voiliers	190,922	5,885,138	1,427,418	14,220	1,190,805	88,424	111,636	1,584
	768,119	6,589,094	1,555,686	24,516	1,381,479	105,281	126,588	11,553	10,024	245	39,380	45,549

TABLEAU COMPARATIF des produits de l'Ouest reçus au Port de Montréal et par la route des Canaux du St. Laurent, durant l'année 1861, et des exportations durant la même période.

	Alcalis.	Fleur.	Blé.	Blé d'Inde.	Seigle.	Pois.	Avoine.	Orge.	Lard.	Bœuf.	Fleur.	Beurre.	Lard.	Minerai de Cuivre
	Barils.	Barils.	Minots.	Minots.	Minots.	Minots.	Minots.	Minots.	Barils.	Barils.	Barils.	Barils.	Barils.	Tonn.
Recettes totales*.....	30,885	991,694	7,392,956	1,516,757	97,364	1,251,241	78,708	101,194	19,940	1,381	19,135	68,936	2,480	250
do do par le Canal†	11,553	768,119	6,589,094	1,555,686	24,516	1,381,479	105,281	126,588	10,024	245	39,380
do Exportations*.....	26,361	653,148	6,022,377	1,476,025	1,654,03	311,101	1,819	857	2,264	33,463	60,681	4,312

* Quantités fournies par le Secrétaire de la Chambre de Commerce.
 † do do do Percepteur des Péages.

PORT DE MONTRÉAL.

No. 4.—TABLEAU de l'ouverture et de la clôture de la navigation, arrivages et départs, tonnage, etc., des vaisseaux d'outres mer, pour les années suivantes:—

Année.	Ouverture de la navigation.	Clôture de la navigation.	Premier arrivage de la mer.	Dernier vaisseau de la mer.	Bateaux à vapeur.		Voiliers.		Vaisseaux des ports d'en bas.		Vaisseaux d'outre-mer.		Le plus grand nombre dans le port à la fois.	
					No. de	tonnage.	No. de	tonnage.	No. de	tonnage.	Nombre total.	Tonnage total.	Date.	Nombre.
1854	Avril 25 ...	Déc. 6 ...	Mai 20 ...	Nov. 23 ...	6	5,545	174	58,416	78	6,949	258	70,910	Oct. 16	21
1855	" 28 ...	" 12 ...	" 9 ...	" 20 ...	6	5,545	90	38,433	107	9,721	197	48,154	Juin 14.....	30
1856	" 24 ...	" 3 ...	Avril 30...	" 24 ...	16	14,276	117	47,497	114	9,548	247	71,321	" 9.....	26
1857	" 18 ...	" 13 ...	Mai 1 ...	" 25 ...	9	7,541	123	51,795	95	8,404	227	67,940	" 13.....	26
1858	" 9 ...	" 12 ...	Avril 30...	" 24 ...	16	17,887	127	53,553	82	7,369	225	78,809	" 5.....	22
1859	" 4 ...	" 11 ...	Mai 3 ..	" 20 ...	35	43,704	118	43,705	77	7,251	230	94,660	" 3.....	23
1860	" 10 ...	" 7 ...	Avril 30...	" 25 ...	37	45,387	149	69,742	73	6,470	259	121,559	Oct. 7.....	35
1861	" 24 ...	" 22 ...	" 27...	Déc. 4.....	40	51,298	433	202,601	101	7,894	574	261,793	Juin 6.....	117

(Signé,)

A. M. RUDOLF,
Maître du Havre.BUREAU DU MAÎTRE DU HAVRE,
Montréal, 5 Février 1862.

HAVRE DE MONTRÉAL.

No. 5.—TABLEAU du nombre de bateaux à vapeur du fleuve et vaisseaux à voile avec leur tonnage, depuis l'année 1851 jusqu'à l'année 1861, inclusivement; aussi du plus grand nombre dans le port à la fois, avec leur tonnage.

Années.	Le plus grand nombre de bateaux à vapeur du fleuve au port le même jour.		Le plus grand nombre de voiliers du fleuve au port le même jour.		Nombre total de bateaux à vapeur venus au port en une année.		Nombre total de voiliers venus au port en une année.		Nombre total de toutes les embarcations du fleuve au port chaque année, et tonnage total.	
	No.	Tonnage.	No.	Tonnage.	No.	Tonnage.	No.	Tonnage.	No.	Tonnage.
1851.....	8.....	600.....	79.....	3950.....	468.....	91488.....	3141.....	221695.....	3609.....	313183.....
1852.....	10.....	750.....	82.....	4100.....	409.....	33706.....	3700.....	300898.....	4109.....	334604.....
1853.....	8.....	650.....	91.....	4550.....	318.....	62087.....	3179.....	255428.....	3497.....	317515.....
1854.....	13.....	975.....	76.....	3800.....	571.....	111263.....	3047.....	244866.....	3618.....	356129.....
1855.....	16.....	1200.....	91.....	4905.....	586.....	114411.....	2687.....	221588.....	3273.....	336999.....
1856.....	16.....	1357.....	150.....	6750.....	531.....	102634.....	2780.....	221639.....	3311.....	324293.....
1857.....	19.....	1425.....	118.....	4860.....	635.....	123955.....	3090.....	230587.....	3725.....	354542.....
1858.....	17.....	1275.....	117.....	4820.....	867.....	169274.....	3257.....	264872.....	4124.....	434146.....
1859.....	18.....	1350.....	96.....	4750.....	801.....	177550.....	3397.....	281315.....	4198.....	451065.....
1860.....	23.....	1725.....	137.....	5850.....	909.....	144742.....	3568.....	253410.....	4558.....	398152.....
1861.....	28.....	2380.....	196.....	9850.....	982.....	152872.....	4265.....	377352.....	5247.....	530224.....

BUREAU DU HAVRE,

[Signé,]

JOHN FERNS,

5 février 1862.

Gardien des quais.

CANAL LACHINE.

No. 6.—TABLEAU du montant de la fleur manufacturée et du grain élevé et emmagasiné aux moulins et hangars aux écluses de la Côte St. Paul et de St. Gabriel, et au Bassin No. 2 du Canal Lachine, durant l'année 1861.

Noms des moulins.	Fleur manufacturée. Barils.	Grain élevé et emmagasiné. Minots.	Noms des propriétaires.
Moulins d'Avon, Côte St. Paul.....	25,300	120,175	Wm. Parkyn.
Moulins de Montréal, St. Gabriel ...	10,000	45,000	Wm. Walker.
do St. Gabriel.....	30,000	130,000	A. W. Ogilvie et Cie.
Moulins Royaux, bassin No. 2.....	79,050	1,102,258½	Grant Hall et Cie.
Cité No. 2.....	50,000	700,000	Ira Gould.
Canal.....	28,862	293,861½	James McDougall.
Hangar et éleveur.....	250,283½	James Harvey.
Totaux	223,212	2,641,578½	

BUREAU DU CANAL LACHINE,
- Montréal, 6 février 1862.

CANAL BEAUHARNAIS.

No. 7.—TABLEAU indiquant le nombre de vaisseaux qui ont passé par le Canal de Beauharnais durant les années suivantes :—

Année.	Vaisseaux avec permis de Montréal.	Vaisseaux obtenant des permis de passage à Beauharnais.	Total.
1859	2337	352	2689
1860	2904	197	3101
1861	4679	182	4861

(Signé,)

GEORGE ELLIS,

Percepteur des péages.

CANAL DE CORNWALL.

No. 8.—TABLEAU fourni par le percepteur, indiquant le nombre de vaisseaux qui ont passé par le canal durant les années suivantes :—

1859.

Description du vaisseau.	Au-dessous de 200 tonn'x.		Au-dessus de 200 et au-dessous de 300 tonn'x.		Au-dessus de 300 et au-dessous de 400 tonn'x.		Au-dessus de 400 tonneaux.		Nombre de vaisseaux.		Total Montée et Descente.
	Montée.	Descente.	Montée.	Descente.	Montée.	Descente.	Montée.	Descente.	Montée.	Descente.	
Bateaux à vapeur...	387	37	74	1	461	38	499
Propulseurs	49	45	26	25	1	1	76	71	147
Voiliers	345	288	42	37	7	25	1	394	351	745
Total.....	781	370	142	63	8	26	1	931	460	1391

1860.

Bateaux à vapeur ..	412	60	88	17	500	77	577
Propulseurs	70	72	52	50	1	122	123	245
Voiliers	501	452	113	113	13	17	1	627	583	1210
Total	983	584	253	180	13	18	1	1249	783	2032

1861.

Bateaux à vapeur ..	469	106	83	4	552	110	662
Propulseurs	97	102	58	52	1	1	156	155	311
Voiliers.....	1101	1056	161	166	26	21	1	1288	1244	2532
Total	1667	1264	302	222	27	22	1	1996	1509	3505

CANAL CHAMBLY.

No. 9.—TABLEAU indiquant le nombre de vaisseaux, et le total de leur fret, qui ont passé par le canal Chambly durant les années suivantes:—

Année	Vaisseaux.	Vaisseaux montant, etc.						Vaisseaux descendant, etc.			Totaux, montée et descente.						
		80 Tonx. et au-dessous.		De 80 à 150 tonneaux.		De 150 à 250 tonneaux.		250 Tonx et au-dessus.		80 Tonx. et au-dessous.		De 80 à 150 tonx.		De 150 à 250 tonx.		250 Tonx. et au-dessus.	
		No. vaisseaux.	Fret, tonx.	No. de vaisseaux.	Fret, tonx.	No. de vaisseaux.	Fret, tonx.	No. de vaisseaux.	Fret, tonx.	No. de vaisseaux.	Fret, tonx.	No. de vaisseaux.	Fret, tonx.	No. de vaisseaux.	Fret, tonx.	No. de vaisseaux.	Fret, tonx.
1859...	Bat.-à-vapeur.....	91.....	91.....
	Voiliers.....	905.....	368.....	4.....	896.....	353.....	6.....
	Totaux.....	996.....	123103.....	1277.....	123103.....	91.....	906.....	359.....	6.....
1860...	Bat.-à-vapeur...	101.....	101.....
	Voiliers.....	1049.....	447.....	5.....	1115.....	411.....	8.....
	Totaux.....	1150.....	158400½.....	1501.....	158400½.....	101.....	1116.....	411.....	8.....
1861...	Bat.-à-vapeur....	38.....	41.....
	Voiliers.....	684.....	128.....	729.....	148.....
	Totaux.....	722.....	70377½.....	812.....	70377½.....	41.....	729.....	148.....
	Totaux.....	1374.....	283471.....	1377.....	283471.....	137.....	1374.....	283471.....	1377.....	283471.....	137.....

ECLUSE STE. ANNE, RIVIÈRE OUTAOUAIS.

No. 10.—TABLEAU indiquant le nombre de vaisseaux et le total de leur fret, qui ont passé par l'écluse Ste. Anne, durant les années suivantes :

	Vaisseaux montant, etc.			Vaisseaux descendant, etc.			Montant des péages.
	Bat. à vap	Voiliers et autres vaisseaux.	Fret en tonneaux.	Bat. à vap	Voiliers et autres vaisseaux.	Fret en tonneaux.	
							\$ cts.
1855.....	410.....	1048.....	10813	411.....	1005.....	3595½.....	4389.22
1856.....	423.....	954	13101½....	362.....	826.....	4069	5058.71
1857.....	436.....	1058.....	10412½	360.....	995.....	3368	4549.38
1858.....	393.....	1114.....	11816	348.....	1067.....	4425	4905.73
1859.....	447.....	1238.....	13669	403.....	1157.....	4598	5654.17
1860.....	486.....	1433.....	14589	435.....	1341.....	5139	6687.02
1861.....	494.....	1397.....	15081	437.....	1322.....	4176	6328.03

(Signé)

JOHN BARRETT,

Percepteur des péages.

APPENDICE M.

No. 1.—TABLEAU indiquant les noms, l'endroit et la spécialité des phares sur le St. Laurent, en bas, entre le Détroit de Belle-Île et Québec.

No.	Nom du phare.	Site du phare.	Latitude Nord.	Longitude Ouest.	Spécialité ou ordre de feu et couleur du feu.	Fixe, à éclipse ou tournant.	Distance en milles aperçu dans un temps clair.	Couleur ou particularité du phare.	Élévation en pieds du centre de la lumière au-dessus de l'eau.	Élévation en pieds du phare depuis sa base jusqu'à la giroëtte.	Quantité d'huile consommée dans le cours d'une saison, moyenne de 3 années.	Espèce d'huile.	Nombre des gardiens.	Salaires et allocations des gardiens.	Coût de l'huile par année.	Coût annuel d'entretien à part les salaires et l'huile.	Nombre de fois qu'il a été allumé en l'année. Moyenne de 5 ans.	Époque de l'année où le canon d'alarme est le plus nécessaire.	Dépenses annuelles des canons d'alarme.	Date où l'on allume et où l'on éteint les feux.	Année de leur établissement.	REMARQUES.
EN AVANT DE QUÉBEC.																						
1	Belle Île	Extrême Pointe S. de l'Île	51 53 00	55 22 13	Feu de 1er ordre. Dioptrique	Fixe	28	Tour ronde revêtue de briques blanches réfractaires	470	62	250 Gallons	Huile de marsouin	1 et 2 Assistants	1060	5s. 6d. p. gal.	1223 34	1623	Avril, juin, août	799 47	1er avril, 15 déc.	1858	*Y compris la valeur de la poudre fournie par les autorités militaires, qui n'a pas encore été payée.
2	Pointe Amour	Côté S. E. de la Baie Forteau	51 27 35	56 50 43	de 2d de Catadioptrique	do	18	do	155	109	300 "	do	1 et 2 "	820	"	560 17	662	Juin, août	538 71	do do	1858	
3	Pointe des Chaleurs	Pointe S. E. d'Anticosti	49 5 20	61 41 47	17 lampes et réflecteurs	do	15	Pier. gris. conique	110	90	400 "	do et de loup-marin	1 et 2 "	580	"	309 73				do do	1835	Le L. H. doit toujours être ouvert au sud de la Pointe aux Cormorans.
4	Pointe S. O. d'Anticosti	Pointe S. O. de l'Île	49 23 45	63 35 47	21 lampes et réflecteurs	Faisant un tour par minute	13	do	110	75	700 "	do do	1 et 2 "	800	"	216 64				do do	1831	Vu du N. E. O. au S. E. par E.
5	Extrémité O. d'Anticosti	Extrême Pointe O. de l'Île	49 52 30	64 32 00	Feu de 2d ordre. Catadioptrique	Fixe	13	Tour ronde revêtue de briques blanches réfractaires	112	109	300 "	do de marsouin	1 et 2 "	860	"	533 25	425	Avril, nov., déc.	375 48	do do	1853	
6	Cap Rosier	Sur le Cap	48 51 37	64 13 09	de 1er de Catadioptrique	do	16	do	126	112	500 "	do	1 et 2 "	590	"	549 33	236	Avril, nov., déc.	309 03	do do	1853	
7	Pointe des Monts	Environ 1/2 m. N. E. de la Pointe	49 19 35	67 22 02	17 lampes et réflecteurs	do	15	do	100	75	450 "	do et de loup-marin	1 et 1 "	560	"	165 30				do do	1830	
8	Pointe aux Pères	Sur la Pointe de Rimouski	48 31 25	68 27 25	6 lampes et réflecteurs	do	10	Octogone, blanc	43		150 "	do de charbon	1 et 1 "	296	3s. 9d. p. gal.	123 65	125	Avril, novembre	45 90	10 avril, 15 oct.	1850	Visible de l'O. à S. par N. à l'E. par N. à N. Station de pilotes.
9	Biquet	Pointe O. de l'Île	48 25 12	65 53 28	21 lampes et réflecteurs	Faisant un tour toutes les deux minutes	17	do	112	65	550 "	do marsouin et loup-m.	1 et 2 "	760	Environ 5s. 6d. par gallon	325 66	385	Juin, août, nov.	545 19	do do	1844	On tire un canon d'heure en heure dans les temps de brume et de tempête, depuis le 15 avril jusqu'au 15 décembre.
10	Île Rouge	Pt. S. O. du rivage de l'Île	48 4 20	60 53 07	24 lampes et réflecteurs	Fixe	12	Rouge	75	51	700 "	do do	1 et 1 "	650	"	92 90				do do	1840	
11	Île Verte	Sur la Pointe nord	48 3 17	60 25 14	13 lampes et réflecteurs	do	13	De pierre, carré, blanc	60	46	400 "	do do	1 et 2 "	860	"	687 63	884	Juillet, août, nov.	555 36	do do	1809	
12	Phare flottant	Traverse anc. N. E. partie des batures de St. Roch	47 22 10	70 15 03	18 lampes et réflecteurs	do	9				150 "	do do		8720, chiffre du contrat pour conduire ce phare flott.		634 00			Depuis le coucher jusqu'au lever du soleil, pendant toute la saison de navig.		1850	
13	Les Piliers	A cinquante brasses de la Pointe S. de l'Îlet	47 12 25	70 21 48	15 lampes et réflecteurs	Faisant un tour à chaque minute et un quart	13	De pierre, conique, blanc	68	33	450 "	do do	1 et 1 "	600	"	173 94			Depuis le coucher jusqu'au lever du soleil depuis le 15 avril jusqu'au 15 déc.		1843	
14	Le Pot à l'Eau-de-Vie	Extrémité S. E. de l'Île			Feu de 4e ordre. Lentille	Fixe		Rond	78	39												
15	Grand Pétrole	Ouest du milieu de l'Île			do do	do		do	212	39												
16	Grande Île, Kamouraska	Près de l'extrémité N. E. de l'Île			Catadioptrique. 7 lampes et réflecteurs	do		Carré	162	364		do de charbon										
17	Île aux Grues	Sur la bat. S. E. côté de l'Île qui se trouve à sec à marée basse			do 5 lampes et réflecteurs	do		Octogone	48	41		do										
18	Île Bellechasse	Extrémité N. E. de l'Île			do 6 lampes et réflecteurs	do		Carré	64	33		do										
EN AMONT DE QUÉBEC.																						
1	St. Antoine	Rive S. fleuve St. Laurent	46 38 13	71 39 23	do 2 lampes et réflecteurs	do	10	De bois, blanc	96		60 "	Marsouin et de loup-marin. On doit se servir d'huile de charbon l'an prochain	gardiens	\$12 par mois pendant la saison de navigation.		41 10			Depuis le coucher jusqu'au lever du soleil pendant toute la saison de navig.		1855	
2	St. Croix	Rive S. près de la marée des hautes eaux, 1/2 mille au nord de Péquis	46 35 22	71 47 00	do do	do	6	do do	30	20	60 "	do do	1 "	140	"	56 30			do do		1842	Petite lumière pour aider à suivre le chenal sur une certaine distance en haut et en bas du fleuve.
3	Port Neuf	Deux feux — l'un sur la rive nord, 1/2 de mille du fleuve. Feu N.	46 41 45	71 52 21	do do	do	5	Le phare d'en haut est de pierre; celui d'en bas est de bois; tous deux sont blancs.	200		130 "	do do	1 "	200	"	112 32			do do		1842	Ces lumières qui forment un seul faisceau indiquent le chenal du Richelieu en montant jusqu'au feu qui se trouve sur l'Île Richel.

No. 2. — TABLEAU indiquant les noms, l'endroit et la spécialité des phares sur le St. Laurent, en bas, entre le détroit de Belle-Ile et Québec.

No.	Nom du phare d'après les cahiers de l'amirauté, 1860.	Nom du phare envoyé au Département des trav. publics, par la Maison de Trinité, Montréal.	Site du phare.	Latitude Nord.	Longitude Ouest.	No. des phares.	No. de lampes et réflecteurs.	Couleur et particularités des phares.	Elévation en pieds du centre de la lumière au-dessus de l'eau.	Elévation en pieds du phare depuis sa base jusqu'à la girouette.		REMARQUES.
	*	*				*	*					*
1	Pointe Platon	Pointe Platon	Sur le côté S. 1½ m. en bas de l'Îlot Richelieu, phare N. } S. 72 O., à 169 verges de distance du premier..... }	46 39 13	71 53 17	2	2 lampes et réflecteurs	De bois, carré, blanc	{ 152 130	24 7	1816 1824	Tous les phares entre Québec et Montréal, sont fixes.
2	Richelieu	Îlot Richelieu	Milieu de l'Île.....	46 38 24	71 55 5	1	2 do do	do	27	20	1816	
3	Pointe Langlais	Rivière-du-Chêne	Rive Sud, ½ mille au bas de la Grande riv. du Chêne.	46 35 5	71 59 50	1	2 do do	do	35	8	1844	
4	Cap Charles	Cap Charles	N. 67 O. à 80 verges de distance.....	46 33 39	72 4 30	2	3 do do	do	110	20	1856	
5	Grondines	Grondines	Rive nord.....	46 35 49	72 4 27	2	2 do do	do	45	30	1857	
6	St. Pierre les Becquets	St. Pierre les Becquets	Rive S. plateau de la Pointe St. Pierre	46 30 28	72 12 46	1	2 do do	do	55	12	1844	
7	Batiscan	Batiscan	{ Rive N. 1½ m. en bas de l'égl. de Batiscan, phar. S. } { S. 86 O. à 246 verges de distance..... }	46 30 19	72 15 12	2	2 do do	do	{ 39 20	{ 31 11 }	1844	
8	Champlain	Champlain	Rive nord, près de l'église de Champlain.....	46 26 34	72 20 45	1	2 do do	do	31	10	1844	
9	Cap Magdeleine, phares d'en bas	Cap Magdeleine, phares d'en bas	{ Rive N., 3 milles en bas du Cap, phare S. } { S. 60 O. à 125 verges de distance..... }	46 23 46	72 27 32	2	2 do do	do	{ 37 33	{ 13 10 }	1843	
10	do do d'en haut	do do d'en haut	{ do 2 milles en bas du Cap, phare O..... } { S. 85 O. à 235 verges de distance..... }	46 23 16	72 28 52	2	2 do do	do	{ 55 35	{ 30 10 }	1843	
11		Pointe St. Grégoire				1	2 do do					
12	Port St. François	Port St. François	Rive sud, phare O	46 16 20	72 37 30	1	1 do do	do			1839	
13	Pointe du Lac	Pointe du Lac	Rive nord	46 16 51	72 40 37	1	1 do do	do	71	24	1843	
14		Phare flottant, No. 3										
15	Phare flottant, milieu	do No. 2	S. S. E. 2¼ milles de la Rivière du Loup	46 11 39	72 53 31		3 becs dans chaque phare flottants, mais sans réflecteur.....		15	8	1816	
16	do ouest	do No. 1	Côté N. du chenal N. N. E. 3 m. de l'Île Plate.....	46 9 39	72 57 4				15	8	1828	
17	Raisins	Île aux Raisins	Sur l'Île	46 6 14	72 58 3	1	2 lampes et réflecteurs	De bois, carré, blanc	30	20	1843	
18	Pierre	Île à la Pierre	do	46 5 54	72 59 55	1	1 do do	do	30			
19	La Valtrie	La Valtrie	Côté S. de l'Île	45 52 55	73 16 15	2	4 do do	do	{ 21 13	{ 17 9 }	1831	
20	Traverse	Contrecoeur	2¼ milles au-dessus de Contrecoeur.....	45 49 52	73 17 11	2	2 do do	do			1858	
21	Repentigny	Repentigny	¼ mille en bas de Repentigny, phare O	45 45 10	73 26 23	2	2 do do	do	{ 30 14	{ 26 14 }	1843	
22	Bayne	Île à la Bayne	Sur l'Île	45 44 24	73 26 27	1	2 do do	do	24	16	1831	
23	Ste. Thérèse	Île Ste. Thérèse	do	45 41 22	73 27 53	2	2 do do	do				
24	Pointe-aux-Trembles	Pointe-aux-Trembles	Rive O., phare E	45 38 26	73 29 34	2	2 do do	do		{ 53 25 }	1846	
25	Montréal	Montréal	Sur le quai.....	45 30 19	73 33 25	2	2 do do	do	{ 38 29	{ 31 21 }	1830	

NOTE. — Les renseignements contenus dans les colonnes marquées * nous viennent des Registres de la Maison de la Trinité, Montréal; — les autres sont tirées des cahiers de l'Amirauté, de 1860.

No. 3.—ETAT indiquant les noms, le site et le caractère des phares sur le fleuve St. Laurent, entre Lachine et Kingston, et les lacs Ontario, Erié et Huron, et sur la rivière Outaouais.—(Suite.)

No.	Nom du phare.	LOCALITE DU PHARE.	Latitude nord.	Longitude ouest.	Caractère ou ordre de lumière, et couleur.	Fixe, à éclipse ou tournante.	Distance en milles à laquelle on aperçoit le feu.	Couleur ou particularité du phare.	Hauteur en pieds du centre de la lanterne au-dessus de l'eau.	Hauteur en pieds de la bâtisse, de la base au cen. de la lanterne.	Quantité d'huile consommée durant la saison.	Espèce d'huile.	Nombre de gardiens.	Allumé la 1re année.	REMARQUES.	
39	Lac St. Clair. Rivière Thames Phare d'alignement de do	Entrée de la rivière, sur le côté S. O. de la terre ferme..... Sur un pilier, à environ 55 verges N. du phare principal.....	42.18.0	82.36.0	4 Lampes et miroirs..... 1 do do	Fixe..... do	12 6	Pierre, blanc..... Bois, couleur ardoise.....	35 10	33 7	Gallons. 161	Animale et végétale ...	Un gardien	1837 1845		
40	Lac Huron. Goderich.....	Sur la terre ferme, vis-à-vis la ville, sur le rivage du lac Huron.....	43.45.0	81.52.0	9 do do	do	25	Bois, blanc.....	139	23	237½	do do ...	do	1847		
41		Pointe Clark.....	44.4.30	81.53.30	2e Ordre lenticulaire ...	Tournante ...	20	do couleur de pierre	87	80	253	do do ...	do	1859		
42		Ile Chantrey	44.29.40	81.32.20	do do	Fixe	20	do do	86	80	246	do do ...	1, et 1 assistant...	1859		
43	Baie Georgienne Ile des Anses.....	Extrémité E. de l'île, entrée du lac Huron à la baie Georgienne.....	45.19.50	81.51.15	do do	A éclipse.	22	do do	90	80	225	do do ...	do do	1859		
44		Ile Griffith	44.51.0	81.1.10	3e Ordre do	Fixe.....	25	do do	130	80	125	do do ...	Un gardien	1859		
45		Ile Nottawasaga	44.32.30	80.23.15	2e do do	Tournante ...	20	do do	86	80	297	do do ...	1, et 1 assistant...	1859		
46		Ile aux Chrétiens.....	44.47.10	80.16.50	4e do do	Fixe.....	15	do do	61	55	90	do do ...	Un gardien	1859		
<i>Phares de la rivière Outaouais.</i>																
1	Riv. Outaouais. Phare flot, près la pointe Valois..	Côté S. du chenal 4-5 de mille en haut de l'île Dorval, à 1,672 verges du phare No. 3, sur le chenal du St. Laurent			2 Lampes et miroirs.....	do	4	Flot. en f., rouge, tour blanc	21	17	37	Minérale.....	do		Tour, bois.	
2		Phare du pilier, Pointe Claire.....	Sur une batture, côté N. du chenal, à environ 1½ mille en bas de la Pointe Claire, et 1½ mille O. du phare No. 1.....			do do	do	7	Bois, blanc.....	29	25	39	do	do		
3		Batture Verte.....	Sur un pilier, côté S. du chenal, à 7 milles en bas de la ville des Outaouais....			do do	do	10	do	36	17	33½	do	do		

APPENDICE N.

RAPPORT SUR LE PHARE DE LA POINTE PELÉE

TORONTO, 7 mars 1862.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une évaluation approximative des travaux nécessaires pour compléter la tour du phare sur la Pointe Pelée et pour assujétir le caisson sur lequel la tour est placée.

La tour était complètement achevée, peinte et marquée lorsqu'on l'a transportée à son emplacement, mais avant de la placer il a fallu ouvrir le caisson afin de construire une plateforme en pierre pour y poser et boulonner la tour.

Mais en découvrant le remplissage on n'a trouvé au lieu d'un maçonnerie solide, qu'une construction faite de petites pierres mal posées avec du mortier ou ciment qui n'était ni tassé ni affermi. En conséquence, on a été obligé d'en défaire une hauteur de plusieurs pieds et d'y substituer un maçonnerie de blocs épais taillés à plat, qu'on a posés et joints avec du ciment. Ces travaux étaient assez avancés avant l'hiver pour permettre de placer la tour, de poser le fanal et d'allumer le phare quelques mois avant la clôture de la navigation ; mais les forts orages qu'on a eus presque constamment l'an dernier sur le lac Erié, ont beaucoup retardé les travaux en les rendant difficile et coûteux. La position exposée et isolée du caisson a souvent empêché, pendant des semaines entières, les vapeurs et les barges chargés de pierres, d'y aborder. De là la nécessité de nolisier de nouveau les embarcations et de garder les ouvriers plus longtemps et par suite une grande augmentation dans les dépenses.

Cependant, il reste peu à faire pour compléter la tour, etc. Dans l'évaluation des dépenses, j'ai compris les moyens d'éteindre un incendie. Ce phare étant isolé, à une distance de la terre qui rend quelquefois les communications difficiles, je pense qu'il est important que les hommes qui en ont la garde aient les moyens d'éteindre un incendie, si pareil cas se présentait. Le matériel jugé nécessaire pour cela consisterait en un réservoir de la capacité de mille gallons, solidement construit et doublé de plomb, placé à l'étage supérieur, alimenté par une pompe foulante, avec tuyau d'aspiration en fer, conduits d'élévation, tuyau d'indication, etc. Il faudrait aussi des tuyaux à feu allant du réservoir aux différents étages et ayant quinze pieds de manche avec robinet d'arrêt, buse, etc.

Il serait à désirer qu'on obtint le plus vite possible l'autorisation d'exécuter ces travaux afin de les commencer pendant que la saison le permet.

La plateforme de la tour étant solidement assise, le reste du maçonnerie du caisson peut être fait à l'entreprise, auquel cas l'entrepreneur devrait fournir les vapeurs, barges etc., nécessaires.

Pour achever la tour, il reste encore à calfater le plancher et les coins du fanal, à boulonner les coudes, placer des barreaux et cercles d'étayement, arranger le grillage de la lampe, donner encore à la tour deux couches de peinture, etc. On a sous la main presque tous les matériaux nécessaires à cet effet. La meilleure manière d'achever ces travaux, serait d'engager les services de deux artisans recommandables qui pourraient loger dans la tour.

L'ancien phare à l'extrémité de l'île Pelée se trouvera en arrière du nouveau à l'extrémité du récif. Je suis d'avis que, comme ce dernier sera visible d'abord en remontant le lac, il est important qu'on puisse le voir de la plus grande distance possible. A cet effet, la lumière devrait en être blanche, et celle qui est sur l'île, et qui est actuellement blanche, devrait être remplacée par une lumière rouge. Si ces projets étaient approuvés il faudrait aussi en donner immédiatement avis dans les journaux américains et canadiens des principaux ports des lacs.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

HAMILTON H. KILLALY.

ÉVALUATION DU PRIX D'ACHÈVEMENT DE LA TOUR DU PHARE, DU LOGEMENT DU GARDIEN, ETC., ETC., SUR LE RÉCIF PELÉ.

Calfatage de la plateforme supérieure, les angles des fenêtres, etc.,....	\$ 80 00
Peinture	100 00
Divers ouvrages de menuiserie.....	150 00
Appareil de pompe à incendie et réservoir.....	320 00
Grues de chaloupe, manivelles, escalier extérieur, grillage des lanternes, etc.	250 00
	<u>\$900 00</u>

Evaluation des frais nécessaires pour consolider le caisson au récif de la Pointe Pelée où se trouve le phare : 280 verges de grosse maçonnerie, à sommet et à lits de niveau, à joints rayonnés, assemblée avec des goujons et adoptée au caisson, placée dans le ciment et jointoyés avec soin ; les grues et autres engins devront être fournis par l'entrepreneur, à \$10 la verge.....\$2800 00

1 vapeur et équipage, à \$50 par jour.

1 bac et équipage à \$15 par jour.

\$65 par jour pendant 65 jours.....	4225 00
Fer pour les goujons, les crampons, les chevilles, les vis, le revêtement contre la glace, etc., etc.....	500 00
	<u>\$7525 00</u>

Finir la tour.....	\$ 900 00
Consolider le caisson.....	7525 00
	<u>\$8425 00</u>

Présence du surintendant à la tour pendant les travaux, disons 3 mois ou 90 jours, à \$4 par jour.....	360 00
	<u>\$8785 00</u>

EDIFICES D'OTTAWA.

A P P E N D I C E

Au Rapport de l'honorable Commissaire des Travaux Publics.

DOCUMENTS RELATIFS A LA CONSTRUCTION DES "EDIFICES DU PARLEMENT" ET "DES EDIFICES DEPARTEMENTAUX" A OTTAWA.

No. 1.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
Toronto, 28 mars 1856.

MONSIEUR,—Notre département a été requis de dresser une estimation approximative des dépenses nécessaires pour l'érection d'édifices permanents destinés à Son Excellence le Gouverneur-Général, aux deux Chambres et aux différents départements publics, à Toronto, Kingston, Ottawa, Montréal ou Québec, ou dans le voisinage de l'une de ces villes.

Les commissaires n'ignorent point que la préparation de devis détaillés *bonâ fide* pour des édifices aussi vastes exigerait un temps considérable; mais désireux de fournir aussitôt que possible les renseignements demandés par la Chambre d'Assemblée, et persuadés que, grâce à votre expérience et aux documents que vous avez sous la main, vous pourrez dresser des estimations satisfaisantes pour le moment, ces messieurs m'ont chargé de vous prier d'entreprendre au plus vite ce travail.

Je ne crois pas que vous puissiez sûrement vous guider sur les estimations dressées il y a environ deux ans par MM. Cumberland et Storm, pour l'érection de ces édifices, et qui se montaient au chiffre de £122,745. A l'époque, on reprochait fortement à ces messieurs de n'avoir point pourvu suffisamment dans leur travail aux précautions à prendre contre le feu, et d'avoir omis entièrement des items d'une haute importance et qui nécessiteraient des dépenses considérables, tels que le système général des conduits, le chauffage, l'éclairage, les clôtures, les allées, les casernes, les loges, etc., etc. Toutefois, en comparant ces documents avec les estimations des différents édifices publics achetés dernièrement par le département, vous serez à même de fournir des estimations assez justes et propres à répondre aux vues de la législature.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé,) THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire.

F. P. RUBIDGE, écuyer, etc., etc.
Département des travaux publics.

No. 1½.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
Toronto, 29 mars 1856.

Thomas A. Begly, écuyer,
Secrétaire.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant au sujet des édifices que le Gouvernement se propose d'ériger, et de leur coût probable dans les différentes localités:

Les estimations des dépenses ordinaires pour ériger les édifices de l'Exécutif et du Par-

lement d'après des plans analogues dans les villes de Toronto, Kingston, Ottawa, Montréal et Québec, ne peuvent être, vu le peu de temps qu'on a eu pour les préparer, que des estimations approximatives ou ce qu'on appelle des *estimations générales*. Le département des travaux publics se trouvant en possession de données relatives aux édifices provinciaux érigés récemment ou projetés, est à même d'indiquer le montant probable qui sera requis pour mettre à exécution les intentions du gouvernement et de la législature relativement aux édifices projetés.

Mettant de côté la question d'emplacement ou de site dans les différentes localités indiquées, il semble que les avantages que présentent chacune de ces villes et leurs voisinages, pour les matériaux et la main-d'œuvre, sont à peu près sur un pied d'égalité ; toujours est-il que les entrepreneurs qui font des affaires en grand consentiront aux mêmes conditions, et pour le même montant, à ériger des édifices aussi vastes dans l'une ou l'autre de ces localités. On devrait peut-être excepter Toronto pour un seul item : les constructions en pierre, qui coûteraient davantage dans cette localité, vu la grande distance à laquelle il faudrait aller chercher la pierre : Toronto tire principalement ces matériaux de Hamilton, Queenston et des carrières de l'Ohio.

Les dessins soumis par MM. Cumberland et Storm en 1854, pour les édifices du gouvernement à Toronto, indiquent une combinaison de brique et de pierre pour les murs extérieurs. Il semble bien établi que cette combinaison remplacerait avantageusement les murs extérieurs de pierre qu'on veut construire dans les autres villes. En outre, cette différence dans le mode de construction des murs extérieurs, à Toronto, n'apporte aucun changement dans le calcul des dépenses qu'on aurait à faire dans d'autres localités et emplacements. Les différentes dispositions et dimensions, ainsi que l'étendue des logements indiquée dans les plans de Toronto, semblent répondre parfaitement aux conditions requises dans les spécifications.

Les commissaires des travaux publics ont dernièrement érigé et complété un édifice considérable, bâti en pierre de taille : je veux parler du palais de justice de Montréal, dont le coût, d'après la méthode approximative bien connue de compter les pieds cubes à l'intérieur, donne le chiffre de 8 1/5 denier par pied cube. Ce chiffre est un peu élevé, si on tient compte des changements qu'il y a toujours à faire aux plans, des délais et des dépenses qui en résultent ; il ne faut pas oublier non plus l'achèvement et l'ameublement de l'intérieur. Les commissaires ont actuellement en mains 15 différents plans et estimations pour une nouvelle douane à Québec. Le coût de ces édifices, d'après différents architectes est compris entre 5 et 9 deniers par pied cube ; en prenant la moyenne de douze de ces estimations, on trouve 6 1/4 deniers. Je pense que ce chiffre est aussi exact que possible, et qu'il peut être pris comme moyenne pour les édifices provinciaux qu'on se propose de construire dans les villes ci-dessus énumérées.

Voici quelles sont les estimations soumises avec les plans pour Toronto par MM. Cumberland et Storm :

Edifices du parlement.....	£51,592	0	0
Bureaux des départements.....	49,553	0	0
Hôtel du gouvernement et bureaux.....	21,600	0	0
	<hr/>		
	£122,745	0	0
Loges, casernes, corps de garde, clôtures, plantations, drainage, etc.....	11,000	0	0
	<hr/>		
	£133,745	0	0

Les appareils de chauffage et de ventilation, les tuyaux à gaz et à eau, ainsi que l'ameublement intérieur, ne sont cependant pas compris dans le montant ci-dessus.

En cubant les dimensions intérieures des édifices dont le plan a été dressé pour Toronto, et en comparant le résultat avec les autres estimations mentionnées, on trouve, d'après les évaluations des architectes, que les édifices du parlement coûteraient 3 1/3 d par p. cube.

Départements publics.....	3 3/4 d	“	“
Résidence et bureaux du Gouverneur.....	3 1/2 d	“	“

Il résulte de cet examen que les édifices publics à Toronto ou ailleurs devant coûter 6 1/4 d. par pied, 3 5/8 d. est un *chiffre trop faible* pour l'évaluation de leur coût.

En s'arrêtant au chiffre plus probable de 6d., le coût deviendrait :

Pour les édifices du Parlement.....	£92,439	4	0	
En ajoutant 1d. par pied pour chauffage, ventilation, gaz, eau, ameublement, etc.,	£15,406	10	8	
				£107,845 14 8
Départements publics à 6d. par pied.....	£76,524	5	0	
En ajoutant 1d. pour le chauffage, etc., comme plus haut.....	£12,754	0	10	
				£ 89,278 5 10
Résidence et bureaux du Gouverneur à 6d par pied.....	£37,028	11	6	
En ajoutant 1d. pour le chauffage, etc., comme plus haut.....	£ 6,171	12	9	
				£ 43,200 4 3
Clôtures, allées, loges, casernes, corps de garde, plantations, drainage, comme plus haut.....				£ 11,000 0 0
				£251,324 4 0

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

F. P. RUBIDGE,

A. E. P. W.

ADDENDA AU RAPPORT DU 29 MARS 1856.

Il est nécessaire de faire remarquer que, dans les dépenses ci-dessus indiquées, ne sont pas comprises les mesures de précaution à prendre contre le feu : on n'y mentionne que la construction ordinaire, en bois, des planchers, des couvertures, etc. S'il s'agissait d'appliquer à ces édifices tous les perfectionnements modernes pour les mettre à l'épreuve du feu, il serait nécessaire (pour ne pas entraîner le Gouvernement et la Législature dans des dépenses imprévues,) d'ajouter 1d. par pied cube c'est-à-dire, 10 par cent sur le total, ce qui donnerait 8d. du pied. Par suite, en ajoutant

Les dépenses pour les appareils préservateurs du feu.....	£ 34,332	4	2
Au coût sans ces appareils.....	£251,234	4	9

Le coût total devient..... £285,659 8 11

Voici les particularités relatives aux emplacements proposés dans les différentes villes :

A Toronto, le Gouvernement Provincial a déjà offert le terrain.

A Kingston, la propriété achetée de la famille Murney par le Gouvernement pourrait servir d'emplacement.

A Ottawa, une partie des terres de l'Artillerie transférées à la Province sera probablement suffisante.

A Montréal il faudrait acheter le terrain, mais le produit de la vente des propriétés du Gouvernement, près de la Place Jacques-Cartier et la rue Notre Dame, balancerait amplement les frais d'une nouvelle acquisition.

Enfin, à Québec, le Gouvernement possède assez de terrain pour les édifices publics près du vieux château et du jardin ; en outre, il pourrait, à de bonnes conditions, si cela était jugé nécessaire, obtenir de bons emplacements en échange de la propriété de Spencer-Wood.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé)

F. P. RUBIDGE,

I. A. T. P.

No. 2.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

Toronto, 3 mai 1859.

A l'honorable Commissaire des Travaux Publics.

MONSIEUR, — Le 29 mars 1856, j'eus l'honneur de soumettre le rapport ci-joint sur le

coût probable des édifices projetés pour la Législature et les départements du Gouvernement Provincial. J'ai basé mon rapport sur les dimensions indiquées dans les plans et dessins dressés par MM. Cumberland et Storm, dont l'estimation totale s'élevait à £133,745. Les appareils de chauffage, et de ventilation, les tuyaux de gaz et d'eau, le mobilier, la surveillance, etc., ne sont pas cependant, compris dans le montant ci-dessus.

En comprenant cette estimation avec les dépenses faites par les commissaires pour certains édifices publics considérables, en rapprochant les estimations d'architectes dans différentes parties de la Province pour d'autres édifices publics, et sachant par expérience combien la dépense finale dépasse les premières estimations, je me suis convaincu que le montant ci-dessus était de beaucoup au-dessous des dépenses qu'on aurait probablement à faire.

D'après le rapport du 29 mars 1856, le coût approximatif de ces édifices, en s'en rapportant aux estimations des architectes de Toronto, serait de 3½d. par pied cube des dimensions intérieures; cependant, d'après des données vérifiées, le coût de ces édifices serait de 6¼d., et, en ajoutant les sommes nécessaires pour les items non-compris dans la première estimation, le coût total de ces édifices publics se monte au chiffre plus certain mais beaucoup plus considérable de £251,324.4.9, soit deux cent cinquante mille livres cours provincial. Somme qui, j'en suis convaincu, ne serait que suffisante pour ériger ces édifices d'une manière solide et convenable.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,)

E. P. RUBIDGE,

I. A. T. P.

No. 3.

AVIS AUX ARCHITECTES.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

Toronto, 7 mai 1859.

Des plans et dessins des différents édifices publics qu'on se propose d'ériger dans la ville d'Ottawa, adressés à l'honorable Commissaire des Travaux Publics, seront reçus jusqu'au **PREMIER AOUT PROCHAIN**, au bureau du Département des Travaux Publics.

Ils devront comprendre :

1°. Les élévations, plans, sections longitudinales et transversales, spécifications et estimations des édifices du parlement provincial avec la bibliothèque. Cette dernière devra être construite à l'épreuve du feu.

2°. Des élévations, plans et sections avec spécification et estimation des édifices des Départements Publics.

3°. Des élévations, plans et sections avec spécification et estimation de la résidence du Gouverneur-Général, avec les bureaux nécessaires, etc.

4°. £250 de primes seront accordées aux auteurs des dessins approuvés pour les édifices du parlement. £100 seront également accordées à ceux qui viendront immédiatement après dans l'ordre de mérite.

Pour les Départements Publics une première prime de £250 et une seconde de £100 seront accordées.

Pour l'Hôtel du Gouvernement une première prime de £100 et une seconde de, 50.

Les plans approuvés deviendront la propriété du Commissaire des Travaux Publics.

On devra adopter pour les édifices ci-dessus un style d'architecture simple et solide; maçonnerie assise en pierre émillée à joints tirés, avec arêtes en pierre de taille, moulures saillantes aux croisées, corniches et entablements; on trouvera les matériaux dans le voisinage de la ville d'Ottawa. Les murs intérieurs devront être de brique.

Le Commissaire des Travaux Publics en tenant compte de l'étendue des logements et des dépenses qu'on devra faire pour la ventilation et le chauffage, limite aux sommes suivantes le coût de ces édifices :

Parlement.....	\$300,000
Départements.....	240,000
Hôtel et bureaux du Gouvernement.....	100,000

On devra fournir les édifices d'eau, de gaz, etc., etc.

Les dessins devront être accompagnés d'une devise, et aussi d'une enveloppe cachetée contenant le nom et l'adresse du concurrent. Cette enveloppe ne sera ouverte qu'après le choix des dessins.

On pourra obtenir au département des travaux publics tous les renseignements relatifs aux emplacements des édifices, dimensions, nombre des édifices, etc., etc., nécessaires pour l'exécution des plans.

(Signé,)

JOHN ROSE,
Commissaire des Travaux Publics.

No. 4.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
Le 11 mai 1859.

TABLEAU des logements requis dans les édifices du Parlement, les Départements, et résidence de S. E. le Gouverneur-Général, non compris les soubassements, les appartements, corridors, passages, voûtes, les bâtiments extérieurs, etc., etc., faisant suite à l'avis publié dans les journaux pour servir d'indications aux architectes qui se proposent de concourir.

ÉDIFICE OU DÉPARTEMENT.	Nombre des bureaux requis.	Superficie approximative en pieds carrés.	Remarques.
Gouverneur-Général et personnel	6	2500	L'emplacement choisi pour les édifices du Parlement est à l'endroit connu à Ottawa sous le nom de Barrack ou Fortification Hill. L'étendue de terrain où l'on peut bâtir est d'environ 25 acres. Le Parlement devra être construit dans une position élevée sur les bords de l'Ottawa. Les départements en seront aussi éloignés que l'étendue du terrain le permettra. Les fondements des édifices devront être sur le roc. Le plan du terrain peut être vu aux bureaux du département ou sur le plan lithographié de la ville d'Ottawa. La bibliothèque du Parlement et les archives du Régistrateur Provincial devront être construits à l'épreuve du feu. On devra prendre les mêmes précautions pour les autres édifices, autant que les sommes fixées pour les dépenses le permettront. Pour les détails relatifs à la bibliothèque du Parlement, s'adresser au bibliothécaire de l'Assemblée Législative, M. Alpheus Todd. Les bureaux du ministre des finances, des terres de la couronne, des travaux publics et du maître-général des postes devront former un groupe, et les autres bureaux publics un autre groupe.
Conseil Exécutif.....	15	5000	
Département des Sauvages.....	4	1200	
Secrétaire-Provincial.....	12	3500	
Officiers en loi de la Couronne.....	9	2750	
Régistrateur-Provincial.....	4	1200	
Adjudant-Général de la milice.....	12	2500	
Bureau d'Agriculture.....	8	4000	
Travaux Publics.....	15	5000	
Terres de la Couronne, bois et forêts..	30	11000	
Ministre des Finances, (Insp. Général).	10	3000	
Douanes.....	8	2750	
Auditeur.....	6	1800	
Receveur-Général.....	11	3000	
Maître-Général des Postes.....	20	6500	
Edifices du Parlement :—			
Chambre du Conseil.....	1	4000	
Chambre d'Assemblée.....	1	4000	
Antichambres.....		3000	
Galerie de tableaux.....		2500	
Bibliothèque		6500	
Chambre de lecture, garde-robis, appartements de l'Orateur, chambres de comité, Greffier, etc.....	85	3500	
Résidence du Gouverneur-Général, grand salon, salle de bal, salle à dîner, salon de compagnie, bibliothèque, appartements privés, etc....	40	18000	
Chambres de service.....	53	8500	

No. 5.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
Le 25 août 1859.

A Son Excellence le Très-Honorable Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, Gouverneur-Général, etc., etc., etc.

Le soussigné a l'honneur d'informer Votre Excellence que, à la suite de l'avis publié le 7 mai dernier, le département a reçu trente-trois dessins séparés pour les édifices publics à Ottawa, présentés par dix-huit architectes, dont un réside à New-York et les autres en Canada.

Quatorze concurrents ont présenté seize dessins pour l'édifice du parlement; dix de ces dessins sont dans le style classique ou Italien, et six dans le style Normand ou gothique.

Pour les édifices des départements, quatre sont classiques et trois gothiques, formant sept dessins présentés par six concurrents.

Pour la résidence du Gouverneur-Général, il y a dix dessins présentés par dix concurrents.

Ces dessins sont actuellement exposés dans l'aile ouest des édifices du Parlement de cette ville, et peuvent y être inspectés. Plusieurs de ces ouvrages dénotent une grande habileté et beaucoup de goût, et font grand honneur aux architectes de la province, surtout si l'on considère qu'ils ont dû être dressés en peu de temps, et que les dépenses ont été préalablement limitées.

Le soussigné, assisté de l'architecte de ce département, a employé toute la semaine dernière à l'examen critique et à l'analyse des mérites respectifs de ces différents dessins. Il a aujourd'hui l'honneur de vous soumettre le résultat de cet examen, afin d'aider Votre Excellence dans le choix de ceux qui méritent les premier et second prix, et qui devront être finalement adoptés.

Dans un examen de cette nature, où les mérites et les défauts des dessins sont si variés, il a été jugé avantageux et je dirai même indispensable, pour arriver à une juste distinction, de ranger les différentes conditions requises sous autant de titres (comme bon ensemble du plan, économie dans la construction, dispositions relatives au climat, à l'emplacement, aux matériaux qui se trouvent sur place, etc., etc.) et d'assigner à chacun de ces titres un coefficient de dix points, de manière à pouvoir classer par ordre les dessins qui ont été présentés; le total des coefficients devrait de cette façon indiquer sûrement le plan le meilleur dans son ensemble.

Le rapport de l'architecte, accompagné des cédules 1, 2 et 3 (a) et de l'avis imprimé indiquant les conditions requises, est adressé ci-joint à Votre Excellence; mais le soussigné prend la liberté d'ajouter qu'il n'approuve pas toutes les marques de mérites qui ont été assignées, et c'est pour cela qu'il marque à l'encre rouge (b) celles qu'il a cru devoir donner après avoir fait lui-même l'examen des plans.

Après mûr examen, et au moyen du coefficient de comparaison indiqué plus haut, le soussigné recommande respectueusement à Votre Excellence les dessins suivants comme réunissant les meilleures conditions de mérite :

POUR LES ÉDIFICES DU PARLEMENT :

Premier,—“ *Semper Paratus* ” Style civil gothique.
Second,—“ *Stat nomen in umbrâ* ” do

POUR LES ÉDIFICES DES DÉPARTEMENTS :

Premier,—“ *Stat nomen in umbrâ* ” Style civil gothique.
Second,—“ *Semper Paratus* ” do

POUR L'HOTEL DU GOUVERNEMENT :

Premier,—“ *Semper Paratus* ” Grec.
Second,—“ *Odahwah* ” Normand.

Les plans soumis par *Semper Paratus* pour les édifices du Parlement présentent une grande unité de dessin : c'est un édifice d'une architecture sévère et bien appropriée à un vaste monument public. Les dispositions sont très-convenables, le logement ample et dé-

(a) La cédule No. 3 a trait à la résidence du Gouverneur-Général (non-imprimée.)

(b) Voyez la note sur la cédule.

passant même les conditions requises dans l'avis imprimé. Toutefois, il présente des défauts sérieux, provenant, sans doute, de ce qu'il a dû être dressé à la hâte. Mais on pourrait facilement y remédier en refaisant le plan du soubassement, ce qui rendrait ce dessin fort convenable, pourvu qu'il puisse être exécuté dans les limites de l'estimation, savoir : £75,000. Pour mieux établir sur ce point l'exactitude de ses calculs, l'architecte a offert une soumission, ci-jointe, de deux architectes responsables, avec de bonnes cautions.

L'exécution de ce plan coûterait, selon l'opinion du soussigné, £90,000. Mais il n'est pas impossible qu'en raison de la concurrence que suscitera l'adjudication de ces travaux, et de la facilité de construction à Ottawa, des entrepreneurs consentent à se charger des travaux à des prix bien moindres que le soussigné a l'habitude de suivre dans ses estimations.

Le dessin de "*Stat nomen in umbrâ*," pour les édifices des départements, est, avec quelques légères différences, dans le même style que celui qui vient d'être mentionné pour les édifices du Parlement, et il irait bien avec ce dernier. Selon l'opinion du soussigné, c'est un joli édifice, à la fois convenable et peu coûteux ; il offre assez de logement, et est très-bien disposé pour les travaux des officiers publics. Le soussigné aimerait toutefois à y voir disparaître les cours fermées, et il pense que cette modification ne présente aucune difficulté. L'estimation de l'architecte s'élève à £55,000 c'est-à-dire £5,000 de moins que la somme fixée dans les conditions imprimées. Le soussigné estime le coût de l'exécution de ce plan à £60,000.

Pour l'Hôtel du Gouvernement, il n'y a que deux dessins dignes d'attention, et encore, pour des défauts sérieux, le soussigné n'oserait recommander à Votre Excellence d'adopter l'un ou l'autre. Les dispositions indiquées par "*Semper Paratus*," et qui placent les domestiques et la cuisine dans le soubassement, sont tout-à-fait inadmissibles. Le toit vitré indiqué dans ces deux plans et dans celui "*d'Odahwah*" ne saurait être admis tel qu'il est indiqué. Ce sont, toutefois, deux jolis dessins, qu'on pourrait modifier selon les désirs de Votre Excellence, mais il est probable qu'on ne pourrait les exécuter à moins d'une augmentation de cinquante pour cent dans l'estimation de £25,000 indiquée par l'architecte.

Respectueusement soumis,

(Signé,)

S. KEEFER,
Commissaire-adjoint.

No. 5½.

TORONTO, le 23 août 1859.

MONSIEUR,—Relativement aux dessins des concurrents pour les édifices publics qu'on se propose d'ériger dans la ville d'Ottawa—j'ai l'honneur de vous soumettre les observations suivantes : bien que ces observations ne soient que l'expression d'une opinion personnelle, je tiens à vous dire d'abord qu'on s'est arrêté à cette opinion à la suite d'un examen des dessins fait consciencieusement et exempt de toute partialité ou préférence.

Tout en me plaisant à reconnaître la beauté de ces dessins et l'habileté qu'ils dénotent chez les dessinateurs, je n'oserais affirmer qu'on put immédiatement exécuter l'un ou l'autre des plans proposés de préférence aux autres, et sans y faire certaines modifications. Cela provient sans doute de la rapidité avec laquelle les dessins ont dû être exécutés.

Certaines personnes sont d'opinion qu'un édifice d'une architecture sévère serait ce qui conviendrait le mieux à l'emplacement et aux environs. Je ne partage pas cet avis, et je crois que ce serait une erreur d'ériger sur un emplacement qui domine tout le pays, un édifice lourd et sans élégance.

Un aperçu des dessins présentés fait voir qu'il y en a seize, envoyés par quatorze concurrents, pour les édifices du parlement ; dix de ces dessins sont dans le style classique ou Italien, et six dans le style Normand ou gothique.

Pour les départements, quatre sont classiques et trois gothiques, formant sept dessins présentés par sept concurrents.

Pour la résidence du Gouverneur-Général, il y a dix dessins, présentés par dix concurrents.

Cela forme en tout trente-trois dessins séparés, exécutés par trente dessinateurs ; mais, comme certaines personnes ont envoyé chacune deux ou trois dessins, il n'y a que dix-huit architectes concurrents, dont dix-sept, je crois, résident en Canada et le dix-huitième à New-York.

En examinant les différents dessins et plans, on a trouvé que leurs mérites et défauts étaient tellement balancés, qu'on a dû former un tableau de comparaison en prenant 10 comme coefficient maximum. C'est d'après ce principe que j'ai dressé les cédules ci-jointes : 1, 2, 3.(a) Le total de points au bas de chaque colonne se rapporte à la devise inscrite au haut de la colonne.

Ainsi, "*Stat nomen*" a un fort total pour la "beauté du dessin," et un total moyen pour l'arrangement intérieur ; pour "*Odahwah*," c'est tout le contraire ; "*Semper paratus*" atteint un chiffre élevé pour ces deux points, mais est moins appréciable sous le rapport du coût et de la sûreté contre le feu, en raison du nombre et de la position des chaudières, etc., etc.

Cette méthode de comparer les mérites et les défauts des différents dessins est souvent employée en Europe, et j'ose espérer qu'elle sera jugée pleinement satisfaisante.

Avant d'accorder une prime à l'architecte qui aura atteint le plus haut chiffre, je serais d'avis qu'on l'obligeât à dresser une spécification des travaux autre que le simple aperçu présenté par la plupart d'entre eux, afin que l'honorable Commissaire des Travaux Publics puisse donner avis de l'adjudication des travaux, s'il le juge convenable.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,)

F. P. RUBIDGE, I. A. T. P.

Samuel Keefer,
Commissaire-adjoint.

No. 1. TABLEAU comparatif des dessins pour les Edifices du Parlement à Ottawa, 20 août 1859.

16 DESSINS.—Le chiffre 10 est le coefficient maximum.

CONDITIONS REQUIS.	STYLE.		DEVISE.	
	Gothique civil.	Normand.	Elizabeth ou Tudor.	Elizabeth ou Tudor.
1 Bonne disposition du plan et de l'arrangement intérieur.....	9	6	8	7
2 Eco. dans le coût de la construction.	9	8	7	6
3 Adaptation aux matériaux locaux ou spécifiés.....	10	10	9	8
4 Adaptation à l'emplacement.....	10	10	9	8
5 Adaptation au climat.....	9	8	7	6
6 Economie dans le chauff. et la ventil. Eclairage.....	10	10	9	8
7 Beauté du dessin.....	9	8	7	6
8 Conformité aux conditions à l'égard des renseignements requis.....	9	8	7	6
9 Sécurité contre le feu.....	9	8	7	6
10 NOTE.—On a placé le chiffre zéro lorsque le concurrent admet lui-même la nécessité d'une augmentation de la somme fixé, ou lorsque cela résulte des conditions de la spécification et des dessins, ou lorsque enfin cette indication fait défaut.	89	73	61	54
	(1)	(3)		
	Estima. de S. Keefer à l'encre rouge sur manuscrit.	Estima. de S. Keefer à l'encre rouge sur manuscrit.	Estima. de S. Keefer à l'encre rouge sur manuscrit.	Estima. de S. Keefer à l'encre rouge sur manuscrit.
	Stat nomen in umbra.			
	Gothique civil.	Gothique civil.	Gothique civil.	Gothique civil.
	Estima. de S. Keefer à l'encre rouge sur manuscrit.	Estima. de S. Keefer à l'encre rouge sur manuscrit.	Estima. de S. Keefer à l'encre rouge sur manuscrit.	Estima. de S. Keefer à l'encre rouge sur manuscrit.
	Estimat'n de F.P. Rubidge.			
	Detur Pulchriori.	Detur Pulchriori.	Detur Pulchriori.	Detur Pulchriori.
	Lombard Venitien.	Lombard Venitien.	Lombard Venitien.	Lombard Venitien.
	Stat nomen in umbra.			
	Classique.	Classique.	Classique.	Classique.
	Estimat'n de F.P. Rubidge.			
	Stat nomen in umbra.			
	Classique.	Classique.	Classique.	Classique.
	Estimat'n de F.P. Rubidge.			
	Spes.	Spes.	Spes.	Spes.
	Classique.	Classique.	Classique.	Classique.
	Estimat'n de F.P. Rubidge.			
	Stadacona.	Stadacona.	Stadacona.	Stadacona.
	Italien.	Italien.	Italien.	Italien.
	Estimat'n de F.P. Rubidge.			
	Ni devise ni	Ni devise ni	Ni devise ni	Ni devise ni
	Classique.	Classique.	Classique.	Classique.
	Estimat'n de F.P. Rubidge.			
	Such is the strength of Art.			
	Italien.	Italien.	Italien.	Italien.
	Estimat'n de F.P. Rubidge.			
	Etude du Louvre.	Etude du Louvre.	Etude du Louvre.	Etude du Louvre.
	Italien.	Italien.	Italien.	Italien.
	Estimat'n de F.P. Rubidge.			
	Wisdom, Beauty, Strength, etc., etc.			
	Moderne uni.	Moderne uni.	Moderne uni.	Moderne uni.

(*) Les chiffres en rouge indiquent l'estimation du sousigné. (Signé,) S. KEEFER. (Signé,) F. P. RUBIDGE, I.A.T.P. Toronto, août 23 1859.

(*) NOTE.—Les chiffres indiqués à l'encre rouge sur le manuscrit se trouvent dans les colonnes: " Estimation de S. Keefer à l'encre rouge sur le manuscrit."

7 DESSINS.

Le chiffre 10 est le coefficient maximum.

CONDITIONS REQUISES.	Gothique civil		Normand		Gothique civil		Italien		Classique		Gothique civil		Italien		Classique		Italien		Modernes uni	
	Estima. de S. Keefer à l'encre rouge sur manuscrit.	Estimat'n de F.P. Rubidge.	Estima. de S. Keefer à l'encre rouge sur manuscrit.	Estimat'n de F.P. Rubidge.	Estima. de S. Keefer à l'encre rouge sur manuscrit.	Estimat'n de F.P. Rubidge.	Estima. de S. Keefer à l'encre rouge sur manuscrit.	Estimat'n de F.P. Rubidge.	Estima. de S. Keefer à l'encre rouge sur manuscrit.	Estimat'n de F.P. Rubidge.	Estima. de S. Keefer à l'encre rouge sur manuscrit.	Estimat'n de F.P. Rubidge.	Estima. de S. Keefer à l'encre rouge sur manuscrit.	Estimat'n de F.P. Rubidge.	Estima. de S. Keefer à l'encre rouge sur manuscrit.	Estimat'n de F.P. Rubidge.	Estima. de S. Keefer à l'encre rouge sur manuscrit.	Estimat'n de F.P. Rubidge.	Estima. de S. Keefer à l'encre rouge sur manuscrit.	Estimat'n de F.P. Rubidge.
1 Bonne disposition du plan et de l'arrangement intérieur.....	6	0	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2
2 Economie dans le coût de la construction.....	6	0	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2
3 Adaptation aux matériaux locaux ou spécifiés.....	10	6	10	6	10	6	10	6	10	6	10	6	10	6	10	6	10	6	10	6
4 Adaptation à l'emplacement.....	10	6	10	6	10	6	10	6	10	6	10	6	10	6	10	6	10	6	10	6
5 Adaptation au climat.....	7	4	7	4	7	4	7	4	7	4	7	4	7	4	7	4	7	4	7	4
6 Economie dans le chauffage et la ventilation.....	10	6	10	6	10	6	10	6	10	6	10	6	10	6	10	6	10	6	10	6
7 Eclairage.....	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2
8 Beauté du dessin.....	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2
9 Conformité aux conditions à l'égard des renseignements requis.....	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2
10 Sécurité contre le feu.....	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2
<p>NOTE.—On a placé le chiffre zéro lorsque le concurrent admet lui-même la nécessité d'une augmentation de la somme fixée ou lorsque cela résulte des conditions de la spécification et des dessins ou enfin lorsque cette indication fait défaut.</p>																				
<p>Les chiffres en rouge indiquent l'estimation du soussigné.</p>																				
<p>(Signé,) S. KEEFER.</p>																				
<p>(Signé,) F. P. RUBIDGE, I.A.T.P.</p>																				
<p>Toronto, 23 août 1859.</p>																				

NOTE.—Les chiffres indiqués à l'encre rouge sur le manuscrit se trouvent dans les colonnes : "Estimation de S. Keefer, à l'encre rouge sur le manuscrit."

No. 6.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

27 août 1859.

A Son Excellence le Très-Honorable Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, Gouverneur-Général, etc., etc., etc.

Relativement aux dessins des concurrents pour les édifices publics d'Ottawa, et conformément au mémoire de Votre Excellence qu'il a reçu hier, le soussigné a l'honneur de soumettre le rapport suivant, qui forme le supplément au rapport du département à ce sujet, daté du 25 courant.

Le soussigné regrette que la différence d'opinion qui existe entre l'architecte de ce département et lui-même relativement, à ces plans, ait empêché Votre Excellence d'arriver à une conclusion sur les mérites relatifs des différents dessins; il est aussi à regretter que les exigences du service public aient rendu nécessaire le retour de M. Rubidge à Québec pour y surveiller les travaux en voie de construction; mais le soussigné espère, néanmoins, que les observations qu'il a déjà faites sur ces dessins mettront Votre Excellence à même de choisir ceux qui auront mérité la prime, et dont les auteurs seront appelés à faire une soumission (*tender*).

Afin d'arriver à une conclusion qui prévint tout sentiment de jalousie entre les divers concurrents, le soussigné, au commencement de ce travail, avait indiqué un système de chiffres; mais reconnaissant la justesse des remarques contenues dans le mémoire de Votre Excellence, où sont signalées quelques erreurs dans certains termes de comparaison, et pour se conformer aux instructions de Votre Excellence, le soussigné fait respectueusement observer, espérant que cette opinion sera admise, que les trois concurrents entre lesquels il reste à prendre une décision sont: "*Semper Paratus*," "*Stat nomen in umbra*," et "*Odawah*."

Pour les édifices du parlement, le plan d'"*Odawah*" semble en apparence inadmissible, vu les dépenses qu'il entraînerait. L'architecte n'ayant point fourni d'estimation détaillée d'après laquelle on aurait pu se former une opinion, il a fallu avoir recours au mesurage cubique, qui, donne une approximation assez probable. Ce dessin représente 4,500,000 pieds cubes, qui à six deniers du pied, estimation moyenne, donneraient £112,500 ou £37,500 de plus qu'il est indiqué dans les conditions requises.

En outre de la question des dépenses, le soussigné pense qu'on peut faire d'autres objections graves à ce dessin. Bien que répondant assez bien à l'aspect de la position, il n'est ni naturel ni beau. Le style lourd et crénelé qu'il indique donne à l'édifice l'aspect sévère d'une prison, et ne convient pas au siège de la Législature d'un pays libre. Relativement à la bibliothèque, qui se trouve placée dans la grande tour, le cercle inscrit dans le carré augmente les dépenses et diminue l'espace, et la proximité des chambres et des bureaux nuit à la clarté. Le toit plat et le parapet forment un vrai *garde-neige*; on peut en dire autant du chéneau qui se trouve au côté nord. La disposition des logements sur trois étages au lieu de deux, avec les chambres à l'étage central, n'est pas du tout convenable pour le travail des bureaux. En outre, il est à supposer qu'il y aurait dans cet édifice plusieurs centaines de pieds de couloirs obscurs.

Il resterait donc à choisir entre "*Semper paratus*" et "*Stat nomen in umbra*."

Le soussigné a déjà eu l'honneur de dire qu'il préférerait le premier de ces deux plans; mais, à l'appui de son opinion, il désire soumettre les observations suivantes relatives à "*Stat nomen in umbra*:" 1°. Les chambres y sont placées au premier étage au lieu d'être au rez-de-chaussée. 2°. Les galeries destinées au public se trouvent *en dedans* au lieu d'être *en dehors* de l'enceinte de la chambre. Cette disposition est non seulement mal commode, mais tout-à-fait inadmissible. 3°. Les chambres ont 54 pieds de haut, la voûte ouverte en pointe et soutenue par deux entrants massifs, devra être d'un mauvais effet pour le son. 4°. Il n'y a ni élévation ni section de la bibliothèque, qui est circulaire, d'après lesquelles on puisse se former une idée de cette partie de l'édifice. (C'est ce qui ressort de l'examen du plan annexé d'après lequel l'estimation a été faite.) 5°. Il y a plusieurs chéneaux où la neige sera arrêtée et pourra détériorer l'édifice. 6°. Les chaudières pour le chauffage sont dans le corps du bâtiment. 7°. Enfin, cet édifice a plutôt l'air d'un couvent ou d'un collège destiné aux exercices de la dévotion et de l'étude que d'un palais législatif. C'est toutefois un bel édifice, mais qui ne répond ni à l'emplacement, ni à l'aspect des environs, ni à l'objet auquel il est destiné. L'architecte n'a point fourni d'estimation détaillée, mais

s'est contenté de dire qu'il coûterait £80,000, c'est à-dire £5000 de plus que les conditions exigent. Comme vérification de ce chiffre, on a fait le mesurage cubique, qui a donné 3,000,000 de pieds cubes, lesquels, à six deniers du pied donnent £75,000, coût probable conforme aux limites fixées.

Le plan de "*Semper paratus*" a, comme il a déjà été dit, certains défauts, mais ils ne sont pas aussi sérieux que ceux mentionnés plus haut; comme dans le précédent, les chaudières sont à l'intérieur des bâtiments, et quelques-uns des murs du rez-de-chaussée, n'ont pas d'appui dans le soubassement, mais ce sont là des erreurs dues sans doute à la rapidité avec laquelle ce plan a été exécuté et auxquelles il serait facile de remédier. Les Chambres et les corridors sont bien éclairés et très-convenables. Les deux Chambres sont au rez-de-chaussée, et on a ménagé dans les galeries, qui se trouvent en dehors de l'enceinte, de la Chambre, une place suffisante pour le public, les anciens membres et les rapporteurs. Le soussigné est d'avis que les dispositions et l'espace indiqués dans ce dernier le rendent supérieur à tous les autres; de plus, son aspect grandiose et bien approprié à la position en fait un édifice très-convenable pour la Législature. Les architectes n'ayant pas fourni d'estimation détaillée, on a dû avoir recours au mesurage cubique, qui a donné 3,600,000 pieds, lesquels, à six deniers du pied, porteraient les dépenses à £90,000 ou £15,000 de plus que les conditions. Mais, à l'appui de l'estimation, il y a une soumission de Ginty et Cie., présentée par l'architecte.

Considérant que ce plan a mérité le plus haut coefficient de mérite, et que c'est le plus digne d'être adopté, le soussigné le recommande respectueusement à Votre Excellence pour le premier prix, qui lui sera accordé à condition que les architectes fournissent une estimation et une spécification détaillées, et modifient leur plan d'après les instructions de ce département; les travaux devront ensuite être adjugés à des entrepreneurs responsables pour le montant fixé par les conditions.

" <i>Semper paratus</i> " contient, en outre des deux Chambres du Parlement, des vestibules, cabinets, etc.....	110	chambres,
" <i>Stat nomen in umbra</i> "	90	do
" <i>Odahwah</i> "	117	do
Les conditions publiées n'en exigeaient que.....	80	do

Relativement aux édifices des Départements, la seule différence d'opinion qui existe entre M. Rubidge et le soussigné a trait au dessin qui doit avoir le second prix. Dans les deux plans mentionnés pour le second prix, les logements indiqués sont suffisants; il est probable aussi qu'on pourrait les exécuter dans les limites prescrites des dépenses, et il y a vraiment très-peu de différence entre les deux.

Le soussigné a donné la préférence à "*Semper paratus*," principalement à cause de l'obscurité des passages dans "*Odahwah*."

Le tout respectueusement soumis à Votre Excellence.

(Signé,) SAMUEL KEEFER,
Commissaire-adjoint des Travaux Publics.

No. 7. Copie d'un rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Exécutif, daté du 20 août 1859, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil le 29 août 1859.

Sur les rapports du Commissaire-adjoint des Travaux Publics et de M. Rubidge, Assistant-Ingénieur du département, concernant les dessins du Parlement et les édifices publics à Ottawa,

Le comité recommande respectueusement :

1°. Que le premier prix pour les édifices du Parlement soit accordé au dessin qui porte la devise "*Semper paratus*," et que le second prix soit accordé au dessin qui porte la devise "*Stat nomen in umbrâ*."

2°. Que le premier prix pour les Départements Publics soit accordé au dessin qui porte la devise "*Stat nomen in umbrâ*," et le second prix au dessin qui porte la devise "*Semper paratus*."

3°. Que le premier prix pour l'Hôtel du Gouvernement soit accordé au dessin "Odah-wah," et le second prix au dessin "Semper paratus."

En faisant cette recommandation, le comité tient à déclarer que, dans son opinion, aucun des dessins sus-mentionnés ne peut être adopté sans des changements et des améliorations considérables, et que les auteurs de ces dessins doivent recevoir avis en conséquence.

Certifié,

(Signé,)

W. H. LEE.

A l'Honorable Commissaire des
Travaux Publics, etc., etc., etc.

No. 8. Copie d'un rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Exécutif du 1er septembre 1859, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil le 2 septembre 1859.

Considérant que les plans des différents édifices publics à Ottawa, auxquels des prix ont été accordés par Votre Excellence en Conseil à la date du 29 du mois dernier, ne sont pas entièrement conformes aux instructions du gouvernement, comme il appert par le rapport du Commissaire-Adjoint et de l'Assistant-Ingénieur des Travaux Publics, le comité recommande que les architectes qui ont obtenu les premiers prix soient respectivement informés que, bien que ces prix leur aient été accordés, leurs plans ne peuvent être entièrement adoptés qu'à la condition d'être modifiés selon les vues du gouvernement; et que, en conséquence, pour atteindre ce résultat, ils devront se rendre au plus tôt à Québec et en conférer avec le Département des Travaux Publics; ce voyage ne se fera point aux frais du Gouvernement.

Certifié.

(Signé,)

W. H. LEE,

G. C. E.

No. 9.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

Québec, 8 septembre 1859.

EDIFICES PUBLICS D'OTTAWA.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Des soumissions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'à mardi, le premier jour de novembre prochain, à midi, pour l'érection des édifices du Parlement et des Départements dans la ville d'Ottawa, conformément aux plans et spécifications qui peuvent être inspectés à ce bureau et aux bureaux des architectes à Ottawa et Toronto, samedi, le quinzième jour d'octobre prochain, et après ce jour.

Pour les renseignements relatifs aux édifices du parlement on devra s'adresser à MM. Fuller et Jones, architectes, Ottawa et Toronto, et pour les édifices des Départements, à MM. Stent et Laver, Ottawa; on pourra obtenir à ce département des renseignements sur les deux entreprises.

Les soumissions devront être adressées comme suit: "Au Secrétaire des Travaux Publics, Québec; soumissions pour les édifices publics, Ottawa," et chaque demande devra être signée par deux ou plusieurs personnes responsables qui se porteront caution de l'exécution fidèle du contrat. Le département fournira des formules de soumission, et nulle soumission ne sera reçue si elle n'est conforme à cette formule.

(Signé,)

SAMUEL KEEFER,

Commissaire-adjoint des Travaux Publics.

No. 10.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

Québec, 9 septembre 1859.

MESSIEURS,—L'ordre en Conseil du 2 courant vous ayant renvoyés à ce département pour les instructions relatives aux modifications à faire à vos plans des édifices du Parlement

à Ottawa, afin de rendre ces édifices plus propres aux besoins du Gouvernement, et de limiter les dépenses aux chiffres fixés, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les changements et modifications ci-après qui sont nécessaires pour atteindre ce double but.

1°. Réduire la longueur de l'élévation de la façade d'environ quarante-neuf (49) pieds proportionnellement sur toute la façade.

2°. Réduire la largeur des corridors et galeries à onze pieds (11) dans tout l'édifice.

3°. Réduire la longueur des deux Chambres d'Assemblée de huit (8) pieds environ en conservant la largeur actuelle de quarante-cinq (45). Ce changement, avec celui de la largeur des corridors, aura l'effet de diminuer de dix (10) pieds, des côtés nord et sud, la profondeur de l'édifice.

4°. Supprimer l'arcade qui traverse la cour pour conduire à la chambre du Gouverneur-Général, et transporter cette chambre de l'autre côté.

5°. Supprimer les résidences des orateurs et du bibliothécaire.

6°. Elever le rez-de-chaussée de deux au trois pieds au-dessus de la ligne indiquée sur le plan d'élévation ; en augmenter aussi la hauteur, afin de diminuer la profondeur de l'excavation qu'on devra faire dans le roc pour les chambres des soubassements et les voûtes.

7°. Changer la disposition des murs du soubassement, afin d'en faire une fondation plus solide pour les murs supérieurs ; placer la cuisine, les salons et les salles à manger de façon à y avoir la plus grande quantité possible d'air et de lumière.

8°. Supprimer les murs d'enceintes et les grilles quand ils ne sont pas indispensables, afin de laisser plus de lumière aux chambres des soubassements.

9°. Réduire à cinq le nombre des chaudières pour le chauffage, et placer ces chaudières en dehors des murs principaux, dans les cours.

10°. Construire seulement quatre caveaux pour chacune des salles de séance dans le soubassement, sous la partie centrale de la façade.

11°. Supprimer la salle du barbier et les salles de bains dans le soubassement.

12°. Le mobilier ne devra pas être fourni par les entrepreneurs.

13°. Les planchers des deux salles de séances, les couloirs et corridors au-dessous desquels il n'y a ni chambres ni espaces vides, devront être construits à l'épreuve du feu, simplement, soit avec du ciment ou des tuiles de briques creuses posées sur un lit de béton ; mais quand il se trouvera des chambres ou des espaces vides au-dessous, les planchers devront être de chêne, sur des solives de bois ou de ciment sur des solives de fer. (On recevra des soumissions dans les deux cas.)

14°. Les planchers des premier et second étages devront être de bois.

15°. Le finissage intérieur des murs dans les deux Chambres, couloirs et corridors devra être fait uni pour le moment, mais de telle sorte qu'on puisse y ajouter un revêtement de marbre, si on le juge à propos ultérieurement.

16°. Supprimer le couronnement modelé, sur le sommet du toit principal et sur les toits tronqués aux deux extrémités de la façade.

Tels sont les principaux points sur lesquels je désire attirer aujourd'hui votre attention ; vous êtes de plus invité à tenir prêts des plans et spécifications, ainsi que des formules de soumissions, le tout complet et prêt à être livré à l'examen des personnes qui désireront soumissionner l'entreprise, le ou avant le 15 octobre prochain, à Toronto, Ottawa et Québec.

Vous êtes également invités à tenir ces documents prêts pour le 1er octobre prochain, afin que ce département les approuve avant qu'ils soient livrés au public ; une fois cette approbation accordée, les formules de soumission devront être imprimées. Je vous adresse, pour vous guider dans vos travaux, une copie imprimée du contrat contenant les conditions.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

SAMUEL KEEFER,
Commissaire-adjoint des Travaux Publics.

MM. Fuller et Jones,
Architectes, etc., Toronto.

No. 11.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
Québec, 14 septembre 1859.

MESSIEURS, — L'ordre en Conseil du 2 courant vous ayant renvoyés à ce Département

pour les instructions relatives aux modifications à faire à vos plans des édifices des Départements à Ottawa, afin de rendre ces édifices plus propres aux besoins du Gouvernement, et de limiter les dépenses aux chiffres fixés, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les changements et modifications ci-après qui sont nécessaires pour atteindre ce double but :—

1° Afin de supprimer les cours, chacun des corps de bâtiment devra être disposé en forme d'L, dont un des jambages devra faire face au carré, et l'autre à la rue Wellington.

2° Pour rendre l'accès des bureaux plus facile et pour économiser le chauffage, il devra y avoir un vestibule central d'environ neuf (9) pieds de large, des deux côtés duquel devront être disposés les bureaux. Ce vestibule devra recevoir la lumière de deux fenêtres placées aux extrémités du vestibule d'entrée et des escaliers latéraux ; il est particulièrement à désirer qu'il soit parfaitement éclairé.

3° La chaudière du calorifère, ainsi que la cheminée, devra être placée à l'angle formé par les deux ailes de l'édifice.

4° Les deux façades (sur le carré et la rue Wellington) auront trois étages et devront être d'une construction uniforme.

4° Changer le genre de construction des fenêtres afin de les rendre semblables à celles des édifices du Parlement, et supprimer les meneaux.

6° Il serait bon, pour l'aspect général, de varier les plans des deux corps d'édifice, à l'est et à l'ouest du carré, de les adapter à la conformation du terrain, et de ne pas trop s'attacher à faire deux édifices semblables.

7° Augmenter l'épaisseur des murs des chambres des archives, et ne pas y placer de foyers.

8° Placer les cabinets d'aisance en dehors du mur principal, comme dans le dessin original, ou les disposer de telle sorte qu'ils ne puissent gêner le personnel.

9° Dans le plan d'élévation original, il est indiqué un chéneau à la jonction du toit de la tour ; faire disparaître ce chéneau où la neige pourrait s'accumuler.

10° Le finissage intérieur devra être simple et solide ; ne placer des corniches que dans les chambres et vestibules principaux.

11° La tour à l'angle du corps de bâtisse devra être plus large et plus élevée que celle qui est indiquée dans le dessin original. Au haut de cette tour devra se trouver un réservoir en cas d'incendie.

Je vous adresse quelques blancs de la formule de contrat, où vous trouverez les conditions générales des contrats passés avec ce Département.

Vous êtes invités à tenir prêts pour samedi, le 15 octobre prochain, des plans détaillés, spécifications et formules de soumission, afin que les personnes qui voudraient soumissionner l'entreprise puissent les examiner. Ces documents devront aussi être soumis à l'approbation de ce Département, le ou avant le 10 octobre prochain : j'ai l'intention de me rendre vers ce temps-là à Ottawa, dans ce but.

Les spécifications et les formules de soumission seront imprimées, après approbation.

Je suis, etc.,

(Signé,) SAMUEL KEEFER,
Commissaire-adjoint des Travaux Publics.

MM. Stent et Laver,
Architectes, etc., Ottawa.

No. 12.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
Québec, 22 octobre 1859.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Ajournement.

ÉDIFICES PUBLICS À OTTAWA.

En conséquence de la longueur des spécifications et de l'impossibilité de les préparer et de les traduire assez à temps pour les personnes qui désireraient soumissionner dans la période de temps fixée par l'avis précédemment publié, les soumissions seront reçues à ce bureau jusqu'à mardi, 15 novembre prochain, à midi.

JOHN ROSE,
Commissaire des Travaux Publics.

No. 13.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
Québec, 14 novembre 1859.

AVIS.

ÉDIFICES PUBLICS, VILLE D'OTTAWA.

Des soumissions seront reçues à ce bureau jusqu'à vendredi, 30 décembre prochain, à midi, des plombiers et mécaniciens qui seront disposés à entreprendre les appareils de chauffage des édifices du Parlement et des Départements à Ottawa.

Les soumissions devront indiquer le montant pour lequel l'entrepreneur s'engage à fournir tous les matériaux, à construire, placer et faire fonctionner convenablement toutes les constructions, machines et accessoires se rattachant au système de chauffage pour chaque édifice. Chaque soumissionnaire devra indiquer le système d'après lequel sa soumission aura été dressée, et y joindre une spécification complète, accompagnée de dessins détaillés sur l'application de ce système. Il devra garantir ses travaux pour dix ans à partir de l'époque où ils auront commencé à fonctionner.

On pourra examiner les plans des édifices à ce bureau, ou en s'adressant à MM. Fuller et Jones, Ottawa et Toronto, ou à MM. Stent et Laver, Ottawa.

Les soumissions devront être adressées comme suit : " *Au Secrétaire des Travaux Publics, soumission pour le chauffage des édifices publics à Ottawa,*" et porter les signatures de deux ou plusieurs personnes respectables qui se porteront cautions de l'exécution fidèle du contrat et de la bonté du système. Les soumissionnaires devront en outre fournir les certificats et recommandations qu'ils peuvent avoir obtenus pour le fonctionnement de leur système.

JOHN ROSE,
Commissaire des Travaux Publics.

No. 14.

QUÉBEC, 19 novembre 1859.

A l'honorable Commissaire
des Travaux Publics.

MONSIEUR,—Le Commissaire-adjoint nous a priés de vous écrire relativement à la rétribution de nos services professionnels dans l'érection des édifices du Parlement et des Départements Publics à Ottawa.

Conformément à l'ordre en Conseil, nous nous sommes rendus à Québec pour y recevoir les ordres du Commissaire des Travaux Publics concernant la préparation des spécifications et des dessins des travaux, et nous reçûmes alors avis que nous serions employés au prix ordinaire de 5 pour cent sur les dépenses.

Nous avons pensé que ce chiffre comprenait toutes les dépenses à l'exception de nos frais de voyage quand nous serions appelés d'Ottawa à Québec, auprès du Commissaire, et que nous n'aurions droit à aucune indemnité supplémentaire dans le cas où des travaux imprévus seraient nécessaires pour rendre les édifices conformes aux plans et au vrai sens des spécifications. A ce sujet, nous ne prévoyons aucun travail extraordinaire.

Si de nouveaux plans devenaient nécessaires, nous serions payés de la même façon.

Nous prenons la liberté de vous informer que, d'après notre opinion, les travaux ont été adjugés à trop bas prix, et que notre commission, sur la valeur réelle de l'ouvrage, ne se montera pas à cinq pour cent.

Considérant l'immensité des travaux et la grande responsabilité qui nous incombe, nous espérons que vous voudrez bien approuver l'arrangement que nous avons fait avec le Commissaire-adjoint.

Nous avons l'honneur d'être,
Monsieur,

Vos obéissants serviteurs,
(Signé,) FULLER ET JONES, Architectes
des édifices du Parlement.
(Signé,) STENT ET LAVER, Architectes
des édifices départementaux.

No. 15. Copie d'un rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Exécutif, daté du 22 novembre 1859, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil le 23 du même mois.

Le comité a examiné un rapport, daté du 17 novembre 1859, de l'honorable Commissaire des Travaux Publics, accompagné des cédules et soumissions reçues pour l'érection des édifices publics à Ottawa, et du rapport du Commissaire-adjoint sur les soumissions reçues.

Dans ce rapport, le Commissaire-adjoint donne l'état des sept soumissions les moins élevées pour les édifices du Parlement, y compris les précautions contre le feu, comme suit :

1. Charles Peters, Québec.....	\$346,000
2. Thomas McGreevy, Québec.....	361,900
3. David Glass, London.....	379,000
4. F. X. Berlinguet, Québec.....	399,810
5. Jones, Haycock et Cie., Port Hope.....	434,500
6. James Stewart et Cie., Kingston.....	450,000
7. John Gibson et Cie., Toronto.....	460,000
Le chiffre de l'estimation de l'architecte est.....	492,000

Pour les édifices départementaux, non-compris les précautions contre le feu, les soumissions les moins élevées sont comme suit :

1. Charles Peters, Québec.....	\$233,000
2. Brown et Watson, Montréal.....	238,400
3. John Gibson et Cie., Toronto.....	249,000
4. Jones, Haycock et Cie., Port Hope.....	251,000
5. F. X. Berlinguet, Québec.....	273,900
6. Thomas McGreevy, do.....	279,000
6. Alexander Manning et Cie., Toronto.....	290,000
Le chiffre de l'estimation de l'architecte étant.....	288,000

Dans ce même rapport, le Commissaire dit encore qu'une soumission pour *tout* l'ouvrage a été reçue de M. McGreevy ; mais comme elle n'était pas claire, il s'est enquis si elle comprenait les précautions contre le feu ; la réponse a été affirmative, mais ne contenait point de cédule des prix.

Que si cette dernière offre de M. McGreevy (No. 47 de la cédule) est acceptée comme soumission pour l'érection du Parlement et des édifices départementaux, sa soumission et celle de Peters sont égales pour tout l'ouvrage : \$579,000, mais qu'il y a une différence de \$61,900 entre la dernière offre de M. McGreevy et la somme de ses soumissions séparées, différence due à ce qu'il serait chargé de tout l'ouvrage.

Le commissaire dit aussi qu'il ne saurait décider si on doit accepter la soumission No. 47 de M. McGreevy, et qu'il ne saurait garantir les cautions offertes par MM. McGreevy et Peters.

Le Commissaire approuve la recommandation faite par le Commissaire-adjoint de construire les édifices des départements à l'épreuve du feu.

Le comité est, en conséquence, d'avis que M. McGreevy soit accepté pour *tout* l'ouvrage, mais qu'il soit requis de fournir de nouvelles cautions.

Que des cédules des prix soient dressées par M. McGreevy, avec l'approbation du Département des Travaux Publics.

Que les édifices du Parlement soient construits à l'épreuve du feu ; pour cela le département s'assurera du prix, et l'entrepreneur devra l'accepter.

Certifié.

(Signé,)

W. H. LEE,

G. E. C.

A l'Honorable

Commissaire des Travaux Publics.

No. 16.

QUÉBEC, le 29 novembre 1859.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 24 courant, où vous m'accordez l'entreprise des édifices du Parlement et des Départements aux trois conditions indiquées dans votre lettre,

1o. Je vous sou mets les noms de MM. L. Stafford et John Flanagan pour mes cautions.

2o. Je vous ai déjà adressé la cédule des prix.

3o. Les travaux nécessaires pour mettre les édifices Départementaux à l'épreuve du feu coûteront cinquante mille quatre cents piastres.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,) THOS. R. MCGREEVY.

A l'Honorable

Commissaire des Travaux Publics.

No. 17.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

Québec, le 29 novembre 1859.

A Son Excellence le Très-Honorable Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, Gouverneur-Général, etc., etc., etc.

Le Commissaire des Travaux Publics a l'honneur de soumettre ci-jointe une offre des architectes des édifices du Parlement et des Départements, à Ottawa, relative à la rétribution de leurs services professionnels. Il recommande que leur rétribution soit de cinq pour cent sur les dépenses, pourvu que le montant de la commission ne s'élève pas à plus de huit mille deux cent cinquante livres, et que cette somme soit divisée proportionnellement au coût des édifices respectifs. Que ce chiffre comprenne les frais de toutes sortes pour leurs services professionnels, et que, dans aucun cas d'altération des plans, d'addition à ces mêmes plans ou de retard dans l'exécution des travaux, ils ne soient en droit de réclamer davantage. Que cette somme devra être payée à mesure que les travaux avanceront et au gré seul du Commissaire.

Respectueusement soumis.

(Signé,)

JOHN ROSE,
Commissaire.

No. 18.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

Québec, 30 novembre 1859.

A Son Excellence le Très-Honorable Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, Gouverneur-Général, etc., etc., etc.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport à Votre Excellence, relativement au montant à ajouter au contrat, pour mettre les édifices des Départements à l'épreuve du feu, que l'entrepreneur estime que la somme de \$43,918, fixée par le département, est trop faible de \$6,482; que pour rétablir la différence, le Commissaire-adjoint et les architectes considèrent qu'on peut ajouter 10 pour cent à leur estimation; l'entrepreneur consent à accepter cette somme, ce qui forme un total de \$48,310, pour ces travaux. Le soussigné approuve la recommandation et l'autorisation d'ajouter \$48,310 pour la somme accordée à l'entrepreneur comme prix nécessaire pour mettre les édifices des Départements à l'épreuve du feu.

Respectueusement soumis.

(Signé,)

JOHN ROSE,
Commissaire des Travaux Publics.

No. 19.

QUÉBEC, le 30 novembre 1859.

MONSIEUR,—Relativement à la troisième clause, concernant les précautions contre le feu dans les édifices des Départements, à Ottawa, je me suis, après examen, décidé à accepter la somme de dix pour cent en plus de l'estimation fournie par votre département.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

THOS. R. MCGREEVY.

A l'Honorable

Commissaire des Travaux Publics.

No. 20.

QUÉBEC, le 1er décembre 1859.

MONSIEUR,—Afin d'assurer l'érection rapide des Edifices du Gouvernement à Ottawa, je consentirais, si le gouvernement l'approuve, à laisser les Edifices des Départements à MM. Jones et Cie., Haut-Canada.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,) THOS. R. MCGREEVY.

A l'Honorable

Commissaire des Travaux Publics.

No. 21.—Copie d'un rapport de l'Honorable Conseil Exécutif, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 2 décembre 1859.

Relativement au rapport de l'honorable Commissaire des Travaux Publics, en date du 29 novembre 1859, soumettant une offre des architectes des édifices du Parlement et des Départements à Ottawa, concernant le prix auquel ils sont employés, et recommandant que leur rétribution soit de cinq pour cent sur les dépenses, pourvu que le montant de la commission n'excède pas huit mille deux cent cinquante livres, et que cette somme soit divisée proportionnellement au coût des édifices respectifs,—que ce chiffre comprenne tous les honoraires pour services professionnels, et que dans aucun cas d'altération des plans, d'addition à ces mêmes plans ou de retard dans l'exécution des travaux, les architectes ne soient en droit de réclamer davantage, et que cette somme soit payée suivant l'avancement des travaux et au gré seul du Commissaire.

Le comité ratifie le rapport de l'Honorable Commissaire, et soumet ce rapport à l'approbation de Son Excellence.

Certifié,

(Signé,)

WM. H. LEE,

G. E. C.

No. 22.—Copie d'un rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Exécutif, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 2 décembre 1859.

Relativement au rapport de l'Honorable Commissaire des Travaux Publics, en date du 30 novembre 1859, où il est dit que, pour mettre les édifices des départements à l'épreuve du feu, les dépenses sont estimées à \$43,918, somme que l'entrepreneur considère trop faible de \$6,482 ; que pour établir la différence le Commissaire-adjoint et les architectes considèrent qu'il suffit d'ajouter 10 pour cent à leur première estimation, et que l'entrepreneur consent à accepter cette somme, ce qui forme en tout \$48,310, pour les précautions contre le feu.

Le Commissaire approuve cette recommandation, et demande l'autorisation d'ajouter la somme de \$48,310 comme montant des dépenses nécessaires pour mettre les édifices des Départements à l'épreuve du feu.

Le comité est d'avis que cette autorisation soit accordée.

Certifié,

(Signé,)

WM. H. LEE,
G. E. C.

No. 23.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
Québec, le 2 décembre 1859.

A Son Excellence le Très-Honorable Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, Gouverneur-Général, etc., etc.

Le soussigné a l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Excellence le projet d'un contrat qui doit être prochainement passé avec M. McGreevy, constructeur, à Québec, pour l'érection des édifices du Parlement et des Départements à Ottawa, conformément à l'ordre en Conseil du 23 novembre dernier.

Relativement à ce contrat, le soussigné a l'honneur de vous informer, qu'il a reçu, hier, une communication de M. McGreevy, ci-incluse, d'après laquelle celui-ci propose de laisser les édifices des Départements à MM. Jones, Haycock et Cie., entrepreneurs, Port Hope.

Le soussigné ne voit aucun inconvénient à cette division des travaux, pourvu que le montant des deux contrats ainsi divisés n'excède pas celui de la soumission de M. McGreevy, y compris les précautions à prendre contre le feu, c'est-à-dire la somme de six cent vingt-sept mille trois cent dix piastres pour tout l'ouvrage.

La décision de Votre Excellence, relativement à l'offre ci-dessus, conformément aux clauses conditionnelles susmentionnées, est respectueusement attendue.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé,)

JOHN ROSE,
Commissaire des Travaux Publics.

No. 24.—Copie d'un rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Exécutif, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 5 décembre 1859.

Le comité a examiné un rapport daté du 2 décembre 1859, de l'Honorable Commissaire des Travaux Publics, demandant l'approbation du projet d'un contrat qui doit être prochainement passé avec M. McGreevy, pour l'érection des édifices du Parlement et des Départements à Ottawa, conformément à l'ordre en Conseil du 23 novembre dernier.

D'après ce rapport le Commissaire a reçu de M. McGreevy une lettre, à la date du 1er courant, dans laquelle ce dernier propose de laisser les édifices des départements à MM. Jones, Haycock et Cie., entrepreneurs à Port Hope.

Le Commissaire ne voit aucun inconvénient à cette division des travaux, pourvu que le montant des deux contrats ainsi divisés n'excède pas celui de la soumission de M. McGreevy, y compris les précautions à prendre contre le feu, c'est-à-dire la somme de \$627,310.

Le comité approuve le rapport de l'Honorable Commissaire, et recommande la division du contrat indiqué par lui.

Certifié,

(Signé,)

WM. H. LEE,
G. E. C.

A l'Honorable Commissaire des Travaux Publics.

No. 25. CONTRAT, ETC., DES ÉDIFICES DU PARLEMENT, VILLE D'OTTAWA
H. C.

CONTRAT passé ce septième jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent cinquante-neuf, entre THOMAS MCGREEVY, de la cité de Québec, Province du Canada, entrepreneur, désigné ci-après, dans le cours du présent, comme "l'entrepreneur," d'une part, et SA MAJESTÉ LA REINE VICTORIA, représentée par l'honorable COMMISSAIRE DES TRAVAUX PUBLICS de la Province du Canada, désigné dans le cours du présent comme "le commissaire", d'autre part.

ATTENDU que le gouvernement de la province du Canada, en vertu d'un acte du Parlement de la dite province, et de certaines résolutions passées à cet effet par la Législature de la dite province, a décidé l'érection, dans la ville d'Ottawa, d'édifices ci-après mentionnés, pour l'usage de la Législature et des différents départements du service civil et de la milice du Canada. ET ATTENDU QUE, à l'effet de mettre à exécution les décisions ci-dessus, des plans et spécifications pour les édifices à l'usage de la Législature du Canada et des officiers et employés de la dite Législature, ont été préparés par MM. Fuller et Jones, architectes de ces édifices. (Ces édifices sont désignés dans tout le contrat sous le nom de : "Édifices du Parlement.) ET ATTENDU QUE l'entrepreneur est convenu avec Sa Majesté la Reine, d'ériger, bâtir et compléter les différents édifices et de fournir tous les matériaux convenables et requis à cet effet, pour le prix, et conformément aux conditions, stipulations et arrangements ci-après contenus. A ces causes, le présent contrat fait foi que pour la somme de trois cent quarante-huit mille cinq cents piastres, monnaie légale du Canada, payée à l'entrepreneur, ses hoirs, exécuteurs, administrateurs et ayant-causes par Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, en la manière ci-après indiquée ; le dit entrepreneur convient et s'engage en son nom et celui de ses hoirs, exécuteurs, administrateurs et ayant-causes, envers Sa Majesté la Reine, ses héritiers et successeurs, de la manière suivante, savoir :

1° Le dit entrepreneur devra convenablement et consciencieusement bâtir, ériger, construire et compléter, de la meilleure manière et de la plus parfaite exécution sous tous les rapports, ainsi que des meilleurs matériaux des différentes espèces, y compris les précautions contre le feu dans tout l'édifice, à la satisfaction du commissaire, les édifices du Parlement qu'on se propose d'ériger sur l'emplacement ou partie de l'emplacement connu sous le nom de "Barrack-Hill", dans la ville d'Ottawa, selon les indications qui seront données à l'entrepreneur à cet effet, et conformément aux plans et spécifications dressés pour cet objet ; ces plans et spécifications sont signés par MM. Fuller et Jones, architectes des dits édifices, et par l'entrepreneur ; et les plans ci-dessus, signés ainsi, seront déposés dans les archives du Département des Travaux Publics, et les spécifications ci-dessus, signées ainsi, y sont annexées avec la marque A, et une table des questions et réponses expliquant ou modifiant les dites spécifications signées ainsi, est ci-annexée avec la marque B, et les dits papiers A et B seront censés former partie intégrale du dit contrat ; et de plus, l'entrepreneur, dans l'érection, la construction et le finissage de chacun de ces édifices, et en tout ce qui y a rapport, directement ou indirectement, s'engage à se conformer aux instructions et plans ultérieurs qui pourront, de temps à autre, lui être adressés par les architectes responsables.

2° L'entrepreneur devra préalablement, ou dans le cours de l'érection des travaux compris dans ce contrat, faire et compléter toutes les excavations nécessaires, et devra trouver et fournir tous les échafaudages, matériaux, outils et instruments de telle espèce et désignation nécessaires pour l'érection, la construction et le finissage des dits travaux et de chaque partie d'iceux, et il devra exécuter et exposer temporairement, afin qu'on puisse juger de l'effet, des modèles des travaux qu'il devra, de temps à autre, altérer ou renouveler suivant qu'il pourra en être requis par les architectes responsables ou par le commis des travaux ; et, de plus, tous les matériaux des dits travaux devront, avant d'être employés, être inspectés et acceptés par les architectes responsables, ou par le commis des travaux, agissant d'après leurs ordres, et tous les matériaux qui ne seront pas acceptés par les dits architectes ou le commis des travaux ci-dessus mentionnés, ne devront pas être employés dans les travaux, et s'ils ne sont pas enlevés par l'entrepreneur quand il en aura reçu avis des architectes ou du commis des travaux sus-mentionnés, ces matériaux devront être trans-

portés par les architectes ou le commis des travaux sus-mentionnés, au lieu où ils jugeront convenable, et aux frais et risques de l'entrepreneur ; mais cette inspection ou l'acceptation des matériaux ne devra en aucune façon obliger Sa Majesté à payer l'entrepreneur pour les matériaux ainsi acceptés, ou pour aucune partie d'iceux, à moins qu'ils n'aient été employés dans les dits travaux, et n'empêchera pas qu'on puisse rejeter ultérieurement, à une époque quelconque avant l'achèvement des travaux, ces matériaux ou toute partie de ces matériaux, qui ne seront pas jugés convenables, et cette inspection ne pourra être un motif de la suspension des travaux pour raison de la mauvaise qualité des matériaux employés.

3° L'entrepreneur devra ensuite commencer immédiatement les travaux portés au contrat, et devra les continuer régulièrement ; et ces travaux et chaque portion de ces travaux devront être complétés dans toutes leurs parties et livrés avec certificat à la satisfaction, sous tous les rapports, du commissaire et des architectes responsables, le ou avant le premier jour de juillet, qui sera, en l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent soixante-deux, la fixation de l'époque formant partie essentielle du contrat ; et, de plus, au cas où il manquerait de compléter les travaux à l'époque fixée, l'entrepreneur perdra tout droit de demander la somme ou le pourcentage dont il est convenu avec le commissaire, et toute partie de ces sommes, ainsi que celles qui lui seront dues à l'époque où il sera constaté qu'il a manqué au contrat ; et l'entrepreneur devra aussi payer, ou faire payer à Sa Majesté, à titre de dommages et intérêts, et non à titre d'amende ou pénalité, la somme de deux cents piastres par semaine, et la somme correspondante pour chaque fraction de semaine pendant laquelle il aura failli à l'exécution du contrat ou d'une partie du contrat, pour lesquelles les architectes responsables auront refusé de lui accorder certificat ; et le commissaire pourra déduire et retenir en sa possession les sommes qui seront dues pour dommages et intérêts, sur le montant alors dû ou payable, ou qui devra ultérieurement être dû et payé à l'entrepreneur.

4° En cas de mauvais temps qui, selon l'opinion du commissaire ou des architectes responsables, respectivement, pourrait être préjudiciable aux travaux, soit pendant qu'ils sont en voie d'exécution, soit pendant l'époque durant laquelle les travaux pourront être suspendus par le commissaire ou par les architectes responsables respectivement, pour la saison d'hiver ou dans d'autres cas, l'entrepreneur devra, à ses frais et dépens, et sans avoir droit à aucun dédommagement ou indemnité à cet effet, comme il sera décidé par le commissaire ou les architectes responsables, prendre les précautions nécessaires, et cette décision du commissaire ou des architectes responsables ne devra rendre en aucune façon Sa Majesté responsable de la détérioration des travaux ; et, de plus, si l'entrepreneur manque à prendre ces précautions, le commissaire ou les architectes responsables pourront y pourvoir, et le commissaire pourra déduire et retenir en sa possession, sur le pourcentage ci-après mentionné, ou sur les sommes qui pourront par la suite être dues à l'entrepreneur, tous les frais et dommages encourus pour pourvoir aux précautions ci-dessus mentionnées.

5° La responsabilité des travaux compris dans le contrat et de chaque partie de ces travaux ainsi que des matériaux, outils, instruments, et de tout ce qui s'y rattache, sera entièrement laissée à l'entrepreneur et il sera passible et responsable de toute perte, dommage et détérioration qu'on pourra avoir à supporter durant le cours des travaux, et jusqu'à ce que les dits édifices aient été reconnus complets par certificat des architectes responsables et remis au commissaire et acceptés par lui au nom de Sa Majesté ; et de plus, au cas de quelque perte, dommage ou détérioration, le matériel ainsi perdu, endommagé ou détérioré devra être reconstruit, remplacé, renouvelé ou réparé, suivant les cas, à la satisfaction du commissaire ou des architectes responsables ; et, de plus, si l'entrepreneur manque à reconstruire, remplacer, renouveler ou réparer le matériel ainsi perdu, endommagé ou détérioré, le commissaire pourra faire reconstruire, remplacer, renouveler ou réparer le dit matériel, et il pourra aussi déduire et retenir en sa possession sur le pourcentage ci-après mentionné, ou sur les sommes qui pourront par la suite être autrement dues à l'entrepreneur, tous les frais et dommages encourus par lui à cet effet, ou le commissaire pourra s'en faire indemniser par l'entrepreneur comme il est dit dans la clause suivante.

6° Au cas où l'entrepreneur manquerait à compléter les travaux mentionnés dans ce contrat, à l'époque fixée par le dit contrat, l'entrepreneur sera obligé de payer ou de faire payer à Sa Majesté, tout pourcentage, salaire, gages, qui seront dûs alors aux architectes responsables, au commis des travaux, ou à toute personne ou personnes employées par le commissaire à la surveillance des travaux, depuis l'époque ci-dessus mentionnée pour l'a-

chèvement des travaux, jusqu'à ce que les dits travaux soient complétés et acceptés; et le commissaire pourra déduire et retenir en sa possession, sur le pourcentage ci-après mentionné, ou sur les sommes qui, à toute autre époque, seront autrement dues à l'entrepreneur, tous les frais et dépenses qui auront été encourus par le commissaire à cet effet, ou le commissaire pourra recouvrer les dites sommes comme montants payés au nom de l'entrepreneur, (agissant au nom de Sa Majesté).

7° Si, à une époque quelconque, le commissaire juge que les conditions ou la rapidité de l'avancement des travaux, ou de tout ce qui s'y rapporte en quelque façon, ne sont pas assez satisfaisants pour assurer l'achèvement des travaux à l'époque sus-mentionnée, ou en cas d'infraction de la part de l'entrepreneur à quelque clause du contrat à laquelle il aura souscrit, ou si, à une époque quelconque, l'entrepreneur néglige ou refuse d'exécuter son contrat ou une partie de ce contrat, comme, par exemple, de fournir les échafaudages, outils, instruments ou matériaux convenables, ou s'il est hors d'état de l'exécuter, alors, dans ces différents cas, le commissaire, pourra, après avoir, trois jours à l'avance, donné avis à l'entrepreneur de ses intentions, et sans aucune poursuite ni procédure légale d'aucune sorte, et sans avoir besoin de mettre l'entrepreneur *en demeure*, ou retirer les travaux de l'entrepreneur, ou les adjuger de nouveau sans nouvel avis, ou employer un plus grand nombre d'ouvriers, et se procurer les matériaux, outils et instruments ainsi que toutes choses nécessaires pour l'achèvement et l'exécution du contrat, aux frais de l'entrepreneur; et, dans les deux cas, l'entrepreneur sera responsable des dommages et des dépenses extraordinaires qui en résulteront; et si ces dommages et dépenses extraordinaires excèdent la dite somme de trois cent quarante-huit mille cinq cents piastres, alors Sa Majesté sera en droit d'exiger de l'entrepreneur l'excédant de la dite somme de trois cent quarante-huit mille cinq cents piastres.

8° Si quelque surveillant, artisan ou ouvrier employé à quelque partie des travaux est incapable d'exécuter le travail ou de remplir les fonctions dont il aura été chargé, ou si on a à se plaindre de lui à bon titre, l'entrepreneur devra immédiatement, sur la demande des architectes ou du commis des travaux, congédier cette personne ou ces personnes, et ne l'employer de nouveau qu'avec le consentement écrit des architectes ou du commis des travaux; et, dans le cas où l'entrepreneur continuerait à employer ce surveillant, artisan ou ouvrier, l'entrepreneur devra payer à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, la somme de vingt piastres à titre de dommages et intérêts, et non de pénalité ou amende, pour chaque jour pendant lequel ce surveillant, artisan ou ouvrier, aura été employé après que la demande de son renvoi aura été faite; et le commissaire aura le droit de retenir les sommes qui pourront être dues à Sa Majesté en vertu de cette clause, ou d'en exiger le paiement comme il a été indiqué dans la sixième clause de ce contrat.

9° Toutes fois et quand il sera nécessaire pour l'entrepreneur de s'adjoindre quelque personne passant marché pour fournir et placer les appareils de chauffage des édifices, l'entrepreneur devra, d'après les instructions des architectes ou du commis des travaux, exécuter activement et d'une manière solide et convenable, tous les ouvrages requis de l'entrepreneur, pour élever et placer solidement, dans la position convenable, les tuyaux ou autres appareils de chauffage, de manière à prévenir les accidents par le feu, sans aucuns frais supplémentaires, et il devra exécuter tous ces travaux conformément aux instructions du commissaire à cet effet.

10° Lorsqu'il existera quelque contradiction entre les dimensions indiquées par l'échelle de quelque dessin et les dimensions marquées en chiffres sur les plans ou sur quelques dessins qui pourront être adressés à l'entrepreneur par les architectes pour être suivis dans les travaux, on devra, dans tous les cas, s'en rapporter aux chiffres, et s'il y avait quelque contradiction dans les chiffres ou dimensions, ou la nature des constructions ou des matériaux tels qu'indiqués sur les plans ou dessins, et les dimensions et désignations marquées dans les spécifications, les instructions du commissaire ou de l'architecte responsable devront être suivies relativement à cette contradiction et devenir concluantes et obligatoires pour l'entrepreneur.

11° Toutes les fois que les plans, dessins ou spécifications ne contiendront pas les remarques de détail, il doit être compris que ces questions de détail étant fréquentes dans les travaux du même genre, et étant évidemment nécessaires à l'achèvement et à la solidité des travaux, les différentes parties de l'ouvrage auxquelles elles se rapportent et les matériaux, outils et instruments nécessaires pour les exécuter devront être fournis au complet,

et placés par l'entrepreneur, et devront être considérés comme compris dans ce contrat, car le sens de cette convention est que tout ouvrage nécessaire pour achever complètement les travaux projetés, de la meilleure manière et de la plus parfaite exécution, et pour réparer les défauts provenant de n'importe quelle cause, aussi bien que pour assurer la solidité et la durée des édifices, et y faire les changements et modifications nécessaires à cet effet, est compris dans les plans, spécifications et dessins sus mentionnés, bien qu'il n'y soit pas spécialement indiqué.

12° L'entrepreneur ne devra, en aucune manière, directement ou indirectement, vendre, céder, affermer, transférer, ou sous-louer à aucune personne ou personnes, entièrement ou en partie, ou en société avec lui-même ce contrat ou aucune partie de ce contrat, ou aucune partie des travaux y compris ou devant être exécutés en conséquence, ou qui, sans y être distinctement et spécialement mentionnés, sont nécessaires pour l'exécution pleine et entière du dit contrat.

13° Tout avis ou document relatif à ce contrat, qui sera jugé nécessaire par Sa Majesté, pourra être signifié à l'entrepreneur, soit à son domicile ordinaire, ou à son bureau, dans la ville d'Ottawa, en le mettant au bureau de poste, et tout avis ou document ainsi adressé et mis au bureau de poste, sera, à tous égards, considéré comme légalement signifié. Et, de plus, l'entrepreneur et Sa Majesté la Reine promettent, conviennent et s'engagent réciproquement, l'entrepreneur pour lui-même, ses hoirs, exécuteurs, administrateurs et ayant-cause, et Sa Majesté pour ses héritiers et successeurs en la manière suivante, savoir :

I. Tout paiement qui sera fait à l'entrepreneur par Sa Majesté, en vertu de ce contrat, devra être fait conformément aux dispositions de l'Acte du Parlement de cette province, passé pendant la seconde session de la 22e Vict., chap. 3, section 18, et dans l'espace de dix jours après la réception par le commissaire, d'une estimation des architectes responsables, spécifiant le montant des travaux exécutés conformément aux prix et conditions, pendant le mois finissant à cette époque; mais le commissaire, agissant au nom de Sa Majesté, pourra retenir à l'entrepreneur dix pour cent sur le montant des estimations, jusqu'à l'achèvement complet des travaux et leur acceptation par le commissaire, et cette somme de dix pour cent ainsi retenue devra être payée avec le dernier versement, à moins qu'elle n'ait été retenue par le commissaire, ainsi qu'il a été mentionné plus haut, dans l'espace de dix jours après que l'architecte responsable aura remis au commissaire son estimation finale des travaux exécutés et des matériaux fournis, en vertu de ce contrat, avec les mesures détaillées, de poids et d'autres quantités, et son ou leur certificat attestant que les travaux sont achevés et complets, et qu'il n'y manque que l'approbation et l'acceptation du commissaire; et en dressant leur estimation finale, les architectes ne devront pas se guider sur les estimations des mois précédents, qui ne devront être considérées que comme approximatives. Et il est expressément spécifié que les paiements mensuels faits à l'entrepreneur, comme il est dit ci-dessus, devront être faits d'après la cédule des prix ci-dessus annexée à la marque C, et être réglés, déterminés et appliqués dans les différents cas par le commissaire ou les architectes responsables, seulement d'après cette cédule, et la présentation de l'estimation mensuelle des architectes responsables ne donnera pas droit à l'entrepreneur d'exiger le paiement du montant payable ci-dessus mentionné.

II. Il sera au pouvoir du commissaire agissant, au nom de Sa Majesté, de faire des paiements ou avances sur les matériaux, instruments, navires ou outils de toutes sortes fournis pour les travaux ou employés, ou destinés à être employés pour ces travaux, aux cas, montants et conditions que le dit commissaire jugera convenables, et toutes les fois qu'une avance ou paiement sera fait à l'entrepreneur des outils, instruments ou matériaux de toutes sortes. Les outils, instruments ou matériaux sur lesquels cette avance ou paiement sera fait devront retourner à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, comme sûreté collatérale de l'exécution convenable du présent contrat par l'entrepreneur; toutefois, il doit être bien compris que tous les outils, instruments ou matériaux de toutes sortes sont et resteront aux risques de l'entrepreneur, qui en sera responsable jusqu'à ce qu'ils aient été finalement employés et acceptés comme partie des travaux par le commissaire; mais l'entrepreneur ne pourra exercer aucun droit de propriété ou de contrôle sur les outils, instruments ou matériaux pour lesquels il aura été fait un paiement ou avance, sans la permission écrite du commissaire.

III. Dans ce contrat, les mots "Sa Majesté" ou "Sa Majesté la Reine," devront signifier Sa Majesté, ses héritiers et successeurs.

Les mots "le Commissaire" devront signifier le Commissaire des Travaux Publics de la Province du Canada, alors en fonction.

Les mots "l'entrepreneur" devront signifier Thomas McGreevy, ses héritiers, exécuteurs, administrateurs et ayant-cause.

Les mots "Edifices du Parlement" devront signifier les édifices et constructions tels que dessinés par les architectes, conformément aux plans ci-dessus mentionnés de ces édifices et constructions, et aux spécifications ci-annexées avec la marque A, et le tableau des questions et réponses explicatives marqué B.

Les mots "Architectes" ou "Architectes responsables" devront signifier MM. Fuller et Jones, architectes, de la ville d'Ottawa, ou telle personne ou personnes qui pourront être nommées par le commissaire pour agir comme architectes au lieu et place des dits MM. Fuller et Jones.

L'interprétation des mots donnée dans cette clause ne devra pas régir les interprétations plus étendues qui pourront être données à l'un ou l'autre de ces mots dans tout le contrat.

IV. Si le commissaire exige que quelques changements, modifications ou additions soient faits relativement ou à la position ou aux détails des travaux, ou à quelques-uns des matériaux, l'entrepreneur devra exécuter ces changements, modifications ou additions, et si ces changements, modifications ou additions *nécessitent quelque dépense supplémentaire de la part de l'entrepreneur*, pour la main-d'œuvre ou les matériaux, *l'entrepreneur sera indemnisé de cette dépense*, et si, au contraire, il en résultait une économie pour l'entrepreneur, sur la main-d'œuvre ou les matériaux, le montant devra être déduit de celui de ce contrat; mais ces changements, modifications ou additions, quelque en soit l'étendue ou la nature, et quelque soit l'époque à laquelle il sera nécessaire de les imposer au contrat, ne devront avoir l'effet de suspendre, retirer, annuler ou rescinder ce contrat, qui continuera à subsister malgré ces changements, modifications ou additions; et tous changements, modifications ou additions de cette nature devront être exécutés par l'entrepreneur, conformément aux conditions, stipulations et conventions y indiquées, comme si ces changements, modifications ou additions avaient été exprimés et spécifiés aux termes du contrat; mais nul changement et nulle modification ou addition ne devront être faits sans une autorisation du Commissaire de commencer les travaux qu'ils nécessitent, et aucune indemnité ni paiement ne seront accordés pour ces travaux au cas où ils auraient été faits sans l'autorisation du Commissaire.

EN FOI DE QUOI, le dit entrepreneur a ici apposé sa signature et son sceau, et l'honorable John Rose, commissaire des Travaux Publics de la Province du Canada, alors en fonctions, et agissant ici au nom de Sa Majesté, a apposé sa signature et son sceau le jour et l'année ci-dessus mentionnés.

(Signé,)

THOMAS MCGREEVY,

(Signé,)

JOHN ROSE, Commissaire.

SIGNÉ, SCELLÉ ET DÉLIVRÉ, (les différentes interlinéations, additions et ratures, dans le cours du dit acte, ainsi que dans les spécifications et la cédule A, ayant été faites avant l'exécution et la délivrance de l'acte, et paraphées à la marge par moi comme témoin certifiant).

En présence de

H. BERNARD, Premier Clerc,
Bureau du Procureur-Général, H. C.

SPÉCIFICATION

Des divers travaux d'artisans qui devront être exécutés pour ériger et compléter les édifices du Parlement et toutes les dépendances sur un terrain communément connu sous le nom de Barrack Hill, et situé dans la cité d'Ottawa, Canada-Ouest, pour les Commissaires des Travaux Publics, et sous la direction et surintendance de MM. Fuller et Jones, architectes nommés par les commissaires, conformément aux dessins ci-dessus énumérés et aux spécifications qui les accompagnent, et aussi, à tels autres détails ou dessins qui pourraient être donnés dans la suite par les architectes, et sujets sous toutes les conditions à l'approbation des commissaires et de leurs architectes.

LISTE DES DESSINS.

- | | |
|---|--|
| No. 1. Plan général,
2. Soubassement,
3. Rez-de-chaussée,
4. Premier étage,
5. Plans des toits,
6. Elévation du Sud,
7 et 8. Elévation du Nord, et coupe en
ligne A. B.,
9. Elévation à l'est et à l'ouest,
10. Coupe en ligne C. D.,
11. Coupe en ligne E. F., | 12. Détails de la tour centrale,
13. Détails de l'aile,
14. Elévation de la bibliothèque,
15. Coupe de do,
16 et 17. Elévation longitudinale d'un com-
partiment de la Chambre extérieurement et coupe de do intérieurement,
18. Coupe transversale des Chambres,
19. Elévation des voûtes dans la salle
d'entrée, et do. dans le vestibule
pour les membres. |
|---|--|

Dans plusieurs de ces dessins, il y a des parties qui sont faites au complet et d'autres qui sont omises ou incomplètes, et quelques items pourront se voir sur les dessins, sans être mentionnés dans cette spécification ou *vice versa*. Dans tous les cas semblables, ils devront être néanmoins compris comme s'ils avaient été distinctement et séparément indiqués et spécifiés, et complets à tous égards.

TERRASSIER.

On devra enlever tous les anciens bâtiments ou tout autre obstacle, excaver la terre et le roc, comme il sera nécessaire pour le soubassement, fondations et autres murs, aires, cheminées, égouts, planchers, caves et tous les autres ouvrages pour lesquels il sera nécessaire de creuser ou excaver.

Les fonds des fouilles qui devront recevoir les fondations et les murs seront régaliées et nivelées.

On remblaiera autour des fondations, et des murs après qu'ils auront été bâtis.

On tassera bien le remblai avec de lourdes dames en bois.

On devra niveler et remblayer et faire tout autre gros ouvrage et terrasse qu'il faudra, de manière à suivre les coupes transversales du sol, comme elles sont indiquées sur les dessins, ou selon que l'on le trouvera nécessaire; et fournir les emprunts de terre si cela était indispensable.

On devra enlever et transporter de l'emplacement toutes les terres, décombres ou toutes autres matières dont on n'aurait pas besoin ou qui se trouveraient superflues après que le remblai et nivellement auront été complètement achevés, et enfin que tous les travaux et le local devront être entièrement dégagés de tous les décombres et matériaux inutiles.

On devra vider ou pomper et enlever toute eau, fumier, terres ou décombres provenant des pluies, sources, égouts, étangs, ou d'autres causes, afin de bien poser les fondations.

On devra immédiatement faire des conduits pour l'écoulement des eaux qui pourraient s'accumuler dans les caves, durant le cours des travaux.

L'entrepreneur aura soin du bureau et dépendances du commis des travaux; il pourvoiera au chauffage et au service de ce bureau, tant que les travaux seront en voie de construction, et il sera requis de pourvoir au service des messagers, des manœuvres et d'autres personnes qui seraient nécessaires aux architectes ou à leurs commis, pour l'accomplissement de leurs devoirs.

MAÇON ET POSEUR DE BRIQUES.

[L'entrepreneur pourra faire des briques sur les terres du canal ou de la Couronne qui ne seront pas affermées, entre la cité d'Ottawa et Hog's Back.]

Il sera ou seront responsables respectivement à leurs frais et dépens pour tous les dommages qui pourraient survenir aux ouvrages en voie de construction, soit par la gelée ou toute autre cause quelconque.

On devra mettre sous les murs indiqués des assises de libages bien établies et bien reliées, ayant au moins 9 pouces de largeur de plus que les murs. Les joints devront être bien brisés, et le tout mis dans un bain de mortier et bien jointoyé avec du mortier chaud et liquide. Les murs de fondation jusqu'au niveau du plancher du soubassement devront être exécutés avec de bonnes et solides pierres, brutes, plates, bien reliées à bain de mortier et convenablement jointoyées avec du mortier chaud et liquide. On devra bâtir un mur nain de 18 pouces d'épaisseur pour supporter les planches de bois du soubassement. Les murs extérieurs et autres murs coloriés en bleu sur le plan devront être bâtis avec de bonnes et solides pierres brutes, mises à plat et reliées entre elles. Une pierre en parpaing et en boutisse devra être posée tous les mètres (*yards*) superficiels d'ouvrage.

Les murs extérieurs devront être construits de deux épaisseurs : celle qui est en bleu devra être en pierre, et celle qui est en rouge sur plans, en briques de 9 pouces avec un vide de 3 pouces entre les deux épaisseurs. Ceci devra être relié comme il faut avec de la pierre à toutes les cinq assises de hauteur et à toutes les six en longueur, par de la brique et des pierres plates, ainsi que par des chaînes de fer où on le trouvera nécessaire. Dans les pignons ou toute autre muraille dont la façade intérieure est en-dedans des formes du comble, ou cachée autrement intérieurement, le pavement de briques pourra être supprimé, mais le massif de la maçonnerie intérieure sera continué dans toute l'épaisseur. La façade des murs extérieurs devra avoir du fruit (ainsi qu'il est indiqué dans les plans) et être en maçonnerie de rangées inégales avec des lits horizontaux, et des joints verticaux, sans parement dressés sur la face extérieure, mais la pierre sera coupée de manière à ne pas montrer de quelle carrière elle provient ; il faudra avoir soin dans le placement des grosses pierres que celles-ci soient comme il faut entremêlées de petites, et passablement égales dans leur pose et sur les façades des murs. Ces murs devront être jointoyés de mortier noir à l'achèvement des ouvrages, conséquemment les joints ne devront pas être refouillés pendant les travaux.

Toute la maçonnerie devra être nivelée comme il faut pour recevoir le priquetage.

Les angles devront être en pierre de grès du pays, ou d'autres pierres acceptées avec lits plats, les faces en devront être équarries, et on n'exigera de dressage que pour faire une arête à-plomb, sans aucune ciselure. Les angles devront s'élever en hauteurs irrégulières, avec harpes irrégulières pour liaison sur les faces et avec joints de derrière taillés grossièrement. Ces pierres devront avoir en moyenne une largeur de 2' 0", et en retour 1' 0" et couvrir au moins 8".

Les plinthes, les jambages des portes et des fenêtres, cordons, corniches, etc., devront être exécutés selon les dessins de détail. La face de la pierre devra être proprement piquée, et aucun uselage et frottage ne seront exigés, si on a pris soin de laisser intactes les vrais-sonètes. Tous les parements (*dressings*) devront être proprement fixés et reliés, les joints serrés ; et seront scellés à l'aide de crampins et les joints articulés (*joggled*), comme on le trouvera convenable.

Tous les angles intérieurs et extérieurs des plinthes, des corniches et des bandeaux devront être faits de grosses pierres de taille et de toutes pierres qui aurent en moyenne pas moins de 20 pouces de longueur, et une assise qui n'aura pas moins de 8" sur les murs. Un parpaing tous les huit pieds de longueur, pénétrant dans les murs pas moins de 20".

Les jambages des fenêtres et des portes, les seuils, les têtes de voûtes, les corniches, les cordons et les moulures de toute sorte devront être exécutés avec le grès jaune de Perth, ou en pierre de Cleveland, ou en toute autre pierre de même qualité qui serait acceptée. Les voûtes de décharge seront formées avec des pierres de différentes couleurs.

Les arcs-boutants de la bibliothèque devront être faits avec des blocs de pierre calcaire d'une qualité acceptée. Les joints seront taillés avec soin et faits aussi serrés que possible, auront des goujons en ardoise, fixés par du mortier formé de chaux hydraulique, la meilleure possible, ou du meilleur ciment de Portland (anglais). Les couronnements extérieurs

devront être en pierre de grès et avoir des joints articulés, fixés au ciment avec des crampons de cuivre ou galvanisés ou en fer étamé.

Toutes ces pierres devront être d'une dimension aussi grande que possible, très-saines et exemptes de toute gerçure. Toutes les pierres et les joints rainés et enduits de ciment.

Les corniches, corbeaux et moulures en relief devront pénétrer dans les murs d'une longueur égale aux deux-tiers de leur saillie sur la face extérieure des murs.

Les pinacles devront être en pierre solide de Perth, de Cleveland ou des pierres de taille choisies, des dimensions indiquées, et devront avoir des goujons en ardoise, avec les joints aussi serrés que possible et fixés au ciment.

Des voûtes de décharge seront dressées au-dessus des ouvertures, et où elles apparaissent sur les murs extérieurs, et devront être formées en pierres de différentes grandeurs et de différentes couleurs comme les dessins le font voir.

Les couronnements tels qu'ils sont indiqués dans les plans, et où ils seront nécessaires, devront être faits en pierre de taille, avec joints articulés, les joints faits aussi fins que possible, à bain de ciment et cramponnés ensemble. Quand les ardoises buttent contre le mur, on devra y laisser une rainure pour pouvoir y mettre le plomb, et après qu'on l'aura introduit on devra le recouvrir avec du ciment, puis on viendra fixer la pierre en saillie sur le mur.

La tour centrale devra être tenue 20 pieds plus haut (pendant le cours de la construction) que le reste du bâtiment. Le toit situé audessus de l'entrée du portique devra être en arête avec de la brique blanche, de 9 pouces d'épaisseur, et avec des bandes de pierres taillées et chanfreinées, avec des corbeaux sculptés à la naissance et des bossages avec intersections comme il est indiqué : un trou circulaire avec voussoirs circulaires en pierre formés ainsi qu'il est indiqué. La fenêtre du beffroi devra être remplie de pierre de 6 pouces d'épaisseur, percée, etc., ainsi qu'il est indiqué. Cette partie qui est directement au-dessous du cadran de l'horloge sera jointoyée ou assemblée de manière à former un octogone ; l'extérieur ayant un parement en pierres taillées en gros blocs, et à l'épreuve du temps, ainsi qu'il est indiqué : sans ciselures (*not tooled*), munies de crampons s'il est nécessaire, et supportées par des voûtes d'arête en pierre et en brique. Les pinacles seront exécutés comme il a été décrit pour ceux de la bibliothèque.

Il faudra fixer dans la Tour centrale, dans la position indiquée sur les dessins, cinq rangées de fer reliées par des tringles verticales (qui seront fournies par le forgeron) convenablement posées à recouvrement et encastrées aux angles, où des entailles auront été faites pour cela, le fer chauffé et bien dressé avant d'être fixé. Il faudra fournir et fixer des grands corbeaux de pierre en saillie, destinés à recevoir les poutres et les longrines, pour le support des cloches et des planches partout où il sera nécessaire.

Les tours de ventilation devront être construites comme il est indiqué, en arête, avec de la brique de 9 pouces d'épaisseur, sous le plafond des chambres avec des bandes de marbre pour s'appareiller avec d'autres voûtes et être acentrées dans les corridors, comme il est indiqué. Les couronnements devront être faits en grosses pierres de taille, sans ciselures (*not tooled*), à l'épreuve du temps et à joints articulés, comme il est indiqué, et construits au-dessous en arête, avec de la brique de 9 pouces.

On fixera dans chaque tour 2 rangées de chaînes en fer, comme il a été dit précédemment, et qui seront fournies par le forgeron.

Les piliers, trumeaux, couvrements, bases, plinthes et panneaux en voussoirs, les parties teintes en gris et les coupes devront être exécutés avec du marbre d'Arnprior, ou avec d'autre marbre de même qualité, les piliers et trumeaux seront de couleur brune, les couronnements, bases et cordons en marbre blanc. Les panneaux en voussoirs et les cercles des tympans devront être aussi en marbre blanc et gris, à peu près en égales quantités. Les trumeaux sous les bases des piliers seront en blocs solides de marbre brun. Tous les marbres devront être taillés et polis avec soin.

Les piliers, bases, panneaux en voussoirs et la balustrade du vestibule public et celui des membres, et du restaurant dans le soubassement devront être en marbre, comme il a déjà été spécifié.

Les jambages intérieurs et les meneaux de fenêtres seront faits avec du grès d'une couleur claire, de la même qualité qu'on pourra obtenir dans le voisinage de Perth, proprement dressés, reliés et scellés, ayant leurs joints aussi serrés que possible.

Les jambages des fenêtres qui font face à la cour devront être aussi simples que possible

Les arcs-boutants devront se trouver au-dessus de toutes les ouvertures, les pierres rangées de diverses grandeurs et de diverses couleurs.

Toutes les fenêtres devront avoir des chasses doubles, comme il est indiqué. Dans les fenêtres qui ont des meneaux, les meneaux extérieurs et les jambages devront être en pierre comme il a été spécifié auparavant; dans les autres les châssis devront être fixés par des jambages en bois bâtis dans les murs en brique.

Les marches d'entrée de l'extérieur, chacune de même longueur, et le palier devront être construits avec de la pierre d'Ohio, finement équarrée à nez carrés et seront supportés par des voûtes de brique ou de pierre, les marches de 13 pouces et contre-marches 7 pouces. La balustrade des marches devra avoir des montants tournés en marbre.

Les marches de l'intérieur pour le vestibule public colorié en bleu devront être en marbre d'Arnprior ou d'autre marbre accepté avec les nez carrés, marches de 13 pouces et contre-marches de 7 pouces, polies; les paliers aussi en marbre d'Arnprior au moins de 3 pouces d'épaisseur, le tout sera supporté par des voûtes en pierre ou en brique, les marches auront des joints articulés complets, toutes les marches d'une même longueur.

Le plancher du vestibule d'entrée, de la bibliothèque et du passage qui conduit de la galerie des tableaux à la bibliothèque devra être formé par une couche de béton de 9 pouces d'épaisseur, sur laquelle on fixera une autre couche de béton plus fin de 1½ pouce d'épaisseur, fait avec du gravier de la grosseur d'un pois de sable fin et propre, et de chaux hydraulique, ensuite sur ces deux couches on viendra en fixer une troisième, en ciment de Portland de 1½ pouce d'épaisseur, mélangé avec une proportion convenable de sable fin. Cette dernière couche devra être posée par un plâtrier. Ce ciment sera enduit de la manière la plus artistique et la meilleure, de façon à ce qu'aucun joint ou aucune inégalité puisse se voir après l'achèvement de l'ouvrage.

Tous les autres planchers et les aires marqués en bleu sur le plan de plancher du sous-bassement devront être faits de béton de 9 pouces d'épaisseur et finis avec du ciment de Portland de 1½ pouce d'épaisseur, cette dernière couche devant être posée par un plâtrier.

Le béton devra être fait de la meilleure chaux hydraulique possible, cuite (fraichement cuite,) mélangée dans les proportions d'une mesure de chaux pour sept de gravier de sable et de pierres concassées. La chaux aura dû être préalablement broyée entre deux compresseurs et gardée sèche à couvert dans des sacs jusqu'à ce qu'elle soit employée.

Fournir et fixer à tous les foyers dans l'édifice, des âtres en marbre de 2½ pouces d'épaisseur (poli,) en saillie de 1 pied 8 pouces sur la face des murs ou des corps de cheminée, et sur toute la longueur devant les jambages des cheminées, aussi des contre-cœurs en briques réfractaires ou en pierre à l'épreuve du feu.

On posera toutes les grilles de cheminée dans tout l'édifice. Des arcs-boutants seront établis au-dessus des ouvertures des murs de pierre ou de brique, et seront renversés quand il le faudra.

La bibliothèque sera construite en arête avec des bandes d'intersections en pierre et chanfreinée, et les espaces vides remplis de briques creuses ainsi qu'il est indiqué sur les plans de détail. Il faudra qu'on ait soin de tailler toutes les pierres avec précision et les relier avec des crampes.

Fixer deux rangées de chaînes en fer dans les positions indiquées dans la grande coupole, et une rangée dans la coupole du haut, au-dessus de l'arête de la fenêtre (fourni par le forgeron). Bâtir dans les murs à l'entrée du corridor, les jambages de fer pour porte en fer travaillé, et à l'épreuve du feu, et bâtir les jambages pour des portes en fer à tous les caveaux.

On devra faire établir un escalier pour aller à la galerie autour de la lanterne, la partie au-dessus du toit des chambres avoisinantes devra être ronde, comme il est indiqué, le dessus recouvert d'ardoises. L'escalier du rez-de-chaussée au palier et conduisant au haut de cet escalier-là, devra être en pierre de l'Ohio, les contre-marches de 7 pouces devront pénétrer au moins 6 pouces dans les murs, et avoir un noyau en pierre à la partie circulaire.

Travailler en voûte et en encorbillement pour la partie circulaire quand elle s'élève au-dessus du toit (dans les autres endroits pour les escaliers;) le toit devra se terminer en pignon, les marches qui conduisent au palier devront avoir trois pieds de large en pierre du pays. Marches 10 pouces, contre-marches 8 pouces, bâties sur grosse maçonnerie, reposant sur la voûte du rez-de-chaussée. Fournir et fixer des escaliers en pierre du pays con-

duisant du rez-de-chaussé au soubassement pour l'usage des commis, allant aux caveaux et aux appartements des messagers, deux étages d'escaliers à chaque aîle de bâtiment et un à la bibliothèque. Fournir et fixer tous les corbeaux nécessaires, pour supporter les ouvrages et remplir les côtés des voûtes avec du béton, comme il est indiqué dans les coupes.

Les tours pour ventilation où elles percent les toits des chambres devront être mises en arête avec de la brique (jaugée,) de 9 pouces d'épaisseur avec bandes et angles en marbres taillés de manière à s'appareiller avec les autres voûtes, et placer sur l'extrados des voûtes du béton ou des rocailles, de manière à former un plancher au-dessus : et le plancher enduit de ciment de Portland, 1½ pouce d'épaisseur, dont la pose devra être exécutée par un plâtrier.

Les dômes (*louvers*) intérieurs devront être en ardoises, de 1 à 18 pouces de large et en tout s'élever à 12 pieds.

Tout le mortier pour maçonnerie de rocaille devra être composé de deux mesures de chaux bien cuite (nouvellement cuite,) pour cinq mesures de sable.

Tout le mortier employé pour le briquetage devra être de la meilleure chaux brune, fraîchement cuite, composée d'une partie de chaux et de trois de sable de carrière fin et propre ; le tout devra être mélangé convenablement, étant sec et une quantité d'eau suffisante y étant ajoutée, le tout devra être broyé sous les compresseurs ou dans des pétrins.

Le mortier devra être employé aussi chaud que possible, et pas plus de mortier ne devra être mélangé dans un jour qu'on ne pourra en employer pendant le même temps. On ne devra pas permettre que des pierres ou des meulières soient employées que par mesures régulières des composés.

Malgré les indications ci-dessus, les architectes auront la liberté de changer les proportions des matériaux ci-dessus désignés, selon qu'ils le jugeront convenable.

Le mortier de rejointoiement devra être composé d'une partie de la meilleure chaux brune, d'une partie de cendres fines de forge et d'une partie de limaille de fer mélangées et réduites par les compresseurs en une pâte fine, comme il le faudra pour un usage immédiat.

Il faudra bien remplir de mortier tous les joints extérieurs de la maçonnerie et toutes les fentes qui pourraient paraître dans les pierres posées dans les murs, et ensuite marquer le tout avec un rejointoiement propre et léger, non coupé mais uni sur la surface et le long du haut et du bas, d'équerre avec les lits et les joints des pierres. Tout ce rejointoiement devra être fait avec le plus grand soin possible, de manière à empêcher que la maçonnerie du mur extérieur soit sujette aux infiltrations dans les plus mauvais temps. Aucune partie de ce rejointoiement ne devra être abandonnée qu'après que cela aura été vu et approuvé par les architectes, ou par le commis des travaux pendant leur absence.

Les joints de tous les murs intérieurs des voûtes, etc., où le plâtre ne devra pas s'employer, devront être faits aussi unis que possible, et remplis de mortier fin fait avec de la chaux, et du sable formé de la pierre ou du marbre qu'on emploiera. Le briquetage extérieur devra être proprement rejointoyé avec du mortier noir. Quand on en fera en temps sec, il faudra d'abord bien mouiller les joints.

L'assainissement sera exécuté comme il est indiqué dans les plans, avec des tuyaux en poterie vernie, d'une forme et qualité approuvées par les commissaires ou par les architectes.

Tous les tuyaux devront avoir deux pieds pour chaque longueur aux colliers convenables pour faire les joints, et avoir les dimensions indiquées sur les dessins.

Tous les conduits des eaux de surface devront avoir des ouvertures en syphons sous les margelles des grilles. Le pied de chaque tuyau du sol devra être joint à la crapaudine d'une trappe à syphon. Tous les conduits devront avoir des cordes d'un quart de cercle et de segment courbes, simples, doubles, et les autres jonctions comme il est indiqué par les plans ou comme on le trouvera nécessaire. Toutes les jonctions devront être obliques, et aucune jonction rectangulaire ne pourra être employée. Quand de petits conduits s'embranchent avec de plus grands, les jonctions devront être faites avec des crapaudines d'une grandeur convenable pour recevoir les différents tuyaux quels que soient leurs diamètres ; comme de mettre un tuyau de 4 pouces dans une crapaudine de 6 pouces, et de boucher le joint avec du ciment ne sera pas permis. Tous les conduits devront être faits avec une pente de 3 pouces tous les 10 pieds. Les joints devront être faits avec le meilleur ciment de Portland, et devront être soigneusement bouchés. Tous les tuyaux devront être posés et assis sur de la terre bien damée. Dans aucun cas on ne pourra poser les tuyaux à moins de cinq

pieds au-dessous du niveau du sol. Aucun conduit ne devra passer à travers la maçonnerie des contreforts des murs principaux.

On devra ménager des ouvertures dans les murs par où les conduits devront passer quand on sera prêt à bâtir ceux-ci, et ces ouvertures devront être solidement remplies quand les tuyaux auront été posés. On devra avoir le plus grand soin possible que la pente qu'on donnera aux tuyaux d'assainissement soit uniformément la même.

Des trappes à syphon (extra) devront être placées dans les parties de l'assainissement, telles qu'elles sont marquées dans les plans. Il faudra faire entrer dans l'estimation les quantités suivantes :

12 pouces de diamètre	cent mètres, (yards.)
9 do do	deux cents mètres, do
6 do do	trois cents do do
4 do do	trois cents do do

Jonctions, etc.

Tous les travaux d'assainissement devront être exécutés de la manière la plus complète et la plus efficace, et aucun des tuyaux, trappes, bandes, etc., ne devra être remblayé avant que tout ait été approuvé par les architectes.

Tous les tuyaux devront être en parfait état, et soumis à l'inspection du commis des travaux avant le posage, de manière qu'il n'y ait aucune fente de n'importe quelle sorte que ce soit. Tous les tuyaux de descente et les tuyaux des plomb, etc., devront avoir des trappes à syphon.

Fournir et fixer dans les cuisines, sous les chambres à fumer et lavoirs de cuisines des résidences, des plombs en fonte 2 pieds 11 pouces x 1 pied 5½ pouces et 5½ pouces de profondeur, avec soupapes, etc., au complet. Chacun de ces plombs devra être porté par un briquetage convenable, reposant sur de la maçonnerie, et aura un tuyau conduisant à l'égout.

On devra faire tous les murs et les cloisons, coloriés en rouge sur les plans, avec de bonnes briques dures, en bon état et bien cuites. Le revêtement en brique des murs de pierre, devra être bien relié à la maçonnerie avec des pierres plates, des briques et des coupons de fer. Une rainure de 3 pouces de largeur devra se trouver dans l'espace qui est entre les chassis des fenêtres, pour que les vénitiennes (persiennes) puissent glisser dans les murs. Cette rainure ne devra pas être plus haute que la naissance des voûtes des fenêtres et le chassis extérieur posé de manière à pouvoir monter jusqu'au haut ; il faudra laisser des espaces convenables dans les voûtes à cet effet.

Tout le briquetage devra être en assises alternatives de boutisses et de parpaing, le tout relié à l'anglaise. Chaque boutisse devra être une brique entière avec des joints serrés et rejointoyés avec du mortier. On ne devra pas employer pour le briquetage des briques molles ou de mauvaise qualité, ni de briques en morceaux, excepté pour bouchage. A toutes les quatre assises la hauteur ne devra pas excéder 11½ pouces.

Les murs devront être bien hourdés à chaque assise et bien rejointoyés à toutes les quatrièmes assises en hauteur. Toutes les briques devront être bien humectées avant leur emploi.

Le briquetage devra être fait de la manière la meilleure et la plus artistique, et où il est en saillie ou en queue dans la maçonnerie, il devra y être parfaitement relié.

Fournir 30 cwt. de fer en bandes, qu'on fera entrer dans tous les murs en brique et dans les cloisons, comme il sera indiqué. Les bandes qui passeront à travers toutes les ouvertures devront être coupées à l'achèvement et rabattues dans les assises au-dessous. Les murs en briques et les cloisons devront être faits régulièrement ensemble, n'ayant aucune portion de l'un ou de l'autre, 5 pieds plus bas que le reste. On devra laisser des entailles pour toutes alletés et autres tuyaux ; et les tuyaux en fer-blanc pour l'air chaud, devront être construits dans les murs au fur et à mesure que les travaux avanceront. On devra tailler des évidements, des chanfreins, etc., pour portes et fenêtres intérieures, comme il sera nécessaire ou ordonné.

Toutes les portes (à moins que ce soit autrement indiqué) devront avoir des voûtes en briques, les bords chanfreinés. Les chassis extérieurs devront glisser en montant dans les murs. On devra nécessairement laisser des vides pour cela.

On fera des foyers convenables, partout où c'est indiqué sur les dessins, avec des conduits convenables pour la fumée, n'ayant pas moins de 9 pouces carrés, excepté ceux de la cuisine, lesquels devront avoir 14 pouces carrés, soigneusement tournés où des courbes se présentent et enduits avec du mortier de bouse de vache.

Deux conduits de 18 pouces de diamètre chacun, devront être établis à partir du bâtiment des machines et être montés en deux tuyaux de cheminée, un de chaque côté de la cour centrale.

Tourner deux bords de demi-briques pardessus toutes les cheminées et des demi-bandes de trémie devant toutes les cheminées 2 pieds plus long que les ouvertures et 1 pied 9 pouces en saillie. Tourner des voûtes suffisantes et convenables pour recevoir les marches en pierre pour les entrées extérieures. Tourner des voûtes en briques pleines et suffisantes par-dessus les caveaux, et par-dessus tous les murs de fondations de la bibliothèque, et couvrir les reins avec du léton, se tenant 18 pouces au-dessus de la clef des voûtes. Archer des voûtes en briques avec des bords chanfreinés, au-dessus des passages des portes de corridors, partout où c'est indiqué sur les plans; et des arcs-boutants au-dessus de toutes les ouvertures, et des voûtes en ogive, quand il sera nécessaire.

On devra faire un tuyau de conduit de 4½ pouces x 9 pouces dans les murs pour enlever l'air vicié de toutes les chambres, couloirs et escaliers, et à tous les 20 pieds de longueur des corridors. Les tuyaux-conduits devront s'ouvrir sur les chambres du toit de ventilation.

On devra enduire les bondes placées entre deux solives de mortier hourdé convenablement, de 3 pouces d'épaisseur et élevé à 4 pieds aux côtés des solives, et composé d'une mesure de chaux pour cinq mesures de gros sable.

On devra construire des latrines où elles sont indiquées sur les plans avec fond et deux extrémités de 3 pouces en ardoise, 3 pieds 3 pouces de haut, avec division de 1 pouce en ardoise, 4 pieds 6 pouces de haut et en saillie de 1 pied 9 pouces du mur, enfoncé 2 pouces dans le mur. Les angles du haut et de dehors devront être arrondis. Il faudra mettre entre chacune des ouvertures un morceau d'un pouce d'ardoise sciée et polie, de 12 pouces de large posé en biais afin de former une rigole à une distance de 3 pieds du mur, en un ou deux morceaux établis dans du ciment avec une descente vers l'égout. On devra faire un égout le long du derrière, taillé en demi-cercle sur de l'ardoise solide, et avec une bonne pente vers le tuyau de descente. Tout l'ouvrage en ardoise devra être scié et poli, chauffé et complètement saturé d'huile pure, et le tout devra être rainé, cramponné et fixé de la manière la plus solide, tous les joints faits avec blanc de céruse et du minium.

On devra fournir et poser du mortier convenable sous les ardoises de tous les toits dont le dedans des poutres n'aura pas été plâtré.

Fournir et fixer à toutes cheminées des manteaux de cheminée de la valeur de \$25 chacun, y comprenant la pose complète, à l'exception des chambres pour messagers, et des chambres de soubassement dans les domiciles, qui devront être de \$12 chacun, y comprenant le posage complet.

Fournir, élever et maintenir un échafaud suffisant, sûr et bon pour exécuter comme il faudra toute la maçonnerie et le briquetage; le dit échafaud devra rester pour l'usage de tous les autres artisans qui en auraient besoin, et le dit échafaud ne devra pas être enlevé avant que les architectes l'aient ordonné. Tous les murs, soit en maçonnerie ou en briquetage, devront être bâtis à l'aide d'un échafaud de deux côtés, et aucun ouvrage au-dessus tête ne sera permis.

On devra demander à l'entrepreneur les dimensions exactes des détails développés des diverses parties du bâtiments. On fournira à l'entrepreneur les dessins en vraie grandeur de tous les détails à mesure que les travaux avanceront.

Il faudra fournir toute la main-d'œuvre, matériel et attirails nécessaires pour la mise en travaux sous la direction des architectes ou de leurs assistants.

Faire tous les trous évidemment nécessaires dans la maçonnerie et le briquetage, où cela sera nécessaire pour le passage ou encastrement des fers, bois, plomb ou tout autre ouvrage.

Fournir et fixer toutes les pierres de reliaison qu'il faudra, les goujons en ardoise, les crampons en fer ou en cuivre, le coulage en plomb qui pourraient faire partie des ouvrages du maçon ou du poseur en brique. Bien sceller toutes les charpentes de reliaison, plaques, linteaux, et tout autre ouvrage de pierre ou de bois qui en aurait besoin. Sceller et jointoyer autour avec de la chaux et du mortier de chaux, ou de bourre toutes les charpentes de fenêtres ou de porte. Faire tout le remblayage nécessaire.

Exécuter tout l'ouvrage à la tâche qui devra être fait par d'autres artisans, et fournir tous les matériaux et main-d'œuvre se rapportant aux travaux des maçons et des poseurs

de briques, ou qui seraient nécessaires pour compléter tous les travaux à la satisfaction des commissaires ou de leurs architectes.

Tous les ouvrages de tailleurs de pierre et des sculpteurs devront être exécutés sur chantier, à moins d'une permission spéciale que les architectes ne donneront qu'en des cas urgents ou très-exceptionnels, et jamais pour ce qui a rapport à la sculpture.

On emploiera des crampons et des goujons partout où ce sera nécessaire, partout où les architectes ou leurs représentants l'indiqueront; ces crampons et goujons devront être en fer, bouillis dans l'huile et dans le minium, et des formes et dimensions requises, et, où il le faudra, devront être fixés avec du plomb.

Les cintres pour diriger la courbe des voûtes et des arêtes au-dessus de la bibliothèque et des autres voûtes et arêtes, devront être construits de la manière la plus artistique et la plus solide; et ces derniers, ainsi que tous les autres cintres, ne devront pas être décintrés avant que ce soit ordonné par les architectes, et dans tous les cas construits comme il sera ci-après ordonné par les architectes, ou par le commis des travaux en leur absence.

Fournir tous les cintres nécessaires, moules, patrons, outils, compresseurs pour moudre le mortier, le ciment.

Toutes les moulures ne devront être exécutées qu'avec des moules en métal, et tous les patrons soumis à l'approbation des architectes quand ils le demanderont.

La sculpture devra être faite dans un style artistique, dans tous les cas, sous la surintendance et avec l'approbation des architectes. Ces sculptures devront être exécutées sur des blocs ou sur les faces bâties dans les murs, ainsi que les architectes le désireront. La sculpture dans les panneaux aux pignons du nord des chambres ne sera pas comprise dans ce contrat.

Aucun sculpteur ne pourra travailler sans l'autorisation des architectes.

Toutes les moulures en saillie, sculptures, etc., devront être encaissées et protégées contre toute détérioration pendant la durée des travaux. Toutes les marches extérieures et intérieures devront être protégées et couvertes immédiatement après qu'elles auront été posées.

Fournir assez de béton pour couvrir les bandes qui reposent sur le bas des brides des poutres en fer; en couvrir les voûtes et toutes les autres parties où les planchers devront être finis avec du ciment, et où les planchers devront être faits à l'épreuve du feu. Ce béton devra être fait avec de la meilleure chaux brune (fraîchement cuite), mélangée dans la proportion d'une mesure de chaux pour six des ingrédients suivants, savoir: de la brique broyée, ou des débris de terre cuite dure, une mesure de cendres de forgeron, une mesure de grosses cendres de locomotives, deux mesures de mâchefer. Si ces matériaux ne pouvaient s'obtenir facilement, on pourrait les remplacer par d'autres ayant la même propriété, s'ils satisfont les commissaires ou leurs architectes.

Les proportions devront être exactement déterminées; et la chaux devra être apportée toute fraîche du four, comme il sera demandé, et broyée sous les compresseurs et tenue à sec dans des sacs à couverts, jusqu'à ce qu'on l'emploie.

Le béton devra être posé sur les bandes en deux épaisseurs égales, et bien tassé. On laissera la première couche devenir passablement sèche avant de mettre l'autre; bien mouiller la surface quand on sera prêt à appliquer la seconde couche.

Là où il y aura des surfaces à plancheyer, on mettra par-dessus le béton. Les nervures biaises en bois, comme il est indiqué dans les détails, devront être fournies par le charpentier, et bien scellées par le maçon avec l'assistance du charpentier. Fixer le fer aux solives, et aux longrines sur des supports convenables de pierre.

L'entrepreneur devra mettre sur l'emplacement 300,000 briques dans l'espace d'un mois, à partir du jour de la signature du contrat. Jusqu'au-dessous de la ligne du plancher de soubassement, les murs devront être faits de pierres plates bien assises et bien jointoyées, avec filets de mortier au-dedans et au-dehors; de la poix fondue, mêlée avec une proportion de goudron pour prévenir les fissures, sera coulée dans la tranchée à un pouce d'épaisseur, et, dans les froids, des cendres tamisées devront être répandues à la surface.

Le parement extérieur des murs des cours ou partout où cela se trouve, devra être fait de meilleures briques. Les âtres pourront être en pierre d'Ohio, de 3 pouces d'épaisseur, polie à la surface, au lieu de marbre comme il a déjà été spécifié.

Les coins des salles de séance, en face des tours pour ventilation, devront être faits comme il est indiqué ou spécifié pour les tours.

Les voûtes devront être tournées dans les murs au-dessus des corridors pour admettre des jours pour chassiss-vitrés (*skylights*), et être en trois rangs de briques. Les escaliers de la tourelle au palier, qui est autour de la lanterne de la bibliothèque, devront être enclos dans des murs en briques de 9 pouces, restant sur arête.

Chaque escalier devra être solidement construit en pierre d'Ohio, et pénétrer d'un pied dans le mur, avec assemblage dentelé à chacune des marches, qui devra avoir au moins six pouces d'épaisseur, et être faite d'une pierre convenablement travaillée, jusqu'à une distance uniforme en-dessous avec soffite d'achèvement : en un mot, l'ouvrage devra être le plus complet sous tous les rapports. La continuation de l'escalier jusqu'au toit de ventilation ne devra pas avoir plus de trois pieds de large.

CHARPENTIER ET MENUISIER.

Tout le bois de construction et toutes les charpentes devront être de la meilleure qualité des différentes espèces spécifiées. Le bois devra être exempt de sève, de gros nœuds et de nœuds morts, entièrement séché, et scié et équarri. Les solives, les longrines et autres pièces semblables ne devront pas avoir plus de 16 pouces de distance d'axe en axe, à moins que ce soit autrement indiqué. L'ouvrage devra être exécuté de la meilleure manière, et sujet en tout temps aux indications des architectes.

Les travaux des charpentiers et des menuisiers devront être préparés sur chantiers, pour lesquels l'entrepreneur devra prendre des mesures convenables ; toute facilité possible sera accordée à ces ouvriers, en leur permettant d'employer l'une ou l'autre maison comme atelier aussitôt qu'elles auront été recouvertes.

L'entrepreneur devra faire les arrangements provisoires nécessaires, et comprendre parfaitement que toute précaution devra être prise pour empêcher que le feu prenne ou que tout autre dommage arrive, et que, dans le cas où cela aurait lieu, il en sera responsable à ses frais et dépens. L'entrepreneur devra apporter sur l'emplacement, dans l'espace d'un mois à partir de la date du jour de la signature du contrat, 300,000 pièces de bois de construction, séché, sain ; et tout le reste du bois nécessaire aux travaux du menuisier, y compris le plancheyage, devra être sur le terrain avant le premier jour de février 1860, et empilé pour sécher encore mieux.

Fournir, fixer et maintenir toutes les charpentes nécessaires pour étais, échafaudage, étançons ou planches nécessaires pour l'accomplissement sûr, entendu, et pour la conservation de l'ouvrage du charpentier et du menuisier.

Fournir et fixer toutes les pièces tournées, outils, panneaux, moules, perches, niveau, et différentes autres choses nécessaires pour la mise en exécution, la construction et l'achèvement des divers ouvrages : et il sera strictement requis que la charpente des combles, les solives, les cloisons, les poutres, aussi bien que tout l'ouvrage du menuisier, soient exactement tracés sur des planches à une grande échelle pour guides des ouvriers, avant de commencer les travaux respectifs. Tous les joints en fer et autres parties relatives à ces ouvrages seront pleinement tracés ; et la dite mise en exécution sera strictement soumise à l'approbation des architectes avant que les parties respectives en soient commencées.

Fournir et fixer tous les linteaux convenables et nécessaires ayant une profondeur d'au moins 2 pouces pour chaque quatre pieds nets de portée, avec un encastrement dans les murs à chaque bout, pas moins de 6 pouces ; avoir aussi 2 pouces additionnels de portée au-delà de quatre pieds.

Les linteaux devront couvrir toute l'épaisseur des murs. Pour les murs larges, les linteaux devront être en deux pièces en largeur, au-dessus de toutes les portes, fenêtres ou autres ouvertures qui en auraient besoin.

Fournir et fixer toutes les briques en bois qui seraient indiquées ou nécessaires pour l'assujettissement des attaches.

Tailler, fixer et fournir toute ferrure en fonte ou en fer battu, pour les combles, pour les planchers, cloisons ou autres pièces se rapportant à la charpente. Fournir et fixer indépendamment des sablières pour planchers et toits, les rangées suivantes de charpente de relèvement :—

Au rez-de-chaussée, une rangée de bois à la naissance des fenêtres, 9 x 3 pouces.

Premier plancher, une rangée de bois à la naissance des fenêtres, 9 x 3 pouces.

Toute la charpente de reliaement devra être mise aussi près que possible du centre des murs, et retournée à travers tous les murs; toutes les solives et retours en queue arrondis et cloués.

Aucune charpente de reliaement ne devra être coupée qu'après indication. Aucune charpente de reliaement ni autre pièce ne devra être plus près que 9 pouces des conduits de cheminée, et si des pièces de charpente de reliaement n'avaient pas été mises à la place convenable, l'entrepreneur aurait à payer le coût pour défaire et rebâtir telle ou telle partie de l'ouvrage qui serait nécessairement dérangée pour ce remplacement. Toutes les sablières devront être en queues, partagées en deux et coloriées aux angles et autres intersections, et de petites pièces en retour d'au moins deux pieds de long à tous les murs aux angles droits.

Les solives d'achèvement devront être en biseau et calfatées à tenon et mortoisées selon la nécessité. Toutes les estrades du haut devront avoir des solives et des montants, partagés en deux et à tenons. Les pièces des estrades ne devront pas avoir moins de 2 pouces en vraie grandeur pour recevoir les planches du plancher.

Tous les planchers devront être remplis, et bien plancheiés, et préparés pour hourdage (lequel sera fait et posé par le poseur de briques). Les nervures devront avoir 1½ pouce par 1 pouce, et le planchéage avoir 1 pouce, enrainé à la hache et en largeurs étroites.

Tous les planchers horizontaux devront être maintenus par des écharpes de 3 pouces par 1½ pouce, bien cloués, une rangée pour chaque dix pieds de portée. Toutes les solives devront être clouées aussitôt que posées. Les solives dans tous les cas devront être exactement mises en niveau: aucun copeau, ni cales ne seront admis. Les solives devront être posées parfaitement contreventées. Les solives porteuses devront être au moins deux pouces plus épaisses que les solives ordinaires, double tenons et chambranles partout.

Les architectes se réservent le droit d'ordonner que les solives soient placées d'une manière différente de celle qui est indiquée sur les dessins, pourvu qu'en faisant cela aucune poutre ou longrine ne soit requise.

Tous les planchers devront être posés à l'époque fixée et ordonnée par les architectes, bien cloués en côté; les planches avec languettes cassées seront rejetées. Les planches retournées à onglet et collées à tous les âtres ou autres ouvertures ayant 3 pouces de large. Tous les planchers devront être rabottés de la meilleure manière et entièrement dégagés de mortier humide, de plâtre, de peinture ou de toute autre saleté ou tache au moment de livrer les bâtiments.

Tous les planchers en chêne des corridors et des escaliers devront être nettoyés et préparés pour être huilés.

Toutes les solives devront avoir une section de 3 x 1 pouce de hauteur pour chaque pied linéaire de portée, que les mêmes solives soient sur des murs, longrines ou poutres.

Tous les planchers, où la portée des murs excèdera 14 pieds, devront avoir une forte poutre de pas moins de 12 pouces d'épaisseur sur 1 pouce de hauteur pour chaque pied, en ligne droite, de portée nette jusqu'à 18 pieds, et au-delà de cette longueur, chaque plancher devra avoir des poutres additionnelles une pour chaque huit pieds de la longueur des solives.

La dimension des sections sera d'après la règle précédente. Chaque poutre devra avoir une portée à chaque bout de pas moins de 1½ pouce pour chaque pied de long, et aucune des solives ne devra avoir une portée de moins de 6 pouces.

Dans tous les cas où le plafond est indiqué plat, les solives devront être assemblées en queue-d'aronde et doubles tenons, etc.

Toutes les poutres devront se poser sur des cales de 9 pouces par 4 pouces de toute la longueur du trumeau, ou mur sur lequel elles pourraient reposer.

Tous les planchers (à moins qu'ils ne soient soutenus en dessous) ayant une largeur d'au-dessus de 30 pieds, devront avoir des longrines accouplées; les poutres ayant une extra de 6 pouces de large, et étant sciées en deux, devront avoir des flèches en feuilles de fer battu de ¾ de pouce avec joint brisé, pas moins de 5 pieds, et boulonnées à chaque 30 pouces de distance avec boulons, écrous complets.

Partout où les poutres de plafond seront plus hautes que les solives de leurs planchers, elles devront être enchassées dans des revêtements travaillés de 1½ pouce, avec rouleaux et arêtes chanfreinées, etc.

Les plafonds de l'entrée du vestibule, garde-robres, corridors, et des couloirs et autres

chambres, ainsi qu'il est désigné, devront être encadrés en panneaux avec moulures, et être plancheiés avec planches de $\frac{3}{4}$ de pouce, taillées, assorties, chanfreinées, assemblées à languettes et rainures; largeur pas moins de 6 pouces. Quelques-uns des panneaux des plafonds des corridors devront être vitrés (par le vitrier).

Les planchers élevés des deux chambres et des galeries devront avoir des nez arrondis et des moulures de $1\frac{1}{4}$ pouce x 1 pouce en-dessous. Marches en sapin de bonne qualité, et $1\frac{1}{2}$ pouce, et contre-marches de 1 pouce, attachées à des blocages de 2 pouces, au moins à chaque degré, avec nez convenables pour s'appareiller aux planchers, des cordons de $2\frac{1}{2}$ pouces, à double chanfreinure sur le haut, et rentrés pour marches et contre-marches où il y a plus de deux contre-marches. Le tout devra être parfaitement complet. Ces marches seront établies dans les deux chambres, au rez-de-chaussée et dans les galeries.

Tous les planchers, la où ce n'est pas spécifié autrement, devront être posés avec du pin rouge de $1\frac{1}{2}$ pouce, de la meilleure sorte, taillé et assemblé à rainures et à languettes; les planches ne devront pas excéder 6 pouces en largeur clouées aux bords.

Les planchers des soubassements devront être faits en chêne blanc de $1\frac{1}{2}$ pouce, de la meilleure sorte, taillé, assemblé à rainures et languettes, en planches ne dépassant pas 6 pouces de largeur.

Fournir et fixer à toutes les portes d'entrée, ayant des planchers en bois, et aux portes dont les marches sont indiquées, conduisant des planchers en marbre à ceux en ciment, degrés en chêne solide et bien taillé, avec des nez à moulures.

Toute la charpente des toits, à moins que ce soit autrement désigné, devra être du meilleur sapin blanc. Les toits où les charpentes ne sont pas exposées intérieurement devront avoir en général des sablières de 9 pouces x 3 pouces, des flèches de 6 pouces x 4 pouces. Chevrons et colliers sur arêtiers de 6 pouces x 3 pouces; solives de plafond 5 pouces x 3 pouces; pannes de 6 pouces d'épaisseur, et une flèche de 1 pouce pour chaque pied net de portée; être de grande longueur et assemblées où ce sera nécessaire, sur un mur ou porteuses accouplées. Toutes les sablières, etc., devront être assemblées à queue-d'aronde, par moitié, et bien clouées aux joints. Tous les faîtes devront être assemblés, et les arêtiers tassés en biseau au haut et à tenon au bas de 9 pouces x 4 pouces; mettre sur les pièces qui seront à dents ou angles des supports de la même grandeur que les sablières, et taillés en queue-d'aronde. Partout où la portée des sablières et pannes excédera 19 pieds, il devra y avoir des fermes à distance n'excédant pas 10 pieds, à moins que ce soit indiqué autrement.

La section des fermes en charpente où la longueur des entrants n'excède pas 30 pieds, devra être de $\frac{1}{2}$ de pouce pour chaque pied de distance. Entre elles, ou entre les murs, quand il devra n'y en avoir qu'une, et un pouce extra d'épaisseur pour chaque cinq pieds de longueur additionnelle d'entrant. La moyenne grandeur des poutres étant pour entrants 25 pieds de long, n'excédant pas 30 pieds 10 pouces de flèche, et ainsi de suite, ajoutant un pouce de flèche pour tous les quatre pieds de longueur additionnelle; tous les autres nombres seront établis en proportion. Tous les colliers des fermes devront avoir toutes leurs sections augmentées de force au moins deux-cinquièmes de plus. Toutes les fermes de travée, tirants et toute autre charpente de combles qui est exposée à la vue, devront être taillées unies et chanfreinées avec moulures comme il est indiqué dans les dessins, ou comme il sera requis dans le cours de la construction.

Partout où les sections sont représentées sur les dessins, les dimensions qui y sont marquées devront être prises malgré l'échelle précédente.

Toutes les fermes principales devront être boulonnées avec des boulons d'un pouce de fer forgé, avec écrous d'ornementation, rondelles et têtes arrondies, (et avoir aussi des étriers ou brides d'ornementation, et des têtes de boulons et écrous comme il sera indiqué, demandé ou requis dans la suite.)

Partout où des lanternes des chassis vitrés sont indiquées ou nécessaires, toutes les charpentes employées à cette effet devront être proprement finies et encadrées, et avoir tous les chevêtres de support nécessaires, tasseaux, margelles, seuils à gorge, parois avec moulures, et des faces avec filets, etc., complets.

Tous les arêtiers et les faîtes devront avoir des rouleaux de $2\frac{1}{2}$ pouces de diamètre, et vissés dessus.

Fournir et fixer au toit, au haut de l'escalier qui conduit de la tourelle à la lanterne de la bibliothèque, une trappe de $1\frac{1}{2}$ pouce en sapin bien séché, avec saillies pour recouvrir

les enjolivements du toit. Cette trappe devra avoir 3 pieds sur 5 pieds, avec bords à onglets (mitrés), et trois étriers au bas proprement fixés autour, suspendus avec de fortes charnières en T de 16 pouces, et pourvues de fortes serrures ou verrous comme les architectes l'indiqueront.

Fournir et poser sur toute la longueur des toits partout où ce sera praticable, un plancher en planches de 2 pieds 6 pouces de large, les bords cloués sur les solives du plafond ou sur les charpentes du toit, et à joints droits.

Tous les toits devront être plancheyés avec des planches de sapin blanc en bon état, de 1½ pouce ; aucune planche plus large que 9 pouces, posée bien serrée et toutes de même largeur, dans toute leur longueur, et tous les joints brisés, aussi des voliges en ardoise de 2½ pouces x ¾ de pouce, de grandes longueurs.

Dans tous les cas où la portée des solives du plafond excède 10 pieds, il devra y avoir des attaches introduites ne dépassant pas sept pieds d'éloignement, à moins que ce soit autrement indiqué. Les attaches devront avoir une section de ½ pouce d'épaisseur et un pouce de hauteur pour chaque pied linéaire de portée.

Les solives seront assemblées aux poutres et les poutres assemblées aux principales, ou autrement portées par les murs.

Les paliers des toits de recouvrement devront être partout façonnés sur le même principe qu'il a été spécifié pour les longs pans, ayant la section des poutres et des solives proportionnées selon la même formule dont il a déjà été fait mention pour les planchers, et avoir en outre de cela des pièces d'ajustement de 3 pouces d'épaisseur, et avec une pente de pas moins d'un sur quinze ; de plus, là où c'est désigné, faire descendre quatre côtés ou autrement, comme il sera indiqué ou ordonné.

Le planchéage devra être en deux épaisseurs de ½ pouce chacune, en planches pas plus larges que six pouces, posées serrées et bien clouées ; l'épaisseur du dessus devra être à rainure et à languettes à joints croisés avec l'épaisseur du dessous.

Tout palier de la couverture devra avoir une trappe façonnée comme il faut, et écou-tille de trois pieds carrés avec margelle de 6 pieds x 3 pouces rabattue, assemblée à queue-d'aronde et à l'épreuve du temps et élevée en courbe. La boîte de l'écou-tille devra avoir 4 pouces de hauteur, toute faite en sapin de 1½ pouce, préposé pour recouverture en métal et avec rouleaux ou filets de 2½ pouces pour le plomb.

Les écou-tilles au-dessus de l'escalier sur le toit de la bibliothèque à battants suspendus de 5 pieds x 3 pouces.

Les toits au-dessus des deux chambres devront avoir des trusses principales, comme il est indiqué, avec des moulures en saillies ; selon les dessins de détail, un enjolivement découpé sur chaque porteuse principale.

Les panneaux devront être formés en moulures, ainsi qu'il est indiqué.

Les panneaux aux parties plates du plafond devront être vitrés. Les vitres devront être fournies par le vitrier.

L'espace entre les poutres de travée et des chevrons devra être rempli avec ouvrage à jour, selon le dessin et les espaces ainsi formés devront servir de conduits pour la ventilation. L'ouvrage à jour devra être aussi fixé en rond dans les panneaux, de manière à exhausser les boiseries qui recevront les vitres.

La corniche aura ses moulures, comme il est indiqué ; l'enjolivement sculpté n'y sera pas compris. Les corniches devront être modillonnées (*bracketed*), bloquées et assemblées, etc., fixées avec soin.

Les plafonds au-dessus des garde-robes et des chambres avoisinantes, et au-dessus des salles de lecture, chambres à fumer, corridors, galeries pour tableaux, escaliers, couloirs et entrée publique et chambre de comité dans la tour, devront avoir des plafonds en bois encadrés avec des moulures, comme il a été indiqué, avec un enjolivement sculpté.

Les corniches des chambres ci-dessus ne devront pas dépasser un pied en développement. Des espaces devront être laissés dans les moulures de ces panneaux pour faciliter la ventilation.

Tous les plafonds en bois devront être faits avec planches de ¾ de pouce rabotées avec double arrêt ; chanfreinés, bien cloués sur les côtés aux solives du plafond, et complètement finis.

Le toit de la tourelle, au-dessus de l'escalier de la bibliothèque, devra être encadré de la meilleure manière, avec des plaques de 9 pouces x 6 pouces, chevrons, arbalétrières,

tirants en équarrissage, ainsi qu'il est indiqué généralement pour les toits, et à chaque 10 pieds de hauteur des pièces croisées, de 13 pouces x 4 pouces, partagées en deux. Le mât devra avoir 8 pouces x 8 pouces, descendu au plafond et boulonné.

Toutes les autres charpentes nécessaires devront être comprises.

Les plafonds de l'escalier de cette tourelle seront fait à panneaux en bois avec de simples chanfreins.

Construire toutes les lambourdes comme il est indiqué ou nécessaire, à côtés sculptés, découpés de trois pouces, travaillés avec moulures, chanfreins, etc., selon les dessins, avec des modillons (*taillés*), etc., complets. Les arètiers, les chevrons, les faites ou autres charpentes devront être du même (équarrissage) qu'il a été déjà dit pour les toits. Les chassis des fenêtres seront spécifiés ci-après. Les toits tronqués seront formés comme il est indiqué ou nécessaire, et devront avoir les trusses principales assemblées d'un équarrissage égal à celui déjà mentionné; devront avoir des assemblage en retour, et des étriers de 12 pouces x 6 pouces aux angles, les plats posés comme il a déjà été décrit, avec les solives nécessaires.

Dans tous les cas où les fûts de cheminée seront mis à l'inclinaison du toit, les selles devront être établies au côté supérieur pour empêcher la neige de s'y loger.

Il faudra, bien entendu, que tous les toits soient parfaitement faits avec tous les étais nécessaires, écharpes, chevêtres, panneaux, nervures, etc., avec tous les boulons et brides en fer; et aussi tous les goussets, couvertures, etc., ayant des poutres de même grandeur, etc., etc., et planchéage, comme les toits avoisinants, et partout exempts de gouttières de cheminée ou autres obstacles qui permettraient à la neige de s'y loger.

Les cloisons de séparation ou tintées en jaune sur les plans devront être bien assemblées, scellées, attachées et boulonnées où ce sera nécessaire. Chaque cloison devra être étançonnée à partir de la tête de porte ou du seuil. Aucun boulon ne devra tenir qu'à une seule solive; les seuils devront reposer où ce sera possible sur de petites pièces encadrées des solives.

Têtes et seuils.....	6	pouces	x	4	pouces	} Boulons avec écrous $\frac{1}{2}$ pouce, et rondelles à tous les goussets $\frac{1}{4}$ x $\frac{3}{8}$, et des brides à tous les poteaux de porte.
Pièce de mur.....	6	do		4	do	
Goussets, têtes de porte.....	6	do		4	do	
Montants communs....	6	do		4	do	
Maîtresses chevilles.....	6	do		4	do	

Toutes les garnitures dans tous les bâtiments devront être préparées et fixées de la meilleure manière, insérées aux planches, et avoir des dos de filets sur les planches, et être bien fixées aux briques en bois, qui ne doivent pas être à une plus grande distance que 30 pouces de chacune des autres; elles devront aussi être assemblées à onglet à l'extérieur, et proprement insérées et coupées aux angles intérieurs. Des fonds convenables de pas moins de 3 pouces de large ravalés par derrière pour le plâtre et fixés à niveau sur la face. Toutes les fois que les planches seront en gradins, les moulures de case devront suivre la rampe des gradins et être proprement brisées aux angles de saillie. Le tout bien complet, et avoir tous les trous bouchés ou masqués avant de peindre; aucune moulure de la base ne devra être posée avant que le plâtre soit complet, ou sans le consentement écrit des architectes.

Les garnitures des chambres et de la bibliothèque devront être $1\frac{1}{2}$ de chêne blanc, 15 pouces de haut, avec double face, bord chanfreiné et en 4 moulures sur le haut.

Toutes autres bordures pour planchers en bois devront avoir $1\frac{1}{2}$ pouce, sapin rouge travaillé avec moyenne de 9 pouces de hauteur, et avec des bords chanfreinés et des moulures de $2\frac{1}{2}$ pouces sur le haut.

Les deux escaliers publics et les deux escaliers de comité et les escaliers réservés aux membres, et qui conduisent à la galerie des dames, devront avoir une main-courante, en chêne blanc, continue, à moulures pour finir, de 5 pouces x 3 pouces, avec enroulement taillé dans le bloc, et se continuant autour du puits; le palier au haut devra être appareillé et poli. Placer à l'escalier qui conduit à la salle à manger des membres, une rampe de chêne de $3\frac{1}{2}$ pouces de diamètre, polie et fixée au mur par des boulons convenables en fer. L'escalier au toit de la bibliothèque devra avoir une main-courante à moulures en sapin de 3 pouces, supportée par de simples montants en fer.

Construire des échelons dans les toits des chambres dans la tour principale et où ce sera requis, pour conduire aux trappes ou d'un toit à un autre; les échelons devront avoir

12 x 3 côtes et 9 par 2½ têtes, les têtes devront être assemblées aux côtes, et chaque échelon devra avoir trois boulons de 1½ pouce en fer forgé, avec écrous, plaques, etc., complet. De fort crochets avec têtes (*eyes*) en fer forgé au haut de chaque échelle.

Construire les cloisons pour latrines, là où c'est colorié en jaune, avec têtes, seuils, goussets, de 4 x 3, et étançons 4 x 2, proprement assemblés, de sapin blanc.

Les sièges et montants devront être en chêne blanc de 1½ pouce, ouvragés et à languettes, fort bien fixé sur des supports en moitiés, de 4 x 3, etc., et de 1½ pouce, proprement travaillé de doubles couvercles en panneaux bombés, ouvragés, assemblés carrément et chanfreinés, suspendus par des charnières de 2½ pouces en cuivre avec vis complètes; bordure assemblée et arrondie, tout en chêne blanc. Les trous devront être proprement faits et enfoncés, poignées arrondies et complétées.

Revêtir tous les tuyaux avec manchons en boîtes et encadrés, les couvercles suspendus par des charnières, de manière à donner accès aux tuyaux en cas de dommage, et avoir des boutons en cuivre, des boucles à tour et complètes.

Fournir et fixer dans le toit de la tour tronquée du N. O. et N. E., et dans le toit au-dessus du bureau de l'orateur, dans deux des tours de ventilation, des revêtements de réservoirs (pour eau) formés de trois pouces en queue-d'aronde, avec rainure et languette, deux revêtements dans chaque toit, chaque revêtement 10 pieds x 4 pieds x 5 pieds, devant être supporté par des porteurs proprement assemblés et complétés, et reliés ensemble par des tringles de fer forgé de 1 pouce, avec boulons, écrous, vis, brides, et enfin complets, quatre à chaque citerne.

Fournir et fixer, par-dessus les latrines de la bibliothèque, et par-dessus les latrines dans les bureaux et les chambres de comité, et par-dessus celles des appartements des aumôniers, des revêtements, des citernes de 2 pouces en queue-d'aronde, à rainures et languettes; chacune devra contenir, en moyenne, pas moins de 300 gallons, deux barres ou tringles de ¾ de pouce à chaque citerne, toutes deux fixées au complet avec écrous, vis et brides.

Fournir et fixer toutes les clôtures nécessaires de 1½ pouce, avec faces et bouts assemblés et à moulures pour baignoires, et deux bords arrondis de 2 pouces sur le haut; le tout devra être du meilleur chêne blanc, et fournir aussi tous les matériaux et travaux à la tâche, pour que l'ouvrage de menuiserie soit complet pour les baignoires.

Toutes les portes intérieures devront être de la grandeur et de la forme désignées sur les dessins, et à moins que ce soit autrement spécifié et devront être de 2 pouces. Six panneaux, travaillés et assemblés à double arrêt, chanfreiné, et avoir une moulure de ¾ de pouce à onglet juxta-posée.

Le tout devra être suspendu par des charnières (*butt*) en cuivre de 4 pouces, et de vis à des cadres solides 6 x 3, adoucis et à double arrêt chanfreiné, assemblé de manière à aller à la voûte avec traverse à moulure, et l'espace au-dessus rempli avec des panneaux pointus à moulure et faits de manière à appareiller les portes.

Les portes des entrées publiques devront avoir l'espace au-dessus rempli avec de la pierre ou du marbre. Les dix portes qui conduisent dans les chambres devront être encadrées dans des panneaux, comme il est indiqué sur les dessins, être en chêne blanc de 3 pouces avec panneaux et fortes moulures, un membre sculpté, battants suspendus par des charnières à pivots patentés, des boutons d'ornement émaillés pour ouvrir et fermer; et chaque porte devra avoir des gonds et verrous en cuivre à saillie. Avoir des cadres solides 6 x 6, travaillés, adoucis, à moulures, chanfreinés, et avoir de petites plaques de fermetures courbées, ainsi qu'il est indiqué, et traverse à moulures.

La naissance des voûtes, au-dessus, devra être remplie avec des panneaux moulés, et chaque panneau devra être sculpté, sujet à être choisi ensuite, ces sculptures ne devant pas être comprises, mais le panneau devra être inclus comme étant préparé et prêt.

Fournir et fixer des architraves de 7 x 2, avec arrêt chanfreiné et un rouleau arrondi 2½ pour l'achèvement d'un bloc chanfreiné à la base; ces rouleaux ou baguettes devront être coupés comme des cables dans les corridors du rez-de-chaussée, et du premier plancher, dans les salles de lecture, dans celle du gouverneur-général, celle de l'aumônier, dans la galerie des tableaux et dans la bibliothèque.

Deux paires de portes à l'entrée principale en chêne blanc, de 2½ pouces, travaillées, encadrées, chanfreinées et à moulures, six panneaux battants suspendus qu'on construira

pour aller dans des rainures, dans la maçonnerie, avec des charnières en fer à pivot, haut et bas avec brides en fer forgé, et ornementé des deux côtés.

Les naissances des têtes de portes dans le vestibule public devront être remplies avec marbre.

Toutes les autres portes extérieures devront être de chêne blanc, de 2½ pouces, encadrées et à moulures, comme il est indiqué, et suspendues aux tableaux solides 6 x 4, travaillés et aplanis.

Toutes les fenêtres extérieures qui ne sont pas indiquées devront être vitrées, à carreaux (*quarry lights*), et avoir des tableaux solides, travaillés et rabotés 4 x 3, chanfreinés et à moulures, avec traverse à moulure, de 6 pouces de profondeur, et consoles ornementées et sculptées à la naissance.

Fournir et fixer tête archée de ditto un chassis dormant à moulure de 2 pouces. Dans l'intérieur de ce bâtis, fournir et fixer un chassis de 2 pouces avec moulure, avec encadrements convenables en boîte, cordons patentés et contre-poids en fer, des poulies à tourillon en cuivre et les meilleures fournitures de chassis. Ces chassis devront être pendus seuls et montés, afin que la glissière du bas soit de niveau avec la traverse de la fenêtre.

Fournir et fixer sur la face intérieure du mur des bâtis 5 x 4, travaillés, solides et rabotés, avec traverse et tête, archées à l'extérieur.

Fournir et fixer des tableaux de chassis de 2 pouces, à moulures, au-dessus de la traverse et chassis de revêtements, 2½ pouces au-dessus, suspendus par des charnières de 3 pouces en cuivre, et munis de la meilleure serrure à loquet, et de deux verrous en cuivre avec saillie.

Là où les têtes archées ne sont pas si pointues, on devra prendre des dispositions analogues.

Le devant de la galerie devra être travaillé, encadré, à moulures et à panneaux, comme il est indiqué. Avoir des courbes d'ornementation en fer avec enroulements, fournis par le forgeron, pour supporter la barre d'appui. La barre d'appui supérieure devra être en noyer de 6 pouces de large, 4 pouces d'épaisseur, et à moulures bien faites et polies.

Les portes du soubassement destiné au sergent-d'armes, l'huissier de la verge noire et les messagers devront être en sapin de 2 pouces, bâtis travaillé avec panneaux, arrêt chanfreiné des deux côtés, et suspendus à des tableaux solides 4 x 3, travaillés, aplanis et chanfreinés, et aux architraves chanfreinés de 4 pouces de large.

Sur les murs où les parements des jambages sont indiqués et où ils sont nécessaires, les parements devront être de sapin 1½ pouce, travaillés, encadrés avec panneaux et à moulures pour s'appareiller avec les portes.

Les moulures de chassis, les revêtements et les barres devront être pris après.

Fixer toute la serrurerie qui sera fournie par les commissaires.

Fournir et fixer des chassis vitrés sur les toits extérieurs, dans les positions indiquées, travaillés, aplanis et des revêtements convenables à moulures, ronds ditto de 1¼ pouce vissés aux voliges.

Fournir et fixer tous les filets à ditto pour saillies d'ardoise, etc.

Mettre dans les latrines de la chambre de l'aumônier, un rayon de 1 pouce sur des supports convenables, et une rangée de chevilles au-dessous.

Fournir et fixer dans les lavoirs, cuisines, et dans les offices de cuisine de la résidence du sergent-d'armes et de l'huissier de la verge noire, 600 pieds de longueur de rayons en sapin, bien fixés sur des supports convenables.

Les chassis vitrés intérieurs devront être en sapin de 2 pouces bien travaillés, à moulures, etc., et enchassés dans des panneaux comme il est indiqué sur les plans.

Les fenêtres en éventail, où il est indiqué ou requis, devront être faites de manière à s'appareiller avec les autres chassis de fenêtres.

Toutes les portes d'entrée conduisant aux planchers en bois devront avoir des marches solides en chêne avec nez montés.

Fournir et fixer entre les chassis extérieurs et intérieurs de vénitiennes travaillées, assemblées et à moulures, etc., 2 pouces d'épaisseur; la partie au-dessus de la traverse devra être fixée, et la partie du bas faite en deux et être suspendue à la traverse avec les rouleaux nécessaires, de manière à glisser dans les espaces laissés dans les murs.

(Ces jalousies ne seront pas nécessaires dans les chambres qui donnent sur les cours. Elles devront être exécutées avec le meilleur bois sec et de la manière la plus artistique.)

Là où les ouvertures sont indiquées pour vitrage dans les murs intérieurs, elles devront être remplies avec des châssis de 2 pouces, assemblés et à moulures.

Tous les châssis devront avoir des architraves pour s'appareiller avec les portes, et avoir tous les parements, dossiers, etc., nécessaires, et être complets de toutes les manières.

Mettre à tous les angles internes et saillants dans tout l'édifice, des écoinçons convenables de $1\frac{1}{4}$ pouce. Les murs devront être bien bourrés pour les écoinçons.

Entourer complètement les lavabos dans les lavoirs avec encadrement de $1\frac{1}{2}$ pouce travaillé à moulures et à panneaux. Une petite porte devra y être posée, la suspendre par des charnières en cuivre et avoir les fermetures nécessaires.

Les deux Chambres seront doublées à la hauteur de 3 pieds 9 pouces avec chêne, chanfreiné, travaillé et assortissant de $\frac{3}{4}$ de pouce, avec un revêtement de chêne chanfreiné fortement assujettis par trois rangées de traverses, 3 x 1 pouce, avec moulures sur le haut.

PRÉCAUTIONS CONTRE LE FEU.

Tous les planchers du rez-de-chaussée et du premier étage devront, ainsi que les solives, être à l'épreuve du feu.

Mettre sur les rebords du bas de toutes les solives en fer de fortes bandes ou lattes d'à peu près 1 pouce carré, mis en travers de solive en solive à $\frac{1}{2}$ pouce de distance; elles pourront être faites de matériel grossier mais de bonne qualité, d'abord coupé à la longueur, et ensuite à la dimension, les bouts de ces bandes courant sur les murs afin d'avoir une portée convenable.

Les planches des planchers devront être posées dans toutes les chambres de comité, celles des commis, chambres de lecture, chambre à fumer et gardes-robis, etc., comme il a été spécifié, mais les solives et les longrines seront omises, et à leur place des filets carrés en bois 2 x 2 pouces, devront être mis en plus comme il est indiqué sur le plan des dispositions relatives au feu. Tous les filets ou serrures devront être carrés et avoir des supports occasionnels pour les renforcer.

COUVREUR EN ARDOISE.

Couvrir tous les toits à l'exception du palier avec la meilleure ardoise Canadienne de Melbourne ou de toute autre carrière approuvée. Toutes les ardoises devront être en bon état et de même épaisseur. Les ardoises auront 24 x 12, le tout devra être posé avec lien de 3 pouces et fortement cloué sur des voliges en sapin de 2 pouces x 1 pouce avec des clous en cuivre (5 livres au mille), deux clous pour chaque ardoise.

Les assises au bout des toits et des faitages devront être doubles sur toute la longueur et avoir 3 pouces de saillie par-dessus les corniches en pierre. Il y aura des ardoises coupées où elles seront nécessaires, mais elles ne devront pas être posées en long.

Toutes les ardoises aboutissant aux chéneaux et aux arêtières, devront être coupées et tenues au même alignement.

Les toits devront être formés en bandes, comme il est indiqué, avec des ardoises de différentes couleurs.

Les architectes se réservent le droit d'indiquer où il faudra employer les ardoises de différentes couleurs.

Les ardoises pour le toit de la bibliothèque, le toit de la tourelle et les toits tronqués devront avoir trois clous de cuivre pour chaque ardoise.

Toutes les ardoises, là où le dessous des poutres n'est pas plâtré, devront être sur mortier, fourni et posé par le poseur de briques.

L'entrepreneur de la toiture en ardoises devra prendre soin de tous les toits en ardoise, et les laisser en bon état comme il sera ordonné pour tous les autres entrepreneurs.

L'entrepreneur sera responsable de toute la couverture du toit, qui devra être laissée en bon état, et à l'épreuve des intempéries jusqu'à achèvement.

Les arêtières devront être couverts de fer galvanisé et étamé 16 pouces de large—devront avoir des baguettes de $2\frac{1}{2}$ pouces en longueur, ne dépassant pas trois pieds et ayant des recouvrements de pas moins de 4 pouces fortement cloués avec des clous en cuivre et des clous en fer galvanisé à chaque deux pieds sur des baguettes convenables; pièces de couronnement au haut.

Les chéneaux de tout le bâtiment devront être garnis de fer galvanisé et étamé, de vingt pouces d'épaisseur, aucune pièce ne devra dépasser 3 pieds de longueur.

Les chéneaux des lambourdes, des pignons et des cheminées devront avoir 20 pouces de large en long, ne dépassant pas 2 pieds 8 pouces; les joints ne devront pas recouvrir moins de 4 pouces, et devront passer par-dessus les murs du haut.

Des solins à tous les murs, les tablettes devront reposer sur ardoises de 7 pouces et retourner 5 pouces contre les murs, et avoir des solives 5 pouces de large tournant 1 pouce dans les murs, et bien pourvues de ciment huilé pour boucher.

Tous les pignons devront avoir les solins à gradins avec du fer galvanisé, ayant en moyenne 14 pouces de large, et reposer sur ardoises de 7 pouces et avec solins tournés dans les murs et sous les couronnements 1 pouce. Les solins gradins devront être rentrés avec l'ardoise.

Tous les solins devront retomber aux joints, mais pas moins de 2½ pouces, le tout devra être proprement et soigneusement fixé avec des crochets de fer galvanisé et avec des clous en cuivre, le tout fini. Dans le cas où le fer pourrait être coupé ou abîmé en le posant, tout la pièce abîmée devra être enlevée, et une autre en bon état lui sera substituée.

Le tout devant être fait de la meilleure et plus artistique manière.

Là où il faudra des filets, ils devront être de fer blanc galvanisé, à rouleau de 3 pouces de diamètre et recouvrement sur l'ardoise, de manière à continuer l'arêtier de plomb du toit et à s'appareiller.

Le tout solidement fixé avec des clous de cuivre galvanisé.

PLATRIER.

Le mortier employé pour le plâtrage devra être composé de la meilleure chaux d'Ottawa, fraîchement cuite, ou de toute autre chaux approuvée; le meilleur sable de couche parfaitement lavé, si c'est nécessaire, et les meilleurs crins longs. Le tout devra être mélangé en proportions convenables. La chaux devra être éteinte bien longtemps avant d'être employée.

Toutes les lattes devront être des meilleures lattes fortes, fendues dans le cœur du sapin, exemptes de sève, et être clouées avec les meilleurs clous à lattes du poids moyen de 5 livres par 1000. Les joints devront être croisés comme il faut, et toutes les grandes charpentes devront être contre-lattées de manière à former une bonne attache pour le plâtrage.

Tous les murs qui n'auront pas partout des parements de pierre ou de marbre ou d'autres matériaux spécifiés, devront être plâtrés avec trois couches.

Tous les plafonds qui ne sont pas indiqués ou spécifiés, devront être plancheyés; et les cloisons de division devront être lattées et finies avec trois couches de plâtrage, et, excepté comme il est décrit ci-après, blanchies à la chaux. Les murs et les plafonds des salons et des salles à manger dans le soubassement, les corridors et les escaliers des ditto, où ils sont employés pour les membres, les murs des chambres, galerie de tableaux et toutes les autres chambres au rez-de-chaussée et au premier étage, avec les vestibules, les corridors et les escaliers, et aussi tous les plafonds, y comprenant la bibliothèque (non spécifiée pour être plancheyée) dans les trois chambres, seront enduits d'un ciment dur de poussière de marbre.

N. B. Dans la bibliothèque, les bandes ou côtes sont en pierre de taille.

Le dessous de toutes les longrines communes devra être latté et avoir deux couches de plâtre grossier.

On ne devra poser de corniches en bandelettes de 18 pouces avec des enjolivements que dans les chambres qui sont marquées sur les plans, et qui devront avoir des corniches en plâtre.

Les deux premières couches de plâtre devront être continuées plus bas que les bases, c'est-à-dire jusqu'au bas du plancher partout.

On devra faire la plus grande attention aux cannelures de plâtre, aux lattes, bases, etc. Toutes les surfaces et angles devront être exécutés parfaitement d'aplomb et conserver les mêmes formes. Tout l'ouvrage devra être exécuté de la manière la plus artistique et avec les meilleurs matériaux.

Les diverses latrines et les cours pour urinoires et les cabinets de toilette devront avoir

des parements jusqu'à la hauteur de 5 pieds 6 pouces en tuiles de faïence, bien fixées sur du ciment blanc, et finies de la manière la plus parfaite et la plus complète.

Blanchir à la chaux, trois couches, tous les murs et les voûtes des caveaux et passages qui y aboutissent.

Former tous les onglets nécessaires, et tous les contours, arêtes, etc.

Tous les planchers à teinte grise, excepté où le marbre est spécifié, devront être achevés avec du ciment de Portland, $1\frac{1}{2}$ pouces d'épaisseur, comme il est indiqué. Le ciment devra être mélangé avec quantité égale de sable propre et fin, de rivière, posé à l'épaisseur convenable et achevé en une couche. On devra prendre le plus grand soin de joindre l'ouvrage où il a été laissé toutes fois et quand ce sera possible. La surface entière du plancher devra être achevée par un nombre suffisant d'ouvriers afin de ne montrer aucun joint. Quand il faut faire des joints, l'ouvrage devra être repris à bord droit et le nouvel ouvrage ajouté à cela, par le joint le plus petit possible; tous les joints, là où il y en a, devront être parallèles. Tout le ciment employé devra être du meilleur ciment de Portland, manufacturé par M. B. White et Cie., Millbank, Londres, Angleterre—et l'entrepreneur sera requis de produire et de livrer aux architectes une garantie écrite par les manufacturiers que leur meilleur ciment a été fourni et employé pour les intentions décrites ici.

Faire courir autour de toutes les chambres, etc., ayant des planchers en ciment, des lisières ou bordures en ciment selon les dessins; celles du vestibule d'entrée devront être comme il est indiqué. Celles des corridors pour les membres, dans le soubassement, 8 pouces de haut avec une moulure de 2 pouces.

Toutes les autres lisières sur le plancher du soubassement devront avoir 6 pouces de haut et être chanfreinées.

Faire bien et solidement l'ouvrage qui est autour des chambranles de cheminée après qu'ils auront été posés, et les autres appareils et achèvements; laisser tout l'ouvrage du ou des plâtriers propre et parfait à la livraison des bâtiments à fin des travaux.

N. B. Les lisières ou bordures en ciment pour la bibliothèque devront avoir 12 pouces de haut, double-face en projection de 4 pouces avec moulure de 4 pouces au haut.

SERRURIER ET FORGERON.

Toute la serrurerie devra être de la meilleure qualité et telle que spécifiée.

La fonte devra être parfaitement propre, fine, en bon état et exempte de pailles ou de trous intérieurs, et coulée d'après les modèles conformes et approuvés.

Tout l'ouvrage en fer forgé devra être en fer Suédois, et de ferrailles bien martelées. Toutes les soudures devront être faites de la meilleure manière, toutes les vis coupées, écrous, etc., devront être dans tous les cas d'un fer approuvé.

Fournir 20 buques en fonte pour ventilation, de 9 pouces, et les poser comme il sera indiqué.

Fournir toutes les barres de cheminée nécessaires de $2\frac{1}{2} \times \frac{1}{2}$ forgées, archées, qu'on fera entrer dans les murs de 9 pouces à chaque bout, rabattues de haut en bas de $1\frac{1}{2}$ pouce pour agraffer le briquetage.

Fournir aux sablières qui auraient besoin d'être coupées aux conduits de cheminée, des bandes de fer forgé de $3 \times 1\frac{1}{2}$ pouces bien mises en saillie aux bouts, et boulonnées aux sablières avec boulons de $\frac{3}{4}$ de pouce pas plus près des conduits que 20 pouces.

Fournir tous les boulons et les brides nécessaires en fer forgé aux charpentes du toit, aux longrines qui ont déjà été spécifiées dans les travaux du charpentier, et tout ce qui, exposé à la vue, devra être ornementé et fait exactement selon les dessins de détail. Fournir toutes les barres d'attaches nécessaires en fer forgé pour les châssis à vitres $\frac{3}{4}$ de pouce de diamètre avec écrous, le tout complet, une à travers chaque châssis longitudinalement.

Fournir et fixer à toutes les portes extérieures des brides en fer forgé, ornementées et finies dans le plus beau style.

Fournir et fixer la chaîne de relèvement suivante, dans la tour centrale: cinq rangées de 3×1 pouces avec 8 verticales de la même grandeur. A la bibliothèque, 4 rangées de $4 \times 1\frac{1}{2}$ pouces. Les deux rangées de la grande coupole devront être jointes aux angles avec boulon de 3 visées, 15 pouces de longueur, avec un grand anneau au centre de ces boulons; de manière à y insérer le levier; la chaîne de relèvement devra tourner dans les joints, de manière qu'ainsi taraudé un boulon en tirera les bouts ensemble. Les deux autres rangées pourront être jointes au moyen de barres de bois et de liens retournés aux bouts pour y bien entrer.

Aux tours de ventilation, 2 rangées de 3 x 1 pouces, jointes comme il vient d'être dit.

Fournir et fixer à tous les caveaux et aux entrées de portes conduisant du toit à la tour de ventilation, des portes en fer forgé de 2 pieds et 4 pouces sur 6 pieds de $\frac{7}{8}$ d'encadrement en fer, quatre panneaux carrés avec forte doublure intérieure pour former la serrure, bâtie pour faire sortir 3 forts verrous en fer forgé avec 3 chiens sur le derrière, et le tout retenu par un bon cadenas patenté de Chubb. Les portes des colonnes de ventilation n'auront pas de cadenas. Les portes terminées devront avoir 2 $\frac{1}{2}$ pouces d'épaisseur, et être attachées sur de forts pivots dans des encadrements en fer forgé de 3 x 1 $\frac{1}{4}$ pouces, complétées en toute chose.

Fournir et fixer dans les fenêtres indiquées comme devant être à carreaux, des barres d'étauçons de 1 pouce carré avec têtes ornées, fixées dans des seuils et scellées avec du plomb. Des barres de chevalet de $\frac{1}{2}$ x 1 pouces gonflées pour laisser passer à travers les barres d'étauçon.

Fournir et fixer des tuyaux de décharge en fonte de 4 pouces de diamètre. Ces joints devront être tous faits avec soin.

Fournir et ériger complètement un escalier en spirale de 4 pieds de diamètre dans la tour, comme il est indiqué dans la coupe; les marches et contre-marches devront avoir $\frac{5}{8}$ de pouce d'épaisseur et à jour comme il est indiqué; les naissances devront être coulées en une seule pièce avec la contre-marche; le cylindre aussi coulé en une seule pièce avec contre-marche pour aller par-dessus le cylindre ou noyau intérieur de 3 $\frac{1}{2}$ pouces de diamètre extérieur et $\frac{3}{4}$ d'épaisseur.

Le cylindre intérieur devra être en deux longueurs fortement accouplées avec rejointement de dessus et de dessous 6 pouces de long; les cylindres extérieurs devront avoir $\frac{1}{2}$ pouce d'épaisseur, les montants devront avoir 1 pouce carré, un à chaque marche, et être fortement attachés avec cheville sur l'angle de la contre-marche et de la naissance, et être fixés à la main courante avec une petite vis de $\frac{3}{8}$ de pouce courbée, avec main courante au haut; la main courante devra être en fer forgé d'un demi cercle de 2 pouces de large; les cases des noyaux au haut et au bas devront être coulées massives avec les contre-marches, de sorte que les noyaux en fer forgé puissent y être engagés. Les noyaux en fer forgé devront être tournés, terminés en pointe de 2 pouces; la tringle et la main-courante devront être courbées circulairement pour former le couronnement au-dessus des noyaux; une plaque au carré en fonte, de 12 pouces carrés et de 1 $\frac{1}{2}$ pouce d'épaisseur, devra être mise dans le plancher pour supporter le noyau du centre, aussi une saillie de 3 pouces de large sous la contre-marche du bas; un palier de $\frac{5}{8}$ de pouce percé en haut pour aller sur le toit, largeur de trois têtes.

Fournir et fixer des piliers en fer forgé pour les façades de galerie dans les chambres selon les dessins ou comme il sera nécessaire.

Fournir et fixer une girouette ornementée à la bibliothèque, comme il est indiqué; le tout bien fixé avec boulons, selon le besoin.

Le boulon principal devra être fixé dans l'arête en pierre.

Tout l'ouvrage en fer bien nettoyé et peint deux fois en minium et huile bouillie, après inspection avant qu'il quitte la fonderie ou la forge.

Fournir deux portes en fer forgé pour la bibliothèque, à panneaux, encadrées et à moulures.

Fournir et fixer, dans tout le rez-de-chaussée et le premier, excepté là où il sera indiqué des arches en dessous, des solives en fer patentées de Fox et Barrett. Elles devront être placées à 20 pouces de distance, et entrer de 9 pouces dans le mur à chaque extrémité.

La dimension de ces solives sera réglée d'après leur longueur dans le memorandum attaché au dessin, et elles devront être revêtues d'une couche de peinture ou de goudron avant de sortir de la forge.

Des solives de plus grandes dimensions faites d'après un modèle donné, seront placées comme poutres dans les escaliers, et dans tous les endroits où elles pourraient être nécessaires comme support des solives intermédiaires, et aussi comme bandes de trémie de cheminées, etc.

Fournir et fixer à tous les escaliers, des balustrades, noyaux en fonte ornementés d'après les dessins, et assemblés à goujons aux marches et paliers, et vissés à la main courante de chêne, avec des vis et brides convenables.

PEINTRE.

Tout l'extérieur de la serrurerie et la menuiserie qu'on peint ordinairement, devra être

peint en quatre couches de la meilleure couleur à l'huile, etc., avec les teintes qui seront choisies dans la suite.

Toute la serrurerie et la menuiserie de l'extérieur et de l'intérieur où c'est exposé à vue devront être finies, à moins que ce soit autrement ordonné, en bleu de Chine. Toutes les pointes, girouettes et extrémités devront être richement dorées.

Toute la menuiserie en chêne devra être huilée deux fois de la meilleure manière. Toute la menuiserie intérieure devra être nettoyée et vernie deux fois avec le meilleur vernis à la copale, et finie ; les nuances comme il sera ordonné dans la suite.

Le tout devra être bien uni, mastiqué, poncé et fini de la meilleure manière, et laissé propre et parfait à l'achèvement.

VITRIER.

Toutes les fenêtres des bureaux devront être vitrées aux grandeurs indiquées sur les dessins et sur les détails, et comme il sera décrit dans la suite, avec les meilleures vitres de 26 oz. de Chance.

Les châssis intérieurs, dans les appartements de l'orateur et dans les chambres de lecture, devront être vitrés avec les meilleures vitres anglaises, et polies en carrés comme il est indiqué. Toutes les fenêtres des corridors qui donnent sur les cours, dans les appartements des messagers et dans les lucarnes, devront être vitrées avec les meilleures vitres allemandes.

Les châssis à vitres avec les grosses vitres patentées de Chance, de 30 oz., et les châssis à vitres intérieurs avec vitres dépolies à l'émeri, 26 oz.

Les fenêtres des chambres, et partout où c'est indiqué, des carreaux en vitres diaprées de la valeur de 4s. par pied, plombés avec de forts plombs pour églises, cimenté comme il faut, et attaché aux barres d'étauçon et de chevalet (qui devront être fournies par le forgeron) avec fil de cuivre.

Fournir et fixer dans les planchers des salles de comité, escaliers, de grosses vitres de $\frac{1}{2}$ pouce d'épaisseur pour éclairer les escaliers du soubassement. Les carrés de vitre devront être posés sur les planchers en pierre ou en ciment et bien bouchés tout autour.

Toute la vitrerie devra être faite de la manière la meilleure et la plus artistique, avec les meilleurs matériaux de leurs espèces respectives, et toutes les vitres devront être laissées entières, propres et complètes à la livraison définitive des bâtiments.

PLOMBIER.

Les paliers des toits et la lanterne de la bibliothèque devront être couverts avec du plomb coulé 7 livres par pied superficiel, proprement coulés aux joints latéraux. Les bordures ou rouleaux ne devront pas dépasser 27 pouces de distance, et là où ces paliers de toits sont en saillie contre les murs, le plomb devra être relevé de 9 pouces ; quand il sera contre les inclinaisons, 13 pouces, et le plomb devra être rabattu sur les toits de 9 pouces. Les rabats en plomb foulé de 5 livres par pied superficiel devront être rabattus de 7 pouces et centré dans des rainures aux murs de 1 pouce, et où il sera nécessaire de les mettre en escaliers, devront avoir une largeur moyenne de 15 pouces. Fournir et fixer à tous châssis à vitres des éperons de plomb de 7 lbs., 12 pouces de large. Couvrir tous les arêtiers sur ces toits avec du plomb de 5 lbs., 20 pouces de large arrangé comme il faut et saillant de 4 pouces aux joints.

Tout le plomb devra être bien attaché aux rouleaux de 2 $\frac{1}{2}$ pouces de diamètre, avec clous en cuivre ou recouvert de plomb.

Couvrir les trappes avec du plomb de 7 lbs., avec saillies et le tout complet. On devra avoir soin dans tous les cas de bien protéger le tout contre les intempéries.

Doubler les différentes citernes spécifiées dans la charpenterie, avec des feuilles en plomb foulé de 7 lbs. pour les bas, et 6 lbs. pour les côtés, bien clouées sur le dessus et soudées avec 1 lb. de soudage pour chaque pied linéaire. Les tringles d'attache devront être couvertes avec tuyau moyen et les bouts bien soudés.

Construire les latrines avec de la faïence d'appareil pour cabinets et avec leviers-trappes, le tout complet.

Fournir et fixer des conduits moyens de 1 $\frac{1}{2}$ pouce d'élévation en plomb, du plancher du soubassement jusqu'à chacune des plus hautes citernes, et fournir et fixer à chacune un

tuyau de sûreté de $\frac{3}{4}$ de pouce, jusqu'au soubassement, avec une valve à chaque citerne. Mettre, à partir de ces citernes au-dessus des cabinets, des tuyaux de service pour les petites citernes, et dans chacune fournir et fixer un excellent robinet, et fournir un tuyau de service de ces citernes aux latrines, cabinets et cuvettes.

Fournir et fixer dans tous les lavabos 6 cuvettes de fer émaillé, supportées par des rayons de fer émaillé avec tous les tuyaux de service nécessaires. Les tuyaux de décharge devront être en plomb très-fort de 1 pouce, courbés pour former des trappes; chaque cuvette devra avoir un tampon en cuivre ou en laiton, et le laveur tout complet; tous les robinets de métal blanc.

Les tuyaux du sol devront avoir $4\frac{1}{2}$ " de diamètre et être en fonte, fournis et fixés par le forgeron; toutes les jonctions devront être faites et soudées comme il faut, le tout complet.

Fixer dans les cabinets de toilette de l'orateur, les meilleures baignoires en cuivre et émaillées avec pommes d'arrosoir, et tous les tuyaux laveurs de décharges et trappes, tout complet, avec tuyaux de service pour eau chaude et froide. Le service pour eau froide devra être en tuyau moyen de 1 pouce, et le service pour eau chaude devra être en tuyau de fer soudé avec brides.

Fournir et employer tous les crochets nécessaires pour murs, clous à tête de cuivre ou de plomb, et matériaux de toutes sortes pour l'achèvement de tout ce qui se rapporte au plombage.

Tout l'ouvrage devra être fait de la manière la plus soignée et la plus artistique, et tout devra être laissé en parfait état et complet sous tous les rapports à la livraison.

L'eau devra être conduite des citernes pour fournir aux soupapes (*hydrants*) avec tuyaux de 2 pouces, à recouvrement pour soudure.

Les soupapes (*hydrants*) devront avoir 2 pouces de calibre. Les soupapes (*hydrants*) devront être au nombre de 13, et fixées aux endroits indiqués sur les plans.

Toutes les chambres, corridors, escaliers et vestibules devront être éclairés au gaz.

Tous les tuyaux devront être en fer à recouvrement pour soudure. Les tuyaux principaux devront avoir 2 pouces, et les branches $1\frac{1}{2}$ pouce, $1\frac{1}{4}$ de pouce, $1\frac{3}{4}$ pouce, $\frac{1}{2}$ pouce, $\frac{3}{8}$ pouces, suivants les instructions des architectes ou du commis des travaux.

LISTE de questions et réponses relative au coût et à la qualité des travaux indiqués sur les dessins ou mentionnés dans les spécifications des édifices du Parlement.

Les murs des tours devront avoir cinq pieds d'épaisseur au-dessus du premier étage. L'intérieur fini avec de la blocaille brute.

Tous les avant-toits des cours intérieures [devront-ils avoir des gouttières, de quelle dimensions et de quels matériaux?—Il n'y aura de gouttières d'avant-toit dans aucune partie de l'édifice.

Sur quelle étendue les panneaux des corridors au premier étage, entre les chambres législatives et les chambres des comités, devront-ils être vitrés?—Les panneaux vitrés au-dessus des corridors du premier étage entre les chambres de comités et la chambre d'assemblée, devront avoir quarante-cinq (45) pieds dans les deux cas.

Toutes les portes des corridors et entre les chambres de comités, etc., devront-elles être acentrées, le dessin No. 10 indique les portes intérieures?—La spécification est exacte en ce qui concerne les portes, mais la porte carrée de la chambre du Gouverneur aurait dû être changée. La clause page trente-huit (38) indique que les voussoirs ou chapiteaux des portes doivent être finis en marbre; ceci aurait dû être omis, on a spécifié d'abord qu'ils devaient être en bois.

Toutes les couches (*lifts*) devront-elles être revêtues de bois?—Les bandes dans les corridors et dans les chambres où il y a des plafonds à panneaux devront être disposées de manière à former des panneaux aussi carrés que possible. Toutes les couches (*lifts*) devront avoir un revêtement en planche de $\frac{3}{4}$ de pouce.

Quel devra être le poids du fer galvanisé?—Fer galvanisé, de vingt-quatre (24) à la jauge, dix-sept (17) onces.

Quelle est la largeur de face des arcs-boutants de la lanterne de la bibliothèque?—Les arcs-boutants de la lanterne de la bibliothèque devront avoir dix-huit (18) pouces de face.

Les bandes ou côtes (*ribs*) de la bibliothèque sont de pierre dans les spécifications et de marbre sur les dessins: laquelle des deux indications est la bonne?—Les bandes ou côtes (*ribs*) de la bibliothèque, de pierre dans les spécifications et de marbre dans les dessins, devront être de pierre calcaire d'Ottawa polie.

Les fenêtres de la salle publique et des escaliers, et les fenêtres de l'escalier de la bibliothèque, seront-elles à réseau simple ou double?—Les fenêtres de la salle publique et celles de l'escalier de la bibliothèque seront à réseau simple. Fer galvanisé pour les arêtiers et chéneaux de vingt-quatre (24) à la jauge.

Le massif des tours hexagones au-dessus des chambres de comité sera-t-il de brique ou de moellon? Devra-t-il y avoir des plafonds et des volets dans les toits?—Voyez page 4 pour le revêtement des murs, page 30 pour le plafond des toits; pas de volets dans les toits.

Quelle mesure devra-t-on prendre pour les solives horizontales de la bibliothèque?—Jauge de trois pouces comme pour les autres solives, mais les cuber d'après la méthode employée pour les pannes.

La lanterne de la bibliothèque devra être couverte avec le meilleur étain I. C., au lieu de plomb de sept (7) livres comme indiqué.

Page quarante (40) "placer toute la serrurerie fournie par les commissaires," ne se rapporte qu'aux serrures proprement dites.

Spécifié, page 8 et 9. Tous les piliers, toiles, arches, et les balustrades dans la salle publique et le corridor destiné aux membres, dans le salon, le soubassement et la balustrade de l'escalier d'entrée, seront faits de bon grès d'Ohio, et non de marbre comme il est spécifié.

CÉDULE des prix de la main-d'œuvre et des matériaux nécessaires pour l'érection des NOUVEAUX EDIFICES DU PARLEMENT, à Ottawa, formant la base de l'estimation et de la soumission ci-jointes. L'échelle des prix ci-après sera suivie dans l'évaluation des travaux à mesure qu'ils avanceront, et aussi dans les altérations, additions, et suppressions qui seront jugées nécessaires d'après les mesures et calculs des architectes ou des commis des travaux seulement:—

EXCAVATIONS.

1.	Excavations dans la terre, l'argile ou le gravier, roulage ou nivellement jusqu'à 50 yards.....	par yard cube.....	\$	cts.	0	12
2.	do dans le roc do do do ...	"			0	52
3.	do dans la terre, do do do	"			0	25
	jusqu'à 100 yards.....	"			0	56
4.	do dans le roc do do do ...	"			0	56
5.	do sur toute partie du terrain.....	"			} ajoutez 3 cts. dans les deux cas.	
6.	Excavations et remplissage pour tranchées n'excédant pas 5 pieds de profondeur	par yard linéaire....	0	88		
7.	do do do 8 do	"	1	23		
8.	do do do 12 do	"	2	10		
9.	Journaliers	par jour.....	0	80		
10.	Charrette, cheval et charretier.....	"	1	50		
11.	Chariot, attelage et conducteur	"	2	70		

MAÇON ET POSEUR DE BRIQUES.

12.	Sable de terre fourni.....	par yard cube.....	0	42
13.	Sable de rivière ou de ravine.....	"	0	52
14.	Chaux commune.....	par boisseau.....	0	11
15.	Chaux hydraulique.....	"	0	56
16.	Mortier à moellon de chaux commune.....	par toise.....	0	70
17.	do brique do do	par mille.....	0	87
18.	Chaux hydraulique à moellon do do	par toise.....	2	10
19.	do do à brique.....	par mille.....	2	45
20.	Béton brut.....	par yard cube.....	1	58

					\$	cts.
21.	Béton de première qualité.....	“	2	60	
22.	do do chaux hydraulique....	“	3	15	
23.	Hourdage du mortier pour planchers.....	par carré.....	0	43		
24.	Pierre calcaire pour moellon.....	par toise de 54 pieds.	0	87		
25.	Moellon pour fondations et massif d'après les spécifications.....	“	3	50		
26.	do chaux hydraulique.....	“	4	72		
27.	Moellon pour façades, d'après spécifications.....	par yard carré.....	0	52		
28.	Brique rouge commune, fournie.....	par mille.....	3	85		
29.	do façades.....	“	4	37		
30.	do chanfreinée pour chambranles et ébrasures	“	4	90		
31.	Maçonnerie commune, mortier à chaux.....	“	6	47		
32.	do do chaux hydraulique..	“	7	70		
33.	Voûtes en moellon ou jaugées	par pied carré.....	0	35		
34.	Voûtes en moellon en brique blanche jaugée aux arêtes	par yard carré.....	1	75		
35.	Briques creuses pour les arêtes de la bibliothèque.	“	0	87		
36.	Voûtes en moellon jaugées, arêtes chanfreinées.....	0	56		
37.	Jointoiment de briquetage avec du mortier noir.	par yard carré	0	52		
38.	Pointage de la maçonnerie avec mortier noir, comme spécifié.....	“	0	09		
39.	Briques aux arêtes des contre-cœurs.....	“	0	87		
40.	Briques réfractaires.....	par mille.....	35	00		
41.	Voûtes en brique, 9 pouces.....	par yard carré.....	0	66		

DRAINAGE EN OUTRE DES EXCAVATIONS.

42.	Tuyaux en grès, d'après la spécification, 4 pouces..	par yard linéaire	0	42
43.	do do do 6 do .	“	0	73
44.	do do do 9 do .	“	1	05
45.	do do do 12 do .	“	1	26
46.	Maçon briqueteur.....	par jour.....	1	48
47.	Journalier.....	“	0	78
48.	Crampes de fer	par livre.....	0	09
49.	Crampes de cuivre.....	“	0	53

TAILLEUR DE PIERRE.

50.	Grès du pays, première qualité, en bloc, fournis, par pied cube.....	0	50	
51.	Pierre d'Ohio, première qualité.....	“	0	45
52.	Pierre de Perth.....	“	0	28
53.	Pierre de Caen, des meilleures couches.....	“	0	70
54.	Marbre d'Arnprior.....	“	1	05
55.	Marbre américain.....	“	2	10
56.	Marbre d'autres espèces, couleur claire, canadien.	“	1	40

Ce qui suit pour travaux, taillage et assemblage, par pied quarré:—

	L a y é gros.	L a y é fin.	Ragué.	Encastré.	Dressé.	Chanfrei- né.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
57. Grès du pays.....	0 17	0 23	0 33	0 56	0 53	0 42
58. D'Ohio.....	0 13	0 16	0 22	0 35	0 31	0 24
59. De Perth.....	0 17	0 23	0 33	0 56	0 53	0 31
60. De Caen.....	0 11	0 18	0 17	0 35	0 31	0 24

			\$	cts.
61.	Marbre d'Arnprior, poli.....	par pied carré.....	0	53
62.	Marbres du Bas-Canada.....	".....	0	60
63.	Marbres divers, clairs.....	".....	0	60
64.	Pierre d'Ohio 3 pouces pour foyers.....	".....	0	35
65.	Marbre d'Arnprior 3 pouces, et autres marbres pour foyers.....	".....	0	60
66.	Marches bosselées, pierre d'Ohio.....	".....	0	56
67.	" " calcaire.....	".....	0	67
68.	Marbre d'Arnprior " rouge.....	".....	1	26
69.	Paliers, pierre d'Ohio, 4 pouces bosselée fin.....	".....	0	45
70.	do marbre d'Arnprior, ragué.....	".....	0	77
71.	Tailleur de pierre.....	par jour.....	1	57
72.	Sculpteur.....	".....	2	45

CHARPENTIER ET MENUISIER, MATÉRIAUX FOURNIS PAR 1,000 PIEDS, M. P.

	1 pouce.	1½ pouce.	2 pouces.	2¾ pouces	3 pouces.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
73.	Planches, pin jaune commun.	8 40	8 40	7 70	7 00
74.	" " sain.....	11 90	13 30	12 60	11 90
75.	" rouge commun.	9 10	9 10	8 40	8 05
76.	" " sain.....	16 10	16 10	15 40	14 70

		1½ pouce.	2 pouces.
		\$ cts.	\$ cts.
77.	Planchéiage, pin jaune, première qualité parfaitement sain...	16 10	16 10
78.	do do seconde do do ...	13 30	13 30
79.	do pin rouge première qualité do ...	17 50	17 50
80.	do do seconde do do ...	14 00	14 00
81.	do chêne blanc, première qualité do ...	25 20	25 20

82.	Voliges communes, pin jaune,.....	par 1000 pieds M. P...	7 70
83.	Voliges saines do.....	do ...	11 90
84.	do communes, pins rouge.....	do ...	8 40
85.	do saines do.....	do ...	15 40
86.	Chêne en voliges.....	do ...	25 20
87.	do en planches ou madriers.....	do ...	25 20
88.	Rejointoiement tel que spécifié, pin jaune.....		9 80
89.	do do do pin rouge.....		11 90

MAIN-D'ŒUVRE ET CLOUS—MATÉRIAUX COMPRIS.

90.	Charpente, toits masqués, bois vert.....	par 1000 pieds.....	20 30
91.	do toits à ciel ouvert, bois façonné . do.....	do	35 00
92.	Charpente, solives des planchers.....		15 40
93.	do plafonds do.....		15 40
94.	do cloisons, pin jaune.....	par pied long.....	0 03
95.	do cloisons à travées, do.....		0 04
96.	do longrines de travées.....		0 28
97.	do linteaux, table de murs, etc., pin jaune.....		0 03

MATÉRIAUX ET MAIN-D'ŒUVRE POUR TOUS LES TRAVAUX INDIQUÉS.

						\$	cts.
98.	Cintrage.....			par yard carré.....		1	05
99.	Cintres et tasseaux pour corniches, mesurage des murs			par pied carré.....		0	11
100.	Finissage des murs, pour latter			par carré		1	40
101.	Planchéiage des linteaux.....			"		1	57
102.	Doublage des toits pour lattes.....					2	45
103.	do pour couvertures métalliques.....					4	20
104.	Planchéiage, ½ pouce, 1re qualité pin jaune.....			par carré		3	50
105.	Planchéiage, 1re qualité, chêne blanc....			"		5	25
106.	Portes de deux pouces, 4 panneaux façonnés....			par pied carré		0	28
107.	do 6 do do			" "		0	30
108.	do 8 do do			" "		0	35
109.	do deux et demi pces. 4 do do			" "		0	53
110.	do 6 do do			" "		0	60
111.	do 8 do do			" "		0	70
112.	Plinthes à une face façonnée, 12 pouces.....			par pied long		0	17
113.	do double 12 do			"		0	35
114.	do double 18 do			"		0	56
115.	Revêtement des montants, tel que spécifié.....			par pied carré		0	25
116.	Chasses des fenêtres, espagnolettes, poulies, etc...			"		0	35
117.	do façonnées.....			"		0	24
118.	Planchéiage assorti, tel que spécifié.....			"		0	09
119.	Architraves façonnées, simplement.....					0	13
120.	do do sculptées.....					0	18

	Pin jaune.	Pin rouge.	Chêne.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
121. Montants de 1½ pouce, éleveurs, limons façonnés, supports, main-courante comprise d'après la spécification	4 20	4 90	7 00
122. do 2 pouces	5 25	6 00	7 75
123. Charpentiers, par jour	1 50		
124. Journaliers, do	0 78		
125. Sculpteur-sur-bois	2 45		

FERBLANTIER.

126.	Recouvrement des marches en fer blanc galvanisé	par pied carré....	0 16
127.	Arêtières et filets	do do	0 19
128.	Chéneaux	do do	0 16
129.	Ferblantiers.....	par jour.....	1 50
130.	Journaliers.....	"	0 80

COUVREURS.

131.	Ardoises de Melbourne, posées comme spécifié...	par carré.....	6 70
132.	Couvreurs	par jour	1 50
133.	Journaliers.....	"	0 80

FORGERONS ET FONDEURS.

134.	Fontes ordinaires.....	par quintal.....	3 15
135.	Fontes pour les longrines.....	"	2 30

			\$	cts.
136.	Fer forgé, en barres, en boulons, bandes, carmines, têtes, écrous, vis.....	“	12	60
137.	Fonte ornementée pour grilles	“	5	00
138.	Fer forgé do	“	17	50
139.	do do en verge.....	“	14	00
140.	do do en enchevêtrure	“	7	00
145.	do do pour portes et charpentes de fer	“	12	60
146.	do do en coussinets et étançons.....		9	00
147.	Fonte pour croisées et châssis		14	00
148.	Fer en bandes pour attaches, fourni.....		5	00
149.	Forgeron.....	par jour	1	50
150.	Journaliers.....	“	0	80

PLATRIER.

151.	Latte et plâtre, 3 couches sur les cloisons.....	par yard carré.....	0	18
152.	do fini dur.....	“	0	22
153.	Plâtrage, 3 couches sur les murs.....	“	0	15
154.	do fini dur	“	0	18
155.	Lattes et plâtre pour les plafonds	“	0	19
156.	Blanchissage à la chaux, 2 couches.....	“	0	03
157.	Moulures en plâtre, y compris les onglets.....	par pied carré	0	16
158.	Plâtrier	par jour.....	1	50
159.	Journalier	“	0	80
160.	Ciment de Portland pour planchers.....	par yard carré.....	0	56

PEINTRE ET VITRIER.

161.	Vernis, à 2 couches	par yard carré.....	0	11
162.	do à 3 do	“	0	13
163.	Remplissage, nœuds et peinture, 4 couches	“	0	14
164.	Dorure.....	par pouce.....	0	01
165.	Finissage en bleu	par yard carré.....	0	15
166.	Vitrierie, 16 onces, vitres de Chance	par pied carré	0	14
167.	do 21 do do	“	0	17
168.	do 26 do do	“	0	21
169.	do 30 do do	“	0	25
170.	do 16 do do avec carr'x de plomb	“	0	21
171.	Peintre.....	par jour.....	1	50
172.	Vitrier.....	“	1	50

PLOMBIER.

173.	Plomb laminé	par quintal.....	7	00
174.	do fondu	“	7	00
175.	Tuyaux <i>medium</i>		7	70
176.	Appareils W. C.....	chacun.....	17	50
177.	Cuvette et support dans les lavabos.....	do	5	00
178.	Plombier.....	par jour.....	1	75
179.	Journalier.....	do	0	80

Tous les travaux non-énumérés devront être évalués par les architectes.

No. 26. CONTRAT, ETC., DES EDIFICES DÉPARTEMENTAUX, VILLE
D'OTTAWA, H. C.

CONTRAT passé ce septième jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent cinquante-neuf, entre RALPH JONES, de la ville de Port Hope, dans le comté de Durham, écuyer, EDWARD HAYCOCK, de la même ville, écuyer, et THOMAS C. CLARK, de la même ville, ingénieur civil, exerçant la profession d'entrepreneurs de bâtiments sous la raison sociale "Jones, Haycock et Cie.," désigné ci-après, dans le cours du présent, comme "les entrepreneurs," d'une part, et SA MAJESTÉ la REINE VICTORIA, représentée par l'honorable COMMISSAIRE DES TRAVAUX PUBLICS de la Province du Canada, désigné dans le cours du présent comme "le commissaire," d'autre part.

ATTENDU que le gouvernement de la province du Canada, en vertu d'un acte du Parlement de la dite province, et de certaines résolutions passées à cet effet par la Législature de la dite province, a décidé l'érection, dans la ville d'Ottawa, d'édifices ci-après mentionnés, pour l'usage de la Législature et des différents départements du service civil et de la milice du Canada. ET ATTENDU QUE, à l'effet de mettre à exécution les décisions ci-dessus, des plans et spécifications pour les édifices à l'usage des différents départements du service civil et de la milice du Canada, ont été préparés par MM. Stent et Laver, architectes de ces édifices. (Ces édifices sont désignés dans tout le contrat sous le nom de : "Edifices Départementaux.") ET ATTENDU QUE les entrepreneurs sont convenus avec Sa Majesté la Reine, d'ériger, bâtir et compléter les différents édifices et de fournir tous les matériaux convenables et requis à cet effet, pour le prix, et conformément aux conditions, stipulations et arrangements ci-après contenus. A ces causes, le présent contrat fait foi que pour la somme de trois cent quarante-huit mille cinq cents piastres, monnaie légale du Canada, payée aux entrepreneurs, leurs hoirs, exécuteurs, administrateurs et ayant-causes par Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, en la manière ci-après indiquée ; les dits entrepreneur conviennent et s'engagent en leur nom et celui de leurs hoirs, exécuteurs, administrateurs et ayant-causes, envers Sa Majesté la Reine, ses héritiers et successeurs, de la manière suivante, savoir :

1° Les dits entrepreneurs devront convenablement et consciencieusement bâtir, ériger, construire et compléter, de la meilleure manière et de la plus parfaite exécution sous tous les rapports, ainsi que des meilleurs matériaux des différentes espèces, y compris les précautions contre le feu dans tout l'édifice, à la satisfaction du commissaire, les édifices du Parlement qu'on se propose d'ériger sur l'emplacement ou partie de l'emplacement connu sous le nom de "Barrack-Hill", dans la ville d'Ottawa, selon les indications qui seront données aux entrepreneurs à cet effet, et conformément aux plans et spécifications dressés pour cet objet ; ces plans et spécifications sont signés par MM. Stent et Laver, architectes des dits édifices, et par les entrepreneurs ; et les plans ci-dessus, signés ainsi, seront déposés dans les archives du Département des Travaux Publics, et les spécifications ci-dessus, signées ainsi, y sont annexées avec la marque A, et une table des questions et réponses expliquant ou modifiant les dites spécifications signées ainsi, est ci-annexée avec la marque B, et les dits papiers A et B seront censés former partie intégrale du dit contrat ; et de plus, les entrepreneurs, dans l'érection, la construction et le finissage de chacun de ces édifices, et en tout ce qui y a rapport, directement ou indirectement, s'engage à se conformer aux instructions et plans ultérieurs qui pourront, de temps à autre, lui être adressés par les architectes responsables.

2° Les entrepreneurs devront préalablement, ou dans le cours de l'érection des travaux compris dans ce contrat, faire et compléter toutes les excavations nécessaires, et devront trouver et fournir tous les échafaudages, matériaux, outils et instruments de telle espèce et désignation nécessaires pour l'érection, la construction et le finissage des dits travaux et de chaque partie d'iceux, et ils devront exécuter et exposer temporairement, afin qu'on puisse juger de l'effet, des modèles des travaux qu'ils devront, de temps à autre, altérer ou renouveler suivant qu'ils pourront en être requis par les architectes responsables ou par le commis des travaux ; et, de plus, tous les matériaux des dits travaux devront, avant d'être employés, être inspectés et acceptés par les architectes responsables, ou par le commis des travaux, agissant d'après leurs ordres, et tous les matériaux qui ne seront pas acceptés par les dits

architectes ou le commis des travaux ci-dessus mentionnés, ne devront pas être employés dans les travaux, et s'ils ne sont pas enlevés par les entrepreneurs quand ils en auront reçu avis des architectes ou du commis des travaux sus-mentionnés, ces matériaux devront être transportés par les architectes ou le commis des travaux sus-mentionnés, au lieu où ils le jugeront convenable, et aux frais et risques des entrepreneurs ; mais cette inspection ou l'acceptation des matériaux ne devra en aucune façon obliger Sa Majesté à payer les entrepreneurs pour les matériaux ainsi acceptés, ou pour aucune partie d'iceux, à moins qu'ils n'aient été employés dans les dits travaux, et n'empêchera pas qu'on puisse rejeter ultérieurement, à une époque quelconque avant l'achèvement des travaux, ces matériaux ou toute partie de ces matériaux, qui ne seront pas jugés convenables, et cette inspection ne pourra être un motif de la suspension des travaux pour raison de la mauvaise qualité des matériaux employés.

3° Les entrepreneurs devront ensuite commencer immédiatement les travaux portés au contrat, et les continuer régulièrement ; et ces travaux et chaque portion de ces travaux devront être complétés dans toutes leurs parties et livrés avec certificat à la satisfaction, sous tous les rapports, du commissaire et des architectes responsables, le ou avant le premier jour de juillet, qui sera, en l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent soixante-deux, la fixation de l'époque formant partie essentielle du contrat ; et, de plus, au cas où ils manqueraient de compléter les travaux à l'époque fixée, les entrepreneurs perdront tout droit de demander la somme ou le pourcentage dont ils sont convenus avec le commissaire, et toute partie de ces sommes, ainsi que celles qui leur seront dues à l'époque où il sera constaté qu'ils manquent au contrat ; et les entrepreneurs devront aussi payer, ou faire payer à Sa Majesté, à titre de dommages et intérêts, et non à titre d'amende ou pénalité, la somme de deux cents piastres par semaine, et la somme correspondante pour chaque fraction de semaine pendant laquelle ils auront failli à l'exécution du contrat ou d'une partie du contrat, pour laquelle les architectes responsables auront refusé de leur accorder certificat ; et le commissaire pourra déduire et retenir en sa possession les sommes qui seront dues pour dommages et intérêts, sur le montant alors dû ou payable, ou qui devra ultérieurement être dû et payé aux entrepreneurs.

4° En cas de mauvais temps qui, selon l'opinion du commissaire ou des architectes responsables, respectivement, pourrait être préjudiciable aux travaux, soit pendant qu'ils sont en voie d'exécution, soit pendant l'époque durant laquelle les travaux pourront être suspendus par le commissaire ou par les architectes responsables respectivement, pour la saison d'hiver ou dans d'autres cas, les entrepreneurs devront, à leurs frais et dépens, et sans avoir droit à aucun dédommagement ou indemnité à cet effet, comme il sera décidé par le commissaire ou les architectes responsables, prendre les précautions nécessaires, et cette décision du commissaire ou des architectes responsables ne devra rendre en aucune façon Sa Majesté responsable de la détérioration des travaux ; et, de plus, si les entrepreneurs manquent à prendre ces précautions, le commissaire ou les architectes responsables pourront y pourvoir, et le commissaire pourra déduire et retenir en sa possession, sur le pourcentage ci-après mentionné, ou sur les sommes qui pourront par la suite être dues aux entrepreneurs tous les frais et dommages encourus pour pourvoir aux précautions ci-dessus mentionnées.

5° La responsabilité des travaux compris dans le contrat et de chaque partie de ces travaux ainsi que des matériaux, outils, instruments, et de tout ce qui s'y rattache, sera entièrement laissée aux entrepreneurs et ils seront passibles et responsables de toute perte, dommage et détérioration qu'on pourra avoir à supporter durant le cours des travaux, et jusqu'à ce que les dits édifices aient été reconnus complets par certificat des architectes responsables et remis au commissaire et acceptés par lui au nom de Sa Majesté ; et de plus, au cas de quelque perte, dommage ou détérioration, le matériel ainsi perdu, endommagé ou détérioré devra être reconstruit, remplacé, renouvelé ou réparé, suivant les cas, à la satisfaction du commissaire ou des architectes responsables ; et, de plus, si les entrepreneurs manquent à reconstruire, remplacer, renouveler ou réparer le matériel ainsi perdu, endommagé ou détérioré, le commissaire pourra faire reconstruire, remplacer, renouveler ou réparer le dit matériel, et il pourra aussi déduire et retenir en sa possession sur le pourcentage ci-après mentionné, ou sur les sommes qui pourront par la suite être autrement dues aux entrepreneurs, tous les frais et dommages encourus par lui à cet effet, ou le commissaire pourra s'en faire indemniser par les entrepreneurs comme il est dit dans la clause suivante.

6° Au cas où les entrepreneurs manqueraient à compléter les travaux mentionnés dans ce contrat, à l'époque fixée par le dit contrat, les entrepreneurs seront obligés de payer ou de

faire payer à Sa Majesté, tout pourcentage, salaire, gages, qui seront dûs alors aux architectes responsables, au commis des travaux, ou à toute personne ou personnes employées par le commissaire à la surveillance des travaux, depuis l'époque ci-dessus mentionnée pour l'achèvement des travaux, jusqu'à ce que les dits travaux soient complétés et acceptés; et le commissaire pourra déduire et retenir en sa possession, sur le pourcentage ci-après mentionné, ou sur les sommes qui, à toute autre époque, seront autrement dues aux entrepreneurs, tous les frais et dépenses qui auront été encourus par le commissaire à cet effet, ou le commissaire, agissant au nom de Sa Majesté, pourra recouvrer les dites sommes comme montants payés au nom des entrepreneurs.

7° Si, à une époque quelconque, le commissaire juge que les conditions ou la rapidité de l'avancement des travaux, ou de tout ce qui s'y rapporte en quelque façon, ne sont pas assez satisfaisants pour assurer l'achèvement des travaux à l'époque sus-mentionnée, ou en cas d'infraction de la part des entrepreneurs à quelque clause du contrat à laquelle ils auront souscrit, ou si, à une époque quelconque, les entrepreneurs négligent ou refusent d'exécuter leur contrat ou une partie de ce contrat, comme, par exemple, de fournir les échafaudages, outils, instruments ou matériaux convenables, ou s'ils sont hors d'état de l'exécuter, alors, dans ces différents cas, le commissaire, pourra, après avoir, trois jours à l'avance, donné avis de ses intentions aux entrepreneurs et sans aucune poursuite ni procédure légale d'aucune sorte, et sans avoir besoin de mettre les entrepreneurs *en demeure*, ou retirer les travaux des entrepreneurs, ou les adjudger de nouveau sans nouvel avis, ou employer un plus grand nombre d'ouvriers, et se procurer les matériaux, outils et instruments ainsi que toutes choses nécessaires pour l'achèvement et l'exécution du contrat, aux frais des entrepreneurs; et, dans les deux cas, les entrepreneurs seront responsables des dommages et des dépenses extraordinaires qui en résulteraient; et si ces dommages et dépenses extraordinaires excèdent la dite somme de trois cent quarante-huit mille cinq cents piastres, alors Sa Majesté sera en droit d'exiger des entrepreneurs l'excédant de la dite somme de trois cent quarante-huit mille cinq cents piastres.

8° Si quelque surveillant, artisan ou ouvrier employé à quelque partie des travaux est incapable d'exécuter le travail ou de remplir les fonctions dont il aura été chargé, ou si on a à se plaindre de lui à bon titre, les entrepreneurs devront immédiatement, sur la demande des architectes ou du commis des travaux, congédier cette personne ou ces personnes, et ne l'employer de nouveau qu'avec le consentement écrit des architectes ou du commis des travaux; et, dans le cas où les entrepreneurs continueraient à employer ce surveillant, artisan ou ouvrier, les entrepreneurs devront payer à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, la somme de vingt piastres à titre de dommages et intérêts, et non de pénalité ou amende, pour chaque jour pendant lequel ce surveillant, artisan ou ouvrier, aura été employé après que la demande de son renvoi aura été faite; et le commissaire aura le droit de retenir les sommes qui pourront être dues à Sa Majesté en vertu de cette clause, ou d'en exiger le paiement comme il a été indiqué dans la sixième clause de ce contrat.

9° Toutes fois et quand il sera nécessaire pour les entrepreneurs de s'adjoindre quelque personne passant marché pour fournir et placer les appareils de chauffage des édifices, les entrepreneurs devront, d'après les instructions des architectes ou du commis des travaux, exécuter activement et d'une manière solide et convenable, tous les ouvrages requis de l'entrepreneur, pour élever et placer solidement, dans la position convenable, les tuyaux ou autres appareils de chauffage, de manière à prévenir les accidents par le feu, sans aucuns frais supplémentaires, et ils devront exécuter tous ces travaux conformément aux instructions du commissaire à cet effet.

10° Lorsqu'il existera quelque contradiction entre les dimensions indiquées par l'échelle de quelque dessin et les dimensions marquées en chiffres sur les plans ou sur quelques dessins qui pourront être adressés aux entrepreneurs par les architectes pour être suivis dans les travaux, on devra, dans tous les cas, s'en rapporter aux chiffres, et s'il y avait quelque contradiction dans les chiffres ou dimensions, ou la nature des constructions ou des matériaux tels qu'indiqués sur les plans ou dessins, et les dimensions et désignations marquées dans les spécifications, les instructions du commissaire ou de l'architecte responsable devront être suivies relativement à cette contradiction et devenir concluantes et obligatoires pour les entrepreneurs.

11° Toutes les fois que les plans, dessins ou spécifications ne contiendront pas les remarques de détail, il doit être compris que ces questions de détail étant fréquentes dans les

travaux du même genre, et étant évidemment nécessaires à l'achèvement et à la solidité des travaux, les différentes parties de l'ouvrage auxquelles elles se rapportent et les matériaux, outils et instruments nécessaires pour les exécuter devront être fournis au complet, et placés par les entrepreneurs, et devront être considérés comme compris dans ce contrat, car le sens de cette convention est que tout ouvrage nécessaire pour achever complètement les travaux projetés, de la meilleure manière et de la plus parfaite exécution, et pour réparer les défauts provenant de n'importe quelle cause, aussi bien que pour assurer la solidité et la durée des édifices, et y faire les changements et modifications nécessaires à cet effet, est compris dans les plans, spécifications et dessins sus mentionnés, bien qu'il n'y soit pas spécialement indiqué.

12° Les entrepreneurs ne devront, en aucune manière, directement ou indirectement, vendre, céder, affermer, transférer, ou sous-louer à aucune personne ou personnes, entièrement ou en partie, ou en société avec eux-mêmes ce contrat ou aucune partie de ce contrat, ou aucune partie des travaux y compris ou devant être exécutés en conséquence, ou qui, sans y être distinctement et spécialement mentionnés, sont nécessaires pour l'exécution pleine et entière du dit contrat.

13° Tout avis ou document relatif à ce contrat, qui sera jugé nécessaire par Sa Majesté, pourra être signifié aux entrepreneurs, soit à leur domicile ordinaire, ou à leur bureau, dans la ville d'Ottawa, en le mettant au bureau de poste, et tout avis ou document ainsi adressé et mis au bureau de poste, sera, à tous égards, considéré comme légalement signifié. Et, de plus, les entrepreneurs et Sa Majesté la Reine promettent, conviennent et s'engagent réciproquement, les entrepreneurs pour eux-mêmes, leurs hoirs, exécuteurs, administrateurs et ayant-cause, et Sa Majesté pour ses héritiers et successeurs en la manière suivante, savoir :

I. Tout paiement qui sera fait aux entrepreneurs par Sa Majesté, en vertu de ce contrat, devra être fait conformément aux dispositions de l'Acte du Parlement de cette province, passé pendant la seconde session de la 22e Vict., chap. 3, section 18, et dans l'espace de dix jours après la réception par le commissaire, d'une estimation des architectes responsables, spécifiant le montant des travaux exécutés conformément aux prix et conditions, pendant le mois finissant à cette époque; mais le commissaire, agissant au nom de Sa Majesté, pourra retenir aux entrepreneurs dix pour cent sur le montant des estimations, jusqu'à l'achèvement complet des travaux et leur acceptation par le commissaire, et cette somme de dix pour cent ainsi retenue devra être payée avec le dernier versement, à moins qu'elle n'ait été retenue par le commissaire, ainsi qu'il a été mentionné plus haut, dans l'espace de dix jours après que l'architecte responsable aura remis au commissaire son estimation finale des travaux exécutés et des matériaux fournis, en vertu de ce contrat, avec les mesures détaillées, de poids et d'autres quantités, et son ou leur certificat attestant que les travaux sont achevés et complets, et qu'il n'y manque que l'approbation et l'acceptation du commissaire; et, en dressant leur estimation finale, les architectes ne devront pas se guider sur les estimations des mois précédents, qui ne devront être considérées que comme approximatives. Et il est expressément spécifié que les paiements mensuels faits aux entrepreneurs, comme il est dit ci-dessus, devront être faits d'après la cédule des prix ci-dessus annexée à la marque C, et être réglés, déterminés et appliqués dans les différents cas par le commissaire ou les architectes responsables, seulement d'après cette cédule, et la présentation de l'estimation mensuelle des architectes responsables ne donnera pas droit aux entrepreneurs d'exiger le paiement du montant payable ci-dessus mentionné.

II. Il sera au pouvoir du commissaire, agissant au nom de Sa Majesté, de faire des paiements ou avances sur les matériaux, instruments, navires ou outils de toutes sortes fournis pour les travaux ou employés, ou destinés à être employés pour ces travaux, aux cas, montants et conditions que le dit commissaire jugera convenables, et toutes les fois qu'une avance ou paiement sera fait aux entrepreneurs des outils, instruments ou matériaux de toutes sortes, les outils, instruments ou matériaux sur lesquels cette avance ou paiement sera fait devront retourner à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, comme sûreté collatérale de l'exécution convenable du présent contrat par l'entrepreneur; toutefois, il doit être bien compris que tous les outils, instruments ou matériaux de toutes sortes sont et resteront aux risques des entrepreneurs, qui en seront responsables jusqu'à ce qu'ils aient été finalement employés et acceptés comme partie des travaux par le commissaire; mais les entrepreneurs ne pourront exercer aucun droit de propriété ou de contrôle sur les ou-

tils, instruments ou matériaux pour lesquels il aura été fait un paiement ou avance, sans la permission écrite du commissaire.

III. Dans ce contrat, les mots "Sa Majesté" ou "Sa Majesté la Reine," devront signifier Sa Majesté, ses héritiers et successeurs.

Les mots "le Commissaire" devront signifier le Commissaire des Travaux Publics de la Province du Canada, alors en fonctions.

Les mots "les entrepreneurs" devront signifier Ralph Jones, Edward Haycock et Thomas C. Clark, exerçant la profession d'entrepreneurs de bâtiments sous la raison sociale Jones, Haycock et Cie., et leurs héritiers, exécuteurs, administrateurs et ayant-cause, chacun d'eux conjointement et séparément.

Les mots "Édifices Départementaux" devront signifier les édifices et constructions tels que dessinés par les architectes, conformément aux plans ci-dessus mentionnés de ces édifices et constructions, et aux spécifications ci-annexées avec la marque A, et le tableau des questions et réponses explicatives marqué B, et devant être érigés pour l'usage des différents départements du service civil de Sa Majesté, et de la milice du Canada, et des employés de chacun des départements.

Les mots "Architectes" ou "Architectes responsables" devront signifier MM. Stent et Laver, architectes, de la ville d'Ottawa, ou telle personne ou personnes qui pourront être nommées par le commissaire pour agir comme architectes au lieu et place des dits MM. Stent et Laver.

L'interprétation des mots donnée dans cette clause ne devra pas régir les interprétations plus étendues qui pourront être données à l'un ou l'autre de ces mots dans tout le contrat.

IV. Si le commissaire exige que quelques changements, modifications ou additions soient faits relativement ou à la position ou aux détails des travaux, ou à quelques-uns des matériaux, les entrepreneurs devront exécuter ces changements, modifications ou additions, et si ces changements, modifications ou additions *nécessitent quelque dépense supplémentaire de la part des entrepreneurs*, pour la main-d'œuvre ou les matériaux, *les entrepreneurs seront indemnisés de cette dépense*, et si, au contraire, il en résultait une économie pour les entrepreneurs, sur la main-d'œuvre ou les matériaux, le montant devra être déduit de celui de ce contrat; mais ces changements, modifications ou additions, quelqu'en soit l'étendue ou la nature, et quelque soit l'époque à laquelle il sera nécessaire de les imposer au contrat, ne devront avoir l'effet de suspendre, retirer, annuler ou rescinder ce contrat, qui continuera à subsister malgré ces changements, modifications ou additions; et tous changements, modifications ou additions de cette nature devront être exécutés par les entrepreneurs, conformément aux conditions, stipulations et conventions y indiquées, comme si ces changements, modifications ou additions avaient été exprimés et spécifiés aux termes du contrat; mais nul changement et nulle modification ou addition ne devront être faits sans une autorisation du Commissaire de commencer les travaux qu'ils nécessitent, et aucune indemnité ni paiement ne seront accordés pour ces travaux au cas où ils auraient été faits sans l'autorisation du Commissaire.

EN FOI DE QUOI, les dits entrepreneurs ont ici apposé leurs signatures et leur sceau, et l'honorable John Rose, commissaire des Travaux Publics de la province du Canada, alors en fonctions, et agissant ici au nom de Sa Majesté, a apposé sa signature et son sceau le jour et l'année ci-dessus mentionnés.

(Signé,)

RALPH JONES,

"

EDWARD HAYCOCK,

"

THOS. C. CLARK,

"

JOHN ROSE, Commissaire.

SIGNÉ, SCELLÉ ET DÉLIVRÉ, (les différentes interlinéations, additions et ratures, dans le cours du dit acte, par le sus-nommé Ralph Jones et l'honorable John Rose, ayant été faites avant l'exécution et la délivrance de l'acte, et paraphées à la marge par moi comme témoin certifiant).

En présence de

(Signé,)

H. BERNARD, Premier Clerc,

Bureau du Procureur-Général, H. C

Et par les sus-nommés

EDWARD HAYCOCK et THOS. C. CLARK,

En présence de

(Signé,)

J. J. BURROWS, Procureur de Comté,

Comtés-Unis de N. et D.

SPÉCIFICATION des ouvrages à faire dans l'érection et l'achèvement de deux édifices détachés, au lieu nommé Barrack-Hill, dans la ville d'Ottawa, Canada Ouest, appelés EDIFICES DÉPARTEMENTAUX, pour les Honorables Commissaires des Travaux Publics, selon les dessins exécutés par messieurs STENT et LAVER, Architectes.

Tous les ouvrages devront être faits de la manière la plus solide et la plus artistique ; les matériaux devront être de première qualité et le tout devra être à la pleine et entière satisfaction du commissaire et des architectes.

EXCAVATIONS.

Toute l'étendue du terrain des deux côtés qu'il faut pour les chambres des *basements* et les autres espaces, doit être creusée d'une largeur et d'une profondeur suffisantes, comme il est indiqué dans les plans. Cette étendue de surface ainsi creusée, sera parfaitement nivelée pour recevoir la maçonnerie à un pied au-dessus du niveau des tranchées qui recevront les divers murs formant les chambres, et qui seront d'une largeur suffisante pour les premières assises des fondations, ou, dans tous les cas, 2 pieds plus larges que l'épaisseur des murs eux-mêmes. On doit creuser dans la partie qui reste de cette étendue pour les fondations des murs à une égale profondeur de 4 pieds, commençant au plus bas point, à une profondeur de 4 pieds, et continuant à ce niveau. Les tranchées, dans tous les cas, doivent être de 2 pieds plus larges que l'épaisseur des murs, pour recevoir les premières fondations, et pour être partout au fond d'un même niveau, sans tenir compte des différences de profondeurs occasionnées quelquefois par les accidents du terrain, comme on peut le voir dans les sections et les plans.

La surface du terrain occupée par les édifices, et non nécessaire pour des chambres, doit être assez bien nivelée, au moins à 3 pieds au-dessous des soliveaux supportant les planchers, pour obtenir une ample ventilation.

On doit aussi faire toutes les excavations pour les conduits d'écoulements, les espaces non occupés, les tuyaux de ventilation, ou autres excavations nécessaires pour exécuter les ouvrages. On déblaira les édifices, comme aussi le terrain qui les entoure, des pierres, débris et terre que l'on transportera quelque part en dehors du terrain connu sous le nom de Barrack-Hill. La pierre trouvée dans les creusements et reconnue d'une bonne qualité sera réservée pour la construction des édifices. Tous les débris, copeaux, recoupes etc., dont on pourrait tirer quelque parti devront être employés comme il sera indiqué. Quand les édifices seront terminés, tous les débris qui les entoureront, et en encombreront l'accès, seront transportés ailleurs.

Les creusements pour les fondations de la tour principale seront plus profonds que pour les murs ordinaires de l'édifice, et d'une profondeur telle que l'indiquent les profils dans les plans.

Dès que les murs seront arrivés au niveau du terrain, les intervalles qui restent entre eux et le terrain, seront remblayés et battus, afin d'obtenir un entourage bien solide. La même chose se fera pour les tranchées d'écoulements, tuyaux conducteurs, etc., etc. La profondeur des écoulements, toujours en commençant au plus bas point, sera de 4 pieds.

On devra pourvoir immédiatement au desséchement (*drainage*) de toutes les fondations, et établir un système permanent de drainage jusqu'à et après achèvement des travaux.

MAÇONNERIE.

Toute la pierre à employer dans la construction des édifices, à moins qu'il ne soit autrement indiqué, devra être la *pierre bleue à chaux*, qu'on trouve dans ce district, elle sera soigneusement choisie. Tous les fondements des murs, comme aussi ceux des soubassements, à moins qu'il ne soit indiqué autrement sur les filons, devront être maçonnés grossièrement, d'une hauteur et d'une épaisseur indiquées sur les plans et profils. Dans tous les cas il devra y avoir dans chaque édifice deux rangées de pierres ou empâtements de 6 pouces d'épaisseur, sur au moins 4 pouces de saillie, ayant soin de faire ces rangées avec des pierres plates de la plus grande dimension. Des trous pour la ventilation seront réservés dans les murs, au-dessous des planchers, pour obtenir une parfaite circulation d'air. Les briques de fer seront fournies par le fondeur.

On placera sur la surface de tous les murs, en commençant seulement au-dessous du niveau du terrain, et comprenant aussi la surface intérieure des murs des soubassements, un

bâti en briques posées à plat, jointes avec du ciment, et non avec du mortier ordinaire, et ne projectant pas plus que la surface horizontale du mur auquel il adhère. On fixera une espèce de feutre enduit de goudron mêlé de gravier, d'un pouce d'épaisseur au moins, et qu'on laissera bien sécher avant de bâtir dessus. De grandes pierres plates de sable seront placées pour le même usage sur les murs des tours, comme couvert: elles seront liées entre elles avec du ciment. Les murs extérieurs, au-dessus de terre, auront 21 pouces d'épaisseur, sans compter la projection des parties saillantes, construits en pierres brutes, et finis extérieurement comme l'indiquent les modèles bâtis sur place pour le guide des conducteurs des travaux, ayant des assises horizontales et des liens verticaux. Les pierres formant ces assises, seront taillées aux dimensions voulues, mais leur surface extérieure sera brute. Ce qu'en anglais on nomme *pointing*, ou tirage des joints, n'aura pas plus de 3 huitièmes de pouce de saillie, et sera fait d'un mortier bleu. Les modèles, seuls guides pour les conducteurs des travaux, demeureront sur place jusqu'à l'achèvement du contrat des maçons qui les copieront fidèlement. L'ouvrage commun et brut dans les murs ordinaires sera fait selon les élévations données sur les plans. Les joints devront être râtissés et prêts à recevoir le mortier de tirage, (*pointing-mortar*).

Les murs intérieurs doivent être bâtis de même, et de l'épaisseur indiquée sur les plans, et être flanqués d'un mur de brique. La surface intérieure des murs extérieurs sera flanquée d'un mur en brique placé à 4 pouces de distance. Les murs intérieurs auront la brique enchassée dans la pierre.

Tous ces différents murs seront construits dans le meilleur goût, avec de bonnes pierres plates unies, et superposées avec grand soin. On se servira d'un mortier composé d'un tiers de chaux cuite provenant des carrières de Gloucester, et de deux tiers d'un gravier rude ou de gros sable. Les interstices seront remplis de débris de pierre mêlés de chaux et de sable délayés ensemble, à intervalles d'un pied sur la hauteur. Le mortier se fera au pétrin, et chaque jour, de manière qu'il soit frais en l'employant. Les architectes se réservent le droit d'en changer les proportions à leur gré.

Sur la longueur du mur, à intervalles de 6 pieds, on placera des boutisses de deux en deux pieds sur la hauteur du mur. Ces boutisses devront avoir au moins 3 pieds d'assise et 8 pouces d'épaisseur.

Toutes les pierres étant bien taillées, seront jointes par un ciment fait avec de l'huile (*putty*). Le tirage des joints ou *Pointing* sera en relief, correspondant aux modèles.

Les arêtes devant entrer dans les murs d'au moins 9 pouces, avoir au moins 15 pouces de long et de 9 de large, en hauteur irrégulières avec rejointoiement en arrière.

OUVRAGES EN BRIQUE.

L'entrepreneur pourra faire des briques sur les "terres du canal" ou sur toutes autres terres de l'artillerie qui ne seraient pas affermées entre la ville d'Ottawa et Hogsback.

Toutes les briques employées dans les édifices doivent être de la meilleure qualité, bien cuites et sans défauts qui puissent nuire à leur force et à leur utilité, et toutes de la même dimension.

Toutes les surfaces intérieures des murs extérieurs, c'est-à-dire formant le périmètre des édifices, doivent être flanqués d'un mur de brique de 8 pouces d'épaisseur, laissant une distance de 4 pouces entre le mur de pierre et celui de brique. Ces deux murs seront reliés par des barres de fer galvanisées de la largeur d'un pouce et demi, et un huitième de pouce d'épaisseur, recourbées à leurs extrémités, d'un pouce et demie, ayant une longueur de 20 pouces. Ces soutiens doivent être placés dans les murs à intervalles de 5 pieds dans le sens de la longueur, et d'un pied dans celui de la hauteur, en ayant soin d'empêcher que les intervalles s'emplissent de mortier ou d'autres matières.

Tous les murs intérieurs seront aussi flanqués de briques, placées et reliées à mesure que les travaux avanceront, mais sans crampes de fer.

L'entrepreneur devra apporter sur l'emplacement 50,000 briques de bonne qualité pour chaque bloc de l'édifice, dans l'espace d'un mois après la signature du contrat, ou l'acceptation de sa soumission.

L'ouvrage en brique dans les divers étages, est indiqué sur les plans par une couleur rouge. Tous les autres murs intérieurs dont on n'a pas parlé encore, formant les petites divisions des chambres, doivent être bâtis en brique. Ceux du rez-de-chaussée doivent avoir 13 pouces d'épaisseur ou la longueur d'une brique et demie. Ceux des

étages supérieurs auront 9 pouces d'épaisseur ou la longueur d'une brique. Les briques seront placées avec du mortier, de manière que la hauteur de 4 briques posées les unes sur les autres ne soit pas augmentée de plus d'un pouce par les couches du mortier qui les lieront.

Tout l'ouvrage en brique sera de maçonnerie en liaison Flamande pour les murs de 13 pouces et Anglaise pour les murs de 9 pouces ; le mortier devra être composé d'un tiers de la meilleure chaux et deux tiers de sable fin mêlés au pétrin (*pug mill*), employé frais tous les jours, bain de mortier à chaque assise, et jointolement à mortier chaud comme ci-dessus expliqué.

Les arches auront une brique et demie d'épaisseur bâties sur les soubassements où il y a une voûte, excepté là où se trouve le terrain solide. On établira des arches pareilles, toujours sur les voûtes, à une hauteur indiquée sur les plans. L'espace entre la tête de l'arche et les planchers au-dessus, sera occupé par une grossière maçonnerie de deux pieds de hauteur au moins. Des arches de 9 pouces d'épaisseur, soit au terrain ou autres endroits devront être faites comme il a été dit, pour recevoir le pavement des corridors ou passages conduisant dans plusieurs salles. Tous les jambages des cheminées seront en brique. Le foyer aura 3 pieds de largeur, 14 pouces de profondeur, 3 pieds et 3 pouces de hauteur avec une arche sur le devant, supportée de chaque côté par une barre de fer de 2 pouces de largeur et un demi d'épaisseur, portant de 9 pouces sur chaque jambage, recourbée d'une longueur de 2 pouces à son extrémité.

Une arche de l'épaisseur de la longueur d'une brique, sera établie à chaque foyer pour supporter la pierre sur laquelle on fait le feu.

Des arches de déchargement formées d'une brique et d'une brique et demie, rangées relativement à chaque ouverture des portes, fenêtres ou autres choses séparées des linteaux, seront pratiqués pour s'en servir quand il sera nécessaire de placer les ouvrages de menuiserie.

Des arches seront également employées dans tous les cas indiqués par les sections sur les plans, et quand elles seront nécessaires.

On fera tous les conduits des cheminées, ceux de ventilation ou autres conducteurs en brique, allant jusqu'au comble ou jusqu'à son sommet. Arrivés là, la maçonnerie de brique sera changée en une autre de pierre jusqu'à l'achèvement extérieur du conduit. La tête des cheminées doit être faite avec goût et avec beaucoup de soin. Les surfaces intérieures des conduits seront enduites d'un mortier bien adhérent, ou cimenté si on l'aime mieux ; ces conduits seront bien nettoyés lorsque les édifices seront achevés.

Chaque voûte sera construite en brique de l'épaisseur indiquée sur les plans, solidement et bien finie. Le fini de l'intérieur des voûtes sera en briques pressées, manufacturées à Toronto, artistement placées, et leurs interstices travaillés avec soin. Les voûtes de pierre destinées à recevoir les archives, seront, sans exception, finies à leur surface extérieure avec les meilleures briques anglaises, dites à l'épreuve du feu, et maçonnées avec de la terre glaise aussi à l'épreuve du feu. Une maçonnerie d'une brique couvrira les parois des ouvrages de pierre, de telle manière jugée la plus convenable par les architectes. Les murs de la pièce destinée aux archives et documents administratifs, seront couverts, à leurs parois intérieurs, de briques pressées de Toronto, placées avec un goût tout particulier, bien jointes et lavées pour en dégager le mortier ou autres saletés qui auront pu s'y fixer pendant la durée des travaux.

Les jambages des croisées, des portes, et des arches et tous les coins dans les soubassements, seront en briques, l'appui des croisées sera aussi de briques placées sur le cant et cimentées. Fournir et poser le hourdage mentionné dans la spécification du charpentier.

Des trous doivent être pratiqués dans les murs pour recevoir les tuyaux pour l'écoulement d'immondices, eaux sales, comme aussi pour tout ce qui appartient aux moyens de chauffage et de ventilation. Le poseur de briques doit placer les grilles des foyers, et faire tout ce qui est nécessaire dans l'achèvement des édifices, c'est-à-dire, exécuter les différents ouvrages qui tiennent à sa profession, et qui seront requis.

Tous les conduits d'écoulements doivent être en tuyaux de terre cuite, connus sous le nom anglais de *Patent Earthenware Glass Socket Pipe*, couchés sur sable, dans un plan incliné, et fixés avec du ciment. En se servant de cette espèce de tuyaux, on placera la moitié de l'embouchure qui se détache sur l'autre, après le posage des tuyaux, pour faciliter l'accès du conduit et pour déplacer les tuyaux sans les casser.

Les principaux conduits auront 12 pouces de diamètre, et quelques-uns de ceux qui leur sont subordonnés en auront 6. Toutes les jointures seront par embranchements, soit carrés, obliques ou circulaires, se rattachant à chaque point convenable, c'est-à-dire, à la jonction des conduits pour les eaux pluviales, à celles des lieux d'aisance, des canaux de gouttières, enfin, à tout ce qui est nécessaire. L'intérieur des tuyaux sera soigneusement nettoyé, à mesure qu'on les pose. Les jonctions des conduits se fera au moyen de courbes douces, se servant, à cet effet, de tuyaux circulaires.

TAILLEUR DE PIERRES.—MAÇON.

Toute la pierre dont on se servira pour ornements dans les édifices, doit être d'une qualité appelée pierre de sable. Elle viendra de Cleveland, dans l'Etat d'Ohio, ou de Malone, dans l'Etat de New-York, ou d'autres carrières généralement estimées. Ces pierres seront choisies avec soin, bien saines, sans défauts, sans taches, et bien conservées durant l'érection des édifices, de manière que, lorsque les édifices seront terminés, toutes les moulures et les parties saillantes qui les ornent, soient parfaites et bien finies.

Tous les ornements seront exécutés en pierres de cette qualité, en y comprenant les plinthes, jambages de croisées et de portes, linteaux, sculptures, cordons, bords de corniches, arcs, chapiteaux, accolées, parapets, têtes de cheminées et leurs moulures, et autres parties à l'extérieur des édifices, qui devront être arrangées, sculptées et posées selon les plans et sections en grand maintenant prêts, et autres qui le seront en temps et lieu. Les dessins, maintenant préparés donnent un ample et suffisant aperçu de l'ensemble général de tout l'ouvrage. Les chaperons des parapets et d'autres parties des édifices, où la pierre est le plus exposé aux mauvais temps, doivent être placés et joints avec du ciment hydraulique. La sculpture de la pierre, en y comprenant les écussons, cotte-d'armes, bas-reliefs, et autres parties, devra être exécutée par un artiste parfaitement compétent dans ce genre d'ouvrage.

Aucun sculpteur ne sera employé sans l'autorisation des architectes.

Au-dessus de l'entrée principale, sera placée une décoration aux armes royales, en bas-relief, sur une surface de 4 pieds carrés, et à la tour principale, un écusson aux armes Canadiennes.

Des marches solides en pierre, assises sur maçonnerie brute et munies d'une main-courante en fer, devront être placées dans la position indiquée du soubassement au niveau du sol. La galerie, dans la tour principale, sera construite de pierre plates, de Malone, de 5 pouces d'épaisseur, bâtie dans le mur, moulée, assemblée à goujon, et adentée comme il sera indiqué.

Les marches des portes d'entrée seront de pierre calcaire du pays, bouchardée, comme il a été dit, et placée comme les architectes l'indiqueront ultérieurement. Chaque marche devra être un monolithe.

Toutes les chambres de soubassements, excepté là où il sera autrement indiqué, seront posées en pierres, reposant sur un lit de débris de pierres sèches, d'une épaisseur de 6 pouces.

Des chaperons ou larmiers de 6 pouces d'épaisseur, à gosier d'abri, seront placés sur les murs; ils feront saillies de 3 pouces de chaque côté, et ils seront convenablement joints et fixés.

Exécuter tous les travaux nécessaires pour tailler et poser les moulures de pierre à sablon, les oreilles, goujons, crampes et autres détails qui pourront être indiqués de temps à autre par les architectes jusqu'à l'achèvement des travaux.

Exécuter aussi tous les travaux pour l'encastrement des différents tuyaux, les encorbellements, coussinets pour solives et tous autres travaux dépendant des différents artisans employés à l'exécution du contrat.

Fournir et fixer dans chaque chambre où il y aura un foyer, un chambranle de cheminée de marbre d'Amprior, conforme aux dessins qui seront ultérieurement fournis par les architectes. Les modèles seront variés pour être en harmonie avec les chambres. Dans les appartements du Gouverneur-Général, et dans les chambres des chefs et sous-chefs des départements, les chambranles seront de la valeur, prix coûtant, de 36 piastres; dans les autres chambres ils seront de la valeur de 24 piastres.

Chaque cheminée aura aussi un foyer en pierre à sablon, de 4 pieds 6 pouces de longueur, 1 pied 9 pouces de largeur, et 3 pouces d'épaisseur, fixé avec mortier sur les arches de brique établies dans chaque cheminée. Les âtres seront aussi en pierre à sablon.

Les chambranles de cheminées, dans les soubassements, seront tout simplement de pierre, avec des âtres comme décrits ci-dessus.

La taille des pierres et la sculpture devront être exécutées sur place, à moins d'une permission spéciale des architectes, que ceux-ci ne devront accorder que dans les cas les plus urgents, et jamais pour la sculpture.

Les arches extérieures, aux croisées et aux portes, seront conformes aux dessins, de de pierre à sablon de deux couleurs. La pierre rougeâtre de Malone fera contraste avec celle qui est moins rouge.

Les planchers du vestibule d'entrée, se terminant aux portes intérieures, devront être faits d'une couche de béton de 9 pouces d'épaisseur, sur laquelle on placera une couche de béton plus fin de 1½ pouce d'épaisseur, formé de gravier de la grosseur d'un pois, de sable fin et propre et de chaux hydraulique, et, par dessus, une couche de 1½ d'épaisseur de ciment de Portland, avec une proportion convenable de sable fin, la dernière couche sera donnée par le plâtrier. Le ciment sera posé de la façon la plus artistique, comme il sera ultérieurement indiqué, et de telle façon qu'après la pose aucune fissure ou inégalité ne paraisse. Le béton sera fait de la meilleure chaux hydraulique fraîchement et bien cuite, une portion de chaux pour 7 de gravier, sable et blocaille. La chaux sera broyée sous des compresseurs, et gardée sèche dans des sacs jusqu'à ce qu'on l'emploie. Le pavement, dans les chambres du soubassement sera fait de la même façon.

Le portique d'entrée sera construit de pierre à sablon, comme il a été spécifié ; les piliers, arches, frises, seront de larges pierres reliées ensemble, à crampons de la façon la plus solide ; le plafond sera à arches en pierre posées sur une maçonnerie brute, recouverte de dalles de pierre travaillées et posées conformément aux dessins.

Le plafond de la tour d'entrée principale sera en pierre à arêtes soigneusement acentrées de la façon la plus solide, et sur maçonnerie brute, comme il sera indiqué.

Les voûtes seront pavées de pierre à sablon de Malone, Etat de New-York, ou de toute autre carrière acceptée, en dalles de 4 pouces d'épaisseur.

Les montants des portes et les têtes de voûtes seront, dans tous les cas, de pierres solides, unies entre elles par des crampons et des goujons, et reliées au briquetage par des étais en fer, rabattus pour recevoir les portes en fer, dont les cadres devront être construits à l'avance, et les verrous fixés aux montants par des boulons traversant de part en part, comme il sera ultérieurement indiqué. Les marches seront, dans tous les cas, de pierre à sablon de Malone, ou de toute autre carrière approuvée, posées solidement avec montants aux extrémités.

L'angle du mur où seront fixées les longrines de fer supportant la plus petite tour, sera fait de blocs solides de pierre à sablon, unis à crampons et à goujons, cimentés et reliés à crampons à la grosse maçonnerie, comme les architectes l'indiqueront.

Des plinthes solides en fer, de 1 pied et 6 pouces d'épaisseur, de 3 pieds de long et de toute la largeur du mur, seront posées pour recevoir les longrines dans tout l'édifice.

Les murs de la grosse tour jusqu'aux arêtes seront encastrés dans des moellons de 6 pouces, reliés et assujétis à la grosse maçonnerie par des crampons en fer.

Tous les goujons dont on se servira dans l'édifice seront en ardoises d'un pouce carré, et de deux pouces de long.

CHARPENTIER.

Tout le bois de charpente employé dans les édifices, doit être de la meilleure qualité, sec, sain, sans échardes, sans gros nœuds vacillants, défauts qui pourraient nuire à sa force et à sa durée. Tout le bois de menuiserie sera de premier choix, et bien séché. On ne doit pas permettre l'usage de bois séché au fourneau. Des linteaux d'une épaisseur moyenne de 2 pouces seront employés dans toutes les ouvertures des croisées et des portes, pour y fixer les ouvrages de menuiserie, ils doivent porter de six pouces sur les murs, et en occuper toute la largeur.

Chaque édifice doit être entouré d'une bonne clôture, faite aux dépens des entrepreneurs, de manière que tout accès aux ouvrages ne puisse avoir lieu sans permission. Les entrepreneurs auront aussi à fournir des bureaux pour les architectes et le commis des travaux, tous les hangards nécessaires pour la taille des pierres, la menuiserie, et autres ouvrages demandés, et aussi de convenables abris pour la protection du bois et toutes les sortes d'ouvrages exécutés par les différents ouvriers. Tout le bois nécessaire

pour les ouvrages dans l'intérieur des édifices et les planchers, sera déposé sur le terrain de construction, dans l'espace de trois mois après la signature des contrats d'entreprise, afin d'être de saison lorsqu'il en sera besoin. Les architectes veilleront strictement à l'exécution de cette clause.

Les cintres en bois qui servent à la construction des arches, seront fixés fortement et déplacés par l'ordre exprès de l'architecte, ou du commis des travaux.

Fournir et placer toutes les planches et solives nécessaires pour assujétir les travaux de menuiserie et tous les linteaux pour les planchers et toits.

Toute la surface des rez-de-chaussée et des soubassements dans les deux édifices, (excepté les surfaces qui seront pavées, creusées ou non pour les caves,) doit être construite avec des poutres et des soliveaux de bois de cèdre ; les poutres étant d'abord équarries sur le dessus, et ayant à leur petit bout une épaisseur de 9 pouces, après avoir été équarries. On arrangera les poutres pour recevoir les soliveaux, équarries en dessus et en dessous seulement, et ayant 7 pouces d'épaisseur entre les surfaces équarries. Les poutres seront placées sur les petits murs, à des distances n'excédant pas 9 pieds, afin de supporter les soliveaux qui doivent reposer sur les poutres, comme il a été dit, et on les placera à des distances les unes des autres n'excédant pas deux pieds de milieu à milieu. Elles porteront d'un pied à leurs extrémités, sur le mur d'appui.

Le tout devra être recouvert de madriers embouvetés, d'une épaisseur de 2 pouces, leur largeur n'excédant dans aucun cas, 6 pouces, et jamais moins de 4. Les madriers pour les planchers de chaque chambre ou des corridors, doivent être uniformes et cloués *de côté* avec des clous de 3 pouces et demi ; toutes les jointures doivent être faites de manière à reposer sur le milieu des soliveaux, et clouées avec soin. Tous les planchers, dans tous les édifices, doivent être placés après que les plinthes auront été fixées et doivent y adhérer parfaitement.

Dans ce qui reste des rez-de-chaussée, dans tous les étages supérieurs, et dans les planchers des greniers, où l'on construira des chambres autres que celles des documents, ou à l'épreuve du feu, on se servira de soliveaux de pin de 12 pouces de hauteur, sur 3 d'épaisseur, placés à une distance de 16 pouces de milieu à milieu. Chaque cinquième soliveau aura 13 pouces de hauteur pour recevoir les soliveaux du plafond ; ces soliveaux seront de 9 pouces sur les murs, dans le sens de la longueur des édifices dans les chambres, et dans le sens opposé dans les corridors, permettant de placer sur leur longueur les madriers pour les planchers. Tous ces soliveaux devront être fortement liés et consolidés par des bandages en bois traversés diagonalement, placés sur toute la surface, à intervalles n'excédant pas six pieds. Il y aura un faux plancher établi au-dessous du réel, et sur lequel on établira un lit de mortier mêlé de foin coupé très menu ; ce lit aura une épaisseur bien égale partout de 2 pouces.

Le faux plancher recevra le mortier refendu en morceaux de 4 pouces de large et 1½ d'épaisseur. Un boulon d'un pouce de diamètre, avec tête, tarauds et écrous, passera d'un soliveau à l'autre, fortement écroué, pour rendre le plancher solide. Toute cette surface, ainsi préparée, sera recouverte d'un plancher dont les madriers ont été décrits en parlant des planchers du rez-de-chaussée.

Des soliveaux et planchers pareils seront établis dans toutes les tours, réservant dans les grandes tours, une chambre entre la voûte, le plafond et le réservoir au-dessous.

Dans tous les cas où il se rencontrera une cheminée, les soliveaux qui font face au foyer seront bridés, c'est-à-dire qu'on raccourcira ces soliveaux, en en faisant supporter les extrémités par une traverse solidement jointe aux soliveaux immédiats, ou seront supportés par des consoles, s'il y en a. Toutes ces pièces transversales auront 4 pouces d'épaisseur.

On placera à chaque comble des édifices, des rangées de poutres s'étendant sur toute la longueur de plusieurs corridors, et portant 9 pouces sur les murs à leurs extrémités. Les dimensions de chacune d'elles seront de dix pouces sur 2½, et placées à intervalles de 20 pouces de milieu à milieu. Une sablière fixée sur le mur, sera toujours employée pour recevoir des soliveaux de 4 pouces sur 2½. Les murs seront au niveau du dessus des solives. On placera dans tous ces corridors des madriers de 1½ pouce d'épaisseur, embouvetés et arrangés comme on l'a dit pour les autres planchers.

On placera aussi de chaque côté des corridors, une forte balustrade, supportée par des colonnes tournées, de 6 pouces de diamètre, à intervalles de 5 pieds. La main-courante, su-

périeure sera arrondie, et de 2½ pouces de largeur sur 4 de hauteur; les deux intermédiaires auront 5 pouces de hauteur sur 2 de largeur.

On placera au haut de chaque tour, un réservoir d'eau, dans la position indiquée par les sections. Les réservoirs des petites tours seront faits de forts morceaux de bois de 14 pouces de haut sur 10 de large, supportés par de solides consoles de pierre, placées à 4 pieds du mur, sur toutes les faces, l'espace ouvert étant toujours au milieu de la chambre; de l'espace sera réservée pour le libre accès des chambres. Le soliveau intermédiaire aura 12 pouces de hauteur sur 3 de largeur; le plancher sera comme dans les autres parties du grenier. La citerne doit reposer sur une solide pièce de charpente en poinçon circulaire, et elle sera construite de plusieurs pièces de bois de 4 pieds de hauteur, avec des montants, une tête pour former la citerne, un boulon de 1½ pour les liens. Le revêtement intérieur des citernes sera d'un bois de 2 pouces d'épaisseur et embouveté; le revêtement extérieur aura 1½ pouce d'épaisseur, et de la même façon qu'à l'intérieur.

Toutes les précautions seront prises pour protéger les citernes de chaque édifice de la gelée.

Le réservoir de la grande tour sera construit en morceaux de bois de 16 pouces de haut sur 12 de large, supporté par une charpente à poinçon d'armature, solide et soutenue par des consoles, et ayant des soliveaux intermédiaires pour recevoir le plancher. Ce réservoir aura 4 pieds de large sur 4 de hauteur en dedans, supporté et affermi comme il sera dit après. Il aura les mêmes revêtements que les autres réservoirs. Le fond de chaque réservoir sera plancheyé, et il y aura un trou assez large dans le plancher pour qu'un homme puisse y avoir accès.

COMBLES.

Le comble de chaque édifice sera construit en charpentes à poinçons, accouplés, placées à intervalles n'excédant pas 10 pieds, reposant sur des consoles (*corbelts*) placées dans le mur, ayant des filaires ou *purlins*, des sablières sur poteaux, des sablières sur mur, des chevrons, des entrains, etc., etc., selon les sections, les dessins et détails particuliers, et avec les proportions suivantes: liens des soliveaux, soigneusement écharpés, 12 sur 8; couples (liens), 12 sur 6; poinçon, 12 sur 8; entrains, 12 sur 8; soliveaux supportant le toit, 10 sur 3, et placées à intervalles de 14 pouces de milieu à milieu; supports, 8 sur 8; soliveaux extérieurs pour recevoir les chevrons, 10 sur 5; tous les soliveaux doivent être solidement liés et bien supportés; sablières sur poteaux, 9 sur 5; ventrières, 9 sur 5; sablières sur mur, 9 sur 4; chevrons, 5 sur 2½, placés à intervalles de 14 pouces de milieu à milieu, embossé (*notched*), chevillés sur la filaire principale; faites et chéneaux, 10 sur 4, assurés par de forts liens à angles, appelés (*angle ties*). Le comble doit être couvert de tringles pour recevoir les ardoises, dont les dimensions seront de 3 pouces sur 1½, clouées à chaque chevron avec des clous de 2½. La partie plate de tous les toits sera recouverte de madriers de 1½ pouce, embouvetés, et ils recevront le feutre placé sur une courbe bien douce terminant et dépassant un peu les bords du faite du toit. Une baguette sera placée de chaque côté de la partie plate du toit formant le faite, et le feutre sera délicatement fixé dessus, atteignant et joignant bien la partie ardoisée. Toute la surface de la portion plate du toit sera recouverte de feutre enduit de goudron mêlé de gravier, de la manière la plus généralement approuvée. Le gravier doit être lavé avec soin avant d'être employé, et mêlé d'une portion de sable propre et rude.

Les chambres dans le comble du grenier seront construites comme il est indiqué dans les plans, et bien finies comme celles des étages inférieurs.

Les solives du plafond de ces chambres 5 sur 2; soliveaux du plafonds pour les chambres du bas, 3 sur 2.

Les liens doivent être assurés par des boulons de fer à diamètre de 1½ à la pièce de charpente dite *queen post* ou poinçon, et des bandes de fer (*straps*) de 2 pouces sur ¾, placées aux principaux chevrons (*rafters*); le tout doit être exécuté sous la direction des architectes au fur et à mesure que l'ouvrage avance.

Les combles des différentes tours seront construites comme l'indique les sections, les faites entrant dans de forts liens aux angles. Les combles auront aussi de forts couples pour assurer les poteaux, afin de supporter les toits dans les parties plates, dont les descriptions et les dessins seront donnés après.

Les lieux d'aisance et la chambre de photographie seront recouvertes de toits plats,

comme décrits pour les principaux édifices, avec un peu d'inclinaison pour l'écoulement des eaux pluviales, et préparés de manière à recevoir le plomb. La chambre pour la photographie sera préparée pour recevoir la lumière par le haut.

Il est bien entendu que tous les combles auront les supports, ajustes, travées, plinthes, les seaux, filets, boulons, liens de fer, goussets, embellissements, etc., solives de dimensions uniformes, planches comme aux toits avoisinants.

Une cloison à charpente sera placée à l'étage supérieur, formant les cabinets d'aisance, entre la chambre du gouverneur et celle de l'aide-de-camp; les montants principaux 6 x 4, montants intermédiaires 6 x 2, encastrés de chaque côté dans une planche à rainure, les espaces remplis de sciure de bois ou de tan pour prévenir les infiltrations.

Toutes les portes extérieures seront faites selon les dessins et les détails en grand, le cadrage, les châssis et les portes, seront en chêne parfaitement sec et de saison. Les portes de 3 pouces d'épaisseur, cadres à filets (*rebated*), et de 6 pouces carrés, seront fixés aux jambages en pierre. Les portes auront de grosses têtes de clous en fer, à forme octogone, à leur surface extérieure, comme il est indiqué dans les plans; elles doivent être suspendues avec de forts couplets de fer forgé, faits d'après un modèle qui sera fourni, mettant derrière les verroux une lourde et forte serrure dormante, avec des garnitures appropriées, en bronze des deux côtés. Les jambages seront, en dedans, à cadres, panneaux et moulures assortis avec les portes, et des architraves, au haut des embrasures, aussi des architraves à la partie courbe du cadre, qui est au haut des portes. (Voyez les dessins en grand pour les détails de ces portes.)

Toutes les portes intérieures seront en bois de sapin, à six panneaux, à moulures, et chanfreinés (*chamfered*) chacune ayant 8 pieds de haut sur 3 et 2 pouces de large, et 2½ pouces d'épaisseur, lorsqu'elles seront terminées. Toutes ces portes seront fixées à un montant de 2 pouces, encadré, avec panneaux et moulures, assortis, et des filets à chaque bord; et fini avec des architraves à moulures, comme indiqué sur les détails des dessins. Un bloc sera toujours fixé dans le mur pour recevoir les vis des couplets. Chaque porte sera suspendue avec trois couplets (*hinges*) de 5 pouces, appelés *Butt hinges*, et fournie de serrures, appelées *Mortise lock*, de 6 pouces. Les fournitures des portes seront de la meilleure qualité, et sujettes à l'approbation des architectes. Les serrures seront de manufacture anglaise, et du prix d'achat de 3 piastres. Poser des portes doubles donnant entrée aux lieux d'aisance.

Les portes dans les soubassements seront fortement construites, à panneaux, elles auront 2 pouces d'épaisseur, 6 pieds de hauteur et de 3 de largeur, fixés à des cadres solides avec filets, par des couplets de 4 pouces, et pourvues des meilleures serrures à bosse de 6 pouces, de simples boiseries à l'intérieur, et des soffites finis avec un filet rond sur les bords, les portes extérieures seront fournies d'une serrure dormante, et de deux verroux.

Toutes les fenêtres construites et disposées comme il est indiqué dans les élévations, avec vitrage en deux compartiments séparés par division horizontale (*transum*), un montant au milieu, et des châssis (*sash*) de 2½ pouces d'épaisseur, quand ils sont finis; ces châssis, dans tous les cas, faits pour glisser et se loger dans les têtes des embrasures qui doivent être arrangées à cet effet. La boiserie du cadre qui adhère aux jambages, sera arrangée pour recevoir le mécanisme pour couvrir les fenêtres, et avoir de solides doubles-enfoncements, et des jets d'eau en chêne. Les fenêtres qui ont des montants au milieu, doivent être boisées en dedans avec cadres et panneaux, comme il est indiqué (voyez les dessins détaillés.)

Les embrasures seront, dans tous les cas, boisées, à panneaux et moulures, et auront des derrières, des coudes et des architraves correspondant avec celles des portes, de 7 pouces de largeur, avec moulures selon les modèles.

Chaque fenêtre sera fixée à des cordons de châssis patentés, des poulies en laiton, avec leurs axes, des contre-poids en fonte, et les meilleurs arrêts en cuivre jaune.

Chaque fenêtre sera préparée et disposée pour recevoir un second châssis pour l'hiver, correspondant avec les autres, arrangé et posé de même, ayant aussi des arrêts convenables, pour s'en servir en hiver, fait pour glisser en haut, dans l'été.

Les portions des croisées au-dessus du *transum*, qui ne s'ouvrent pas, doivent être d'une même épaisseur, et fixées d'une manière permanente.

Les fenêtres qui donnent sur les escaliers, et celles des tours seront arrangées pour recevoir des cordons, des contre poids et des poulies; pour lesquelles on donnera les instructions nécessaires.

Placer des châssis convenables dans les endroits où les plans indiquent des jours de souffrance (*borrowed light*.)

Des châssis de 2 pouces d'épaisseur avec de solides cadres de 4 pouces carrés, seuils en chêne, seront placés dans toutes les fenêtres des soubassements, suspendus avec des couplets carrés, et ayant de convenables arrêts, une simple boiserie aux embrasures, les barres des fenêtres en bois commun, et un filet rond sur les bords comme celui des portes.

On placera des lucarnes sur les toits, comme il sera indiqué dans les dessins détaillés. On placera aussi sur le toit de la chambre pour la photographie, une fenêtre convenable, et on pourvoira à toute la menuiserie nécessaire dans l'art de la photographie.

On arrangera une chambre dans les greniers de chaque édifice pour servir de bureaux de télégraphe.

On fera aussi des divisions dans les passages des lieux d'aisance, avec des planches embouvetées de 2 pouces d'épaisseur, des portes à 4 panneaux de 2 pouces d'épaisseur, placées dans de solides encadrements à enfilures, suspendues avec des couplets de 4 pouces (*hinges*), un loquet de 4 pouces et un verrou en dedans. Les partitions auront 7 pieds de hauteur, surmontées d'un treillis en bois. Chaque cabinet sera muni d'un siège, d'un couvert et de soutiens convenables, pouvant se placer et se déplacer à volonté, et en chêne ou autre bois dur.

On construira dans chaque passage une citerne pour recevoir l'urine, d'après les modèles sur les plans, entourée d'une boiserie à panneaux et moulures avec des portes et tablettes au-dessous, les portes suspendues avec des couplets, et pourvue d'une petite armoire qui fermera à clef. Les baquets ou auges seront aussi arrangés de la même manière.

Les lieux d'aisance, dans les soubassements, auront des sièges avec des supports, faits en pin ordinaire, le tout portant sur de fortes pièces, de simples portes sans panneaux, avec des cadres et filets de 4 pouces carrés, munies de loquets et de verrous en dedans.

ESCALIERS.

Les escaliers seront construits selon les plans, ayant des marches, des supports, des rampes, des balustres et des limons en chêne de la meilleure qualité, bien sec et de saison. Les marches et leurs soutiens de face, seront embouvetées et collées ensemble, entrant dans les limons, qui auront 2 pouces d'épaisseur, avec moulures sur les bords et intersection avec celles du corridor; les marches auront 2 pouces d'épaisseur, et leurs soutiens, 1½ de pouce.

Les balustres auront 3 pouces de diamètre, ils seront tournés, avec moulures, et torsés. (*twisted*.)

Le bras de l'escalier (*hand-rail*), en chêne de 7 pouces sur 5.

Le noyau du haut (*newel*), sera en chêne et fait d'un morceau de 8 pouces carrés; celui du bas, au pied de l'escalier, aura 10 pouces, avec moulures, bien travaillé, élégant et sculpté, comme il sera indiqué à l'avenir par les dessins.

Le noyau de l'escalier principal doit être d'un travail encore plus fini.

On fournira un nombre suffisant d'écrous pour les bras, et autre support en fer, pour le parfait achèvement des escaliers.

On placera aussi de forts et convenables supports pour recevoir les degrés.

Tous ces escaliers doivent être avec panneaux en dessous, et encadrement en chêne; leurs paliers soigneusement ajustés, les planches jointes avec de la colle forte.

Il y aura deux de ces escaliers, un dans chaque édifice, allant jusqu'au plancher du grenier.

Des marches seront placées dans les greniers, pour conduire dans les diverses chambres des tours, où il en sera besoin, avec des bras, balustres et limons (*string-boards*). Des trappes complètes seront placées sur les toits de chaque tour, et aussi à chaque édifice, dans les endroits convenables, pour l'accès aux parties plates; ces trappes auront des verrous en dedans.

Le charpentier doit pourvoir à l'ouvrage requis pour le placement des tuyaux de chauffage, des grilles aux soupiraux, et préparer tout pour la pose du gaz, encaisser les tuyaux et autres choses; fournir aussi l'ouvrage et les matériaux nécessaires, afin que les ouvriers puissent mener à fin convenablement tous les ouvrages qui les concernent.

PLATRIER.

Le mortier à plâtrer pour la première et deuxième couche, sera fait de la meilleure chaux du district, et d'un gravier rude et propre, ou bien de gros sable de rivière, dans les proportions suivantes : 3 parties de sable et 2 de chaux, avec une quantité suffisante de longs poils de vache. La chaux doit être passée au crible et être préparée, au moins trois mois d'avance avant d'être employée.

La chaux dont on se servira pour la dernière couche, doit venir de Guelph, Haut-Canada, et être mêlée avec du sable fin, rude et propre.

Toutes les lattes dont on fera usage, doivent être fendues et non sciées, de bonne qualité, saines et de saison, et parfaites sous tous les rapports, point vertes, sans nœuds, autrement elles ne seront point acceptées. Les joints devront être brisés, toutes les douze lattes, toutes les grosses solives lattées pour recevoir le mortier, le tout avec des clous de cinq livres au 1000.

Tous les murs et plafonds, dans les édifices, formant les chambres, les corridors, vestibules et autres choses, excepté seulement dans les greniers, doivent être lattés, unis et bien arrangés, la dernière couche blanche, et toute cette espèce d'ouvrage sera exécutée de la meilleure manière possible, présentant toujours des surfaces unies, compactes et d'aplomb.

Tous les angles et toutes les arêtes seront amenés à une grande perfection d'aplomb, de vivacité et de fini.

Des corniches avec un embellissement, seront placées aux plafonds des vestibules des entrées du Gouverneur, aux escaliers et dans ses appartements, leur contour sera de 24 pouces.

Des corniches avec embellissements seront posées dans les autres entrées et escaliers ; dans chaque chambre destinée aux chefs et sous-chefs des départements.

Des corniches sans embellissements, dans tous les corridors des deux étages et le reste des bureaux ; la moyenne du contour de ces corniches sera de 26 pouces et elles seront faites conformément aux dessins qui seront fournis par les architectes.

Les corniches seront mises en projection avec des morceaux de brique ou de pierre, posés dans le plâtre comme remplissage, ou supportées par du bois, comme on le jugera à propos.

Les plinthes seront en ciment, d'une qualité approuvée ; un échantillon sera fourni et soumis à l'approbation des architectes. Ces plinthes s'étendront jusqu'aux soliveaux, et seront faites avant la pose des planchers, ayant une projection en dehors du plâtrage, de 1½ pouce, obtenue par un remplissage de brique ou de pierre ; elles seront avec moulures, et présenteront une surface unie et bien égale, leur contour sera de 12 pouces, plus ou moins, selon les chambres, comme il sera indiqué. Les plinthes des soubassements seront simples, sans ornements, de 6 pouces de haut, avec une saillie de 1 pouce.

Tous les planchers mentionnés dans la spécification du maçon seront de ciment de Portland, fait comme il a été indiqué. Le ciment sera du meilleur ciment de Portland, fabriqué par MM. B. White et Cie., Milbank, Londres, Angleterre, et l'entrepreneur devra fournir aux architectes un certificat des fabricants attestant qu'ils ont fourni leur meilleur ciment. Le ciment sera mélangé avec une égale quantité de sable de rivière bien propre, posé à une épaisseur convenable, en une seule couche ; il devra être bien uni et on devra employer assez d'ouvriers pour qu'aucun joint ne paraisse. Lorsqu'il sera nécessaire de faire des joints, il faudra les couper à-plomb, de manière à ce que la partie voisine de l'ouvrage y soit reliée de la manière la moins apparente. Toutes ces jointures devront être parallèles.

Tout le plâtrage doit être dans un état parfait de conservation, lors de l'achèvement des édifices, et tous les dégâts occasionnés durant les travaux, seront réparés aussitôt qu'ils surviendront.

Toutes les parties angulaires du front des cheminées et autres, seront faites en ciment appelé *Keene's or Martin's Cement*, unies, d'équerre et d'aplomb.

Les différents passages voûtés des corridors seront construits comme il est indiqué sur les plans, avec échancrures sur les bords, tous travaillés au compas, parfaitement égaux d'épaisseur et bien corrects.

Toutes les chambres des soubassements qui ne sont pas plâtrées, les lieux d'aisance et les bureaux doivent être blanchis avec deux couches de chaux, les joints des ouvrages de pierre et de brique ayant été préalablement tirés avec du mortier.

ARDOISIER.

Tous les toits seront couverts en ardoises de la meilleure qualité, en partie provenant des ardoisières des townships de l'Est, et autres de l'Etat de Vermont, elles seront posées de la manière indiquée sur les sections, c'est-à-dire, une portion diagonalement, entrant les unes dans les autres, de 3 pouces, et clouées avec de forts clous de cuivre de $1\frac{1}{4}$ pouce de longueur, et deux pour chaque ardoise.

Les angles joignant deux plans inclinés du toit, et les angles rentrant doivent être taillés bien droits et bien corrects, et les ardoises terminant sous le rouleau du feutre, aux bords, et au rouleau de plomb et aux hips.

Les ardoises seront bien saines, sans taches, d'une égale couleur, toutes bien assises, et aucune d'elles cassées lors de l'accomplissement des édifices.

PLOMBAGE ET FER FONDU.

Tout le plombage sera de plomb laminé de la meilleure qualité.

Les divers réservoirs dans les tours seront soigneusement garnis de plomb à leur intérieur, en employant des feuilles de plomb pesant 6 livres par pied; les plus petites citernes qui suppléent les lieux d'aisance, seront garnies de plomb de 5 livres par pied, le tout arrangé comme il faut, avec soudures aux joints.

On placera aussi aux chéneaux des bandes de plomb de 5 livres par pied, de 20 pouces de largeur, recourbées en dedans sur un filet, de chaque côté, et laissant une distance de 6 pouces entre le plomb et le bord des ardoises.

Les rouleaux des arêtières et des bords seront couverts de plomb de 6 livres par pied de 20 pouces de largeur, et placé délicatement sur les ardoises.

On fournira et placera aussi à toutes les cheminées, dans l'intérieur des tours, au-dessus des toits, aux encoignures des murs, ou autres choses qui s'étendent au-dessus des toits, du plomb de 5 livres par pied, coupé en bandes superposées d'une moyenne largeur de 18 pouces, soigneusement adapté à l'ouvrage de pierre au moyen de coins, et les joints tirés au ciment.

Le plomb coupé en longues bandes, doit aussi être mis en usage, dans tous les cas où il est nécessaire, d'après les indications données par les architectes.

On couvrira les parties plates des tours, des lieux d'aisance et de la chambre pour la photographie, avec du plomb de 6 livres par pied, et sur rouleaux, quand il est nécessaire, placé de la manière la plus approuvée.

Chaque siège des lieux d'aisance sera pourvu d'un appareil à bassin, avec un bassin bleu, une poignée, les leviers nécessaires, fils de fer, etc., le tout bien complet.

On fournira et l'on placera à chacun une trappe de $4\frac{1}{2}$ pouces, et un tuyau de latrines de $4\frac{1}{2}$ pouces, de 3 pieds de long, et de 6 livres par pied, soudés aux joints et à la jonction avec les trappes. La portion du tuyau des latrines, qui reste à faire, et qui doit aller jusqu'au conduit d'écoulement, sera en fer fondu de 6 pouces. La jointure entre ce dernier et le plomb, sera étamée et soudée; la jonction entre les trappes et le bassin sera, comme de coutume, avec ce qu'on appelle plomb rouge, ciment, etc., etc.

Le gros tuyau qui alimente les réservoirs, sera en plomb, de 2 pouces de diamètre et de moyenne épaisseur, se dirigeant immédiatement sous les soliveaux du rez-de-chaussée, et courant sur les tours, dans une châsse pratiquée dans le mur. Chaque réservoir sera fourni d'un robinet, de $1\frac{1}{4}$ pouce, pour arrêter la communication, et aussi d'un tuyau en fer de décharge, de 3 pouces, communiquant avec l'égoût. Le tuyau alimentaire des citernes, lieux d'aisance, sera en plomb, d'un pouce de diamètre et de moyenne épaisseur, fourni d'un robinet de 1 pouce, et d'un tuyau en fer de décharge de 2 pouces.

Les bassins des lieux d'aisance auront aussi des tuyaux alimentaires de $\frac{3}{4}$ de pouce; les urinoirs en auront de la même dimension. L'eau fournie par ces tuyaux doit couler constamment pendant le jour et non pendant la nuit.

Chaque auge dont on se sert pour se laver, aura un tuyau alimentaire de $\frac{3}{4}$ de pouce, fourni d'un robinet plaqué, d'un échappement, d'un bouchon et d'une chaîne.

Des tuyaux d'écoulement en plomb, de $1\frac{1}{2}$ pouce, munis d'une petite trappe, seront fixés aux pissoirs et à chaque bassin à laver. Tous ces tuyaux se déchargeront dans les conduits des latrines; chaque petite trappe aura, à son tournant, une rondelle à vis, pour être nettoyée aisément, quand il en sera besoin.

Le nombre des tuyaux qui alimentent les réservoirs, doit être calculé en commençant à chaque édifice, au point le plus rapproché de la machine. Tous les tuyaux placés en dehors des édifices seront en fer, et ils seront l'objet d'un contrat spécial, lorsque les plans pour l'alimentation générale auront été arrêtés.

On placera dans telles parties des édifices qui seront indiquées, 6 jointures taraudées, en laiton, de 3 pouces de diamètre, pour y joindre les tuyaux de cuir en cas d'incendie, ou pour tout autre usage. Ces jointures s'adapteront aux jointures taraudées, et communiqueront avec les grands tuyaux des réservoirs.

Le fer employé dans les édifices, doit être de la meilleure qualité de fer forgé ou fondu, convenablement préparé pour ses divers usages.

On placera au plancher qui se trouve au-dessus de la chambre des documents, des soliveaux en fer roulé, de 7 pouces de hauteur, placés à 14 pouces les uns des autres, et portant 6 pouces sur le mur. L'espace qui les sépare sera occupé par un treillis en fil de fer galvanisé, pour recevoir le remplissage qui se trouve entre les soliveaux et le plâtre du plafond au-dessous. Toute l'étendue sera hourdée avec du mortier de 4 pouces d'épaisseur. De convenables arrangements seront faits dans ces soliveaux, pour recevoir le plancher de la chambre au-dessous.

On placera à chaque voûte et à la chambre des archives, deux portes de fer encadrées. La porte extérieure sera construite d'après les meilleurs principes, doublée des deux côtés d'une plaque de fer solidement rivée au côté. Chacune de ces portes sera suspendue par de forts couplets en fer battu, et munie d'une serrure excellente.

Les cadres seront en fer battu, de 1½ pouce carré, avec montants, têtes et seuils, fortement assemblés et fixés dans l'ouvrage de pierre; ou avec du fer de 8 pouces, sur ¾; tous deux pour les cadres en dedans et en dehors, fixés dans un filet pratiqué dans les jambages de pierre, et boulonnés dans toute leur épaisseur, avec des boulons de 1 pouce.

A chaque porte de fer et cadres, on placera des serrures aux portes extérieures et des verrous ou autres choses, aux intérieures. La somme de 200 piastres peut être accordée pour leur prix d'achat, les frais de pose, non compris.

On fournira et on fixera aussi dans la chambre des archives, et dans les voûtes, 1000 pieds de longueur de tablettes de fer battu, perforées, ayant des divisions et des soutiens complets.

On fournira et on placera aussi dans chaque chambre des archives, et dans chaque voûte qui ont des fenêtres, un assortiment de contre-vents en fer, solidement fixés à des cadres de fer scellés dans le mur, et ayant en dedans des barres pour les arrêter.

Les bords du toit auront partout des gouttières en fonte, construites d'après les dessins en grands, la fonte sera préparée de manière à ce que les joints soient réguliers en dehors; la pierre aura un filet pour recevoir la gouttière, qui doit être aussi fixée aux sablières; les joints seront rendus imperméables, par un ciment en usage pour les joints de fer.

On placera dans les différentes parties de la toiture indiquées sur les plans, 20 tuyaux pour l'écoulement des eaux pluviales, ayant 6 pouces sur 4½, fondue de forme carrée ou autre, déterminée et indiquée par des dessins qui seront préparés par la suite. Ces tuyaux se termineront près de terre, et auront un coude (*shoc* en anglais), pour jeter l'eau sur le conduit en pierre. Tous les angles des gouttières seront fondus d'une seule pièce, d'un pied de long au moins, sur chaque côté.

Tous les tuyaux pour eaux pluviales auront des branches d'ornement.

On placera dans chaque passage des lieux d'aisance un urinoir, en fonte émaillé, de la grandeur et de la forme indiqué dans les plans.

On placera aussi dans les mêmes endroits, une auge en fer fondu, émaillée, avec deux bassins dans chacune, comme il est décrit dans le département du plombage.

Des sommiers en fonte seront placés pour supporter les petites tours, à l'extrémité ouest, aile à gauche, et aussi pour supporter le mur au-dessus de la chambre de photographie; ces sommiers peuvent être estimés contenir 200 livres de poids à chaque longueur d'un pied. Des dessins détaillés et des instructions sur ces sommiers, seront donnés par les architectes.

Ces sommiers seront goudronnés sur toutes leurs faces, quand ils sont encore chauds, et peints avant d'être fixés sans le mur.

Les toits seront pourvus et surmontés d'un ouvrage en fer battu, et fait selon un dessin approuvé. Cet entourage sera placé sur les bords de la partie plate du toit; ou

prendra soin en le plaçant de ne pas occasionner des coulages à travers le feutre : cet ouvrage peut être estimé à 3 piastres par pied de longueur, sans y comprendre les frais de pose.

Le haut des différentes tours sera aussi surmonté d'un ouvrage en fer battu, tel qu'indiqué dans les dessins détaillés qui seront préparés plus tard. La somme de 1200 piastres sera accordée pour le prix d'achat de ces divers ouvrages, non-compris les frais de pose.

On fournira et placera aussi toutes les bandes de fer et les boulons nécessaires pour les toits, les réservoirs, et les planchers, la pose des gouttières, et pour tous les ouvrages intérieurs, comme escaliers et autres; toutes les serrures, couplets et verroux, tous les arrêts des fenêtres et barres de fer pour les foyers; tous les tuyaux pour fournir de l'eau chaude ou froide; toutes les balustrades de fer pour les escaliers et la galerie dans la tour, avec consoles ornées d'un style gothique; toutes les balustrades en fer pour l'espace extérieur et les marches des soubassements; enfin, toute autre description d'ouvrages en fer requis dans les édifices, en menant à fin les diverses portions d'ouvrages qui n'ont pas été spécialement mentionnées.

On fournira et placera dans les différents foyers de tous les édifices, des grilles à régulateur, d'une valeur moyenne de 24 piastres chacune, sans comprendre les frais de pose.

On fournira et placera dans chaque chambre, des grilles sur le plancher, appelées régulateurs pour la ventilation; elles seront placées dans les endroits les plus convenables et indiquées dans la suite; 8 piastres seront accordées pour leur prix d'achat.

On placera dans la grande tour, un escalier en fonte en forme de spirale, avec des marches et des supports perforés, s'étendant depuis le plancher au-dessus de l'arche à arêtes, jusqu'au plancher au-dessous; il aura 5 pieds de diamètre, et sera soigneusement fixé.

Le chauffage et les appareils à gaz ne sont pas compris dans ce contrat, mais il sera spécialement mentionné dans un contrat séparé.

On placera dans tous les murs de pierre et de brique, au niveau et immédiatement sous les appuis des fenêtres, 2 rangs de 5 bandes chacun, dans les murs de pierre et 3 rangées dans les murs de brique, d'un lien circulaire, fer en cercle patenté, de 1½ pouce, rivé à tous les soliveaux et murs de refend, et reposant sur une surface plate préparée à cet effet, passant à travers toutes les ouvertures de portes ou autres; on ne doit point en couper aucune portion sans l'ordre des architectes.

Le tout doit être chauffé, goudronné et sablé avant d'être placé dans les murs, à des intervalles de 6-pouces sur la hauteur.

VITRIER.

Toutes les fenêtres, excepté celles décrites ci-dessous, seront vitrées avec le meilleur verre anglais de 32 onces, quand les châssis n'ont pas plus de 5 pieds de surface. Au-dessus de cette dimension, on doit se servir de vitres de 42 onces, reposant sur du mastic, fixées avec des clous sans tête, et mastiquées en arrière. Les châssis d'hiver seront vitrés de la même manière avec des carreaux allemands. Les fenêtres des divers escaliers, vestibules, et celles terminant avec les corridors, auront des verres de couleur conformément aux dessins qui seront donnés après. 75 centins par pied doit être considéré comme la valeur du prix d'achat du verre. Les fenêtres des lieux d'aisance, et autres pièces qui reçoivent la lumière indirectement, doivent être vitrées avec de simples carreaux dépollis d'un dessin donné. La valeur sera de 50 centins par pied, prix d'achat.

PEINTRE.

Toute la boiserie et tout l'ouvrage en fer généralement peint, et pas autrement décrit, doit avoir les nœuds soigneusement arrêtés et mastiqués, et recevoir trois couches d'une couleur unie à l'huile, qui sera choisie ultérieurement. Tout l'ouvrage extérieur en fer doit recevoir 4 couches de couleur unie et à l'huile. Les gouttières en fer et les tuyaux seront sablés sur la troisième couche.

Le fer qui entoure la partie plate des toits sera peint en couleurs variées, comme il sera indiqué.

Tous les cadres des fenêtres et des châssis, seront peints à l'extérieur avec des couleurs unies. Toutes les portes intérieures et les fenêtres du rez-de-chaussée du premier étage et du granier, avec ce qui en dépend, seront peintes avec deux couches d'alphate, d'une composition patentée et approuvée. Tout ce qui est en bois de chêne, soit portes, doublures,

dessus de rampes, noyaux, marbres et balustres d'escaliers, auront deux couches du meilleur vernis de copal.

Les plinthes ou bordures en ciment, recevront trois couches de couleur à l'huile, et seront assorties aux autres parties peintes de la chambre.

SPÉCIFICATION des travaux additionnels à faire pour mettre à l'épreuve du feu les deux édifices des départements à Ottawa, H.C., conformément au dessin et mémoire ci-joints.

Supprimer les solives de bois spécifiées d'abord, et y substituer pour le rez-de-chaussée et le premier étage de chaque édifice, ainsi que pour les trois chambres dans les combles du bloc à droite, des solives de fer tourné patentées de Fox et Barrett. Ces solives devront être placées à 20 pouces de distance sur les deux planchers de chaque édifice, et porter de 9 pouces sur les murs à chaque extrémité, et reposer partout sur une assise de plinthes en pierres convenables. La dimension des solives sera réglée d'après la longueur de l'appui par le memorandum annexé au dessin; les solives devront être revêtues d'une couche de peinture ou de goudron avant de sortir de la fabrique.

Poser dans tous les planchers des filets de bois d'à-peu-près $1\frac{1}{2}$ pouce carré, reposant sur les saillies des solives, et placés côte à côte pour recevoir le hourdage; ces filets ou traverses seront refendues à la face supérieure, et sciées seulement en dessous.

Fournir et fixer au-dessous de ces traverses des solives de plafond de $2 \times 1\frac{1}{2}$ pouces pour recevoir les lattes du plafond, placées à 12 pouces de distance.

Fournir et fixer dans le béton des filets de sapin de $2\frac{1}{2}$ pouces carrés, séparés de 16 pouces, pour recevoir les planches; ces filets seront assujettis par des étais ou autrement, suivant que les architectes l'indiqueront ou l'ordonneront.

Les planchers des différentes chambres et corridors seront complétés conformément aux premières spécifications.

Il en sera de même des plafonds, qui devront avoir corniches, etc., le tout complet.

Une couche de béton d'une épaisseur de 9 pouces sera étendue pour tous les planchers; ce béton sera composé de chaux dure cuite, de gravier et de débris de pierre, dans les proportions d'une partie de chaux, cinq parties de gros gravier ou de débris de pierre ou de brique, et une partie de gravier ou sable fin et propre, arrosé convenablement d'eau, et placé en épaisseur régulière sur les filets en deux couches de $4\frac{1}{2}$ pouces chaque; on laissera durcir la première couche avant de placer la seconde, et chaque couche devra être convenablement battue et foulée.

Le gros gravier et la pierre concassée seront passés dans un crible d'un pouce, et le gravier fin dans un crible d'un demi-pouce, et il ne devra se trouver aucune pierre excédant ces dimensions.

La chaux sera de la meilleure qualité, fraîchement cuite, et employée au fur et à mesure.

Le gravier sera nettoyé avec soin, débarrassé de tous galets et autres matières nuisibles, et mêlé avec une portion de sable fin et propre, comme il sera indiqué.

Des solives de fer, de plus grandes dimensions, faites d'après un modèle donné, seront placées comme longrines dans les escaliers, et dans tout autre endroit où cela sera jugé nécessaire, pour servir d'appui aux extrémités des solives intermédiaires, et aussi comme guigneaux dans les foyers.

Ces guigneaux devront avoir toutes les moulures nécessaires, comme il a déjà été indiqué.

Tous les escaliers seront de pierre solide d'Ohio, ou de toute autre pierre approuvée; marches à voussoirs des dimensions spécifiées pour les escaliers en chêne. Ces marches devront pénétrer dans les murs d'un pied à chaque extrémité, et chaque talon de marche jointoyé.

Les paliers seront, dans tous les cas, faits de monolithes de 6 pouces d'épaisseur, travaillés à une distance uniforme en dessous, avec soffites réguliers, en un mot complets sous tous les rapports.

L'entrepreneur en dressant ses estimations pour les ouvrages précédents, ne mentionnera pas les escaliers tels que spécifiés, à l'exception des mains courantes et des noyaux qui resteront tels que déjà mentionnés.

Les balustrades seront partout de fer forgé, d'après un modèle qui sera ultérieurement déterminé, boulonnées aux marches et unies de la façon la plus solide à la main-courante : on peut compter cinq piastres pour le prix de chaque mètre (*yard*) de balustrade, la pose non comprise.

Les escaliers des soubassements seront aussi de pierre, avec balustrades en fer uni, main-courante arrondie, boulonnée aux marches et fixés de la façon la plus solide.

Cette spécification sera incorporée à la première, et en formera partie intégrante pour tous les édifices, et sera soumise aux mêmes clauses et conditions que si elle avait été originairement dressée.

Témoin aux signatures de Edward Haycock
et Thomas C. Clark,

(Signé,) J. J. BORROWES.

Témoin aux signatures de Ralph Jones

(Signé,) H. BERNARD.

(Signé,)

RALPH JONES,

EDWARD HAYCOCK,

THOMAS C. CLARK,

JOHN ROSE,

Commissaire.

CÉDULE des prix de la main-d'œuvre et des matériaux fournis sur place, et nécessaires pour l'érection des nouveaux édifices des Départements, ville d'Ottawa, servant de base à l'estimation et la soumission ci-jointes. L'échelle suivante des prix sera suivie dans l'estimation des travaux à mesure qu'ils avanceront, ainsi que dans les changements, additions, suppressions ou extras, qui seront mesurés et évalués de temps à autre par les architectes ou le commis des travaux en fonctions.

SAVOIR :—	\$	cts.
Excavations dans la terre, l'argile ou le gravier, par <i>yard</i> cube.....	0	21
Dans le roc, do	0	52
Tuyaux d'argile réfractaire avec joints cimentés, Par pied de longueur, diamètre 4 pouces 14 cts., 6 pouces 23 cts., 9 pouces 35 cts., 12 pouces 42 cts., 15 pouces 52 cts.		
Posés à sec, par pied de longueur, 4 pouces 13 cts., 6 pouces 22 cts., 9 pouces 34 cts., 12 pouces 42 cts., 15 pouces 51 cts.		
Conduit cylindrique, bâti en brique à mortier, 12 et 18 pouces de diamètre par pied de longueur.....	0	45
Marbre d'Arnprior, brut, délivré, par pied cube.....	1	05
Pierre à chaux d'Ottawa, brute, délivrée, do	0	21
Pierre à sablon d'Ohio, do do do	0	45
Grès de Caen, do do do	0	70
Brique réfractaire anglaise, do par mille.....	35	00
Pavé de pierre d'Ohio ou de Malone, par pied carré.....	0	25
Ardoise de Vermont et des townships de l'Est, posée avec des clous en cuivre, de la façon la plus solide, par pied carré.....	6	65
Tuiles encaustiques de Minton, couleurs unies, posée de la façon la plus solide, par pied carré.....	0	77
Pavé de marbre, marqueteries en blanc et en noir, de la meilleure façon, par pied carré.....	0	60
Maçonnerie en blocaille, mortier à chaux, dans les fondations, par <i>yard</i> cube.....	1	58
do do en ciment, do do	2	19
Maçonnerie en blocaille, mortier, au-dessus du sol, do	1	75
Assises de grosse maçonnerie, mortier, au-dessus du sol, do	2	53
Maçonnerie assise dressée au marteau, do	3	64
Libage de 6 pouces, par pied carré	0	30
Parements dressés à la grosse boucharde, par pied carré, pierre comprise.....	0	35
do do petite do do	0	38

	\$	cts.
Parements ciselés, par pied carré, surfaces unies, pierre comprise.....	0	42
do polis, do do do do	0	44
do pour moulures, do do	0	53
Béton posé, par <i>yard</i> cube.....	2	45
Murs intérieurs pour plâtrage fait au mortier, par 20 briques, mesurés au pied, par mille.....	6	30
Murs extérieurs, cheminées, etc., à mortier, par mille.....	7	00
Briquetage à mortier dans les arches, do	6	65
Pavé en brique aux arêtes, à mortier ou à sable, do	8	75
Briquetage en panneaux, à mortier, par 20 briques au pied.....	7	00
Pin rouge ou blanc, brut ou non-équarri, pour poutres, longrines, entretoises, etc., par pied cube	0	15
Cèdres, 12 pouces de diamètre, par pied de longueur	0	12
Solives en pin blanc, M. P. par M. (<i>B. M. per M.</i>)	0	16
Clous ou chevrons, M. P. par M.....	0	17
Solives, filvères, etc. do	0	19
Linteaux, tables de mur, M. P. par M.....	0	16
Cloisons à claire-voie, par carré.....	4	90
Etrésillons à angles, par 100 pieds de long	7	00
Hourdage, par carré, 3 pouces d'épaisseur, planche comprise.....	1	75
Talutage des murs, etc., par carré.....	1	40
Cintrage, par pied carré.....	0	07
Consoles des corniches et saillies, par pied carré.....	0	10

	ÉPAISSEUR.					
	2		1½		1	
	\$	cts	\$	cts	\$	cts
Voliges de pin de première qualité, posées, par carré	5	90	3	85	3	15
“ chêne “ “ “ “	7	70	5	25	4	20
“ “ seconde “ “ “	4	55	3	50	2	80
“ chêne “ “ “ “	6	65	4	55	3	80

	ÉPAISSEUR.			
	1½		1¼	
	\$	cts	\$	cts
Volige des toits, à rainures, posées, par carré	2	45	2	10

Bois sec et sain de première qualité, M. P. par M.....	13	30
Planches communes d'un pouce, “	3	40
Planches de chêne pour colombes (dans les cloisons) par M.....	25	26
Revêtement des poutres et montants, posé, par pied de long	0	35
Chapelets d'encognure, posés.....	0	05
Plinthes de 9 pouces à une face, modillonées, par pied de long.....	0	14
“ 12 “ double face “	0	21
“ 16 “ “ “	0	28
“ 16 “ en ciment de Keene ou de Martin.....	0	18
Portes de deux pouces à quatre panneaux, modillonés: en pin, 30 cts.; en chêne, 40 cts. par pied carré.		
Portes à six panneaux, do.: en pin, 35 cts.; en chêne, 40 cts. par pied carré.		
Architraves de six pouces, face simple, pour portes et fenêtres, par pied de long...	0	08
“ huit “ “ “ “ “	0	17

	\$	cts.
Châssis en ove, double charnière, châssis, contre-poids, poulies et espagnolettes nécessaires, par pied carré.....	0	35
Croisées françaises en ove, à charnière et posée, par pied carré.....	0	25
Latte, plâtre, cueillie et pose, par <i>yard</i> carré.....	0	21
Crépi, cueillie et pose, do	0	18
Ouvrages jaugés dans les plafonds, voussures, etc., par <i>yard</i> carré.....	0	24
Corniches de plâtre, par pied carré.....	0	14
Fleurons des cintres, posés, par pied de diamètre	2	80
Murs à la chaux blanche dans les soubassements, par <i>yard</i>	0	03
Plomb laminé, posé, par quintal.....	7	00
Couverture en zinc, par livre	0	14
Couverture en étain, I. C., par carré.....	10	50
Couverture en charbons de bois, I. X., par carré.....	12	00
Gouttières en fer galvanisé, par livre.....	0	17
Ouvrages en fer à ornements, par livre	0	17
Longrines en fonte, par livre.....	0	03
Bandes et attaches en fer forgé, par livre.....	0	12
Fonte par quintal.....	3	10
Gouttières et tuyaux en fonte, par quintal.....	3	50
Bouffe, goudron et gravier sur les toits, par carré	4	20
Nœuds, arrêts, finissage au blanc de céruse ou à l'huile.....	0	05
Travaux à deux couches, par <i>yard</i> carré.....	0	04
Do trois do do	0	07
Do quatre do do	0	09
Ajoutez pour grenage et double couche de vernis, par <i>yard</i> carré.....	0	28
Détrempe dans les plafonds et murs do do	0	07
Coloris d'Asphalte patenté do do	0	09
Vitres anglaises de Smethwick, par pied carré	0	35
Vitres dites "English Crown," 1ère qualité, par pied carré.....	0	45
Do do 2ème do do	0	38
Vitres allemandes, 1ère qualité.....	0	14
Vitres de couleur, 10 pour cent en plus du prix coûtant.....	0	00
Vitres en lozenges gothiques, cadres métalliques, par pied carré.....	0	21
Charpentier salaire par jour.....	1	25
Menuisier do do	1	25
Poseur de briques do do	1	50
Maçon do do	1	25
Tailleur de pierres do do	1	60
Plâtrier do do	1	50
Manœuvres do do	1	00
Couvreur do do	1	50
Sculpteur sur pierre do do	2	50
Sculpteur sur bois do do	2	50
Peintre et vitrier do do	1	25
Plombier do do	2	00
Ferblantier do do	1	50
Forgeron do do	1	25

Tous les travaux non-énumérés seront évalués par les architectes à des prix raisonnables.

STENT et LAVER, Architectes.

Ottawa, octobre 1859.

Témoin aux signatures de Ralph Jones et John Rose.

(Signé,) H. BERNARD.

Témoin aux signatures de Edward Haycock et Thomas C. Clarke.

(Signé,) J. J. BURROWES.

(Signé),

RALPH JONES,

"

EDWARD HAYCOCK,

"

THOMAS C. CLARKE,

"

JOHN ROSE, Commissaire.

No. 27.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
Québec, 10 décembre 1859.

MESSIEURS,— Je suis chargé par l'Honorable Commissaire de vous donner avis qu'un contrat a été passé avec MM. Jones, Haycock et Cie., de Port Hope, pour l'érection des édifices des Départements à Ottawa; copie de ce contrat vous sera transmise, pour votre usage, dans quelques jours, et je dois vous informer que ces messieurs doivent prochainement commencer les travaux et se rendre immédiatement à Ottawa pour prendre les dispositions nécessaires à cet effet. Le Commissaire désire, en conséquence, que vous établissiez les niveaux, prépariez les fondations, et que, cet hiver, vous ouvriez les carrières et fournissiez les matériaux nécessaires pour assurer le commencement des travaux dès le printemps. Vous fournirez aux entrepreneurs tous les dessins et instructions nécessaires, afin qu'il n'y ait pas de temps perdu.

Vous êtes priés d'adresser au Commissaire des rapports mensuels sur l'avancement des travaux. Le dernier jour de chaque mois, vous mesurerez l'ouvrage fait et les matériaux fournis sur place par les entrepreneurs, et vous ferez une estimation de leur valeur en vous basant sur les prix marqués au contrat. Cette estimation devra être contresignée du commis des travaux et transmise à ce bureau pour recevoir approbation, le ou avant le cinq de chaque mois.

Vous tiendrez un livre de commandes, conforme à un blanc approuvé par le Commissaire, où vous devrez consigner toutes les commandes qui devront être faites aux entrepreneurs pour changements, modification ou travaux extra, selon qu'il pourra être nécessaire pendant la durée des travaux, et toutes ces commandes devront être soumises à l'approbation du Commissaire avant d'être délivrées aux entrepreneurs.

M. John Morris a été nommé commis des travaux pour les édifices du Parlement et pour ceux des Départements. On a pensé qu'il pourrait surveiller le tout pendant l'hiver, jusqu'à ce qu'on commence les bâtisses au printemps. Il a reçu instruction de se mettre à votre disposition en cette qualité, pour l'exécution des plans des édifices départementaux.

Vous aurez soin, dans l'exécution de ces plans et dans les dessins de détail, de faire les changements suivants, conformément aux termes du contrat :—

1° Changer les dispositions de l'aile droite ou Est, indiquées sur les plans du soumissionnaire, de sorte que la façade la plus longue, et l'entrée des chambres du Gouverneur soient sur le carré au lieu d'être sur la rue Wellington, et que la façade la plus courte donne sur la rue Wellington.

2° Changer la position de la petite tour de l'aile droite, et la placer à l'extrémité Est de la façade donnant sur la rue Wellington.

3° La petite tour octogone à l'angle N. O. du côté sud de l'aile gauche devra projeter en avant afin de n'avoir à placer dans la chambre ni mur rentrant, ni longrines, etc.

4° Faire disparaître la saillie de la chambre photographique, et préparer une chambre à cet effet dans l'étage supérieure de l'aile gauche.

5° Laisser des ouvertures dans toutes les enceintes des soubassements; dans les deux ailes, là où les murs sont assez élevés pour permettre de faire des chambres plus tard.

Je suis, etc.,

(Signé,)

J. G. VANSITTART,
pour le Commissaire.

MM. Stent et Laver,
Architectes, Ottawa.

No. 28.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
Québec, le 12 décembre 1859.

MESSIEURS,— En réponse à votre lettre du 19 novembre dernier, au sujet de la rétribution de vos services professionnels dans l'érection des édifices du Parlement à Ottawa, je suis chargé par l'Honorable Commissaire de vous informer que, par un ordre en conseil du 2 décembre, votre salaire sera de cinq pour cent sur les dépenses, pourvu que le montant de cette commission n'excède pas huit mille deux cent cinquante livres; cette somme sera divisée proportionnellement au coût des différents édifices. Ce pourcentage devra com-

prendre toutes sortes d'honoraires, et dans aucun cas de changements aux plans ou d'additions à ces mêmes plans, ou de retard dans les travaux, vous n'aurez droit à une somme plus considérable, et cette somme sera payée suivant l'avancement des travaux, au gré et suivant les instructions du Commissaire.

Je suis, etc.,

(Signé,)

J. G. VANSITTART,
pour le Commissaire.

MM. Fuller et Jones,
Architectes, Ottawa.

No. 29.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
Québec, le 12 décembre 1859.

MESSIEURS,—En réponse à votre lettre du 19 novembre dernier, au sujet de la rétribution de vos services professionnels dans l'érection des édifices des Départements, à Ottawa, je suis chargé par l'Honorable Commissaire de vous informer que, par un ordre en conseil du 2 décembre, votre salaire sera de cinq pour cent sur les dépenses, pourvu que le montant de cette commission n'excède pas huit mille deux cent cinquante livres; cette somme sera divisée proportionnellement au coût des différents édifices. Ce pourcentage devra comprendre toutes sortes d'honoraires, et dans aucun cas de changements aux plans, ou d'additions à ces mêmes plans ou de retard dans ces travaux, vous n'aurez droit à une somme plus considérable, et cette somme sera payée suivant l'avancement des travaux, au gré et suivant les instructions du Commissaire.

Je suis, etc.,

(Signé,)

J. G. VANSITTART,
pour le Commissaire.

MM. Stent et Laver,
Architectes, Ottawa.

No. 30.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
Québec, le 12 décembre 1859.

MESSIEURS,—Je suis chargé par l'Honorable Commissaire de vous donner avis qu'un contrat a été passé avec M. McGreevy, de Québec, pour l'érection des édifices du Parlement à Ottawa; copie de ce contrat vous sera transmise, pour votre usage, dans quelques jours, et je dois vous informer que ce monsieur doit prochainement commencer les travaux, et se rendre immédiatement à Ottawa pour prendre les dispositions nécessaires à cet effet. Le Commissaire désire, en conséquence, que vous établissiez les niveaux, prépariez les fondations et que, cet hiver, vous ouvriez les carrières et fournirez les matériaux nécessaires pour assurer le commencement des travaux dès le printemps. Vous fournirez à l'entrepreneur tous les dessins et instructions nécessaires, afin qu'il n'y ait pas de temps perdu.

Vous êtes priés d'adresser au Commissaire des rapports mensuels sur l'avancement des travaux. Le dernier jour de chaque mois vous mesurerez l'ouvrage fait et les matériaux fournis sur place par l'entrepreneur, et vous ferez une estimation de leur valeur en vous basant sur les prix marqués au contrat. Cette estimation devra être contre-signée du commis des travaux et transmise à ce bureau pour recevoir approbation, le ou avant le cinq de chaque mois.

Vous tiendrez un livre de commandes, conforme à un blanc approuvé par le Commissaire, où vous devrez consigner toutes les commandes qui pourront être faites à l'entrepreneur pour changements, modifications ou travaux extra, selon qu'il pourra être nécessaire pendant la durée des travaux, et toutes ces commandes devront être soumises à l'approbation du Commissaire avant d'être délivrées à l'entrepreneur.

M. John Morris a été nommé commis des travaux pour les édifices du Parlement et pour ceux des Départements. On a pensé qu'il pourrait surveiller le tout pendant l'hiver, jusqu'à ce qu'on commence les bâtisses au printemps. Il a reçu instruction de se mettre

à votre disposition en cette qualité, pour l'exécution des plans des édifices départementaux.

Vous aurez soin dans l'exécution de ces plans et dans les dessins de détail de faire les changements suivants conformément aux termes du contrat :—

1° Laisser des ouvertures pour portes dans les murs de soubassement des chambres, sur la façade de l'édifice, de manière qu'on puisse y avoir accès si cela était nécessaire par la suite, y ménager des ouvertures sur le dehors et y placer des foyers.

2° Changer certaines parties du soubassement en voûtes pour le bois de chauffage, et y pratiquer un passage assez large pour un camion ou charrette.

3° Ouvrir des passages dans les murs où il est indiqué sur les plans : *pas de soubassement*, afin de donner accès pour la pose des tuyaux de gaz et d'eau.

4° Transporter les cabinets d'aisance et les uriniers du côté de l'entrée principale aux chambres avoisinantes, et percer des trous dans les murs pour les éclairer.

Je suis, etc.,

(Signé,)

J. G. VANSITTART,
pour le Commissaire.

MM. Fuller et Jones,
Architectes, Ottawa.

No. 31.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
QUÉBEC, le 24 décembre 1859.

SOUSSIONS POUR LE CHAUFFAGE ET LA VENTILATION DES
ÉDIFICES PUBLICS, OTTAWA.

AJOURNEMENT.

La limite de l'époque fixé pour recevoir des *soumissions* pour les ouvrages ci-dessus est remise à *lundi, seizième jour de janvier* prochain à midi.

Par ordre du Commissaire,

T. TRUDEAU,
Secrétaire.

No. 32.

MONTREAL, 14 janvier 1860.

Au Secrétaire des Travaux Publics.
Québec, B. C.

J'ai l'honneur d'offrir par la présente de fournir les matériaux, construire, ériger, et faire fonctionner tous les travaux et appareils nécessaires pour le chauffage et la ventilation des édifices du Parlement et des départements à Ottawa (à l'exception des excavations, travaux du maçon, du briqueteur et du mesuisier, qui sont, je le vois, comprises dans les spécifications). Je sou mets ici à votre examen quatre systèmes pour le chauffage des édifices en garantissant chacun de ces systèmes.

Premier système.—Chauffage à la vapeur, avec voûtes, pour la somme de soixante-un mille deux cent quatre-vingt-cinq piastres (\$61,285.00).

Second système.—Chauffage par l'eau bouillante, avec voûtes, pour la somme de soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-cinq piastres (\$75,685.00).

Troisième système.—Chauffage à la vapeur, avec serpentins, pour la somme de soixante-six mille trois cent quarante-deux (\$66,342.00).

Quatrième système.—Chauffage par tuyaux de vapeur logés sous les planchers et recouverts de grilles en fer, pour la somme de cinquante-sept mille cent trente-une piastres (\$57,131.00).

Je vous adresse ci-joint les plans et descriptions du système de voûtes, avec une description aussi détaillée que possible des deux autres systèmes. Si cependant vous désiriez

des explications plus détaillées je serais heureux de vous les donner. Je joins à cet envoi une lettre signée de MM. William Parkyn, John Ostell, et Alex. Levy, tous trois de cette ville et qui s'offrent cautions pour moi.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

CHARLES GARTH.

Département des Travaux Publics,

Cette soumission a été reçue à 10-50 A. M.

Le 16 janvier, 1860.

SAMUEL KEEFER, *Commissaire-Adjoint.*
T. TRUDEAU *Secrétaire.*

No. 1.—Système de voûtes.

Edifices du Parlement	\$37,329.00
Edifices des départements—Aile droite.....	12,145.00
“ “ “ Aile gauche.....	11,811.00
	<hr/>
	\$61,285.00

No. 2.—Système de voûtes, eau bouillante.

Edifices du Parlement	\$46,150.00
Edifices des départements—Aile droite.....	14,957.00
“ “ “ Aile gauche	14,578.00
	<hr/>
	\$75,685.00

No. 3.—Système à serpentins, vapeur.

Edifices du Parlement.....	\$38,924.88
Edifices des départements—Aile droite.....	13,976.00
“ “ “ Aile gauche.....	13,442.00
	<hr/>
	\$66,342.00

No. 4.—Tuyaux dans les planchers, vapeur.

Edifices du Parlement	\$33,851.00
Edifices des départements—Aile droite.....	11,779.00
“ “ “ Aile gauche.....	11,501.00
	<hr/>
	\$57,131.00

CHAS. GARTH.

24 janvier, 1860.

MONTREAL, 14 janvier 1860.

Au secrétaire des travaux publics,
Québec, B. C.

Nous, les sousignés, consentons à nous porter cautions de l'exécution fidèle de tout contrat ou contrats que Charles Garth pourra passer avec le Commissaire des Travaux Publics, pour le chauffage des Edifices Publics d'Ottawa, et aussi du bon fonctionnement du système pour dix ans.

(Cautions,)

{ WILLIAM PARKYN,
JOHN OSTELL,
ALEX. LEVY

No. 33.

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
QUEBEC, 23 janvier 1860.A l'Honorable Commissaire des Travaux Publics,
Québec, B. C.

MONSIEUR,— Conformément aux instructions qui m'ont été adressées, j'ai examiné avec soin les différentes soumissions pour le chauffage et la ventilation des nouveaux Edifices du Parlement à Ottawa, et j'ai l'honneur de vous soumettre mon opinion sur la possibilité d'appliquer (*applicability*) chaque système.

Il y a cinq soumissions, qui sont comme suit :—

	Edifices du Parlement.	Edifices des départements.	Total.
No. 1. M. Mills, fournaise à air chaud.....	\$10,000	\$12,800	\$22,800
No. 2. MM. de Staeklin et Cie., tuyaux à vapeur.....	52,000	42,920	94,920
No. 3. M. Mitchell, système de "Gold".....	47,459	41,901	89,396
No. 4. M. Garth propose quatre systèmes :—			
1er. Chauffage à vapeur, voûtes.....			61,285
2ème. Eau chaude, voûtes.....			75,685
3ème. Vapeur, serpentins.....			66,342
4ème. Tuyaux à vapeur dans les planchers.....			57,131
No. 5. MM. Barclay et Gilbert, vapeur.....	35,500	30,006	60,500

No. 1.—La soumission de M. MILLS, proposant de chauffer les édifices par son système de fournaises à air chaud perfectionnées n'est accompagné d'aucun plan ni spécification indiquant le mode de distribution des fournaises, non plus que de remarques sur le système de ventilation. Tout ce que je puis donc dire à ce sujet, c'est que je ne pense pas qu'on puisse chauffer un édifice aussi considérable par des fournaises à air chaud, parce que pour obtenir une distribution régulière de la chaleur dans les différents bureaux, il faudrait placer dans le soubassement un nombre considérable de fournaises, et comme ces fournaises devraient être placées à une certaine distance les unes des autres cela augmenterait considérablement les travaux de pose et nécessiterait un plus grand nombre d'ouvriers.

No. 2.—MM. DE STAEBLIN, ANDREWS et BAILLARGÉ, proposent de chauffer les édifices par des tuyaux à vapeur, posés dans les planchers des différentes chambres avec des chaudières génératrices de la vapeur dans les cours centrales, au nombre de trois, de la force de cinquante-huit chevaux, avec une pression de 75 livres. L'air frais serait introduit de l'extérieur dans les tuyaux par des petits conduits à régulateurs, etc.

Je pense que ce système serait excellent dans un climat moins rude que le nôtre, mais je ne crois pas qu'il fût prudent lorsque le thermomètre est à 20° au-dessous de zéro, d'introduire un courant d'air extérieur dans les tuyaux qui se trouvent à cinq ou six pieds de la façade des murs extérieurs.

Quand la vapeur est à haute pression ce système pourrait être avantageux, mais, si la pression venait à diminuer, je craindrais qu'un courant d'air, à une température aussi basse, n'occasionnât une condensation dans les tuyaux et ne les fit geler ; en pareil cas les tuyaux cesseraient de fonctionner, éclateraient peut-être, et il pourrait en résulter des dommages considérables. Je pense aussi que, dans les dispositions proposées, on n'a pas songé au bruit qui résulterait, par la dilatation et la condensation, du passage de la vapeur dans les tuyaux ; on a aussi négligé d'indiquer suffisamment la manière de faire échapper la vapeur condensée.

Le seul mode indiqué pour régler la chaleur dans les différents bureaux, consiste à fermer tout-à-fait ou en partie les soupapes des conduits d'air. Il n'y a aucun moyen d'arrêter la vapeur dans un bureau donné, et comme les tuyaux passent dans tous les bureaux, il y aura toujours un rayonnement de chaleur, lors même que les soupapes des con-

duits d'air seraient fermées. Je ne saurais approuver la manière de passer les tuyaux, savoir : une tranchée pratiquée dans les planchers de béton ; la force du plancher serait par là diminuée d'autant, et dans les précautions prises contre le feu, tout repose sur la solidité des planchers de béton.

Le système de ventilation indiqué me semble bon sauf quelques légères modifications.

Je dois ajouter que ces plans, spécifications et calculs ont été faits de la manière la plus soignée et la plus scientifique, et ont dû coûter à M. de Steaklin et Cie., beaucoup de temps et de travail.

No. 3.—M. MITCHELL propose de chauffer les édifices par “la chaudière à vapeur patentée de Gold,” fonctionnant à une pression de $1\frac{1}{2}$ livre par pouce carré. Je pense que ce système est excellent pour une maison particulière, mais insuffisant pour un édifice aussi considérable. En outre ce système a le même inconvénient que celui de M. Mills, c'est qu'il faudrait un grand nombre de chaudières, qu'il serait gênant et coûteux de surveiller.

No. 4.—M. GARTH propose quatre systèmes : No. 1. Chauffage et ventilation des édifices par la vapeur, avec voûtes, six chaudières de la force de 15 chevaux, chacune fonctionnant à une pression de 10 livres par pouce, et pouvant supporter jusqu'à 20 livres. Je pense que ce système de chauffage et de ventilation serait plus convenable qu'aucun autre, si les chaudières pouvaient fonctionner à une pression beaucoup plus forte que celle qui est indiquée dans les spécifications. (Dans une entrevue que j'ai eue avec M. Garth, il est resté d'accord avec moi sur ce point ; mais je ne pense pas, comme lui, qu'on puisse se passer de soufflet (*fan*), car, bien que je n'aie pas visité moi-même les édifices publics de Washington, j'ai toujours entendu dire que le système des soufflets y était partout appliqué.) Mais l'adoption de ce système pour tous les édifices occasionnerait une perte considérable de place dans le soubassement.

No. 2. Chauffage à l'eau bouillante, avec voûtes. Je crois ce système inférieur au précédent ; les appareils sont plus sujets à se déranger ; il est plus à craindre que les tuyaux gèlent ; il faudrait une surveillance plus active, enfin ce système serait plus coûteux.

No. 3. Chauffage à la vapeur, avec serpentins, les chaudières comme plus haut. Je crois ce système bon pour le chauffage (en chauffant les chaudières à une plus haute pression) ; mais il y aurait à craindre, même en prenant les plus grandes précautions, le bruit résultant de la dilatation de la condensation dans les serpentins et autres tuyaux, ainsi que du passage de la vapeur ; ce système est aussi plus coûteux que le système des voûtes.

No. 4. Chauffage par tuyaux à vapeur posés dans les planchers, chaudières comme plus haut. Ce système, tel que proposé par M. Garth, est, je crois, tout-à-fait inapplicable et sujet à l'inconvénient signalé pour M. de Staeklin et Cie., de poser les tuyaux dans une tranchée pratiquée dans le béton.

No. 5.—MM. GILBERT et BARCLAY, proposent de chauffer les édifices à la vapeur, par deux chaudières fonctionnant à une pression de 4 livres par pouce ; la ventilation est d'après le système, dit : “Plenum.”

Je pense que la manière de poser les tuyaux dans les Chambres d'Assemblée est excessivement défectueuse. Les modérateurs (*attemporators*) sont placés sous les pieds des membres. Le système proposé semble le même que le chauffage à la vapeur avec voûtes et réflecteurs (*radiators*). L'idée de placer de grands réflecteurs (*staturesque radiators*), me semble tout-à-fait inadmissible et contraire à tous les principes d'ornementation. (Du reste comme les appareils de ce genre devraient nécessairement être faits de bronze ou de fonte on ne pourrait s'en servir comme réflecteurs (*radiators*).

Le système de ventilation dit *plenum* ne me semble pas admissible en pratique. En tout cas ce serait une expérience qui coûterait beaucoup, et que je n'oserais recommander dans la crainte qu'elle ne réussit pas, car je n'ai aucun souvenir d'avoir jamais vu une application de ce système.

Telle est, en peu de mots, mon opinion sur les différentes soumissions, et je suis d'avis, après avoir sérieusement étudié la question, que la proposition de M. Garth de chauffer et de ventiler à la vapeur, avec voûtes, est la plus applicable de toutes (pourvu qu'on obtienne une plus haute pression) ; de plus, le coût de ce système est moindre que tous ceux des autres qui sont tant soit peu applicables.

Mais les frais de construction d'une voûte sous tout l'édifice seront considérables ; de plus, plusieurs chambres des soubassements devront par là disparaître. C'est pourquoi je serais d'avis d'employer le système de voûtes pour la partie centrale des édifices et la bibliothèque, et le système de serpentins pour les ailes.

Il sera aussi nécessaire de prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher la condensation des vapeurs dans les tuyaux, et, par suite, le bruit résultant du passage de la vapeur; prévoir aussi les effets de dilatation et de condensation.

Les serpentins devront être recouverts d'ornements en fer, en forme de panneaux. Je ne saurais admettre les imitations de manteaux de cheminées.

Relativement à la dimension des tuyaux à vapeur, leur nombre, leur capacité, la force des chaudières, pompes, etc., je ne pense pas qu'il m'appartienne de m'en occuper, puisque, d'après le contrat, l'entrepreneur doit garantir tous les appareils pour dix ans; mais je pense qu'il est de la plus grande importance que l'entrepreneur garantisse que le fonctionnement de tous les appareils se fera sans bruit.

J'ajouterai que, bien que les plans et spécifications dressés par M. Garth soient suffisamment précis pour indiquer le système d'après lequel les travaux devront être exécutés, je serais d'avis qu'avant la signature du contrat, des spécifications détaillées des travaux fussent soumises à votre approbation.

Enfin, l'entrepreneur des édifices désire avoir les plans aussi complets que possible, mais ils ne peuvent être achevés que lorsque les plans pour le chauffage et la ventilation seront livrés; et si cela manquait, on serait obligé de retarder les travaux.

J'ai l'honneur de vous soumettre respectueusement ce rapport.

Votre obéissant serviteur,

THOS. FULLER,
pour Fuller et Jones,
Architectes des Edifices du Parlement.

No. 34.

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
Québec, le 23 janvier 1860.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous faire rapport que, conjointement avec M. Fuller, j'ai examiné avec soin les plans, spécifications et soumissions qui ont été reçus à ce bureau jusqu'à midi, le 16 courant, pour le chauffage et la ventilation des édifices du Parlement et des Départements à Ottawa.

La question du chauffage et de la ventilation ne manque pas d'offrir des difficultés. Il y a plusieurs systèmes pour atteindre le même but, et jusqu'à présent, de tous ceux qui ont été proposés, aucun n'a été reconnu le meilleur d'un commun accord; de plus, il y a des plans qui seraient très-bons sur une petite échelle, mais qui ne sauraient être admis dans le cas dont il s'agit.

Dans les plans qui ont été soumis, les auteurs ont fait preuve de beaucoup de science pratique et d'une habileté qui leur fait honneur. J'espère qu'il est possible, parmi ces plans, d'en choisir un qui, avec de légers changements, produira les meilleurs résultats.

M. Fuller, dans son rapport sur ces soumissions, a soigneusement passé en revue les différents systèmes sur lesquels elles sont basées. Je partage entièrement ses vues, si ce n'est que j'aimerais à voir la ventilation se faire sans soufflet, et je pense que cela est possible. Ceci est, toutefois, une question qui ne saurait changer les décisions relatives aux soumissions, et qui peut être réglée ultérieurement.

Je suis tout-à-fait d'avis, avec lui, que le système de chauffage à la vapeur, l'air frais arrivant par les voûtes sous l'édifice, chauffé par des tuyaux à vapeur pendant son passage dans les différents appartements où il est distribué, — l'air vicié étant chassé par un bon système de ventilation, — est ce qu'il y a de meilleur, de plus agréable et de plus hygiénique.

La soumission qui réunit le plus d'avantages, et qui répond le mieux aux conditions requises, est la première de celles offertes par M. Charles Garth, de Montréal: système à la vapeur, voûte d'air, et du coût de \$61,285 00 pour les édifices du Parlement et des Départements. Ce chiffre est plus bas que celui de toutes les autres soumissions tant soit peu admissibles.

Mais si ce plan était mis à exécution dans tous ses détails et dans toutes les parties des édifices du Parlement, les voûtes feraient disparaître plusieurs chambres dans les sous-basements des ailes. Il est donc nécessaire d'apporter quelque modification à ce plan. On

pourrait employer les réflecteurs ou jets de vapeur (*radiators*) dans les ailes, et le système de voûtes dans les deux Chambres, la bibliothèque, les corridors et la partie centrale des édifices, où, vu le grand nombre de personnes qui circulent dans ces parties, il sera indispensable d'avoir une quantité plus considérable d'air frais. Je suppose qu'une modification de cette nature, ou la combinaison des deux systèmes, est applicable dans les limites du montant de cette soumission, et je crois que ce serait le meilleur moyen de satisfaire à toutes les exigences.

Le choix d'un système pour les édifices des Départements sera basé sur les mêmes raisons ; mais dans ce dernier cas, il semble que le système à vapeur et voûtes peut s'appliquer dans tous ses détails sans aucune modification. La soumission de M. Garth comprend les deux édifices.

M. Garth est bien connu de ce département comme un mécanicien habile et pratique pour les appareils de chauffage et de ventilation ; il a parfaitement réussi à chauffer quelques-unes des institutions les plus considérables de la Province. Ses cautions sont excellents, je vous recommande donc spécialement sa soumission.

Une prompté décision serait à désirer afin qu'on puisse donner les plans des fondations, conformément au système adopté, et continuer de même les excavations qui sont actuellement commencées.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

SAMUEL KEEFER,
Comm. A. T. P.

A l'Honorable John Rose,
Commissaire des Travaux Publics.

No. 35.

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
26 janvier 1860.

A Son Excellence Sir EDMUND WALKER HEAD, Gouverneur-Général, etc., etc.

Le soussigné a l'honneur de vous soumettre ci-jointe une cédule des soumissions pour le chauffage et la ventilation des Edifices du Parlement et des Départements à Ottawa, ainsi que le rapport des architectes et du Commissaire-Adjoint à ce sujet.

Il partage leur opinion et recommande que la soumission No. 4 de M. Garth pour le chauffage à vapeur, avec voûtes, pour la somme de \$61,285 soit acceptée, et que le Commissaire soit autorisé à exiger les modifications qui seront indiquées par l'architecte et par lui-même pendant la durée des travaux.

Respectueusement soumis,

JOHN ROSE.
Commissaire.

No. 36.—Copie d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil Exécutif approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 28 janvier 1860.

Sur un rapport, daté le 26 janvier 1860, de l'honorable Commissaire des Travaux Publics, soumettant une cédule des soumissions pour le chauffage et la ventilation des Edifices du Parlement et des Départements à Ottawa, ainsi que les rapports des architectes et du Commissaire-Adjoint à ce sujet, et déclarant qu'il partage leur opinion et recommande que la soumission No. 4 de M. Garth pour chauffer par la vapeur, avec voûtes, pour la somme de \$61,285 soit acceptée, et que le Commissaire soit autorisé à exiger les modifications qui seront indiquées par l'architecte et le commissaire pendant la durée des travaux.

Le comité recommande que la soumission de M. Garth soit acceptée comme le Commissaire l'indique.

Certifié,

W. H. LEE,
G. C. E.

No. 37.—MÉMOIRE sur lequel la spécification pour les Edifices des Départements devra être basée.

AILE DROITE.

Deux chaudières de Cornouailles (*Cornish boilers*), 28 pieds de long et 5 pieds de diamètre. (Voir la description.)

Une machine à vapeur avec pompes, valeur \$1000. (Voir la description.)

Un réservoir en fer pour l'eau condensée, 7 pieds de longueur, 4 de profondeur et 4 de largeur.

Tuyau en fonte de six et quatre pouces partant des chaudières pour fournir la vapeur aux serpentins dans les voûtes, avec soupapes d'arrêt nécessaires.

Tuyau en fer forgé d'un pouce et $\frac{3}{4}$, pour faire la quantité de serpentins nécessaires pour chauffer l'édifice; les serpentins sont tous placés dans la voûte du soubassement.

Tuyaux à air chaud en fer galvanisé, pour conduire l'air chaud de la voûte par le corridor du soubassement aux tuyaux qui seront construits dans les murs. Une grille en fonte pour l'air chaud dans chaque chambre de l'édifice, avec un nombre suffisant dans les corridors pour obtenir une température déterminée, soit deux grilles de ventilation dans chaque chambre, l'une près du plancher, l'autre près du plafond.

Le nombre exigé dans les corridors, près des planchers et plafonds comme dans les chambres.

Dans chaque appartement du soubassement une grille de ventilation placée près du plafond.

Deux mitres en fonte partant de la souche dans la mansarde et se continuant jusqu'au haut du conduit de fumée; on pourra poser des serpentins à vapeur au lieu de ces mitres si on le juge convenable.

Tuyau en fer de deux pouces; tuyau reliant la pompe au cylindre élévateur, tel que spécifié dans les travaux du plombier.

Assortiment de ventilateurs qui devront m'être fournis comme il est indiqué dans la spécification du fondeur.

Tous tuyaux pour la fumée, l'air froid ainsi que les tuyaux de ventilation et les ventouses seront construits par le département conformément aux descriptions ci-jointes, et toutes les excavations ainsi que les travaux du maçon, du fumiste et du menuisier devront être exécutés.

Nos. 1 et 2.

DESCRIPTION du plan pour le chauffage et la ventilation à la vapeur des Edifices du Parlement, par le système de voûtes :—

Il faudra construire dans le soubassement des voûtes en brique comme il est indiqué sur le plan, aussi près que possible des chambres et corridors qui doivent être chauffés; ces voûtes devront avoir des conduits d'air froid dans toute leur longueur, l'air froid sera introduit dans les voûtes, de chaque côté, immédiatement au-dessous des tuyaux à vapeur.

L'air frais sera amené de l'extérieur dans cette voûte par des conduits posés sous le plancher du soubassement.

Dans les murs en brique des chambres et des corridors, les tuyaux devront rejoindre les voûtes, avec des ouvertures près du plancher et du plafond de chaque chambre et aussi le long du corridor.—(Voir le plan.)

Là où les murs ne sont pas immédiatement au-dessus des voûtes, un tuyau de fer galvanisé, sera posé pour conduire l'air du sommet de la voûte aux tuyaux placés dans les murs.—(Voir le plan.)

L'air sera chauffé dans les voûtes par des tuyaux à vapeur en fer forgé courant dans toute la longueur des voûtes, ces tuyaux seront chauffés par la vapeur produite dans la chaudière de la cour centrale.—(Voir le plan.)

Dans la cour centrale sera la chambre des chaudières de Cornouailles de 20 pieds de long et de 5 pieds de diamètre, avec une machine à vapeur et une pompe hydraulique, aussi un réservoir à eau condensée en fer forgé.—(Voir le plan.)

La bibliothèque recevra la chaleur de la voûte par cinq grilles circulaires posées dans le plancher et non dans les murs où elles pourraient abîmer les livres.—(Voir le plan.)

Je propose de chauffer la Chambre d'Assemblée et le Conseil Législatif en conduisant l'air chaud des voûtes à air chaud sous la plate-forme destinée aux Membres et au Pré-

sident (*Orateur*), à l'espace entre les planchers et la plate-forme, et à le faire arriver dans la chambre par des grilles en fer qui formeront les contre-marches de la plate-forme en avant, aux extrémités et en arrière. Par ce moyen l'air chaud sera également distribué dans la chambre, sans occasionner de courants désagréables et sans chauffer une partie plus que l'autre. Les contre-marches devront être faites d'après des modèles approuvés.

Je propose de chauffer les chambres et les corridors du rez-de-chaussée et du premier étage ainsi que les chambres des sept tours, au moyen de tuyaux, déjà mentionnés, partant des voûtes à air chaud du soubassement et traversant les murs qui séparent les corridors des chambres avec les ouvertures près des planchers; les ouvertures auront des grilles pour l'air chaud, et les tuyaux seront polis à l'intérieur autant que possible.

Le soubassement n'étant pas au même niveau que la voûte à air chaud ne peut être chauffé d'après le même système; je propose en conséquence de le chauffer en plaçant des tuyaux à vapeur le long des bases des divisions de toutes les chambres qui doivent être chauffées.

CHARLES GARTH.

VENTILATION.

Ventilation de la Bibliothèque et des Chambres du dernier étage qui l'entourent.

Je propose d'avoir, dans ces chambres, une ventouse reliée à deux capuchons (*ejectors*) placés sur le toit, de chaque côté de la bibliothèque. Chaque capuchon sera relié à un serpentín à vapeur, de façon à produire un fort courant dans la ventouse, qui sera unie aux tuyaux dans les murs de la bibliothèque, comme il est indiqué sur les plans; de plus, des grilles de ventilation, au nombre de 16, seront posées près du plancher. (Voir le plan.)

Je propose aussi qu'on avise aux moyens d'ouvrir les fenêtres de la lanterne de la bibliothèque quand cela sera nécessaire. Les chambres en dehors de la bibliothèque et celles du soubassement en-dessous seront ventilées par la même ventouse, au moyen de tuyaux dans les mêmes murs et de la même manière. (Voir le plan.)

Chambre d'Assemblée et Conseil Législatif.

Je propose, pour la ventilation de ces Chambres, de convertir les espaces ménagés (d'après la spécification de l'entrepreneur) autour des panneaux du plafond et entre les poutres et longrines en autant de tuyaux ventilateurs, qu'on continuera jusqu'au toit des tours de ventilation, dans lesquelles on placera des serpentins à vapeur pour produire un fort courant d'air, partant des plafonds des Chambres, etc.; en outre, je propose que le mur qui supporte la façade des galeries, et qui sépare les Chambres des corridors, soit construit creux, ou qu'on y place des tuyaux aboutissant dans les Chambres par des ouvertures à ornements autour de la façade de la galerie sous les panneaux et la corniche. Quelques-uns de ces tuyaux devront se continuer sous les marches de la galerie aboutissant à travers les planchers, tout près des murs extérieurs, avec grilles posées dans les planchers. (Voir le plan.)

Ces tuyaux se continueront à travers le mur jusqu'à une ventouse horizontale, allant sous le plafond du soubassement jusqu'aux fournaies des chaudières à vapeur, ou à un espace qui sera ménagé autour du tuyau de cheminée de la chaudière (comme il pourra être indiqué par la suite). Par ce moyen, on pourra obtenir un courant de haut en bas; ce courant emportera l'air vicié, et préviendra les courants d'air trop forts, lesquels sont très-nuisibles, en même temps qu'il empêchera l'air chaud d'être emporté trop vite (surtout en hiver) dans les ventouses au-dessus du plafond. (Voir le plan.)

Pour la ventilation des fumoirs, galerie des tableaux, garde-robes, salles de lectures et autres appartements dans le dernier étage, je propose d'employer une corniche percée, ou d'avoir, au-dessous de la corniche, une grille de ventilation réunie à une ventouse horizontale sous les toits, cette ventouse se reliant au capuchon sur le toit.

En outre (pour la ventilation pendant l'hiver), je propose d'avoir des grilles de ventilation près du plancher, pour laisser échapper l'air vicié, avec tuyaux dans les murs, lesquels tuyaux seront réunis à la ventouse sous le toit et au capuchon sur le toit, avec un capuchon à serpentín à vapeur, ou un espace pratiqué autour des cheminées des fumoirs.

Ventilation des Chambres, Corridors, etc.

Pour la ventilation des autres chambres et corridors des Edifices du Parlement, je propose de placer des tuyaux dans les cloisons, ces tuyaux aboutissant aux mansardes, et réunis à une ventouse allant horizontalement d'un bout à l'autre de l'édifice, et reliée avec les tours de ventilation déjà mentionnées, ou à un espace autour des tuyaux de cheminées.

Dans chaque chambre il y aura une grille de ventilation réunie aux tuyaux sus-mentionnés, et aussi près que possible du plafond pour la ventilation pendant l'été, et une autre aussi près que possible du plancher pour la ventilation pendant l'hiver et pour faire sortir l'air vicié ; les mêmes dispositions seront prises dans tous les corridors.

No. 2.—On peut, dans ce système, substituer l'eau bouillante à la vapeur ; le principe est presque le même, il n'y a de différence que dans le coût.

CHAS. GARTH.

No. 3.—Description du plan de chauffage des Edifices du Parlement par un système de serpentins.

Les six chaudières seront placées dans la chambre aux chaudières cour centrale, comme dans le système des voûtes : On pourra supprimer toutes les voûtes dans le soubassement, excepté la longue voûte qui conduit de la façade à l'arrière de l'édifice.

La bibliothèque sera chauffée par cinq serpentins placés sur le plancher, recouverts d'entourages ou piédestaux en fonte, avec têtes en marbre, posés à peu près aux mêmes places que les grilles dans le système des voûtes.

La Chambre d'Assemblée et le Conseil Législatif seront chauffés au moyen de serpentins placés dessous et derrière les plates-formes destinées aux membres et au président (*l'Orateur*). L'air chaud arrivera dans la chambre par des grilles à ornements qui formeront les contre-marches des marches de la plate-forme ; les serpentins, dans les murs derrière la plate-forme, seront cachés par des grilles percées en fer.

Les fumoirs, galerie des tableaux, salles de lecture, auront chacun deux serpentins, posés sur le plancher et recouverts d'un entourage ou piédestal en fonte avec tête en marbre.

L'entrée principale aura deux serpentins posés sur le plancher, recouverts d'un entourage ou piédestal en fonte avec tête en marbre, posé à peu près aux mêmes places que les grilles dans les systèmes des voûtes.

Les escaliers des chambres de comité, et les escaliers publics auront chacun un serpentin recouvert d'un entourage ou piédestal en fonte avec tête en marbre, posé sur le plancher et recouverts d'un entourage ou piédestal en fonte avec tête en marbre, posé sur le plancher du rez-de-chaussée à peu près aux mêmes places que la grille dans le système des voûtes.

Il y aura un serpentin au pied de chacun des autres escaliers, mais sans entourage.

Les corridors du premier étage et du rez-de-chaussée seront chauffés par des serpentins placés dans les enfoncements des murs de brique qui les séparent des chambres. Ces enfoncements auront 9 pouces de profondeur, et trois pieds sur six en moyenne pour les autres dimensions. (Voir l'esquisse.)

Les chambres du premier et du rez-de-chaussée seront chauffées par des serpentins posés dans les renfoncements pratiqués dans les murs qui les séparent des corridors ; ces renfoncements auront 9 pouces de profondeur et trois pieds sur six en moyenne pour les autres dimensions. Les tuyaux seront cachés par des ornements en fonte, chaque serpentins aura une soupape pour arrêter la chaleur quand il sera nécessaire. (Voir l'esquisse.)

Le soubassement sera chauffé en plaçant des tuyaux à vapeur autour des bases des divisions des chambres et corridors qui devront être chauffés ; ces tuyaux ne seront pas cachés ; tous les tuyaux principaux qui alimenteront les serpentins se continueront tout le long du plafond des corridors du soubassement avec des embranchements dans les murs du corridors, etc. Les tuyaux d'embranchement iront alimenter les serpentins pratiqués dans les murs du corridor ; tous les tuyaux au premier étage et au rez-de-chaussée seront cachés, mais il ne le seront pas dans le soubassement. La ventilation est la même que dans le système des voûtes.

No. 4.—Description du plan de chauffage des Edifices du Parlement, par des tuyaux à vapeur posés sous les planchers, et recouverts de grilles en fer à ornements.

Les tuyaux à vapeur en fer forgé seront posés dans les renforcements pratiqués dans les planchers, et recouverts de grilles percées en fer et à ornements. Ceux des corridors passeront dans toute la longueur des corridors, au milieu. La grille devra couvrir douze pouces en largeur. Ceux des chambres seront posés sur les planchers, le long des murs extérieurs de l'édifice, et recouverts d'une grille de 9 pouces de large. Les renforcements auront trois pouces de profondeur.

Les Chambres d'Assemblée et du Conseil Législatif auront des tuyaux dans les plates-formes destinées aux membres et aux présidents (les orateurs), comme dans le système à serpentins, avec des tuyaux posés dans des grilles de douze pouces de longueur, autour des murs extérieurs de la chambre, avec des tuyaux posés sous des grilles pareilles, jusqu'au centre de la chambre.

Il faudra chauffer la bibliothèque comme dans le système des serpentins, car il n'y aura pas possibilité de placer la quantité de tuyaux nécessaires dans les renforcements du plancher.

Le soubassement sera chauffé comme il a été indiqué dans le système des voûtes.

Tous les tuyaux principaux seront posés près du plafond du corridor du soubassement, avec des embranchements aboutissant aux différents planchers.

Les chaudières comme dans le système des voûtes.

La ventilation sera comme dans le système des voûtes, si ce n'est que les grilles de ventilation seront posées dans les divisions qui séparent les corridors des chambres, au lieu d'être entre les divisions des différentes chambres.

CHARLES GARTH.

Edifices des Départements.

Les mêmes plans, description générale, etc., pourront être adoptés dans les Edifices des Départements avec les modifications indispensables. Les chaudières pour l'aile droite auront vingt-deux pieds de long et cinq pieds de diamètre; celles de l'aile gauche seront les mêmes que pour les édifices du Parlement.

Les tuyaux de ventilation et les ventouses seront dans les mansardes comme pour les autres édifices.

Les tuyaux à air chaud sont les mêmes.

Les murs des soubassements seront modifiés, et les voûtes construites conformément aux plans.

Description et Spécification des Chaudières.

Je propose de construire les chaudières sur le principe des chaudières de Cornouailles, 20 et 22 pieds de long, 5 pieds de diamètre, bouilleur intérieur et fournaise de 3 pieds de diamètre. L'extérieur ou enveloppe des chaudières aura $\frac{5}{16}$ de pouce d'épaisseur, la fournaise et le bouilleur $\frac{3}{8}$ do., le tout fait des meilleures plaques à chaudière. Les bouts des chaudières auront $\frac{3}{8}$ de pouce d'épaisseur, et seront faits des meilleures plaques à chaudière de Cornouailles (appelées dans le langage de Cornouailles "*low-moor plate*"). Chaque chaudière sera munie d'un tambour, d'une soupape atmosphérique de sûreté et d'une soupape do. à levier, d'un flotteur d'alarme, trois robinets de chaudière, un manomètre de Ashcroft, un manomètre à mercure, un syphon, un robinet d'essai en cuivre, avec les tuyaux nécessaires; tuyaux de dégagement, de trop-plein, d'alimentation avec soupape, deux soupapes à vapeur de 4 pouces, et tous les appareils nécessaires dans les chaudières à basse pression des bateaux-à-vapeur. La pression à laquelle on devra chauffer l'édifice ne devra pas excéder dix (10) livres par pouce; mais je propose d'arranger les soupapes de sûreté, manomètres, etc., de façon à ce qu'ils puissent supporter plus de vingt (20) livres par pouce carré, et je considère que cela suffira amplement pour la machine à vapeur et dans tous les cas.

La machine à vapeur sera horizontale et de la meilleure construction, complète sous tous les rapports, avec deux pompes foulantes en cuivre reliées à l'arbre principal de la machine par des excentriques ou disques. Ces pompes devront pouvoir faire monter 250 gallons à la minute dans le réservoir des tours. Cette machine, avec les pompes, coûtera \$1,000. Ne sachant pas à quelle profondeur on aura à puiser l'eau, je ne puis donner un dessin des pompes, mais on aurait à y faire des changements considérables si cette profondeur dépassait trente pieds.

Si on ne doit aller chercher l'eau qu'à une petite profondeur, on pourrait employer une POMPE À VAPEUR DE WOODWARD; on peut s'en procurer une de première qualité pour \$750. Une pompe à vapeur semblable à celle dont on se sert sur les bateaux qui font la navigation sur le St. Laurent ne coûterait que \$400. Mais une pompe de cette espèce fait beaucoup de bruit, ce qui est un inconvénient, surtout dans les édifices en question.

Ne sachant pas ce qui serait préféré ou nécessaire, j'ai calculé \$1,000 pour la machine à vapeur et la pompe. Je compte aussi six tuyaux élévateurs en fer forgé, 2 pouces, allant de la pompe aux six réservoirs dans les tours, avec soupapes à chacun, de sorte qu'on puisse pomper pour l'un de ces réservoirs sans déranger les autres.

Je compte aussi un réservoir en fer forgé pour l'eau condensée, 14 pieds de longueur, 6 de largeur et 4 pieds de profondeur. Ce réservoir est nécessaire afin d'avoir toujours de l'eau pour les chaudières, au cas où quelque dérangement surviendrait dans la pompe ou les tuyaux.

CHARLES GARTH.

MONTRÉAL, le 14 janvier 1860.

REMARQUES sur les certificats ci-joints relatifs au fonctionnement des appareils à vapeur et à eau bouillante, posés par moi dans les édifices suivants :—

CERTIFICATS.

No. 1. De l'évêque catholique romain de Montréal, pour sa résidence et son église. La résidence est un édifice en briques de 110 pieds de long, 48 de large, 5 étages ou 58 pieds de haut. L'église a 154 pieds de long, 60 pieds de large et 42 pieds de haut. Ces édifices sont chauffés d'après le No. 4, système de tuyaux.

No. 2. Des Dames du Sacré-Cœur pour leur couvent au Sault-au-Récollet. Cet édifice est gothique en pierres, 200 pieds de long, 50 pieds de large, 5 étages ou 66 pieds de haut. C'est un édifice séparé exposé de tous les côtés. Il est aussi chauffé d'après le No. 4, système de tuyaux.

No. 3. Du révérend M. A. F. Trudeau, prêtre, supérieur du couvent des Dames de la Providence, à Montréal, pour la nouvelle aile de leur maison.

C'est un édifice en pierres, 105 pieds de long, 52 pieds de large, et 5 étages ou 56 pieds de haut. Cet édifice est chauffé d'après le No. 3 ou système de serpentins. Je vous adresse des dessins détaillés de ces travaux pour que vous les examiniez.

No. 4. Des Dames de la Congrégation de Notre-Dame pour leur couvent, à Montréal. Ces édifices sont en pierres et forment les trois côtés d'un carré dont les dimensions sont comme suit : un édifice de 300 pieds de long, 60 pieds de large et 56 pieds de haut; un autre édifice de 325 pieds de long, largeur moyenne de 30 pieds, 4 étages ou 38 pieds de haut; une chapelle de 100 pieds de long, 50 de large et 40 de haut. Ces édifices présentaient les plus grandes difficultés pour le chauffage; les chaudières sont dans le sous-sol de l'église à plus de 150 pieds du reste de l'édifice. Les tuyaux partant d'un corridor souterrain voûté et traversant les jardins et les chambres jusqu'à l'extrémité des édifices, sont au moins à 350 pieds des chaudières, et bien que les travaux ne soient pas encore complètement achevés ces Dames en sont satisfaites. L'édifice est chauffé d'après le No. 3, ou système à serpentins.

No. 5. De M. Thomas McGinn, pour la nouvelle aile de la prison de Montréal. Cet édifice est en pierres, 90 pieds de long, 38 pieds de large, et 57 pieds de haut. Il est chauffé d'après le No. 1, ou système des voûtes, par la vapeur et très bien ventilé. Je pense que le système adopté pour cet édifice serait celui qui conviendrait le mieux pour les édifices du parlement. Je vous adresse, ci-joints, les dessins détaillés de l'appareil employé

dans cet édifice ; vous verrez qu'il ressemble beaucoup aux systèmes Nos. 1 et 2, et c'est le meilleur système pour les Chambres du Parlement.

Les systèmes Nos. 3 et 4 sont supérieurs à tous les autres pour le chauffage, mais le seul moyen d'obtenir de l'air frais est d'ouvrir les portes ou les fenêtres, ou d'avoir des ouvertures pratiquées dans les murs, etc.

Un autre avantage des systèmes Nos. 1 et 2 est que, pendant l'été, on peut au moyen des voûtes, tuyaux et grilles, obtenir un courant d'air frais dans toutes les chambres et corridors, etc. Ceci s'opère en faisant circuler de l'eau froide dans les tuyaux des voûtes, chassant la vapeur par les serpentins dans les tours et autres appareils de ventilations. Par ce moyen l'atmosphère est rafraîchie dans les chambres et l'air vicié s'échappe par les grilles de ventilations.

No. 6.—Des protonotaires de Montréal, pour une partie de la nouvelle Cour chauffée par des tuyaux à vapeur, d'après le système No. 4. On avait d'abord eu l'intention de chauffer cet édifice par un système de soufflets, et un appareil à cet effet s'y trouve encore. Mais, par suite de changements effectués dans l'édifice pour les précautions contre le feu, etc., il a été nécessaire de couper quelques-uns des tuyaux ; il en est résulté que les parties extrêmes de l'édifice n'étaient pas chauffées. On a remédié à cela en plaçant des tuyaux à vapeur autour des chambres, qui sont actuellement bien chauffées. La partie centrale de l'édifice est encore chauffée par le système de soufflets, et, en somme, tout l'édifice est bien chauffé ; mais on pourrait encore faire quelques changements qui, en simplifiant les appareils, en rendraient le fonctionnement plus facile.

Il est peut-être à propos de faire remarquer que, depuis l'introduction du système de chauffage à la vapeur dans la Cour, les principaux membres du barreau s'y sont montrés très-opposés, sans donner d'autres raisons que la crainte de *sauter* quelque jour, et le concierge, se mettant de leur parti, suit un système d'opposition qui entrave le fonctionnement convenable des appareils.

Relativement à la ventilation, et particulièrement pour la chambre criminelle, les changements sus-mentionnés et la pose de tuyaux ventilateurs dans les murs extérieurs, au lieu des murs intérieurs, ont donné lieu au plus grand nombre de plaintes. Ces tuyaux étaient placés avant que j'eusse l'entreprise pour le chauffage de l'édifice. On pourrait, à peu de frais, améliorer beaucoup le système de ventilation. On a, aussi, beaucoup parlé de la consommation des combustibles. Le fait est que la consommation a été considérable tant que le soufflet introduisait l'air par de petites grilles et de petits tuyaux aux extrémités, ce qui résultait des changements sus-mentionnés ; mais depuis qu'on a posé des tuyaux à vapeur aux extrémités, et qu'on a opéré quelques changements de détail, la consommation des combustibles a diminué de beaucoup, savoir :—

Première année.....	636	cordes de bois.
Deuxième année.....	501	“ “
Troisième année.....	386	“ “ (hiver de 1858-59.)

No. 7.—De Hugh Allan, écuyer, pour sa résidence de la rue Ste. Catherine.

C'est une superbe maison en pierres de tailles, de 40 pieds carrés, à 2 étages avec soubassement. Elle est chauffée par la circulation d'eau bouillante dans les tuyaux posés dans les planchers à l'intérieur des murs ; ce système est analogue au système No. 4 par la vapeur.

Je n'ai pas jugé nécessaire de produire un plus grand nombre de certificats ; les précédents n'en seront qu'à de larges édifices et ils suffiront, je pense, en vue des édifices du parlement. Il y a encore un édifice considérable, l'asile des aliénés de Toronto que j'ai chauffé, il y a onze ans, par le système à l'eau bouillante et à haute pression de Perkins ; on trouvait alors, comme pour la cour de Montréal, que cet édifice consumait trop de combustibles et le fait est que le système était mauvais et aurait dû nécessairement être changé un an ou deux plus tard ; quant à ce qui est du fonctionnement du système actuel, je me contenterai de citer les paroles que m'adressait le docteur Workman, il y a eu environ un an. Il me dit : “ Je suis arrivé à l'asile, comme médecin surintendant, excessivement prévenu contre ce système de chauffage et j'ai tout d'abord examiné la question. A cet effet je visitai plusieurs asiles et autres édifices publics dans les Etats-Unis ; je visitai entr'autres un asile à Utica, état de New-York, presque semblable au nôtre, chauffé à la vapeur

par le système des soufflets, et je constatai qu'on y consumait deux fois plus de combustibles que nous et que le fonctionnement de l'appareil était très difficile; c'est ce que j'ai trouvé de mieux dans ma visite. Je reviens donc à Toronto, convaincu que nous avons un bon système, si non le meilleur. Je pourrais, pour renseignements, adresser les commissaires à ce monsieur, car il m'a assuré qu'il ferait un plaisir et presque un devoir de combattre les préjugés qui existent contre le système. Je n'ai pas revu le Dr. Workman depuis son retour d'Europe où il a visité plusieurs asiles et trouvé peut-être quelque chose de mieux. Je ne recommanderais pas ce système pour les édifices du parlement, maints détails qui conviennent à un asile ne sauraient convenir à ces édifices.

Je pourrais aussi mentionner plusieurs autres personnes pour lesquelles j'ai posé des appareils de chauffage, mais ces appareils ne conviendraient pas aux Edifices du Parlement. J'espère donc que MM. les Commissaires seront satisfaits et qu'après avoir dépensé beaucoup d'argent à la recherche du meilleur système, et après vingt années de travaux pratiques comme aucune autre personne dans la province, n'en a encore exécutés, j'aurai la satisfaction d'obtenir du gouvernement une décision favorable.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

CHARLES GARTH

A l'Honorable John Rose,
Commissaire des Travaux Publics,
Québec.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

A ajouter au contrat et à la spécification pour le chauffage et la ventilation des Edifices du Parlement et des Départements à Ottawa.

1. Tous les travaux seront exécutés de la manière la meilleure et la plus artistique, et tous les matériaux seront de la première qualité; la main-d'œuvre et les matériaux devront être à la pleine et entière satisfaction du commissaire, de ses architectes ou de la personne qui les représente. Toutes les chaudières, soupapes, manomètres devront être fournis à la satisfaction de l'Inspecteur Provincial, alors en fonctions, des bateaux et machines à vapeur.

2. Les travaux seront exécutés sous la surintendance des architectes ou de leur représentant, et l'entrepreneur devra commencer et continuer les travaux comme il lui sera ordonné par le commissaire, l'architecte ou son représentant. Néanmoins la responsabilité de la bonne exécution des travaux, d'après ces conditions, pèsera tout entière sur l'entrepreneur.

3. Chaque corps de bâtiment, en outre de toutes les constructions nécessaires pour le chauffage et la ventilation, devra être muni d'une machine de première qualité, pouvant pomper 250 gallons d'eau à la minute. Les chaudières et la chambre aux machines du Parlement seront placées dans la cour centrale. Les chaudières et machines des édifices des Départements seront placées dans les chambres indiquées sur le plan dans les soubassements. Des pompes de première qualité, et d'une forme qui sera spécifiée, seront comprises dans le contrat. La communication des pompes aux réservoirs et aux chaudières sera fournie également et comprise dans la spécification et le contrat.

L'alimentation des pompes ne sera pas comprise dans ce contrat.

4. On donnera, dans la spécification, le nombre et la description des chaudières, qui devront être de la première qualité; si le mode adopté pour le chauffage est la vapeur, on devra indiquer la force et la capacité des chaudières.

5. Tous les vestibules, corridors, passages, escaliers, etc., dans les trois corps de bâtiment, seront chauffés à une température constante de soixante-quinze degrés Fahrenheit. Et toutes les chambres, les bureaux, les Salles des Séances, la bibliothèque, et tous les autres appartements, les cabinets d'aisance, les lavoirs, etc., seront chauffés à une température constante de soixante-cinq degrés Fahrenheit. Des robinets convenables seront posés pour régler la chaleur dans chaque partie de l'édifice.

6. La ventilation s'opèrera à travers les planchers, murs, toits et tours de ventilation, etc., mais le mode de ventilation devra être clairement indiqué et spécifié. Dans tous les cas on devra s'arranger de façon à avoir le plus petit nombre de machines qu'il sera possible, et tous les appareils devront être à l'épreuve du feu.

7. Les chambres de chaudières, conduits (*drains*), conduits à air froid, tuyaux pour la fumée, seront fournis par le Gouvernement, il en sera ainsi de la main-d'œuvre et des matériaux nécessaires pour poser les chaudières et les fournaies; mais l'entrepreneur sera responsable de la pose et du bon fonctionnement de tous les appareils. Tous les dommages qui pourraient être faits aux constructions durant la pose de ces appareils devront être réparés par l'entrepreneur du chauffage et de la ventilation. Et tout travail à la tâche pour la pose des appareils de chauffage et de ventilation devra être fait avec le plus grand soin par l'entrepreneur conformément au contrat.

8. Tous les paiements seront faits à l'entrepreneur dix jours après qu'une estimation de l'architecte ou de son représentant aura été reçue par le Commissaire, cette estimation spécifiant l'ouvrage fait durant le mois finissant alors; Sa Majesté se réserve néanmoins le droit de retenir trente pour cent à l'entrepreneur sur le montant des estimations jusqu'à parfait achèvement des travaux et acceptation des dits travaux par le Commissaire; ce trente pour cent ainsi retenu pendant trente mois après l'achèvement des travaux. Et si, à l'expiration de cette période, il est constaté que le fonctionnement des appareils est parfait et durable, les architectes ou leur représentant pourront donner leur certificat final; et, dans cette dernière estimation, l'architecte ou son représentant ne devra point se guider sur les estimations mensuelles précédentes qui ne devront être considérées que comme approximatives.

9. Et si, du rapport des architectes et de leur représentant, employés par le Commissaire à cet effet, il appert que les dispositions prises pour les travaux ne sont pas de nature à assurer l'achèvement des dits travaux à l'époque prescrite, ou si l'entrepreneur persiste dans la violation de quelque clause de ce contrat, Sa Majesté aura pouvoir à son gré, par l'entremise du Commissaire ou de son successeur en fonctions, sans aucun avis ni protêt préalables, et sans aucune poursuite judiciaire, ou retirer les travaux ou une partie des travaux à l'entrepreneur, pour les adjuger à un autre, ou à d'autres entrepreneurs, ou employer un plus grand nombre d'ouvriers, et fournir les matériaux, outils et toutes choses nécessaires, aux frais et dépens du premier entrepreneur. Et le dit entrepreneur sera responsable des frais et dommages qui seront encourus en conséquence, et perdra tout droit aux sommes qui lui seront dues, conformément aux conditions et stipulations, ou à certaines des conditions et stipulations parties au contrat.

10. En cas d'infraction au dit contrat, l'entrepreneur perdra tout droit au trente pour cent sus-mentionné, ou à toute partie de ce trente pour cent qui lui restera due, aussi bien qu'à toutes autres sommes qui lui seront dues en vertu de ce contrat.

11. Tous les matériaux destinés aux ouvrages susdits devront être inspectés et approuvés avant d'être employés, soit par le Commissaire soit par toute autre personne qu'il pourra nommer à cet effet; et si les matériaux qui ne seront pas acceptés ne sont pas enlevés par l'entrepreneur quand le Commissaire, l'architecte ou leur représentant l'indiqueront, alors le Commissaire, l'architecte ou leur représentant pourront transporter les matériaux là où il le jugeront convenable aux frais et dépens du dit entrepreneur, mais il est bien entendu que l'acceptation des matériaux n'obligera en aucune manière Sa Majesté à payer les matériaux ou parties des matériaux qui ne seront pas employés dans les constructions et n'empêchera point qu'on puisse refuser les matériaux ou toute partie des matériaux qui ne seraient pas jugés convenables pour les constructions, et le résultat de cette inspection ne devra jamais être un motif de la suspension des travaux pour raison de la mauvaise qualité des matériaux employés.

12. Il sera au pouvoir de Sa Majesté, de faire des paiements ou avances sur les matériaux, instruments, navires ou outils de toutes sortes fournis pour les travaux ou employés, ou destinés à être employés pour ces travaux, aux cas, montants et conditions que le dit commissaire jugera convenables, et toutes les fois qu'une avance ou paiement sera fait à l'entrepreneur des outils, instruments ou matériaux de toutes sortes, les outils, instruments ou matériaux sur lesquels cette avance ou paiement sera fait devront retourner à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, comme sûreté collatérale de l'exécution convenable du présent contrat par l'entrepreneur; toutefois, il doit être bien compris que tous

les outils, instruments ou matériaux de toutes sortes sont et resteront aux risques de l'entrepreneur, qui en sera responsable jusqu'à ce qu'ils aient été finalement employés et acceptés comme partie des travaux par le Commissaire; mais l'entrepreneur ne pourra exercer aucun droit de propriété ou de contrôle sur les outils, instruments ou matériaux pour lesquels il aura été fait un paiement ou avance, sans la permission écrite du Commissaire.

13. Si quelque surveillant, artisan ou ouvrier employé à quelque partie des travaux est incapable d'exécuter le travail ou de remplir les fonctions dont il aura été chargé, ou si on a à se plaindre de lui à bon titre, l'entrepreneur devra immédiatement, sur la demande du Commissaire, de l'architecte ou de leur représentant, congédier cette personne ou ces personnes, et ne l'employer de nouveau qu'avec le consentement écrit du Commissaire, de l'architecte ou de leur représentant, et, dans le cas où l'entrepreneur continuerait à employer ce surveillant, artisan ou ouvrier, l'entrepreneur devra payer à Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs, la somme de vingt piastres à titre de dommages et intérêts, et non de pénalité ou amende, pour chaque jour pendant lequel ce surveillant, artisan ou ouvrier, aura été employé après que la demande de son renvoi aura été faite: Et toutes les sommes ainsi retenues seront déduites du montant que l'entrepreneur devra recevoir au commencement du mois qui suivra l'époque à laquelle la retenue aura été faite, ou à une époque ultérieure si Sa Majesté le juge convenable.

14. Si le commissaire exige que quelques changements, modifications ou additions soient faits relativement ou à la position ou aux détails des travaux, pendant la durée des travaux, l'entrepreneur devra exécuter ces changements, modifications ou additions, et si ces changements, modifications ou additions nécessitent quelque dépense supplémentaire de la part de l'entrepreneur pour la main-d'œuvre ou les matériaux, l'entrepreneur sera indemnisé de cette dépense, et si, au contraire, il en résultait une économie pour l'entrepreneur sur la main-d'œuvre ou les matériaux, le montant devra être déduit de celui de ce contrat; mais ces changements, modifications ou additions, quelque en soit l'étendue ou la nature, et quelque soit l'époque à laquelle il sera nécessaire de les imposer au contrat, ne devront avoir l'effet de suspendre, retirer, annuler ou rescinder ce contrat, qui continuera à subsister malgré ces changements, modifications ou additions; et tous changements, modifications ou additions de cette nature devront être exécutés par les entrepreneurs, conformément aux conditions, stipulations et conventions y indiquées, comme si ces changements, modifications ou additions avaient été exprimés et spécifiés aux termes du contrat; et si le dit entrepreneur était requis par Sa Majesté, représentée comme il a été dit plus haut, de faire quelque ouvrage ou de fournir quelques matériaux dont le prix n'est pas spécifié au contrat, les dits travaux ou matériaux seront payés d'après une estimation de l'architecte ou du commis des travaux; mais aucun changement ni modification de cette sorte ne devront être faits sans une autorisation écrite du commissaire, de l'architecte ou du commis des travaux, donnée antérieurement à l'exécution des travaux nécessaires à cet effet; et les dits travaux ne seront point payés à moins qu'ils n'aient été exécutés avec l'autorisation sus-mentionnée.

15. L'entrepreneur ne pourra en aucune manière, vendre, sous-louer ou céder aucune partie des travaux compris dans ce contrat, si ce n'est la fourniture des matériaux.

16. Si quelque différence d'opinion se manifestait relativement à l'exécution de quelque partie des spécifications ou des plans, le commissaire devra décider en pareil cas, et sa décision devra être concluante et obligatoire pour toutes les personnes, et chacune des personnes employées à l'exécution de ce contrat.

17. Dans tous les cas où quelque clause des spécifications ou quelques détails dans les dessins seraient défectueux, on devra s'en rapporter à la décision du commissaire, de l'architecte ou de leur représentant, et cette décision devra être concluante et obligatoire pour toutes les personnes ou chacune des personnes employées à l'exécution du contrat; et lorsque les dessins ou les spécifications ne contiendront pas les indications de détails évidemment indispensables et ordinaires dans les travaux du même genre, l'entrepreneur devra y suppléer et considérer cette obligation comme faisant partie du contrat; car le sens de ces conditions est que tout ouvrage nécessaire pour achever complètement les travaux projetés, de la meilleure manière et de la plus parfaite exécution, et pour réparer les défauts provenant de n'importe quelle cause, aussi bien que pour assurer la solidité et la durée des édifices, et y faire les changements et modifications nécessaires à cet effet, est compris dans

les plans, spécifications et dessins sus-mentionnés, bien qu'il n'y soit pas spécialement indiqué; à ce sujet, comme dans tous les autres cas, on devra s'en rapporter à la décision du commissaire, des architectes ou de leur représentant.

18. L'entrepreneur aura toute la responsabilité des travaux, et de toute partie des travaux compris dans ce contrat et de tout ce qui y a rapport, et il sera responsable (lui et ses associés s'il en a, ensemble et individuellement) de toutes les pertes, dommages, détériorations qui pourront avoir lieu dans le cours des travaux portés à ce contrat, et au contrat passé pour la construction des différents édifices, en tant que ces pertes, dommages ou détériorations résulteront de l'exécution ou de négligence dans l'exécution des travaux portés à contrat durant le cours des constructions; et jusqu'à ce que tous ces travaux soient complets et livrés au gouvernement avec certificat des architectes ou de leur représentant. Et il est convenu par les présentes que tous arrérages, réserves, déductions et autres fonds restant comme sécurité entre les mains du commissaire, agissant au nom de Sa Majesté, à l'avoir de l'entrepreneur, seront, en cas de dommages, abandonnés à Sa Majesté par le dit entrepreneur jusqu'à concurrence du montant des frais encourus pour la réparation, remplacement, et renouvellement des constructions ainsi endommagées.

19. L'entrepreneur devra ensuite commencer immédiatement les travaux portés au contrat et les continuer régulièrement; et ces travaux et chaque portion de ces travaux devront être complétés dans toutes leurs parties et livrés avec certificat à la satisfaction, sous tous les rapports, du commissaire et des architectes responsables, le ou avant le 1er jour d'avril 1862; et, de plus, au cas où il manquerait de compléter les travaux à l'époque fixée l'entrepreneur devra payer, ou faire payer à Sa Majesté, à titre de dommages et intérêts, et non à titre d'amende ou pénalité, la somme de deux cents piastres par semaine, et la somme correspondante pour chaque fraction de semaine pendant laquelle les travaux seront demeurés incomplets; et le commissaire pourra déduire et retenir en sa possession les sommes qui seront dues pour dommages et intérêts, sur le montant alors dû ou payable, ou qui devra ultérieurement être dû et payé à l'entrepreneur.

20. Tout avis ou document relatif à ce contrat, qui sera jugé nécessaire par Sa Majesté, pourra être signifié à l'entrepreneur, soit à son domicile ordinaire, ou à son bureau, dans la ville d'Ottawa, ou à l'endroit où les travaux portés au contrat seront exécutés, en le mettant au bureau de poste, et tout avis ou document ainsi adressé et mis au bureau de poste, sera à tous égards, considéré comme légalement signifié.

21. Au cas où l'entrepreneur manquerait à compléter les travaux mentionnés dans ce contrat, à l'époque fixée par le dit contrat, l'entrepreneur sera obligé de payer ou de faire payer à Sa Majesté, tous pourcentages, salaires, gages, qui seront dûs alors aux architectes responsables, au commis des travaux, ou à toute personne ou personnes employées par le Commissaire à la surveillance des travaux, depuis l'époque ci-dessus mentionnée jusqu'à l'achèvement complet et l'acceptation des dits travaux.

22. Aucune des clauses ou conditions précédentes ne devra être considérée comme comminatoire (*comminatory*), mais devra être strictement exécutée et observée; les dites clauses et conditions étant essentielles pour sauvegarder les intérêts du public, et exprimant les intentions des parties intéressées. Et sans les dites clauses et conditions, ou l'une d'entre elles, le présent contrat n'aurait point été passé.

23. Si les fonds votés pour ces travaux étaient épuisés avant l'achèvement des travaux portés au présent contrat, l'entrepreneur pourra, sur réception d'un avis du gouvernement, arrêter ou continuer, à son gré, les travaux; mais en aucun cas, après réception de l'avis sus-mentionné, l'entrepreneur ne pourra exiger de paiement avant que de nouvelles sommes aient été votées par la Législature; et le dit entrepreneur n'aura aucun droit à une compensation ou à des dommages et intérêts pour la dite suspension de paiement.

No. 38.

OTTAWA, le 9 février 1860.

A l'Hon. Commissaire des Travaux Publics.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à vos instructions en date du 28 janvier dernier, nous avons pris, avec M. Garth, des arrangements relatifs au chauffage et à la ventilation des édifices du Parlement. Ce monsieur va immé-

diatement préparer des dessins et spécifications pour les soumettre à notre examen, et si ce travail est exact, nous aurons l'honneur de le soumettre à votre approbation, en indiquant en même temps les modifications que nous pourrions juger nécessaires.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Vos obéissants serviteurs,

FULLER ET JONES.

No. 39.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
Québec, le 16 octobre 1860.

MESSIEURS,—Je suis chargé de vous inviter à vous rendre aussitôt que possible à ce bureau, avec les architectes des édifices des Départements et l'entrepreneur du chauffage et de la ventilation, afin de dresser une spécification pour le contrat en question, conformément aux plans acceptés par vous, et à la soumission et aux conditions approuvées par un ordre en conseil.

Je dois vous informer, en outre, que cette spécification est nécessaire pour que ce département puisse faire exécuter le contrat, et que, jusqu'à ce qu'elle soit signée, aucune somme ne peut être payée à l'entrepreneur.

T. TRUDEAU,
Secrétaire.

MM. Fuller et Jones,
Architectes, Ottawa.

No. 40.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
Québec, le 16 octobre 1860.

MONSIEUR,—Je suis chargé de vous inviter à vous rendre aussitôt que possible à ce bureau, avec les achitectes des édifices du Parlement et l'entrepreneur du chauffage et de la ventilation, afin de dresser une spécification pour le contrat en question, conformément aux plans acceptés par vous, et à la soumission et aux conditions approuvées par un ordre en conseil.

Je dois vous informer, en outre, que cette spécification est nécessaire pour que le département puisse faire exécuter le contrat, et que jusqu'à ce qu'elle soit signée aucune somme ne peut être payée à l'entrepreneur.

T. TRUDEAU,
Secrétaire.

A MM. Stent et Lower,
Architectes, Ottawa.

No. 41.

QUÉBEC, le 30 novembre 1860.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la lettre des architectes des édifices des départements à Ottawa, No. 45,595, et sur celles de l'architecte de ce département No. 45,654 et No. 45,863, relatives au nombre des chambres indiqué par le présent contrat pour les différents départements du service public.

En comparant les plans qui accompagnent le contrat avec le tableau original imprimé indiquant le nombre de chambres requis pour le service public (et la lettre No. 45,863), on trouve une différence de *sept* dans le nombre des chambres; et si on compare le second de ces documents avec le nombre de chambres actuellement requis on trouve encore *neuf* chambres de moins, ce qui fait en tout *seize* chambres de plus qu'il faudrait ajouter aux plans actuels pour le logement du service public.

Le tableau ci-joint fait voir mieux que toute explication le nombre de chambres requis dans le tableau original sus-mentionné, le nombre indiqué dans les plans accompagnant le contrat, et enfin le nombre qu'on exige actuellement sans tenir compte de l'extension que pourront prendre par la suite les différents départements. On voit aussi par le tableau que pour l'aile droite le nombre des chambres assignées aux différents départements est amplement suffisant, mais dans l'aile gauche il manque 14 chambres dans le département des finances (on n'en a réservé aucune pour les bureaux de l'Auditeur et de la Douane

plus une chambre pour le département des terres de la Couronne et une pour le Maître-Général des Postes.

Pour parer à ces exigences, les architectes ont envoyé des plans indiquant une extension de l'aile du N. E., qui donnerait 16 chambres de plus, mais ceci n'étant pas porté au contrat il n'y a aucun ordre autorisant cette extension ; ce département aura donc à prendre une décision à cet égard. Les dispositions des travaux dans cette aile permettront de faire cette extension sans altérer le reste du dessin ; de plus il en résulterait que l'aile droite serait plus en harmonie avec l'aile gauche et l'effet général ne pourrait qu'y gagner.

J'aurais déjà attiré votre attention sur ce sujet, s'il eut été opportun de prendre plus tôt une décision ; mais les édifices sont maintenant rendus au point que si les entrepreneurs actuels doivent faire cette extension, il est nécessaire qu'elle soit autorisée au plus vite afin de leur permettre de se procurer les matériaux pendant l'hiver et de commencer les travaux de bonne heure au printemps. Tous les édifices devront être couverts et fermés avant la fin de la prochaine saison, les appareils de chauffage devront être posés en vue de l'achèvement intérieur, et pour assurer le complètement des travaux à l'époque spécifiée, février 1863.

J'ai donc l'honneur de vous demander si vous pensez que ces travaux sont indispensables, et s'il n'est pas urgent en ce cas de s'adresser aux architectes pour savoir ce qu'ils coûteront, afin de pouvoir faire arrangement avec l'entrepreneur actuel pour qu'ils soient commencés au plus tôt.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SAMUEL KEEFER,

Commissaire-adjoint.

ÉDIFICES DES DÉPARTEMENTS, OTTAWA.

TABLEAU indiquant le nombre des chambres d'après les plans et le contrat actuels ; le nombre indiqué dans le tableau original imprimé ; et le nombre actuellement requis :—

	D'après le tableau imprimé.	D'après les plans accom- pagnant le contrat.	Nombre actuellement requis.
AILE DROITE.			
Régistrateur-Provincial, chambres.....	4	6	6
Adjudant-Général.....	12	11	11
Département des Sauvages.....	4	4	4
Receveur-Général.....	11	12	12
Greffier en loi.....	9	10	10
Agriculture.....	8	8	8
Gouverneur-Général et personnel.....	6	6	6
Conseil Exécutif.....	15	16	16
Secrétaire-Provincial.....	12	12	12
Bureau des Commissaires des chemins de fer.....	0	2	2
Bureau du service civil.....	0	2	2
Total.....	81	89	89
AILE GAUCHE.			
Terres de la Couronne, bois et forêts.....	30	30	29
Travaux Publics.....	15	15	16
Finances, Douanes, Auditeur.....	24	24	10
Maître-Général des Postes.....	20	21	19
Total.....	89	90	74

RÉSUMÉ.

Le tableau imprimé indiquait.....	170	chambres,
Les plans accompagnant le contrat.....	163	“
Actuellement on exige	172	“
Différence.....	16	“ requises

S. KEEFER.

30 novembre 1860.

No. 42.

**CONTRAT POUR LE CHAUFFAGE ET LA VENTILATION DES EDIFICES
DU PARLEMENT ET DES DÉPARTEMENTS, VILLE D'OTTAWA, H. C.**

CONTRAT passé le douzième jour de Janvier, en l'année mil huit cent soixante-un, entre CHARLES GARTH, de la ville de Montréal, Province du Canada désigné ci-après dans le cours du présent comme "l'Entrepreneur," d'une part, et SA MAJESTÉ LA REINE VICTORIA, représentée par l'honorable Commissaire des Travaux Publics, de la Province du Canada, désigné ci-après comme "le Commissaire," d'autre part.

ATTENDU que le Gouvernement du Canada, en vertu d'un acte du Parlement de la dite Province, et de certaines résolutions passées à cet effet par la Législature de la dite Province, sont en voie de faire ériger dans la ville d'Ottawa, en la dite Province, certains édifices pour l'usage de la Législature du Canada et des officiers et employés de la dite Législature; ces édifices étant désignés ci-après, dans le cours du présent, sous le nom "d'Edifices du Parlement," et certains autres édifices pour l'usage des différents départements du service civil et de la milice de Sa Majesté en Canada, et des officiers et employés des dits départements, ces édifices étant désignés, dans le cours du présent sous le nom "d'Edifices des Départements." Et attendu que l'entrepreneur est convenu avec Sa Majesté la Reine, de pourvoir au chauffage et à la ventilation des Edifices du Parlement et des Départements, et de fournir tous les matériaux convenables et nécessaires à cet effet, pour le prix et conformément aux conditions, stipulations et arrangements ci-après contenus. A ces causes le présent contrat fait foi que pour la somme de soixante-et-un mille deux cent quatre-vingt-cinq piastres, monnaie légale du Canada, payée à l'entrepreneur, ses exécuteurs, administrateurs et ayant-cause, par Sa Majesté, ses héritiers et successeurs en la manière ci-après indiquée, le dit entrepreneur convient et s'engage en son nom et celui de ses hoirs, exécuteurs, administrateurs et ayant cause avec Sa Majesté la Reine, ses héritiers et successeurs de la manière suivante, savoir :

1. Le dit entrepreneur devra consciencieusement et convenablement bâtir, ériger, construire et compléter, de la meilleure manière et de la plus parfaite exécution sous tous les rapports, ainsi que des meilleurs matériaux des différentes espèces, à la satisfaction du commissaire, et de manière à ce que les appareils fonctionnent sans bruit, les fournaies, tuyaux, chaudières, tubes, soupapes, robinets et toutes machines et appareils nécessaires et convenables pour le chauffage et la ventilation des édifices du Parlement et des Départements (à l'exception seulement du briquetage et de la maçonnerie et de tous matériaux et travaux en dépendant et nécessaires pour la pose des chaudières et des fournaies), conformément aux plans et spécifications dressés à cet effet respectivement, lesquels plans et spécifications sont signés par l'entrepreneur et le commissaire, et les plans sont déposés aux archives du département des Travaux Publics et les spécifications signées ainsi y sont annexées, avec la marque A, et le dit document A est considérée comme formant partie intégrante du dit contrat.

2. L'entrepreneur devra préalablement ou dans le cours de l'érection des travaux compris dans ce contrat, se procurer et fournir à ses frais et dépens, toutes fournaies,

chaudières, tuyaux, soupapes robinets, manomètres, et aussi, tout le métal nécessaire, ainsi que les échafaudages convenables et les matériaux, outils et instruments de telle espèce et désignation nécessaires, (à l'exception du briquetage et de la maçonnerie et des outils nécessaires pour les deux choses comme il a été dit plus haut) pour la construction, la pose et l'achèvement des dits appareils dont il devra fournir des modèles séparément, selon que les architectes ou leur représentant pourront l'exiger; et de plus, tous les matériaux employés dans les dits ouvrages devront être de la première qualité, et examinés, et acceptés par le commissaire ou les architectes de chaque édifice séparément ou par le commis des travaux en fonctions; et tous les matériaux qui ne seront pas acceptés par les dits architectes ou leur représentant, ne devront pas être employés dans les travaux, et s'ils ne sont pas enlevés par l'entrepreneur quand il en aura reçu avis des architectes ou de leur représentant susmentionné, ces matériaux devront être transportés par les architectes ou leur représentant au lieu où ils le jugeront convenable, et aux frais et risques de l'entrepreneur; mais cette inspection ou l'acceptation de ces matériaux ne devra en aucune façon obliger Sa Majesté à payer l'entrepreneur pour les matériaux ainsi acceptés ou pour aucune partie d'iceux, et n'empêchera pas qu'on puisse refuser ultérieurement n'importe quelle partie de ces matériaux qui ne sera pas jugée convenable pour les travaux ou qui aura été employée à tort, avant l'exécution complète de ce contrat; et cette inspection ne pourra être un motif de la suspension des travaux ou d'une partie de ces travaux pour raison de la mauvaise qualité des matériaux employés. Et toutes chaudières, soupapes, manomètres, et autres matériaux et appareils devront être fournis par l'entrepreneur à la satisfaction et avec l'approbation d'un des membres du "bureau des inspecteurs des bateaux à vapeur" comme il sera convenu entre l'entrepreneur et le Commissaire.

3. L'entrepreneur devra exécuter les dits travaux sous la surintendance des architectes ou de leur représentant, et à la satisfaction du Commissaire et l'entrepreneur devra continuer les dits travaux dans l'ordre et avec la rapidité que le commissaire, les architectes ou leur représentant pourront lui indiquer de temps à autre. Et les dits travaux respectivement devront être entièrement complétés dans tous les détails et à la satisfaction, sous tous les rapports, du commissaire, des architectes ou de leur représentant, le ou avant le premier jour d'avril qui sera en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-deux, l'époque formant partie essentielle du contrat. Et, de plus, au cas où il manquerait de compléter les travaux à l'époque fixée, l'entrepreneur perdra tout droit de demander la somme ou le pourcentage dont il est convenu avec le commissaire, et toute partie de ces sommes, ainsi que celles qui lui seront dues à l'époque où il sera constaté qu'il aura manqué au contrat; et l'entrepreneur devra aussi payer, ou faire payer à Sa Majesté, à titre de dommages et intérêts, et non à titre d'amende ou pénalité, la somme de deux cents piastres par semaine, et la somme correspondante pour chaque fraction de semaine pendant laquelle il aura failli à l'exécution du contrat ou d'une partie du contrat, pour laquelle les architectes responsables auront refusé de lui accorder certificat; et le commissaire pourra déduire et retenir en sa possession les sommes qui seront dues pour dommages et intérêts, sur les sommes qui seront alors dues ou qui pourront être dues ultérieurement à l'entrepreneur. Et, de plus, malgré la surintendance des architectes ou de leur représentant, et la nécessité d'obtenir l'approbation du commissaire des architectes ou de leur représentant, et en cas d'approbation ou de refus d'approuver de la part des susdits, l'entrepreneur demeure toujours obligé d'exécuter ce contrat aux prix et conditions du dit contrat et de la manière la plus convenable et la plus efficace.

4. Chaque vestibule, antichambre, corridor, passage, escalier, et toute partie de l'édifice autre que les chambres, dans les Edifices du Parlement et des Départements respectivement, devra être chauffée (si on le juge nécessaire) à une température constante de soixante-quinze degrés Fahrenheit, et les salles du conseil législatif et de l'assemblée législative, la bibliothèque, et les chambres, bureaux, cabinets d'aisance, lavoirs et tous autres appartements dans les édifices du parlement et des département respectivement, devront être chauffés (si on le juge nécessaire) à une température constante de soixante-cinq degrés Fahrenheit, et on devra poser les robinets et grilles nécessaires pour distribuer également la chaleur dans chaque partie des dits édifices respectivement.

5. Et attendu que les chaudières, fournaies, tuyaux, cheminées et conduits d'air seront construits par le gouvernement, l'entrepreneur sera responsable des arrangements nécessaires et convenables dans la construction des susdites chaudières, etc, en vue du chauff-

fage et de la ventilation des dits édifices respectivement, ainsi que de la solidité et de l'efficacité des travaux qui devront recevoir les machines et appareils que l'entrepreneur devra poser, et tout dommage qui pourra être causé à une époque quelconque, pendant l'exécution du dit contrat à une partie quelconque des travaux compris dans les contrats pour l'érection des édifices respectifs, sera réparé aux frais de l'entrepreneur du présent contrat, conformément aux dessins accompagnant les premiers contrats respectivement, sous la surintendance des architectes ou de leurs représentants et à la satisfaction du commissaire.

6. Toutes fois et aussi souvent qu'il sera nécessaire pour l'entrepreneur de s'entendre avec les entrepreneurs des édifices ou l'un d'entre eux, il devra activement et conformément aux instructions des architectes ou de leur représentant exécuter tous les travaux nécessaires et convenables pour la continuation des constructions et pour la pose des machines et appareils nécessaires pour le chauffage et la ventilation des édifices respectifs, d'une manière solide et convenable, en prévenant autant que possible les accidents par le feu et sans avoir droit à aucun paiement supplémentaire, et toutes choses devront être faites conformément aux instructions du Commissaire, des architectes ou de leur représentant relativement à cette coopération des entrepreneurs.

7. La responsabilité des travaux compris dans ce contrat et de toutes les machines et appareils qui s'y rapportent, sera entièrement laissée à l'entrepreneur et il sera passible et responsable de toute perte, dommage et détérioration qui pourront arriver dans les travaux portés au contrat ou dans les édifices respectifs en tant que ces pertes, dommages, etc., résulteront de l'exécution ou de négligence dans l'exécution des travaux portés au présent contrat et jusqu'à ce que ces travaux soient complets, certifiés tels que les architectes ou leur représentant et reçus par le Commissaire, et l'entrepreneur devra réparer, poser de nouveau et compléter toutes constructions, matériaux ou appareils, compris dans ce contrat, ou dans le contrat des édifices (pour ce dernier excepté le cas où l'entrepreneur du dit contrat ne se conformerait pas à quelques-unes des clauses), et tous pourcentages, arrérages, retenues, déductions, ou autre fonds retenus par le Commissaire au nom de Sa Majesté, devront en cas de perte, dommage ou détérioration, être appliqués par le Commissaire aux réparations des travaux, machines ou appareils compris ou indiqués dans le contrat, pourvu que l'entrepreneur du présent contrat ne sera point responsable, en aucune façon, d'après cette clause, des pertes, dommages ou détériorations, dans les machines et appareils portés au dit contrat, résultant des actes ou de la négligence des entrepreneurs des édifices.

8. Au cas où, l'entrepreneur manquerait à compléter les travaux mentionnés dans le contrat à l'époque fixée par le dit contrat, l'entrepreneur sera tenu de payer ou de faire payer à Sa Majesté, tous pourcentages, salaires, gages, qui seront dûs alors aux architectes responsables, au commis des travaux, ou à toute personne ou personnes employées par le commissaire à la surveillance des travaux, depuis l'époque ci-dessus mentionnée pour l'achèvement des travaux, jusqu'à ce que les dits travaux soient complétés et acceptés; et le commissaire pourra déduire et retenir en sa possession, sur le pourcentage ci-après mentionné, ou sur les sommes qui, à toute autre époque, seront autrement dues à l'entrepreneur, tous les frais et dépenses qui auront été encourus par le commissaire à cet effet, ou le Commissaire pourra recouvrer les dites sommes comme montants payés ou nom de l'entrepreneur agissant au nom de Sa Majesté.

9. Si, à, une époque quelconque, le commissaire juge que l'état des travaux ou la rapidité d'exécution des travaux compris dans le présent contrat, ou d'une partie de ces travaux, ou de tout ce qui s'y rapporte directement ou indirectement (en ayant soin de considérer si le point d'avancement des édifices permet à l'entrepreneur du présent contrat de continuer la pose des appareils) n'est pas satisfaisant et de nature à assurer l'achèvement des travaux à l'époque fixée, ou au cas d'infraction de la part de l'entrepreneur au contrat ou à une partie du contrat, ou si, à une époque quelconque l'entrepreneur refusait d'exécuter son contrat, ou une partie du contrat, ou de fournir les échafaudages, outils et instruments nécessaires pour la continuation des travaux, dans l'un ou l'autre de ces cas le Commissaire pourra après avoir, trois jours à l'avance notifié son intention à l'entrepreneur, et sans aucune poursuite judiciaire d'aucune espèce, et sans qu'il soit besoin de mettre l'entrepreneur en demeure, ou retirer les travaux, ou une partie de ces travaux au dit entrepreneur, ou de les adjuger à une autre personnes, su employer un plus grand nombre de bras, et

fournir les matériaux outils et instruments nécessaires pour assurer l'exécution du contrat aux frais de l'entrepreneur, et, dans tous les cas, l'entrepreneur sera responsable des frais et dommages qui pourront être encourus en conséquence ; et si les dits frais et dommages dépassent la somme de soixante et un mille deux cent quatre-vingt-cinq piastres, Sa Majesté sera en droit d'exiger la différence de l'entrepreneur, pourvu que le dit entrepreneur aura la faculté de continuer les travaux compris dans ce contrat toutes les fois et autant que cela ne dérangera pas les entrepreneurs des édifices ou leurs employés et ouvriers d'après le contrat des dits édifices.

10. Si quelque surveillant, artisan ou ouvrier employé à quelque partie des travaux est incapable d'exécuter le travail ou de remplir les fonctions dont il aura été chargé, ou si on a à se plaindre de lui à bon titre, l'entrepreneur devra immédiatement, sur la demande des architectes ou du commis des travaux, congédier cette personne ou ces personnes, et ne l'employer de nouveau qu'avec le consentement écrit des architectes ou du commis des travaux ; et, dans le cas où l'entrepreneur continuerait à employer ce surveillant, artisan ou ouvrier, l'entrepreneur devra payer à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, la somme de vingt piastres à titre de dommages et intérêts, et non de pénalité ou amende, pour chaque jour pendant lequel ce surveillant, artisan ou ouvrier, aura été employé après que la demande de son renvoi aura été faite ; et le commissaire aura le droit de retenir les sommes qui pourront être dues à Sa Majesté en vertu de cette clause, ou d'en exiger le paiement comme il a été indiqué dans la huitième clause de ce contrat.

11. L'entrepreneur ne devra, en aucune manière, directement ou indirectement, vendre, céder, affermer, transférer, ou sous-louer à aucune personne ou personnes, entièrement ou en partie, ou en société avec lui-même, ce contrat ou aucune partie de ce contrat, ou aucune partie des travaux y compris ou devant être exécutés en conséquence, ou qui, sans y être distinctement et spécialement mentionnés, sont nécessaires pour l'exécution pleine et entière du dit contrat.

11a. Dans tous les cas où il y aura un défaut ou un point obscur dans les dessins ou spécifications sus-mentionnés, ou dans la spécification ci-annexée, l'explication ou interprétation donnée par le Commissaire devra être concluante et obligatoire pour l'entrepreneur ; et lorsque les dessins, plans ou spécifications ne contiennent pas les indications de détail qui sont évidemment sous entendues, lesquelles indications sont communes dans les travaux du même genre et indispensables à l'achèvement et à la stabilité des constructions, tous les travaux nécessités en conséquence devront être fournis et exécutés par l'entrepreneur à ses frais et dépens, et seront considérés comme compris dans ce contrat, car le sens de cette convention est que tout travail nécessaire pour l'achèvement des constructions proposées, de la manière la meilleure et la plus artistique, ainsi que pour la réparation de tous les défauts qui pourraient s'y trouver, la solidité et la durée des dites constructions ainsi que les changements et modifications qu'on pourra juger à propos d'y faire afin de les rendre solides et durables, sont des détails compris dans les plans, dessins et spécifications, bien qu'ils n'y soient pas explicitement indiqués.

12. Si quelques changements, modifications ou additions dans la position ou les détails des travaux compris dans le contrat, ou dans les matériaux employés, étaient exigés par le commissaire, l'entrepreneur devra faire les dits changements, modifications ou additions ; et si les changements, modifications ou additions occasionnaient quelque dépense extraordinaire à l'entrepreneur pour les matériaux ou la main-d'œuvre, il en sera tenu compte à l'entrepreneur ; mais, si au contraire, il en résultait une économie pour l'entrepreneur dans la main-d'œuvre ou les matériaux, le montant devra en être déduit à l'entrepreneur d'après l'estimation du commissaire, des architectes ou de leur représentant ; mais ces changements modifications ou additions quelqu'en soit l'étendue ou la nature ne pourra avoir pour effet de suspendre, supprimer, annuler ou rescinder le contrat, qui devra continuer malgré ces changements, modifications ou additions, et chacun de ces changements modifications ou additions devra être exécuté par l'entrepreneur conformément aux conditions de cet acte, comme si ce changement ou cette modification ou addition avaient été spécifiés au contrat : et, si l'entrepreneur était requis par le commissaire d'exécuter quelque ouvrage ou de fournir quelques matériaux dont le prix n'est pas indiqué dans le contrat, les dits ouvrages ou matériaux seront payés d'après une estimation du commissaire ; mais aucuns changements, modifications ou additions, ne devront être exécutés sans une autorisation écrite du commis-

saire, donnée antérieurement à l'exécution des travaux, et ces changements, modifications ou additions ne seront pas payés si on les a faits sans la dite autorisation. Pourvu aussi qu'un changement de cette sorte ne pourra pas nuire au bon fonctionnement des appareils, et si tel était le cas, l'entrepreneur devra immédiatement en donner avis au commissaire.

13. Tout avis ou document relatif à ce contrat, qui sera jugé nécessaire par Sa Majesté, pourra être signifié à l'entrepreneur, soit à son domicile ordinaire, ou à son bureau, dans la ville d'Ottawa, en le mettant au bureau de poste, et tout avis ou document ainsi adressé et mis au bureau de poste, sera, à tous égards, considéré comme légalement signifié.

14. Si quelque différence d'opinion venait à se manifester entre l'entrepreneur et les architectes à l'interprétation des plans ou spécifications, ils devront s'en rapporter à la décision du Commissaire, et la décision de celui-ci devra être concluante et obligatoire pour l'entrepreneur.

15. L'entrepreneur est et sera responsable envers Sa Majesté du bon fonctionnement, sans bruit, des machines et appareils mentionnés dans ce contrat ainsi que de leur efficacité pour le chauffage et la ventilation des édifices respectifs pendant dix ans, à partir de l'époque de l'achèvement des travaux. Pourvu que, pendant les dix ans, l'entrepreneur aura toute liberté d'accès dans les édifices pour observer et éprouver les machines et appareils : et il est et sera responsable envers Sa Majesté pour toute somme ou sommes d'argent qui seront dépensées par le Commissaire au nom de Sa Majesté (en ayant égard raisonnablement au temps de service des différents appareils), pour la reconstruction, le perfectionnement ou les réparations nécessitées par l'insuffisance ou l'inefficacité des dits appareils.) Pourvu que l'entrepreneur (d'accord avec le Commissaire), nommera, acceptera et surveillera tous les mécaniciens et employés, chargés de régler et de surveiller le fonctionnement des dits appareils et machines, ainsi que le chauffage et la ventilation des édifices respectifs.

16. Si quelque différence d'opinion venait à se manifester entre l'entrepreneur et les architectes ou leur représentant, relativement à l'exécution du contrat ou d'une partie du contrat par l'entrepreneur, on devra en référer à l'Ingénieur-en-Chef des Travaux Publics, qui sera arbitre en pareil cas, sa décision étant soumise à l'approbation du Commissaire.

Et l'entrepreneur et Sa Majesté la Reine conviennent et s'engagent mutuellement, l'entrepreneur pour lui-même, ses héritiers, exécuteurs administrateurs et ayant-cause, et Sa Majesté pour Elle-même, ses héritiers et successeurs, en la manière suivante, savoir :—

1. Tout paiement qui sera fait à l'entrepreneur par Sa Majesté, en vertu de ce contrat, devra être fait conformément aux dispositions de l'Acte du Parlement de cette province, passé pendant la seconde session de la 22e Vict., chap. 3, section 18, et dans l'espace de dix jours après la réception par le Commissaire, d'une estimation des architectes responsables, spécifiant le montant des travaux exécutés conformément aux prix et conditions, pendant le mois finissant à cette époque ; mais le Commissaire, agissant au nom de Sa Majesté, pourra retenir à l'entrepreneur trente pour cent sur le montant des estimations, jusqu'à l'achèvement complet des travaux et leur acceptation par le Commissaire, et cette somme de trente pour cent ainsi retenue continuera d'être retenue jusqu'à ce que tous les travaux aient été éprouvés pendant trente mois à partir de la date de l'achèvement des travaux et jusqu'à l'expiration de cette période de temps ; et si, à l'expiration des trente mois, il est constaté que le fonctionnement des appareils est parfait, solide et durable, et que le système de chauffage et de ventilation fonctionne convenablement dans les édifices respectifs, les architectes ou leur représentant pourront alors donner leur certificat final.—Pourvu que le Commissaire pourra, à une époque quelconque, et de temps à autre, payer à l'entrepreneur une partie quelconque du pourcentage sus-mentionné antérieurement à l'expiration de la dite période de trente mois.

2. Il sera au pouvoir du Commissaire agissant, au nom de Sa Majesté, de faire des paiements ou avances sur les matériaux, instruments, navires ou outils de toutes sortes fournis pour les travaux ou employés, ou destinés à être employés pour ces travaux, aux cas, montants et conditions que le dit Commissaire jugera convenable, et toutes les fois qu'une avance ou paiement sera fait à l'entrepreneur sur les outils, instruments ou matériaux de toutes sortes, les outils, instruments ou matériaux sur lesquels cette avance ou paiement sera fait devront retourner à Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs, comme sûreté collatérale de l'exécution convenable du présent contrat par l'entrepreneur ; toutefois il

doit être bien compris que tous les outils, instruments ou matériaux de toutes sortes sont et resteront aux risques de l'entrepreneur, qui en sera responsable jusqu'à ce qu'ils aient été finalement employés et acceptés comme partie des travaux par le Commissaire ; mais l'entrepreneur ne pourra exercer aucun droit de propriété ou de contrôle sur les outils, instruments ou matériaux pour lesquels il aura été fait un paiement ou avance, sans la permission écrite du Commissaire.

3. Si les fonds votés pour ces travaux étaient épuisés avant l'achèvement des travaux portés au présent contrat, l'entrepreneur pourra, sur réception d'un avis du gouvernement, arrêter ou continuer, à son gré, les travaux ; mais en aucun cas, après réception de l'avis sus-mentionné, l'entrepreneur ne pourra exiger de paiement avant que de nouvelles sommes aient été votées par la législature ; et le dit entrepreneur n'aura aucun droit à une compensation ou à des dommages et intérêts pour la dite suspension de paiement.

4. Les édifices respectifs devront être munis par le Commissaire, dans toutes leurs parties, de portes et de fenêtres extérieures doubles.

5. Dans ce contrat, les mots "Sa Majesté," signifieront Sa Majesté la Reine Victoria, ses héritiers et successeurs.

Les mots "le Commissaire," signifieront le Commissaire des Travaux Publics de la Province du Canada alors en fonctions.

Les mots "l'entrepreneur," signifieront Charles Garth, ses héritiers, exécuteurs, administrateurs et ayant-cause.

Les mots "les édifices," signifieront les édifices et constructions tels que dessinés par les architectes, et par "édifices du Parlement," il faudra entendre les édifices pour lesquels contrat a été passé entre un nommé Thomas McGreevy et Sa Majesté la Reine, par un acte de convention portant la date du septième jour de décembre, en l'année mil huit cent cinquante-neuf, et les plans, spécifications et documents y annexés, et par "édifices des départements," il faudra entendre les édifices pour lesquels contrat a été passé entre MM. Jones, Haycock et Cie. et Sa Majesté la Reine, par un acte de convention portant la date du septième jour de décembre, en l'année mil huit cent cinquante-neuf, et des plans, spécifications et documents y annexés ; et les mots "édifices du Parlement," et "édifices des départements," devront signifier les édifices respectifs dans les actes mentionnés en premier et second lieu ; et les mots "contrats des édifices," devront signifier les dits actes sus-mentionnés respectivement.

Les mots "architectes," ou "architectes responsables," devront en ce qui concerne "les édifices du Parlement," signifier MM. Fuller et Jones de la cité d'Ottawa, ou toute autre personne ou personnes qui pourront être nommées par le Commissaire pour agir au lieu et place des dits MM. Fuller et Jones ; et en ce qui concerne les édifices des départements, les mots "architectes responsables," devront signifier MM. Stent et Laver de la cité d'Ottawa, architectes, ou toute autre personne ou personnes qui pourront être nommées par le Commissaire pour agir au lieu place des dits MM. Stent et Laver.

Les mots "leur représentant," devront signifier le commis des travaux, ou toute personne qui sera par écrit de l'entrepreneur désignée comme le représentant.

Le sens donné aux mots dans cette clause ne devra pas régir le sens plus étendu qui peut être donné à l'un ou l'autre de ces mots dans le cours de ce contrat.

EN FOI DE QUOI, le dit entrepreneur a ici apposé sa signature et son sceau, et l'honorable John Rose, Commissaire des Travaux Publics du Canada, alors en fonctions, et agissant au nom de Sa Majesté, a aussi apposé sa signature et son sceau le jour et l'année sus-mentionnés.

(Signé,)

CHARLES GARTH,
JOHN ROSE,
Commissaire des Travaux Publics.
T. TRUDEAU, Secrétaire.

SIGNÉ, SCÉLLÉ ET DÉLIVRÉ par Charles Garth et l'honorable John Rose,
En présence de

(Signé,)

H. BERNARD, Greffier-en-Chef.
Département du Procureur-Général, H. C.

SPÉCIFICATION.

CÉDULE A.

Mentionnée dans l'acte ci-joint, et formant partie essentielle du dit acte.

(Signé,)

JOHN ROSE, Commissaire.

“

CHARLES GARTH.

“

T. TRUDEAU, Secrétaire.

Témoin,

(Signé,)

H. BERNARD.

EDIFICES DES DÉPARTEMENTS, OTTAWA, H. C.—AILES GAUCHE ET DROITE.—CHAUFFAGE ET VENTILATION.

CHAMBRE DES CHAUDIÈRES.

Fournir et poser quatre chaudières de Cornouailles de 20 pieds de long, 5 pieds de diamètre, bouilleurs intérieurs et fournaies, 3 pieds de diamètre. L'extérieur ou enveloppe des chaudières aura 5-16 de pouce d'épaisseur, la fournaie et le bouilleur $\frac{3}{8}$ do, le tout fait des meilleures plaques de Thornecroft's BB; Les bouts des chaudières auront $\frac{3}{8}$ de pouce d'épaisseur et seront faits des meilleures plaques à chaudière de Cornouailles, appelées dans la Cornouailles : *Low Moor plate*.

Chaque chaudière sera munie d'un tambour, d'une soupape atmosphérique de sûreté et d'une soupape do à levier, d'un flotteur d'alarme, trois robinets de chaudière, un manomètre de Ashcroft, un manomètre à mercure, en syhpon, un robinet d'essai en laiton, avec les tuyaux nécessaires; tuyaux de dégagement, de trop plein, d'alimentation avec soupape, deux soupapes à vapeur de 4 pouces, et tous les appareils nécessaires dans les chaudières à basse pression des bateaux à vapeur.

La machine à vapeur sera horizontale et de la meilleure construction, complète sous tous les rapports, avec deux pompes foulantes en laiton reliées à l'arbre principal de la machine par des excentriques ou disques, les pompes devront pouvoir faire monter 250 gallons à la minute dans le réservoir des tours. Deux réservoirs en fer forgé pour l'eau condensée, pouvant contenir 700 gallons, 7 pieds de long, 4 pied de large et 4 pieds de profondeur, ou si on les construit circulaires, de la même capacité, avec des tuyaux d'alimentation en fer forgé de deux pouces, allant des pompes aux machines à vapeur; fournir aussi des tuyaux aux chaudières à vapeur.

Tuyaux élévateurs de deux pouces des pompes de la machine à vapeur jusqu'à l'entrée des édifices la plus rapprochée des chambres des chaudières, et rejoignant le tuyau de plomb, comme il a été indiqué dans la spécifications du plombier.

SOUBASSEMENTS.

Fournir des tuyaux de 12 pouces de diamètre en fer galvanisé pour conduire l'air chaud des voûtes aux tuyaux aux côtés opposés des corridors. Dans les voûtes on fixera comme il est indiqué sur les plans, des tuyaux principaux en fer, variant entre 4 et 2 pouces; ces tuyaux iront jusqu'au-dessous des planchers du soubassement; au-dessus de ces derniers, dans les mêmes voûtes, on placera un nombre suffisant de serpentins à vapeur, faits de fer forgé (les tuyaux à vapeur ayant en moyenne 1 pouce de diamètre), suffisants pour produire la quantité de chaleur nécessaire pour chauffer toutes les chambres et corridors des édifices.

Toutes les chambres des soubassements (indiquées comme devant être occupées) auront des tuyaux à vapeur posés autour des murs extérieurs de la base des divisions.

REZ-DE-CHAUSSÉE.

Fournir et poser 100 grilles pour les chambres.

Fournir et poser 15 grilles pour les passages.

Fournir et poser 24 ventilateurs pour les passages.

PREMIERS ÉTAGES.

Fournir et poser 105 grilles pour les chambres.

Fournir et poser 13 grilles pour les passages.

Fournir et poser 26 ventilateurs pour les passages.

MANSARDES.

Fournir et poser quatre serpentins à vapeur dans les souches de ventilation, avec un nombre suffisant de tuyaux partant des chaudières, pour emporter l'air vicié.

Fournir et fixer tous les matériaux et la main-d'œuvre nécessaires pour compléter les travaux sus-mentionnés, à l'exception des travaux du fumiste, du menuisier et du maçon, ainsi que les excavations, aussi tous les matériaux et la main-d'œuvre nécessaires pour poser les chaudières, construire les chambres des chaudières, les voûtes à air chaud, les conduits et tuyaux de ventilation à air froid; les tuyaux à air chaud, etc., le tout conforme aux conditions générales portées au contrat.

N. B.—Les ventilateurs pour les chambres ne sont pas compris dans cette spécification, on y a pourvu dans la spécification de l'architecte.

(Pour les détails, voir les plans Nos. 1 à 16.)

Examiné et approuvé.

(Signé,)

STENT et LAVER,
Architectes.

6 novembre 1860.

(Signé,)

CHARLES GARTH, ajusteur d'appareils à vapeur.

“

JOHN ROSE, commissaire.

“

T. TRUDEAU, secrétaire.

Témoin,

H. BERNARD.

SPÉCIFICATION

POUR LES ARCHITECTES DES DÉPARTEMENTS OU LES ENTREPRENEURS.

Tous les tuyaux à air chaud et les tuyaux de ventilation seront parfaitement polis à l'intérieur, blanchis, sans coudes ni angles aigus, et devront avoir au moins les dimensions suivantes, savoir :

TUYAUX À AIR CHAUD.

Rez-de-chaussée, chambres.....	9	x	14
Rez-de-chaussée, corridors	9	x	18
Premiers étages, chambres	6	x	18
Premiers étages, corridors	6	x	18

OUVERTURES À GRILLES POUR LES DITS TUYAUX.

Rez-de-chaussée, chambres.....	9½	x	14½
Rez-de-chaussée, corridors	12½	x	19½
Premiers étages, chambres	8½	x	18½
Premiers étages, corridors.....	8½	x	18½

TUYAUX DE VENTILATION.

Rez-de-chaussée et premiers étages, chambres	5	x	14
Rez-de-chaussée et premiers étages, corridors.....	5	x	18
Cabinets d'aisance, tuyaux principaux.....	9	x	27
Ou trois tuyaux.....	9	x	9

OUVERTURES POUR LA VENTILATION.

Rez-de-chaussée et premiers étages, chambres	6½	x	14½
Rez-de-chaussée et premiers étages, corridors.....	6½	x	18½

Tous les conduits à air froid, les voûtes à air chaud et les souches de tirage seront blanchis à l'intérieur.

CÉDULE

OU LISTE DES PRIX POUR LE CHAUFFAGE ET LA VENTILATION DES ÉDIFICES DES DÉPARTEMENTS, OTTAWA.

	\$	cts.
Chaudières à vapeur de Cornouailles, 20 pieds de long, 5 pieds de diamètre, avec tuyaux de 3 pieds.....	1200	00
Machines à vapeur horizontales, avec pompes et complètes.....	1000	00
Tuyaux à vapeur en fonte de 4 poucs.....	1	00
do en fer forgé de 2 poucs.....	0	50
do do 6 do	2	00
Soupapes sphériques de 4 poucs.....	30	00
Soupapes à clapet de 4 poucs.....	30	00
Soupapes à clapet d'alimentation.....	20	00
Tuyaux d'alarme ou en verre.....	40	00
Robinets à niveau d'eau en cuivre.....	4	00
Robinets de vidange pour chaudières.....	16	00
Manomètres à vapeur de Ashcroft.....	40	00
Manomètres à vapeur en syphon.....	10	00
Soupapes d'arrêt de 4 poucs.....	30	00
Soupapes de sûreté à levier.....	20	00
Soupapes do pour supprimer la vapeur	30	00
Réservoirs en fer forgé pour l'eau, à 10 cts. la livre.....	216	00
Soupapes sphériques de 2 poucs en cuivre	10	00
Robinets d'arrêt de 2 poucs.....	10	00
Tuyau à air chaud en étain galvanisé	1	00
Tuyau à vapeur en do forgé.....	0	20
Soupapes à clapet de 2 poucs.....	10	00
do do 1 do	4	00
do sphériques de 1 do	4	00
Liens, supports, tuyaux d'embranchement, assortis	0	75
Grilles 12 x 19.....	7	00
do 14 x 9.....	5	00
do 18 x 8.....	5	00
Contre-mâitre ajusteur.....	3	00
Ajusteurs.....	2	00
Manœuvres.....	1	00

Les prix indiqués dans la liste précédente seront suivis dans les estimations de l'état des travaux ainsi que dans les changements, additions, suppressions et extras. Les mesurages et les calculs seront faits seulement par les architectes ou le commis des travaux.

Examiné et approuvé.

(Signé,)

STENT et LEVER,
Architectes.

Le 6 novembre 1860.

(Signé,)

CHARLES GARTH, Poseur d'appareils
à vapeur.

“

JOHN ROSE, Commissaire.

“

T. TRUDEAU, Secrétaire.

Témoins,

H. BERNARD.

SPÉCIFICATION.

ÉDIFICES DU PARLEMENT, OTTAWA, C. W.—CHAUFFAGE ET VENTILATION.

CHAMBRE DES CHAUDIÈRES.

Fournir et poser six chaudières de Cornouailles, 20 pieds de long, 5 de diamètre, avec bouilleurs intérieurs et tuyaux de 3 pieds de diamètre. L'extérieur ou enveloppe de

chaudières devra avoir cinq-seizièmes de pouce d'épaisseur, la fournaise et le tuyau $\frac{3}{8}$ d'épaisseur. Le fer sera en plaques BB de Thornecroft de la première qualité, les bouts des chaudières seront en fer dit *Low Moor*, sur chaque chaudière il y aura un tambour de 2 pieds de diamètre et de $2\frac{1}{2}$ pieds de haut. Chaque chaudière sera munie d'une soupape de sûreté, d'une soupape d'arrêt, d'un manomètre à eau, de trois robinets, d'un manomètre d'Ashcroft perfectionné, un manomètre à mercure en syphon, un robinet de vidange pour nettoyer les chaudières, une soupape à vapeur de 4 pouces, une soupape à clapet pour l'écoulement, une soupape à clapet pour l'alimentation, avec les tuyaux nécessaires pour la vapeur et pour l'écoulement de l'eau; aussi des tuyaux de vidange pour nettoyer les chaudières, des tuyaux d'alimentation en fer, de la machine aux chaudières, et toutes choses requises par les règlements relatifs aux chaudières à basse-pression sur les bateaux à vapeur.

La machine à vapeur sera horizontale de la première qualité, complète sous tous les rapports; la dite machine fonctionnera au moyen de deux pompes foulantes, de la meilleure qualité et de force à monter 250 gallons d'eau par minute de la chambre aux chaudières dans les réservoirs des tours.

Un réservoir en fer forgé pour l'eau condensée, pouvant contenir 2000 gallons, soit 14 pieds de long, 6 pieds de large et 4 pieds de profondeur, et, si on le construit circulaire, devant avoir la même capacité, avec un tuyau d'alimentation de 2 pouces en fer forgé, de la pompe de la machine à vapeur, tuyau d'alimentation aux chaudières à vapeur, élévateurs de 2 pouces en fer forgé, de la pompe de la machine à vapeur, posés sous le plancher du soubassement et rejoignant le tuyau en plomb de $1\frac{1}{2}$ pouce qui va des citernes au soubassement, comme il est indiqué dans la spécification du plombier.

SOUBASSEMENT.

Fournir des tuyaux de 12 pouces de diamètre en fer galvanisé pour conduire l'air chaud des voûtes aux tuyaux, aux côtés opposés des corridors. Dans les voûtes sous l'Assemblée Législative, le Conseil Législatif, la bibliothèque, la galerie des tableaux, les fumoirs, et toutes les chambres de l'édifice principal, seront fixés des tuyaux principaux en fer, variant de 4 à 2 pouces; ces tuyaux iront jusqu'au-dessous des planchers du soubassement; au-dessus de ces derniers, dans les mêmes voûtes, on placera un nombre suffisant de serpentins à vapeur, faits de fer forgé (les tuyaux à vapeur ayant en moyenne un pouce de diamètre), suffisants pour produire la quantité de chaleur nécessaire pour chauffer toutes les chambres et corridors des édifices.

Toutes les chambres des soubassements (indiquées comme devant être occupées), auront des tuyaux à vapeur posés autour des murs extérieurs à la base des divisions. Les serpentins seront arrangés en sections, de manière à ce qu'une partie de l'édifice puisse être chauffée sans l'autre.

Soubassement—70 ventilateurs.

REZ-DE-CHAUSSEE.

Bibliothèque.—Cinq grandes grilles circulaires sur le plancher de la bibliothèque réunies à la voûte inférieure qui contient les serpentins à vapeur, pour faire monter l'air chaud. Seize ventilateurs sur les murs, près du plancher de la chambre, pour emporter l'air vicié.

Chambres autour de la bibliothèque.—Dix grilles pour l'air chaud réunies à la voûte, sous la bibliothèque, qui contient les serpentins à vapeur; huit ventilateurs sur les murs, près du plancher des chambres, huit petits ventilateurs pour les cabinets d'aisance.

Fumoirs.—Quatre grilles pour l'air chaud réunies à la voûte; douze ventilateurs, près du plancher et des plafonds.

Galerie des tableaux.—Cinq grandes grilles pour l'air chaud, réunies à la voûte; quatre grands ventilateurs, près du plancher et du plafond.

Chambres du Gouverneur-Général et du Chapelain.—Six grilles; douze ventilateurs.

Corridor entre la galerie des tableaux et la bibliothèque.—Deux grilles pour l'air chaud réunies à la voûte; quatre ventilateurs, près du plancher et du plafond.

Deux chambres de lecture, deux pour le Secrétaire.—Six grilles pour l'air chaud; huit ventilateurs, près du plancher et du plafond.

Deux entrées pour l'Orateur.—Deux serpentins à vapeur, cachés dans les murs, avec deux entourages en fonte, en avant; quatre ventilateurs.

Deux bureaux de l'Orateur.—Deux serpentins à vapeur, cachés dans les murs, avec deux entourages en fonte, en avant; quatre ventilateurs.

Deux chambres de toilette et cabinet d'aisance.—Deux serpentins à vapeur avec entourages; quatre ventilateurs près du plafond et du plancher; Deux ventilateurs pour les cabinets d'aisance.

Deux entrées, escaliers des rapporteurs.—Deux serpentins à vapeur avec entourages; deux grilles à air chaud.

Deux lavoirs.—Deux grilles à air chaud; quatre ventilateurs, près du plancher et du plafond.

Deux cabinets d'aisance et urinoirs.—Deux grilles à air chaud; deux petites grilles pour la ventilation des cabinets d'aisance et des urinoirs; quatre grands ventilateurs pour les chambres.

Deux garde-Robes.—Quatre grilles à air chaud; quatre ventilateurs, près du plancher et du plafond.

Deux chambres de messagers.—Quatre grilles à air chaud; quatre ventilateurs, près du plancher et du plafond.

Assemblée Législative et Conseil.—Contre-marches à ornements percées, en fonte, en avant des plates-formes destinées aux présidents et aux membres, pour l'air chaud venant de la voûte inférieure; grille percée en fer autour de la galerie en avant, et en arrière, le long des murs, pour la ventilation. (Voir les plans.)

Corridors autour des salles de l'Assemblée et du Conseil.—Douze grilles pour l'air chaud; vingt ventilateurs, près du plancher et du plafond.

Corridor pour les membres.—Quatre grilles à air chaud; quatre grands ventilateurs près du plancher et du plafond.

Vestibule public.—Quatre grandes grilles carrées, sous les fenêtres, de chaque côté des portes principales; quatre ventilateurs

Deux escaliers pour le public.—Trois grilles à air chaud; quatre ventilateurs.

Deux bureaux de télégraphe.—Deux grilles à air chaud; quatre ventilateurs.

Deux bureaux de poste.—Quatre grilles à air chaud; huit ventilateurs.

Deux entrées pour les membres.—Quatre serpentins à vapeur; quatre ventilateurs.

Pour les deux greffiers en chef de la Chambre.—Quatre ventilateurs; quatre grilles à air chaud.

AILE GAUCHE.

Une chambre de toilette.—Un serpentins à vapeur avec entourage; deux ventilateurs.

Pour l'assistant-greffier.—Un serpentins à vapeur avec entourage; deux ventilateurs.

Un messager.—Un serpentins à vapeur avec entourage; deux ventilateurs.

Une entrée pour les membres.—Un serpentins à vapeur; deux grilles.

Deux salles de comités.—Deux serpentins à vapeur avec entourages; quatre ventilateurs.

Salle de comité, au coin.—Un serpentins à vapeur avec entourage; deux ventilateurs.

Appartements du sergent-d'armes.—Trois serpentins à vapeur avec entourages; quatre ventilateurs.

Lavoir et cabinets d'aisance.—Un serpentins avec entourage; six ventilateurs.

Routine et documents.—Un serpentins avec entourage; deux ventilateurs.

Journaux.—Un serpentins avec entourage; deux ventilateurs.

Commis en second.—Un serpentins avec entourage; deux ventilateurs.

Ecrivains surnuméraires.—Un serpentins avec entourage; deux ventilateurs.

Greffier en chef.—Un serpentins avec entourage; deux ventilateurs.

Papeterie.—Un serpentins; deux ventilateurs.

Messagers.—Un serpentins avec entourage; deux ventilateurs.

Corridors autour de la cour.—Sept serpentins avec entourage; six grands ventilateurs.

AILE DROITE.

Cabinet de toilette.—Un serpentín à vapeur avec entourage ; deux ventilateurs.

Assistant-greffier.—Un serpentín à vapeur avec entourage ; deux ventilateurs.

Commis en second.—Un serpentín à vapeur avec entourage ; deux ventilateurs.

Messagers.—Un serpentín à vapeur avec entourage ; deux ventilateurs.

Entrée pour les membres.—Un serpentín à vapeur dans la voûte ; deux grilles.

Journal anglais.—Un serpentín à vapeur avec entourage ; deux ventilateurs.

Journal français.—Un serpentín à vapeur avec entourage ; deux ventilateurs ;

Chambre de comité, au coin.—Un serpentín à vapeur avec entourage ; deux ventilateurs.

Appartements de l'huissier de la verge-noire.—Trois serpentins avec entourages ; quatre ventilateurs.

Lavoir et cabinets d'aisance.—Un serpentín à vapeur avec entourage ; six ventilateurs.

Traducteurs français et petite chambre.—Deux serpentins à vapeur avec entourages ; deux ventilateurs dans chaque chambre.

Assistant-greffier-adjoint.—Un serpentín à vapeur avec entourage ; deux ventilateurs.

Assistant-greffier et messenger.—Deux serpentins à vapeur avec entourages ; quatre ventilateurs.

Papeterie.—Un serpentín à vapeur avec entourage ; deux ventilateurs.

Chambre des conférences du Conseil.—Deux serpentins à vapeur avec entourages ; deux ventilateurs.

Corridor autour de la cour.—Sept serpentins à vapeur avec entourages ; six ventilateurs.

—
PREMIER ÉTAGE.

AILE DROITE.

Messagers.—Un serpentín à vapeur avec entourage ; deux ventilateurs.

Chambre de conférences des comités.—Deux serpentins à vapeur avec entourages ; deux ventilateurs.

Greffier en loi.—Un serpentín à vapeur avec entourage ; deux ventilateurs.

Traducteur anglais.—Un serpentín à vapeur avec entourage ; deux ventilateurs.

Deux salles de comités.—Deux serpentins à vapeur avec entourages ; quatre ventilateurs.

Salle de comité, au coin.—Un serpentín à vapeur avec entourage ; deux ventilateurs.

Lavoir et cabinets d'aisance.—Un serpentín avec entourage ; six ventilateurs.

Appartements de l'huissier de la verge-noire.—Trois serpentins à vapeur avec entourages ; six ventilateurs.

Salle de comité, au coin.—Un serpentín à vapeur avec entourage ; deux ventilateurs.

Quatre salles de comités.—Quatre serpentins à vapeur avec entourages ; huit ventilateurs.

Salle de comité, au coin.—Un serpentín à vapeur avec entourage ; deux ventilateurs.

Salle de comité, à l'extrémité.—Un serpentín à vapeur avec entourage ; deux ventilateurs.

Corridors autour de la cour.—Sept serpentins à vapeur avec entourages ; six grands ventilateurs.

AILE GAUCHE.

Traducteur anglais.—Un serpentín à vapeur avec entourage ; deux ventilateurs.

Greffier en loi.—Un serpentín à vapeur avec entourage ; deux ventilateurs.

Trois traducteurs français.—Trois serpentins à vapeur avec entourages ; six ventilateurs.

Petite chambre de comité.—Un serpentín à vapeur avec entourage ; deux ventilateurs.

Salle de comité, au coin.—Un serpentín à vapeur avec entourage ; deux ventilateurs.

Appartements du sergent-d'armes.—Trois serpentins à vapeur avec entourages ; six ventilateurs.

Lavoir et cabinets d'aisance.—Un serpentín à vapeur avec entourage ; six ventilateurs.

Salle de comité, au coin.—Un serpentín à vapeur avec entourage ; deux ventilateurs.

Greffier en chef de comité français.—Un serpentín à vapeur avec entourage ; deux ventilateurs.

Assistant-greffier de comité français.—Un serpentín avec entourage ; deux ventilateurs.

Trois salles de comités.—Trois serpentíns à vapeur avec entourages ; six ventilateurs.

Messenger.—Un serpentín à vapeur avec entourage ; deux ventilateurs.

Salle de comité général.—Deux serpentíns à vapeur avec entourages ; quatre ventilateurs.

Corridor autour de la cour.—Sept serpentíns à vapeur avec entourages ; six grands ventilateurs.

Deux salles de rapporteurs.—Deux serpentíns à vapeur avec entourages ; quatre ventilateurs.

Deux lavoirs et cabinets d'aisance.—Deux serpentíns à vapeur avec entourages ; quatre ventilateurs.

Sept chambres dans les tours.—Sept serpentíns à vapeur avec entourages ; quatorze ventilateurs.

PARTIE CENTRALE DE L'ÉDIFICE.

REZ-DE-CHAUSSÉE.

Salle de comité des bills privés.—Une grille à air chaud ; deux ventilateurs.

Salle de comité des chemins de fer.—Deux grilles à air chaud ; quatre ventilateurs.

Greffier en chef de comité.—Une grille à air chaud ; deux ventilateurs.

Chambre de repos.—Une grille à air chaud ; deux ventilateurs.

PREMIER ÉTAGE.

Salle du comité des contingents.—Une grille à air chaud ; deux ventilateurs.

Quatre salles de comités.—Quatre grilles à air chaud ; huit ventilateurs.

Traducteur anglais.—Une grille à air chaud ; deux ventilateurs.

Corridor central.—Quatre grilles à air chaud ; quatre grands ventilateurs.

MANSARDES.

Quatre grands serpentíns avec enveloppes en fer, tuyaux et soupapes d'alimentation partant des chaudières, et placés dans les tours de ventilation.

Deux serpentíns à vapeur complets dans des souches, autour des cheminées des fumoirs ou tabagies, (*smoking-rooms*). Deux serpentíns à vapeur complets dans des souches, autour des cheminées des ailes gauche et droite.

Fournir et poser tous les matériaux et la main-d'œuvre nécessaires à l'achèvement des travaux sus-mentionnés, à l'exception des travaux du fumiste, du maçon et du menuisier, et aussi toute la main-d'œuvre et tous les matériaux pour la pose des chaudières, la construction des chambres des chaudières, des voûtes à air chaud, des conduits et tuyaux pour l'air froid et la ventilation, les cheminées, les tuyaux de do., les souches de tirage, les conduits, enfoncements dans les murs pour les tuyaux à vapeur, tuyaux à air chaud, etc. Le tout soumis aux conditions du contrat. Les entourages en fer seront faits conformément aux dessins des architectes.

Examiné.

(Signé,)

FULLER et JONES,
Architectes.

6 novembre 1860.

(Signé,)

“

“

CHARLES GARTH, Poseur d'appareils à vapeur.
JOHN ROSE, commissaire.
T. TRUDEAU, secrétaire.

Témoin,

H. BERNARD.

CÉDULE

OU LISTE DES PRIX POUR LE CHAUFFAGE ET LA VENTILATION DES ÉDIFICES DU
PARLEMENT, OTTAWA, H. C.

	\$	cts.
Chaudières à vapeur de Cornouailles, 20 pieds de long, 5 pieds de diamètre, avec tuyaux de 3 pieds.....	1200	00
Machine à vapeur horizontale, avec pompes, complète.....	1000	00
Soupapes de sûreté à levier	20	00
Soupapes d'arrêt de sûreté	30	00
Tuyaux à vapeur en fonte de 4 pouces.....	1	00
do do do 6 do	2	00
Soupapes sphériques de 4 pouces.....	30	00
Soupapes à clapet de 4 pouces.....	30	00
Soupapes à clapet d'alimentation.....	20	00
Manomètres d'alarme ou en verre.....	40	00
Réservoir à eau condensée en fer forgé, à 10 cts. par livre.....	394	00
Soupapes sphériques de 2 pouces (cuivre).	10	00
Tuyau en fer forgé de 2 pouces.....	0	50
Manomètres à mercure en syphon	10	00
Soupapes d'arrêt de 4 pouces.....	30	00
Robinetts d'arrêt de 2 pouces.....	10	00
Tuyau à air chaud en fer-blanc galvanisé	1	00
Robinetts de vidange.	16	00
Robinetts de chaudière.....	4	00
Tuyaux en fer forgé d'un pouce.....	0	20
Soupapes à clapet de 2 pouces.....	10	00
do do 1 do	4	00
do sphériques de 1 do	4	00
Liens, coudes, embranchements, assortis.....	0	75
Chef ajusteur.....	3	00
Ajusteurs.....	2	00
Manœuvres.....	1	00
Manomètres à vapeur de Ashcroft.....	40	00
Grilles percées en fer pour les contre-marches des plates-formes destinées aux Orateurs et aux Membres.....	0	20
Grilles de 14 x 22 pouces	10	00
Grilles circulaires de 36 pouces	20	00
do do 14 x 9.....	5	00
do do 14 pouces	5	00
do 12 x 19 pouces.....	7	00
Longs entourages percés 84 pouces, sous les fenêtres du vestibule public	20	00
Grilles 8 x 12 pouces.....	4	00
do 14 x 6 do	3	00
Grille percée en fer pour la galerie.....	0	25

Les prix indiqués dans la liste précédente seront suivis dans les estimations de l'état des travaux ainsi que dans les changements, additions, suppressions et extras. Les mesurages et les calculs seront faits seulement par les architectes ou le commis des travaux.

Examiné et approuvé.

FULLER et JONES,
Architectes.

Le 6 novembre 1860.

(Signé,) CHARLES GARTH, Poseur d'appareils
à vapeur. ~~...~~
" JOHN ROSE, Commissaire.
" T. TRUDEAU, Secrétaire.

Témoins,
H. BERNARD.

No. 43.—Copie d'un rapport de l'Honorable Conseil Exécutif, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 18 décembre 1860.

D'après un mémoire, à la date du 4 décembre 1860, de l'Honorable Commissaire des Travaux Publics, établissant que plusieurs points de la plus haute importance relativement aux plans, à l'état d'avancement et à la qualité des travaux des édifices publics à Ottawa lui ont été dernièrement soumis. Que les travaux sont près de se terminer pour la saison, et qu'il serait à propos de faire une enquête complète sur l'état des choses, ainsi que sur la nature et le point d'avancement des travaux, les changements qui y ont été faits, les travaux extras qui ont été exécutés; de régler le mode qu'on suivra à l'avenir dans les estimations, la conduite et la surveillance générales des travaux; et recommandant que M. Page, ingénieur en chef de ce département, soit autorisé par Votre Excellence à se rendre sur les lieux et remplir la mission indiquée plus haut, et qu'il lui soit accordé pleine autorité d'exiger des architectes, du commis des travaux toute l'aide et tous les renseignements dont il pourra avoir besoin.

Le comité recommande que cette mission soit confiée à M. Page, conformément à la recommandation précédente.

Certifié.

(Signé,)

WM. H. LEE,
G. C. E.

A l'Honorable Commissaire
des Travaux Publics.

No. 44.

QUÉBEC, le 10 décembre 1860.

Monsieur,—Le Gouvernement, sur la recommandation de l'Honorable Commissaire des Travaux Publics, a décidé qu'une enquête serait faite sur tout ce qui concerne les Edifices Publics, maintenant en voie de construction à Ottawa, et vous a confié le soin de cette mission.

Vous trouverez ci-jointe une copie de l'ordre en Conseil à ce sujet, par lequel vous verrez qu'on demande votre opinion sur l'avancement et la qualité des travaux, et qu'on appelle votre attention sur les changements et modifications qui auront pu être faits aux plans originaux, surtout lorsque ces changements et modifications auront été la cause d'une augmentation ou d'une diminution du montant total pour lequel les édifices ont été entrepris.

Relativement à ce genre de travaux, vous prendrez les mesures qui pourront vous conduire à l'appréciation la plus juste de la valeur du chiffre des dépenses.

Vous examinerez si les changements qui ont été indiqués de temps à autre aux architectes des différents édifices étaient vraiment efficaces; et vous indiquerez le moyen le plus simple de dresser des estimations ou bordereaux mensuels.

Vous devrez aussi examiner, autant que vous pourrez le faire, les différents matériaux employés dans les constructions et les divers plans de ces constructions, afin de pouvoir donner votre opinion sur leur solidité. Vous jugerez quelle surveillance sera nécessaire durant la saison prochaine pour la conduite des travaux; en un mot, vous ferez rapport sur tout ce qui est relatif aux édifices de manière à mettre le Gouvernement en possession des renseignements les plus complets.

On vous remettra les différentes communications adressées à ce département, relativement à ces travaux ainsi que des copies des contrats et spécifications; vous trouverez les plans généraux à ce bureau.

Vous trouverez ci-jointe une copie de la lettre qui a été adressée aux architectes des différents édifices et aux commis des travaux relativement à votre visite à Ottawa. Par cette lettre ils sont invités à vous communiquer tous les plans, papiers et documents, et à vous donner toute l'aide nécessaire à l'accomplissement de votre mission.

Pour les explications relatives au chauffage et à la ventilation, vous devrez vous adresser à M. Garth, de Montréal.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

F. BRAUN,
pour le Secrétaire.

John Page, écuyer,
Ingénieur-en-Chef du Dépt.
des Travaux Publics, Québec.

RAPPORT DE JOHN PAGE, INGÉNIEUR-EN-CHEF DES TRAVAUX PUBLICS.

No. 45.

QUÉBEC, le 20 avril 1861.

Au Secrétaire des Travaux Publics.

MONSIEUR,—Conformément aux instructions qui m'ont été adressées en décembre dernier (et dont copie précède ce rapport) relativement à l'examen des travaux des édifices actuellement en voie de construction à Ottawa, je me suis immédiatement rendu sur les lieux, et ai pris toutes les mesures préliminaires pour m'acquitter de ma mission.

Je dois faire remarquer que le mauvais temps, non-seulement a retardé mes travaux, mais m'a forcé à demander aux architectes et au commis des travaux des renseignements sur des points que j'aurais pu éclaircir moi-même si le temps avait été plus favorable.

J'ai vérifié avec tout le soin possible les renseignements ainsi obtenus, et j'aurai l'honneur de vous les soumettre avec mes observations personnelles sans vérification nouvelle, excepté dans quelques cas particuliers.

Je pense qu'un coup-d'œil rétrospectif sur les travaux, depuis l'origine de l'entreprise, ne sera pas sans utilité en ce qu'il pourra en résulter beaucoup de clarté dans certaines des questions qui se présenteront subséquemment.

La première mesure que le Département ait prise à ce sujet est la publication d'un avis, à la date du 7 mai 1859, invitant les architectes à concourir en dressant des dessins des différentes parties des édifices qui devront être soumis avant le premier jour d'août suivant, et les informant que:—

“ Un prix de £250 sera accordé à l'auteur des dessins jugés les meilleurs pour les
“ Edifices du Parlement, £100 à celui qui viendra ensuite par ordre de mérite. £250 et
“ £100 seront accordés de même pour les Edifices des Départements. Les plans choisis
“ deviendront la propriété du Commissaire des Travaux Publics.

“ Les édifices sus-mentionnés seront d'un style d'architecture uni et solide; maçonnerie
“ assise en pierre émillée, joints tirés, angles en pierre de taille, moulures et entablements
“ aux fenêtres; les matériaux seront pris dans les environs d'Ottawa; les murs intérieurs
“ seront de brique.

“ On pourra se procurer à ce Département tous les renseignements relatifs à l'em-
“ placement des édifices, leurs dimensions, le nombre de chambres, etc., et nécessaires pour
“ dresser les plans.”

A la suite de cet avis, on reçut 23 dessins, dont 16 pour les Edifices du Parlement, dressés par 14 concurrents. Après les avoir tous examinés au point de vue des dispositions requises et de l'économie dans la construction, les candidats heureux furent:—

Pour les Edifices du Parlement.

MM. Fuller et Jones.....Premier prix.
MM. Stent et Laver.....Second prix.

Pour les Edifices des Départements.

MM. Stent et Laver.....Premier prix.
MM. Fuller et Jones.....Second prix.

Au mois de septembre suivant, ces messieurs reçurent instruction de faire à leurs

plans certaines modifications indiquées par le Département, ces changements devant être faits et les spécifications dressées au 15 octobre.

Le 8 septembre avis public fut donné que des soumissions pour l'érection des édifices seraient reçus jusqu'au premier jour de novembre suivant; et que les plans et spécifications pouvaient être consultés à Québec, Ottawa et Toronto, le et après le 15 octobre.

L'époque fixée fut toutefois remise jusqu'au 15 novembre. A cette époque, le Département avait reçu 21 soumissions pour les Édifices du Parlement et 29 pour les Édifices des Départements; et le 5 décembre tous les travaux des Édifices du Parlement, furent adjugés à M. Thomas McGreevy, entrepreneur, Québec, pour le montant de \$348,500, et le 7 décembre 1859, fut passé avec lui un contrat stipulant que les travaux devraient être commencés immédiatement, et continués de façon à être achevés le 1er jour de juillet 1862.

Environ à la même époque les travaux des Édifices des Départements furent adjugés à MM. Ralph Jones, Edward Haycock et Thomas C. Clark; et contrat fut passé avec eux le 7 décembre 1859, pour le montant de \$278,810. L'époque fixée pour l'achèvement des travaux était le 1er jour de février 1862.

Dans les deux cas, le contrat comprend tous les travaux indiqués sur les plans et portés aux spécifications, y compris les précautions contre le feu dans le soubassement et les seconds étages des différents édifices.

Les architectes qui avaient mérité les prix furent nommés le 2 décembre pour surveiller l'exécution des plans, savoir: MM. Fuller et Jones, architectes des édifices du Parlement, et MM. Stent et Laver, architectes des édifices des départements, et le 12 du même mois, M. John Morris fut nommé commis des travaux.

Aussitôt que ces dispositions furent prises, les entrepreneurs se mirent en devoir de se procurer les matériaux nécessaires et les travaux furent officiellement commencés le 20 décembre, en présence des autorités municipales d'Ottawa, des architectes, du Commissaire-Adjoint, du commis des travaux, et de l'Honorable Commissaire en chef des Travaux Publics, qui leva la première motte de terre.

L'emplacement des édifices est sur une pointe de terre élevée, connue sous le nom de "Barrack-Hill;" le côté Sud de cette pointe forme, sur une étendue de 1750 pieds, le côté Nord de la rue Wellington, l'une des principales rues de la ville.

Le terrain, entre le sommet de cette colline et la rue, offre une superficie de plus de 29 acres, il est irrégulier, et d'une largeur variant de 150 pieds au centre, à 300 pieds vers l'extrémité Ouest, qui est moins élevée, et bornée par une propriété particulière. A l'Est se trouve l'embouchure du canal Rideau, qui court en oblique vers le Nord, au pied du précipice qui forme le côté Est de cette colline.

Le terrain varie entre 135 et 162 pieds au-dessus du niveau le plus bas de l'eau de la rivière Ottawa, qui coule à l'Est et forme plusieurs baies assez profondes au pied des buttes à pic qui forment le côté Nord de la dite colline.

De la colline on voit la rivière à une longue distance, les chûtes de la Chaudière, toute la ville et la campagne environnante à plusieurs milles. Les édifices sont placés sur la partie la plus élevée et la plus étendue de ce terrain, et consistent en trois blocs distincts, disposés de façon à former les trois côtés d'un quadrilatère, ouvert au Sud.

Les édifices des Départements sont au Sud, à environ 100 pieds de la rue Wellington, à 700 pieds des autres édifices, chaque bloc est de forme rectangulaire, dont un côté fait face au côté Sud et l'autre aux côtés Est et Ouest du quadrilatère, respectivement. Le bloc à l'Est a 319 pieds de long sur la façade Sud et 245 pieds sur la façade Ouest. Il fait face à la partie Est de la ville appelée Basse-ville, et couvre une superficie de 41,400 pieds carrés.

Le bloc à l'Ouest a 277 pieds de long sur la façade Sud et 220 à l'Est, couvrant une superficie de 36,276 pieds carrés.

La façade Sud, ou principales des édifices du Parlement, a 471½ pieds de long, et la largeur, de la façade à la tour principale en arrière de la bibliothèque, a 370 pieds, donnant une superficie de 82,886 pieds carrés, ou 3 acres 7-10 pour l'espace de terrain occupé par tout l'édifice.

Les édifices du Parlement sont au centre, entre les deux autres blocs, à une distance d'environ 600 pieds du Nord de la rue, 175 pieds en diagonale de l'Est de la même rue, et à 360 pieds du bloc Ouest, laissant un intervalle entre les différents édifices de 700 pieds de l'Est à l'Ouest, et de 500 pieds du Nord au Sud.

La hauteur approximative du plancher du soubassement des édifices du Parlement est de 159 pieds au-dessus du niveau ordinaire de la rivière Ottawa pendant l'été. La même hauteur pour les blocs de l'Est et de l'Ouest est de 135 pieds 3 pouces et 142 pieds 3 pouces respectivement.

Toutefois la différence de niveau sera moins perceptible, et ne pourra produire qu'un effet agréable, quand on aura construit une voie à pente convenable de la rue Wellington aux édifices du Parlement, en longeant les côtés Est et Ouest des deux autres blocs; on pourra faire, dans l'espace intermédiaire, une série de terrasses, un peu au-dessous du niveau du sol au-dessous des édifices, mais rejoignant convenablement la voie dont j'ai parlé plus haut.

En déterminant la hauteur définitive de la surface des terrains autour des édifices, on a dû avoir égard non seulement à leurs niveaux actuels et respectifs, mais à la nature du sol afin d'éviter des excavations ou des levées inutiles.

C'est d'après ces considérations qu'on s'est décidé à prendre le niveau du sol au centre de la tour principale des édifices du Parlement, comme hauteur du niveau des terrains autour des dits édifices.

Mais il y avait une pente considérable à l'Est, à l'endroit où se trouveront les autres édifices, on a donc jugé convenable d'abaisser l'emplacement du bloc Ouest et d'élever le plancher du soubassement du bloc Est de 3 pieds 9 pouces, c'est-à-dire, à la hauteur susmentionnée.

Au premier aspect de la colline, avant que les excavations fussent commencées, on avait cru qu'on pourrait, sans difficultés, établir les fondations sur le roc. Mais en découvrant le sol on a trouvé que le roc était très-irrégulier, avec une forte pente au Sud et à l'Est, absence de roc à plusieurs endroits, souvent dans toute la couche supérieure; en outre les irrégularités constatées à plusieurs endroits ont nécessité des excavations beaucoup plus profondes qu'on avait cru d'abord, afin d'obtenir des fondations solides.

Ces obstacles et les travaux des conduits du chauffage et de la ventilation, ont occasionné des dépenses extraordinaires pour les excavations et la maçonnerie.

Afin de compléter les renseignements demandés, en me répétant le moins possible, je diviserai, comme suit, l'examen des différentes parties des travaux :

1° Travaux relatifs au système de chauffage et de ventilation adopté pour les différents édifices.

2° Conduits et drainage.

3° Avancement des travaux des édifices du Parlement. Changements autorisés, recommandés, etc.

4° Avancement des travaux des édifices des Départements. Changements autorisés, recommandés, etc.

5° Gaz et eau, sonnettes, tuyaux acoustiques, etc.

6° Surveillance, etc.

1.—CHAUFFAGE ET VENTILATION.

Il est facile de voir par ce qui a été dit des dimensions des différents édifices qu'un système ordinaire de chauffage et de ventilation aurait été insuffisant. On avait prévu cela dès le principe, mais rien n'était indiqué dans les plans. Il a fallu alors avoir recours aux hommes pratiques, et c'est ce qu'on a fait par un avis public le 14 novembre 1859, et ainsi conçu :—

“ Des soumissions seront reçues jusqu'à vendredi, le 30 décembre prochain, à midi, des plombiers, et mécaniciens qui seront disposés à entreprendre le chauffage et la ventilation des édifices du Parlement et des Départements à Ottawa.”

Les soumissions devront indiquer le montant pour lequel l'entrepreneur s'engagerait à construire, poser et à faire fonctionner convenablement tous les appareils de chauffage de chaque édifice; contenir une explication du système sur lequel la soumission serait basée, ainsi que des dessins et spécifications détaillés, l'efficacité du système étant garantie pour dix ans à partir du jour où les appareils commenceront à fonctionner.

A la suite de cet avis, on reçut neuf soumissions; et le 28 janvier 1860, les travaux furent adjugés à M. Garth, poseur d'appareils à vapeur, Montréal, pour le montant de

\$61,285. Pour cette somme M. Garth s'engageait à établir complètement tous les appareils nécessaires au chauffage et à la ventilation de tous les édifices.

Le plans soumi par M. Garth fut approuvé comme étant celui qui donnerait vraisemblablement les meilleurs résultats.

Voici, pour chacun des édifices, la description du système adopté :

ÉDIFICES DU PARLEMENT.

On propose de chauffer les édifices par la vapeur passant dans des tuyaux partant des chaudières dans la cour centrale; et allant aux Chambres Législatives, à la bibliothèque et les chambres contigues; d'après ce qu'on appelle le système de "voûtes," et aux salles de comités et autres parties de l'édifice d'après ce qu'on appelle le "système de serpentins," ou à rayonnement direct.

Le "système de voûtes" consiste, dans tous les cas, à avoir une ouverture suffisante pour introduire l'air froid dans la voûte où sont placés des tuyaux à vapeur, l'air est chauffé à son entrée dans la voûte et passe ensuite dans les chambres qu'on se propose de chauffer.

Les conduits à air froid sont disposés tout autour des édifices; trois de ces conduits vont du Nord au Sud, les deux conduits extérieurs ont 9 pieds de large sur une longueur d'environ 200 pieds; le conduit central à 10½ pieds de largeur sur une longueur de 285 pieds, chacun de ces conduits à une division centrale; à partir de ces points, la largeur est réduite à 7½ et 6½ pieds respectivement.

Chacun de ces conduits a une ouverture au sommet de la colline, c'est-à-dire, environ à 75 pieds au Nord des murs de la bibliothèque. A l'extrémité Sud, ces trois conduits convergent au même point (à environ 40 ou 50 pieds des tours principales), le conduit de réunion ne se prolonge pas plus loin et se termine par un entourage à ornements dans le mur de la terrasse.

Un conduit va également de l'Est à l'Ouest, se réunissant aux autres dans les corps de l'édifice. Il a 4 pieds de large à l'intérieur des tours des encoignures, et 9 pieds aux extrémités extérieures.

A l'Ouest, il va au sommet de la colline, et devra se terminer par un entourage à ornement à l'Est, à 100 pieds au plus des édifices.

On a disposé sous la partie centrale de la bibliothèque un conduit allant à l'Est et à l'Ouest; on pourrait se servir de ce conduit comme de soufflet en cas de besoin.

Il y a environ 3600 pieds de ces conduits, d'une hauteur de 2 à 4 pouces, encastrés dans la pierre de taille et légèrement inclinés à leur sortie des édifices.

Les excavations, la maçonnerie, etc., nécessaires pour l'établissement de ces conduits devra coûter environ 5,600 piastres.

Chambre des chaudières.—Le plancher de la chambre des chaudières a été rebaisé de 11 pieds au-dessous de la ligne indiquée dans le contrat, sa hauteur totale est de 22 pieds. A l'intérieur, il a 74½ pieds sur 68, et occupe tout l'espace sous la cour centrale. La face intérieure des murs et la souche pour la ventilation de haut en bas, et la sortie de la fumée située au Nord de la Chambre, ainsi que les escaliers des deux côtés au Sud sont en pierre calcaire taillée.

Le toit de cette bâtisse devant correspondre au niveau des planchers des autres parties de l'édifice, a dû être construit plat; on a donc jugé à propos de le construire en solives de fer forgé, et de longrines reliées les unes aux autres; les espaces entre les solives devront être remplis de béton, de la manière indiquée dans le contrat relatif aux précautions contre le feu.

Ces constructions, y compris les excavations, la maçonnerie et la souche principale de tirage, sont estimées à \$27,500.

Dans la chambre des chaudières, on devra placer six chaudières de Cornouailles, ayant chacune 20 pieds de long et 5 pieds de diamètre, munies d'un tambour, soupapes de sûreté, robinets, soupapes à vapeur, etc., aussi d'une machine à vapeur d'une force suffisante et munie des pompes nécessaires pour monter 250 gallons d'eau par minute dans les réservoirs des tours. Ces chaudières devront être fournies par l'entrepreneur du chauffage et de la ventilation; mais la pose des chaudières, etc., occasionnera une dépense additionnelle d'environ \$5,700.

Les voûtes à air chaud seront construites au-dessus des conduits à air froid, reliées à

ces conduits, comme il a été dit, sous les Chambres Législatives, dans toute l'étendue de ces chambres, et sous l'intérieur de la bibliothèque.

Elles seront construites en brique, 9 pieds de haut, arquées à leur sommet, et d'une longueur variant de 3 à 9 pieds, leur longueur totale sera de 1,260 pieds.

Tuyaux à air chaud,—14 pouces sur 9 de section, posés dans les murs avoisinant les salles de comités, et dans les autres parties de l'édifice, qui devront être chauffées d'après le "système de serpentins." La longueur totale de ces tuyaux sera d'environ 4306 pieds, et en outre 90 pieds de tuyaux de plus grandes dimensions pour la vapeur.

Le coût probable de ces voûtes avec les tuyaux sera de \$10,250.

Les tuyaux à air vicié seront posés sous les planchers, autour des Chambres Législatives, la bibliothèque et les chambres contigües. Ils devront avoir une largeur moyenne de 2½ à 3 pieds, et 1½ pied de haut. Leur longueur totale sera de 1,162 pieds, et ils coûteront environ \$4,000.

Les conduits pour la ventilation,—14 pouces sur 9, seront posés dans les murs des différentes chambres. Leur longueur totale sera de 9,964 pieds, mais le constructeur, d'après son contrat, doit faire 5,328 pieds de conduits de 9 x 4½.

Pour augmenter les dimensions de ces derniers, et construire les autres, il en coûtera environ \$3,300.

Les ventouses sur les toits devront être faites de tuyaux en faïence ou en fer galvanisé, d'un diamètre variant de 6 à 24 pouces, dans d'autres endroits elles consisteront en conduits triangulaires faits de matières incombustibles.

Leur longueur totale sera d'environ 4,952 pieds; coût probable, \$3,400.

La construction des petites souches de ventilation, des tuyaux sortant des Chambres Législatives, et l'épaisseur additionnelle qu'il faudra donner aux murs en raison du grand nombre de tuyaux et de conduits, coûteront environ \$12,700.

Les autres travaux non énumérés ci-dessus coûteront environ \$6,550.

Ainsi, la dépense pour les travaux relatifs au chauffage et à la ventilation et non compris dans les contrats sus-mentionnés, sera de \$130,000, et en ajoutant au moins 5 pour cent pour les dépenses imprévues, \$136,500.

ÉDIFICES DES DÉPARTEMENTS.

On a pris des dispositions pour chauffer les deux blocs des édifices par le système de voûtes sus-mentionné; l'air chaud entre par des grilles correspondant aux tuyaux posés dans les murs et qui passent par les ouvertures pratiquées dans les arches des voûtes.

Dans les chambres en avant l'air chaud entrera presque directement, et en arrière il viendra des voûtes par des tuyaux en fer galvanisé posés obliquement.

Les étages supérieurs de l'édifice seront chauffés par des tuyaux, allant jusqu'à 18 pouces au-dessus des planchers des différentes chambres.

Les conduits à air froid entreront de tous les côtés des édifices. Ceux qui sont destinés au bloc à l'Est auront trois entrées à l'Ouest, deux au Sud, trois à l'Est et trois au Nord. Ceux qui sont destinés au bloc à l'Ouest seront disposés de la même façon, à l'exception d'un tuyau de moins à l'Est.

Les conduits auront en général 3½ pieds de large, et 2½ pieds de haut. Les portions des conduits qui sont à l'intérieur des édifices seront faits de pierre calcaire taillée, mais à l'extérieur ils devront être de grosse maçonnerie, excepté pour 30 ou 40 pieds à leurs extrémités. (Voir les lettres ci-jointes et marquées A1, A2, A3, A4, A5, A6, A7, A8, A9, A10.)

Au Sud, on a décidé de mener les conduits jusqu'à la clôture en avant des édifices et de les terminer, à leur sortie, par des entourages convenables. Ceux des côtés Est et Ouest des différents édifices passeront sous l'allée, et se termineront au mur de la terrasse en dedans du quadrilatère. Au Nord et à l'Est, ils devront aller jusqu'au sommet de la colline et on pourra, avec avantage, les construire pardessus les tuyaux de drainage.

La longueur des conduits, pour le bloc Est, est d'environ 3,515 pieds; ceux du bloc Ouest 2,179 pieds; formant un total de 5,694 pieds, qui coûteront avec les excavations, \$78,000.

On pourrait, selon moi, diminuer un peu cette dépense en réunissant deux tuyaux dans un, au point où ils entrent dans l'édifice; ceci, je pense ne saurait avoir d'inconvénient si on conserve la même ouverture pour l'entrée de l'air.

Chambres des chaudières.—Les planchers des chambres des chaudières ont été abaissés de 11 pieds au-dessous de la base des murs de soubassement. L'espace occupé par la chambre destinée au bloc Est est de 1,956 pieds carrés, par celle du bloc Ouest 2,256 pieds.

La face intérieure des murs est de pierre calcaire taillée, et l'arrière de grosse maçonnerie. On propose de faire les toits de longrines et solives en fer, les espaces intermédiaires remplis de béton, les travaux sont estimés à \$19,300.

Dans chaque chambre, deux chaudières de Cornouailles, chacune ayant 20 pieds de long et 5 pieds de diamètre, qui seront posées avec tous les accessoires nécessaires, pour en assurer le bon fonctionnement, d'après le contrat pour le chauffage et la ventilation. La pose des chaudières, le fer pour les tuyaux de cheminée, la souche additionnelle de ventilation, formant un item séparé, dont le montant pour les deux blocs sera \$10,500.

Le coût probable des items suivants sera comme suit :—

<i>Pour les voûtes à air chaud.</i> —4 pieds de large et 9 pieds de haut, longueur dans le bloc Est 670 et dans le bloc Ouest 600 pieds. Total....	\$16,000.00
<i>Pour les conduits à air chaud, 9½ x 9½ pouces, 4,260 et conduits pour ventilation, 9,200. Total 13,460 pieds (ou 2½ milles) dont une partie est fournie par le constructeur. Une fois construits, ces conduits devront être recouverts d'une dissolution chimique pour faciliter le passage de l'air.....</i>	\$2,000.00
Ventouses dans les toits, consistant en tuyaux de poterie, etc., 7,100 pieds, portes pour aérer les chambres, etc.....	\$11,400.00
<i>Epaisseur additionnelle des murs vu le grand nombre et la dimension des tuyaux.....</i>	\$9,700.00

Le total des dépenses pour les conduits à air froid, la chambre des chaudières, la souche de ventilation, etc., y compris les items ci-dessus énumérés, s'élèvera à \$146,800.

Comme on n'avait pas prévu ces travaux dans les contrats pour l'érection des édifices, il est nécessaire de les porter aux travaux additionnels.

Il est étonnant toutefois que, vu l'importance de ces travaux, les entrepreneurs ne les aient pas compris dans leurs listes des prix.

L'estimation précédente est exacte en faisant la part des profits de l'entrepreneur. (Voir les lettres marquées B1, B2, B3, B4, B5, B6, ci-jointes.)

On peut classer comme suit les résultats du système de chauffage et de ventilation adopté :

1° L'abaissement du niveau du plancher de la chambre des chaudières, 10 pieds au-dessous des chambres du soubassement, permet de placer les chaudières assez bas pour que l'eau condensée dans les tuyaux à vapeur y arrive sans abaissement de température, et sans qu'il soit nécessaire de pomper ; mais si les chaudières avaient été placées au même niveau que les planchers de soubassement, on aurait été obligé de recueillir l'eau de condensation dans des citernes et de la pomper jusqu'aux chaudières ; cela aurait occasionné une grande perte de température, d'eau, et aurait exigé une plus grande quantité de combustible et plus de surveillance, en outre que les machines en auraient souffert.

2° En continuant les conduits à air froid à une distance considérable sous le sol, la température de l'air s'élèvera avant d'arriver aux chambres à air chaud, il y aura par là moins de risques de briser les tuyaux à vapeur. Les conduits ayant des ouvertures sur toutes les faces des édifices, il est probable qu'on aura toujours de l'air frais en abondance, quelle que soit la direction du vent. D'après ces dispositions, on pourra même, si on en croit des personnes compétentes, se dispenser d'avoir un soufflet.

3° Par la disposition des serpentins et des tuyaux à vapeur placés dans la même chambre, avec des tuyaux communiquant aux différents appartements qui doivent être chauffés, on obtiendra un courant d'air chaud régulier mieux qu'on ne l'aurait fait par le rayonnement direct ; ce système aide aussi à la ventilation en opérant le renouvellement de l'air dans les chambres mêmes.

4° Les ventouses contenues dans les mansardes ont pour effet de retenir l'air vicié jusqu'à ce qu'il soit rendu aux appareils qui le font sortir par le toit ; l'expérience prouve que, si on laisse l'air vicié se répandre sous le toit, il redescend dans les conduits quand la température baisse, pour s'échapper par les ouvertures des conduits.

On propose d'opérer la ventilation des Chambres Législatives par "le haut" et pa

“ le bas,” en évitant, si c'est possible, l'emploi de soufflets ou de tout autre appareil qui pourrait occasionner un courant d'air désagréable dans les édifices.

Pour atteindre le premier de ces deux buts, on pratiquera, près des plafonds, un nombre d'ouvertures suffisant pour laisser passer l'air vicié à tous les conduits dans les mansardes, jusqu'aux tours de ventilation; par faciliter cette opération, on placera de forts serpentins à vapeur dans chacune des quatre tours; ceci a été prévu dans les plans originaux et porté au contrat du constructeur.

Dans le système de ventilation par “ le bas,” on placera, en avant et en arrière des galeries, des grilles reliées à des tuyaux posés derrière les sièges des membres; en outre, il y aura, près du plafond, des conduits horizontaux communiquant avec la souche principale de tirage dans laquelle sont disposés les tuyaux de fonte destinés au passage de la fumée des chaudières.

Il est probable que la chaleur de ces tuyaux, pour la cheminée, occasionnera un fort courant de haut en bas, ce qu'on avait pas dans le système précédent.

Les personnes qui ont le plus étudié la question, bien qu'étant d'opinions différentes sur le système de ventilation par “ le bas,” sont généralement d'avis que, dans les grands froids, on ne saurait effectuer la ventilation par “ en haut ” sans une grande dépense de combustibles et sans gêner beaucoup les personnes qui occupent les édifices.

La construction toute particulière de la bibliothèque n'admettant pas qu'on pose des tuyaux verticaux dans les murs, la ventilation devra s'y opérer par “ en bas.”

Les salles de comités et les bureaux dans les édifices du Parlement et dans ceux des Départements, seront ventilés par “ en haut ” au moyen de conduits verticaux séparés, et se réunissant aux tuyaux à air vicié dans les mansardes; chaque chambre aura deux grilles à soupape correspondant au même conduit, l'une près du plafond, l'autre près du plancher.

On peut encore ajouter que, dans la manière de chauffer les Chambres Législatives, l'air, en sortant des voûtes, entre dans les chambres par plusieurs points à la fois et par de belles grilles en fer, disposées en avant et aux extrémités des plates-formes destinées au président et aux membres.

On espère que le résultat de ce système sera une distribution égale de la chaleur dans tout l'édifice en évitant les courants d'air, puisque la chaleur est engendrée immédiatement au-dessous de l'endroit qu'on veut chauffer, au lieu d'y être poussée au moyen d'un soufflet.

En outre de ce qui a été dit du chauffage des différents bureaux, il y aura un foyer dans chaque appartement pour ceux qui préfèrent ce mode de chauffage, on pourrait même avoir un poêle sans changer beaucoup les dispositions déjà prises.

2.—CONDUITS, DRAINAGE.

Dans les spécifications attachées aux différents contrats, on n'a mentionné que des tuyaux en poterie vernis :—

Pour les Edifices du Parlement.	{	Tuyau de 12 pouces de diamètre.....	100 yards.
		do 9 do do	200 do
		do 6 do do	300 do
		do 4 do do	300 do
		Jonctions, etc.	
Pour les Edifices des Départements	{	Tuyau de 12 pouces de diamètre... ..	1000 pieds.
		do 6 do do	1000 do

D'après ce tableau il paraîtrait qu'on s'était contenté d'un système ordinaire de conduits et embranchements à fleur de terre.

Cela s'explique en se rappelant que lorsque ces spécifications ont été faites l'emplacement des édifices n'était pas choisi.

Je suis donc d'avis que tous les conduits et drainages soient considérés comme des travaux additionnels et payés en conséquence.

Le terrain formant l'emplacement des édifices : ayant une pente vers le Sud, on devait donner cette direction aux différents conduits, mais pour leur donner une issue il fallait construire un égoût le long de la rue Wellington. Ceci offrait un inconvénient, car, pour construire un égoût dans une rue il faut le consentement de la corporation. De plus, en donnant aux égoûts principaux la direction Sud, il faudrait les faire passer sous les édifices auxquels ils sont destinés, ce qui nécessiterait une grande longueur de tuyaux d'embran-

chement et de reliement; de plus, l'élévation du terrain au Nord ne permettait pas de leur donner cette direction.

Voici ce qu'on a eu en vue en déterminant la position et la direction des principaux égoûts :—

1° Ouvrir une décharge aussi peu éloignée que possible, et disposer les différentes rangées d'égoûts de telle sorte qu'on puisse utiliser la partie supérieure des tranchées pour la construction des tuyaux à air froid.

2° Les placer à l'arrière des édifices, et aussi près qu'il serait possible pour recevoir toutes les immondices par des tuyaux d'embranchements très-courts, ensuite les enfoncer assez pour qu'il puissent *drainer* (*drain*) les chambres des chaudières, qui, comme on se le rappelle, sont de 10 à 11 pieds au-dessous de la ligne d'abord indiquée.

Edifices du Parlement.—L'étendue et les dispositions particulières de ces édifices, rendant impossible un système de conduits convergeant au même point, on s'est décidé à construire deux égoûts extérieurs, l'un allant à l'Est et l'autre à l'Ouest, au moyen desquels les différents côtés des édifices pourront être desséchés (*drained*).

On propose de relier l'égoût à l'Est (à une petite distance du sommet de la roche) à un égoût partant du bloc Est des Edifices des Départements. Cet égoût sera fait en tuyaux en poterie vernie à *tourillons* (*sockets*), posés à une profondeur suffisante pour l'égouttement de ces édifices seulement.

Cet égoût coûtera environ \$1500.

L'égoût à l'Ouest a 396 pieds de long, il va de la chambre des chaudières au sommet de la colline; il a 3 pieds de large et $4\frac{1}{2}$ pieds de haut, le dessus et le dessous sont arqués, les côtés sont en pierre calcaire taillée.

Les excavations pour la construction de cet égoût varient entre 15 et 20 pieds, principalement dans des couches de roc très épaisses, ce qui, vu le peu de largeur de l'excavation et la nature du roc, a rendu les travaux très-dispendieux.

On se propose de continuer l'égoût au moyen d'une ligne de tuyaux en fonte, de 18 pouces de diamètre intérieur, posés obliquement le long du versant de la colline, et bien encaissés; ces tuyaux devront s'étendre jusqu'aux eaux profondes et y être solidement fixés.

Le coût probable des excavations et de la maçonnerie, avec la prolongation des tuyaux jusqu'à la rivière coûtera environ \$29,000, y compris les travaux du côté Ouest. Les dépenses additionnelles pour les tuyaux de dessèchement (*drains*) se monterait à \$30,500.

Edifices des départements.—Les égoûts des deux blocs partent des chambres des chaudières respectivement, ils sont enfoncés à un pied au-dessous de ces chambres, et se continuent presque parallèlement aux murs; ils forment graduellement des courbes afin de diminuer la longueur des embranchements; ils suivent le chemin le plus court le long du pied de la colline où on se propose de les joindre à des tuyaux en fonte tels que décrits plus haut.

Bloc à l'Est.—Le conduit partant de ce bloc aura environ 402 pieds de long et $2\frac{1}{2}$ pieds de large et $4\frac{1}{2}$ pieds de haut; fond plat, dos arqué. L'intérieur sera en maçonnerie bouchardée; une fosse à immondices sera contruite près de la chambre des chaudières.

La profondeur de la tranchée varie de 17 à 30 pieds; et la largeur de 18 à 30 pieds à la partie supérieure et de $13\frac{1}{2}$ pieds au fond. A l'exception d'un espace de 160 pieds de long et de 4 pieds de profondeur, près des édifices, toute l'excavation a dû être pratiquée dans la pierre calcaire dure, très difficile à enlever non seulement à cause de la nature de cette pierre mais à cause du peu de largeur de l'excavation. Le coût de ces excavations avec la maçonnerie, etc., sera d'environ \$6,000.

Bloc à l'Ouest.—L'égoût partant de ce bloc a 370 pieds de long, les autres dimensions étant les mêmes que dans le précédent. La tranchée à 22 pieds de large à la partie supérieure, $14\frac{1}{2}$ pieds au fond, la profondeur variant de $23\frac{1}{2}$ à $28\frac{1}{2}$ pieds sur 160 pieds de longueur à partir de la chambre des chaudières et $4\frac{1}{2}$ pieds de profondeur, il faut creuser dans l'argile et le gravier: dans les autres parties, on trouve de la pierre calcaire dure et très irrégulière, et en blocs si considérables qu'il en coûte beaucoup pour l'enlever. Le coût de ces excavations, avec la maçonnerie, etc., est estimé à \$43,000.

Les diminutions considérables et l'usage ultérieur de ces édifices font du chauffage et de la ventilation une question de la plus haute importance.

Ces travaux n'ayant pas été prévus dans le contrat il en résultera des dépenses additionnelles considérables.

3. — AVANCEMENT DES TRAVAUX DES ÉDIFICES DU PARLEMENT, Etc.

Une fois l'emplacement et le niveau du terrain déterminés, on a pris immédiatement les mesures pour faire les excavations à la profondeur exigée par le contrat. On a trouvé toutefois à plusieurs endroits le roc si profond et si irrégulier qu'il a été nécessaire d'enlever plusieurs couches avant d'arriver à un point convenable pour les fondations.

A l'angle Sud de l'aile Est, on a dû creuser dans l'argile et dans des blocs de rocher, etc., à 16 pieds de profondeur; pour la tour principale à 6 $\frac{2}{3}$ pieds; à l'angle Sud de l'aile Ouest 6 $\frac{1}{2}$ pieds; à l'angle Nord de l'aile Ouest 3 pieds 5 pouces; et à l'angle Nord de l'aile Est, 5 pieds; c'est-à-dire plus bas que les limites fixées par le contrat; pour la bibliothèque deux pieds au-dessous du même niveau.

Mais en raison de la profondeur nécessaire pour les chambres des chaudières et les conduits d'air se reliant au système de chauffage et de ventilation, on a pensé qu'il serait moins coûteux de construire les murs de fondation à une plus grande hauteur que d'abaisser le niveau du terrain, ce qui aurait nécessité des excavations coûteuses dans le roc. Quand on commença les travaux, il y avait de 2 à 3 pieds de neige sur le sol, qui empêchaient de choisir les meilleures places pour déposer les matériaux, en même temps, la terre étant gelée à une grande profondeur, l'excavation du sol devenait presque aussi coûteuse que dans le roc.

On eut aussi beaucoup de difficulté à se procurer de la pierre de construction, celle qu'on prend dans les environs pour les bâtisses de la localité n'offre pas de bonnes conditions de durée et de solidité; sans en excepter celle qu'on a employée pour les écluses du canal Rideau et pour le pont des Chutes de la Chaudière.

On explora donc les environs pour y trouver des carrières, mais après beaucoup de dépenses on dut abandonner ce projet soit en raison de la nature de la pierre, soit parce qu'on n'en trouvait pas en assez grande quantité.

Conséquemment, le printemps avançait et on n'avait pas encore trouvé la pierre; en même temps il était difficile, dans une ville aussi nouvelle, de trouver des ouvriers expérimentés.

Toutefois, on commença à faire les excavations, construire des ateliers, et fabriquer des outils; des chantiers de briques furent établis, la pierre brute pour fondations et le bois apportés sur les lieux.

La première maçonnerie fut commencée le 26 avril, à l'Est du mur principal de la bibliothèque; les fondations dans cette partie coûtèrent beaucoup pour le nivlage et les *pent*es (*steps*) en conséquence de l'irrégularité et de l'épaisseur du roc.

En *mai*, on jeta les fondations de la chambre des chaudières et du Conseil Législatif avec les chambres y attenantes.

En *juin*, on jeta les fondations de la tour centrale principale, et d'une partie de l'aile Ouest, et on reçut une certaine quantité de pierre d'Ohio pour les parements extérieurs.

En *juillet*, on continua les murs commencés, et on fit avancer la taille des pierres.

Pendant le mois d'*août* on continua la maçonnerie de l'aile Ouest à plusieurs pieds au-dessus du sol, et on jeta les fondations de l'autre partie.

Le samedi, 1^{er} *septembre*, Son Altesse Royale, le Prince de Galles, posa la première pierre angulaire des fondations au Nord-Est, à l'angle de la chambre du Conseil Législatif. Pendant ce mois on continua les fondations de tous les édifices à l'Ouest de la tour centrale, et on compléta les excavations de l'égoût principal dont on avait commencé la construction, et on tailla une grande quantité de pierre.

En *octobre*, la plus grande partie des fondations fut achevée, les murs de la bibliothèque continués ainsi que les murs de la façade jusqu'à la ligne des plinthes. L'égoût principal fut aussi continué, et un toit provisoire fut placé sur la chambre des Chaudières pour permettre la construction de celle-ci.

En *novembre*, les murs Est et Ouest et les tours des deux ailes furent continués jusqu'à la ligne des plinthes; l'assise des plinthes et des pierres à moulures fut posée tout le long des façades et des murs de refend; plusieurs des murs intérieurs en briques furent commencés, et quelques solives en fer posées au rez-de-chaussée; les arches au-dessus des entrées des tours principales furent commencées, et les réseaux des fenêtres du vestibule central posés.

L'égoût principal et le conduit à air froid furent continués, et on fit des préparatifs pour abriter les constructions pendant l'hiver.

En décembre, les arches dans la tour principale furent achevées, l'égoût principal et les conduits à air froid furent continués; les excavations pour les conduits d'air au Nord et au Sud furent continuées.

Au commencement de ce mois on suspendit les travaux et on couvrit les murs.

On peut résumer comme suit l'état des travaux lors de ma visite :

Les murs de fondation, y compris ceux pour la ventilation, étaient achevés. Les murs de façade et les murs mitoyens, à l'Est et à l'Ouest, étaient rendus à un pied au-dessus de la ligne du rez-de-chaussée, et à 11 pieds au-dessus du niveau du sol. Les arches de la tour, au-dessus de l'entrée principale, étaient achevées; les réseaux des fenêtres du vestibule central posés. Les murs extérieurs de la bibliothèque étaient à 5 pieds au-dessus du niveau du sol. Tous les autres murs étaient rendus au niveau du soubassement et quelques-uns jusqu'au niveau du sol. L'égoût principal était rendu à 250 pieds de la cour centrale, et les excavations en étaient achevées.

Voici l'état sommaire des travaux achevés et des matériaux fournis depuis le commencement des travaux jusqu'au 1er février dernier :—

Excavations, terre, etc.....	yards cubes	33,568
do roc, etc.....	do	17,217
Pierre brute fournie.....	do	26,676
Maçonnerie faite.....	do	14,542
Briques fournies.....	(nombre de)	1,122,700
do posées.....	do	507,965
Pierre calcaire en blocs, fournie et taillée	pieds cubes	56,000
do posée.....	pieds carrés	34,000
Pierre à sablon d'Ohio et du pays, fournie et taillée (une partie est posée).....	pieds cubes	40,800
Bois fourni.....	M. P.	745,000
Longrines et solives en fer.....	tonneaux	330
Pierre de Nepean pour façades fournie et préparée...	yards carrés	22,252

On a exécuté d'autres travaux, fait des préparatifs et fourni des matériaux qu'il est inutile d'énumérer.

Dans les instructions adressées aux architectes par le Département à la date du 12 décembre 1859, il dit :—

“ Vous aurez soin dans l'exécution de ces plans et dans les dessins de détail de faire les changements suivants conformément aux termes du contrat.”

“ 1° Laisser des ouvertures pour portes dans les murs de soubassement des chambres, sur la façade de l'édifice, de manière qu'on puisse y avoir accès si cela était nécessaire par la suite, y ménager des ouvertures sur le dehors et y placer des foyers.”

“ 2° Changer certaines parties du soubassement en voûtes pour le bois de chauffage, et y pratiquer un passage assez large pour un camion ou charrette.”

“ 3° Ouvrir des passages dans les murs où il est indiqué sur les plans : *pas de soubassement*, afin de donner accès pour la pose des tuyaux de gaz et d'eau.”

“ 4° Transporter les cabinets d'aisance et les urinoirs du côté de l'entrée principale aux chambres avoisinantes, et percer des trous dans les murs pour les éclairer.”

Ultérieurement un avis, à la date du 14 février 1860, (dont copie ci-jointe) fut adressé à l'entrepreneur par les architectes :—

INSTRUCTIONS A L'ENTREPRENEUR POUR LES EXTRAS.

“ MONSIEUR,—Vous êtes invité à faire les différentes excavations jusqu'à la surface du roc; à faire des excavations dans toute la surface de la cour centrale, et des tranchées pour les conduits à air froid, se reliant aux appareils de chauffage; à laisser des ouvertures pour les portes dans les chambres du soubassement, sur la façade des édifices, afin d'en rendre l'accès facile si cela est nécessaire par la suite; pratiquer aussi des ouvertures pour les éclairer du dehors, et y placer des foyers, comme l'indiquent les dessins des travaux.”

(Signé,) FULLER et JONES,
Architectes des Edifices du Parlement.

Les excavations additionnelles pour les fondations (dont cette lettre parle), et la maçonnerie qu'on devra faire en plus au-dessous de la ligne indiquée dans le contrat, avec le remplissage nécessaire, coûteront environ \$46,000.

Par suite des changements indiqués dans le soubassement on obtiendra 12 chambres de plus, la superficie de la plus grande de ces chambres est 484 pieds carrés, et celle de la plus petite 216 pieds. La superficie de toutes les chambres réuies est de 3,664 carrés.

Les espaces réservés pour les voûtes à bois de chauffage sous les Chambres Législatives, forment une superficie de 4,550 pieds; l'espace sous la chambre des cartes attenant à la bibliothèque de 3,404 pieds.

Pour ces chambres et voûtes, il faudra 34 fenêtres complètes de plus; on a construit 22 ouvertures pour les portes et 26 pour les arches.

Ces travaux coûteront probablement \$7,000.

Pour augmenter l'espace destiné à la circulation des voitures vis-à-vis l'entrée principale et pour donner un meilleur aspect au vestibule public on reculera la tour principale à neuf pieds plus loin des édifices qu'il n'était indiqué sur les plans. Ce changement, en faisant ressortir davantage la tour, améliorera beaucoup l'aspect général.

On substituera le marbre d'Arnprior au moellon pour les socles des piliers à l'entrée de la tour principale. Ces arrangements sont estimés à \$4,100.

On augmentera les dimensions des arcs-boutants autour de la bibliothèque afin d'offrir plus de résistance à la poussée du toit, et on substituera aux cheminées et arcs-boutants indiqués dans le contrat une tour au-dessus du corridor à l'entrée de la bibliothèque. Ces changements coûteront environ \$5,450.

On substituera la pierre à la brique pour les murs intérieurs des cours extérieures, cela avec quelques changements non-énumérés coûtera \$1,600.

Quand on a dressé le contrat et les spécifications on connaissait fort peu la nature des matériaux qu'on pourrait se procurer dans le voisinage, on savait qu'il s'y trouvait différentes variétés de pierre à chaux les unes de bonne qualité, et les autres s'altérant considérablement dès qu'elles sont exposées à l'air.

On croyait toutefois qu'en prenant la meilleure qualité de ces pierres cela suffirait pour assurer la durée et la stabilité des travaux extérieurs.

Les travaux furent donc adjugés après qu'il eut été convenu qu'ils seraient faits en pierre à chaux, telle qu'on la trouve dans le voisinage, excepté les moulures des portes et des fenêtres qui, d'après les spécifications, "devaient être faites de moellon jaune de Perth ou de pierre de Cleveland, ou de toute autre pierre de la même qualité, approuvée."

Mais peu après le commencement des travaux on apprit qu'on pouvait se procurer à Nepean, à peu près à 10 milles d'Ottawa, de bon moellon de couleur claire.

Cette pierre porte le nom de "moellon de Potsdam," elle est de couleur riche et variée, et très durable. Les architectes la recommandèrent fortement au lieu de la pierre calcaire à couleur sombre, comme étant bien plus convenable pour les murs extérieurs, quoiqu'un peu plus chère.

D'après cette recommandation on substitua la pierre de "Nepean" à la pierre calcaire. Le supplément de dépense ainsi occasionné sera d'après les prix indiqués dans l'*Ordre en Conseil* d'environ \$16,700. (Voyez les appendices C1, C2, C3, C4, C5 et C6.)

Les dépenses pour les travaux commencés et autorisés, dans les édifices du Parlement, en dehors des travaux portés au contrat peuvent être résumés comme suit:—

Travaux pour le chauffage et la ventilation.....	\$136,000
“ “ égoûts et drainage	30,500
“ “ fondations additionnelles.....	46,000
“ “ changements dans le soubassement.....	7,000
“ “ tour et entrées principales.....	4,100
“ “ bibliothèque	5,450
“ “ cours intérieures	1,600
“ “ revêtement extérieur des murs.....	16,700
Total.....	\$247,410

CHANGEMENTS ET TRAVAUX RECOMMANDÉS.

Pour la solidité, et en vue des précautions contre le feu, on recommande de substituer

des toits en fer aux toits en bois indiqués d'abord; spécialement dans les Chambres Législatives, les corridors, les galeries des tableaux qui seront éclairés la nuit au moyen de becs de gaz, disposés dans les mansardes, et se réfléchissant au travers de panneaux en verre dépoli posés dans les plafonds.

Ce mode d'éclairage, bien que peu économique, est certainement le plus agréable qu'on puisse adopter.

La chaleur développée par tant de becs de gaz réunis dans un si petit espace aurait nécessairement détérioré un toit en bois, quelques précautions qu'on eût pu prendre. (Voir l'appendice D.)

La dépense additionnelle pour les toits en fer des Chambres Législatives, galerie des tableaux etc., en sus du contrat, sera d'environ \$16,000.

Comme le feu ne peut se déclarer que dans l'intérieur des édifices, on propose de construire, à l'épreuve du feu, les plafonds des salles des comités, des rapporteurs, et les chambres de l'avant au Sud, au moyen de solives légères en fer et de cuivre roulé aux cylindres comme pour les planchers.

Les dépenses additionnelles à cet effet sont estimées à \$9,000, et le revêtement des plafonds avec du fer en feuille \$4,800; ce qui forme un total de \$29,800 pour les toits en fer, et les plafonds à l'épreuve du feu, tels que décrits plus haut.

La substitution du fer au bois, dans tous les toits des édifices (en supprimant les plafonds à l'épreuve du feu) coûteront environ \$46,800.

Le mode d'éclairage de certaines parties des édifices a dernièrement occupé l'attention des architectes, et ils proposèrent de construire, dans les endroits où les lanternes des toits pourraient être endommagées par la neige ou la glace tombant des parties les plus élevées des toits, un abri au moyen d'une arche projetant en avant. Ceci préviendrait nécessairement les infiltrations et donnerait un meilleur aspect aux édifices, mais il est à craindre que dans les grands vents cela n'occasionnât des amas de neige assez considérables pour obstruer le jour dans certaines parties de l'édifice.

Les travaux nécessaires pour les modifications y compris la construction d'arcs-boutants pour consolider les côtés Est, Nord et Ouest des murs et les changements à faire dans quelques-unes des fenêtres coûteraient environ \$8,000. (Voir l'appendice E.)

Le couronnement en fer forgé à ornement pour le toit forme un item supplémentaire, qu'il serait à désirer de voir autorisé et commencer au plus vite afin qu'on pût le poser avant de placer les ardoises. Coût probable \$20,000.

Les sculptures en bois indiquées sur les dessins pour les corniches, dans les deux Chambres Législatives et qui ne sont pas portées au contrat sont un ouvrage qui demandera beaucoup de temps et qu'il serait bon de commencer aussi vite que possible. Coût \$3,200.

En examinant avec soin les plans et le modèle de la bibliothèque, on est frappé de l'élégance et de la hardiesse de cette construction. Mais comme ces plans et ceux des autres édifices sont restés longtemps au Département des Travaux Publics, je pense qu'il n'est pas nécessaire de faire, à ce sujet, d'autres remarques que celles qui ont trait à la solidité des constructions.

A ce sujet, on a parlé de renforcer intérieurement les murs; on a aussi indiqué des arcs-boutants dans les cours intérieures, et pour les murs extérieurs du Nord de l'Est et de l'Ouest, ainsi qu'un toit en fer, etc., pour les édifices; on veut également renforcer les arcs-boutants de la bibliothèque.

En ce qui concerne la bibliothèque, il est probable que bien que les murs verticaux, renforcés par des arcs-boutants à l'intérieur, soient suffisants pour supporter la poussée du toit en voûte qui se trouve en-dessus, il serait bon de prendre plus de précautions; on recommande donc d'augmenter partout de six pouces l'épaisseur des murs et des arcs-boutants de la dite bibliothèque; cela coûtera environ \$4,500.

Sur les dessins les étançons du toit arqué de la bibliothèque, sont indiqués de marbre; mais dans la liste des "*questions et réponses*," annexée à la spécification, on indique qu'elles seront de pierre d'Ottawa polie; on a fait ce changement probablement en vue d'une économie.

Mais le dessin original et le changement indiqué sont évidemment mauvais, si la bibliothèque doit être construite à l'épreuve du feu, car ni le marbre ni aucune autre espèce de pierre calcaire ne sont de nature à résister à l'action du feu; de plus leur densité est beau-

coup plus considérable que celle d'un grand nombre d'espèces de moellons qui seraient préférables en ces circonstances.

Il serait, en tous cas, beaucoup plus à propos de choisir la pierre la plus cohésive et et d'un poids spécifique le plus petit possible, quelle que soit sa couleur et sa nature, quitte à dépenser une légère somme pour donner aux étonçons un reflet encaustique; ce procédé produit un effet aussi bon que le meilleur marbre, même poli avec soin.

Relativement aux constructions, il serait à propos de supprimer l'intervalle vide entre les murs et le revêtement en brique des six tours angulaires, en avant et sur le refend, surtout là où ses murs sont unis à ceux des divisions intérieures.

Il serait bon aussi d'ajouter une autre rangée de chaînes de fer dans les tours centrales, immédiatement au-dessus des arches à l'entrée.

D'après le contrat, les piliers, colonnes, chapiteaux, socles, plinthes et les arches moulées dans les Chambres Législatives "devront être de marbre d'Arnprior ou de tout autre marbre d'une qualité approuvée. Les piliers et colonnes devront être de couleur sombre; les chapiteaux, socles et cordons, de marbre blanc. Les moulures des arches, les cercles des voussoirs, devront être de marbres gris et blanc, entremêlés en quantités égales. Les socles formant la base des piliers devront être faits d'un seul bloc solide de marbre de couleur sombre." Les architectes prétendent toutefois que bien que le marbre d'Arnprior soit spécifié, et qu'on en ait montré un échantillon aux entrepreneurs, lorsqu'ils ont fait leur soumission, "on ne peut l'employer qu'en petites quantités dans les édifices vu la couleur sombre qu'il affecte généralement."

Les architectes se sont procurés dernièrement des échantillons des marbres, de Kingston, Belleville et Grenville, dont les prix respectifs seraient \$2.50, \$1.40, et \$1.30 par pied cube. Le prix du marbre d'Arnprior est \$1.50.

Ils n'ont été autorisés à faire aucune dépense pour trouver ou ouvrir de nouvelles carrières, ou pour se procurer des renseignements sur d'autres matériaux du pays.

Ils demanderaient en conséquence "qu'on nommât une commission spéciale pour s'assurer des ressources que le Canada offre en matériaux propres aux constructions, et que les matériaux qu'on trouverait fussent employés exclusivement, sans tenir compte des dépenses que cela occasionnerait. Les édifices formeraient ainsi un musée Provincial de minéralogie."

"Les remarques précédentes s'appliquent au bois dont on se servira dans la menuiserie. Quelques-unes des chambres devront être lambrissées en érable, d'autres en chêne, d'autres en noyer, mérisier, bois-blanc, sapin, etc., et non pas toutes avec le même bois comme le contrat l'indique."

Il est certain que l'emploi de matériaux si divers, bien que pouvant produire des résultats fort curieux, témoignerait un fort mauvais goût, ne conviendrait point à des édifices destinés à la Législature, et ne serait point approuvé par le Gouvernement ni par le public.

Relativement aux marbres de différentes espèces qui pourraient se trouver sur les lieux, on pourrait obtenir tous les renseignements nécessaires de Sir William Logan, géologue aussi habile que toujours bien disposé à donner les renseignements de cette nature.

La qualité et la variété des différents bois du pays sont si bien connues qu'il est inutile de s'étendre sur ce sujet.

Pour le prix du marbre, on ne devrait pas, semble-t-il, dépasser le chiffre indiqué dans le contrat, bien que, dans certaines circonstances, il fût peut-être à propos d'aller le chercher à différentes carrières afin d'obtenir une plus riche variété de couleurs.

La spécification indique que les travaux de menuiserie seront faits de bois de sapin préparé pour recevoir les couleurs et le vernis, mais dans plusieurs cas on indique l'emploi du chêne qui serait bien préférable pour plusieurs parties de l'édifice.

Cependant, il ne semble pas y avoir de raisons suffisantes pour changer de bois; on pourrait toutefois finir en chêne les appartements du Gouverneur-Général, les chambres du Conseil Exécutif en érable, les garde-robes en cèdre rouge, et les fumoirs ou *tabagies* en bois blanc.

Il n'est point à propos de faire de changements dans les chambres ordinaires; dans les parties les plus importantes, telles que les Chambres Législatives, les corridors et la galerie des tableaux, un finissage en sapin est suffisant. Pour l'effet, on pourrait avoir à

un "reflet encaustique," relevé par quelques dorures, ce qui n'occasionnerait qu'un faible surcroît de dépense.

4. — AVANCEMENT DES TRAVAUX DES ÉDIFICES DES DÉPARTEMENTS, Etc.

La position et la hauteur relative du rez-de-chaussée des différents édifices, une fois déterminées, on commença immédiatement les travaux. Mais on s'aperçut bien vite que le bloc Est se trouverait placé sur un rocher encore beaucoup plus irrégulier, et l'angle Est est beaucoup plus bas que pour les Édifices du Parlement.

On fut donc obligé de creuser, en moyenne, à 9 pieds plus bas que la ligne indiquée dans le contrat, afin d'obtenir des fondations convenables; ces travaux, avec la taille des gradins, (*steps*), le nivellement du roc et les ouvertures qu'on dut y faire, ont coûté des sommes considérables.

La première pierre des murs de ce bloc fut posée le 2 avril, et depuis cette époque jusqu'à la fin de la saison, on n'a pas discontinué les constructions.

Voici quel était, lors de ma visite, l'état des travaux: Tous les murs de soubassement étaient achevés et ceux du rez-de-chaussée étaient rendus jusqu'aux arches des fenêtres; excepté une partie de l'ouverture de la porte centrale à l'angle Sud-Est, et une partie du mur extérieur en arrière.

La tour principale était rendue jusqu'au niveau des fenêtres de l'étage supérieur, les solives du rez-de-chaussée posées, les conduits à air froid construits à l'intérieur ainsi que les deux tiers des conduits à air chaud.

On avait taillé toute la pierre pour les moulures des portes et des fenêtres du rez-de-chaussée, et une grande quantité pour l'étage supérieur.

La plus grande partie des pierres pour les murs de la façade était prête et une grande quantité de matériaux de toute sorte apportée sur place; l'excavation du *drain* principal était aussi achevée.

Pour abaisser le niveau de l'emplacement du bloc Ouest à la hauteur du niveau du bloc Est, il a fallu faire des excavations considérables, presque partout dans du roc très-dur, et d'une configuration excessivement massive et irrégulière.

Il a fallu aussi tailler des gradins (*steps*) pour la plus grande partie de l'espace occupé par les murs en raison de la pente prononcée des différentes couches.

Cela a retardé les travaux de beaucoup, et la maçonnerie n'a pu être commencée que le 26 juillet.

Voici où en étaient les travaux en janvier dernier: la plus grande partie des excavations et le *drain* principal étaient achevés; la maçonnerie était rendue au niveau de l'assise des bases; les saillies de l'angle N. O. étaient rendues jusqu'aux arches des fenêtres du rez-de-chaussée; une partie des conduits d'air froid et d'air chaud étaient construits dans les *refends* de l'aile Sud; et la chambre des chaudières était construite jusqu'à la ligne des plinthes des murs d'arrière des édifices.

Une quantité considérable de pierre était taillée pour les moulures des portes et fenêtres du rez-de-chaussée, etc., et une grande quantité de matériaux de toutes sortes avait été apportée sur place.

On peut appliquer à ces édifices les remarques déjà faites sur la difficulté de se procurer des matériaux et des ouvriers.

Voici le résumé des travaux faits et des matériaux fournis pour les deux blocs jusqu'au 1er février 1861:—

Excavations, terre, etc.....	yards cubes.....	27,836
do roc.....	do	29,244
Pierre brute fournie.....	do	26,750
Maçonnerie faite.....	do	18,210
Briques fournies.....	nombre	1,096,000
do posées.....	do	1,045,000
Pierre calcaire préparée et fournie.....	pieds cubes et carrés.....	59,400
Pierre calcaire posée.....	do do	24,000
Moellon d'Ohio et du pays, pieds fournis, préparés et posés en partie.		40,000
Bois et madriers fournis, pied	(m. b.).....	1,450,000

Solives en fer, tonneaux.....(90 tonneaux sont posés).....	305½
Pierre de Népean pour façade, fournie préparée, yards carrés (dont un tiers est posé)	8,700

On a fait d'autres préparatifs et fourni d'autres matériaux qu'il est inutile d'énumérer.

Une lettre d'instruction adressée par le département aux architectes, à la date du 10 décembre 1859, porte que :—

“ Vous aurez soin, dans l'exécution de ces plans et dans les dessins de détail, de faire les changements suivants, conformément aux termes du contrat :—”

1° “ Changer les dispositions de l'aile droite ou Est, indiquées sur les plans du sous-missionnaire, de sorte que la façade la plus longue, et l'entrée des chambres du Gouverneur soient sur le carré au lieu d'être sur la rue Wellington, et que la façade la plus courte donne sur la rue Wellington.”

2° “ Changer la position de la petite tour de l'aile droite, et la placer à l'extrémité Est de la façade donnant sur la rue Wellington.”

3° “ La petite tour octogone à l'angle N. O. du côté sud de l'aile gauche devra projeter en avant afin de n'avoir à placer dans la chambre ni mur rentrant, ni longrines, etc.”

4° “ Faire disparaître la saillie de la chambre photographique, et préparer une chambre à cet effet dans l'étage supérieur de l'aile gauche.”

5° “ Laisser des ouvertures dans toutes les enceintes des soubassements, dans les deux ailes, là où les murs sont assez élevés pour permettre de faire des chambre plus tard.”

Le 28 février, les architectes adressèrent aux entrepreneurs un ordre dont copie suit :—

ORDRE AUX ENTREPRENEURS POUR LES EXTRAS.

“ MESSIEURS,—Vous êtes invités par la présente à continuer les excavations jusqu'au-dessous de la rangée de chambres, dans les deux blocs des édifices des départements, qui est la plus rapprochée de la rue Wellington, afin de permettre par la suite l'usage de cette partie du soubassement. Vous pratiquerez aussi des tranchées pour tous les murs, piliers, etc., des deux blocs jusqu'au rocher ferme, et vous nivelerez le tout ; vous pratiquerez aussi des excavations nécessaires pour la chambre des chaudières et tout ce qui a rapport au chauffage et à la ventilation ; vous rendrez les murs jusqu'au roc dans tous les cas, et ferez des ouvertures de portes et de fenêtres ainsi que des foyers, dans la rangée des chambres du soubassement sus-mentionnées.”

(Signé,) STENT et LAVER,
Architectes des édifices des Départements.

Le changement sus-mentionné dans la position et la disposition du *bloc Est* a nécessité plusieurs modifications dans le but d'adapter l'extrémité Est de l'édifice au nouvel emplacement.

Ces modifications consistent principalement dans une extension de 40 pieds, et l'érection d'une tour à l'extrémité ; sans cela, la position du bloc étant renversée, il se serait trouvé contigu aux Edifices du Parlement.

Les dessins indiquaient que cette portion de l'édifice serait d'un style simple ; mais maintenant qu'elle fera face à la basse-ville, il est important d'en altérer le style pour l'aspect général.

Le nombre de fenêtres est le même, mais il y a une entrée de plus à la tour. Ces travaux et les excavations additionnelles nécessaires pour donner à la façade principale de l'édifice la direction Nord et Sud. sont estimés à \$16,820.

La profondeur additionnelle des excavations dans la terre et le roc pour les fondations, et la maçonnerie et le remplissage devenus par suite nécessaires au-dessous de la ligne indiquée au contrat, coûteront, pour

Le bloc Est.....	\$28,100
do Ouest.....	15,700

\$43,800

Dans le contrat, on a prévu que les chambres de soubassement dans les deux ailes de l'édifice ; mais d'après les modifications autorisées par “ l'ordre ” précédent, on se trouve

à avoir 24 chambres de plus dans le soubassement du bloc Est et 23 dans celui de l'Ouest ; la plus grande de ces chambres a 504 pieds carrés, la plus petite 149 pieds.

Les moulures des fenêtres, les fenêtres, les arches, les portes, les tuyaux et souches de cheminées additionnelles pour ces chambres, coûteront environ, pour

Le bloc Est.....	\$3,700
do Ouest.....	3,200
	<u>\$6,900</u>

Le long de la façade Sud en arrière de chaque édifice, on a fait une ouverture continue pour éclairer les chambres de soubassement ; mais sur les façades Est et Ouest, on a pensé plus convenable de faire une ouverture octogonale pour chaque fenêtre.

Le mur formant ces ouvertures part du roc ; la façade de ce mur est de pierre de Nepean avec un cordon de pierre d'Ohio, et des grilles en fer le long des façades Sud et Ouest, ces ouvertures coûteront, pour

Le bloc Est.....	\$5,570
do Ouest.....	4,200
	<u>\$9,770</u>

Les marches qu'il faudra ajouter aux portes d'entrée, les murs de support, avec bordure ébrasée, têtes moulées et chanfreinées pour recevoir les reverbères, etc., coûteront, pour

Le bloc Est.....	\$1,210
do Ouest.....	1,100
	<u>\$2,310</u>

L'augmentation de hauteur du *bloc Est*, telle qu'indiquée sur le plan de ce bloc, coûtera \$2,370.

Le contrat porte que " toute la pierre employée dans les édifices sera de la pierre calcaire bleue du district, choisie avec soin," mais pour les raisons exposées plus haut, on a substitué le moellon dans la façade extérieure des murs, cela coûtera, pour

Le bloc Est.....	\$17,400
do Ouest.....	14,000
	<u>\$31,400</u>

Le coût des travaux autorisés et commencés pour les édifices des départements en outre de ceux qui sont portés au contrat, est comme suit :—

Travaux pour le chauffage et la ventilation.....	\$146,800
do do conduits et drainages.....	79,000
do do excavations additionnelles pour les fondations.....	43,800
do do altérations dans le soubassement.....	6,900
do do extrémité Est, bloc Est.....	16,820
do do murs pour ouvertures.....	9,770
do do marches additionnelles, etc., etc.....	2,310
do do hauteur additionnelle du bloc Est.....	2,370
do do façade des murs extérieurs.....	31,400
Total.....	<u>\$339,170</u>

En ajoutant 5 pour cent pour les dépenses imprévues, on obtient le total de..... \$356,128

CHANGEMENTS ET TRAVAUX RECOMMANDÉS.

Pour rendre les édifices à l'épreuve du feu (*fire proof*) on devra prendre les mêmes précautions dans les mansardes que dans les rez-de-chaussée et les premiers étages ; en d'autres termes on devra substituer des poutres de fer aux poutres de bois, dans les toits.

En employant les deux à la fois on obtiendrait encore de meilleures conditions de sûreté et de solidité.

Les poutres de fer ont, sur les poutres de bois, l'avantage de la légèreté et de la solidité, (*durability*) et, bien qu'il dût être nécessaire de les recouvrir en bois un toit construit de cette façon pourrait être considéré à l'épreuve du feu.

Les entrepreneurs offrent de substituer des poutres de fer aux poutres de bois et de faire tous les travaux que ce changement nécessitera pour la somme de \$29,470 en outre du montant du contrat.

Il est probable, toutefois, qu'il vaudrait mieux faire le plafond de légères solives de fer roulé aux cylindres (*rolled iron*) et de béton, comme il est indiqué pour les planchers. Cela coûterait en plus pour les deux blocs \$17,300.

Il est dit dans les spécifications, que toute la surface plate des toits principaux sera recouverte de bourre et de goudron posés de la façon la plus solide, etc.

L'emploi de ce système de couverture pour des édifices de ce genre ne semble pas admissible. On propose donc d'y substituer du fer ou du plomb galvanisés.

Couverture en plomb laminé, 6 livres au pied carré, coûterait environ...	\$29,350
do fer en feuilles galvanisé.....	4,500

Le plâtrage, la peinture et le finissage des chambres additionnelles dans les soubassements des deux blocs, coûterait environ \$4,310.

En comparant les plans annexés au contrat avec l'état dressé pour les architectes du logement requis pour les départements, on trouve une différence au moins de 7 chambres. Actuellement, on exige encore 9 chambres de plus; cela fait en tout 16 chambres auxquelles on n'a pas songé. (Voir l'appendice F.)

Pour parer à cela, on propose d'étendre l'aile N. E. du bloc Ouest de 34 pieds en augmentant de 17 pieds chaque côté de la saillie centrale; ce changement aurait pour effet de rendre ce bloc semblable à celui de l'Est.

Ce serait là probablement le moyen le plus économique d'obtenir le nombre additionnel de chambres dont on a besoin.

Cela coûterait probablement \$27,000.

En outre des changements sus-mentionnés, les architectes recommandent les suivants :

1° L'érection d'une tour à l'extrémité de l'aile Nord du bloc Est, près des édifices du Parlement, comme il était indiqué avant que la position des édifices fut changée.

Les architectes pensent que cela contribuerait à l'uniformité des constructions.

Cela coûterait, en sus du montant porté au contrat, environ \$6,530.

2° Substituer des glaces anglaises aux vitres pour les fenêtres intérieures, les châssis étant disposés de telle sorte qu'on puisse y poser des stores avec languettes, poulies, etc.

Coût probable \$4,350.

D'après les contrats, les planchers des édifices devront être faits de planches fixées à des bandes encaissées dans du béton entre les solives de fer, en laissant un intervalle entre le béton et le dessus des planches.

Cet intervalle, bien que nécessaire pour la conservation du plancher, serait de nature à occasionner un courant d'air qui pourrait enflammer le plancher en cas d'incendie.

Il semblerait donc préférable pour parer à tous les dangers de substituer partout des parquets de ciment à ceux de planche.

On objecte que les parquets ainsi construits sont froids aux pieds, mais on pourrait obvier à cela en les recouvrant de "*Kamptulicon breveté*."

Cette composition est faite de caoutchouc et de liège; elle est un peu élastique, on peut y marcher sans bruit, elle ne s'imprègne point d'humidité et ne garde point la poussière; elle est préférable à tous les tapis qu'on pourrait employer dans les bureaux. Mais dans les endroits où il y a des grilles à air chaud il faudrait couvrir le *Kamptulicon* de rebords en cuivre.

La substitution des parquets de ciment à ceux de bois dans les bureaux publics coûterait environ.....	\$10,300
do do dans les corridors.....	2,920

Un pavement en pierre d'Ohio pour les deux blocs des bureaux publics coûterait \$17,490.

Si on employait la brique encaustique au lieu du ciment cela coûterait \$3,220.

Le coût probable des parquets en ciment pour les édifices du Parlement n'excéderait pas \$9,000.

5.—APPROVISIONNEMENT D'EAU.

La Corporation d'Ottawa se proposait de construire un aqueduc qu'on espérait voir achevé à l'époque où il serait nécessaire d'avoir de l'eau pour l'approvisionnement des Edifices Publics.

Mais la Corporation n'a encore pris aucune mesure pour l'accomplissement de ce projet.

Il serait donc à propos que le Gouvernement se chargeât lui-même de cet approvisionnement, et c'est à cet effet que les architectes des Edifices du Parlement ont été invités à donner leur opinion sur cette question.

Ces messieurs proposent de faire monter l'eau au moyen d'une pompe à vapeur de la rivière Ottawa dans des réservoirs placés dans le soubassement des Edifices du Parlement; de là, l'eau serait montée dans les citernes des tours au moyen de la machine portée au contrat pour chauffage et la ventilation.

Les citernes des Edifices des Départements se trouvant 16 pieds au-dessous des réservoirs, on pourrait facilement les alimenter en abandonnant l'eau à l'action de la pesanteur; on pourrait ensuite faire monter l'eau dans les tours comme il a été indiqué pour les Edifices du Parlement.

Cela coûterait \$44,292. (Voir l'appendice G.)

Toutefois, il faudrait ajouter à ce montant pour rendre les constructions convenables au moins 30 pour cent; ce qui avec la dépense continuelle de combustibles et la surveillance, rendrait ce système presque inadmissible en raison des dépenses qu'il nécessiterait.

Je croirais donc devoir recommander qu'on fit un examen sérieux de la localité, et je pense qu'on pourrait employer l'eau du canal Rideau comme force motrice pour pomper l'eau de la rivière Ottawa. Je préférerais beaucoup ce système à l'emploi de la vapeur.

Ce serait aussi, je pense, le plan le plus économique qu'on pût adopter.

D'après les renseignements que j'ai pu me procurer, cela ne coûterait pas plus de \$75,000.

Néanmoins, c'est une question si importante, qu'il serait préférable qu'une personne de l'art fut consultée à ce sujet par le Département.

Gaz.—Tous les tuyaux principaux et ceux d'embranchement, pour l'intérieur des édifices sont compris dans le contrat. Mais les tuyaux extérieurs n'y sont pas compris.

Il serait toutefois important de déterminer le mode général d'éclairage, afin qu'on puisse prendre des dispositions pour poser des tuyaux et pratiquer dans les murs des ouvertures à cet effet.

Dans le contrat pour les édifices des départements, on n'a point mentionné la pose du gaz et il serait nécessaire d'y pourvoir; reste à savoir s'il serait à propos d'employer ce mode d'éclairage dans tous les bureaux.

Sonnettes, etc.—Il est aussi nécessaire d'indiquer la disposition générale des sonnettes et des tuyaux acoustiques dans les différents appartements, afin qu'on puisse, à cet effet, poser des tuyaux dans les planchers de béton, et laisser des ouvertures dans les murs à mesure que les travaux avanceront.

On obtiendrait les meilleurs renseignements à ce sujet en s'adressant aux différents chefs de département une circulaire contenant une liste de questions auxquelles ils devraient répondre. Avant qu'on ait pris cette mesure et qu'on ait déterminé un plan général, il n'est pas possible de fixer le montant que ces travaux coûteraient; cela irait probablement à \$12,000.

6.—SURVEILLANCE.

Les architectes sont convenus avec ce Département de fournir aux entrepreneurs des dessins détaillés de tous les travaux et des instructions sur l'exécution de ces différents dessins. Ils doivent surveiller tous les travaux et ils sont responsables de la bonne exécution.

tion des dits travaux ; ils doivent faire des mesurages et estimations précis des travaux exécutés et des matériaux fournis qui devront être payés aux entrepreneurs. Ils doivent tenir le Département au courant de l'état d'avancement des travaux.

Pour l'exécution convenable de cette mission, ils doivent recevoir 5 pour cent de commission sur le montant du contrat.

Le département emploie et paie quatre commis des travaux qui ont instruction d'agir conformément aux ordres des architectes. Ils sont chargés de veiller à ce qu'on n'emploie que les meilleurs matériaux et à ce que les constructions soient faites avec le plus grand soin possible ; ils doivent faire des mesurages des travaux et en tenir note pour aider à dresser les bordereaux de l'état des travaux.

M. John Morris, le premier commis des travaux, a toujours agi jusqu'à présent au nom des architectes ; sa grande expérience le rendait digne de remplir cette mission.

Cependant, on pourrait objecter que ce système de double autorité présente des inconvénients.

Je pense donc qu'il serait préférable que chaque commis des travaux reçût directement ses instructions des architectes.

Pour permettre à ces officiers de surveiller plus activement l'exécution des travaux, il serait bon aussi qu'ils n'eussent pas à faire les mesurages.

On pourrait nommer une personne compétente, avec un aide, qui serait chargée de faire tous les mesurages.

Le même employé ferait les mesurages pour les édifices du Parlement et pour ceux des Départements, assisté des commis respectifs des travaux, il tiendrait un état détaillé des mesurages et il en serait responsable ainsi que les commis sus-mentionnés.

L'aide-mesureur aurait à faire des copies des mesurages qui devraient être transmises au Département, et il en tiendrait registre. (Voir l'appendice H.)

Mais on dira : Pourquoi nommer une personne spéciale lorsque les architectes sont obligés de faire les mesurages ?

Je réponds qu'ils les ont faits jusqu'à présent, mais qu'il est fort douteux qu'ils les fassent à l'avenir.

Voici quelle est l'excuse qu'ils peuvent donner ; c'est que les deux-tiers des travaux sont faits en dehors du contrat, et que pour les travaux additionnels ils ne doivent, d'après un "Ordre un Conseil" recevoir aucune commission.

De plus, il serait bon de nommer un inspecteur qui visiterait les travaux tous les mois et examinerait les estimations sur les lieux.

Sans une surveillance de cette nature, il semble presque impossible que le Département puisse avoir des renseignements exacts sur l'état des travaux et l'à-propos des dépenses.

RÉSUMÉ

DES ESTIMATIONS PRÉCÉDENTES INDIQUANT LE COUT PROBABLE DES ÉDIFICES.

Edifices du Parlement.

Montant du contrat.....	\$348,500	
Auquel il faut ajouter :		
5 pour cent, commission des architectes.		
3 pour cent, salaire du commis des travaux et d'autres employés.		
10 do do dépenses imprévues	62,730	
	<u> </u>	\$411,230
Travaux autorisés et commencés	247,420	
do recommandés par les architectes, etc.		
Toit en fer, pour les Chambres Législatives, plafonds à l'épreuve du feu pour les salles de comités, etc.....	29,700	
Constructions d'arcs-boutant, murs Nord, Est et Ouest, et changement des lanternes	8,000	
Couronnement en fer pour le toit....	20,000	
Sculpture de corniches en bois dans les Chambres Législatives.....	3,200	
Renforcement des murs de la bibliothèque.....	4,500	
	<u> </u>	312,910

Edifices des Départements.

Montant du contrat.....	278,810	
Ajoutez 18 pour cent comme ci-dessus.....	50,185	
	<hr/>	328,995
Travaux autorisés et commencés.....	356,128	
do recommandés par les architectes, etc.		
Plafonds à l'épreuve du feu.....	17,300	
	<hr/>	373,428
Couverture des toits plats en plomb au lieu de bourre et de goudron.	29,350	
Finissage des chambres des soubassements, etc.....	4,310	
Extension de l'aile N. du bloc O.....	27,000	
Erection d'une tour à l'extrémité N. de l'aile O. du bloc E.....	6,530	
Substitution des glaces aux vitres ordinaires dans les fenêtres intérieures, arrangement des fenêtres pour stores à l'intérieur....	4,350	
	<hr/>	71,540

Chauffage et ventilation.

Montant du contrat.....	61,285	
Coût additionnel du système adopté pour les ailes des édifices du parlement.....	1,500	
	<hr/>	62,785
10 pour cent pour dépenses imprévues.....	6,278	
	<hr/>	69,063
Approvisionnement d'eau coût probable.....		75,000
Gaz, sonnettes, etc.....		12,000
		<hr/>
		\$1,654,166

Après avoir ainsi passé en revue les différents points qui m'avaient été indiqués par "l'ordre en conseil" et la lettre d'instructions qui précède ce rapport, j'ajouterai les remarques suivantes :—

1° Le système de chauffage et de ventilation est celui qui est généralement employé dans les grands édifices sur ce continent; mais, vu la nature des matériaux qui ont été employés dans les principaux travaux, l'application de ce système est devenu très dispendieuse; l'abaissement du niveau du plancher de la chambre des chaudières, nécessaire au bon fonctionnement du système, a augmenté de beaucoup les dépenses du drainage.

2° On peut se rendre compte des dépenses faites pour les fondations en se rappelant ce qui a été dit de la nature irrégulière du sol; mais c'est une raison de plus pour laquelle on aurait dû préalablement s'assurer de la nature du sol.

3° Les travaux ont été exécutés d'une manière solide et à des prix modérés; et bien que la plus grande partie de ces travaux ne fussent pas portés au contrat, le gouvernement ne les a pas payés trop cher.

Il est bon aussi de dire que dans les pays où on construit souvent des édifices de ces dimensions, les dépenses finales ont toujours dépassé le montant du contrat.

Si tel est le cas, dans les vieux pays où les architectes ont beaucoup plus d'expérience, il n'y a pas lieu de s'en étonner dans un nouveau pays comme celui-ci.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé,) JOHN PAGE,
Ingénieur-en-Chef des Travaux Publics.

No. 46.

APPENDICES DU RAPPORT DE M. PAGE.

APPENDICE A1.

OTTAWA, le 7 février 1891.

Au Secrétaire des Travaux Publics.

MONSIEUR,—Dans le cours de mon inspection des Edifices Publics, mon attention s'est particulièrement arrêtée à la construction de conduits pour l'introduction de l'air froid au-dessous des chambres à air-chaud dans les différents édifices.

La lettre ci-jointe est le résumé d'une conversation que j'ai eue dernièrement avec MM. Stent et Laver : il y est dit qu'il y a une longueur de 19,000 yards, ou environ *un mille un dixième* de ces conduits indiqués pour les édifices des Départements, si on les construit partout comme on a fait à l'intérieur des édifices, ils coûteront \$66,265 ; mais, si en dehors des édifices on substituait la pierre brute à la pierre de taille, on pourrait réaliser une économie de \$23,100.

Cet item mérite une attention particulière, si surtout on considère que le chauffage et la ventilation des différents édifices ne coûteront pas moins de \$300,000.

Je donnerai un chiffre précis dans le rapport que je suis chargé de dresser.

Je me serais bien gardé de soumettre au département cette manière de construire les conduits à air froid, si j'avais pensé que cela pût nuire en quelque façon au fonctionnement du système de chauffage et de ventilation.

Mais, persuadé du contraire, je n'ai pas hésité à soumettre cette opinion, pour les raisons suivantes :—

1°. Les architectes m'informent qu'on les a adressés à M. Garth, de Montréal, pour ce qui concernait les travaux relatifs au chauffage et à la ventilation, la construction de conduits à air froid, etc., et que tous les travaux jugés nécessaires par ce Monsieur ont été exécutés ; jusque là, c'est fort bien, l'habileté de M. Garth dans sa profession est reconnue, mais devait-on s'en rapporter uniquement à lui pour savoir quel était le mode le plus économique de construire la maçonnerie ?

2°. J'ignore complètement quels arrangements ont été pris avec M. Garth, et je ne saurais dire si le Département s'est engagé à construire les conduits à air froid conformément aux modèles et indications que M. Garth pourrait donner, ou si ces conduits doivent être construits de façon à ne laisser entrer qu'une certaine quantité d'air.

Il est facile de voir que les deux conditions sont entièrement distinctes, et qu'il est nécessaire d'admettre l'une ou l'autre si on veut avoir un guide dans les changements qu'on pourra faire par la suite.

Sans entrer dans tous les détails, on peut remarquer que si une surface intérieure polie est préférable dans les conduits à air froid il n'en résulte pas que des conduits de plus grandes dimensions, à surface intérieure non-polie, ne pourraient pas laisser entrer la même quantité d'air ; de plus, on pourrait, au moyen d'une couche de ciment, rendre la surface intérieure parfaitement polie, tout en conservant les mêmes dimensions que dans les conduits faits de pierre de taille.

Ces remarques jointes à la lettre des architectes suffiront, je pense, pour faire voir qu'il est nécessaire que j'aie au plus vite une copie de l'arrangement, s'il y en a un, pris avec monsieur Garth ; au cas où cet arrangement n'existerait pas, je désirerais connaître la décision du Commissaire. Il est d'autant plus urgent pour moi d'obtenir ces renseignements que, actuellement un grand nombre d'ouvriers sont employés à tailler de la pierre dans le but de construire en pierre de taille les deux côtés et les arches de tous les conduits.

J'écrirai par le prochain courrier à M. Garth, et j'espère que sa réponse, réunie à celle du département me permettra d'arriver à une conclusion satisfaisante.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

JOHN PAGE,

Ingénieur-en-Chef des Travaux Publics.

No. 47.

APPENDICE A2.

OTTAWA, le 6 février 1861.

A John Page, écuyer, Ingénieur-en-Chef,
Département des Travaux Publics.

MONSIEUR,—Dans les estimations des différents travaux relatifs au chauffage et à la ventilation des Édifices des Départements, et comme continuation des mémoires que nous avons eu l'honneur de vous adresser le 20 du mois dernier, il y a quelques points relatifs aux conduits d'air froid sur lesquels nous désirons appeler de nouveau votre attention.

Vous savez qu'une partie de ces conduits sont disposés à l'intérieur des édifices sous toute la longueur des chambres d'air chaud; une autre partie doit être construite séparément, comme l'indique l'esquisse ci-jointe pour le bloc Est, et se terminer par des souches disposées convenablement autour des édifices. La partie Sud, par exemple, se terminerait à la clôture, et les parties Est et Ouest se termineraient respectivement aux murs de la terrasse et au versant de la colline; on propose d'en construire une troisième partie encore plus considérable, dans l'espace creusé pour les égouts, ce qui serait une économie dans la maçonnerie et les excavations comme il a été indiqué dans les mémoires précédents.

Une quantité considérable de ces conduits, à l'intérieur des édifices, et une partie des conduits extérieurs sont déjà complétés; mais on a encore rien préparé pour la construction de ceux qui doivent se trouver au-dessus des égouts, si ce n'est qu'on a préparé quelques matériaux.

Conformément aux instructions contenues dans une lettre du Département à la date du 28 janvier dernier, nous avons souvent conféré avec M. Garth, l'entrepreneur du chauffage et de la ventilation, de la construction des chambres à air chaud, tuyaux à air chaud et à air froid, tuyaux de ventilation, etc., qu'il considérait nécessaires à l'exécution de ses plans et au bon fonctionnement du système proposé par lui et accepté par le département.

On a commencé à construire et on se propose de continuer les conduits à air froid en pierre calcaire de Trenton; leurs dimensions seront en général 3 pieds de large et 4 pieds de haut; les côtés ainsi que les arches seront en pierre de taille; le fond sera en dalles de pierre de Nepean. Ce mode de construction doit avoir pour résultat de donner aux conduits une surface intérieure polie qui facilitera le passage de l'air et de la ventilation, en outre que les blocs à joints serrés auront pour effet d'arrêter l'humidité extérieure, et l'action du froid à l'intérieur.

D'après les plans, il faudra une longueur de 1900 verges de ces conduits qui, construits comme il a été dit plus haut, coûteront, sans compter les excavations, soixante-six mille deux cent soixante-cinq piastres (\$66,265). Tout en admettant le mode de construction indiqué pour les conduits à l'intérieur, nous pensons qu'on pourrait suivre un système plus économique pour les tuyaux à l'extérieur; il faudrait en excepter une longueur de 30 à 40 pieds à partir de la sortie des murs, en vue de prévenir les effets de la gelée.

Nous proposons donc de construire ces conduits de bonne maçonnerie brute avec arches, comme il a été dit, et joints bien tirés au mortier ou au ciment; on économiserait ainsi environ vingt-trois mille cent piastres (\$23,100).

Le nombre des conduits est, selon nous, assez considérable pour prévenir tous les inconvénients qui pourraient résulter des irrégularités du terrain, mais si le passage de l'air se trouvait ralenti on pourrait facilement y remédier en augmentant, d'après le même système, la dimension de ces conduits.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

(Signé,)

STENT ET LAVER.

No. 48.

APPENDICE A3.

OTTAWA, le 7 février 1861.

Charles Garth, écuyer, Montréal.

CHER MONSIEUR,—En examinant les estimations des tuyaux relatifs au chauffage et à la ventilation de édifices Publics, je trouve le montant si élevé que je crois de mon

devoir de vous demander s'il ne serait pas possible de diminuer les dépenses sans nuire au bon fonctionnement du système adopté.

En vue d'une économie qui serait considérable, on a suggéré de construire en maçonnerie toute la continuation des tuyaux à air froid en dehors des édifices.

Je serais heureux d'avoir votre opinion sur ce point avant de prendre des mesures ultérieures, et c'est pourquoi je prends la liberté de vous poser les questions suivantes :—

1° Le système de chauffage et de ventilation proposé se trouverait-il influencé, et comment, si on construisait les conduits d'air froid à l'extérieur des édifices en grosse maçonnerie dont les inégalités intérieures pourraient varier d'un pouce à un pouce et demi ?

2° Des murs ainsi construits retarderaient-ils, selon vous, le passage de l'air dans les conduits, et dans ce cas, dans quelle proportion relativement aux dimensions des ouvertures et à quelle distance des deux côtés des dits conduits ?

3° Si on adoptait cette construction, serait-il nécessaire d'augmenter, et de combien, les dimensions des conduits ?

4° Enfin, voyez-vous quelques objections à construire les conduits à air froid en grosse maçonnerie au lieu de les construire en pierre de taille, et quelles seraient les objections ?

En répondant le plus vite possible aux questions précédentes, et en indiquant vos idées à ce sujet, vous obligerez

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) JOHN PAGE,
Ingénieur-en-Chef des Travaux Publics

P. S.—Je communique cette lettre au Département des Travaux Publics.

(Signé,) JOHN PAGE.

No. 49.

APPENDICE A4.

MONTREAL, 13 février 1861.

John Page, écuyer,
Ingénieur-en-Chef des Travaux Publics,
Ottawa, H.-C.

CHER MONSIEUR,—Je n'ai reçu qu'aujourd'hui votre lettre en date du 7 février, ce retard est probablement dû à l'accumulation des neiges.

Le 6 courant, j'ai reçu un télégramme de MM. Fuller et Jones, me demandant s'il serait convenable de construire les côtés et les arches des conduits d'air froid en grosse maçonnerie ; j'ai répondu : "oui, pourvu que la maçonnerie soit unie." Je viens de recevoir votre télégramme, et j'y ai répondu dans le même sens : Si je me suis rendu à cette proposition c'est qu'en calculant les dimensions des conduits, j'ai exigé un peu plus qu'il n'était absolument nécessaire ; l'emploi de grosse maçonnerie a pour résultat une augmentation de frottement, mais je me trouve avoir pris les précautions nécessaires à ce sujet : je réponds donc à la question No. 1 : Augmentation de *frottement*, qui sera sans inconvénient vu les dimensions des conduits.

Réponse à la question No. 2 : Des murs ainsi construits retarderont le passage de l'air d' $\frac{1}{3}$ environ de la section des conduits.

Réponse à la question No. 3 : Des murs ainsi construits devront avoir une section de $\frac{1}{3}$ plus grande que des murs construits en pierre de taille.

Les objections que j'aurais à l'emploi de la grosse maçonnerie au lieu de la maçonnerie en pierre de taille, sont : 1° L'augmentation du frottement ; 2° L'accumulation de la gelée blanche ou givre qui est plus considérable sur une surface rude que sur une surface polie et qui diminue la section des conduits ; 3° Après un certain temps, le mortier tombe des joints de la grosse maçonnerie, ce qui rend les murs encore plus irréguliers et augmente le frottement. On pourrait obvier à cela en employant du ciment au lieu de mortier pour les joints.

Règle générale, il n'y a jamais d'inconvénient à construire les conduits d'air sur de grandes dimensions.

En conséquence, si vous adoptiez la grosse maçonnerie, il serait bon d'augmenter les dimensions des conduits.

Lorsque vous viendrez ici, je pourrai vous remettre le rapport et les estimations que je vous avais promis à Ottawa. Si vous vouliez me faire savoir quand vous viendrez à Montréal, j'aurais soin de m'y trouver. En attendant, j'ai l'honneur d'être,

Votre respectueux serviteur,

(Signé,)

CHARLES GARTH.

No. 50.

APPENDICE A5.

QUÉBEC, 15 février 1861.

MONSIEUR,—Relativement à votre communication, en date du 7 courant, concernant la construction des conduits à air froid au-dessous des chambres à air chaud dans les édifices d'Ottawa, et accompagnée d'une lettre de MM. Stent et Laver, je suis chargé de vous adresser copie du rapport du Commissaire-adjoint à ce sujet, en vous informant que l'Hon. Commissaire appelle votre attention sur ce rapport qu'il a approuvé.

(Signé,)

T. TRUDEAU,
Secrétaire.

John Page, écuyer,

Ingénieur-en-chef des T. P., Ottawa.

No. 51.

APPENDICE A6.

12 février, 1861.

Au Commissaire.

Le 5 février, on a adressé des copies du contrat aux architectes et au commis des travaux. M. Page doit sans doute en avoir une copie. Dans le contrat, il n'y a aucune clause relative au finissage de la maçonnerie, et rien de plus relativement à la nature de la dite maçonnerie que ce qui est indiqué dans les plans des architectes. Je pense que le Département peut choisir l'espèce de maçonnerie qui sera jugée la plus convenable, pourvu qu'on n'altère pas les dimensions des conduits. Je pense aussi qu'il est du devoir des architectes de donner la préférence à la maçonnerie la plus économique en même temps que la plus solide et la plus convenable. L'ingénieur-en-chef devrait être chargé de donner aux architectes, relativement à la construction de ces conduits d'air, toutes les instructions qui, d'après l'avis de l'entrepreneur du chauffage et de la ventilation, peuvent conduire au résultat le plus économique et le plus efficace sans altérer les conditions du contrat.

(Signé,)

S. KEEFER.

No. 52.

APPENDICE A7.

MM. Stent et Laver, Architectes,

MESSIEURS,—En réponse à votre lettre du 6 courant, relative à l'extension des conduits à air froid se reliant au système de chauffage et de ventilation des édifices des Départements, et dans laquelle vous indiquez une manière plus économique de construire les conduits en dehors des édifices, j'ai l'honneur de vous informer qu'après avoir examiné la question avec soin, je suis d'avis que le mode de construction indiqué dans votre lettre ne saurait retarder le passage de l'air dans les conduits en ayant soin de donner à ces conduits les dimensions convenables. Je vous invite donc à arrêter toute autre construction différente de celle qui est indiquée dans votre lettre, et à prendre les mesures nécessaires pour exécuter le dernier plan indiqué par vous.

Je veux dire par là, que la partie des tuyaux qui se trouvera en dehors des édifices, devra être construite en grosse maçonnerie (posée, si cela est nécessaire, avec du mortier jusqu'à 9 pouces ou un pied de la façade des murs); il faudra excepter une longueur de

30 pieds, à la sortie des édifices, sur laquelle les conduits devront être bâtis comme à l'intérieur.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,
Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

JOHN PAGE,
Ingénieur-en-chef, T. P.

No. 53.

APPENDICE A8.

OTTAWA, le 13 février 1861.

MM. Fuller et Jones.

MESSIEURS,—Ayant dernièrement examiné le mode de construction des conduits d'air froid pour les Edifices du Parlement, j'ai l'honneur de vous informer, que, d'après mon opinion, on pourrait faire une économie considérable en construisant les parties des conduits qui se trouvent en dehors des édifices en grosse maçonnerie, ce qui ne saurait retarder le passage de l'air si on donnait aux conduits des dimensions convenables.

J'ai donc l'honneur de vous inviter à arrêter toute construction autre que celle indiquée ici. Je veux dire par là, que la partie des tuyaux qui se trouvera en dehors des édifices devra être construite en grosse maçonnerie (posée, si cela est nécessaire, avec du mortier jusqu'à 9 pouces ou un pied de la façade des murs); il faudra excepter une longueur de 30 pieds à la sortie des édifices, sur laquelle les conduits devront être bâtis comme à l'intérieur.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,
Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

JOHN PAGE,
Ingénieur-en-chef, T. P.

APPENDICE A9.

No. 54.

EDIFICES DU PARLEMENT,
Ottawa, le 16 février 1861.

A John Page, écuyer,
Ingénieur-en-Chef, T. P.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous informer qu'immédiatement après la réception de votre lettre du 13 courant, nous avons envoyé ordre à l'entrepreneur de ne pas continuer à préparer de la pierre piquée pour les côtés et les arches des conduits à air froid, et j'ai l'honneur de vous adresser copie de la réponse. Vous verrez, par cette réponse, que 15,718 pieds de moellon, et 7,814 pieds de pierre pour les arches sont préparés. Il n'en faudra que 11,000 pieds pour les côtés des conduits, et 8,100 pieds pour les arches. La quantité requise pour ces dernières étant presque complète, il est probable qu'il faudra terminer les arches en pierre de taille, mais nous attendrons les instructions du Département avant de donner de nouveaux ordres.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Vos obéissants serviteurs,

(Signé,)

FULLER ET JONES,
Architectes.

No. 55.

APPENDICE A10.

BUREAU DE L'ENTREPRENEUR,
Le 15 février 1861.

MM. Fuller et Jones,
Architectes,
Edifices du Parlement, Ottawa.

MESSIEURS,—J'ai reçu votre ordre du 14 courant, m'invitant à "ne plus préparer de pierre de taille pour les côtés et les arches des conduits." En réponse, j'ai l'honneur d

vous informer que je me suis rendu à votre invitation, et je vous adresse ci-joint un bordereau de la pierre actuellement taillée et qu'on pourrait poser au commencement du printemps, savoir: 15,718 pieds de moellon et 7814 pieds de pierre pour les arches; j'ai de plus l'honneur de vous informer que j'ai pris, il y a quelques mois, des arrangements pour la fourniture de toute la quantité qui pourra être requise.

J'ai l'honneur d'être,
Votre humble serviteur,

(Signé,) Pour THOMAS MCGREEVY,
Robert H. McGreevy.

No. 56.

APPENDICE B1.

MATILDA, le 29 décembre 1860.

Au Secrétaire des Travaux Publics.

MONSIEUR,—Lorsque j'ai pris sur moi de suivre de temps en temps dans mon inspection des édifices publics à Ottawa une marche différente de celle qui m'avait été indiquée par le Département, j'ai été guidé par les circonstances qui pouvaient me conduire à obtenir des architectes et des personnes employées sur les lieux les renseignements les plus directs, en laissant à ces personnes la responsabilité des mesurages et d'autres opérations de détail, mais surtout des mesurages.

Persuadé que, de cette façon, l'objet de ma visite se trouverait mieux rempli, j'ai adressé aux architectes des différents édifices une lettre, dont copie est ci-jointe avec les réponses diverses que j'ai reçues.

D'après ces lettres, on verra qu'une partie des détails requis est en voie de préparation et j'ai raison de croire que j'obtiendrai bientôt tous les renseignements nécessaires pour fournir au Département des réponses exactes aux différentes questions.

Je prends la liberté d'attirer spécialement l'attention de l'honorable Commissaire sur les explications données par les architectes, relativement à la liste des prix annexée au contrat.

Il est incontestable, comme je l'ai déjà dit, que les prix indiqués dans cette liste ne sont pas proportionnés à la valeur des ouvrages; mais en ne les suivant pas on va contre l'usage, et les personnes qui avaient d'abord fait des soumissions auront lieu, à bon droit, de ne pas être satisfaites.

Il serait bon, je crois, que le Département prît une décision à ce sujet, ce serait la meilleure manière de régler cette question avant de prendre de nouvelles mesures.

Espérant que le Département me donnera au plus vite des instructions à ce sujet,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

JOHN PAGE,
Ingénieur-en-chef des T. P.

P. S.—Veuillez adresser vos lettres à Ottawa.

(Signé,)

JOHN PAGE.

No. 57.

APPENDICE B2.

OTTAWA, le 20 décembre 1860.

MM. Stent et Laver,
Architectes des Edifices Départementaux.

MESSIEURS,—Avant de me mettre en devoir d'exécuter les ordres qui m'ont été donnés par le Gouvernement, relativement aux édifices des Départements actuellement en voie de construction sous votre direction, j'ai eu l'occasion d'examiner les bordereaux mensuels de l'état des travaux, et j'ai constaté que les prix indiqués pour les travaux *extras* ne sont pas conformes à la liste des prix annexée au contrat. Auriez-vous l'obligeance de m'informer d'après quelle autorité cette différence de prix a été établie?

J'ai l'honneur d'attirer en même temps votre attention sur la nécessité de préparer

des sections longitudinales et transversales des excavations, de la maçonnerie et des autres travaux jusqu'à présent exécutés, en prenant une ligne de départ fixe, et de façon à ce qu'en consultant ces dessins, on puisse facilement distinguer les travaux portés au contrat des travaux additionnels.

A ces derniers, devront être ajoutés des chiffres d'après lesquels il sera facile de déterminer d'un coup-d'œil les quantités respectives de chacun des travaux.

Il est inutile de vous rappeler que, d'après votre arrangement avec le Département des Travaux Publics, vous deviez fournir tous ces renseignements, et qu'il est à désirer que vous le fassiez au plus tôt.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
Votre obéissant serviteur,

(Signé,) JOHN PAGE,
Ingénieur-en-chef des Travaux Publics.

No. 58.

Copie de la lettre précédente adressée à MM. Fuller et Jones, architectes des Edifices du Parlement.

(Signé,) J. PAGE.

No. 59.

APPENDICE B3.

OTTAWA, le 24 décembre 1860.

MONSIEUR,—Nous avons reçu votre lettre du 20 courant. En réponse à la question : " pourquoi les prix des " *travaux extras* " sont-ils plus élevés que ceux de la liste annexée " au contrat ? " nous avons l'honneur de vous informer que nous avons déjà eu une longue correspondance avec le Département à ce sujet, pendant les mois de février et mars derniers, que nous avons toujours compris que les prix de la liste (dont plusieurs étaient de beaucoup trop peu élevés) ne devaient point s'appliquer aux prix des " *travaux extras*," et que l'Honorable Commissaire nous a verbalement autorisés à y substituer des prix courants raisonnables, ce que nous avons eu soin de faire dans tous les cas.

Nous avons demandé à l'Honorable Commissaire de faire modifier la clause en tête de la cédule ou liste, relative aux prix des " *travaux extras*," vu que cette liste avait été dressée par les architectes respectifs et les commis des travaux, en vue de pouvoir dresser des bordereaux mensuels de l'état des travaux conformément au montant du contrat de M. McGreevy; ce monsieur n'avait point dressé de liste des prix et la liste de MM. Jones, Haycock et Cie., les entrepreneurs actuels, n'a point été acceptée par le Département.

Relativement aux sections que vous demandez de la maçonnerie et des différents travaux, nous avons tout prêts des mesurages faits avec soin des travaux exécutés, indiquant les niveaux d'après lesquels ces mesurages ont été faits, (niveaux qui ont été acceptés par un ordre en Conseil et à nous communiqués par une lettre du Département, en date du 1er février dernier,) nous y avons travaillé avec soin pendant l'hiver.

Nous nous ferons un plaisir de les tenir prêts pour vous, et nous allons nous en occuper sans délai.

D'après nos arrangements avec le département, nous nous considérons obligés de remplir tous les devoirs relatifs à notre profession, et de nous porter garants de l'exactitude des mesurages et des calculs pendant la durée des travaux et à leur achèvement; nous nous ferons de plus un plaisir de fournir tous les renseignements de détails que le Département pourrait nous demander.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Vos obéissants serviteurs,

(Signé,) STENT ET LAVER.

John Page, écuyer,
Ingénieur-en-chef des
Travaux Publics.

No. 60.

APPENDICE B4.

L'original a été adressé au département le 26 décembre 1860.

EDIFICES DU PARLEMENT,
OTTAWA, le 22 décembre 1860.

John Page, écuyer,
Ing. en chef, Travaux Publics.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 21 courant, par laquelle vous nous demandez comment nous avons été autorisés à ne pas suivre la liste des prix pour les “travaux extras,” nous avons l’honneur de vous informer que, dans une entrevue que nous avons eue avec l’Honorable Commissaire des Travaux Publics, celui-ci nous a invités à déterminer des prix raisonnables pour les “travaux extras,” et est tombé d’accord avec nous que la clause en tête de cette “liste ou cédule,” ne devait point s’appliquer à ces travaux.

Nous avons aussi l’honneur de vous informer que des sections des excavations sont en voie de préparation et seront terminées dans un court délai.

Nous serons toujours heureux de vous donner tous les renseignements possibles sur les travaux et sur notre mode de surveillance.

Nous avons l’honneur d’être, monsieur,
Vos obéissants serviteurs,
(Signé,) FULLER et JONES.

No. 61.

APPENDICE B5.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

Québec, le 9 janvier 1861.

MONSIEUR,—L’honorable Commissaire a pris connaissance de votre lettre du 29 du mois dernier, et des lettres des architectes qui l’accompagnent, d’après lesquelles ces messieurs prétendent que c’est sur une communication verbale du Commissaire qu’ils se sont crus autorisés à fixer certains prix pour les “travaux extras.”

Je suis chargé de vous dire, en réponse, que le Commissaire ne s’est jamais cru autorisé à altérer, par une sanction verbale, le sens de conventions écrites. Il a pu, dans le cours de ses conversations avec les architectes, admettre qu’il serait convenable que ces messieurs payassent un prix raisonnable pour les *travaux extras*, mais ces derniers savent parfaitement qu’il est tout à fait *irrégulier* (*irregular*) qu’un officier public puisse verbalement altérer le sens des clauses d’un contrat écrit. On a, dès le principe, informé MM. les architectes qu’ils seraient responsables des estimations, et cette responsabilité leur incombait naturellement.

S’ils ont dressé des estimations contraires aux termes du contrat, ils vous en doivent l’explication et vous êtes autorisé à faire enquête à ce sujet.

Le Commissaire adjoint informe le Commissaire que les mots auxquels les architectes font allusion dans la liste des prix, ont déjà été l’objet de son attention. Vous ferez donc bien de consulter les observations du Commissaire—Adjoint à ce sujet. Laissant de côté toutes les communications verbales, le Commissaire est d’avis qu’on doit payer un prix raisonnable pour les *travaux extras* soit que ces prix soient supérieurs ou inférieurs à ceux du contrat. Mais cette opinion ne devra en rien influencer votre jugement ni vous empêcher de faire un examen sérieux de la question si vous êtes d’un avis différent ou si les termes du contrat avaient aux différentes parties des obligations différentes.

Pour prévenir de nouveaux malentendus de cette nature, il serait bon d’intimer aux architectes que, dans aucun cas, il ne doivent altérer les termes du contrat sans une autorisation écrite, dont copie reste toujours aux archives de ce Département.

J’ai l’honneur d’être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé,) J. W. HARPER,
Pour le secrétaire.

John Page écuyer,
Ing.-en-chef des Trav. Pub.,
Ottawa, H. C.

No. 62.

APPENDICE B6.

Janvier 1861.

Au Commissaire.

Dans toutes les communications échangées avec les entrepreneurs antérieurement à la signature des contrats, et relativement à l'interprétation des conditions portées dans les contrats, il a toujours été compris et convenu que la cédule ou liste des prix qui avait été dressée pour être annexée au contrat, et pour servir de guide dans les bordereaux mensuels de l'état des travaux, ne s'appliquerait point aux travaux additionnels qui ne sont point portés au contrat.

Cette liste des prix fut subséquemment annexée au contrat et considérée comme en faisant partie avant qu'on eût eu soin de biffer les mots : " et aussi pour les extras ;" c'était là une erreur manifeste, de laquelle le Département ne saurait tirer avantage. En agissant ainsi, on commettrait non seulement une injustice, mais on irait contre le vrai sens de la dernière clause du contrat où il est dit que " si quelques additions occasionnent un surcroît de dépense aux entrepreneurs, on devra leur en tenir compte."

Les travaux portés au contrat doivent être payés d'après des *estimations mensuelles basées sur cette liste des prix*, comme il est indiqué dans la première clause de la 13^{ème} section du contrat. Selon moi, les travaux additionnels devraient être payés un prix raisonnable, d'après l'estimation des architectes approuvée par l'Ingénieur-en-chef de ce Département.

(Signé,)

S. KEEFER.

No. 63.

APPENDICE C1.

OTTAWA, le 27 janvier 1861.

MONSIEUR,—Quand on nous demanda des dessins pour joindre au contrat des édifices du Parlement, à Ottawa, on nous accorda si peu de temps qu'il nous fut impossible de visiter personnellement les carrières dans le voisinage, ni d'obtenir aucun renseignement positif relativement à la nature du moëllon ; conséquemment, nous fûmes obligés, pour pouvoir terminer nos plans et spécifications à l'époque fixée, d'indiquer la pierre calcaire du pays pour la façade extérieure des murs. Il est positif que cette pierre bien choisie est solide et durable, mais comme elle est de couleur grise elle aurait eu nécessairement un mauvais effet pour le coup-d'œil.

Nous avons tout fait pour découvrir quelque pierre d'une couleur moins sombre et avons passé plusieurs mois à faire des recherches et à nous procurer des échantillons ; selon nous, les meilleures carrières sont celles de Nepean et de Templeton, et comme nous les avons visitées en personnes, nous prendrons la liberté de vous soumettre en peu de mots notre opinion sur ce qu'il en coûterait pour employer ces pierres.

La pierre de Nepean est de couleur claire, on la trouve en couches variant de trois à quinze pouces d'épaisseur ; ces couches sont si régulières et la pierre se brise si bien à angle droit qu'il faudrait peu de travail pour la préparer ; nous recommanderions surtout cette pierre pour les façades de blocaille.

La pierre de Templeton est d'une couleur plus riche, mais on la trouve en blocs plus considérables et moins réguliers ; pourtant, elle ne serait pas aussi bonne pour la grosse maçonnerie. Il est spécifié au contrat que les angles, plinthes et arcs de support, seront de grès du pays au choix des architectes ; nous recommanderions cette pierre dans ces différents cas en raison de la couleur brillante qu'elle affecte.

L'emploi alternatif de la pierre de Templeton pour les angles, etc., et la pierre d'Ohio pour les moulures des portes et des fenêtres aurait le meilleur effet et équivaldrait à des sculptures et qui coûteraient dix fois plus.

Nous avons calculé que les dépenses extras pour substituer la pierre de Nepean à la pierre calcaire, seraient de \$15,400.

Nepean est à 10 milles d'Ottawa, et par conséquent le transport de la pierre formerait un item considérable. Les carrières de Templeton ne sont qu'à quatre milles, ce qui occasionnerait moins de frais, mais la pierre n'est pas aussi bonne pour la maçonnerie brute.

Dans ce calcul nous accordons à l'entrepreneur vingt-deux centins par pied, ce qui est un profit raisonnable vu le prix auquel on peut obtenir la pierre.

Notre désir serait de donner aux édifices la meilleure apparence possible à peu de frais, et en faisant cette recommandation, nous sommes persuadés que le résultat justifiera les dépenses.

Nous espérons qu'après examen, vous nous autoriserez à donner les ordres nécessaires à l'entrepreneur.

Il serait important pour nous d'obtenir cette autorisation au plus tôt, afin d'aviser aux moyens de transport pendant l'hiver.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

(Signé,)

FULLER ET JONES,

Architectes.

A l'honorable Commissaire des Travaux Publics.

No. 64.

APPENDICE C2.

MONTRÉAL, le 18 février 1860.

MON CHER MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 15 courant, relative à la pierre à sablon. Dès 1852, en faisant mon rapport sur cette partie du pays qui comprend Beauharnois, je signalai la pierre de Potsdam comme une excellente pierre de construction. On ne saurait mettre en doute la solidité (*durability*) de cette pierre surtout si on a soin de choisir celle qui est exempte de fer. Quelques-unes des couches, surtout vers le sommet de formation, sont assez pures pour servir même à fabriquer du verre, et cette pierre serait la plus belle qu'on pût employer dans les constructions.

Un des caractères de cette pierre, outre la propriété qu'elle a de résister aux influences atmosphériques, est de résister aussi à l'action du feu. Supposez qu'un édifice construit avec cette pierre fût détruit par le feu, les murs resteraient toujours intacts, et on n'aurait à refaire que les charpentes. Il est probable, selon moi, que si cette pierre était employée dans un édifice public les particuliers ne tarderaient pas à en faire usage, et les pertes occasionnées par le feu deviendraient bien moins considérables que celles qui résultent de l'emploi presque exclusif de la pierre calcaire.

J'ai adressé à M. Haycock une liste de cinq localités sur l'Ottawa, où l'on peut se procurer cette pierre. Les deux localités où on trouverait les meilleures espèces de cette pierre, sont, Presqu'Isle, à environ 50 milles plus bas qu'Ottawa, et les lots 27, 28 et 29 des rangs 5 et 6 de Nepean. La pierre qu'on y trouve est, dans mon opinion, de l'espèce la plus durable. La pierre de Malone, si bien connue et à laquelle vous faites allusion, est, comme vous le savez peut-être, de la même formation géologique, et je verrais avec plaisir, de la pierre de cette espèce employée pour les Edifices Publics à Ottawa.

Il serait à regretter que vous eussiez à aller chercher vos matériaux hors du pays. On trouve à Pembroke de la pierre de taille de belle qualité, et très-propre à la sculpture, mais la distance de cette localité à Ottawa occasionnerait sans doute des frais de transport trop considérables. Cette pierre appartient à la division *tendre* (*chazy—littér. qui peut être ciselée*) des couches siluriennes inférieures. Les couches auxquelles elle appartient suivent l'Ottawa de Pembroke, à Grenville; mais je n'ai vu nulle part, dans les environs de Pembroke, des assises de dimensions suffisantes pour fournir des blocs de plus de trois à six pouces d'épaisseur. J'ai cependant indiqué à M. Haycock treize localités où on trouve ces couches; peut-être il jugera à propos de les visiter. Les morceaux qui ont quelques pouces cubes ont une forte belle apparence quand ils sont taillés.

Un échantillon, portant le No. 3, que M. Cumberland m'a remis comme venant de votre Département, doit provenir d'une de ces treize localités.

Il y a de bonnes dolomies pures sur la côte du lac Huron, à Inverhuron, qu'on pourrait charger sur les radeaux des lacs. Il y a aussi des dolomies à Rockwood et Puslinch, qu'on a employées dans les viaducs du Grand Tronc, et qui pourraient être transportées par le chemin de fer. Toutes ces pierres pourraient être facilement taillées et sculptées. Vous avez sans doute que le Gouvernement Anglais a choisi des dolomies pour la construction des nouveaux édifices du Parlement Impérial. Etant moins solubles que les pierres calcaires, les dolomies résistent mieux à l'influence atmosphérique et, partant, sont plus durables. Vous êtes mieux que moi à même de juger si le transport coûterait plus de ces localités que de Cleveland.

Je suis, mon cher monsieur,

Votre tout dévoué,

(Signé,)

W. E. LOGAN.

Samuel Keefer, écuyer, Québec.

No. 65.

APPENDICE C2.

Façades en pierre à sablon pour les Edifices Publics à Ottawa.

Au Commissaire.

QUÉBEC, le 28 février 1860.

MONSIEUR,—Relativement à la question d'employer la pierre à sablon dans les Edifices Publics d'Ottawa, non seulement dans la maçonnerie piquée mais dans toute la grosse maçonnerie des façades, on a reçu les lettres suivantes recommandant ce changement :—

1°. Rapport de MM. Stent et Laver, architectes des Edifices des Départements, à la date du 25 janvier 1860.

2°. Rapport de MM. Fuller et Jones architectes des Edifices du Parlement à la date du 27 janvier 1860.

3°. Rapport de M. John Morris, commis des travaux pour les deux édifices, à la date du 22 février 1860.

De ces rapports il résulte que les personnes les plus compétentes recommandent fortement l'emploi de la pierre à sablon pour les façades au lieu de la pierre calcaire. La pierre qu'ils recommandent est celle de Nepean, localité située à dix milles d'Ottawa, où la pierre se trouve en couches régulières variant de deux à seize pouces d'épaisseur, semblable à la pierre de Potsdam ou Malone, dans l'état de New-York, et de la même formation géologique.

Voici ce que dit Sir William Logan, en parlant de cette pierre : “ Un des caractères “ de cette pierre, outre la propriété quelle a de résister aux influences atmosphériques, est “ de résister aussi à l'action du feu. Supposez qu'un édifice construit avec cette pierre soit “ détruit par le feu, les murs resteront toujours intacts, et on n'aura à refaire que les char- “ pentes ; ” et en parlant de la carrière de Nepean, “ je pense que c'est la pierre la plus belle “ et la plus durable qu'on puisse employer.”

Les architectes et le commis des travaux sont aussi d'avis que cette pierre produirait un bien meilleur effet que la pierre calcaire dont la couleur est toujours sombre ; de plus, la couleur claire de la pierre de Nepean, relevée par les riches couleurs de la pierre de Templeton, produirait un effet aussi bon et serait aussi bien en harmonie avec le style des édifices que des moulures et sculptures qui coûteraient dix fois plus.

Je partage complètement l'opinion de ces messieurs à cet égard, c.-à-d., le bon effet et la *durabilité* (*durability*) de cette pierre : si, avant de dresser le contrat on avait eu le temps de visiter les carrières aux environs d'Ottawa, on aurait certainement donné la préférence à cette pierre ; mais les termes du contrat permettent de changer, si on le juge à propos ; la pierre calcaire n'avait été choisie que dans un but d'économie.

Les plans de la résidence du Gouverneur Général pour laquelle on recevra des soumissions le 10 du mois prochain, indiquent que toutes les façades seront de pierre à sablon ; si les Edifices du Parlement et des Départements étaient construits de la même façon il y aurait plus d'harmonie entre tous les Edifices, plus de sûreté contre le feu, en même temps, les constructions résisteraient mieux à l'influence atmosphérique.

Le seul point qui reste à considérer est la dépense. Le commis des travaux a, comme on le verra, examiné la question avec soin, et son estimation de la dépense additionnelle par pied carré s'accorde parfaitement avec celle des architectes. Son estimation est de 21 centins ; celle de MM. Stent et Laver 20 centins, et celle de MM. Fuller et Jones 22 centins pour toute la grosse maçonnerie dans les façades des édifices. Il y a cependant divergence d'opinion entre lui et les architectes quant à la quantité d'ouvrage dans les deux édifices.

Estimations des architectes ; MM. Fuller et Jones, pour les Edifices du	
Parlement, 70,000 pieds carrés, à 22 centins.....	\$15,400
MM. Stent et Laver, Départements, 128,500 pieds carrés, à 20 centins.	25,700
	\$41,100
Le commis des travaux, pour le Parlement, 73,000 pieds carrés, à 21 cts.	\$15,330
Pour les Départements, 100,000 pieds carrés, à 21 centins.....	21,000
	\$36,330

Je suis porté à considérer cette dernière estimation comme la plus précise pour le "travail extra" de grosse maçonnerie ; cette estimation présente une augmentation de 6 pour cent sur les dépenses, c'est peu pour un changement aussi important. Des édifices aussi considérables bâtis avec soin et à l'épreuve du feu, seront, par la suite, un témoignage de l'état des arts et des sciences en Canada à notre époque et, en face de cette considération, une économie de six pour cent me semble réellement une bagatelle.

Le tout, monsieur, respectueusement soumis par
 Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

SAMUEL KEEFER,
 Commissaire-Adjoint, T. P.

N. 66.

APPENDICE C4.

OTTAWA, le 22 février 1860.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 15 courant, par laquelle vous m'invitez à vous donner mon opinion sur la qualité des pierres à sablon de Nepean et de Templeton, leur effet et leur solidité (*durability*) dans les constructions, comparativement à la pierre calcaire, et aussi la différence de prix. En réponse à ces questions, je vous dirai d'abord que comme les pierres de Templeton et de Nepean sont de la même formation géologique, n'étant autre chose que le Potsdam des géologues de l'Etat de New-York, les remarques suivantes, à l'exception de quelques-unes que j'indiquerai, s'appliquent également aux deux carrières.

La pierre de Nepean est très régulière en blocs de deux pouces jusqu'à seize pouces, cette dernière mesure étant la plus grande épaisseur. Les couches les plus avantageuses pour la façade des édifices du Gouvernement sont celles de 5, 6 et 10 pouces. Toutes ces couches offrent une couleur de chamois bien prononcée ; dans la couche la plus épaisse, la pierre a des veines d'une teinte jaune et rose ; dans toutes les couches, la pierre est également dure.

Dans ce qu'on connaît jusqu'à présent de la pierre de Templeton, il y a deux variétés ; l'une extrêmement dure et d'un rouge brun qui se forme en couches épaisses, mais assez facile à extraire. Cette variété semble s'étendre sur toute l'arête supérieure du roc, et se trouve en couches variant de dix à quinze pieds d'épaisseur ; plus bas, il semblerait y avoir une pierre dure et de couleur plus claire. La couleur de cette variété est la même que celle de la pierre de Nepean, et je pense qu'elle est beaucoup plus *lamelleuse* qu'à la partie supérieure du roc.

M. McGreevy a déjà un grand nombre d'ouvriers employés à ouvrir une carrière où il espère trouver de la pierre convenable en quantité suffisante pour les encoignures, etc., et telle que spécifiée ; on saura donc bientôt à quoi s'en tenir à ce sujet.

Quant à l'effet de ces pierres dans les constructions, il serait infiniment meilleur que celui de la pierre calcaire de la localité, surtout en considération du style adopté pour les Edifices du Gouvernement. Je crois qu'en employant la pierre brune de Templeton pour la "grosse maçonnerie" des façades, dans les plinthes et les encognures, et la pierre de couleur claire de Nepean pour la grosse maçonnerie dans les autres parties, on obtiendrait un effet beaucoup plus riche qu'en employant la pierre calcaire magnésique comme dans les Edifices du Parlement Impérial; de plus, cette pierre conviendrait beaucoup mieux au style d'architecture adopté; il faudrait, toutefois, s'assurer préalablement de la solidité (*durability*) de cette pierre.

Tous les pierres calcaires sont très solubles, et, par conséquent, s'altèrent beaucoup plus sous l'influence de l'atmosphère que les pierres siliceuses dont il est actuellement question.

L'action du feu sur les pierres quartzes, comme celle de Potsdam, n'a pour effet que de les durcir et même de les vitrifier, et c'est pourquoi on l'emploie souvent à la construction des fournaies et des fours; on employait autrefois cette pierre pour obtenir du silex dans la fabrication du "Verre d'Ottawa." Il est inutile de dire que le feu détruit la pierre calcaire. Dans l'incendie, qui, dernièrement, a détruit les "moulins McKay," le feu a tellement ouvert les encoignures, qu'il a fallu reconstruire tous les murs qui, construits autrement, n'auraient pas souffert. L'action du feu et de l'atmosphère ne pouvant donc altérer la pierre de Potsdam, on devrait, selon moi, adopter cette pierre de préférence.

Il est toutefois certain que la coloration de la pierre de Templeton est due à la présence de l'oxyde de fer sur lequel l'atmosphère agit continuellement, je serais donc porté à croire que cette variété de pierre n'est pas aussi durable que la pierre de Nepean; je dois dire, cependant, qu'elle reste exposée à l'air plusieurs années sans changer aucunement.

Les frais de transport constituent la principale différence de prix, et c'est ce qu'il reste à examiner. La distance la plus rapprochée à laquelle on puisse obtenir une quantité suffisante de pierre calcaire pour les façades, est celle des carrières de Gloucester et de Hull, qui sont, chacune, à 3½ milles de "Barrack-Hill". Un attelage de chevaux peut en amener par jour 3 charges de 12 pieds cubes chacune. Chaque attelage aurait donc à faire 21 milles tous les jours; le prix moyen à payer pour chaque attelage ne serait pas moindre que \$2.50 par jour, ou 7 centins par pied cube. Nepean se trouve à un peu plus de 10 milles de "Barrack-Hill". Un attelage ne pourrait en amener par jour qu'une charge de 12 pieds cubes, en parcourant la même distance que pour trois charges venant de Gloucester; l'attelage coûterait autant, et la pierre reviendrait à 21 centins le pied cube. L'extraction de la pierre à sablon coûte aussi un peu plus que celle de la pierre calcaire, en raison de l'aiguillage plus fréquent des outils, etc., etc.

Voici un tableau comparatif des prix de revient :—

PIERRE CALCAIRE.		PIERRE À SABLON.	
	cts.		cts.
Prix de la pierre par pied cube.....	01	Prix de la pierre par cube.....	01
" extraction.....	03	" extraction.....	04
" transport.....	07	" transport.....	21
	—	" barrière.....	01
	11		—
	—		27
		A déduire.....	11
			—
			16
		A ajouter 20 par cent pour dépenses imprévues.....	03
			—
		Minimum de la différence du prix de revient.....	19

Je suis d'avis qu'on devrait laisser un peu plus de marge aux entrepreneurs en opérant ce changement, en considération des dépenses imprévues qui pourront survenir en employant une pierre inconnue jusqu'à présent dans le pays, comme par exemple l'ouverture de carrières et de nouvelles routes, etc.

En ajoutant trois centins à cet effet, on obtiendrait 21 cents pour le prix de revient de la pierre.

Pour construire les façades des Edifices du Parlement, il faudra 73,000 pieds cubes de cette pierre, à 21 cents le pied.....	\$15,320
Pour construire les façades des Départements du Parlement, il faudra 100,000 pieds cubes à 21 cents par pied.....	21,000
Coût additionnel total pour les deux édifices.....	<u>\$36,330</u>

Templeton est plus près de " Barrack Hill " que Nepean. Il faudrait aller chercher la pierre à 7 milles seulement, mais on aurait à la recharger deux fois sur la route, ce qui mettrait le transport au même prix que pour Nepean.

Malgré l'augmentation considérable de dépenses, je suis d'avis que ce changement est opportun, et qu'en le faisant, on aura pris une précaution de plus contre le feu.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

JOHN MORRIS,
Commis des travaux.

A l'Honorable Commissaire des
Travaux Publics.

No 67.

APPENDICE C5.

OTTAWA, le 25 janvier 1860.

A l'Honorable Commissaire des
Travaux Publics,

MONSIEUR,—Conformément aux instructions que nous avons reçues du Commissaire-Adjoint, relativement à l'emploi de la pierre à sablon dans les édifices des Départements au lieu de la pierre calcaire, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur deux carrières qui nous semblent propres à fournir les matériaux demandés. La pierre dont nous voulons parler pourrait être employée avec avantage dans les parties des édifices où la pierre daillée au marteau suffit, mais on ne pourrait qu'avec beaucoup de difficultés l'employer avantageusement pour les moulures.

Nous appelons particulièrement votre attention sur une carrière située dans le township de Nepean, environ à 10 mille d'Ottawa. Nous avons envoyé au Département un échantillon de cette pierre qui est d'une qualité supérieure et qu'on trouve en couches de trois à dix-huit pouces d'épaisseur, de toutes les grandeurs, d'une couleur et d'une composition uniformes, la couleur se rapprochant du gris jaune.

Nous avons avisé aux moyens de transporter cette pierre, et avons examiné l'avantage qu'il y aurait à l'employer dans les façades des édifices. Nous avons l'honneur de vous soumettre plus loin notre estimation du prix de revient au cas où l'on jugerait à propos de l'employer.

Vœici deux raisons pour lesquelles nous recommanderions cette pierre : 1o. Elle résiste bien mieux que la pierre calcaire en cas d'incendie ; 2o. Elle contraste avec avantage avec la pierre calcaire et est beaucoup plus durable dans les constructions extérieures.

Le transport seul pourrait modifier le prix de revient ; c'est pourquoi si, d'après nos recommandations on adoptait cette pierre, il serait bon de nous le faire savoir au plutôt, afin que nous puissions en faire transporter tant que les travaux marcheront, et vu que le transport offrira beaucoup plus de difficultés au printemps.

La surface extérieure des Edifices des Départements est de vingt-huit mille cinq cents pieds, la pierre dont il s'agit coûterait de 10 à 30 centins de plus que la pierre calcaire par pied, ce qui donnerait un total de vingt-cinq mille sept cents piastres (\$25,700).

Nous ajouterons qu'on emploierait une grande quantité de cette pierre pour les angles,

plinthes, etc., qui ne nécessitent que de la pierre taillée au marteau ; pour les moulures, on emploierait du moellon d'Ohio.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Vos obéissants serviteurs,

STENT et LAVER,
Architectes.

No. 68.

APPENDICE C6.

Copie d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil Exécutif, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 2 juin 1860.

D'après un rapport de l'honorable Commissaire des Travaux Publics, à la date du 10 mars 1860, où il est dit : qu'on propose de substituer la pierre à sablon à la pierre calcaire dans toutes les parties des Edifices Publics à Ottawa, au lieu de n'employer la pierre à sablon que dans les ouvrages piqués.

Qu'il a pris l'avis des architectes et du Commissaire-Adjoint sur cette proposition ainsi que sur la qualité de la pierre, dont un échantillon a été soumis à Votre Excellence.

Que les contrats et spécifications originaux indiquent l'emploi de la pierre calcaire ; et que la dépense qui résulterait de ce changement serait, d'après le commis des travaux, \$36,330, et d'après les architectes \$41,100. Que le montant de \$730,300 porté au contrat ne comprend pas certains travaux additionnels nécessaires et déjà ordonnés ; que l'addition de \$140,000 pour la résidence du Gouverneur-Général porterait ce montant à \$870,300.

Que ce qui reste sur le montant voté est insuffisant pour les "*travaux extras*".

Qu'il ne voit aucune raison pour changer les matériaux déterminés et spécifiés par le contrat que la substitution de la pierre à sablon n'est qu'une affaire de goût, et ne fera que donner une apparence moins sévère à l'édifice, tandis que la pierre claire qu'on avait choisie pour contraster avec la pierre calcaire a précisément cet effet dans d'autres édifices.

Le comité est d'avis que la substitution de la pierre à sablon à la pierre calcaire améliorera beaucoup l'aspect des édifices et, en conséquence, recommande que ce changement soit fait, et que les entrepreneurs soient invités à convenir de l'augmentation de prix, sans rien changer, sous aucun rapport, aux contrats actuellement existants.

Certifié.

(Signé,)

W. H. LEE,
G. C. E.

No. 69.

APPENDICE D.

OTTAWA, le 20 novembre 1860.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous informer que nous sommes invités par le Commissaire-Adjoint à soumettre à votre examen certaines propositions relatives à des changements dans la construction des édifices publics, et dont nous avons eu l'honneur de l'entretenir lors de sa visite ici.

1° L'emploi du fer dans la construction des toits, au lieu du bois comme il avait d'abord été spécifié et porté au contrat ; cette substitution occasionnerait nécessairement un surcroît de dépenses, mais offrirait, comme compensation, une précaution de plus contre le feu. Nous désirerions voir ce changement adopté surtout dans les toits des Salles Législatives.

L'entrepreneur est en ce moment occupé à recueillir les matériaux pour la construction de ces toits, et nous avons cru de notre devoir de vous soumettre la question avant de lui donner les instructions nécessaires.

2° Substituer le ciment au bois spécifié au contrat dans les parquets de toutes les chambres.

A l'époque où on dressa les spécifications des travaux pour les précautions contre le feu, nous recommandâmes l'emploi du ciment ; mais alors on ne jugea pas à propos

d'adopter le ciment à cause du préjugé qui existe dans ce pays contre des parquets aussi durs et aussi impénétrables (impervious). Dans une récente entrevue que nous avons eue dernièrement avec le Commissaire-Adjoint, nous sommes convenus que le Kamptulicon breveté remédierait à cet inconvénient.

Des parquets de ciment sont bien plus durables et bien plus propres, et il est presque impossible que le feu les endommage.

En attendant vos instructions,

Nous avons l'honneur d'être, monsieur

Vos obéissants serviteurs,

(Signé,)

FULLER ET JONES.

A l'Honorable Commissaire
des Travaux Publics.

No. 70.

(Note au dos de la lettre précédente),

23 novembre 1860.

Au Commissaire:

Première recommandation (toits en fer).—Je reconnais avec les architectes que l'emploi du fer au lieu de bois dans la construction des toits, bien que devant nécessiter des dépenses extraordinaires, offrirait une compensation en constituant une précaution de plus contre le feu; mais comme l'intention du Gouvernement est de limiter les dépenses autant que possible, je n'oserais appuyer leur recommandation que pour les toits des deux Salles de Séances où cela est indispensable. Ces salles devant être éclairées d'en haut par le gaz, comme la Chambre des Communes en Angleterre et les deux Chambres à Washington, la chaleur produite ne tarderait pas à enflammer un toit en bois.

Je recommanderais donc que les architectes fussent invités à indiquer séparément ce que cette substitution coûterait: 1^o pour les deux Salles des Séances, et 2^o pour le reste des édifices.

2^o Demande. "Faut-il terminer les planchers en ciment ou les parqueter en bois?" —Le contrat indique le bois, mais le changement ne coûte pas plus, et c'est une affaire de goût; qu'on emploie ou non du bois, les planchers de béton doivent être recouverts de ciment, reste donc à savoir si on doit leur laisser un finissage dur ou les recouvrir en planches. Je pense qu'un bon plancher en ciment recouvert des gros paillassons ou de Kamptulicon dans les passages et certains des bureaux, et d'un bon tapis épais dans d'autres, serait tout ce qu'il faudrait. Des planchers ainsi construits sont plus propres et plus durables que le bois; de plus, on a l'agrément d'y marcher sans bruit. A la douane de Québec on a posé, il y a quelques mois du Kamptulicon, et on en est très satisfait.

(Signé,)

SAMUEL KEEFER,

29 novembre 1860.

No. 71.

APPENDICE E.

EDIFICES DU PARLEMENT,

Ottawa, le 5 avril 1861.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Hon. Commissaire le projet d'un système d'éclairage pour les corridors N. et E. du Conseil Législatif et les corridors N. et O. de l'Assemblée Législative; ainsi que les corridors conduisant de la galerie des tableaux à la bibliothèque.

En consultant les plans annexés au contrat, on voit que l'éclairage doit s'effectuer au moyen de châssis vitrés ou lanternes, mais on objecte à ce système, les dommages qui pourront résulter de la chute de la neige et de la glace des parties les plus élevées du toit.

Nous avons été invités, il y a quelques mois, par le Commissaire-Adjoint à examiner cette question et à indiquer, s'il était possible, quelque moyen de parer à cette difficulté; nous aurions préparé des dessins en conséquence si nous n'avions été occupés à faire des rapports, etc., pour l'ingénieur-en-chef.

En examinant le dessin ci-joint on verra que les lanternes sont placées dans la partie la plus à pic du toit et protégées par des arcades saillantes. Nous pensons que c'est un moyen de prévenir les inconvénients mentionnés plus haut, et qu'en même temps cela contribue au bon aspect de l'édifice.

Afin de faire paraître plus élevée cette partie de l'édifice, nous proposerions de supprimer le cordon sculpté à la naissance des fenêtres, et d'y placer des arcs-boutants qui contribueront à supporter la poussée des principaux toits. Les fenêtres des escaliers et des cabinets d'aisance sont également changées de façon à donner plus de clarté à l'escalier destiné aux membres.

Le coût de ces altérations dépendra de la nature des matériaux employés pour les toits ; si on persiste à faire les toits en bois, le coût de ces altérations ne dépassera pas huit mille piastres (\$8,000) ; avec des toits en fer cela irait environ à dix (10) pour cent de plus.

Dans tous ces calculs, nous déduisons d'après les prix de la liste au contrat, prix qui sont trop bas, tandis que les "*travaux extra*" doivent être payés des prix raisonnables.

Nous verrions avec plaisir exécuter, ces changements car nous sommes persuadés qu'ils sont avantageux sous tous les rapports.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

FULLER ET JONES,
Architectes.

Au Secrétaire du
Département des Travaux Publics.

No. 72.

APPENDICE F.

QUÉBEC, le 30 novembre 1860.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la lettre des architectes des édifices des départements à Ottawa, portant le No. 45,595, et sur les lettres Nos. 45,654 et 45,863, au sujet du logement fourni, d'après les plans annexés au contrat, pour les différents Départements du Gouvernement.

En comparant les plans qui accompagnent le contrat avec le tableau original imprimé indiquant le nombre de chambres requis pour le service public (et la lettre No. 45,863), on trouve une différence de *sept* dans le nombre des chambres ; et si on compare le second de ces documents avec le nombre de chambres actuellement requis on trouve encore *neuf* chambres de moins, ce qui fait en tout *seize* chambres de plus qu'il faudrait ajouter aux plans actuels pour le logement du service public.

Le tableau ci-joint fait voir mieux que toute explication le nombre de chambres requis dans le tableau original sus-mentionné, le nombre indiqué dans les plans accompagnant le contrat, et enfin le nombre qu'on exige actuellement sans tenir compte de l'extension que pourront prendre par la suite les différents départements. On voit aussi par le tableau que pour l'aile droite le nombre des chambres assignées aux différents départements est amplement suffisant, mais dans l'aile gauche il manque 14 chambres dans le département des finances (on n'en a réservé aucune pour les bureaux de l'Auditeur et de la Douane) plus une chambre pour le département des terres de la Couronne et une pour le Maître-Général des Postes.

Pour parer à ces exigences, les architectes ont envoyé des plans indiquant une extension de l'aile du N. E., qui donnerait 16 chambres de plus, mais ceci n'étant pas porté au contrat il n'y a aucun ordre autorisant cette extension ; le Département aura donc à prendre une décision à cet égard. Les dispositions des travaux dans cette aile permettront de faire cette extension sans altérer le reste du dessin ; de plus, il en résulterait que l'aile droite serait plus en harmonie avec l'aile gauche et l'effet général ne pourrait qu'y gagner.

J'aurais déjà attiré votre attention sur ce sujet, s'il eut été opportun de prendre plus tôt une décision ; mais les édifices sont maintenant rendus au point que, si les entrepreneurs actuels doivent faire cette extension, il est nécessaire qu'elle soit autorisée au plus vite afin de leur permettre de se procurer les matériaux pendant l'hiver et de commencer les travaux de bonne heure au printemps. Tous les édifices devront être couverts et fermés avant la

fin de la prochaine saison, les appareils de chauffage devront être posés en vue de l'achèvement intérieur, et pour assurer le complètement des travaux à l'époque spécifiée, février 1863.

J'ai donc l'honneur de vous demander si vous pensez que ces travaux sont indispensables, et s'il n'est pas urgent en ce cas de s'adresser aux architectes pour savoir ce qu'ils coûteront, afin de pouvoir faire arrangement avec l'entrepreneur actuel pour qu'ils soient commencés au plus tôt.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

SAMUEL KEEFER,
Commissaire-adjoint.

ÉDIFICES DES DÉPARTEMENTS, OTTAWA.

TABLEAU indiquant le nombre des chambres d'après les plans et le contrat actuels, le nombre indiqué dans le tableau original imprimé, et le nombre actuellement requis :—

AILE DROITE.	D'après le tableau imprimé.	D'après les plans accompagnant le contrat.	Nombre actuellement requis.
Régistrateur-Provincial, chambres.....	4	6	6
Adjudant-Général.....	12	11	11
Département des Sauvages.....	4	4	4
Receveur-Général.....	11	12	12
Greffier en loi.....	9	10	10
Agriculture.....	8	8	8
Gouverneur-Général et personnel.....	6	6	6
Conseil Exécutif.....	15	16	16
Secrétaire-Provincial.....	12	12	12
Bureau des Commissaires des chemins de fer.....	0	2	2
Bureau du service civil.....	0	2	2
Total.....	81	89	89
AILE GAUCHE.			
Terres de la Couronne, bois et forêts.....	30	29	30
Travaux Publics.....	15	16	15
Finances, Douanes, Auditeur.....	24	10	24
Maître-Général des Postes.....	20	19	21
Total.....	89	74	90

RÉSUMÉ.

Le tableau imprimé indiquait.....	170	chambres,
Les plans accompagnant le contrat.....	163	“
Actuellement on exige.....	179	“
Différence.....	16	“ requises.

S. KEEFER.

30 novembre 1860.

No. 73.

APPENDICE G.

EDIFICES DU PARLEMENT,
Ottawa, le 8 mars 1861.

MONSIEUR, — Conformément à vos instructions, nous avons l'honneur de vous soumettre un rapport détaillé sur le mode d'approvisionnement d'eau les édifices. Nous disions quelques mots à ce sujet dans notre rapport à la date du 10 janvier 1861.

Il y a deux emplacements où on pourrait placer les appareils nécessaires pour l'approvisionnement d'eau, savoir : au bas du ravin à l'Ouest de la colline dont il a été parlé dans les rapports précédents, et au Nord de la bibliothèque à un point où l'eau de la rivière bat le pied du versant. Cette dernière disposition serait la meilleure pour puiser l'eau, car le courant est si rapide à ce point qu'il est impossible qu'aucune saleté telle que sciure de bois, etc., vienne troubler l'eau du tuyau d'aspiration ; mais ce versant est tellement à pic et s'avance tellement en saillie sur l'eau qu'on ne pourrait y faire des constructions qu'à grands frais et en *refaisant*, en quelque sorte, l'emplacement. L'érection d'une souche de cheminée sur le versant déparerait considérablement l'aspect des Edifices ; on pourrait peut-être supprimer cette cheminée en faisant passer le tuyau pour la fumée sous le conduit à air froid de la bibliothèque, et de là, en suivant, à la souche de la chambre des chaudières, mais nous n'oserions recommander ce plan ; le tirage ne saurait s'effectuer convenablement de cette façon et, même en prenant les plus grandes précautions, il se trouverait probablement dans les tuyaux des défauts par suite desquels la fumée ou autres gaz nuisibles s'introduiraient dans la bibliothèque et les différentes chambres.

Nous recommanderions donc de préférence le premier emplacement indiqué, où il sera facile de placer les appareils et les constructions nécessaires, et où, à peu de frais, on obtiendra de l'eau parfaitement pure. En même temps, il serait bon de creuser dans le roc (en vue de la baisse des eaux, qui a lieu généralement vers la fin de juin) une citerne à 60 pieds environ du pied de la colline, et dont le fond serait quatorze pieds environ au-dessous du niveau des eaux basses ; des conduits creusés dans le roc du côté où l'eau descend vers cette citerne pourraient être disposés de façon à empêcher les immondices et tout autre corps étranger de s'introduire dans la citerne. Il faudrait construire les puits en maçonnerie à l'épreuve de l'eau et à un niveau supérieur à celui des grandes-eaux de sorte qu'aucun corps flottant ne pût s'introduire dans la citerne. Il faudrait combler une partie du rivage et construire jusqu'au puits une sorte de quai où on pourrait construire une bâtisse pour la pose des machines et pour la résidence du mécanicien. Pour la fumée de la chambre des machines nous proposerions de poser dans la tranchée du *drain* principal (qui est assez large pour contenir les deux tuyaux et le tuyau élévateur) un tuyau en fonte allant jusqu'à une cheminée élégamment construite sur l'emplacement actuel du mât de pavillon. En adoptant ce plan, non seulement on ne gâterait pas l'aspect des édifices mais on l'embellirait. On pourrait ajouter autour un réservoir ouvert entouré d'une balustrade qui, durant l'été, pourrait, en se procurant les appareils nécessaires, tels que tuyaux en caoutchouc, etc., fournir l'eau nécessaire pour arroser autour des édifices.

Voici la quantité d'eau nécessaire par jour dans les Edifices du Parlement et des Départements :

Edifices du	{	Chaudières pour le chauffage et la ventilation	3000 gallons..	}	7000 gallons.
Parlement.		Usages divers,	4000		
Edifices des	{	Chaudières pour le chauffage et la ventilation	2000	}	8000 gallons.
Départements.		Usages divers,	6000		

Total..... 15,000 gallons.

La force de la machine employée devant être suffisante pour pomper cette quantité d'eau, de la rivière, en 6 heures ; nous recommanderions donc l'emploi d'une machine à haute pression de la force de 6 chevaux. Le tuyau élévateur devrait avoir 6 pouces pleins de diamètre, avec un système de robinets pour qu'on puisse détourner l'eau à volonté, vers toutes les parties de l'édifice, les réservoirs autour de la souche, ou vers ceux qui se trouvent sous le vestibule public. Comme il est possible que la machine ait besoin de réparations de temps en temps, il est nécessaire qu'on puisse recueillir de l'eau à l'avance pour plusieurs jours. D'après le contrat l'entrepreneur des Edifices du Parlement doit fournir et fixer

des citernes sous les différents toits contenant ensemble 21,000 *gallons* (voir notre rapport du 10 janvier dernier); ce serait assez d'eau pour 5 jours. Nous présumons qu'on a pris les mêmes précautions dans les Édifices des Départements mais il serait également nécessaire de prendre des précautions pour recueillir de l'eau sous le vestibule public de ces édifices; grâce à l'ondulation naturelle du terrain, il y a un espace d'environ six pieds de profondeur qui n'a pas encore de destination spéciale et où on pourrait placer les réservoirs. Nous proposons d'employer cet espace à cet effet, on pourrait y recueillir 65,000 *gallons* d'eau, c'est-à-dire assez pour approvisionner les chaudières pendant 13 jours et les édifices entiers pendant 4 jours.

Le fond de ces réservoirs se trouvent à environ 16 pieds au-dessus du niveau des planchers des chambres des chaudières des édifices des Départements, ou pourrait approvisionner les derniers en abandonnant l'eau à l'action de la pesanteur.

L'entrepreneur du chauffage et de la ventilation, doit fournir et poser dans la chambre des machines (contigue au vestibule public) une machine à vapeur de la force de 4 chevaux pour faire monter l'eau dans les citernes sous les toits. La position que nous indiquons pour les réservoirs s'accorderait très-bien avec cette dernière disposition.

On ne saurait donner une évaluation précise du coût de ces travaux sans consulter des plans détaillés de toutes les constructions, mais voici une estimation approximative maximum :

Estimation du coût pour puits, machine, chambre des machines, quai, etc...	\$16,865
do do machine, chaudières, tuyaux d'alimentation, etc...	5,200
do do souche de cheminée, tuyau, etc	8,500
do do réservoir, tuyaux, do en caoutchouc, etc.....	3,701
do do réservoir sous le vestibule, robinets d'arrêt.....	4,000
do do plantations, gradins, do do	2,000
Dépenses imprévues, etc., et 10 pour cent	4,026
Total.....	<u>\$44,292</u>

En janvier 1860, nous reçûmes une lettre de l'Honorable Commissaire accompagnée d'une proposition du conseil de ville d'Ottawa, relative à la construction d'un réservoir et d'une tour à eau sur l'emplacement où nous proposons d'élever la souche de cheminée. On nous demandait dans cette lettre si nous pensions que ces constructions nuiraient à l'effet des édifices du Parlement. Nous répondîmes affirmativement, et c'est encore aujourd'hui notre opinion; nous pensons, de plus, que les dimensions de ce réservoir seraient trop considérables.

Nous ne prétendons point décider s'il serait convenable de laisser le contrôle de l'approvisionnement d'eau au conseil de ville, nous n'avons point tenu compte de cette particularité dans notre examen.

Dans l'espoir que vous serez satisfait de ce rapport,

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos très-humbles serviteurs,

(Signé,)

FULLER ET JONES,
Architectes.

No. 74.

APPENDICE H.

OTTAWA, le 26 février 1861.

Au Secrétaire des Travaux Publics.

MONSIEUR,—Je vous envoie par le courrier d'aujourd'hui des estimations dressées par M. Stent et Laver, des travaux exécutés dans les deux blocs des édifices des départements.

Ces estimations, dressées sous ma direction, ont été faites conformément aux conditions suivantes :

1^o Indiquer d'une manière précise et séparément les travaux portés au contrat, les "travaux extra" et les travaux relatifs au chauffage et à la ventilation. Quant aux

matériaux, ils sont tous compris dans le contrat tant qu'ils n'ont pas été employés à quelque objet spécial.

2° On n'a nullement épargné les détails dans ces estimations, tous les items y ont été inscrits, et dans la colonne intitulée *bons acquittés* (les reconnaissances de ces bons sont ci-jointes) on a placé les montants qui ont été payés bien qu'ils ne fassent pas partie essentielle du contrat.

3° Toutes les fois qu'on a fait une avance sur les matériaux fournis, tels que pierre, brique, sable ou bois on a fait une réduction correspondante sur le prix qu'on devra les payer lorsqu'ils auront été employés dans les travaux ; par exemple : les briques, une fois posées, valent tant le mille, mais si on a avancé tant sur les briques ou le sable fournis ce n'a été qu'en faisant une retenue sur la quantité alors employée dans les constructions. Je crois que c'est la meilleure manière de dresser les estimations et de prévenir les erreurs par la suite.

4° En dressant séparément les évaluations pour les deux blocs dans les édifices et avec les titres mentionnés plus haut, chaque item étant numéroté dans la colonne à gauche, on pourra, à l'avenir, dresser les bordereaux mensuels simplement en reportant les totaux aux titres de la nouvelle feuille dont un blanc est ci-joint, et au bout de trois ou six mois on pourra faire au moyen de ces feuilles un résumé de toutes les évaluations précédentes.

5° J'ai cru devoir d'après "*l'Ordre en Conseil*" et les instructions qui m'ont été données à la suite de cet ordre, appeler l'attention des architectes sur certains prix "*extra*" que je ne considérais pas raisonnables. J'ai réussi à faire diminuer quelques-uns des prix et en faire augmenter d'autres.

A mon arrivée à Québec, c'est-à-dire dans quelques jours, je vous soumettrai les rapports que les architectes m'ont adressés à ce sujet.

J'ajouterai à ces observations que si le Département approuve la forme de bordereau dont copie est ci-jointe, il serait bon d'en faire imprimer immédiatement cinq ou six cents copies, et de faire faire deux registres de la même forme pour chaque édifice, savoir :

Deux pour le bloc Est des Edifices des Départements.

Deux do Ouest do do do

Deux do pour les Edifices du Parlement.

Un exemplaire de ces registres pourrait être envoyé aux architectes respectifs et on en garderait au Département un exemplaire dans lequel on entrerait les bordereaux à venir.

J'aurais voulu pouvoir simplifier davantage les estimations, mais cela ne m'a pas été possible. Le Commissaire décidera comment on doit les dresser.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,)

JOHN PAGE,
Ing.-en-chef, T. P.

P. S.—J'ai vérifié les mesurages et examiné les prix, le teneur de livres est responsable des totaux.

(Signé,)

JOHN PAGE.

ÉDIFICES DU PARLEMENT.

CORRESPONDANCE ENTRE JOHN PAGE, LES ARCHITECTES, ET LES ENTREPRENEURS RELATIVEMENT AUX PRIX.

No. 75.

QUÉBEC, le 13 mars 1861.

Au Secrétaire des Travaux Publics.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre ci-jointes certaines correspondances échangées entre l'entrepreneur, les architectes des Edifices du Parlement et moi-même,

pendant mon séjour à Ottawa, relativement à certains items des "travaux extra" dans ces édifices.

Je dois dire qu'avant de commencer cette correspondance j'avais discuté le prix avec les architectes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN PAGE,
Ing.-en-chef, T. P.

No. 76.

OTTAWA, le 2 février 1861.

MM. Fuller et Jones, Architectes
des Édifices du Parlement.

MESSIEURS,—Vous trouverez, ci-joint, un mémoire que M. Thos. McGreevy m'adresse relativement aux prix accordés à lui et à d'autres entrepreneurs pour des ouvrages faits et à faire dans les Édifices du Parlement actuellement en voie de construction sous votre surveillance.

Comme il s'agit de dépenses considérables, vous ferez bien de dresser rapport officiel le plus tôt possible, afin qu'on puisse prendre une décision.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,
Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

JOHN PAGE,
Ing.-en-chef, T. P.

No. 77.—PRIX LES "TRAVAUX EXTRA" DANS LES ÉDIFICES DU PARLEMENT, OTTAWA.

Excavation dans le sol, 30 centins par *yards*. On devrait accorder 75 centins pour ce travail, car les excavations pour les *drains* ont souvent 12 pieds de profondeur, et quand l'excavation est achevée les bords retombent souvent, ce qui nécessite des travaux extraordinaires; de plus, comme on travaille dans l'hiver, la terre est aussi dure que le roc, et il faut transporter la terre enlevée à plus de 150 *yards* de distance; enfin, on trouve souvent d'énormes cailloux qui occasionnent beaucoup de travail.

Excavation dans le roc, de \$1.25 à \$1.90 par *yard*. On devait donner \$1.75 à \$2.50 pour cet ouvrage; on a à transporter les matières extraites à plus de 200 *yards* et les tranchées sont si étroites que les ouvriers ne travaillent qu'avec difficulté.

Excavation dans les conduits, de \$1.90 à \$3.50. Ce prix est beaucoup trop faible; la profondeur des tranchées nécessite un grand nombre de machines, l'eau s'y accumule souvent, et on a de grandes difficultés à ouvrir le fond sans aller à une trop grande profondeur.

Pierre d'Ohio, 27 cents par pieds. On devrait accorder \$1.00. Le fret et les assurances sur les lacs coûtent beaucoup. L'automne dernier on ne pouvait fréter à aucun prix.

Taille de la pierre d'Ohio, 28 cents par pied. Cet ouvrage coûte beaucoup plus que cela vu le haut prix des salaires. Le mode de mesurage, qui n'est pas celui qu'on emploie ordinairement, est très désavantageux pour l'entrepreneur.

Moulures sur la pierre d'Ohio, 40 cents par pied. Mêmes remarques que ci-dessus. La dureté de la pierre rend les moulures très difficiles, et on mesure au pied carré au lieu de mesurer la longueur.

Moulures arrondies sur la pierre d'Ohio, 40 cents par pied. Pour les raisons ci-dessus ce prix est trop faible de moitié.

Façades rentrantes sur la pierre d'Ohio, 50 cents par pied; mêmes observations.

Chanfreins sur la pierre d'Ohio, 32 cents par pied; mêmes observations.

Chanfreins sur la pierre de Brockville, 55 cents par pied. Il est presque impossible de dire quel prix on devrait payer pour ce travail, la pierre est très dure et il y a beaucoup de perte.

Mitres sur la pierre de Brockville, 36 cents par pied. Cela vaut \$3.00 pour les raisons sus-mentionnées.

Grosse maçonnerie, \$8 par toise. Ce prix est beaucoup trop faible ; les murs n'ont pas plus de 18 pouces d'épaisseur, et les empâtements doivent être piqués et nivelés. Ce travail demande beaucoup de soins et nécessite l'emploi de machines. Les irrégularités du roc occasionnent beaucoup de travail. Il faut payer les maçons 5 pour cent de plus qu'à Québec ou à Montréal, et on a beaucoup de difficultés à en trouver ; de même des journaliers.

Pierre piquée pour les conduits à air froid et les *drains*, 41 cents par pieds. On donne 90 cents pour la chambre aux chaudières, c'est le même travail, et la pose de la pierre est souvent plus difficile. Il y a en outre beaucoup d'angles.

Taille de la pierre de Nepean, 21 cents par pied. L'extraction et le transport de cette pierre coûtent beaucoup plus que ce qu'on accorde quand elle est posée ; elle est très dure, 50 cents ne seraient pas trop. Il y a beaucoup de perte en la travaillant.

Arches de support, pierre de Nepean, 30 cents par pied. On devrait pour les raisons ci-dessus, accorder 75 cents. Les dalles sont très difficiles à manier et il faut les jointoyer sur les quatre faces.

Remblayage des murs, 30 cents par *yard*. Ce prix est absurde, il faut aller chercher les matériaux dans la ville, le transport seul coûte 45 cents, et il faut encore brouetter ; \$1 pour ce travail ne serait pas trop.

Blocs de marbre d'Arnprior, \$1.50 par pied. Ce marbre coûte plus que cela pris à la carrière.

Cintres lattés, \$1.80 par *yard* ; ce devrait être \$3.80 par *yard*.

Cintres à côtes, 15 cents par pied ; le prix raisonnable serait 65 cents.

Ciment, par baril, \$2.00 ; on devrait accorder \$2.60 par baril.

Journaliers, \$1.00 par jour. Ce n'est pas assez.

Charpentiers, \$1.50 par jour. do

Briques posées dans les murs, 12.00 par 1000. Cela vaut \$16.00 par mille, vu que la brique, sans la main-d'œuvre, coûte \$8.00 le mille. Il faut ensuite transporter les briques à l'intérieur d'une grande distance au dehors.

THOS. MCGREEVY,
ROBT. MCGREEVY.

OTTAWA, le 17 janvier 1861.

No. 78.

EDIFICES DU PARLEMENT,
Ottawa, le 8 février 1861.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 2 courant, accompagnée d'un mémoire de M. McGreevy relatif aux prix de certains travaux faits et à faire dans les édifices ; conformément à votre demande nous vous adressons en même temps le rapport suivant où nous examinons chaque item en particulier.

No. 1.—“Excavation dans le sol,” prix indiqué dans les bordereaux 30 cents par *yard* cube. Le commis des travaux nous informe que le travail a été sous-loué d'abord à 12½ cents le *yard* cube, puis à 16 cents. On en a fait une partie considérable à ce dernier prix. Les tranchées dans lesquelles cette excavation a été faite avaient 8 pieds de large, s'il y avait quelques éboulements on en tenait compte. Toutes les excavations dans l'argile et dans la terre gelée ont été cotées au même prix que les excavations dans le roc. Nous pensons que 30 cents du *yard* cube sont suffisants pour ce travail.

No. 2.—“Excavations dans le roc,” prix indiqué dans les bordereaux de \$1.25 à 1.90 par *yard* cube. On a eu à faire ce travail principalement dans le puits des chaudières ; on a rarement rencontré le roc dans les tranchées. On nous informe que la première partie de ce travail a été sous-louée à 90 cents par *yard* cube, mais le sous-entrepreneur n'a pu continuer de travailler à ce prix vu la nature et l'irrégularité du roc. Le travail a donc été beaucoup plus considérable qu'on ne pensait. Nous pensons que \$1.25 pour les cinq premiers pieds de profondeur, \$1.90 pour les seconds et \$2.25 pour les troisièmes seraient des prix suffisants.

No. 3.—“Excavations des conduits,” prix marqué dans les bordereaux : de \$1.90 à \$3.50 par *yard* cube.

Les remarques précédentes s'appliquent dans ce cas. Plusieurs fois il a fallu fendre le fond,—opération très fatigante. Il en a coûté beaucoup pour pomper l'eau. Nous

pensons que \$1.90 pour les cinq premiers pieds de profondeur, \$2.25 pour les seconds, ensuite \$3.50 et \$5.00 seraient des prix raisonnables pour ce travail.

No. 4.—“ Pierre d’Ohio,” prix indiqué dans les bordereaux : 72 cents par pied cube. Ce prix couvre à peine les assurances et les pertes, sans parler du profit. Nous pensons que 75 cents par pied cube est un prix raisonnable.

No. 5.—“ Taille des pierres d’Ohio,” prix indiqué ; 28 cents par pied carré.

Ce prix est, selon nous, suffisant jusqu’à présent.

No. 6.—“ Moulures sur la pierre d’Ohio,” prix indiqué : 40 cents par pieds carré.

Prix suffisant, jusqu’à présent.

No. 7.—“ Moulures arrondies sur la pierre d’Ohio,” prix indiqué : 62 cents par pied carré.

Ce prix est suffisant, jusqu’à présent, pour la généralité des travaux ; dans certains cas particuliers comme les petits chapiteaux et les bases des colonnes on pourrait donner un peu plus.

No. 8.—“ Faces rentrantes sur la pierre d’Ohio,” prix indiqué 50 cents par pied carré.

Nous pensons qu’il suffirait d’accorder 42 cents, à présent.

No. 9.—“ Chanfreins sur la pierre d’Ohio,” prix indiqué 32 cents par pied carré.

Le prix ci-dessus est suffisant à présent.

No. 10.—“ Chanfreins sur la pierre de Brockville,” prix indiqué 55 cents par pied carré.

L’entrepreneur avait jugé avantageux pour lui d’employer cette pierre, mais on a pensé qu’elle était trop dure, et qu’on ne pouvait que difficilement l’obtenir des dimensions voulues. A la demande de l’entrepreneur, nous avons demandé qu’on la remplaçât par la pierre d’Ohio.

Le prix ci-dessus est suffisant.

No. 11.—“ Mitres sur la pierre de Brockville,” prix indiqué 36 cents par pied.

Ce prix est suffisant.

No. 12.—“ Mitres sur la pierre d’Ohio,” prix indiqué 25 cents par pied.

Nous pensons que 35 cents ne serait pas trop pour ce travail.

No. 13.—“ Grosse maçonnerie,” prix indiqué, \$8 par toise de 54 pieds cubes.

Nous pensons que ce prix est suffisant pour toute la maçonnerie jusqu’au niveau des plinthes, mais à partir de ce point, les murs seront moins épais et il faudra des échafaudages etc. De plus la maçonnerie devra être reliée au briquetage, il en coûtera beaucoup pour se procurer et pour poser les liens. La maçonnerie en pierre devra toujours être gardée au même niveau que le briquetage. Nous pensons qu’à partir de la ligne des plinthes \$10 pour la grosse maçonnerie serait un prix raisonnable.

No. 14.—“ Faces piquées pour les conduits à air froid,” prix indiqué 41 cents par pied carré.

Ce travail n’est pas toujours, comme le dit M. McGreevy le même que dans les chambres des chaudières ; on le fait souvent mieux et on ne scelle pas les pierres de la même façon.

Au commencement et pendant l’exécution de ce travail, l’entrepreneur a eu des difficultés à trouver des ouvriers et ne pouvait pas alors fixer les prix à son gré. Mais à mesure que la saison avançait il a pu faire les conditions, surtout quand on a suspendu les travaux en novembre, car alors les hommes s’estimaient heureux d’avoir de l’ouvrage pour l’hiver. Jusqu’à ces derniers temps il nous a été presque impossible de déterminer un chiffre convenable pour ce travail ; après avoir pris tous les renseignements possibles nous en avons conclu que 41 cents n’est pas trop au commencement des travaux mais nous ne saurions encore dire quand il sera à propos de modifier ce prix. Nous serions d’avis que sur les 21,976 pieds carrés qui devront être faits on payât les deux tiers à 41 cents par pied et le reste à 35 cents. Les pierres pour la façade piquée de l’égoût principal ont dû être placées jusqu’à une plus grande profondeur. Nous pensons que le prix indiqué, 41 cents, est suffisant. Nous n’oserions recommander une réduction sur le prix de la taille des pierres depuis que les travaux ont été arrêtés c’est-à-dire depuis le 30 novembre. Nous pensons que 36 cents seraient suffisants.

“ Pierre piquée dans la chambre des chaudières.” Pour ce travail il a fallu des pierres beaucoup plus larges que pour l’égoût principal et les conduits à air froid. Sur les 5000

pieds indiqués sur le bordereau on devrait payer les deux tiers au prix convenu d'abord, 90 cents, l'autre tiers à 80 cents, et ce qui a été fait depuis le 30 novembre, à 75 cents.

No. 15.—“Façades en pierre de Nepean,” prix indiqué dans les bordereaux 21 cents, par pied carré en outre du prix porté au contrat pour les façades en pierre calcaire.

Ce prix a été fixé par un Ordre en Conseil, et accepté par l'entrepreneur nous ne croyons donc pas qu'il doive être changé, nous pensons, du reste qu'il est amplement suffisant.

No. 16.—“Arches de support en pierre de Nepean,” prix indiqué dans les bordereaux 30 cents par pied carré. Les observations du No. 15 s'appliquent à cet item.

No. 17.—“Dalles de 6 pouces d'épaisseur en pierre de Nepean,” prix indiqué dans les bordereaux 65 cents par pied carré.

Nous pensons que ce chiffre est trop élevé et nous tâcherons de déterminer le juste prix. Jusqu'à présent nous croyons que ce serait assez de 60 cents.

No. 18.—“Remblayage des murs,” prix indiqué 30 cents par *yard* cube.

Nous pensons que ce ne serait pas trop de 35 cents. A l'avenir, on pourrait régler le prix d'après la distance à laquelle il faudra aller chercher le remblai.

No. 19.—“Marbre d'Arnprior en blocs,” prix indiqué \$1.50 par pied cube.

Il est assez difficile de déterminer le prix qu'on doit accorder pour cet item, vu qu'on ne sait pas encore la quantité qu'il en faudra et que l'entrepreneur ne peut pas en faire une commande considérable; comme on l'a fait venir en petites quantités et à l'époque de l'année où le transport est le plus coûteux, je pense qu'on pourrait accorder \$1.75 par pied cube.

No. 20.—“Cintres à côtes,” prix indiqué 15 cents par pied.

Ce prix est suffisant pour cet ouvrage tel qu'on l'exige; dans certains cas, il pourrait être plus élevé.

No. 21.—“Cintres lattés,” prix indiqué \$1.80 par *yard* carré.

Nous pensons que \$2.00 ne serait pas trop.

No. 22.—“Ciment par baril,” prix indiqué \$2.00 par baril.

Nous pensons que \$2 25 ne serait pas trop.

No. 23.—“Journaliers,” prix indiqué \$1.00 par jour.

La moyenne du salaire des journaliers est 90 cents par jour en été, et 55 cents en hiver.

Il serait suffisant, pensons-nous, d'accorder \$1.08 en été et 66 cents en hiver.

No. 24.—“Charpentiers,” prix indiqué \$1.50 par jour.

Ce prix est bon en été, mais en hiver il suffit d'accorder 96 cents.

Les prix ordinaires sont \$1.50 en été, et 80 cents en hiver.

No. 25.—“Briques posées,” prix indiqué \$12.00 par mille.

Le prix moyen d'achat de la brique est \$7.50 par mille; en conséquence, il suffirait d'accorder \$13.50 pour les briques posées.

No. 26.—“Arches piquées dans les conduits,” prix indiqué \$1.75 par pied carré.

Nous pensons que ce prix est considérable même en été lorsque les salaires des ouvriers sont les plus élevés, et que \$1.50 pour les *drains* et \$1.25 pour les conduits seraient des prix fort raisonnables. M. McGreevy ne mentionne pas cet item, mais nous croyons devoir le soumettre à votre examen.

Nous dirons, en terminant, que nous avons été surpris de la longueur de la liste des objections faites par M. McGreevy, parceque lors d'une entrevue que nous eûmes avec lui le 29 janvier dernier, il ne se plaignit que de 13 items, en nous disant qu'il était satisfait des autres qui étaient au moins suffisants. Il parla en particulier de la pierre de Nepean, et nous dit qu'il considérait cette question comme réglée.

Nous espérons que les observations précédentes sont suffisamment explicatives, mais si vous désiriez avoir de plus amples détails, nous serions heureux de vous les donner.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

FULLER ET JONES,
Architectes.

A John Page, Ecuier.

Nous vous renvoyons le mémoire de M. McGreevy.

No. 79.

EDIFICES DU PARLEMENT,
Ottawa, le 20 février 1861.

MONSIEUR,—Depuis que nous vous avons soumis notre rapport sur les prix, etc., accordés à l'entrepreneur, nous n'avons fait que nous confirmer dans notre opinion relative à l'item No. 14, "conduits en pierre piquée," et nous croyons que le prix accordé est amplement suffisant.

30 cents sont suffisants, et il en résulte qu'on devrait faire une réduction correspondante dans le puits des chaudières où le travail est le même.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

FULLER ET JONES,
Architectes.

A John Page, Ecuier,
Ingénieur-en-chef des Travaux Publics.

No. 80.

OTTAWA, le 28 février 1861.

Messieurs Fuller et Jones,
Architectes.

MESSIEURS,—Après avoir examiné avec soin votre rapport du 8 courant, que j'ai reçu hier, relativement aux prix de certains items dans les travaux additionnels des Edifices du Parlement en voie de construction sous votre surveillance,—

J'approuve en général vos indications, et je pense qu'il serait bon de les suivre dans les estimations qu'on dressera à l'avenir.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

JOHN PAGE,
Ingénieur-en-chef des Travaux Publics.

ÉDIFICES DES DÉPARTEMENTS.

CORRESPONDANCE ENTRE JOHN PAGE, LES ARCHITECTES, ET LES ENTREPRENEURS, RELATIVEMENT AUX PRIX.

No. 81.

QUÉBEC, le 13 mars 1861.

Au Secrétaire des Travaux Publics.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre, ci-jointes, certaines correspondances échangées entre l'entrepreneur, les architectes des Edifices des Départements, et moi-même pendant mon séjour à Ottawa, relativement à certains items des "*travaux extra*" dans ces édifices.

Je dois dire qu'avant de commencer cette correspondance, j'avais discuté le prix avec les architectes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN PAGE,
Ing.-en-chef, T. P.

No. 82.

OTTAWA, le 31 janvier 1861.

John Page, écuyer, ingénieur-en-chef du
Département des Travaux Publics.

MONSIEUR,—Conformément à votre demande, nous avons l'honneur de vous transmettre nos observations sur les "*travaux extra*" des Edifices des Départements, à Ottawa. Nous avons déjà eu l'occasion de soumettre ces observations à MM. Stent et Laver, les architectes, et à vous-même lors d'une entrevue à la suite de notre lettre du 24 janvier 1861, à MM. Stent et Laver. Nous sommes toujours prêts à vous donner de plus amples détails lorsque vous le jugerez à propos.

Nous sommes, avec respect,
Vos obéissants serviteurs,

JONES, HAYCOCK et Cie.,
Entrepreneurs des Edifices des Départements.

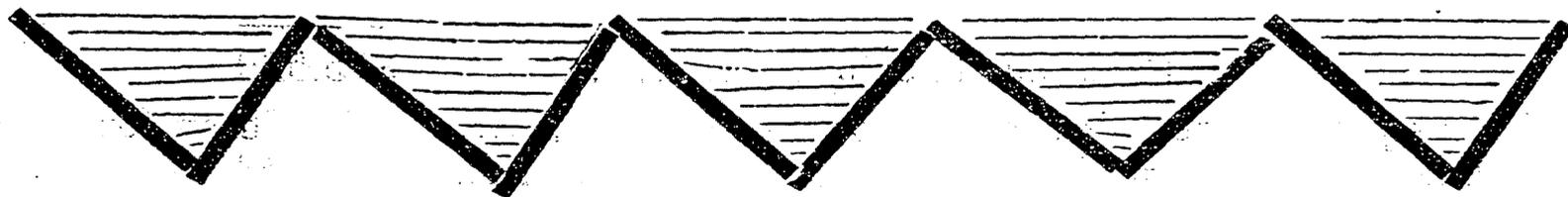
No. 83.—NOTES RELATIVES AUX "TRAVAUX EXTRA" DANS LES ÉDIFICES DES DÉPARTEMENTS, A OTTAWA.

1. EXCAVATIONS.—On a souvent été obligé de creuser dans la terre gelée, ou remplie de couches dures de rocher qui nécessitaient la mine, souvent on a rencontré un gravier compacte aussi dur à creuser que le roc. On a presque toujours travaillé à l'étroit, pour les hommes et les chevaux, et il a fallu reprendre l'ouvrage à plusieurs fois. Le transport a toujours été pénible, vu qu'on avait à passer sur un emplacement encombré de piles de pierre, de sable, etc.

La moyenne du prix accordé (y compris toutes les excavations dans le roc) est 82 cents par *yard*, ce prix est beaucoup trop faible si on considère que les neuf-dixièmes des excavations ont dû être faites dans le roc ou dans des matières tout aussi dures. Il y a deux items que nous signalons à votre attention comme insuffisants : "Les excavations dans la terre" fixées à 30 cents, et les "terrains de dépôt" pour lesquels on indique 25 cents. Relativement au premier item, nous disons que le prix est beaucoup trop faible pour la nature des matériaux et les difficultés qu'on rencontre en travaillant. Relativement au second, nous ferons remarquer que cette argile mêlée de gravier de pierre calcaire devient compact et qu'il est nécessaire d'y travailler avec le pic. Dans cet item, sont compris le remblayage et le nivellement, dans les endroits où le plan original n'indique pas de chambres, et là où les murs doivent avoir leurs fondations sur le roc, ensuite il faut remblayer et fouler alentour.

Souvent il a fallu transporter la terre du lieu de dépôt à l'extérieur de l'édifice, puis la rapporter, la brouetter et la fouler. Jamais on ne nous a tenu compte de ce remblayage. Les prix accordés pour les "*travaux extra*" dans le roc, sont \$1.25, \$1.90 et \$2.25, dont la moyenne est \$1.87. Une grande partie de ces travaux nous a coûté autant que les excavations des conduits ou *drains*, vu le peu de largeur des tranchées et la difficulté de travailler. Le prix devrait donc être augmenté en conséquence.

2. EXCAVATION DES CONDUITS OU *Drains*.—Presque partout au-dessous de dix pieds de profondeur, il a fallu travailler sous l'eau qui ne s'écoulait pas vu la pente de la couche. Le fond présente la figure ci-dessous :



Il a fallu pomper et vider au seau tout à la fois. Le roc était si compacte que l'action de la poudre était insuffisante pour le soulever, et on avait à remplir les trous. Dans le *drain* à gauche particulièrement, tel était le cas, la couche était si contournée qu'on aurait dit que les pierres étaient reliées ensemble à queue d'aronde et qu'il fallait un immense travail

pour les soulever. Il a fallu des machines coûteuses qu'on ne pouvait faire fonctionner qu'avec peine, vu le peu de largeur des conduits.

La nécessité d'employer la poudre obligeait souvent 3 à 400 ouvriers d'arrêter leur travail. La seule manière dont on puisse nous dédommager de ce dérangement considérable, est de nous donner un prix raisonnable pour le drainage, et c'est une question importante pour nous. Les mines ont causé à nos travaux et sur les propriétés avoisinantes des dommages dont nous avons subi les frais et que nous n'avons pu empêcher même en prenant les plus grandes précautions, c'est-à-dire, en couvrant les mines, etc. L'emplacement sur lequel on peut travailler est très étroit. On a reconnu cet inconvénient quand il a fallu employer des machines, nous ne pouvons être payés que par le prix accordé pour le drainage. Jusqu'à présent, voici ce qu'on nous a accordé :

Moyenne du conduit gauche.....	\$4 25	par yard.
do do droit.....	2 85	do
Moyenne.....	\$3 53	do

On doit comparer ce travail au percement d'un tunnel plutôt qu'à des excavations dans le roc à découvert.

Le seul avantage que ces *drains* profonds ont sur les tunnels c'est qu'on peut les faire en moins de temps vu qu'on peut employer à la fois un plus grand nombre d'hommes. Pour le désavantage de travailler à l'étroit c'est la même chose. Dans les tunnels on enlève les matériaux par les deux extrémités. Ici on travaille constamment comme dans un puits de tunnel, et il faut enlever les matières extraites avec le balancier et à force de chevaux. Nous pensons qu'on pourrait augmenter le prix du travail des *drains* surtout dans celui à droite.

3. BRIQUE.—Le prix de la brique à Ottawa varie de \$7.50 à \$8. Nous avons payé \$8.62 la dernière que nous avons eue. Mais le chemin de fer a renchéri sur nous, de sorte que nous aurons maintenant à payer \$8. La mauvaise qualité de l'argile, empêche de faire, à Ottawa, les briques aussi bonnes qu'ailleurs. De plus, sur ces briques, il y a au moins $\frac{1}{4}$ de perte. Le prix qu'on nous donne pour la brique dans le contrat, et pour les "*travaux extra*," varie de \$7 à \$12.50, ou en moyenne de \$8.70. Nos poseurs de briques ne peuvent pas poser plus de 750 briques par jour dans la maçonnerie unie, à cause du grand nombre d'arches. A ce compte la pose de la brique revient :

Poseur de briques.....	\$2 00
Journalier.....	1 00
Mortier, échafaudages, etc.....	1 13

\$4 13

A ajouter $\frac{1}{4}$ 1 03

\$5 16 par M.

En ajoutant le prix de la brique..... 7 50

\$12 66 complèt. posée.

Il y a dans le contrat, autant que nous pouvons le croire, 3000 M. et dans les "*travaux extra*" 1000 M.

4000 M. briques à \$12 66 donnent.....	\$50,640
4000 do 8 78.....	35,120

Perte sur la brique..... \$15,520

Ou si nous pouvons réussir à cuire notre brique..... \$5 25 au fourneau.

Retranchant $\frac{1}{2}$ de $\frac{1}{4}$ = $\frac{1}{8}$ 0 68

Charriage..... 0 50

Profit du marchand, 10 par cent..... \$6 43

\$12 23

La perte deviendrait alors \$48,920, moins \$35,120, = \$13,800. Même dans cette dernière supposition, pour couvrir les pertes il faudrait nous assurer \$27.97 par M. pour la brique extra.

Nous croyons pouvoir dire avec raison que \$12.50 pour la brique extra n'est pas un prix suffisant. Nous ajouterons que le briquetage a été beaucoup augmenté par l'addition de plusieurs tuyaux et arches dont il n'était pas fait mention dans le contrat original.

4. MAÇONNERIE.—Le prix indiqué pour la maçonnerie dans le contrat et aux *extra* est, en moyenne, \$5.75 par toise, \$2.87 par *yard*, ce qui est beaucoup trop faible, même dans les fondations. Mais quand on construira l'année prochaine, et qu'il faudra monter les matériaux pour construire des murs étroits avec de la pierre d'Ohio et de la brique, nous ferons encore une perte plus considérable. En supposant même qu'on nous accordât actuellement \$10½ pour la maçonnerie extra, la moyenne deviendrait \$7 par toise, ce qui couvrirait à peine nos frais actuellement, et nous laisserait en dessous lorsque nous aurons à construire des murs plus minces et plus élevés.

5. PIERRE D'OHIO.—Nous perdrons beaucoup sur la pierre d'Ohio, d'après les termes du contrat, et nous ne trouverons pas une compensation dans le prix accordé pour la pierre *extra*. Nous voudrions donc, au moins, qu'on nous payât un prix raisonnable pour les *travaux extra*, et c'est ce qu'on n'a pas fait jusqu'à présent.

L'année prochaine le fret sur les lacs ne sera pas au-dessous de.....	\$3 75
De Kingston à Ottawa.....	2 00
Charriage et dépenses.....	0 05
	<hr/>
	\$6 25
	<hr/>
	14

44 00

30 00 payé pour la pierre.

1 05 assurances, barrières $\frac{5}{100}$

3 00 déplacement, commis.

78 05 Il y a 20 pour cent de perte en travaillant la pierre.

$\frac{20}{100}$ perte..... 15 07

10 94 02

$\frac{10}{100}$ 9 04 en ajoutant le profit du marchand.

103 06 centins par pied.

La pierre ne se vend pas ici à moins de \$1 par pied. Relativement aux prix de la pierre d'Ohio, nous n'hésitons pas à dire qu'ils sont insuffisants, ce dont on peut s'assurer en consultant les prix accordés pour les Edifices du Parlement. Ce ne serait pas trop de les doubler.

6. CONDUITS A AIR FROID.—Les murs de division, qui sont payés à raison de 37 centins par pied carré, sont faits principalement de pierre de Gloucester, qui nous coûte 25 centins le pied cube. De plus, nous aurons des "*dépenses extra*" dans la taille des pierres, vu le grand nombre de courbes et de jonctions qu'on rencontre, et qui nécessiteront des redans. On devrait augmenter le prix de l'ouvrage dans les murs de refend.

7. TUYAUX.

8. ANGLES.—Extra ; la spécification originale indique la pierre calcaire.

9. PIERRE DE NEPEAN.—Nous n'examinerons pas aujourd'hui cet item dans tous ses détails, mais nous indiquerons quelques-unes des "*dépenses extra*" que nous avons encourues en employant cette pierre :

1° Nous avons eu à transporter la pierre d'une distance de onze milles au lieu de un mille.

2° Cette pierre est si dure, que l'extraction coûte cinq fois autant que pour la pierre calcaire qui est indiquée au contrat.

3° Il a fallu tailler toute cette pierre à la carrière ou sur l'emplacement des travaux. Avec la pierre qui avait été indiquée d'abord, le travail au marteau ordinaire sur l'écha-

faudage aurait suffi. Les entrepreneurs les plus recommandables de la Province, qui ont examiné les échantillons de la pierre choisie d'abord, pourraient témoigner de l'exactitude de ce que nous avançons ici.

4° Il ne faut pas perdre de vue, qu'après avoir extrait, taillé et transporté la pierre, on fait une perte de dix pour cent en la posant, vu la nécessité de la poser dans des espaces très-étroits entre les angles.

Il est vrai que nous aurions fait cette perte sur la pierre calcaire, mais celle dont il est question étant plus chère, la perte est aussi plus considérable.

5° La pose de cette pierre, après qu'elle est taillée, est plus coûteuse que celle de la pierre calcaire qui est moins dure. On a pu s'en convaincre en faisant la grosse maçonnerie au-dessus des arches des fenêtres.

6° En déterminant un prix, on aurait dû considérer qu'il y a quatre espèces différentes d'ouvrage :

1. Les murs spécifiés au contrat.
2. La grosse maçonnerie au-dessus des arches des fenêtres.
3. Les murs additionnels non-compris dans le contrat.
4. La grosse maçonnerie do do

JONES, HAYCOCK et Cie.,
Entrepreneurs des Edifices des Départements.

TABLEAU du coût d'extraction de la pierre de Nepean, pour le mois de décembre 1860, et le mois de janvier 1861. Extrait du grand-livre de Jones, Haycock et Cie.

Quinzaine finissant le 15 décembre.

Rôle de paiements à la carrière. \$423 75
Outils et poudre..... 116 91

Pieds cubes extraits (6,480) — \$540 66 — (\$8 39 cents x 216 = \$18 12 par toise.

Quinzaine finissant le 29 décembre.

Rôle de paiements à la carrière. \$343 94
Outils et poudre..... 95 40

Pieds cubes extraits (6,660) — \$439 34 — (\$6 6 cents x 216 = \$14 25 par toise.

Quinzaine finissant le 12 janvier.

Rôle de paiements à la carrière. \$414 00
Outils et poudre..... 80 17

Pieds cubes extraits (7,308) — \$494 17 — \$6 76 cents x 216 = \$14 60 par toise.

Quinzaine finissant le 29 janvier.

Rôle de paiements à la carrière. \$485 67
Outils et poudre..... 112 22

Pieds cubes extraits (10,017) — \$597 89 — \$5 97 cents x 216 = \$12 89 par toise.

Coût d'extraction, moyenne pour ces deux mois \$6 92 \$14 96 par toise.

Nous certifions l'exactitude de ce tableau.

JONES, HAYCOCK, et Cie.,
Entrepreneurs, Edifices des Départements.

OTTAWA, le 31 janvier 1861.

No. 84.

OTTAWA, le 2 février 1861.

MM. Stent et Laver,

Architectes des Edifices des Départements.

MESSIEURS, — Je vous transmets ci-joint un mémoire que MM. Jones, Haycock et

Cie., m'adressent relativement à quelques-uns des prix qu'on leur accorde pour les ouvrages faits et à faire dans les Edifices des Départements en voie de construction sous notre surveillance.

Comme il s'agit de dépenses considérables, vous ferez bien de dresser un rapport officiel le plus tôt possible, afin qu'on puisse prendre une décision.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,
Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

JOHN PAGE,
Ing.-en-chef, T. P.

No. 85.

OTTAWA, le 20 février 1861.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 2 courant, nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint un rapport et des explications relatifs aux Edifices des Départements.

Nous prenons, en même temps, la liberté de vous informer que quelques-uns des prix indiqués dans les bordereaux de juin ont été récusés par le Département, et qu'on y a substitué d'autres prix, comme nous avons eu l'honneur de vous le dire dans notre lettre du 11 juillet l'an dernier.

Ces prix devront être l'objet d'un examen ultérieur.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Vos obéissants serviteurs,

(Signé,)

STENT ET LAVER,
Architectes.

A John Page, Ecuier,
Ing.-en-Chef, T. P.

Ci-joint le tableau des entrepreneurs sus-mentionné.
S. et L.

No. 86.

OTTAWA, le 20 février, 1861.

John Page, Ecuier,

Ingénieur-en-Chef, Département des Travaux Publics.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 2 courant, nous invitent à faire rapport sur certains mémoires que MM. Jones, Haycock et Cie., nous ont adressés à la date du 31 courant relativement à certains prix accordés pour les travaux des Edifices des Départements à Ottawa, nous avons l'honneur de vous soumettre les observations suivantes.

1. EXCAVATION.—Cet ouvrage n'est plus, prétendent les entrepreneurs, une excavation ordinaire. "Il faut souvent travailler dans la terre gelée ou remplie de gros blocs de pierre qui nécessitent la mine," etc., etc.; et les prix suivants sont insuffisants, savoir: "excavation extra," dans le sol, prix 30 cents par *yard*, et "terre de dépôt" 25 cents par *yard*.

Relativement au premier item, il est dit dans le mémoire "que le prix est trop faible parce qu'il faut surveiller à l'étroit."

Pour le second "que l'argile mélangée avec le gravier devient compacte, et qu'il faut y travailler avec le pic. Dans cet item est compris le remblayage là où le plan "original n'indiquait pas de chambres, et lorsque les murs vont jusqu'au roc, il faut "remblayer et fouler alentour."

Relativement à l'argile No. 1, nous pensons que le prix est suffisant en donnant un prix additionnel de 60 centins pour les endroits les plus profonds, ce serait satisfaire aux plus strictes exigences.

Quant à l'item No. 2, les entrepreneurs ont oublié que le refoulement est payé 25 centins à part du transport, ce qui est un prix suffisant. Ce chiffre se trouve dans les comptes qui accompagnent les estimations.

Pour les excavations dans le roc, on accorde \$1.25, \$1.90 et \$2.25, c'est-à-dire, en moyenne, \$1.87. Les entrepreneurs prétendent " que vu le peu de largeur des tranchées et la difficulté d'enlever les matériaux d'excavation, on aurait dû augmenter ce prix, " comme dans le cas des égoûts."

Nous ferons observer à ce sujet que la terre se trouvant en couches continues jusqu'au roc, les difficultés d'excavation dans les tranchées ne sont pas très-considérables ; quant au roc, le prix d'excavation est suffisant.

2. EXCAVATION DES EGOUTS.—Après avoir examiné la question avec soin, nous avons acquis la certitude que le prix accordé est suffisant. La nature du roc est très variée, ici il est en couche, là il se trouve en blocs séparés, on ne saurait donc fixer un prix moyen ; c'est pour cela qu'on accorde plus pour le bloc à gauche que pour le bloc à droite.

3. BRIQUETAGE.—Il est dit dans le mémoire que : " le prix de la brique à Ottawa varie de \$7.50 à \$8. A cause de la mauvaise qualité de l'argile à Ottawa, on ne peut pas faire la brique à aussi bon marché qu'ailleurs. De plus, sur ces briques, il y a au moins $\frac{1}{4}$ de perte. Nos poseurs de briques ne peuvent pas poser plus de 750 briques par jour dans la maçonnerie unie, à cause du grand nombre d'arches."

Nous ne saurions admettre une moyenne basée sur la liste des prix annexée au contrat, c'est une question à part.

Les entrepreneurs disent encore que " le prix de tout le briquetage s'est trouvé augmenté par l'addition de plusieurs tuyaux et arches non-indiqués dans le contrat original."

Nous avons, dès l'abord, fait des calculs minutieux de ce qu'il en coûterait de plus pour les tuyaux et les arches, mais nos calculs ont été dérangés par des circonstances imprévues :

1° L'augmentation du prix de la brique, l'épuisement de tout ce qu'on pouvait se procurer dans le district et la nécessité d'aller en chercher à une grande distance.

2° Les pertes résultant de la mauvaise qualité de l'argile d'Ottawa, le transport de la brique obtenue ailleurs, la perte résultant des passages qu'il a fallu ménager pour les tuyaux de chauffage et de ventilation.

En conséquence nous sommes d'avis qu'on pourrait porter à \$14.40 le prix de la brique par mille en considération des changements sus-mentionnés, et de la hauteur à laquelle il faudra travailler. On aurait ainsi :

Prix d'achat de la brique.....	\$8 00
Mortier et pose.....	4 00
	<hr/>
	12 00
20 pour cent, profit de l'entrepreneur.....	2 40
	<hr/>
	\$14 40

Ces chiffres supposent que toute la brique employée sera de la brique dure, mais comme on pourra employer souvent de la brique molle, comme, par exemple, dans les chambres à air chaud, on pourrait diminuer 50 centins dans ce cas sur le prix du M., ce qui donnerait \$13.40. Nous recommanderions d'adopter le prix à partir du 1er octobre, et jusque là \$12.50 par mille.

MAÇONNERIE.—Les entrepreneurs établissent une moyenne basée sur le contrat, moyenne que nous ne saurions admettre, mais nous pensons, pour les raisons suivantes, qu'au-dessus des plinthes on pourrait augmenter le prix.

1° Pour relier la brique à la maçonnerie de pierre il faut plus de travail que dans la maçonnerie ordinaire.

2° Les échafaudages pour bâtir à une grande hauteur sont aussi une source de dépenses.

Nous recommanderions donc qu'on accordât \$9.36 pour les murs extra, l'épaisseur 22 pouces, étant mesurée à la jauge de 2 pieds, comme suit :—

Prix d'achat de la pierre	\$1 80
Pose et mortier.....	5 00
Echafaudages, échelles, clous, etc.....	2 00
	7 80
20 pour cent, profit de l'entrepreneur.....	1 56
	\$9 36

PIERRE D'OHIO.—Les estimations ne mentionnent pas cette pierre, voici les prix que nous proposons :

Pierre d'Ohio, mesure cubique.....	80	posée dans les murs.
Maçonnerie unie, par pied carré	26	“ “
do arrondie “	32	“ “
do rentrante “	34	“ “
Arrondie rentrante “	42	“ “
Moulures “	46	“ “
Moulures circulaires “	60	“ “

No. 6. CONDUITS A AIR FROID.—En examinant avec soin la question, nous sommes d'avis que le prix accordé est suffisant :

Comme il y a une grande quantité de cette sorte d'ouvrage, on pourrait faire une réduction de 5 pour cent sur le travail de préparation des matériaux.

No. 7. TUYAUX.

Ns. 8. ANGLES.—Bien que les entrepreneurs prétendent que “ la spécification indique la pierre calcaire,” il est d'usage que les angles et encoignures soient toujours compris dans la maçonnerie piquée et tel est, selon nous, le sens véritable des spécifications. (Voir les clauses 10 et 11 du contrat.)

PIERRE DE NEPEAN.—Les entrepreneurs ne peuvent plus obtenir cette pierre à la carrière sur laquelle nous avons basé nos calculs ; elle leur coûte maintenant plus cher en raison du transport, etc. Cela résulte aussi de ce que, dans la nouvelle carrière, les couches ne sont pas aussi continues que dans la première.

Dans cette dernière les couches sont très-irrégulières.

Nous n'avons rien à dire au sujet de l'emploi de cette pierre puisqu'il a été décidé par “ Ordre en Conseil,” mais nous pensons que le prix de 25 cents accordé pour les “ travaux extra” est parfaitement suffisant.

Dans les calculs précédents, nous n'avons pas déduit la dimension des ouvertures des fenêtres, le travail nécessité pour les ouvertures équivaut à la maçonnerie.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,)

STENT ET LAVER,
Architectes des Edifices des Dép.

No. 87.

OTTAWA, le 21 février 1862.

MM. Stent et Laver, Architectes,

MESSIEURS,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre rapport sur l'état soumis par MM. Jones, Haycock et Cie., le 31 du mois dernier.

Avant de vous donner mon opinion sur ce rapport, je désirerais savoir ce que vous pensez du prix accordé pour les façades des conduits à air froid et des chambres des chaudières.

Une réponse de votre part me mettra à même de décider si on doit se conformer à votre rapport du 20 courant.

Je vous ferai observer, en terminant, que nous avons toute faculté de diminuer les prix aussi bien que de les augmenter.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

JOHN PAGE,
Ingénieur-en-chef, T. P.

No. 88.

OTTAWA, le 22 février 1861.

John Page, Ecuier,
Ingénieur-en-chef, Dépt. des Travaux Publics.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 21 courant relative aux mémoires soumis par MM. Jones, Haycock et Cie., et nous invitent à vous donner notre opinion sur le prix qu'on doit accorder pour les façades des conduits à air froid et pour les chambres des chaudières, ces prix n'étant pas indiqués sur le tableau dressé par l'entrepreneur. Pour ce qui est des conduits à air froid, nous avons vérifié de nouveau les prix proposés dans notre rapport, et nous sommes toujours d'opinion que les réductions que nous avons indiquées sur le libage pourraient être effectuées, on accorderait donc 5 cents par pied, c'est le prix qu'on a suivi depuis que les travaux ont été suspendus au mois de novembre dernier.

Quant aux arches, dans les parties de ces conduits à l'extérieur des édifices et que nous n'avons pas mentionnées dans le rapport parce qu'il n'en était pas question dans le mémoire, nous proposerions \$1.05 par pied en mesurant seulement le soffite. La pierre employée dans ce travail a 14 pouces de profondeur.

Relativement aux façades de pierre piquée pour les chambres des chaudières, nous ferons remarquer qu'on a tiré cette pierre des excavations faites pour les égouts, pensant qu'elle serait convenable, mais on n'a pu l'obtenir qu'en blocs si irréguliers qu'il en a coûté beaucoup plus pour la travailler que si on avait employé de la pierre provenant d'autres carrières. Quoiqu'il en soit, on avait adopté cette pierre pour éviter le transport et on avait adopté pour le reste des constructions la pierre de Gloucester.

Le prix fixé pour cet ouvrage était 90 cents par pied carré, y compris les assises et les joints.

Jusqu'à 5 pieds au-dessus du niveau de la base des murs, la pierre doit avoir un plus grand volume, nous proposons donc de maintenir le prix de 90 cents pour cette partie et de faire une réduction de 12 cents par pied sur le reste des façades.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Vos obéissants serviteurs,

(Signé,)

STENT ET LAVER,
Architectes.

P. S.—Nous ferons remarquer que la pierre de taille est mesurée comme la maçonnerie.

No 89.

OTTAWA, le 29 février 1861.

MM. Stent et Laver,
Architectes.

MESSIEURS,—Après avoir examiné avec soin vos rapports des 20 et 22 courant relatifs aux prix de certains items des "*ouvrages extra*" dans les Édifices des Départements, j'ai l'honneur de vous informer que j'approuve vos recommandations et que vous pouvez les suivre dans les estimations ou bordereaux à venir.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,
Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

JOHN PAGE,
Ingénieur-en-chef, T. P.

No. 90.

QUEBEC, le 3 mai, 1861.

MONSIEUR,—J'ai lu avec une attention toute particulière le rapport de M. Page sur les édifices d'Ottawa, et j'ai examiné avec soin les chiffres et les recommandations qui y sont indiqués. Les recommandations de cet ingénieur doivent certainement avoir un grand poids si on réfléchit qu'il a consacré exclusivement quatre mois et demi à vérifier les plans et documents, et à prendre des informations sur tous les travaux faits et à faire.

Pour commencer par où il finit, c'est-à-dire, par la question du coût qui est la plus importante, je ferai observer que, pour les raisons que j'exposerai plus loin, et n'ayant point reçu des architectes une estimation des "*travaux extra*," je n'étais point en mesure de prévoir qu'ils coûteraient autant que le rapport de M. Page l'indique.

Le prix total que coûteraient les édifices, y compris les travaux portés au contrat, l'achèvement complet des travaux, l'eau, le gaz, etc., serait, d'après le rapport de M. Page, \$1,654,166.

Le montant des dépenses faites pour les édifices jusqu'au premier de mai courant, est de \$531,854.

Persuadé, néanmoins, que l'intention du Gouvernement est de terminer complètement ces travaux à aussi peu de frais qu'il sera possible, je me propose ici de donner un état des dépenses qu'on aura à faire en me basant sur les estimations de M. Page.

Prenant les trois contrats existants et ajoutant, comme le fait M. Page, 18 pour cent pour la surveillance et les dépenses imprévues, le montant total sera comme suit :

1° Contrat pour les Edifices du Parlement.....	\$411,230 00
2° do Edifices des Départements.....	328,995 00
3° do chauffage et ventilation.....	69,063 00

Montant total des contracts actuels..... \$809,288 00

Il faut ajouter à ce montant les ouvrages qui ne sont pas portés au contrat et qui ont été autorisés par le Département.

1°. EDIFICES DU PARLEMENT.

Le système de chauffage et de ventilation n'étant pas déterminé lorsqu'on passa le contrat, il a été nécessaire d'y pourvoir, pour ne pas entraver les travaux des entrepreneurs et faire marcher les travaux qui en dépendaient, tels que conduits, voûtes à air chaud, chambres des chaudières, conduits à air chaud, do à air vicié etc., de front avec les autres constructions. On ne pouvait à cette époque donner qu'un aperçu approximatif du prix de ces ouvrages, et c'est ce qu'on a fait. La différence qu'on a découverte subséquemment devrait, ce semble, être ajoutée au montant du contrat. Les entrepreneurs ont donc poussé ces travaux avec activité, M. Page les énumère, pages 205, 206 et 207, et lorsqu'ils seront terminés, ils devront coûter..... \$136,000 00

Les excavations et la maçonnerie des égouts et conduits, sont des "*travaux extra*" qui, pour les raisons indiquées par M. Page à la page 112, coûteront..... 30,500 00

Les excavations, la maçonnerie, et le remplissage des fondations sont aussi "*extra*." On avait fixé une ligne de niveau dans le contrat, mais on ne saurait rendre les entrepreneurs responsables des irrégularités du terrain. Pour les travaux au-dessus de la ligne du contrat l'estimation de M. Page, (p. 217) indique..... 46,000 00

Changements dans les soubassements autorisés par le Département, le 12 décembre 1859, afin de pouvoir employer les chambres (p. 218)..... 7,000 00

Changements dans la position de l'entrée de la tour et dans les matériaux, ordonnés par les architectes, sans autorisation du Département (p. 218). 4,100 00

Aggrandir les dimensions des arcs-boutants de la bibliothèque, afin de les rendre plus solides, changement autorisé par le Commissaire-Adjoint. (p. 218)..... 5,450 00

A reporter..... \$229,050 00

	<i>Report</i>	\$229,050 00
Façade des murs extérieurs en pierre de Nepean au lieu de pierre calcaire : changement autorisé par " <i>Ordre en Conseil</i> " en vue de la solidité et de sûreté contre le feu (pages 218 et 219).....		18,360 00
Montant total des " <i>travaux extra</i> " en voie d'exécution.....		\$247,410 00

EDIFICES DES DÉPARTEMENTS.

Excavations et maçonnerie pour le chauffage et la ventilation dans les deux blocs des Edifices des Départements, actuellement en voie d'exécution ; à ajouter au montant du contrat pour les raisons indiquées aux " EDIFICES DU PARLEMENT," et qui coûteront, achevés (voir pages 208 et 209 du rapport).....		\$146,800 00
Excavations et maçonnerie pour les égouts et <i>drains</i> , à ajouter au contrat en conséquence de l'abaissement de niveau des chambres des chaudières, afin de les adopter au système de chauffage et de ventilation (p. 213).		79,000 00
Changement de la position des façades de la rue Wellington sur le carré, et remaniement dans l'extrémité E. du bloc E. ; ce remaniement a été fait par les architectes sans aucune autorisation du Département. Bien qu'ils aient donné une estimation, elle n'a pas été approuvée, (p. 226).		16,820 00
Fondations au-dessous de la ligne de niveau du contrat ; pour les mêmes raisons qu'aux " EDIFICES DU PARLEMENT " (p. 226).....		43,800 00
Changements dans le soubassement, autorisés par le Département, le 12 décembre 1859, afin de pouvoir employer les chambres (p. 227).....		6,900 00
Ouvertures pour éclairer les chambres de soubassements, ordonnées par les architectes (p. 227)		9,770 00
Façade extérieure des murs en pierre de Nepean, par " <i>Ordre en Conseil</i> " 2 juin 1860, (p. 228).....		31,400 00
		\$334,490 00
A ajouter, 5 pour cent pour dépenses imprévues.....		16,720 00
Montant total des travaux additionnels en voie d'exécution.....		\$351,210 00

Dans cette liste j'ai omis deux items compris dans le rapport de M. Page :
l'un de \$2,310, pour marches additionnelles aux portes d'entrée, et l'autre
de \$2,370, pour une augmentation de hauteur du bloc E. Je ne com-
prends pas pourquoi ceci devrait être porté aux " *travaux extra*" vu,
que le Département n'a point autorisé ces additions, du moins autant
que je puis savoir.

En récapitulant le montant total du contrat sera.....	\$809,288
Le montant des ouvrages additionnels, Edifices du Parlement.....	247,410
Le montant des ouvrages additionnels, Edifices des Départements.....	351,210

Total, contrat, et ouvrages additionnels en voie d'exécution.... \$1,407,908 00

L'Ingénieur-en-Chef a recommandé plusieurs ouvrages additionnels nécessaires pour
l'achèvement convenable des Edifices. Ces ouvrages méritent une attention particulière,
et je recommanderais les suivants en vue de la solidité des édifices et de la sûreté contre
le feu.

Toits en fer pour les Salles Législatives.....	\$16,000 00
Renforts aux murs de la bibliothèque.. ..	4,500 00
Arcs-boutants additionnels comme renforts aux murs E. N. et O. et modifi- cation de la lanterne.....	8,000 00
Ajoutant.....	1,407,908 00

Total.....\$1,436,408 00

On peut affirmer que cette somme est nécessaire et sera suffisante pour l'achèvement des travaux ; les prix qui y sont indiqués sont amplement suffisants, et on y a compris certains items qui ne sont pas encore approuvés ; de plus, on a compté \$137,413 pour la surveillance et les dépenses imprévues.

En ce qui concerne les travaux additionnels, il ne faut pas conclure que parce qu'ils n'ont pas été portés au contrat on pourrait les laisser de côté ou à la charge de l'entrepreneur. Si, avant de passer les contrats pour les constructions, on avait eu le temps de déterminer un système convenable de chauffage et de ventilation, de disposer les travaux, de sonder le terrain jusqu'au roc solide et d'établir les plans sur des données plus positives, tous ces travaux auraient pu être portés au contrat. Mais cela aurait fait perdre une saison sans diminuer ultérieurement les dépenses.

Quoiqu'il en soit, je suis heureux d'avoir à dire que, dans son rapport, l'Ingénieur-en-Chef approuve entièrement le système de chauffage et de ventilation qu'on a adopté, et fait remarquer : que ce système pourra, selon toute probabilité, fonctionner sans le secours d'un soufflet, question d'une haute importance pour les personnes qui auront à demeurer dans les édifices ; que ces ouvrages étaient indispensables ; qu'ils ont été exécutés d'une manière solide et satisfaisante ; que, bien que non compris dans les contrats originaux, la province ne paiera qu'un prix raisonnable pour ces travaux. Pour ma part, le seul défaut que j'y trouve c'est qu'ils ont été exécutés avec trop de soin.

J'ai mentionné plus haut d'autres ouvrages additionnels recommandés par l'Ingénieur-en-chef comme nécessaires pour rendre les édifices habitables, pour les mettre à l'épreuve du feu et pour les approvisionner d'eau et de gaz ; j'ajouterai à mes observations la liste suivante :

	1. Approvisionnement d'eau.....	\$75,000 00
	2. Gaz, sonnettes, etc.....	12,000 00
Parlement.	3. Plafonds à l'épreuve du feu dans les salles de Comités..	13,800 00
do	4. Couronnement en fer du toit.....	20,000 00
do	5. Sculptures sur bois pour corniches....	3,200 00
Départements.	6. Plafonds à l'épreuve du feu.....	17,300 00
do	7. Couverture en plomb, au lieu de bourre.....	29,350 00
do	8. Achèvement des chambres de soubassement.....	4,310 00
do	9. Extension de l'aile N. O. du bloc O. pour ménager plus de logement.....	27,000 00
do	10. Erection d'une tour, bloc E., etc.....	6,530 00
do	11. Glaces.....	4,350 00
	Dépenses imprévues, etc.....	4,918 00
	Total.....	\$217,758 00

On n'a point encore adjugé aucun de ces travaux, mais il est évident qu'il faut de l'eau et du gaz dans les édifices. Les recommandations de l'ingénieur-en-chef à ce sujet sont excessivement importantes. Il serait urgent de prendre au plus vite une décision à ce sujet.

Ceci nous conduit à la question de la surveillance.

Il résulte évidemment de ce rapport que le Département doit contrôler activement les dépenses faites sur le terrain, et je suis d'avis, avec l'ingénieur-en-chef, qu'il est nécessaire qu'un officier nommé par le Département fasse tous les mois l'inspection des travaux, et qu'un mesureur habile soit nommé pour vérifier l'exactitude des bordereaux de l'entrepreneur. Ce sont là des questions importantes au sujet desquelles je recommanderais le système indiqué.

Je ferai observer, en terminant, qu'en Angleterre le choix des plans et des matériaux avait été laissé au Corps Législatif et aux Commissaires Royaux, tandis qu'ici le Département des Travaux Publics en a eu toute la responsabilité ; malgré cela, j'ai la ferme confiance qu'on arrivera à des résultats satisfaisants, et que les édifices d'Ottawa feront honneur à la Province. Dans les observations que j'ai faites, j'ai été guidé par cette idée que le siège du gouvernement devant être désormais permanent les édifices devaient pouvoir répondre à tous les besoins et être durables, de plus ils doivent, selon moi, être construits dans des

proportions et un style dignes de certains Edifices Publics dans d'autres villes de la Province.

J'ajouterai encore que le style adopté, tout en étant le plus convenable et le plus approprié à l'usage des édifices, admet l'emploi du grès du pays dans presque toutes les façades, ce qui réalise une économie considérable ; le grès en question possède une richesse de couleur et une solidité hors de question.

A l'appui du rapport de M. Page, je dirai de plus :

Que les Edifices du Parlement, en Angleterre, qui couvrent une superficie de 4½ acres de terre, ont d'abord été adjugés au prix de 3½ millions de piastres, mais, à leur achèvement, ils avaient coûté 14 millions de piastres. Les "*travaux extra*" pour le chauffage et la ventilation ont coûté seuls un million de piastres.

Les Edifices du Parlement et les bureaux publics à Ottawa couvrent une superficie de 3¼ acres. Si on les complète pour 1½ million de piastres, ce ne sera certainement pas une dépense excessive.

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.

Je n'ai point encore parlé de la résidence du Gouverneur-Général. Je ferai donc observer que les plans de cette résidence viennent d'être communiqués à l'entrepreneur du chauffage et de la ventilation qui s'occupe d'y adopter son système. Ce travail terminé, il le soumettra aux architectes qui seront autorisés à déterminer le montant nécessaire, mais, dans ce cas, on aura soin de leur recommander de faire un examen sérieux du terrain, et de ne pas oublier les égoûts et l'approvisionnement d'eau et de gaz. Cela retardera, sans doute, le commencement des travaux, mais comme cet édifice sera de dimensions comparativement petites, on espère qu'il pourra être terminé en même temps que les Edifices Publics.

Vu les dépenses qui ont été faites pour les Edifices Publics une nouvelle somme devra être votée.

Le tout, monsieur, respectueusement soumis,

Votre obéissant serviteur,

SAMUEL KEEFER,
Commissaire-adjoint des Travaux Publics.

No. 91.

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

QUEBEC, le 4 mai 1861.

Le Commissaire a l'honneur d'appeler spécialement l'attention du Commissaire-adjoint sur le rapport ci-inclus qu'il a reçu aujourd'hui de l'ingénieur-en-chef.

Le Commissaire a examiné avec soin tous les détails du rapport de M. Page. Relativement au montant considérable réclamé pour les "*travaux extra*," il a l'honneur d'attirer l'attention sur le contrat et la spécification révisés et approuvés par le Commissaire-Adjoint avant la signature.

Le Commissaire n'a autorisé d'autres changements que les suivants.

1°. Celui de la pierre à sablon de Nepean, comme il avait été indiqué par Son Excellence en Conseil.

2°. Les excavations nécessaires pour le chauffage et la ventilation, excavations dont on n'a jamais mentionné l'étendue.

3°. Les "*excavations extra*" nécessaires pour obtenir des fondations solides.

4°. Quelques légers changements dans les soubassements.

Aujourd'hui, le Commissaire recommande expressément au Commissaire-adjoint et à l'ingénieur-en-chef de ne laisser faire aucun changement qui n'aura pas été autorisé par Son Excellence en Conseil sur la demande de ce Département.

On semble n'avoir pas tenu compte des conventions et des termes du contrat déterminés avant le commencement des travaux.

On a remis alors, aux Architectes et aux Commis des Travaux, des blancs imprimés, indiquant la formule à suivre en ordonnant des "*travaux extra*". Il était convenu qu'avant d'exécuter ces ordres la sanction du Département était nécessaire.

Le Commissaire-adjoint devra tenir à ce que les Architectes, les Commis des travaux et autres employés, se conforment strictement à ce qui précède, et il a pleins pouvoirs à cet effet.

Ce sont là des devoirs spéciaux qui devaient nécessairement être confiés au Commissaire-adjoint et à l'Ingénieur-en-chef.

Toute la responsabilité reposant sur eux, le Commissaire sera toujours prêt à agir d'après leurs recommandations, quand ils jugeront quelques changements nécessaires.

A ce sujet, le Commissaire, pour prévenir des embarras de cette nature, dans l'érection de la résidence du Gouverneur-Général, invite le Commissaire-adjoint et l'Ingénieur-en-chef à examiner avec soin les plans et spécifications de cet édifice, afin d'y exiger plus de précision que dans les édifices déjà commencés.

Ces messieurs devront examiner avec soin les questions de chauffage, de ventilation, drainage, gaz, eau, etc., et tous autres détails qui auraient pu être omis dans les plans et spécifications.

Ils s'assureront aussi, si on a lieu de craindre d'avoir à exécuter des *travaux extra*, tels que renforts des murs, etc., et pourvoir à tout cela autant que possible.

Ils sont autorisés à exiger des architectes ou autres personnes employées aux travaux, tous les renseignements nécessaires pour leur permettre de modifier convenablement les plans et spécifications; l'intention du Commissaire est de soumettre de nouveau la question à l'examen de Son Excellence en conseil.

(Signé,) JOHN ROSE.

Au Commissaire-adjoint et à l'Ingénieur-en-chef.

No. 92.

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
Québec, 11 mai 1861.

MONSIEUR,—Le Département vient de recevoir le rapport de l'Ingénieur-en-chef, chargé par Son Excellence le Gouverneur en Conseil, de faire une inspection détaillée des travaux des Edifices Publics à Ottawa.

Il résulte de ce rapport qu'on réclame "paiement extra" pour certains travaux qui, d'après ce qu'on prétend, n'étaient pas portés au contrat.

J'appelle votre attention sur les termes du contrat et les instructions qui furent données au commencement des travaux.

La 11^{ème} clause spécifie que "certains travaux, bien que non-mentionnés en détail, doivent être compris dans les plans et spécifications"; et il est dit dans la dernière clause "qu'aucun changement, modification, addition ou ouvrage extra ne sera fait sans une autorisation écrite du Commissaire et, que si quelque changement, modification, etc., se font sans cette autorisation, on ne pourra en exiger le paiement."

En outre, le Département a fourni des blancs imprimés lors du commencement des travaux.

Il semblerait, cependant, d'après le rapport de l'Ingénieur-en-chef, qu'on réclame le paiement de certains items pour des *ouvrages extra* qui n'ont point été autorisés.

Sans vouloir formuler une opinion à ce sujet, j'ai l'honneur de vous informer qu'à l'avenir aucuns changements, modifications etc., ne devront être autorisés jusqu'à ce qu'on ait reçu un rapport des architectes sur cette question importante, et que le Département ait donné des ordres à cet égard.

Dans tous les changements qui pourront être jugés nécessaires vous aurez à indiquer le montant des dépenses additionnelles qui devront en résulter.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,)

T. TRUDEAU,
Secrétaire.

MM. Stent et Laver,
Arch. des Edifices des Départements,
Ottawa, Haut-Canada.

No. 93.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

Québec, le 13 mai 1861.

MESSIEURS,—Le Département vient de recevoir le rapport de l'Ingénieur en chef, chargé par Son Excellence en Conseil, de faire une inspection détaillée des travaux des édifices Publics à Ottawa.

Il résulte de ce rapport qu'on réclame *paiement extra* pour certains travaux qui, d'après ce qu'on prétend, n'étaient pas portés au contrat.

J'appelle votre attention sur les termes du contrat et les instructions qui furent données au commencement des travaux."

La 11^{me} clause spécifie, que "certains travaux, bien que non-mentionnés en détail, doivent être compris dans les plans et spécifications"; et il est dit dans la dernière clause "qu'aucun changement, modification, addition ou ouvrage extra ne sera fait sans une autorisation écrite du Commissaire, et qui si quelque changement, modification, etc., se fait sans cette autorisation, on ne pourra en exiger le paiement."

En outre le Département a fournis des blancs imprimés lors du commencement des travaux.

Il semblerait, cependant, d'après le rapport de l'Ingénieur-en-chef, qu'on réclame le paiement de certains items pour des *ouvrages extra* qui n'ont point été autorisés.

Sans vouloir formuler une opinion à ce sujet, j'ai l'honneur de vous informer qu'à l'avenir aucuns changements, modifications, etc., ne devront être autorisés jusqu'à ce qu'on ait reçu un rapport des Architectes sur cette question importante, et que le Département ait donné des ordres à cet égard.

Dans tous les changements qui pourront être jugés nécessaires, vous aurez à indiquer le montant des dépenses additionnelles qui devront en résulter.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,)

T. TRUDEAU,
Secrétaire.

MM. Stent et Laver,
Architectes des Edifices des Départements,
Ottawa, Haut-Canada.

No. 94.

QUÉBEC, le 14 mai 1861.

A Son Excellence le Très Honorable Sir Edmund Walker Head, Baronnet, K. C. B., l'un des Très-Honorables Membres du Conseil Privé de Sa Majesté, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

Plaise à Votre Excellence,

Le Commissaire des Travaux Publics a l'honneur de soumettre à l'examen de Votre Excellence le rapport de M. Page, Ingénieur-en-Chef, sur les travaux d'Ottawa, relativement auxquels une enquête fut ordonnée par "Ordre en Conseil" en date du 18 décembre dernier. Sont jointes à ce rapport les observations du Commissaire-adjoint.

L'avis publié par le Département des Travaux Publics et annonçant un concours pour les dessins fixait comme suit le coût des travaux :

Edifices du Parlement.....	\$300,000.00
Edifices des Départements.....	240,000.00
Résidence du Gouverneur-Général..	100,000.00

Les dessins des architectes respectifs qui ont été acceptés par Votre Excellence, leur ont été ensuite renvoyés, afin qu'ils préparassent des dessins de détail et des spécifications qui devaient être annexés au contrat, les dessins et spécifications comprenant quelques travaux additionnels pour les précautions contre le feu et le montant total que devraient coûter les édifices, furent ainsi annexés au contrat. Le département désirait prévenir autant que possible les dépenses additionnelles et le contrat ainsi complété fut rendu aux architectes pour leur servir de guide dans leurs travaux.

I. Certains ouvrages, indiqués comme "*extra*" qui ont été exécutés comme il est dit, et pour lesquels les prix ont été déterminés sans l'autorisation du Commissaire. Voici le détail de ces ouvrages :

1°. Changement de la façade des Edifices des Départements.

Ce changement a été recommandé par les architectes et le Commissaire-Adjoint et ensuite approuvé ; mais on n'avait pas spécifié qu'il entraînerait des dépenses additionnelles. Au contraire, le soussigné est porté à croire que ce changement était compris dans la première clause du contrat où il est dit " que les Edifices seront érigés sur telle partie de " Barrack-Hill" que les entrepreneurs voudront bien indiquer."

Le changement d'emplacement ne saurait justifier une augmentation de prix si, en même temps, on ne donne pas aux édifices des dimensions plus considérables que celles qui sont indiquées dans les plans originaux. De plus, comme aucune augmentation de prix n'a été autorisée, on ne saurait admettre cette réclamation.

2° Changements effectués dans les soubassements et dans les ouvertures des do.

Les dépenses nécessitées pour cet item ne seront pas considérables, il ne reste qu'à déterminer les prix.

3° Position de l'entrée de la tour. Ce changement n'a point été autorisé.

4° Aggrandissement des arcs-boutants de la Bibliothèque.

Le commissaire adjoint dit, dans son rapport, que ceci a été jugé nécessaire pour la solidité des constructions, et qu'il a sanctionné la décision des Architectes, mais le soussigné ne peut s'empêcher de faire observer que cet item aurait dû être prévu à l'avance.

II. L'exécution, à l'avenir, des travaux non compris dans le contrat, et que l'ingénieur en chef juge indispensables.

A cet égard, le soussigné pense qu'on devrait s'en tenir aux ouvrages nécessaires pour le chauffage et la ventilation, laisser de côté les ouvrages qui ne sont utiles qu'à l'ornement des édifices, et veiller activement à ce que tout soit exécuté avec la plus stricte économie.

III. Certains items pour "*travaux extra*" et pour changements, énumérés dans le rapport du Commissaire-Adjoint de 1 à 11, et estimés devoir coûter \$217,758 00.

Les deux premiers items seulement, c'est-à-dire les appareils à gaz et les sonnettes, sont réellement indispensables : Quant à l'approvisionnement d'eau, le soussigné, sans prétendre indiquer le mode le plus économique, pense qu'il serait bon de s'entendre avec les autorités municipales afin d'utiliser les mêmes aqueducs pour la ville et pour les édifices Publics.

Quant aux autres items, le soussigné ne voit la nécessité d'aucun changement. Dans le contrat, on a prévu les cas où les dessins sont incomplets. (Voir clause 2). Règle générale, on ne doit autoriser que ce qui est absolument nécessaire.

Il est incontestable que certains changements pourraient rendre les édifices plus parfaits, mais la somme votée a une limite et le soussigné ne croit pas devoir, sans la sanction de la Législature, autoriser des travaux qui ne sont pas absolument indispensables.

IV. Les mesures à prendre pour prévenir les "*dépenses extra*" à l'avenir, etc.

Si les différentes parties intéressées s'étaient toujours conformées aux arrangements primitifs, aucune dépense n'aurait été faite en dehors des limites du contrat, sans une autorisation spéciale du Département ; cette autorisation n'a été accordée que dans les cas suivants : Premièrement, façade de pierre de Nepean ; secondement, excavations plus profondes pour les fondations ; troisièmement, modifications dans les soubassements. Le premier changement a été autorisé par Votre Excellence en Conseil ; le second par le Département, comme indispensable à la solidité des édifices ; quant au troisième, c'est un changement sans importance qui donne, à peu de frais, le nombre requis de chambres dans le soubassement.

Dans les autres cas, il paraîtrait, d'après les rapports du Commissaire-Adjoint et de l'ingénieur-en-chef, que les Architectes et le commis des travaux se sont souvent dispensés de demander l'autorisation du Commissaire, c'est pourquoi le soussigné recommanderait à Votre Excellence de n'approuver certaines réclamations de paiement qu'après enquête. Quant aux prix qu'on doit accorder pour les "*ouvrages extra*," ils sont fixés par le contrat et les listes qui l'accompagnent, et il faut, en conséquence, s'y tenir. Le soussigné ne voit pas de meilleur moyen d'empêcher les abus à l'avenir que de confier à un officier nommé par

le Département, le soin d'inspecter les travaux aussi souvent que ce sera nécessaire et d'exercer constamment une surveillance active sur tout ce qui se fera. Cet officier serait chargé de veiller à ce que les Architectes, le commis des Travaux et autres employés, exécutent convenablement leurs engagements; il veillerait à ce que les bordereaux soient dressés clairement et correctement et à ce qu'on n'entreprene aucun ouvrage ni qu'on fasse aucun changement, devant être payés à part, sans une autorisation directe et écrite du Gouvernement.

Le soussigné recommande de plus qu'on suspende les paiements pour tous les "*ouvrages extra*" qui n'ont pas été autorisés, et que les paiements effectués soient portés au compte général; de plus que l'acceptation des ouvrages non considérés comme "*extra*" soit différée jusqu'à complète exécution du contrat, époque à laquelle on règlera définitivement avec les entrepreneurs.

(Signé,)

JOHN ROSE,
Commissaire.

No. 95. Copie d'un rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Exécutif, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 15 mai 1861.

Sur un mémoire, portant la date du 14 mai 1861, de l'Honorable Commissaire des Travaux Publics, soumettant un rapport de M. Page, ingénieur-en-chef de ce Département, avec les observations du Commissaire-Adjoint sur ce mémoire, relativement à l'état d'avancement des constructions des édifices du Parlement et des Départements, à Ottawa, au sujet desquels une enquête a été autorisée par Ordre en Conseil, le 18 décembre dernier.

Le commissaire, dans son mémoire ici annexé, rend compte des mesures qu'il a prises et en recommande d'autres toutes nécessaires pour limiter les dépenses à venir, ou pour l'exécution de travaux qu'il indique; et le comité approuve entièrement le mémoire du Commissaire et le recommande à l'approbation de Votre Excellence. Le comité recommande de plus qu'on charge un officier du Département de visiter régulièrement les travaux et de s'assurer si les Architectes se conforment en tous points aux termes du contrat, cet officier ayant plein pouvoir de suspendre, si cela est nécessaire, les Architectes et le commis des travaux ou tous les deux à la fois, avec la sanction de l'honorable Commissaire des Travaux Publics.

Certifié.

(Signé,)

WM. H. LEE,
G. C. E.

A l'Honorable Commissaire des Travaux Publics,
etc., etc, etc.

LETTRE D'INSTRUCTIONS A S. KEEFER.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

No. 96.

Québec, 16 mai 1861.

L'Ordre en Conseil du 15 courant est ci-inclus à titre de renseignement pour le Commissaire-Adjoint; son attention est aussi appelée sur l'ordre du Département portant la date du 4 courant. Il se rendra à Ottawa aussitôt que possible accompagné de l'ingénieur-en-chef et de l'ingénieur-adjoint; il devra s'enquérir, en premier lieu, si on a pris les mesures nécessaires pour mettre à exécution les ordres de Son Excellence en Conseil et l'ordre du Département No. 91. Il devra s'assurer si on se tient dans les plus strictes limites pour les dépenses, et faire rapport sur les ouvrages actuellement en voie d'exécution qui, n'étant pas compris dans le contrat, peuvent être réduits ou arrêtés.

Il devra donner une attention spéciale à tous les points mentionnés dans le rapport de l'ingénieur-en-chef et, après s'être assuré que les personnes employées à la surveillance des travaux remplissent convenablement leurs fonctions, il dressera un rapport des changements qui, dans son opinion, seraient convenables et il pourra, provisoirement, les faire mettre à exécution.

L'Ordre en Conseil et le mémoire dressé par le Département, contiennent une énumération complète des travaux que le Gouvernement veut faire exécuter, il est donc inutile d'en parler ici ; mais il est nécessaire de se mettre en garde contre toute dépense ultérieure non autorisée en vertu des contrats.

Je suis, etc.,

(Signé,)

T. TRUDEAU,
Secrétaire.

A. S. Keefer, écuyer,
Commissaire-Adjoint des Travaux Publics.

RAPPORT DE S. KEEFER, COMMISSAIRE-ADJOINT, EN RÉPONSE AUX INSTRUCTIONS QUI LUI ONT ÉTÉ TRANSMISES DANS LE No. 96.

No. 97.

Québec, le 17 janvier 1861.

MONSIEUR,—Conformément à l'ordre du Commissaire à moi transmis par le Département le 16 du mois dernier, je partis pour Ottawa le 29 mai, accompagné de l'ingénieur-adjoint du Département, à l'effet de visiter en personne les travaux des Edifices Publics actuellement en voie de construction dans cette ville, et de prendre les mesures indiquées dans l'ordre sus-mentionné.

Je suis resté à Ottawa, occupé de l'accomplissement de ma mission, jusqu'au 10 courant, époque à laquelle je suis revenu à mon bureau sur l'invitation de l'ex-Commissaire.

Il me reste actuellement à faire rapport au Commissaire actuel du résultat de mes travaux.

I. TRAVAUX EN VOIE D'EXÉCUTION.

1°. J'ai cru de mon devoir de faire suspendre tout d'abord les travaux non-compris dans les contrats des Edifices en tant que cela pouvait se faire sans mettre obstacle à l'exécution des dits contrats—sans tenir compte de l'importance ou de l'opportunité de ces travaux.

A cet effet, j'adressai aux architectes, le 25 mai, des lettres dont vous trouverez des copies ci-jointes, portant les Nos. 1 et 2. Il en est résulté qu'on a immédiatement suspendu tous les travaux, *en dehors* des édifices, relatifs au chauffage et à la ventilation, ainsi que les travaux des conduits allant des chambres des chaudières à la rivière.

Dans ces lettres j'invitais aussi les architectes à dresser des estimations de ce qu'il en coûterait pour terminer ces travaux, à l'intérieur et à l'extérieur des Edifices, depuis la date de leur dernière estimation, 1er juin 1861. Lorsque j'aurai reçu leurs réponses, je les joindrai à mon rapport où j'indiquerai les dépenses qui ont été faites et celles qui restent à faire pour terminer ces travaux.

2°. Ayant appris que les entrepreneurs des Edifices des Départements avaient commencé certains travaux pour achever les chambres des soubassements, travaux qui ne sont pas portés au contrat et n'ont point, jusqu'à présent, été autorisés par le Commissaire, j'adressai, le 28 mai, un ordre (le No. 3 en est la copie) à l'effet de suspendre immédiatement ces travaux.

Cet ordre a été exécuté.

3°. Les architectes des Edifices des Départements soumièrent le modèle d'un changement projeté dans le porche d'entrée de la résidence du Gouverneur-Général, bloc à droite, et dont il est parlé dans leur lettre No. 4. Le même jour, par la lettre No. 5, ce changement fut autorisé, conformément à la première et à la dernière clause du contrat, mais avec la condition expresse que les entrepreneurs ne recevraient rien de plus pour le dit changement.

Ce changement simplifie cette partie des constructions en même temps qu'il contribue à la solidité des travaux.

4°. L'ingénieur-en-chef du Département ayant, dans son rapport sur les Edifices des Départements, attiré l'attention du Commissaire sur la nécessité de renforcer certains murs, afin d'en assurer la solidité, j'adressai aux architectes, le 6 juin, la lettre No. 6, dans laquelle j'appelais leur attention sur les différents points relatifs à ce sujet.

Ils me répondirent le 7 juin (No. 7) qu'ils reconnaissaient l'importance de cette recommandation, et ils indiquaient en même temps la manière de la mettre à exécution.

Au point où les travaux étaient rendus, il était urgent de prendre des décisions immédiates sur les changements indiqués. Dans deux cas seulement, ces changements ont entraîné des dépenses additionnelles; si on avait eu le temps de faire une demande et d'attendre la réponse, la question eût été certainement soumise au commissaire. Mais, dans de telles circonstances, je n'oserais prendre sur moi de faire continuer ou de suspendre certains travaux malgré l'avis des architectes et de l'ingénieur en chef; en conséquence, et conformément à la recommandation du commissaire dans son rapport approuvé par l'Ordre en Conseil le 15 mars, savoir: "qu'on ne doit continuer que ce qui est absolument nécessaire pour donner aux murs une force suffisante," par lettre en date du 8 juin (No. 8) j'autorisai la continuation des changements recommandés par l'ingénieur-en-chef et les architectes.

5° Par lettre en date du 6 juin (No. 9), les architectes des édifices des départements recommandaient un changement dans le mode de construction des vestibules conduisant des corridors aux escaliers, en substituant des piliers et des arches aux longrines de fer. Ils disaient dans cette lettre, qu'il résulterait une petite économie de cette substitution, en même temps que l'aspect et la solidité des constructions ne pourraient qu'y gagner. En conséquence, ce changement fut autorisé par lettre en date du 7 juin (No. 10).

D'après ce qui précède, on voit que dans les travaux en voie de construction, j'ai toujours tenu à maintenir les entrepreneurs dans les limites du contrat en suspendant tous les travaux qui pouvaient l'être sans inconvénient; j'ai pris soin en même temps de ne rien négliger pour assurer la solidité des édifices.

Les travaux additionnels ou "extra" ainsi suspendus, pourraient être l'objet d'une nouvelle convention avec les entrepreneurs actuels, ou être adjugés à de nouveaux compétiteurs si on ne pouvait arriver à un arrangement.

II. -- SURVEILLANCE.

Persuadé que la meilleure marche à suivre pour le Département est de continuer à tenir les architectes responsables de l'exécution des travaux portés au contrat, je leur ai adressé directement tous mes ordres relatifs aux ouvrages en voie d'exécution, et ils ont dû les communiquer aux entrepreneurs; les ordres étaient, du reste, presque toujours donnés sur les recommandations des architectes. Les lettres indiquant les obligations des commis des travaux et le mode de mesurage leur ont aussi été communiquées, et ils ont été informés que les commis et les mesureurs devaient toujours agir d'après leurs ordres.

Relativement aux fonctions de commis des travaux, il est bon de faire remarquer qu'au commencement des travaux, alors que cette charge était facile à remplir, il suffisait d'avoir un homme aussi expérimenté que M. Morris, agissant sous la direction des architectes, pour surveiller en même temps les travaux des édifices du Parlement et ceux des Départements, lui permettant de temps à autre de s'adjoindre un aide quand il le jugerait nécessaire. Mais bien que cet arrangement fût bon au commencement des travaux, il cessait de l'être, comme le fait remarquer l'ingénieur-en-chef, à mesure que les constructions avançaient. La nécessité de diviser ces fonctions pour assurer une surveillance plus complète se fit fortement sentir. En outre, un seul commis des travaux agissant sous les ordres de différents architectes se trouvait nécessairement dans une position peu agréable et très-difficile.

On se décida en conséquence à restreindre aux Edifices du Parlement les fonctions de M. Morris; il devait se mettre à la disposition des architectes de ces édifices et n'exercer aucune autorité sur les autres commis des travaux.

Pour permettre à ces officiers de donner une plus grande attention à l'exécution des travaux, on les exempta de faire les mesurages—deux mesureurs furent nommés avec instruction des architectes de faire le mesurage des différents travaux, en demeurant responsables de l'exactitude des chiffres.

M. John Bowes, de Kingston, fut nommé mesureur des travaux des Edifices du Parlement, et M. John Henry Pattison, mesureur des travaux des Edifices des Départements.

Les architectes furent dûment informés de ce nouvel arrangement, et ces officiers entrèrent en fonctions et firent les mesurages portés au bordereau, dans le mois de mai.

Le personnel employé à la surveillance des Edifices Publics à Ottawa, comprend :

Pour les Edifices du Parlement, MM. Fuller et Jones, architectes, qui reçoivent d'après un Ordre en Conseil, cinq pour cent sur le montant du contrat ; on ne leur accorde rien pour les "extra."

Après eux viennent :

John Morris, commis des travaux, salaire	\$1200 par année.
John Grist, " "	83½ par mois.
Joseph Larose, " "	3 par jour.
John Bowes, mesureur, " "	83½ par mois.

Pour les édifices des Départements, MM. Stent et Laver, architectes, qui reçoivent cinq pour cent sur le montant du contrat ; on ne leur accorde rien pour les "extra."

Après eux viennent :

William Hutchison, commis des travaux, salaire.....	\$83½ par mois.
George B. Pelham, " "	60 "
John Henry Pattison, mesureur, " "	83½ "

Au commencement de ce mois, il y avait environ mille hommes employés aux édifices et comprenant des sculpteurs, tailleurs de pierre, maçons, poseurs de brique, forgerons, journaliers et des charretiers. Les travaux marchent bien.

En terminant, je ferai observer que je n'ai accompli jusqu'à présent qu'une partie de ma mission. Sitôt que les travaux du bureau le permettront, je retournerai à Ottawa pour voir comment fonctionnent ces nouveaux arrangements, et pour achever de remplir les instructions du Commissaire.

Respectueusement soumis,

SAMUEL KEEFER,

Commissaire-adjoint des Travaux Publics.

T. TRUDEAU, écuyer,
Secrétaire des Travaux Publics, Québec.

No. 98.

APPENDICE.

OTTAWA, le 25 mai 1861.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu instruction du Commissaire des Travaux Publics de visiter les Edifices Publics actuellement en voie de construction sous votre surveillance ; de m'assurer si on a pris les mesures convenables pour mettre à exécution les ordres de Son Excellence en Conseil, ainsi que les ordres du Département et si on a limité, autant que possible, les dépenses faites et à faire ; enfin, de m'enquérir quels sont les travaux non compris dans le contrat que l'on pourrait réduire ou arrêter, et de faire rapport à ce sujet.

Conformément à ces instructions, je pense qu'il est nécessaire tout d'abord de vous inviter à suspendre immédiatement tous les travaux relatifs au chauffage et à la ventilation qui s'exécutent à l'extérieur des Edifices, ainsi que ceux du conduit principal allant de la chambre des chaudières à la rivière.

Tous ces ouvrages ne sont point portés au contrat ; en les suspendant on n'entravera pas l'exécution des plans annexés au contrat des Edifices du Parlement, et l'ordre du Département est qu'ils soient suspendus immédiatement. Mais comme ces travaux sont nécessaires pour l'achèvement du système de chauffage et de ventilation et qu'ils devront être terminés avant qu'on occupe les édifices, vous voudrez bien m'adresser une estimation de ce qu'il en coûtera pour les achever afin qu'on se mette en mesure d'obtenir l'autorisation requise pour faire les dépenses nécessaires.

Vous aurez donc à dresser :

1° Une estimation des dépenses à faire pour compléter les conduits à air froid à l'extérieur des édifices.

2° Une estimation des dépenses pour achever le *drain* principal jusqu'à la rivière, en partant du point où il est rendu au sommet de la colline.

3° Enfin, une estimation des dépenses pour terminer les ouvrages relatifs au chauffage et à la ventilation et qui, à partir de la date de votre prochain bordereau, 1er juin prochain, s'exécuteront à l'intérieur des édifices, savoir : voûtes à air chaud, conduits à air froid, tuyaux à air chaud, conduits et tours de ventilation, pose et couverture des chaudières.

Vous voudrez bien indiquer spécialement, en marquant les prix, ceux de ces travaux qui peuvent être suspendus sans entraver l'exécution du contrat.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

SAMUEL KEEFER,

Commissaire-adjoint, T. P.

MM. FULLER ET JONES,

Architectes des Edifices du Parlement.

No. 99.

OTTAWA, 25 mai 1861.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu instruction du Commissaire des Travaux Publics de visiter les Edifices Publics actuellement en voie de construction sous votre surveillance ; de m'assurer si on a pris les mesures convenables pour mettre à exécution les ordres de Son Excellence en Conseil, ainsi que les ordres du Département, et si on a limité autant que possible les dépenses faites et à faire ; enfin, de m'enquérir quels sont les travaux non compris dans le contrat que l'on pourrait réduire ou arrêter, et de faire rapport à ce sujet.

Conformément à ces instructions, je pense qu'il est nécessaire tout d'abord de vous inviter à suspendre immédiatement tous les travaux relatifs au chauffage et à la ventilation qui s'exécutent à l'extérieur des édifices, ainsi que ceux du conduit principal allant de la chambre des chaudières à la rivière.

Tous ces ouvrages ne sont point portés au contrat ; en les suspendant on n'entravera pas l'exécution des plans annexés au contrat des Edifices des Départements, et l'ordre du Département est qu'ils soient suspendus immédiatement. Mais comme ces travaux sont nécessaires pour l'achèvement du système de chauffage et de ventilation et qu'ils devront être terminés avant qu'on occupe les édifices, vous voudrez bien m'adresser une estimation de ce qu'il en coûtera pour les achever, afin qu'on se mette en mesure d'obtenir l'autorisation requise pour faire les dépenses nécessaires à cet effet.

Vous aurez donc à dresser :

1°. Une estimation des dépenses à faire pour compléter les conduits à air froid à l'extérieur des Edifices.

2°. Une estimation des dépenses pour achever le drain principal jusqu'à la rivière, en partant du point où il est rendu au sommet de la colline.

3°. Enfin une estimation des dépenses pour terminer les ouvrages relatifs au chauffage et à la ventilation et qui, à partir de la date de votre prochain bordereau, 1er juin prochain, s'exécuteront à l'intérieur des édifices, savoir : voûtes à air chaud, conduits à air froid, tuyaux à air chaud, conduits et tours de ventilation, pose et couverture des chaudières.

Vous voudrez bien indiquer spécialement, en marquant les prix, ceux de ces travaux, comme, par exemple, les changements dans les soubassements, qui peuvent être suspendus sans entraver l'exécution du contrat.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

SAMUEL KEEFER,

Commissaire-adjoint des Travaux Publics.

MM. Stent et Laver,

Architectes des Edifices des Départements, Ottawa.

No. 100.

OTTAWA, 28 mai 1861.

MESSIEURS,—J'apprends, par M. Pelham, que les entrepreneurs des Edifices des Départements ont commencé à faire les portes dans toutes les chambres du soubassement, c'est-à-dire, dans celles qui sont comprises au contrat comme dans les chambres additionnelles.

Le Département n'ayant donné aucun ordre pour l'achèvement de ces dernières, vous voudrez bien faire immédiatement suspendre les travaux qui s'y rattachent et inviter les entrepreneurs à s'en tenir strictement aux termes du contrat.

L'ordre donné en décembre 1859, portait que "on devait ménager des ouvertures dans toutes les parties des soubassements où les murs de fondation sont assez élevés pour permettre de faire des chambres." Mais l'achèvement de ces chambres n'est actuellement ni requis ni autorisé.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,
Votre obéissant serviteur,
(Signé,)

SAMUEL KEEFER,
Commissaire-adjoint, T. P.

MM. Stent et Laver,
Architectes, Edifices des Départements, Ottawa.

No. 101.

OTTAWA, 31 mai 1861.

Samuel Keefer, écuier,
Commissaire-adjoint, Dépt. des T. P.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur un projet de changement dans la construction de l'entrée de la résidence du Gouverneur-Général, à l'Est des Edifices des Départements; nous vous avons soumis dernièrement un plan de ce changement.

Nous nous sommes assurés que l'exécution de ce projet n'entraînerait aucune dépense additionnelle, vu que ce sera une simplification des plans et dessins fournis par nous lors de la signature du contrat.

Comme l'ouvrage dont il est question doit être exécuté immédiatement, nous serons heureux d'avoir au plus tôt votre décision à cet égard.

Nous sommes, monsieur,
Vos obéissants serviteurs,

STENT ET LAVER.

No. 102.

OTTAWA, 31 mai 1861.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour, m'informant que le changement proposé dans le porche d'entrée de la résidence du Gouverneur-Général, simplifiera le travail des arêtes, contribuera à la solidité de cette partie des constructions et n'entraînera aucune dépense additionnelle.

A ces conditions, je vous autorise, par la présente, à faire le changement indiqué, et je vous répète qu'il doit être bien compris que l'entrepreneur ne recevra rien de plus pour cette modification.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,
Votre obéissant serviteur,

SAMUEL KEEFER,
Commissaire-adjoint des Travaux Publics.

MM. Stent et Laver,
Architectes des Edifices des Départements, Ottawa.

No. 103.

OTTAWA, le 3 juin 1861.

MESSIEURS,—L'ingénieur-en-chef du Département a attiré l'attention du Commissaire sur certaines questions relatives à la solidité de quelques portions des Edifices du Parlement; il a fait en même temps certaines recommandations dont il est bon que vous preniez connaissance.

1°. Relativement à la bibliothèque, bien que les murs verticaux renforcés par des arcs-boutants à l'extérieur, comme les dessins l'indiquent, soient théoriquement assez forts pour supporter la poussée du toit, il prétend qu'il serait à propos de prendre encore des précautions plus grandes; à cet effet, il recommande d'augmenter partout de six pouces l'épaisseur des murs de la bibliothèque et d'en faire autant pour les arcs-boutants à l'extérieur; d'après lui, cette modification coûterait environ \$4,500.

2°. Il recommande de supprimer l'espace vide entre le revêtement de brique et les murs des tours hexagones, spécialement aux endroits où ces murs se relient avec les divisions intérieures.

3°. Ajouter un autre rang de chaîne en fer à la tour centrale immédiatement au-dessus de l'arche de l'entrée principale.

4°. Construction d'arcs-boutants dans la cour intérieure entre les deux Chambres; même remarque pour les murs qui entourent ces cours à l'Est, au Nord et à l'Ouest.

Les travaux en sont arrivés au point qu'il est nécessaire de prendre une décision immédiate sur tous les changements que l'on désire effectuer; je vous invite donc à examiner immédiatement la question et à me soumettre votre opinion, en indiquant ce que ces travaux additionnels devront coûter, d'après votre estimation.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

SAMUEL KEEFER,
Commissaire-adjoint des Travaux Publics.

MM. Fuller et Jones,

Architectes, Edifices du Parlement, Ottawa.

No. 104.

ÉDIFICES DU PARLEMENT,

Ottawa, 7 juin 1861.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 courant, nous informant de quelques recommandations faites par l'ingénieur-en-chef, relativement à l'augmentation d'épaisseur de certains murs et arcs-boutants, et nous invitant à vous donner notre opinion sur l'opportunité de ces changements.

No. 1.—Augmentation d'épaisseur des murs de la bibliothèque et des arcs-boutants extérieurs, estimée par l'ingénieur-en-chef, quatre mille cinq cents piastres (\$4,500). Nous pensons, comme l'ingénieur, que ces murs, tels qu'ils sont, pourraient supporter la poussée du toit, mais qu'il est à propos de prendre de plus grandes précautions.

Le mur de la bibliothèque dont il parle doit être construit en briques, nous sommes donc d'avis qu'il faudrait prendre de la brique plus épaisse.

Nous pensons qu'au lieu d'augmenter partout de six (6) pouces l'épaisseur des arcs-boutants, il serait plus avantageux de conserver la largeur actuelle de quatre (4) pieds, et de donner une projection ou *fruit* de deux pieds au-dessous de l'assise qui se trouve sur la ligne des plinthes, et au-dessus de cette ligne, jusqu'au dessous des créneaux, une projection ou *fruit* d'un pied trois pouces.

D'après l'évaluation que nous avons faite, ces changements ne coûteraient pas plus de quatre mille sept cents piastres (\$4,700).

No. 2.—Recommandation de supprimer l'espace vide entre le revêtement en brique et les murs en pierre des tours hexagones. Cette opération renforcerait nécessairement les murs, mais nous pensons qu'il serait préférable de construire en pierre et d'ajouter un revêtement de briques de 4½ pouces; les solives en fer porteraient ainsi directement sur les murs extérieurs et formeraient un lien de plus. Nous pensons que cela n'occasionnerait aucune dépense additionnelle.

No. 3.—Recommandation d'ajouter un autre rang de chaîne en fer à la tour centrale, immédiatement au-dessus de l'arche de l'entrée principale.

Nous avons ordonné aux entrepreneurs de placer, dans cette position, un rang de chaînes qui, d'après les plans annexés au contrat, devait être posé plus haut; et à mesure que les travaux avanceront, nous serons à même de juger si un autre est nécessaire.

No. 4.—Construction d'arcs-boutants dans la cour centrale. Ceci est, selon nous, absolument nécessaire en considération de la hauteur additionnelle qu'on a donnée aux murs,

et de l'abaissement du niveau des chambres des chaudières; nous estimons que cela coûterait \$1000,00.

Dans une lettre adressée au Département, le 5 avril 1861, nous indiquions le plan d'un changement dans les murs N. et O., des chambres contigues à l'Assemblée Législative, et des murs N. O. du Conseil Législatif, pour le prix approximatif de \$8,000,00. Conformément à vos instructions nous avons examiné la question de nouveau à l'effet de réduire le montant, et nous en sommes venus à la conclusion que si la suppression des arcs-boutants doit nuire à l'effet et à la solidité en général, on peut en renforçant les murs comme il a été indiqué pour les tours hexagones, obtenir une solidité suffisante sans rien ajouter aux dépenses; mais le changement des lanternes demeurerait toujours indispensable et coûterait environ \$500,00.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

(Signé,)

FULLER ET JONES,

Architectes.

A Samuel Keefer, Ecuyer.,

Commissaire-adjoint du Dépt. des Travaux Publics.

No. 105,

OTTAWA, 8 juin 1861.

MESSIEURS,—En réponse à ma lettre du 3 courant, j'ai reçu votre lettre d'hier relative aux recommandations faites par l'ingénieur-en-chef pour renforcer certains murs des Edifices du Parlement.

D'après cette lettre, vous partagez l'opinion de l'ingénieur-en-chef et vous indiquez, dans chaque cas, la manière d'effectuer les changements proposés.

Les travaux en étant arrivés au point qu'il est nécessaire de prendre des décisions immédiates sur les changements qu'on veut opérer, j'ai l'honneur de vous informer que d'accord avec vous, en votre qualité d'architectes des Edifices, et avec l'ingénieur-en-chef, sur l'opportunité de certains changements, je recommande et autorise les modifications suivantes, et je vous invite à donner aux entrepreneurs les ordres nécessaires à ce sujet :

I. Renforcer les arcs-boutants de la bibliothèque comme vous l'indiquez dans votre lettre du 7 courant.

II. Bâtir solidement, comme vous l'indiquez, les murs des tours hexagones.

III. Ajouter un rang de chaînes à la tour centrale immédiatement au-dessus des arches d'entrée; quand les travaux seront plus avancés, on pourra décider si ce changement doit être considéré comme faisant partie ou non du contrat.

IV. Construction, dans la cour centrale, d'arcs-boutants rendus nécessaires par la grande hauteur des murs.

V. Construire solidement et de manière à les renforcer comme dans les tours hexagones, les murs extérieurs au Nord, à l'Est et à l'Ouest des deux Salles Législatives.

Quant au changement des lanternes, il sera temps de s'en occuper lorsqu'on soumettra certains autres changements à l'approbation du Commissaire; vous ne prendrez donc, pour le moment, aucune mesure à cet égard.

J'ai l'honneur d'être,

etc., etc., etc.,

(Signé,)

SAMUEL KEEFER,

Commissaire-adjoint des T. P.

MM. Fuller et Jones,

Architectes, Edifices du Parlement, Ottawa.

No. 106.

OTTAWA, 6 juin 1861.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur le changement proposé dans la construction des vestibules conduisant des corridors aux escaliers.

Dans les plans annexés au contrat, dans les vestibules on indique des cordons ou *pendants* supportés par des longrines en fer sur lesquelles viennent reposer les solives de traverses des corridors, construction qui n'a pas un bon effet.

Nous proposerions donc de construire, à partir du mur qui est au-dessous, des piliers et des arches, finis au ciment de Reeve ou de Martin, et de supprimer les longrines en boulonnant les solives à ces piliers.

Ce changement, loin d'occasionner un surcroît de dépense, réalisera une économie, et donnera à l'entrée des édifices de côté, un aspect plus imposant.

Il serait très important pour nous d'obtenir au plus tôt l'autorisation de faire ce changement.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

(Signé,) STENT ET LAVER,

Architectes, Edifices des Départements.

Au Commissaire-adjoint des Travaux Publics.

No. 107.

OTTAWA, le 7 juin 1861.

MESSIEURS,—Relativement au changement proposé dans la construction des vestibules conduisant des corridors aux escaliers, dont vous me parlez dans votre lettre d'hier, et que nous avons discuté ensemble lorsque les plans ont été dressés, je dois convenir avec vous que la suppression des longrines et des cordons ou *pendants* ne pourra qu'ajouter à la solidité et au bon aspect des constructions, sans augmenter aucunement les dépenses.

Ayant appris que les longrines de fer n'avaient point été ordonnées, et persuadé, d'après votre estimation, que le Département réalisera une petite économie en autorisant ce changement, je crois pouvoir dès à présent vous transmettre l'autorisation de donner, à cet effet, les ordres nécessaires aux entrepreneurs, après vous être assurés cependant que les longrines n'ont pas été achetées.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

etc., etc., etc.,

(Signé,) SAMUEL KEEFER,

Commissaire-adjoint des Travaux Publics.

MM. Stent et Laver, Architectes.

No. 108.

OTTAWA, le 28 mai 1861.

MESSIEURS,—Dans son rapport sur les travaux en voie de construction sous votre direction, l'ingénieur-en-chef attire l'attention du Département sur la question de la surveillance; il indique quelques changements nécessaires dans les fonctions du commis des Travaux et recommande la nomination d'une personne qui devra être exclusivement chargée de faire les mesurages et de vous aider à dresser les bordereaux.

Ce rapport a mérité l'attention du Département, et je suis autorisé par le Commissaire à prendre toutes les dispositions qui pourront assurer à l'avenir une surveillance active, ainsi que l'exactitude des mesurages et des bordereaux.

A cet effet, il a été décidé que M. John Morris, commis en chef des travaux, qui jusqu'à présent a surveillé les travaux des Edifices du Parlement et de ceux des Départements sous les ordres des architectes respectifs, devrait à l'avenir n'avoir que le soin des Edifices du Parlement, et agir d'après vos ordres sans exercer aucune autorité sur les autres commis des travaux.

Ce monsieur devra donc, ainsi que M. John Grist et M. Larose, les deux autres commis des travaux, veiller à ce que tous vos ordres soient mis à exécution ; indiquer les travaux d'après vos plans ; s'assurer qu'on n'emploie dans les constructions que des matériaux de première qualité et que la main-d'œuvre est irréprochable ; faire les mesurages de tous les travaux exécutés ; tenir une liste des hommes employés pour les travaux portés au contrat et pour les "extra" et tous autres papiers et registres que vous pourrez juger nécessaires.

Pour permettre à ces employés de donner une plus grande attention à l'exécution des travaux on a jugé nécessaire de les dispenser de faire des mesurages.

A cet effet, on a nommé un mesureur habile, M. John Bowes, qui devra, sous vos ordres, s'occuper exclusivement des mesurages de tous les travaux des Edifices du Parlement, conjointement avec le commis des travaux, et tous les deux seront responsables de l'exactitude de ce travail. M. J. Bowes dressera les états et bordereaux mensuels, et conservera ses mesures pour la vérification finale.

Vous voudrez bien donner instruction à M. Grist de l'aider à faire ses calculs à dresser les états, à rédiger des copies des bordereaux qui devront être adressées au Département, et enfin à les enregistrer dans des livres spécialement destinés à cet objet.

J'ajouterai qu'il est indispensable que les heures de travail pour les maîtres ouvriers, les artisans et les journaliers soient fixées d'une manière précise et rigoureusement observées : vous voudrez donc bien vous entendre avec les commis des travaux à cet égard.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) SAMUEL KEEFER,

Commissaire-adjoint des Travaux Publics.

MM. Fuller et Jones,

Architectes, Edifices du Parlement, Ottawa.

P. S.—Vous trouverez ci-jointe une copie de la lettre d'instruction adressée à M. John Morris.

No. 109.

OTTAWA, 28 mai 1861.

MONSIEUR,—Vous avez été informé par une lettre du secrétaire, en date du 16 courant, que dorénavant vous n'auriez plus à contrôler les dépenses et à certifier les comptes, et que votre emploi se bornerait à la surveillance pratique de telles parties des travaux que le Commissaire-adjoint voudrait bien vous assigner ; je suis aujourd'hui chargé de vous donner avis que vous devrez, à l'avenir, vous borner exclusivement à la surveillance des Edifices du Parlement, et agir d'après les ordres des architectes de ces Edifices, sans exercer aucune autorité sur les autres commis des travaux.

Vous devrez donc, ainsi que MM. Grist, Larose et les autres commis des travaux, veiller à ce que les ordres des architectes soient strictement exécutés ; indiquer les travaux d'après les plans ; vous assurer qu'on n'emploie, dans les constructions, que des matériaux de première qualité, et que la main-d'œuvre est partout irréprochable ; faire les mesurages

de tous les travaux exécutés, tenir un registre des hommes employés aux travaux portés au contrat comme aux "extra," et tous autres livres que les architectes pourront juger convenables ou nécessaires.

Afin de vous permettre de donner une attention plus minutieuse à l'exécution des travaux, on a décidé que vous seriez exempté des détails des mesurages; on a confié ce travail à M. Bowes, mesureur, nommé expressément pour cet objet; toutefois, vous devrez donner à ce monsieur, tous les éclaircissements qu'il pourra vous demander, surtout sur les mesurages déjà faits jusqu'à ce jour.

Vous pourrez suspendre les avis que j'ai remarqués dans les journaux d'Ottawa, relativement aux visiteurs des Edifices, vous réglerez les frais de ces avertissements, en les certifiant, et vous vous dispenserez, à l'avenir, de toute dépense de cette nature.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, etc., etc., etc.,

(Signé,) SAMUEL KEEFER,

Commissaire-adjoint des Travaux Publics.

Monsieur John Morris,

Commis des travaux, Edifices du Parlement, Ottawa.

No. 110.

OTTAWA, 29 mai 1861.

MONSIEUR,—Les fonctions des commis des travaux ayant été dernièrement modifiées, j'ai l'honneur de vous informer que vous devrez, dorénavant, prendre directement les ordres des architectes des Edifices du Parlement, et vous conformer en tout point à ces ordres et à ces ordres seulement.

Vous devrez donc veiller à ce que les ordres des architectes soient strictement exécutés; indiquer les travaux d'après les plans; vous assurer qu'on n'emploie, dans les constructions, que des matériaux de première qualité, et que la main-d'œuvre est partout irréprochable; faire les mesurages de tous les travaux exécutés; tenir un registre des hommes employés aux travaux portés au contrat comme aux "extra," et tous autres livres que les architectes pourront juger convenables et nécessaires.

Un mesureur, M. John Bowes, a été nommé pour faire, à l'avenir, tous les mesurages des travaux des Edifices du Parlement, fournir aux architectes les détails et les chiffres nécessaires pour dresser les bordereaux mensuels et les estimations finales, travail qui, jusqu'à présent, avait été exécuté par vous. Vous devrez donc fournir à ce monsieur toutes les explications qu'il pourra vous demander sur les bordereaux précédents, et lui prêter assistance pour dresser les bordereaux à venir, pour les entrer dans des registres destinés à cet effet, et pour en faire des copies qui devront être adressées au Département, le tout suivant les instructions des architectes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) SAMUEL KEEFER,

Commissaire-adjoint des Travaux Publics.

M. John Grist,

Commis des travaux, Edifices du Parlement, Ottawa.

No. 111.

OTTAWA, le 29 mai 1861.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous adresser ci-jointe copie des instructions transmises aujourd'hui à M. John Grist l'un des commis des travaux des Edifices du Parlement; vous verrez, en lisant ces instructions, que ce Monsieur doit se mettre à vos ordres et exécuter tous les travaux que vous voudrez bien lui indiquer.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) SAMUEL KEEFER,

Commissaire-adjoint des Travaux Publics.

MM. Fuller et Jones,

Architectes, Edifices du Parlement, Ottawa.

N. 112.

OTTAWA, le 31 mai 1861.

MONSIEUR,—J'ai été autorisé par le Commissaire à vous nommer mesureur des Edifices Publics en voie de construction dans cette ville, et j'ai l'honneur de vous adresser les instructions suivantes.

Vous devrez, en vous conformant toujours aux instructions que les architectes pourront vous donner de temps à autre, faire les mesurages et tenir un mémoire de tous les travaux en voie d'exécution ainsi que de ceux qui sont complétés dans les Edifices du Parlement; Vous adresserez copies de ces mémoires aux architectes et vous garderez les originaux par devers vous; vous ferez un total des travaux exécutés pendant chaque mois et vous le communiquerez aux architectes; vous aiderez ces messieurs à dresser les bordereaux et à les enregistrer. Comme vous serez responsable de l'exactitude des chiffres, votre signature devra accompagner tous les comptes transmis au Département pour y être payés.

Les architectes, par les soins de leurs commis des travaux, vous indiqueront les travaux qui ont été exécutés pendant ce mois (mai); après les avoir mesurés et avoir fait part de vos résultats aux architectes, vous ferez une vérification complète des mesurages antérieurs, en vue du bordereau final. Vous commencerez aux fondations en vous assurant de l'exactitude de ces mesurages et vous devrez, à cet effet, pratiquer de distance en distance de petites excavations le long des murs pour mieux vous assurer des dimensions des dites fondations. Vous ferez part de vos observations à l'entrepreneur et, s'il jugeait nécessaire un plus grand nombre de ces excavations, vous devrez toujours vous rendre à ses demandes, en tant qu'elles pourront vous sembler nécessaires pour constater la quantité d'ouvrage faite.

Comme il serait actuellement impossible d'employer le même mode de vérification pour les excavations et la maçonnerie des conduits ou *drains*, non compris au contrat, ainsi que pour le conduit principal de la chambre des chaudières, vous vérifierez aussi bien que possible les notes, plans et calculs que les architectes ont en leur possession sur ce sujet.

Vous devrez aussi, lorsque vous y serez invité, donner votre opinion sur la valeur et l'opportunité de ces différents ouvrages additionnels. Vous devrez aussi demander aux commis des travaux, des listes complètes des journaliers, artisans et maîtres-ouvriers employés chaque jour aux constructions, spécialement aux "*travaux extra*" en indiquant les ouvrages qui sont faits à la tâche et ceux qui sont faits à la journée. Vous dresserez un état de la main-d'œuvre pour les travaux portés au contrat, et un autre pour les "*extra*" vous soumettrez le tout aux architectes, à la fin de chaque mois.

M. John Grist qui, jusqu'à présent, a exécuté la plupart de ces travaux sous la direction des architectes, a reçu instruction de vous donner tous les renseignements et explications nécessaires sur les bordereaux précédents, et de vous aider à dresser les bordereaux

à venir, à les enregistrer convenablement et à en faire des copies qui devront être adressées au Département.

Votre nomination, une fois approuvée par le Commissaire, datera du 20 courant, jour où je vous ai invité à venir me trouver ici, votre salaire sera de quatre-vingt trois piastres et un tiers ($83\frac{1}{3}$) par mois.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) SAMUEL KEEFER,
Commissaire-adjoint.

John Bowes, mesureur des travaux,
Edifices du Parlement, Ottawa,

No. 113.

OTTAWA, le 31 mai 1861.

MESSIEURS,—J'ai eu l'honneur de vous informer par ma lettre du 28 courant, que M. John Bowes avait été nommé mesureur des travaux des édifices du Parlement, et qu'il devra agir en tous points sous vos ordres; j'ai l'honneur de vous adresser aujourd'hui copie des instructions qui ont été transmises à ce monsieur.

Il serait bon qu'il entrât en fonctions dès demain et qu'il commençât à dresser le bordereau de ce mois; vous voudrez bien lui donner les instructions nécessaires à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) SAMUEL KEEFER,
Commissaire-adjoint.

MM. Fuller et Jones,
Architectes des Edifices du Parlement,
Ottawa, H. C.

No. 114.

OTTAWA, 1er juin 1861.

MESSIEURS,—Dans son rapport sur les travaux en voie de construction, sous votre direction, l'ingénieur-en-chef attire l'attention du Département sur la question de la surveillance; il indique quelques changements nécessaires dans les fonctions du commis des travaux, et recommande la nomination d'une personne qui devra être exclusivement chargée de faire les mesurages et de vous aider à dresser les bordereaux.

Ce rapport a mérité l'attention du Département, et je suis autorisé, par le Commissaire, à prendre toutes les dispositions qui pourront assurer, à l'avenir, une surveillance active, ainsi que l'exactitude des mesurages et des bordereaux.

A cet effet, il a été décidé que M. John Morris, commis-en-chef des travaux qui, jusqu'à présent, a surveillé les travaux des Edifices du Parlement et de ceux des Départements, sous les ordres des architectes respectifs devrait, à l'avenir, n'avoir que le soin des Edifices du Parlement, et agir, d'après vos ordres, sans exercer aucune autorité sur les autres commis des travaux.

Pour permettre à ces employés de donner une plus grande attention à l'exécution des travaux, on a jugé nécessaire de les dispenser de faire des mesurages. A cet effet, on a nommé un mesureur habile, M. John Pattison, qui devra, sous vos ordres, s'occuper exclusivement des mesurages de tous les travaux des Edifices des Départements, conjointement avec le commis des travaux, et tous les deux seront responsables de l'exactitude de ce travail. M. John Pattison dressera les états et bordereaux mensuels, et conservera ses mesures pour la vérification finale.

Vous devrez donner instruction aux commis des travaux de lui fournir tous les renseignements nécessaires pour les mesurages déjà faits, et de l'aider dans les mesurages à venir.

Les commis des travaux devront, comme par le passé, s'assurer qu'on n'emploie, dans les constructions, que des matériaux de première qualité, et que la main-d'œuvre est partout irréprochable; faire les mesurages de tous les travaux exécutés, tenir un registre de tous les hommes employés aux travaux portés au contrat comme aux "*extra*," et tous autres livres que les architectes pourront juger convenables ou nécessaires.

J'ajouterai qu'il est indispensable que les heures du travail pour les maîtres ouvriers, les artisans et les journaliers, soient fixées d'une manière précise et rigoureusement observées; vous voudrez donc bien vous entendre avec les commis des travaux à cet égard.

Vous êtes invités à prendre immédiatement des arrangements à cet effet avec le commis des travaux.

Ci-jointe une copie des instructions adressées à M. John Henry Pattison.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) SAMUEL KEEFER,

Commissaire-adjoint des Travaux Publics.

MM. Stent et Laver,

Architectes, Edifices des Départements, Ottawa.

No. 115.

OTTAWA, le 1er juin 1861.

MONSIEUR,—J'ai été autorisé par le Commissaire à vous nommer mesureur des Edifices Publics en voie de construction dans cette ville, et j'ai l'honneur de vous adresser les instructions suivantes.

Votre salaire sera de quatre-vingt-trois piastres un tiers ($83\frac{1}{3}$) par mois, et datera de ce jour; néanmoins, tous ces arrangements devront recevoir l'approbation du Commissaire. Vous devrez, en vous conformant toujours aux instructions que les architectes pourront vous donner de temps à autre, faire les mesurages et tenir un mémoire de tous les travaux en voie d'exécution ainsi que de ceux qui sont complétés dans les Edifices des Départements; vous adresserez copies de ces mémoires aux architectes et vous garderez les originaux par par devers vous; vous ferez un total des travaux exécutés pendant chaque mois et vous le communiquerez aux architectes; vous aiderez ces messieurs à dresser les bordereaux et à les enrégistrer. Comme vous serez responsable de l'exactitude des chiffres, votre signature devra accompagner tous les comptes transmis au Département pour y être payés.

Les architectes, par l'entremise de leurs commis des travaux, vous indiqueront les travaux qui ont été exécutés pendant ce mois (mai); après les avoir mesurés et avoir fait part de vos résultats aux architectes, vous ferez une vérification complète des mesurages antérieurs, en vue du bordereau final. Vous commencerez aux fondations en vous assurant de l'exactitude de ces mesurages et vous devrez, à cet effet, pratiquer de distance en distance de petites excavations le long des murs pour mieux vous assurer des dimensions des dites fondations. Vous communiquerez tous vos résultats aux architectes.

Comme il serait actuellement impossible d'employer la même mode de vérification pour les excavations et la maçonnerie des conduits ou *drains*, non compris au contrat, ainsi que pour le conduit principal de la chambre des chaudières, vous vérifierez aussi bien que possible les notes, plans et calculs que les architectes ont en leur possession sur ce sujet.

Vous devrez aussi, lorsque vous y serez invité, donner votre opinion sur la valeur et l'opportunité de ces différents ouvrages additionnels. Vous devrez aussi demander aux commis des travaux, des listes complètes des journaliers, artisans et maîtres-ouvriers employés chaque jour aux constructions, spécialement aux "*travaux extra*" en indiquant les ouvrages qui sont faits à la tâche et ceux qui sont faits à la journée. Vous dresserez

un état de la main-d'œuvre pour les travaux portés au contrat, et un autre pour les "extra" vous soumettez le tout aux architectes, à la fin de chaque mois.

Les commis des travaux recevront instruction des architectes de vous fournir toutes les explications nécessaires sur les mesurages antérieurs et de vous aider à dresser les mesurages à venir.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) SAMUEL KEEFER.

Commissaire-adjoint des Travaux Publics.

M. John Henry Pattison,

Mesureur des Travaux, Edifices des Départements Ottawa.

No. 116.

QUÉBEC, le 27 septembre 1861.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'Honorable Commissaire des Travaux Publics a décidé que les travaux des Edifices des Départements, à Ottawa, doivent être suspendus à la fin du présent mois, et qu'il m'a chargé de vous en donner avis.

L'Honorable M. Killaly fera rapport au Département sur les mesures qu'il sera nécessaire de prendre pour protéger les constructions pendant l'hiver.

T. TRUDEAU, Secrétaire.

MM. Jones, Haycock et Cie.,

Entrepreneur, Ottawa.

No. 117.

QUEBEC, le 27 septembre 1861.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'Honorable Commissaire des Travaux Publics a décidé que les travaux des Edifices du Parlement, à Ottawa, doivent être suspendus à la fin du présent mois, et qu'il m'a chargé de vous en donner avis.

L'Honorable M. Killaly fera rapport au Département sur les mesures qu'il sera nécessaire de prendre pour protéger les constructions pendant l'hiver.

T. TRUDEAU, Secrétaire.

Thomas McGreevy, écuyer,

Entrepreneur, Ottawa.

No. 118.

QUEBEC, le 28 septembre 1861.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'Honorable Commissaire des Travaux Publics a décidé que les travaux relatifs au chauffage et à la ventilation dans les Edifices Publics d'Ottawa, doivent être suspendus à la fin du présent mois, et qu'il m'a chargé de vous en donner avis.

L'Honorable M. Killaly fera rapport au Département sur les mesures qu'il sera nécessaire de prendre pour protéger les constructions pendant l'hiver.

T. TRUDEAU, Secrétaire.

Chs. Garth, écuyer,

Entrepreneur, Montréal.

No. 119.

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

Québec, le 21 septembre 1861.

MONSIEUR,—Je suis chargé par l'Honorable Commissaire de vous prier de vous rendre à Ottawa le plus tôt possible.

La somme votée par la Législature pour l'érection des Edifices du Parlement et des Départements, et de la résidence du Gouverneur-Général est maintenant épuisée; l'Honorable Commissaire désire, en conséquence, qu'on prenne toutes les mesures nécessaires pour abriter les travaux pendant l'hiver.

A son entrée en fonction le Commissaire actuel trouva que les contrats étaient passés, les travaux déjà avancés et une grande partie des matériaux apportés sur place. Il crut devoir, en raison de l'importance de ces constructions, s'enquérir immédiatement de tous les détails relatifs aux paiements antérieurs, à l'état des travaux etc., etc., mais il avait à peine commencé ce travail que l'allocation était épuisée. Le Commissaire constata aussi que la plus grande partie des paiements avait été affectée aux "*ouvrages extra*" qui n'étaient point compris dans les plans et spécifications annexés au contrat; et que ces travaux n'avaient nullement été prévus. En outre il remarqua dans les prix de ces "*ouvrages extra*" un manque constant d'uniformité. Les entrepreneurs se trouvent grandement mécontents par suite de cet état de choses, et se plaignent que des sommes considérables, qui auraient dû leur être payées pour l'exécution du contrat, ont été affectées "*aux ouvrages extra*" déjà mentionnés; ils prétendent, en outre, que les bordereaux des architectes n'indiquent pas fidèlement, l'état des travaux par suite d'une confusion continuelle entre les travaux additionnels et les travaux portés au contrat: de là un grand embarras pour le Commissaire et une injustice envers les entrepreneurs. Ceux-ci prétendent même que les architectes ont espéré dissimuler par ce moyen le montant énorme des travaux qui auraient dû, dès le principe, être compris dans les plans et spécifications.

En présence de ces faits, le Commissaire est d'opinion qu'il est indispensable de soumettre la question à une personne compétente et impartiale: sachant que vous avez une longue pratique comme architecte et ingénieur civil, il désire vivement que vous vous chargiez de cette enquête, et que vous insistiez particulièrement sur les points suivants:

1° Quelles dispositions doit-on prendre immédiatement pour suspendre les travaux de manière à limiter, autant que possible, les dépenses qui seront faites, par ordre du Gouvernement, jusqu'à ce que la question soit soumise à la Législature? Ceci est d'une haute importance.

2° Déterminer le montant à payer pour les travaux déjà exécutés, afin que les entrepreneurs puissent régler leurs comptes et congédier les ouvriers. Indiquer également ce qu'il en coûtera pour abriter les travaux pendant l'hiver.

3° Faire les recherches et les mesurages nécessaires pour distinguer clairement les ouvrages "*extra*" de ceux qui sont compris dans le contrat; pour les premiers, indiquer des prix raisonnables.

4° S'enquérir quelles sont les portions des travaux qu'on pourrait actuellement laisser de côté, et déterminer l'époque à laquelle les Edifices pourront être terminés et habitables, et indiquer, dans un rapport au Commissaire, s'il serait possible de reculer l'époque préalablement fixée, sans déranger les dispositions proposées.

Après avoir examiné rigoureusement ces différents points, vous voudrez bien adresser rapport au Commissaire qui s'empressera de prendre une décision.

T. TRUDEAU,
Secrétaire.

L'honorable H. H. Killaly,
Hôtel Clarendon, Québec.

RAPPORT DE H. H. KILLALY.

No. 120.

QUÉBEC, 12 novembre 1861.

MONSIEUR,—Immédiatement après réception de la lettre officielle que vous m'adressâtes le 21 septembre dernier, au sujet des Edifices d'Ottawa, je partis pour cette ville, où je commençai et ai continué jusqu'à ce jour, presque sans interruption, l'enquête importante qui m'avait été confiée.

J'ai l'honneur de vous adresser aujourd'hui mon rapport, dans lequel j'examine séparément les différents points indiqués dans la lettre d'instructions.

1° “ Quelles dispositions doit-on prendre immédiatement pour suspendre les travaux de manière à limiter, autant que possible, les dépenses qui seront faites, par ordre du Gouvernement, jusqu'à ce que la question soit soumise à la Législature? Ceci est de la plus haute importance.”

A mon arrivée à Ottawa je commençai à faire une inspection générale, et j'adressai une lettre au Département relativement à la suspension d'une certaine partie des travaux; mais, par le retour de la malle, les entrepreneurs reçurent l'ordre de les suspendre *entièrement*.

Le premier effet de cette mesure fut de laisser sans ouvrage de seize à dix-sept cents ouvriers, représentant, avec leurs familles, une population de six à sept mille âmes. Cependant il n'y eut ni émeute ni trouble d'aucune sorte, ce qui est significatif en faveur des entrepreneurs.

D'après le premier paragraphe de la lettre officielle je dois indiquer “ quelles dispositions on doit prendre pour suspendre immédiatement les travaux.” Ce-ci étant une question excessivement importante, a été pour moi l'objet d'une attention particulière.

Le contrat ne donne nullement pouvoir au Commissaire ou aux architectes de suspendre les travaux. Au contraire, je me suis assuré que lorsqu'on a voulu ajouter cette condition, en dressant les spécifications, les entrepreneurs s'y sont opposés à l'unanimité; en conséquence, on a retranché cette condition. Il est incontestable que la suspension complète des travaux portera grandement préjudice aux entrepreneurs. Il est nécessaire que la maçonnerie et le briquetage soient suspendus au fort de l'hiver mais c'est précisément alors qu'on doit pousser activement la préparation des matériaux, la taille des pierres, les charpentes etc., et c'est alors que les entrepreneurs peuvent faire exécuter ces travaux aux plus bas prix vu que les ouvriers reçoivent 25 cents de moins par jour que dans l'été. Le charriage des gros matériaux, qui forme un item important, est aussi beaucoup plus facile et moins coûteux en hiver; un autre détriment causé aux entrepreneurs est la dispersion d'un grand nombre d'artisans habiles qui avaient été appelés de différents pays tels que la Grande-Bretagne, l'Allemagne et les Etats, et qui sont maintenant retournés chez eux.

Selon moi, le Département est responsable des pertes considérables que les entrepreneurs peuvent prouver; j'ai donc pensé, après y avoir mûrement réfléchi que, dans tous les cas, la meilleure chose à faire, dans l'intérêt public, était de régler les comptes aussi bien que possible jusqu'au premier octobre dernier, de s'entendre sur les mesurages et autres sujets, et d'accorder, aux entrepreneurs, des prix raisonnables pour les travaux qui n'étaient pas portés au contrat.

En appliquant ces prix aux travaux de cette nature, qui ont été exécutés et à ceux qui restent à faire, et payant les arrérages aux entrepreneurs jusqu'au 1er octobre, il est bien entendu que les entrepreneurs perdraient tout droit à une indemnité pour la suspension des travaux.

2° “ Déterminer le montant à payer pour les travaux déjà exécutés, afin que les entrepreneurs puissent régler leurs comptes et congédier les ouvriers. Indiquer également ce qu'il en coûtera pour abriter les travaux pendant l'hiver.”

Quant au montant à payer pour les travaux exécutés et les matériaux fournis pour les Edifices du Parlement jusqu'au 1er octobre 1861, le bordereau général détaillé, dont je

vous adresse un double, indique le chiffre de \$651,491 55. Sur cette somme, on a payé \$438,163 95. Si on ajoute à ce dernier montant la retenue de \$65,149 15 faite en vertu du contrat, il resterait à payer aux entrepreneurs \$148,178 45 jusqu'au 1er octobre dernier; mais, afin de les indemniser pour la suspension des travaux, et de clore toutes les réclamations, il serait nécessaire de leur accorder un pourcentage qui porterait le dernier montant à \$213,327 60.

Les bordereaux pour les Edifices des Départements ne sont pas encore achevés jusqu'au 1er octobre. Les mesurages ne sont même pas complets, mais, en calculant d'après ce qui est déjà fait, la valeur des travaux exécutés et des matériaux fournis, se monte à \$662,466 00. Sur cette somme, on a payé \$464,391 54; en ajoutant la retenue de \$66,246 60, il resterait à payer aux entrepreneurs \$131,827 86. (Non compris les travaux dont l'état n'est pas encore dressé et qui monteront probablement à \$50,000 00); mais, si on faisait avec eux le même arrangement qu'avec les entrepreneurs des Edifices du Parlement, on aurait encore à leur payer \$198,74 46, toujours sans y comprendre les travaux dont l'état n'est pas dressé.

Relativement aux dépenses nécessaires pour abriter les travaux pendant l'hiver, je vous ai adressé, à la date du 31 octobre dernier, une lettre dans laquelle j'indiquais, en détail, la manière de couvrir les murs et les différentes constructions. Je suis heureux d'avoir à dire que mon plan a été exécuté, et pour un montant moindre que je n'avais pensé.

Pour couvrir les Edifices du Parlement, il en coûtera environ \$7,596 59; mais sur cette somme, \$4,346 00 ont été affectés à des travaux qui resteront: comme le nivellement des murs, etc., etc.

Pour abriter les Edifices des Départements, il en coûtera environ \$15,150 00, somme dont on peut déduire \$10,150 00, dépensées comme il vient d'être dit plus haut. D'après ce qui précède, on voit que la somme totale dépensée pour abriter les Edifices, se monte à \$8,250 00. Cette somme devrait, selon moi, être retenue aux entrepreneurs, dans le cas où ils seraient appelés à achever les travaux.

3° "Faire les recherches et les mesurages nécessaires pour distinguer clairement les "ouvrages extra" de ceux qui sont compris dans le contrat; pour les premiers, indiquer des prix raisonnables."

Tous les mesurages ont été faits avec le plus grand soin; vous pouvez voir les résultats dans le bordereaux des travaux exécutés et des matériaux fournis pour les Edifices des Départements dont je vous ai déjà parlé et dont je vous adresse un double.

Dans ce bordereau, les matériaux fournis et les travaux exécutés jusqu'au 1er octobre sont indiqués sous trois titres.

Le premier comprend les travaux exécutés en vertu de ce contrat et les prix sont strictement calculés d'après la liste annexée au dit contrat.

Le second comprend tous les "ouvrages extra."

Le troisième comprend tous les travaux considérés comme additionnels ou étrangers au contrat. Cela comprend:

La maçonnerie, le briquetage, les excavations dans le roc, etc., etc., nécessités par l'application du système adopté de chauffage et de ventilation.

Les travaux additionnels pour mettre les constructions à l'épreuve du feu.

Les dépenses imprévues et nécessaires dans les fondations et qui n'étaient pas portées au contrat.

Les façades en pierre de Nepean.

Les architectes ont été autorisés par le Département à faire exécuter tous ces travaux.

De tous ces items, le plus important est celui qui a trait au chauffage et à la ventilation. Dans mon opinion, les salles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, la bibliothèque et les vastes corridors et vestibules des Edifices du Parlement sont les seules parties des constructions qui nécessitent un système aussi nouveau et aussi coûteux de chauffage et de ventilation. Je suis loin d'avoir confiance dans le bon fonctionnement de ce système, surtout si on n'emploie pas de soufflet.

Les architectes avaient reçu instruction de suivre les plans de M. Garth dans la cons-

truction des conduits à air froid, etc., etc., et c'est ce qu'ils ont fait pendant quelque temps. Mais s'étant aperçu que la maçonnerie qu'on exigeait, était très coûteuse, et cela sans nécessité, ils ont pris sur eux de la reconstruire plus économiquement.

Les sommes dépensées pour les travaux additionnels, avec autorisation spéciale, sont comme suit :

EDIFICES DU PARLEMENT.

Parpaings de grandes dimensions dans la tour principale.....	\$ 180 00
Parpaings à faces piquées dans les piliers des tours de ventilation	107 83
Arcs de support en pierre de Potsdam.....	4489 00
Allèges en chêne aux châssis des fenêtres.....	1449 76
Comptes divers.....	800 00
	7026 59

EDIFICES DES DÉPARTEMENTS.

Travaux additionnels par les portes des soubassements.....	960 00
Arcs de support en pierre de Potsdam.....	1108 00
Grosse maçonnerie en pierre d'Ohio.....	1350 00
Étançons et taquets pour les fenêtres.....	975 00
	\$4393 00

Total..... \$11,419 59

Strictement parlant, les architectes n'étaient point autorisés à dépenser cette somme' mais je dois dire, pour leur justification, que ce montant est minime si on songe l'étendue immense des Edifices, et que la plupart des changements, excepté toutefois "les façades de grosse maçonnerie en pierre d'Ohio," contribueront au bon aspect et à la solidité des constructions.

Il a été convenu dès le principe que les travaux compris dans les deuxième et troisième colonnes ne seraient pas évalués d'après la liste des prix qui ne serait suivie que dans les bordereaux mensuels de l'état des travaux. Quand on parla de cette liste pour les ouvrages extra les entrepreneurs refusèrent unanimement de signer le contrat, et ils ne l'ont signé qu'après la convention dont il vient d'être parlé.

A ce sujet, M. Page écrivait, en décembre 1860 : " Il est inconstatable que ces prix ne sont pas raisonnables."

Dans le cours du même mois, les architectes écrivaient à M. Page que, "dans une entrevue avec le Commissaire ils furent invités à fixer des prix raisonnables pour les ouvrages extra et que la liste ne devrait pas être suivie en ce cas ;" cela voulait bien dire que cette liste ne serait employée que pour les bordereaux de l'état des travaux portés au contrat, mais non pour les travaux additionnels. Cette convention se trouve confirmée par une lettre, à la date du 9 janvier 1861, adressée à M. Page par le secrétaire du Département, et dans laquelle celui-ci se plaint de ce que les architectes ont cru pouvoir se contenter d'une autorisation verbale de sa part....et ajoute ensuite "que le Commissaire est d'avis que c'est pure justice de payer les "ouvrages extra" un prix raisonnable soit que ce prix soit au-dessus ou au-dessous des prix du contrat.

Dans un rapport adressé au Commissaire par M. Keefer, ce dernier dit : " Que dans toutes les communications avec les entrepreneurs antérieurement à la signature des contrats, et relativement aux conditions et conventions qu'on devait y inclure, il a toujours été compris que la cédule ou liste des prix qui avait été dressée par les architectes pour être annexée au contrat, et qui devait servir de base pour dresser les bordereaux mensuels de l'état des travaux, ne devrait, en aucune façon, s'appliquer aux ouvrages extra non portés au contrat ; subséquemment, on a annexée cette liste au contrat

“ sans biffer les mots “ aussi pour les extra,” mais c’est là une erreur manifeste dont le
 “ Département ne saurait prendre avantage ; en agissant ainsi, on irait non seulement
 “ contre l’usage mais aussi contre la dernière clause du contrat où il est dit : “ Si quelque
 “ changement occasionne un surcroît de dépense à l’entrepreneur il devra lui en être tenu
 “ compte.”

“ Le Commissaire-adjoint-ajoute : “ Dans mon opinion, tous les “ ouvrages extra ” ou
 “ additionnels devraient être payés un prix raisonnable d’après l’estimation des architectes
 “ approuvée par l’ingénieur-en-chef du Département.

D’après plusieurs autres documents officiels, je constate que le Commissaire-adjoint
 et l’ingénieur-en-chef, considérant les excavations dans le roc, et d’autres travaux se reliant
 au système de chauffage et de ventilation, aux égoûts, etc, etc., comme tout-à-fait en dehors
 du contrat ; en effet, il eût été difficile d’arriver à une autre conclusion.

A différentes reprises, des items de cette nature ont été portés aux bordereaux mens-
 suels, à des prix bien plus élevés que ceux de la liste, ce qui prouverait encore que cette
 liste ne devait pas s’appliquer aux ouvrages additionnels. Mais les entrepreneurs n’ont
 pas voulu admettre les prix ainsi insérés ; l’ingénieur a dû alors leur expliquer qu’il se
 servait de ces prix pour dresser les bordereaux, mais qu’on les discuterait de nouveau à la
 fin des travaux ; à cette époque, les constructions étaient, en effet, couvertes de neige, et
 il était difficile de juger de la valeur des ouvrages exécutés.

Il s’agissait donc, pour remplir les intentions du Commissaire, de dresser une liste
 des prix, et votre lettre d’instructions me confiait ce soin important.

En fixant les prix dans les états ci-joints, je n’ai consulté que la justice et le ferme
 désir qui m’anime, de donner satisfaction au public et aux entrepreneurs. J’ai discuté
 chaque item dans ses moindres détails, tenant compte du transport, de la préparation, des
 pertes, de la pose, etc., etc., et j’ai la conviction que les prix fixés sont raisonnables, bien
 que dans plusieurs cas, ils soient au-dessous de ce que demandent les entrepreneurs.

Le système suivi dans les mesurages est le plus précis et celui que j’ai toujours vu
 le plus généralement adopté.

Le résumé suivant fait voir clairement la valeur des matériaux fournis et des travaux
 exécutés, jusqu’au 1er octobre 1861, en calculant d’après les prix convenus ; les paiements
 faits aux entrepreneurs et ce qui leur est encore dû, avec la condition qu’ils abandonnent
 tout droit à une indemnité pour la suspension des travaux.

EDIFICES DU PARLEMENT.

Travaux et matériaux.	Paiements faits.	Sommes dues.
\$651,491 55	\$438,163 95	\$213,327 60

EDIFICES DES DÉPARTEMENTS.

	\$662,466 00	\$464,391 54	\$198,074 46
En ajoutant la valeur des travaux qu’on } mesure en ce moment.	\$50,000 00	\$50,000 00
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	\$1,363,957 55	\$902,555 49	\$461,402 06

Sans tenir compte du contrat de M. Garth, pour le chauffage et la ventilation, se
 montant à \$61,285 ; sur cette somme on a payé \$35,170 28. Il faut aussi ajouter à ce
 tableau les sommes payées et les sommes dues aux architectes, commis des travaux, etc., etc.

4° “ S’enquérir quelles sont les portions des travaux qu’on pourrait actuellement
 “ laisser de côté, et déterminer l’époque à laquelle les Edifices pourront être terminés et
 “ habitables, et indiquer, dans un rapport au Commissaire, s’il serait possible de reculer
 “ l’époque préalablement fixée, sans déranger les dispositions proposées.”

Pour répondre d'une manière satisfaisante à ces différentes demandes, il me faudrait avoir complété l'estimation des travaux nécessaires pour les alentours des Edifices, les clôtures, etc. J'y travaille en ce moment; ces travaux devront être en rapport avec les Edifices; ils sont très-variés mais on peut les différer sans inconvénient.

Quant à l'époque à laquelle les travaux devront se terminer, je pense que malgré le retard occasionné par la suspension des travaux, on peut, si la Législature prend une prompte décision, avoir terminé à l'époque où le Gouvernement doit quitter Québec pour aller à Ottawa.

Il serait à désirer qu'on indiqua au plus vite les chambres assignées aux différents départements, afin qu'on sache comment les finir, et qu'on pose les sonnettes, les conduits à eau, etc.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HAMILTON H. KILLALY.

BORDEREAU (*Progress Estimate*) DES OUVRAGES exécutés et des matériaux fournis pour les Edifices du Parlement à Ottawa, par M. Thomas McGreevy, entrepreneur, jusqu'au 1er octobre 1861, dressé d'après les prix et le mode de mesurage adoptés pour les travaux déjà exécutés et les travaux à faire, et approuvés par l'Honorable H. H. Killaly et M. McGreevy.

No. de l'item.	Désignation des ouvrages exécutés et des matériaux fournis.	D'APRES LE CONTRAT.		
		Quantité.	Prix de la cédule	Valeur.
			\$ cts.	\$ cts.
1	Excavation dans la terre.....yards ou verges cub.	2333	0 20	466 60
2	Remblayage des murs et terrassem'ts do	7200	0 10	720 00
3	Façades des murs d'après la spécific. yards carrées.	9554	0 52	4968 08
4	Piliers en pierre calcaire piquée, etc. pieds carrés.	6300	0 17	1071 00
5	Grosse maçonnerie des murs, main-d'œuvre et matériaux.....toise, 54 p.	5563	3 50	19470 50
6	Briques posées dans les murs, main-d'œuvre et matériaux.....mille.	3656750	6 47	23659 17
7	Arcs, brique.....pieds carrés.	2500	0 10	250 00
8	Pierre d'Ohio à face unie, main-d'œuv. do	49560	0 22	10903 20
9	do arrondie do do	2936	0 30	880 80
10	Moultures.....do	18443	0 31	5717 33
11	do arrondies.....do	14496	0 48	6958 08
12	Faces rentrantes dodo	8808	0 35	3082 80
13	do arrondies.....do	3688	0 50	1844 00
14	Chanfreinsdo	203	0 24	48 72
15	Arrêts à moultures.....chacun.	500	0 20	100 00
16	Mitrespieds de long.	3200	0 20	640 00
17	Sculptures sur la pierre d'Ohio, cordons, chapiteaux et saillies.....pieds carrés.	1684	0 76	1279 84
18	Pierre de Brockville à face unie, main-d'œuvredo	2762	0 23	635 26
19	do do arrondie. do	166	0 35	58 10
20	Faces rentrantes.....do	1119	0 56	626 64
21	Faces rentrantes sur la pierre de Brockville, arrondies.....do	267	0 84	224 28
22	Moultures, pierre de Brockville.....do	40	0 53	21 20
23	do do arrondies. do	10	0 42	4 20
24	Chanfreinsdo	24	0 90	21 60
25	Arrêts à moultures ... chacun.	18	0 36	6 48
26	Arcs de support, d'après la spécific. pieds carrés.	5772	0 07	404 04
27	Pose de tuyaux de 9", y compris le cim. yard ou verge de lg.	84	0 15	12 60
28	do 6" do do	51	0 13	6 63
29	Fer forgé pour jambages de cheminées et chaînes de relèvement 100 lbs.	2617	12 60	329 74
30	Cercles en fer pour liensdo	750	5 00	37 50
31	Fer forgé pour les étançons..... par livre.	366	0 17½	64 05
32	Poix, goudrons et sables posés dans les murs yard carrée.	1055	0 25	263 75
33	Cintres lattés.....do	720	1 05	756 00
34	Cintres à côtes.....pieds de long.	261	0 16	41 76
35	Linteaux de pin jaune, main-d'œuvre et matériaux mille M. B.	2000	9 80	19 60
36	Pin jaune dans les cloisons, brut dans les toits.....do	40000	10 50	420 00
37	Châssis de fenêtres complets..... chacun.	88	20 00	1760 00
38	do petites dimensions. do	42	12 00	504 00
39	do fenêtres des sous-bassements ¾ finis.....do	70	6 00	420 00
40	Châssis de fenêtres sur les cours, rez-de-chaussée et premiers étages, ¾ finisdo	40	7 50	300 00
41	Châssis de fenêtres, rez-de-chaussée, gardes-robres, salles de lecture, ¾ finis.....do	26	20 00	520 00
42	Châssis de fenêtres, rez-de-chaussée, salles de comitésdo	72	28 00	2016 00

BORDEREAU DES OUVRAGES exécutés et des matériaux fournis, etc.—(Suite.)

No. de l'item.	Désignation des ouvrages exécutés et des matériaux fournis.	D'APRES LE CONTRAT.		
		Quantité.	Prix de la cédule	Valeur.
			\$ cts.	\$ cts.
43	Châssis de fenêtres, premier étage, salles de comités..... chacun.	65	14 00	910 00
44	Portes à panneaux en sapin, 2", salons, 3/4 tiers finis..... do	12	10 00	120 00
45	Bordures de revêtement d'2 1/4" aux fenêtres, prêts pieds carrés.	1037	0 20	207 40
46	Quatre portes à panneaux de 2", soubassements, 3/4 finis..... chacune.	28	5 50	154 00
47	Architraves moulées aux fenêtres.... pieds carrés.	3411	0 10	341 10
48	Bordures à retour de 1 1/4" pieds de long.	280	0 03	8 40
49	Pose des solives en fer, main-d'œuvre. par carré.	800	1 00	800 00
MATÉRIAUX FOURNIS.				
50	Sable de rivière yards ou verges cub.	500	0 52	260 00
51	Pierre brute..... toise 54 pieds.	237	0 87	206 19
52	Grès du pays en blocs..... pieds cubes.	10227	0 50	5113 50
53	Pierre d'Ohio..... do	81500	0 45	36675 00
54	Brique réfractoire mille.	20000	35 00	700 00
55	Brique réfractoire, arcs..... do	2700	40 00	108 00
56	Brique ordinaire..... do	1000000	3 80	3800 00
57	Tuyaux pour conduits ou drains 12" yard ou verge de lg.	116	1 05	121 80
58	do do 9" do	499	0 90	449 10
59	do do 6" do	500	0 60	300 00
60	do do 4" do	207	0 35	72 45
61	Coudés et jonctions..... chacun.	93	0 75	69 75
62	Solives en fer roulé au cylindre pour parquets à l'épreuve du feu..... par ton.	Ton. qt. 306 3	90 00	27553 50
63	Poix..... par baril.	20	6 40	128 00
64	Pin jaune en voliges pour les toits... mille M. B.	113500	9 80	1112 30
65	Planches 1" do bois sain..... do	85000	11 90	1011 50
66	do 1 1/2" do do do	157000	13 00	2041 00
67	do 1 1/2" do do do	170000	13 30	2261 00
68	do 2" do do do	58000	12 60	730 80
69	do 2 1/4" do do do	50000	12 60	630 00
70	do 3" do do do	109000	11 90	1297 10
71	do 1" do do do	25000	8 40	210 00
72	do 1 1/2" do do do	152000	8 40	1276 80
73	do 1 1/2" do do do	265000	8 40	2226 00
74	do 2" do do do	95000	7 70	731 50
75	Planches de chêne..... do	25000	25 20	630 00
76	Marbre d'Arnprior..... pieds cubes.	2000	1 05	2100 00
77	Ardoises par carré.	400	3 50	1400 00
A DÉDUIRE.—Omis dans les plans annexés au contrat: changement dans les salons et dans les murs extérieurs au nord et à l'ouest de l'Assemblée Législative, et au nord et à l'est du Conseil Législatif.				\$187289 74
	Pierre d'Ohio en bloc..... pieds cubes.	1114	0 45	501 30
	Façades unies en pierre d'Ohio..... pieds carrés.	1268	0 22	278 96
	do arrondies do do	299	0 30	89 70
	Faces rentrantes do do	182	0 35	63 70
	do arrondies do do	13	0 50	6 50
	Moulures..... do	524	0 31	162 44
	do arrondies..... do	55	0 48	26 40
	Chanfreins..... do	9	0 24	2 16
	Onglets ou mitres..... pieds de long.	94	0 20	18 80
	Sculptures des cardons, pierre d'Ohio pieds carrés.	261	0 76	198 36
	Dalles en pierre calcaire 2"..... do	5687	0 08	454 96
				1803 28
				\$185486 46

BORDEREAU DES OUVRAGES exécutés et des matériaux fournis, etc.—(Suite.)

No. de l'item.	Désignation des ouvrages exécutés et des matériaux fournis.	ADDITIONNEL.		
		Quantité.	Prix actuel.	Valeur.
	OUVRAGES EXTRA.			
		T. Q. qr. lbs	\$ cts.	\$ cts.
78	Solives en fer roulé pour les encorbellements par ton.	5 1 5	140 00	37 06
79	Solives rivées en fer..... do	8 15 0 0	220 00	1925 00
80	Façades en pierre de Nepean, d'après contrat, extra sur la pierre calcaire. pieds carrés.	85988	0 50	42994 00
81	Moulures extra sur le grès du pays aux angles..... do	11876	0 15	1781 40 180 00
82	Parpaings de grandes dimensions, pierre de Nepean, dans la tour principale..... do	360	0 50	
	OUVRAGES ADDITIONNELS.			
83	Excavation dans la terre..... yard ou verges cub.	10821	0 55	5951 55
84	Dans l'argile dure entremêlée de blocs do	1894	2 00	3788 00
85	Excavation dans le roc à 5 pieds de profondeur do	12289	2 00	24578 00
86	do do 10 do do	7187	3 00	21561 00
87	do do 15 do do	2173	4 25	9235 25
88	do do 20 do do	274	6 00	1644 00
89	Remblayage des murs et des conduits. yard cube.	14402	0 75	10801 50
90	Grossemçonnerie, augmentation de l'épaisseur des murs, de la profondeur des fondations, égouts et chambre des chaudières..... do	23488	6 50	152672 00
91	Façades piquées pierre calcaire, dans les égouts et conduits..... pieds carrés.	146899	0 41	60228 59
92	do do arrondies pour les arcs. do	12700	1 50	19050 00
93	Façades de pierre de Nepean au-dessous du niv. indiqu. dans le contrat do	4145	0 60	2487 00
94	Angles en grès piqué do	827	0 25	206 75
95	Arcs de support au-dessus des fenêtres additionnelles, soubassements. do	133	0 15	19 95
96	Briques posées dans les murs, main-d'œuvre et matériaux..... mille.	1561180	13 80	21544 28
97	Arcs en brique, main-d'œuvre..... pieds carrés.	3550	0 20	710 00
98	Chanfreins dans le briquetage..... do	100	0 20	20 00
99	Faces unies, pierre d'Ohio, main-d'œuvre..... do	8915	0 40	35 66
100	Faces arrondies do do	706	0 50	353 00
101	Faces arrondies et polies do do	63	0 09	5 67
102	Faces rentrantes do do	2092	0 60	1255 20
103	do arrondies do do	673	0 64	430 72
104	Moulures do do	959	0 60	575 40
105	do arrondies do do	527	0 90	474 30
106	Chanfreins do do	80	0 60	48 00
107	Mitres do dans les façades rentrantes..... pieds de long.	20	0 60	12 00
108	do arrondies do do	64	0 64	40 96
109	do dans les moulures do do	60	0 60	36 00
110	do arrondies do do	43	0 90	38 70
111	Faces unies, marbre d'Arnprior,..... pieds carrés.	18	2 50	45 00
112	do arrondies et polies do do	375	3 50	1312 50
113	Marches et paliers en pierre de Nepean piquée..... do	1160	0 60	696 00
114	Solives en fer roulé au cylindre dans les chambres des machines à vap.. par ton.	Q. Qr. lb. 4 1 9	140 00	30 31
115	Tuyaux à air chaud, main-d'œuvre.. pieds de long.	3912	0 25	978 00
116	Faces unies, pierre de Brockville..... pieds carrés.	767	0 60	460 20
117	do do arrondies.. do	38	0 75	28 50
118	Faces rentrantes do do	316	0 90	284 40
119	do do arrondies.. do	149	0 96	143 04

\$46917 46

BORDEREAU DES OUVRAGES exécutés et des matériaux fournis, etc.—(Suite.)

No. de l'item.	Désignation des ouvrages exécutés et des matériaux fournis.	ADDITIONNEL.		
		Quantité.	Prix actuel.	Valeur.
				\$ cts.
	OUVRAGES ADDITIONNELS.			
120	Sculptures sur la pierre d'Ohio, cordons, saillies, tour principale..... pieds carrés.	90	1 08	97 20
121	Béton brut..... yard cubes.	90	2 00	180 00
122	Fer forgé pour les jambages de cheminées et les chaînes..... par 100 lbs.	9105	10 00	910 50
123	Linteaux en pin jaune, main-d'œuvre et matériaux mille M. B.	3007	18 00	54 12
124	Dalles de 3" d'épaisseur en pierre de Nepean..... pieds carrés.	7580	0 25	1895 00
125	do 6" do do .. do	3139	0 30	941 70
126	Cintres à côtes, main-d'œuvre et matériaux pieds de long.	205	0 15	30 75
127	Cintres lattés..... pieds carrés.	13430	0 20	2686 00
128	Châssis dans les fenêtres additionnelles des soubassements aux $\frac{3}{4}$ finis..... chacun.	28	9 35	261 80
129	Double châssis..... do	10	15 00	150 00
130	Sablières en chêne aux châssis des fenêtres, extra sur le sapin..... pieds carrés.	2132	0 68	1449 76
131	Portes à panneaux en planches de 2" dans le soubassement, aux $\frac{3}{4}$ finies. do	584	0 46 $\frac{1}{2}$	271 56
132	Architraves moulées, fenêtres additionnelles dans les soubassements. do	286	0 15	42 90
133	Frises taillées et moulées sur le haut des fenêtres des rez-de-chaussée et des premiers étages..... do	980	0 40	392 00
134	Chambranles en fer forgé de 1" pour rideaux au-dessus des fenêtres..... do	1098	0 12	131 76
135	Voussoirs à panneaux moulés au-dessus des fenêtres..... do	1189	0 40	475 60
136	Parpaings piqués dans les piliers des tours de ventilation..... do	263	0 41	107 83
137	Crépis de ciment aux murs et arc-boutants de la bibliothèque..... yards carrés.	229	0 25	57 25
138	Pierre calcaire piquée, dans les fondations de la bibliothèque et dans les piliers des corridors destinés aux Membres..... pieds carrés.	17069	0 41	6998 29
139	Comptes acquittés.....			15341 69
				\$377787 43
	MATERIAUX EMPLOYÉS DANS LES TRAVAUX ADDITIONNELS.			
140	Pierre de Potsdam pour arcs de support..... pieds carrés.	4988	0 90	4489 20
141	Pierre de Nepean en bloc, angles des cours et des tours..... pieds cubes.	1268	1 25	1585 00
142	Pierre d'Ohio..... do	8969	1 25	11211 25
143	Pierre de Brockville do	1010	0 80	808 00
144	Marbre d'Arnrior..... do	240	2 00	480 00
145	Ciment par baril.	1414	2 25	3181 50
	MATERIAUX FOURNIS.			
146	Pierre d'Ohio..... pieds cubes.	7000	1 25	8750 00
147	Sable de rivière..... yards cubes.	185	0 52	96 20
148	Brique ordinaire..... milles.	500000	8 50	4250 00
149	Longrines en fer forgé..... par ton.	21	220 00	4620 00
150	Solives en fer roulé au cylindre..... do	11	140 00	1540 00

BORDEREAU DES OUVRAGES exécutés et des matériaux fournis, etc.—(Suite.)

No. de l'item.	Désignation des ouvrages exécutés et des matériaux fournis.	ADDITIONNEL.		
		Quantité.	Prix actuel.	Valeur.
	MATERIAUX FOURNIS.—(Suite.)			
151	Mastic à l'huile..... par 100 lbs.	2350	4 00	94 00
152	Dalles de 6" d'épaisseur, pierre de Nepean pour les conduits dans la chambre des chaudières..... pieds carrés.	650	0 30	195 00
	Valeur totale.....			41300 15
	Arrérages retenus.....			\$651491 55
	Montant de ce certificat et des précédents.....			65149 15
	Payé à compte.....			586342 40
	Balance due.....			438163 95
				\$148178 45

Daté du douzième jour de novembre 1861.

Nous certifions que le bordereau ci-dessus est exact.

(Signé)

HAMILTON H. KILLALY,
THOS. MCGREEVY,
FULLER et JONES, architectes.

(Signé,) JOHN BOWES,
Mesureur.

BORDEREAU DES TRAVAUX exécutés et des matériaux fournis pour la parti Est des Edifices des Départements, par MM. Jones, Haycock et Cie., entrepreneurs, jusqu'au 1er octobre 1861, dressé d'après les prix et le mode de mesurages adoptés pour les travaux faits et à faire, et approuvé par l'honorable H. H. Killaly, et Jones, Haycock et Cie.

No. de l'item.	Désignation des travaux exécutés et des matériaux fournis.	PAR CONTRAT.		
		Quantité.	Prix de la cédule.	Valeur.
1	Excavation dans la terre jusqu'à la ligne primitive des bases..... yards ou verges cub.	8497	\$ cts. 0 21	\$ cts. 1784 37
2	do roc do ... do	344	0 52	178 88
3	Grosse maçonnerie dans les murs..... do	7333	1 75	12832 75
4	Maçonnerie en pierre de Nepean..... do	308	6 00	1848 00
5	Briques posées dans les murs extér. par mille.	483020	7 00	3381 40
6	do do murs intérieurs.. do	215000	6 50	1454 50
7	Pierre d'Ohio posée..... pieds cubes.	25349	0 45	11407 05
8	Main-d'œuvre, travail uni, pierre d'Ohio..... pieds carrés.	21990	0 12	2638 80
9	Main-d'œuvre faces rentrantes..... do	6769	0 16	1083 64
10	do moulures..... do	6570	0 20	1314 00
11	do do arrondies..... do	1050	0 25	262 50

BORDEREAU DES TRAVAUX exécutés et des matériaux fournis, etc.—(Suite.)

No. de l'item.	Désignation des travaux exécutés et des matériaux fournis.	PAR CONTRAT.		
		Quantité.	Prix de la cédule. \$ cts.	Valeur. \$ cts.
12	Sculptures sur la pierre d'Ohio.....			1450 00
13	Solives en fer roulé au cylindre posées par ton.	90	100 00	9000 00
14	Portes des voûtes, prêtes, (fer forgé) chacune.	11	200 00	2200 00
15	Couronnement en fer forgé, prêt..... pieds de long.	757	3 00	2271 00
16	Liens dans les toits, boulons et jambages de cheminées en fer forgé par lb.	11617	0 12	1394 04
17	Bois sain en partie prêt pour les ouvrages de menuiserie..... M. M. B.	53000	25 00	1325 00
18	Madriers et planches de sapin dans les toits. do	150000	19 00	2850 00
19	Cintrer des arcs pieds carrés.	3708	0 07	259 56
20	Tuyaux de 12 p. en poterie vernie et à jonctions, posés dans les conduits. pieds de long.	1000	0 42	420 00
21	Grès bleu, et grès d'Ohio, Brockville Potsdam..... pieds cubes.	6500	0 45	2925 00
22	Pierre calcaire brute toise 216 pieds.	20	3 00	60 00
23	Briques..... par M.	47000	3 50	164 50
24	Chaux..... par boisseau.	1000	0 12	120 00
25	Sable de rivière..... yards cubes.	1363	0 45	613 35
26	Ardoises pour couvertures..... par carré.	390	5 00	1950 00
27	Lattes pour plâtrage, (fendues)..... par M.	150000	3 00	450 00
28	Bois sain..... M. M. B.	140000	13 30	1862 00
29	Bois commun do	40000	10 00	400 00
30	Chêne, planches et madriers do	13000	25 20	327 60
31	Feuilles de plomb laminé..... par lb.	15150	0 07	1060 50
32	Fer en barre..... do	12000	0 06	720 00
OUVRAGES EXTRA.				
33	Pierre d'Ohio aux angles, pierre calcaire déduite..... pieds cubes.	2144	\$1 18	\$2529 92
34	Main-d'œuvre, travail uni, do pieds carrés.	9600	0 40	3840 00
35	Façades en pierre de Nepean dans les murs indiqués au contrat, pierre calcaire déduite..... do	53427	0 50	26713 50
36	Parpaings en pierre de Nepean do déduite pieds cubes.	6620	0 50	3310 00
37	Plinthes, pierre de Nepean do déd. pieds carrés.	2000	0 23	460 00
38	Augmentation du prix de la maçonnerie dans la tour principale, pierre calcaire..... yards cubes.	1471	6 25	9193 75
39	Augmentation do dans les portes des soubassements..... pieds carrés.	600	0 20	120 00
40	do do fenêtres du 1er étage.. chacune.	9	17 00	153 00
41	do do do du 2ème étage do	7	26 50	185 50
42	do architraves moulées, revêtements moulés et à panneaux, à déduire du prix des fenêtres d'après la liste pieds carrés.	900	0 83	747 00
MATÉRIAUX FOURNIS.				
43	Façades des murs en pierre de Nepean pieds carrés.	800	0 42	336 00
44	Grès d'Ohio..... pieds cubes.	940	1 25	1175 00
45	Excavation dans la terre au-dessous de la ligne primitive des bases..... yards ou verges cub.	3436	0 55	1889 80
46	Couches dures..... do	2424	2 50	6060 00
				\$69907 84
				\$48763 67

BORDEREAU DES TRAVAUX exécutés et des matériaux fournis, etc.—(Suite.)

No. de l'item.	Désignation des travaux exécutés ou des matériaux fournis.	PAR CONTRAT.		
		Quantité.	Prix actuel.	Valeur.
			\$ cts.	\$ cts.
47	Dans le roc, à 5 pieds de profondeur. yards ou verges cub.	3474	2 00	6948 00
48	do 10 do ... do	1951	3 00	5853 00
49	do 15 do ... do	1478	4 25	6281 50
50	do 20 do ... do	1031	6 00	6186 00
51	do 25 do ... do	620	7 00	4340 00
52	do 30 do ... do	277	8 00	2216 00
53	Remblayage pris du lieu de dépôt, y compris le refoulement..... do	5943	0 75	4457 25
54	Béton dans les fondations..... do	99	3 50	346 50
55	Grosse maçonnerie, murs, égouts, conduits à air..... do	9914	6 50	64441 00
56	Pierre en blocs chambre des chaudières..... do	1242	8 00	9936 00
57	Libage taillé dans les égouts et les conduits à air..... pieds carrés.	16980	0 40	6792 00
58	Arcs en pierre de taille dans les murs et les conduits à air..... do	5168	1 35	6976 80
59	Arcs et extrados dans les égouts..... do	6732	1 75	11781 00
60	Libage taillé et prêt pour égouts et conduits..... do	25050	0 35	8767 50
61	Arcs en pierre de taille pour conduits à air, prêts..... do	2166	1 20	2599 20
62	Briques posées dans les murs dont l'épaisseur a été augmentée..... et en ajoutant par M:— 1941381 13 802 6791 05 par M. Déduisant les briques portées au contrat par M:— 957360 6 30 6031 36 par M.			20759 69
63	Taille des pierres pour arcs ébrasés, jambages, soffites, travail dans les arcs et briquetage..... pieds carrés.	13000	0 20	2600 00
64	Tuyaux de ventilation, de air chaud, de fumée..... pieds de long.	6000	0 25	1500 00
65	En corbellements dans le briquetage pour corniches..... do	30000	0 10	3000 00
66	Blocs de pierre de Gloucester dans le drain d'embranchement..... pieds cubes.	256	0 30	76 80
67	Dalles rondes bouchardées, main-d'œuvre..... pieds carrés.	159	0 75	119 25
68	Dalles de pierre calcaire, couvrant... do	205	0 20	41 00
69	Tuyaux de 15 pcs. en poterie vernie et à joints..... pieds de long.	128	1 20	153 60
70	do 9 pcs. do ... do	539	0 70	377 30
71	do 4 pcs. do ... do	156	0 40	62 40
72	Pavage en pierre de Nepean dans les conduits..... pieds carrés.	4804	0 25	1201 00
73	Façades des murs, pierre de Nepean.. do	9526	0 50	4763 00
74	Marches en pierre de Nepean, trav... pieds cubes.	104	1 45	150 80
75	Pierre de Potsdam dans les arcs de support..... pieds carrés.	354	1 00	354 00
76	Pierre d'Ohio et de Brockville, dans les moulures..... pieds cubes.	6700	1 25	8375 00
77	Travail uni pierre d'Ohio..... pieds carrés.	6909	0 40	2763 60
78	do faces arrondies..... do	350	0 50	175 00
79	Travail, faces rentrant., pierre d'Ohio do	1250	0 52	650 00
80	do arrondies do .. do	970	0 64	620 80
81	Moulures et chanfreins, main-d'œuvre do	1840	0 52	956 80
82	do do arrondies do .. do	700	0 90	630 00
83	Moulures gothiques main-d'œuvre... do	300	1 00	300 00
84	do do arrondies do .. do	110	1 50	165 00
85	Faces polies..... do	3000	0 09	270 00

BORDEREAU DES TRAVAUX exécutés et des matériaux fournis, etc.—(Suite.)

No. de l'item.	Désignation des travaux exécutés et des matériaux fournis.	ADDITIONNEL.		
		Quantité.	Prix actuel.	Valeur.
	OUVRAGES ADDITIONNELS.			
			\$ cts.	\$ cts.
86	Linteaux de pierre bleue d'Ohio dans les voûtes..... do	30	0 75	22 50
87	Fer pour ornements dans les étagères, couronnements et taquets..... par lb.	3464	0 45	1558 80
88	Liens et boulons de fer forgé..... do	2658	0 15	398 70
89	Solives en fer roulé au cylindre..... par ton.	15	140 00	2100 00
90	Cintres des arcs, égouts, voûtes à air chaud, conduits..... pieds carrés.	13842	0 20	2768 40
91	Echafaudage			5000 00
92	Journées d'ouvriers mémoires acquittés			2479 20
	MATERIAUX FOURNIS.			
93	Grès bleu d'Ohio, Brockville et Potsdam..... pieds cubes.	2771	1 25	3463 75
94	Façades en pierre de Nepean pieds carrés.	190	0 42	79 80
95	Dalles de pierre de Nepean..... do	400	0 25	100 00
96	Pierre à chaux de Gloucester pieds cubes.	225	0 30	67 50
97	Pierre calcaire brute..... toise 216 pds.	7	5 00	35 00
98	Sable de rivière..... yards cubes.	1000	0 45	450 00
99	Briques..... par M.	40000	8 50	340 00
100	Chaux..... par boisseau.	1000	0 20	200 00
101	Ardoises pour couvertures..... par M.	30	8 00	240 00
102	Lattes pour plâtrage..... par M.	50000	4 50	225 00
103	Bois commun M.B. par M.	12000	10 00	120 00
104	do sain..... do do	20000	20 00	400 00
105	Madriers et planches de chêne.. do do	2000	30 00	60 00
106	Feuilles de plomb laminé par lb.	2000	0 13	260 00
107	Fer en barres..... do	5000	0 06	300 00
	Total pour le bloc Est, reporté, page 338.....			\$226605 24
				345276 75

Daté du septième jour de novembre 1861.

Nous certifions que le bordereau ci-dessus est exact.

(Signé,)

STENT ET LAVER,

Architectes.

JONES, HAYCOCK ET CIE.

(Signé,)

HAMILTON H. KILLALY.

BORDEREAU DES TRAVAUX exécutés et des matériaux fournis pour la partie Ouest des Edifices des Départements, par MM. Jones, Haycock et Cie., entrepreneurs, jusqu'au 1er octobre 1861, dressé d'après les prix et le mode de mesurages adoptés pour les travaux faits et à faire, et approuvé par l'Honorable H. H. Killaly, et Jones, Haycock et Cie.

No. de l'item.	Désignation des travaux exécutés et des matériaux fournis.	D'APRES LE CONTRAT.		
		Quantité.	Prix de la cédule	Valeur.
1	Excavation dans la terre jusqu'à la ligne primitive des bases..... yards cubes.	2771	\$ 0 21	\$ 581 91
2	Roc do	1072	0 52	557 44
3	Grosse maçonnerie dans les murs..... do	5963	1 75	10435 25
4	Pierre de Nepean brute dans les renforts do	224	6 00	1344 00
5	Briques posées dans les murs extér. par M.	404000	7 00	2828 00
6	do do intérieurs. do	207650	6 30	1308 19
7	Pierre d'Ohio posée..... pieds cubes.	13624	0 45	6130 80
8	Main-d'œuvre ordinaire, murs..... pieds carrés.	12345	0 12	1481 40
9	do faces rentrantes..... do	2520	0 16	403 20
10	Moultures, main-d'œuvre..... do	1474	0 20	294 80
11	Faces arrondies, do do	1137	0 25	284 25
12	Sculptures, pierre d'Ohio..... do			734 00
13	Solives en fer roulé au cyl'dre, posées, par tonneau.	90	100 00	9000 00
14	Portes des voûtes, prêtes, fer forgé... chacune.	8	200 00	1600 00
15	Couronnement en fer forgé..... pieds de longueur.	757	3 00	2271 00
16	Liens, jambages de cheminées et boulons en fer forgé..... par lb.	4762	0 12	571 44
17	Bois sain en partie prêt pour les ouvrages de menuiserie..... M. B.	53050	25 00	1326 25
18	Madriers de sapin, et planches, pour toits..... do	75000	19 00	1425 00
19	Cintres des arcs..... pieds carrés.	2321	0 07	162 47
20	Tuyau en poterie vernie, à joints, et posé dans les conduits... pieds de longueur.	146	0 35	51 10
21	Trappes en syphon..... chacune.	2	2 00	4 00
MATERIAUX FOURNIS.				
22	Pierre bleue d'Ohio, de Potsdam et Brockville..... pieds cubes.	7300	0 45	3285 00
23	Pierre calcaire brute..... toise, 216 p.	50	3 00	150 00
24	Briques par M.	20000	3 50	70 00
25	Sable de rivière..... yards cubes.	1700	0 45	765 00
26	Chaux..... par C.	1200	0 12	144 00
27	Ardoises pour couvertures..... par carré.	260	5 00	1300 00
28	Lattes pour plâtrage par M.	180000	3 00	540 00
29	Bois commun..... M. M. B.	40000	10 00	400 00
30	do sain..... do	110000	13 30	1463 00
31	Madriers et planches de chêne..... do	10000	25 20	252 00
32	Feuilles de plomb laminé..... par lb.	12000	0 07	840 00
33	Fer en barres..... do	11522	0 06	691 32
\$52694 82				
OUVRAGES EXTRA.				
34	Pierre d'Ohio, aux angles, pierre à chaux déduite pieds cubes.	2706	\$1 18	\$3193 08
35	Main-d'œuvre ordinaire, angles..... pieds carrés.	9227	0 40	3690 80
36	Façades en pierre de Nepean ajoutées aux travaux portés au contrat, pierre calcaire déduite do	51808	0 50	25904 00
37	Plinthes en pierre de Nepean..... do	1800	0 23	414 00
38	Parpaings do do do	6500	0 50	3250 00
39	Longrines rivées en fer forgé..... par ton.	1395	2 20	136 71
40	Augmentation de prix — portes des soubassements..... chacune.	600	0 20	120 00
41	Augmentation de prix — fenêtres premier étage..... do	9	17 00	153 00

BORDEREAU DES TRAVAUX exécutés et des matériaux fournis, etc.—(Suite.)

No. de l'item.	Désignation des travaux exécutés et des matériaux fournis.	ADDITIONNEL.		
		Quantité.	Prix de la cédule	Valeur.
OUVRAGES EXTRA.—(Suite.)				
42	Augmentation de prix—fenêtres second étage..... do	7	\$ cts. 26 50	\$ cts. 185 50
43	Augmentation de prix—moultures des architraves, revêtements à moultures et à panneaux pour les fenêtres, déduits d'après la liste..... pieds carrés.	900	0 83	747 00
MATERIAUX FOURNIS.				
44	Pierre de Nepean pour les façades des murs..... pieds carrés.	1534	0 42	644 28
45	Pierre d'Ohio..... pieds cubes.	900	1 25	1125 00
\$39563 37				
OUVRAGES ADDITIONNELS.				
46	Excavation dans la terre au-dessous de la ligne primitive des bases.... yards cubes.	1715	0 55	943 25
47	Couches dures..... do	2904	2 50	7260 00
48	Roc 5 pieds de profondeur..... do	4085	2 00	8170 00
49	Roc 10 do do do	5680	3 00	17040 00
50	Excavation dans le roc au-dessous de la ligne primitive des bases dans les égouts, à 15 pieds..... do	6091	4 25	25886 75
51	Roc do do 20 do do	2818	6 00	16908 00
52	Roc do do 25 do do	1023	7 00	7161 00
53	Roc do do 30 do do	160	8 00	1280 00
54	Remblayage apporté du lieu de dépôt, y compris le refoulement do	3189	0 75	2391 75
55	Béton dans les fondations..... do	14	3 50	49 00
56	Grosses maçonnerie dans les murs, égouts conduits à air, etc..... do	7620	6 50	49530 00
57	Pierre en blocs dans la chambre des chaudières do	960	8 00	7680 00
58	Libage taillé dans les chambres des chaudières, les égouts, les conduits à air..... pieds carrés.	21342	0 40	8536 80
59	Arcs taillés dans les murs, et conduits à air do	3626	1 35	4895 10
60	Arcs et extradors dans les égouts..... do	6624	1 75	11592 00
61	Libage taillé, préparé pour do et conduits do	13168	0 35	4608 80
62	Conduits à air, arcs prêts..... do	664	1 20	796 80
63	Briques posées dans les murs en ajoutant par M :— 1674110 13 80 23102 71 Déduisant les briques indiquées au contrat et d'après la liste :— 753060 6 30 4744 27			18358 44
64	Pierre de taille pour arcs ébrasés, jambages, soffites et arcs dans le briquetage pieds carrés.	10907	0 20	2181 40
65	Tuyaux de ventilation do, à air chaud, do pour la fumée..... pieds de longueur.	4000	0 25	1000 00
66	Encorbellement dans le briquetage pour corniches do	20000	0 10	2000 00
67	Pavage des conduits, en pierre de Nepean..... pieds carrés.	6897	0 25	1724 25
68	Façades en pierre de Nepean..... do	3394	0 50	1697 00
69	Marches en pierre de Nepean, travaillée pieds cubes,	260	1 45	377 00

BORDEREAU DES TRAVAUX exécutés et des matériaux fournis, etc.—(Suite.)

No. de l'item.	Désignation des travaux exécutés et des matériaux fournis.	ADDITIONNEL.		
		Quantité.	Prix actuel.	Valeur.
	OUVRAGES ADDITIONNELS.			
70	Pierre de Potsdam dans les arcs de supports pieds carrés.	\$ cts. 200	\$ cts. 1 00	\$ cts. 200 00
71	Moulures en pierre d'Ohio..... pieds cubes.	3634	1 25	4542 50
72	Main-d'œuvre ordinaire pieds carrés.	2135	0 40	854 00
73	do ouvrages arrondis..... do	150	0 50	75 00
74	Faces rentrantes..... do	250	0 52	130 00
75	Faces arrondies..... do	140	0 64	89 60
76	Moulures et chanfreins do	310	0 52	161 20
77	do dans les ouvrages arrondis. do	210	0 90	189 00
78	Moulures gothiques..... do	100	1 00	100 00
79	do arrondies..... do	75	1 50	112 50
80	Faces polies..... do	2000	0 09	180 00
81	Fer pour ornement dans les étauçons, les couronnements et les taquets... par livre.	3352	0 45	1508 40
82	Liens, boulons en fer forgé..... do	1300	0 15	195 00
83	Solives en fer roulé au cylindre posées par tonneau.	10	140 00	1400 00
84	Madriers et planches dans les ouvertures M. M. B.	5000	50 00	250 00
85	Cintres des arcs, égouts, conduits à air chaud, etc..... pieds carrés.	12304	0 20	2460 80
86	Echafaudage.....			3500 00
87	Montant des journées d'après les comptes acquittés.....			1132 22
	MATERIAUX FOURNIS.			
88	Grès bleu d'Ohio et de Potsdam..... pieds cubes.	1098	1 25	1372 50
89	Façades de pierre de Nepean..... pieds carrés.	300	0 42	126 00
90	Dalles de pierre de Nepean do	1050	0 25	262 50
91	Pierre calcaire brute..... toise, 216 pieds.	10	5 00	50 00
92	Sable de rivière..... yard cube.	160	0 45	72 00
93	Briques..... par M.	122000	8 50	1037 00
94	Chaux..... par baril.	2150	0 20	430 00
95	Ardoises pour couvertures..... par carré.	8	8 00	64 00
96	Lattes pour plâtrage..... par M.	20000	4 50	90 00
97	Bois communs..... MM. B.	12000	10 00	120 00
98	do sain..... do	49000	20 00	980 00
99	Madriers et planches de chêne do	5000	30 00	150 00
100	Feuilles de plomb laminé..... par lbs.	5150	0 13	669 50
101	Fer en barres..... do	6000	0 06	360 00
	Valeur totale.....			\$224931 06
	Montant pour le bloc Est.....			317189 25
				345276 75
	Arrérages retenus.....			\$662466 00
				66246 60
	Montant de certificat et des précédents.....			596219 40
	Payé à compte.....			464391 54
	Balance due.....			\$131827 86

Daté du septième jour de novembre 1861

Nous certifions que le bordereau ci-dessus est exact

(Signé)

STENT ET LAVER,
Architectes.

HAMILTON H. KILLALY.

(Signé) JONES, HAYCOCK et Cie.

MÉMOIRE SOUMIS A H. H. KILLALY PAR THOS. MCGREEVY, ENTRE-
PRENEUR DES ÉDIFICES DU PARLEMENT.

No. 121.

A l'Honorable H. H. Killaly,
Commissaire.

Octobre, 1861.

MONSIEUR,—Je, soussigné, entrepreneur des Edifices du Parlement, à Ottawa, ai l'honneur de vous soumettre les observations suivantes :

Premièrement.—La liste des prix annexée au contrat et d'après laquelle les travaux ont été exécutés depuis que j'ai commencé les Edifices est injuste et erronée. Cette liste n'est point basée sur le montant du contrat et les proportions relatives qu'elle indique ne sauraient être prises comme base d'un bordereau conforme au contrat. Par exemple, on n'accorde que trois dollars cinquante cents par toise de maçonnerie, tandis qu'on donne cinquante cents du pied dans les plinthes. On a accordé quarante-cinq cents par pied pour la pierre d'Ohio, et cinquante cents par pied pour le grès du pays. Les excavations dans la terre ne sont payées que vingt-et-un cents par *yard* cube, tandis qu'on donne douze dollars et cinquante cents pour 100 livres d'ouvrages en fer en barres longues.

Les prix accordés pour plusieurs autres items sont aussi absurdes ; il est évident que cette liste a été faite sans soin. Je demanderais donc qu'on la revisât à mesure que les travaux avancent car, en la suivant telle qu'elle est, je ne recevrai pas le montant du contrat et n'ai plus alors les moyens de continuer les travaux.

Secondement.—Les bordereaux mensuels, tels qu'ils sont actuellement dressés, n'indiquent pas l'état exact des travaux. Tous les matériaux employés dans les "*extra*" sont portés dans la colonne "*par contrat*" ce qui pourrait faire croire que j'ai reçu plus qu'on ne m'a payé. Et de plus, si les matériaux ainsi entrés étaient portés dans la colonne convenable, j'aurais reçu plus qu'on ne m'a accordé vu que, dans plusieurs cas, la liste n'indique la moitié du prix courant pour les différents matériaux. Je vous demanderais donc que vous veuillez bien à l'avenir faire placer ces items dans la colonne où ils doivent l'être : je veux dire qu'on sépare clairement les ouvrages portés au contrat des ouvrages "*extra*" :

Troisièmement.—Pendant l'exécution des travaux et antérieurement au 1er février dernier, je me plaignis aux commis des travaux que les prix accordés pour les ouvrages "*extra*" n'étaient pas suffisants, et que je ne saurais continuer les travaux à ces conditions. Ils me répondirent qu'à la fin de la saison, lorsque les mesurages seraient terminés, on augmenterait ces prix. En janvier dernier, lorsque les mesurages furent terminés au lieu d'augmenter les prix on les réduisit ; en outre, on réduit certaines quantités sans en avoir fait les mesurages convenables depuis le commencement des travaux. Si ces ouvrages avaient été faits à la fin de la saison dernière on se serait convaincu qu'il y avait une grande quantité d'ouvrages pour laquelle je n'avais pas été payé, ce qui m'occasionnait des pertes considérables, ayant à emprunter de l'argent à un fort intérêt tandis que le Département des Travaux Publics me devait encore une balance pour laquelle les mesurages n'étaient pas faits. A différentes reprises, les bordereaux n'ont point été dressés chaque mois comme il était convenu ; mais on m'a laissé souvent trois mois sans argent au lieu de me payer à la fin de chaque mois, ce qui m'a occasionné des pertes considérables. Je pense que ce serait justice de prendre ces faits en considération et de m'indemniser de toutes ces pertes. J'ai insisté plusieurs fois à ce qu'on fit ce mesurage, mais je n'ai pu rien obtenir.

Quatrièmement.—J'ai perdu beaucoup de temps, faute d'instructions convenables, relativement aux travaux ; pour cette raison, je n'ai pu rien faire pendant les mois d'avril et de mai cette année. Je ne pouvais, pour cette raison, employer autant d'hommes que j'aurais voulu, et ceux que j'avais ne travaillaient pas activement. Il m'était très préjudiciable de ne pas savoir, au moins quelques jours à l'avance, les travaux que j'aurais à faire exécuter. J'ai été souvent obligé, n'ayant pas vu le commis des travaux, de faire attendre les hommes le matin avant de pouvoir leur dire à quoi j'allais les occuper. J'ai perdu ainsi tout l'été de 1860, et si j'ai fait exécuter quelques "*ouvrages extra*" je n'ai pu faire continuer les travaux portés au contrat. On m'a fait perdre au moins six semaines lorsqu'on a substitué le grès du pays à la pierre d'Ohio dans les fenêtres des soubassements et les revêtements

des six tours. * Les travaux de la tour principale ont été suspendus deux fois : une fois pour le changement de la pierre d'Ohio dans les piliers intérieurs, retard d'environ cinq semaines ; autre retard de sept semaines en attendant des pierres de grandes dimensions ordonnées pour l'extension de la tour, ce qui entravait non seulement les travaux de la tour mais encore ceux des deux façades contigües. L'arrière des Edifices a été également retardé pendant au moins deux mois par les excavations de l'égoût principal sur lequel on devait construire. Pour tous ces délais, je demanderais à être indemnisé, car je ne trouverai jamais une compensation dans les changements de prix.

Cinquièmement.—Pendant l'exécution des travaux, on a décidé plusieurs changements et modifications qui m'ont occasionné de longs retards et des dépenses considérables. Et, dans plusieurs cas, ces changements n'ont pas été indiqués dans les bordereaux bien que j'ai constamment rappelé l'attention des architectes sur cet objet. J'ai l'honneur de vous soumettre ci-dessous une liste de ces travaux non-portés aux bordereaux, afin que vous puissiez les y faire inscrire dorenavant :

MAIN-D'ŒUVRE AUX ANGLES EN GRÈS.—La spécification n'indique dans ce cas qu'une arête à-plomb. Néanmoins, j'ai souvent été obligé par le commis des travaux de les boucharder et quelquefois de les achever au marteau fin.

CHANGEMENTS DANS LES SALONS DES SOUBASSEMENTS DES DEUX CHAMBRES.—Ceci, plus que tous les autres items, a été pour moi une source de dépenses considérables, il m'a fallu faire des échafaudages, etc., à part qui n'ont servi que pour la tour. Je demanderais donc que tous les ouvrages dans cette tour fussent mesurés comme "*travaux extra*," car ce que j'ai reçu pour la tour est grandement insuffisant.

BLOCS ET PIERRE DE TAILLE DANS LES PILIERS AU-DESSOUS DES CORRIDORS DESTINÉS AUX MEMBRES, ET PILIERS DES DEUX CHAMBRES :—Le prix de la pierre devrait être, dans ce cas, le même que pour la chambre des chaudières.

La pose des longrines roulées au cylindre n'étaient pas indiquées dans la spécification.

PIERRE DE BROCKVILLE EMPLOYÉE AU LIEU DE LA PIERRE D'OHIO DANS LES FENÊTRES DES SOUBASSEMENTS, LES JAMBAGES DES PORTES, LES ARCS, LES PLINTHES, ETC.—Cette pierre est si dure que j'espère être payé "*extra*" pour toutes les constructions où elle a été employée.

POLISSAGE DES SOUCHES ET DES SOCLES DES COLONNES DANS LE VESTIBULE PUBLIC.—Ceci a été ordonné par les architectes, il n'en est pas parlé dans les spécifications.

JAMBAGES ET ARCS POUR DEUX PORTAILS POUR VOITURES (?) TAILLÉS CET HIVER, CHANGÉS CE PRINTEMPS.—Il y a plusieurs autres items comme ce dernier qu'il serait trop long de mentionner.

Sixièmement.—Je vous verrais avec plaisir adopter un autre système de mesurages, celui qu'on emploie est très injuste ; on pourrait, par exemple, procéder comme suit :

Maçonnerie, mesure cubique, y compris la pierre de taille des pierres, etc.

Briquetage, mesure cubique, excepté là où les ouvertures excédant trente-deux pieds carrés, donner vingt-deux briques au pied cube.

Mesurer la pierre de taille à l'état brut, et ajouter la surface des couches à celle des joints pour les mesurer ensemble.

Les prix accordés pour les "*ouvrages extra*" sont tout-à-fait insuffisants et ne laissent aucune marque pour les dépenses imprévues.

La grande quantité "*d'ouvrages extra*" a nécessité l'emploi d'un plus grand nombre d'hommes et ainsi augmenté le prix des salaires. Il en est résulté, pour la même raison, une augmentation du prix des matériaux. Les retards occasionnés par les "*ouvrages extra*" sont aussi la cause de l'augmentation de certains prix : si les travaux additionnels ont été la cause que j'ai été obligé de donner un prix plus élevé pour les travaux portés au contrat, il me semble que je devrais être indemnisé en conséquence.

Je vais indiquer les principaux items pour lesquels on ne m'a point accordé des prix

* NOTA. ERRATUM :—Dans les lettres précédentes lisez : les six tours aux angles au lieu des tours hexagones, l'anglais est équivoque.

suffisants: 1°. Excavation dans la terre, travaux additionnels: ces excavations ont dû être faites au cœur de l'hiver alors que l'argile était si dure que la mine était nécessaire, de plus, on a eu constamment à enlever des blocs énormes de pierre. On a tout mesuré comme si j'avais eu à faire travailler dans la terre-unie. L'accumulation de l'eau dans les excavations m'a aussi occasionné des dépenses considérables, il faut aussi tenir compte du brouetage à trois ou quatre cents pieds. Ce ne serait pas trop de soixante-quinze cents par *yard* pour cet ouvrage.

2°. Le remblayage des murs pour lequel il a fallu aller chercher les matériaux en vite puis les brouetter à l'intérieur des Edifices et les fouler aux compresseurs, devrait être payé au moins à raison de quatre-vingts cents par *yard*.

3°. Excavations dans le roc pour *drains* et conduits dans la chambre des chaudières: ces excavations ont coûté un prix énorme. La grande profondeur à laquelle on travaillait a nécessité l'emploi de balanciers et autres machines, en outre, il a fallu pomper l'eau qui s'accumulait sans cesse. Le peu de largeur des conduits entravait le travail et nécessitait la poudre. Je citerai, comme exemple, le coût des travaux d'une semaine dans l'égoût principal:

1 Maître ouvrier	6 jours à \$1 50.....	\$ 9 00
12 Mineurs	6 " " 1 00.....	72 00
1 Attelage double	6 " " 1 00.....	18 00
6 Hommes pour pomper	5 nuits à 2 00.....	60 00
Poudre et fusées.....		15 00
Réparations des outils.....		27 00

\$201 00

18 verges de matières enlevées, pour lesquelles j'ai reçu \$3. 50

de la verge 63 00

Perte nette..... \$138 00

Ces chiffres vous montrent que la perte que je fais est égale à deux fois le montant que j'ai reçu. Je pourrais citer plusieurs autres cas où les prix qu'on m'a accordés étaient tout-à-fait ruineux pour moi. Je puis dire la même chose, par exemple, de la chambre des chaudières qui se trouve au centre des Edifices et pour laquelle il a fallu aller chercher les matériaux à une grande distance. A chaque fois qu'on faisait partir la mine, cet été, les ouvriers étaient obligés de quitter leur travail. Ces explosions ont causé, en outre, aux maisons et sur les propriétés environnantes, des dommages considérables que j'ai dû payer. En tenant compte de tout, on devrait m'accorder au moins, quatre piastres et demie par *yard* sans tenir compte de la profondeur ou—dans le roc à cinq pieds, trois piastres par *yard*,—à quinze pieds, cinq piastres,—et à vingt pieds, dix piastres. Il me semble en effet qu'on doit tenir compte du temps perdu et des dommages occasionnés.

4°. La construction de la maçonnerie dans les fondations, vu leur profondeur, a toujours offert les plus grandes difficultés. L'eau s'accumulait sans cesse et, plusieurs fois, il a fallu construire des batardeaux pour permettre aux maçons de continuer leur travail. En outre, il fallait faire disparaître les irrégularités du roc. La maçonnerie "*extra*" conduite à une grande hauteur a nécessité l'emploi d'un grand nombre de machines. Ce n'est pas toujours de la grosse maçonnerie qu'on a construite, il a souvent fallu tailler les pierres avec soin. La grande quantité de maçonnerie en dehors du contrat m'a obligé à employer beaucoup plus d'hommes que je ne pensais, il en est aussi résulté une augmentation du prix des matériaux et des pertes de temps considérables. Ce travail vaudrait huit piastres au lieu de quatre qu'on m'accorde; on pourrait prendre, comme moyenne, sept piastres et demie sans tenir compte de la hauteur.

5°. Le prix du briquetage est beaucoup trop faible, on a beaucoup de peine à se procurer de la brique à Ottawa où on n'en fabrique pas régulièrement, en outre l'argile, ici, est de très-mauvaise qualité. J'ai été obligé, moi-même, d'ouvrir des chantiers, pour la fabrication de la brique, et j'ai souvent refusé onze piastres pour la brique prise sur place. Les murs étant traversés en plusieurs endroits par des tuyaux et conduits, la pose de la brique est excessivement difficile. Dans les "*ouvrages extra*" il faut ajouter tantôt $\frac{1}{2}$ brique tantôt

une et deux ce qui devient excessivement coûteux. Je demanderais donc que le prix de la brique posée dans les murs fût fixé à *seize* piastres par mille, et, pour les passages des tuyaux, douze cents et demi par pied carré.

Prix de la brique..... \$8 50

Pose, y compris le sable et la chaux..... 4 75

\$13 25 par mille.

6°. FAÇADES EN GRÈS DE NAPEAN.—Le prix accordé jusqu'à présent pour cette pierre n'est que de vingt-un cents par pied carré plus élevé que celui de la pierre calcaire ; c'est un prix beaucoup trop faible comme j'aurai l'honneur de vous le prouver.

Quant les architectes fixèrent ce prix on leur dit que la pierre ne coûterait presque rien, qu'on pourrait l'extraire en la soulevant avec des barres de fer et la poser dans les murs sans autre préparations, que les routes alors impraticables, seraient promptement réparées : il s'est trouvé que tous ces renseignements étaient erronés.

Aussitôt que j'eus commencé les constructions, les propriétaires des carrières me demandèrent le double, et laissèrent les routes dans le plus mauvais état. Cependant, je fus obligé, pour cette saison, de prendre de la pierre chez eux ; bientôt après, la carrière passa en d'autres mains et il fut impossible de se la procurer à aucun prix. Je fus donc obligé d'employer un *régiment* d'hommes à explorer les environs pour y trouver des carrières qu'on était ensuite obligé d'abandonner après avoir payé le droit de travailler sur le terrain. J'étais obligé à toutes ces recherches par la substitution qu'on avait ordonnée de ce grès à la pierre calcaire spécifiée au contrat. Enfin, au printemps dernier, je trouvai une carrière où je pouvais me procurer de la pierre, mais n'ayant fait cette découverte que très-tard je fus obligé d'employer un grand nombre d'hommes pour avoir les matériaux prêts l'été suivant. En outre, les routes étaient affreusement mauvaises, la pierre dure et on avait beaucoup de pertes en la travaillant ; de plus, avant de la poser, il a fallu la travailler de nouveau, ceci était dû à l'irrégularité des joints et des angles, aux jambages des portes et fenêtres, aux arcs, etc., et au fruit à donner aux murs dans les soubassements. Il était impossible de faire l'ouvrage autrement avec cette pierre bien que la spécification indiquât "des assises de grosse maçonnerie sans piquer la pierre sur la face extérieure." En outre, la liste des prix annexée au contrat indique cinquante cents, par pied comme valeur du grès brut du pays.

Voici maintenant ce que coûte cette pierre :

Droit à payer au propriétaire de la carrière.....	2½
Main-d'œuvre à la carrière... ..	9½
Charriage, 13 milles.....	15
Taille à la carrière.....	14½
Taille sur l'emplacement des travaux.....	7
Pertes.....	6¾
	————— 55½
Ajoutant 20 p. cent de profit.....	10½
	————— 65¾
Déduisant la pierre calcaire non-employée.....	8
	————— 57¾

En conséquence, je crois avoir droit à cinquante-huit cents par pied. Je serais heureux qu'avant de prendre une décision relativement à cette pierre, vous visitiez la carrière de Nepean et que vous constatiez vous même l'énorme quantité de débris qui se trouvent autour des Edifices.

7°. PIERRE DE TAILLE POUR LES PAROIS DES CONDUITS, LA CHAMBRE DES CHAUDIÈRES, ETC.—Le prix accordé d'abord pour ce travail étant de cinquante cents par pied pour la chambre des chaudières, et quarante-une cents par pied pour les parois des conduits, mais on l'a réduit l'hiver dernier. Le prix original était même insuffisant. La pierre ne se trouvait qu'en couches très épaisses et il fallait la transporter à une grande distance. En mesurant la surface de la pierre on n'arrivait pas à un résultat suffisant pour défrayer les dépenses, et c'est le système qu'on a suivi.

En outre, cet ouvrage était pressé et cela le rendait encore plus dispendieux. Je demanderais donc quatre-vingt-cinq cents pour la pierre, mesure carrée, et une piastre et demie pour les arcs do.

8°. PIERRE D'OHIO.—La grande quantité de cette pierre requise pour les ouvrages requis en a augmenté le prix coûtant et la main-d'œuvre. Quelquefois, tous les tailleurs de pierre étaient occupés à tailler pour les travaux "extra" et, partant, forcés de laisser de côté les travaux portés au contrat. De plus le fret sur les lacs a été très-élevé pendant les deux dernières saisons. J'en citerai un exemple dans lequel on a suivi la liste des prix, sans tenir compte de la valeur des matériaux, ce qui a donné un résultat vraiment absurde.

4 blocs de pierre d'Ohio pour renforts de la tour principale 306 pied.....	à 85 cts	\$260 10
Tailleurs de pierre, 82 journées.....	à \$1 75	143 50
Journaliers-aides do., 15 journées.....	à 1 00	15 00
Charpentiers employés aux réparations des routes et aux machines pour transporter la pierre à la tour, 39 journées.....	à 1 50	58 00
22 journaliers, 5 journées chacun, pour transporter la pierre à la tour, 110 journées	à 1 00	110 00
Divers, câbles, clous.....	à	30 00

Coût des quatre blocs..... \$617 10

Voici ce que j'ai reçu :

295' 3" pierre.....	à 75 cents.	\$221 44
184' 8" moulures.....	à 40 cents.	73 73
92' 0" faces unies	à 28 cents.	25 76
62' 0" façades rentrantes.....	à 42 cents.	26 04
		<u>\$346 97</u>

Perte nette..... \$270 03

Je demanderais donc pour la pierre d'Ohio :

Blocs.....	\$1 40	par pied.
Façades unies.....	45	" "
Moulures.....	65	" "
do arrondies.....	1 00	" "
Faces rentrantes.....	75	" "
do arrondies.....	90	" "
Onglets et chanfreins	28	" "

J'ai déjà fait toutes ces représentations aux architectes et au Département des Travaux Publics. Je me suis plaint des commis des travaux et des architectes ; n'ayant pu obtenir justice, je m'adresse à vous. Le Gouvernement me semble responsable des fautes des architectes et des commis des travaux. J'ai été obligé d'établir, tout-autour des Edifices, un échafaudage qui m'oblige à faire passer tous les matériaux par l'intérieur. Cela seul m'a coûté plus de mille piastres de dommages.

(Signé,)

"

ROBERT H. MCGREEVY,
pour THOS. MCGREEVY.

LISTE DES PRIX

DEMANDÉS PAR THOS. MCGREEVY POUR LES OUVRAGES ADDITIONNELS.

	Bordereau.	Demandé.
Excavations dans le roc sans tenir compte de la profondeur..... par <i>yard</i> carrée.	1 25 à 5 00	4 50
Excavations dans la terre..... do	0 30 @ 0 40	0 75
Remblayage et nivellement des murs.... do	0 35	0 80
Maçonnerie, tours comprises..... do	4 00	7 50
Taille des pierres, dans la chambre des chaudières, les conduits à air, etc..... par pied.	0 41 @ 0 90	0 85
Arcs aux égouts et conduits..... do	1 25 @ 1 50	1 75
Briquetage..... par M.	13 50	16 00
Do dans les arcs..... par pied carré.		0 20
Main-d'œuvre dans les tuyaux..... do de long.	0 07	0 12½
Façades de pierre de Nepean..... do carré.	0 21	0 58
Dalles de Nepean sans tenir compte de l'épaisseur..... do	0 07 @ 0 38	0 45
Pierre de Potsdam dans les arcs de support..... do cube.		0 90
Pierre d'Ohio..... do cube.	0 75	1 40
Faces unies sur do..... do	0 28	0 45
Moulures rentrantes..... do	0 40	0 65
do arrondies..... do	0 62	1 00
Façades rentrantes..... do	0 42	0 75
do arrondies..... do	0 56	0 90
Onglets et chanfreins..... chacun.	0 25	0 48
Pierre de Brockville..... par pied cube.		0 80
Main-d'œuvre sur do 50 pour cent de plus que sur la pierre d'Ohio; béton au fond des conduits et drains. par <i>yard</i> ou ver. 1 pd. d'ép.		2 00
Do sur le parquet..... par <i>yard</i> carré.		3 00
Solives en fer roulé au cylindre..... par tonneau.		160 00
Marbre d'Arnprior..... par pied cube.		2 50
Main-d'œuvre pour do..... par pied carré.		3 75

MÉMOIRE ADRESSÉ A H. H. KILLALY PAR JONES, HAYCOCK ET CIE.,
ENTREPRENEURS DES ÉDIFICES DES DÉPARTEMENTS.

No. 122.

OTTAWA, le 25 septembre 1861.

A l'honorable H. H. Killaly,
Commissaire.

MONSIEUR,—Nous soussignés, entrepreneurs des Edifices des Départements à Ottawa, avons l'honneur de vous soumettre les observations suivantes :

I. Les bordereaux mensuels des matériaux fournis et des travaux exécutés ne donnent pas l'état exact des travaux. Tous les matériaux "extrà" sont estimés d'après la liste annexée au contrat. Il en est de même des travaux, et cependant la base des prix est différente pour les "travaux extrà."

Nous demandons que les bordereaux soient révisés et qu'on sépare clairement les travaux portés au contrat des travaux "extrà"; de plus, si certains travaux ne sont pas jugés admissibles, qu'on nous fasse une déduction sur le montant du contrat, mais non sur les montants des bordereaux mensuels excepté dans certains cas où nous pourrions y consentir.

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-dessous une liste des items que nous regardons comme additionnels et "extrà", et qu'on a évalué comme travaux entièrement ou en partie portés au contrat et quelques autres qui n'ont pas été mesurés.

1. Pierre d'Ohio aux angles et main-d'œuvre pour do.

Nota.—Voyez la spécification où les angles sont indiqués de pierre calcaire brute.

2. Polissage de la pierre d'Ohio.

Nota.—Nullement indiqué aux spécifications, ordonné par les architectes et les commis des travaux.

3. Sculptures "extrà."

Nota.—Corniche au-dessus de l'entrée de la résidence du Gouverneur-Général, etc., moulures, voussoirs, fenêtres intérieures, gargouilles, formes, têtes de corniches, manteaux de cheminées et., etc., etc.

4. Pierre d'Ohio piquée, "extrà" pour angles, travaux des fenêtres à l'intérieur des plans n'indiquaient ces travaux que jusqu'au vitrage, excepté dans l'entrée de la tour principale; arcs, corniches, et jambages dans les corridors, grilles et tuyaux à air chaud, souches de cheminées, quatre feuilles dans la tour principale, pierre de taille dans l'extension des blocs E. et O. (voir l'angle N. O. à l'O. du bloc E, aile d'entrée et tour, bloc E.) ditto dans les portes et fenêtres des soubassements bloc O. Quatre fenêtres au lieu de trois, quatre feuilles en différents endroits, travaux extra tour N. O., bloc O. En un mot, préparation de la pierre partout beaucoup plus coûteuse que d'après la spécification.

5. Briquetage, Voûtes à air chaud, tuyaux partant de do, et pour la ventilation, tuyaux des foyers "extrà," augmentation des dimensions des cheminées nécessitée par suite, arcs, encorbellements pour soutenir les cheminées. Murs intérieurs autres que dans les plans; encorbellements des corniches. Revêtement en brique, ventilation extra, ventouses de cheminée dans les mansardes; murs de séparation au troisième étage bloc E. Cassage de la brique pour jambages et arcs, arcs de support au-dessus des portes et fenêtres.

6. Pierre de Nepean employée dans les plinthes sous les solives en fer ainsi que dans les parpaings au lieu de la pierre calcaire spécifiée.

7. Pierre bleue.

Nota.—La spécification indique "la pierre d'Ohio ou autre pierre acceptée pour les escaliers," c'est-à-dire une pierre de la même qualité. Par ordre des architectes, nous avons employé de la pierre bleue qui est beaucoup meilleure, la pierre d'Ohio étaient trop molle. Cette pierre coûte davantage et, étant plus dure, elle coûte 30 pour cent de plus à tailler.

8. Maçonnerie.

La maçonnerie "extrà" dans les extensions, les ouvertures, etc., estimée en tout ou en partie comme portée au contrat. La maçonnerie de la tour principale et des chambres des chaudières est d'une qualité bien supérieure à celle du reste des édifices que la spécification indique comme "grosse maçonnerie;" la première est faite de blocs et coûte beaucoup plus.

9. Echafaudages.

Nota.—Il n'en est pas parlé dans les spécifications, nous comptions bâtir d'après la méthode ordinaire (*over hand*) mais nous avons dû nous conformer à un ordre écrit des architectes.

Nous demandons :

1°. Pour les échafaudages \$6000

2°. Dépenses extra pour la pose de la pierre de taille par suite de l'établissement des échafaudages, différence entre 5 et 15 cents, 70,000 pieds à 7 cts..... 4,900

\$10,900

10. Maçonnerie en pierre de Nepean avec revêtement en brique blanche au lieu de brique réfractaire spécifiée, pas d'extra, pas de déduction, ditto pour les rainures des planches dans les toits employées au lieu de lattes.

11. Encorbellement des corniches en brique, main-d'œuvre seulement.

12. Menuiserie "extrà."

Nota.—Portes additionnelles dans les soubassements et ailleurs, fenêtres des soubassements 1er et 2d étage, ouvrages additionnels aux fenêtres du 1er et du 2d étage et portes des soubassements. La spécification indique des fenêtres simples: dimensions augmentées de 9 x 9" à 12 x 13½" d'épaisseur, revêtement, doublage pour des châssis plus pesants; do pour les fenêtres du second étage. Les meneaux, au lieu d'être simples, ont été construits tournés ou octogones, sculptures soignées aux chapiteaux et aux bases. Pour les meneaux seulement " *dépense extra*:" \$15.

Les architraves des portes et des fenêtres sont, d'après le contrat, de 8 pouces et simples, et sans onglets, et de celles qu'on peut acheter faites à cinq cents du pied.

Au lieu de cela on exige des architraves de 21 pouces de tour, très-soignées, qui exigent 12 ciseaux, 48 retouches et qui coûtent \$1.45 par pied.

Blocs des bases de 2 x 8" remplacés par des blocs semi-octogones, unis à la colle-forte exigeant 35 retouches.

13. Les fenêtres des escaliers, des vestibules, corridors, du Conseil, etc., ont actuellement des châssis en fer. La spécification indique le bois et les poulies.

14. Plombage et ardoises " *extra*."

15. Couverture des toits plats dans les édifices, y compris les tours, chambres des chaudières, cabinets d'aisance avec du fer galvanisé de Morewood, et Cie., \$4000 " *extra* " accordées pour cela par le Département, et avec la faculté de substituer le fer galvanisé au plomb dans les ornements sans déduction.

16. Précautions " *extra*," contre le feu, solives roulées au cylindre dans les chambres " *extra*," plafonds du second étage, augmentation de poids vu les plus grandes dimensions des chambres.

II. Ici nous vous ferons observer que le système adopté pour les mesurages est tout-à-fait arbitraire, nous demandons un système uniforme pour tous les édifices.

Nous demanderions :

1. Que la maçonnerie fut mesurée au cube y compris la taille des pierres. On ne devrait mesurer les murs comme on l'a fait que quand ils ont moins de deux pieds d'épaisseur

2. Maçonnerie des conduits et *drains*, mesure cubique.

3. Maçonnerie de pierre de Nepean mesurée sur toute la surface des édifices sans tenir compte des ouvertures.

4. Brique comptée à 22 du pied cube au lieu de 20 comme on l'a fait. Les ébrasures et les arcs mesurés au pied d'après le prix fixé selon le système anglais.

5. Taille des pierres, système anglais de mesurage: 1. Cuber la pierre avant la taille. 2. Compter la couche de ciment et le joint en outre des faces. 3. Les façades rentrantes mesurées partout à part.

6. Cintres mesurés d'après l'aire totale des soffites des arches.

III. Nous tenons à constater que les prix fixés sont toujours: 1°. insuffisants et au-dessous des prix courants. 2°. que nous ne sommes pas remboursés des dépenses encourues pour les " *extra* " et les changements.

1°. Pour les prix insuffisants, nous entrerons plus loin dans les détails.

2°. Pour le second point, nous disons que les dépenses " *extra* " en occasionnant des délais et augmentant les prix nous ont été très-préjudiciables, pour les ouvrages portés au contrat et pour les ouvrages " *extra*."

Il est dit dans la quatrième section, 13ème clause du contrat (voir page 11.)

" Si le Commissaire exige que quelques changements, modifications ou additions soient faits relativement ou à la position ou aux détails des travaux, ou à quelques-uns des matériaux, les entrepreneurs devront exécuter ces changements, modifications ou additions, et si ces changements, modifications ou additions nécessitent quelque dépense supplémentaire de la part des entrepreneurs, pour la main-d'œuvre ou les matériaux, les entrepreneurs seront indemnisés de cette dépense, etc., etc."

D'après cette clause nous avons droit de nous faire payer pour les dépenses que les changements, etc., nous ont fait encourir.

(*) 1. Excavation sous les édifices et remblayage alentour.

La plus grande partie de ces excavations a dû être faite dans des couches dures ou gelées, remplies de blocs qui nécessitaient la mine, ou de gravier compacte aussi difficile à creuser que le roc.

On a travaillé principalement durant l'hiver sur des emplacements resserrés où les hommes et les charrettes avaient de grandes difficultés à circuler. Le transport était rendu difficile par la grande quantité de tas de pierres, piles de bois, etc., qu'on avait à éviter.

Nous ferons aussi remarquer qu'en creusant le banc de décharge (*spoil banks*) il faut travailler au pic, comme dans les excavations ordinaires, ce mélange d'argile et de pierre calcaire devenant compacte après un certain temps ; dans cet item, on devrait aussi comprendre le nivellement et le remblayage dans les chambres additionnelles, et le remblayage et le refoulement autour des murs de ; plusieurs fois il a fallu transporter la terre des bancs de décharge (*spoil banks*) aux édifices, ensuite la travailler, la brouetter et la fouler au compresseur : on ne nous a jamais tenu compte de ces travaux.

On accorde pour les excavations 25 cts., 30 cts. et 60 cts. Nous pensons que le prix raisonnable serait 75 cts. pour toutes les excavations, et \$1 00 pour les excavations avec refoulement autour des murs.

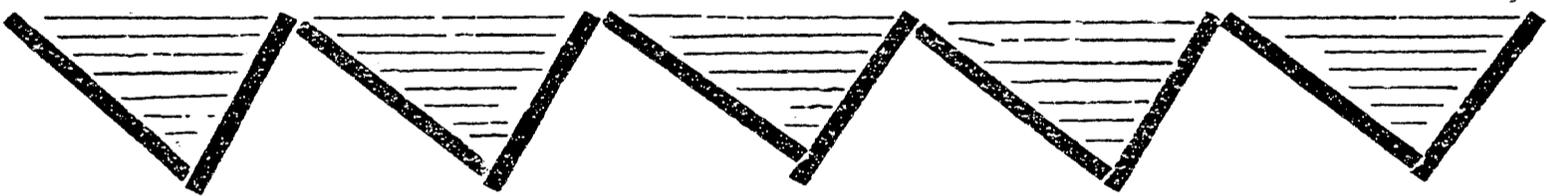
Une fois en particulier (item No. 2, bloc Ouest) on a fait les comptes des excavations à 21 cents, en disant que c'était un travail compris dans les bordereaux (*in progress*), tandis que c'est précisément comme les excavations dans les couches dures ou gelées remplies de blocs énormes et pour lesquelles, dans d'autres cas, on accordé \$2.20 ; on devrait donc donner le même prix.

Les excavations "*extra*" dans les fondations, nécessitées par le système de chauffage et de ventilation, n'ont pas été évaluées à un prix suffisant. La plupart de ces excavations ont dû être faites dans des tranchées étroites où il fallait pomper et enlever les matériaux d'extraction avec le balancier ce qui a rendu ce travail aussi coûteux que celui des *drains* et conduits à air.

2. Excavations, des *drains*, et conduits à air.

Ceci a été un travail très-coûteux en raison de la profondeur et du peu de largeur des tranchées qui sont à 15 pieds au-dessous du sol, et où il faut travailler sous l'eau.

Le fond présentait la figure suivante :



de sorte qu'il fallait sans cesse pomper et miner. Le roc était rempli de veines, de sorte que souvent il a fallu reprendre la mine à plusieurs reprises. Ceci s'est présenté surtout

(*) Les observations relatives aux items Nos. 1 à 9 dans la liste annexée à ces explications comprennent la nature des travaux et les difficultés qu'on a rencontrées. Néanmoins nous pensons que les prix demandés dans certaines circonstances sont trop élevés, car l'emploi des machines dans les parties inférieures des fondations a rendu quelquefois le travail plus facile que dans les parties supérieures.

Les prix demandés et accordés sont comme suit :

No. 1	Prix demandés.		Prix accordés.	
	75 cts. par verge ou yard.		55 cts. par verge ou yard	
" 2	2.50	" "	2.50	" "
" 3	2.50	" "	2.50	" "
" 4	1.00	" "	1.75	" "
" 5	2.10	" "	2.00	" "
" 6	3.25	" "	3.00	" "
" 7	5.00	" "	4.25	" "
" 8	6.00	" "	6.00	" "
" 9	7.00	" "	7.00	" "

dans le *drain* Ouest où les couches étaient si serrées qu'on eût dit qu'elles étaient reliées à queue-d'aronde (*) et qu'il a fallu un travail énorme pour les ouvrir.

On peut comparer le prix d'une excavation de cette nature au travail dans un tunnel ou plutôt dans un puits de tunnel où il faut enlever les matériaux avec un balancier pour les déposer sur un transport et les emporter.

Voilà pour le prix de cet ouvrage ; mais il faut de plus tenir compte du dérangement que cela occasionne dans les autres travaux comme, par exemple, la mine qui forçait à chaque instant les ouvriers à quitter leur travail et causait souvent des dégâts sur les propriétés environnantes, dégâts pour lesquels nous avons été tenus responsables.

L'espace sur lequel nous travaillons est très-resserré. Les *drains* et les machines qu'on a employées nous ont empêché de classer nos matériaux comme nous aurions dû le faire, de sorte que nous avons été obligés d'adjoindre un aide à chaque tailleur de pierre.

La seule manière dont on puisse nous rétribuer convenablement pour ces travaux est de nous accorder un prix raisonnable pour les *drains* et les conduits à air.

3. Briquetage et tuyaux.

Cet item montre encore mieux que les autres, les dépenses que nous avons encourues par suite des travaux additionnels.

Il aurait fallu pour les Edifices, d'après les plans annexés au contrat, environ 3 millions et demi de briques. Mais les travaux ordonnés et maintenant en voie d'exécution en exigeront six millions trois cent mille.

Le résultat d'une demande si considérable, faite tout-à-coup, a été d'élever le prix de la brique de \$4,75 à \$8,00 par mille, augmentation que nous avons subie vu qu'il nous était impossible de trouver toute cette brique dans nos chantiers.

Après que les plans ont été dressés l'application du système de chauffage et de ventilation de M. Garth a nécessité un grand nombre de passages pour les tuyaux, etc.

Dans un ouvrage ordinaire, un ouvrier peut poser 1500 briques par jour, mais en raison des contours nécessités par ces tuyaux il ne peut en poser que 750.

Ces changements ont donc modifié le prix de la brique pour les constructions comprises dans le contrat comme pour les ouvrages "*extra*". Si on avait indiqué cela dès le commencement tous les soumissionnaires auraient nécessairement augmenté leurs prix.

Nous demandons donc un prix raisonnable pour la brique et pour le briquetage. (†)

* Nous devons dire aussi que le coût de ces *drains* s'est trouvé augmenté par le fait que, d'après les ordres qui nous avaient été donnés, nous les avons commencés étroits et qu'il a fallu les élargir ensuite pour poser les appareils de chauffage et ventilation.

Les items de 10 à 16 dans la liste annexée aux observations No. 2, ont été discutés avec soin, et on est arrivé à déterminer des prix raisonnables en tenant compte aussi des dépenses imprévues.

Les architectes ont attiré l'attention spéciale du Commissaire sur ce sujet et nous leur avons, préalablement, fait remarquer toutes les difficultés qui se présentaient.

Les prix demandés sont cependant quelquefois trop élevés, et ont été fixés comme suit :

	Prix demandés.		Prix accordés.	
No. 10	0.76	cts. par verge ou <i>yard</i> .	0.55	cts. par verge ou <i>yard</i> .
" 11	2.25	" "	2.00	" "
" 12	3.25	" "	3.00	" "
" 13	5.00	" "	4.25	" "
" 14	6.00	" "	6.00	" "
" 15	7.00	" "	7.00	" "
" 16	8.00	" "	8.00	" "

(†) En examinant avec soin la question du briquetage compris dans les ouvrages additionnels et mentionné dans les observations des entrepreneurs, on peut s'assurer qu'une demande si considérable de brique, faite tout-à-coup, nous a obligé à aller chercher notre brique dans des localités éloignées à l'Est et à l'Ouest de la Province ; en outre il y a eu beaucoup de pertes vu qu'on a été souvent obligé de briser la brique pour la poser dans les passages des tuyaux, et on ne tient pas compte de ces pertes dans les mesurages.

Le prix accordé à l'entrepreneur n'est pas suffisant.

Le prix demandé est \$16 par M.

On accorde seulement \$13 par M.

Prix de la brique.....	4.75 p. M.	
1 poseur de briques	2	
1 journalier	1	
	<u>3</u>	
Pourrait poser 1½ M., prix de la pose.....	2.00	6.75
		<u> </u>
Avec les changements, prix de la brique.....	\$8.00	
1 poseur de brique	2	
1 journalier	1	
	<u>3</u>	
Pose 750, ajoutant ¼, 75	3.75	11.75
		<u> </u>
Coût extra.....		\$5.00 p. M.

6300 M. de brique à \$5,00 par M. (\$31,500) qui représentent la dépense que nous avons encourue par suite des changements.

Cette somme de \$31,500 doit être répartie sur 2800 M. de brique *extra*, 34,600 p. q. de tuyaux (†); ou on peut la considérer comme provenant des changements à faire sans l'épaisseur des murs de division, et pour le passage des tuyaux.

4. Maçonnerie.

Ce qui a été dit du briquetage s'applique à la maçonnerie. La maçonnerie additionnelle se trouve située de façon qu'il faut ou la construire avant d'exécuter les ouvrages portés au contrat, ou, comme dans le cas des *drains* et conduits à air, l'achever complètement pour pouvoir finir les murs et couvrir les Edifices cette année. Cela a augmenté les salaires des ouvriers et le prix des matériaux pour tous les ouvrages que nous avons exécutés.

Le prix généralement accordé pour la maçonnerie *extra* est de \$8 par toise, \$4 par *verge* cube. Mais la maçonnerie "*extra*" coûte bien d'avantage.

Les murs épais dans les fondations sont ceux qui coûtent le moins; mais à mesure que nous montons, les dépenses augmentent jusqu'à ce que nous arrivions aux cheminées et aux tours, qui nous coûtent trois fois plus qu'on ne nous accorde, vu qu'il faut beaucoup de préparations pour ces petits ouvrages.

Tout bien considéré, nous pensons que le prix raisonnable pour la maçonnerie dans les fondations serait \$6½ par *yard* cube, et, partant de là, le prix de la maçonnerie descendrait

1er étage.....	\$7½
2ème do	9
Au-dessus	12

dont il faudrait prendre la moyenne.

La maçonnerie dans les *drains* et les conduits à air est de \$4 par *verge*. Dans les *drains*, qui sont faits de pierre de taille, on ajoute à ce prix: \$1.75 par pied carré pour les arcs supérieurs, 32 cts. par pied carré, pour les parois en libage piqué. Le premier de ces

(†) Nous aurions donc pour les murs de divisions d'après le contrat.....	2,200	
Ajoutant l'augmentation d'épaisseur	1,300	
	<u> </u>	
Voûtes à air chaud etc.....	1,000	
Ventouses	509	
	<u> </u>	5006 à \$16 \$80,000
Déduisant les briques dans les murs de division compris dans le contrat, non construits.....	2,200 M. à 6 20	13,640
		<u> </u>
		66.360
Contrat pour les murs extérieurs.....	1,300 M. à 6 20	8,060
		<u> </u>
		100
		\$74,420

Total.....

prix est raisonnable mais le second est tout à fait insuffisant; nous demanderions 60 cts. par pied carré.

Dans les conduits à air froid, le prix unique est \$4 par verge; ce prix est trop faible. On devrait ajouter à cela le prix du revêtement pour les arcs et les façades. Nous demanderions \$7 par verge cube, sans déduction des ouvertures.

Quelques-uns des conduits à air sont recouverts d'arches en pierre de taille qui ont été évaluées à \$1.05 par pied carré, tandis que pour le même ouvrage dans les murs extérieurs on accorde \$1.35 par pied carré; c'est le prix que nous demanderions.

Les façades auxquelles on donne du fruit dans les chambres des chaudières ont d'abord été estimées à 90 cts. par pied carré, puis on a réduit ce prix à 72 cts.

Nous demanderions qu'on rétablisse le prix de 90 cts. et qu'on nous accorde \$10 par verge pour la maçonnerie, vu qu'elle est faite de blocs de pierre choisis au lieu de blocaille commune.

La maçonnerie dans la tour principale est presque entièrement de blocs choisis; dans les fondations, on a employé les pierres de 6 x 12 x 2 et d'un poids de $\frac{1}{2}$ ton. à 2 $\frac{1}{10}$.

Cette maçonnerie vaut au moins \$10 par verge.

En déduisant le prix du contrat 1.75

Il reste 8.25 pour le prix qui reste encore à payer sur cet ouvrage.

En outre de ces cas particuliers, nous devons dire aussi que toute la maçonnerie des Edifices est supérieure à ce qui était demandé par la spécification, où il est seulement indiqué de la grosse maçonnerie qu'on peut terminer avec de la blocaille de rebut tandis qu'on a construit avec des pierres de grandes dimensions et de la meilleure qualité.

5. Pierre de Nepean.

Le prix accordé jusqu'à présent est 21 cents par pied carré, mesuré sur les faces, en outre du prix porté au contrat. On en est venu à fixer cette somme d'après les rapports des architectes qui prétendaient que la pierre était excessivement facile à extraire et à travailler.

Mais il n'en a pas été ainsi, et voici les difficultés que nous avons rencontrées :

1° Les carrières où nous avons dû aller chercher la pierre ne sont pas celles d'après lesquelles les architectes avaient dressé leurs estimations. Comme nous pouvons le prouver, nous n'avons pu obtenir de pierre de ces dernières.

2° Il ne suffisait plus de soulever la pierre avec des leviers et de la tailler avec peu de perte, mais il a fallu employer la poudre et les coins, percer des trous de 3 pouces à des distances de 4 pieds l'un de l'autre, ce qui est un travail très-lent, très-difficile, et qui détériore beaucoup les outils.

De plus, les pertes ont été fort considérables, comme on peut s'en assurer en visitant la carrière; il y avait au moins la moitié de rebut.

3° On n'a pas voulu se contenter de la pierre taillée au marteau après la pose, mais il nous a fallu, d'après les ordres qui nous ont été donnés, tailler les formes et les joints. Ce travail est très coûteux, vu que la pierre est très-dure. Mais nous avons encore rencontré un travail qui était d'abord passé inaperçu et qui a coûté beaucoup.

Nous nous aperçûmes bien vite que les pertes étaient très-considérables, et, en mars dernier, nous fîmes mesurer avec soin la pierre avant et après la taille. Dans un cas, 4590 pieds mesurés à la carrière ont donné 2565 pieds après la taille; dans un autre cas, 3100 pieds ont donné 1755 pieds, ce qui représente une perte de 44 pour cent.

Après avoir extrait la pierre, l'avoir taillée, piquée, et transportée à grands frais d'une distance de 12 milles, nous avons encore éprouvé des pertes considérables pour la placer dans les intervalles laissés entre les pierres d'Ohio. Ceci monte à 10 pour cent. La maçonnerie des édifices coûte aussi beaucoup plus qu'avec la pierre calcaire, qui est moins dure. Ce fait est remarquable surtout au-dessus des fenêtres les plus basses.

Le prix déjà accordé est 21 cts.; en prenant 4 cts. ou les 20 $\frac{1}{100}$ comme profit, il reste 17 cents pour l'extraction et le transport, qui coûte 13 $\frac{1}{2}$ cts., vu que la distance est de 12 milles, et que les attelages ne font qu'un voyage par jour et paient 25 cts. à la barrière.

Il resterait donc 3½ cts. par pied pour l'extraction. Mais, comme nous l'avons dit dans notre rapport à M. Page, nos dépenses pour l'extraction sont de \$14.96 (*).

Toise à la carrière, 216 pieds.....	7 cents par pied.
En ajoutant le droit payé au propriétaire de la carrière, les frais de chantier, la surveillance, les routes, etc.....	3 " " "
Attelages comme plus haut.....	13½ " " "
	<hr/>
	23½ " " "

pour le coût des matériaux bruts livrés sur place.

Ensuite il a fallu tailler les formes et les joints comme auparavant.

Nous devrions avoir 12 cents par pied pour la taille et la perte en taillant, 34 p. cent sur 24½ est 11 cents.

Nous avons donc comme auparavant.....	23½ cts.
Perte en taillant	11
Prix coûtant.....	12
	<hr/>
	46½
Ajoutant la perte dans la construction 10/100.....	4½
	<hr/>
	51
Ajoutant le profit 20/100.....	10
	<hr/>
	61 cts.
D'où il faut déduire la pierre calcaire d'abord demandée mais non posée.....	7 cts.
	<hr/>
Ce qui donnera le prix convenable de.....	54 cts. par pied.

6. Pierre d'Ohio.

On peut dire de cette pierre ce qui a été dit de la brique et de la maçonnerie. Nous aurions pu fournir la pierre demandée d'abord, l'an dernier, lorsque le fret sur les lacs était de \$1.75 de Cleveland à Portland, mais depuis cette époque nous avons payé jusqu'à \$3 75.

Afin d'avoir une plus grande quantité de pierre prête dans un temps limité il a été nécessaire de donner des prix plus élevés aux tailleurs de pierre; mais, malgré tous nos efforts, nous n'avons pu couper la pierre assez vite, ce qui a retardé tous nos travaux comme nous pouvons le prouver. Le prix de la pierre de taille s'est trouvé aussi affecté non seulement pour les "*ouvrages extra*" mais même pour tous les ouvrages portés au contrat, et nous devrions être indemnisés en conséquence.

Les prix accordés pour la pierre d'Ohio non seulement ne compensent pas nos pertes mais ils sont tout à fait insuffisants. Voici ce qu'on nous a accordé :

Pierre d'Ohio brute, pied cube.....	80 cts.
Travail uni, pied carré.....	26
Faces rentrantes,	34
Moulures circulaires.....	50

c'est à peine de quoi couvrir le prix de revient de la pierre.

(*) La pierre coûte dans l'Ohio.....	30 cents par pied cube.
Fret sur les lacs, 3½ par tonneau.....	25
Agent et assurance.....	5
De Prescott à Ottawa.....	10
Transport sur la colline.....	3
Taille de la pierre et réparation des outils.....	10
	<hr/>
Coût total.....	83 cts.

D'après le contrat et les prix additionnels, on nous accorde une moyenne 43 cts. ce qui fait 40 cts. de perte par pied, qui sur 60,000 pieds jusqu'au mois d'août 1861, donnent \$24,000 et \$20,000 pour la taille, en tout \$44,000. Pour compenser cela, on nous accorderait \$2 de profit par pied cube sur 20,000 pieds de pierre extra, ce qui nous donnerait en tout \$2.83, prix "absurde" comme nous l'avons démontré.

Nous pensons avoir droit à des "prix courants raisonnables," et en outre à une indemnité quelconque pour compenser *un peu* les pertes que nous avons faites sur la pierre de taille, par suite des changements dans les spécifications. Nous disons *un peu*, car pour nous payer complètement il faudrait établir des prix qui sembleraient absurdes.

Nous demandons pour la pierre d'Ohio délivrée brute, pied cube....	\$ 1 50
Main-d'œuvre dans le travail uni.....p. q.	50
“ moulures ou faces rentrantes	75
“ faces rentrantes arrondies	1 00
“ moulures circulaires	1 10
“ chanfreins	75
“ polissage	14
“ onglets, chacun.....	50

Mesurer la pierre de Brockville comme la pierre d'Ohio, la main-d'œuvre extra affectant moins le prix.

Pierre bleue pour marches et piliers, fournie brute, pied cube.....	1 75
Déduisant la pierre d'Ohio portée au contrat	45
	—— \$1 30

Ajoutant 30 $\frac{1}{2}$ 100 à la pierre d'Ohio pour main-d'œuvre.

7. Fer pour ornements.

D'après la spécification, nous devons indiquer dans notre soumission la somme de \$1,200 pour les ornements en fer sur les tours, et \$3 par pied de long pour le couronnement sur le toit. Le nombre de pieds du couronnement est de 2,634, à \$3.....

\$7902
Ajoutant..... 1200
—— \$9102

Nous offrons donc de faire tous les ouvrages d'ornement en fer à raison de 60 cts. par livre, et finalement on pourra faire une déduction de \$9,102.

8. Précautions contre le feu.

D'après le contrat, nous devons faire tous les travaux nécessaires à cet effet pour la somme de \$43,918, sans faire de déduction du montant du contrat pour le bois non compté.

Voici comment on peut actuellement rendre compte de cette somme :

215 $\frac{1}{2}$ tonnes de solives en fer roulé au cylindre à \$120	25,850
250 marches et paliers à \$15	3,750
7949 yards carrés de béton à \$1 80 $\frac{1}{2}$ 100.....	14,308
	——
	\$43,918

Actuellement, on exige que nous placions des solives en fer et du béton dans toutes les chambres extra. Les dimensions de certaines chambres mentionnées au contrat ont aussi été augmentées, ce qui a nécessité des solives plus fortes; les plafonds du second étage ont dû en outre être construits à l'épreuve du feu.

Nous demandons pour cela :

Solives en fer roulé au cylindre, par tonne.....	\$35
Longrines en fer rivées, par tonne.....	£55 cours provincial.
Béton entre les solives par yard carré.....	\$2 50 $\frac{1}{2}$ 100

Nous demandons ces prix parce que nous aurons à monter presque tous les matériaux au troisième étage, ce qui n'aurait pas eu lieu si nous avions reçu l'ordre à temps et ce qui coûtera beaucoup au printemps prochain.

9. Divers.

Nous consentons à faire les ouvrages suivants pour les prix indiqués par les architectes et conformément à la spécification qu'ils nous ont adressée :

Toit de la chambre des chaudières	\$4354
Planchers do	1512

Pose des chaudières..... 2997
 Bourre pour les toits 3160

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,)

JONES, HAYCOCK ET CIE.,
 Entrepreneurs.

N° 123.

OTTAWA, le 20 octobre 1861.

MONSIEUR, — Vous m'avez adressé une lettre par laquelle vous réclamez certaines sommes du Département des Travaux Publics pour la construction des édifices du Parlement. A ce sujet, j'ai l'honneur de vous inviter à dresser une liste et à donner les raisons de vos réclamations.

Je suis, monsieur,
 Votre obéissant serviteur,

H. H. KILLALY.

M. Thos. McGreevy,
 Entrepreneur, Edifices du Parlement.

N° 124.

A l'Honorable H. H. Killaly,
 Commissaire, Edifices d'Ottawa.

OTTAWA, le 20 octobre 1861.

MONSIEUR, — En réponse à la lettre par laquelle vous nous invitez à vous soumettre par écrit nos réclamations, nous avons l'honneur de vous informer des faits suivants :

Nous avons fait des pertes considérables, et nous nous sommes quelquefois trouvés dans de grands embarras par suite des prix trop bas indiqués dans le contrat pour les matériaux et les constructions, et aussi par suite d'une évaluation trop faible des *ouvrages extra* et des matériaux fournis pour ces ouvrages.

En conséquence des changements considérables qu'on a fait subir aux travaux, changements qui en font une entreprise toute différente de celle pour laquelle nous avons passé contrat, nous demandons à être payés un prix raisonnable pour les différents ouvrages, ou, en d'autres termes, nous demandons, comme nous l'avons déjà fait dans des lettres qui vous ont été transmises, qu'on se conforme à la clause du contrat où il est dit que "si quelque changement, modification ou addition occasionne quelque dépense extra à l'entrepreneur, il devra en être indemnisé."

1° La suspension des travaux par ordre du Département, en date du 1er octobre, nous dégage de l'obligation de terminer les travaux pour une certaine somme et à une certaine époque, et nous donne le droit de réclamer :

1° Indemnités pour les pertes que cette suspension des travaux nous fait subir ;

2° Nos profits dans le cas où on ne reprendrait pas les travaux, et s'ils sont repris, un mesurage complet et une évaluation complète de tous les ouvrages portés ou non portés au contrat.

Nous avons pris, à ce sujet, l'avis des meilleurs hommes de loi de la province, et nous croyons être dans notre droit.

Nous vous ferons aussi remarquer que dans le cas où on voudrait régler définitivement avec nous, nous n'accepterons pas les prix de la liste annexée au contrat, parce qu'ils sont insuffisants.

Nous vous rappellerons aussi toutes les plaintes que nous avons adressées de temps au Département des Travaux Publics, relativement au délai, manque de cartes et autres sujets qu'il serait trop long d'énumérer.

Nous sommes avec respect,

Vos obéissants serviteurs,

(Signé,)

JONES, HAYCOCK ET CIE.,
 Entrepreneurs, Edifices des Départements.

(Signé,)

THOMAS MCGREEVY,
 Entrepreneur des Edifices du Parlement.

No. 125.

OTTAWA, le 22 octobre 1861.

MONSIEUR,—Vous avez manifesté le désir de savoir si, dans le cas où le système de mesurage et la liste des prix des ouvrages exécutés pour les Edifices du Parlement, qui ont été discutés par vous, et les architectes seraient adoptés, je consentirais à renoncer à toute réclamation *versus* le Département des Travaux Publics, pour mesurages défectueux, retenues de paiements etc., etc., et toutes autres réclamations relatives aux transactions antérieures ainsi qu'à l'indemnité à laquelle je crois avoir droit en raison de la suspension des travaux. Vous voulez savoir aussi si je consentirais à terminer les travaux pour le montant fixé: j'ai l'honneur, en conséquence, de vous informer que j'y consens aux conditions suivantes:

Il devra être bien compris qu'aussitôt que le système de mesurage et la liste des prix auront été fixés on devra les appliquer à tous les ouvrages faits et à faire. Et lorsque les mesurages seront terminés, je serai payé de tout ce qui me sera dû et je serai chargé de terminer les travaux.

Au cas où les travaux ne seraient pas continués pour une cause quelconque, j'aurai droit à une indemnité pour les pertes que cette suspension pourra me faire encourir.

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

THOMAS MCGREEVY,

Honorable H. H. Killaly,

Ottawa.

No. 126.

OTTAWA, le 22 octobre 1861.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre d'aujourd'hui et après avoir examiné les conditions, *pour et contre*, que vous indiquez pour un règlement définitif de compte avec le Département des Travaux Publics, relativement aux Edifices du Parlement (ouvrages faits et à faire non compris dans le contrat), j'ai l'honneur de vous informer que les architectes que j'ai vus hier sont tombés d'accord avec vous dans toutes leurs recommandations.

Votre tout dévoué,

(Signé,)

H. H. KILLALY.

M. Thomas McGreevy,

Entrepreneur des Edifices du Parlement.

No. 127.

OTTAWA, le 20 octobre 1861.

MONSIEUR,—Vous m'avez adressé une lettre par laquelle vous réclamez certaines sommes du Département des Travaux Publics pour la construction des Edifices des Départements. A ce sujet, j'ai l'honneur de vous inviter à dresser cette liste et à donner les raisons de vos réclamations.

Je suis, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

H. H. KILLALY.

MM. Jones, Haycock et Cie.,

Entrepreneurs, Edifices des Départements.

No. 128.

OTTAWA, le 22 octobre 1861.

MONSIEUR,—Vous avez manifesté le désir de savoir si, dans le cas où le système de mesurage et la liste des prix des ouvrages exécutés pour les Edifices des Départements, qui

ont été discutés par vous et les architectes seraient adoptés, nous consentirions à renoncer à toutes réclamations *versus* le Département des Travaux Publics pour mesurages défectueux, retenues de paiements, etc., etc., et toutes autres réclamations relatives aux transactions antérieures ainsi qu'à l'indemnité à laquelle nous croyons avoir droit en raison de la suspension des travaux. Vous voulez savoir aussi si nous consentirions à terminer les travaux pour le montant fixé : nous avons l'honneur, en conséquence, de vous informer que nous y consentons aux conditions suivantes :

Il devra être bien compris qu'aussitôt que le système de mesurage et la liste des prix auront été fixés on devra les appliquer à tous les ouvrages faits et à faire. Et lorsque les mesurages seront terminés, nous serons payés de tout ce qui nous sera dû et nous serons chargés de terminer les travaux.

Au cas où les travaux ne seraient pas continués pour une cause quelconque, nous aurons droit à une indemnité pour les pertes que cette suspension pourra nous faire encourir.

Vos obéissants serviteurs,

(Signé,)

JONES, HAYCOCK ET CIE.

Honorable H. H. Killaly,
Ottawa.

No. 129.

OTTAWA, le 22 octobre 1861.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre d'aujourd'hui et après avoir examiné les conditions, *pour* et *contre*, que vous indiquez pour un règlement définitif de compte avec le Département des Travaux Publics relativement aux Edifices des Département (ouvrages faits et à faire non-compris dans le contrat) j'ai l'honneur de vous informer que les architectes que j'ai vus hier sont tombés d'accord avec vous dans toutes leurs recommandations.

Je suis, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

H. H. KILLALY.

MM. Jones, Haycock, et Cie.,

Entrepreneur des Edifices des Départements.

No. 130.

ÉDIFICES DU PARLEMENT, OTTAWA.

ÉVALUATION DE L'ACHÈVEMENT DES ÉDIFICES.

Montant du contrat original	\$348,500 00
do des ouvrages exécutés	185,486 46
A exécuter en vertu du contrat	\$163,013 54
1. Achèvement de l'égoût principal et du conduit à air froid, y compris les ornements aux extrémités	13,978 00
2. Achèvement des voûtes et tuyaux à air chaud, y compris la brique additionnelle nécessaire en conséquence	18,419 25
3. Achèvement du conduit à air froid, y compris les ornements aux extrémités	15,195 00
4. Achèvement des conduits à air vicié dans les soubassements, et des tuyaux qui descendent le long des murs dans les Chambres	4,634 15
5. Achèvement de deux souches de ventilation au-dessus de la galerie des tableaux, et souche contigue à la bibliothèque	12,549 00
6. Construction de tuyaux horizontaux dans les toits pour la ventilation	4,125 00

7. Extension de la tour	852 82
8. Ouvrages additionnels dans la bibliothèque, y compris les arcs-boutants de la lanterne, et l'augmentation d'épaisseur du mur principal	20,000 00
9. Coût extra des châssis des fenêtres modifiés	560 00
10. Ouvrages extra pour les constructions et les encoignures en pierre de Nepean	300 00
11. Changement dans les lanternes auprès des Chambres, y compris un système perfectionné d'éclairage pour les corridors	8,000 00
12. Béton pour les plafonds du premier étage	8,250 00
13. Coût extra pour rainures et languettes aux madriers des toits	4,000 00
14. Toits en fer au-dessus des chambres contigues aux Salles des Séances et à la bibliothèque substitués aux couvertures en bois	20,000 00
Non compris le prix du bois. 15. Couverture en fer (au lieu de bois) pour la Salle des Séances de l'Assemblée Législative.....	50,000 00
16. Couronnement en fer avec ornements aux extrémités pour les toits.....	27,000 00
17. Achèvement de la chambre des chaudières (évaluation de M. McGreevy)	31,000 00
18. Piliers en marbre dans les corridors destinés aux membres.....	1,080 00
19. Sculptures des corniches dans les Salles Législatives.....	6,400 00
20. Achèvement des égouts à l'Est, jonctions à l'égout des Edifices des Départements	1,200 00
21. Nivellement du terrain terrasses avec murs de support, balustrades en fer avec ornement en face de la rivière.....	17,050 00
22. Pose des grilles en fer en avant des serpentins, portes en fer, etc.....	4,232 00
Contrat pour le chauffage et la ventilation.....	\$37,329 00
Ouvrages faits.....	18,738 00
A faire	18,591 00
Façades en fonte pour les chaudières.....	600 00
Tuyau en fonte pour le conduit à fumée.....	2,600 00
Etais pour la pose du do do	430 00
Fer forgé pour portes en fer et chambranles.....	480 00
Coulisses do conduits à air froid.....	280 00
	<hr/>
	\$451,825 76

(Signé,)

FULLER ET JONES,

Architectes.

Montréal le 15 mars 1862.

No. 131.

EVALUATION DU COUT DE L'ACHEVEMENT DES ÉDIFICES DES DÉPARTEMENTS, OTTAWA.

Montant du contrat pour les Edifices.....	\$278,810 00
Montant du compte certifié jusqu'au mois de décembre 1861.	129,151 10
	<hr/>
	149,658 30

OUVRAGES ADDITIONNELS EN VOIE D'EXÉCUTION.

Extension de l'aile Est, bloc Est.....	
Extension du retour, bloc Ouest.....	
Achèvement de la tour, façade Ouest, bloc Est.....	
Additions et changements dans l'aile Nord-Est, bloc Ouest.....	
Deux souches additionnelles avec conduits intérieurs pour la fumée, construits en brique	

Deux souches de sur de plus grandes dimensions.....	
Cheminées sur les toits agrandies et élevées, avec des tuyaux dans les chambres additionnelles.....	
Hauteur additionnelle des trois tours.....	
Augmentation du prix de la maçonnerie et de la pierre de taille aux fenêtres des tours principales.....	
Couverture de bourre brevetée de Croggon et peinture pour de au lieu de goudron et de sable sur les toits plats.....	
Couverture de bourre brevetée de Croggon pour l'achèvement des toits sous les ardoises.....	
Construction des toits des chambres des chaudières d'après les dessins et les estimations	
Revêtement des murs extérieurs en pierre de Nepean.....	
Construction à l'épreuve du feu des planchers des mansardes d'après les spécifications et les estimations.....	
Pose des chaudières et achèvement de la chambre des chaudières de	
Finissage intérieur des tuyaux de ventilation et de cheminées.....	
Finissage des tuyaux intérieurs à air avec pavage et dalles percées en pierre de Potsdam pour les voûtes à air chaud.....	
Achèvement du briquetage des voûtes à air chaud	
Construction de ventouses dans les toits dans les arcs en brique avec une couche de béton sur les solives en fer	
Valeur des portes et des architraves telles que changées pour appareiller avec les fenêtres	
Valeur des doubles fenêtres et des châssis dans tous les édifices, avec architraves additionnelles requises par le contrat pour le chauffage et la ventilation.....	
	15,600 00
Montant du contrat pour le chauffage et la ventilation.....	\$23,956 00
Payé à compte.....	14,769 05

9,186 95

OUVRAGES ADDITIONNELS ORDONNÉS.

4 chaudières en fonte, complètes avec soupapes, manomètres, etc.....	
26 portes et châssis en fer forgé, aux entrées des voûtes à air chaud.....	
24 portes à coulisse aux conduits à air froid.....	
8 portes en fer forgé pour cheminées et souches de ventilation.....	
4 tuyaux en fonte, achèvements, etc.....	
	4,560 00

CHANGEMENTS ET ADDITIONS PROPOSÉS DANS LES EDIFICES.

Chambres dans les mansardes pour l'exposition des plans, etc., dans les départements des terres de la couronne et des travaux publics.....	
Escalier additionnel en pierres avec balustrade, etc.....	
Modifications dans les chambres de rez-de chaussée et premiers étages des départements de l'inspecteur général et des terres de la couronne, en ajoutant des longrines pour supporter les planchers en solives de fer....	
Achèvement des chambres du soubassement dans le départemant du maître- général des postes, pour faire un bureau de plus.....	
	13,400 00
Coût probable des sonnettes, gaz, tubes.....	12,000 00
Commission des architectes, surveillance, dépenses imprévues	42,000 06
	<hr/> \$372,394 25

(Signé)

STENT ET LAVER,

Architectes.

Ottawa, le 25 mars 1862.

EVALUATION APPROXIMATIVE DES OUVRAGES EXTÉRIEURS, CONFORMÉ-
MENT AU PLAN PROPOSÉ ET ADOPTÉ PAR LE CONTRAT, AVEC D'AUTRES
OUVRAGES RELATIFS AUX ÉDIFICES DES DÉPARTEMENTS.

Continuation des tubes en fonte des égoûts jusqu'à la rivière, bloc O.....	
Conduit en pierre des écluses à la rivière, bloc E.....	
Sortie des égoûts pour prendre le courant.....	
Nivellement du terrain autour des Edifices, allées, grilles etc., etc.....	
Mur de séparation en grosse maçonnerie, avec revêtement en pierre de Nepean, base et larmiers en pierre d'Ohio, avec rampe en fer et trois portails en fer, avec piliers etc.....	
Terrasse en blocaille avec façade en pierre de Nepean, en forme de quadrilatère; base et larmiers en pierre d'Ohio, fontaines aux extrémités, 3 rangées de marches en granit conduisant à la terrasse supérieure.....	
Murs de séparation en blocaille à l'Est et à l'Ouest, façade en pierre de Nepean et en pierre d'Ohio	
Conduits à air à l'extérieur des édifices, avec extrémités en pierre d'Ohio, tels que requis par le contrat pour le chauffage et la ventilation.....	
Marches en granit aux entrées avec murs de soutien, couronnement en pierre d'Ohio, lampes, piliers, etc.....	
Ouvrages additionnels en fer forgé au couronnement des tours, étançons, etc.....	
Ouvertures en grosse maçonnerie, laminées en pierre d'Ohio, pavage, revêtement en pierre de Nepean, grilles, etc	
Loge du portier à l'entrée.....	
Ameublement des bureaux, etc., coût probable.....	30,000 00
Approvisionnement d'eau, coût probable.....	40,000 00
A ajouter: 10 pour cent pour dépenses imprévues.....	26,390 00
	\$290,290 00

Note.—Si on substituait la pierre de Trenton à celle de Nepean dans les façades, on réaliserait une économie de vingt-trois mille piastres (\$23,000).

(Signé,)

STENT ET LAVER,
Architectes.

Ottawa, le 24 mars, 1862.

No. 132.—BORDEREAU (*progress estimate*) des ouvrages exécutés et des matériaux fournis pour les Edifices du Parlement à Ottawa, par M. Thos. McGreevy, entrepreneur pendant les mois d'octobre et de novembre 1861.

No. de l'item.	Désignation des ouvrages exécutés et des matériaux fournis.	PAR CONTRAT.			
		Quantité.	Prix de la cédule.	Valeur.	Valeur totale.
			\$ cts.	\$ cts.	
	Montant du borderau précédent, items Nos. 1 à 77.....			185486 46	
153	Pierre d'Ohio en blocs..... par pied cube.	9836	0 45	4426 20	
	Montant des ouvrages portés au contrat.....				\$189912 66
	EXTRA.		Prix actuel.		
	Montant des évaluations précédentes, items Nos. 78 à 82.....		\$.....	\$46917 46	
154	Solives en fer roulé au cylindre..... par tonneau.	185	140 00	25900 00	
155	Compte réglé, E, pour main-d'œuvre et matériaux pour abriter les édifices pendant l'hiver.....			3945 05	
	Total des ouvrages extra.....				76762 51
	CHAUFFAGE ET VENTILATION.				
	Montant du borderau précédent, items Nos. 83 à 152.....			419087 63	
156	Compte réglé, F, pour plancher provisoire dans la chambre des chaudières, et abri provisoire pour les tuyaux à vapeur.....			357 72	
	Total des ouvrages additionnels et des ouvrages relatifs au chauffage et à la ventilation.....				419445 35
	Arrérages retenus.....				\$686120 52 68612 05
	Montant de ce certificat et des précédents.....				617508 47
	Montant des certificats précédents.....				586342 40
	Montant à payer sur ce certificat				\$31166 07

Note.—Compte **E.** EDIFICES DU PARLEMENT, OTTAWA.

Compte des ouvrages exécutés et des matériaux fournis par M. Thomas McGreevy pour abriter les Edifices du Parlement à Ottawa, durant l'hiver.

185400 pieds de planches de 1 pouce et voliges.....	par 1000 pieds @ \$10 00	\$1854 00
1750 lbs. clous.....	par lb " 0 06	105 00
120 journées, maîtres-charpentiers	par jour " 3 00	360 00
618½ journées, charpentiers.....	" " 2 00	1237 00
41 journées maîtres-ouvriers.....	" " 1 40	57 40
23½ journées, manœuvres.....	" " 1 10	257 40
24½ journées, attelages doubles	" " 3 00	74 25
		\$3945 05

Note.—Compte F.

EDIFICES DU PARLEMENT, OTTAWA.

Compte des ouvrages exécutés et des matériaux fournis, par M. Thomas McGreevy, pour plancher provisoire dans la chambre des chaudières, et abri provisoire pour les tuyaux à vapeur.

18460 pieds, planche d'un pouce, voliges.....	par 1000 pieds @ \$10 00	184 60
97 lbs. clous.....	per lb. " 0 06	5 82
2 paires de gonds.....	" 0 20	0 40
4 journées, maîtres-charpentiers.....	par jour " 3 00	12 00
59½ journées, charpentiers.....	" " 2 00	119 00
19 journées, manœuvres.....	" " 1 10	20 90
5 journées, attelages doubles.....	" " 3 00	15 00
		\$357 72

NOTE.—Tous les ouvrages doivent être insérés dans le bordereau du mois pendant lequel ils ont été exécutés.

Nous certifions que le bordereau ci-dessus est exact.

(Signé,)

FULLER et JONES, architectes.
HAMILTON H. KILLALY.

(Signé,) JOHN BOWES, Mesureur.

Daté du 12ème jour de mars, 1862.

No. 133.

BLOC EST.

BORDEREAU DES TRAVAUX exécutés et des matériaux fournis pour la partie Est des Edifices des Départements, par MM. Jones, Haycock et Cie., entrepreneurs, jusqu'au 1er décembre 1861, dressé d'après les prix et le mode de mesurage adoptés pour les travaux faits et à faire, et approuvé par l'honorable H. H. Killaly.

No. de l'item.	Désignation des travaux exécutés et des matériaux fournis.	PAR CONTRAT.		
		Quantité.	Prix de la cédule.	Valeur totale.
1	Excavation dans la terre jusqu'à la ligne primitive des bases..... yards ou verges cub.	8604	\$ 0 21	\$ 1806 84
2	do roc do ... do	404	0 52	210 08
3	Grosse maçonnerie dans les murs..... do	9372	1 75	16401 00
4	Maçonnerie en pierre de Nepean..... do	308	6 00	1848 00
5	Briques posées dans les murs extér.. par mille.	433020	7 00	3031 14
6	do do murs intérieurs.. do	276190	6 30	1739 99
7	Pierre d'Ohio posée..... pieds cubes.	18737	0 45	8431 65
8	Main-d'œuvre, travail uni, pierre d'Ohio.... Ouvrages pieds carrés.	25079	0 12	3009 48
9	Main-d'œuv. faces rentrantes..... omis à déduire. do	1415	0 16	226 40
10	do moulures... do	2815	0 20	563 00
11	do do arrondies } do	3219	0 25	804 75
12	Sculptures sur la pierre d'Ohio.....	1450 00
13	Solives en fer roulé au cylindre posées, par ton.	85	100 00	8500 00
14	Portes des voûtes, prêtes, (fer forgé) chacune.	No. 11	200 00	2200 00
15	Couronnement en fer forgé, prêt..... pieds de long.	757	3 00	2271 09
16	Liens dans les toits, boulons et jambages de cheminées en fer forgé, par lb.	11617	0 12	1394 04
17	Bois sain en partie prêt pour les ouvrages de menuiserie..... M. M. B.	53 M.	25 00	1325 00

BORDEREAU DES TRAVAUX exécutés et des matériaux fournis, etc.—(Suite.)

No. de l'item.	Désignation des travaux exécutés et des matériaux fournis.	PAR CONTRAT.			
		Quantité.	Prix de la cédule.	Valeur.	Valeur totale.
18	Madriers et planç. de sapin dans les toits M. M. B.	150 M.	\$ 19 00	2850 00	
19	Cintres des arcs pieds carrés.	3708	0 07	259 56	
20	Tuyaux de 12 p. en poterie vernie et à jonctions, posés dans les conduits..... pieds de long.	100	0 42	42 00	
20½	do 9 pouces do do	216	0 35	75 60	
					\$58439 53
	MATERIAUX DELIVRES.				
21	Grès bleu, et grès d'Ohio, Brockville matériaux fournis Potsdam..... pieds cubes.	6500	0 45	2925 00	
22	Pierre calcaire brute toise 216 pieds.	10	3 00	30 00	
23	Briques..... par M.	65	3 50	227 50	
23½	Briques à Kiln sur le ter. du gouv..... do	115	3 00	345 00	
24	Chaux..... par boisseau.	600	0 12	72 00	
25	Sable de rivière..... yards cubes.	1163	0 45	523 35	
26	Ardoises pour couvertures..... par carré.	390	5 00	1950 00	
27	Lattes pour plâtrage, (fendues) par M.	150	3 00	450 00	
28	Bois sain..... M. M. B.	200	13 30	2660 00	
29	Bois commun do	100	10 00	1000 00	
30	Chêne, planches et madriers do	17	25 20	428 40	
31	Feuilles de plomb laminé par lb.	17000	0 07	1190 00	
32	Fer en barre..... do	12000	0 06	720 00	
32½	Solives en fer roulé au cylindre par ton.	10	80 00	800 00	
					\$13321 25
	OUVRAGES EXTRA.				
33	Pierre d'Ohio aux angles, pierre calcaire déduite pieds cubes.	3578	\$1 18	\$4222 04	
34	Main-d'œuvre, travail uni, do pieds carrés.	11147	0 40	4458 80	
34½	Chanfreins..... do	575	0 52	299 00	
35	Façades en pierre de Nepean dans les murs indiqués au contrat, pierre calcaire déduite do	53427	0 50	26713 50	
36	Parpaings en pierre de Nepean do déduite pieds cubes.	6620	0 50	3310 00	
37	Plinthes, pierre de Nepean do déd.... pieds carrés.	2000	0 23	460 00	
38	Augmentation du prix de la maçonnerie dans la tour princip., pierre calc... yards cubes.	1471	6 25	9193 75	
39	Augmentation do dans les portes des soubassements pieds carrés.	600	0 20	120 00	
40	do do fenêtres du 1er étage.... chacune.	No. 9	17 00	153 00	
41	do do do du 2ème étage... do	No. 7	26 50	185 50	
42	do architraves moulées, revêtements moulés et à panneaux, à déduire du prix des fenêtres d'après la liste., pieds carrés.	900	0 83	747 00	
	MATÉRIAUX FOURNIS.				
43	Façades des murs en pierre de Nepean... pieds carrés.	425	0 42	178 50	
44	Grès d'Ohio..... pieds cubes.	940	1 25	1175 00	
					\$51216 09
	OUVRAGES ADDITIONNELS.				
45	Excavation dans la terre au-dessous de la ligne primitive des bases..... yards ou verges c.	3256	0 55	1790 80	
46	Couches dures..... do	2396	2 50	5990 00	
47	Dans le roc, à 5 pieds de profondeur... yards ou verges c.	3347	2 00	6694 00	
48	do 10 do do	3895	3 00	11685 00	
49	do 15 do do	2676	4 25	11373 00	
50	do 20 do do	1031	6 00	6186 00	

BORDEREAU DES TRAVAUX exécutés et des matériaux fouruis, etc.—(Suite.)

No. de l'item.	Désignation des travaux exécutés ou des matériaux fournis.	Travaux additionnels relatifs au chauffage et à la ventilation.			
		Quantité.	Prix actuel.	Valeur.	Valeur totale.
			\$ cts.	\$ cts.	
51	Dans le roc, à 25 pieds de profondeur pour égouts et conduits à air au-dessous de la ligne du contrat..... yards ou verges c.	620	7 00	4340 00	
52	do 30 do do	277	8 00	2216 00	
53	Remblayage pris du lieu de dépôt, y compris le refoulement..... do	5943	0 75	4457 25	
54	Béton dans les fondations do	99	3 50	346 50	
55	Grosse maçonnerie, murs, égouts, conduits à air, etc.,..... do	10806	6 50	70239 00	
56	Pierre en blocs chambre des chaudières do	689	8 00	5512 00	
57	Libage taillé dans les égouts et les conduits à air, etc.,..... pieds carrés.	28572	0 40	11428 80	
58	Arcs en p. de t. dans les m. et les c. à air do	8018	0 35	10824 30	
59	Arcs et extradados dans les égouts..... do	14709	1 75	25740 75	
60	Libage taillé et prêt pour égouts et cond. do	25050	0 35	8767 50	
61	Arcs en p. de tail. pour con. à air, prêts do	2166	1 20	2599 20	
62	Briques posées dans les murs dont l'épaisseur a été augmentée..... Par M.	2002571 957360	13 80 6 30	} 21604 11	
63	Taille des pierres pour arcs ébrasés, jambages, soffites, travail dans les arcs et briquetage pieds carrés.	9000	0 15		1350 00
63½	Taille des pierres dans les arches ébrasés, en parabole..... pieds carrés.	4000	0 20	800 00	
64	Tuyaux de ventilation, do. air chaud, do. fumée..... pieds de long.	9724	0 25	2431 00	
65	Encorbellements dans le briquetage pour corniches..... do	14000	0 10	1400 00	
66	Blocs de pierre de Gloucester dans le drain d'embranchement..... pieds cubes.	256	0 30	76 80	
67	Dall. rondes bouchardées, main-d'œuvre pieds carrés.	159	0 75	119 25	
68	Dalles de pierre calcaire, pour couvrir le conduit..... do	205	0 20	41 00	
68½	Façades piquées au marteau dans le drain..... do	217	0 25	54 25	
69	Tuyaux de 15 pcs. en poterie vernie et à joints..... pieds de long.	128	1 20	153 60	
70	do 9 pcs. do do	539	0 70	377 30	
71	do 4 pcs. do do	156	0 40	62 40	
72	Pavage en pierre de Nepean dans les conduits pieds carrés.	4619	0 25	1154 75	
72½	Couverture en pierre de Nepean pour les égouts..... do	697	0 30	209 10	
73	Façades des murs, pierre de Nepean..... do	11126	0 50	5563 00	
74	Marches en pierre de Nepean, trav..... pieds cubes.	104	1 45	150 30	
75	Pierre de Potsdam dans les arcs de support..... pieds carrés.	454	1 00	454 00	
76	Pierre d'Ohio et de Brockville, dans les moulures pieds cubes.	16352	1 25	20440 00	
77	Travail uni, pierre d'Ohio..... pieds carrés.	33516	0 40	13400 40	
78	do faces arrondies..... do	5459	0 52	2838 68	
79	Travail, faces rentrantes, pierre d'Ohio. do	1656	0 52	861 12	
80	do arrondies do do	2504	0 52	1302 08	
80½	Moulures gothiques do	1188	1 00	1188 00	
81	Moulures et chanfreins, main-d'œuvre. do	403	0 50	201 50	
82	do do arrondies do do	1941	0 64	1242 24	
83	Moulures gothiques main-d'œuvre..... do	2780	0 90	2502 00	
84	do do arrondies do do	409	0 90	368 10	
84½	Moulures gothiques circulaires..... do	903	1 50	1354 50	
85	Faces polies..... do	20561	0 09	1850 49	
86	Linteaux de pierre bleue d'Ohio dans les voûtes..... do	30	0 75	22 75	
87	Fer pour ornements dans les étançons, couronnements et taquets..... par lb.	2070	0 45	931 50	
88	Liens et boulons de fer forgé do	2658	0 15	398 70	
89	Solives en fer roulé au cylindre par ton.	30	140 00	4200 00	

BORDEREAU DES OUVRAGES exécutés et des matériaux fournis, etc.—(Suite.)

No. de l'item.	Désignation des ouvrages exécutés et des matériaux fournis.	Ouvrages additionnels relatifs au chauffage et à la ventilation.			
		Quantité.	Prix actuel.	Valeur.	Valeur totale.
	OUVRAGES ADDITIONNELS.				
90	Cintres des arcs, égouts, voûtes à air chaud, conduits pieds carrés.	13842	\$ cts. 0 20	\$ cts. 2768 40	
91	Echafaudage.....			5000 00	
92	Journées d'ouvriers, mémoires acquittés.....			2479 20	
92½	Pour couverture provisoire.....			2632 00	
92¾	Sculpture sur la pierre d'Ohio			1000 00	
	MATERIAUX FOURNIS.				
93	Grès bleu d'Ohio, Brockville et Potsdam..... pieds cubes.	2622	1 25	3277 50	
94	Façades en pierre de Nepean..... pieds carrés.		0 42		
95	Dalles de pierre de Nepean..... do	200	0 25	50 00	
96	Pierre à chaux de Gloucester..... pieds cubes.	225	0 30	67 50	
97	Pierre calcaire brute..... toise 216 pieds.	7	5 00	35 00	
98	Sable de rivière yards cubes.	900	0 45	405 00	
99	Briques..... par M.	60	8 50	510 00	
99½	Briques sur le terrain du gouvernement à Kiln..... par M.	115	8 00	920 00	
100	Chaux..... par boisseau.	600	0 20	120 00	
101	Ardoises pour couvertures..... par M.	30	8 00	240 00	
102	Lattes pour plâtrage par M.	50	4 50	225 00	
103	Bois commun, M. B..... par M.	41	10 00	410 00	
104	Bois sain, M. B..... par M.	55	20 00	1100 00	
105	Madriers et planches de chêne, M. B... par M.	3	30 00	90 00	
106	Feuilles de plomb laminé..... par lb.	3000	0 13	390 00	
107	Fer en barres par lb.	5000	0 06	300 00	
					\$301319 12
	Total pour le bloc Est, report, page 338.....				\$424295 99

NOTE.—Tous les ouvrages doivent être portés au bordereau du mois pendant lequel ils ont été exécutés.

Daté du onzième jour de mars 1862.

Nous certifions que le bordereau ci-dessus est exact.

(Signé,)

“

“

STENT ET LAVER,
Architectes.

HAMILTON H. KILLALY.

JONES, HAYCOCK ET CIE.

J. H. PATTISON, mesureur des travaux.

BLOC OUEST.

BORDEREAU DES OUVRAGES exécutés et des matériaux fournis, pour les Edifices des Départements, à Ottawa, par MM. Jones, Haycock et Cie., entrepreneurs, jusqu'au 1er décembre 1861, dressé d'après les prix et le mode de mesurage adoptés pour les travaux faits et à faire, et approuvé par l'honorable H. H. Killaly.

No. de l'item.	Désignation des ouvrages exécutés et des matériaux fournis.	D'APRES LE CONTRAT.			
		Quantité.	Prix de la cédule	Valeur.	Valeur totale.
1	Excavation dans la terre jusqu'à la ligne primitive des bases..... <i>yards</i> cubes.	3702	\$ 0 21	\$ 777 42	
2	Roc do	1072	0 52	557 44	
3	Grosse moçonnerie dans les murs..... do	6390	1 75	11182 50	
4	Pierre de Nepean brute dans les renforts do	224	6 00	1344 00	
5	Briques posées dans les murs extér. par M.	328800	7 00	4779 60	
6	do do intérieurs. do	207650	6 30	1408 19	
7	Pierre d'Ohio posée..... .. <i>pieds</i> cubes.	12429	0 45	5593 05	
8	Main-d'œuvre ordinaire, murs..... <i>pieds</i> carrés.	14328	0 12	1719 36	
9	do faces rentrantes..... do	1748	0 16	276 68	
10	Moulures, main-d'œuvre..... do	3041	0 20	608 20	
11	Faces arrondies, do do	2014	2 50	503 50	
12	Sculptures, pierre d'Ohio..... do			734 00	
13	Solives en fer roulé au cyl'dre, posées, par tonneau.	75	100 00	7500 00	
14	Portes des voûtes, prêtes, fer forgé... chacune.	No. 8	200 00	1600 00	
15	Couronnement en fer forgé..... <i>pieds</i> de longueur.	757	3 00	2271 00	
16	Liens, jambages de cheminées et boulons en fer forgé..... par lb.	4762	0 12	571 44	
17	Bois sain en partie prêt pour les ouvrages de menuiserie..... M. B.	53050	25 90	1326 25	
18	Madriers de sapin, et planches, pour toits..... do	171	19 00	3249 00	
19	Cintres des arcs..... <i>pieds</i> carrés.	2321	0 07	162 47	
20	Tuyau en poterie vernie, à joints, et posé dans les conduits... .. <i>pieds</i> de longueur.	146	0 35	51 10	
21	Trappes en syphon..... chacune.	No. 2	2 00	4 00	
MATERIAUX FOURNIS.					
22	Pierre bleue d'Ohio, de Potsdam et Brockville..... <i>pieds</i> cubes.	6000	0 45	2700 00	
23	Pierre calcaire brute..... toise, 216 p.	50	3 00	156 00	
24	Ardoises pour couvertures..... par carré.	260	5 00	1300 00	
25	Briques par M.	80	3 50	280 00	
25½	Briques sur le terrain du gouvernement à Kiln par M.	25	3 00	75 00	
26	Chaux..... par C.	700	0 12	84 00	
27	Sable de rivière..... <i>yards</i> cubes.	1600	45 00	720 00	
28	Lattes pour plâtrage par M.	180	3 00	540 00	
29	Bois sain, M. B..... par M.	150	13 30	1995 00	
30	Bois commun, M. B par M.	95	10 00	950 00	
31	Madriers et planches de chêne, B. M par M.	9	25 20	226 80	
32	Feuilles de plomb laminé..... par lb.	11380	0 07	796 60	
33	Fer en barres..... par lb.	17522	0 06	1051 32	
33½	Solives en fer, roulé au cylindre, fournies..... par ton.	5	80 00	400 00	
\$57390 92					
OUVRAGES EXTRA.					
34	Pierre d'Ohio, aux angles, pierre à chaux déduite <i>pieds</i> cubes.	2905	\$1 18	\$3427 90	
35	Main-d'œuvre ordinaire, angles..... <i>pieds</i> carrés.	7330	0 40	2932 00	
35½	Chanfreins aux angles, main-d'œuvre <i>pieds</i> cubes.	425	0 52	221 00	

BORDEREAU DES OUVRAGES exécutés et des matériaux fournis, etc.—(Suite.)

No. de l'item.	Désignation des travaux exécutés et des matériaux fournis.	D'APRES LE CONTRAT.		
		Quantité.	Prix actuel.	Valeur.
			\$ cts.	\$ cts.
36	Façades en pierre de Nepean ajoutées aux travaux portés au contrat, pierre calcaire déduite pieds cubes.	51808	0 50	25904 00
37	Plinthes en pierre de Nepean, pierre calcaire déduite do	0500	0 50	3250 00
38	Parpaings do do pierre calcaire déduite..... do	1800	0 23	414 00
39	Longrines rivées en fer forgé..... par ton.	1395	220 00	136 99
40	Augmentation de prix — portes des soubassements..... chacune.	600	0 20	120 00
41	do do fenêtres, 1er étage..... do	No. 9	17 00	153 00
42	do do fenêtres, 2e étage..... do	No. 7	26 50	185 50
43	Augmentation de prix—moulures des architraves, revêtements à moulures et à panneaux pour les fenêtres, déduits d'après la liste..... pieds carrés.	900	0 83	747 00
MATERIAUX FOURNIS.				
44	Pierre de Nepean pieds carrés.	514	0 42	215 88
45	Pierre d'Ohio..... pieds cubes.	30	1 25	25 00
46	Excavation dans la terre au-dessous de la ligne primitive des bases et dans les égouts..... yards cubes.	1868	0 55	1027 40
47	Couches dures..... do	5570	2 50	12925 00
48	Roc 5 pieds de profondeur..... do	3853	2 00	7706 00
49	Roc 10 do do do	4903	3 00	17709 00
50	Roc 15 do do do	4398	4 25	18691 00
51	Roc 20 do do do	1317	6 00	10902 00
52	Roc 25 do do do	945	7 00	6615 00
53	Roc 30 do do do	171	8 00	1368 00
54	Remblayage apporté du lieu de dépôt, y compris le refoulement do	4112	0 75	3084 00
55	Béton dans les fondations..... do	14	3 50	49 00
56	Grosses maçonnerie dans les murs, égouts conduits à air, etc..... do	7845	6 50	50992 50
57	Pierre en blocs dans la chambre des chaudières do	791	8 00	6328 00
58	Libage taillé dans les chambres des chaudières, les égouts, les conduits à air..... pieds carrés.	26877	0 40	10750 80
59	Arcs taillés dans les murs, et conduits à air do	6202	1 35	8372 70
60	Arcs et extradós dans les égouts..... do	12131	1 75	21229 25
61	Libage taillé, préparé pour do et conduits do	13168	0 35	4608 80
62	Conduits à air, arcs prêts..... do	664	1 20	796 80
63	Briques posées dans les murs en ajoutant par M :—			
	1,674,110 \$13 80 \$23,102 71.			
	Dédire du contrat 753,060 6 30 4,747 27. }			
64	Pierre de taille pour arcs ébrasés, jambages, soffites et arcs dans le briquetage pieds carrés.	10907	0 20	2181 40
64½	Façades aux arcs en paraboles pieds carrés.	900	0 30	270 00
65	Tuyaux de ventilation do, à air chaud, do pour la fumée..... pieds de longueur.	9487	0 25	2371 75
66	Encorbèlement dans le briquetage pour corniches do	20000	0 10	2000 00
67	Pavage des conduits, en pierre de Nepean..... pieds carrés.	8069	0 25	2017 25
68	Façades en pierre de Nepean..... do	3394	0 50	1697 00
				\$37732 27

BORDEREAU DES TRAVAUX exécutés et des matériaux fournis, etc.—(Suite.)

Désignation des ouvrages exécutés et des matériaux fournis.		Ouvrages additionnels relatifs au chauffage et à la ventilation.			
OUVRAGES ADDITIONNELS.		Quantité.	Prix actuel.	Valeur.	Valeur totale.
			\$ cts.	\$ cts.	
69	Marches en p're de Nepean, travaillée. pieds cubes.	260	1 45	377 00	
70	Pierre de Potsdam dans les arcs de sup. pieds carrés.	200	1 00	200 00	
71	Pierre d'Ohio dans les moulures pieds cubes.	10515	1 25	13143 75	
72	Travail uni " pieds carrés.	22185	0 40	8874 00	
73	Faces rentrantes " pieds carrés.	3737	0 52	1943 24	
74	Chanfreins, main-d'œuvre " pieds carrés.	1896	0 52	985 92	
75	Travail " pieds carrés.	2609	0 52	1356 68	
75½	Moulures gothiques " pieds carrés.	372	1 00	372 00	
76	Face arrondie " pieds carrés.	428	0 50	214 00	
77	Face rentrante arrondie " pieds carrés.	1038	0 64	664 32	
78	Chanfreins arrondis " pieds carrés.	1682	0 90	1513 80	
79	Moulures arrondies " pieds carrés.	55	0 90	49 50	
79½	Moulures gothiques arrondies pieds carrés.	452	1 50	678 00	
80	Polissage pieds carrés.	2485	0 09	223 65	
81	Fer pour ornements dans les étauçons, couronnements et taquets..... par lb.	3352	0 45	1508 40	
82	Liens et boulons de fer forgé..... par lb.	1300	0 15	195 00	
83	Solives en fer roulé par ton.	10	140 00	1400 00	
84	Madriers et planches pour toits, M. B. par M.	14246	50 00	712 30	
85	Cintres des arcs, égouts, voûtes à air chaud, conduits..... pieds carrés.	12304	0 20	2460 80	
85½	Sculpture sur la pierre d'Ohio.....			300 00	
86	Echafaudage			3500 00	
87	Journées d'ouvriers, mémoires acquittés.....			1132 22	
87½	Montant du compte pour le toit provisoire.....			5264 00	
					\$260120 17
MATERIAUX FOURNIS.					
88	Grès bleu d'Ohio et Potsdam..... pieds cubes.	800	1 25	1000 00	
89	Façades en pierre de Nepean..... pieds carrés.		0 42		
90	Dalles de pierre de Nepean pieds carrés.	750	0 25	187 50	
91	Pierre calcaire brute toise 216 pieds.	15	5 00	75 00	
92	Sable de rivière..... yards cubes.	120	0 45	54 00	
93	Briques par M.	100	8 50	850 00	
93½	Briques sur le terrain du gouv. à Kiln. par M.	200	8 00	1600 00	
94	Chaux..... par boisseau.	1000	0 20	200 00	
95	Ardoises pour couvertures par carré.	8	8 00	64 00	
96	Lattes pour plâtrage par M.	20	4 50	90 00	
97	Bois commun, M. B..... par M.	5	10 00	50 00	
98	Bois sain, M. B..... par M.	50	20 00	1000 00	
99	Madriers et planches de chêne, M. B... par M.	5	30 00	150 00	
100	Feuilles de plomb laminé..... par lb.	3000	0 13	390 00	
101	Fer en barres..... par lb.	6000	0 06	360 00	
					6070 50
	Montant du bloc est.....				\$361313 86
					424295 99
	Arrérages retenus.....				\$785609 85
					785609 98
	Montant de ces certificats et des précédents.....				\$707048 87

NOTE.—Tous les ouvrages doivent être portés au bordereau du mois pendant lequel ils ont été exécutés.

Daté du onzième jour de mars 1861.

Nous certifions que le bordereau ci-dessus est exact.

(Signé,)

"

"

STENT ET LAVER, Architectes.
JONES, HAYCOCK ET CIE.,
HAMILTON H. KILLALY.

J. H. PATTISON, Mesureur.

No. 134.

TORONTO, le 16 avril 1862.

T. Trudeau, écuyer.

MONSIEUR, — Comme complément de mon rapport sur les Edifices Publics d'Ottawa, j'ai l'honneur de vous soumettre un bordereau en double des ouvrages exécutés et des matériaux fournis pour le bloc du Parlement, jusqu'au 1er décembre dernier.

Je vous adresse aussi un bordereau en double des ouvrages exécutés et des matériaux fournis pour les Edifices des Départements jusqu'à la même date : c'est à cette époque qu'il a fallu prendre des mesures pour abriter les constructions pendant l'hiver.

Vous recevrez en même temps une estimation dressée avec soin par les architectes, et vérifiée par moi autant que possible, des dépenses à faire pour achever les édifices, niveler le terrain aux alentours, construire les clôtures, portails, etc., etc.

D'après les prix convenus, le montant des ouvrages exécutés jusqu'au 1er décembre 1861, pour les Edifices du Parlement, est comme suit :

Par M. McGreevy, entrepreneur	\$686,120 53	
A ajouter le montant du contrat de M. Garth.....	20,401 23	
		\$706,521 76
Pour les Edifices des Départements à la même date, par MM.		
Jones et Cie., entrepreneurs.....	\$785,609 85	
A ajouter le montant du contrat de M. Garth	16,769 05	802,378 90
		\$1,508,900 66
Pour achever les Edifices du Parlement, d'après l'évaluation		
des architectes.....	\$454,825 76	
Edifices des Départements	372,394 25	
Ouvrages à l'extérieur des édifices.....	267,290 00	1,094,510 01

RÉSUMÉ.

Ouvrages et matériaux jusqu'au 1er décembre 1861.....	\$1,508,900 66	
Somme jugée nécessaire pour achever les édifices.....	827,220 01	
(A cette somme on aura ultérieurement à ajouter, pour ou- vrages, divers environ \$68,000.).....		
Coût total des Edifices.....	2,336,120 67	
Coût des ouvrages au dehors, nivellement, clôtures, portails, etc.....	267,290 00	2,603,410 67

(On pourrait attendre pour fixer ce montant en adoptant une certaine somme, par exemple \$20,000, pour arranger les abords des édifices, on économiserait ainsi, pour le moment, \$247,290.00.)

Montant probable des ouvrages qu'on peut différer \$315,290 00

Le tableau précédent suffit pour se former une idée précise de l'état des travaux et de ce qu'il en coûtera pour achever les constructions dans un style conforme aux plans déjà adoptés.

L'excès des dépenses sur la somme primitivement votée est dû en grande partie aux travaux relatifs au système de chauffage et de ventilation ; mais, malgré les opinions diverses qu'on peut avoir à ce sujet, ces travaux sont trop avancés pour qu'on puisse songer à les suspendre ; non seulement on perdrait ainsi toutes les sommes dépensées, mais il en coûterait beaucoup pour combler ou boucher tous les conduits, tuyaux, etc., etc.

D'autres dépenses, qui ne sont cependant pas à regretter, sont venues des précautions "extra" qu'on a cru devoir prendre contre le feu ; on peut dire la même chose des dépenses occasionnées par la forte pente du roc sur lequel sont construits les édifices.

D'après l'état d'avancement des travaux, je ne vois pas pourquoi, en y mettant l'activité nécessaire, ils ne pourraient pas être prêts au mois d'août 1863.

Les Edifices du Parlement (non compris l'achèvement de la bibliothèque) pourraient certainement être habitables au 1er septembre 1864.

On n'a pas encore commencé la construction de la résidence du Gouverneur-Général

Je pense qu'on a ainsi différé parce qu'on s'est aperçu qu'il était peu convenable de la construire sur la langue de terre qui se trouve contigue au côté Est des éciuses. Sachant qu'un mécontentement général s'est répandu dans le public au sujet des dépenses considérables faites pour les édifices, je tiens à vous donner quelques explications relatives à mon intervention dans cette affaire, et surtout à l'augmentation des prix dans les ouvrages qui n'avaient pas été compris dans le contrat.

En général, et malheureusement, lorsqu'on doit adjudger certains travaux publics il se présente des soumissionnaires pour des montants beaucoup trop faibles.

Cela est dû sans doute au petit nombre de travaux publics entrepris depuis quelques années et au grand nombre des concurrents.

Les soumissionnaires, avides d'obtenir le contrat, fixent des prix de beaucoup inférieurs à la valeur des travaux, espérant trouver une compensation quelconque dans les "*ouvrages extra*" ou additionnels.

On peut certainement faire ce reproche aux entrepreneurs des Édifices dont il est ici question.

Les édifices publics à Ottawa étaient très-avancés lorsque je les ai visités en octobre dernier, pour tâcher de mettre fin aux différends qui s'étaient élevés entre les entrepreneurs et les officiers du Département, les premiers se plaignant du système de mesurage, des délais et insuffisances des paiements effectués, d'une confusion continuelle des ouvrages portés au contrat avec les "*ouvrages extra*" et surtout des prix indiqués dans les bordereaux mensuels dressés par les officiers du Département sus-mentionnés.

En présence de ces faits, l'Honorable Commissaire me donna mission, en ma qualité de partie non-intéressée, vu que je n'avais jusqu'alors rien eu à faire dans cette entreprise, d'inspecter les travaux, de prendre les mesures pour les suspendre, et de dresser rapport sur les meilleurs moyens d'abriter les constructions pendant l'hiver, en même temps, de fixer des prix raisonnables pour les ouvrages de toutes sortes qui avaient été exécutés et pour ceux qui restaient à faire.

Dans l'exécution de ces instructions, je m'aperçus de prime-abord, d'après un rapport du Commissaire-Adjoint au Commissaire, qu'on s'était servi pour les "*ouvrages extra*" d'une liste de prix annexée au contrat dans le but unique de régler les chiffres des bordereaux mensuels de l'état des ouvrages portés au contrat. Les différentes parties intéressées étaient formellement convenues, avant la signature des contrats, d'adopter des prix convenables et lucratifs pour les "*ouvrages extra*." En examinant les bordereaux mensuels, je me suis assuré que les officiers du Département ont pris sur eux de fixer pour les "*ouvrages extra*," des prix qui n'étaient point ceux de la liste, et qui n'avaient point été approuvés par le Département ni acceptés par les entrepreneurs comme prix définitifs.

Je dus donc m'occuper tout d'abord, en m'assurant du prix d'achat des matériaux, des moyens de transport, des pertes, etc., de fixer des prix raisonnables pour ces ouvrages.

Dans quelques cas j'ai conservé les prix fixés par les officiers du Département, dans d'autres, je me suis arrêté à une moyenne des prix fixés par les dits officiers et de ceux que les entrepreneurs réclament.

A quelques heures d'avis un officier du Département suspendit les travaux. Cette mesure était certainement nécessaire puisque l'allocation était épuisée; mais les entrepreneurs se trouvèrent par là dégagés de l'obligation d'achever les constructions pour le montant fixé, en même temps qu'ils réclamaient, à bon droit, une indemnité pour les pertes que cette suspension soudaine leur faisait subir.

Dans les arrangements que j'ai pris, j'ai eu soin d'obliger les entrepreneurs à exécuter complètement le contrat pour le montant fixé en faisant droit à leurs réclamations, mais j'ai été forcé de leur interdire de préparer des matériaux pendant l'hiver bien que ce soit la saison la plus favorable pour ce genre de travaux.

Je suis convaincu que, par ce moyen, la Province réalisera une économie considérable, tandis qu'en laissant courir la période du contrat on se serait exposé à des dépenses très-élevées.

Je suis d'opinion que les dépenses finales ne seront pas excessives, si on considère l'importance des travaux en voie de construction à Ottawa.

J'ose espérer que les observations précédentes, jointes aux volumineux documents que j'ai adressés de temps à autre au Département, contiennent tous les renseignements que l'Honorable Commissaire peut désirer sur la question.

Je suis,

Votre obéissant serviteur,

HAMILTON H. KILLALY.

BUREAU DU CONSEIL EXECUTIF,
Toronto, le 26 août 1859.

MONSIEUR,—Le conseiller faisant les fonctions de président me charge de vous transmettre la copie ci-jointe d'un mémoire de Son Excellence le Gouverneur-Général.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

WM. H. LEE.

Samuel Keefer, écuyer,
Commissaire-adjoint des Travaux Publics.

Mémoire adressé au Département des Travaux Publics pour servir de guide dans la révision des rapports du Commissaire-Adjoint et de l'architecte, M. Rubidge.

Il est impossible d'après les rapports de MM. Keefer et Rubidge, d'arriver à une conclusion sur les mérites relatifs des dessins.

Ces messieurs ne sont pas d'accord sur l'ordre dans lequel on doit classer les concurrents bien qu'ils aient donné la préférence à trois d'entre eux.

Pour les Edifices du Parlement, le dessin que M. Rubidge place *le premier* doit être le *second* d'après M. Keefer; *le premier* d'après M. Keefer est *le troisième* d'après M. Rubidge.

Le système qu'on a suivi pour classer les dessins me semble défectueux sous plus d'un rapport.

On a établi dix coefficients distincts dont la somme doit déterminer l'ordre de mérite de chaque dessin.

Mais, pour que ce système fût bon, les coefficients auraient dû être discutés et non pas déterminés arbitrairement, car alors qu'il peut se faire qu'un concurrent obtienne les plus hauts coefficients pour quatre des items les plus importants, et qu'il soit rejeté pour l'insuffisance des coefficients et qu'il obtiendra pour des items tout-à-fait secondaires.

Les conditions requises sont comme suit :

1. Bonne disposition du plan et de l'arrangement intérieur.
2. Economie dans le coût de la construction.
3. Adaptation aux matériaux locaux ou spécifiés.
4. Adaptation à l'emplacement.
5. Adaptation au climat.
6. Economie dans le chauffage et la ventilation.
7. Eclairage.
8. Beauté du dessin.
9. Conformité aux conditions à l'égard des renseignements requis.
10. Sécurité contre le feu.

Il me semble qu'on devrait supprimer la condition No 2 tant que l'architecte se tient dans les limites de la somme fixée d'avance par le gouvernement.

On devrait rejeter tout plan dont l'exécution doit dépasser cette somme.

Pour ce qui est d'adjuger le prix (*premium*) à tel ou tel dessin, il est inutile de tenir compte du montant annexé à ce dessin—autre chose est d'accorder ce prix et d'adopter un plan pour la construction des édifices.

Il me semble que les coefficients No. 1 et 8 devraient être plus élevés que le No. 3 et peut être que 4 qui n'a trait qu'à la bonne adaptation des édifices au site choisi.

Le No. 6 ne me semble pas pouvoir être compris dans ces plans, si ce n'est sous le titre: Facilités pour le chauffage et la ventilation.

Le No. 9 est tout à fait inutile, on devra évidemment rejeter tout dessin non conforme aux conditions requises.

Je désire que le Commissaire-Adjoint et l'architecte du Département des Travaux Publics examinent sérieusement ces différents points et commencent par rejeter tous les plans non conformes aux conditions requises ou dont l'exécution dépasserait la somme votée.

Ils devront ensuite faire rapport sur les dessins restants.

Il sera important qu'ils donnent leur opinion sur la beauté du dessin.

Il peut quelquefois se rencontrer des défauts dans les détails alors que les conditions les plus importantes sont parfaitement remplies.

Tout plan qui ne répondrait pas à l'emplacement, aux inégalités du terrain, etc., devra être nécessairement rejeté. C'est, selon moi, un des points les plus importants dans le choix du plan qu'on devra imposer aux soumissionnaires.

Le 25 août 1859.

(Signé,)

EDMUND HEAD.

COMPTES PUBLICS

DE LA

PROVINCE DU CANADA,

POUR L'ANNÉE

1861.

~~~~~  
MIS DEVANT L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, AVRIL 1862.  
~~~~~



QUÉBEC :

IMPRIMÉS POUR LES ENTREPRENEURS PAR HUNTER, ROSE & LEMIEUX, RUE STE. URSULE,
1862.

RAPPORT

DU

MINISTRE DES FINANCES DU CANADA.

A Son Excellence le très-honorable CHARLES STANLEY, Vicomte MONCK, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence les comptes publics de l'année 1861, accompagnés du rapport ordinaire du bureau d'audition.

Les explications détaillées dans lesquelles je suis entré dans mon rapport de l'an dernier sur la conversion et la consolidation de la dette publique, étaient suffisantes pour qu'aujourd'hui je me borne à ne donner qu'un court aperçu des progrès faits par cette importante mesure.

Je n'ai pas cru à propos, l'année dernière, de renouveler la proposition d'échanger les bons (*débetures*) de 5 pour cent contre ceux de 6 pour cent, parce que j'ai pensé qu'il me fallait constater à laquelle des deux espèces de garanties le public accordait sa préférence, avant que de réitérer l'offre de conversion. Je n'ai donc pas à rendre compte d'aucune transaction de cette nature.

Le rachat des bons du fonds d'emprunt municipal a continué de s'effectuer avec succès et sans interruption. Le montant en circulation, le 31 décembre 1860, était de \$2,936,536 01; au 31 décembre 1861, il n'était plus que de \$399,030 67, ce qui élève à \$2,537,505 34 le montant racheté. Sur la balance en circulation au 31 décembre dernier, le rachat jusqu'à ce jour se monte à \$210,933 33.

La dépense totale, en y comprenant le rachat de la dette publique, a été	
de	\$14,742,834 28
Les recettes totales s'élèvent à.....	12,655,581 48
	<hr/>
La différence, qui est de...	\$ 2,087,252 80
	<hr/>

a été comblée par un changement dans les balances en caisse et aux mains des banquiers, suivant qu'il appert au tableau No. 3.

Les dépenses peuvent s'analyser de la manière suivante :

Dépense ordinaire.....	\$ 9,318,180 02
Indemnité seigneuriale, qui, jusqu'à l'expiration de la commission, est payée sur le fonds spécial.....	224,133 46
Travaux publics permanents.....	906,213 88
Avances à rembourser.....	218,898 77
Remboursement de sommes dues par la province.....	519,945 00
Paiements sur des fonds spéciaux.....	751,590 94
Rachat de la dette publique.....	\$2,738,872 21
Do Bons du lac St. Pierre.....	65,000 00
	<u>2,803,872 21</u>
	<u>\$14,742,834 28</u>

Les recettes peuvent se répartir de la manière suivante :

Revenu ordinaire, comprenant les montants reçus à compte du fonds d'emprunt municipal, et l'intérêt reçu des compagnies de chemin de fer....	\$ 7,841,311 25
Placements réalisés et avances remboursées.....	1,116,219 29
Recettes à compte des fonds spéciaux.....	934,048 36
Bons émis.....	2,764,002 58
	<u>\$12,655,581 48</u>

On voit, par ce qui précède, qu'il n'y a eu, durant l'année, aucune augmentation de la dette fondée de la province ; les seules garanties émises l'ont été pour le rachat de celles qui étaient déjà en circulation ; pour cette raison, il n'a été fait aucun usage du pouvoir accordé par la législature d'émettre de nouveaux effets pour combler la dépense probable de l'année.

En prenant en considération le total de la dépense et des recettes, il y aurait un déficit de.....\$ 2,087,252 80.

Sur ce chiffre, la somme de..... 906,213 88

est affectée à des travaux publics permanents, pour l'exécution desquels le gouvernement était autorisé à effectuer des emprunts, laissant un déficit en 1861 de..... 1,181,038 92.

Néanmoins, comme on n'obtient ce résultat qu'en y comparant des items de dépense et de recette portant un caractère exceptionnel, il sera plus exact de comparer la dépense ordinaire avec le revenu ordinaire :

Dépense	\$9,318,180 02
Revenu	7,841,311 25
Déficit.....	<u>\$1,476,868 77</u>

La cause de ce déficit découle tout naturellement de l'interruption du commerce par suite de la guerre civile américaine, dont les conséquences peuvent être facilement appréciées si l'on songe que la perception des droits de douane seule, a subi une dépression de trois-quarts d'un million de piastres dans le dernier semestre de l'année expirée.

Si ce déplorable état de choses continue aux Etats-Unis, notre revenu devra s'en ressentir gravement, et il nous faudra prendre quelque nouveau moyen de parer au déficit de nos recettes ordinaires. Heureusement que le système de taxes que l'on est sur le point d'adopter aux Etats-Unis va permettre au Canada de prélever les deniers qui lui sont nécessaires, sans avoir besoin de rompre avec les vrais principes de l'économie politique et sans être obligé de recourir aux taxes directes, si peu compatibles avec le caractère de notre population.

Le tout respectueusement soumis.

A. T. GALT,
Ministre des Finances.

Québec, 8 avril 1862.

BUREAU D'AUDITION,

Québec, 1er avril 1862.

MONSIEUR,—Il n'y a, dans les comptes publics de l'année 1861, que bien peu de sujets sur lesquels il soit nécessaire d'attirer votre attention, néanmoins, j'ai l'honneur de vous soumettre les remarques suivantes.

En exposant la situation financière, le montant des bons émis au compte du nouvel emprunt à 5 pour cent a été, cette année, distingué des anciens bons provinciaux en circulation, afin de faire ressortir plus clairement le succès de la conversion. L'état de la dette totale au commencement et à la fin de l'année était comme suit :

	Décembre 1860.	Décembre 1861.
	\$ cts.	\$ cts.
Emprunt garanti par le gouvernement impérial.	7,300,000 00	7,300,000 00
Bons et fonds publics à 5 pour cent	27,264,011 77	30,020,317 38
Anciens bons provinciaux payables à Londres.	11,531,228 44	11,430,001 77
do do do en Canada.....	1,733,120 28	1,691,655 19
Garanties de chemins de fer.....	14,376,133 34	14,354,233 34
Fonds d'emprunt municipal, Haut et Bas-Canada	2,936,536 01	399,030 67
Autres créances garanties	451,439 97	431,239 97
Total.....	65,592,469 81	65,626,478 32
Moins—Fonds impérial d'amortissement	7,300,000 00	7,300,000 00
Dette brute.....	58,292,469 81	58,326,478 32
Intérêt brut sur cette somme.....	3,122,354 00	3,118,488 00

L'an dernier, nous avons coté l'intérêt brut à \$3,151,719, dans la supposition que les bons du fonds d'emprunt municipal porteraient 6 pour cent d'intérêt; mais comme on n'a payé que 5 pour cent,

sur ces bons, l'évaluation du montant payable doit être réduite comme ci-dessus. La somme réelle imputable à l'année 1861, se divise comme suit :—

Intérêt total payé sur la dette fondée	\$3,580,319
Moins—Arrérages des années précédentes	121,035
	3,459,284
Ajoutez ce qui n'était pas payé le 31 décembre 1861	28,236
	3,487,520
Moins—Reçu sur le fonds d'amortissement impérial.....	356,532
	3,130,988

Total qui s'élève à \$3,634 de plus que l'évaluation exacte, la différence provenant des émissions et conversions opérées à différentes époques de l'année.

Les détails du rachat de la dette figurent dans le tableau ci-joint, marqué B; en outre les bons du lac St. Pierre, au montant de \$65,000 ont été rachetés, seulement pour la part de l'intérêt dont la province est légalement responsable; le rachat, en conséquence, a été porté à un compte spécial.

Nous avons continué, comme précédemment, à porter les dépenses provenant du rachat des droits seigneuriaux, à la colonne des fonds de dépôt, bien que la législation de 1859 ait matériellement changé la nature de ces dépenses. Nous espérons que le résultat du recensement et l'achèvement des cadastres nous aurait mis à même de faire entrer cet item dans les comptes de 1861; mais nous ne sommes pas encore en possession des renseignements nécessaires pour opérer cette entrée d'une manière satisfaisante. En 1862, la balance du fonds formé en 1854 sera soldée, terminant ainsi le chapitre de dépense, et, à l'avenir, la dépense annuelle, environ \$160,000, sera comprise dans l'intérêt sur la dette publique, au lieu de paraître, comme à présent, dans les comptes publics au chapitre du rachat des droits seigneuriaux. En même temps, une somme équivalente au montant de l'octroi provincial de \$600,000, qui, avec l'intérêt, a jusqu'ici fait partie du fonds seigneurial, sera portée à l'avoir du fonds de construction du Haut-Canada, et un compte spécial sera ouvert pour le fonds d'emprunt municipal dans le Haut et le Bas-Canada, jusqu'à concurrence de l'intérêt payé aux seigneurs, conformément à l'acte de 1859. Ce nouvel item n'occasionnera, d'ici à plusieurs années, aucune dépense additionnelle dans le Haut-Canada, mais il faudra prendre à même le fonds du Bas-Canada certaines sommes devant être affectées aux townships.

Le fonds indien n'ayant été complètement soumis au contrôle du gouvernement provincial que pendant une période partielle de l'année, nous l'avons entré comme auparavant dans les comptes de 1861, mais dorénavant les détails des recettes et dépenses seront donnés comme pour les autres départements du service public.

Ci-joint un tableau comparatif des recettes et dépenses de 1860 et 1861, marqué A.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,)

JOHN LANGTON,
Auditeur.

WM. DICKINSON,
Sous-inspecteur-général intérimaire.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des douanes.

A l'honorable A. T. GALT,
Ministre des finances.

ETAT COMPARATIF de toutes les recettes et dépenses

PAIEMENTS.	1860.		1861.	
	\$	cts.	\$	cts.
Intérêt sur la dette publique	3,766,887	05	3,735,789	05
Frais d'administration	216,880	86	67,298	91
Change	3,917	11	26,666	70
Fonds d'amortissement—emprunt impérial	6,453,200	00		
do emprunt consolidé canadien	34,066	67	119,391	79
Rachat de la dette publique	15,885,086	42	2,738,872	21
Prime et escompte	1,775,020	10	13,441	35
Gouvernement civil	423,100	02	437,285	49
Administration de la justice, B.-C	338,168	15	350,557	54
do do H.-C	313,884	51	320,176	55
Police	30,850	79	30,548	20
Inspection du pénitencier, des prisons de réforme et autres	101,721	45	1,468,048	55
Législation	472,553	54	453,124	57
Enseignement, Est	259,600	86	249,601	91
do Ouest	263,171	04	217,192	11
Institutions scientifiques et littéraires	17,220	00	77,900	00
Hôpitaux et institutions de charité	274,097	95	22,041	55
Exploration géologique	22,000	08	20,315	09
Milice et force enrôlée	107,389	55	84,687	60
Arts, agriculture et statistiques	27,216	00	2,317	00
Recensement	1,224	75	118,393	77
Sociétés d'agriculture	101,507	40	102,620	21
Emigration et Quarantaine	36,022	11	48,435	57
Pensions	36,890	63	34,509	38
Annuités des sauvages	35,270	00	35,420	00
Travaux et édifices publics	511,641	73	1,036,240	45
Loyers, réparations, etc., do	61,674	83	39,572	05
Chemins et ponts	188,520	38	181,668	81
Service à vapeur océanique et de l'intérieur	766,822	36	432,022	73
Phares et service des côtes	120,921	31	110,462	08
Pêcheries	22,488	87	27,342	00
Rachat des droits seigneuriaux	213,036	60	224,133	46
Inspection et mesurage de bois	63,089	97	68,399	06
Inspections des chemins de fer et bateaux à vapeur	12,984	26	15,113	17
Avances	1,238,236	86	231,723	43
Commutation avec le clergé	3,716	91		
Fonds des municipalités du Haut et du Bas-Canada	374,145	13	445,314	27
Bons achetés pour le fonds des dépôts	40,000	00		
Fonds Indien	150,015	19	99,726	07
Nouvelle monnaie	10,727	59		
Lignes auxiliaires			340,000	00
Translation du siège du gouvernement	5,978	32		
Réception de Son Altesse Royale le prince de Galles	204,884	07	63,225	29
Items divers	57,536	81	45,849	91
Econome de l'université			179,945	00
Perception du revenu:				
Douanes	351,619	34	363,401	44
Accise	34,064	54	31,779	87
Postes	633,516	20	442,521	19
Travaux publics	235,627	00	279,006	92
Revenu territorial, y compris les terres de l'artillerie	152,426	82	277,503	93
Amendes et confiscations	11,598	23	14,380	59
Revenu casuel	3	60		
Fonds spéciaux	120,382	59	98,869	46
Moins—Bons non rachetés en espèces	36,882,597	55		
	886,849	58		
Total des paiements	35,995,747	97	14,742,834	23

BUREAU D'AUDITION, Québec, février 1862.

de la province pour les années 1860 et 1861.

RECETTES.	1860.		1861.	
	\$	cts.	\$	cts.
<i>Revenus ordinaires.</i>				
Douanes	4,756,724	18	4,774,562	26
Accise	306,536	35	344,665	14
Poste	330,865	41	357,015	40
Frais de port océanique	48,455	32	100,709	45
do (ancien compte)	25,996	65		
Travaux publics	264,230	85	324,619	63
Bateaux à vapeur provinciaux	21,995	40	30,578	35
Revenu territorial	644,806	41	678,922	82
Revenu casuel	88,948	98	22,124	39
Prêt aux incendiés de Québec	448	93	685	26
Intérêt sur placements et avances	448,814	56	489,304	91
Prime et escompte			18,932	67
Impôts sur les banques	49,478	22	52,374	95
Honoraires de justice	40,879	98	32,514	84
Amendes et confiscations	19,749	44	24,283	39
<i>Revenus spéciaux.</i>				
Honoraires de justice, H.-C	60,193	81	40,826	77
do do B.-C	77,504	15	81,950	39
do do B.-C			529	72
Fonds des marins	11,135	89	14,255	18
Taxe sur les passagers, [Emigration et quarantaine]	2,830	50	19,112	00
Police riveraine	11,154	72	12,890	25
Inspection des bateaux à vapeur et chemins de fer	9,328	92	23,372	33
Pêcheries	4,091	18	7,371	85
Honoraires du bureau du préposé à l'engagement des matelots	1,164	00	860	00
Honoraires du bureau des inspecteurs de bois	60,504	17	67,304	25
<i>Bons, etc.</i>				
Bons vendus	24,937,857	70	2,231,526	68
Inscription d'effets publics	2,326,154	07	524,778	91
Fonds d'amortissement, prêt impérial	3,158,614	47		
Prime et escompte	1,907	08		
Produit de la vente de travaux publics	1,184	18	7,696	99
<i>Compte des garanties et avances.</i>				
Fonds d'emprunt municipal, H.-C	217,577	33	186,309	00
do do B.-C	88,970	37	93,978	47
Prêt aux incendiés de Québec	10,761	29	4,814	55
Société d'hommes de loi, H.-C	19,239	17	19,936	47
Palais de justice, B.-C	21,606	39	24,224	47
Fonds de construction du H.-C., compte de débentures	10,716	00	12,693	75
Chemin de fer Grand-Tronc, compte d'avances			1,000	00
Chemin de fer Grand Occidental, compte d'intérêt	143,747	08	24,160	00
Chemin de fer du Nord, do			475	00
Nouvelle monnaie	149,178	40	4,803	27
Service de remorquage en bas de Québec, compte d'avance	12,000	00		
Intérêt sur l'emp. consol. canadien, avance à la cie. du c. f. G.-T.	113,144	89		
do do do bons de Toronto	132,568	00		
Compte des placements du fonds consolidé			8,900	00
Placement sur l'emprunt consolidé			867,749	38
Compagnie des vapeurs océaniques			189,619	98
<i>Fonds des dépôts.</i>				
Fonds de construction du H.-C	17,433	58	16,475	55
Fonds des municipalités du H.-C	385,426	76	298,049	24
do do B.-C	34,130	45	26,976	07
Enseignement, H.-C	34,390	66	22,110	74
do B.-C	32,416	84	27,750	13
Fonds des terres des écoles communes	114,644	36	111,594	25
Licences d'auberges applicables aux municipalités, B.-C	1,992	47	3,400	99
Fonds Indien	160,899	29	256,629	02
Droit d'auteur	790	69	999	67
Conseil du district de Montréal	118	18		
Compensation aux inspecteurs du revenu	356	79	141	55
Compte du placement des fonds de dépôt	18,200	00	24,400	00
Econome de l'université	176,800	00	1,109	13
Evêché de Québec			41,878	68
Banque de prévoyance et d'épargnes			102,533	34
Total des recettes	39,615,664	51	12,655,581	48

JOHN LANGTON, Auditeur.

B.

TABLEAU des Bons rachetés durant l'année 1861.

	\$ cts.	\$ cts.
Travaux publics, 12 Vic., c. 5, 5 pour cent, sterling.....		101,226 67
Numéros consécutifs, 6 pour cent, courant.....	5,120 00	
Pertes de la guerre, do do	800 00	
Canal Welland, 7 Vic., c. 34 do	4,400 00	
Emprunt des incendiés de Québec, 10 Vic., c. 62 do	600 00	
Pertes de la rébellion, B.-C., 12 Vic., c. 58, 6 pour cent, courant	600 00	
Travaux publics, 13 et 14 Vic., c. 2, do do	30,545 20	
		42,065 20
Garanties de chemin de fer, 14 et 15 Vic., c. 73.....		21,900 00
Fonds d'emprunt municipal, H.-C., 16 Vic., c. 22.....	1,749,565 34	
Fonds d'emprunt municipal, B.-C., 16 Vic., c. 22, et 18 Vic., c. 13.....	804,515 00	
		2,554,080 34
Société des hommes de loi, H.-C., 9 Vic., c. 33.....	11,000 00	
Asile des aliénés, 13 et 14 Vic., c. 2 et 68.....	6,600 00	
Palais de justice de Montréal, 18 Vic., c. 164.....	2,000 00	
		19,600 00
		2,738,872 21

INDEX.

INDEX.

A.			B.—(Suite.)		
	PART.	PAGE.		PART.	PAGE.
Achat et posage de bouées, Bassin de Gaspé	i	119	Bons, C. E., émission de.....	ii	19
Administration de la justice, C. E.....	i	71	do en circulation, courant.....	ii	69
do do C. O.....	i	81	do do sterling.....	ii	72
Administration de la justice criminelle, C. O.	i	87	do compte spécial.....	ii	68
Administration, frais d'.....	i	45	do rachetés	i	47
Affaires, état des.....	i	1	do do état des	ii	78
Agriculture, bureau d'.....	i	54	do intérêt sur, payable en Canada..	ii	71
do dépenses contingentes..	i	69	do publics, état des	ii	75
Agriculture, sociétés d', C. E.....	i	111	Bons municipaux, C. E.....	ii	19
do do C. O.....	i	111	Bureau de l'adjutant-général de milice.	i	103
Amendes et confiscation, état des	i	34	Bureau d'agriculture	i	54
Amendes, milice	i	35	do dépenses contingentes	i	69
Annuités des sauvages.....	i	114	Bureau du procureur-général, C. E.....	i	57
Appropriations, balance des	ii	100	do do do C. O.....	i	57
Arbitrages	i	125	do dépenses contingentes..	i	66
Arpent. des terres de la couronne, C. E.	i	191	Bureau des examinateurs, service civil..	i	51
do do do C. O...	i	193	do dépenses contingentes..	i	61
do do déboursés.....	i	196	Bureau du secrétaire du gouv.-général..	i	50
Artillerie, batteries d', de campagne....	i	104	do do dépenses contingentes	i	59
do compagnies d', de pied.....	i	104	Bureau des inspecteurs de bois, état des honoraires du	ii	8
Arts, agriculture et statistiques	i	106	Bureau du conseil exécutif.....	i	53
Assemblée législative.....	i	92	Bureau du secrétaire provincial.....	i	50
Assistant greffier de la couronne et des plaids, C. O.....	i	82	do do dépenses contingentes	i	60
Asile des aliénés, Beauport,	i	100	Bureau du régistrateur provincial.....	i	51
do Toronto.....	i	100	do do dépenses contingentes	i	62
do do état de.....	ii	86	Bureau de poste de Québec.....	i	121
do Malden	i	100	Bureau du receveur-général.....	i	51
do do état de.....	ii	88	do do dépenses contingentes..	i	65
do Orillia.....	i	100	Burlington, canal de la baie de.....	i	116
do do état de.....	ii	89	do entretien, etc.....	i	183
do St. Jean.....	i	100	do revenu du.....	i	22
do do état de.....	ii	90			
Asile provincial des aliénés	i	100	C.		
do do état de.....	ii	86	Canal Chambly	i	116
Assurances, etc	i	128	do entretien du.....	i	183
Avances	i	141	do revenu du....	i	22
			Canal de Cornwall, entretien du	i	181
B.			Canal de Carillon et Grenville, entre- tien du	i	185
Balance des appropriations.....	ii	100	do do revenu du...	i	22
Banques, impôts sur les.....	i	32	Canal Lachine.....	i	115
Banques libres, état des.....	ii	94	do entretien, etc.....	i	182
Baptêmes, mariages et sépultures, état des	i	106	Canal de jonction.....	i	116
Bateaux remorq. au-dessus de Montréal	i	133	Canal Welland.....	i	115
do en bas de Québec	i	133	do entretien, etc.....	i	178
Bâtisses du gouvernement à Ottawa	i	120	do revenu du.....	i	22
Batteries l'artillerie de campagne.....	i	104	Canal de Williamsburgh, entretien du ..	i	181
Beauharnois, canal de	i	115	Canaux, dépenses sur les.....	i	115
do entretien, etc	i	180	do entretien des	i	178
Bibliothèque parlementaire, octroi à la Bilan	i	96	do revenu des	i	22
Bobcaygeon et Lindsay, écluses de, en- treten	i	187	Canaux de l'ordonnance.....	i	116
do do revenu des.....	i	22	Canaux de l'Ottawa et Rideau, entre- tien des	i	184
Bois et forêts, déduction sur les	i	201	Canaux de l'Ottawa, revenu des.....	i	22
			Canaux du St. Laurent	i	115
			do revenu des	i	22
			do navigation	i	117
			do portes d'écluses.....	i	116

C.—(Suite.)			D.—(Suite.)		
	PART.	PAGE.		PART.	PAGE.
Carabiniers, compagnies de	i	105	Dépenses générales de la province.....	i	37
Carillon et Grenville, canal de, entre- tien du.....	i	185	Dépenses et recettes de la province.....	i	6
do do revenu du	i	22	Dépenses de la justice criminelle, C. O.	i	87
Chancellerie, H.-C., cour de	i	81	Dépenses d'élections, conseil législatif..	i	92
Change	i	47	do assemblée législa- tive	i	92
Charités, maisons de, et hôpitaux.....	i	100	do contestées	i	95
Chemins et ponts	i	131	Dettes publiques fondées, intérêt sur la...	i	37
Chemins de fer d'Arthabaska et des Trois-Rivières	i	143	do non fondée.....	i	40
Civil, gouvernement.....	i	49	do frais de gestion de la.....	i	40
Colonisation des chemins, H. et B.-C....	i	132	Distribution des statuts.....	i	96
Commission de la frontière	i	145	Divers	i	144
Commissions d'enquêtes, affaires pu- bliques	i	144	do douanes.....	i	174
Compagnies de carabiniers.....	i	104	do justice, C. E.	i	79
do d'artillerie à pied	i	104	do do C. O.....	i	88
Conseil législatif.....	i	91	do impressions	i	144
Coroners, C. E.	i	77	do travaux publics.....	i	124
Cour du banc de la reine, H. C.	i	81	Division de l'audition, dép. des finances	i	51
do do B.-C.....	i	71	do dépenses contingentes.	i	63
Cours de circuit, allocations des, C. E....	i	72	Douanes, division des, dép. des finances	i	52
do do do C. O....	i	83	do déduction sur le revenu des...	i	146
Cour d'appel, C. E.....	i	75	do revenu des	i	11
do de chancellerie, C. O.	i	81	Draguage et posage de bouées à Picton et à Presqu'Île.....	i	119
do des plaids communs, C. O.....	i	81	Droits de douanes remis.....	i	175
do du banc de la reine, C. O.....	i	81	Droits de douanes.....	i	11
do do do C. E.....	i	71	do d'excise.....	i	16
do do do et des plaids communs, C. O.....	i	82	Droits de tonnage, Québec	i	102
do de vice-amirauté, C. E.....	i	72	do Montréal.....	i	102
do supérieur, C. E.....	i	71	E.		
Cours, interprètes des, C. E.....	i	78	Ecluses, revenu des.....	i	22
Cour de surrogate.....	i	86	Ecluse et digue de St. Ours, entretien de l'	i	186
Cours de recorder, C. O.....	i	87	do do do revenu de l'.	i	22
Coût du recensement	i	107	Ecluse de Ste. Anne.....	i	117
Crusement du Lac St. Pierre	i	117	do do entretien de l'.....	i	186
Cure-môle et pompes à vapeur.....	i	118	do do revenu de l'.....	i	22
D.			Ecoles de grammaire, fonds des, C. O. état des.....	ii	58
Déduction sur le revenu des douanes...	i	146	do revenu.....	ii	59
do do d'excise.....	i	177	Ecoles communes, fonds des terres des..	i	212
do do bureau de poste..	i	178	do état des.....	ii	65
do do travaux publics..	i	178	Edifices publics.....	i	120
do do saisies	i	205	Elections, dépenses d', conseil législatif	i	92
do do territorial.....	i	191	do do assemblée légis- lative	i	92
Déduction sur les saisies de la couronne.	i	205	do do contestées.....	i	95
do do état des...	i	34	Emigration et quarantaine.....	i	112
Département en loi de la couronne, C. E.	i	57	Emigrés et hôpital de marine, Québec..	i	100
do do do C. O..	i	57	Enquête, commissions d'.....	i	144
do dépenses contingentes....	i	66	Entretien des travaux publics.....	i	178
Département des terres de la couronne..	i	57	do des phares	i	133
do dépenses contingentes..	i	67	Enseignement, C. E.	i	97
Département des travaux publics	i	53	do état de l'.....	ii	62
do dépenses contingentes..	i	65	do C. O.....	i	98
Département du ministre des finances...	i	51	do état de l'.....	ii	58
do dépenses contingentes.	i	63	Erection de maison de douane, Québec.	i	121
do division des douanes..	i	52	do do do Hamilton.	i	121
do do do dépenses contingentes.....	i	174	do phares, lac Huron.....	i	119
do do division de l'audition..	i	53	do bureau de poste, Québec	i	121
do do do dépenses contingentes.....	i	64	do bâtisses du gouvernement à Ottawa	i	120
Département des postes.....	i	55	do prison de Kamouraska.....	i	122
do revenu et dépenses.....	i	19	do nouvelle prison, Québec.....	i	123
do déductions	i	178	do bâtisses judiciaires, district d'Algoma	i	48
Dépenses contingentes de la milice.	i	105	Escompte et primes.....	i	30
do des département publics.	i	59	do état de l'.....	i	30
do des protonotaires	i	76	Etablissement des terres vacantes, C.E..	i	132
do des shérifs, C. E.....	i	73	do do do C.O..	i	132
do du conseil exécutif....	i	63			

E.—(Suite.)		PART.	PAGE.	E.—(Suite.)		PART.	PAGE.
Etat des affaires		i	1	Etat des prisons de réforme, C. E.....		ii	93
do balances des appropriations.....		ii	100	do do C. O.....		ii	92
do impôts de banque.....		i	32	do revenu casuel.....		i	26
do revenu casuel.....		i	26	do do douanes.....		i	11
do liste civile, cédules A et B...		ii	95	do do excise.....		i	16
do fonds des rés. du clergé, C.E.		ii	51	do do pêcheries.....		ii	10
do do do C. O.		ii	49	do do bureau de poste.....		i	19
do fonds des ventes de terres des écoles communes.....		ii	65	do do travaux publics.....		i	22
do fonds consolidé.....		i	4	do do inspect. de ch. de fer et de bateaux-à-vapeur.....		ii	9
do do d'emprunt municipal, H.-C.....		ii	11	do do licences d'auberge.....		i	16
do do intérêt, H.-C.....		ii	13	do do territorial.....		i	24
do do fonds d'amort., H.C		ii	15	do commission seigneuriale....		ii	33
do do fonds, B.-C.....		ii	17	do fonds do.....		ii	32
do do bons émis, B.-C.....		ii	19	do fonds d'amortissement, emprunt canadien.....		i	31
do do do intérêt, B.-C.		ii	20	do surint. des hon. des inspect. et mesureurs de bois.....		ii	8
do do fonds d'amort., B.C		ii	22	do revenu territorial.....		i	24
do procureurs de comtés, C. O..		ii	1	do droits de tonnage, Québec et Montréal, pour l'hôpital des émigrants.....		ii	5
do honoraires du bureau des mesureurs de bois.....		ii	8	do do Québec, pour police riv. maison de trinité, Montréal.		ii	7
do bons en circulation, courant.....		ii	69	do do Québec.....		ii	85
do do sterling..		ii	72	do do Québec...		ii	84
do do comptes spéciaux..		ii	68	do fonds de construction, H.-C.		ii	31
do do dette publique.....		ii	75	do do d'amélioration, H.-C...		ii	52
do do rachetés.....		ii	78	do imprévus.....		ii	96
do éducation, Est.....		ii	62	Etat du surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois.....		ii	8
do do Ouest.....		ii	58	Expédition de la Rivière Rouge.....		i	125
do amendes et confiscations.....		i	34	Exploration géologique.....		i	102
do pêcheries, revenu des....		ii	10	do Est et Ouest, et dépenses contingentes.....		i	124
do banques libres.....		ii	94	do de l'Ottawa.....		i	124
do dépenses générales.....		i	37	F.			
do fonds des écoles de grammaire, C. O.....		ii	58	Fonds consolidé, etc., état du.....		i	4
do revenu do do.....		ii	59	do d'emprunt municipal, C. E..		ii	17
do intérêt sur placements, etc...		i	28	do do do C. O..		ii	11
do { Hon. de just., 9 V., c. 23 } do { 14 et 13 Vic., ch. 118 } do { 20 Vic., ch. 54. } do { Hon. de just., H.-C., 12 } do { Vic., ch. 63 et 64, et 19 } do { et 20 Vic., ch. 43..... } do { do 8 Vic., ch. 13. } do { 13 et 14 V., c. 53. } do { 13 et 14 V., c. 37. } do { do 16 Vic., ch. 19. } do { 20 do 44. }		ii	23	do do intérêt, C. O..		ii	13
do do applicable au palais de justice de Montréal.....		ii	26	do do do C. E..		ii	20
do do do à la prison de Kamouraska.....		ii	28	do do fonds d'amort., C. E..		ii	22
do do do à la prison d'Aylmer.....		ii	29	do do do C. O..		ii	15
do asile des aliénés, Toronto...		ii	86	do do bons émis, B.-C.....		ii	19
do do do Malden.....		ii	88	Fonds d'amortissement, emprunt consolidé canadien.....		i	47
do fonds des municipalités, C.E.		ii	48	do do état du.....		i	31
do do C. O..		ii	35	Fonds des écoles de grammaire, C. O., perception du.....		i	212
do do détail des paiements du C. O.....		ii	36	Fonds des terres des écoles communes, perception du.....		i	212
do bons en circulation.....		ii	75	Fonds des améliorations, C. O., état du.....		ii	52
do impôts sur les passagers....		ii	6	Fonds Indien.....		i	143
do asile provincial des aliénés..		ii	86	Fonds de construction, école normale, C. E.		ii	63
do pénitencier provincial.....		ii	91	Fonds spéciaux, perception des.....		i	211
do recettes et paiements.....		i	6	Fonds de construction, H.-C.....		i	123
do do provenant de l'achat des travaux publics.....		ii	83	do do état du.....		ii	31
do do provenant des primes et escomptes.....		i	30	Frais d'administration, dette publique..		i	45
do do pour intérêts sur placements.....		i	28	do do fonds spéciaux...		i	46
				Frais de perception des fonds spéciaux.		i	211
				G.			
				Gardiens de palais de justice.....		i	76
				do de prisons, C. E..		i	75
				do de phares, C. O.....		i	133
				do de dépôts de provisions.....		i	136

G.—(Suite.)		PART.	PAGE.	J.—(Suite.)		PART.	PAGE.
Glissoires de Trent, entretien, etc.....	i	187	Justice, { 13 et 14 V., C. 37 }	ii	3		
do do revenu des.....	i	22	honoraires { 16 Vic., ch. 19. }	ii	3		
do do travaux.....	i	118	de, H. C. { 20 Vic., ch. 44. }	ii	1		
do d'Ottawa, entretien des.....	i	187	do { 13 et 14 V., C. 53 }	ii	1		
do do revenu des.....	i	22	do { 8 Vic., ch. 13. }	ii	28		
do revenu des.....	i	22	do applicables à la prison de Ka-	ii	28		
Gouvernement civil.....	i	49	mouraska.....	ii	26		
do déboursés généraux.....	i	70	do do palais de justice de	ii	29		
Grands constables, C. E.....	i	78	Montréal.....	i	85		
Greffiers des cours de circuit, de la cou-	i	75	do do à Aylmer.....				
ronne et de la paix.....	i	75	do do procureurs de comté				
Greffiers de la couronne et des plaids,	i	82					
C. O.	i	82					
H.				K.			
Havres et phares.....	i	118	Kamouraska, prison de.....	i	122		
Honoraires sur patentes.....	i	27					
Hôpitaux et institutions de charité.....	i	100	L.				
Hôpital de marine, Québec.....	i	122	Lachine, canal.....	i	115		
do et d'émigrés, Québec.....	i	100	do entretien, etc.....	i	182		
I.				Lac St. Pierre, creusement du.....	i	117	
Immigration et quarantaine.....	i	112	Législation.....	i	91		
Impression des lois.....	i	96	do dépenses générales.....	i	96		
do divers.....	i	144	Licences d'auberges, C. E.....	ii	66		
Indemnité des membres, A. L.....	i	92	Licences de mariages, C.E.....	i	27		
Indemnité des membres, C. L.....	i	91	do do C. O.....	ii	31		
Inspecteurs des prisons.....	i	90	Ligne frontière, tracée de la, H. et B. C.	i	194		
do bat-à-vap. et des chem. de fer.	i	140	Liste civile, cédule A et B.....	ii	95		
do écoles, H. C.....	ii	9	Liste du jury, préparation de la.....	i	80		
Inspection de chemin de fer.....	i	97	Lois, révision des.....	i	96		
do revenu de l'.....	i	140	do impression des.....	i	96		
Inspecteurs de bois, état du revenu.....	ii	8	Loyers, assurances et réparations.....	i	128		
Inspection des bois.....	i	137	M.				
Inspecteurs du pénitencier, de réformes	i	90	Maison de douane, Québec.....	i	121		
et des prisons.....	i	99	do do Hamilton.....	i	121		
Institutions, littéraires et scientifiques	i	99	Maison de la Trinité, Québec.....	i	136		
Instituts littéraires et scientifiques.....	i	78	do do état de la.....	ii	84		
Interprètes des cours, C. E.....	i	37	do do Montréal.....	i	136		
Intérêt sur la dette publique, fondée....	i	40	do do état de la.....	ii	85		
do non-fondée.....	i	45	Maîtres des havres.....	i	135		
do administration.....	i	40	Malden, asile des aliénés de.....	i	100		
do fonds spéciaux.....	i	28	do do état de.....	ii	88		
do dépôts.....	ii	71	Médecins des prisons, C. E.....	i	76		
do payables sur bons émis	ii	28	Membres, indemnité des, conseil légis-	i	91		
en Canada.....	i	20	latif.....	i	92		
do sur placements.....	ii	13	do do assemblée législative	i	103		
Intérêt municipal, C. E.....	ii	96	Milice, département de la.....	i	103		
do C. O.....	ii	96	do force de la.....	i	35		
Items divers.....	i	71	do amendes, etc.....	i	114		
J.				do pensions, C. E. et C. O.....	i	105	
Juges, cour du banc de la reine, C. E.	i	81	do dépenses générales.....	i	51		
do do do C. O.	i	81	Ministre des finances, département du	i	63		
do cour supérieure, C. E.....	i	96	do do contingents.....	i	123		
do assistants.....	i	81	Montréal, palais de justice de.....	ii	85		
do cour de chancellerie, C. O.....	i	81	do maison de la Trinité.....	ii	48		
do cours des plaids communs.....	i	80	Municipalités, fonds des, C.E.....	i	141		
Jurés, indemnité des petits.....	i	71	do dépenses, C. E.....	ii	35		
Justice, administration de la, C. E.....	i	81	do partage, C. O.....	i	141		
do do C. O.....	i	79	do dépenses, C. O.....	i	211		
do divers, C. E.....	i	88	do perception du fonds des, C.E	i	211		
do do C. O.....	i	71	do do do C.O.	ii	17		
Justice, { 9 Vic., ch. 33. }	ii	23	Municipal, fonds d'emprunt, C. E.....	ii	11		
honoraires { 14 et 15 V., C. 118 }	ii	23	do do do C. O.....	ii	20		
de, H. C. { 20 Vic., ch. 64. }	i	33	do intérêt, do C. E.....	ii	13		
do { 12 Vic., Chs. 63 }	i	33	do do do C. O.....	ii	19		
et 64, et 19 et 20 }	i	33	do bons du, do C. E.....	ii	22		
Vic., Ch. 43 }	i	33	do fonds d'amortissement, C. E	ii	15		
			do do do C. O.	ii			

N.	PART.	PAGE.	P.—(Suite.)	PART.	PAGE.
Navigation de l'Ottawa.....	i	117	Prisons et palais de justice, réparations	i	122
Nouvelle prison, Québec.....	i	123	des, C. E.....	i	75
O.			do geoliers.....	i	76
Observatoire, Toronto.....	i	99	do médecins des.....	i	123
do Québec.....	i	99	Prison de Québec.....	i	122
do Kingston.....	i	100	do Kamouraska.....	i	85
do St. Martin, Ile Jésus.....	i	100	Procureurs de comtés, H. C.....	i	75
Ordonnance, canaux de l'.....	i	116	Protonotaires, salaires des.....	i	76
Orillia, asile des aliénés d'.....	i	100	do dépenses contingentes..	i	
do do état de.....	ii	89	Q.		
Ottawa, bâtisses du gouvernement à.....	i	120	Quarantaine et émigration.....	i	112
do travaux de l'.....	i	117	Québec, fonds d'emprunt des incen-	i	9
do navigation de l'.....	i	117	diés de.....		
do explorations de l'.....	i	124	Québec, bâtisse de l'hôpital de marine	i	122
Ottawa et Rideau, canaux, entretien	i	184	de.....		
des.....	i	22	Québec, hôpital de marine et d'émi-	i	100
do do revenu des..	i		grants.....	i	99
P.			Québec, observatoire.....	i	89
Paiements des petits jurés.....	i	80	do police.....	i	121
Paiement de change.....	i	47	do bureau de poste.....	i	136
Palais de justice, C. E. réparations des.	i	37	do maison de la trinité de.....	ii	84
do Montréal.....	i	122	R.		
do concierge des.....	i	123	Rachat de la tenure seigneuriale.....	ii	32
Patentes, honoraires des.....	i	76	Bapport des baptêmes, mariages et	i	106
Péages remboursés.....	i	27	décès.....	i	107
Pêcheries, revenu des.....	i	190	Recensement, dépenses pour faire le ...	i	143
do surintendants des C. E. et C. O.	ii	10	Réception de Son Altesse Royale le	i	145
do protection des.....	i	136	Prince de Galles.....		
do primes.....	i	136	Réception de Son Altesse Royale le	i	145
Pensions des veuves et subventions non	i	137	Prince Alfred.....	i	87
commuées.....	i	146	Recorder, cour de, C. O.....	i	129
Pénitencier provincial..	ii	91	Réparations, travaux publics.....	i	26
do état du.....	i	90	Revenu casuel.....	i	26
Pensions.....	i	113	Revenu casuel, état du.....	i	11
do milice est et ouest.....	i	114	do douanes.....	i	16
do autres.....	i	113	do accise.....	ii	10
do veuves de ministres du clergé	i	146	do pêcheries.....	i	19
Phares et service des côtes.....	i	133	do bureau de poste.....	i	22
do lac Huron.....	i	119	do travaux publics.....	i	9
do en bas de Québec.....	i	119	do chemins de fer et bat. à vapeur.	i	16
do Pointe Pelée.....	i	120	do licences d'auberges.....	i	24
do gardiens des, C. O.....	i	133	do territorial.....	i	22
do Cap Race.....	i	136	do des canaux.....	i	22
do St. Paul et Scatterie.....	i	155	do écluses.....	i	22
Phares des lacs et rivières intérieurs.....	i	119	do glissoires.....	i	22
Police.....	i	89	do ponts.....	i	6
do Québec.....	i	89	Revenu d'accise, état du.....	i	177
do Montréal.....	i	89	do do déduction sur le ..	i	141
do riveraine, Québec.....	i	89	Réserves du clergé, recettes payables	i	146
do do Montréal.....	i	89	aux municipalités.....	i	49
do divers.....	i	90	do subventions non commuées, C.E	ii	51
do revenu.....	ii	7	do do état des, H. C.....	ii	146
Pont suspendu de l'union, entretien du	i	189	do do do B. C.....	i	146
do réparations.....	i	131	do pensions de veuves, et subven-		
do revenu.....	i	22	tions non-commuées, C. O.....		
Poser des bouées, bassin de Gaspé.....	i	119	S.		
Postes, département des.....	i	55	Saguenay, travaux sur le.....	i	117
do revenu et dépenses.....	i	19	do entretien, etc.....	i	189
do déductions.....	i	178	do glissoires, revenu des...	i	205
do Québec.....	i	121	Saisies de la couronne, déduction des..	i	34
Poursuites criminelles, C. E.....	i	72	do état des.....	i	97
do do C. O.....	i	83	Salaires des inspecteurs d'écoles.....	i	73
Prêt aux incendiés de Québec.....	i	9	Salaires des shérifs et dép. cont., C. E.	i	146
Préparer la liste des jurés.....	i	80	Salaires non commués, C. O.....	i	146
Prime et escompte.....	i	48	do C. E.....	i	117
do état de.....	i	30	Scugog, écluse et bôme de.....	i	50
Prisons de réforme, C. E.....	i	90	Secrétaire provincial, bureau du.....	i	60
do état des.....	ii	93	do dépenses contingentes..	i	
do C. O.....	i	90			
do état de.....	ii	92			
do Ile aux Noix.....	i	90			

S.—(Suite.)	PART.	PAGE.	T.—(Suite.)	PART.	PAGE
Secrétaire civil, bureau du.....	i	50	Travaux publics, départemant des	i	53
do dépenses contingentes..	i	59	do dépenses contingentes	i	65
Service océan. et de l'intér. à la vap.	i	133	do et constructions.....	i	115
Service civil, bureau des examinat. du.	i	51	do bâtisses.....	i	120
Service, transport de la malle.....	i	133	do perception du revenu.....	i	191
Sociétés d'agriculture, C. E.....	i	111	do déductions	i	178
do do C. O.....	i	111	do entretien	i	178
Solliciteur-général, est.....	i	57	do réparations.....	i	128
do ouest	i	57	do revenu des	i	22
Subventions non commuées, C. O.....	i	146	do divers.	i	124
do do C. E.....	i	146	do recettes de ventes des	ii	83
Surintendant de l'instruction, C. O.....	ii	60	do dépenses contingentes ...	i	128
do do C. E.....	ii	64	do achat de terre pour les ré-		
Sts Laurent, canaux du.....	i	115	sidences des gardiens des phares.....	i	119
do revenu des.....	i	22	Troupes de cavalerie	i	103
do navigation du.....	i	117			
do portes d'écluses	i	116			
			U.		
T.			Université de Toronto, économé de l'...	i	141
Tenure seigneuriale, dépenses de la	i	139			
do fonds de la.....	ii	32	V.		
Terres de l'artillerie.....	i	204	Vaisseaux de draguage et pompes à la		
Terres vacantes, établissement des, C.E.	i	132	vapeur	i	118
do do C. O.	i	132	Vice-amirauté, cour de.....	i	147
Travaux des bois de construction.....	i	117	Visite le Son Altesse Royale le Prince		
Travaux d'Ottawa	i	117	de Galles.....	i	147
Travaux du Saguenay	i	117	do do do Alfred	i	145
do entretien des	i	189			
do glissoires, revenu des...	i	22			

No.

ETAT des AFFAIRES indiquant le PASSIF et

PASSIF.	Montant.	Montant total.
	\$ cts.	\$ cts.
Emprunt sous la garantie impériale.....	7,300,000 00	
Débitures, (principal et intérêt payables à Londres,) emprunt consolidé canadien 5 pour cent.....	\$30,027,333 33	
MOINS—Montant non vendu et entre les mains des agents de Londres et du receveur-général	2,857,948 95	
	27,169,384 38	
Montant des inscriptions, emprunt consolidé canadien 5 pour cent.....	2,850,933 00	
Débitures, (anciennes, principal et intérêt payables à Londres).....	11,430,001 77	
do do do Canada.....	1,691,655 19	
		50,441,974 34
Débitures provinciales, et 10 Vic., chap. 62 et 35.....	400 00	
do 13 et 14 Vic., chap. 2 et 68.....	23,200 00	
do 9 Vic., chap. 61, et 12 Vic., chap. 34.....	68,000 00	
do 12 Vic., chap. 112.....	21,674 97	
do 12 Vic., chap. 112, et 18 Vic., chap. 164.....	95,600 00	
do 12 Vic., chap. 112.....	8,955 00	
do 9 Vic., chap. 33.....	25,410 00	
do 14 et 15 Vic., chap. 73.....	2,311,666 67	
do 14 et 15 Vic., chap. 73.....	2,810,500 00	
do divers actes.....	9,232,066 67	
do 16 Vic., chap. 22.....	395,730 67	
do 16 Vic., chap. 22, et 18 Vic., chap. 13.....	3,300 00	
do Divers actes.....	188,000 00	
		15,184,503 98
A reporter.....		65,626,478 32

1.

l'ACTIF de la Province du Canada, le 31 décembre 1861.

ACTIF.	Montant.	Montant total.
	\$ cts.	\$ cts.
Fonds d'amortissement, (bons indiens à 4 pour cent)	£174,000 stg.	846,800 00
do (do fonds à 5 pour cent)	£1,326,000 do	6,453,200 00
do emprunt consolidé canadien.....		7,300,000 00
		153,458 46
<i>Prêts aux compagnies incorporées.</i>		
Canal Desjardins		120,263 93
Compagnie de navigation de la Grande Rivière.....		3,302 23
Académie de Grantham		1,752 53
Compagnie du havre de Oakville		9,071 78
Compagnie de navigation de la Tay		7,764 05
<i>Travaux provinciaux.</i>		
Canaux du St. Laurent.....		7,245,690 90
Canal Welland	\$7,195,486 30	
MOINS—Ventes	1,513 63	
		7,193,972 67
Canal Chambly et rivière Richelieu.....		433,807 83
Lac St. Pierre.....		358,235 08
Canal de la baie Burlington		308,328 32
Travaux d'Ottawa	\$1,132,275 97	
MOINS—Ventes	5,116 69	
		1,127,159 28
Havres et phares	\$2,450,096 83	
Havre de Montréal	481,426 67	
		2,931,523 50
Améliorations de la rivière Trent		558,506 20
Chemins et ponts, Haut-Canada.....		565,366 00
Chemins et ponts, Bas-Canada		1,163,829 34
Pénitencier provincial.....		136,831 02
Bâtisses du gouvernement, Ottawa		900,000 00
Maisons de douanes, Bas et Haut-Canada		110,878 16
Bureaux de poste, do do		87,331 11
Diverses bâtisses publiques do		24,471 42
Divers travaux.....	\$1,232,146 96	
MOINS—Ventes.....	1,066 67	
		1,231,080 29
Emprunt de Québec		400 00
Fonds de bâtisses, Haut-Canada.....	{ Asile des aliénés.....	17,200 00
	{ Ecole normale	6,000 00
	{ Asile des aliénés.....	68,000 00
	{ Aylmer	22,101 18
Palais de justice, Bas-Canada	{ Montréal	95,600 00
	{ Kamouraska.....	8,955 00
Société des hommes de loi, Haut-Canada		25,410 00
Compagnie du chemin de fer d'Ontario, Simcoe et Huron		2,311,666 67
Compagnie du chemin de fer Great Western.....		2,810,500 00
Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc.....	\$9,232,066 67	
do do do débiteures rachetées	5,910,566 67	
		15,142,633 34
Fonds d'emprunt municipal, Haut-Canada	\$ 395,738 67	
do do débiteures rachetées.....	6,899,061 33	
		7,294,800 00
Fonds d'emprunt municipal, Bas-Canada.....	\$ 3,300 00	
do do débiteures rachetées.....	2,275,815 00	
		2,279,115 00
Commission des chemins à barrières de Montréal		188,000 00
		30,270,381 19
A reporter.....		62,243,005 29

No. 1.—

PASSIF.		Montant.	Montant total.
		\$ cts.	\$ cts.
Report			65,626,478 32
Palais de justice, Bas-Canada.	{		
	Aylmer	1,035 99	
	Kamouraska	400 12	
	Chicoutimi	853 10	
	Bonaventure	1,000 42	
	Gaspé	1,659 81	
Fonds d'amortissement de la compagnie du chemin de fer Great Western.....		16,666 37	
Compagnie du chemin de fer Great Western.....		886 47	
A compte de la nouvelle monnaie.....		3,047 97	
Conseil de district de Montréal.....		3,912 05	
Droit d'auteur.....		832 07	
Fonds d'amortissement sur l'emprunt municipal consolidé, H.-C.....		451,267 22	
do do B.-C.....		95,825 25	
Pénalité des marins.....		97 41	
Intérêt sur placements, compte spécial.....		850 00	
			578,334 25
Fonds municipal, Haut-Canada		243,839 89	
Pensions des veuves et salaires non rachetés, H.-C		57,808 95	
do do B.-B		3,154 24	
Fonds des terres des écoles communes, (12 Vic., chap. 200)		803,085 87	
Fonds des écoles de grammaire, H.-C.....		306,401 53	
Fonds de revenu, H.-C.....		47,685 14	
Fonds des instituteurs d'écoles supérieures, B.-C.....		4,090 68	
Fonds de construction de l'école normale, B.-C.....		14,398 50	
Fonds de construction, H.-C		337,065 24	
Fonds d'améliorations, H.-C.....		55,326 14	
Fonds indien.....		1,429,583 85	
do compte spécial.....		3,778 00	
Rachat de la tenure seigneuriale.....		614,981 41	
Fonds de l'éducation supérieure, B.-C.....		233,948 47	
Banque d'Épargnes, Québec.....		102,533 34	
Fonds de dotation de l'évêché de Québec.....		41,878 68	
			4,299,559 93
Fonds consolidé		3,864,488 45	
Moins—Items imprévus.....		490,510 23	
			3,373,978 22
A compte de l'emprunt sterling.....		876,000 00	
Glyn, Mills et Cie		796,801 11	
Baring, Frères et Cie		846,342 98	
A compte de dividende sur le fonds d'amortissement, emp. consol. canadien		2,798 34	
Département des terres de la couronne, compte suspendu.....		159,098 72	
Banque du district de Niagara		717 00	
			2,681,758 15
Total.....			76,560,108 87

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1862.

(Suite.)

ACTIF.		Montant.	Montant total.
		\$ cts.	\$ cts.
Report.....			62,243,005 29
Palais de justice, Montréal		105,765 71	
Indemnité des inspecteurs du revenu, Haut-Canada.....		2,103 41	
Fonds permanent de l'université		7,990 00	
Institution royale.....		1,220 63	
Lignes subsidiaires, (chemin de fer du Grand Tronc) est et ouest.....		89,670 83	
Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, compte spécial.....		21,995 68	
do do do compte d'intérêt.....		5,460,389 01	
Compagnie du chemin de fer Great Western, do		375,580 33	
Compagnie du chemin de fer d'Ontario, Simcoe et Huron do		670,435 23	
Fonds d'emprunt municipal consolidé, H.-C., do		1,786,270 47	
do do do B.-C., do		336,018 67	
Société d'agriculture, H.-C		4,000 00	
Octroi législatif au Bas-Canada		28,494 73	
Honoraires judiciaires, 9 Vic., chap. 33.....		164,565 02	
Emprunt de Québec.....		374,447 15	
Compagnie du havre de Montréal.....		18,057 68	
do do compte d'avances		125,000 00	
Service de touage en bas de Québec do		132,000 00	
Service de mer et de l'intérieur do		1,225 00	
Fonds d'améliorations du H.-C., do		4,300 00	
Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, compte spécial.....		119,000 00	
Comté de Témiscouata, do		3,000 00	
Compte d'avances		17,874 57	
Avances de salaires officiels.....		1,151 34	
Compte de placements, emprunt consolidé canadien		81,368 41	
Fonds du jury et de construction, Bas-Canada.....		38,321 39	
Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, intérêt sur emprunts		850 00	
			9,971,095 26
Fonds des municipalités, Bas-Canada.....		167,029 65	
Education supérieure du Bas-Canada, fonds de revenu.....		120,303 66	
Placements sur le compte des fonds de dépôt		230,000 01	
Compte de placement sur le fonds consolidé		824,916 00	
Compte d'agence de la banque d'Angleterre		916 90	
			1,343,166 22
En caisse.....		\$2,437,399 18	
Moins—Warrants non liquidés.....		305,972 84	
Banque du Haut-Canada, compte spécial.....		2,131,426 34	
Nouvelle monnaie.....		486,666 67	
Baring, Frères et Cie., compte d'emprunt consolidé canadien		80,512 93	
Emprunt consolidé canadien, compte d'avance.....		372 28	
Baring, Frères et Cie., compte de dividende		21,413 29	
Glyn, Mills et Cie., do do		15,086 67	
Département des terres de la couronne		16,704 85	
		250,659 07	
Total.....			3,002,842 10
			76,560,108 87

WM. DICKINSON,
Sous-inspecteur-général intérimaire.

No.

ETAT du fonds consolidé, y compris divers items,

Dr.		Montant.	Montant total.
		\$ cts.	\$ cts.
1861.			
31 décembre.	Montant, (voir comptes publics, 1860, état No. 59,) autorisé par les estimés	393,491 75	
	MOINS—montant imputable au compte des travaux publics	15,348 61	378,143 14
	Balance d'intérêt au 31 décembre 1861, sur le montant au crédit du fonds seigneurial, état No. 32.....	42,101 84	
	do fonds des terres des écoles communes, état No. 40.....	32,959 74	
	do fonds de revenu des écoles de grammaire du Haut-Canada, état No. 38.....	14,447 50	
	do fonds de construction du Haut-Canada, état No. 31.....	15,588 85	
	do fonds d'annuités des instituteurs du Bas-Canada, état No. 38.....	248 12	
	do fonds de construction de l'école normale du Bas-Canada, état No. 39.....	825 36	
	do pensions des veuves et salaires non rachetés, Bas-Canada, état No. 36.....	150 20	
	Montant d'intérêt au 30 septembre 1861, sur le montant au crédit du trésorier de l'université de Toronto.....	6,630 00	
	de de do payé en 1860 sur les débetures du lac St. Pierre, maintenant transférées	26,606 87	139,558 48
	do reçu en 1860, et crédité aux honoraires judiciaires, B.-C., au lieu du palais de justice, Bonaventure	11 90	
	do do Aylmer.....	137 40	
	do do Chicoutimi.....	4 00	
	do et crédité aux honoraires judiciaires, 12 Vic., chap. 73, au lieu de la société des hommes de loi	64 30	217 60
	do différence en conversions		0 14
	do surplus d'octroi au fonds des écoles de grammaire, H.-C., en sus du montant des warrants émis.....		631 00
	Montant de l'argent dépensé, état No. 3.....		8,059,803 65
	Balance rapportée		3,864,488 45
	Totaux.....		12,442,842 46

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1862.

2.

transférés à ce compte, suivant énumération, jusqu'au 31 décembre 1861.

Av.		Montant.	Montant total.
		\$ cts.	\$ cts.
1860.			
31 décembre.	Balance selon les comptes publics de 1860, Etat No. 2.....		3,868,263 68
	Montant de l'intérêt sur les débetures du fonds consolidé d'emprunt municipal, Haut-Canada, rachetées selon l'état No. 21	413,943 52	
	do fonds consolidé d'emprunt municipal, B.-C.....	136,548 90	
	Une année d'intérêt au 31 décembre 1861, sur £1,210,000 sterling, bons émis à compte de la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, rachetés en 1860, à 6 pour cent par année	353,320 00	
	6 mois do do sur £4,500 sterling, rachetées en 1861, à 6 pour cent par année.....	657 00	
	Balance d'intérêt au 31 décembre 1862, sur le montant au débit du fonds municipal, Canada Est, selon l'état No. 48	12,936 22	
	do palais de justice, Montréal, indiqué par l'état No. 28.....	921 22	
	do société d'hommes deloi, Haut-Canada, selon l'état No. 27.....	8,123 13	
	do éducation supérieure du Bas-Canada, fonds du revenu, selon par l'état No. 39	564 44	
	Montant d'intérêt surchargé aux pensions des veuves et des salaires non commués, Haut-Canada, en 1860, selon l'état No. 35	\$5,213 88	
	MOINS—Balance d'intérêt sur le montant au crédit de do do	3,091 75	
		2,122 13	929,136 56
	Montant pour faire graver une planche de bons, etc., pour la compagnie du chemin de fer Ontario, Simcoe et Huron pour les années précédentes, maintenant transféré ..		1,156 49
	Montant porté jadis au compte du palais de justice, Kamouraska, et qui aurait dû l'être à celui des honoraires de justice, Bas-Canada.....		146 70
	do porté en 1860 au compte du fonds d'emprunt municipal consolidé et qui aurait dû l'être à celui des honoraires de justice, 12 Vic., c. 63		232 75
	Montant du rachat de la dette publique, 1861		119,391 79
	Montant payé en sus par la comp. du ch. de fer Grand Tronc, pour intérêt sur placements en bons de la cité de Toronto, et maintenant porté au compte de l'intérêt sur d'autres emprunts.....		4,594 13
	Ordres de paiement non soldés de 1856, et porté deux fois au compte du fonds consolidé dans les items de dépenses imprévues.....	\$354 16	
	MOINS—Cette somme représentée par des ordres de paiement non soldés émis en faveur de feu Charles Elliot, et portée deux fois au crédit du fonds consolidé dans l'état No. 2. Voir comptes publics de 1859 et 1860	200 00	
	Recettes en espèces, selon l'état No. 3.....		154 16
			7,519,766 20
	Total.....		12,442,842 46

WM. DICKINSON,
Faisant les fonctions de Sous-Inspecteur Général.

No. 3.—*Suite.*

P A I E M E N T S .

Service.	Chap.	Porté au compte du fonds consolidé.	Dépenses imprévues.	Paiements autorisés en bons.	Compte des avances.	Fonds des dépôts.	Total.
		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Report</i>							
Loyers et réparations, etc., des travaux et édifices publics.....	128	5,789,759 57	393,915 13	3,420,331 82	1,042,111 13	84,755 90	10,730,873 55
Chemins et ponts.....	131	39,572 05	2,426 69	39,572 05
Service à vapeur sur mer et à l'intérieur.....	133	161,843 41	161,668 81
Service côtier et des phares.....	133	430,797 73	432,022 73
Pêcheries.....	136	109,547 26	914 82	110,462 08
Inspection des bois.....	139	10,114 65	17,227 35	27,342 00
Rachat des droits seigneuriaux.....	139	67,304 25	1,094 81	68,399 06
Inspection des chemins de fer et bateaux-à-vapeur.....	140	1,769 60	224,133 46
Avances, placements y compris.....	141	13,343 57	15,113 17
Fonds des municipalités, Haut-Canada.....	141	231,723 43	231,723 43
do Bas-Canada.....	142	304,250 48
Fonds des sauvages.....	143	141,063 79
Réception de S. A. R. le Prince de Galles.....	143	63,225 29	99,726 07
Items divers.....	144	27,835 22	9,936 54	63,225 29
Embranchements de chemin de fer.....	143	45,849 91
Economie de l'Université.....	141	340,000 00
Perception du revenu:							
Douanes.....	146	363,401 44	363,401 44
Excise.....	177	31,779 87	31,779 87
Département des postes.....	178	442,521 19	442,521 19
Travaux publics—entretien.....	178	122,670 43
do réparations.....	to	71,522 84
do perception.....		21,806 84
do péages remboursés.....	191	56,474 63
do items divers.....	191	6,532 18
Revenu territorial, perception, etc.....	191	147,854 03
do explorations.....	to	119,006 66
do terres de l'ordonnance.....	204	10,643 24
Amendes et confiscations.....	205	14,380 59
Fonds spéciaux.....	211	1,092 00
Total des paiements en 1861.....	8,059,803 65	490,510 23	3,420,331 82	1,276,519 18	1,495,669 40	14,742,834 28

No. 3.—(Suite.)

R E C E T T E S .	Page.	Montant.	Total.
<i>Revenus ordinaires.</i>			
	Partie I.	\$ cts.	\$ cts.
Douanes	11	4,774,562 26	
Accise	16	344,665 14	
Département des postes	19	357,015 40	
Frais de port par voie de mer.....	100,709 45	
Travaux publics	22	324,619 63	
Steamers provinciaux	30,578 35	
Revenu territorial	24	678,922 82	
Revenu casuel	26	22,124 39	
Emprunt de Québec	685 26	
Intérêt sur placements.....	28	489,304 91	
Prime et escompte	30	18,932 67	
Impôts de banques	32	52,374 95	
Honoraires de justice, 12 Vic., chaps. 63 et 64	33	32,514 84	
Amendes et confiscations	34	24,283 39	
			7,251,293 46
<i>Revenus spéciaux.</i>			
	Partie II.		
Honoraires de justice, B.-C., 13 et 14 Vic., chap. 37	4	81,950 39	
do do B.-C., 20 Vic., chap. 44	4	529 72	
do do H.-C., 8 Vic., chap. 13	1	40,826 77	
Droits de tonnage, Québec, (police de rade)	7	12,890 25	
do do (fonds des marins)	5	14,255 18	
Taxe sur les passagers, (émigration et quarantaine).....	6	19,112 00	
Inspection des chemins de fer et bateaux-à-vapeur.....	9	23,372 33	
Pêcheries.....	10	7,371 85	
Honoraires d'engagement des matelots.....	860 00	
Fonds des inspecteurs-mesureurs de bois.....	8	67,304 25	
			268,472 74
<i>Bons, etc.</i>			
Bons vendus		2,231,526 68	
Fonds d'inscription.....		524,778 91	
Recettes à compte de la vente de travaux publics		7,696 99	
			2,764,002 58
<i>Comptes des avances.</i>			
Fonds d'emprunt municipal, H.-C.....	13 & 15	186,309 00	
do do B.-C.....	20 & 22	93,078 47	
Prêt aux incendiés de Québec	4,814 55	
Société d'hommes de loi, H.-C	23	19,936 47	
Cours de justice, B.-C.....	26 to 30	24,224 47	
Fonds de construction, H.-C., (compte des débentures)	31	12,693 75	
Grand chemin de fer occidental (compte d'intérêt)	24,160 00	
Chemin de fer du nord do	475 00	
Chemin de fer Grand-Tronc, (compte des avances).....	1,000 00	
Nouvelle monnaie	4,803 27	
Compte de placement—fonds consolidé	8,900 00	
Placement à même l'emprunt consolidé	867,749 38	
Compagnie de steamers de mer.....	189,619 98	
			1,437,764 34
<i>A reporter</i>			11,721,533 12

No. 33.—(Suite.)

R E C E T T E S .	Page.	Montant.	Total.
	Partie II.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Report</i>			11,721,533 12
<i>Fonds des dépôts.</i>			
Fonds de construction, H.-C.....	31	16,475 55	
Fonds des municipalités, H.-C.....	35	298,049 24	
do do B.-C.....	48	26,976 07	
Fonds de l'éducation, H.-C.....	58	22,110 74	
do do B.-C.....	62	27,750 13	
Fonds des terres des écoles communes.....	65	111,594 25	
Droits d'auteur.....		999 67	
Fonds des sauvages.....		256,629 02	
Licences d'auberge applicables aux municipalités, B.-C.....	66	3,400 99	
Compensation aux inspecteurs de revenu.....		141 55	
Compte de placements du fonds des dépôts.....		24,400 00	
Econome de l'Université.....		1,109 13	
Evêques de Québec.....		41,878 68	
Banque d'épargne et de prévoyance.....		102,533 34	
			934,048 36
Total, recettes en 1861.....			\$12,655,581 48

JOHN LANGTON,

Auditeur.

BUREAU D'AUDITION,

Québec, février 1862.

No. 4.

ÉTAT du revenu provenant des Droits de Douane perçus dans la Province du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1861.

No.	P O R T S .	Revenu brut perçu en vertu d'actes provinciaux	Salaires et autres frais de perception.	Droits remis.	Total des déductions, Voir état No. 12.	Revenu net.
		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
	BAS-CANADA.					
1	AMHERST.....	1,105 85	209 84	209 84	896 01
2	BEAUCE.....	75 09	300 00	300 00
3	CLARENCEVILLE.....	852 55	880 00	880 00
4	COATICOOK.....	10,848 36	4,497 26	1 40	4,498 66	6,349 70
5	COTEAU DU LAC.....	166 62	324 00	324 00
6	DUNDEE.....	2,564 62	4,599 43	2 90	4,602 33
7	FRELEIGHSBURGH.....	2,222 91	878 95	0 30	879 25	1,343 66
8	GASPE.....	7,838 30	7,838 30
9	GEORGEVILLE.....	1,132 80	1,366 00	1,366 00
10	HEMMINGFORD.....	1,366 45	680 00	680 00	686 45
11	ISLE VERTE.....	414 60	414 60
12	LACOLLE.....	976 80	959 75	959 75	17 05
13	MONTREAL.....	2,393,486 69	50,662 27	12,680 67	63,342 94	2,330,143 75
14	NEW CARLISLE.....	608 81	750 00	750 00
15	PHILLIPSBURGH.....	2,546 05	1,240 50	1,240 50	1,305 55
16	POTTON.....	1,037 56	591 86	591 86	445 70
17	QUEBEC.....	494,103 16	48,566 13	1,036 36	49,602 49	444,500 67
18	RIMOUSKI.....	400 00	400 00
19	RUSSELLTOWN.....	882 88	999 18	999 18
20	ST. JEAN.....	5,540 40	3,063 83	3,063 83	2,476 57
	<i>A reporter</i>	2,919,517 60	129,221 90	13,721 63	142,943 53	2,788,166 11

No.	P O R T S .	Revenu brut perçu en vertu d'actés provinciaux.	Salaires et autres frais de perception.	Droits remis.	Total des déductions. Voir état No. 12.	Revenu net.
		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Report.</i>						
<i>BAS-CANADA.—(Suite.)</i>						
21	STANSTEAD	2,919,517 60	129,221 90	13,721 63	142,943 53	2,788,165 11
22	SUTTON	8,264 12	2,340 71	00 75	2,341 46	5,922 66
23	TROIS-RIVIÈRES	1,368 76	787 36	787 36	581 40
		566 70	888 78	888 78
<i>HAUT-CANADA.</i>						
1	AMHERSTBURGH	4,418 62	2,258 97	2,258 97	2,159 65
2	BATH	337 25	544 10	544 10
3	BAYFIELD	126 31	544 83	00 80	545 63
4	BELLEVILLE	23,027 85	3,777 48	23 86	3,801 34	19,226 51
5	BRANTFORD	28,985 52	3,339 89	3 24	3,343 13	25,642 39
6	BRIGHTON	1,743 47	1,181 66	1,181 66	561 81
7	BROCKVILLE	13,796 10	4,002 72	54 66	4,057 38	9,738 72
8	BURWELL	1,469 44	1,671 19	6 65	1,677 84
9	BYTOWN	67,418 97	5,083 57	48 10	5,131 67	62,287 30
10	CHATHAM	7,979 02	3,293 11	3,293 11	4,685 91
11	CLIFTON	21,927 92	6,714 07	272 93	6,987 00	14,940 92
12	CHIPPAWA	1,260 70	1,607 47	1,607 47
13	COBOURG	26,431 53	4,407 30	13 21	4,420 51	22,011 02
14	COLBORNE	1,921 05	861 60	44 46	906 06	1,014 99
15	CORNWALL	1,672 54	3,182 21	3,182 21
16	COLLINGWOOD	565 50	2,409 00	10 00	2,419 00
17	CRAMAHE	1,831 87	780 00	780 00	1,051 87
18	CREDIT	1,178 35	748 57	40 00	788 57	389 78
19	DALHOUSIE	35,112 47	5,428 52	87 86	5,516 38	29,596 09

20	DARLINGTON	9,001 16	1,589 73	1,589 73	7,411 42
21	DOVER	4,293 91	1,888 36	1,888 36	2,405 55
22	DUNDAS	13,904 65	1,163 48	1,163 48	12,741 17
23	DUNNVILLE	1,942 75	1,973 12	1,973 12
24	ELGIN	216 49	280 37	280 37
25	FORT ERIE	12,925 62	3,224 38	9 85	3,234 23	9,691 39
26	GANANOQUE	2,172 11	1,086 10	4 65	1,090 75	1,081 36
27	GODERICH	9,092 01	1,982 12	12 90	1,995 02	7,096 99
28	GUELPH	17,995 32	1,272 45	127 32	1,399 77	16,595 55
29	HAMILTON	434,457 45	16,159 97	1,757 25	17,917 22	416,540 23
30	HOPE	12,506 03	3,252 87	11 07	3,263 94	9,242 09
31	KINGSTON	102,415 75	9,454 69	59 77	9,514 46	92,901 29
32	KINGSVILLE	492 00	839 96	839 96
33	LONDON	145,943 74	6,244 53	852 90	6,597 43	139,346 31
34	MAYLAND	45 02	1,028 50	1,028 50
35	MILFORD	152 28	770 90	770 90
36	MORRISBURGH	869 18	1,770 75	1,770 75
37	NAPANEE	3,955 79	1,492 89	23 56	1,516 45	2,439 34
38	NEWCASTLE	3,824 84	522 53	522 53	3,302 31
39	NIAGARA	3,998 07	2,344 83	2,344 83	1,613 24
40	OAKVILLE	1,848 81	1,509 60	1,509 60	339 21
41	OSHAWA	6,743 60	1,014 56	31 00	1,045 56	5,698 04
42	OWEN SOUND	1,512 71	783 34	783 34	729 37
43	PARIS	5,214 03	1,798 55	4 00	1,802 55	3,411 48
44	PENETANCOUCHINE	300 00	300 00
45	PICTON	8,550 67	1,143 51	26 10	1,169 61	7,381 06
46	PRESCOTT	16,711 39	4,998 09	87 46	5,085 55	11,625 84
47	QUEENSTON	2,531 95	2,444 40	2,444 40	87 55
48	RONDEAU	53 86	500 00	500 00
49	ROWAN	811 64	1,011 36	1,011 36
50	SARNIA	9,326 12	3,208 84	18 00	3,226 84	6,099 28
51	SAUGUEN	209 93	550 00	550 00
52	SAULT STE. MARIE	3,432 81	1,543 82	1 16	1,544 98	1,887 83
53	STANLEY	3,570 51	2,407 87	2,407 87	1,162 64
54	STANFORD	9,964 30	1,032 03	6 42	1,038 45	8,925 85
55	TORONTO	715,384 60	23,304 07	2,339 83	25,643 90	689,740 70
56	TRENTON	982 17	520 16	520 16	462 01
57	WALLACEBURGH	1,564 33	1,667 90	1,667 90
58	WHITBY	4,021 15	1,790 82	1,790 82	2,230 33
59	WINDSOR	20,315 24	6,836 10	6,836 10	13,479 14
60	WOODSTOCK	5,263 27	923 47	24 89	948 36	4,314 91
Totaux à reporter		4,769,098 92	302,656 03	19,226 28	321,882 31	4,467,959 61

	Revenu brut perçu en vertu d'actes provinciaux.	Salaires et autres frais de perception.	Droits remis.	Total des déductions. Voir état No. 12.	Revenu net.
<i>Report</i>	\$ cts. 4,769,098 92	\$ cts. 302,656 03	\$ cts. 19,226 28	\$ cts. 321,882 31	\$ cts. 4,467,999 61
A déduire l'excédant des dépenses sur les perceptions aux ports de					
Beauce.....	\$ cts. 224 91				
Clarenceville.....	27 45				
Coteau du Lac.....	157 38				
Dundee.....	2,037 71				
Gaspé.....	7,838 30				
Georgeville.....	233 20				
Isle Verte.....	414 60				
New Carlisle.....	141 19				
Rimouski.....	400 00				
Russelltown.....	116 30				
Trois Rivières.....	322 08				
Bath.....	206 85				
Bayfield.....	419 32				
Burwell.....	208 40				
Chippawa.....	346 77				
Cornwall.....	1,459 67				
Collingwood.....	1,853 50				
Dunville.....	30 37				
Elgin.....	63 88				
Kingsville.....	347 96				
Maitland.....	983 47				
Milford.....	618 62				
Morrisburgh.....	901 57				
Penetancouchine.....	300 00				
Rondeau.....	446 14				

Rowan.....	199 72				
Saugeen.....	340 07				
Wallaceburgh.....	103 57				
	4,769,098 92			321,882 31	4,447,216 61
AJOUTEZ—Montant du compte de l'entrepôt au port de Montréal.....	474 87				
Do Québec.....	1,127 44				
Do Toronto.....	650 00				
	2,252 31				2,252 31
MOINS—Paiements par mandats sur le receveur-général, pour les					
dépenses contingentes de la division des douanes, dans le					
département de l'inspecteur général, et pour d'autres dé-					
penses. Voir tableau No. 12.....				41,519 13	41,519 13
AJOUTEZ—Balances au débit des percepteurs, 31 déc. 1860.....	16,761 54				
RETRANCHEZ— do do 1861.....	13,550 51				
	3,211 03				3,211 03
Totaux.....	4,774,562 26			363,401 44	4,411,160 82

WM. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1862.

1.0.

ETAT du REVENU provenant des droits sur les licences d'auberge, de boutique, encanteurs, et sur les ventes par encan, et les tables de billiard, du

No.	DISTRICT—BAS-CANADA— COMTES ET UNION DE COMTES, HAUT-CANADA	Auberges.		Boutiques.	
		No.	Droit.	No.	Droit.
			\$ cts.		\$ cts.
1	ARTHABASKA	8	40 00	14	280 00
2	BEAUCE	1	33 00	2	40 00
3	BEAUHARNOIS	52	1,100 00	46	920 00
4	BEDFORD	47	319 00	11	220 00
5	BONAVENTURE	4	20 00	12	249 24
6	CHICOUTIMI	1	5 00		
7	GASPÉ	4	22 00	14	287 00
8	IBERVILLE	66	2,125 00	28	560 00
9	JOLIETTE	52	1,631 00	52	1,040 00
10	KAMOURASKA	1	5 00	3	60 00
11	ISLES DE LA MAGDELEINE			1	20 00
21	MONTMAGNY	2	66 00	15	300 00
13	MONTREAL, 1re Division	223	3,142 00	81	1,620 00
14	do 2me do	178	2,717 00	71	1,420 00
15	OTTAWA	39	195 00	25	500 00
16	QUÉBEC	190	7,131 00	70	1,400 00
17	RICHELIEU	24	760 00	29	580 00
18	RIMOUSKI			4	80 00
19	SAGUENAY			7	140 00
20	ST. FRANCOIS	24	160 00	6	120 00
21	ST. HYACINTHE	30	893 00	44	880 00
22	TERREBONNE	32	972 00	25	500 00
23	TROIS-RIVIERES	11	408 00	41	820 00
24	ALGOMA	9	116 25	11	96 25
25	BRANT	89	600 00		
26	CARLETON	111	989 00		
27	DURHAM	68	390 00		
28	ESSEX	29	185 00		
29	FRONTENAC, LENNOX ET ADDINGTON	138	1,383 00		
30	HASTINGS	62	490 00		
31	HURON ET BRUCE	118	720 00		
32	HALDIMAND	30	150 00		
33	KENT ET LAMBTON	101	640 00		
34	LINCOLN ET WELLAND	129	1,085 00		
35	LEEDS ET GRENVILLE	39	195 00		
36	LANARK	10	50 00		
37	MIDDLESEX ET ELGIN, 1re Division	201	1,558 00		
38	do 2me do				
39	NORTHUMBERLAND	45	320 00		
40	NORFOLK	28	140 00		
41	OXFORD	46	230 00		
42	PRINCE EDOUARD	25	140 00		
43	PETERBORO' ET VICTORIA	63	315 00		
44	PRESCOTT ET RUSSELL	11	55 00		
45	PERTH	63	375 00		
46	RENFREW	43	245 00		
47	SIMCOE	79	395 00		
48	STORMONT, DUNDAS ET GLENGARY	59	330 00		
49	WENTWORTH ET HALTON	74	455 00		
50	WELLINGTON ET GRAY	171	965 00		
51	WATERLOO	66	425 00		
52	YORK, ONTARIO ET PEEL, Division Centrale	409	3,592 00		
53	do do Est et Ouest				
	Total	3,305	38,277 25	612	12,132 49

5.

de distillerie, de brasserie, de regrattiers et colporteurs, de steamboats, courtiers, et rant l'année 1861, perçus entre le 1er janvier et le 31 décembre 1861.

No.	Distilleries.	Brasseries.	Tables de Billiard.	Regrattiers et colporteurs.		Bateaux à vapeur.	
				No.	Droit.	No.	Droit.
					\$ cts.		\$ cts.
		1		1	8 50		
		1		10	85 00		
				5	42 50		
				2	17 00		
		2		3	25 50		
		3					
1	14,911 45	4	8,257 21	11	555 50	9	76 50
1	36,660 04	6	3,906 13			5	42 50
						2	16 00
1	1,777 06	3	6,308 15	8	400 00	6	48 00
						4	34 00
		1	182 84			17	144 50
		2	303 33			3	25 50
2	3,609 62	1	12 00			2	17 00
		1	73 78			3	25 50
2	4,335 95	2	660 60				
1	145 48	7	1,402 72				
5	3,355 76	5	563 38				
2	27,956 88	2	279 30				
4	16,032 10	9	2,501 63				
4	8,891 98	4	816 08				
3	972 42	8	556 82				
2	1,845 62						
5	1,282 05	4	413 32				
7	11,540 13	4	1,163 41				
5	14,059 50	5	499 20				
3	337 92	4	553 70				
5	680 28	6	1,818 63				
2	280 96	3	1,591 20				
2	5,141 58	2	264 22				
3	4,225 62	3	145 99				
1	189 34	3	708 64				
1	176 80	1	102 10				
		6	743 61				
2	188 43	3	253 55				
		3	125 93				
2	248 96	4	829 80				
2	4,666 70	14	4,147 28				
6	9,220 86	12	1,146 96				
5	8,957 84	12	1,159 57				
5	52,022 66	3	2,705 23				
4	1,499 50	20	5,578 64				
88	235,213 54	174	50,734 05	19	955 50	72	608 00
						10	314 00

No. 5.—Suite.

No.	Prêteurs sur gages.		Encans.		Total revenu brut	Frais de per- ception.	Total revenu net.
	No.	Droit.	No.	Droit.			
		\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1			1	20 00	384 45	52 57	331 88
2					73 00	199 01	00 00
3			5	102 63	2,370 63	358 58	2,012 05
4					581 50	64 90	516 60
5			1	21 80	291 04	34 70	256 34
6					5 00	34 50	00 00
7					326 00	39 00	287 00
8			1	38 08	3,418 73	516 16	2,902 57
9					2,761 00	444 10	2,316 90
10					65 00	48 50	16 50
11				10 36	30 36	2 76	27 60
12					366 00	162 26	203 74
13			13	12,895 92	41,722 58	1,155 28	40,567 30
14	2	120 00	1	20 00	44,885 67	1,221 19	43,664 48
15			1	20 00	781 00	136 85	644 15
16			5	2,829 45	19,893 66	1,837 00	18,056 66
17				14 91	1,388 91	461 47	927 44
18					80 00	97 44	00 00
19					140 00	140 02	00 00
20			4	80 00	687 34	127 00	560 34
21			2	48 45	2,150 28	627 97	1,522 31
22			1	20 00	5,130 62	645 16	4,485 46
23			1	59 28	1,386 56	522 16	864 40
24					212 50	33 64	178 86
25					5,596 55	420 49	5,176 06
26					2,537 20	219 06	2,318 14
27					4,309 14	510 14	3,799 00
28					28,421 18	1,514 21	26,906 97
29					19,916 73	1,218 87	18,697 86
30					10,198 06	675 86	9,522 20
31					2,249 24	290 40	1,958 84
32					1,995 62	174 32	1,821 30
33					2,335 37	340 82	1,994 55
34					13,788 54	962 59	12,825 95
35					14,753 70	972 23	13,781 47
36					941 62	199 64	741 98
37					4,056 91	402 46	3,654 45
38					1,872 16	240 41	1,631 75
39					5,725 80	272 93	5,452 87
40					4,511 61	369 56	4,142 05
41					1,127 98	120 75	1,007 23
42					418 90	67 04	351 86
43					1,058 61	101 38	957 23
44					55 00	2 20	52 80
45					817 03	139 60	677 43
46					370 93	41 35	329 58
47					1,473 76	183 75	1,290 01
48					330 00	13 45	316 55
49					9,268 98	652 08	8,616 90
50					11,332 82	837 75	10,495 07
51					10,542 41	834 90	9,707 51
52	1	60 00			58,379 89	3,098 77	55,281 12
53					7,078 14	635 90	6,442 24
	3	180 00	36	16,180 88	354,595 71	24,475 13	330,293 55
A déduire l'excédant des dépenses sur les perceptions dans le district de Beauce.....					126 01		
do do Chicoutimi.....					29 50		
do do Rimouski.....					17 44		
do do Saguenay.....					00 02		172 97
MOINS—Paiements par mandats, etc.....						7,304 74	330,120 58
MOINS—Balances au Dt., 31 décembre 1861....					36,160 59		322,815 84
RETRANCHEZ do do 1860....					26,230 02	9,930 57	9,930 57
Totaux					344,665 14	31,779 87	312,885 27

WM. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1862.

No. 6.

ETAT du revenu provenant du département des postes, et de ses frais d'administration pour l'année expirée le 30 septembre 1861, des sommes payées au Receveur-général, et à même la caisse de la Province, pour l'année expirée le 31 décembre 1861.

REVENU ET FRAIS D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 SEPTEMBRE 1861.

DEPARTEMENT GENERAL DES POSTES.

REVENU.	Montant.	DEPENSES.	Payé en bons sur la banque.	Payé par les maîtres de posts.	Montant.
	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Port payé en espèces—lettres.....	332,445 93	Transport des malles par terre.....	156,326 57	17,348 41	333,703 74
do journaux.....	33,469 38	do aux stations de chemin de fer, aller et retour	29,848 54	3,377 83	271,227 22
do lettres des bureaux intermédiaires...	5,509 31	do par bateaux à vapeur.....	15,134 00	18 00	36,967 88
Somme perçue par les facteurs.....	5,937 55	do par chemin de fer.....	108,923 90	4,312 91
Revenu des boîtes à lettres.....	4,182 32	Confection et réparation des sacs de malle.....	1,956 66	769 83	5,835 07
Vente de timbres-poste.....	255,326 28	Total, service postal.....	312,189 67	21,514 07	6,761 58
Recettes diverses.....	374 81	Salaires et commissions.....	60,062 34	211,164 88	271,227 22
Correspondances législatives et des départements.....	64,000 00	Papeterie, impressions et annonces.....	24,014 94	12,952 94	36,967 88
Total brut des recettes.....	701,245 58	Frais de voyage.....	4,115 76	197 15	4,312 91
Moins—Lettres de rebut et mal adressées.....	22,013 35	Gages d'ouvriers.....	4,062 00	1,773 07	5,835 07
Recettes nettes.....	679,232 23	Loyer et taxe.....	240 00	6,521 58	6,761 58
Port canadien perçu dans la Grande-Bretagne et non compris dans l'item ci-dessus.....	9,088 88	Combustible et éclairage.....	460 88	4,868 67	5,329 55
		Items divers.....	3,201 91	1,294 09	4,496 00
		Total des dépenses.....	408,347 80	260,286 45	668,633 95
		Balance.....	19,687 16
Revenu net provincial.....	688,321 11	Total.....	688,321 11

BUREAU DES EXPEDITIONS D'ARGENT.

Commission perçue sur des mandats des postes canadiennes et s'élevant à \$912,812 21.....	\$	6,991 66	Montant de la commission payée aux maîtres de poste sur des mandats des postes canadiennes.....	\$	2,478 08
Commission sur des mandats sur des postes anglais et s'élevant à \$34,672 19 6d. stg, moins \$2,116 02 payes au départ. impérial		2,259 74	do sur des mandats des postes anglaises.....		252 92
Moitié de la commission sur les mandats émis en Angleterre.....		374 48	Impressions, papeterie et annonces.....		2,465 24
Profit sur le change.....		655 19	Commiss temporaires.....		330 84
			Inspecteurs des bureaux d'expédition d'argent.....		386 84
			Divers déboursés.....		43 65
			Balance.....		4,323 50
Total.....		10,281 07	Total.....		10,281 07

FRAIS DE PORTS BRITANNIQUES.

Balance due au Canada le 30 septembre 1861.....	\$	10,456 89	Balance due au Canada, le 30 septembre 1860.....	\$	1,368 01
Total.....		10,456 89	Port dû au Canada.....		9,088 88
			Total.....		10,456 89

COMPTE DE REVENU.

Balance due par les maîtres de poste, 30 septembre 1860.....	\$	10,145 62	Payé au receveur-général durant l'année expirée le 31 déc. 1861....	\$	357,015 40
Recettes nettes de l'année expirée le 30 septembre 1861...\$679,332 23			do en 1861 à compte de l'année exp. 30 sep. 1862...\$16,251 61		6,100 71
Moins—Correspondance affranchie des départements et de la législature par O. C.\$64,800 00		612,315 52	do 1860 do 1861... 10,150 90		
Frais de p. des départ., compte à régler en 1862 2,916 71 66,916 71			Dépenses payées par les maîtres de poste.....\$260,285 45		350,914 69
Moins—Balance due par les maîtres de poste, 30 sep. 1861.....		15,853 78	Moins—Remises en espèces.....4,593 78		255,692 67
Total.....		606,607 36	Total.....		606,607 36

COMPTE DES DÉPENSES.

Warrants reçus durant l'année expirée le 31 décembre 1861.....	\$	442,521 19	Dépenses payées en bons.....	\$	408,347 50
Moins—Déboursés en 1860, à compte de l'année expirée le 30 septembre 1862..... \$51,876 81			Remise aux maîtres de poste.....		4,593 78
do 1860 do 1861... 22,296,90		29,579 91	Total.....		412,941 28
Total.....		412,941 28			

JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU D'AUDITION,
Québec, février, 1862.

ÉTAT du revenu provenant des travaux publics, et des recettes à compte de l'intérêt et de la vente de travaux publics dans la Province du Canada, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1861.

	Revenu brut.	Péages remis.	Déductions pour les frais de perception, entretien et réparations, etc., Voir état No. 12.	Dé ons. Total.	Revenu Net.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
T R A V A U X.					
CANAUX	Welland.....	53,280 50	63,350 35	116,630 85	125,145 09
	St. Laurent.....	132 05	75,021 96	75,154 01
	Baie Burlington.....	400 00	400 00
	Chambly.....	14,110 52	14,110 52
	Ottawa et Rideau.....	21,318 16	21,318 16
	Carillon et Grenville.....	7,295 68	7,295 68
	Ottawa.....	42,730 89	21,358 67	21,358 67	21,372 22
	Saguenay.....	953 93	953 93
	St. Maurice.....	2,020 83	7,887 82	7,887 82
	Trent.....	40 00	200 00	200 00
GLISSEIERS	Boboygeon, Lindsay et Sougog.....	634 08	634 08
	St. Anne.....	12 00	2,325 58	2,325 58
	St. Ours.....	328 92	3,376 90	3,376 90
ECLUSES	Suspendu d'Union.....	2,363 97	1,925 79	1,925 79	488 18
PONT	329,186 62	220,159 44	273,571 99	146,955 49

	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
A DÉDUCTION.—L'excédant de la dépense sur les perceptions :				
Canaux du St. Laurent.....	45,994 88			
Canal de la baie de Burlington.....	400 00			
do Chambly.....	3,899 09			
do Ottawa et Rideau.....	20,774 65			
do Carillon et Grenville.....	7,295 68			
Glisseiers du Saguenay.....	953 93			
do du St. Maurice.....	5,866 99			
do de Trent.....	160 00			
Ecluse de St. Anne.....	2,313 58			
do de St. Ours.....	3,047 98			
do de Boboygeon, Lindsay et Scugog.....	634 08			
				91,340 86
MOINS.—Paiements par warrants sur le receveur-général, pour divers comptes de différents travaux publics. Voir état No. 12.				55,614 63
Hàvre de Presqu'île.....	300 00			
Port Colborne, Canal Welland.....	71 50			
Salaires et dépenses de voyage de l'inspect. des canaux.	2,001 35			
Péages remboursés.....	3,062 08	3,062 08	2,372 85	5,434 93
		56,474 63	222,532 29	50,179 70
	329,186 62			4,566 99
RETRANCHEZ.—Balances dues le 31 décembre 1861.	9,888 58			
MOINS.—	5,321 59			
				279,006 92
				45,612 71

WILLIAM DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

No. 8.

TABLEAU des recettes totales à compte du revenu territorial de la province du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1861.

SOURCES DE REVENU.				Montant.		Montant total.	
				\$	cts.	\$	cts.
<i>Recettes générales du département des terres de la couronne.</i>							
Montant des revenus de la couronne, Canada Ouest.....				276,660	10		
do do Canada Est.....				73,585	64		
do fonds d'honoraires des arpenteurs, Canada Ouest.....				340	52		
do do do Canada Est.....				292	28		
do honoraires casuels, Canada Ouest.....				1,018	10		
do do Canada Est.....				7	50		
do honoraires de brevets d'invention, Canada Est				319	69		
do des commissions relatives aux bois de construction.....				222	87		
do des réclamations de terre dans Bruce.....				75	00		
do do do Huron.....				869	12		
do des agents à commission Canada Est.....				131	75		
do do do Canada Ouest.....				8	38		
do du gain sur le scrip de Boulton et Magog				14,736	86		
do du gain sur le scrip donné en compensation.....				193	03		
do du gain sur les réclamations.....				0	84		
do des honoraires payés pour des baux, Canada Est.....				8	00		
do do do Canada Ouest.....				95	00		
do do do				85	00		
do do pour terres de la couronne.....				50	00		
do do sur les baux du rév. J. Oliver.....				35	00		
do des droits sur les bois de construction de colons.....				176	96		
do des dépôts-comm. au sujet des terres achetées en bloc p. A. Roche.				9,528	88		
do de la compensation pour scrip de terre en circulation.....				350	00		
do de la ré-émission de scrip pour S. Henderson.....				50	00		
do reçu à compte du prix de terres pub. confisq. au profit du gouv't.				174	00		
						379 014	52
<i>Bois et Forêts.</i>							
Montant perçu sur le territoire du Haut Outaouais, par							
J. Russell.....	60,500	75					
do do do par McLean Stewart.....	114,324	83					
				174,825	58		
do Ontario do par Joseph F. Way.....	12,974	94					
do do do par McLean Stewart.....	7,402	18					
				20,377	12		
do Bas-Outaouais do par Chs. E. Belle.....	7,668	35					
do do do par McLean Stewart.....	2,834	16					
				10,502	51		
do St. Maurice, do par A. Dubord.....	10,358	47					
do do do par McLean Stewart.....	2,937	05					
				13,295	52		
do Territoires unis de Huron et Supérieur, et à la							
Péninsule du C. O. par A. Powell.....	5,732	00					
do do do par McLean Stewart.....	4,132	68					
				9,864	68		
do Territoire St. François par G. J. Nagle.....	6,920	65					
do do do par McLean Stewart.....	452	75					
				7,373	40		
do Saguenay, do par George Duberger.....				4,008	16		
do Chaudière et Madawaska, par C. Dawson.				12,337	08		
				252,584	05	379,014	52
<i>A reporter.....</i>							

No. 8.—(Suite.)

SOURCES DE REVENU.	Montant.		Montant total.	
	\$	cts.	\$	cts.
<i>Report</i>	252,584	05	379,014	52
<i>Bois et forêts.—(Suite.)</i>				
Montant perçu sur le territoire du bas St. Laurent, par Geo. T. Dubé...	1,695	91		
do do de la Baie des Chaleurs, par Jos. N. Vergé.	1,532	03		
Moins—Remise de rente de terre et de droits sur des bois des sauvages....	255,811	99		
	798	00		
<i>Domaine de la couronne.</i>				
Montant des perceptions de M. Laurin.....	3,947	86		
do do M. Fortier.....	3,932	06		
do de l'honoraire reçu par H. Sharples sur une patente de lot d'eau profonde.....	100	00		
do des honoraires de patente reçus de Ls. Poiré.....	100	00		
do de commission sur un montant reçus par erreur par M. Laurin, remis.....	38	05		
<i>Seigneurie de Lauzon.</i>				
Montant des perceptions de M. Fortier.....			12,569	97
<i>Terres de l'Artillerie.</i>				
Montant reçu de M. Coffin comme agent.			24,080	97
<i>Passages.</i>				
Montant reçu de Mme. E. Campbell, comme rente du passage d'Oliver, jusqu'au 21 mars 1861.....	30	00		
Montant reçu de W. T. Lake, comme rente complète du passage allant de la Pointe Dorland à Williamsburgh, jusqu'au 1er octobre 1858.....	95	40		
			125	40
Revenu brut.....		\$	678,922	82
Frais de perception — Voir tableau No. 12.....			277,503	93
Revenu net.....		\$	401,418	89

WILLIAM DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Interiminaire.

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1862.

No. 8½.

ETAT du revenu casuel remis au Receveur.général de la province du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1861, consistant en honoraires sur les lettres patentes de terres et les instruments portant le grand sceau et le sceau privé, copies et certificats de lettres patentes et autres recettes incidentes.

R E C E T T E S .		Montant.	Montant total.
		\$ cts.	\$ cts.
<i>Secrétariat provincial.—Section Ouest.</i>			
Honoraires sur 2 commissions portant le grand sceau, à \$13.....		26 00	
do 10 do le sceau particulier, à \$5.....		50 00	
do 48 do notaire public, à \$8.....		384 00	
do 27 do coroner, à \$8.....		216 00	
do 55 permis d'exercer comme médecin, à \$4.....		220 00	
do 61 certificats de notaires, à 50 cts. chaque.....		30 50	926 50
<i>Section Est.</i>			
Honoraires sur 10 commissions portant le grand sceau, à \$13.....		130 00	
do 6 do le sceau particulier, \$5.....		30 00	
do 3 licences de pilote, à \$3.....		9 00	
do 62 certificats de notaires, à 50 cts. chaque.....		31 00	200 00
<i>Bureau du Régistrare provincial.</i>			
Honoraires sur 26 copies, à \$8 50 cts.....		214 50	
do 21 brevets d'auteur, à \$1.....		21 00	
do 11 certificats do à \$1.....		11 00	
do 11 do de patentes, à 50 cts.....		16 50	
do 1 extrait certifié, à 50 cts.....		00 50	
do 2 do à \$1.....		2 00	
do 8 copies certifié de concessions françaises, à \$2.....		16 00	
do 31 do do à \$2 50 cts.....		77 50	
do 1 copie certifiée (spéciale), à \$3.....		3 00	
do 1 do do \$5.....		5 00	
do 1 do do \$5 50 cts.....		5 50	
do 1 do do \$6.....		6 00	
do 1 do do \$8.....		8 00	
do 1 do do \$8 50 cts.....		8 50	
do 5 recherches, à 25 cts. chaque.....		1 25	396 25
<i>A reporter.....</i>			1,522 75

No. 8½.—(Suite.)

R E C E T T E S .	Montant total.
<i>Report</i>	\$ cts. 1,522 73
Montant des honoraires de patente reçus par le ministre de l'agriculture durant 1861.....	3,737 58
do pour licences de mariage, vendues en 1861, dans le Bas-Canada.....	2,737 00
do du rév. J. B. Z. Bolduc, cette somme à lui remise pour qu'il en fit restitution.....	160 00
do de John Langton, auditeur des comptes publics, étant des sommes perçues de différentes banques pour l'inscription et la signature de billets de banque.....	245 16
do de R. A. Harrison, avocat, Toronto, dans l'affaire la Reine vs. Hiram Smith.....	700 00
do de W. F. Gardner, balance restant de la somme allouée en 1860 pour l'enquête relative aux réclamations pour dommages occasionnés par le canal de Beauharnois.....	25 57
do de J. M. Savage, registrateur du district d'Algoma.....	13 00
do pour le fret, etc., d'une boîte de monnaie de billon, acheté par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.....	171 78
do de Glyn, Mills et Cie., dernier dividende de 7d. dans le £ sur les £90,234 1s. 4d. de la succession de Ths. Wilson et Cie.....	12,808 20
Différence résultant de la conversion de sommes du cours sterling en piastres et centins.....	3 35
Total.....	22,124 39

WM. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Interimaire.

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février, 1862.

Tableau des recettes provenant de l'intérêt sur placements, de dépôts publics, etc., faits depuis l'année expirée le 31 déc. 1861.

		Montant.	Montant total.
		\$	cts.
Glyn, Mills & Cie, et Baring frères & Cie.....	Intérêt sur placements. Ancien emprunt consolidé de la province, jusqu'au 31 décembre 1861, £3,285 17s. 2d. sterling.....	15,991 16	
do	Une année d'intérêt, jusqu'au 15 août 1861, sur des bons des sauvages, au montant de £174,500 sterling, à 4 pour cent, £6,980 sterling.....	33,969 83	
do	do jusqu'au 11 janvier 1862, sur £1,326,000 sterling, fonds des sauvages, à 5 pour cent.—£66,000 sterling.....	322,660 00	372,620 49
Glyn, Mills & Cie.....	Intérêt sur placement—ancien emprunt consolidé de la province—jusqu'au 31 décembre 1860, £479 9 0 sterling.....	2,333 32	
do	L'intérêt sur les balances entre leurs mains de l'ancien emprunt consolidé de la province, durant l'année 1860, £6,486 3 7 sterling.....	31,570 93	33,904 25
Baring Bros. & Cie.....	L'intérêt sur les balances entre leurs mains, de l'ancien emprunt consolidé de la province, selon leur compte jusqu'au 30 juin 1861—£3 7 8 sterling.....		16 45
Treasorier de l'Université.....	34 jours d'intérêt sur 1,109.13 cts., balance due sur l'achat de bons de la cité de Toronto.....		5 15
Cie. du chemin de fer d'Ontario, Simcoe et Huron.....	1 année d'intérêt à 3 p. cent, jusqu'au 1er août 1860, sur £50,000 sterling—bon privilégié gardé à compte de l'intérêt dû par la compagnie du chemin de fer d'Ontario, Simcoe et Huron.....		14,600 00
Commiss. du Havre de Montréal.....	6 mois d'intérêt jusqu'au 30 juin 1861, sur £40,000 sterling, bons du havre de Montréal, à 5 pour cent, £1,000 sterling, change à 6½ p. cent.....	4,733 34	
do	6 mois d'intérêt jusqu'au 31 déc. 1861 sur do do à do, £1,000 stg., change au pair.....	4,866 67	
do	1 année d'intérêt jusqu'à do sur £4,150 courant do à do	830 00	10,430 01
Banque du Haut Canada.....	Intérêt accumulé durant 1861 sur des dépôts spéciaux.....	21,343 97	
Banque Molson.....	do	1,897 39	
Banque Commerciale.....	do	14,815 73	
Banque des Townships de l'Est.	do	792 68	
Banque d'Ontario.....	do	1,632 88	

Banque de Québec.....	Intérêt accumulé durant l'année 1861, dépôts spéciaux.....	997 98	
Banque de Montréal.....	do	399 04	41,879 67
Banque du Haut Canada.....	1 année d'intérêt sur \$21,210 47, bons du havre de Cobourg, à 6 p. cent.....	1,272 59	
do	do sur \$23,687 77, do do à 5 p. cent.....	1,179 83	
do	do sur \$29,683 00, do cité de Toronto, à 6 p. cent.....	1,780 97	
do	6 mois d'intérêt sur \$ 5,600 00, do ville de Paris, à do	168 00	4,400 89.
A. P. Farrell, trésorier.....	1 année d'intérêt sur \$ 2,000 00 do comté d'Haldimand à do		120 00
John Penner, secrétaire.....	6 mois d'intérêt, depuis le 5 juillet 1861, sur \$190,400, bons de la compagnie des chemins à barrières de Montréal, à 6 p. cent.....	5,712 00	
do	do depuis le 5 janvier 1862 sur \$187,200, do do	5,616 00	11,328 00
	Total.....		489,304 91

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1862.

WM. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire

No. 91.

TABLER des recettes provenant de prime et d'escompte, pour l'année expirée le 31 décembre 1861.

	Sterling.			Montant total.	
	£	s.	d.	\$	cts.
Glyn, Mills & Cie, et Baring, Frères, & Cie.....	270	0	0		
do	309	7	6		
do	350	0	0		
do	75	0	0		
do	577	10	0		
do	225	0	0		
do	225	0	0		
do	678	0	0		
do	7	10	0		
do	47	10	0		
do	212	0	0		
do	324	17	0		
	3,301	14	6	16,068	40
Banque du Peuple	100	0	0	486	67
Maedougall & Davidson	94	0	0		
do	75	0	0		
	169	0	0	822	47
Département des terres de la couronne.....				1,555	13
Escompte sur £13,99 4s. 6d. sterling—lettre de change sur la compagnie canadienne des terres et d'émigration, Londres, achetées par ce département.....					
Total.....				\$18,932	67

WILLIAM DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1860.

No. 10.

ÉTAT du fonds d'amortissement de l'Emprunt Canadien Consolidé de la Province du Canada, avec indication des placements jusqu'au 31 décembre, 1861.

	Sterling.		Montant.
	£	s. d.	
1860.....	2,000	0 0	\$.
do.....	5,000	0 0	
1861.....	9,000	0 0	
Montant à 5 par cent. de l'emprunt canadien consolidé, achetés, à 100½ par cent.....	5,023	2 6	
do do do à 100½ do	6,700	0 0	
do do do à 100½ do	560	18 9	
do do do de l'emprunt canadien consolidé (inscription,) équivalent à 111½ par cent. de £4,500 sterling, à 6 par cent. achetés pour ce fonds.....	3,248	10 0	
do do do l'emprunt canadien consolidé (inscription,) à 100½ par cent.....			
do do do à 100¼ do			
do do do à 90 do			
Total.....	31,532	11 3	153,458 46

WILLIAM DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février, 1862.

No. 10½.

ÉTAT des droits sur les émissions de billets de banque, payés au Receveur-général, conformément à l'Acte provincial du Canada, 4 et 5 Vic., chap. 29, durant l'année expirée le 31 décembre, 1861.

RECETTES.		MONTANT.	
		\$	cts.
Montant des droits reçus de la	banque de Montréal, pour l'année expirée le 31 octobre, 1861.....	9,886	52
do	do banque du Haut-Canada, do	10,621	97
do	do banque de Toronto, do	3,023	29
do	do banque d'Ontario, do	2,960	98
do	do banque de Québec, do	5,022	84
do	do banque de Gore, do	5,267	02
do	do banque de la Cité, do	608	07
do	do banque du district Niagara, do	1,300	53
do	do banque de Molson, du 1er mai, 1860, au 31 octobre, 1861.....	1,491	82
do	do banque Commerciale, pour l'année expirée le 15 novembre, 1861.....	11,380	10
do	do banque Nationale, pour le semestre expiré le 30 avril, 1861.....	194	97
do	do banque des townships de l'Est, pour le semestre expiré le 31 octobre, 1861.....	616	84
	Total	\$52,374	95

WILLIAM DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février, 1862.

No. 11.

ETAT du revenu provenant des honoraires reçus des greffiers et greffiers-adjoints de la couronne et des plaids, des cours du banc de la reine et des plaids communs ; aussi, du maître, des registrateurs et sous-registrateurs de la cour de chancellerie et du greffier de la procédure, en vertu des actes ci-dessous mentionnés, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1861, et formant partie du fonds consolidé du revenu.

				\$	cts.	\$	cts.
<i>Cour du banc de la reine et des plaids communs, 12 Vict., chap. 63.</i>							
Montant reçu du greffier de la cour du banc de la reine pour le comté d'York.....				3,462	22		
do do plaids communs, pour do				3,118	19		
do do du sous-greffier de la couronne, de la cour du banc de la reine et des plaids communs, pour le comté de Brant.....				364	86		
do do do do Carleton.....				867	31		
do do do do Essex.....				20	00		
do do do do Elgin.....						
do do do do Frontenac, Lennox et Addington.....				874	83		
do do do do Grey.....				77	42		
do do do do Hastings.....				1,033	04		
do do do do Huron et Bruce.....				408	57		
do do do do Haldimand.....				111	48		
do do do do Halton.....				86	41		
do do do do Kent.....				466	76		
do do do do Lambton.....				193	38		
do do do do Leeds et Grenville.....				1,106	32		
do do do do Lanark et Renfrew.....				77	39		
do do do do Lincoln.....				607	27		
do do do do Middlesex.....				1,446	90		
do do do do Northumberland et Durham.....				1,753	67		
do do do do Norfolk.....				257	99		
do do do do Ontario.....				342	15		
do do do do Oxford.....				316	01		
do do do do Prince Edward.....				231	45		
do do do do Peterboro' et Victoria.....				372	06		
do do do do Prescott et Russell.....				92	49		
do do do do Perth.....				309	41		
do do do do Stormont, Dundas et Glengary.....				729	14		
do do do do Simcoe.....				268	00		
do do do do Welland.....				144	17		
do do do do Wentworth.....				405	14		
do do do do Wellington.....				231	19		
do do do do Waterloo.....				267	60		
						20,042	82
<i>Cour de chancellerie, 12 Vic., chap. 64.</i>							
Montant reçu du maître pour le comté d'York.....				3,624	71		
do do registrateur, do do				8,097	44		
						11,722	15
<i>Cour du banc de la reine et des plaids communs, 19 et 20 Vict., chap. 43.</i>							
Montant reçu du greffier de la procédure, comté d'York.....					749	87
Total.....					32,514	84

WILLIAM DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

TABLEAU des amendes et confiscations, y compris les saisies, perçues dans la province du Canada, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1861.

A MENDES ET CONFISCATIONS.

	Revenu brut.	Frais de perception et part des officiers saisissants. Voir état No. 12.	Revenu net.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Montant reçu de Wm. Murphy, pour interroger l'inspecteur de l'excise dans l'affaire de la reine vs. Hibbert, comté de Durham	750 00		750 00
do Charles Stephens, huissier, London, montant du cautionnement confisqué de Levi Merriek, donné pour la comparution d'Hiram Merriek à la cour du recorder, London	200 00		200 00
do greffier de la paix, Montréal	31 42		31 42
do do Québec	113 20		113 20
do do Trois-Rivières	11 67		11 67
do do couronne, Québec	40 20		40 20
do inspecteurs du revenu, Canada Est	1,411 90		1,411 90
do Canada Ouest	300 00		300 00
do magistrats, Canada Ouest	58 50		58 50
do du shériff, comté de Brant	80 75		80 75
do do Carleton	7 60		7 60
do do Essex	1,900 00		1,900 00
do do Elgin	79 80		79 80
do do Frontenac, Lennox et Addington	18 05		18 05
do do Haldimand	11 40		11 40
do do Huron et Bruce	12 35		12 35
do do Hastings	148 20		148 20
do do Kent	19 00		19 00
do do Leeds et Grenville	105 70		105 70
do do Lanark et Renfrew	40 85		40 85
do do Middlesex	76 00		76 00
do do Peterboro' et Victoria	43 70		43 70
do do Prescott et Russell	44 65		44 65

	Revenu brut.	Frais de perception et part des officiers saisissants. Voir état No. 12.	Revenu net.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
do Perth	76 00		76 00
do Prince Edouard	47 50		47 50
do Stormont, Dundas et Glengarry	19 00		19 00
do Simcoe	00 20		00 20
do Wentworth	96 90		96 90
do do Wellington	19 00		19 00
do do York et Peel	190 80		190 80
<i>Amendes imposées aux militaires.</i>			
D. Macdonnell, sous-adjutant général, pour amendes encourues par la milice sédentaire du H. C.	2 25		2 25
D. Macdonnell, adjudant-général intérimaire do do	27 60		27 60
A. DeSalaberry, do do	1 80		1 80
Palen Clark, juge de paix, comté de Prince Edouard, pour amendes encourues par la milice sédentaire du H. C. de ce comté, sur plainte du capitaine James Cowan	2 15		2 15
W. H. Griffin, sous-adjutant général, district militaire No. 3, montant perçu par le lieutenant-col. Peterson, milice de Prince Edouard	14 00		14 00
<i>Saisies.</i>			
Au port de Amherst	9 00	8 47	53
do Amherstburgh	750 85	515 05	235 80
do Belleville	91 54	62 76	28 78
do Brantford	39 68	28 26	11 42
do Brockville	341 01	244 27	96 74
do Burwell	5 63	3 84	1 79
do Bytown	82 25	42 36	39 89
do Chatham	136 57	57 47	79 10
do Chippawa	212 37	146 12	66 25
do Clifton	1,342 78	938 61	404 17
do Coaticook	363 17	281 33	81 84
do Cornwall	195 75	139 21	56 54
do Côteau du Lac	176 27	120 78	55 49
do Dover	201 40	149 33	52 07
do Dundee	322 38	239 03	83 35
do Fort Erie	30 23	20 65	9 58
do Freleighsburg	44 50	31 12	13 38
do Hamilton	414 37	288 65	125 72
do Kingston	134 76	18 97	115 79
do Kingsville	36 00	24 77	11 23
do Lacolle	70 75	48 92	21 83
do London	332 65	236 27	96 38
do Maitland	45 00	30 73	14 27
<i>A reporter</i>			7,850 99
11,381 05			

No. 11½.—(Suite.)

A M E N D E S E T C O N F I S C A T I O N S .

	Revenu brut.	Frais de perception et part des officiers saisissants. Voir état No. 12.	Revenu net.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Report</i>	11,381 05	3,676 97	7,704 08
Au port de Montréal.....	406 50	259 59	146 91
do Morrisburgh.....	275 77	197 19	78 58
do Napanee.....	18 05	12 66	5 39
do New Carlisle.....	7,799 97	5,329 98	2,469 99
do Newcastle.....	138 52	97 88	40 64
do Paris.....	32 62	22 62	10 00
do Philipsburgh.....	93 19	64 57	28 62
do Potton.....	499 91	358 27	141 64
do Prescott.....	2,081 75	1,456 95	624 80
do Québec.....	98 59	69 71	28 88
do Queenston.....	48 82	33 97	14 85
do Russeltown.....	392 05	270 06	121 99
do Sarnia.....	343 65	259 61	84 04
do Stanstead.....	620 64	459 46	161 18
do Sutton.....	41 25	28 79	12 46
do Toronto.....	2,103 85	1,440 42	663 43
do Whitby.....	56 00	40 00	16 00
do Windsor.....	437 95	301 89	136 06
	26,870 13	14,380 59	12,489 54
Moins—Balances dues au 31 décembre 1861.....			\$2,784 51
RETRANCHEZ do 31 do 1860.....			197 77
	24,283 39	14,380 59	9,902 80
Totaux.....			

WM. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, 25 février, 1862.

No. 12.

TABEAU GÉNÉRAL indiquant les dépenses faites par le Receveur Général, pour le compte de la province, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1861, ainsi que les déductions opérées sur le revenu pour frais d'administration, perception, etc., etc.

6*

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	SERVICE.	Sterling. £ s. d.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		INTERET SUR LA DETTE PUBLIQUE. <i>Fondée.</i>				
Stats. ref., Chap. 14.	Banque d'Angleterre	Pour une année d'intérêt jusqu'au 31 décembre 1861, sur £1,000,000 sterling, bons (<i>débetures</i>) à 4 pour cent.....	40,000 0 0			
		Pour une année d'intérêt jusqu'au 30 septembre 1861, sur £500,000 sterling, bons à 4 pour cent	20,000 0 0			
			60,000 0 0	292,000 00		
	Glyn, Mills et Cie.....	Pour 1 ann. d'int. jusq. 1er août 1861, sur £167,000 0 0 sterling, bons à 6 pour cent. Moins—Converti en bons à 5 pour cent £3,200 0 0	9,828 0 0			
		A 6 pour cent par année sur.....£163,800 0 0 stg.				
		Pour une ann. d'int. jusq. 31 décembre 1861, sur £920,850 sterling, bons à 6 pour cent.....	55,251 0 0			
		Pour six mois de jusq. 30 juin 1861, sur £121,880 10 0 sterling, bons à 5 pour cent	3,047 0 3			
		Pour do do jusq. 31 décembre 1861, sur £121,880 10 0 sterling, anciens bons à 5 pour cent. Moins—Conv. en nouv. bons à 5 pour c. 16,600 0 0	2,632 0 3			
		A 5 pour cent par année sur..... £105,280 10 0 stg.				
		<i>A reporter</i>	70,758 0 6	292,000 00		

Intérêt sur la dette publique.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	Sterling.	\$ cts	\$ cts.	\$ cts.	
Stats. ref, Chap. 14.	Glyn, Mills et Cie.....	<i>Fondée—(Suite.)</i> <i>Report.</i>	£ s. d. 70,758 0 6	292,000 00			
		Pour six mois d'int. jusq. 30 juin 1861, sur £2,042,800 sterling, bons à 5 pour cent par année Pour do do jusq. 31 décembre 1861, sur £2,798,300 sterling, bons à 5 pour cent par année..... Pour do do jusq. 30 juin 1861, sur £267,364 13 8 sterling, montant des inscriptions à 5 pour cent par année..... Pour do do jusq. 31 décembre 1861, sur £292,904 1 7 sterling, montant des inscriptions à 5 pour cent par année..... 220,792 4 10	220,792 4 10	1,074,522 23			
	Baring, Frères et Cie.....	Pour 1 ann. d'int. jusq. 1er août 1861, sur £193,700 0 0 Stg. bons à 6 pour cent. MOINS—Conv. en bons à 5 pour cent 3,000 0 0 A 6 pour cent par année sur.....£190,700 0 0 Stg.	11,442 0 0				
		Pour une année d'int. jusq. 31 décembre 1861, sur £913,750 Stg. bons à 6 pour cent.....	54,825 0 0				
		Pour six mois d'int. jusq. 30 juin 1861, sur £66,450 sterling, bons à 5 pour cent par année.....	1,661 5 0				
		Pour do do jusq. 31 déc., 1861, sur £66,450 0 0 Stg. anciens bons à 5 pour cent. MOINS—Conv. en nouv. bons à 5 pour c. 4,200 0 0 A 5 pour cent par année sur£62,250 0 0 Stg.	1,556 5 0				
		Pour une année d'int. jusq. 30 septembre 1861, sur £500 sterling, bons à 6 pour cent	30 0 0				
		Pour six mois d'int. jusq. 30 juin 1861, sur £2,638,964 16 9 sterling, bons à 5 pour cent par année.....	65,974 2 5				
		Pour do do jusq. 31 décembre 1861, sur £2,783,250 4 3 sterling, bons à 5 pour cent par année.....	69,581 5 2				
		Pour do do jusq. 30 juin 1861, sur £267,364 13 8 sterling, montant des inscriptions à 5 pour cent par année.....	6 684 2 4				

Glyn, Mills et Cie, et Baring, Frères et Cie.....	Pour do do jusq. 31 décembre 1861, sur £292,904 1 6 sterling, montant des inscriptions à 5 pour cent par année...	7,322 12 0	1,066,172 77		
	Pour l'intérêt, à périodes irrégulières, sur l'achat de bons dans le cours de l'année Pour do jusq. 31 décembre 1861, sur £180,000 sterling, emprunt.....	219,076 11 11 708 16 11 4,027 18 10 4,736 15 9			23,052 37
Receveur Général.....	Pour six mois d'int. jusq. 31 décembre 1860, sur £6,893 15 6 sterling, bons du canal Welland, compte du fonds des savages, à 5 pour cent par année..... Pour l'intérêt, à périodes irrégulières, sur l'achat de bons dans le cours de l'année.....	\$ cts. 2,055 67 34 29 2,414 76		838 73	
	Pour une année d'int. jusq. 31 décembre 1861, sur \$34,261 25, montant des bons émis en vertu de l'acte 12 Vic., chap. 58, pour pertes occasion. par la rébellion, B. Canada, à 6 pour c. Pour intérêt sur \$600 rachetées à des périodes irrégulières..... Pour montant non payé le 31 décembre 1860.....	4,504 72 2,217 78		57,266 98	
	MOINS—Montant non payé le 31 décembre 1861..... Montant payé durant l'année			2,286 94	
	Pour intérêt sur des bons émis à compte des travaux publics, en vertu de différents actes à savoir :— Pour une année d'intérêt jusqu'au 31 décembre 1861, sur \$480 à 5 pour cent..... do do sur \$1,175,487 17 à 6 pour c. Pour intérêt sur \$40,865 20, rachetées à des périodes irrégul. Montant non payé le 31 décembre 1860.....	24 00 70,529 23 4,515 69 23,725 23			
	MOINS—Montant non payé le 31 décembre 1861..... Montant payé durant l'année	98,794 15 18,659 17		80,134 98	
	Pour intérêt restant dû sur \$400, montant des bons émis en vertu des actes 9 Vic., chap. 62, et 10 et 11 Vic., chap. 35, prêt aux incendiés de Québec..... Pour intérêt sur \$600, rachetées durant l'année.....	25 20 18 00			
		432 00	527 63		2,455,747 37

A reporter.....

Intérêt sur la dette publique—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Stats. ref., Chap 14.	Receveur Général.....	<i>Fondée—(Suite.)</i> <i>Report.</i>	43 20	140,527 63	2,455,747 37	
		Moins—Montant non payé le 31 décembre 1861.....	25 20	18 00	140,545 63	2,596,293 00
		Montant payé durant l'année.....				
		Montant de l'intérêt sur la dette fondée.....				
		INTÉRÊT SUR LA DETTE PUBLIQUE.				
		<i>Non Fondée.</i>				
	Glyn, Mills et Cie.....	Balance d'intérêt en leur faveur, d'après les comptes courants pour l'année expirée le 31 décembre 1861.....	1,154 17 10	5,620 47		
	Baring, Frères et Cie.....	Balance d'intérêt en leur faveur, d'après les comptes courants pour l'année expirée le 31 décembre 1861.....	1,263 12 7	6,149 65	11,770 12	
	Receveur Général.....	Pour quartier d'intérêt jusqu'au 31 décembre 1860, sur placements au fonds des sauvages, rachetés par le gouvernement. Pour six mois d'int. jusq. 30 juin 1861, sur balances en caisse au crédit du fonds des sauvages.....		16,560 11	38,236 07	93,268 00
		Pour do jusq. 31 décembre 1861, do do ..			38,471 82	50,431 79
		Pour montant de l'intérêt payé sur les bons du Lac St. Pierre.				
		Montant de l'intérêt sur la dette non fondée.....				155,469 91
		Montant de l'intérêt imputable au fonds consolidé.....				2,751,762 91
		INTÉRÊT SUR LES FONDS SPECIAUX.				
Stats. ref., Chap. 14.	Glyn, Mills et Cie.....	Pour 1 ann. d'int. dû le 1er sept. 1861, sur £139,209 0 0 Stg. bons à 6 per cent, émis à compte de la compagnie du St. Laurent et de l'Adair.ique. Moins—Converti en bons à 5 pour cent	£1,900 0 0			
		A 6 pour cent par année.....	£137,300 0 0 Stg.	8,238 0 0		

		Pour six mois d'int. dû le 30 juin 1861, sur £789,000 sterling, bons émis à compte de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, à 6 pour cent par année	23,670 0 0			
		Pour do do dû le 31 décembre 1861, sur		£789,000 0 0 Stg.		
		Moins—Converti en bons à 5 pour cent		500 0 0		
		A 6 pour cent par année.....	23,655 0 0	£788,500 0 0 Stg.		
		Pour une année d'int. dû le 31 décembre 1861, sur £237,500 Stg. bons émis à compte de la compagnie du chemin de fer Ontario, Simcoe et Huron, à 6 pour cent.....	14,250 0 0			
		Pour do do sur £289,250 sterling, bons émis à compte de la compagnie du chemin de fer Great Western, à 6 pour cent	17,355 0 0			
			87,168 0 0		424,217 60	
		Pour une année d'int. dû le 1er septembre 1861, sur		£146,300 0 0 Stg.		
		bons à 6 pour cent, émis à compte de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique. Moins—Converti en bons à 5 pour cent		6,600 0 0		
		A 6 pour cent par année	8,382 0 0	£139,700 0 0 Stg.		
		Pour six mois d'int. jusq. 30 juin 1861, sur £827,000 sterling, bons émis à compte de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, à 6 pour cent par année.....	24,810 0 0			
		Pour do do jusq. 31 décembre 1861, sur		£827,000 0 0 Stg. do		
		Moins—Converti en bons à 5 pour cent		4,000 0 0		
		A 6 pour cent par année	24,690 0 0	£823,000 0 0 Stg.		
		Pour une année d'int. jusq. 31 déc. 1861, sur £237,500 sterling, bons émis à compte de la compagnie du chemin de fer Ontario, Simcoe et Huron, à 6 pour cent par année.....	14,250 0 0			
		A reporter.....	72,132 0 0		424,217 60	2,751,762 91

Intérêt sur la dette publique.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	S E R V I C E.	Sterling.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Fonds Spéciaux.—(Suite.)</i>				
		<i>Report.</i>				
Stats. ref., Chap. 14.	Baring, Frères et Cie.	Pour une année d'int. jusq. 31 déc. 1861, sur £288,250 sterling, bons émis à compte de la compagnie du chemin de fer Great Western, à 6 par cent par année.	£ s. d. 72,132 0 0	424,217 60		2,751,762 91
Stats. ref., H.C. Chap. 70.	Receveur Général.	Pour le mettre en état de payer l'intérêt aux porteurs de bons émis en vertu des actes ci-dessous mentionnés, à savoir:— Pour une année d'intérêt jusq. 31 décembre 1861, sur \$91,200, bons émis en vertu des actes 9 Vic., chap. 61, 12 Vic., chap. 32, 13 et 14 Vic., chaps. 2 et 68, pour le fonds de bâtisse du Haut-Canada, à 6 pour cent. Pour intérêt sur \$6,600, rachetées à des périodes irrégulières. Pour montant non payé le 31 décembre 1860.	\$ cts. 5,472 00 255 75 2,862 00	(435,211 40	859,429 00	
Stats. ref., B.C. Chap. 109.		Moins—Montant non payé le 31 décembre 1861. Montant payé durant l'année.		6,093 75		
		Pour une année d'intérêt jusq. 31 décembre 1861, sur \$95,600, bons émis en vertu de l'acte 18 Vic., chap. 164, pour le palais de justice de Montréal, à 6 pour cent. Pour intérêt sur \$2,000, rachetées à des périodes irrégulières. Pour montant non payé le 31 décembre 1860.	5,736 00 107 01 2,952 00			
		Moins—Montant non payé le 31 décembre 1861. Montant payé durant l'année.	8,795 01 2,868 00		5,927 01	
		Pour une année d'int. jusq. 31 déc. 1861, sur \$8,955, bons				

		émis en vertu de l'acte 12 Vic., chap. 112, pour le palais de justice de Kamouraska, à 8 par cent.	716 40			
		Pour montant dû pour couvrir l'intérêt des années précédentes, à 8 pour cent.	221 36 331 14			
		Pour montant non payé le 31 décembre 1860.	1,268 90 275 22		993 68	
		Moins—Montant non payé le 31 décembre 1861. Montant payé durant l'année.				
		Pour une année d'int. jusq. au 31 décembre 1861, sur \$19,674.97, bons émis en vertu de l'acte 12 Vic., chap. 112, pour le palais de justice d'Aylmer, à 7½ pour cent.	1,476 12			
		Pour do sur \$2,000, émis en vertu de l'acte 18 Vic., chap. 164, pour do à 6 pour cent.	120 00			
		Pour montant dû pour couvrir l'intérêt des années précédentes à 8 pour cent.	37 30 776 50			
		Pour montant non payé le 31 décembre 1860.	2,409 92 793 40		1,616 52	
		Moins—Montant non payé le 31 décembre 1861. Montant payé durant l'année.				
Stats. ref., H.C. Chap. 33.		Pour une année d'intérêt jusqu'au 31 décembre 1861, sur \$25,410, bons émis en vertu des actes 9 Vic. chap. 33, 18 Vic. chap. 122, 20 Vic. chap. 64, et 22 Vic. chap. 31, pour la société des hommes de loi, à 6 pour cent.	1,524 60 307 60 642 30			
		Pour intérêt sur \$11,000, rachetées à des périodes irrégulières. Pour montant non payé le 31 décembre 1860.	699 42			
		Pour intérêt sur \$28,000 rachetées le 31 décembre 1860, au lieu de l'être à des périodes irrégulières durant l'année.	3,173 92 282 30			
		Moins—montant non payé le 31 décembre 1861. Montant payé durant l'année.		2,891 62		
Stats. ref. Chap. 83.		Pour intérêt à 6 pour cent, non payé le 31 décembre 1860, sur \$2,145,296, bons émis en vertu de l'acte 16 Vic. chap. 22, pour le fonds consolidé d'emprunt municipal du Haut-Canada.	62,295 78			
		<i>A reporter.</i>	62,295 78	17,522 58	859,429 00	2,751,762 91

Intérêt sur la dette publique.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	S E R V I C E.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.		
Stats. ref. Chap. 83.	Receveur Général.....	<i>Fonds Spéciaux.</i> —(Suite.)						
		<i>Report.</i>						
		Pour intérêt sur \$689,033.33 rachetées le 31 décembre 1860, au lieu de l'être à des périodes irrégulières.....			62,295 78	17,522 58	859,429 00	2,751,762 91
		Moins—montant non payé le 31 décembre 1861.....			20,057 11			
		Montant payé durant l'année.....			82,352 89			
					313 00			
		Pour intérêt à 6 pour cent, non payé le 31 décembre 1860, sur \$791,240, bons émis en vertu des actes 16 Vic. chap. 22 et 18 Vic. chap. 13, pour le fonds consolidé d'emprunt municipal du Bas-Canada.....			25,052 65			
		Pour intérêt sur \$21,200 rachetées le 31 décembre 1860, au lieu de l'être à des périodes irrégulières.....			288 02			
		Moins—montant non payé le 31 décembre 1861.....			25,340 67			
		Montant payé durant l'année.....			306 00			
		Montant d'intérêt imputable aux fonds spéciaux.....			25,034 67		124,597 14	984,026 14
								3,735,789 05
		Total, intérêt.....						
		RECAPITULATION.						
		Imputé au fonds consolidé, savoir :						
		Dette fondée£2,596,293 00						
		Dette non fondée.. 155,469 91						
		do aux fonds spéciaux.....	\$2,751,762 91					
			984 026 14					
						\$3,735,789 05		

Stats. Ref. Chap. 14.	Glyn, Mills et Cie.....	FRAIS D'ADMINISTRATION.	£ s. d.	£ s. d.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Dette publique.</i>				
		Pour 2 pour cent de commission sur £30,000 sterling, montant de l'intérêt payé sur £750,000 sterling, bons à 4 pour cent, payables à la banque d'Angleterre.....	150 0 0			
		Pour 1 pour cent de sur £220,792 4s, 10d. sterling, montant de l'intérêt payé sur bons et inscriptions en circulation le 31 décembre 1861, payables à leur bureau.....	2,207 18 5			
		Timbres de lettres de change sur l'étranger, annonces, frais de tête port, etc.....	134 13 8			
			2,492 12 1	12,130 67		
	Baring, Frères et Cie.....	Pour 1/4 pour cent de commission sur £30,000 sterling, montant de l'intérêt payé sur £750,000 sterling, bons à 4 pour cent payables à la banque d'Angleterre.....	150 0 0			
		Pour 1 pour cent de sur £219,076 11s 11d sterling, montant de l'intérêt payé sur bons et inscriptions en circulation le 31 décembre 1861, payables à leur bureau.....	2,190 15 3			
		Pour 1/4 pour cent sur £135,456 5s 0d sterling, montant des bons convertis.....	169 6 6			
		Pour enregistrer, notarié des bons, annonces, frais de port, etc	96 2 6			
		Pour 1 pour cent de commission sur £3,500 sterling, bons du fonds consolidé d'emprunt municipal, rachetés et logés à leur bureau.....	35 0 0			
			2,641 4 3	12,853 88		
	Glyn, Mills et Cie, et Baring, Frères et Cie.....	Pour 1/4 pour cent de commission et courtage sur £340,000 sterling, bons à 5 pour cent par eux vendus.....	4,250 0 0			
		Pour 1 pour cent de sur £22,000 sterling, bons du fonds consolidé d'emprunt municipal rachetés par eux.....	220 0 0			
		Pour 1 pour cent de sur £5,841 0s 9d sterling, montant des inscriptions consolidées, à 5 pour cent, vendus.....	58 8 2			
		Pour 1/4 pour cent de sur £200,000 sterling, montant de l'emprunt négocié par eux.....	250 0 0			
		Pour commission et courtage sur £9,000 sterling, bons à 5 pour cent, achetés pour le fonds d'amortissement.....	113 17 0			
		Pour commission et courtage sur £8,900 sterling, bons à 6 pour cent, achetés pour le fonds d'amortissement.....	120 11 0			
		Pour 1/4 pour cent de commission et courtage sur £10,508 8s 9d sterling, montant des inscriptions à 5 pour cent achetés pour le fonds d'amortissement.....	131 7 3			
		<i>A reporter</i>	5,144 3 5	24,984 55		3735,789 05

Frais d'administration—Change—Fonds d'amortissement—Bons rachetés.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	S E R V I C E.	£ s. d.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Stats. Ref. ; Chap. 14.	Glyn, Mills et Cie, et Baring, Frères et Cie.....	<i>Deute publique.—(Suite.)</i>					
		<i>Report</i>					
		Pour timbres et honoraires sur £10,508 8s 9d sterling, mon- tant des inscriptions à 5 p. achetées pour le fonds d'amort.	5,144 3 5	24,984 55			3755,789 05
		Receveur Général.....	49 10 0				
		Pour le mettre en état de payer le courtage pour l'achat des bons du fonds consolidé d'emprunt municipal.....	5,193 13 5	25,275 84			
		Pour do compagnie des billets de banque américains, pour l'impression des bons à 5 p. cent, etc.....		2,818 32			
		Pour payer les frais d'annonces de la cession des bons du fonds consolidé d'emprunt municipal.....		1,896 12			
		Pour ½ pour cent de commission sur £45,800 sterling, montant des bons consolidés à 5 p. cent vendus par eux.....		2,614 84			
		Montant imputable au fonds consolidé.....		1,114 47			
				58,704 64			
		FONDS SPÉCIAUX.					
	Glyn, Mills et Cie.....	Pour 1 pour cent de commission sur £87,168 sterling, montant de l'intérêt payé sur les bons en circulation, accordés aux compagnies de chemins de fer et payables à leur bureau....	871 13 7	4,242 17			
	Baring, Frères et Cie.....	Pour 1 pour cent do sur £89,427 sterg, montant de do do	894 5 4	4,352 10			
		Montant imputable aux fonds spéciaux.....					
		Total des frais d'administration.....				8,594 27	
		RÉCAPITULATION.					
		Imputé au fonds consolidé.....					67,298 91

	Imputé aux fonds spéciaux	8,594 27					
		<u>\$67,298 91</u>					
	COMPTE DE CHANGE.						
	Banque du Haut-Canada.....	3 pour cent au-dessous du pair du change à 9¼ pour cent sur £200,000 sterling, montant du change sur MM. Glyn, Mills et Cie, et Baring, Frères et Cie, vendu à cette insti- tution ..					26,666 70
		FONDS D'AMORTISSEMENT.					
		<i>Emprunt Consolidé du Canada.</i>					
	Glyn, Mills et Cie, et Baring, Frères et Cie	Pour le montant des bons 5 pour cent de l'emprunt consolidé du Canada, achetés à compte de ce fonds	9,000 0 0				
		Pour inscriptions, do do 5 per cent, achetées à compte de ce fonds.....	15,532 11 3				
			24,582 11 3				119,391 79
		BONS RACHETES.					
	Glyn, Mills et Cie.....	Pour le montant des bons 5 pour cent émis en vertu de 12 Vic, chap. 5, rachetés par eux.....	16,600 0 0				
		Pour do 6 pour cent do do 14 et 15 Vic, chap. 73, rachetés par eux.....	500 0 0				
			17,100 0 0				83,220 00
	Baring, Frères et Cie.....	Pour le montant des bons 5 pour cent en vertu de 12 Vic, chap. 5, rachetés par eux.....	4,200 0 0				
		Pour do 6 pour cent do do 14 et 15 Vic, chap. 73, rachetés par eux.....	4,000 0 0				
			8,200 0 0				39,906 67
	Glyn, Mills et Cie, et Baring, Frères et Cie.....	Pour le montant des bons en sterling 6 pour cent du fonds consolidé d'emprunt municipal du Haut Canada, rachetés par eux	33,000 0 0				160,600 00
		A reporter					283,726 67

Bons rachetés—Prime et Escompte—Gouvernement Civil.

EN VERTU DE LA QUELLE L'AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	SERVICE.	Sterling.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Stats. ref. Chap. 14.	Glyn, Mills et Cie. et Baring frères et Cie	<i>Bons rachetés.—(Suite.)</i> <i>Report.</i>		283,726 67		3,949,146 45
		Pour le montant des bons 6 pour c., courant, du fonds consolidé d'emprunt municipal du Haut-Canada, rachetés par eux.....		4,000 00		
		Pour do Bas-Canada do		12,000 00	299,726 67	
	Receveur-Général.....	Pour le montant des bons 6 pour c., sterling, du fonds consolidé d'emprunt municipal du Haut-Canada, rachetés par eux.....	184,500 0 0	897,900 00		
		Pour do courant do		687,065 34		
		Pour do Bas-Canada courant do do.....		792,515 00		
		Pour 14 Vict. chap. 2, rachetés.....		30,545 20		
		Pour le montant des bons 6 pour cent émis en vertu de l'acte du Haut-Canada, nombres consécutifs rachetés.....		5,920 00		
		Pour do 7 Vic., chap. 34 do		4,400 00		
		Pour do 9 et 10 Vic., chap. 62 et 65 do		600 00		
		Pour do 9 Vic., chap. 65 do		600 00		
		Pour do 22 Vic., chap. 31 do		11,000 00		
		Pour do 13 et 14 Vic., chap. 2 et 68 do		6,600 00		
		Pour do 18 Vic., chap. 164 do		2,000 00		
		Total des bons rachetés.....		2,439,145 54		2,738,872 21
		PRIME ET ESCOMPTE.				
	Glyn, Mills et Cie, et Baring frères et Cie.....	Pour 1½ pour cent d'escompte sur £39,500 sterling, montant des bons 5 pour cent de l'emprunt consolidé du Canada, vendus par eux.....		592 10 0		
		Pour 1 do sur £30,000 do do		300 0 0		
		Pour 1½ do sur £500 do do		6 5 0		

EN VERTU DE LA QUELLE L'AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	SERVICE.	Sterling.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Stats. ref. Chs. 10 et 11, et budget de 1861.	Son Excellence le Très Honorable Sir E. W. Head, Bart, C. C. B	GOUVERNEMENT CIVIL.		87 12 3		
		Salaire comme gouverneur-général, du 1er janvier au 22 février 1861, à \$15,555 55 par année.....		523 2 6		
		Salaire do du 23 février au 24 octobre 1861, à \$31,111 07 par année.....		396 0 0		
				135 0 0		
				33 10 0		
				1 8 0		
				2,075 7 9	10,100 22	
	Receveur-Général.....	Pour 6½ pour cent. prime sur £500 courant, bons provinciaux achetés		\$ cts.		
		Pour 5 pour cent. do sur £8,100 courant do		135 00		
		Pour ½ pour cent. escompte sur £51,300 sterling, bons 5 pour cent de l'emprunt consolidé du Canada, échangés contre des bons du fonds d'emprunt municipal avec différentes banques.....		1,620 00		
		Moins—montant non réclamé.....		1,221 13		
				365 00		
		Pour ¼ pour cent do sur £30,000 sterling do			3,341 13	13,441 35
		Total imputable au fonds consolidé				
		GOUVERNEMENT CIVIL.				
	Son Excellence le Lieutenant-Général Sir W. Fenwick Williams, Bart, C. C. B.	Salaire comme administrateur du gouvernement, depuis le 1er janvier au 23 février 1861, à \$15,555 55 par année.....		23,101 26		
		Salaire comme gouverneur-général, du 1er janvier au 22 février 1861, à \$15,555 55 par année.....		2,260 99		
		Salaire do du 23 février au 24 octobre 1861, à \$31,111 07 par année.....		5,748 81	31,111 06	
	Son Excellence le Très Honorable Charles Stanley Vicomte Monck	Salaire comme gouverneur-général, du 25 octobre au 31 décembre 1861, à \$31,111 07 par année.....			31,111 06	6,701,460 01
		<i>A reporter</i>				

Gouvernement civil.—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Stats. ref. chaps. 10 et 11, et budget de 1861.		Report.....				31,111 06	6,701,480 01
	R. T. Pennefather.....	Bureau du secrétaire du gouverneur. Trois mois de salaire comme secrétaire, jusqu'au 31 mars 1861, à \$2,000 par année.....	750 00				
	Capt. F. Retallack.....	Salaire comme secrétaire intérimaire, depuis le 21 mars au 24 octobre 1861, à \$3,000 par année.....	1,784 60				
	Dennis Godley.....	Salaire comme secrétaire depuis le 25 octobre au 31 décembre, 1861, à \$3,000 par année.....	557 06				
	H. Cotton.....	Douze mois de salaire comme 1er commis, jusqu'au 31 décembre, 1861.....	1,610 00				
	J. Kidd.....	Do do do.....	1,344 00				
	P. St. Hill.....	Do do do.....	500 00				
	Geo. Boxall.....	Do do do.....	500 00				
	G. Smith.....	Salaire comme surnuméraire du 1er novembre au do, à \$450 par année.....	75 00				
		Bureau du secrétaire provincial.				7,120 66 ²	
	Hon. C. Alley.....	Douze mois de salaire comme secrétaire provincial, jusqu'au 31 décembre 1861.....	5,000 00				
	E. Parent.....	Do do do.....	3,340 00				
	E. A. Meredith.....	Do do do.....	2,600 00				
	Thos. Ross.....	Do do do.....	2,000 00				
		Commiss—branche Est.					
	Sabin Tém.....	Douze mois de salaire comme commis de 1ère classe, jusqu'au 31 déc. 1861.....	1,400 00				
	W. H. Jones.....	Do do do.....	1,200 00				
	J. S. Bertrand.....	Do do do.....	1,200 00				
	H. Glackmeyer.....	Do do do.....	900 00				
		Commiss—branche Ouest.					
	Grant Powell.....	Douze mois de salaire comme commis de 1ère classe, jusqu'au 31 décembre 1861, y compris une gratification de \$200, pour surcroît de devoirs officiels dans le cours de l'été dernier.....	1,810 00				
	Henry E. Steele.....	Do do do.....	1,400 00				
	Chas. J. Birch.....	Do do do.....	1,200 00				

Monk, Coffin & Papineau.....	Do	d'un commis pour la surveillance des archives publiques, do	730 00				
John Gow.....	Do	gardienn de bureau	416 76				
J. Dorr.....	Do	messager,	495 00				
J. N. Fradet.....	Do	do	495 00				
		Bureau des examinateurs, service civil.				24,386 76	
W. H. Lee et autres, Présidents.....		Pour les mettre en mesure de payer le salaire annuel d'un commis pour le bureau des examinateurs, année 1861.....	200 00				
		Bureau du registraire provincial					
William Kent.....		Douze mois de salaire comme sous-registraire provincial, jusqu'au 31 déc. 1861.....	1,810 00				
G. H. Lane.....	Do	premier commis	1,610 00				
Amable Bélanger.....	Do	commis de 2e classe,	1,000 00				
John A. Bélanger.....	Do	do 3e	800 00				
William G. Goodeve.....	Do	commis surnuméraire,	912 50				
		jour.....					
Louis R. Fortier.....		Salaire comme commis surnuméraire du 6 mars, jusqu'au do à \$640 par année.....	523 75				
M. Valiquette.....		Douze mois de salaire comme messager, jusqu'au do.....	495 00				
		Bureau du Receveur Général.				7,151 25	
Hon. Geo. Sherwood.....		Douze mois de salaire comme receveur général, jusqu'au 31 décembre 1861.....	5,000 00				
T. D. Harrington.....	Do	député do	2,600 00				
G. C. Reiffenstein.....	Do	premier commis	1,600 00				
T. Dufort.....	Do	teneur de livres	1,610 00				
T. C. Branley.....	Do	do	1,600 00				
J. B. Stanton.....	Do	commis de 1ère classe	1,600 00				
Wm. Hedge.....	Do	do	1,400 00				
J. F. Pellaud.....	Do	do	1,200 00				
C. W. Shay.....	Do	do 2e do	1,100 00				
F. Lewis.....	Do	do do do à \$2 50 par jour.....	912 50				
F. Hunter.....	Do	do do do	912 50				
F. S. Casault.....	Do	gardienn de bureau,	500 00				
N. Casault.....	Do	messager,	300 00				
		Département des finances.				20,335 00	
Hon. A. T. Galt.....		Douze mois de salaire comme ministre des finances, jusqu'au 31 déc. 1861.....	5,000 00				
Joseph Cary.....	Do	sous-inspecteur général, do	2,906 87				
W. Dickinson.....	Do	intérimaire do do	2,600 00				
		A reporter.....	10,506 67				
						90,104 73	6,701,480 01

Gouvernement Civil.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	SERVICE	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Stats. Ref. Chs. 10 et 11, et budget de 1861.			10,506 67	90,104 73	6,701,460 01
		<i>Département des Finances.—(Suite.)</i>			
		<i>Report</i>			
	David A. Ross	Salaire comme premier commis, du 1er janvier au 31 juin 1861, à \$1,840 par année	1,073 33		
	Mme. C. Ross	Gratification équivalente à deux mois de salaire de son défunt mari	306 66		
	Norris Godard	Salaire comme teneur de livres du 1er janvier au 19 juillet 1861, à \$1,616 par année, et comme premier commis et teneur de livres provincial, du 20 juillet au 31 décembre 1861, à 1,800 par année	1,606 82		
	John Drysdale	Douze mois de salaire comme teneur de livres, jusqu'au 31 déc. 1861	1,600 00		
	Archd. Cary	Salaire comme commis de première classe du 1er janvier au 19 juillet, à \$1,200 par année, et comme teneur de livres du 20 juillet au 31 décembre 1861, à \$1,600 par année	1,380 80		
	F. G. Scott	Douze mois de salaire comme commis de première classe, jusq. 31 déc. 1861	1,200 00		
	J. R. Nash	do do do	1,200 00		
	C. J. Anderson	Salaire comme commis de seconde classe, du 1er janvier au 19 juillet 1861, à \$840 par année, et comme commis de première classe du 20 juillet au 31 décembre 1861, à \$1,200 par année	1,002 50		
	R. W. Baxter	Salaire do do et du 20 juillet au 31 décembre 1861, à \$1,000 par année	911 73		
	G. S. Ley	Douze mois de salaire comme commis de deuxième classe, jusqu'au 31 déc.	840 00		
	R. H. Mackay	do do do	840 00		
	P. C. Ryan	do do quatrième do do	360 00		
	C. Perry	do do 1er novembre jusqu'au do à \$450 par année	83 34		
	Louis Prévost	Douze mois de sal. comme commis pour le prêt aux incendiés, jusq. 31 déc. 1861	1,000 00		
	D. Ryan	do do gardien de bureau,	500 00		
	P. Pender	do do messenger,	450 00		
		<i>Division des Douanes.</i>			
	R. S. M. Bouchette	Douze mois de salaire comme commissaire des douanes, jusqu'au 31 déc. 1861.	2,600 00		
	T. Worthington	do do sous-commissaire do do	2,000 00		
	T. P. Roberts	do do commis de première classe do do	1,600 00		
	J. W. Peachy	do do do do do do	1,200 00		
	J. R. Andy	do do do do do do	1,200 00		
	H. H. Duffill	do do do do do do	1,200 00		
	L. O'Brien	do do do do do do	1,200 00		
		<i>Division de l'Audition.</i>			
	P. Sheppard	do do do 2me	1,000 00		
	G. A. Maillieu	do do do do	960 00		
	H. C. Hay	do do do 3me	800 00		
	W. Bell	do do do 4me	500 00		
	J. Walls	do do messenger,	450 00		
		<i>Division de l'Audition.</i>			
	J. Langton	Une année de salaire comme auditeur des comptes pub. jusqu'au 31 déc. 1861	2,600 00		
	Thos. Gruse	do do teneur de livres do do	1,600 00		
	T. D. Tims	do do assistant do do	1,200 00		
	C. Cambio	do do commis de 1ère classe, do do	1,200 00		
	C. Creone	do do do do 2me do do	1,000 00		
	J. Patterson	do do do do do do	1,000 00		
	E. C. Barbet	do do do do do do	1,000 00		
	E. Sixsmith	do do do do do do	1,000 00		
		Salaire comme messenger, du 1er janvier au 31 juillet 1861, à \$160 par année, et du 1er août au 31 décembre 1861, à \$240 par année.	193 33		
		<i>Conseil Exécutif.</i>			
	Hon. J. Ross	Une année de salaire comme président du conseil exécutif jusqu'au 31 décembre 1861.	5,000 00		
	W. H. Lee	do do greffier do do	2,600 00		
	W. A. Hinsworth	do do commis confidentiel, do do	2,000 00		
	Moore A. Higgins	do do de 1ère classe do et y compris \$200	1,800 00		
	F. Vallerand	arrérages de salaire du 1er janvier au 31 décembre 1861.	1,400 00		
	O. Côté	do do do do do do	1,400 00		
	T. Buch	do do do do do do	1,100 00		
	F. H. Himsworth	do do do do do do	1,100 00		
	H. Alexander	do do do do do do	800 00		
	M. Naughton	do do do do do do	495 00		
	J. Ryan	do do do do do do	495 00		
	C. Baker	do do do do do do	450 00		
	H. J. Morgan	do do do do do do	300 00		
	W. E. Morgan	do do do do do do	144 00		
		<i>Département des Travaux Publics.</i>			
	Hon. John Rose	Salaire comme commissaire, du 1er janvier au 12 juin 1861, à \$5,000 par année	2,252 74		
	Hon. Joseph Cauchon	do do du 13 juin au 31 décembre 1861, à \$5,000 par année	2,747 26		
		<i>A reporter.</i>	5,000 00		
				49,455 18	6,701,460 01

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	SERVICE	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
	P. Sheppard	do do do 2me	1,000 00		
	G. A. Maillieu	do do do do	960 00		
	H. C. Hay	do do do 3me	800 00		
	W. Bell	do do do 4me	500 00		
	J. Walls	do do messenger,	450 00		
		<i>Division de l'Audition.</i>			
	J. Langton	Une année de salaire comme auditeur des comptes pub. jusqu'au 31 déc. 1861	2,600 00		
	Thos. Gruse	do do teneur de livres do do	1,600 00		
	T. D. Tims	do do assistant do do	1,200 00		
	C. Cambio	do do commis de 1ère classe, do do	1,200 00		
	C. Creone	do do do do 2me do do	1,000 00		
	J. Patterson	do do do do do do	1,000 00		
	E. C. Barbet	do do do do do do	1,000 00		
	E. Sixsmith	do do do do do do	1,000 00		
		Salaire comme messenger, du 1er janvier au 31 juillet 1861, à \$160 par année, et du 1er août au 31 décembre 1861, à \$240 par année.	193 33		
		<i>Conseil Exécutif.</i>			
	Hon. J. Ross	Une année de salaire comme président du conseil exécutif jusqu'au 31 décembre 1861.	5,000 00		
	W. H. Lee	do do greffier do do	2,600 00		
	W. A. Hinsworth	do do commis confidentiel, do do	2,000 00		
	Moore A. Higgins	do do de 1ère classe do et y compris \$200	1,800 00		
	F. Vallerand	arrérages de salaire du 1er janvier au 31 décembre 1861.	1,400 00		
	O. Côté	do do do do do do	1,400 00		
	T. Buch	do do do do do do	1,100 00		
	F. H. Himsworth	do do do do do do	1,100 00		
	H. Alexander	do do do do do do	800 00		
	M. Naughton	do do do do do do	495 00		
	J. Ryan	do do do do do do	495 00		
	C. Baker	do do do do do do	450 00		
	H. J. Morgan	do do do do do do	300 00		
	W. E. Morgan	do do do do do do	144 00		
		<i>Département des Travaux Publics.</i>			
	Hon. John Rose	Salaire comme commissaire, du 1er janvier au 12 juin 1861, à \$5,000 par année	2,252 74		
	Hon. Joseph Cauchon	do do du 13 juin au 31 décembre 1861, à \$5,000 par année	2,747 26		
		<i>A reporter.</i>	5,000 00		
				49,455 18	6,701,460 01

Gouvernement Civil. — (Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S É R V I C E.	\$ cts	\$ cts.	cts.
Stats. Ref. Chaps. 10 & 11, Budget 1861.	S. Keefer	Une année de salaire comme sous-commissaire jusqu'au 31 décembre 1861, (\$2,000 du salaire de M. Keefer sont portés au compte de l'ins. des ch. fer) do comme ingénieur surintendant jusqu'au 31 décembre 1861 (\$1,000 du salaire de M. Killaly sont portés au compte de l'ins. ch. de fer)	5,000 00	158,643 91	6,701,460 01
	H. H. Killaly	comme ingénieur en chef jusqu'au 31 décembre 1861.....	2,200 00		
	J. Page.....	assistant do	2,000 00		
	F. P. Rubidge.....	do	3,240 00		
	T. Trudeau	do	2,400 00		
	J. Baile	secrétaire, do	2,400 00		
	J. W. Harper.....	teneur de livres, do	1,610 00		
	F. Braün	paie-maire, do	1,530 00		
	J. F. N. Bonneville.	commis de 1 ^{re} classe, do	1,400 00		
	H. Jackson	do 2 ^{me} do	900 00		
	F. Hamel	do do	900 00		
	Chas. McCarthy	assistant-teneur de livres do à \$3 60 par jour..	1,314 00		
	John Le B. Ross.....	dessinateur, do à \$3 par jour.....	1,095 00		
	H. A. Fissault.....	do do à \$2 50 par jour..	912 50		
	John R. Arnoldi.....	commis surnuméraire, do à \$2 75 par jour..	1,003 75		
	T. G. Ready	do do do à \$2 00 par jour..	730 00		
	J. Walsh.....	do do do à \$2 00 par jour..	730 00		
	S. Ferland	do do do à \$1 00	365 00		
	P. Owens.	Salaire comme secrétaire particulier, du 27 juin jusqu'au 31 décembre 1861, à \$700 par année.....	358 23		
M. Walsh	Une année de salaire comme messenger en chef, do	500 00			
J. Destauriers	do do du 1 ^{er} mai jusqu'au do à \$1 par jour..	450 00			
H. Potvin.....	do do du 27 juin jusqu'au do à \$4 50 par an-née.....	245 00			
T. A. Begly	Balance de salaire comme ci-devant secrétaire jusqu'au 31 décembre 1861.....	236 41	33,409 89		
W. Hutton	<i>Bureau d'Agriculture.</i> Sept mois de salaire comme secrétaire, jusq. 31 juillet 1861, à \$2,440 pr. année..	1,423 33			
Mme Frances Hutton	Gratification équivalente à deux mois de salaire de son défunt mari	406 66			

		\$ cts.	\$ cts.	cts.
E. Campbell	Salaire comme teneur de livres, du 1 ^{er} janvier au 15 novembre 1861, à \$1,610 par année, et pour le mois de décembre 1861, à \$1,200 par année.....	1,508 75		
N. F. Laurent.....	Une année de salaire comme commis de 1 ^{re} classe, jusqu'au 31 décembre 1861..	1,440 00		
A. J. Cambie.....	do do 2 ^{me} do	900 00		
J. Walsh.....	do do 3 ^{me} do	800 00		
D. McLeod	do do 4 ^{me} do	400 00		
M. Fiset.....	do do gardien de bureau	500 00		
J. Johnston.....	do do messenger	450 00		
P. Dunne	do do du 1 ^{er} juin jusqu'au do à 450 par année.....	262 50		
Hon. Sidney Smith	<i>Département du maître-général des postes.</i> Une année de salaire comme maître-général des postes, jusq. 31 déc. 1861.....		8,091 24	
W. H. Griffin.....	do do sous-maire	5,000 00		
P. Lesueur.....	do do surintendant de la div. des expéd. d'arg. do	2,600 00		
H. A. Wicksteed.....	do do comptable	2,200 00		
E. F. King.....	Un mois de salaire comme secrétaire, jusqu'au 31 janvier 1861, à \$1,800 par année	2,000 00		
W. White.....	Salaire comme commis de 1 ^{re} classe, du 1 ^{er} au 31 janvier 1861, à \$1,280 par année, et comme secrétaire, du 1 ^{er} février au 31 décembre 1861, à \$1,800 par année	150 00		
John Ashworth.....	Une année de salaire comme caissier, jusqu'au 31 décembre 1860.....	1,756 67		
R. M. Jolyan.....	do do commis de 1 ^{re} classe	1,600 00		
E. C. Hayden.....	do do do	1,280 00		
J. T. McCuaig.....	do do do	1,280 00		
R. Oliver	do do do	1,280 00		
D. Lawson	do do do	1,280 00		
H. S. Weatherley	do do do	1,200 00		
W. G. Sheppard.....	Un mois de salaire do jusqu'au 31 janvier 1861, à \$1,200 par année.....	100 00		
P. Holt.....	Salaire comme commis de seconde classe, du 1 ^{er} au 31 janvier 1861, à \$1,000 par année, et comme commis de 1 ^{re} classe, du 1 ^{er} février au 31 décembre 1861, à \$1,200 par année	1,183 33		
J. C. Stewart.....	do do du 1 ^{er} janvier jusqu'au 31 juillet 1861, à \$900 par année, et comme commis de 1 ^{re} classe, du 1 ^{er} août jusqu'au 31 décembre 1861, à \$1,200 par année	1,025 00		
J. Audette.....	Une année de salaire comme commis de 2 ^e classe, jusqu'au 31 décembre 1861..	900 00		
C. R. Mackenzie.....	do do do	900 00		
John Brophy	Salaire comme commis de 3 ^{me} classe, du 1 ^{er} jusqu'au 31 janvier 1861, à \$720 par année, et comme commis de 2 ^{me} classe, du 1 ^{er} février jusqu'au 31 décembre 1861, à \$900 par année	885 00		
G. J. Mason	do 3 ^{me} do du 1 ^{er} janvier jusqu'au 18 novembre 1861, à \$720 par année, et comme commis de 2 ^{me} classe, du 1 ^{er} février jusqu'au 31 décembre 1861, à \$900 par année.....	741 00		
	<i>A reporter</i>	28,641 00	200,145 04	6,701,460 01

Gouvernement civil.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Département du maître-général des postes.—(Suite.)</i>			
		<i>Report.....</i>		200,145 04	6,701,460 01
Stats. ref. Chaps. 10 et 11, budget 1861.	J. Boyd.....	Salaire comme commis de 3me classe, du 1er janvier jusqu'au 5 décembre, à \$720 par année, et comme commis de 2me classe, du 6 jusqu'au 31 décembre, à \$800 par année.....	725 54		
	J. L. McMahon.....	do do do do do	725 54		
	W. D. Lesueur.....	do do do do do	725 54		
	E. H. Benjamin.....	do do do do do	611 17		
	B. King.....	do do do do do	602 80		
	G. H. Hargrave.....	do do do do do	591 67		
	H. J. Garrett.....	Salaire comme commis de 4me classe, du 1er janvier jusqu'au 18 décembre 1861, à \$500 par année, et du 19 jusqu'au 31 décembre 1861, à \$600 par année.....	511 67		
	G. H. Holt.....	Salaire do do du 1er janvier jusqu'au 5 décembre 1861, à \$500 par année, et du 6 jusqu'au 31 décembre 1861, à \$600 par année.....	506 98		
	R. W. Barker.....	do do do do do	381 98		
	H. W. Griffin.....	Salaire do do du 1er avril jusqu'au do et do	500 00		
	R. W. Berry.....	Une année de salaire comme commis de 4me classe, jusqu'au 31 décembre 1861. Onze mois do do	458 33		
	T. J. Holloway.....	do do do do do	458 33		
	H. F. Hayward.....	do do do do do	208 34		
	C. Vivian.....	do do do do do	83 34		
	Robert Sinclair.....	do do do do do	41 67		
	F. J. Boswed.....	do do do do do	41 67		
	John Honefin.....	do do do do do	500 00		
		messageur, jusqu'au 31 décembre 1861.....		36,315 57	

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Département des Procureur et Solliciteur Généraux.—Canada-Est.</i>			
		Une année de salaire comme procureur général est, jusqu'au 31 déc. 1861.....	5,000 00		
	Hon. G. E. Cartier.....	do do do do do	3,000 00		
	Hon. L. S. Morin.....	do do do do do	2,200 00		
	George Futroye.....	do do do do do	1,200 00		
	J. A. Defoy.....	do do do do do	450 00		
	J. W. Gow.....	do do do do do		11,850.00	
		<i>Département des procureur et Solliciteur Généraux.—Canada Ouest.</i>			
		Une année de salaire comme procureur général Ouest, jusqu. 31 déc. 1861.....	5,000 00		
	Hon. J. A. Macdonald.....	do do do do do	3,000 00		
	Hon. J. C. Morrison.....	do do do do do	1,850 00		
	H. Bernard.....	do do do do do	600 00		
	Michael Hayes.....	do do do do do	499 98		
	T. H. Allen.....	do do do do do	400 00		
	Hon. J. A. Macdonald.....	do do do do do	450 00		
	P. Lynch.....	do do do do do		11,799 98	
		<i>Département des Terres de la Couronne.</i>			
		Une année de sal. comme commiss. des terres de la couronne, jusq. 31 déc. 1861.	5,000 00		
	Hon. P. M. Vankoughnet.....	do do do do do	2,600 00		
	A. Russell.....	do do do do do	2,400 00		
	Joseph Bouchette.....	do do do do do	1,840 00		
	W. Spragge.....	do do do do do	1,610 00		
	W. Ford.....	do do do do do	1,600 00		
	P. W. Partridge.....	do do do do do	1,600 00		
	T. Devine.....	do do do do do	1,080 00		
	E. T. Fletcher.....	do do do do do	1,200 00		
	G. G. Dunlevie.....	do do do do do	1,200 00		
	J. W. Bridgland.....	do do do do do	1,000 00		
	E. Fox.....	do do do do do	900 00		
	John F. Bouchette.....	do do do do do	1,610 00		
	S. P. Bauset.....	do do do do do	1,610 00		
	J. C. Tarbutt.....	do do do do do	1,600 00		
	W. F. Collins.....	do do do do do	1,495 00		
	F. T. Judah.....	do do do do do	1,440 00		
	T. Hector.....	do do do do do	1,360 00		
	E. A. Geneveux.....	do do do do do	1,200 00		
	H. J. Jones.....	do do do do do	1,200 00		
	F. T. Roche.....	do do do do do	1,200 00		
	Jeremiah Alley.....	do do do do do	1,200 00		
	J. Morphy.....	do do do do do		260,110 59	
	J. J. Tolmie.....	do do do do do			6,701,460 01
		<i>Report.....</i>			

Gouvernement Civil.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Département des Terres de la Couronne.—(Suite.)</i>			
		<i>Report.....</i>		260,110 59	6,701,460 01
Stats. ref. chaps. 10 et 11, et budget, 1861.	T. Hammond.....	Une année de salaire comme commis de première classe, jusqu'au 31 déc. 1861...	1,200 00		
	F. A. Hall.....	do do do	1,200 00		
	J. V. Gale.....	do do do	1,200 00		
	V. E. Tessier.....	commis de deuxième classe, do do do	1,080 00		
	T. Cheri.....	do do do	1,080 00		
	A. Kirkwood.....	do do do	1,080 00		
	L. A. Robitaille.....	do do do	1,050 00		
	D. A. Grant.....	do do do	1,050 00		
	G. B. Cowper.....	do do do	1,050 00		
	W. F. Whitehe.....	do do do	900 00		
	A. J. Taylor.....	do do do	900 00		
	F. D. Duga.....	do do do	900 00		
	F. Chasse.....	do do do	900 00		
	J. J. Pendergrst.....	do do do	900 00		
	De Verd Fisher.....	do do do	900 00		
	L. R. Fortier.....	Salaire comme commis de 2me classe, du 1er janvier jusqu'au 6 mars 1861, à \$900 par année.....	164 79		
	Jerome Alley.....	do do 4me do do			
	E. E. Tache.....	\$500 par année, et comme commis de 2me classe, du 7 mars au 31 déc. 1861, à \$900 par année.....	828 18		
	John Innes.....	do do 2me do du 3 avril jusqu'au 31 déc. 1861 à \$1,000 par année.....	743 38		
	T. H. Derbshire.....	Une année de salaire comme commis de 3me classe, jusqu'au 31 déc. 1861.....	600 00		
	L. R. M. Fortier.....	do do 4me do do	500 00		
	D. G. B. Ross.....	Salaire comme commis de 4me classe du 13 mars jusqu'au 31 décembre 1861, à \$500 par année.....	501 02		
	H. B. Dufort.....	do do du 14 avril jusqu'au do do	355 26		
	L. D. Lemoine.....	\$500 par année.....	282 97		
		Une année de salaire comme commis surnuméraire jusqu'au 31 décembre 1861, à \$2 50 par jour.....	912 50		

T. Morkill.....	Une année de salaire comme commis surnum. jusq. 31 déc. 1861, à \$2 50 par jour.....	912 50			
D. C. Makedie.....	do do do	912 50			
F. Norton.....	Dix mois do do	762 50			
G. Lindsay.....	Une année do do	912 50			
H. F. Hayward.....	Sept mois do do	535 00			
Louis Berthelot.....	Salaire comme commis surnuméraire, du 25 sept. jusq. 31 déc. 1861, à \$2 50 par jour.....	245 00			
J. M. Grant.....	do do do	730 00			
J. Nickenson.....	Une année de salaire comme commis surn., jusq. 31 déc. 1861, à \$2 par jour.....	730 00			
G. Vanfelson.....	Huit mois do do jusqu'au 31 août, 1861, à \$2 par jour, et quatre mois de salaire comme commis surnuméraire, jusqu'au 31 déc. 1861, à \$2, 50 par jour.....	791 00			
E. Cayley.....	Salaire comme commis surnuméraire du 1er janvier jusqu'au 20 décembre 1861, à \$2 par jour.....	708 00			
C. Vankoughret.....	Un mois de salaire comme commis surnum. jusq. 31 janv. 1861, à \$2 par jour.....	62 00			
A. Russell.....	Salaire du 31 octobre comme do jusq 31 décembre 1861, à \$2 par jour.....	124 00			
W. F. Buchanan.....	Salaire du 18 novembre do do 30 novembre 1861, à \$2 par jour.....	28 00			
A. J. Scott.....	Salaire du 24 novembre do do 31 décembre 1861, à \$2 par jour.....	138 00			
W. E. Collins.....	Une année de salaire do do do 1861, à \$1 50 par jour.....	547 50			
T. Willan.....	Salaire du 24 avril do do 14 mai, 1861, à \$1 37 par jour.....	27 40			
J. Bradshaw.....	Une année de salaire comme gardien de bureau, jusqu'au 31 déc. 1861.....	500 00			
P. Potvin.....	do do messenger, do do do	450 00			
P. Cahill.....	do do do	450 00			
G. Fisher.....	do do do	416 00			
DEPENSES CONTINGENTES.					
<i>Bureau du Secrétaire du Gouverneur Général.</i>					
George Smith.....	Allocation comme ordonnance de son excellence le gouverneur général, du 1er janvier jusqu'au 31 mars 1861.....	42 51			
P. Lambkin et J. Winfield.....	do comme ordonnances, du 1er avril jusqu'au 31 décembre 1861.....	271 89			
G. D. Varin.....	Salaire comme commis surnuméraire à Montréal.....	30 00			
	<i>A reporter.....</i>	344 40			
			67,205 00	327,315 59	6,701,460 01

Stats. ref. Chap. 10, et budget 1861.

Gouvernement Civil.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	S E R V I C E.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Stats. ref., Chap. 10, et budget 1861.	George Smith.....	<i>Bureau du Secrétaire du Gouverneur Général.—(Suite.)</i>	344 40	6,701,460 01
	do do.....	<i>Report.....</i>	251 00	327,315 59
	Lieut. Col. Irvine.....	Service comme messenger surnuméraire, du 1er avril jusqu'au 31 octobre 1861, à \$1 par jour.....	142 60
	R. T. Pennefather.....	Louage de voiture.....	218 00
	P. St. Hill.....	Frais de voyage pour aller à Montréal et en revenir, avec son excellence l'administrateur.....	137 00
	R. Hartley.....	Frais de voyage jusqu'au 31 décembre 1861.....	62 49
	Sundry persons.....	Alloc. d'une année comme gardien de l'anc. hôtel St. George.....	345 00
	P. St. Hill.....	Sciér et fendre le bois, allumer les feux, etc.....	328 27
	Comp. du Télég. de Montréal.	Abonnement à différents journaux et annonces.....	942 66
	E. Rousselle.....	Déboursés du bureau pour l'année 1861.....	531 73
	Imprimeur de la Reine.....	Télégrammes durant l'année.....	38 97
	N. Samuëls.....	Ouvrage de menuiserie.....	1,361 16
	George Mayes.....	Papeterie, impression, etc.....	86 50
	W. A. Leggo.....	Plumes d'acier.....	87 00
	John McGinnis.....	Ouvrage de graveur.....	97 50
	P. Sinclair.....	do do.....	24 00
	Middleton et Dawson.....	Cartes géographiques.....	13 80
	J. F. Rolston.....	Livres.....	41 00
	G. H. Cherrier.....	do.....	3 00
	A. Wallace.....	"Almanach" des adresses de Québec.....	6 00
	P. W. Hartigan.....	Plan de Québec.....	42 00
	T. O'Donohue.....	Peinture.....	48 00
	Rev. W. Anderson.....	Horloges.....	4 50
	Joseph Agnew.....	Certificat du décès de M. Wyss.....	4 00
	W. Kingmill.....	Services professionnels.....	5 00
	John Henry.....	do.....	9 35
	Sidney Smith.....	do.....	510 88	5,726 81
E. Foley.....	Frais de port durant l'année 1861.....	287 50	
	<i>Bureau du Secrétaire Provincial.</i>					
	Services comme commis surnuméraire.....					

G. S. Bertrand.....	Ecritures en sus.....	30 00			
Charles Alley.....	do.....	35 00			
Joseph Wilson.....	do.....	102 50			
H. R. Gluckmeyer.....	do.....	4 00			
J. B. Parkin.....	do.....	214 00			
Thos. Burr.....	do.....	11 60			
C. J. Bireh.....	do.....	24 80			
G. Seymour.....	do.....	50 00			
A. Belanger.....	do.....	58 00			
R. Chalmers.....	do.....	35 00			
J. A. Walsh.....	do.....	70 00			
George Fuvoye.....	Compilation d'états.....	500 00			
H. K. Gluckmeyer.....	Frais de voyage.....	30 00			
Thomas Ross.....	do.....	60 00			
S. Tétu.....	do.....	30 00			
James Dorr.....	do.....	90 00			
B. Grenier.....	Sciér et fendre le bois, du 1er janvier au 31 décembre 1861, à \$1 par jour.....	365 00			
J. Gow.....	Déboursés pendant l'année.....	324 10			
G. Desbarats.....	Loyer de maison à Montréal.....	100 00			
M. A. Gauvreau.....	Ouvrage de menuisier.....	68 62			
P. W. Hartigan.....	Peinture.....	125 97			
J. O. Vailière & fils.....	Meubles de bureau.....	69 00			
Imprimeur de la Reine.....	Papeterie, impressions.....	2,159 71			
J. J. Ralston.....	Papeterie.....	27 50			
A. Lafrance.....	Reliure.....	46 50			
Joseph Auld.....	Portefeuille et sac à lettres.....	28 00			
John McGinnis.....	Cartes géographiques.....	20 50			
N. Samuëls.....	Plumes d'acier.....	97 00			
M. Jacobs.....	do.....	60 00			
E. Barnard.....	do.....	12 00			
P. Sinclair.....	Livres.....	39 02			
E. Pickup.....	Vue du Pont Victoria.....	3 00			
W. H. Alexander.....	Plans et cartes.....	9 50			
S. A. Mitchell.....	Carte géographique.....	5 00			
A. Wallace.....	Plans de Québec.....	20 00			
E. P. Watson.....	Tables d'intérêt.....	4 00			
G. H. Chorrier.....	Almanachs des adresses de Québec.....	9 00			
J. Ellis.....	Ouvrage de graveur.....	20 00			
W. A. Leggo.....	do.....	58 00			
A. H. Arnour.....	Presse à copier.....	25 00			
G. T. Cary.....	Impressions.....	38 00			
Hunter, Rose & Cie.....	do.....	18 37			
Cie. du Télég. de Montréal..	Télégrammes durant l'année.....	1,221 78			
Sidney Smith.....	Frais de port.....	713 51			
	<i>A reporter.....</i>	7,320 48		5,726 81	6,701,460 01

Gouvernement Civil.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	S E R V I C E.	Sterling.	\$	cts.	\$	cts.
Stats. Ref. Cap. 10, et Budget, 1861.	Bureau du Secrétaire Provincial.—(Suite.)		7,320 48	5,726 81	327,315 59	6,701,460 01	
	Report						
	H. & M. Benjamin.....	Tapis.....	17 85				
	Wm. Laird & Cie	do	71 80				
	C. Holmgren.....	Réparation d'horloges.....	7 50				
	James Kelly.....	Comme messenger surnuméraire durant l'année.....	239 25				
	Diverses personnes.....	Abonnements et annonces.....	3,479 65	11,136 53			
	Bureau du Régistrateur Provincial.						
	R. A. Kent.....	Salaire comme surnuméraire, du 1er janv. au 31 déc. 1861.....	499 78				
	M. Lane.....	do	360 00				
	L. A. Cattalier.....	do	612 00				
	T. J. S. Dorr.....	do	527 50				
	H. J. Jameson.....	à \$2 50 par jour.....	77 50				
	A. Choinard.....	Commis surnuméraire, à \$2 50 par jour.....	90 00				
	M. Valiquette.....	do	48 84				
	William Kent.....	Déboursés durant l'année.....	191 90				
	Derbshire & Desbarats	Petits do	694 25				
	P. Sinclair.....	Papeterie, impressions, etc	26 00				
	C. Barnard.....	do	24 00				
	N. Samuels.....	Plumes d'acier.....	75 10				
	G. T. Cary.....	do	43 00				
	G. H. Cherrier	Impressions	3 00				
	E. Rousselle	Almanach des adresses	200 65				
	O. Simard	Ouvrage de menuisier	19 20				
	T. Andrews.....	do	9 95				
	W. L. Whitty & Cie.....	do	10 50				
	Jane Rankin.....	do forgeron	54 00				
	Lamontagne & Fils.....	Pour nettoyer le bureau, à 50 cts. par jour.....	5 00				
		Réparation d'horloges.....					

P. W. Hartigan.....	Peinture.....	24 53					
Sidney Smith.....	Frais de port durant l'année 1861.....	82 18					
	Bureau du Conseil Exécutif.						
H. Leo.....	Ecritures en sus (9 jours à \$2 par jour)	18 00					
W. L. Shepherd.....	do	5 00					
W. A. Himsforth	Frais de voyage	165 00					
P. St. Hill.....	Déboursés durant l'année.....	1,052 48					
Arthur Murphy.....	Sciér et fendre du bois, allumer les feux, etc., durant l'année.....	365 00					
Diverses personnes.....	Annales et abonnements	1,721 51					
Derbshire et Desbarats	Impressions, papeterie.....	1,687 94					
J. O. Cremazie.....	do	13 65					
W. H. Alexander.....	do	8 50					
J. H. Cherrier.....	Almanachs des adresses.....	15 00					
G. P. Watson.....	Tables d'intérêt.....	2 00					
Middleton et Dawson.....	Livres.....	2 00					
J. J. Ralston.....	do	10 00					
J. T. Brousseau.....	do	6 00					
P. Sinclair.....	do	39 62					
N. Samuels.....	Plumes d'acier.....	48 12					
Cie. du télég. de Montréal.....	télégrammes durant l'année.....	820 92					
J. O. Vallière et fils.....	Meubles de bureau.....	135 30					
M. A. Gauvreau.....	Ouvrage de menuisier.....	25 20					
P. W. Hartigan.....	Peinture.....	35 87					
C. Holmgren	Réparation d'horloges.....	33 50					
Sidney Smith.....	Frais de port durant l'année 1861	221 74					
	Bureau du Ministre des Finances.						
P. C. Ryan.....	Salaire comme surnuméraire du 1er décembre au 31 décembre 1860, à \$2 par jour.....	62 00					
John Ponder et T. Code.....	Comme journaliers du 1er janvier au 31 décembre 1861, à \$2 par jour	730 00					
David Ryan.....	Déboursés durant l'année 1861.....	734 57					
S. B. Foote.....	Impressions	2,200 00					
Derbshire et Desbarats	Impressions, papeterie.....	1,220 11					
N. Samuels.....	Plumes d'acier.....	10 00					
G. H. Cherrier.....	Almanachs des adresses de Québec.....	818 42					
Cie. du télég. de Montréal.....	Télégrammes durant l'année.....	119 34					
William Drum.....	Meubles de bureau.....	72 52					
Glover et Fry.....	Tapis.....	10 40					
H. & M. Benjamin et Cie.....	do	73 03					
W. Laird et Cie.....	do	48 35					
Z. Chartré.....	Ferblantier.....						
	A reporter.....						
		26,974 57				327,315 59	6,701,460 01

Gouvernement Civil.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	SERVICE.	Sterling.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Stats., ref. Chap. 10, et budget 1861.	<i>Bureau du Ministre des Finances.—(Suite.)</i>					
	<i>Report.</i>					
	Anne Kane.....	Ferblantier.....	6,110 74	26,974 57	327,315 59	6,701,460 01
	A. Peables.....	Plombier.....	140 64			
	John Pye.....	do.....	48 90			
	H. S. Scott.....	Quincaille.....	97 73			
	G. Cooke.....	Poser des cloches.....	12 60			
	do.....	Serrurier.....	45 20			
	Wm. McKay.....	do.....	13 55			
	C. Poston.....	Peinture.....	32 20			
	E. Rousselle.....	Combustible.....	76 50			
	John Wright.....	Menuiserie.....	9 50			
	W. Hossack.....	Raccodage de sac à lettres.....	6 10			
	J. Norris.....	Chandelles.....	13 72			
	J. R. Nash.....	Falence.....	9 10			
	do.....	Abonnements à différents journaux et annonces pour l'année 1861.....	188 00			
	do.....	Gaz pour 1861.....	89 02			
	Mme. C. Ross.....	Dépenses contingentes, livres, papeterie, etc., pour 1861.....	563 91			
	Sidney Smith.....	Comme indemnité à son défunt mari pour ouvrage en sus.....	140 00			
	Louis Prevost.....	Frais de port durant l'année 1861.....	471 67			
		Dépenses conting. du bureau pour l'année expirée le 30 juin, 1861.....	224 50	8,293 58		
		<i>Bureau de l'Auditeur.</i>				
	Sidney Smith.....	Fais de port en 1861.....	180 04			
	David Ryan.....	Déboursés do.....	14 00			
	Derbshire et Desbarats.....	Impressions, papeterie.....	480 64			
	J. O. Vallière et fils.....	Meubles de bureau.....	14 00			
	Cie. du télégrap. de Montréal.....	Télégrammes durant l'année.....	49 54			
	Diverses personnes.....	Abonnement aux journaux.....	2 00			
	T. D. Tims.....	Pour avoir inauguré un nouveau système de comptabilité dans le bureau d'éducation à Montréal.....	100 00			
	J. R. Nash.....	Déboursés et frêt en 1861.....	60 75	900 97		

		Sterling.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Bureau du Receveur Général.</i>					
G. M. Sherwood.....	Salaire comme commis surnuméraire du 13 avril jusqu'au 31 déc., à \$2 par jour.....	508 00			
J. B. Neevo.....	Services comme do à \$2 par jour.....	214 00			
F. McCaffrey.....	Sciér et fendre du bois, allumer le feu, etc., du 1er janvier au 31 déc., à \$1 par jour.....	365 00			
T. D. Harrington.....	Déboursés durant l'année.....	403 88			
F. Casault.....	Dépenses contingentes du bureau durant l'année.....	617 58			
Derbshire et Desbarats.....	Papeterie, impressions, etc.....	1,958 01			
S. B. Foote.....	do.....	1,917 30			
W. A. Townsend.....	do.....	66 00			
S. Levy et Cie.....	do.....	77 50			
Rowson et Cie.....	do.....	24 00			
G. H. Cherrier.....	Almanachs d'adresses.....	9 00			
G. P. Watson.....	Tables d'intérêt.....	5 00			
J. Ralston.....	Livres.....	10 00			
M. Jacobs.....	Plumes d'acier.....	24 00			
C. Barnard.....	do.....	12 00			
N. Samuels.....	do.....	70 00			
John McHinnis.....	do.....	75 75			
H. H. Holt.....	Cartes géographiques.....	15 00			
Diverses personnes.....	Presse à imprimer portative.....	211 65			
Cie. du Télec. de Montréal.....	Abonnements et annonces.....	647 94			
Cie. du Gaz de Québec.....	Télégrammes durant l'année.....	90 40			
E. Rousselle.....	Gaz durant l'année.....	18 31			
C. Corneil.....	Menuiserie.....	10 00			
J. O. Vallière et Fils.....	Une échelle.....	119 50			
G. C. Reifenstein.....	Meubles de bureau.....	138 50			
T. Andrews.....	Frais de voyage.....	350 85			
Sidney Smith.....	Ferblantier.....	534 97			
	Frais de port.....		8,494,14		
<i>Département des Travaux Publics.</i>					
P. Walsh.....	Loyer pour onze mois à \$8 par mois.....	88 00			
Patrick Owens.....	Déboursés do bureau durant l'année.....	149 57			
J. Baile.....	Déboursés.....	62 51			
T. Trudeau.....	Louage de voiture.....	56 09			
Jos. Goulet.....	Sciér et fendre le bois, etc., à \$1 37½ cts. par jour.....	430 38			
C. McCarthy.....	Cartes géographiques arrangées.....	62 44			
F. Veziro.....	Nettoyage du bureau à 50 cts. par jour.....	185 00			
Imprimeur de la Reine.....	Papeterie, impressions, etc.....	1,523 23			
Rice Sharply.....	do.....	254 00			
B. Dawson et Fils.....	do.....	10 00			
	<i>A reporter.....</i>	2,821 22			
		44,663 26	327,315 59		6,701,460 01

EN QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	S E R V I C E.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Stats. ref., Chap. 10, et budget 1861.		<i>Département des Travaux Publics.—(Suite.)</i>			44,663 26	327,315 59
		<i>Report.</i>	2,821 22			
	S. B. Foote.....	Papeterie, impressions, etc.	110 00			
	J. T. Brousseau.....	do	9 10			
	Rollo Campbell.....	Impressions, etc.	205 70			
	Thompson et Cie.....	do	97 60			
	John McGinnis.....	Cartes géographiques	57 50			
	A. Coté.....	Impressions, etc.	1,034 15			
	N. Samuëls.....	Plumes d'acier	79 75			
	P. Sinclair.....	Livros et papeterie.	59 05			
	M. Jacobs.....	Plumes d'acier.	12 00			
	A. Wallace.....	Plan de Québec.	16 00			
	J. J. Ralston.....	Livros	10 00			
	G. H. Cherrier.....	Almanachs des adresses de Québec.	15 00			
	Cie. du Télég. de Montréal.	Télégrammes durant l'année	1,342 64			
	Compagnie du Gaz de Québec.	Gaz durant l'année.	36 15			
	P. Poulin.....	Reparation d'horloges.	7 50			
	Thomas Norris.....	Faïence.	11 05			
	Diverses personnes.....	Abonnement à différents journaux et annonces.	229 17			
	Wm. Drum.....	Mebles de bureau.	136 30			
	A. Letarte.....	Menuiserie	7 70			
	E. Rousselle.....	do	170 63			
	Mulholland et Conway.....	Plombier	5 87			
	T. Andrews.....	Ferblantier.	10 50			
	Anne Kane.....	do	51 16			
	P. W. Hartigan.....	Peinturage.	1 90			
	H. & D. Shaw.....	Quincallerie.	7 50			
	Wm. Laird et Cie.....	Tapis.	15 93			
	H. & M. Benjamin.....	do	82 27			
	Sidney Smith.....	Frais de port durant l'année	468 49			
		<i>Département en loi de la Couronne.</i>			7,111 83	
	F. J. Dorr.....	Commis surnuméraire à \$2 50 cts. par jour	37 50			
	G. R. Nash.....	Ecritures en sus	123 00			

E. Gallinas.....	Surnuméraire, à \$3 par jour	279 00
L. A. Soërs.....	do	126 00
P. Labelle.....	Messageur durant l'année	458 50
A. Campbell.....	Copier des actes	20 00
S. Sauvageau.....	Frais de voyage	30 00
H. Bernard.....	do	45 37
P. Lynch.....	Louage de voitures, etc., durant l'année	136 40
Derbishire et Desbarats.....	Impressions, papeterie, etc.	1,876 89
Thompson, Hurter et Cie.....	do	33 78
S. B. Foote.....	do	165 00
N. Samuëls.....	Plumes d'acier	15 87
A. S. Arons.....	Cahier portatif.	2 00
A. H. Arrouret Cie.....	Livres	53 94
H. Rowsell et Cie.....	do	91 45
Middleton et Dawson.....	do	1 65
Morgan et Wilson.....	do	20 00
W. Coney.....	do	16 39
J. H. Hardy.....	do	15 40
John Crookford.....	do	41 34
P. Sinclair.....	do	39 75
L. Gorehé.....	do	6 00
A. Wallace.....	Plans de Québec.	26 00
J. C. Auger.....	Plans	50 00
John McGinnis.....	Cartes géographiques.	48 00
S. A. Mitchell.....	Un atlas.	5 00
G. H. Cherrier.....	Almanachs des adresses de Québec	9 00
D. Vaughan.....	Livres	6 00
C. Bernard.....	Plumes d'ac. et.	24 00
Diverses personnes.....	Annouces et abonnements	732 61
G. Futvoys.....	Déboursés durant l'année, et gratification	133 77
Comp. de télég. de Montréal.	Télégrammes durant l'année.	2,774 54
P. W. Hartigan.....	Peinturage	3 66
J. O. Vallière et Fils.....	Mebles de bureau	108 55
M. A. Gauvreau.....	Menuiserie	44 70
G. Bissette.....	Reparation de presse à copier	7 48
C. Hoffring.....	Horloge de bureau	10 00
W. L. Whitty et Cie.....	Foigeron.	16 40
Sidney Smith.....	Frais de port durant l'année	354 01
M. M. Patterson et Har-	Services rendus à la couronne dans des poursuites, etc.	64 20
ison	Coffre-fort en fer.	300 00
D. K. Feehan.....		
	<i>Département des Terres de la Couronne.</i>	
S. B. Foote.....	Papeterie, impressions, etc	11,567 38
	<i>A reporter.</i>	11,567 38
		60,108 24
		327,315 59
		6,701,460 01

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	cts.	\$ cts.	\$ cts.
Stats. ref. Chap. 10, et budget 1861.	Département des Terres de la Couronne.		11,507 38	60,108 24	327,315 59	6,701,460 01
	Report.....					
	A. Coté	Papeterie et impressions.....	2,775 75			
	Thompson et Cie	do	2,128 75			
	George Lanegan	Impressions	73 00			
	G. T. Cary.....	do	176 20			
	Hunter, Rose et Cie	do	427 29			
	Derbshire et Desbarais	do et papeterie.....	7,220 01			
	J. G. Moylan.....	do	341 70			
	J. T. Brousseau.....	Papeterie.....	68 10			
	C. E. Hollivell.....	do	391 05			
	P. Sinclair.....	Livres	10 00			
	Middleton et Dawson.....	do	42 54			
	R. J. Judd.....	do	26 00			
	F. C. Dredge.....	Reliure	1,322 50			
	M. Sonson.....	Plumes d'acier.....	2 50			
	N. Samuels.....	do	65 00			
	M. Jacobs.....	do	12 00			
	A. Wallace.....	do	35 00			
	G. P. Watson.....	Plans de Québec.....	4 00			
	J. McGinnis.....	Tables d'intérêt	10 50			
	W. B. Vallau.....	Carte géographique.....	6 00			
	Joseph Auld	Sac à dépêches.....	21 00			
	W. A. Leggo.....	Sac à lettres, etc	17 75			
	B. Vohl.....	Ouvrage de graveur.....	234 35			
	W. McMaster.....	Instruments de mathématiques.....	11 00			
	W. Hunt.....	Horloges.....	40 03			
	W. Webster	Tentes.....	3 50			
	J. O. Vallière et fils	Plaque de cuivre	557 75			
	J. Reid	Mobilier de bureau	35 21			
	W. Drum	do	658 00			
	E. Rousselle.....	do	1,566 75			
	G. H. Gore	Menniserie.....	3 50			
	Glover et Fry.....	do	865 95			
	P. W. Hartigan.....	Tapis et toile cirée.....	41 15			
	Anne Kane.....	Peinture.....	175 71			
		Ferblanterie.....				

T. Andrews	Posage de sonnettes, appareil de gaz.....	251 43			
J. Porter	Posage de sonnettes.....	11 50			
S. J. Shaw	Quincaille.....	8 95			
C. Poston	Combustible.....	13 55			
Sidney Smith.....	Frais de port durant l'année.....	1,122 40			
	<i>Bureau d'Agriculture.</i>			31,842 25	
A. J. Cambie.....	Pour copier le <i>Blue Book</i>	120 00			
B. Moreau	Comme journalier durant l'année, à \$1 par jour.....	305 00			
J. C. Taché	Frais de voyage	6 50			
Derbshire & Desbarais.....	Papeterie, impressions.....	696 87			
J. Lovell.....	Impressions	1,081 97			
G. T. Cary	do	220 40			
Thompson, Hunter & Cie	do	52 50			
A. Côté	do	75 04			
E. B. Fréchette.....	do	144 16			
D. Cary & Cie.....	do	45 00			
S. Levy.....	do	10 80			
H. Hope.....	Papeterie	120 00			
Duvernay & Frère.....	Annouces	320 00			
Diverses personnes	do	1,487 07			
H. Bosange	Annouces et abonnements	6 10			
Middleton & Dawson.....	Livres	54 42			
P. Sinclair.....	do	4 49			
J. J. Ralston.....	do	20 00			
A. Tinda.....	do	4 00			
J. McGinnis.....	Combustible	7 00			
T. Andrews	Carte géographique	140 32			
A. Kane	Ferblantier.....	13 27			
G. H. Gore.....	do	41 85			
P. Jacobson.....	Menuisier.....	6 50			
C. Johnson.....	Traduction	4 00			
Compagnie de l'Express.....	do	2 90			
S. Johnson.....	Fret	4 50			
M. Jacobs	Plumes d'acier	12 00			
J. Porter.....	do	6 00			
J. Jackson.....	Posage de sonnettes.....	3 50			
M. Fisette.....	do	305 99			
Cie du Télégraphe, Montreal.....	Déboursés durant l'année.....	338 23			
H. B. Wilson.....	Télégrammes	200 00			
A. S. Aaron.....	Services professionnels	1 50			
J. O. Vallière & Fils	Presse à copier.....	392 00			
P. W. Hartigan.....	Mobilier de bureau.....	2 10			
	Peinture.....				
	<i>A reporter.....</i>			91,950 99	6,701,460 01
					327,315 59
					6,250 98

Gouvernement Civil.—(Suite.)—Administration de la Justice, C. E.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICES.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Stats Ref. Cap. 10, et Budget, 1861.	W. Webster... G. P. Watson... G. H. Cherrier... H. S. Scott... Compagnie du gaz de Québec. C. Poston... P. Poulin & Fils... W. A. Leggo... Sidney Smith	Bureau d'Agriculture.—(Suite.) Report.....	6,250 98	91,950 99	327,315 59	6,701,460 01
		Plaques de cuivre..... Tables d'intérêt..... Un almanach des adresses..... Quincaille,..... Gaz durant l'année..... Combustible..... Horloge..... Ouvrage de graveur..... Frais de port durant l'année 1861.....	12 00. 1 00 4 50 4 95 4 95 21 00 7 00 7 00 492 28	6,805 21		
	David Luck	Déboursés Généraux. Une année de salaire comme gardien de l'hôtel du gouvernement, Montréal, jusqu'au 31 décembre 1861.....	630 00 481 50			
	Richard Burke Desbarats & Derbshire.	Sciier et fendre du bois durant l'année..... Paiement du compte de A. Judah pour avoir assorti, etc., les statuts sauvés de l'incendie à Montréal.....	407 60 61 00 884 76 16 50 6,900 48			
	T. Ross P. St. Hill J. Smith E. J. Charlton J. Little Mulholland & Conway	Déboursés durant l'année..... do do Pour remplir une glacière..... Combustible pour tous les départements..... do do Posage de sonnettes..... Ouvrage de plombier..... do do do do do de menuisier..... do de maçon..... Peinturage..... do do	45 00 75 66 45 22 731 02 131 75 125 43 28 15 14 75 15 26 147 50			
	C. McDonald Compagnie du gaz de Québec.	Gaz durant l'année 1861.....				

Sidney Smith.....	Frais de port du département des postes durant l'année 1861.....	472 12	11,213 76	109,969 90	437,285 49
	Total des dépenses contingentes.....				
	Total des dépenses du gouvernement civil.....				
RECAPITULATION.					
	Porté au compte du fonds consolidé.....				\$ 407,386 54
	Dépenses imprévues.....				29,898 95
	Total.....				\$ 437,285 49
ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.					
CANADA EST.					
<i>Cour du Banc de la Reine.</i>					
Sir L. H. Lafontaine, Bart....	Une année de salaire comme juge en chef, jusqu'au 31 déc. 1861.....		5,000 00		
J. F. J. Duval.....	do do do do do do do do		4,000 00		
R. E. Caron.....	do do do do do do do do		4,000 00		
T. C. Aylwin.....	do do do do do do do do		4,000 00		
W. C. Meredith.....	do do do do do do do do		4,000 00		
<i>Cour Supérieure.</i>					
Edward Bowen.....	Une année de salaire comme juge en chef, jusqu'au 31 déc. 1861.....		5,000 00		
D. Mondelet.....	do do do do do do do do		4,000 00		
C. D. Day.....	do do do do do do do do		4,000 00		
James Smith.....	do do do do do do do do		4,000 00		
Edward Short.....	do do do do do do do do		4,000 00		
Andrew Stuart.....	do do do do do do do do		4,000 00		
William Bagley.....	do do do do do do do do		4,000 00		
C. J. E. Mondet.....	do do do do do do do do		3,200 00		
A. N. Morin.....	do do do do do do do do		3,200 00		
Antoine Polette.....	do do do do do do do do		3,200 00		
J. S. McCord.....	do do do do do do do do		3,200 00		
F. O. Gauthier.....	do do do do do do do do		3,200 00		
J. C. Bruneau.....	do do do do do do do do		3,200 00		
J. A. Taschereau.....	do do do do do do do do		3,200 00		
	A reporter.....		53,000 00	21,000 00	7,133,745 50

Stats. ref., Chap. 10.

Administration de la Justice, C. E.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Stats. ref., Chap. 10.	A. Lafontaine.....	Report.....	53,000 00	21,000 00	7,138,745 50
	P. Winter.....	Une année de salaire comme juge puisné, jusqu'au 31 déc., 1861.....	3,200 00		
	J. G. Thompson.....	do do do	2,800 00		
	David Roy.....	do do do	2,800 00		
Stats. ref., Chap. 10.	Henry Black.....	"Cour de Vice Amiralité.	2,000 00	64,600 00	
	C., chap. 93, et Stats. ref., Chap. 10.	Une année de salaire comme juge, jusqu'au 31 décembre 1861.....	686 67		
	J. B. Parkin.....	registrateur, do	333 33		
Budget 1861.	F. G. Johnson.....	Poursuites Criminelles.		3,000 00	
	G. O. Stuart.....	Services professionnels comme conseil de la couronne, cour du banc de la Reine, à Montréal et aux Trois-Rivières pour l'année 1861.....	2,895 33		
	W. L. Felton.....	do do Québec, do	975 99		
	T. McCord.....	do do Sherbrooke, do	431 40		
	J. G. Taché.....	do do Ottawa, do	163 96		
	E. T. Brooks.....	do do Kamouraska, do	295 24		
	S. & C. Monk.....	do do Sherbrooke, do	289 36		
	J. Langlois.....	do do do 1859.....	23 33		
	J. McCord.....	Montant accordé comme avocat de la couronne dans l'affaire de la Reine vs. Corrigan sur accusation de meurtre.....	192 00		
Stats. ref., Chap. 10, et budget 1861.	Sir L. H. Lafontaine.....	Allocations de Circuit.	25 00	5,291 61	
	J. F. J. Duval.....	Allocation ordinaire pour assister à 7 cours, à \$100 chaque fois, en 1860.....	700 00		
	W. C. Meredith.....	do do do do do	300 00		
	J. C. Bruneau.....	do do do do do	400 00		
	W. Badgley.....	do do do do do	200 00		
	T. C. Aylwin.....	do do do do do	200 00		
		do do do do do	700 00		

C. Mondet.....	do do do	do do do	300 00		
A. Lafontaine.....	do do do	do do do	100 00		
J. F. J. Duval.....	do do do	do do do	100 00		
A. Lafontaine.....	Allocation ordinaire pour 65 jours de circuit, entre octobre 1860 et septembre 1861, à \$6 par jour.....		390 00		
Peter Winter.....	do do 68 jours, entre sept. 1860, et oct. 1861, à do.....		408 00		
J. C. Bruneau.....	do do 119 do do jan. 1861 do do.....		714 00		
J. S. McCord.....	do do 38 do do fév. do do.....		228 00		
W. Badgley.....	do do 73 do do jan. do do.....		438 00		
J. A. Berthelot.....	do do 48 do do fév. do do.....		288 00		
F. O. Gauthier.....	do do 145 do do jan. do do.....		870 00		
S. C. Monk.....	do do 72 do do fév. do do.....		432 00		
James Smith.....	do do 39 do do do do.....		234 00		
A. Polette.....	do do 56 do do fév. do do.....		336 00		
D. Roy.....	do do 50 do do juin 1860 do do.....		300 00		
J. T. Facheval.....	do do 34 do do mars 1861 do do.....		204 00		
J. G. Thompson.....	do do 39 do do oct. 1860 do do.....		234 00		
Edward Short.....	do do 46 do do jan. 1861 do do.....		276 00		
D. Mondet.....	do do 5 do do oct. 1860 do do.....		30 00		
A. Stuart.....	do do 39 do do nov. 1860 do do.....		234 00		
W. Badgley.....	Frais de voyage do do.....		130 00		
A. Polette.....	do do do do.....		264 00		
W. S. Sowell.....	Salaires et dépenses contingentes des Shérifs.			9,010 00	
do	Salaires et déboursés de son bureau comme shérif, Québec, pour l'année expirée le 30 sept. 1861.....		4,400 00		
John Boston.....	A compte des dépenses courantes pour 1861.....		21,000 00		
do	Salaires et déboursés de son bureau comme shérif, Montréal, pour l'année expirée le 30 sept. 1861.....		5,919 50		
J. G. Ogdon.....	A compte des dépenses courantes pour 1861.....		41,000 00		
do	Salaires et déboursés de son bureau comme shérif, Trois-Rivières, pour l'année expirée le 30 sept. 1861.....		2,500 00		
do	A compte des dépenses courantes pour 1861.....		2,274 24		
	A reporter.....		77,093 74	102,901 61	7,138,745 50

Administration de la Justice, C. E.—(Suite)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Stats. ref. B. C., Chap. 93, et budget 1861.		<i>Salaires et dépenses contingentes des Shérifs.—(Suite.)</i>				
		<i>Report.</i>				
	G. F. Bowen.....	Salaires et déboursés de son bureau comme shérif, St. François, pour l'année expirée le 30 sept. 1861.....	1,600 00	77,093 74	102,901 61	7,138,745 50
	do	A compte des dépenses courantes pour 1861.....	7,200 95			
	L. M. Coutlée.....	Salaires et déboursés de son bureau comme shérif, Ottawa, pour l'année expirée le 30 sept. 1861.....	1,000 00			
	do	A compte des dépenses courantes pour 1861.....	2,800 00			
	O. Martineau.....	Salaires et déboursés de son bureau comme shérif, Kamouraska, pour l'année expirée le 30 sept. 1861.....	1,000 00			
	do	A compte des dépenses courantes pour 1861.....	3,000 00			
	M. Sheppard.....	Salaires et déboursés de son bureau comme shérif, Bonaventure, pour l'année expirée le 30 sept. 1860.....	625 00			
	do	A compte des dépenses courantes pour 1861.....	600 00			
	Philip Vibert.....	Salaires et déboursés de son bureau comme shérif, Gaspé, pour l'année expirée le 30 sept. 1861.....	500 00			
	do	A compte des dépenses courantes pour 1861.....	700 00			
			1,225 00			
				96,119 69		
			1,200 00			

		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Protonotaires et Greffiers des Cours de Circuit, de la Couronne et de la Paix.</i>					
P. A. Doucet.....	Salaires et déboursés de son bureau comme greffier de la couronne à Québec, jusqu'au 30 septembre 1186.....	989 57			
A. M. Delisle.....	do do Montréal, do.....	1,892 70			
E. Barnard.....	do do Trois Rivières, do.....	220 00			
Delisle et Brehaut.....	do do greffier de la paix Montréal, do.....	5,522 34			
P. A. Doucet.....	do do Québec, do.....	4,014 38			
L. U. A. Genest.....	do do Trois Rivières, do.....	1,943 64			
Burroughs et Fiset.....	do do protonotaires Québec, do.....	23,277 29			
Monk, Coffin et Papineau.....	do do Montréal, do.....	26,766 45			
E. Bernard.....	do do Trois Rivières, do.....	5,172 37			
Short et Norris.....	do do St. François, do.....	4,080 00			
Chalon et Déry.....	do do Kamouraska, do.....	2,306 00			
H. Driscoll.....	do do Ottawa, do.....	2,096 21			
John Wilkie.....	do do Bonaventure, do.....	1,022 85			
L. G. Harper.....	do do Gaspé, do.....	700 00			
Burroughs et Fiset.....	Salaires des écrivains aux enquêtes, Québec, pour 1861.....	2,400 00			
Monk, Coffin et Papineau.....	do Montréal, do.....	2,400 00			
J. Honey.....	Pour préparer un tarif des honoraires.....	480 00			
Monk, Coffin et Papineau.....	Payé à John Boyd pour réparations au palais de justice, pour 1860.....	162 79			
			85,446 59		
L. W. Marchand.....	<i>Greffier de la Cour d'Appel.</i>				
S. Lelièvre.....	Salaires et déboursés de son bureau jusqu'au 30 sept. 1861.....	4,449 21			
	Rédaction et publication des Décisions des Tribunaux du Bas-Canada.....	2,151 53			
			6,600 74		
<i>Gardiens des Prisons et des Palais de Justice.</i>					
W. S. Sewell.....	Une année de salaire d'un géolier, Québec, jusqu'au 31 déc. 1861.....	1,000 00			
do	do 2 guichetiers, do do	730 00			
Thomas McGinn.....	do do comme géolier, Montréal, do	1,000 00			
R. Ginnis.....	do do Trois Rivières, do	400 00			
do	do 2 guichetiers, do do	730 00			
Représentants de feu Patrick Read.....	Salaires comme géolier, Sherbrooke, du 1er janvier au 6 mars 1861, à \$400 par année.....	72 22			
Matthew Read.....	do 7 mars au 31 décembre, à do.....	327 78			
G. F. Bowen.....	Une année de salaire d'un guichetier, Sherbrooke, jusqu'au 31 déc. 1861.....	365 00			
John Murphy.....	do comme géolier, Aylmer, do	400 00			
L. M. Coutlée.....	do d'un guichetier, do do	365 00			
H. Desjardins.....	do comme géolier, Kamouraska, do	400 00			
O. Martineau.....	do d'un guichetier, do do	365 00			
M. Sheppard.....	do d'un géolier, Percé, do	240 00			
do	do d'un guichetier, do do	365 00			
			6,760 00		
				291,068 63	
					7,138,745 50

* A reporter.

Administration de la Justice, C. E.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Stats. ref. B. C., Chaps. 79 et 93.	<i>Gardiens des Prisons et des Palais de Justice.—(Suite.)</i>							
	<i>Report.</i>							
	P. Vibert	Une année de salaire d'un géolier, New-Carlisle, jusqu'au 31 déc. 1861.	6,760	00	291,068	63	7,138,745	50
	do	do guichefier, do	240	00				
	Ferdinand Gingras	do do gardien du palais de justice, Québec, Montréal, Sherbrooke, do	365	00				
	A. Loiselle	do do do do	600	00				
	C. M. Hyndman	do do do do	600	00				
	P. C. Dupont	do do do do	100	00				
		do do	200	00				
		do do	200	00				
Budget, 1861.	<i>Médecins des Prisons.</i>							
	Joseph Morrin	Salaire comme médecin, Québec, du 1er janvier jusqu'au 17 février 1861, à \$888 84 par année, et comme médecin adjoint, du 18 février au 29 août 1861, à \$444 42 par année.	353	91				
	C. J. Fremont	Salaire comme médecin adjoint, Québec, du 18 février jusqu'au 29 août 1861, à \$444 42 par année, et comme médecin du 20 août jusqu'au 31 déc. 1861, à \$888 84 par année.	534	90				
	P. Beaubien	Une année de salaire comme médecin, Montréal, jusqu'au 31 déc. 1861.	1,088	87				
	G. Badeaux	do do Trois Rivières, do	222	20				
	J. B. Johnston	do do Sherbrooke, do	160	00				
	P. H. Chureh	do do Ottawa, do	160	00				
	A. S. Michaud	do do Kamouraska, do	120	00				
					2,639	88		
							15,012	39
Burrighs et Fiset.	<i>Dépenses Contingentes des Protonotaires.</i>							
	Déboursés pour la garde du palais de justice, Québec, jusqu'au 31 décembre 1861.							
	Monk, Coffin et Papineau	do do	4,716	34				
	E. Barnard	do do Montréal, do	7,826	34				
	Short et Morris	do do Trois Rivières, do	830	70				
	Chalou et Déry	do do St. François, do	769	07				
	H. Driscoll	do do Kamouraska, do	141	27				
	John Wilkie	do do Ottawa, do	315	11				
	L. G. Harpet	do do Bonaventure, do	222	95				
		do do Gaspé, do	190	61				

			\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
<i>Coroners.</i>								
C. E. Panet	Une année de salaire comme coroner, Québec, jusqu'au 31 décembre 1861.	444	40					
do	Honoraires et déboursés de son bureau jusqu'au do	3,437	34					
J. Jones	Une année de salaire comme coroner, Montréal, jusqu'au 31 décembre 1861.	444	40					
do	Honoraires et déboursés de son bureau jusqu'au do	2,342	38					
Valère Guillet	Une année de salaire comme coroner, Trois-Rivières, jusqu'au 31 décembre 1861.	222	20					
do	Honoraires et déboursés de son bureau jusqu'au do	602	74					
A. G. Woodward	Une année de salaire comme coroner, St. François, jusqu'au 31 décembre 1861.	200	00					
do	Honoraires et déboursés de son bureau jusqu'au do	171	07					
J. G. LeBel	Salaire comme coroner, Bonaventure, du 1er janvier au 6 juin 1861, à \$111 07 par année, et comme coroner adjoint, du 7 juin au 31 décembre 1861, à \$55 54 par année.	79	63					
do	Honoraires et déboursés de son bureau jusqu'au do	144	55					
Archd. Kerr	Salaire comme coroner adjoint, Bonaventure, du 7 juin jusqu'au 31 décembre 1861, à \$55 54 par année.	31	37					
William Tilly	Une année de salaire comme coroner, Gaspé, jusqu'au 31 décembre, 1861.	111	07					
do	Honoraires et déboursés de son bureau jusqu'au do	58	43					
André Larue	Une année de salaire comme coroner, Ottawa, jusqu'au 31 décembre 1861.	200	00					
do	Honoraires et déboursés de son bureau jusqu'au do	237	64					
P. L. Gauvreau	Une année de salaire comme coroner adjoint, Kamouraska, jusqu'au 31 décembre 1861.	100	00					
do	Honoraires et déboursés de son bureau jusqu'au do	301	02					
	<i>A reporter.</i>	9,178	24					
		317,686	90					
		7,138,745	50					

Administration de la justice, C. E.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE	A QUI PAYE.	SERVICE!	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
Budget, 1861.	Ludger Tétu.....	Coroners.—(Suite.)					
	do	Report.....			9,178 24	317,585 90	
		Une année de salaire comme coroner adjoint, Kamouraska, jusqu'au 31 décembre 1861		100 00			
		Honoraires et déboursés de son bureau jusqu'au do		191 26			
					291 26		
		Didace Tassé	Honor. et déb. comme coroner, Iberville, jusqu'au 30 juin, 1861 do...			660 10	
		L. W. Turcotte.....	do do Riche lieu, do...			361 21	
		J. Anderson.....	do do Beauharnois, do...			407 67	
		J. Marmette.....	do do Montmagny, do...			444 84	
		H. R. Blanchard.....	do do St. Hyacinthe, do...			660 92	
		J. A. Mignault.....	do do Terrebonne, do...			153 56	
		W. M. Poisson.....	do do Arthabaska, do...			430 24	
		J. T. Proulx.....	do do Beauce, do...			255 39	
		J. McKenzie.....	do do Chicoutimi, 31 décembre, 1861 do...			33 00	
		L. Desautiers.....	do do Joliette, do...			37 32	
		P. Huot.....	Pour payer des dépenses encourues dans une enquête tenue le 17 mars 1861, par feu J. A. Panet, Coroner à Québec.....			50 90	12,964 65
			Interprètes des Cours.				
	Aaron L. Gravely.....	Une année de salaire comme interprète, Québec, jusqu'au 31 décembre 1861			317 73		
	H. Bernard.....	do do Montréal, do			317 73		
	N. A. Duberger	do do Trois-Rivières, do			111 07	746 53	
		Grands Connétables.					
	N. C. Faucher.....	Une année de salaire comme grand connétable, Québec, jus- qu'au 31 décembre 1861.....	160 00				
	do	Dépenses contingentes de son bureau	2,300 00		2,460 00		

Benjamin Delisle.....	Une année de salaire comme grand connétable, Montréal, jus- qu'au 31 décembre 1861	160 00				
do	Dépenses contingentes de son bureau.....	2,098 64			2,258 64	
F. DeSylva.....	Une année de salaire comme grand connétable, Trois-Rivières, jusqu'au 31 décembre 1861.....	120 00				
do	Dépenses contingentes de son bureau.....	1,200 00			1,320 00	
Elezear Clarke	Une année de salaire comme grand connétable, St. François, jusqu'au 31 décembre 1861.....	120 00				
do	Dépenses contingentes de son bureau	2,794 58			2,914 58	
Severin Dupuis.....	Une année de salaire comme grand connétable, Kamouraska, jusqu'au 31 décembre 1861.....	120 00				
do	Dépenses contingentes de son bureau.....	438 20			558 20	
J. Gordon.....	Une année de salaire comme grand connétable, Ottawa, jus- qu'au 31 décembre 1861.....	120 00				
do	Dépenses contingentes de son bureau.....	723 29			843 29	10,354 71
	<i>Items Divers.</i>					
C. E. Schiller.....	Honoraires et déboursés comme surintendant des témoins de la couronne, pour l'année expirée le 20 juin 1861.....			1,489 65		
	Mémoire de frais taxé dans l'affaire de Hunt vs. Shaw.....			29 07		
E. L. Montizambert.....	Déboursés pour la police, pour l'année expirée le 30 juin 1861.....			59 30		
John Wilkie.....	Comme commissaire dans les trois cas d'incendie à Ste. Scholastique.....			178 50		
A. M. Delisle.....	Investigation dans une affaire d'empoisonnement supposé à St. Augustin.....			60 90		
do	Comme commissaire dans un cas de meurtre et de viol, commis par un nommé A. Burns			130 50		
do	Récompense offerte par proclamation du 15 nov. 1860, ayant pour résultat de faire condamner J. Gray, pour avoir brûlé la grange de R. White, Portneuf.			100 00		
Charles Monte.....	Services spéciaux à l'Isle-aux-Noix			31 00		
C. J. Coursol.....	Huit jours de services comme interprète du grand jury, terme d'avril, à \$4 par jour.....			32 00		
J. B. Duggan	Pour seize jours do do			74 66		
do	cts. par jour.....			83 88		
James Prendergast	Comme interprète de la cour du banc de la reine.....			2,269 46		
	<i>A reporter.....</i>					7,138,745 50

Stats. ref. B.C., Chaps. 82 et 84, et budget, 1861.

Administration de la Justice, Canada Ouest.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Stats. Ref. H. C., Ch. 10.	H. B. Richards J. H. Hagerty	Report.		43,885 56	7,489,303 04
Stats. Ref. H. C., Chs. 10 et 11., Acte 18, Vic., Ch. 89, et Budget, 1861.	C. C. Small	Cour du Banc de la Reine et des Plaids Communs.		13,000 00	
	do	Douze mois de salaire comme greffier de la couronne et des plaids, cour du banc de la Reine, jusqu'au 31 décembre 1861.	3,240 00		
	do	Dépenses contingentes de son bureau pour l'année expirée le 30 sept. 1861.	7,400 46		
	do	Douze mois de salaire comme premier commis, cour du banc de la Reine, jusqu'au 31 décembre 1861.	1,200 00		
	do	second commis, do	1,000 00		
	do	greffier de la cour dite Heir and Devisee and	750 00		
	do	Practise, jusqu'au 31 décembre 1861.	160 00		
	do	huissier et crieur, cour du banc de la Reine, do	1,840 00		
	do	Douze mois de salaire comme greffier de la couronne et des plaids, cour des plaids communs, jusqu'au 31 décembre 1861.	682 62		
	do	Dépenses contingentes de son bureau pour l'année expirée le 30 sept. 1861.	1,200 00		
	do	Douze mois de salaire comme premier commis, cour des plaids communs, jusqu'au 31 décembre 1861.	1,000 00		
	do	deuxième do	160 00		
	do	huissier et crieur do	580 00		
	do	gardien d'Osgoode Hall do	75 00		
	do	Saltaire comme greffier adjoint de la couronne et des plaids, comté de Brant, du 1er janvier au 31 mars 1861, à \$300 par année.	209 33		
	do	do do du 20 avril au 31 décembre 1861 à \$300 par année.	400 00		
	do	Une année de salaire comme greffier adjoint de la couronne et des plaids, comté de Carleton, jusqu'au 31 décembre 1861.	66 66		
	do	Deux mois do Elgin, jusqu'au do à \$400 par année.	400 00		
	do	Une année do Frontenac, Lennox et Addington, jusqu'au 31 décembre 1861, à \$400 par année.	225 00		
	do	do do Grey, do à \$400 par année.	300 00		
	do	do Haldimand, do do			

William Eager	do	Halton,	300 00		
A. G. Northrup	do	Hastings,	400 00		
H. Johnston	do	Huron et Bruce,	300 00		
T. A. Ireland	do	do	400 00		
J. R. Gemmill	do	Kent,	300 00		
J. Clench	do	Lambton,	400 00		
W. H. Campbell	do	Lincoln,	400 00		
John Macbeth	do	Leeds et Grenville,	400 00		
R. D. Chatterton	do	Middlesex	400 00		
A. B. Repelje	do	Northumberland et Durham,	300 00		
J. V. Ham	do	do	400 00		
James Kintrea	do	Norfolk,	400 00		
Alexander McGregor	do	Ontario,	400 00		
John Twigg	do	Oxford,	300 00		
Thomas Fortye	do	Perth,	300 00		
J. W. Marston	do	Prince Edouard,	300 00		
R. McDonell	do	Peterboro' et Victoria,	400 00		
H. Gowan	do	Prescott et Russell,	300 00		
J. Colquhoun	do	Stormont, Dundas et Glengarry,	300 00		
J. Hough	do	do	300 00		
N. F. Fitch	do	Simcoe,	300 00		
T. D. Harrington	do	Waterloo,	300 00		
	do	Wellington,	300 00		
	do	Welland,	540 00		
	do	Saltaire de feu W. A. Campbell, greffier des assises, Toronto, du 1er janvier au 16 mai 1861.	1,400 00		
R. Stanton	do	Douze mois de salaire comme greffier des procédures jusqu'au 31 déc. 1861.	524 39		
do	do	Dépenses contingentes de son bureau, jusqu'au 30 septembre 1861.	400 00		
A. H. Woodsworth	do	12 mois de salaire comme greffier adjoint des procédures, jusqu'au 31 déc. 1861.	8,900 00	30,873 46	
Sir J. B. Robinson, Bart., C.B.		Allocations de Circuit.	600 00		
W. H. Draper, C. B.		Allocation ordinaire pour tenir 6 circuits en 1861, à \$100 chaque.	700 00		
J. G. Spragge	do	do do	1,400 00		
W. B. Richards	do	do do	1,200 00		
A. McLean	do	do do	1,100 00		
J. H. Hagarly	do	do do	1,200 00		
J. C. P. Esten	do	do do	1,500 00		
R. E. Burns	do	do do	1,200 00		
Thomas Galt		Poursuites Criminelles.	114 00		
John Wilson		Services professionnels comme avocat de la couronne, comté de Simcoe, durant les assises du printemps, 1860.	100 00		
		do do in re G. Bullock, trésorier du comté d'Essex, Avril, 1860.	214 00		
		A reporter	96,659 02		7,489,303 04

Budgets de 1860 et 1861.

Administration de la justice, C. O.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ	A QUI PAYE	S E R V I C E.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Budget de 1861.		<i>Pourvues criminelles.—(Suite.)</i>			
		<i>Report.</i>			
	H. S. Hubbell.....	Services professionnels comme avocat de la couronne <i>in re</i> la Reine vs. Harter pour meurtre.....	214 00	96,659 02	7,489,303 04
	Messrs. Pattison et Harrison Richard Dempsey.....	do do dans les poursuites, 1860.....	118 00		
	J. O. Hare.....	do do aux assises, Toronto, janvier 1861.....	469 47		
	F. E. Cornish.....	do do Belleville, assises de l'automne, 1860.....	932 00		
	J. D. Armour.....	do do Stratford, assises du printemps, 1861.....	202 00		
	A. Prince.....	do do Cobourg, do Sandwiche et Chatham, do do.....	122 00		
	Thomas Robertson.....	do do Wentworth, do.....	72 00		
	Heotor Cameron.....	do do Peterboro', do.....	253 00		
	D. G. Miller.....	do do Wellington, do.....	264 00		
	W. Elliot.....	do do Middlesex, do.....	40 00		
	J. J. Burrows.....	do do Frontenac, Lennox et Addington, do.....	46 00		
	D. Pattee.....	do do Prescott et Russell, do.....	913 00		
	William Duck.....	do do Carleton, do.....	112 00		
	R. Macdonald.....	do do Simcoe, Haldimand et Wellington, do.....	66 00		
	M. O'Reilly.....	do do Brant, do.....	66 00		
	John Duggan.....	do do Toronto, do.....	482 00		
	S. Richards, junr.....	do do Oxford, do.....	282 00		
	James Stanton.....	do do Elgin, do.....	582 00		
	W. M. Wilson.....	do do Simcoe, do.....	78 00		
	J. Deacon.....	do do Lennox et Renfrew, do.....	254 00		
	H. B. Hopkins.....	do do Barrie, do.....	214 00		
	H. S. Hubbell.....	do do Leeds et Gravelle, do.....	262 00		
			376 00		

H. Macpherson.....	do do Grey, do.....	46 00
H. C. Beecher.....	do do Lambton, do.....	119 00
J. Macdonnell.....	do do Stormont, Dundas et Glengary, do.....	46 00
F. E. Cornish.....	do do Huron et Bruce, do Ontario, do.....	80 00
J. Bell.....	do do Norfolk, Fall do Grey, do.....	70 00
W. M. Wilson.....	do do Huron et Bruce, do Carleton, do.....	52 00
S. J. Lane.....	do do Northumberland et Durham, do.....	32 00
R. A. Harrison.....	do do Halton, do.....	58 00
J. O. Reilly.....	do do South Ontario, do Perth, do.....	326 00
D. Bethune.....	do do Simcoe, do.....	184 00
G. T. Bastard.....	do do Haldimand et Lincoln, do.....	32 00
J. Duggan.....	do do Peterboro', do.....	166 00
D. G. Miller.....	do do Wentworth, do.....	86 00
H. B. Hopkins.....	do do Frontenac, Lennox et Addington, do.....	264 00
R. Macdonald.....	do do Elgin, do.....	584 00
C. A. Waller.....	do do Kent, Lambton et Essex, do.....	106 00
T. Galt.....	do do Waterloo, do.....	310 00
J. Kirkpatrick.....	do do Wellington, do Hastings, do.....	296 00
J. Stanton.....	do do	134 00
A. Prince.....	do do	368 00
T. Millar.....	do do	60 00
J. J. Kingsmill.....	do do	60 00
J. O'Hare.....	do do	304 00
J. C. Morrison.....	do do	346 00
	Pour payer les témoins et les autres dépenses encourues dans la poursuite contre Brown, Toronto, accusé du meurtre de feu J. S. Hogan, écr., M. P. P.....	400 00
	Services professionnels comme conseil de la couronne dans l'affaire du meurtre de feu J. S. Hogan, écr., M. P. P.....	100 00
	<i>Honneurs, H. C.</i>	
	Proc. du comté, Brant, déficit du fonds des hon. pour l'année exp. le 31 déc. 1861.	
J. R. Van Norman.....	do do	1,861 40
R. Lees.....	do do	1,591 36
S. S. MacDonell.....	do do	1,725 82
J. Stanton.....	do do	2,210 18
J. J. Burrows.....	do do	1,263 64
J. Cresor.....	do do	2,229 14
J. O. Hare.....	do do	1,443 65
G. R. Martin.....	do do	1,539 72
	<i>A reporter</i>	13,864 91
		107,929 49
		7,489,303 04

Stats. Ref.,
H. C., Chaps.
15 et 20.

Administration de la Justice, C. O.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	S E R V I C E	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
		<i>Honoraires, H. C.—(Suite.)</i>						
		<i>Report.....</i>	13,864	91	107,929	49	7,489,303	04
Stats. Ref. H. C., Chap. 15, et 20.	G. F. Bastedo..... J. Lewis..... A. McLean..... J. F. Davis..... D. McMartin..... W. S. Hubbell..... R. MacDonald..... Charles Hutchinson..... W. M. Wilson..... J. D. Armour..... W. H. Tremayne..... H. Richardson..... D. H. Lizars..... C. A. Weller..... D. Pattee..... Philip Low..... W. B. Hopkins..... J. F. Pringle..... T. Miller..... L. D. Raymond..... T. Robertson..... J. S. Kingsmill..... R. Dempsey.....	Proc. du comté, Halton, déficit du fonds des hono. p. l'an. exp. le 31 déc. 1861.. do Huron et Bruce, do do Kent, do do Lambton, do do Lanark et Renfrew, do do Leeds et Grenville, do do Lincoln, do do Middlesex, do do Norfolk, do do Northumberland et Durham, do do Ontario, do do Oxford, do do Perth, do do Peterboro' et Victoria, do do Prescott et Russell, do do Prince Edouard, do do Simcoe, do do Stormont, Dundas et Glengary, do do Waterloo, do do Welland, do do Wentworth, do do Wellington, do do York et Peel, do	1,530 75 1,364 98 1,831 40 1,492 02 997 24 1,041 16 1,436 39 2,292 18 1,238 69 2,067 15 1,261 63 1,972 02 1,402 36 872 10 1,746 67 1,549 68 1,707 97 526 71 2,084 33 1,499 54 1,807 58 1,031 79 953 98	40,642 77	88,216 00	1,600 00		
Stats. Ref. H. C., Cap. 16.	Chas. Fitzgibbon.....	Ce montant étant la balance des salaires des juges, etc., payés à même les honoraires perçus. (Voir l'état No. 13)..... <i>Cour du Surrogate.</i> Une année de salaire comme greffier <i>Surrogate</i> jusqu'au 31 décembre, 1861.....						

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	S E R V I C E	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
		<i>Administration de la Justice Criminelle.</i>						
Stats. ref. H.-C., Ch. 54.	A. T. McCord..... W. H. Thompson..... J. Brown..... R. W. Kerr..... W. Ferguson.....	Trésorier.—Montant des dépenses de la Cour du Recorder, — cité de Toronto, en 1861..... do Ottawa, do do London, do do Hamilton, do do Kingston, do Trésorier, do	1,823 96 785 75 2,330 72 846 71 852 14					
Stats. ref., H.-C., Chap. 120.	H. Biggar..... Edward Routh..... P. J. Salter..... G. T. Claris..... W. Ferguson..... F. LePan..... F. McAnnany..... A. P. Farrell..... F. McCallum..... A. M. Ross..... C. J. Charteris..... W. Fraser..... J. L. Schofield..... D. McDougall..... A. Murray..... H. Groff..... A. A. Burnham..... W. Paxton..... J. Kintrea..... A. McGregor..... D. Sherridan..... J. W. Marston..... R. J. Chapman..... E. Lally..... H. R. A. Boys..... R. McDonald..... Charles Stanton..... A. Thompson..... W. Hewat..... J. Kirkpatrick..... J. S. Howard.....	Son allocation comme trésorier du comté de Brant, entre les sessions de décembre 1860 et septembre 1861..... do Carleton do do Essex do do Elgin do do Frontenac, Lennox et Addington, do do Grey, do do Hastings, do do Haldimand, do do Halton, do do Huron et Bruce, do do Kent, do do Lambton, do do Lanark et Renfrew, do do Leeds et Grenville, do do Lincoln, do do Middlesex, do do Norfolk, do do Northumberland et Durham, do do Ontario, do do Oxford, do do Perth, do do Peterboro' et Victoria, do do Prescott et Russell, do do Prince Edouard, do do Simcoe, do do Stormont, Dundas et Glengary, entre les sessions de décembre 1860 et septembre 1861..... do Waterloo, do do Welland, do do Wellington, do do Wentworth, do do York et Peel, do	4,921 17 2,688 41 2,770 67 3,408 65 3,989 29 1,643 83 5,814 61 1,812 30 1,964 41 3,719 01 2,720 64 2,803 15 2,840 88 3,131 33 2,628 97 10,051 89 2,344 47 3,552 11 4,150 93 3,229 17 2,563 92 1,596 11 1,288 76 1,096 63 2,354 05 2,234 79 1,442 67 1,919 70 2,849 45 2,716 67 6,736 13 7,710 51	6,639 28	111,334 56	309,080 05	7,489,303 04	
		<i>A reporter.....</i>	104,695 28					

Administration de la Justice, C. O.—Police.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	S E R V I C E.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Report.</i>		309,080 05	7,489,303 04
		<i>Divers.</i>			
Stats. ref., H. C., Chaps. 10 et 128, et budgets 1860 et 1861.	T. H. Johnson.....	Une année de salaire comme magistrat stipendaire, district de Nipissing, jusqu'au 31 décembre 1861.....	1,200 00		
	do	Déboursés pour l'année expirée le 30 avril 1861.....	433 80		
	do	Administration de la justice durant six mois, jusqu'au 30 septembre 1861.....	186 50		
	Richard Carney	Son salaire comme do.—d'Algoma, du 12 octobre 1860, jusqu'au 5 avril 1861.....	580 61		
	John Prince.....	Salaire et frais de voyage comme juge, district d'Algoma, du 29 septembre 1860, jusqu'au 31 décembre 1861, à \$2,200 par année.....	2,760 87		
	Richard Carney.....	do shérif do du 6 avril jusqu'au 31 décembre 1861, à \$1,000 par année.....	736 26		
	J. McPherson Hamilton.....	do greffier de la paix, du 25 mai jusqu'au do, à \$400 par année.....	240 65		
	Septimus Prince.....	do greffier de la cour de district et greffier assistant de la couronne et des plaids, do, du 28 octobre 1860 jusqu'au do, à \$500 par année.....	599 18		
	J. Prince.....	Frais de déménagement au Sault Ste.-Marie.....	1,400 00		
	R. Carney.....	Dépenses contingentes de son bureau.....	83 71		
	do	Frais de justice criminelle.....	661 83		
	F. W. Jarvis.....	Pour assistance à la cour du banc de la Reine, pendant les termes de la St.-Hilaire, de Pâques, de la Trinité et de la St.-Michel, à \$2 23 cts. par jour.....	112 00		
	S. S. Macdonell.....	Services se rattachant à l'administration de la justice du comté d'Essex, de juin jusqu'à novembre 1860.....	15 00		
	G. R. Van Norman.....	Services professionnels dans les affaires de Morgan et Moore vs. Over et Armstrong.....	82 62		
	W. M. Wilson.....	Services professionnels dans deux cas de meurtre, comté de Norfolk, août et septembre 1860.....	20 00		
	Hewit Bernard.....	Pour transmettre à W. E. Wilkins, de Détroit, le montant de son compte pour ses services dans l'affaire de l'extradition de F. H. Tyler, accusé du meurtre d'un nommé Jones, en 1858.....	46 80		
	H. S. Hubbell.....	Pour services rendus à l'enquête tenue sur le corps de Sam. Patterson.....	25 00		
	R. Dempsey.....	Frais d'une nouvelle enquête relativement à la disparition de J. S. Hogan, écrivain.....	363 00		
	Adriel Sherwood.....	M.P.P.			
	S. Fraser.....	Son assistance et celle de ses constables à la cour de circuit de chancellerie.....	27 10		
	do	do do do do do.....	25 60		
	E. C. Thomas.....	do do do do do.....	66 00		

T. A. Corbert.....	Son assistance et celle de ses constables, à la cour de circuit de chancellerie.....	56 50			
G. Davidson.....	do do do do do.....	18 00			
D. E. McIntyre.....	do do do do do.....	103 00			
J. Grange.....	do do do do do.....	18 00			
J. Smith.....	do do do do do.....	18 00			
S. B. Freeman.....	Services professionnels et frais dans une requête pour l'élargissement de l'esclave Anderson.....	477 10			
R. Carney.....	Dépenses pour envoyer un prisonnier au pénitencier.....	100 00			
H. Eccles.....	Comme conseil de la Reine dans l'affaire d'extradition de l'esclave fugitif Anderson.....	240 00			
Messrs. Miller et Conolly.....	Montant de leur mémoire de frais dans l'affaire de la Reine vs. Huffman.....	100 15			
T. Robertson.....	Honoraires à C. M. Glogan, sous-chef de police, pour services relatifs à la justice criminelle.....	65 22			
H. H. Croft	Analyse chimique de l'estomac de Mad. Hubert, de Perth.....	50 60		10,912 50	
	Total, administration de la justice, Canada Ouest.....				319,992 55
	RECAPITULATION.				
	Porté au compte du fonds consolidé.....	\$317,806 79			
	Dépenses imprévues.....	2,185 76			
		\$319,992 55			
	POLICE.				
J. Maguire.....	Dix mois de salaire comme inspecteur et surintendant de police, Québec, jusqu'au 31 octobre 1861, à \$2,000 et deux mois de salaire jusqu'au 31 déc. 1861, à \$2,400 par année.....	2,066 66			
do	Dépenses contingentes de son bureau jusqu'au 30 juin 1861.....	37 62			
do	Pour payer deux hommes de police pour l'année expirée le 30 novembre 1861.....	730 00			
do	Habillement de do	99 00			
do	Police fluviale du 1er avril jusqu'au 30 novembre 1861 et pour son habillement.....	11,533 78			
do	Réparations à la station de la police fluviale.....	106 60		14,573 66	
C. J. Coursol.....	Dix mois de salaire comme inspecteur et surintendant de police, Montréal, jusqu'au 31 octobre 1861, à \$2,000, et deux mois de salaire jusqu'au 31 déc. 1861, à \$2,400 par année.....	2,066 66			
do	Dépenses contingentes de son bureau.....	166 82			
do	Payer un commis et deux hommes de police, jusqu'au 31 décembre 1861.....	1,825 00			
do	Payer la police du gouvernement, jusqu'au do.....	9,607 06			
	<i>A reporter.</i>	13,665 54		14,573 66	7,809,295 59

Stats. ref. Chap. 102, et budget 1861.

Police.—(Suite)—Inspection du Pénitencier, des maisons de Réforme et des Prisons,—Legislation.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Police.—(Suite.)</i>			
		<i>Report.....</i>	13,665 54	14,573 66	7,809,295 59
	C. J. Coursol	Habillement de la police du gouvernement et de ses deux constables.....	1,579 00	15,244 54	
	R. Carney	Payor sa police pour l'année expirée le 30 sept. 1861		730 00	
		Total, police.....			30,548 20
		RECAPITULATION			
		Porté au compte du fonds consolidé	\$26,487 14		
		Avances.....	8,700 00		
		Dépenses imprévues.....	361 06		
Budget 1861.		INSPECTION DU PENITENCIER, DES MAISONS DE REFORME, ET DES PRISONS.			
	D. Æ. Macdonell.....	Dépenses d'entretien du pénitencier provincial et de construction de l'asile des aliénés criminels à Rockwood	65,268 33		
	do	do do	24,165 76		
	T. Ramsay	A compte des dépenses courantes de l'asile des aliénés criminels pour 1861.....	4,460 00		
	J. P. Litchfield	do do	1,500 00		
	F. X. Prieur	A compte des dépenses courantes de la prison de réforme, Isle aux Noix, pour 1861.....	15,000 00		
	W. M. Kelly	do do Penitencouchine do.....	21,800 00		
	Edward Horsey	Montant accordé pour services professionnels à la prison de réforme du Haut-Canada, et frais de voyage depuis janvier 1859 jusqu'au mois de juin, 1861	432 58		
	Wolfréd Nelson	Douze mois de salaire comme inspecteur des prisons, jusqu'au 31 déc. 1861.....	2,000 00		
	J. C. Taché.....	do do	2,000 00		
				37,232 58	

E. A. Meredith.....	Salaire comme inspecteur de prisons, du 5 décembre, 1859, jusqu'au 31 décembre, 1861, à \$1,000 par année.....	2,073 37			
J. Langton.....	do do jusqu'au 15 août do.....	1,698 37			
D. Æ. Macdonell.....	do do do.....	1,698 37			
Terrance J. O'Neill.....	do do 16 août jusqu'au 31 décembre, 1861, à \$2,000 par année.....	750 00			
James M. Ferrès.....	do do do.....	750 00			
E. A. Meredith.....	Dépenses contingentes du bureau des inspecteurs.....	445 64			
do	Frais de voyage, inspection des prisons	603 98			
W. Nelson	do do	1,100 00			
J. C. Taché	do do	850 00			
J. Langton	do do	400 00			
D. Æ. Macdonell.....	do do	100 15			
T. J. O'Neill.....	do do	450 00			
James M. Ferrès.....	do do	500 00			
	Total, inspection du pénitencier, des maisons de réforme et des prisons.....		15,419 88		148,046 55
	RECAPITULATION.				
	Porté au compte du fonds consolidé.....	\$94,800 00			
	Dépenses imprévues.....	53,246 55			
					\$148,046 55
	DEPENSES DE LA LEGISLATURE.				
	<i>Conseil Législatif.</i>				
Sir N. F. Belleau	Une année de salaire comme orateur jusqu'au 31 décembre, 1861.....	5,000 00			
J. F. Taylor	do greffier, do	2,000 00			
Robert Lemoine.....	do do greffier-adjoint et traducteur français do	1,600 00			
E. L. Montizambert.....	do do greffier en loi, do	1,000 00			
Rev. W. A. Adamson.....	do do chapelain et bibliothécaire, do	800 00			
René Kimber.....	do do gentilhomme huissier de la verge noire do	400 00			
O. Vallerand	do do sergent-d'armes, do	400 00			
M. Keating.....	do do messager en chef, do	400 00			
Edward Bottorall.....	do do portier, do	240 00			
J. F. Taylor.....	Pour payer trois messagers pendant la session, à \$180 chacun.....	540 00			
do	A compte des dépenses courantes.....	40,800 00			
do	do indemnité des membres	41,200 00			
			94,380 00		7,987,890 34
			94,380 00		
	<i>A reporter.....</i>				

Dépenses de la Législature.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Report.....</i>		97,380 00	7,987,806 76\$
		<i>Dépenses d'Élections.</i>			
Stats. Ref. Chap. 6.	T. Sauvageau..... W. S. Sewell..... T. A. Corbett.....	Montant alloué comme officier rap. pour le collège électoral de Montarville..... do do Stadacona..... do do Trent.....	799 64 760 31 1,613 06		
		<i>Assemblée Législative.</i>		3,173 01	
Stats. Ref. Chaps. 3 et 10, et budgets, 1860 et 1861.	Sir H. Smith..... W. B. Lindsay..... W. B. Lindsay, Junr..... G. W. Wicksteed..... do..... L. R. Fortier..... do..... D. W. McDonell..... W. B. Lindsay..... do.....	Salaires comme orateur du 1er janvier jusqu'au 10 juin 1861, à \$3,200 par année..... Une année de salaire comme greffier, jusqu'au 31 décembre 1861..... do do greffier-adjoint, do..... do do greffier en loi et traducteur anglais, do..... do do pour le gouvernement, do..... do do greffier de la couronne en chancellerie, do..... do do dépenses contingentes do..... Une année de salaire comme sergent-d'armes, do..... A compte des dépenses courantes..... do indemnité des membres.....	1,424 17 2,000 00 1,600 00 2,000 00 400 00 640 00 1,000 00 400 00 121,587 56 88,500 00		
		<i>Dépenses d'Élections.</i>		214,551 73	
Stats. Ref. Chap. 6.	D. De Hertel..... J. C. Bachand..... A. P. Proulx..... A. L. de Marigny..... P. Forgues..... J. O. Chalut..... J. G. Le Bel..... J. L. Shenston..... J. Smith..... W. Sherwood..... H. S. Foster.....	Montant alloué comme officier-rapporteur, comté d'Argenteuil..... do do de Bagot..... do do de Beauce..... do do de Beauharnois..... do do de Bellechasse..... do do de Berthier..... do do de Bonaventure..... do do division ouest de Brant..... do do Est do..... do do ville de Brockville..... do do comté de Brome.....	64 30 388 25 291 27 331 60 438 00 501 50 738 80 304 89 307 50 151 00 212 10		

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Report.....</i>		312,104 74	7,987,890 34
		<i>Dépenses d'Élections.</i>			
		Montant alloué comme officier rapporteur, comté de Carleton..... do do Campton..... do do ville de Cornwall..... do do comté de Chambly..... do do Champlain..... do do Charlevoix..... do do Chateauguay..... do do Chicoutimi..... do do Dorchester..... do do Drummond et Arthabaska..... do do Dundas..... do do division est de Durham..... do do nord do..... do do est Elgin..... do do ouest do..... do do comté d'Essex..... do do Frontenac..... do do Gaspé..... do do Glengarry..... do do division sud de Grenville..... do do comté de Grey..... do do d'Haldimand..... do do d'Halton..... do do d'Hamilton..... do do division nord d'Hastings..... do do comté d'Hochelega..... do do d'Huntingdon..... do do d'Huron et Bruce..... do do d'Iberville..... do do de Jacques Cartier..... do do de Joliette..... do do de Kamouraska..... do do de Kent..... do do cité de Kingston..... do do division nord de Lanark..... do do sud do..... do do coté de Laprairie..... do do de L'Assomption..... do do de Laval..... do do de Lambton..... do do division sud de Leeds..... do do nord de Leeds et Grenville..... do do comtés de Lennox et Addington..... do do de Lévis..... do do de Lincoln.....	421 15 80 30 181 94 80 50 544 55 913 90 114 80 120 10 60 95 870 28 330 84 363 65 262 40 386 00 244 65 550 80 223 50 103 60 202 33 1,704 36 447 50 357 50 240 72 352 45 352 85 80 50 1,392 73 298 90 94 50 455 12 531 61 556 83 445 15 83 60 395 70 240 65 467 10 601 50 570 20 330 45 274 20 443 42 456 75 80 30		
		<i>Dépenses d'Élections.</i>		21,552 84	
		<i>A reporter.....</i>			

Dépenses de la législature.—(Suite.)

LA VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	S E R V I C E .	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Budget 1861.		<i>Report.</i>		362,491 45	7,987,890 34
		<i>Dépenses génér. les.</i>			
	Messrs. Taylor et Lindsay	Octroi pour la bibliothèque du parlement.		4,000 00	
	G. W. Wicksteed	Dépenses encourues pour la refonte des statuts	6,000 00		
	J. R. Gowan	do do	1,000 00		
	Reps. de feu Sir J. Macaulay	do do			
	Desbarats et Derbshire	Impression pour la commission	4,000 00		
	do	do	7,000 00		
	do	Impression et reliure des statuts refondus, et des actes fournis au gouvernement.	43,682 01		
	do	Distribution des statuts	2,000 00		
	S. Smith	Frais de port sur les statuts jusqu'au 30 septembre 1861.	2,840 74		
Stat. ref., B.C. Cap. 2.	J. T. Taschereau	Une année de salaire comme juge suppléant de la cour supérieure, jusqu'au 31 décembre 1861	4,000 00		
	J. A. Berthelot	do do	4,000 00		
	S. C. Monk	do do	4,000 00		
	R. E. Caron	Salaires et dépenses contingentes de son bureau, comme commissaire de la codification des lois, jusqu'au 31 décembre 1861	14,418 11		
	do	Dépenses contingentes des commissaires	1,600 00		
	Sidney Smith	Frais de port du greffier de la couronne en chancellerie jusqu'au 31 septembre 1861	28,018 11		
	Desbarats & Derbshire	Traduction du rapport, etc., sur les affaires des sauvages dans le Bas-Canada	630 04		
	do	Balance due pour impressions extra, etc., des comptes publiés de 1858	214 58		
	Thompson, Hunter et Cie.	Impression du Mouvement du commerce et de la navigation, année 1860	470 00		
	do	Comptes publics,—300 exemplaires,	277 74		
	Messrs. Hunter, Rose et Cie.	Corrections, épreuves, etc., de do	88 90		
	P. J. O. Chauveau	Pour payer à E. Sénécal 2,000 exemplaires de son rapport	111 00		
		Dépenses totales de la législature	300 00	1,462 22	463,124 57

LA VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	S E R V I C E .	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Stat. Ref. B. C., Chap. 15, budget 1861.		<i>RECAPITULATION.</i>			
		Porté au compte du fonds consolidé.	\$ 419,714 77		
		Dépenses imprévues.	43,409 80		
		Total	\$ 463,124 57		
		<i>EDUCATION.</i>			
		CANADA EST.			
	P. J. O. Chauveau	Une année de salaire comme surintendant de l'éducation, jusqu'au 31 déc. 1861.	3,999 96		
	L. Girard	do secrétaire,	1,999 92		
	J. Lenoir	Comme secrétaire de la correspondance française, du 1er janvier jusqu'au 20 avril, à \$1,200 par année	400 00		
	J. J. Phelan	Comme secrétaire de la correspondance et collaborateur du "Journal de l'Éducation" du 1er janvier au 16 juillet, à \$1,000 par année et du 17 juillet jusqu'au 21 décembre 1861, \$1,050 par année	1,022 82		
	A. DeLusignan	Comme commis des statistiques,	660 00		
	J. J. Lappare	Une année de salaire comme copiste, jusqu'au 31 décembre, 1861	622 81		
	J. B. Lenoir	Salaire comme second copiste, du 1er janvier jusqu'au 16 juillet 1861, à \$600 par année, et du 17 juillet jusqu'au 31 décembre 1861, à \$650 par année	622 81		
	H. B. Ste. Marie	do comptable	120 00		
	Pierre Lamy	do surnuméraire, du 2 mai jusqu'au 30 août 1861, à \$1 par jour.	458 32		
	A. Béchard	do Secrétaire de la correspondance et collaborateur du "Journal d'Éducation," du 17 juillet jusqu'au 31 décembre 1861, à \$1,000 par année	375 00		
	Paul Blouin	Une année de salaire comme messenger, jusqu'au 31 décembre 1861	4,398 98		
	R. S. Cassels	Dépenses contingentes	1,600 00		
	P. J. O. Chauveau	Achat de livres de prix, 1861.	1,000 00	18,303 44	
	do	Livres achetés pour la bibliothèque de son département			
	do	Aide aux municipalités scolaires pauvres.	4,120 00		
	do	Pour le soutien des diverses écoles normales pour 1861	16,000 00		
	do	Publication des journaux d'éducation	1,800 00		
	do	Allocations aux différentes municipalités scolaires, 1861	116,000 00	137,920 00	
	do	Salaires des inspecteurs d'école pour l'année 1861.	18,395 26		
	do	Montant distribué pour l'éducation supérieure pour do	69,399 48		
	do	Pour le soutien des différentes écoles normales do	10,000 00		
	do	Pensions aux instituteurs mis à la retraite.	2,240 00		
	do	Pour payer le dernier versement et l'intérêt sur la propriété connue sous le nom de Mack's Hotel	2,459 20		
	C. Garth	Réparations aux tuyaux conduisant l'eau à l'école normale de Montréal.	46 00		
		<i>A reporter</i>	102,639 94	156,223 44	8,451,014 91

Education, Est.—(Suite.)—Education, ouest.—Institutions littéraires et scientifiques.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ	A QUI PAYE	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Stats. Ref. B. C., 15, et budget 1861.	E. Lamoureux.....	<i>Education—Canada Est.—(Suite.)</i> <i>Report.....</i>	102,539 94	156,223 44	8,451,014 91
		Ouvrage fait et matériaux livrés pour réparer l'école normale Jacques Cartier.	838 53	103,378 47	259,601 91
		Total, éducation, Est.....			
		RECAPITULATION.			
		Porté au compte du fonds consolidé.....	\$212,511 16		
		do des dépôts.....	47,090 75		
			\$259,601 91		
		EDUCATION.			
		CANADA OUEST.			
Stats. Ref. H. C., Chaps. 63, 64 et 65, et budget 1861.	Rev. E. Ryerson.....	Une année de salaire comme surinten. de l'éducation, jusqu'au 31 déc. 1861....	4,000 00		
	J. G. Hodgins.....	do sous surintendant, do do do	2,200 00		
	A. Marling.....	do premier commis et comptable, do do do	1,200 00		
	F. J. Taylor.....	do do commis des statistiques, do do do	1,000 00		
	A. Williamsom.....	do do secrétaire de la correspondance, do do do	900 00		
	W. Butterworth.....	do do commis adjoint des statistiques, do do do	500 00		
	James Moore.....	do do messenger, do do do	300 00		
	Rev. E. Ryerson.....	Pour les différents services du département de l'éducation pour le trimestre finissant le 31 mars 1861.....	7,626 00	10,100 00	
	do	do do do 30 juin, 1861.....	19,800 00		
	do	do do do 30 septembre, 1861.....	171,797 11		
	do	do do do 31 décembre, 1861.....	8,500 00	207,723 11	

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ	A QUI PAYE	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Budget 1861.	J. H. Dumble.....	A compte des écoles de grammaire.....	5,000 00	12,569 00	
	Hon. J. Hamilton.....	Octroi législatif au collège Victoria, Cobourg, pour 1861.....	5,000 00		
	Rev. A. McDonell.....	do Queen's College, Kingston, do	3,000 00		
	Rev. J. M. Soulerin.....	do do Regipolis, do do	2,000 00		
	Rev. J. A. Tabaret.....	do do St. Michel, Toronto, do	1,400 90		
	Rev. C. F. Cazeau.....	do do Bytown, Ottawa, do	400 00	16,800 00	247,192 11
		do do L'Assomption, Sandwich, do			
		Total, éducation, ouest.....			
		Porté au compte du fonds consolidé.....	\$247,192 11		
		RECAPITULATION.			
		INSTITUTIONS LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES.			
	G. W. Campbell.....	Octroi législatif à la faculté médicale, collège McGill, Montréal, pour 1861.....	1,000 00		
	J. H. Dumble.....	do do do Victoria, pour 1861.....	1,000 00		
	J. E. Coderre.....	do do école de médecine, Montréal, do	1,000 00		
	Hon. J. Hamilton.....	do do do Kingston, do	1,000 00		
	H. H. Wright.....	do do do Toronto, do	1,000 00		
	T. D. Harrington.....	do do société historique, Québec, do	1,000 00		
	W. H. Harrington.....	do do société d'histoire naturelle, Montréal, do	1,000 00		
	D. Crawford.....	do do institut canadien, Toronto, do	400 00		
	Louis Tassé.....	do do do Ottawa, do	400 00	8,800 00	
	Henry Home.....	do do do Athénæum, do			
		do do Observatoire de Toronto.			
	D. Buchan.....	Entretien de l'observatoire en 1861.....		4,800 00	
	E. D. Ashe.....	Observatoire de Québec.			
		Dépenses de l'observatoire en 1861.....		2,300 00	
		A reporter.....		15,900 00	8,957,808 93

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Report.</i>			8,957,808 93
		<i>Observatoire de Kingston.</i>			
	Horatio. Gates	Octroi législatif pour 1861			15,900 00
		<i>Observatoire de St. Martin, (Isle Jesus).</i>			
	Dr. Chas. Smallwood	Octroi législatif en faveur de l'observatoire	500 00		1,000 00
	do	Achat d'instruments	500 00		
		Total, institutions littéraires et scientifiques			17,900 00
		HOPITAUX ET INSTITUTIONS DE CHARITE.			
Stats. ref., B. C., Chap. 58, et budget 1861.	James McKirdy	Dépenses de l'asile des aliénés, Toronto, jusqu'au 30 septembre 1861			63,975 33
	L. Massue	do Beauport, Québec			63,162 42
	A. Fisher	do Malden			19,565 30
	James McKirdy	do Orillia			12,951 05
	J. Ardagh	do do			2,000 00
	H. Howard	do St. Jean			11,600 00
	P. W. Wells	do hôpital de marine et des émigrés, Québec			16,877 56
	J. W. Brent	do Octroi législatif à l'hôpital de Toronto pour 1861			8,000 00
	do	do malades des comtés, do			6,000 00
	do	do maison d'industrie, do			3,000 00
	do	do société pour la protection des femmes, do			200 00
	Mrs. J. Heath	do asile des orphelins protestants et société pour le secours des femmes, do			800 00
	Rév. Sœur de Chantal	do asile des orphelines catholiques, do			800 00
	C. Magrath	do hospice de la maternité, do			600 00
	John McCaul	do institutions des sourds et muets, do			2,000 00
	A. Li. Chapman	do crèche publique pour les enfants pauvres, do			400 00
	Rév. Sœur de Chantal	do maison de providence, do			400 00
	L. Massue	do malades indigents, Québec			3,961 80
	Rev. C. F. Cazeau	do asile du Bon Pasteur, do			800 00

Budget 1861.

do	do	do hospice de la Maternité			600 00
do	do	do asile des orphelins catholiques romains			600 00
do	do	do asile des orphelins protestants			400 00
do	do	do asile Finlay			400 00
do	do	do asile des orphelins			400 00
do	do	do asile Ste. Brigitte			400 00
do	do	do asile Protestant des dames			400 00
do	do	do asile Militaire du Canada			200 00
do	do	do malades indigents de Montréal			4,000 00
do	do	do corporation de l'hôpital-général			5,000 00
do	do	do hôpital St. Patrice			2,000 00
do	do	do Sœurs de la Providence			1,400 00
do	do	do hôpital général des Sœurs de la Charité			1,000 00
do	do	do asile de la rue Bonaventure			1,000 00
do	do	do asile des orphelins de St. Patrice			800 00
do	do	do asile Protestant			800 00
do	do	do maison de refuge			600 00
do	do	do hospice de la maternité, Université			600 00
do	do	do hospice de la maternité des Sœurs de la Miséricorde			600 00
do	do	do institution des sourds et muets, y compris la balance			1,400 00
do	do	do asile de l'association charitable catholique romaine pour 1861			
do	do	do asile bienveillant des dames			400 00
do	do	do asile de la Madeleine, Bon Pasteur			400 00
do	do	do institut pour la guérison des maux d'yeux et d'oreil			400 00
do	do	do dispensaire			400 00
do	do	do école industrielle			400 00
do	do	do hôpital général de Kingston pour 1861			6,000 00
do	do	do malades indigents			3,000 00
do	do	do hôpital de l'Hotel Dieu			1,000 00
do	do	do asile des orphelins pour 1860 et 1861			1,600 00
do	do	do hôpital d'Hamilton pour 1861			6,000 00
do	do	do asile des orphelins pour 1860 et 1861			1,600 00
do	do	do asile catholique romain pour 1861			800 00
do	do	do malades indigents des Trois-Rivières			2,222 94
do	do	do hôpital de London			3,000 00
do	do	do hôpital protestant d'Ottawa			1,500 00
do	do	do catholique romain			1,500 00
do	do	do hôpital de St. Hyacinthe			400 00
		<i>A reporter</i>			270,716 40
					8,975,708 93

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	\$	cts.	\$	cts.
Stats. ref., B. Chap. 58, et budget de 1861.	D. Davidson.....	<i>Hôpitaux et institutions de charité.—(Suite.)</i>	270,716	40	8,975,708	93
	A. Campbell et J. W. Dunscomb.....	<i>Report</i>	725	15	272,041	55
		Montant des droits de tonnage payables à l'hôpital général de Montréal pour 1859 et 1860.....	600	00		
		Secours aux marins naufragés et nécessiteux pour 1861, imputable aux droits de tonnage, Québec.....				
		Total pour les hôpitaux et institutions de charité.....				
		RECAPITULATION.				
		Porté au fonds consolidé.....	\$255,536	11		
		Dépenses imprévues.....	16,505	44		
			\$272,041	55		
		EXPLORATION GEOLOGIQUE.				
Stats. ref., Chap. 27, et budget de 1861	Sir W. E. Logan.....	Douze mois de salaire comme géologue provincial jusqu'au 31 décembre 1861, adjoint	3,000	00		
	E. Billings.....	do do do	1,600	00		
	T. S. Hunt.....	do do do	1,200	00		
	Sir W. E. Logan.....	Chimiste, do	1,600	00		
	do	Dépenses contingentes de son bureau pour 1861.....	6,000	00		
		Bal. de la somme affectée à l'exploration géologique de la province pour 1861.	6,915	09		
		Total, exploration géologique.....			20,315	09

		\$	cts.	\$	cts.
Budgets, 1860 et 1861.	Lieut. Col. D. G. McDonell.....	Salaire comme sous-adjutant général Ouest, du 1er janvier au 30 juin 1861, à \$2,240 par année.....	1,120	00	
	Mme. E. McDonell.....	Gratification équivalente à deux mois du salaire de son défunt mari, à \$2,240 par année.....	373	33	
	Lieut. Col. DeSalaberry.....	Douze mois de salaire comme sous-adjutant général Est, jusqu'au 31 décembre 1861.....	2,240	00	
	Lieut. Col. Irvine.....	do aide-de-camp provincial, do.....	1,840	00	
	Lieut. Col. Macdougall.....	do inspecteur de milice, Ouest, do.....	1,600	00	
	Lieut. Col. Ermatinger.....	do do Est, do.....	1,600	00	
	R. Berry.....	do premier commis et comptable, do.....	1,900	00	
	W. R. Wright.....	do commis de 1re classe, do.....	1,200	00	
	J. B. Raymond.....	do do do.....	1,200	00	
	C. Petitclaire.....	do do 2nde do.....	1,000	00	
	Sir J. D. Hay.....	do do do.....	1,000	00	
	F. X. Lambert.....	do do do.....	1,000	00	
	F. G. Boswell.....	do do 4e do.....	416	66	
	C. H. O'Meara.....	do do do.....	333	34	
	H. Smeaton.....	do do do.....	500	00	
	R. S. Cassels.....	do do do.....	1,900	00	
		Pour le mettre en état d'acquiescer les traites du département pour le paiement des gardes-magasins de la province, pour 1861.....			19,233 33
		Total.....	5,722	00	19,233 33
		MILICE.			
	Major W. H. Swetman.....	Exercice des troupes à Adolphuston, en 1861.....			
	Capt. J. Simpson.....	do Argentevuil, do.....	367	00	
	Lieut. Col. E. Boulton.....	do do do.....	372	50	
	Major J. Dickinson.....	do Cobourg, do.....	373	00	
	Capt. H. B. Bull.....	do Cornwall, do.....	360	00	
	Major J. Flanagan.....	do Hamilton, do.....	284	00	
	Capt. J. Burgess.....	do Kingston, do.....	360	00	
	do J. Wood.....	do London, do.....	346	00	
	do J. Smith.....	do Loughborough, do.....	375	00	
	do P. Beaudry.....	do Montréal, do.....	315	00	
	Major McLeod.....	do do, do.....	198	00	
	Capt. W. W. Scott.....	do Oak Ridges, do.....	280	50	
	do J. Wilkinson.....	do Québec, do.....	343	00	
	Major J. Oswald.....	do Sandwich, do.....	360	00	
	do T. Bate.....	do St. Andrews, do.....	357	00	
	Capt. J. Cole.....	do St. Catharines, do.....	375	00	
	do G. T. Denison.....	do Toronto, do.....	281	00	
		Total.....	5,722	00	19,233 33
		<i>A reporter</i>			9,268,065 57

Coût du recensement—(Suite.)

QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	S E R V I C E.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
		<i>Coût du Recensement.—(Suite.)</i>	2,473	98	10,816	50		
		<i>Report.....</i>						
L. Brousseau		Papoterie	22	56				
W. A. Leggo		Ouvrage de graveur	5	00				
Findon et Bryan		Frais de voyage	24	21				
A. J. Cambio		do	60	00				
M. Fiset		Dépenses contingentes de son bureau durant l'année	84	30				
F. Haude		Charroyage	20	75				
B. Vaillancourt		Poser des affiches	25	00				
F. C. Dredge		Reliure	188	80				
A. Thompson		do	9	00				
T. Dufort		Services rendus	400	00				
W. D. Tims		do comme énumérateur	38	66				
M. O'Connell		do	33	84				
W. Lavière		do	41	26				
J. Byrne		do	26	30				
J. Burke		do	32	74				
J. O'Kane		do	48	33				
P. Vibert		do	834	60				
W. B. Booth		Services et dépenses comme commissaire chargé de faire le recensement	936	90				
J. Leeming		do	3,042	64				
W. Young		do	679	92				
P. Stewart		do	644	02				
G. Ryall		do	608	20				
B. Nash		do	446	00				
H. J. Freil		do	492	24				
R. Bulmer		do	677	32				
R. C. McCallum		do	728	63				
D. McPherson		do	849	54				
J. W. Walsh		do	865	82				
J. O. Beaupré		do	648	05				
J. E. Gill		do	625	26				
M. Sweet		do	210	00				
S. Bertrand		do	686	62				
J. McDougall		do	1,882	14				
J. Ross		do	470	89				

Stat's ref.
. 53.

W. Gillopie	do	875	50
C. E. Belle	do	539	59
C. Tebu	do	671	95
E. J. Barker	do	1,020	98
W. Matthews	do	988	47
J. Jolinet	do	763	95
A. Cameron	do	415	06
E. Barnard	do	307	79
T. White, junr.	do	999	41
E. Heath	do	505	80
S. E. Smith	do	458	36
G. Lanigan	do	307	87
J. Laurin	do	707	53
P. Labelle	do	612	58
J. J. A. Lecompte	do	785	61
M. Simard	do	957	69
J. O. Chalut	do	800	32
J. Jolivet	do	14	92
A. M. Lockhart	do	869	76
M. Crepeau	do	893	74
D. Lamarche	do	823	45
J. B. Bonneville	do	996	89
S. P. Gelanis	do	750	38
D. Kerr	do	978	68
M. Sweet	do	438	07
J. Beatty	do	444	90
J. Lee	do	823	88
W. A. McDonnell	do	942	74
H. Heath	do	382	00
D. S. Ballantyne	do	687	37
J. Staples	do	1,146	04
E. Mallory	do	920	46
J. Leary	do	1,987	24
M. McLeod	do	253	24
J. Goodhue, junr.	do	445	19
W. Gunn	do	986	53
C. M. Le Brun	do	778	56
H. S. Appleby	do	1,324	20
H. McDougall	do	331	73
J. O. Bastien	do	569	31
C. Waters	do	709	62
L. W. Grenier	do	917	06
N. C. Bachand	do	751	29
B. Bishop	do	437	39
J. Judge	do	996	52
<i>A reporter.....</i>		51,622	59
		10,816	50
		9,355,070	17

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Stats. ref. Chap. 32, et budget 1861.	R. Denison	Report..... Sociétés d'Agriculture.—(Suite.) CANADA OUEST.—(Suite.) Pour payer aux différentes sociétés d'agriculture les sommes auxquelles elles ont droit en vertu de l'acte 22 Vic, chap. 32.....	4,000 00 49,894 75	48,725 46 53,894 75	9,473,463 94 102,620 21
Stats. ref. Chaps. 10 et 40, et budget 1861.	A. C. Buchanan do do do do A. B. Hawke et ditto A. C. Buchanan do do Andrew Russell do do A. B. Hawke W. Hutton S. M. Taylor Rev. H. Hopk. E. J. Charlton A. H. Verret Nault, Roy et Douglas William Wagner	Total, sociétés d'agriculture, Canada est et ouest..... EMIGRATION ET QUARANTAINE. Douze mois de salaire comme agent en chef de l'émigration, jusqu'au 31 déc. 1861 Pour défrayer la mission de M. Closter en Norvège..... A compte des dépenses de la quarantaine et de l'émigration pour 1861..... Pour indemniser MM. Allan et Cie, des frais de leur bureau en Angleterre..... do pour acquitter une traite de J. Donaldson pour les frais de son bureau à Londonderry..... A compte des déboursés..... Pour payer les frais des agences jusqu'au 31 décembre 1861..... Avance portée au fonds de l'émigration..... do do Frais de voyage d'un agent d'émigration à Londonderry..... Pour faire face à ses dépenses en Angleterre..... Payé à J. Loyell l'impression de pamphlets sur l'émigration..... Pour régler certains comptes, service de la Grosse-Isle..... Services rendus en Angleterre pendant huit mois, encouragement de l'émig- ration..... Pour le mettre en état de se rendre à l'ouest et au sud de l'Irlande, en qualité d'agent de l'émigration..... do à l'ouest et au sud de l'Europe, comme do Salaires et dépenses contingentes comme médecins inspecteurs pour 1861..... Salaires, frais de voyage et autres, comme agent en Allemagne, payés par le département des terres de la couronne.....	2,017 73 800 00 9,921 75 1,714 48 490 02 6,862 41 15,221 56 200 00 700 00 100 00 600 00 1,000 00 689 07 667 92 600 00 400 00 400 00 2,439 44 3,552 69	44,824 38	

Ryan frères et Cie.....	Ann. dans les journaux allemands, payées par le départ. des terres de la cour.....	58 50	3,611 19	48,435 57
	Total, émigration et quarantaine.....			
	RECAPITULATION.			
	Pertes au fonds consolidé.....	\$46,120 83		
	Dépenses imprévues.....	2,314 74		
		\$48,435 57		
	PENSIONS.			
J. Rolland.....	Douze mois de pension comme ex-juge, Montréal, jusqu'au 31 décembre, 1861.	3,250 27		
S. Gale.....	do do do	2,400 00		
A. De Salaberry.....	Sa pension du 1er janvier au 2 octobre 1861.....	167 85		
Jane Livingstone.....	Douze mois de pension jusqu'au 31 décembre 1861.....	222 20		
Rev. R. R. Burrage.....	do do do	444 40		
Sophia Shaw.....	do do do	444 40		
James Nation.....	do do do	500 00		
Daniel McDougall.....	do do do	336 00		
Harriet McNab.....	do do do	200 00		
Sarah Usher.....	do do do	400 00		
J. McMillen.....	do do do	80 00		
P. Miller.....	do do do	80 00		
Maria Church.....	do do do	200 00		
Susannah Kerry.....	do do do	80 00		
R. H. Thornhill.....	do do do	500 00		
J. J. Chowett.....	do do do	600 00		
P. L. Panet.....	do do do	888 87		
J. Fitzgibbon.....	do do do	1,200 00		
G. Hamilton.....	do do do	600 00		
Julie H. Bédard.....	do do do	500 00		
Geo. H. Ryland.....	comme ex-greffier, conseil exécutif, jusqu'au do.	444 40		
do	comme ex-secrét., biens des jésuites, jusqu'au do.	200 00		
R. A. Tucker.....	do do jusqu'au do.....	1,200 00	14,947 39	
	Autres Pensions.			
S. Waller.....	Douze mois de salaire comme ex-greffier des comités, chambre d'assemblée, jusqu'au 31 décembre 1861.....	400 00	14,947 39	9,624,519 72
	A reporter.....	400 00		

Pensions.—(Suite.)—Annuités des sauvages.—Travaux et édifices publics.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ	A QUI PAYE	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
Actes 10 et 11 Vic., Chap. 36, et budget 1861.	L. Gagné..... J. Bright..... G. B. Faribault..... Mme. Vallière de St. Réal..... Mme. Autrobus..... C. McCormick..... Jacques Brien..... P. Bouchard.....	<i>Autres Pensions.—(Suite.)</i> <i>Report.</i> Douze mois de pension comme ex-messager, chambre d'assemblée, jusqu'au 31 décembre 1861..... do conseil législatif, jusqu'au do..... do jusqu'au 31 décembre, 1861..... do do..... do do..... do do..... do do..... <i>Pensions de la Milice</i> Montant des pensions payées aux miliciens et à leurs veuves, H. C. pour 1861. do Bas-Canada, do Pension à Antoine Bélingue, comme milicien invalide, du 21 mars 1860, jusqu'au 30 septembre 1861..... Pension à G. Lévesque comme milicien invalide, du 2 juin 1860, jusqu'au 30 juin 1861..... Comme milicien invalide, du 1er mai 1860, jusqu'au 30 juin 1861.....	400 00 72 00 80 00 1,600 00 800 00 800 00 400 00 80 00 100 00 11,080 00 3,923 34 91 81 64 78 70 06	14,947 39 4,332 00 15,229 99	9,624,519 72	34,509 38
Stats. ref. H. C. Chap. 6 et Art. 55 Geo. III, Chap. 10.	Receveur Général..... R. S. Cassels..... do..... Le Rév. J. B. Grenier..... Firmin Lovosque.....	<i>ANNUITES DES SAUVAGES.</i> Paiement des annuités dans le H.-C., pour l'année expirée le 30 Sept. 1861..... do aux sauvages des lacs Huron et Supérieur, ainsi qu'aux sauvages du Bas-Canada, y compris l'octroi législatif de \$400..... Total, annuités des sauvages.....	26,620 00 8,800 00		35,420 00	

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ	A QUI PAYE	TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
Budgets, 1860 et 1861	Thos. Adams..... John Brown..... do..... C. Yale..... Wm. J. et J. McCalla..... P. et J. Phelps..... H. H. Collier..... do..... P. et J. Phelps..... J. Brown..... Joseph Fegan.....	<i>CANAUUX.</i> <i>Canal Welland.</i> Pour payer le pers. des ingénieurs, année exp. le 30 nov. 1861.. Travaux faits..... Travaux faits à l'écluse de garde au dessus de Thorold..... do do..... do do..... do do..... do do..... Bois fourni pour les portes de garde..... Fer forgé pour do..... Avance sur le mécanisme..... Glaise transportée en bac.....	7,498 04 52,800 00 12,427 59 1,366 47 91 36 404 36 91 16 253 28 263 55 10,000 00 1,784 75	86,980 56		
Budgets, 1859 et 1860	Thos. Hewitt..... do..... do..... F. X. Thesereau..... T. Doucet..... J. Tucker..... T. Hewitt..... do..... Brown et Watson..... F. Trudeau..... do..... J. Rowan..... T. Monro.....	<i>Canal Lachine.</i> Pour payer le pers. des ingénieurs, année exp. le 30 nov. 1861.. et cure-môle en novembre 1861..... Cure-môle et travaux de construction..... Travaux faits aux nouveaux hangars à farine et draguage..... do et matériaux livrés pour les clôtures, rive nord..... Services rendus..... Travaux faits et matériaux livrés pour retenir les bômes, bassin Lachine..... Bois pour cribs..... Travaux faits pour allonger la jetée à la côte St. Paul, et salaire de l'ingénieur pour mars 1861..... Avance sur matériaux..... Payé capt. Crandell pour le fret sur un engin à vapeur de Bobcaygeau à Lindsay, à destination de Lachine..... Payé pour annonces..... Salaire comme dessinateur, du 1 février jusqu'au 31 décembre 1861, à \$2 50 per diem..... do do.....	3,335 04 2,578 06 3,431 42 380 00 79 50 2,007 57 452 51 1,253 99 4,000 00 43 37 274 92 835 00 835 00 162 00 162 00	19,506 38		9,694,449 10
Budgets, 1859 et 1860.	George Ellis.....	<i>Canal Beauharnois.</i> Salaire du contre-maître des travaux, du 1 septembre jusqu'au 4 décembre 1861..... A reporter.....				

Travaux et édifices publics.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Budgets, 1859 et 1860.	John Tucker.....	CANAUX.—(Suite.) Canal Beauharnois.—(Suite.) Report.....	162 00		186,486 94		9,694,449 10	
Budget, 1860.	T. Hewitt.....	Travaux faits et matériaux livrés pour reconstruire la jetée à la Grosse Pointe..... Canal Chambly	1,599 00		1,761 00			
Budget, 1860.	James D. Slater..... T. Hewitt..... J. D. Slater..... Davidson, Bruce et Doran..... Arthur McEwingan.....	Canaux de l'artillerie. Réparations à l'écluse de Lower Brewers..... do..... do..... engins de pompes et pompes..... Construction du tablier plus bas que l'écluse de la Longue Ile.	3,877 01 1,613 68 400 00 191 58 943 95		1,588 03			
Budget, 1860.	James Thompson.....	Canaux de jonction. Trois années entières du loyer d'un lopin de terre servant de route depuis le chemin de la reine jusq. canal de jonction.....			7,026 22			
Budgets, 1858 et 1860.	L. McCallum..... T. Adams.....	Canal de la Baie Burlington. Travaux faits et matériaux livrés pour réparer la jetée sud..... Pour payer l'inspecteur des réparations.....			30 00			
Budgets, 1859, '60 et '61.	Benjamin Chaffey..... T. Trudeau.....	Portes d'Ecluse—Canaux du St. Laurent. Fer fourni pour les portes d'écluse..... Annonces.....	8,110 25 252 00 4,550 00 161 24		8,362 25		4,711 24	

Budget, 1859.	Brown & Watson..... T. Hewitt.....	Ecluse et digue de Ste. Anne. Travaux faits et matériaux livrés..... Paiement de comptes pour réparations.....	1,645 00 1,179 99		2,824 99			
Budget, 1858.	Richard Hughes..... G. W. Ranney.....	Ecluse et digue de Scougog. Travaux faits à Bobeygeon et Lindsay..... Salaire et frais de voyage.....	1,165 75 216 48		1,382 23			
Budget, 1860.	Commissaires du Hâvre de Montréal.....	Navigation du St. Laurent. Balance de la somme affectée aux travaux du Lac St. Pierre..... Total, canaux.....			32,000 00		166,167 90	
Budgets, 1860 et 1861.	Desbarats & Derbyshire..... Workman & Griffin..... J. R. O. Connor..... D. Scott.....	TRAVAUX RELIÉS AU COMMERCE DE BOIS. Travaux d'Ottawa. Pour avoir imprimé et fourni des titres pour les terres vendues sur l'Ottawa..... Chaines pour le Bôme de Gatinou..... Travaux faits à la jetée de do..... Paiement de comptes pour améliorations à la station de Joachim.....	82 25 216 64 1,042 95 1,159 21		6,823 29			
Budget, 1859.	F. B. McNamee..... T. Hewitt..... T. Trudeau..... Horace Merrill.....	Services professionnels rendus..... do..... Travaux faits à la glissoire du Calumet..... Réparations faites et matériaux livrés à la glissoire de Hull..... do aux Grandes Chutes, Ragged Chute, riv. Madawaska Navigation de l'Ottawa. Travaux faits..... Paiement de divers comptes pour phares sur la rivière Ottawa. Annonces..... Travaux sur le Saguenay. Frais de voyage..... A reporter.....	104 94 211 64 1,083 75 930 72 1,991 19 807 38 31 75 1 07 840 20 154 67 7,818 16		166,167 90		9,694,449 10	

Travaux et édifices publics. (Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Budget, 1866, 1867, et 1861.	A. Jeffrey et Fils..... J. S. Fowlds et frères..... G. D. Ranney..... T. Trudeau.....	TRAVAUX RELIÉS AU COMMERCE DE BOIS.—(Suite.) <i>Report.</i> <i>Travaux sur la Trent.</i> Réparations de la digue des rapides de Crook..... do do..... do do..... Annonces.....	185 96 1,104 38 885 56 9 44		7,818 16		9,694,449 10	
Budgets, 1866, 1867, et 1861.	H. R. Symmes..... do..... do..... John Broster..... G. A. Govin..... E. Normand..... J. Sampson.....	<i>Travaux sur le St. Maurice.</i> Paiement des bordereaux et comptes pour travaux et plans..... Annonces..... Compte de J. Dufresne pour charoyages, etc..... Travaux faits et matériaux livrés pour la jetée latérale, Petites Piles..... do do Lataque..... do embouchure de la rivière St. Maurice..... do jetées do..... Total, travaux liés au commerce de bois.....	575 18 40 24 65 91 4,493 78 6,472 77 736 40 297 81		2,185 34			
Budgets, 1866 et 1861.	T. Hewitt..... do..... C. W. Jenkins..... J. N. Boucher..... L. Stanton..... G. Chaffoy.....	<i>Cure-môle et Pompes à Vapeur.</i> Paiement de comptes divers pour les cure-môle..... Paiement des bordereaux pour améliorations sur la riv. du Nord Réparations aux cure-môle et bacs..... Remorquage d'un cure-môle et de bacs de Picton à Kingston, et voyage de retour pour réparations..... Pour dragage à la rivière Napabee..... Pour 27 jours de nolissement d'un remorqueur à vapeur.....	312 78 134 94 231 60 200 00 448 56 630 00		12,682 09		22,685 59	
		HAVRES ET PHARES.						1,957 88

Budget de 1867.	F. P. Roblin..... L. Stanton..... G. Chaffoy.....	<i>Dragage et posage de bouées à Picton et Presqu'Isle.</i> Salaire comme gardien de cure-môle, du 1er octobre 1860, au 10 juin 1861..... Pour payer les hommes engagés sur le cure-môle à vapeur..... Nolissement d'un bateau-à-vapeur pour draguer à Picton.....	131 50 1,306 92 945 00		2,383 42				
Budget de 1869.	W. Eadon..... J. Eadon.....	<i>Fourniture et posage de bouées dans le Bassin de Gaspé.</i> Câbles nouveaux pour les bouées..... Réparations aux bouées.....	110 41 42 75		153 16				
Budget de 1860.	D. C. Smith..... Jones, Black et Cie..... G. Dunham..... D. B. Simpson.....	<i>Phares sur les Lacs et le Fleuve.</i> Construction de maison et dépendances pour le gardien du phare..... do une année d'emmagasinage des matériaux nécessaires au phare jusqu'au 1er mai 1861..... A. Sutherland pour bois, etc., fourni pour la maison du gar- dien du phare à la pointe Pelée..... Travaux faits et matériaux livrés pour ériger do.....	998 14 240 00 118 32 593 30		1,949 76				
Budget de 1869.	D. C. Smith..... do.....	<i>Achat de terre pour les maisons, etc., des gardiens de Phares.</i> A. J. Meroin pour achat et amélioration de l'Île Brûlée..... Achat de terre pour la maison du gardien du phare (Ale's Ghoul)	40 00 141 50		181 50				
Budget de 1867.	Théophile Simard..... A. T. Berthiaume..... S. B. Fodé..... R. S. Cassels..... G. Levesque..... L. Dery..... C. Garth..... do..... T. Trudeau.....	<i>Phares en bas de Québec.</i> Salaire comme surintendant du 15 mai au 30 novembre 1861..... do du 1er juin au do..... Pour annonces dans le "Quebec Morning Chronicle," des soumissions pour nouveaux phares..... Payé à Chance, frères et Cie, à compte d'appareils pour les phares A compte du prix d'acquisition de la Grande Isle de Ka- mouraska pour un phare..... Travaux faits..... Lanterne et appareils de phare, fournis..... Travaux faits et matériaux livrés..... Annonces.....	338 00 312 00 23 40 3,804 44 1,000 00 9,919 00 1,200 00 2,463 71 118 61		19,179 16				
		<i>A reporter.</i>			25,804 88		188,853 49	9,694,449 10	

Travaux et Edifices Publics.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Stats, ref. B.C., Chap., 110.	S. D. Woodruff T. Adams	HAVRES ET PHARES.—(Suite.) <i>Report.</i> <i>Phare au récif de la Pointe Pelée.</i> Dépenses contingentes et travaux faits. Hommes employés	6,000 00 1,433 62	25,804 88 7,433 62	188,853 49	9,694,449 10	
Budget de 1857.		Total, pour les havres et phares			33,238 50		
		EDIFICES PUBLICS. <i>Edifices du Gouvernement, Ottawa.</i>					
	Jones, Haycock et Cie	Travaux faits et matériaux livrés pour les bâtisses des Départements	304,842 94				
	T. McGreevy	do do du Parlement	289,551 39				
	John Morris	Son salaire comme surintendant et adjoint	1,875 15				
	Stent et Laver	A compte de services professionnels comme architectes, et frais de voyage	6,091 57				
	Fuller et Jones	do do do	6,634 98				
	do	Paiement de comptes pour l'impression et la traduction des spécifications pour les édifices du parlement	460 50				
	C. Garth	Travaux faits et matériaux livrés	35,170 28				
	do	Plans fournis pour le chauffage et la ventilation des édifices publics, et frais de voyage	800 00				
	T. Trudeau	Comptes d'annonces	68 79				
	Gillespy et Robertson	Annouces dans le "Hamilton Spectator," de divers avis	64 80				
	Robert Bell	do do "Ottawa Citizen," do	226 56				
	William Allen	do do "Aylmer Times," do	28 08				
	Robertson, Watson et Cie	do do "Ottawa Banner," do	28 68				
	Friel et Cie	do do "Ottawa Union," do	192 76				
	R. C. O'Connor	do do "Ottawa Tribune," do	146 74				
	J. Seymour	do do "St. Catherine's Constitutional," do	37 44				

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Budget, 1858.	F. Stobbs	do do "Three Rivers Inquirer," do	21 39				
	J. McLaurin	do do "Bytown "Gazette," do	101 20				
	W. H. Higgins	do do "Whitby "Chronicle," do	63 04				
	Rollo Campbell	Impression des spécifications pour le chauffage des bâtisses départementales	43 20				
	do	do do rapports de progrès	112 16				
	Desbarats et Derbishire	Frais de voyage	256 74				
	J. Page	do do do	120 00				
	F. F. Rubidge	do do do	113 75				
	T. Munro	do do do	220 00				
	H. H. Killaly	Frais de voyage du commissaire des travaux publics	119 00				
	T. Trudeau	Paiement des surintendants pour septembre	710 93				
	T. Hewitt	Paiement du bordereau des commis des travaux	4,037 55				
	Cunningham, Barclay et Lindsay	Tapis fournis au bureau des commis des travaux	66 47				
	Henry Home	Papeterie fournie	40 13				
	Rice Sharpley	do do do	73 82				
	M. Germain	Postage de tuyaux	41 92				
	T. Trudeau	Surméraires employés à préparer des documents pour la législature	598 00				
	John Leslie	Plaque en cuivre pour la pierre fondamentale, édifices du parlement	52 00				
	J. H. Pattison	Fourniture de divers articles et frais de voyage	33 00				
	Cumberland et Storm	Services professionnels	1,000 00				
	S. McLaughlan	Instrument photographique	891 78				
	do	Salaire comme photographe	215 21				
		<i>Doane—Québec.</i>			655,149 45		
	T. McGreevy	Balance à lui due comme entrep., en règlement de compte final	22,618 46				
	M. A. Janvier	Travaux faits	212 00				
		<i>Doane—Hamilton.</i>			22,830 46		
	Commissaires de l'aqueduc, Hamilton	Pour avoir introduit l'eau dans la douane	22 59				
	Hugh Boyd	Travaux faits	50 00				
	G. Worthington	Faites de cheminées en pierre	304 00				
	A. H. Hills	Pour surveillance des travaux	22 57				
		<i>Bureau de poste—Québec.</i>			399 16		
	Wm. McKay et Cie	Travaux faits aux édifices parlementaires, Québec, item omis en 1860			00 60		
		<i>A reporter.</i>			678,379 67		
					222,091 99		
						9,694,449 10	

Travaux et édifices publics.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	\$ cts.	cts.	\$ cts.	\$ cts.
		EDIFICES PUBLICS.—(Suite.)				
		Report.....	25,003 22	45,790 72	906,213 88	9,694,449 10
		Fonds de bûnisse du Haut-Canada.—(Suite.)				
Stats. ref. B. C. Chap. 110.	A. A. Burnham.....	Travaux faits conformément aux plans approuvés par le gouvernement, prison de comté, Northumberland et Durham..	3,184 49			
	A. Murray.....	do do Middlesex.....	2,189 18			
	A. T. McCord.....	do do Toronto.....	6,000 00			
	A. M. Ross.....	do do Huron et Bruce.....	1,048 26	37,425 15		
		Edifices Publics—Fonds spéciaux.....			83,215 87	
		DIVERS.				
Budget, 1869.	C. McCarthy.....	Divers plans posés sur toile.....		69 54		
		Explorations Est et Ouest et Dépenses Contingentes				
Budget, 1857 et 1861.	G. F. Baillargé.....	Salaire et frais de voyage, y compris les provisions fournies pour l'exploration de la route de Gaspé et du St. Laurent.....	1,934 86			
	do.....	Pour acquitter les bordereaux et comptes des hommes engagés dans cette exploration do.....	6,126 53			
	do.....	do des dessinateurs pour cartes préparées pour do.....	126 00			
	O. Coté.....	Divers articles fournis pour do.....	57 91			
	P. Sinclair.....	do.....	24 10			
	H. S. Scott.....	do.....	35 60			
	B. Vohl.....	do.....	34 50			
	W. Hunt.....	do.....	59 95			
	Z. Chartré.....	do.....	54 85			
	E. R. Frechette.....	Papeterie pour do.....	37 35			
	P. Sinclair.....	do.....	24 60			
	A. J. Scott.....	Son salaire pour do.....	223 90			
	P. L. Morin.....	A compte des frais d'explorations à Beauharnois.....	1,309 75			

	T. C. De Lorimier.....	do do do.....	269 00			
	J. T. Brousseau.....	Papier à dessin pour do do do.....	44 15			
	J. McNaughton.....	Plan et liste des terrains endommagés à do des terrains contigus.....	100 00			
	R. Stuart.....	do.....	50 00			
	T. Trudeau.....	Annouces.....	79 12			
	Horace Merrill.....	Allocation pour service se rattachant à des explorations.....	400 00			
	G. F. Austin.....	Services pour l'exploration du chemin du Portage du Fort.....	58 85			
	N. H. Bowen.....	Services professionnels se rattachant à l'achat du site de l'asile des aliénés à Montréal.....	30 00			
	J. Henderson.....	Voyage du steamer "Fearl" pour inspecter les phares à Pointe Pelée et Bois Blanc.....	50 00			
	W. Barrett.....	Services professionnels, arpentage des propriétés de la prison, Montréal.....	108 00			
	B. Vohl.....	Pour une lunette d'approche.....	36 00			
	H. H. Killaly.....	Pour payer les comptes se rattachant à l'arpentage du havre de Goderich.....	200 00			
	do.....	do havres de refuge sur les lacs Érié et Huron.....	300 00			
	S. Keefer.....	Frais de voyage.....	325 00			
	F. P. Rubidge.....	do.....	197 25			
	J. Page.....	do.....	288 25			
	T. G. Ready.....	do.....	30 00			
	G. Molloy.....	do.....	558 10			
	J. Rosa.....	inspection des quais en bas de Québec.....	22 10			
	P. Labelle.....	do.....	489 00			
	T. Hewitt.....	Salario Pour payer des hommes de Cagnawaga, employés à l'exploitation des chemins.....	160 00	13,844 72		
		Expédition de la Rivière Rouge.				
Budget, 1860.	J. F. Gaudet.....	Montant à lui dû comme faisant partie de l'expéd. à la Rivière Rouge, à \$80 par mois.....	1,127 31			
	C. De Salaberry.....	do do do.....	916 09			
	L. A. Russell.....	do do do.....	910 04			
		Arbitrages.				
Budgets, 1857 et 1860.	L. A. Moreau.....	Salario et frais de voyage comme arbitre provincial.....	1,228 63			
	P. Vankoughnet.....	do do do.....	1,301 00			
	T. Kirkpatrick.....	do do do.....	1,197 40			
	G. T. Pemberton.....	do do do comme Secrétaire.....	1,164 15			
	W. Dunn.....	Papeterie fournie au bureau des arbitres.....	21 57			
	Desbarats et Derbishire.....	do do do.....	244 00			
	A. Coté.....	Impressions, etc., pour do do.....	68 25			
		A reporter.....	5,225 00	16,867 70	989,429 75	9,694,449 10

Travaux et édifices publics.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		ITEMS DIVERS.—(Suite.)				
		Arbitrages.—(Suite.)				
		Report.....	5,225 00	16,867 70	989,429 75	9,694,449 10
	P. Shannon.....	Paiement en entier des dommages causés par la construction des digues du canal Beauharnois.....	84 00			
	W. Stevens.....	do	210 00			
	B. Boyer.....	do	240 00			
	D. Smith.....	do	210 00			
	Hiram Russel.....	do	210 00			
	R. Smart.....	do	140 00			
	J. McGiffin.....	do	100 00			
	J. LeCompte.....	do	30 00			
	Henry Russell.....	do	232 00			
	L. R. Spence.....	do	72 00			
	L. Lejambé.....	do	80 00			
	J. Rousseau.....	do	50 00			
	F. Rodrigue.....	do	45 00			
	S. Gleason.....	do	172 00			
	A. Frazer.....	do	270 00			
	D. Meloche.....	do	200 00			
	J. Stevens.....	do	150 00			
	E. Stevens.....	do	540 00			
	A. M. McDonnell.....	do	100 00			
	J. W. Harper.....	do	39 00			
	Lewis Ransom, Lewis Lefranc et Lewis Bruce.....	Pour payer différentes personnes pour do	438 75			
	J. Jackson.....	Pour payer les sauvages américains, St. Régis, do				
	P. Valliere.....	Paiement en entier des dommages causés par la crue des eaux dans le Canal Lachine.....	200 00			
	A. McNaughton.....	do	125 00			
	A. Madore.....	do	300 00			
	J. B. Vincent.....	do	150 00			
	H. Pigeon.....	do	50 00			
	V. Henrickson.....	do	150 00			
			100 00			

Budgets,
1867 et 1868.

J. Dagenais.....	do		100 00			
S. D. Woodruff.....	do		3,030 25			
T. C. Pidgeon.....	Pour indemniser divers propriétaires et autres des dom. causés par l'accide tsurvenu à l'écluse du canal Welland.....		2,204 72			
Overend et Matthews.....	Travaux en sus, dommages, etc., à la douane de Kingston.....		321 17			
D. G. Draper.....	do		200 00			
J. J. Burrows.....	Pour ses services dans l'arbitrage et sur les reclamations de T. Pidgeon et Overend et Matthews.....		200 00			
F. P. Rubidge.....	do		117 06			
J. Bowes.....	Frais de voyage se rattachant à do		96 00			
Rawford et Nelson.....	Son assistance à do		208 42			
R. M. Wilkison.....	do et frais de voyage do		538 53			
T. C. Pidgeon.....	Frais taxés sur la sentence arbitrale dans l'affaire de do		863 53			
F. P. Pominville.....	Frais se rattachant à des arbitrages.....		100 00			
F. G. Johnson.....	Services professionnels dans l'affaire du procureur général vs. Brewster.....		100 00			
M. McIver.....	do		324 88			
Melanie Lindsay, legs universel de feu L. Normand.....	Paiement en entier pour la perte de la goélette "Marie Victoria," coulée par le steam, "L. H.," dur. l'automne 1861.....		500 00			
J. Poitevin.....	do pour un chargement de briques perdu à bord.....		135 00			
H. J. Joly.....	Services professionnels dans l'arbitrage entre J. Bte. Normand et les commissaires des travaux publics.....		50 00			
do	do J. Poitvon, et do		28 00			
Mark Bryant.....	Terrain pour un coursier hydraulique, canal Welland.....		45 60			
Jacob Silverthorn.....	Élargissement du do		396 50			
T. Trudeau.....	Pour payer les témoins dans l'affaire d'arbitrage de D. Moor.....		152 09			
G. Macrae.....	Pour payer des surnuméraires employés à préparer des documents pour la lég., au sujet de la réclamation de M. Counter Services professionnels dans une action en éviction vs Delaney		30 00			
J. R. Bostwick.....	Paiement en entier des dommages provenant de la construction des jetées au havre de Port Stanley.....		39 09			
G. W. Boggs.....	do do		1,400 00			
W. Elliot.....	Frais taxés dans l'arbitrage sur la dite affaire.....		3,140 00			
F. Dupré.....	Paiement en entier des dommages causés par la construction de la digue à St. Ours.....		45 00			
T. Trudeau.....	Annouces.....		120 00			
J. Page.....	Frais de voyage.....		25 75			
T. Hewitt.....	Paiement des frais encourus pour l'amél. de la riv. du Nord.....		60 75			
F. Jobin.....	Ouvrage fait, matériaux livrés pour réparations au quai de la Rivière du Loup.....		288 04			
C. Jobin.....	do quai de la Malbaie.....		1,000 00			
G. Levesque.....	do do quai de la Pointe-aux-Orignaux.....		955 00			
	A reporter.....		1,234 80			
			27,962 93	16,867 70	989,429 75	9,694,449 10

Travaux et Edifices Publics.—(Suite.)—Loyers, Assurances et Réparations.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Budgets, 1867 et 1860 Stat. ref., Cap. 28.	E. Laverdière.....	ITEMS DIVERS—(Suite.) Arbitrages.—(Suite.) Report.....	27,982 93 137 50	16,867 70	989,429 75	9,604,449 10
	Représentants de feu F. C. Powell.....	Salaire comme surintendant à la Rivière du Loup.....	1,472 02	28,100 43		
	T. Trudeau.....	Dépenses contingentes.—Travaux publics. Pour services professionnels rendus à ce département.....	370 55	1,842 57		
		Dépenses contingentes.....				
		Total, items divers.....			46,810 70	1,036,240 45
		Total, travaux et édifices publics.....				
		RECAPITULATION.				
		Porté au compte du fonds consolidé.....	\$42,856 96			
		do Dépenses imprévues.....	228,708 01			
		do capital.....	681,459 61			
	do avances.....	45,790 72				
	do Fonds des dépôts.....	37,425 15				
		\$1,036,240 45				
Acte I, Guill. IV., Chap. 16. Budgets, 1860 et 1861.	J. S. Leaycraft.....	RENTES, ASSURANCES ET REPARATIONS.				
	E. W. Sowell p. les hér. Sewell.....	Douze mois de loyer de la bâtisse occupée par le département des finances, jusqu'au 31 octobre 1861.....	900 00			
	E. L. H. Duchesnay et A. Lindsay.....	do do bureau du conseil exécutif.....	1,800 00			
	J. Cowan pour H. Chapman.....	do do bureau du receveur général, travaux publics.....	1,200 00			
	S. D. Racey.....	do do do milice.....	600 00			
	Très Rév. C. F. Baillargeon.....	do do do.....	400 00			
	La Congrégation des Hommes de Québec.....	do loyer du terrain des bâtisses du parlement.....	4,444 40			
		do des bâtisses de l'école normale.....	2,000 00			

H. Bursfall.....	do résidence du gouverneur-général.....	1,600 00
T. D. Harris.....	do loyer des bancs 40 et 45, dans la cathédrale St. Jacques, Toronto, jusqu'au 1er juillet 1861.....	24 00
Compagnie métropolitaine du gaz et de l'eau.....	do pour de l'eau fourni aux bâtisses publiques, Toronto, jusqu'au 31 décembre 1861.....	337 90
A. Verret.....	do hangar pour emmagasiner les effets de l'assemblée législative, jusqu'au 30 octobre 1861.....	96 00
C. Cinqmars.....	do loyer de la ci-devant propriété Bonner jusqu'au 1er mai 1861.....	360 00
Corporation de Québec.....	do do jusqu'au 29 septembre 1861.....	40 00
George Keeler.....	do taxes sur les bâtisses départementales Québec, jusq. 31 oct. 1861. Deux années de taxe scolaire sur la résidence du gouverneur-général à Catarqui.....	776 50
		25 00
		14,593 80
		90 00
H. Bursfall.....	Primes d'assur. sur la prop. à Catarqui, pour une année, jusq. 1er mai 1862.....	618 64
T. Hewitt.....	Pour payer les dépenses de D. Luck, comme gardien de l'ancien hôtel du gouvernement, Montréal.....	2,349 21
H. H. Killaly.....	Pour payer les gardiens des édifices publics, et réparations. Toronto, 1862.....	3,373 32
J. W. Harpot.....	do do Québec, do.....	63 60
	do les jardins à Catarqui.....	22 76
	do P. O. Deisle pour des réparations do.....	55 12
	Fourniture de tapis pour les bâtisses du parlement.....	30 13
	do logement des officiers à Spencer Wood.....	148 40
	do do pour son excellence le gouverneur général, à Catarqui. Pour travaux se rattac. à la ventilat. de la chambre d'assemb., bât. du parlem. Pour échelles fournies au bureau de poste, Québec.....	74 00
T. Vézina.....	Réparations au département des postes.....	33 20
E. Rousselle.....	do do.....	26 78
	do édifices des départements, Québec.....	1,330 10
	do do.....	70 70
Z. Chartré.....	do do.....	178 50
Ant. Daltaire.....	do do.....	1,008 43
Wm. McKay.....	do do.....	1,200 00
P. Vallée.....	do do.....	796 26
T. Vézina.....	do do.....	217 10
T. Andrews.....	do do.....	78 33
J. Bayard.....	do terrasse Durham, Québec.....	540 77
G. St. Pierre.....	do à Catarqui et à Spencer Wood.....	1,554 28
A. Davidson.....	do à la douane de Kingston.....	205 67
T. Andrews.....	Ouvrage de plombier fait au département des travaux publics, et tuyaux de pompe fournis aux bâtisses du parlement.....	742 40
J. Pye.....	do aux bâtisses du parlement.....	307 00
J. Smith.....	Pour enlever la neige des bureaux publics, Québec.....	148 00
J. JO. Connor.....	do do.....	168 30
T. ohnston.....	do à Catarqui.....	30 00
W. Coverdale.....	Frais de voyage à Québec, pour expliquer les comptes relatifs à la douane de Kingston.....	
	A reporter.....	15,371 06
		14,683 80
		10,730,989 55

Loyers, assurances et réparations.—(Suite.)—Chemins et ponts.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	S E R V I C E.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Budgets, 1860 et 1861.		<i>Loyers, assurances et réparations.—(Suite.)</i>			
		<i>Report.</i>		14,683 80	10,730,689 55
	A. H. Hills.....	Pour surveillance des réparations au bureau de poste à Hamilton.....	39 70		
	T. Jackson.....	Pour avoir enlevé les doubles fenêtres, et pour avoir posé les jalousies dans les départements publics.....	99 90		
	W. Drum.....	Pour les bâtisses du parlement.....	243 32		
	Z. Chartré.....	Ouvrage fait à la douane de Québec.....	58 45		
	James Linton.....	Commission sur la vente des édifices publiques à Kingston.....	68 65		
	Représentants de feu John Kano.....	Réparations et divers objets fournis au département de la milice.....	71 70		
	Gilbert Griffin.....	Divers travaux en sus, dans la construction des écuries et des bâtiments du bureau de poste de Hamilton, en 1857.....	60 00		
	P. W. Hartigan.....	Peinture du toit du département des postes, Québec.....	44 00		
	G. St. Pierre.....	Ouvrage fait au logement des officiers et aux casernes, Spencer Wood.....	527 75		
	F. Trépanier.....	Pour enlever et mettre à l'abri des jalousies—réparations au département des terres de la couronne.....	164 65		
	P. Roy.....	Déménagement du département de la milice aux bâtisses de Jones.....	80 62		
	R. West.....	Bois fourni aux bâtisses publiques à Toronto.....	165 00		
	J. J. Nicol.....	Charbon do.....	92 00		
	P. Chateauvert.....	Ouvrage en maçonnerie fait au département des travaux publics.....	55 50		
	J. Porter.....	Posage de sonnettes, bâtisses du parlement, Québec.....	61 25		
	T. Trudeau.....	Annonces.....	74 70		
	G. Desbarats.....	Réparations à la maison qu'il est allé occuper, en conséquence de la nouvelle résidence louée pour son excellence Lord Monck.....	600 00		
	S. et C. Peters.....	Réparations à la nouvelle résidence do.....	1,700 00		
	W. McKay.....	do do.....	600 00		
	Wm. Drum.....	Fourniture de meubles do.....	1,500 00		
	E. Gaboury.....	Travaux faits do.....	2,000 00	23,678 25	
	Robitaille et Picher.....	Divers items pour réparations nécessitées par l'incondie à Spencer Wood.....	48 42		
	G. St. Pierre.....	do do.....	264 95		
	J. Hubert.....	do do.....	42 21		
	R. Vandry.....	do do.....	331 33		
	Wm. McKay.....	do do.....	110 51		
	Wm. Drum.....	Meubles et réparations à Catarqui.....	319 97		

J. A. Begly.....	Balance due pour rend..... us.....	72 31			
T. Trudeau.....	Annoces.....	20 30		1,210 00	39,572 05
	Total, loyers et réparations.....				
	RECAPITULATION.				
	Porté au compte du fonds consolidé..... \$59,572 05				
	CHEMINS ET PONTS.				
J. Meagher.....	Travaux faits sur le chemin Métapeedia.....	7,262 13			
J. Bte. Lamontagne.....	do do.....	7,775 61			
W. Murphy.....	Montant de l'arbitrage comme entrepreneur.....	847 58			
E. Rousseau.....	Travaux faits sur le chemin Matane et Cap Chat.....	1,619 60			
A. Painchaud.....	do do Gaspé et St. Laurent.....	3,129 00			
J. E. Hudon.....	do do Temiscouata.....	30,311 38			
do do	do do gué Ford, rivière Madawaska.....	50 00			
do do	Pour ses services jusqu'au 30 juin 1861.....	1,890 00			
do do	Pour payer J. Rosa, surintendant, augmentation de salaire, du 1er janvier jusqu'au 31 juillet 1861.....	212 00			
Felix Tehu.....	Travaux faits sur le chemin de la rive nord, en bas de Tadousac.....	1,500 00			
do do	Salaire du 2 au 18 septembre 1861.....	27 50			
Pascal Bouchard.....	Travaux faits sur le chemin de la Malbaie et Grande Baie.....	2,238 41			
do do	Services et frais de voyage.....	34 00			
J. Cluff.....	Réparations au pont de Port aux Quilles.....	103 45			
J. Rowat.....	do au pont suspendu d'Union.....	23 65			
M. Dickinon.....	do do.....	360 61			
J. R. Booth.....	do do.....	97 59			
Geo. Sutton.....	do do.....	134 69			
Workman et Griffin.....	do do.....	169 57			
T. Trudeau.....	do do.....	42 70			
	Annoces.....	6 00			
	A reporter.....			57,845 47	10,770,261 60

Chemins et Ponts.—(Suite.)—Service de Mer et de l'Intérieur.—Service Côtier et des Phares.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ	A QUI PAYE	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
		POUR AIDER A L'ETABLISSEMENT DES TERRES VACANTES.						
		Canada Est.						
		Report.....						
Budget, 1861.	T. Boutillier.....	Montant payé pour les chemins de colonisation.....	44,000	00				
	A. J. Russell.....	do.....	6,000	00			57,845	47
	S. Boivin.....	do.....	300	00				
	J. Eden.....	do.....	200	00				
	F. Tetu.....	do arpentages.....	1,924	63			52,424	63
		Canada Ouest.						
	D. Gibson.....	Montant payé pour les chemins de colonisation.....	50,000	00				
	J. A. Snow.....	Dépenses du chemin de Mississipi.....	4,000	00			54,000	00
		FONDS DESTINE A DES AMELIORATIONS.						
Stais ref., Cap. 26.	D. Gibson.....	Montant du fonds d'amélioration de Bexley et Fénélon, pour 1856.....	416	27				
	Receveur Général.....	Montant payé à diverses municipalités à même le fonds d'amélioration de 1858.....	16,932	44			17,398	71
		Total, chemins et ponts.....						181,668 81
		RECAPITULATION.						
		Porté au compte du fonds consolidé.....	\$164,270	10				
		do du fonds des dépôts.....	17,398	71				
			\$181,668	81				

Acte 23 Vic., Chap. 5, et budgets 1860 et 1861.	Acte 14 et 15 Vic., Chapp. 52.		\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
		SERVICE DE MER ET DE L'INTERIEUR.						
		Balance due pour frais de port provenant des malles.....	39,138	31				
		Montant dû au terme de son contrat pour trois trimestres de subvention.....	312,000	00			351,138	31
		Services de l'un des steamers de la province pour aller au secours du steam-ship "North Briton".....					1,225	00
		Service de remorquage sur le St. Laurent, en haut, 1861.....					20,000	00
		Pour payer les comptes relatifs aux steamers provinciaux.....	1,254	47				
		do.....	24	54				
		Announces.....	58,212	67				
		Pour payer divers comptes.....	167	74			59,659	42
		do annonces.....						
		Total, service de mer et de l'intérieur.....						432,022 73
		RECAPITULATION.						
		Porté au compte du fonds consolidé.....	\$430,797	73				
		Avances.....	1,225	00				
			\$432,022	73				
		SERVICE COTIER ET DES PHARES.						
		Une année de salaire comme gardien du phare du canal Beauharnois, jusqu'au 30 septembre 1861.....	225	00				
		do Bois Blanc, do.....	435	00				
		do Baie de Burlington, do.....	300	00				
		do Ile Chantry, do.....	543	75				
		Chateauguay, phare flottant No. 2, y compris quatre années de loyer d'une chaloupe, jusqu'au 31 décembre 1861.....	306	00				
		do No. 3 do do.....	306	00				
		Ile Cherry, jusqu'au 30 septembre 1861.....	447	00				
		do phare flottant do.....	262	00				
		Ile Christian, do do.....	435	00				
		False Ducks, do do.....	510	00				
		Pointe Gibraltar, do do.....	435	00				
		Goderich, do do.....	325	00				
		Ile Griffith, do do.....	435	00				
		Pointe Gross, do do.....	467	00				
		Ile Gull, do do.....	435	00				
		A reporter.....	5,866	75				11,388,953 14

Service côtier et des phares.—(Suite.)—Pêcheries.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Actes 14 et 15 Vic., Chap. 52 et budgets 1860 et 1861.	R. S. Cassels	Service Côtier et des Phares.—(Suite.) Report.....	33,431 40	17,480 38	11,388,953 14
	E. D. David	Rachat d'une lettre de change de £169 5s. 1d. stg., à 8 pour cent de prime, pour faire face aux dépenses du phare au Cap Race pour 1860.....	814 82	34,246 22	
	A. Lemoine	A compte des dépenses de la Maison de la Trinité, Montréal, pour 1860	12,000 00	57,985 48	
	F. Godreau	do Québec, do	45 10		
	William Corbet	do Salaire comme ci-devant gardien du dépôt des provisions, Ellis Bay, du 1er juillet au 20 sept. 1860	154 90		
	B. Bradley	do do du 22 sept. 1860, jusqu'au 30 juin 1861.....	200 00		
	Pierre Brochu	do Une année de salaire do do—Shallop Creek, jusqu'au 30 juin 1861.....	100 00		
	T. Evans	do do comme résidant au Lac Macpédia, jusqu'au 30 sept. 1861.....	100 00		
	J. Noble	do do Asanetquagan, jusqu'au 30 juin 1861.....	75 00		
	M. Brochu	do La Fourche, do	75 00	750 00	
		do Petit Lac, do			
		Total, Service côtier et des phares.....			110,462 08
		RECAPITULATION.			
		Porté au compte du fonds consolidé		\$109,547 26	
		Dépenses imprévues		914 82	
		\$110,462 08			
		PECHERIES.			
Stats. ref., Chap. 62, et budget, 1862.	P. Fortin	Son salaire et celui du capitaine L. Bernier, pour 1861.....	1,700 00		
	A. Talbot	Allocation comme ci-devant pilote de "La Canadienne," do	375 00		
	Hon. J. Cauchon	do do	2,499 23		
	R. S. Cassels	Pour payer les comptes relatifs à do	4 86	4,579 09	
	Pierre Fortin	Traite sur Halifax pour faire face au montant porté au compte des pêcheries.....			
	do	Gages, provisions, etc., pour la goëlette "La Canadienne"	5,081 75		
		Montant dépensé pour former des bancs d'huîtres.....	242 80		

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
	A. H. Murphy	Robitaille, peinture de bouées.....	15 00	5,379 55	
	Richard Nettle	Remorquage de la goëlette "La Canadienne"	40 00		
	do	Salaire comme surintendant des pêcheries pour le Bas-Canada, pour 1861.....	1,200 00	1,463 31	
	John McChaug	do Déboursés pour 1861.....	263 31		
	do	Salaire comme surintendant des pêcheries pour le Haut-Canada, pour 1861.....	1,200 00		
	do	Déboursés pour 1861.....	1,819 02		
	Robert Moodie	Balance de déboursés en 1858	15 15		
	William Gibbard	Salaire comme inspecteur pour 1861	400 00		
	do	do	400 00		
	J. LeBoutillier	Salaire comme inspecteur pour 1861	2,004 88	5,839 05	
	do	Déboursés pour 1861.....			
	do	Prime accordée à la Persévérance.....	241 50		
	do	do Lord Douglas.....	232 00		
	do	do Venetia.....	132 00		
	do	do Wide Awake.....	168 00		
	do	do May	160 00		
	do	do Eugénie	204 00		
	do	do Constantine	168 00		
	do	do Sophie	116 00		
	do	do Alphonsine	92 00		
	do	do Sylph	159 00		
	do	do John Stewart.....	266 00		
	do	do Osprey	206 50		
	do	do Aid.....	84 00		
	do	do Mario Prudente.....	212 00		
	do	do Admiraton	138 00		
	do	do Highland Jane.....	224 00		
	do	do Village Belle.....	140 00		
	do	do Violet	136 50		
	do	do Undaunted	154 00		
	do	do Temperance.....	224 00		
	do	do Swift	124 00		
	do	do Temperance.....	164 00		
	do	do Seal.....	112 00		
	do	do Espérance.....	228 00		
	do	do Lady	111 00		
	do	do John	96 00		
	do	do Trial	116 00		
	do	do St. Laurent.....	196 00		
	do	do St. Lawrence.....	99 00		
	do	do Triton.....	105 00		
	do	do Ranger	123 00		
	do	do Primrose	160 00		
	do	A reporter.....	5,091 50	17,261 00	11,404,415 22

Pêcheries.—(Suite.)—Tenure seigneuriale.—Inspection et mesurage de bois.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		Pêcheries.—(Suite.)		17,261 00	11,494,415 22
		Report	5,091 50		
Stat. ref., Chap. 62.	C. Jones, junr.	Prime accordée à la Sycène	104 00		
	C. P. Poswell	do	320 00		
	T. Fraser	do	144 00		
	V. Totu	do	80 00		
	H. J. Noad & Co.	do	144 00		
	do	do	208 00		
	do	do	180 00		
	do	do	184 00		
	do	do	200 00		
	do	do	112 00		
	do	do	112 00		
	do	do	168 00		
	do	do	156 00		
	do	do	160 00		
	do	do	212 00		
	do	do	140 00		
	do	do	184 00		
	do	do	292 00		
	do	do	268 00		
	do	do	195 00		
	do	do	180 00		
	do	do	153 00		
	do	do	160 00		
	do	do	84 00		
	do	do	160 00		
	V. Tetu	do	136 00		
	H. Cloutier	do	216 00		
	G. Gagnon	do	180 00		
	H. J. Noad & Co.	do	157 50		
	do	do		10,081 00	
		Total, Pêcheries			27,342 00

RECAPITULATION.	TENURE SEIGNEURIALE.	INSPECTION ET MESURAGE DE BOIS.
Porté au compte du fonds consolidé		
Dépenses imprévues	\$10,114 65	
	17,227 35	
	\$27,342 00	
		224,133 46
		32,000 00
		89,887 60
		98,061 86
		2,092 00
		2,092 00
		2,000 00
		9,399 37
		400 00
		50,855 45
		136 35
		207 74
		44 38
		11 33
		24 00
		1,295 42
		57 29
		181 26
		800 00
		60 00
		181 50
		324 95
		1,000 00
		300 00
		1,021 99
		98 03
		66,979 04
		1,420 02
		68,399 06
		11,814,289 74

Inspection et mesurage du bois.—(Suite.)—Inspection des chemins de fer et des bateaux-à-vapeur.—Avances—Fonds des municipalités.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Inspection et mesurage de bois.—(Suite.)</i>			11,814,289 74
		<i>Report.</i>			
		RECAPITULATION.			
		Porté au compte du fonds consolidé.....	\$67,304 25		
		Dépenses imprévues.....	1,094 81		
			\$68,399 06		
		INSPECTION DES CHEMINS DE FER ET DES BATEAUX-A-VAPEUR.			
Stat. ref., Chap. 66.	H. H. Killaly.....	Une année de salaire comme inspecteur des chemins fer jusqu'au 31 déc. 1861...	1,000 00		
	S. Keefer.....	do do do	2,000 00		
	A. DeGrassi.....	do sous do	1,200 00		
	J. G. Vansittart.....	do do do	1,600 00		
	do do	do do do	1,114 57		
	J. R. Nash.....	Pour faire face aux dépenses du bureau	400 00		
	T. Ross.....	Pour avoir rempli les fonctions de secrétaire intérimaire en 1858	800 00	\$,114 57	
		Impressions.....			
Stat. ref., Chap. 45.	Représent. de feu J. A. Milne	Salaire comme inspecteur de bateaux-à-vapeur, Montréal, du 1er juillet au 30 novembre 1860, à \$890 par année	333 32		
	T. Fessenden.....	do do do du 23 fév. jusqu'au 31 déc. 1861	682 22		
	J. Gagnon.....	à do do do Québec, jusqu'au 31 déc.....	800 00		
	W. McAulson.....	do do do do Kingston, do	800 00		
	Samuel Risley.....	do do do do Port Hope, do	1,200 00		
	J. Weatherley.....	do do do do Division Huron, do	600 00		
	F. X. Bafort.....	do do do do Trois-Rivières, do	600 00		
	J. G. Gagnon.....	Pour payer certaines dépenses du bureau des inspecteurs	100 00		
	do do	Frais de voyage en 1861.....	348 75		
	T. Fessenden.....	do do do	265 00		
	W. McAulson.....	do do do	48 65		
	S. Risley.....	do do do	285 67		
	J. Weatherley.....	do do do	540 00		

E. X. Bafort.....	179 74				
Représentants de la succession J. A. Milne.....	215 25				15,113 17
		do do do 1860.....	6,998 60		
		Total, inspection des chemins de fer et bateaux à vapeur.....			
		RECAPITULATION.			
		Porté au compte du fonds consolidé.....	\$13,343 57		
		Dépenses imprévues.....	1,769 60		
			\$15,113 17		
		AVANCES.			
		Octroi de la législature aux victimes du feu dans le comté de Témiscouata pour acheter du grain de semence, pour être remboursé.....	3,000 00		
		Pour payer les assur. des édifices publics, hypothéq. en faveur de la couronne.	300 00		
		Remboursement d'une somme pareille au crédit du chemin de fer du Grand Tronc, compte spécial.....	120,000 00		
		Pour le mettre en état d'acheter au pair pour le compte général de la province et du fonds municipal (à porter au crédit de ce fonds) quatre bons émis par la municipalité de la ville de Paris.....	5,600 00		
		Pour racheter certains bons des commissaires du pont de Montréal.....	34,823 43		
		Payé à la Banque de la cité pour les bons, cours sterling, de la cité d'Hamilton.....	40,423 43		
		Pour couvrir les frais des additions faites à Osgoode Hall pour la convenance des cours supérieures, et pour achever la cour de chancellerie, H. C.....	5,000 00		
		Pour racheter certains bons des commissaires du pont de Montréal.....	65,000 00		
		Avances totales.....			231,723 43
		ECONOME DE L'UNIVERSITÉ DE TORONTO.			
		Pour des bons de la ville de Toronto, se montant à £42,500 stg, achetés pour le Trésorier de l'univ. de Toronto, à 30 p. cent. moins 6 mois de dividende.....			
		FONDS DES MUNICIPALITÉS.			
		HAUT-CANADA.			
		Pour payer à différentes municipalités la somme à laquelle elles ont droit pour 1860.....	304,250 48		
		Geo. Sherwood.....	304,250 48		
		A reporter.....			12,241,071 34

Réception de Son Altesse Royale le Prince de Galles.—(Suite.)—Items divers.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
		<i>Réception de Son Altesse le Prince de Galles.—(Suite.)</i>					13,126,111	68
		<i>Report.</i>						
		Pour services rendus.....	58,972	66				
		Pour indemniser le sergent Tabb pour dommages faits à un cheval étant de service pendant sa visite.....	3,289	75				
		Réglement définitive de toutes réclamations.....	80	00				
		Pour services du vapeur "Emerald".....	486	08				
		Pour payer des annonces.....	600	00				
		Etant la balance de l'octroi de la Législature pour l'exposition tenue à Hamilton.....	79	89				
			1,000	00			64,508	38
		MOINS.—Montant déposé pour ventes au comptant.....					1,283	09
		Total, réception de Son Altesse Royale.....						63,225 29
		ITEMS DIVERS.						
Budget, 1860 et 1861.		Salaires comme commissaire d'enquête au 22 octobre, 1861.....	1,200	00				
		Pour services dans la recherche des fraudes sur les canaux.....	3,900	00				
		do pour enquêtes sur la conduite du registraire de Montmorency.....	25	00				
		do commission d'émigration.....	3,274	41				
		Papeterie fournie à la commission de Magog.....	400	00				
		Pour services comme commissaire préparant un double registre des baptêmes, morts et mariages, de la paroisse de St. George d'Aubert Galleon en 1858.....	48	56				
		Pour services rendus et dépenses encourues pendant les séances de la commission nommée pour examiner le rapport sur la réserve navale du Canada.....	104	00				
			1,048	00				
		Pour imprimer la Gazette du Canada.....	9,897	11			9,997	97
		Frais de port pendant l'année.....	455	86				
Budget, 1861.		12 mois de salaire comme prép. aux engagements marit., jusqu'au 31 déc. 1861.						
Stat. ref., B. C. Chap. 55.								

		Annouces diverses dans le "Hamilton Spectator," et relatives au transport à Québec.....					25	00
		Do Douze mois de salaire comme registraire, Algona, jusqu'au 31 décembre 1861.....					800	00
		Do Dépenses de la commission des frontières.....					500	00
		Do 3-5èmes de la rente annuelle du cimetière protestant, Québec, jusqu'au 31 mars 1861, à raison de \$93 par année.....						
		do do					93	00
		Do 2-5èmes de Deux ans de rente sur certaines terres du fief "Haut Boek," cité des Trois-Rivières, jusqu'au 11 novembre 1861.....					53	66
		Do Pour payer pour une lotte de charge sur Londres pour 18 mois d'abonnement au "Canadian News," jusqu'au 30 septembre 1861.....					949	00
		Do Gratification à la veuve de feu J. Nash, employé au service impérial des postes et qui a péri sur le "Hungarian".....					1,000	00
		Do Charriage o cinq canons russes du port de Montréal au canal et bassin Jacques Cartier.....					50	00
		Do Paiement de certaines réclamations pour services rendus.....					131	94
		Do Pension, logement, traitement médical et passage jusqu'à Québec de 8 marins invalides.....					70	35
		Do Remboursement à la banque du Haut-Canada pour le rachat d'un bon provincial, \$20 avec intérêt \$1 20 cts.....					21	20
		Do Impressions pour la commission du port de Montréal.....					135	33
		do dans le "Gazette du Canada," du code révisé des règlements de Pour payer certains déboursés, pour services spéciaux pendant la visite de S. A. R. le prince de Galles.....					1,218	49
		do Pour payer divers comptes pour le voyage de S. A. R. le prince Alfred à la Rivière du Loup.....					663	30
		Do Pour un train spécial durant la même visite.....					945	50
		Do Services du vaisseau "Kingston," do					2,250	00
		do Louage de voitures,					456	00
		Do Octroi de la législature pour les dépenses du fonds des sauvages.....					790	69
		Do Montant des droits perçus sur les ouvrages affectés du droit d'autour et dus au gouvernement impérial, pour 1860.....					17	47
		do différence du montant payé au trésor, et des droits perçus en 1859.....						
		Do Montants reçus pour licences d'auberge applicables aux municipalités.....						
		Do Pour le mettre en état de payer certaines récompenses offertes par le gouvernement pour la destruction des loups.....						
		Do Dépenses encourues par le consul anglais à St. Francisco pour envoyer ici certains Canadiens sans ressources.....					123	25
							123	25
							40,997	66
								13,139,336 97

A reporter.

Items divers.—(Suite.)—Dédutions sur le revenu des douanes.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Budgets, 1861.	M. M. Glyn, Mills et Cie	Items divers.—(Suite.) Report.....	123	25	40,397	66	9,336	97
Stafs. Ref. Chap. 26.	Receveur-général	Montant avancé à l'hon. P. M. Vankoughnet, pour déboursés en Angleterre	1,460	00	1,583	25		
	do	Pensions annuelles payées aux veuves des ministres de l'église d'Angleterre, dans le Haut-Canada, jusqu'au 30 juin 1861	3,041	68				
	do	Pour payer le salaire non-communé d'un ministre de l'église d'Angleterre, dans le Haut-Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1861	827	32	3,869	00		
		Total, items divers.....					45,849	91
		RÉCAPITULATION.						
		Porté au fonds consolidé.....					\$27,835	22
		Dépenses imprévues.....					9,936	54
		Fonds déposés.....					\$8,078	15
							\$45,849	91
		DEDUCTIONS SUR LE REVENU DES DOUANES.						
		PORTS DU BAS-CANADA.						
		Amherst.						
	John Jas. Fox.....	Salaire comme percepteur pour les mois de novembre et décembre 1860, à \$300 par année.....	183	34				
	do	do do do à \$48 par année.....	8	00				
	do	Pour kangarage du bateau de la douane, etc., en 1860	6	00				
	John McCormick.....	Salaire comme préposé au débarquement, pour les mois de nov. et déc. 1860	62	50	209	84		

Thos. J. Taschereau.....	Beaus.	Salaire comme percepteur pour l'année 1861.....	300	00				
	Clarenceville.							
Charles Stewart.....		Salaire comme percepteur pour l'année 1861.....	500	00				
do		Loyer de bureau.....	80	00				
George Gunn.....		Salaire comme douanier.....	300	00	880	00		
	Coaticook.							
James Thompson.....		Salaire comme percepteur pour l'année 1861.....	1,200	00				
do		Loyer de bureau.....	100	00				
do		Papeterie, frais de port, chauffage et balayage du bureau pour l'année 1861	116	76				
do		Pour le mettre en état de payer les dépenses des officiers Lacroix et O'Connor à Island Pond, depuis le 16 décembre 1860, au 15 décembre 1861.....	46	00				
		Pour le mettre en état de payer à la veuve de Charles O'Connor une gratification équivalente à deux mois de salaire de son mari défunt	113	34				
		Salaire comme préposé au débarquement et visiteur, du 1er janvier au 31 octobre, à \$680 par année	566	66				
Charles O'Connor.....		do do do et commis pour l'année 1861.....	700	00				
Wm. S. Williams.....		do do do pour.....	500	00				
Hilaire Lacroix.....		do do do assistant commis, du 1er janvier au 30 septembre, à \$1 50 par jour, et du 1er octobre au 31 décembre 1861, à \$500 par année.....	534	50				
John B. Grant.....		do do do préposé au débarquement à Hereford, pour l'année 1861	300	00				
Aaron Workman.....		do do do.....	100	00				
Charles Taylor.....		Loyer de bureau, pour 1861.....	220	00	4,497	26		
		Salaire comme douanier à Eaton, pour.....						
	Côteau du Lac.							
P. E. Wahler.....		Salaire comme percepteur pour l'année 1861.....	300	00				
do		Loyer de bureau.....	24	00	324	00		
	Dundas.							
John Gray.....		Salaire comme percepteur intérimaire, du 1er janvier au 31 mars 1861, à \$1,000 par année.....	250	00				
do		Combustible, papeterie, frais de port, louage de chevaux, de bateaux, du do.	46	94				
E. D. Phillips.....		Salaire comme percepteur, du 1er avril au 31 décembre 1861, à \$1,000 par an.	750	00				
		A reporter.....	1,046	94	6,211	10	13,235,	186 88

Déductions sur le Revenu des Douanes.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI-PAYE.	DEDUCTIONS SUR LE REVENU DES DOUANES.—(Suite.)	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Report.</i>	1,036 94	6,211 10	13,235,186 88
		<i>Dundee.—(Suite.)</i>			
	E. D. Phillips.....	Combustible, papeterie, frais de voyage, réparation de la douane, douaniers surnuméraires, du 1er avril au 31 décembre 1861.....	623 28		
	do	Les frais de déménagement pour sa famille, ses effets, du port de Montréal à ce port.....	42 63		
	do	do pour M. Dixon, do du port de Stanstead à ce port.....	77 10		
	John McGibbon.....	do do do do do du port de Stanstead à ce port.....	100 00		
	Robert Tyre.....	Salaires comme douanier pour l'année 1861.....	271 25		
	do	do comme commis, du 29 mai au 31 décembre 1861, 217 jours \$1 25 par jour.....	400 00		
	James Botham.....	do sous percepteur au port de Huntington pour 1861.....	48 00		
	do	Loyer de bureau.....	19 12		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour 1861.....	500 00		
	Isaac H. Smith.....	Salaires comme sous percepteur au port de Trout River pour 1861.....	100 00		
	do	Loyer du bureau.....	25 38		
	do	Papeterie, frais de port, balayage du bureau, etc.....	375 00		
	Fred. Steele Verity.....	Salaires comme préposé au débarquement, et sous percepteur, du 1er avril au 31 décembre 1861, à \$500 par année.....	140 00		
	do	Salaires comme douanier, pour l'année 1861.....	93 75		
	Louis Choquet.....	do percepteur intérimaire au port de St. Régis, du 1er janvier au 31 mars 1861, à \$375 par année.....	375 00		
	Thomas Barry.....	do sous-percepteur, du 1er avril au 31 déc. 1861, à \$500 par année.....	218 64		
	do	Combustible papet., frais de port, réparations à la maison de douane, pension du sous-percepteur et de l'officier Barry, du do	10 00		
	do	Salaires du porteur de la malle pour le trimestre finissant au 31 mars 1861.....	133 34		
	D. McMillan.....	Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 30 avril 1861, à \$400 par année.....	4,599 43		
		<i>Freleighsburgh.</i>			
	A. Kemp	Salaires comme percepteur pour 1861.....	650 00		
	do	Loyer de bureau, combustible, papeterie, etc., pour 1861.....	80 00		
	do	Poêle, fret, etc., do	15 62		

Geo. W. Wells.....	Salaires comme douanier, du 1er mai au 31 décembre 1861, à \$200 par année.....	133 33	878 05	19,527 78	13,235,186,88
	<i>Gaspé.</i>				
J. C. Belleau	Salaires comme percepteur, pour l'année 1861.....	900 00			
do	Loyer de bureau pour do	50 00			
do	do et combustible à Percé, pour l'année 1861	50 00			
do	do Paspébiac pour do	68 00			
do	do Carleton pour do	20 00			
do	do New Richmond do	20 00			
do	Combustible, papeterie, frais de port, meubles de bureau, service de chaloupe, tuyaux de poêle, "Gaz du C.," commis surn., entrep. d'insp. etc. pour do.....	546 39			
Geo. LeBoutillier.....	Salaires comme préposé au débarquement et visiteur pour l'année 1861.....	500 00			
Jos. J. Kavanagh.....	do do do	400 00			
John Perrée.....	do do do	200 00			
John De St. Croix.....	Salaires comme douanier à la Rivière au Renard.....	300 00			
Wm. Flynn.....	do do do	150 00			
John Gow Smith.....	do do do	266 66			
do	do préposé au débarquement et sous-percepteur à la Baie des Sept Isles, du 1er mai au 31 décembre 1861, à \$400 par année.....	500 00			
W. F. Meagher.....	do commis à Paspébiac pour l'année 1861	400 00			
Edward Mann.....	do préposé au débarquement et visiteur à Carleton pour do	300 00			
Wm. Harvey.....	do douanier à New Richmond pour do	300 00			
John T. Caldwell.....	do do New Carlisle pour do	300 00			
Barnabus McGee.....	Salaires comme douanier à Paspébiac, pour do	300 00			
Wm. McPherson.....	do do à Port Daniel	800 00			
John J. Fox.....	do sous-percepteur à Amherst pour do	48 00			
do	Loyer de bureau pour do	295 95			
do	Comb., pap., frais de p., rép. de la chal. de la douane, serv. des cha. pour do ..	375 00			
John McCormick.....	Salaires comme préposé au débarquement à Amherst pour do	450 00			
John Fraser.....	do sous-percepteur à New Carlisle pour do en partie.....	298 30			
do	Papeterie, frais de port, services des chaloupes, louage de chaloupe, réparations, meubles de bureau, etc., pour do	75 00			
James H. McKay.....	Salaires comme percepteur du 1er janvier au 30 septembre, à \$500, et du 1er octobre au 31 décembre 1861, à \$600 par année	525 00			
do	Loyer de bureau pour l'année 1861	30 00			
do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour do	42 25			
do	Pour le mettre en état d'acquitter le compte de Fogg et Harrower pour pension de l'officier McGowan à "Mountain Mail," en 1860	75 00			
	<i>Georgetown.</i>				
	<i>A reporter.</i>	672 25	7,838 30	19,527 78	13,235,186,88

Déductions sur le revenu des douanes.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
		DEDUCTIONS SUR LE REVENU DES DOUANES.—(Suite.)	672	25	19,527	78	13,235,186	88
		<i>Report</i>						
		<i>Georgetown</i> .—(Suite.)						
	W. McGowan.....	Salaire comme douanier du 1er janvier au 31 mars, à \$300, et comme sous-percepteur, du 1er avril au 30 septembre à \$400, et du 1er octobre au 31 décembre 1861, à \$475 par année.....	393	75				
	John C. Tuck.....	do as do pour l'année 1861.....	300	00	1,366	00		
		<i>Hemmingford</i> .						
	G. N. Johnston.....	Salaire comme percepteur pour l'année 1861.....	600	00				
	do.....	Loyer de bureau pour do.....	80	00	680	00		
	John Heath.....	Salaire comme percepteur pour l'année 1861.....	400	00				
	do.....	Frais de voyage pour do.....	14	60	414	60		
		<i>Lacolle</i> .						
	Thomas Gordon.....	Salaire comme percepteur pour l'année 1861.....	500	00				
	do.....	Loyer de bureau pour do.....	80	00				
	do.....	Papeterie, frais de port, etc., pour do.....	4	75				
	Andrew Holden.....	Salaire comme préposé au débarquement pour do.....	375	00	959	75		
		<i>Montréal</i> .						
	T. Boutillier.....	Salaire comme percepteur pour l'année 1861.....	2,240	00				
	John Lewis.....	do inspecteur et garde-magasin pour do.....	1,800	00				
	John Jordan.....	do sous-inspecteur et premier préposé au débarquement pour l'année 1861.....	1,400	00				
	B. Burland.....	do inspecteur et préposé au débarquement à Rouse's Point pour do.....	1,200	00				

E. D. Philipps.....	do et commis à Longueuil, du 1er janvier au 31 mars, 1861, à \$1,000 par année.....	250	00
Chas. W. Macon.....	do 1er préposé au débarquement, pour l'année 1861.....	1,200	00
John Gray.....	do do du 1er avril au 31 décembre 1861, à \$1,000 par année.....	750	00
Edward Meyer.....	do pour l'année 1861.....	1,000	00
Léon Globensky.....	do pour do.....	875	00
L. C. Vandal.....	do à Rouse's Point, pour do.....	750	00
Henry Lacroix.....	do à St. Lambert, pour do.....	800	00
Charles Selby.....	do do.....	1,000	00
John Nelson.....	do pour do.....	700	00
Henry Fletcher.....	do à St. Hyacinthe, pour do.....	900	00
Henry B. Jameson.....	do préposé aux arrivages, pour l'année 1861.....	131	84
Francis Crispo.....	do sous-inspecteur, du 26 septembre au 31 décembre 1861, à \$500 par année.....	1,200	00
Francis Campion.....	do comme premier commis, pour l'année 1861.....	1,000	00
Thos. Watkins.....	do do.....	1,000	00
Thos. E. Barry.....	do do.....	800	00
John P. Purcell.....	do do.....	800	00
Wm. Bleakley.....	do do.....	750	00
L. J. Duchesway.....	do do.....	500	00
J. E. Villeneuve.....	do do.....	500	00
Thos. Bell.....	do évaluateur, pour do.....	1,400	00
A. Levesque.....	do do.....	1,400	00
James McNider.....	do sous-inspecteur et gardien de l'entrepôt d'inspection, pour do.....	800	00
Jus. Sievwright.....	do peseur, pour l'année 1861.....	600	00
H. Ellis.....	do premier garde-clief, du 1er octobre au 31 décembre 1861, à \$600 par année.....	150	00
Olivier Loranger.....	do sous-garde-clief, pour l'année 1861.....	500	00
Omer Allard.....	do do du 26 septembre au 31 décembre 1861, à \$500 par année.....	131	84
Thomas Barry.....	do douanier, du 1er avril au 31 décembre 1861, à \$500 par année.....	375	00
R. Wilson.....	do sous-préposé au débarquement à Rouse's Point, pour l'année 1861, 365 jours, à \$1 par jour.....	365	00
Jane Scholes.....	do gardien, du 1er janvier au 31 d'août 1861, à \$500 par année.....	333	34
do.....	Allocation pour un assistant messenger, du 1er janvier au 31 d'août, à \$200 par année.....	133	33
John Hughes.....	Salaire comme gardien, du 1er septembre au 31 décembre 1861, à \$500 par année.....	166	66
do.....	Allocation pour un assistant-messenger, du 1er septembre au 31 décembre 1861, à \$200 par année.....	66	67
T. Boutillier.....	Pour le mettre en état de payer les salaires de 20 préposés aux arrivages.....	1,646	67
	<i>A reporter</i>	30,615	35
		22,948	13
		13,235,186	88

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	S E R V I C E.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
		DEDUCTIONS SUR LE REVENU DES DOUANES.—(Suite.)						
		<i>Report.</i>	30,615	35	22,948	13	13,235,185	88
		<i>Montréal.—(Suite.)</i>						
	T. Boutillier	Pour le mettre en état de payer les salaires des préposés aux arrivages, des peseurs et garde-clefs, pour l'année 1861	15,713	50				
	do	do combustible, papeterie, frais de port, impressions, stations succursales, taxes de l'eau, assurance, pavillons, réparations, &c., pour do	4,261	37				
	do	do les frais de déménagement de M. E. D. Phillips de Longueuil à Montréal, en juillet, 1861	45	05				
	do	do Thomas Barry do do de Hemmingford à Montréal, en mai, 1860	27	00				
		<i>New Carlisle.</i>			50,662	27		
	John Fraser	Salaire comme sous-percepteur pour 1861, partie	450	00				
	Robert Busted	do comme douanier à Cross Point, pour do	300	00	750	00		
		<i>Philipsburgh.</i>						
	James Henderson	Salaire comme percepteur pour 1861	600	00				
	do	Loyer de bureau, do	100	00				
	do	Frais de port, bureau, tuyau de poêle, &c., pour do	40	50				
	W. W. Smith	Salaire comme inspecteur, pour do	500	00	1,240	50		
		<i>Potton.</i>						
	F. J. Parker	Salaire comme percepteur, pour 1861	500	00				
	do	Loyer de bureau, do	72	00				
	do	Papeterie, frais de port, poêle, pour do	19	86	591	86		

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	S E R V I C E.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
		<i>Quebec.</i>						
	J. W. Dunscomb	Salaire comme percepteur, pour l'année 1861	3,240	00				
	Louis Massue	do comme inspecteur, do	1,840	00				
	Jas. A. Green	do comme assistant do do	1,600	00				
	J. O'Meara	do comme mesureur, etc., do	1,080	00				
	Thos. Lambert	do comme préposé aux arrivages do	1,000	00				
	A. G. Ruel	do comme assistant do do	1,200	00				
	C. E. Allen	do comme 1er préposé au débarquement, pour l'année 1861	1,000	00				
	A. C. Taschereau	do comme 2e do do	900	00				
	Clément Cazeau	do comme 3e do do	1,000	00				
	Francis Thompson	do comme 4e do do	750	00				
	Wm. Nelson Lee	do comme 5e do do	1,000	00				
	Louis Bilodeau	do comme 6e do do	1,600	00				
	N. Neilson Ross	do comme 1er commis, pour l'année 1861	1,080	00				
	Geo. Colley	do comme commis, do do	1,000	00				
	F. Valois	do do do do	1,000	00				
	Geo. Campbell	do do do do	1,095	00				
	N. Balzarette	do do do do	800	00				
	Chas. Gouin	do do do do	365	00				
	A. G. Hawkins	do do du 20 décembre 1860, au 31 décembre, 1861, à \$800 par année	824	10				
	Alfred Wheeler	do do du 4 novembre au 31 décembre, 1861, à \$500 par année	79	22				
	G. McKenzie	do percepteur à Chicoutimi, du 25 mai au 31 décembre 1861, \$400 par année	239	90				
	F. X. Frenette	do évaluateur pour 1861	1,000	00				
	F. H. Metivier	do assistant do do	1,000	00				
	H. McHugh	do gardien des échantillons et peseur pour 1861	500	00				
	Joseph Radford	do douanier à Tadoussac, do	244	00				
	Alfred G. Bowden	do gardien et messenger, do	500	00				
	James Sealey	do 1er garde-clefs et garde magasin do	1,000	00				
	J. W. Dunscomb	Pour le mettre en moyen de payer les gages et les comptes de pension des gardes-clefs, peseurs et préposés aux arrivages, et leur habillement pour do	11,761	00				
	do	Pour le mettre en moyen de payer le service de chaloupe et l'habillement des chaloupiers pour 1861	1,715	82				
	do	do loyer de la maison de douane du 1er novembre 1860, au 31 octobre 1861, et de l'entrepôt d'inspect. du 31 nov. 1860 au 31 oct. 1861, assurance des marchandises à l'entrepôt d'inspection du 1er nov. 1860 au 31 juil. '61.	1,340	00				
	do	do les services de commis temporaires et journaliers, combustible, papeterie, impressions, réparations de chaloupes, traverses, taxes, charroyage de la neige, pavillons, paillassons, tapis, horloges, chauffeur, etc., pour 1861.	6,097	09				
	do	do de payer à la veuve de P. Bussière, chaloupier, une gratification égale à 30 jours de gage de son défunt mari	35	00				
	do	do do à Mnd. Teaffe, veuve de P. Teaffe, garde-clefs, une gratification égale à 30 jours de salaire de son défunt mari	45	00				
		<i>A reporter</i>			48,506	13	13,235,186	88
					124,758	89		

Déductions sur le revenu des douanes.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		DEDUCTIONS SUR LE REVENU DES DOUANES.—(Suite.)			
		<i>Report</i>		136,041 82	13,235,186 88
		<i>Bayfield.</i>			
	W. Edon.....	Salaires comme percepteur intérimaire pour l'année 1861	500 00		
	do	do	40 00		
	do	Papeterie, frais de port, etc.,	4 83	544 83	
		<i>Belleville.</i>			
	W. F. Meudell.....	Salaires comme percepteur pour l'année 1861.....	1,800 00		
	do	Loyer de bureau,	160 00		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, nettoyage de bureau, meubles de bur. etc.	169 11		
	do	Pour le mettre en état de payer les dépenses de déménagement de Henry Van Allen et de ses meubles du port de Chatham à ce port, en 1860	34 62		
	do	do	13 75		
	do	do	400 00		
	H. VanAllen.....	Salaires comme commis, pour l'année 1861.....	500 00		
	C. J. Roblin.....	do	400 00		
	B. Newbery.....	do	100 00		
	W. A. Beamish.....	do	200 00	3,777 48	
	R. Kennedy	do			
		<i>Brantford.</i>			
	D. Curtis, junr.,	Salaires comme percepteur pour l'année 1861.....	1,000 00		
	do	Loyer de bureau	200 00		
	do	Combustible, papeterie, nettoyage de bureau, etc., à Brantford, et au port de Caledonia, pour do	194 89		
	A. Gordon.....	Salaires comme inspecteur et commis, du 1er janvier au 30 septembre 1861, à \$800 par année.....	600 00		
	J. Hammond.....	Salaires comme inspecteur intérimaire à Caledonia, pour l'année 1861	625 00		
	J. C. Davis.....	do	720 00	3,339 89	
		do			

				1,181 66	
		<i>Brighton.</i>			
	David Young Leslie.....	Salaires comme collecteur, pour l'année 1861	600 00		
	do	Loyer de bureau,	72 00		
	do	do	40 00		
	do	do	69 66		
	J. W. Mandeville.....	Salaires comme préposé au débarquement, à Wellington, do	400 00	1,181 66	
		<i>Brockville.</i>			
	E. Webster.....	Salaires comme percepteur pour l'année 1861	1,200 00		
	do	Loyer du bureau du 1er janvier au 30 juin, à \$144, et du 1er juillet au 31 décembre 1861, à \$120 par an	132 00		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, réparations à la chaloupe, à la remise, pavillon, etc., pour 1861.....	166 72		
	do	Partie de ses dépenses de déménagement de Port Dover, en 1860	4 00		
	J. Bertrem	Salaires comme inspecteur pour l'année 1861	900 00		
	A. Stewart	Salaires comme inspecteur au débarquement, pour 1861	625 00		
	C. Sibbald.....	do	625 00		
	W. M. Dunham.....	do	350 00	4,002 72	
		<i>Burwell.</i>			
	F. H. Haycock.....	Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 28 février 1861, à \$1,000 par année	166 67		
	do	do	583 34		
	E. A. Dunham.....	Loyer de bureau pour 1861	30 00		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, meubles, nettoyage du bureau, etc., do.	26 34		
	do	Pour le mettre en état de faire face aux frais de déménagement de port Napanee à Burwell	148 18		
	J. D. Askin	Salaires comme préposé au débarquement et commis, du 1er janvier au 31 octobre 1861, à \$500 par an	416 66		
	James Ryerse.....	do	300 00	1,671 19	
		<i>Dytown.</i>			
	Duncan Graham	Salaires comme percepteur pour 1861	1,400 00		
	D. Graham.....	Loyer de bureau du 1er novembre 1860, au 31 octobre 1861	120 00		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, réparations, impressions, annonces, etc., do	133 57		
	A. Douglas.....	Salaires comme inspecteur	840 00		
	J. S. Lee.....	do	1,000 00		
		do			
		<i>A reporter</i>	3,493 57	150,559 59	13,235,186 88

Déductions sur le revenu des douanes.—(Suite.)

A QUI PAYE.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
DEDUCTIONS SUR LE REVENU DES DOUANES.—(Suite.)							
<i>Report</i>							
<i>Bytown.—(Suite.)</i>							
A. Henry	Salaire comme l'ay préposé au débarquement, pour l'année 1861	3,493	57	150,559	59	13,235,186	88
J. Little	do	500	00				
W. H. Gibson	do	450	00				
J. Rowland	do	400	00				
	do	240	00				
				5,083	57		
<i>Chatham.</i>							
W. Cosgrove	Salaire comme percepteur, pour l'année 1861	1,000	00				
do	Loyer de bureau pour	200	00				
do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour	68	11				
J. G. Pennfather	Salaire comme inspecteur, pour	650	00				
A. L. Hill	do préposé au débarquement,	500	00				
G. Duck	do comme inspecteur à Morpeth, do	400	00				
J. Radcliff	do comme préposé au débarquement à Port Hanover, pour 1861	375	00				
Thos. Cartier	do comme douanier à l'embouchure de la rivière Thames do	100	00				
				3,293	11		
<i>Chippouais.</i>							
P. Bennett	Salaire comme percepteur, pour l'année 1861	1,000	00				
do	Loyer de bureau, pour	50	00				
do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour	16	41				
do	Pour payer les services de douaniers additionnels et leurs frais de voyages en 1861						
Charles Treble	Salaire comme préposé au débarquement, pour l'année 1861	41	06				
		500	00				
				1,607	47		
<i>Chifton.</i>							
W. Leggett	Salaire comme percepteur, pour l'année 1861	1,400	00				
do	Loyer de bureau	200	00				

do	Combustibles, papeterie, frais de port, télégram., commis addition., etc., do	161	39				
do	Pour les services d'un porte-faix,	120	00				
J. E. Fitch	Salaire comme inspecteur,	800	00				
E. A. Stott	do comme commis,	600	00				
H. B. Rogers	do comme préposé au débarquement	600	00				
G. Liddle	do	500	00				
J. Smeaton	do	500	00				
J. E. Cannon	do	500	00				
T. Magrath	Arrangés de salaire de 1859, comme allocation de 39 jours, à \$1 25 cts. par jour					\$48	75
do	Salaire comme préposé au débarquement, du 1er janvier au 30 avril, 120 jours, à \$1 25 cts. par jour					150	00
do	do préposé au débarquement, du 1er mai au 31 décembre 1861, à \$500 par année					333	33
John McDonald	do inspecteur à la traverse des chutes Niagara, pour l'année 1861	532	08				
do	Loyer de bureau pour l'année 1861	750	00				
		50	00			6,714	07
<i>Cobourg.</i>							
Henry Easton	Salaire comme collecteur, pour l'année 1861	1,200	00				
do	Loyer de bureau, à Cobourg, pour	100	00				
do	do Peterboro', pour	50	00				
do	do Grafton, pour	48	00				
do	Combustible, papeterie, frais de port, télégrammes, nettoyage de bureau, fourniture de bureau, frais de voyage, réparations, etc., à Cobourg, et aux ports de Peterboro' et Grafton, pour l'année 1861	234	30				
Wm. Benson	Salaire comme inspecteur, pour l'année 1861	900	00				
Thomas Fortye	do comme do à Peterboro', pour l'année 1861	875	00				
John Perkins	do comme préposé au débarquement,	500	00				
P. Gaul	do	500	00				
				4,407	30		
<i>Coborne.</i>							
W. Pring	Salaire comme collecteur, pour l'année 1861	200	00				
do	Combustible, papeterie, frais de port, frais de voyage, meubles de bureau, etc., pour l'année 1861	61	60				
John W. Vernor	Salaire comme inspecteur et commis, pour l'année 1861	400	00				
John S. Schofield	do comme préposé au débarquement, pour	200	00				
				801	60		
<i>Collingwood.</i>							
John McWatt	Salaire comme collecteur, pour l'année 1861	1,000	00				
do	Poêles et tuyaux, pour	11	50				
				1,011	50		
	<i>A reporter</i>			172,526	71	13,235,186	88

Déductions sur le Revenu des Douanes.—*Suite.*

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		DEDUCTIONS SUR LE REVENU DES DOUANES.—(Suite.)			
		<i>Report.</i>	1,011 50	172,526 71	13,235,186 88
		<i>Collingwood.</i> —(Suite.)			
	Peter Ferguson	Salaires comme inspecteur, pour l'année 1861	750 00		
	Brian Cosgrove	do comme sous-préposé au débarquement, pour l'année 1861, étant 365 jours à \$1.25 cts. par jour	456 25		
	W. D. Pollard	do do du 1er août jusqu'au 31 décembre 1861, 153 jours à \$1.25 cts. par jour	191 25	2,409 00	
		<i>Cornwall.</i>			
	R. K. Bullock	Salaires comme percepteur, pour l'année 1861	800 00		
	do	Loyer de bureau, pour do	60 00		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, loyer d'un hangar, etc., pour 1861	121 53		
		Pour le mettre en état de payer les dépenses de déménagement d'Alexander Begg et sa famille, et de ses meubles, du Port de Brockville à ce port, en 1860, y compris les dép. durant les trois mois qu'il a stationné à ce port...	100 68		
	James Armstrong	Salaires comme préposé au débarquement pour l'année 1861	400 00		
	John S. Bruce	do do	400 00		
	Donald Graham	do do	400 00		
	John Wilson	do do	400 00		
	Alex. Begg	do do	400 00		
	M. J. Anderson	do do du 1er janvier au 28 février 1861, à \$300 par année	50 00	3,132 21	
		<i>Cramahe.</i>			
	J. M. Merriman	Salaires comme percepteur, pour l'année 1861	600 00		
	do	Loyer de bureau pour do	80 00		
	do	Frais de voyage pour do	100 00	780 00	

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Credit.</i>			
	Thos. Cotton	Salaires comme percepteur pour l'année 1861	625 00		
	do	Loyer de bureau, pour do	80 00		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour do	43 57	748 57	
		<i>Dalhousie.</i>			
	Thomas Parke	Salaires comme percepteur, pour 1861	1,800 60		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, nettoyage de bureau, etc., pour 1861	123 52		
	do	Pour payer les services d'un messenger, do	180 00		
	James Lamb	Salaires comme inspecteur, pour l'année 1861	875 00		
	Andrew Murray	do préposé au débarquement, pour do	100 00		
	Wm. James	do do	400 00		
	John S. Clark	do do	200 00		
	Charles R. Ellis	do do	400 00		
	James Clark	do do	600 00		
	Wm. Walker	do do douanier, do	150 00		
	Robert Thompson	do do	200 00		
		Salaires de feu le percepteur R. Caley, du 1er mars au 30 avril 1860, plus 2 mois de gratification à ses orphelins	400 00	5,428 52	
		<i>Darlington.</i>			
	Anthony Dixon	Salaires comme percepteur pour l'année 1861	1,000 00		
	do	Loyer de bureau pour do	40 00		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, nettoyage de bureau, etc., pour do	49 73		
	Wm. Morecraft	Salaires comme préposé au débarquement, pour do	500 00	1,589 73	
		<i>Dover.</i>			
	Wm. H. Hignan	Salaires comme percepteur, pour 1861	875 00		
	do	Loyer de bureau, pour do	60 00		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, de voyage, télégrammes, etc., pour 1861	115 24		
	do	Partie des frais de déménagement de sa famille, etc., du port Stanley à celui-ci	19 64		
	do	Pour les frais de déménagement de R. Welch du port d'Oshawa à ce port	10 15		
	T. B. Barrett	Salaires comme préposé au débarquement et commis, pour 1861	625 00		
	Chas. M. Kelly	do do du 1er janvier au 28 février 1861, à \$500 par année	88 33		
		<i>A reporter</i>	1,788 36	186,614 74	13,235,186 88

Déductions sur le revenu des douanes.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		DEDUCTIONS SUR LE REVENU DES DOUANES.—(Suite.)			13,235,186 88
		<i>Report.</i>	1,788 36	186,611 74	
		<i>Dover.</i> —(Suite.)			
	Richd. Welch.....	Salaires comme préposé au débarquement et commis, du 1er octobre au 31 décembre 1861, à \$400 par année.....	100 00	1,888 36	
		<i>Dundas.</i>			
	W. B. Gwyn.....	Salaires comme percepteur, pour 1861.....	1,000 00		
	do	Loyer de bureau, pour do	100 00		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, taxes, etc., pour do	63 48	1,163 48	
		<i>Dunville.</i>			
	W. B. Sheehan.....	Salaires comme percepteur, pour 1861.....	500 00		
	do	Loyer de bureau, do	80 00		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, réparations, pour do	43 12		
	W. A. McCrae.....	Salaires comme percepteur en exercice, pour do	850 00		
	Jasper Murphy	do préposé au débarquement, do	500 00	1,973 12	
		<i>Elgin.</i>			
	Alex. McMillan.....	Salaires comme percepteur, pour 1861.....	125 00		
	do	Loyer de bureau, combustible, papeterie, pour do	72 00		
	do	Frais de port, do	8 37		
	Jas. Jellyman.....	Salaires comme douanier, do	75 00	280 37	
		<i>Fort Erie.</i>			
	R. Graham.....	Salaires comme percepteur, pour 1861.....	1,000 00		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, du 1er janvier au 30 juin 1861.....	86 88		

do	Services d'un commis et d'un douanier additionnels, et frais de voyage de et du 1er janvier au 30 juin 1861.....	37 50			
Orange Schryer.....	Salaires comme préposé au débarquement pour 1861.....	500 00			
do	do pour do	500 00			
do	do pour do	500 00			
do	do pour do	400 00			
do	do douanier pour do	200 00		3,224 38	
	<i>Genesque.</i>				
Wm. Robinson.....	Salaires comme percepteur pour l'année 1861.....	600 00			
do	Loyer de bureau pour do	80 00			
do	Combustible, papeterie, nettoyage de bureau, frais de voyage, etc., pour l'année 1861.....	156 10			
Edward Nutty.....	Salaires comme préposé au débarquement pour l'année 1861.....	250 00		1,086 10	
	<i>Goderich.</i>				
Samuel S. Walsh.....	Salaires comme percepteur, pour l'année 1861.....	800 00			
do	Loyer de bureau pour do	60 00			
do	do à Penetangore pour do	10 00			
do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour do	78 79			
J. B. O'Connor.....	Salaires comme préposé au débarquement pour do	500 00			
Richard McIntosh.....	do pour do	400 00			
W. D. Wilson.....	do do du 1er septembre au 31 décembre 1861 à \$400 par année.....	133 33		98	
	<i>Guelpi.</i>			1,2	12
Edward Caribew.....	Salaires comme percepteur, pour l'année 1861.....	600 00			
do	Loyer de bureau du 3 décembre 1860 au 2 décembre 1861.....	80 00			
do	Combustible, pap., frais de port, nettoyage de bureau, cotisation, taxes, "New York Spectator," etc., pour do	92 45			
W. P. Wilson.....	Salaires comme préposé au débarquement pour do	500 00		1,272 45	
	<i>Hamilton.</i>				
J. Davidson.....	Salaires comme percepteur, du 1er au 6 janvier 1861, à \$2,240 par année.....	36 80			
W. H. Kittson.....	do percepteur en exercice du 1er au 6 janvier 1861, à \$1,600 par année.....	25 80			
	<i>A reporter.</i>	62 60		199,485 12	13,235,186 88

Déduction sur le revenu des douanes.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ	A QUI PAYÉ	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		DÉDUCTION SUR LE REVENU DE DOUANE.—(Suite.)			13,235,186 88
		<i>Report.</i>		199,485 12	
		<i>Hamilton.</i> —(Suite.)			
	W. H. Kitson.....	Salaire comme percepteur, du 7 janvier au 31 décembre 1861 à \$2,600 par année.....	2,558 05		
	do.....	Loyer de bureau au Carré Wellington, pour l'année 1861.....	60 00		
	do.....	Services de commis et de préposés au débarquement additionnels pour l'année 1861.....	895 50		
		Combustible, papeterie, frais de port, nettoyage, frais de voyage, taxe de l'eau, gaz, bureau, réparations, annonces et dépenses contingentes aux ports extérieurs, etc., pour l'année 1861.....	2,058 82		
	Hector Munro.....	Salaire comme inspecteur à Galt pour do.....	1,000 00		
	Herbert Lennox.....	do sous-percepteur au Carré Wellington pour do.....	700 00		
	J. W. Mills.....	do Inspecteur pour do.....	1,200 00		
	Geo. B. Spencer.....	do Évaluateur pour do.....	1,000 00		
	Wm. Beatty.....	do Chef de bureau pour do.....	1,000 00		
	Jno. L. Smith.....	do 2d do pour do.....	700 00		
	C. R. M. Sewell.....	do 3d do pour do.....	550 00		
	Francis Shepherd.....	do do pour do.....	550 00		
	John Birs.....	do Commis dans le bureau de l'inspecteur pour do.....	550 00		
	John S. Amos.....	do Garde-cléfs pour do.....	600 00		
	Joseph Wetherall.....	do 1er préposé au débarquement pour do.....	500 00		
	Robert McDonell.....	do 2nd do pour do.....	500 00		
	M. J. Anderson.....	do do du 1er août au 31 décembre 1861 à \$390 par année.....	125 00		
	Wm. G. Munday.....	do do du 1er octobre au 31 déc. 1861 à \$500 par année.....	125 00		
	Thos. Clark.....	do do du 1er octobre au 31 déc. 1861 à \$500 par année.....	125 00		
	Jas. Royse Yilding.....	do do Sous-préposé au débarquement pour 1861.....	550 00		
	Wm. Agnew.....	do do Visiteur et emballer, pour 1861.....	375 00		
	Wm. Stevenson.....	do do Messager, pour 1861.....	375 00	16,159 97	

			1,200 00		
			100 00		
			102 87		
			750 00		
			600 00		
			500 00	3,252 87	
			1,840 00		
			1,039 69		
			1,000 00		
			800 60		
			750 00		
			500 00		
			750 00		
			600 00		
			500 00		
			500 00		
			300 00		
			375 00	9,454 69	
			400 00		
			30 00		
			9 96		
			200 00		
			200 00	839 96	
			1,200 00		
			280 00		
			1,430 00	229,192 61	
					13,235,186 88

Port Hope.

Salaire comme percepteur pour l'année 1861.....
 Loyer de bureau pour do.....
 Combustible, papeterie, frais de port, télégrammes, impressions, réparations, nettoyage de bureau, taxes, etc., pour do.....
 Salaire comme inspecteur pour do.....
 do do à Lindsay pour do.....
 do do comme préposé au débarquement pour do.....

Kingston.

Salaire comme percepteur pour l'année 1861.....
 Combustible, papeterie, frais de port, eau, gaz, nettoyage de bureau, réparations, meubles de bureau, pavillon de la douane, frais de justice, annonces, frais de voyages, pour l'année 1861.....
 Salaire comme inspecteur pour do.....
 do comme 1er commis, pour do.....
 do 2e commis, pour do.....
 do 3e do do.....
 do évaluateur, do.....
 do 1er préposé au débarquement, do.....
 do 2e do do.....
 do 3e do do.....
 do 4e do do.....
 do douanier du 1er janvier au 30 septembre 1861, à \$300 par année.....
 do messenger et paquet, pour l'année 1861.....

Kingsville.

Salaire comme percepteur pour l'année 1861.....
 Loyer de bureau, do.....
 Combustible, papeterie, frais de port, etc. do.....
 Salaire comme douanier do.....
 do do.....

London.

Salaire comme percepteur pour l'année 1861.....
 Loyer de bureau du 1er octobre 1860 au 30 juin 1861 à \$220; et du 1er juillet 1er juillet au 30 septembre à \$250 par année.....

A reporter......

Déductions sur le revenu des Douanes.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		DEDUCTIONS SUR LE REVENU DES DOUANES. (Suite.)	1,430 00	229,192 61	13,235,186 88
		<i>Report.</i>			
		<i>London.</i> —(Suite.)			
	J. B. Strathly.....	Combustible, papeterie, frais de port, télégrammes, nettoyage de bureau, annonces, frais de voyage, meubles de bureau, poêle et tuyaux, réparations, etc., et dépenses contingentes au port extérieur d'Ingersoll, pour l'année 1861.	273 34		
	D. Cameron.....	do do à Ingersoll do	300 00		
	D. Doty.....	do do commis do	625 00		
	W. W. Anstey.....	do do évaluateur do	750 00		
	R. Abbott.....	do do 1er préposé au débarquement do	600 00		
	J. Scanlan.....	do do 2e do do	500 00		
	R. Irvine.....	do do éclusier do	500 00		
	W. Barker.....	do do messenger, du 9 avril au 31 décembre 1861, à \$240 par année.....	174 52		
	Henry Boyd.....	do do douanier, du 1er février au 31 décembre 1861, à \$100 par année.....	91 67	6,244 53	
	Wm. Smith.....	<i>Montreal.</i>			
	D. Jones.....	Salaire comme percepteur, pour l'année 1861.....	400 00		
	do	Loyer de bureau pour do	60 00		
	do	Combustible, papeterie, etc do	21 50		
	do	Payé pour pension de Wells et Halseys étant à devoir à Prescott durant l'année 1861.....	47 00		
	I. B. Wells.....	Salaire du préposé au débarquement pour l'année 1861.....	300 00		
	T. Haley.....	do do douanier do	200 00		
		<i>Milford.</i>			
	F. W. Smith.....	Salaire comme percepteur, du 1er janvier au 28 février 1861, à \$600 par année.....	100 00		
	J. O'Brien Scully.....	do do 1er janvier au 31 décembre 1861, à \$650 par année.....	541 66	1,028 50	

do	do	Loyer de bureau, pour l'année 1861.....	72 00		
do	do	Combustible, papeterie, frais de port, do	14 14		
do	do	Payé pour les frais de transport de lui, de sa famille, et de ses meubles, depuis le port de Paris (H. C.) à celui-ci.....	43 10	770 90	
		<i>Morrisburgh.</i>			
Alex. McDonell.....	do	Salaire comme percepteur, pour l'année 1861.....	720 00		
do	do	Loyer de bureau, combustible, etc., à Morrisburgh, do	70 00		
do	do	do do Matilda, do	40 00		
do	do	Payé à Alex. Begg, pour frais encourus à la saisie d'une table de billard, etc., à Morrisburgh.....	5 75		
do	do	Payé à John Ormiston pour des services extra durant le permis d'absence du percepteur.....	160 00		
J. Ormiston.....	do	Salaire comme préposé au débarquement, pour l'année 1861.....	400 00		
H. McCullough.....	do	do do douanier, do	375 00	1,770 75	
		<i>Naponee.</i>			
E. A. Dunham.....	do	Salaire comme percepteur, du 1er janvier au 28 février 1861, à \$625 par année.....	104 16		
do	do	do do du 1er mars au 21 décembre 1861, à \$700 par année.....	583 33		
F. W. Smith.....	do	Loyer de bureau, pour l'année 1861.....	50 00		
do	do	Combustible, papeterie, frais de port, meubles de bureau, etc., do	49 62		
do	do	Payé pour les frais de transport de lui, de sa famille, et de ses meubles, du port de Milford à celui-ci.....	40 00		
do	do	do do Charles M. Kelly, du port Dover à celui-ci, en 1861.....	7 45		
J. D. Rob.....	do	Salaire comme préposé au débarquement, du 1er au 31 jan. 1861, à \$400 par année.....	33 33		
do	do	Arrérages de salaire du 1er janvier 1859 au 31 janvier 1861, à \$100 do	208 33		
C. M. Kelly.....	do	Salaire comme préposé au déb., du 1er mars au 31 déc. 1861, à \$500 do.....	416 67	1,492 89	
		<i>Newcastle.</i>			
F. Furncomb.....	do	Salaire comme percepteur, pour l'année 1861.....	500 00		
do	do	Loyer de bureau, do	20 00		
do	do	Papeterie et frais de port.....	2 53	522 53	
J. W. Taylor.....	do	Salaire comme percepteur, pour l'année 1861.....	1,000 00	241,022 71	13,235,186 88
		<i>A reporter.</i>	1,000 00		

Déductions sur le revenu des douanes.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		DEDUCTIONS SUR LE REVENU DES DOUANES.—(Suite.)			13,235,186 88
		<i>Report</i>	1,000 00	241,022 71	
		<i>Niagara.</i> —(Suite.)		2,344 83	
	J. W. Taylor	Loyer de bureau pour l'année 1861	120 00		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, télégrammes, etc., pour dq	24 83		
	Jno Hall	Salaires comme inspecteur do	700 00		
	R. G. Warren	do préposé au débarquement, do	500 00		
		<i>Oakville.</i>			
	R. K. Chisholm	Salaires comme percepteur, pour l'année 1861	875 00		
	do	Loyer de bureau do	90 00		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour do	44 60		
	Jos. Milbourne	Salaires comme préposé au débarquement et commis do	500 00	1,509 60	
		<i>Oshawa.</i>			
	Christopher Walsh	Salaires comme percepteur pour l'année 1861	625 00		
	do	Payé à J. D. Askin pour ses dépenses depuis le port Burwell jusqu'à celui-ci	6 23		
	R. Welch	Salaires comme préposé au débarquement du 1er janvier au 30 septembre 1861, à \$400 par année	300 00		
	J. D. Askin	do du 1er novembre au 31 décembre 1861, à \$500 par année	83 33	1,014 56	
		<i>Owen Sound.</i>			
	W. A. Stephens	Salaires comme percepteur, pour l'année 1861	600 00		
	do	Loyer de bureau, combustible, papeterie, etc., pour do	50 00		
	G. Ironsides	Salaires comme préposé au débarquement à Manitoulin, du 1er janvier au 31 août 1861 à \$200 par année	133 34	783 34	

		<i>Paris.</i>			
	A. N. Striker	Salaires comme percepteur, du 1er au 31 janvier 1861 à \$600 par année	75 00		
	F. H. Haycock	do du 1er mars jusqu'au 31 décembre 1861, à \$1000 par année	833 33		
	do	Papeterie, frais de port, télégrammes, etc., pour l'année 1861	32 50		
	do	Payé pour les frais du transport de lui, de sa famille et de ses effets, du port de Burwell à celui-ci, en 1861	68 05		
	J. O'Brien Scully	Salaires comme inspecteur, du 1er janvier au 25 février 1861, à \$550 par année	91 67		
	W. H. Van Ingen	do comme préposé au débarquement pour l'année 1861	500 00		
	W. D. Wilson	do du 1er mars au 31 août 1861, à \$400 par année	200 00	1,798 55	
		<i>Penetanceouchine.</i>			
	W. Simpson	Salaires comme percepteur, pour l'année 1861	300 00	300 00	
		<i>Pictou.</i>			
	J. D. Roblin	Salaires comme percepteur pour l'année 1861	625 00		
	do	Loyer de bureau do	60 00		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour do	24 50		
	do	Commission sur traites négociées à la banque, pour les années 1867 et 1858	34 01		
	J. P. Clute	Salaires comme préposé au débarquement, pour l'année 1861	400 00	1,143 51	
		<i>Prescott.</i>			
	A. Jones	Salaires comme percepteur, pour l'année 1861	875 00		
	do	Loyer de bureau, du 1er novembre 1860 au 31 octobre 1861	120 00		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, impressions, nettoyage de bureau, meubles	267 40		
	do	do bureau, papeterie, frais de justice, tuyaux, etc., pour l'année 1861	116 67		
	do	Pour le mettre en état de payer la différence du salaire de Geo. Twomley pendant que celui-ci agissait comme sous-percepteur, depuis octobre 1860, jusqu'en février 1861	163 95		
	do	do A. N. Striker, frais de transport de lui, de sa famille et de ses effets, du port de Napanee à celui-ci, en 1861	27 97		
	do	do J. D. Roblin, frais de transport de lui, de sa famille et de ses effets, du port de Napanee à celui-ci	1,077 09		
	A. N. Striker	Salaires comme percepteur agissant, depuis le 1er février jusqu'au 30 décembre 1861, à \$1,175 par année	66 67		
	G. Twomley	do commis, du 1er au 30 janvier 1861, à \$800 par année	2,714 75	249,917 10	13,235,186 88
		<i>A reporter</i>			

Déductions sur le revenu des douanes.—(Suite.)

EN VERTU DE LAQUELLE AUTORITÉ	A QUI PAYE	SERVICE	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		DEDUCTIONS SUR LE REVENU DES DOUANES.—(Suite.)			
		<i>Report</i>	2,714 74	249,917 10	13,235,186 88
		<i>Prescott</i> —(Suite.)			
Geo. Twomley.....		Salaire comme percepteur, du 1er février au 31 décembre 1861, à \$900 par année.....	825 00		
J. D. Roblin.....		do commis et préposé au débarquement, du 1er février au 31 décembre 1861, à \$500 par année.....	458 34		
W. Armstrong.....		do 1er préposé au débarquement pour l'année 1861.....	500 00		
W. Gerald.....		do 2 ^a	500 00		
		<i>Queenston</i>		4,998 09	
P. B. Clement.....		Salaire comme percepteur, pour l'année 1861.....	750 00		
do.....		Loyer de bureau.....	60 00		
do.....		do au pont suspendu.....	18 00		
do.....		Combustible, papeterie, frais de port, réparations, etc., do.....	56 90		
		Pour le mettre en état de payer les services des extra douaniers et les frais de leurs voyages durant do.....	159 50		
A. Shaw.....		Salaire comme inspecteur do.....	500 00		
S. Purdon.....		do préposé au débarquement do.....	500 00		
B. Wadsworth.....		do douaniers do.....	400 00		
		<i>Rondeau</i>		2,444 40	
H. Calder.....		Salaire comme percepteur pour 1861.....		500 00	
		<i>Rowan</i>			
C. St. George Yarwood.....		Salaire comme percepteur pour l'année 1861.....	875 00		
do.....		Loyer de bureau.....	36 00		
do.....		Combustible, papeterie, frais de port, nettoyage de bureau, poêle, réparation d'une chaloupe de la douane, etc., pour do.....	100 36		
				1,011 36	

		<i>Sarnia</i>			
Dennis C. O'Brien.....		Salaire comme percepteur, du 1er janvier au 31 octobre 1861, à \$1,000 par année.....	833 33		
do.....		Loyer de bureau, du 1er janvier au 31 septembre 1861, à \$150 par année.....	112 50		
do.....		Combustible, papeterie, frais de port, nettoyage de bureau, etc., et des dépenses contingentes dans le port extérieur de Moore, depuis do.....	92 27		
do.....		Pour le mettre en état de payer les services de douaniers extra et leurs frais de voyage depuis do.....	105 89		
do.....		Loyer de bureau au port extérieur de Moore, depuis do à do à \$30 par an.....	22 50		
do.....		Salaire comme inspecteur et percepteur agissant pour l'année 1861.....	600 00		
do.....		Loyer de bureau du 1er octobre au 31 décembre 1861, à \$150 par année.....	37 50		
do.....		do au fort extérieur de Moore, do do à do à \$20 par année.....	7 50		
do.....		Combustible, papeterie, frais de port, nettoyage de bureau, etc., et des dépenses contingentes dans le port extérieur de Moore, depuis do à do à \$30 par an.....	45 15		
do.....		Salaire comme préposé au débarquement pour l'année 1861.....	500 00		
do.....		do do.....	400 00		
do.....		do do.....			
		Moins la somme omise par le percepteur.....	452 20	3,208 84	
		<i>Saugeen</i>			
William Keith.....		Salaire comme percepteur pour l'année 1861.....	500 00		
do.....		Loyer de bureau, combustible, etc., do.....	50 00		
		<i>Sault Ste. Marie</i>			
Joseph Wilson.....		Salaire comme percepteur pour l'année 1861.....	500 00		
do.....		Loyer de bureau.....	40 00		
do.....		do à Bruce Mines.....	40 00		
do.....		do etc. à do du 1er mai au 30 déc. do.....	27 41		
do.....		Reparations de chaloupes, frais de port, etc., durant l'année 1861.....	12 74		
do.....		Frais de voyage pour une visite au port de Bruce Mines do.....	48 50		
do.....		Salaire comme préposé au débarquement de Bruce Mines do.....	500 00		
do.....		do do du 1er janvier au 11 avril 1861, à \$300 par année.....	83 50		
do.....		do do du 1er avril au 31 décembre 1861, à do.....	225 00		
do.....		do do du 1er septembre au 31 décembre 1861, à \$200 par année.....	66 67		
		<i>Stanley</i>		1,543 82	
Matthew Child.....		Salaire comme percepteur, du 1er janvier au 31 mars 1861, à \$200 par année.....	10 00		
do.....		Loyer de bureau du 15 décembre 1860 au 15 mars 1861, à \$40.....			
		<i>A reporter</i>	4,00 00	264,173 61	13,235,186 88

Déductions sur le revenu des douanes.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		DEDUCTIONS SUR LE REVENU DES DOUANES.—(Suite.)			
		<i>Report.</i>			
		<i>Stanley.</i> —(Suite.)			
Matthew Child		Combustible, frais de port, nettoyage de bureau, louage de chevaux, télégrammes, etc., du 1er janvier au 31 mars 1861.	4,00 00	264,173 61	13,235,186 88
J. Hemphill		Salaires comme inspecteur pour l'année 1861	18 02		
do		Loyer de bureau, du 15 mars au 15 décembre 1861 à \$40 par année.	750 00		
do		Combustible, papeterie, frais de port, commis <i>extra</i> , annonces, télégrammes, frais de voyage, nettoyage de bureau, etc. du 1er avril au 31 déc. 1861.	30 00		
Charles Fraser		Loyer, combustible, etc., pour le port extérieur de St. Thomas, pour l'année 1861.	124 85		
M. McKenzie		Salaires comme inspecteur pour le port de Bruce	75 00		
		do préposé au débarquement	600 00		
		do	500 00		
		<i>Stratford.</i>			
W. Watson		Salaires comme percepteur, pour l'année 1861		2,407 87	
do		Loyer de bureau	800 00		
do		Combustible, papeterie, frais de port, assistant-commiss, etc.	40 00		
J. Powell		Salaires comme préposé au débarquement, du 1er tout au 31 décembre 1861, à \$400 par année.	47 59		
		do	144 44		
		<i>Toronto.</i>			
R. Spence		Salaires comme percepteur pour l'année 1861.		1,032 03	
do		Combustible, papeterie, frais de port, eau, annonces, assurances, nettoyage de bureau, meubles de bureau, impressions, réparations etc.	2,600 00		
do		Pour le mettre en état de payer les gardiens des clefs et les préposés aux arrivages	992 16		
T. C. Scott		Salaires comme inspecteur	5,345 25		
J. McCarroll		do assistant	1,400 00		
G. Henderson		Salaires comme commis	1,400 00		
J. Woodhouse		do	1,000 00		
O. B. MacKay		do	800 00		
A. Munro		do	1,000 00		
		do	600 00		

J. Douglas	do	do	600 00		
C. Ross	do	do	600 00		
D. Delamere	do	do	600 00		
A. Macpherson	do	do	1,000 00		
J. P. Dunn	do	évaluation,	800 00		
T. McCarthy	do	Salaires comme chef des préposés au débarquement	500 00		
H. Sinclair	do	do préposés au débarquement,	500 00		
H. D. Wilson	do	do	500 00		
J. Dorothy	do	do	500 00		
J. G. Longworth	do	do	500 00		
W. H. Whitehead	do	do	600 00		
J. Stitt	do	garde-clefs,	500 00		
R. G. A. Paton	do	do	91 65		
R. Knott	do	do	375 00		
W. McKay	do	do		23,304 07	
		<i>Trenton.</i>			
A. Macaulay	do	Salaires comme percepteur, pour l'année 1861.	400 00		
do	do	Loyer de bureau	72 00		
do	do	Combustible, papeterie, frais de port, etc.	48 16		
		<i>Wallaceburgh.</i>			
John Bell	do	Salaires comme percepteur, pour l'année 1861.	625 00		
do	do	Loyer de bureau	40 00		
do	do	do à la pointe Baby	20 00		
do	do	do à Somers,	20 00		
do	do	Combustible, papeterie, frais de port, meubles de bureau, nettoyage, etc.	47 78		
do	do	Dépenses encourues à chercher les marchandises de contrebande.	15 12		
J. Montan	do	Salaires comme préposé au débarquement et sous-percepteur pour 1861.	600 00		
W. Gurd	do	do	300 00		
		<i>Whitby.</i>			
W. Warren	do	Salaires comme percepteur pour 1861.	750 00		
do	do	Loyer de bureau	40 00		
do	do	Frais de port	82 00		
R. Brennan	do	Salaires comme préposé au débarquement	500 00		
F. F. Pole	do	do	500 00		
		<i>A reporter.</i>		1,790 82	
				294,896 46	13,235,186 88

Déductions sur le revenu des douanes.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	DEDUCTIONS SUR LE REVENU DES DOUANES.—(Suite.)	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Report</i>		294,896 46	13,235,186 88
		<i>Windsor.</i>			
	J. F. Biliot.....	Salaires comme percepteur, pour 1861.....	1,400 00		
	do	Loyer de bureau pour do	200 00		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, télégrammes, etc., pour l'année 1861.....	142 22		
	do	Pour le mettre en état de payer les services d'un messenger pour do	78 00		
		do do des douaniers en sus et leur frais de voyage durant l'année 1861.....	65 88		
	W. Morton.....	Salaires comme inspecteur pour do	800 00		
	P. H. Morin.....	do do à Sandwich, do	600 00		
	M. Cowan.....	do do comme proposé au débarquement et commis do	600 00		
	J. Dennison.....	do do do	500 00		
	J. L. Marentelle.....	do do do	500 00		
	J. Clarke.....	do do do	500 00		
	T. Perkins.....	do do do	500 00		
	A. R. Macgregor.....	do do do	500 00		
	C. B. Battley.....	do do do	400 00		
	J. Richardson.....	do do do	400 00		
		do do do	150 00		
		<i>Woodstock.</i>		6,886 10	
	J. Charles.....	Salaires comme percepteur, pour l'année 1861.....	900 00		
	do	Papeterie, impressions, frais de port, etc., pour do	23 47		
		<i>Items divers.</i>		923 47	
	T. Worthington.....	Pour frais de voyage, visite des ports.....	698 80		
	do	do do des postes de douaniers, durant 1861.....	130 00		
	do	Gratification de 3 mois de salaire à la veuve du défunt proposé au débarquement, à port Sarnia, H. McNaughton.....	93 75		
	R. S. M. Bouchette.....	Balance due pour ses services comme commissaire rapporteur du commerce entre le Canada et les États-Unis et l'opération du traité de réciprocité.....	244 00		

Robt Campbell.....	Pour impressions.....	6,579 48
S. B. Foote.....	do	3,639 88
E. R. Frechette.....	do	1,271 22
A. Côté.....	do	2,000 00
Derbshire et Desbarats.....	do	3,722 97
do	et papeterie.....	364 50
do	Abonnements à la Gazette Officielle pour les percepteurs de douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1862.....	273 62
Paterson et Harrison.....	Pour livres blancs, etc., fournis à la douane de Québec.....	1,413 58
H. S. Scott.....	Pour services professionnels, etc., en 1860.....	90 40
A. Schwieger.....	Pour salaires et frais de voyage comme douanier spécial du 2 octobre 1860 au 30 septembre 1861.....	1,507 00
C. T. Walcott.....	Loyer du terrain de la maison de douane aux sauvages de St. Régis, pour 1860 et 1861.....	30 00
Duvernay Frères.....	Chiffre des annonces.....	98 52
Armstrong et Benedict.....	Annouces dans le Herald et l'Advertiser.....	90 56
J. F. Brousseau.....	Publication d'avis publics dans le Courrier de Canada, entre août 1859 et le 25 juillet 1861.....	93 02
J. G. Clayton.....	Agent de M. M. Hall et cie., New York, pour 36 abonnements au New York Spectator, pour une année finissant le 30 juin 1861.....	174 28
Hon. Sidney Smith.....	Frais de port.....	196 28
J. R. Nash.....	Annouces.....	117 80
do	Certaines dépenses contingentes de la branche des douanes, au bureau de l'inspecteur-général.....	1,243 79
H. L. O'Connor.....	Gratification à la veuve C. O'Connor, proposé au débarquement, par ordre du ministre des finances, le 27 décembre 1861.....	200 00
	<i>Droits remis.</i>	24,273 54
D. Shaw.....	Remise de droits pour les articles d'équipement de la compagnie de carabiniers volontaires de Kingston.....	36 63
J. Patterson.....	do do uniformes de la compagnie de carabiniers volontaires de Toronto.....	29 10
J. H. Bellerose.....	do do milice volontaire de Laval.....	8 12
J. F. Smith.....	do do artillerie volontaire de Dundas.....	17 50
Horne, Blais et Co.....	do do les bardes impertées pour la cavalerie de Québec No. 2.....	59 64
R. S. Service.....	do do à A. Williamson, pour les draps pour la compagnie de carabiniers volontaires de Stratford.....	42 68
J. W. Dunscomb.....	do do à P. Brunel, sur des matériaux de construction navale.....	1,152 30
do	do do à H. Dubord, do	459 12
do	do do à H. Dinning, do	1,476 70
	<i>A reporter</i>	3,281 79
		326,929 57

Déductions sur le revenu des douanes.—(Suite.)

MR VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	cts.	\$ cts.	cts.
		DEDUCTIONS SUR LE REVENU DES DOUANES.—(Suite.)	3,281 79	826,929 57	12,235,186 88
		Report.....			
		Droits remis.—(Suite.)			
J. W. Dunscomb.....	Dts. remis à H. Baldwin, Valin et Dugal, sur les matériaux de constr. navale.		1,552 98		
do	do	P. Valin do do	746 83		
do	do	W. Cotman do do	347 22		
do	do	J. H. Oliver, J. E. Gingras, et J. & J. Simpson do do	3,098 68		
do	do	H. Baldwin do do	987 96		
do	do	J. Gilmore do do	387 16		
do	do	N. Ross, J. E. Gingras, et P. J. Labbé do do	2,139 11		
do	do	W. G. Russell do do	2,252 63		
do	do	J. P. Abbey do do	201 81		
do	do	J. Norris do do	284 99		
do	do	D. Knox do do	72 64		
do	do	Baxter & Galloway do do	196 70		
do	do	D. Chisholm do do	167 52		
do	do	J. C. Esten do do	8 34		
do	do	D. Chalmers do do	9 70		
do	do	C. M. Johnson do do	7 20		
do	do	B. C. Adams et J. Johnson do do	61 32		
do	do	V. Every et Rumballdo do do	346 20		
do	do	H. Wyatt do do	153 05		
do	do	Hibbard et Cie, pour matériaux employés dans la fabrication de souliers de caoutchouc exportés en Europe	89 85		
J. Fraser.....	New Carlisle, pour rembourser certains droits payés sur des effets de consommation depuis le 1er janvier 1861		406 56		
J. J. Fox.....	Amherst, do do		495 35	17,245 59	
		Au port de Bayfield.....	00 80		
		do Belleville.....	23 86		
		do Brantford.....	3 24		
		do Brockville.....	54 66		
		do Burwell.....	6 65		
		do Bytown.....	48 10		
		do Clifton.....	272 93		

do	Coaticook.....	1 40			
do	Cobourg.....	13 21			
do	Colborne.....	44 46			
do	Collingwood.....	10 00			
do	Credit.....	40 00			
do	Dalhousie.....	87 86			
do	Dundee.....	2 90			
do	Fort Erie.....	9 85			
do	Freleighsburg.....	00 30			
do	Gananoque.....	4 65			
do	Goderich.....	12 90			
do	Guelph.....	127 32			
do	Hamilton.....	1,757 25			
do	Hope.....	11 07			
do	Kingston.....	59 77			
do	London.....	352 90			
do	Montréal.....	12,680 67			
do	Napanee.....	23 56			
do	Oshawa.....	31 00			
do	Paris.....	4 00			
do	Picton.....	26 10			
do	Prescott.....	87 46			
do	Québec.....	1,036 36			
do	Sarnia.....	18 00			
do	Sault Ste. Marie.....	1 16			
do	Stantead.....	0 75			
do	Stratford.....	6 42			
do	Toronto.....	2,339 83			
do	Woodstock.....	24 89			
	Déductions totales sur le revenu des douanes.....		19,226 28		363,401 44
	ACCISE.				
	Commission et frais de voyage des différents inspecteurs du revenu dans la province du Canada, à compte de l'accise perçu applicable au fonds consolidé pour l'année 1861		24,475 13		
Wm. Murphy.....	Salaire comme inspecteur à Essex, du 1er janvier au 30 novembre 1861, à \$1,600 par année.....	1,466 63			
do	Frais de voyage en inspection des divisions du revenu dans le Haut et le Bas-Canada.....	600 00			
do	Pour frais encourus dans l'affaire S. Hibbert.....	53 27			
	et pour payer les dépenses de A. Dixon.....	2 00			
	A reporter.....	2,119 90	24,475 13		13,598,588 32

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Z. Chartré		Montant du contrat pour la fourniture de poids de mesure étalon à certaines divisions du revenu	2,119 90	24,475 13	13,598,688 32
J. B. Mercier		Compte de frais de transport à la prison de Québec de trois personnes convaincues d'avoir vendu des liqueurs sans licence	1,828 80		
J. Lewis		Percepteur intérimaire, port de Montréal, remise de droits à Messrs. W. Dow et Cie., et J. Fraser, Montréal, sur spiritueux exportés	34 80		
T. Boutillier		Remise de droits à R. H. Hamilton pour C. B. Jarvis, sur eaux-de-vie exportées en Europe de Montréal	718 88		
do		Remise de droits payés par J. Fraser sur 41,270 gallons de spiritueux exportés	18 78		
		do à Hiram Walker, port Windsor, sur whiskey exporté de la province	2,476 20		
		do à James Fisher, port de Kingston, sur liqueurs fermentées exportées de la province	85 68		
		Total, accise	22 20	7,304 74	31,779 87
Sidney Staith		DEPARTEMENT DES POSTES. Dépenses courantes des postes pendant l'année 1861			442,521 19
William Pring		DEDUCTIONS SUR LE REV. DES TRAV. PUBLICS. Canal Welland. Salario como percept. des péages à Port Colborne pour 1861			
do		Papeterie, frais de port, frais de voyage pour opérer les dépôts, combustible, meubles de bureau, etc., pour l'année 1861	1,400 00		
do		Frais de déménagement du port de Hamilton à ce port en 1861	136 50		
			63 50		

John W. Verner		Salario como percept. des péages à Port Colborne, pour 1861	625 00		
Jas. S. Schofield		do do	300 00		
John S. Clark		do percepteur des péages à Port Dalhousie, pour 1861	1,000 00	2,625 00	
do		Combustible, papeterie, nettoyage de bureau, etc., do	131 08	1,131 08	
William Turner		Salario como percept. des péages à Port Maitland, pour 1861	500 00		
do		Loyer de bureau pour 1861	100 00		
do		Combustible, papeterie, frais de poste, télégrammes, etc., do	67 65	667 65	
Jabez Amsden		Salario como percepteur intérimaire à Port Dunville, do	750 00		
do		Loyer de bureau pour 1861	60 00		
do		A Samuel Amsden, ancien percepteur, total des comptes contingents pour 1856, 1857 et 1858	173 30		
Andrew Murray		Salario como percept. des péages à Port Robinson, pour 1861			
Thomas Parke		Salario como percepteur des péages à Port Ste. Catherine, pour 1861	450 00		
T. H. Caley		Salario de feu le percepteur Caley, du 1er mars au 30 avril 1860, à \$400 par an, outre une gratification de deux mois à ses orphelins	132 33	583 33	
		Total, perception		6,610 36	
Thos. Hewitt		Pour le mettre en mesure de payer les gages des éclusiers, etc., sur ce canal, du 1er décembre 1860 au 30 novembre 1861	36,611 28		
		Total, entretien		36,611 28	
Thos. Adams		Pour le mettre en mesure de payer pour les réparations du canal Welland, du 1er décembre 1860 au 30 novembre 1861	8,141 71		
A. Murray		do do	89 01		
H. H. Collier		do do	881 06		
W. J. et J. McCalla		do do	1,187 67		
Peter Gibbons		do do	46 67		
P. et J. Phelps		do do	2,027 56		
C. J. Phelps		do do	92 32		
C. Yale		do do	1,432 14		
C. Demare		do do	514 57		
		A reporter	14,412 71	48,221 64	14,072,889 38

Déductions sur le revenu des travaux publics.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		DEDUCTIONS SUR LE REVENU DES TRAVAUX PUBLICS.—(Suite.)	14,412 71	43,221 64		14,072,889 38
		Report.....				
		Canal Welland.—(Suite.)				
L. Shickluna.....		Réparations au canal Welland, du 1er décembre 1860, au 30 novembre 1861.....	395 32			
J.J. Miller.....		do	789 08			
J. Johnston.....		do	40 34			
A. Asher.....		do	740 94			
J. Pen.....		do	56 98			
W. Beatty.....		do	59 79			
J. Grenville.....		do	50 59			
L. McCallum.....		do	200 24			
J. Rae.....		do	43 01			
J. O. Connor.....		do	69 09			
J. & J. Abbey.....		do	74 02			
		Total, réparations.....	16,932 11			
		Items divers.				
Comp. du Gaz de Ste. Catharine et Welland.....		Pour gaz fourni au canal, pour 1860.....	3,010 30			
H. Lemmon.....		Pour annonces au sujet du service de remorquage dans le "Brantford Courier".....	24 30			
S. B. Foote.....		Pour annonces dans le "London Prototype".....	162 00			
		Total, Canal Welland.....		3,196 60		63,350 35
		CANAUX DU ST. LAURENT.				
		Canal Beauharnois.				
George Ellis.....		Salaire comme percepteur des péages pour 1861.....	750 00			

do		Combustible, papeterie, frais de port, etc., do	39 09	789 09		
		Total, frais de perception.....				
George Ellis.....		Pour le mettre en état de payer les gages des éclusiers, etc., du 1er décembre 1860, au 30 novembre 1861.....	8,941 99			
J. Matthewson et fils.....		Huile fournie.....	352 22			
		Total, entretien.....	9,294 21			
Geo. Ellis.....		Pour le mettre en état de payer pour des réparat. faites en 1861.		6,482 56		16,365 86
		Total, Canal Beauharnois.....				
		Canal de Cornwall.				
D. Phelan.....		Salaire comme percepteur des péages pour 1861.....	600 00			
do		Combustible, papeterie, frais de port, etc., do	30 69			
do		Total, frais de perception.....		630 69		
J. Matthewson et fils.....		Pour le mettre en état de payer les gages des éclusiers, etc., du 1er décembre 1860, au 30 novembre 1861.....	8,192 95			
C. Garth.....		Fourniture d'huile.....	539 76			
		Lampes do	142 00			
		Total, entretien.....		8,874 71		
D. Phelan.....		Réparations durant l'année expirée le 30 novembre 1861.....	3,113 22			
Morland, Watson et fils.....		Fourniture de différents articles pour les rép. durant l'an. 1861.	411 25			
		Total, réparations.....		3,524 47		
		Total, Canal de Cornwall.....				13,929 87
		Canal de Williamsburgh.				
Alex. McMillan.....		Salaire comme percepteur de péages pour l'année 1861.....	750 00			
Jas. Jollyman.....		do comme douanier.....	375 00			
		Total, frais de perception.....		1,125 00		
		A reporter.....		1,125 00		14,072,889 38

Déductions sur le revenu des travaux publics. — (Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		DEDUCTIONS SUR LE REVENU DES TRAV. PUBLICS. — (Suite.)				
		<i>Report</i>	881 81			14,072,889 38
		<i>Canal Chambly</i> — (Suite.)				
	John Brennan.....	Salaire comme sous-percepteur à St. Jean, pour l'année 1861.....	720 00			
	do	Combustible, pap., frais pour faire des dépôts, etc., pour do.....	32 47			
		Total, frais de perception.....		1,634 28		
	Thos. Hewitt.....	Pour le mettre en état de payer les gages des éclusiers, etc., du 1er décembre 1860 au 30 novembre 1861.....	5,792 18			
	J. Mathewson & fils.....	Fourniture d'huile.....	332 64			
		Total, entretien.....		6,124 82		
	Thos. Hewitt.....	Pour le mettre en état de payer pour les réparations faites à ce canal pour l'année expirée le 30 novembre 1861.....	6,351 42			
		Total, réparations.....		6,351 42		
		Total, Canal Chambly			14,110 52	
		<i>Canal Rideau et Ottawa.</i>				
	Thos. Hewitt	Pour le mettre en état de payer les gages des éclusiers, etc., du 1er décembre 1860 au 30 novembre 1861	16,414 45			
	J. Mathewson & Son	Fourniture d'huile.....	88 75			
		Total, entretien.....		16,503 20		
	Thos. Hewitt	Pour le mettre en état de payer les réparations au canal de l'Ordonnance, durant l'année expirée le 30 novembre 1861	2,781 34			
	do	Salaires et frais de voyage pour mars et avril 1861.....	345 81			
	do	Frais de voyage en février et en novembre 1861.....	141 45			

M. Gingan & Carroll.....	Ouvrage fait à l'écluse de la batture "White Horse".....	392 05			
M. Kelly.....	Réparations faites à la levée des rapides de Burnett.....	503 25			
	Total, réparations.....		4,160 90		
	<i>Items divers.</i>				
Compagnie du Grand Tronc.....	Fr t d'un engin et de pompes de Port Hope et Kingston.....	78 60			
J. Bealy	Annouces dans le "Toronto Leader".....	23 81			
R. S. Cassels	C. Guild, pour annonces dans le "Comm al Balletin," fe-mage de lots hydrauliques.....	34 84			
Parsons & Finney.....	Annouces diverses se rattachant au louage de lots hydrauliques	36 27			
	do	do	31 32		
H. Lemmon.....	do	90 14			
Duverney et frère.....	Paiement d'annonces.....	359 08		654 06	
T. Trudeau.....	Total, Canal Rideau et Ottawa.....			21,318 16	
	<i>Canal de Carillon et Grenville.</i>				
Thos. Hewitt.....	Pour le mettre en état de payer les gages des éclusiers, du 1er décembre 1860 au 30 novembre 1861.....	3,933 92			
J. Mathewson & Son.....	Fourniture d'huile.....	21 88			
	Total, entretien.....		3,955 80		
Thos. Hewitt.....	Pour le mettre en état de payer pour réparations faites, du 1er décembre 1860 au 30 novembre 1861.....	3,191 48			
do	Salaires et frais de voyage pour le mois de février 1861.....	148 40			
	Total, réparations.....		3,339 88		
	Total, Canal Carillon et Grenville			7,295 68	
	<i>Ecluse de Ste. Anne.</i>				
John Barrett.....	Salaires comme percepteur pour l'année 1861	625 00			
	<i>A reporter</i>	625 00			
				181,406 67	14,072,889 38

Déductions sur le revenu des travaux publics—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		DÉDUCTIONS SUR LE REVENU DES TRAVAUX PUBLICS.—(Suite.)				
		<i>Report.</i>	671 37	12,821 10.	188,033 23	14,072,889 38
		<i>Glissoires d'Ottawa.—(Suite.)</i>				
	N. S. Blasdell.....	Réparations durant l'année 1861.....	761 84			
	W. G. LeRoy.....	do.....	316 19			
	M. Holt.....	do.....	151 80			
	N. Burwash.....	do.....	152 26			
	D. MacFarlane.....	do.....	149 55			
	M. Connell et Jolicoeur.....	do.....	169 57			
	W. Mason & fils.....	do.....	95 95			
	Workman & Griffin.....	do.....	725 89			
	Levi Young & Cie.....	do.....	307 60			
	W. Thompson.....	Réparations à la glissoire Joachim, durant l'année 1861.....	115 62			
	M. Holt, senr.....	do Mountain, do.....	83 05			
	W. G. LeRoy.....	do do Calumet, do.....	155 45			
	G. Rochester.....	do do pont de Burnstown, do.....	156 71			
	do.....	Construction de jetées à Burnstown et sur la riv. Madawaska.....	151 91			
	Moses Aubrey.....	Réparations faites aux maisons de station de High Falls et de Ragged Shute, rivière Madawaska.....	2,358 14			
	J. Harvey.....	do faites à Arnprior et à la jetée du lac des Chats.....	1,042 80			
	R. White.....	do de brèche aux travaux de Petewawa.....	350 63			
	J. P. Bostwick.....	Bois fourni pour l'estacade No. 2, travaux de Petewawa.....	157 80			
	do.....	Réparations faites à la glissoire et à l'écluse de Petewawa.....	407 35			
		Total, réparations.....	8,481 48			
	D. Graham.....	Pour ann. de la mise en vente du chemin du Portage du Fort.....		56 09		
		Total, glissoires d'Ottawa.....			21,358 67	
	H. R. Symmes.....	<i>Glissoires du St. Maurice.</i>				
		Pour le mettre en état de payer les gages des sous-maîtres des glissoires, du 1er décembre 1860 au 30 novembre 1861.....	6,449 05			

E. Normand.....	Pour différence de salaire entre \$300 et \$410 par année, en 1857 et 1858.....	238 33				
J. F. Gaudet.....	Balance pour inspection des glissoires aux Grays, etc., en juillet, août, octobre et novembre 1856.....	50 00				
C. H. Godby.....	Services comme percepteur, depuis 1856 jusqu'au 31 décembre 1861.....	300 00				
	Total, frais d'entretien.....		7,037 38			
H. R. Symmes.....	Pour réparations en 1861.....	91 42				
E. Normand.....	Pour réparations.....	407 94				
Mullolland & Baker.....	Pour chaînes fournies.....	351 08				
	Total, réparations.....		850 44			
	Total, glissoires de St. Maurice.....			7,887 82		
	<i>Glissoires du Saguenay.</i>					
D. Boulaquet.....	Pour payer les salaires du surintendant et de l'assistant, du 1er décembre 1860 au 30 novembre 1861.....	664 04		664 04		
	Total, frais d'entretien.....			289 89		
	Réparations en mars et avril 1861.....					
	Total, glissoires du Saguenay.....				953 93	
	<i>Pont suspendu de l'Union.</i>					
J. Mosup.....	Salario comme gardien des barrières du 1er janvier au 15 sep- tembre 1861, à \$300 par année.....	212 50				
J. Quin.....	do do du 16 septembre au 31 décembre à do.....	87 50				
do.....	Dépenses contingentes pour 1861.....	11 25				
	Total des frais de perception.....			311 25		
D. Graham.....	Pour réparations en 1861.....	955 10				
N. S. Blasdell.....	Pour réparations do.....	568 79				
J. Skead.....	do do.....	90 65				
	Total pour réparations.....			1,614 54		
	Total, Pont suspendu de l'Union.....				1,925 79	
	<i>A reporter.</i>					14,072,889 38
					220,159 44	

Déductions sur les Travaux Publics.—(Suite.)—Territorial.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		DEDUCTIONS SUR LES TRAVAUX PUBLICS.—(Suite.)				14,072,889 38
		<i>Report</i>				220,159 44
		<i>Items divers.</i>				
	W. Quick.....	Salaire comme maître du Havre de la Presqu'île, pour l'année 1861.....	300 00			
	J. S. McCuaig.....	do inspecteur des taux de péage sur les canaux, du 24 avril au 31 décembre 1861, à \$2,000 par an.....	1,372 17			
	do	Comme frais de voyage.....	629 18			
	Thos. Parke.....	do do encourus, et gratification accordée à lui et au commis pour s'être enquis des différends existant à Port Colborne.....	71 50			
		<i>Droits remboursés.</i>				2,372 85
	T. Macklem, Trésorier.....	Montant de péages dus à la municipalité de Chippawa pour 1860.....	1,062 08			
	W. Pring.....	Pour faire face aux réclamations non payées pour remise de 90 par cent sur les péages du canal Welland en 1860.....	2,000 00			
		A Port Colborne, canal Welland.....	51,694 11	3,062		
		do Dunnville, do.....	13 58			
		do Maitland, do.....	1,169 20			
		do Ste. Catherine do.....	403 61			
		Au canal Lachine.....	132 05	53,412 55		
		Total des droits remis.....			56,474 63	
		Total des déductions sur les revenus des travaux publics.....				279,006 92

RECAPITULAT O .	
Frais d'entretien.....	122,670 43
Réparations.....	71,522 84
Dépenses de perception.....	21,806 84
Péages remboursés.....	56,474 63
Items divers.....	6,532 18
	\$279,006 92
DEDUCTIONS SUR LE REVENU TERRITORIAL.	
<i>Arpentages—Est.</i>	
Pour arpentage du township de Aberford.....	1,744 26
do Armand.....	1,497 58
do Polette et Turcotte.....	2,835 37
do Matane.....	1,439 41
do Tourville.....	2,028 44
do Christie et Duchesnay.....	320 00
do Onslow et Bristol.....	512 64
do Pontefract.....	1,980 78
do Shenley et Tring.....	459 72
do Baskatonge.....	4,094 42
do Nouvelle.....	349 80
do Patapédia.....	400 00
do Donerville et Asuapmonchougan.....	800 00
do Garneau et Casgrain.....	1,473 59
do Fournier.....	100 00
do Panet et Rolette.....	1,922 54
do Lafontaine.....	1,196 06
do Delisle.....	300 00
do Morin.....	1,149 77
do Allyn.....	1,300 00
do Spaulding.....	2,502 50
do Doncaster.....	487 90
do Horn et Litchfield.....	496 73
do Lytton.....	240 00
do Daquam.....	2,470 26
do Langevin.....	250 00
do Paton.....	250 00
do Bowman.....	80 00
<i>A reporter</i>	32,681 77
	14,351,896 30

Déductions sur le Revenu Territorial.—(Suite.)

MONTANT DE CHACUNE AUTORITÉ.		A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Arpentages—Est—(Suite.)</i>					
		<i>Report</i>					
		Arpentage du township de Adstock.....		32,681 77			14,351,896 30
		do Gosford et Rockmont.....		160 00			
		do chemin du Port Daniel.....		200 00			
		do chemin du St. Maurice.....		514 34			
		do chemins de Hereford et Auckland.....		974 84			
		do chemins Hampden et Mégantic.....		103 55			
		do chemins Asnapmonchougan.....		301 58			
		do lot A., 1er rang du Cap Rostier.....		500 00			
		do lots du chemin Arago.....		30 60			
		do village de Metabedon.....		265 28			
		do chemin de Matapedia.....		62 20			
		do chemin Taché.....		444 00			
		do chemin de L'Anse à Gile.....		612 30			
		do Certains isles.....		591 79			
		do chemin de ligne du Bassin de Gaspé.....		44 00			
		do New Richmond.....		33 00			
		do chemin de Malbaie, Gaspé.....		845 15			
		do Matane, front de la seigneurie.....		37 00			
		do chemin de ligne de Lingwick.....		3 50			
		do chemin de Dillon et Marston.....		106 34			
		do St. Germain.....		200 00			
		do chemin de Matapedia.....		750 00			
		do township de Caxton (partie).....		240 00			
		do chemin d'Aylmer et Gayhurst.....		240 00			
		do chemin Viger (partie).....		120 00			
		do che. de colonisation de Wolfstown.....		489 01			
		do certains lots à Tadoussac.....		9 90			
		do Wakefield et Portland (ligne dans).....		55 00			
		do chemins à Ottawa.....		68 00			
		do chemin de ligne de Roxmount.....		140 00			
		do chemin de St. Urbain.....		400 00			
		do chemin de ligne de Etchemin.....		60 00			
		do		105 60			
		do		425 59			

J. Trudel	do	chemin St. Tite.....	28 00			
J. Lafont	do	chemin de la Rivière du Loup.....	6 20			
J. N. Verge	do	chemin Matapedia.....	21 50			
E. J. Harkin	do	limites de bois du St. Maurice.....	42 92			
F. Tatu	do	Roux.....	56 70		41,969 66	
<i>Arpentages—Ouest.</i>						
J. S. Dennis.....	Pour arpentage du township de Rama.....					
G. A. Stewart.....	do	Somerville.....	1,561 00			
E. H. Kertland.....	do	Bangor, Redcliffe, etc.....	333 43			
A. B. Perry.....	do	Kaladar.....	4,831 95			
J. S. Harper.....	do	Miller.....	2,936 24			
H. O. Wood.....	do	Alice (partie de).....	1,084 97			
J. A. Snow.....	do	Palmerston.....	353 25			
H. A. F. McLeod.....	do	Cashel.....	3,206 52			
J. W. Fitzgerald.....	do	Chandos et Cardiff (ligne limi- trophe).....	3,497 98			
do	do	Anstruther.....	980 65			
William Lough.....	do	Cavendish.....	70 54			
E. Booth.....	do	Kitley (limite Est de).....	400 00			
J. F. Gibbs.....	do	Olden.....	118 01			
C. G. Hanning.....	do	Rose et Lefroy.....	987 71			
M. Deane.....	do	Dalton.....	4,631 65			
C. Brady.....	do	Hindon.....	2,666 05			
do	do	Sherborne.....	2,545 21			
W. H. Deane.....	do	Macaulay.....	400 00			
J. P. Vansittart.....	do	Brunel.....	400 00			
E. R. T. Usher.....	do	Glamorgan.....	800 00			
R. Gilmour.....	do	Stephenson.....	2,400 00			
R. G. Forrest.....	do	Sherwood.....	400 00			
H. O. Wood.....	do	Lyndoch.....	400 00			
J. A. Snow.....	do	Clarendon.....	400 00			
J. J. Haslett.....	do	Monteagle.....	1,618 57			
J. F. Gibbs.....	do	Oso.....	1,801 00			
W. Murdoch.....	do	Oakley.....	3,220 45			
L. A. Russell.....	do	Mattawan.....	400 00			
R. J. Burns.....	do	Royde.....	1,638 50			
R. Hamilton.....	do	Richards et Hagarty.....	3,400 00			
G. L. Rykert.....	do	Ridout.....	400 00			
C. Unwin.....	do	Spragge et Salter (augmenta- tion de).....	2,000 00			
J. S. Dennis.....	do	lot 10, rue Queen, Toronto.....	12 00			
<i>A reporter.....</i>						
				50,295 68	41,969 66	14,351,896 30

Déductions sur le Revenu Territorial.—(Suite.)

A QUI PAYE.	S E R V I C E.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
	<i>Report</i>		142,171 73		14,351,396 30
	<i>Scrp—Bolton et Magog.</i>				
Différentes personnes.....	Montant racheté durant l'année 1861.....		88,612 00		
	<i>Scrp pour terres et Compensation.</i>				
Différentes personnes.....	Montant racheté durant l'année 1861.....		28,226 20		
	<i>Commissions aux agents.</i>				
Différents agents	Somme payée aux agents dans le Bas-Canada.....	3,958 19			
do	do do dans le Haut-Canada.....	16,844 60			
	<i>Perception des ventes du clergé.</i>				
Allan McJean.....	Salaire comme agent	1,200 00			
do	Déboursés	380 43			
	<i>Frais de port des agences.</i>				
Différentes personnes.....	Montant des frais de port, Bas-Canada.....	93 10			
do	do Haut-Canada.....	1,776 29			
	<i>Annonces de la couronne.</i>				
Différentes personnes.....	Somme payée pour annonces, Bas-Canada.....	5,571 88			
do	do Haut-Canada	5,248 59			
	<i>Déboursés généraux.</i>				
John Bradshaw.....	Différents déboursés de bureau.....	1,806 63			
Différentes personnes.....	Abonnement à des journaux.....	368 08			
Compagnie du télégraphe.....	Télégrammes durant l'année 1861.....	1,285 37			
William Spragg.....	Dépenses pour service spécial.....	947 50			
			10,820 47		

P. M. Partridge.....	do	440 00
W. F. Whitcher	do	720 08
E. A. Généreux.....	do	346 00
F. T. Judah.....	do	159 00
J. C. Tarbutt	do	265 00
J. V. Gale.....	do	62 25
T. Hector.....	do	40 00
G. G. Dunlevie.....	do	36 55
W. F. Collins.....	do	266 19
E. T. Fletcher.....	do	186 83
J. W. Bridgland.....	do	697 25
A. Russell.....	do	57 10
J. Morkill.....	do	147 00
A. J. Taylor.....	do ouvrage en sus dans le département.....	60 00
J. W. Bridgland.....	do	60 00
A. Kirkwood.....	do	60 00
F. Norton.....	do	60 00
J. Tolmie.....	do	70 00
W. F. Collins.....	do	50 50
W. E. Collins.....	do	40 00
J. D. Dugal.....	do	41 00
De Verd Fisher.....	do	54 00
E. A. Généreux.....	do	124 50
L. D. Lemoine.....	do	77 00
D. C. Macédoie.....	do	49 00
Jeremiah Alley, junr.....	do	495 50
J. Devine.....	do	108 00
D. A. Grant.....	do	31 00
G. G. Dunlevie.....	do	14 50
L. A. Robitaille.....	do	60 00
E. Fox.....	do	52 50
W. F. Whitcher.....	do	132 50
E. Cayley.....	do	50 25
Jeremiah Alley, senr.....	do	126 00
G. R. Cowper.....	do	135 00
William Ford.....	do	173 50
J. V. Gale.....	do	229 50
Rae Smith.....	do	3,575 09
do	Impression de cartes du Canada.....	404 40
do	Copies des cartes d'Outaouais et Huron.....	13 50
S. R. Miller.....	Cartes du Nouveau Brunswick.....	22 13
W. C. Scott.....	Frais d'express pour cartes géographiques.....	20 00
S. P. Bauset.....	Tracé du chemin de Mégantic.....	20 00
H. Rowsell.....	Abonnement, Upper Canada Law Reports.....	12 50
do	do "Common Pleas Reports".....	
	<i>A reporter</i>	14,681 94
		294,043 01
		14,351,396 30

Déductions sur le revenu territorial.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Débourrés généraux.—(Suite.)</i>			294,043 01	14,351,896 30
		<i>Report.....</i>	14,681 94			
	H. Rowsell.....	Abonnement, <i>Queen's Bench Reports</i>	10 00			
	do	do <i>Robinson's Digest</i>	23 00			
	do	do <i>Queen's Bench and Chancery Reports</i>	31 00			
	do	Impression de reçus de banque.....	183 25			
	J. G. Joseph.....	Réparations à un chronomètre.....	10 00			
	C. Barnard.....	Vente de terres par encan.....	5 00			
	George Fisher.....	Allocation au lieu de loyer.....	168 00			
	D. S. Ballantyne.....	Plan d'une carte pour le gouvernement.....	78 00			
	William Quinn.....	Balancé de compte pour des échantillons de bois.....	153 48			
	William Gibbard.....	Inspection des mines dans le C. O. en 1860 et 1861.....	683 42			
	L. A. Dubord.....	Frais de voyage à Shawenegan.....	5 00			
	J. O. Chabot.....	Enregistrement du cautionnement Laporte.....	1 20			
	J. Barron.....	do D. McWilliam.....	1 60			
	E. Fox.....	Dépenses pour la distribution des cartes du Canada en Irlande.	46 84			
	William Drum.....	Cabinet sculpté pour S. A. R. le prince de Galles.....	145 00			
	J. N. Vergé.....	Dépenses pour les émigrants.....	10 00			
	William Gibbard.....	Frais de voyage à Québec—inspection des mines.....	139 10			
	Charles Widder.....	Annonce d'agence.....	7 10			
	Wakefield et Coy.....	Commission—vente de terres.....	66 80			
	J. C. Reeves.....	Vues photographiques.....	30 00			
	J. Laurin.....	Copies de titres seigneuriaux.....	15 10			
	P. C. Barron.....	Vente de terres par encan.....	5 00			
	T. F. Gibbs.....	Carte de Kingston.....	15 00			
	J. Musson et Cie.....	Fourniture de divers articles de bureau.....	23 00			
	G. Matthews.....	Carte lithographiée.....	167 00			
	T. J. Walsh.....	Commis surnuméraire—branche des bois et forêts.....	96 00			
	C. Duberger.....	Enregistrement des cautionnements des agents.....	1 25			
	A. F. Potter.....	Instruments d'arpenteurs.....	75 00			
	L. O. Arcand.....	Plans de certains lots.....	11 30			
	C. Widder.....	R. Pinkerton—services—agence de Huron.....	443 00			
	C. E. Holwell.....	Papeterie pour la branche des pêcheries.....	63 00			
	G. H. Cherrier.....	Copies de l'almanach des adresses de Québec.....	12 00			
	E. P. Watson.....	Vente de terres par encan.....	5 00			

Charles Gamon.....	Frêt au Fort Williams.....	3 00
E. T. Fletcher.....	Inspection d'arpentages—frais.....	200 00
A. J. Russell.....	Inspection de chemins de colonisation, Est.....	50 00
F. Chassé.....	Pour copier les arpentages de Holland.....	90 00
J. McDonell.....	Signification d'avis.....	30 00
Gillespie & Cie.....	Compte d'impressions.....	800 00
Seeker Brough.....	Frais de justice, Steers vs. Cayley.....	536 96
A. Russell.....	Copie du plan de C. Brady.....	20 00
S. T. Evans.....	Carte de Prescott et Russell.....	13 50
J. Moylan.....	Compté d'impressions.....	200 00
Joseph Bouchette.....	L'usage de sa carte.....	400 00
L. A. Robitaille.....	Enregistrement du cautionnement de Verges.....	2 00
S. T. A. Evans.....	Frais de voyage.....	8 00
F. Jones.....	Indem. pour perte de temps causée par la susp. d'un arpentage	600 00
A. H. Caussin.....	Enregistrement du cautionnement de A. Daly.....	1 50
J. Lessard.....	Domaine de la couronne, Ringbolt.....	56 00
O. B. Kemp.....	Frais encourus pour la vente de terres.....	67 75
James Bird.....	Tracé de plans.....	18 00
Henry Rose.....	Papeterie, etc.....	67 30
Wakefield & Cie.....	Vente de terres.....	60 00
R. Farley.....	Frais de voyage.....	8 00
Walter Crawford.....	Frais de voyage, vente de terres.....	10 50
Joseph Wilson.....	Papeterie, etc.....	12 15
J. Alexander.....	Frais de voyage, vente de terres.....	21 77
G. M. Roche.....	do do.....	10 50
J. F. Gaudet.....	Salaire et dépenses pour l'expédition du Labrador.....	344 00
	Moins—Com. sur le service des terres du clergé et des écoles.....	20,612 06
		314,655 07
		91,696 87
	<i>Items divers.</i>	
George Harrison.....	Remise sur un lot dans Minto.....	22 20
J. Davidson.....	do Westmeath.....	68 00
C. Foite.....	do Tecumseth.....	399 50
J. Moore.....	do Culross.....	15 60
J. Montgomery.....	do Alwick.....	177 71
Isabelle Clark.....	do Howick.....	60 60
J. T. Elliott.....	do Warwick.....	16 00
J. B. Mignon.....	do Clarence.....	7 00
A. Donough.....	do Plantagenet.....	1 60
J. Armstrong.....	do Fenelon.....	58 17
Jane Cline.....	do Clarendon.....	80 00
	<i>A reporter.....</i>	906 38
		222,958 20
		14,351,896 30

Déductions sur le Revenu Territorial.—(Suite.)

A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
	<i>Report</i>			6,772 73	235,867 21
	<i>Territoire du Bas Ottawa.</i>				
Charles E. Belle.....	Salaire comme agent.....	1,200 00			
J. C. Coursolle.....	do commis.....	500 00			
Charles E. Belle.....	Déboursés, frais de voyage, etc.....	693 32		2,393 32	
	<i>Territoire d'Ontario.</i>				
Joseph F. Way.....	Salaire comme agent.....	1,440 00			
do.....	Déboursés, frais de voyage, etc.....	678 78			
J. A. Macinnis.....	Salaire comme commis.....	602 25		2,721 03	
	<i>Territoire, Huron et Supérieur.</i>				
A. W. Powell.....	Salaire comme agent.....	1,200 00			
F. W. Stayner.....	do commis.....	500 00			
A. W. Powell.....	Déboursés, frais de voyage, etc.....	925 06		2,625 06	
	<i>Territoire St. François.</i>				
G. G. Naglo.....	Salaire comme agent.....	1,200 00			
do.....	Déboursés, frais de voyage, etc.....	911 06		2,111 06	
	<i>Territoire du St. Maurice.</i>				
A. Dubord.....	Salaire comme agent.....	1,200 00			
do.....	Déboursés, frais de voyage, etc.....	878 18			
W. Lamb.....	Services pendant quatre mois comme commis.....	133 00		2,211 18	
	<i>Territoire du Bas St. Laurent.</i>				
Charles T. Dubé.....	Salaire comme agent.....	700 00			
do.....	Déboursés, frais de voyage, etc.....	154 06		854 06	

EN VERTU
DE QUELLE
AUTORITE.

George Duberger.....	<i>Territoire du Saguenay.</i>	1,200 00		1,450 27	
do.....	Salaire comme agent.....	250 27			
	Déboursés, frais de voyage, etc.....				
Charles Dawson.....	<i>Territoire de Madawaska.</i>	1,000 00		1,232 26	
do.....	Salaire comme agent.....	232 26			
	Déboursés, frais de voyage, etc.....				
J. R. Verge.....	<i>Territoire de la Baie des Chaleurs.</i>	600 00		796 20	
do.....	Salaire comme agent.....	196 20			
	Déboursés, frais de voyage, etc.....				
	<i>Agence de Québec.</i>				
McLean Stewart.....	Salaire comme percepteur de droits sur les bois.....	1,800 00			
J. M. O'Leary.....	Salaire comme commis.....	950 00			
William O'Kane.....	do do pendant 7 mois.....	200 00			
McLean Stewart.....	Déboursés de bureau.....	300 00		3,250 00	
	<i>Items divers.</i>				
J. B. Normand.....	Pour compter le bois, estacades du St. Maurice.....	80 00			
William Quinn.....	Services spéciaux en Europe.....	1,969 07			
S. J. Shaw.....	Remise des droits sur les bois.....	42 37			
J. Dufresne.....	do do.....	25 00			
William Robison.....	do do.....	45 83			
M. E. Tobin.....	do do.....	20 65			
Edmund Deedes.....	do do.....	31 75			
Dunn & Home.....	do do.....	80 00			
John Supple.....	do do.....	46 15			
John Foran.....	do do.....	27 85			
James Patton, Jr.....	do do.....	10 92			
R. C. Hanson.....	Remise de rente foncière.....	20 00			
Harrison Knowles.....	do do.....	94 25			
John Emerson.....	do do.....	10 00			
J. & S. Glasier.....	do do.....	10 00			
S. V. Larue.....	Salaire du 30 juin au 10 septembre 1857.....	138 08			
do.....	Droits sur les bois portés à son débit et non encore perçus.....	694 00			
J. F. Way.....	Frais de voyage de mai 1854 jusqu'en décembre 1860.....	496 12			
Charles Dawson.....	Déboursés en 1859, pièces justificatives perdues au bureau de poste.....	123 20			
J. Rodgers.....	Garde-bois en 1855.....	68 00			
	<i>A reporter</i>	4,033 24		26,417 17	235,867 21
					14,351,896 30

Déductions sur le revenu territorial.—(Suite.)—Saisies.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Items divers.—(Suite.)</i>					
		<i>Report.....</i>	4,033.24		26,417 17	235,867 21	14,351,896 30
	J. Myers.....	Garde-bois en 1855.....	60.96				
	Upper Canada College.....	Droits sur les bois perçus.....	145.45				
	A. J. Russell.....	Services en sus et frais de voyage.....	221.66				
	Robitaille & Vanfelson.....	Traduction du rapport de M. Quinn sur le commerce des bois.....	100.00				
	A. Painchaud.....	Tracé des limites de bois.....	15.00		4,576 31	30,993 48	
		<i>Terres de l'artillerie</i>					
	W. E. Coffin.....	Déboursés pour le trimestre expiré le 21 décembre 1860.....			3,092 45		
	do.....	do pour neuf mois expirés le 30 septembre 1861.....			6,586 12		
	Powell & Druck.....	Mémoire de frais.....			677 01		
	J. S. Dennis.....	Règlement d'arpentage.....			40 00		
	do.....	Compte des terres de l'artillerie, Ottawa.....			136 47		
	W. F. Coffin.....	Taxes sur les terres de l'artillerie, Toronto.....			39 56		
	do.....	Erreur commise dans les déboursés en juin, 1859.....			71 63		
		Total.....				10,643 24	277,503 93
		RECAPITULATION.					
		Perceptions, &c.....			\$147,854 03		
		Arpentages.....			119,006 66		
		Terres de l'artillerie.....			10,643 24		
		Total.....			\$277,503 93		

D E D U C T I O N S S U R L E S S A I S I E S.				
	<i>Port d'Amherst.</i>			
J. J. Fox.....	Son pourcentage comme percepteur et sa part comme officier saisissant.....		8 47	
	<i>Port d'Amherstburgh.</i>			
Edmund Anderson.....	Son pourcentage comme percepteur et frais de saisies.....	43 54		
John Hamilton et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	471 51	515 05	
	<i>Port de Belleville.</i>			
W. F. Meudell.....	Frais de saisies.....	5 18		
H. Van Allen.....	Sa part comme officier saisissant.....	57 58	62 76	
	<i>Port de Brantford.</i>			
David Curtis, Jr.....	Son pourcentage comme percepteur et frais de saisies.....	5 43		
do.....	Sa part comme officier saisissant.....	22 83	28 26	
	<i>Port de Brockville.</i>			
E. Webster.....	Son pourcentage comme percepteur et frais de saisies.....	50 76		
A. Stewart et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	193 51	244 27	
	<i>Port Burceell.</i>			
E. A. Durham.....	Frais de saisies.....	0 28		
J. D. Askin.....	Sa part comme officier saisissant.....	3 56	3 84	
	<i>Port de Bytown.</i>			
Duncan Graham.....	Son pourcentage comme percepteur et frais de saisies.....	4 60		
Alex. Hency.....	Sa part comme officier saisissant.....	37 76	42 36	
	<i>A reporter.....</i>		905 01	14,629,400 23

Déductions sur les saisies.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Report</i>		905 01	14,629,400 23
		<i>Port de Chatham.</i>			
	W. Cosgrove.....	Son pourcentage comme percepteur et frais de saisies.....	4 20		
	A. Hill et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	53 27	57 47	
		<i>Port de Chippewa.</i>			
	P. Bennett.....	Son pourcentage comme percepteur et frais de saisies.....	13 62		
	do et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	132 50	146 12	
		<i>Port de Clifton.</i>			
	Wm. Leggett.....	Son pourcentage comme percepteur et frais de saisies.....	130 27		
	J. C. Fitch et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	808 34	938 61	
		<i>Port de Coaticook.</i>			
	Jas. Thompson.....	Son pourcentage comme percepteur et frais de saisies.....	117 62		
	C. O'Connor et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	163 71	281 33	
		<i>Port de Cornwall.</i>			
	R. K. Bullock.....	Son pourcentage comme percepteur et frais de saisies.....	26 15		
	A. Begg et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	113 06	139 21	
		<i>Port du Coteau du Lac.</i>			
	P. E. Watier.....	Son pourcentage comme percepteur et frais de saisies.....	9 81		
	do.....	Leur part comme officiers saisissants.....	110 97	120 78	

		<i>Port de Dover.</i>			
	W. H. Higan.....	Son pourcentage comme percepteur, et frais de saisies.....	45 19		
	T. B. Barrett et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	104 14	149 33	
		<i>Port de Dundee.</i>			
	E. D. Phillips.....	Son pourcentage comme percepteur et frais de saisies.....	62 34		
	T. Barry et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	176 69	239 03	
		<i>Port de Fort Erié.</i>			
	R. Graham.....	Son pourcentage comme percepteur et frais de saisies.....	1 51		
	M. O'Donohoe et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	19 14	20 65	
		<i>Port de Freleighsburgh.</i>			
	A. Kemp.....	Son pourcentage comme percepteur et frais de saisies.....	4 34		
	G. W. Wells.....	Sa part comme officier saisissant.....	26 78	31 12	
		<i>Port de Hamilton.</i>			
	W. H. Kitson.....	Frais de saisies.....	37 17		
	John W. Mills.....	Sa part comme officier saisissant.....	251 48	288 65	
		<i>Port de Kingston.</i>			
	W. B. Simpson.....	Frais de saisies.....	2 20		
	E. McColl et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	16 77	18 97	
		<i>Port de Kingsville.</i>			
	Jas. King.....	Son pourcentage comme percepteur et frais de saisies.....	2 31		
	do.....	Sa part comme officier saisissant.....	22 46	24 77	
		<i>Port de Lacolle.</i>			
	Thos. Gordon.....	Son pourcentage comme percepteur et frais de saisies.....	5 28		
	A. Holden.....	Sa part comme officier saisissant.....	43 64	48 92	
		<i>A reporter</i>		3,409 97	14,629,400 23

Déductions sur es saisies. — (Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	SERVICE	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Report</i>		3,409 97	14,629,400 23
		<i>Port de London.</i>			
	J. B. Strahy.....	Son pourcentage comme percepteur et frais de saisies.....	43 48		
	D. Cameron et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	192 79	286 27	
		<i>Port de Montréal.</i>			
	D. Jones.....	Son pourcentage comme percepteur et frais de saisies.....	2 23		
	do et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	28 50	30 73	
		<i>Port de Montréal.</i>			
	T. Bouthillier.....	Frais de saisies.....	76 42		
	John Lewis et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	183 17	259 59	
		<i>Port de Morrisburgh.</i>			
	Alex. McDonell.....	Son pourcentage comme percepteur et frais de saisies.....	40 01		
	John Ormiston et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	157 18	197 19	
		<i>Port de Napanee.</i>			
	F. W. Smith.....	Son pourcentage comme percepteur et frais de saisies.....	1 90		
	H. A. Dunham et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	10 76	12 66	
		<i>Port de New Carlisle.</i>			
	John Fraser.....	Son pourcentage comme percepteur.....	390 00		
	do.....	Sa part comme officier saisissant.....	4,939 98	5,329 98	

		<i>Port de Newcastle.</i>			
	F. Farncomb.....	Percentage comme percepteur et frais de saisies.....	16 61		
	do.....	Sa part comme officier saisissant.....	81 27	97 88	
		<i>Port de Paris.</i>			
	A. N. Striker.....	Percentage comme percepteur et frais de saisies.....	2 63		
	do.....	Sa part comme officier saisissant.....	19 99	22 62	
		<i>Port de Phillipsburgh.</i>			
	J. Henderson.....	Percentage comme percepteur et frais de saisies.....	7 16		
	G. W. Wells et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	57 41	64 57	
		<i>Port de Potten.</i>			
	F. T. Parker.....	Percentage comme percepteur et frais de saisies.....	75 00		
	J. C. Tuck et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	283 27	358 27	
		<i>Port de Prescott.</i>			
	A. N. Striker.....	Percentage comme percepteur et frais de saisies.....	205 29		
	G. Twomley et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	1,251 66	1,456 95	
		<i>Port de Québec.</i>			
	J. W. Duncomb.....	Frais de saisies.....	11 97		
	T. Lambert et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	57 74	69 71	
		<i>Port de Queenston.</i>			
	P. C. Clement.....	Percentage comme percepteur et frais de saisies.....	4 29		
	D. Wadsworth et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	29 68	33 97	
		<i>A reporter</i>		11,580 36	14,629,500 23

Déductions sur les saisies.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	SERVICE	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Report</i>			14,629,400 23
		<i>Port de Russelltown.</i>			
	Robert Rodgers	Percentage comme percepteur et frais de saisies.....	27 16		
	D. McMillan et autres.....	Leur part comme officiers saisissants	242 90		
		<i>Port de Servia.</i>			270 06
	D. C. O'Brien et J. Scully.....	Percentage et frais de saisies	35 21		
	J. Scully et autres	Leur part comme officiers saisissants	224 40		
		<i>Port de Stanstead.</i>			259 61
	C. Ballock.....	Percentage comme percepteur et frais de saisies.....	137 04		
	J. Mullins et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	322 42		
		<i>Port de Sutton.</i>			459 46
	B. Seaton.....	Percentage comme percepteur et frais de saisies	3 89		
	Asa Frary	Sa part comme officier saisissant	24 90		
		<i>Port de Toronto.</i>			28 79
	Robert Spence.....	Frais de saisie.....	113 64		
	T. C. Scott et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	1,326 78		
		<i>Port de Whitley.</i>			1,440 42
	Wm. Warren	Frais de saisie.....	8 00		
	do	Sa part comme officier saisissant	32 00		
					40 00

		<i>Port de Windsor.</i>			
	J. F. Elliot.....	Percentage comme percepteur et frais de saisies.....	29 67		
	W. Merton et autres.....	Leur part comme officiers saisissants	272 22		
		Total, déductions sur les saisies		301 89	14,380 59
		FRAIS DE PERCEPTION DES FONDS SPECIAUX.			
		<i>Taxe sur les passagers.</i>			
		Alloc. comme percep. des douanes, Québec, louage de chaloupe et autres serv.....		1,000 00	
	J. W. Dunsmomb	<i>Fonds des honoraires, 12 Vic. Caps. 63 et 64.</i>		92 00	
	Procureurs de comté.....	Commission sur perceptions		1,300 00	
		<i>Fonds d'emprunt municipal—Haut et Bas-Canada.</i>			
	L. F. Dufresne.....	Une année de salaire pour tenir les livres de ce fonds.....		159 62	
		<i>Société des Avocats.</i>			
	Procureurs de comté.....	Commission sur perceptions.....	92 00		
	Patterson et Harrison.....	Frais de perception de dettes du greffier des assises.....	67 62		
		<i>Fonds des Municipalités—Canada Ouest.</i>			
	Terres de la Couronne	Commission sur perception.....	59,609 84		
	Diverses personnes.....	Remises sur terres.....	282 61		
	do	Honoraires pour émission de licences.....	16 00		
	Township de Rench.....	Loyer appliqué.....	110 75		
		<i>Fonds des Municipalités—Canada Est.</i>			
	Terres de la Couronne.....	Commission sur perception		60,019 20	
				5,305 19	
		<i>A reporter</i>		67,966 01	14,645,780 82

Frais de perception des fonds spéciaux.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Report</i>		07,966 01	14,643,780 82
		<i>Fonds des écoles de grammair du Haut-Canada.</i>			
	Terres de la Couronne.....	Commission sur perceptions.....	4,302 13		
	John Richardson.....	Remise sur un lot dans Bedford.....	70 00	4,372 13	
		<i>Fonds d'éducation supérieure du Bas-Canada.</i>			
	J. B. Varin.....	Une année de salaire comme agent général.....	1,800 00		
	do.....	Commission sur perceptions.....	148 16		
	do.....	Allocation pour bureau.....	40 00		
	Louis Panet.....	Commission sur perceptions.....	897 54		
	do.....	Déboursés.....	111 75		
	L. Guillet, Junr.....	Commission sur perceptions.....	9 04		
	do.....	Déboursés.....	48 68		
	Guillet et Lottinville.....	Commission sur perceptions.....	69 03		
	do.....	Déboursés.....	40 90		
	Shérif de Quebec.....	Frais in re Stewart vs Lee.....	160 84		
	do.....	Frais in re Queen vs. Lee.....	275 17	3,601 11	
		<i>Fonds des écoles communes.</i>			
	Terres de la Couronne.....	Commission sur perceptions.....	22,318 87		
	A. W. Powell.....	Honoraires sur licences émises.....	011 00		
	W. Piper.....	Remise sur un lot dans Turnbury.....	35 60		
	O. McClary.....	do do.....	42 00	22,407 47	
	Desbarats et Dorbshire.....	Impressions, etc.....	421 40		

J. Starke & Cie.....	Impressions, &c.....	5 00		
J. M. Creighton.....	do.....	3 50		
J. et S. Blackburn.....	do.....	10 00		
Rowell et Ellis.....	do.....	6 00	445 90	
	<i>Terres des Sauvages—Droits sur les bois.</i>			
Crown Lands.....	Commission sur perceptions.....	70 84		
Licenses des sauvages.....	Honoraires sur licences émises.....	1 00		
A. W. Powell.....	do do.....	5 00	76 84	
	Total, frais de perception des fonds spéciaux.....			98,869 46
	RECAPITULATION.			
	Porté au compte du fonds consolidé.....	1,092 00		
	Porté au compte des avances.....	1,459 62		
	Porté au compte du fonds des dépôts.....	96,317 84		
		\$98,869 46		\$14,742,650 28
	AJOUTEZ— Le montant porté au compte de l'administration de la justice, H. C., page 86, la somme versée par les procureurs de comté à même les honoraires perçus étant de.....			
	Au lieu de.....		40,826 77	184 00
			40,642 77	
	Total, dépenses en 1861.....			\$14,742,834 28

NOTE.—L'état No. 12 se trouvant composé avant que l'état des items des dépenses imprévues eût été finalement complété, la distribution de la dépense des différents services tels que portés au compte du fonds consolidé n'est pas toujours correcte. Lorsqu'il y a différence, il faut suivre la distribution de l'état No. 3, qui est exacte.

JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU D'AUDITION,
Quebec, Février 1862.

No. 13.

TABLEAU des honoraires de justice perçus par les divers PROCUREURS de COMTÉ dans le HAUT-CANADA, en vertu des Statuts Refondus du H. C., chap. 20 (actes 8 Vict. chap. 13, et 13 et 14 Vict., chap. 53), pour l'année expirée le 31 décembre 1861, avec indication des salaires payés à même ic eux, pour 1861, et du surplus des honoraires déposés durant la même période.

	COMTÉS.		RECETTES.				DEPENSES.			
	des honoraires.		Total net des honoraires.		Total des warrants.		Salaires payés.		Surplus des honoraires déposés.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Brant	1,111	03	938	60	1,861	40	2,800	00		
Carleton	2,046	91	1,808	64	1,591	36	3,400	00		
Elgin	708	55	589	82	2,210	18	2,800	00		
Essex	456	94	274	18	1,725	82	2,000	00		
Frontenac, Lennox et Addington	2,868	47	2,536	36	1,263	64	3,800	00		
Grey	736	03	570	86	2,229	14	2,800	00		
Haldimand	617	48	460	28	1,539	72	2,000	00		
Halton	635	81	469	25	1,530	75	2,000	00		
Hastings	1,616	79	1,356	35	1,443	65	2,800	00		
Huron et Bruce	1,522	80	1,235	02	1,364	98	2,600	00		
Kent	706	87	568	60	1,831	40	2,400	00		
Lambton	660	97	507	98	1,492	02	2,000	00		
Lanark et Renfrew	1,610	75	1,402	76	997	24	2,400	00		
Leeds et Grenville	2,065	45	1,758	84	1,041	16	2,800	00		
Lincoln	1,142	62	963	61	1,436	39	2,400	00		
Middlesex	1,745	28	1,507	82	2,292	18	3,800	00		
Norfolk	956	74	761	31	1,238	69	2,000	00		
Northumberland et Durham	3,074	50	2,732	85	2,067	15	4,800	00		
Ontario	1,746	75	1,538	37	1,261	63	2,800	00		
Oxford	1,002	60	827	98	1,972	02	2,800	00		
Perth	959	90	797	64	1,402	36	2,200	00		
<i>A reporter</i>	27,993	24	23,607	12	33,792	88	57,400	00		

No. 13.—(Suite.)

COMPTES.	MONTANT BRUT DES HONORAIRES.		MONTANT NET DES HONORAIRES.		TOTAL DES WARRANTS.		SALAIRES PAYÉS.		SURPLUS DES HONORAIRES DÉPOSÉS.			
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.		
<i>Report.</i>												
Peterboro' et Victoria.....	27,993	24	23,607	12	33,792	88	57,400	00				
Prescott et Russell.....	1,740	76	1,527	90	872	10	2,400	00				
Prince Edward.....	438	98	253	33	1,746	67	2,000	00				
Simcoe.....	632	52	450	32	1,549	68	2,000	00				
Stormont, Dundas et Glengarry.....	1,315	03	1,092	03	1,707	97	2,800	00				
Waterloo.....	2,585	87	2,273	29	526	71	2,800	00				
Welland.....	897	58	715	67	2,084	33	2,800	00				
Wellington.....	633	96	500	46	1,499	54	2,000	00				
Wentworth.....	2,039	79	1,768	21	1,031	79	2,800	00				
York et Peel.....	2,234	41	1,992	42	1,807	58	3,800	00				
	7,110	14	6,646	02	953	98	7,600	00				
Total	47,622	28	40,826	77	47,573	23	88,400	00				
RÉCAPITULATION.												
Chiffre total des honoraires.....	\$	cts.	\$	cts.	Chiffre total des salaires.....						\$	cts.
do mandats.....	40,826	77	47,573	23							88,400	00
	\$88,400	00		00							\$88,400	00

JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU D'AUDITION,
Québec, février 1862.

No. 14.

ÉTAT du montant des honoraires reçus par certains officiers attachés à l'administration de la justice dans le Bas-Canada, et des paiements faits à iceux durant l'année 1861, en vertu des actes 13 et 14 Vic., chap. 19, et 20 Vic. chap. 44.

N O M S .	Honoraires reçus durant l'année expirée le 31 décembre 1861.	Paiements de salaires, etc., pour l'année ex- pirée le 31 décembre 1861.		Déficit des honoraires sur les paiements.		Excédant des honoraires sur les paiements		
		\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	
O F F I C E .								
S H E R I F S .								
W. S. Sewell.....	District de Québec.....	5,564	96	4,400	00	1,164	96	
John Boston	do Montréal.....	4,350	92	5,919	50	1,568	58	
J. G. Ogdén.....	do Trois-Rivières.....	1,013	87	2,500	00	1,486	13	
G. F. Bowen.....	do St. François.....	814	12	1,600	00	785	88	
L. M. Couflée	do Ottawa.....	493	56	1,000	00	506	44	
M. Sheppard	do Bonaventure	69	16	625	00	555	84	
P. Vibert.....	do Gaspé.....	30	49	500	00	469	51	
O. Martineau	do Kamouraska.....	498	36	1,000	00	501	64	
<i>Protonotaires et Greffiers des Cours de Circuit.</i>								
Burroughs et Fiset.....	District de Québec.....	21,339	91	25,677	29	4,337	38	
Monk, Coffin et Papineau...	do Montréal.....	28,710	65	29,166	45	455	80	
Ed. Barnard.....	do Trois Rivières.....	4098	27	5172	37	1,074	10	
<i>Greffiers de la Couronne.</i>								
P. A. Doucet	District de Québec.....	88	47	989	57	901	10	
A. M. Delisle.....	do Montréal.....	64	96	1,892	70	1,827	74	
Ed. Barnard.....	do Trois-Rivières.....	10	70	220	00	209	30	
<i>Greffiers de la Paix.</i>								
P. A. Doucet.....	District de Québec.....	1,387	25	4,014	38	2,627	13	
Delisle et Brehaut.....	do Montréal.....	2,217	40	5,522	34	3,304	94	
L. U. A. Genest.....	do Trois-Rivières.....	367	46	1,943	64	1,576	18	
<i>A reporter.....</i>		71,120	51	92,143	24	22,187	69	
						1 164	96	

No. 14.—ÉTAT du montant des honoraires reçus par certains officiers attachés à l'administration de la justice dans le Bas-Canada, et des paiements faits à ceux, durant l'année—*Suite.*

N O M S.	Honoraires reçus durant l'année exp. le 31 décembre 1861.		Paiements de salaires etc. pour l'année expirée le 31 déc. 1861.		Déficit des hon. sur les paiements.		Excéd. des hon. sur les paiements.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
O F F I C I E R S.								
<i>Report</i>								
<i>Protonotaires et greffiers de la cour de circuit, de la couronne et de la paix.</i>								
Short et Morris.....	2,464	61	4,080	00	1,615	39
Henry Driscoll.....	1,244	75	2,096	21	851	46
Chalou et Dery.....	1,760	27	2,306	00	545	73
L. G. Harper.....	272	07	700	00	424	93
John Wilkie.....	181	62	1,022	85	841	23	35
L. W. Marchand.....	4,906	56	4,449	21
S. Lelièvre.....	2,151	53	2,151	53
John Honey.....	480	00	480	00
Mozak, Coffin et Papineau, décembre 1860.....	162	79	162	79
Total.....	81,950	39	109,591	83	29,260	75	1,622	31
<i>Honoraires reçus par les Protonotaires, etc., des nouveaux districts pendant l'année 1861.</i>								
Protonotaire du district d'Iberville.....	45	76	45	75
do do Montmagny.....	24	31	24	31
do do Terrebonne.....	25	13	25	13
do do Bedford.....	32	98	32	98
do do Beauharnois.....	43	82	43	82
do do St. Hyacinthe.....	61	21	61	21
do do Joliette.....	54	25	54	25
do do Beauce.....	35	00	35	00
do do Richelieu.....	176	14	176	14
do do Chicoutimi.....	24	62	24	62
do do do.....	6	50	6	50
Shérif.....
Total.....	529	27	529	27

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES.
 Québec, février 1862.

WM. DICKINSON,
 Sous-Inspecteur Général par intérim.

No. 15.

ÉTAT des droits de tonnage perçus durant la saison de navigation de 1860, à Québec et à Montréal, en vertu de l'Acte 6 Guill. IV., chap. 35, continué par l'acte 20 Vict., chap. 16, pour pourvoir au traitement médical des marins malades.

QUÉBEC.

	\$	cts.
Montant des droits de tonnage perçus à Québec durant la saison de 1861.....	12,558	22
Balance portée au débit du fonds consolidé.....	4,319	34
Total	16,877	56
Montant payé pour les dépenses de l'hôpital et des émigrés pour 1861. (Voir État No. 12.)	16,877	56

MONTREAL.

Montant des droits de tonnage perçus à Montréal durant la saison de 1861..... \$ 1,696 96

WM. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général par intérim.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, Février 1862.

No. 16.

ETAT des deniers provenant de la taxe ou droit imposé par l'Acte 16 Vic., chap. 86, amendé et continué par l'Acte 22 Vict., chap. 3, sur les passagers ou immigrants arrivant aux ports de Québec et de Montréal, durant la saison de navigation de l'année 1861, applicables au secours des immigrants.

DÉPENSE.		RECETTES.	
	\$	\$	
	cts.	cts.	
Balance des frais d'immigration et de quarantaine pour l'année 1861. (Voir état No. 12).....	49,135 57	19,066 00	
Frais de perception	1,000 00	46 00	
Total	50,135 57		
	\$	\$	
	cts.	cts.	
Montant de la taxe reçue par le percepteur à Québec, durant la saison 1861			
do do à Montréal			
Balance portée au compte du fonds consolidé.....			
Total			50,135 57

WM. DICKINSON,
Sous-Ins. Général par intérim.

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1861.

No. 17.

ETAT des droits de tonnage perçus au port de Québec, durant l'année 1861, en vertu de l'acte 14 et 15 Vict., chap. 25, amendé et continué par l'acte 20 Vict., chap. 124, et appliqués à l'entretien de la police de rade de Québec.

	\$	cts.
Montant des droits de tonnage perçus à Québec, durant la saison de 1861.....	12,890	25
Paie et dépenses contingentes de la force pour l'année 1861. (Voir tableau No. 12.)	11,640	38
Balance au crédit du fonds consolidé	1,249	87

WM. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général par intérim.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Quebec, février 1862.

No. 18.

ETAT des honoraires, etc., perçus par l'intermédiaire du bureau du surintendant de inspecteurs-mesureurs de bois, à Québec en 1861.

		\$	cts.	\$	
Montant reçu pour mesurer, inspecter et compter les bois ci-dessous, savoir :					
<i>Mesurés</i>					
Pin blanc, bois blanc et noyer tendre	393,174 Tons.....	18,020	52		
Pin rouge chêne, orme, frêne, épinette rouge, mérisier, érable, hêtre, pruche, épinette, noyer, noyer dur et cerisier	148,023 "	9,251	46		
Pin rouge, à Sorel	2,129 Tons.....	133	08		
Bois dégrossis de pin blanc, pin rouge, chêne, tamarac, épinette, noyer, cerisier et noyer tendre.....	164,700 Tons.....	11,529	02		
				38,934	08
<i>Inspectés.</i>					
Chêne, orme, bouleau et érable.....	8,902 Tons.....	1,057	19		
Pin blanc, pin rouge, pin blanc ondé.....	6,904 "	618	50		
Pin blanc à mâtire et espars de pin rouge.....	310 pieces...	161	99		
Rames.....	2,175 do ...	19	58		
Douves étalonnées.....	1,010.2.3.4 M.....	2,929	81		
do Indes Occidentales	2,138.2.1.2 "	2,708	43		
do barils	11.8.2.22 "	10	69		
Planches de chêne.....	8,104 pieces.....	32	42		
Madriers de pin et de pruche	3,174,087 Std ...	17,986	50		
Planches do	217,371 pieces...	869	49		
Lattes	3,254½ cords...	1,084	84		
				27,479	44
<i>Compté.</i>					
Rames	590 pieces...	1	38		
Madriers—Bois blanc et noyer.....	8,604 " ...	28	69		
Planches—Pin et pruche	104,603 " ...	348	67		
Madriers— do	878,444 Std.....	1,024	85		
				1,403	59
Fractions.....				12	00
Total accumulé pendant l'année.....				67,829	11
A déduire—Balance flottante, 31 décembre 1861.....		6,039	99		
Moins— do à compte des transact. antér.....		1,987	61		
				4,052	38
Perçu à compte de l'année 1861.....				63,776	73
do do des années précédentes.....		1,963	93		
Reçu du sous-surintendant, Montréal ...		1,428	09		
do pour louage de voiture.....		17	65		
do pour échantillons de bois canadiens.....		107	85		
do pour brevets de mesureur ..		10	00		
				3,527	52
Total des recettes de l'année 1861				67,304	25

JOHN LANGTON,
Auditeur.

No. 19.

ETAT des droits et des honoraires perçus en 1861, formant le "Fonds de l'Inspection des Steamers," établi par l'acte 20 Vict. chap. 34.

	\$	cts.
Montant des droits, etc., reçus au port de Montréal.....	1,612	40
do do Québec	865	40
do do Trois-Rivières.....	32	80
do do Belleville	37	50
do do Bytown	164	60
do do Chatham	43	00
do do Cornwall	9	90
do do Chippewa	13	10
do do Cobourg.....	24	90
do do Colborne.....	39	50
do do Collingwood	100	30
do do Dalhousie	12	30
do do Dunnville	36	90
do do Hamilton	108	30
do do Kingston	1,141	70
do do Owen Sound	52	30
do do Port Hope	124	10
do do Prescott	15	10
do do Picton.....	64	00
do do Sarnia.....	100	60
do do Toronto	330	50
do do Windsor	286	60
do do Wallaceburg	13	20
Total.....	5,229	00

ETAT des honoraires perçus en 1861, formant le "Fonds d'Inspection des Chemins de Fer," établi par l'acte 20 Vict., chap. 12.

	\$	cts.
Montant des honoraires reçus de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc.....	15,133	33
do do de la compagnie du chemin de fer d'Ontario, Simcoe et Huron.....	475	00
do do de la compagnie du chemin de fer Grand Occidental.....	1,730	60
do do de la compagnie du chemin de fer Buffalo et Lac Huron.....	805	00
Total.....	18,143	33

WILLIAM DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1862.

No. 19 $\frac{1}{2}$.

ETAT du revenu provenant des Pêcheries, en vertu de l'acte 20 Vict., chap. 21.

		\$	cts.	\$	cts.
CANADA EST					
Richard Nettle.....	Montant reçu en 1861.....	2,980	45		
. Fortin.....	do do	790	75		
				3,771	20
CANADA OUEST.					
John McCuaig.....	Montant reçu en 1861.....	1,349	34		
Wm. Gibbard.....	do do	2,251	31		
				3,600	65
Total, recettes.....				7,371	85
Balance portée au compte du fonds consolidé..				19,970	15
Montant des dépenses. Voir état No. 12.....				27,342	00

BUREAU D'AUDITION,
Québec, février 1862.

JOHN LANGTON,
Auditeur.

No. 20.

FONDS CONSOLIDÉ D'EMPRUNT MUNICIPAL—HAUT CANADA.

ÉTAT des arrrages d'intérêt à 8 pour cent, y compris les six derniers mois expirés le 31 décembre 1861, et de l'intérêt sur les dits arrrages, et dépenses contingentes jusqu'à la même date, dus par les municipalités mentionnées plus bas, sur leurs différents emprunts.

MUNICIPALITÉS.	Emprunt.		Arrrages d'intérêt à 8 pour cent, jusqu'au 31 décembre 1861.		Intérêt sur les arrrages, et dépenses contingentes, jusqu'au 31 décembre 1861.		Total.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Port Hope.....	860,000	295,462	26	68,025	37	363,487	63
Hope.....	60,000	20,890	57	4,972	99	25,863	56
Niagara.....	280,000	127,959	82	21,014	20	148,974	02
Cobourg.....	500,000	259,818	27	53,608	34	313,426	61
Chippawa.....	26,000	8,037	22	1,205	41	9,242	63
Grey.....	16,000
Bertie.....	40,000	7,646	87	1,226	49	8,873	36
Brantford.....	50,000	2,359	69	11	2,428	11
Brantford.....	500,000	160,440	03	26,314	84	186,754	87
Wainfleet.....	20,000	1,359	39	86	98	1,446	37
Canboro.....	8,000	320	10	80	330	80
Huron et Bruce.....	308,000	39	39
Perth.....	288,000	86,346	90	21,633	62	107,980	52
Moulton et Sherbrooke.....	20,000
Paris.....	40,000	172	23	172	23
Oxford.....	20,000	11	70	11	70
Ottawa.....	200,000	95,255	41	18,155	86	113,411	27
Prescott.....	100,000	51,871	62	10,753	91	62,625	53
Lincoln.....	48,000	3,840	149	10	3,989	10
Lambton.....	16,000	23	39	23	39
Middleton.....	5,000	64	37	64	37
St. Catharines.....	190,000	78,935	47	11,786	25	90,721	72
Woodstock.....	100,000	41,199	19	6,625	10	47,824	29
<i>A reporter</i>	3,695,000	00	1,241,806	39	245,884	69	1,487,691	08

No. 20.—(Suite.)

MUNICIPALITES.

Municipalities	Emprunt.		Arrrages d'intérêt à 8 pour cent. jusqu'au 31 décembre 1861.		Intérêt sur les arrrages, et dépenses contingentes, jusqu'au 31 décembre 1861.		Total.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Report.....		00						
Stanley.....	3,695,000	00	1,241,806	39	245,884	69	1,487,691	08
Woodhouse.....	10,000				31	04	31	04
Norwich.....	80,000		34,075	10	5,577	31	39,652	41
Cornwall.....	200,000		87,038		14,470	96	101,508	96
Belleville.....	12,000							
Northumberland et Durham.....	20,000		14,431	46	9,029	42	23,460	88
Ops.....	460,000		34,005	06	5,892	30	39,897	36
Elgin.....	80,000				35	95	35	95
London.....	80,000		137,173	28	18,239	28	155,412	56
Windham.....	375,400		43,108	10	7,143	56	50,251	66
Simcoe.....	100,000		44,737	50	7,539	49	52,276	99
Lanark et Renfrew.....	100,000		265,910	27	40,278	89	306,189	16
Brockville.....	800,000		161,799	24	25,632	77	187,432	01
Elizabethtown.....	400,000		46,060	83	5,733	17	51,794	79
Stratford.....	154,000		47,200	70	9,671	09	56,871	92
Goderich.....	100,000		29,548	79	5,626	13	35,174	92
Hastings.....	100,000				212	88	212	88
Essex.....	157,600				19	15	19	15
Barrie.....	32,000		2,322	23	242	46	2,564	69
Chatham.....	12,000		30,134	06	4,462	09	34,596	15
Dundas.....	100,000		19,228	30	2,567	21	21,795	51
Guelph.....	52,000		12,800		600	12	13,400	12
Peterboro'.....	80,000		24,092	52	3,181	60	27,274	12
	100,000							
	7,300,000		2,275,471	83	412,071	56	2,687,543	39
	5,200							
	7,294,800							

A déduire les montants rach. p. l. townships de Moulton et Sherbrooke \$3,200
do do Middleton, \$2,000

Total, bons non-rentés le 31 décembre 1861.....

T. D. HARINGTON,
Sous-receveur-général.

DÉPARTEMENT DU RECEVEUR-GÉNÉRAL,
Québec, février 1862.

No. 21.—(Suite.)

PAIEMENTS.		RECETTES.	
Montant.	Montant total.	Montant.	Montant total.
\$	\$	cts.	cts.
<i>Report</i>	236,553 68	131,346 99	
Une année d'intérêt jusqu'au 31 décembre 1861, sur £607,299 9s. 0d., de bons en sterling, rachetés, disons \$2,956,497 33c, à 6 pour cent par année.....	177,389 84	1,500 00	
Surplus porté au crédit de la ville de Cornwall dans le compte de 1861.....		1,230 75	
		480 00	
		984 01	
		750 00	
		1,303 27	
		667 96	
			138,262 98
			1,786,270 47
<i>Total</i>	\$ 1,924,533 45		\$ 1,924,533 45
<i>Balance</i>	\$ 1,786,270 47		

WILLIAM DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février, 1862.

No. 22.

ÉTAT du fonds d'amortissement d'emprunt municipal consolidé, Haut-Canada, constitué en vertu de l'Acte 16 Vict., chap. 22, tel qu'amendé par l'Acte 22 Vict., chap. 15, indiquant le montant reçu des différentes municipalités, ainsi que les dépenses à payer, jusqu'au 31 décembre, 1861.

P A I E M E N T S.		R E C E T T E S.	
Montant.	\$ cts.	Montant.	\$ cts.
Partie du salaire de L. F. Dufresne, pour l'année expirée le 31 déc. 1861, pour la tenue des livres se rattachant au compte de l'emprunt municipal.....	1,100 00		
Surplus porté au crédit de la ville de Cornwall, compte de 1860.....	97 30		
		Balance, telle qu'établie par les comptes publics, No. 22, jusq. 31 déc. 1860.	400 00
		Montant reçu des trésoriers des diverses municipalités ci-après énumérées, à compte de l'intérêt à 2 par cent, sur les bons d'emprunt municipal, applicables aux fins citées dans les actes ci-dessus mentionnés, savoir :—	2,307 42
		Ville de Belleville, intérêt en entier jusqu'au 31 déc. 1861 sur \$ 20,000	220 06
		do Brantford, à compte de l'intérêt dû	1,060 32
		do Barrie, do	480 00
		do Chatham, do	690 32
		do Cornwall, intérêt en entier	1,079 75
		do Cobourg, à compte de l'intérêt dû	921 00
		do Goderich, do	2,049 79
		do Peterborough, do	1,600 00
		do Paris, intérêt en entier	640 00
		Comté d'Elgin, do	320 00
		do Essex, do	3,152 00
		do Grey, à compte de l'intérêt dû	6,163 82
		do Hastings, intérêt en entier	320 00
		do Huron et Bruce, do	3,131 28
		do Lambton, do	
		do Lanark et Renfrew, à compte de l'intérêt dû	
		A reporter.....	24,535 76
	1,197 30	Montant total.	404,418 50

No. 22—(Suite.)

P A I E M E N T S .	Montant.	R E C E T T E S .	Montant.	Montant total.
<i>Report</i> Balance	1,197 30 451,267 22	<i>Report</i> Comté de Northumberland et Durham, à compte de l'intérêt dû jusqu'au \$460,000 31 décembre 1861, sur do Oxford, intérêt en entier jusqu'au 20,000 do Perth, à compte de l'intérêt dû do 288,000 Township de Bertie, do do 40,000 do Brantford do do 50,000 do Canborough, do do 8,000 do Moulton et Sherbrooke, intérêt en entier do 16,000 do Ops, à compte de l'intérêt dû do 80,000 do Stanley, intérêt en entier do 10,000 do Wainfleet, à compte de l'intérêt dû do 48,000 Montant de l'intérêt à 6 pour cent à compte des arrrages à 8 pour cent, et dépenses contingentes remboursées par les villes de Belleville, Cornwall et Paris do do comtés de Hastings, Huron et Bruce do do townships de Moulton, Sherwood et Stanley.....	24,535 76 12,529 12 400 00 6,350 73 500 00 410 25 160 00 328 00 250 00 434 41 222 65 1,300 19 482 93 141 98	404,418 50 46,120 92 1,925 10
Total.....	452,464 52	Total.....	452,464 52
		Balance.....	\$451,267 22	

WM. DICKINSON,
 Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
 Québec, février 1862.

No. 23.

FONDS CONSOLIDÉ D'EMPRUNT MUNICIPAL, B. C.

ÉTAT des arrrages d'intérêt à 8 par cent, y compris les derniers six mois expirés le 31 décembre 1861, et de l'intérêt sur les dits arrrages, et dépenses contingentes jusqu'à cette date, dus par les municipalités mentionnées plus bas sur leurs différents emprunts.

MUNICIPALITES.	Emprunt.		Arrrages d'intérêt à 8 par cent, jusqu'au 31 décembre 1861.		Intérêt sur les arrrages et dépenses contingentes jusqu. 31 déc. 1861.		Total.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Stanstead.....	71,000	00	16,200	18	1,380	84	17,581	02
Shefford.....	215,000	00	57,107	95	6,232	58	63,340	53
Terrebonne.....	94,000	00	50,760	00	9,738	17	60,498	17
Ottawa (Division No. 2).....	131,600	00	71,094	82	13,645	37	84,740	19
Mégantic (do No. 1).....	5,840	00	3,027	20	553	37	3,580	57
Montréal.....	800,000	00	12,000	00	14,196	10	26,196	10
Acton.....	24,000	00	10,483	70	1,628	20	12,111	90
St. Hyacinthe.....	16,000	00	5,207	06	1,103	41	6,310	47
Sherbrooke.....	80,000	00	9,598	41	1,975	53	11,573	94
Varennnes.....	2,000	00	200	81	46	10	246	91
Montingdon.....	7,000	00	3,080	00	504	04	3,584	04
Roxton.....	30,000	00	12,795	58	1,942	57	14,738	15
Lingwick.....	10,000	00	4,245	48	641	70	4,887	18
St. Jean.....	20,000	00	6,819	00	1,070	83	7,889	83
Laprairie.....	4,000	00	660	40	63	67	724	07
Tring.....	20,000	00	6,934	80	856	39	7,791	19
Ste. Marie de Mannoir.....	4,000	00	1,386	97	171	48	1,558	45
St. Romuald de Farnham.....	30,000	00	10,204	93	1,218	75	11,423	68
Shefford.....	57,500	00	19,559	45	2,336	14	21,895	59
Trois-Rivières.....	220,000	00	49,917	84	3,937	77	53,855	61
St. Romuald d'Etchemin.....	20,000	00	6,414	88	763	87	7,178	75
Granby.....	30,000	00	9,803	83	1,134	54	10,938	37
Sorel.....	20,000	00	5,603	01	644	42	6,247	43
Ascott et Westbury.....	8,000	00	2,614	35	302	61	2,916	96
St. Jean, Isle d'Orléans.....	8,000	00	2,503	02	260	07	2,763	09
Somerset (Nord).....	16,000	00	4,799	10	467	82	5,266	92
<i>A reporter</i>	1,943,940	00	383,022	77	66,810	34	349,830	11

No. 23.—(Suite.)

MUNICIPALITES.	Emprunt.	Arrérages d'intérêt à 8 pour cent, jusqu'au 31 décembre 1860.		Intérêt sur les arrérages et dépenses contingentes jusq. 31 déc. 1861.		Total.
		\$	cts.	\$	cts.	
<i>Report</i>						
St. Germain de Rimouski.....	1,933,940	383,022	77	66,816	34	449,839
St. Michel de Bellechasse.....	50,000	14,526	00	1,375	27	15,901
Longueuil	24,000	6,643	70	600	92	7,244
Bassin de Chambly	12,000	3,177	20	274	44	3,451
Québec	10,500	2,780	04	240	14	3,020
St. Eusèbe de Stanfold.....	50,000	4	37	4
Bolton	2,000	440	11	29	07	469
Stukely (Nord)	13,000	2,664	17	170	22	2,834
Stukely (Sud)	16,000	3,519	12	244	17	3,763
Fermont.....	10,000	2,199	43	164	57	2,364
Terrebonne	32,000	6,024	12	369	36	6,393
Magog.....	10,000	937	85	25	53	963
Princeville	12,000	2,240	87	128	12	2,368
St. Hélène de Kamouraska.....	12,000	2,161	97	119	03	2,281
St. Cécile de Beauharnois.....	1,200	202	77	9	82	212
Grantham, Wendoover et Simpson	10,000	1,733	69	84	92	1,818
Inverness.....	9,000	1,440	00	65	58	1,505
St. Anne de la Pêrade.....	18,000	2,880	00	131	17	3,011
Grande Baie.....	20,000	3,061	89	133	31	3,195
Bagotville	4,000	533	47	17	92	551
Arthabaskaville.....	4,200	476	84	13	92	490
Laterrière	3,000	340	60	10	02	350
Chicoutimi	3,300	330	53	12	32	342
Tremblay.....	5,000	244	92	44	245
Grande Rivière.....	2,400	117	54	31	117
	1,575	73	00	19	73
Total, bons non rentrés le 31 décembre 1861	2,270,115	441,772	60	71,041	47	512,814
						07

T. D. HARINGTON,
Sous Receveur-Général.

DÉPARTEMENT DU RECEVEUR GÉNÉRAL,
Québec, février 1862.

No. 24.

ETAT des bons du fonds consolidé d'emprunt municipal, Canada-Est, émis en vertu des actes 16 Vict., chap. 22, et 18 Vict., chap. 13, avant le 31 décembre 1861, et portant intérêt à six pour cent par année, à compte des diverses municipalités ci-dessous énumérées.

MUNICIPALITE.	Montant.	Montant total.
	\$ cts.	\$ cts.
Montant d'après les comptes publics, 1860, No. 24, jusq. 31 déc. 1860..	2,262,540 00
Ville de Terrebonne.....	7,600 00	
Township de Chicoutimi.....	5,000 00	
do Tremblay.....	2,400 00	
Municipalité de la Grande Rivière.....	1,575 00	
		16,575 00
Total.....	2, 79,115 00

WILLIAM DICKINSON,

Faisant les fonctions de Sous-Inspecteur-General.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1862.

No. 25.

ETAT indiquant les recettes et les paiements à compte de l'intérêt dû sur les bons du fonds consolidé d'emprunt municipal du Bas-Canada, émis en vertu des actes 16 Vict., chap. 22, et 16 Vict. chap. 13, tels qu'amendés par l'acte 22 Vict. chap. 15 jusqu'au 31 décembre 1861.

PAIEMENTS.	Montant.		RECETTES.	Montant.		Montant total.
	\$	cts.		\$	cts.	
Balance d'après les comptes publics, No. 25, jusqu'au 31 décembre 1860.....			Montant reçu du trésorier des différentes municipalités ci-après énumérées à compte de l'intérêt sur les bons du fonds consolidé d'emprunt municipal, déduction faite de 2 pour 100, tel que stipulé par les actes susdits pour former un fonds de surplus, savoir :			
Montant payé aux porteurs des bons non rentrés de l'emprunt municipal, à compte de l'intérêt jusqu'au 31 décembre 1861, savoir :			do sur \$800,000	60,000	00	
Intérêt à 6 par 100, non payé, le 31 décembre 1860, sur \$79,240, bons émis en vertu des actes susdits.....	25,052	65	Ville de St. Jean, à compte de l'intérêt jusq. do	3,000	00	
Intérêt sur \$21,200, rachetées le 31 décembre 1860, au lieu de l'être à des époques interrompues.	288	02	do St. Hyacinthe, do	885	75	
	25,340	67	do Sherbrooke, do	928	11	
			Village de Varennes, do	4,800	00	
			Balance.....	150	00	
				69,763	86	
				336,018	67	

Moins-montant non payé le 31 décembre 1861	306	00			
Montant payé durant l'année			25,034	67	
Une année d'intérêt jusqu'au 31 déc. 1861, sur \$568,953, bons courant rachetés, disons \$2,275,815 à 6 pour cent par année.....			136,548	00	
Total.....			405,782	53	
				405,782	53

Balance\$336,018 67

WM. DICKINSON,
Faisant les fonctions de Sous-Inspecteur-Général.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1862.

No. 26.

ÉTAT du fonds d'amortissement d'emprunt municipal consolidé, Bas-Canada, constitué en vertu des actes 16 Vict., chap. 22, et 18 Vict., chap. 13, tel qu'amendé par l'acte 22 Vict., chap. 15, indiquant le montant reçu des différentes municipalités, ainsi que les dépenses à payer, jusqu'au 31 décembre 1861.

P A I E M E N T S .		R E C E T T E S .	
Montant.	\$ cts.	Montant.	\$ cts.
Partie du salaire de L. F. Dufresne, pour l'année expirée le 31 décembre 1861, pour la tenue des livres se rattachant au compte de l'emprunt municipal	200 00		
Balance	95,825 25		72,710 64
Total.....	96,025 25		
		Balance tello qu'établie par les comptes publics, No. 26, jusqu'au 31 décembre, 1860.....	20,000 00
		Montant reçu des trésoriers des différentes municipalités ci-après énumérées, à compte de l'intérêt à 2 pour cent sur les bons d'emprunt municipal applicables aux fins citées dans les actes ci-dessus mentionnés, savoir :	1,000 00
		Cité de Montréal, à compte de l'intérêt jusqu'au 31 déc. 1861, sur \$800,000	295 25
		do Québec, intérêt en entier do do	309 36
		Ville de St. Jean, à compte de l'intérêt jusqu'au do do	1,600 00
		do St. Hyacinthe, do do	50 00
		do Sherbrooke, do do	
		Village de Varennes, do do	
		Montant des dépenses contingentes, remboursé par la cité de Québec.....	
		Total.....	23,254 61
			60 00
			96,025 25
		Balance.....	\$95,825 25

WILLIAM DICKINSON,
Faisant les fonctions de Sous-Inspecteur Général.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1862.

No. 27.

ETAT du revenu provenant des honoraires de justice reçus dans le Canada Ouest, en vertu des Actes du Canada, 9 Vic., chap. 33, 14 et 15 Vic., chap. 118, et 20 Vic., chap. 64, par divers officiers de la Cour du banc de la Reine et des plaids communs, et de la Cour de chancellerie, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1861, applicable à l'intérêt et au rachat de bons émis pour la société des avocats du Haut-Canada, en vertu de l'autorité des dits actes.

N O M.	D E P E N S E S.	M o n t a n t.	M o n t a n t.	R E C E T T E S.	M o n t a n t.	M o n t a n t total.
		\$	\$		\$	\$
	Balance d'après les comptes publics, No. 27, jusqu'au 31 décembre 1860		159,547 87	<i>Cour du banc de la reine et des plaids communs.</i>		
	Intérêt, (voir l'état No. 12.).....		2,891 62	Montant reçu du greffier de la couronne et des plaids communs de la cour du banc de la reine pour le comté de York.....	1,801 00	
				Montant reçu du greffier des plaids communs du comté de York.....	1,470 45	
				Montant reçu du greffier de la procédure.....	682 50	
				Montant reçu du greffier-adjoint de la couronne et des plaids communs de la cour du banc de la reine et des plaids communs du comté de Brant.....	279 74	
			3,000 00	do Carleton.....	425 63	
				do Essex.....	45 00	
				do Frontenac, Lennox et Adding'n.....	548 80	
			11,000 00	do Grey.....	31 08	
				do Hastings.....	697 55	
				do Haldimand.....	60 60	
			352 40	do Halton.....	19 77	
				do Huron et Bruce.....	196 35	
				do Kent.....	389 96	
				do Lambton.....	85 25	
				do Leeds et Grenville.....	637 55	
				do Lanark et Renfrew.....	47 16	
			7,770 73	do Lincoln.....	423 25	
				do Middlesex.....	878 15	
				do Northumberland et Durham.....	1,095 00	
				do Norfolk.....	178 70	
			92 00	do Ontario.....	262 40	
			184,654 62	<i>A reporter.....</i>	10,255 89	

No. 28

ÉTAT des deniers perçus à Montréal, en vertu des actes 12 Vic., ch. 112, et 13 et 14 Vic., ch. 94, comme honoraires de justice et autres, et pour droits sur les licences d'auberge accordées dans la cité et le comté de Montréal, durant l'année 1859, les dits deniers étant applicables à la construction du nouveau palais de justice à Montréal; et aussi, des paiements faits à même les dits deniers, durant l'année 1861.

COMPTÉ DE CAISSE.

R E C E T T E S.	Compte d'intérêt.	Montant total.	R E C E T T E S.	Montant.	Montant total.
	\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.
Balance de l'état No. 28, de l'année dernière, compte du revenu.....	49,802 80		12 Vic, chap. 112.	1,886 92	
Balance de l'état No. 28, de l'année dernière, compte des débentures.....	60,682 03		Montant reçu de John Boston, shérif de Montréal, durant l'année 1861.....	9,721 86	
Intérêt payé sur les débentures, durant l'année 1861. Voir état No. 12.....		110,484 83	Montant reçu de MM. Monk, Coffin et Papineau, prototaires à Montréal.....	975 60	
Montant des dépenses. Voir état No. 12.....		5,927 01	Montant reçu de G. H. Ryland, régistrateur, 13 et 14 Vic, ch. 94.....	8,452 80	
Montant des débentures rachetées durant l'année 1861.....		7,469 33	Montant reçu de l'inspecteur du revenu, Montréal, pour droits sur licences d'auberges, dans la cité et le comté de Montréal, durant l'année 1861.....		21,036 68
		2,000 00			

Intérêt sur balance à débit, 1er janvier 1861.....	1,381 06	Montant d'intérêt surchargé sur le compte pour 1861.....	4,490 97
do do 1er avril do.....	1,399 44	Balance à reporter.....	105,765 71
do do 1er juillet do.....	1,327 17	Total.....	131,233 86
do do 1er oct. do.....	1,304 52		
	5,412 19		
Total.....	131,293 36		
Balance reportée.....	105,765 71		

WILLIAM DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1861.

No. 29.

ETAT des deniers provenant des honoraires perçus dans le comté de Kamouraska, en vertu de l'acte 12 Vict., chap. 112, durant l'année 1861, pour la construction d'une prison et d'un palais de justice à cet endroit.

DÉPENSES.		MONTANT.		RECETTES.		MONTANT.	
		\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Montant d'intérêt payé durant 1861. Voir état No. 12 de cette année		993	68	Balance de l'état No. 29 de l'année dernière.....			
Balance		546	82	Montant des honoraires reçus de MM. Chalou et Déry, proto-notaires			
				do do de H. Garon, régistrateur.....			
Total.....		1,540	50	Total.....			
				1,540			
				50			

WM. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1862.

No. 30.

ETAT des deniers provenant des honoraires de justice et autres honoraires perçus dans le district d'Outaouais, et des paiements faits à même iceux pour la construction d'un palais de justice et d'une prison à Aylmer, durant l'année 1860, en vertu des actes 12 Vict., chap. 112, et 14 Vict., chap. 63.

COMPTÉ DE CAISSE.

DEPENSES	Montant.	RECETTES.	Montant.
	\$ cts.		\$ cts.
Montant d'intérêt payé durant 1861. Voir l'état No. 12 de cette année	1,616 52	Balance de l'état No. 30 de l'année dernière	667 97
Balance	898 59	12 Vict., Chap. 112.	
		Montant reçu de Henry Driscoll, prothonotaire, Ottawa, durant l'année 1861.....	478 98
		do de J. F. Taylor, régistrateur, do	258 90
		do de L. M. Coutlée, shérif, do	119 26
		14 et 15 Vict., Chap. 63.	
		Montant reçu de C. Symmes, inspecteur du revenu, Ottawa, pour droits sur licences d'auberge, durant l'année 1861.....	990 00
Total.....	2,515 11	Total.....	1,847 14
			2,515 11

No. 30.—(Suite.)

ÉTAT des deniers provenant des honoraires de justice et autres honoraires perçus dans le district d'Outaouais, et des paiements faits à même iceux pour la construction d'un palais de justice et d'une prison à Aylmer, etc.—(Suite.)

COMPTE DES DÉBENTURES.

DÉPENSES.		RECETTES.	
Montant.	Montant.	Montant.	Montant.
\$	\$	\$	\$
Montant de la dépense rapportée de l'état No. 30 de l'année dernière	22,101 18	Montant des débentures négociées rapporté de l'état No. 30 de l'année dernière	21,674 97
Total	22,101 18	Balance	426 21
		Total	22,101 18

WM. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1862.

No. 31.

ETAT des recettes et des dépenses du fonds de construction du Haut-Canada, établi par l'acte 20 Vict., chap. 8.

P A I E M E N T S .		R E C E T T E S .	
Montant.	Montant.	Montant	Montant total.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Intérêt payé sur débentures émises sur le crédit de la taxe de l'asile des aliénés. Voir No. 12.....	6,093 75	Balance selon l'état No. 31, comptes publics de 1860.....	342,971 89
Montant des dépenses à compte de prisons. do	37,425 15	Montant brut reçu à compte des licences de mariages.....	27,337 30
Frais d'impression à compte du fonds des licences de mariage.....	445 90	Intérêt sur placements	932 00
Montant des débentures émises en vertu de l'acte 13 et 14 Viet., ch. 2 et 68, rachetées.....	6,600 00	Intérêt sur placement de débentures—reçu en 1860, et porté par erreur au "fonds du revenu de l'école de grammaire du H. C."	900 00
Balance rapportée	337,065 24	Intérêt sur balance due au 1er janvier, 1861.....	3,912 14
Total	387,630 04	do 1er avril, 1861.....	3,948 48
		do 1er juillet, 1861.....	3,942 01
		do 1er octobre, 1861.....	3,786 22
		Total	15,588 85
			387,630 04
		Balance rapportée.....	337,065 24

N. B.—Pour le compte de ce fonds il y a un placement de \$30,000, et des débentures en circulation émises sur le crédit de la taxe de l'asile des aliénés, laquelle est aujourd'hui abolie, sont réunies à ce fonds au montant de \$91,200. L'émission de débentures provinciales pour subvenir à ce fonds est permis jusqu'à concurrence de \$600,000, comme équivalent de cette somme, à mesure qu'il en sera besoin pour opérer le rachat des droits seigneuriaux dans le Bas-Canada.

WM. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février, 1862.

No. 32.

Le FONDS SEIGNEURIAL en compte avec la PROVINCE du CANADA ; intérêt jusqu'au 31 décembre 1861.

1861.	Dt.	\$	cts.	1861.	Av.	\$	cts.	\$	cts.
30 mars.....	S. Lelièvre, pour frais des commis-saires.....	8,000	00	276	362	95			
4 avril.....	E. P. Pominville, avocat, pour ser-vices professionnels.....	1,600	00	271	71	27	797,013	03	365
6 do ...	F. G. Johnson, pour do.....	1,600	00	269	70	74	42,101	84	
7 mai.....	Le receveur général, pour payer les seigneurs.....	38,595	91	238					
23 do ...	do do do	22,482	33	222					
22 juin.....	S. Lelièvre, pour frais des commis-saires.....	16,000	00	192	504	99			
26 do ...	F. G. Johnson, balance due pour ser-vices professionnels.....	492	00	188	15	21			
26 do ...	Le receveur général, pour payer les seigneurs.....	762	04	188	23	55			
9 août.....	F. P. Pominville, balance due pour services professionnels.....	492	00	144	11	61			
22 do ...	Le receveur général, pour payer les seigneurs.....	92,626	16	131	1,994	59			
28 septembre	do do do	2,541	10	94	39	25			
30 do ...	S. Lelièvre, pour frais des commis-saires.....	8,000	00	92	120	98			
9 octobre...	Le receveur général, pour payer les seigneurs.....	95	25	83	1	30			
26 novembre	do do do	28,809	36	35	165	73			
12 décembre,	do do do	2,037	31	19	6	35			
31 do ...	Balance de l'intérêt.....				42,101	84			
31 do ...	Balance rapportée.....	614,981	41						
	Totaux	839,114	87				839,114	87	
									47,820 78
									47,820 78

31 décembre, 1861.—Balance rapportée, étant le montant net applicable à ce service, à cette date.....\$614,981 41.

No. 32—LA COMMISSION de la TENURE SEIGNEURIALE en compte avec le GOUVERNEMENT PROVINCIAL, pour l'année expirée le 31 décembre 1861.

Dr.	\$ cts.	Av.	\$ cts.
Balance en main, 1er janvier 1861.....	3,643 57		7,300 00
Warrants	\$ 8,000 00	Salaires des commissaires	2,098 75
do	16,000 00	do secrétaire et commis.....	2,032 75
do	8,000 00	do bureau de l'arpentage.....	100 00
		Salaires en sus à H. C. Stevenson	575 82
		Dépenses contingentes de bureau.....	200 00
		Frais de voyage	133 00
		Loyer et taxes.....	124 30
		Combustible	6,031 05
		Papeterie, impressions, etc.....	35 94
		Frais de port et dépêches télégraphiques.....	408 50
		Confection de cadastres	76 70
		Publication d'avis	14,720 00
		Division de Montréal	117 27
		Peinture du salon et des chambres à coucher de S. Lelièvre	1,689 49
		Balance en main, 31 décembre 1861.....	
Total.....	35,643 57	Total.....	35,643 57

5 **

No. 32.—DIVISION DE MONTREAL.

Dr.	Av.	\$ cts.	\$ cts.
Balance en main, 1er janvier 1861		2,694 05	9,125 00
Recettes de Québec		14,720 00	3,083 75
			384 00
			746 00
			625 36
			133 00
			221 51
			43 20
			131 75
			1,554 20
			60 00
			500 00
			806 28
Total.....	Total	17,414 05	17,414 05

BUREAU D'AUDITION,
 QUEBEC, février 1862.

JOHN LANGTON,
Auditeur.

No. 33.

ÉTAT du fonds des municipalités, Haut-Canada, 18 Vic., chap. 2, et 19 Vic., chap. 16, pour l'année 1861.

PAIEMENTS.	MONTANT.	RECETTES.	MONTANT.
	\$ cts.		\$ cts.
Frais de perception. Voir état No. 12..... /.....	60,019 20	Balance de 1860.....	310,060 33
Payé à diverses municipalités, à compte de leur part de fonds, pour 1860, selon l'état ci-joint.....	303,181 38	Recettes brutes—Département des terres de la couronne, 1860.....	298,049 24
do do do for 1859, do ...	1,069 10		
Balance prête pour la distribution en 1862.....	243,839 89		
Total.....	608,109 57	Total.....	608,109 57

No. 33. (Suite.)—Détail des paiements faits aux municipalités,—ancien fonds des municipalités, Haut-Canada, 18 Vic., chap. 2, et 19 Vic., chap. 16, pour l'année 1860,—réparation de 1860.

MUNICIPALITÉ.		COMTÉ.		No. de contribuables et contribution.	Montant de Distribution.
				\$ cts.	\$ cts.
ownship de	Amaranthe	Wellington	273	at 1 44	333 12
do	Admaston	Renfrew	323	"	465 12
do	Anderdon	Essex	308	"	443 52
do	Ancaster	Prince Edward	302	"	434 88
do	Alfred	Wentworth	683	"	983 52
do	Atelakido	Prescott	271	"	390 24
do	Aldboro'	Middlesex	444	"	639 36
do	Asphodel	Elgin	438	"	630 72
do	Artesia	Peterboro'	520	"	748 80
do	Adolphustown	Grey	530	"	763 20
do	Ashfield	Lennox	165	"	237 60
do	Arran, Amabel & Albermarle	Huron	500	"	720 00
do	Albion	Bruce	543	"	781 92
do	Ameliasburg	Peel	816	"	1,175 04
do	Alnwick	Prince Edward	581	"	836 64
do	Augusta	Northumberland	151	"	217 44
do	Adjala	Grenville	880	"	1,267 20
do	Amherst Island	Simcoe	419	"	603 36
Ville de	Amherstburg	Addington	233	"	335 52
Village de	Ashburnham	Essex	512	"	737 28
Township de	Bagot, Blithfield & Brougham	Peterboro'	134	"	192 96
do	Barrie and Clarendon	Renfrew	251	"	361 44
do	Barton	Frontenac	105	"	151 20
do	Bastard & Burgess, (Sud)	Wentworth	418	"	601 92
do	Bathurst	Leeds	675	"	972 00
do	Bayham	Lanark	563	"	810 72
do	Beckwith	Elgin	943	"	1,357 92
do	Bedford, Olden, Oso & Palmerston	Lanark	417	"	660 48
do	Belmont & Methuen	Frontenac	420	"	604 80
do	Bentinck	Peterboro'	113	"	162 72
do	Burgess (Nord)	Grey	687	"	959 28
do	Beveyley	Lanark	206	"	296 64
do	Biddulph	Wentworth	827	"	1,190 88
do	Bimbrooke	Huron	511	"	735 84
		Wentworth	294	"	423 36

do	Blandford	Oxford	252		362 88
do	Blanchard	Perth	581		836 64
do	Bleitham	Oxford	880		1,207 20
do	Brant	Bruce	597		859 68
do	Brighton	Northumberland	614		894 16
do	Brook	Ontario	613		882 72
do	Bromley	Renfrew	274		394 56
do	Brooke	Lambton	235		338 40
do	Bruce	Bruce	524		754 56
do	Burford	Brant	873		1,257 12
Village de	Bath	Addington	171		246 24
do	Berlin	Waterloo	381		548 64
do	Bradford	Simcoe	128		184 32
do	Brampton	Peel	369		531 36
do	Brighton	Northumberland	198		285 12
Ville de	Belleville	Hastings	1,235		1,778 40
Township de	Bowmanville	Durham	572		823 68
do	Caistor	Lincoln	778		463 68
do	Caledonia	Peel	105		1,120 32
do	Cambridge	Prescott	97		237 60
do	Camden	Russell	436		139 68
do	Camden, Est	Kent	1,192		642 24
do	Camboro'	Addington	204		1,716 48
do	Carriacou	Haldimand	609		293 76
do	Cartwright	Middlesex	559		876 96
do	Cavan	Bruce	434		804 96
do	Cayuga, Nord	Durham	655		624 96
do	Cayuga, Sud	do	398		986 40
do	Charlottenburg	Haldimand	142		573 12
do	Charlottetown	do	1,030		204 48
do	Chatham	Glengary	671		1,433 20
do	Chinguacousy	Norfolk	612		966 24
do	Clarence	Kent	1,072		881 28
do	Clarke	Peel	261		1,543 68
do	Clinton	Russell	1,106		375 84
do	Colborne	Durham	373		1,592 64
do	Colchester	Lincoln	316		537 12
do	Collingwood	Huron	411		455 04
do	Cornwall	Essex	260		591 84
do	Cramahé	Grey	666		374 40
do	Crosby, Nord	Stormont	557		959 04
		Northumberland	339		802 08
		Leeds			438 16
					54,227 52

A reporter

MUNICIPALITÉ.

MUNICIPALITÉ.		COMTÉ.	No. de contribuables et contribution.	Montant de Distribution.
Report.			\$ cts.	\$ cts.
Township de Crosby, Sud		Leeds	346 at 1 44	54,227 52
do	Crowland	Welland	295	498 24
do	Culross	Bruce	378	424 80
do	Cumberland	Russell	333	544 32
Ville de Collingwood		Simcoe	284	479 52
do	Clifton	Welland	239	408 96
Village de Cayuga		Haldimand	204	344 16
do	Caledonia	do	285	293 76
do	Colborne	Northumberland	133	410 40
do	Clinton	Huron	212	191 52
Township de Dalhousie, Nord Sherbrooke et L'Annt		Lanark	351	305 28
do	Darling	do	126	505 44
do	Darlington	Durham	1,014	181 44
do	Dawn	Lambton	128	1,460 16
do	Delaware	Middlesex	290	184 32
do	Derby	Grey	234	417 60
do	Dereham	Oxford	816	336 96
do	Dorchester, Nord	Middlesex	595	1,175 04
do	Dorchester, Sud	Elgin	346	856 80
do	Douro	Peterboro'	398	498 24
do	Dover, Est et Ouest	Kent	409	573 12
do	Downie	Perth	558	588 96
do	Drummond	Perth	547	803 52
do	Dumfries, Nord	Lanark	671	787 68
do	Dumfries, Sud	Waterloo	553	966 24
do	Dummer et Burleigh	Brant	328	796 32
do	Dunn	Peterboro'	183	472 32
Village de Dunville		Haldimand	259	263 52
Township de East Hope, Nord		do	520	372 96
do	East Hope, Sud	Perth	317	748 80
do	Edwardsburg	do	780	456 48
do	Egremont	Grey	559	1,123 20
do	Ekfrid	Middlesex	484	804 96
do	Elderslie	Bruce	444	696 96
do	Elden, et Carden	Victoria	506	639 36
				728 46

do	Ellice	Perth	388	558 72
do	Elma	do	472	679 68
do	Elmsley	Leeds	229	329 76
do	Elmsley, Nord	Lanark	256	368 64
do	Elzevir	Hastings	214	308 16
do	Emily	Victoria	574	826 56
do	Enniskillen	Lambton	152	218 88
do	Ennismore	Peterboro'	148	213 12
do	Eramosa	Wellington	547	787 68
do	Erin	do	731	1,052 64
do	Ernestown	Addington	1,073	1,545 12
do	Escoff Front	Leeds	226	325 44
do	Esquesing	Halton	1,193	1,717 92
do	Essa	Simcoe	530	763 20
do	Etobicoke	York	572	823 68
do	Euphonia	Lambton	391	563 04
Village de Elora		Wellington	203	292 32
do	Embro	Oxford	122	175 68
Township de Fenelon, Bexley et Laxton		Victoria	402	578 88
do	Finch	Stormont	428	616 32
do	Fitzroy	Carleton	419	603 36
do	Flamboro', Est	Wentworth	567	816 48
do	Flamboro', Ouest	do	877	1,262 88
do	Flos	Simcoe	188	270 72
do	Fredericksburg, Nord	Lennox	326	469 44
do	Fredericksburg, Sud	Lennox	324	466 56
do	Fullarton	Perth	426	613 44
Village de Fergus		Wellington	185	266 40
do	Fort Erie	Welland	137	197 28
Township de Gainsborough		Lincoln	503	724 32
do	Garafaxa	Wellington	767	1,104 48
do	Galway, Snowden, Minden, Lutterworth et Anson	Peterboro	266	383 04
do	Georgina	Peterboro	229	329 76
do	Glandford	York	365	525 60
do	Glencelg	Wentworth	628	904 32
do	Gloucester	Grey	600	864 00
do	Goderich	Carleton	541	779 04
do	Gosfield	Huron	365	525 60
do	Goulbourne	Essex	486	699 84
do	Gower, Nord	Carleton	360	518 40
do	Gower, Sud	do	159	238 96
do	Grattan	Grenville	644	927 36
do	Grattan et Algona	Lincoln	290	417 60
do	Greenock	Renfrew	441	635 04
do	Grey	Bruce	461	663 84
		Huron		
				102,510 72

MUNICIPALITÉ.

COMTÉ.

Report.

Municipalité	COMTÉ	No. de contribuables et contribution.	Montant de Distribution.
Township de Grimsby	Lincoln	575 at \$1 44	\$ 828 00
do do Guelph	Wellington	432	706 08
do do Gwillimbury, Est.	York	653	940 32
do do Gwillimbury, Nord.	York	292	420 48
do do Gwillimbury, Ouest.	Simcoe	520	748 80
Ville de Galt	Waterloo	742	1,068 48
Township de Haldimand	Northumberland	957	1,378 08
do do Hamilton	Prince Edward	696	1,002 24
do do Harwich	Northumberland	1,158	1,667 52
do do Hawkesbury, Est.	Kent	714	1,028 16
do do Hawkesbury, Ouest.	Prescott	642	924 48
do do Hay	Prescott	262	377 28
do do Hibbert	Huron	421	606 24
do do Hillier	Perth	459	660 96
do do Hinchinbrooke et Kennebec	Prince Edward	570	820 80
do do Holland	Frontenac	183	263 52
do do Horton	Grey	485	698 40
do do Houghton	Renfrew	185	266 40
do do Howard	Norfolk	320	460 80
do do Howick	Kent	693	997 92
do do Hullett	Huron	577	830 88
do do Humberstone	Huron	423	609 12
do do Hungerford	Welland	440	633 60
do do Huntingdon	Hastings	728	1,048 32
do do Huntley	Hastings	465	669 60
do do Huron	Carleton	409	588 96
Cité de Hamilton	Bruce	526	757 44
Village de Hespeler	Wentworth	3,999	5,758 56
do do Hawkesbury	Waterloo	107	154 08
Township de Innesfil	Prescott	185	266 40
Village de Ingersoll	Simcoe	640	921 60
do do Iroquois	Oxford	450	648 00
Township de Kaladar et Anglesca	Dundas	75	108 00
do do Kenyon	Addington	217	312 48
	Glengary	653	940 32

\$ cts.

102,510 72

do do Keppel et Sarawak	Grey	110	158 40
do do Kincardine	Bruce	524	754 56
do do King	York	1,220	1,766 80
do do Kingston	Frontenac	890	1,281 60
do do Kinloss	Bruce	372	535 68
do do Kidley	Leeds	545	784 80
Cité de Kingston	Frontenac	3,249	4,678 56
Village de Kempville	Grenville	167	226 08
do do Kincardine	Bruce	199	286 56
Township de Lanark	Lanark	442	636 48
do do Lancaster	Glengary	704	1,013 76
do do Leeds—Front et Lansdown	Leeds	667	960 48
do do Leeds—en arrière et Lansdown	Leeds	362	521 28
do do Lobo	Middlesex	645	928 80
do do Lochiel	Glengary	685	988 40
do do Logan	Perth	396	570 24
do do London	Middlesex	1,939	2,792 16
do do Longueuil	Prescott	251	361 44
do do Loughborough	Frontenac	473	681 12
do do Louth	Lincoln	386	555 84
do do Luther	Wellington	144	207 36
Ville de Lindsay	Victoria	262	377 28
Township de Madoc	Hastings	617	888 48
do do Maidstone	Essex	311	447 84
do do Malahide	Essex	842	1,212 48
do do Malden	Essex	306	440 64
do do Manvers	Durham	646	930 24
do do Mara et Rama	Ontario	425	612 00
do do March	Carleton	184	264 96
do do Maraposa	Carleton	784	1,128 96
do do Markham	York	1,322	1,903 68
do do Marlborough	Carleton	360	518 40
do do Marybora et Lac	Hastings	278	400 32
do do Maryborough	Wellington	546	786 24
do do Marysburgh	Prince Edouard	680	979 20
do do Matilda	Dundas	730	1,051 20
do do Medonte	Simcoe	283	407 52
do do Melancthon	Grey	297	427 68
do do Mersa	Essex	354	509 76
do do Metcalfe	Middlesex	333	479 52
do do Middleton	Norfolk	452	650 88
do do Minto	Wellington	503	724 32
do do Monaghan, Nord	Peterboro'	229	329 76
do do Monaghan, Sud	Northumberland	221	318 24
do do Mono	Simcoe	581	836 04
			169,937 68

A reporter

MUNICIPALITÉS.

COMTÉ.

Report.....	COMTÉ.	Nombre de contribuables.	Montant de la distribution.
		\$ cts.	\$ cts.
Township de Montagué.....	Lanark.....	525 at 1 44	169,987 68
do Moore.....	Lambton.....	534	756 00
do Mornington.....	Perth.....	"	768 96
do Morris.....	Huron.....	"	806 40
do Mosa.....	Middlesex.....	464	668 16
do Moulton et Sherbrooke.....	Haldimand.....	579	833 76
do Mountain.....	Dundas.....	349	502 56
do Mulmur.....	Simcoe.....	550	792 00
do Murray.....	Northumberland.....	272	391 68
Ville de Milton.....	Halton.....	618	889 92
Village de Mitchell.....	Perth.....	205	295 20
Township de McKillop.....	Huron.....	163	234 72
do McNab.....	Renfrew.....	316	455 04
do Nassagaweya.....	Halton.....	425	612 00
do Nelson.....	Halton.....	410	590 40
do Nepean.....	Carleton.....	652	938 88
do Niagara.....	Lincoln.....	628	904 32
do Nichol.....	Wellington.....	558	615 52
do Nissouri, Est.....	Oxford.....	428	616 32
do Normanby.....	Grey.....	575	828 00
do Nottawasaga.....	Simcoe.....	841	1,211 04
Village de Napanee.....	Lennox.....	593	853 92
do Newburgh.....	Addington.....	329	473 76
do Newcastle.....	Durham.....	130	187 20
do New Hamburg.....	Waterloo.....	224	322 56
do Newmarket.....	York.....	124	178 56
Township de Oakland.....	Brant.....	258	371 52
do Oneida.....	Haldimand.....	170	244 80
do Onondaga.....	Brant.....	517	744 48
do Orford.....	Kent.....	330	475 20
do Orillia et Matchedash.....	Simcoe.....	384	552 96
do Oro.....	Simcoe.....	254	365 76
do Osgoode.....	Carleton.....	506	728 64
do Osnabruok.....	Stormont.....	695	1,000 80
do Osprey.....	Grey.....	823	1,185 12
		505	727 20

do Otonabee.....	Peterboro.....	711	1,023 84
do Oxford.....	Grenville.....	648	993 12
do Oxford Est.....	Oxford.....	409	588 96
do Oxford Ouest.....	Oxford.....	464	668 16
do Oxford Nord.....	Oxford.....	277	398 88
Ville de Oakville.....	Halton.....	398	573 40
do Owen Sound.....	Grey.....	535	770 12
Village de Oshawa.....	Ontario.....	387	557 28
Township de Pakenham.....	Lanark.....	332	478 08
do Peel.....	Wellington.....	787	1,153 28
do Pelham.....	Welland.....	525	756 00
do Pembroke.....	Renfrew.....	95	136 00
do Percy.....	Northumberland.....	570	820 80
do Pickering.....	Ontario.....	1,077	1,550 88
do Pilkington.....	Wellington.....	405	583 20
do Pittsburg et Howe Island.....	Frontenac.....	704	1,013 76
do Plantagenet, Nord.....	Prescott.....	364	524 16
do Plantagenet, Sud.....	Prescott.....	188	270 72
do Plympton.....	Lambton.....	613	882 72
do Portland.....	Frontenac.....	517	744 48
do Proton.....	Grey.....	279	401 76
do Puslinch.....	Wellington.....	704	1,013 76
Ville de Paris, (H. C.).....	Brant.....	661	951 84
do Perth.....	Lanark.....	822	1,183 68
do Pioton.....	Prince Edouard.....	386	555 84
Village de Pembroke.....	Renfrew.....	90	129 60
do Portsmouth.....	Frontenac.....	172	247 68
do Preston.....	Waterloo.....	363	522 72
Township de Rainham.....	Haldimand.....	318	457 92
do Raleigh.....	Kent.....	648	933 12
do Ramsay.....	Lanark.....	593	853 92
do Rawdon.....	Hastings.....	600	864 00
do Reach.....	Ontario.....	982	1,414 08
do Richmond.....	Lennox.....	707	1,018 08
do Rochester.....	Essex.....	233	335 52
do Romney.....	Kent.....	81	116 64
do Rolph, Buchanan, Pettawawa, Wylie et McKay.....	Renfrew.....	81	116 64
do Ross.....	Renfrew.....	248	337 12
do Roxborough.....	Stormont.....	506	728 64
do Russell.....	Russell.....	253	364 32
Village de Renfrew.....	Renfrew.....	110	158 40
do Richmond.....	Carleton.....	100	144 00
Township de Salfleet.....	Wentworth.....	556	800 64
do Sandwich.....	Essex.....	825	1,188 00
do Sarnia.....	Lambton.....	230	331 20
			221,608 80

MUNICIPALITÉS.

COMTÉ.

Municipalité	Report	COMTÉ	Nombre de contribuables.	Montant de la distribution.
			\$ cts.	\$ cts.
Township de Saugeen	Report		370 at 1.44	221,608 80
do Scarborough		Bruce		532 80
do Scott		York		959 04
do Songos		Ontario		416 16
do Sebastopol et Griffith		Ontario		148 32
do Seneca		Renfrew		145 44
do Seymour		Haldimand		812 16
do Sheffield		Northumberland		1,020 96
do Sherbrooke Sud		Addington		722 88
do Sidney		Lanark		205 92
do Smith et Harvey		Hastings		1,140 48
do Sombra		Peterboro		813 60
do Sophiasburg		Lambton		544 32
do Southwold		Prince Edward		799 20
do Stafford		Elgin		1,316 16
do Stamford		Renfrew		142 56
do Stanley		Welland		766 08
do Stephen		Huron		887 04
do Storrington		Huron		632 16
do St. Vincent		Frontenac		744 48
do Sannidale		Grey		740 16
do Sydenham		Simcoe		172 80
Ville de Sandwich		Grey		783 36
do Sarnia		Essex		275 04
Village de Stirling		Lambton		659 52
do Streetsville		Hastings		155 52
do Smith's Falls		Peel		220 32
do Ste. Marie		Lanark		329 76
do Southampton		Perth		555 84
do Strathroy		Bruce		174 24
do St. Thomas		Middlesex		172 80
Township de Tecumseth		Elgin		456 48
do Thorah		Simcoe		728 64
		Ontario		413 28

do Thorold		Welland	512	737 28
do Thurlow		Hastings	771	1,110 24
do Tilbury Est		Kent	258	371 52
do Tilbury Ouest		Essex	231	332 64
do Tiny et Lay		Simcoe	233	335 52
do Torbolton		Carleton	103	148 32
do Toronto		Peel	1,324	1,906 56
do Toronto Gore		Peel	310	446 40
do Toronto		Simcoe	126	181 44
do Townsend		Norfolk	837	1,205 28
do Tratalgar		Halton	918	1,321 92
do Tuckersmith		Huron	497	715 68
do Tudor		Hastings	208	299 52
do Turnberry		Huron	263	378 72
do Tyendinaga		Hastings	1,265	1,821 60
Cité de Toronto		York	11,062	15,929 28
Village de Thorold		Welland	250	360 00
do Trenton		Hastings	247	355 68
Township de Osborne		Huron	502	722 88
do Uxbridge		Ontario	579	833 76
do Vaughan		York	1,021	1,470 24
do Verulam et Somerville		Victoria	293	421 92
do Vespra		Simcoe	219	315 36
Village de Vienna		Elgin	263	378 72
Township de Wainfleet		Welland	330	475 20
do Wallace		Perth	459	660 96
do Walsingham		Haldimand	811	1,167 84
do Warwick		Norfolk	608	875 52
do Waterloo		Lambton	573	825 12
do Wawanosh		Waterloo	1,266	1,823 04
do Wellesley		Huron	540	777 60
do Westmeath		Waterloo	852	1,226 88
do Westminster		Renfrew	362	521 28
do Whitby Est.		Middlesex	1,098	1,581 12
do Whitby Ouest		Ontario	570	820 80
do Whitechurch		Ontario	639	920 16
do Wilberforce		York	825	1,188 00
do Williams Est.		Renfrew	212	305 28
do Williams Ouest		Middlesex	410	603 36
do Williamsburg		Middlesex	329	473 76
do Willoughby		Dundas	783	1,127 52
do Wilmot		Welland	220	316 80
		Waterloo	837	1,205 28
				289,192 32

MUNICIPALITÉS.	COMTÉ.	Nombre de contribuables.	Montant de la distribution.
		\$ cts.	\$ cts.
<i>Report</i>			289,192 32
Township de Winchester.....	Dundas.....	649 at 1 44	934 56
do Wolfe Island.....	Frontenac.....	589 "	848 16
do Wolford.....	Greenville.....	530 "	763 20
do Woolwich.....	Waterloo.....	703 "	1,012 32
Ville de Windsor.....	Essex.....	510 "	734 40
do Whithy.....	Ontario.....	480 "	691 20
Village de Waterloo.....	Waterloo.....	205 "	295 20
do Welland.....	Welland.....	123 "	177 12
Township de Yarmouth.....	Elgin.....	1,077 "	1,550 88
do Yonge Front.....	Leeds.....	274 "	394 56
do Yonge Rear et Escott.....	Leeds.....	377 "	542 88
do York.....	York.....	1,390 "	2,001 60
Village de Yorkville.....	York.....	301 "	433 44
Township de Zone.....	Kent.....	184 "	264 96
do Zorra Est.....	Oxford.....	656 "	944 04
do Zorra Ouest.....	Oxford.....	603 "	868 32
La municipalité suivante a payé en moins, le rapport n'ayant été envoyé qu'après que la répartition fut déclarée :			
Township d'Arthur, Comté de Wellington—659 contribuables à \$1 44cts.....			\$948 96
Moins montant short paid.....			28 80
La municipalité suivante exclue par erreur de la participation dans la répartition de 1860, mais payée par ordre en conseil, 5 juin 1861 :			
Township de Stanley.....	Huron.....	632 \$0 96c ⁷⁵ / ₁₀₀	920 16
Les municipalités suivantes exclues en vertu de l'acte 22 Victoria, chap. 48, section 29.			
Township de Bertie.....			
Ville de Branford.....			
do Brockville.....			

do Barrie.....			
do Cobourg.....			
do Cornwall.....			
do Chatham.....			
Village de Chippawa.....			
Ville de Dundas.....			
Township d'Elizabethtown.....			
Ville de Goderich.....			
do Guelph.....			
Township de Hope.....			
Cité de London.....			
Ville de Niagara.....			
Cité d'Ottawa.....			
Township de Ops.....			
Ville de Port Hope.....			
do Prescott.....			
do Peterboro'.....			
Township de Norwich.....			
Ville de St. Catharines.....			
do Simcoe.....			
do Stratford.....			
do Woodstock.....			
Township de Woodhouse.....			
do Windham.....			
Montant total payé, distribution pour 1860.....			303,181 38
Paiements faits en 1861, à compte de la distribution de 1859			
Au township de Wainfleet.....		\$ cts.	315 41
do Fenelon et Bexley.....		326 0 96 ⁷⁵ / ₁₀₀	303 80
do Bosanquet.....		314 " ¹⁰⁰ / ₁₀₀	449 89
do		465 "	
Total des paiements faits en 1861 pour 1859.....			1,069 10

T. D. HARRINGTON,
Sous-Receiveur Général.

BUREAU DU RECEVEUR-GÉNÉRAL,
Québec, février 1862.

No. 34.

ETAT des sommes reçues à compte du fonds des municipalités, Bas-Canada, en vertu de l'Acte 18 Vict., chap. 2, et 19 Vict., chap. 18, et des paiements faits pour le compte de ce fonds.

P A I E M E N T S .		R E C E T T E S .	
	MONTANT.		MONTANT.
	\$		\$
Balance comme il appert par les comptes publics No. 34, 1860.....		Recettes brutes—Département des terres de la couronne.....	26,976 07
Frais de perception—Voir état No. 12.....		Balance rapportée.....	167,029 65
Dépense pour le compte de ce fonds—Voir do.....			
Montant de l'intérêt payé en plus sur compte pour 1860.....	432 63		
Balance d'intérêt sur montant à débit, 1er janvier 1861.....	\$ 651 50		
do 1er avril 1861.....	1,146 57		
do 1er juillet 1861.....	1,687 82		
do 1er octobre 1861.....			
Total.....	3,918 52	Total.....	194,005 72
	194,005 72		
Balance reportée.....	\$ 167,029 65		

WILLIAM DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général intérimaire.

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1862.

No. 35.

ÉTAT des Recettes et des Paiements faits à même la part du Fonds des Réserves du Clergé, Haut-Canada, pour les subventions non commuées, les pensions à des veuves et autres réclamations contre le Fonds, selon l'Acte 18 Vic., chap. 2, du 1er janvier au 31 décembre 1861.

A qui payé.	PAIEMENTS.	Montant. \$ cts.	RECETTES.	Montant. \$ cts.	Montant total. \$ cts.
Receveur général	Pour le mettre en mesure de payer les sommes suivantes à un ministre et aux veuves des membres du clergé du Haut-Canada qui ont droit à des pensions, pour l'année expirée le 30 juin 1861, savoir :—		Balance selon les comptes publics 1860, No. 35, le 31 décembre 1860.....	797 50	63,800 08
			Bal. de l'intérêt sur montant porté à l'avoir, 1er janv. '61.	772 56	
			do do do	752 56	
			do do do	749 13	
					3,091 57
Mme. Archbold, Cornwall		243 34			
" Armonr, Cavan		243 34			
" Blake, Tornhill		243 33			
" Blakey, Prescott.....		243 33			
" Evans, Sineoc		243 34			
" Grout, Grimsby.....		243 33			
" Harris, Perth.....		243 33			
" Johnson, Sandwich		243 33			
" Mountain, Cornwall.....		243 33			
" Sampson, Grimsby		243 33			
" Stoughton, Bath		243 33			
Rév. W. Macaulay, Picton.....		827 33			
			<i>A reporter</i>		66,891 33
		3,503 99			

No. 35.—(Suite).

A qui payé.	PAIEMENTS.	Montant.	RECETTES.	Montant.	Montant total.
		\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.
	<i>Report</i>	3,503 99	<i>A reporter</i>	66,891 33
	Mme. Anderson, Fort Erié, étant la balance de sa pension du 1er janvier 1860, au 30 juin 1861	365 01			
	Montant de l'intérêt porté en plus dans le compte de 1860	5,213 88			
	Balance rapportée	57,808 95			
	Total.....	66,891 83	Total.....	66,891 83

Balance rapportée... \$57,808 95

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
 Québec, février 1862.

WILLIAM DICKINSON,
 Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

No. 36.

ÉTAT des recettes et paiements faits à même la part du fonds des réserves du clergé, Bas-Canada, pour les subventions non commuées, les pensions à des veuves et autres réclamations contre le fonds, selon l'acte 18 Vict., chap. 2, pour l'année expirée le 31 décembre, 1861.

P A I E M E N T S .		R E C E T T E S .	
Montant.	Montant.	Montant.	Montant.
\$	cts.	\$	cts.
Balance rapportée.....	3,154 24	Balance selon les comptes publics No. 36, 1860.....	3,004 04
Total.....	3,154 24	Une année d'intérêt sur do jusqu'au 31 décembre, 1861.....	150 20
		Total.....	3,154 24

Balance rapportée.....\$3,154 24

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
 Québec, février, 1862.

WM. DICKINSON,
 Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

No. 37.—ETAT des paiements en 1861 ; et balances dues aux différentes municipalités le 31 décembre 1861, à compte du fonds destiné à des améliorations de 1855, 1856, 1857 et 1858.

Fonds.	Comté.	Municipalité.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Paiements.</i>				
1856.	Victoria	Fenelon	217 13	416 27
	do	Bexley	199 14	
1858.	Addington.....	Sheffield.....	51 20	
	do	Kaladar	92 96	
	Carleton.....	Fitzroy	3 94	
	do	Goulbourne	119 11	
	do	Gloucester	122 06	
	do	Huntley	98 62	
	do	March	26 38	
	do	Torbolton	102 87	
	do	Marlborough	49 49	
	do	Osgoode	191 40	
	Elgin.....	Dorchester, Sud.....	42 60	
	do	Dunwich.....	37 20	
	Essex.....	Colchester.	11 25	
	do	Maidstone	16 00	
	do	Mersea	27 28	
	do	Rochester	10 25	
	do	Sandwich	49 92	
	do	Tilbury, Ouest.....	88 66	
	Frontenac.	Bedford.....	62 05	
	do	Olden.....	375 68	
	do	Oso	304 96	
	do	Loughborough.....	232 48	
	do	Home Island	10 11	
	do	Hinchinbrooke.....	334 21	
	do	Storrington	96 48	
	do	Isle Wolfe	25 95	
	do	Barrie	128 62	
	do	Palmerston.....	6 40	
	do	Kennebec	23 34	
	Grey.....	Bentinck	281 27	
	do	Euphrasia.....	78 20	
	do	Collingwood.....	124 90	
	do	Derby	154 92	
	do	Egremont	359 20	
	do	Glenelg.....	307 26	
	do	Holland	79 04	
	do	Melancthon	142 09	
	do	Normanby	149 66	
	do	Osprey	291 29	
	do	Sullivan	198 13	
	do	Sydenham	237 22	
	do	Thornbury	64 60	
	Grey.....	Mont Forest	15 63	
	Grenville	Augusta	8 40	
	do	Prescott, ville	8 68	
	do	Wolford	7 92	
	do	Johnstown, ville	23 56	
	Glengary	Lochiel	40 00	
	Hastings.....	Elzivir	44 00	
	do	Tudor	183 65	
	do	Marmora	12 48	
<i>A reporter</i>			5,553 57	416 27

No. 37.—*Suite.*

Fonds.	Comté.	Municipalité.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Report.....</i>	5,553 57	416 27
		<i>Paiements.—Suite.</i>		
1858.	Hastings.....	Lake	8 06	
	Kent	Camden	46 80	
	do	Zone.....	38 82	
	do	Chatham	10 00	
	do	Harwich	66 92	
	do	Romney	16 85	
	do	Tilbury, Est	47 15	
	Leeds	Burgess, Sud.....	19 84	
	do	Escott	1 89	
	Lanark	Drummond	32 67	
	do	Bathurst.....	20 80	
	do	Sherbrooke, Sud.....	71 67	
	do	Lanark	74 00	
	do	Darling.....	16 00	
	do	Burgess, Nord.....	15 23	
	do	Montague.....	19 20	
	do	Ramsay.....	47 95	
	do	Perth.....	6 00	
	do	Dalhousie	16 00	
	do	Sherbrooke, Nord.....	15 49	
	Lennox	Richmond	32 64	
	Lambton.....	Brooke	155 93	
	do	Enniskillen	209 69	
	do	Euphemia.....	37 66	
	do	Moore.....	104 56	
	do	Plympton	144 89	
	do	Warwick.....	146 29	
	do	Corunna	32 00	
	do	Errol, ville.....	63 00	
	Middlesex.....	Adelaide	128 49	
	do	London, ville.....	16 05	
	do	Metcalfé	14 00	
	do	Mosa	74 53	
	do	Westminster	26 91	
	Northumberland	Alnwick	34 36	
	do	Seymour.....	12 27	
	Ontario	Mara	280 93	
	do	Thorah	79 37	
	Peterborough.....	Belmont	3 97	
	do	Douro.....	23 94	
	do	Dummer.....	183 38	
	do	Monaghan, Nord.....	10 00	
	do	Otonabee.....	80 00	
	do	Peterborough, ville.....	21 98	
	do	Smith.....	8 00	
	do	Harvey	24 96	
	Perth.....	Elma.....	894 87	
	do	Wallace.....	223 62	
	do	Towbridge	22 56	
	Prince Edward.....	Hallowell	50 40	
	Prescott	Caledonia.....	101 88	
	do	Alfred	149 20	
	do	Plantagenet, Nord	203 68	
	do	do Sud	85 59	
	Russell	Cumberland	475 43	
	do	Clarence	246 19	
	do	Russell	190 55	
	Renfrew	Ross	409 18	
	do	Horton.....	90 07	
		<i>A reporter.....</i>	11,237 93	416 27

No. 37.—*Suite.*

Fonds.	Comté.	Municipalité.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Report</i>	11,237 93	416 27
		<i>Paiements.—Suite.</i>		
1858.	Renfrew	Admaston.....	612 12	
	do	Bromley.....	288 73	
	do	Westmeath.....	193 55	
	do	Pembroke.....	43 35	
	do	Stafford.....	112 94	
	do	Wilberforce	254 38	
	do	Alice.....	350 92	
	do	Brudenell.	258 90	
	do	Sébastopol	68 67	
	Simcoe.....	Adjala.....	24 00	
	do	Innisfil	27 47	
	do	Medonte	15 90	
	do	Mono.....	56 59	
	do	Mulmer.....	117 77	
	do	Wottawasaga.....	132 88	
	do	Matchedash	78 72	
	do	Sunnidale.....	551 72	
	do	Tecumseth	31 30	
	do	Orillia, Sud.....	16 00	
	do	Oro	74 75	
	do	Tiny	3 73	
	do	Penetanguishene	14 48	
	do	Vespra.....	76 06	
	do	Orillia, Nord	255 84	
	do	Kempenfeldt	65 20	
	Victoria	Eldon	329 71	
	do	Emily	104 00	
	do	Ops	282 37	
	do	Verulam	58 97	
	Welland	Bertie	50 00	
	do	Humberstone.....	229 15	
	Wentworth.....	Barton	371 40	
	do	Flamboro', Est.....	37 38	
	York.....	Gwillimbury, Est.....	61 48	
	do	do Nord	132 33	
	do	York	184 00	
	do	Georgina.....	177 75	
		Total payé à compte de 1858.....		16,982 44
		Total paiements en 1861		17,398 71
		NON PAYÉ—31 décembre 1861.	\$ cts.	
1855.	Elgin.....	Bayham.....	91 72	
	Glengarry	Lochiel	16 00	
	Grenville	Gower, Sud.....	1 60	
	Halton	Esquesing.....	3 00	
	Northumberland.....	Tick Island	4 80	
	do	Trent Port.....	11 67	
	Peel.....	Toronto.....	3 53	
		Total 1858, non payé.....		132 32
1856.	Durham		14 42	
	Grey		37 60	
	Hastings.....		23 08	
	do		22 28	
		<i>A reporter</i>	97 38	132 32
				17,398 71

No. 37.—*Suite.*

Fonds.	Comté.	Municipalité.	\$ cts.	cts.	\$ cts.
		<i>Report</i>	97 38	132 32	17,398 71
		<i>Non payé.—Suite.</i>			
1856.	Kent	3 43		
	do	1 60		
	Lambton.....	3 07		
	Leeds.....	1 68		
	Ontario.....	1 05		
	Oxford.....	4 63		
	Peterboro'	29 55		
	do	399 15		
	do	436 05		
	Renfrew	114 32		
	do	179 57		
	Victoria	416 78		
	do	329 90		
	Isle St. Joseph	1,836 18		
	Sault Ste. Marie.....	175 00		
		Total, 1856, non-payé.....		4,029 34	
1857.	Huron(balance).....	1,808 04		
	Durham	Cavan.....	8 00		
	do	Hope	15 10		
	Frontenac	Barrie	47 32		
	Grenville	Johnston, ville	37 63		
	Lanark	Beckwith.....	39 48		
	do	Perth	12 00		
	Lambton.....	Euphemia.....	1 33		
	Middlesex	London	20 00		
	Northumberland.....	Gosport.....	24 00		
	Peterboro'	Peterboro', ville.....	18 28		
	Peel	Caledon.....	33 52		
	Prescott	Hawkesbury, Est (balance).....	34 00		
	Russell.....	Cambridge	32 78		
	do	Isle Fox.....	41 00		
	do	Brudenell.....	226 98		
	do	Rolph	51 52		
	Victoria	Ops.....	41 80		
	do	Verulam.....	175 72		
	do	Somerville.....	305 08		
	do	Fenelon	185 25		
	do	Bexley	72 30		
	Wentworth.....	Flamboro', Est.....	3 35		
	York	Gwillimbury, Est.....	150 12		
	Isle St. Joseph	363 85		
	Sault Ste. Marie.....	268 67		
		Total, 1857, non payé.....		4,017 12	
1858.	Bruce(en tout).....	2,501 47		
	Carleton.....	Bytown, ville.....	12 00		
	Essex.....	Gosfield.....	8 00		
	Grey	Owen Sound.....	87 48		
	do	Artemesia	132 73		
	Glengarry	Kenyon.....	16 00		
	Hastings.....	Madoc.....	4 08		
	Huron(en tout).....	1,947 37		
	Leeds	Leeds	47 15		
	do	Landsdown.....	12 50		
	Lanark	Pakenham	158 20		
	do	Perth, ville.....	26 00		
		<i>A reporter</i>	4,952 98	8,178 78	17,398 71

No. 4.—(Suite.)

Fonds.	Comté.	Municipalité.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Report</i>	4,952 98	8,178 78	17,398 71
		<i>Non payé.—Suite.</i>			
1858.	Middlesex	Carradoc.....	18 00		
	do	Ekfrid.....	8 08		
	Norfolk.....	Charlotteville	4 00		
	Peterboro'	Burleigh.....	224 30		
	Russell	Cambridge.....	3 83		
	Renfrew	MacNab.....	483 70		
	do	Bagot.....	156 69		
	do	Brougham.....	32 53		
	do	Grattan.....	193 07		
	do	Algona.....	59 95		
	do	Rolph.....	59 71		
	Simcoe	Gwillimbury, Ouest	7 49		
	do	Flos.....	23 81		
	Victoria	Somerville.....	8 04		
	do	Fenelon.....	83 78		
	do	Bexley	10 99		
	Wellington.....(balance).....	537 23		
	Sault Ste. Marie.....(total)	36 72		
	Isle St. Joseph.....(total)	1,184 25		
		Total, 1858, non payé.....		8,089 15	
		Total, balance du fonds de 1855, 1856, 1857 et 1858, non payées 31 le dé- cembre 1861			16,267 93
		<i>Non distribué.</i>			
		Fonds de 1859			39,058 21
		Total.....			72,724 85

JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU D'AUDITION,
Québec, février 1862.

No. 38.—(Suite.)

LE SURINTENDANT EN CHEF DE L'INSTRUCTION, en compte avec le FONDS DE L'INSTRUCTION, Haut-Canada, pour l'année 1861.

PAIEMENTS.

RECETTES.

RECETTES.		PAIEMENTS.							
Balance 1er janvier.	Warrants.	Autres recettes.	Surcroit de dépenses 31 décembre.	TOTAL.	SERVICE.	Surcroit de dépenses 1er janvier.	Dépenses.	Balance 31 décembre.	TOTAL.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
19,763 58	132,225 00	151,988 58	Ecoles élémentaires.....	148,893 49	3,095 09	151,988 58
1,067 93	2,000 00	3,007 93	Ecoles des townships pauvres.....	589 00	2,478 93	3,007 93
6,536 67	22,065 35	3,446 91	757 91	26,270 17	Ecoles normales.....	9,865 35	16,404 82	26,270 17
.....	5,000 00	15,067 20	9,636 46	36,240 33	Bibliothèques d'écoles.....	36,240 33	36,240 33
.....	4,000 00	642 00	4,642 00	Instituteurs à la retraite.....	267 42	4,228 66	4,642 00
.....	16,092 09	8 56	16,100 65	Musée.....	10,533 60	1,076 16	16,100 65
.....	1,800 00	78 15	3,340 94	Journal d'instruction publique.....	2,195 66	3,340 94
.....	12,569 00	812 66	40,385 00	Ecoles de grammaire.....	40,385 00	40,385 00
.....	18,139 67	2,986 50	1,106 64	22,231 81	Ecoles modèles de grammaire.....	14,139 67	8,092 14	22,231 81
.....	5,404 00	8,395 47	Ecoles séparées.....	7,549 54	8,395 47
.....	1,000 00	125 00	90 00	1,215 00	Inspection des écoles de grammaire.....	875 00	1,215 00
.....	1,392 77	1,392 77	Fonds en dépôt.....	1,300 00	1,392 77
58,828 78	220,292 11	23,746 09	12,403 67	315,270 65	Totaux.....	35,146 04	268,429 80	11,694 81	315,270 65

RECAPITULATION.

	\$ cts.	\$ cts.
Balance 1er janvier 1861.....	58,828 78
MOINS—dépense de surplus de.....	35,146 04
Warrants.....	220,292 11
Autres recettes.....	23,746 09
Surplus dépensé, 31 décembre.....	12,403 67
MOINS—balance en main.....	11,694 81
Total.....	268,429 80	268,429 80

JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU D'AUDITION,
Québec, février 1862.

FONDS DE L'INSTRUCTION, Bas-Canada, en compte avec la Province du Canada, pour l'année 1861.

OCTROI DE LA LEGISLATURE AUX ECOLES.

<i>Dt.</i>	\$ cts.	<i>Av.</i>	\$ cts.
Warrants au surintendant en chef, savoir :			
Écoles communes	\$116,000 00		
Écoles normales.....	16,000 00		
Municipalités pauvres	4,120 00		
Journal de l'instruction publique.....	1,800 00		
Octroi annuel pour le fonds des instituteurs à la retraite.....	137,920 00		
Balance restant transférée au fonds du revenu de l'enseignement supérieur	2,000 00		
Total.....	34,047 72		
	173,967 72	Part de l'octroi pour 1861	173,967 72
		Total.....	173,967 72

FONDS DE PLACEMENT DE L'INSTRUCTION SUPERIEURE.

<i>Dt.</i>	\$ cts.	<i>Av.</i>	\$ cts.
Part des dépenses de perception	1,202 14		
Balance	233,948 47		
Total.....	235,150 61		
		Balance de l'année dernière.....	228,548 63
		Perceptions brutes du département des terres de la couronne.....	6,601 98
		Total.....	235,150 61

FONDS DU REVENU DE L'INSTRUCTION SUPERIEURE.

<i>Dt.</i>	\$ cts.	<i>Av.</i>	\$ cts.
Balance de l'année dernière.....	86,141 38		
Transport annuel du fonds de bâtisse de l'école normale	8,000 00		
Part de dépenses de perception	2,398 97		
		Octroi annuel selon le budget	20,000 00
		Perception brute du département des terres de la couronne	12,017 52
		Balance non dépensée de l'octroi des écoles par la législature.....	34,047 72

Warrants au surintendant en chef, savoir :

<i>Dt.</i>	\$ cts.	<i>Av.</i>	\$ cts.
Pour les écoles supérieures	\$69,399 48		
Inspections d'écoles.....	18,395 26		
Écoles normales	10,000 00		
Trois mois d'intérêt sur la balance au débit du fonds de revenu, 1er janvier.....	\$1,079 76		
1er avril.....	1,860 55		
1er juillet.....	1,871 10		
1er octobre	1,895 07		
Total.....	6,703 48		
	201,038 57	Intérêts sur placements.....	8,523 63
		Trois mois d'intérêt sur la balance au crédit de l'enseignement supérieur du fonds de placement,	
		1er janvier	\$1,411 85
		1er avril	1,512 25
		1er juillet.....	1,573 20
		1er octobre	1,641 74
		Balance	6,139 04
		Total.....	120,305 66
			201,038 57

FONDS DES INSTITUTEURS A LA RETRAITE.

<i>Dt.</i>	\$ cts.	<i>Av.</i>	\$ cts.
Warrants au surintendant en chef	2,240 00		
Balance	4,090 68		
		Balance de l'année dernière.....	4,082 56
		Octroi de la législature pour 1861	2,000 00
		Trois mois de salaire sur la balance au crédit du fonds, au 1er janvier	\$76 03
		1er avril	76 03
		1er juillet	48 03
		1er octobre	48 03
		Total.....	248 12
			6,330 98

FONDS DE LA BATISSE DE L'ECOLE NORMALE.

<i>Dt.</i>	\$ cts.	<i>Av.</i>	\$ cts.
Warrants pour payer un terme sur la propriété de Mack's Hotel, Montréal.....	2,459 20		
do dépenses par le département des travaux publics	884 53		
Balance	14,398 50		
		Balance de l'année dernière.....	8,316 87
		Octroi annuel	8,000 00
		Loyer de la propriété de Mack's Hotel	600 00
		Trois mois d'intérêt sur la balance au crédit du fonds, au 1er janvier.....	\$203 96
		1er avril	205 26
		1er juillet.....	207 13
		1er octobre.....	209 01
		Total.....	825 36
			17,742 23

No. 39.—(Suite.)

LE SURINTENDANT en CHEF de L'INSTRUCTION, Bas-Canada, en compte avec le FONDS de L'INSTRUCTION, pour l'année 1861.

RECETTES.		SERVICE		PAIEMENTS.		
Balance 1er janvier.	Warrants.	Autres recettes.	Surcroît de dépenses 31 décembre.	Dépense.	Balance 31 décembre.	Total.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
60,341 73	116,000 00	114,064 96	71,276 77	185,341 73
3,836 29	69,399 48	5,165 72	1,462 09	69,966 34	70,861 57
.....	26,000 00	494 60	33,505 33	1,496 68	35,002 01
24 00	1,800 00	990 70	1,918 98	3,239 38	4,213 58
.....	2,240 00	324 88	3,579 58	3,579 58
.....	1,600 00	628 63	1,132 00	1,628 63
4,706 25	1,600 00	1,174 46	2,592 19	2,774 46
.....	1,600 00	18,392 34	4,709 17	23,101 51
200 00	18,395 26	70 00	4,190 00	200 00	4,190 00
.....	4,120 00	200 00
78,108 27	240,554 74	6,651 02	5,579 04	250,662 12	77,682 62	330,893 07

* Cette balance a été réduite de \$1,782 27, comme il appert par les comptes publics de l'année dernière, à \$182 27, en conséquence d'un warrant pour \$1,000 émis en 1859, et qui a été, par erreur, inclus dans les comptes de 1860.

RECAPITULATION.

Balance en mains, 1er janvier 1861	\$ cts.	78,108 27
MOINS—Surplus dépensé de		2,548 33
Warrants		75,559 94
Autres recettes		240,554 74
		6,651 02
Total		322,765 70
Dépense		250,662 12
Balance en mains, 31 décembre 1861		\$77,682 62
MOINS—surplus dépensé, de		5,579 04
Total		322,765 70

BUREAU D'AUDITION,
Québec, février, 1862.

JOHN LANGTON,
Auditeur.

No. 42

ETAT des bons en circulation, jusqu'au 31 décembre 1861, pour divers comptes spéciaux, et pour lesquels le gouvernement est partiellement responsable.

POUR QUEL COMPTE.	AUTORITE.	Montant.	REMARQUES.
Prêt aux incendiés de Québec.....	9 et 10 Vic., chaps. 62 et 35.....	\$ 400 00	Le gouvernement responsable pour l'intérêt à 6 pour cent, dont 4 pour cent doivent être perçus des parties auxquelles le prêt a été fait.
Société d'hommes de loi, Haut-Canada.....	9 Vic., chap. 33, et 18 et 20 Vic., chaps, 122 et 64.....	25,410 00	Principal et intérêt payable à même les honoraires de justice, Haut-Canada.
Fonds de construction } du Haut-Canada, {	9 Vic., chap. 61, et 12 Vic., chap. 34	68,000 00	do do Fonds de construction, H.-C.
	13 et 14 Vic., chaps. 2 et 68.....	23,200 00	do do do
	12 Vic., chap. 112, et 18 Vic., chap. 164.....	126,229 97	do do honoraires de justice, B.-C.
Palais de Justice, Bas-Canada.....	Divers actes.....	9,232,066 67	Jusqu'à ce que la somme, suivant autorisation, soit dépensée, l'intérêt est payable à même les deniers provenant du placement dans le 3 pour cent consol, et par la compagnie.
Chemin de fer Grand Tronc.....	Vic., chap. 73	2,810,500 00	Princ. et intér., payables en Angleterre, sur £577,500 stg.
Chemin de fer Grand Occidental.....	do	2,311,666 67	do do do sur £475,000 do
Chemin de fer d'Ontario, Simcoe et Huron....	16 Vic., chap. 22.....	395,733 34	L'intérêt est payable par les diverses municipalités, et il est pourvu au rachat d'icelles à même le fonds d'amortissement d'emprunt municipal, Haut-Canada.
Fonds consolidé d'emprunt municipal, Haut-Canada	16 Vic., chap. 22, et 18 Vic., chap. 13	3,300 00	do do do Bas-Canada.
do do	Total.....	14,996,506 65	

WM. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général intérimaire.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1862.

RECAPITULATION des TOTAUX ci-dessus, avec indication du PRINCIPAL ET de l'INTÉRÊT payables au bureau du Receveur-Général seulement, et au compte de quel fonds ils doivent être portés.

FONDS.	Total, bons du cours provincial.				INTÉRÊT.				Total, intérêt.
	¢	s.	d.	\$ cts.	4½ pour cent.	5 pour cent.	6 pour cent.	8 pour cent.	
Fonds consolidé.....5 pour cent.	1,370	0	0	5,480 00	274 00	274 00	78,044 92	274 00	274 00
Do6 pour cent.	325,187	2	9	1,300,748 54					78,044 92
Total, fonds consolidé.....	326,557	2	9	1,306,228 54		274 00	78,044 92		78,318 92
Société d'hommes de loi.....6 pour cent.	6,352	10	0	25,410 00			1,524 60		1,524 60
Asile des aliénés..... do	22,800	0	0	91,200 00			5,472 00		5,472 00
Fonds d'empr. mun. cons, H.-C.. do	98,932	13	4	395,730 67			23,743 83		23,743 83
Do do B.-C.. do	825	0	0	3,300 00			198 00		198 00
Palais de justice, Bas-Canada... do	500	0	0	2,000 00			120 00		120 00
Do do ...8 pour cent.	7,157	9	10	28,629 97				2,290 40	2,290 40
Bons du B.-C. payables par les commissaires.	167,356	13	4	669,426 67	657 00	22,601 33	12,168 00		35,426 33
Totaux.....	630,481	9	3	2,521,925,85	657 00	22,875 33	121,270 75	2,290 40	147,094 08

**BUREAU DU RECEVEUR GÉNÉRAL, }
Québec, février 1862.**

**T. D. HARRINGTON,
Sous-Rec. Gén.**

No. 44.

ETAT des bons du cours sterling en circulation le 31 décembre 1861, avec indication de l'année de leur échéance.

DESCRIPTION.	Montants à différents taux d'intérêt.						Années de l'échéance.	TOTAL X.				
	Portant 4 pour cent d'intérêt; commission ½ pour cent.		Portant 5 pour cent d'intérêt; commission 1 pour cent.		Portant 6 pour cent d'intérêt; commission 1 pour cent.			Sterling.				
	£	s.	d.	£	s.	d.		£	s.	d.	cts.	
Canal Wolland.....	600,000	0	0	43,830	10	0	1863	643,830	10	0	3,133,308	46
Prêt garanti.....	300,000	0	0	1864	300,000	0	0	1,460,000	00
do do.....	400,000	0	0	31,700	0	0	1865	431,700	0	0	2,100,940	00
12 Vic, chap. 5.....	200,000	0	0	36,000	0	0	1866	236,000	0	0	1,148,533	33
9 Vic, chap. 66.....	1867	1,000	0	0	4,866	67
Prêt garanti.....	1869	500	0	0	2,433	33
12 Vic, chap. 5.....	27,800	0	0	1872	27,800	0	0	135,293	33
10 et 11 Vic, chap. 34.....	1874	354,500	0	0	1,725,233	33
7 Vic, chap. 34.....	1876	277,000	0	0	1,348,066	67
12 Vic, chap. 5.....	1877	112,100	0	0	545,553	33
14 et 15 Vic, chap. 73.....	1878	257,300	0	0	1,252,193	33
do do.....	1879	1,543,800	0	0	7,513,160	00
do do.....	51,800	0	0	51,800	0	0
do do.....	325,500	0	0	325,500	0	0
12 Vic, chap. 5.....

18 Vic, chap. 174.....	1880...	1,277,300	0	0	6,216,193	33
16 Vic, chap. 157.....
18 Vic, chaps. 3 et 103.....
18 Vic, chap. 4.....
12 Vic, chap. 5.....	1881...	272,500	0	0	1,326,166	68
10* 18 Vic, chap. 4.....
12 Vic, chap. 5.....
18 Vic, chap. 4.....
18 Vic, chap. 3 et 103.....
12 Vic, chap. 58, et 16 Vic, chap. 17.....	1882...	548,700	0	0	2,670,340	00
19 et 20 Vic, chap. 86.....
12 Vic, chap. 5.....
20 Vic, chap. 17.....	1883...	234,200	0	0	1,139,773	32
12 Vic, chap. 83.....
22 Vic, chap. 14 et 84.....	1884...	279,900	0	0	1,362,179	97
22 Vic, chap. 14 et 84—6mis.....£6,170,000 stg.
Moins—Montant échangé pour des effets publics et au 16 £201,300 0 0
Entre les mains des agents et ici.....£385,949 15 1
Inscriptions en vertu des mêmes actes.....	1885...	6,168,558	8	0	30,020,317	37
Totaux.....	1,500,000	0	0	6,336,088	18	0	12,966,688	18	0	63,104,552	45

No. 44.—*Suite*

RECAPITULATION du compte précédent, etc., avec indication du principal, intérêt et commission payables en Angleterre, 31 décembre 1861.

	PRINCIPAL.		4 pour cent. Intérêt.	5 pour cent. Intérêt.	6 pour cent. Intérêt.	TOTAUX.
	Sterling.	\$ cts.				
Montant portant 4 pour cent d'intérêt	£1,500,000	0	292,000 00	\$ 292,000 00
do do 4 do	167,530	10	40,765 73	1,541,781 60
do (emprunt nouveau) 5 pour cent d'intérêt.....	6,168,558	8	1,501,015 87	1,498,135 20
do do do	5,130,600	0	1,498,135 20
Totaux—Principal et intérêt.....	12,966,688	18	292,000 00	1,541,781 60	1,498,135 20	3,331,916 80
Commission payable aux agents.....	1,460 00	15,417 81	31,859 16
Total, intérêt et commission.....	3,363,775 96

T. D. HARINGTON,
Sous-Receiveur Général.

BUREAU DU RECEVEUR GÉNÉRAL,
Québec, février 1862.

No. 45.

ETAT des débetures en circulation, formant la dette de la province le 31 décembre 1861, comprenant les obligation directes et indirectes, et indiquant les années de leur échéance.

D'ÉCHEANCE.	DEBENTURES DE COURS PROVIN. DANS LA PROVINCE.				DEBENTURES STERLING EN ANGLETERRE.				Total de toutes les débetures		Grand totaux.		
	A porter au compte du fonds consolidé.		Emises à compte des garanties.		A porter au compte du fonds spécial.		Emises pour le compte des garanties.		\$	cts.			
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.					
Du.....	4,880	00	4,880	00	
1861.....	12,000	00	12,000	00	
1862.....	2,800	00	2,000	00	4,800	00	
1863.....	65,245	00	36,000	00	3,234,553	43	
1864.....	4,000	00	1,464,000	00	
1865.....	7,600	00	25,810	00	2,148,950	00	
1866.....	34,021	25	93,683	33	1,276,237	91	
1867.....	1,840	00	6,706	67	
1869.....	2,433	33	
1870.....	42,400	00	42,400	00	
1871.....	239,151	87	93,683	33	16,800	00	349,635	20	
1872.....	602,948	43	8,000	00	746,241	76	
1873.....	24,722	00	188,000	00	13,600	00	226,322	00	
1874.....	126,200	00	31,633	33	1,725,233	33	
1875.....	47,070	00	54,100	00	101,170	00	
1876.....	88,650	00	93,683	33	280,664	00	1,348,066	67	
1877.....	9,380	00	46,233	33	545,553	33	
1878.....	10,120	00	800	00	1,263,113	33	
1879.....	7,513,160	00	
1880.....	6,216,193	33	
1881.....	91,736	67	1,417,903	37	
1882.....	2,670,340	00	
1883.....	1,139,773	33	
1884.....	1,362,179	97	
1885.....	27,169,384	37	
Inscription.....	2,850,933	00	
Sans date fixe.....	28,629	97	107,869	97	
	1,308,228	55	669,426	66	544,270	63	79,240	00	63,104,552	45	
	65,626,478	29

No. 45.—*Suite.*

Récapitulation de l'intérêt sur toutes les débetures en circulation et formant la dette de la province, 31 décembre 1861, indiquant le principal et les différents taux d'intérêt qu'elles portent.

Taux.	Montant des débetures du cours provincial.				Débetures sterling en Angleterre.		Total de toutes les débetures sterling.		Grands totaux.
	A porter au compte du fonds consolidé.	Emises pour le compte de l'intérêt garanti du B.-C.	A porter au compte de fonds spéciaux.	Total de toutes les débetures du cours provincial.	Emises pour le compte de la province.	Emises pour le compte des garanties.	Total de toutes les débetures		
Principal à									
4 pour cent.....	7,300,000	7,300,000	00	7,300,000
4½ do	14,600	14,600	14,600
5 do	5,480	452,026	457,506	30,835,632	30,835,632	45	31,293,139
6 do	1,302,748	202,800	515,640	2,021,189	14,057,853	10,911,066	24,968,920	00	26,990,109
8 do	28,629	28,629	28,629
Total.....	1,308,228	669,426	544,270	2,521,925	52,193,485	10,911,066	63,104,552	45	65,626,478
	55	66	63	84	75	70			29

ETAT des débetures rachetées en vertu de l'Acte 12 Vic., Chap. 5, jusqu'au 31 décembre 1861.

No.	DESIGNATION DES TRAVAUX.	1849.				1850.				1851.				1852.				1853.			
		\$ cts.				\$ cts.				\$ cts.				\$ cts.				\$ cts.			
1	Canal Chambly	80,000	00																		
2	do Welland	4,000	00																		
3	do Desjardins	2,400	00																		
4	Chemin à barrières Chambly																				
5	do Montréal																				
6	do Québec																				
7	Havre de Cobourg																				
8	Amélioration du St. Laurent																				
9	Pont de la rivière Tamise																				
10	do Trent																				
11	Chemin du district de Home																				
12	Navigation de la Grande Rivière																				
13	Chemin de fer d'Erie et Ontario																				
14	Havre d'Oakville																				
15	do Port Hope																				
16	Pertes de la guerre																				
17	Pertes de la rébellion et nombres consécutifs																				
18	Chemin d'Hamilton et Brantford																				
19	do Queenston et Grimsby																				
20	do Kingston et Napanee																				
21	Eaux de l'intérieur, district de New Castle																				
22	Chemin d'York																				
23	do Yonge Street																				
24	Chemins et ponts																				
25	Pont de Chatham																				
26	Canal de la Baie de Burlington																				
27	Pont de Brantford																				
28	Havre de Kettle Creek																				
29	Débetures du cours sterling à 6 pour cent																				

No.	DESIGNATION DES TRAVAUX.	1849.				1850.				1851.				1852.				1853.			
		\$ cts.				\$ cts.				\$ cts.				\$ cts.				\$ cts.			
30	Travaux publics, 9 Vic., chap. 66																				
31	do 11 Vic., chap. 34 et 10																				
32	do 12 Vic., chap. 5																				
33	do 13 Vic., chap. 32																				
34	do 13 et 14 Vic., chaps. 2 et 18																				
35	do 7 Vic., chap. 34																				
36	do 11 Vic., chap. 9																				
37	do 12 Vic., chap. 58, et 16 Vic., chap. 17																				
38	do 14 et 15 Vic., chap. 73																				
39	do 16 Vic., chap. 157																				
40	do 18 Vic., chaps. 3 et 103																				
41	do 18 Vic., chap. 4																				
42	do 19 et 20 Vic., chap. 86																				
43	do 20 Vic., chap. 17																				
44	do 22 Vic., chap. 83																				
45	do 22 Vic., chaps. 14 et 84																				
46	Prêts aux, incendiés de Québec, 9 Vic., chap. 62, et 10 Vic., chap. 35																				
47	Fonds de construction, H.-C., 13 et 14 Vic., chaps. 2 et 68, et 9 et 12 Vic., chaps. 61 et 34, etc.																				
48	Palais de justice de Montréal, 18 Vic., chap. 164																				
49	Société d'hommes de loi, 18 et 20 Vic., chs. 112 et 64, et 22 Vic., c. 31																				
50	Fonds d'emprunt municipal consolidé, Haut-Canada, 16 Vic., chap. 22																				
51	do do Bas-Canada, 16 Vic., chap. 22, et 18 Vic., chap. 13																				
Totaux		86,400	00			376,790	85			341,425	27			76,939	01			1,310,331	55		

Depuis l'Union.

No.	1864.	1865.	1866.	1867.	1868.	1869.	1860.	1861.	Montant.	Totaux.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1									80,000 00	
2	55,600 00	24,950 00	3,974 18	900 00	6,000 00		7,800 00		159,944 18	
3									68,000 00	
4									76,000 00	
5	4,000 00		15,000 00						206,120 00	
6									135,528 00	
7									12,000 00	
8									12,000 00	
9									6,000 00	
10									8,000 00	
11									4,640 00	
12									2,000 00	
13									16,000 00	
14									10,000 00	
15	4,480 00	800 00							8,000 00	
16						14,614 68	23,720 00	5,920 00	218,640 00	
17									46,254 68	
18									4,000 00	
19									8,000 00	
20									19,955 55	
21									9,080 00	
22	3,200 00								22,800 00	
23									4,400 00	
24									76,000 00	
25									1,436 00	
26									26,000 00	
27									4,000 00	
28									24,000 00	
29	1,043,900 00	2,245,493 33	216,796 67	576,690 00	192,233 34		2,433 36		4,277,546 70	5,546,345 11

30	28,000 00	12,353 00	12,000 00	191,200 00		1,600 00	203,866 67		983,453 72	
31	1,500 00						48,000 00		69,500 00	
32	57,224 50	439,190 10	219,911 62		1,700 00	479,169 33	2,188,711 18	101,226 67	3,912,811 50	
33	31,800 00	1,660 00							50,538 98	
34							40,200 00	30,545 20	73,745 20	
35							207,022 59	4,400 00	252,408 59	
36		200 00							200 00	
37							59,860 00	600 00	60,460 00	
38							5,888,666 67	21,900 00	5,910,566 67	
39							143,506 67		143,506 67	
40							200,020 00		200,020 00	
41							348,999 97		348,999 97	
42							401,206 66		401,206 66	
43							553,876 67		553,876 67	
44							523,166 67		523,166 67	
45	14,700 00	1,360 00	2,980 00		4,820 00	131,600 00	156,220 00		156,220 00	
46						19,000 00	190,680 00	600 00	399,580 00	
47						10,000 00	90,200 00	6,600 00	125,800 00	
48						32,400 00	2,400 00	2,000 00	164,400 00	
49							29,000 00	11,000 00	186,590 00	
50						5,200 00	3,284,229 31	1,749,565 34	6,904,201 33	
51							1,291,300 00	804,515 00	2,275,815 00	23,697,157 63
	1,244,404 50	2,766,006 43	498,262 47	816,390 00	204,753 34	2,897,840 69	15,885,086 42	2,738,872 21		29,243,502 74

NOTE.—Les bons rachetés à compte de fonds spéciaux n'étaient pas inclus dans cet état avant 1859.

WILLIAM DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général-Intérimaire.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1862.

No. 47.

ÉTAT indiquant la somme de débentures (dont l'intérêt est payable en Canada,) en circulation le 31 décembre 1861; et aussi, l'intérêt encore dû sur icelle à cette date.

	DÉBENTURES.		INTERET.			Intérêt encore dû le 31 décembre 1860.
	Montant en circulation le 31 décembre 1860.	Montant en circulation le 31 décembre 1861.	Encore dû le 31 décembre 1860.	Pour l'année, y compris diverses périodes.	Total.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Prêt pour travaux publics, divers actes, à 5 pour cent.....	1,280	00	480	00
do do à 6 pour cent.....	1,215,552	37	1,175,487	17
Pertes de la rébellion, B.-C., 12 Vic., chap. 58, à 6 pour cent.....	34,861	25	34,261	25	75,068	92
Prêt aux incendiés de Québec, 9 Vic., chap. 62, et 10 et 11 Vic., chap. 35, à 6 pour cent.....	1,000	00	400	00	2,089	96
Fonds de construction, Haut-Canada, 9 Vic., chap. 61, 12 Vic., chap. 32, 13 et 14 Vic., chaps. 2 et 68, à 6 pour cent.....	97,800	00	91,200	00
Palais de justice de Montréal, 18 Vic., chap. 164, à 6 pour cent.....	97,600	00	95,600	00	5,727	75
do Kamouraska, 12 Vic., chap. 112, à 8 pour cent.....	8,955	00	8,955	00	5,843	01
do Aylmer, 12 Vic., chap. 112, à 7½ pour cent.....	19,674	97	19,674	97	*937	76
do do 18 Vic., chap. 164, à 6 pour cent.....	2,000	00	2,000	00	*1,513	42
Société d'hommes de loi, 9 Vic., chap. 33, 18 Vic., chap. 132, 20 Vic., chap. 64, et 22 Vic., chap. 31, à 6 pour cent.....	36,410	00	25,410	00	120	00
Fonds d'emprunt municipal, H.-C., 16 Vic., chap. 22, à 6 pour cent...	2,145,295	99	2,531	62
Ajoutez l'intérêt irrégulier sur \$689,033.33 de débentures rachetées le 31 décembre 1860, au lieu de diverses dates durant les 6 mois...	642	30
Fonds d'emprunt municipal, B.-C., 16 Vic., chap. 22, et 18 Vic., chap. 13, à 6 par cent.....	791,240	00
Ajoutez l'intérêt irrégulier sur \$21,200 de débentures rachetées le 31 décembre 1860, au lieu de diverses dates durant les 6 mois.....	25,052	65
Total.....	4,451,669	58	1,453,468	39	93,832	44
			141,440	69	235,273	13
			288	02	25,340	67
			20,057	11	82,352	89
			62,295	78	2,891	62
			2,862	00	3,173	92
			2,952	00
			2,862	00
			2,952	00
			331	14
			716	50
			60	00
			642	30
			62,295	78
			20,057	11
			25,052	65
			288	02
			141,440	69
			1,453,468	39
			207,037	06
			28,236	07

* Y compris la somme due pour l'intérêt d'années antérieures, à 8 pour cent

W.M. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général-Intermédiaire.

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1862.

No. 48.

ETAT des paiements faits au Receveur Général de la province du Canada, à compte de l'achat des travaux publics ci-dessous mentionnés en vertu des actes 14 et 15 Vict., chap. 57, et 19 Vict., chap. 5, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1861,

PAR QUI PAYE.	PARTICULARITES DES PAIEMENTS.	DESIGNATION DES TRAVAUX.	MONTANT.		MONTANT TOTAL.	
			\$	cts.	\$	cts.
S. et C. Peters	1er versement de \$1,400—montant réalisé par la vente du vieux bateau à vapeur "Admiral"	Divers.....	466	67	1,066	67
T. Trudeau, Secrétaire, Département des travaux publics	Vente d'une partie de la propriété "Bonner," Québec, à l'asile des dames protestantes	do	600	00	1,513	63
Thomas Adams	Ventes de terres	Canal Welland.....
James D. Slater	1er versement sur ventes de lots hydrauliques, Canal Rideau.....	Travaux de l'Ottawa	509	00
Thompson et Perkins.....	Vente d'un lopin de terre triangulaire, Ile Chaudière.	do	120	00
G. W. Osborne	Vente de l'équipement d'une exploration.....	do	40	69
William Thomson.....	Vente de lots à bâtir.....	do	78	00
J. A. Waggoner.....	do	do	22	50
N. S. Blasdel.....	do	do	22	00
Do	Vente de lots hydrauliques.....	do	350	00
J. M. Currin.....	do	do	330	00
Lyman Perkins.....	do	do	990	00
Do	do	do	1,167	50
Levi Young.....	Vente de lots à bâtir	do	38	50
do	Vente du lot No. 4, Ile Victoria.....	do	314	50
Wm. Mason.....	Vente des lots	do	270	00
Patty, Perly et Brown.....	Vente de lots à bâtir, Ile Chaudière	do	864	00	5,116	69
	do	do
	do	Total	\$7,696	99

WM. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1862.

No. 49.

LA MAISON DE LA TRINITE, QUEBEC, en compte avec la PROVINCE DU CANADA, pour l'année 1861.

1861.	Dr.	\$. ets.	Av.	\$. ets.
January 1....	Balance.....		Salaires des officiers de la Maison de la Trinité.....	
	Regu des gardiens de phares, pour provisions employées par eux en dehors des dépôts sous leur charge:	3,761 21	H. LeMesurier, maître, jusqu'au 25 mai.....	\$582 10
	Regu pour huile refusée.....	165 93	R. J. Alleyn, do, du 25 mai jusqu'au 23 Nov....	501 23
	E. B. Lindsay, pour amendes, etc.	11 83	J. Gillespie, do, du 23 nov. jusqu'au 1er déc....	26 67
	Regu des ventes d'ancres, etc.....	59 50	J. D. Armstrong, maître du havre.....	1,840 03
	Warrants	36 86	A. Lemoine, trésorier	1,610 00
	Warrant non payé	45,985 48	E. B. Lindsay, greffier	1,793 36
			P. Gourdeau, surintendant des pilotes	1,200 00
			J. Smith, do	1,200 00
			A. Lindsay, 2 mois comme commis surnumer.	183 32
			B. S. Lafleur, huissier	715 00
			Salaires des gardiens de phare	9,651 71
			Dépenses contingentes de bureau	9,784 84
			do do de phare	639 94
			Pensions	5,354 34
			Compte d'huile.....	1,100 00
			Bouées et balises.....	3,684 20
			Dépôts de provisions.....	2,007 24
			Services des phares par bateau à vapeur.....	1,705 37
			Impressions et papeterie.....	288 93
			Magasins	298 61
			Erection de phares.....	1,610 30
			Bureau du havre.....	5,036 45
			Phares flottants	1,903 69
			Loyer et taxes.....	1,720 00
			Pension des hommes employés aux phares.....	908 00
			Services professionnels, (R. J. Alleyn).....	636 21
			Avance à Gourdeau pour ses services en rapport avec l'arrivée des vaisseaux de guerre dans le golfe St. Laurent	106 66
			Balance	100 00
			Total.....	8,484 32
		55,020 81	Total.....	55,020 81

BUREAU D'AUDITION,
Québec, février 1862.

JOHN LANGTON,
Auditeur.

No. 50.

LA MAISON DE LA TRINITÉ, MONTREAL, en compte avec la province du Canada, pour l'année 1861.

1860.	Dr.	\$	cts.	Cr.	\$	cts.
1er janvier...	Balance en mains.....			Salaires des officiers de la Maison de la Trinité, savoir :—		
	Warrants.....	10,000	00	Andrew Shaw, maître.....	\$	625 00
	Warrants non-payés.....	2,000	00	E. D David, trésorier.....		1,325 00
				Charles Curran, huissier.....		400 00
				Daniel Rooney, messenger.....		375 00
				Salaires des gardiens de phares.....		2,725 00
				Dép. contingentes, réparations, etc, des phares et vaisseaux ..		3,361 77
				Construction de phares.....		4,688 96
				Dépenses contingentes du bureau.....		291 50
				Loyer de bureau.....		353 59
				Touage des phares flottants.....		400 00
				Papeterie, impressions, etc.....		190 85
				Services professionnels.....		86 03
				Salaire (\$200) de l'agent à Sorel, et déboursés.....		131 60
				Balance en mains.....		279 62
						1,915 42
	Total.....			Total.....		
		14,424	34			14,424 34

JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU D'AUDITION,
Québec, février, 1862.

L'ASILE PROVINCIAL DES ALIENES, Toronto, en compte avec la PROVINCE DU CANADA, pour l'année expirée le 31 décembre 1861.

Dr.	Total.	Av.	Asile provincial.	Succursale de l'asile.	Total.
	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Warrants durant 1861.....					
Patients payant.....	3,578 80		178 27	13 90	5,034 32
Articles vendus.....	300 24		2,273 14	244 12	2,709 43
Succursale de l'asile.....	841 87		5,283 51	853 08	
Asile des aliénés de Malden.....	402 89		5,134 00	828 00	
do do Orillia.....	355 00	5,478 80	2,183 18	464 00	
			342 40	100 43	
			138 47	3 65	
			623 51	57 57	
Balance, 31 décembre, 1861.....	510 97		406 92	100 00	
			72 68	21 68	
			1,336 94	240 46	
			1,566 29	288 60	20,045 37
			3,976 61	304 37	4,280 98
			5,013 78	680 53	
			1,643 25	85 04	
			1,290 40	115 10	8,828 10
			239 37	7 95	
			213 75		
			2,194 59	276 39	
			694 17	45 58	
			362 16	256 35	
			407 25	126 16	
			655 00	24 90	
			358 29	7 50	

Mur d'enceinte.....	7,114 41	12,988 82
Salaires et gages, savoir :		
Surintendant médical.....	\$2,000 00	
Assistant do	800 00	
Commis	2,040 00	
Assistant.....	300 00	
Maître d'hôtel, gardes, etc	9,650 08	
Salaires et gages, succursale de l'asile, savoir :—		
Maître d'hôtel	300 00	
Matrone.....	160 00	
Gardiens, etc	828 00	
Total.....	69,965 10	
		1,288 00
		16,078 08
		\$69,965 10

JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU D'AUDITION,
Québec, février 1862.

No. 52.

L'ASILE DES ALIÉNÉS DE MALDEN, en compte avec la PROVINCE DU CANADA, pour l'année expirée le 31 déc. 1861.

DT.	AV.	\$ cts.	\$ cts.
Warrants	Provisions	19,565 30	7,794 39
Pension de Geo. Mahoney	Bière, vin et spiritueux.....	44 25	831 75
Articles vendus.....	Médecine	54 58	109 70
	Lavage et nettoyage		392 94
	Combustible et éclairage.....		667 68
	Livres et papeterie		39 18
	Quincaillerie		254 22
	Epiceries et verrerie.....		75 30
	Meubles		303 08
	Literie et habillement		2,536 94
	Bestiaux.....		320 64
	Fourage		212 16
	Fret		51 96
	Instructions et amusements		43 70
	Transport de patients.....		296 24
	Dépenses incidentes.....		293 22
	Salaires et gages		4,745 02
	Balance		696 01
Total	Total	19,664 13	19,664 13

JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU D'AUDITION,
Québec, février 1862.

No. 53.

L'ASILE DES ALIENES D'ORILLIA, en compte avec la PROVINCE DU CANADA, pour une partie de l'année 1861.

Dr.	\$	cts.	Av.	\$	cts.
Warrants			Réparations et changements.....		359 24
Asile provincial des aliénés.....	10,000	00	Terrains.....		167 56
George Badger.....	200	00	Literie et habillement		1,246 87
Balance.....	40	00	Fret.....		208 89
	26	26	Meubles.....		1,692 23
			Maison de l'engin.....		490 36
			Ouvrage de plombier.....		2,314 04
			Provisions.....		596 05
			Transport des malades.....		149 85
			Vêtements pour do		355 00
			Honoraires d'architecte.....		130 00
			Lavage et nettoyage		47 62
			Poterie et verrerie.....		115 48
			Quincaillerie		240 42
			Papeterie, etc.....		88 39
			Combustible et éclairage.....		107 07
			Bestiaux.....		123 00
			Outils et instruments aratoires		107 49
			Fourrage.....		22 20
			Vin et bière.....		59 58
			Dépenses contingentes.....		238 16
			Asile provincial des aliénés.....		200 00
			Salaires et gages		1,206 76
Total	10,266	26	Total.....		10,266 26

JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU D'AUDITION,
Québec, février 1862.

No. 55.

LE PENITENCIER PROVINCIAL, en compte avec la PROVINCE du CANADA, pour l'année 1861.

1861.	Dt.	\$	cts.	Av.	\$	cts.	\$	cts.
1er janvier.	Balance			Habillemeut et literie	11,598	99		
	Warrants			Asile	4,194	07		
	Recettes suivantes, savoir :			Bâtisse de la prison à Rockwood	25,610	32		
	Travail à ferme des détenus	42,147	18	Dépenses générales	10,715	18		
	Compte de loyer	50	00	Combustible	3,920	50		
	Compte de pierre	2,529	96	Dépenses contingentes	2,511	85		
	Compte d'étoupe	108	00	Impressions et annonces	166	36		
	Charpenterie	34	02	Infirmierie	1,159	96		
	Atelier de tailleur	98	50	Meubles	341	88		
	Atelier de la gardienne	13	07	Provisions	28,632	33		
	Différentes petites ventes	37	08	Ecurie	1,393	47		
	Habillemeuts fournis aux prisons	369	88	Savon, chandelle et huile	1,349	68		
				Bibliothèque	199	35		
				Papeterie et frais de port	383	00		
				Vieux cordage	176	75		
				Travail à ferme des détenus, montant remis aux entrepreneurs	609	53		
							92,963	22
				Salaires, savoir :				
				Préfet	2,240	00		
				Sous-préfet	1,000	00		
				Médecin	1,200	00		
				Deux chapelains	2,400	00		
				Architecte	1,000	00		
				Commis et assistant	1,375	00		
				Maître d'école	750	00		
				Garde-magasin	625	00		
				Gardienne et sous-gardienne	625	00		
				Contre-mâtres, gardes, etc	28,436	30		
				Balance en mains, 31 décembre 1861			39,651	30
							3,846	86
				Total			136,461	38

JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU D'AUDITION,
Québec, février 1862.

No. 56.

LA PRISON DE REFORME, Canada-Ouest, en compte avec la PROVINCE DU CANADA, pour l'année 1861.

Dr.	\$ cts.	\$ cts.	Av.	\$ cts.	\$ cts.
Warrants durant l'année 1861.....		21,800 00	Balance, 31 décembre 1860		2,765 02
Recettes suivantes:—			Habillemeut et literie.....		1,519 56
Boutique de Tailleurs.....	15 19		Provisions.....		2,598 57
Produits de forme.....	431 22		Méubles et outils.....		348 91
Cordonnerie.....	137 22		Savon, huile et chandelle		133 66
Tonnerie.....	85 95		Papeterie et frais de port.....		115 27
Briqueterie.....	62 04		Combustible		108 87
Charpenterie	51 31		Fret		157 05
Forge.....	5 12		Terme		1,503 69
		788 05	Transport des détenus.....		78 70
			Allocation pour frais de voyage des détenus		171 00
			Infirmierie.....		81 29
			Nouvelle prison.....		4,954 83
			Ecurie.....		74 31
			Dépenses contingentes.....		166 00
			Forge.....		234 03
			Salaires, savoir:		
			Préfet.....	1,600 00	
			Deux chapelains.....	1,600 00	
			Sous-préfet et commis	720 00	
			Médecin	300 00	
			Gardiens, gardes, etc.....	3,269 33	
			Balance.....		7,489 33
					87 96
Total.....	\$	22,588 05	Total	\$	22,588 05

JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU D'AUDITION,
Québec, février 1862.

No. 57.

LA PRISON DE REFORME, Canada-Est, en compte avec la PROVINCE DU CANADA, pour l'année 1861.

Dr.	\$ cts.	Av.	\$ cts.	\$ cts.
1861. Janvier 1er				
Balance				1,778 89
Warrants	15,000 00		629 77	1,244 58
Petites ventes	1,505 74		16,505 74	762 20
				789 36
		Salaires, savoir :		
		Préfet.....	1,600 00	
		Sous-préfet et commis.....	720 00	
		Deux chapelains.....	1,377 64	
		Médecin,	400 00	
		Gardiens, gardes, etc.....	2,665 37	
		Habillement et literie.....		6,763 01
		Fret.....		929 65
		Dépenses contingentes		261 20
		Outils et meubles		681 60
		Allocat. pour frais de voyage des prisonniers		931 83
		Savon, huile et chandelle.....		85 00
		Infirmierie.....		374 05
		Bibliothèque.....		75 83
		Papeterie et frais de port		67 74
		Chapelle C. R.		78 62
		Dépenses pour le déménagement du préfet.....		116 11
		Balance.....		170 00
		Total.....	17,135 51	2,025 74
		Total.....	17,135 51	17,135 51

JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU D'AUDITION,
Québec, février 1862.

No. 58.

ETAT des banques en opération en vertu de l'Acte 22 Vic, chap. 55, Stat. Ref., du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1861.

NOMS DES BANQUES.	Capital en débetures provinciales, émises en vertu de l'acte 22 Vict., chap. 55, Stats. Ref., et déposés entre les mains du receveur-général.		Montant des billets en circulation, contre-signés et délivrés aux banques par le ministre des finances.		Circulation.		Obligations, circulation comprise.		Actif.		Frais d'enregistrement exigés des banques, et formant partie du "Revenu Casuel."					
	Débetures		Débetures		Débetures		Débetures		Débetures							
	Décembre 31, 1860.	Décembre 31, 1861.	Décembre 31, 1860.	Décembre 31, 1861.	Décembre 31, 1860.	Décembre 31, 1861.	Décembre 31, 1860.	Décembre 31, 1861.	Décembre 31, 1860.	Décembre 31, 1861.						
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	Dr.	Cr.	1861			
(a) Banque de l'Amérique Brit. du Nord.	440,933	33	373,964	00	183,564	00	163,611	00	440,933	33	184	00	92	00		
(b) Banque du district de Niagara.....	11,670	00	11,667	00	11,667	00	3,000	00	11,670	00	100	00	50	00		
Banque provinciale	100,000	00	100,000	00	100,000	00	20,440	00	200,000	00	103	16	53	16		
Banque du comté d'Elgin	10,000	00	10,000	00	2,737	00	2,000	00	100,250	15	100	00	50	00		
Total	562,603	33	495,631	00	297,968	00	189,051	00	311,979	80	487	16	242	00		
									750,853	48			487	16		
													*Balance	242	00	
															487	16

(a) La banque de l'Amérique Britannique du Nord est constituée en vertu d'une charte royale, et n'émet seulement que des billets de \$1 et \$2, en vertu de cet acte.
 (b) La banque du district de Niagara a retiré ses garanties provinciales en vertu de cet acte.
 (c) La banque Provinciale retire ses garanties en vertu de cet acte.
 (d) La banque du comté d'Elgin a retiré ses garanties provinciales en vertu de cet acte.
 N. B.—Les trois dernières banques ont cessé de faire rapport à la législature, pour la raison que leur actif et leur passif se bornent à des billets enregistrés et en circulation et à des bons entre les mains du Receveur Général.
 * Cette balance a été payée depuis le 1er janvier, et est placée au crédit du revenu casuel pour 1862.

BUREAU D'AUDITION,
 Québec, février 1861.

JOHN LANGTON,
 Auditeur.

No. 59.

APERÇU des paiements faits durant l'année expirée le 31 décembre 1861, à même le fonds consolidé de la province du Canada, à compte des divers services se rattachant à la liste civile, conformément aux dispositions des Statuts Refondus du Canada, chap. 10, (actes provinciaux, 9 Vict., chap. 114, 14 et 15 Vict., chaps. 173 et 174, et 18 Vic., Cap. 89), et aux cédules ci-annexées, — les sommes inscrites étant du cours sterling.

C E D U L E A .	Sommes affectées par l'acte 9 Vict., chap. 114.			Montants payés durant l'année 1861.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Le gouverneur-général.....	7,000	0	0	7,000	0	0
Le juge en chef de la cour du banc de la reine, Haut-Canada	1,500	0	0	1,500	0	0
Le juge en chef des plaids communs, do	1,125	0	0	1,125	0	0
Les quatre juges puînés, do	3,600	0	0	3,600	0	0
Le chancelier, do	1,125	0	0	1,125	0	0
Les deux vice-chanceliers, do	1,800	0	0	1,800	0	0
Le juge en chef de la cour du banc de la reine, Bas-Canada*.....	1,500	0	0	1,125	0	0
Les trois juges puînés de la cour du banc de la reine, do	2,700	0	0	2,700	0	0
Le juge puîné additionnel de la cour du banc de la reine, do	900	0	0	900	0	0
Le juge en chef de la cour supérieure, do	1,125	0	0	1,125	0	0
Les trois juges puînés de do do	2,700	0	0	2,700	0	0
Les juges additionnels de do do	10,710	0	0	10,710	0	0
Le juge résidant, Trois-Rivières (et autres devoirs) do	900	0	0	900	0	0
Les deux juges de circuit, Gaspé, do do	950	0	0	950	0	0
Le juge de circuit, St. François, do do	500	0	0	500	0	0
Pensions des juges.....	1,999	18	1	1,276	13	0
Les procureurs et solliciteurs-généraux et leurs bureaux.....	3,510	0	0	5,321	5	0
La cour de vice-amirauté	425	0	0	675	0	0
Allocation aux juges de circuit	1,395	0	0	4,029	5	0
Greffier permanent du département en loi de la couronne.....	270	0	0	495	0	0
Total, sterling.....	31,199	18	1	47,207	3	0

* Salaires réduits sous l'autorité des actes 14 et 15 Vict., chaps. 173 et 174.

C E D U L E B .	Sommes affectées par l'acte 9 Vict., chap. 114.			Montants payés durant l'année 1861.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Le secrétaire du gouverneur, son bureau et dépenses contingentes...	1,732	17	8	2,890	13	8
Le secrétaire provincial et son bureau.....	3,980	15	8	5,487	0	6
Le registrateur provincial et son bureau	975	0	0	1,609	0	8
Le receveur général et son bureau.....	2,070	7	10	4,575	7	6
L'inspecteur général et son bureau.....	3,620	8	0	11,127	8	3
Le bureau du conseil exécutif	2,630	0	0	4,293	18	0
L'administration des travaux publics.....	1,885	7	10	7,517	4	9
L'agent pour l'émigration et ses dépenses contingentes.....	676	19	9	11,898	0	1
Les pensions, autres que celles des juges	5,000	0	0	2,089	16	7
Annuités des sauvages	5,999	8	0	5,990	0	0
Dépenses contingentes des bureaux publics.....	6,750	0	0	24,543	4	9
Total sterling.....	35,321	4	9	82,021	14	9

† Pensions réduites pour cause de mortalité ou résignation des titulaires en vertu des actes 14 et 15 Vict., chaps. 173 et 174.

R E C A P I T U L A T I O N .

	£	s.	d.		£	s.	d.
Montant de la cédule A	31,199	18	1	Payé à compte d'icelle	47,207	3	0
Montant de la cédule B	35,321	4	9	do do	82,021	14	9
Total sterling	66,521	2	10	Total sterling	129,228	17	9

BUREAU D'AUDITION,
Québec, février, 1862.

JOHN LANGTON,
Auditeur.

No. 60.

ITEMS DE DÉPENSES IMPREVUES.

ETAT DES WARRANTS émis par le receveur-général de la province du Canada, durant l'année 1861, en paiement de différentes dépenses, et pour lesquelles un subside est demandé.

NOMS.	SERVICE.	Montant.	Montant total.
	GOUVERNEMENT CIVIL.	\$ cts.	\$ cts
Bureau du secrétaire civil.	Salaire payé deux fois à R. T. Pennefather.	\$ 91 66	
do	Deux mois de salaire d'un messenger surn..	75 00	
		166 66	
Département du secrétaire provincial.....	Gratification à E. Parent, sous-secrétaire provincial.....	\$500 00	
do	Gratification à Grant Powell, commis.....	200 00	
		700 00	
Bureau du sous-régistrateur provincial.....	Excédant des salaires sur la somme affectée...	523 75	
Département du ministre des finances.....	do do do	\$531 70	
do	Deux mois de salaire à la veuve de feu David A. Ross.....	306 66	
		838 36	
Bureau du conseil exécutif	Excédant des salaires sur les sommes affectées.	400 00	
Département des trav. pub.	do do do	2,729 64	
Bureau de l'agriculture....	do do do \$262 50		
do	Deux mois de salaire à la veuve de feu William Hutton, secrétaire.....	406 66	
		669 16	
Dép. des ter. de la couronne.	Excédant des salaires sur la somme affectée.....	3,701 50	
Département du procureur-général, Ouest.....	do do do	49 98	
Département du procureur-général, Est.....	do do do	300 00	
	Excédant de la dépense sur la somme affectée pour dépenses contingentes des départements publics. ..	19,819 90	
	ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, C. O.		
Cour de chancellerie.....	Allocation de salaire à la veuve de Alex. C. Ross, messenger, du 24 mars au 31 mai 1861.....	85 30	
Cour du banc de la reine et des plaids communs.....	Salaire of W. H. Heward, greffier de la cour des héritiers, des testataires et de pratique..	\$750 00	
do	Excédant des dépenses contingentes sur les sommes affectées.....	650 46	
		1,400 46	
Allocations aux circuits.....	Excédant de la dépense sur la somme affectée pour les juges de la cour de chancellerie.....	700 00	
	ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, C. E.		
	Excédant des dépenses cont. sur la somme affectée..		12,000 22
	POLICE.		
Rivière de Montréal.....	Excédant de la dépense sur la somme affectée.....		361 60
	A reporter.....		44,445 99

No. 60.—(Suite.)

NOM.	SERVICE.	Montant.	Montant total.
		\$ cts.	\$ cts.
	<i>Report</i>		44,445 99
Pénitencier provincial, prison des aliénés criminels et érection des édifices, à Rockwood.....	INSPECTION DU PENITENCIER, DES REFORMES ET PRISONS. Excédant des dépenses sur la somme affectée	35,094 09	
Prison de réforme.....	do do	13,232 58	
Inspection des prisons.....	do do	4,919 88	53,246 55
	LEGISLATION.		
Desbarats et Derbshire....	Traduction du rapport et de l'appendice sur les affaires des Sauvages	\$214 58	
do	Impression extra des comptes publics	470 00	684 58
Thompson, Hunter et Cie..	Impression de 300 copies des comptes publics pour 1860	\$ 88 90	
do	Impression des rapports du commerce et de la navigation pour 1860	277 74	366 64
Hunter, Rose et Cie	Pour corrections, épreuves, etc., des comptes publics pour 1860	111 00	
Eusèbe Sénécal.....	Pour impression de 2,000 copies du rapport du surintendant de l'éducation, B.-C.....	300 00	
Greffier de la couronne en chancellerie	Frais de port pour 1861.....	630 04	
	Excédant des dép. sur la somme affectée pour 1860..	418 48	
Desbarats et Derbshire....	Impression et reliure des statuts refondus, et pour actes fournis au gouvernement jusqu'au 13 novembre 1860	32,687 99	
do	Pour impression et reliure des lois, session 1860.....	370 33	
Maître général des postes..	Pour frais de port pour la distribution des statuts...	2,840 74	
Commission pour la révision et la refonte des statuts du Canada, et du Haut-Canada	} Pour clore les dépenses de la commission.....	5,000 00	43,409 80
	HÔPITAUX ET MAISONS DE CHARITE.		
J. W. Brent, Trésorier.....	Aide à la société de protection des dames, Toronto ..	200 00	
Asile des aliénés, Orillia ...	Dépense de l'année 1861.....	14,951 05	
do Beauport	Balance des dépenses de 1860	1,354 39	16,505 44
	EXPLORATION GEOLOGIQUE.		
	Excédant des dépenses sur somme affectée.....		60 00
	MILICE.		
Dépenses contingentes de la force active.....	Excédant de dépenses sur la somme affectée	3,243 06	
Arsenaux de la milice	do do do	281 07	
Instruction des carabiniers	do do do	790 19	
Robert Berry.....	Salaire additionnel de \$200 par année du 1er juillet 1861.....	100 00	
F. J. Boswell et C. H. O'Meara	Excédant de salaire sur la somme affectée	250 00	
Veuve du feu adjdt. gén. Macdonell	Deux mois de salaire	373 33	
Maître général des postes..	Frais de port jusqu'au 30 septembre 1861.....	246 87	5,284 52
	<i>A reporter</i>		162,892 38

No. 60.—(Suite.)

NOM.	SERVICE.	Montant.	Montant total.
		\$ cts.	\$ cts.
	<i>Report</i>		162,892 38
	EMIGRATION.		
A. C. Buchanan	Excédant de la dépense sur la recette et la somme affectée		2,314 74
	TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS.		
Canaux de l'artillerie	Excédant de dépense sur la somme affectée.....	2,065 04	
Travaux sur la Trent.....	do do do	1,185 34	
Travaux sur l'Ottawa.....	do do do	5,652 79	
Bâtisses du gouvernement, Ottawa	do do do	188,344 30	
Maison de douane, Québec.	do do do	22,830 46	
Palais de justice, do ...	do do do	585 61	
Réparations aux prisons et palais de justice, B.-C ...	Palais de justice et prison de T.-Rivières. \$2,971 79		
do	do do Québec	217 73	
do	Prison de Kamouraska.....	898 21	
do	do Sherbrooke	3 00	
		4,090 73	
		224,754 27	
Expédition de la riv. Rouge	Excédant de dép. sur la somme affectée.. \$2,481 72		
Dépenses contingentes.....	F. C. Powell, services professionnels..... 1,472 02		
		3,953 74	
	PHARES ET SERVICE CÔTIER.		228,708 01
Paie-maître général de Sa Majesté ..	Part du Canada pour l'entretien du phare à Cap Race	814 82	
James Cassidy.....	Maître du havre, Îles de la Magd., 1 année de salaire	50 00	
Joseph Eden.....	Maître du havre, Gaspé, 1 année de salaire	50 00	
			914 82
	PECHERIES.		
P. Fortin et autres	Pour payer les dépenses de la goëlette <i>La Canadienne</i> , excédant sur la somme affectée	7,215 84	
Surintendant des pêcheries, B.-C.....	Salaire et déboursés..... \$1,463 31		
Surintendant et inspecteurs des pêcheries, H.-C	do do	5,839 05	
Diverses personnes.....	Pour primes.....	10,081 00	
		\$17,383 36	
	Recettes, B. C..... \$3,771 20		
	do H. C..... 3,600 65		
		7,371 85	
	Montant non pourvu	10,011 51	
	MESURAGE DE BOIS.		17,227 35
William Quinn, inspecteur..	Excédant de dépenses sur les recettes.....		1,094 81
	INSPECTION DES CHEMINS DE FER ET DES BATEAUX A VAPEUR.		
Inspecteurs de bat.-à-vap.	Excédant de dépenses sur les recettes.....		1,769 60
	<i>A reporter</i>		414,921 71

No. 60.—(Suite.)

NOM.	SERVICE.	Montant.	Montant total.
		\$ cts.	\$ cts.
	<i>Report</i>		414,921 71
	VISITE DU PRINCE DE GALLES.		
	Dépenses en 1861, nettes.....		63,225 29
	DIVERS.		
Michel Tessier, <i>et al.</i>	Une année de loyer du cimetière protestant, Québec, jusqu'au 31 mars 1861.....	93 00	
Martin Battle.....	Dépenses occasionnées par la visite de S. A. R. le Prince Alfred	\$1,218 49	
Joseph Rosa.....	do do do	663 30	
Chemin de fer du G. T.....	do do do	945 50	
Compagnie canadienne de navigation intérieure.....	do do do	2,250 00	
William Kirwin.....	Louage de voiture	456 00	
		5,533 29	
Banque du Haut-Canada..	Pour racheter la débenture provinciale, No. 9662, avec l'intérêt.....	21 20	
Veuve P. B. Dumoulin	Loyer de certaines terres dans le fief Haut Boch, pour les années 1830 et 1851, à \$26 83 par année.....	53 66	
Déménagement à Québec...	<i>Hamilton Spectator</i> , pour annonces	25 00	
Commissaire pour s'enquérir des matières ayant rapport au service public.	Excédant des dépenses sur la somme affectée	3,370 39	
Bureau du préposé à l'engagement des matelots...	do do sur les recettes.....	340 00	
Commissaire de la ligne frontière entre le Haut et le Bas-Canada.....	Dépenses encourues par la commission	500 00	
			9,936 54
	CHEMINS ET PONTS.		
Pont suspendu de l'Union..	Excédant des dépenses sur la somme affectée.....	2 06	
Colonisation des terres incultes, C. E.....	do do do	2,424 63	
			2,426 69
	Total.....		490,510 23

JOHN LANGTON,

*Auditeur.*BUREAU D'AUDITION,
Québec, février 1862.

No. 61.

ETAT des balances des sommes affectées au crédit des services ci-dessous indiqués,
le 31 décembre 1861.

S E R V I C E .	Montant.	Montant total.
<i>Administration de la Justice, C. O. :</i>	\$ ets.	\$ ets.
Cour de Chancellerie, surplus des estimations de salaire.....	405 93	
Cour du banc de la Reine et des plaids communs—Dépenses contingentes des plaids communs..... \$317 38		
do dépenses contingentes du greffier des procédures 325 61	542 99	
Poursuites criminelles..... 1,635 93		
Divers..... 1,025 91	2,661 84	3,610 76
<i>Police :</i>		
Police riveraine, Québec.....	2,449 87	
Police, divers	152 00	2,601 87
<i>Législation :</i>		
Dépenses contingentes du Conseil Législatif.....	29,200 00	
Dépenses contingentes de l'Assemblée Législative	29,830 92	
Impression et reliure des lois	5,376 31	
do pour distribution des lois 1861	1,400 00	
Impression pour la commission de révision des statuts.....	11,000 00	76,807 23
<i>Education, C. O. :</i>		
Allocation aux écoles communes.....	26,715 83	
do d'après le budj. 1861, p. le H. et le B.-C., non encore appliqué	8,000 00	34,715 83
<i>Observatoire, Québec</i>		1,972 47
<i>Hôpitaux et maisons de charité :</i>		
Institution des sourds-muets, Montréal	1,000 00	
Malades indigents, Québec	1,877 80	
do Trois-Rivières	1,389 51	
Asile des aliénés, Toronto.....	6,024 67	
Do Malden.....	19,865 00	
Do Beauport.....	12,468 38	
Do St. Jean	8,400 00	
Hôpital de marine et d'émigrés, Québec.....	10,000 00	
Hôpital Général, Montréal	1,696 96	62,722 32
<i>Milice :</i>		
Force volontaire active.....	5,968 38	
Gardiens des magasins et des arsenaux.....	500 00	
Combustible pour les arsenaux	475 24	
Compensation aux pensionnaires au lieu de terres.....	2,019 67	8,963 29
<i>A reporter</i>		191,393 77

No. 61.—(Suite.)

S E R V I C E .	Montant.	Montant total.
	\$ cts.	\$ cts.
<i>Report</i>		191,393 77
<i>Arts, Agriculture et Statistiques :</i>		
Impression de patentes.....	600 00	
Aide à la chambre des arts et manufactures, H.-C., 1861.....	2,000 00	2,600 00
<i>Service à vapeur océanique et de l'intérieur :</i>		
Service à vapeur en bas de Québec.....		22,614 96
<i>Service côtier et des phares :</i>		
Gardiens des dépôts.....	200 00	
Provisions pour dépôts, balance de 1855.....	\$1,952 18	
do 1860.....	1,400 00	
do 1861.....	1,400 00	
	4,752 18	
Phares de St. Paul et Scatterie.....	1,343 56	
Guides pour les voyageurs.....	175 00	6,470 74
<i>Inspection de chemins de fer</i>		10,028 76
<i>Items divers :</i>		
Pour payer les réclamations concernant la ligne frontière telle que fixée par le traité d'Ashburton.....	155 00	
Dépenses imprévues.....	1,139 47	
Impressions diverses.....	13 71	
Gazette officielle.....	89 18	
Service postal de la rivière Rouge.....	18,600 00	19,997 36
<i>Travaux et édifices publics :</i>		
Canal Welland.....	8,150 43	
Navigation du St. Laurent.....	121,376 28	
Creusement du lac St. Pierre.....	60,000 00	
Canal de la baie Burlington.....	8,373 51	
Canal Chambly.....	2,416 97	
Digue et écluse Ste. Anne.....	1,513 25	
Digue et écluse Scugog.....	10,000 00	
Travaux du St. Maurice.....	2,955 60	
Havre de refuge, lac Huron.....	3,147 01	
Jetée à St. Anicet.....	1,912 03	
Vaisseaux dragueurs, pompes à vapeur, etc.....	29,191 59	
Draguage et posage de bouées à Picton et Presqu'Isle.....	3,313 80	
Bouées et cloches, lac Erié.....	800 00	
Phares des lacs intérieurs et des rivières.....	11,770 64	
Phare au récif de la pointe Peter.....	19,477 41	
Phare de la baie de Quinté.....	2,891 84	
Phare dans le bas du fleuve St. Laurent.....	70,969 06	
<i>A reporter</i>	358,259 42	258,105 1

No. 61.—(Suite.)

S E R V I C E .	Montant.	Montant total.
<i>Report</i>	\$ cts. 358,259 42	\$ cts. 253,105 59
<i>Travaux et Edifices Publics.—(Suite.)</i>		
Achat de maison et lot à Presqu'Ile.....	468 50	
Phare de la Longue-Pointe	800 00	
Edifices judiciaires, district d'Algoma.....	3,683 21	
Maison de douane, Hamilton.....	2,055 74	
do Montréal	1,762 25	
Bureau de poste, London	1,474 11	
Addition à la prison de Montréal	5,174 58	
Hôpital de marine, Québec.....	1,867 89	
Asile des sourds-muets, Toronto	80,000 00	
Exploration de la rivière Yamaska.....	1,000 00	
Arpentages	2,418 20	
Arbitrages	98,003 20	
Réclamations du canal de Beauharnois.....	2,055 75	
Loyers et réparations.....	25,982 73	
do (Spencer Wood)	8 33	
		585,013 91
<i>Chemins et ponts :</i>		
Chemin du nord en bas de Tadousac	462 50	
Chemin du Côteau et Cornwall	11,934 63	
Grand chemin, Canada et du Nouveau-Brunswick, y compris le chem. Métapédia, le che. de Grande Baie et Ste. Agnès, etc	4,002 99	
Colonisation des terres incultes, H.-C	46,000 00	
		62,400 12
Total.....		\$900,519 62

JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU D'AUDITION,
Québec, février 1862.

BUDGET

DE LA

PROVINCE DU CANADA

POUR L'ANNÉE

1862.

ESTIME de la dépense totale de la province du Canada, pour l'année 1862, pour les services ci-dessous mentionnés :

S E R V I C E .	Dépense estimée pour 1862.	Dépense autorisée.	Estimé des recettes.	Vote requis pour 1862.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Intérêt sur la dette publique—moins l'intérêt sur les bons Indiens	3,400,000 00	Tout.	Point.
Frais d'entretien.....	65,000 00	do	do
Fonds d'amortissement—Nouvel emprunt canadien.....	150,000 00	do	do
Gouvernement civil.....	446,401 83	191,032 69	255,369 10
Administration de la justice, Est.....	347,665 00	143,665 00	84,000 00	120,000 00
Do Ouest	321,173 17	235,739 16	50,000 00	35,434 01
Police	31,185 00	8,485 00	15,700 00	7,000 00
Inspection des prisons, pénitencier et réformes.....	154,600 00	154,600 00
Législation.....	392,260 00	167,200 00	225,060 00
Education, Est et Ouest.....	512,000 00	246,000 00	58,000 00	208,000 00
Institutions littéraires et scientifiques	17,000 00	17,000 00
Hôpitaux et charités.....	261,700 00	261,700 00
Exploration géologique.....	25,000 00	25,000 00
Arts, agriculture et statistiques.....	5,500 00	500 00	5,000 00
Sociétés d'agriculture.....	103,000 00	95,000 00	8,000 00
Emigration et quarantaine.....	41,000 00	3,008 83	20,000 00	18,000 00
Pensions.....	33,483 39	29,951 39	3,532 00
Annuités des sauvages.....	35,420 00	30,620 00	4,800 00
Chemins et ponts.....	200,000 00	200,000 00
Pêcheries.....	25,300 00	8,300 00	8,000 00	9,000 00
Mesurage du bois.....	60,000 00	60,000 00	None.
Inspection de chemin de fer et bateaux-à-vapeur.....	15,000 00	15,000 00	do
Fonds des municipalités, ouest.....	243,840 00	300,000 00	do
Fonds des Sauvages.....	125,000 00	200,000 00	do
Recensement.....	80,000 00	Tout.	do
Divers	41,000 00	7,000 00	34,000 00
Total.....	\$7,132,528 39			

NOTE.—Les estimés supplémentaires formeront une addition à ceux qui précèdent.

BUDGET

Pour lequel un vote de la législature est demandé, 1862.

SERVICE.	Montant.		Total.	
	\$	cts.	\$	cts.
<i>Gouvernement civil.</i>				
Bureau du secrétaire du gouverneur général.....	1,260	00		
Bureau du secrétaire provincial.....	14,686	76		
Bureau du registrateur provincial.....	4,947	50		
Bureau du receveur général.....	12,175	00		
Département du ministre des finances.....	14,296	66		
do branche des douanes.....	14,520	00		
do branche de l'auditeur.....	6,770	00		
Bureau du conseil exécutif.....	8,768	50		
Département des travaux publics.....	21,320	66		
Bureau d'agriculture.....	10,536	67		
Département des postes.....	26,830	45		
Département des terres de la couronne.....	63,096	94		
Procureur et solliciteur généraux, Est.....	2,410	00		
do do Ouest.....	3,750	00		
Dépenses contingentes des départements publics.....	50,000	00		
			255,369	14
<i>Administration de la justice, Bas-Canada.</i>				
Pour faire face aux dépenses contingentes de l'administration de la justice, B. C., non autrement pourvues.....			120,000	00
<i>Administration de la justice, Haut-Canada.</i>				
Salaires, cour de chancellerie.....	4,950	00		
do cour du banc de la reine et des plaids communs.....	11,270	00		
Pour payer la balance d'une pension de retraite à Sir J. B. Robinson, agissant comme juge président de la cour d'appel.....	314	01		
Allocation de circuit aux juges de la cour de chancellerie.....	2,900	00		
Poursuites criminelles.....	11,500	00		
Pour faire face aux dépenses contingentes de l'administration de la justice, H. C., non autrement pourvues.....	4,500	00		
			35,434	01
<i>Police.</i>				
Montant requis pour faire face aux dépenses de la police fluviale de Montréal, pour la présente année, \$10,700 dont \$3,700 doivent être payées par les commissaires du havre; la balance requise étant de.....			7,000	00
<i>Pénitencier, maisons de réforme, et inspection des prisons.</i>				
Pour le soutien du pénitencier provincial.....	52,000	00		
Pour l'érection de bâtisses maintenant en voie de construction do.....	13,000	00		
Pour le soutien de l'asile des aliénés criminels do.....	13,000	00		
Pour compléter les bâtisses de Reckwood.....	11,000	00		
Pour le soutien de l'asile de Rockwood.....	5,000	00		
Inspection des asiles et prisons.....	14,000	00		
Pour le soutien d'une prison de réforme, Pénitencouchine.....	15,600	00		
Pour bâtisses à être érigées do.....	16,000	00		
Pour le soutien d'une prison de réforme, St. Vincent.....	15,000	00		
			154,600	00
LÉGISLATION.				
<i>Conseil Législatif.</i>				
Salaires de l'Orateur du conseil législatif (partie).....	\$1,200	00		
do du greffier.....	2,000	00		
do de l'assistant-greffier et traducteur français do.....	1,600	00		
do du greffier en loi.....	1,000	00		
<i>A reporter.....</i>	5,800	00	572,403	15

BUDGET pour lequel un vote de la législature est demandé.

SERVICE.	Montant.		Total.	
	\$	cts.	\$	cts.
<i>Conseil Législatif.—(Suite.)</i>				
Report	5,800	00	572,403	15
Salaire du chapelain et bibliothécaire	800	00		
do du greffier de la couronne en chancellerie (partie)	640	00		
do du gentilhomme huissier de la verge noire	400	00		
do du sergent d'armes	400	00		
do du messenger en chef.....	400	00		
do du portier	240	00		
do de trois messagers pour la session, à \$180 chacun	540	00		
Dépenses contingentes	40,800	00		
	50,020	00		
<i>Assemblée Législative.</i>				
Salaire de l'orateur (partie)	1,200	00		
do du greffier	2,000	00		
do de l'assistant-greffier.....	1,600	00		
do du greffier en loi et traducteur anglais	2,000	00		
do du greffier de la couronne en chancellerie (partie)	640	00		
Dépenses contingentes de do do	600	00		
Salaire du sergent d'armes	400	00		
Dépenses contingentes	141,000	00		
	149,440	00		
<i>Dépenses générales.</i>				
Frais de l'impression et reliure des lois	18,000	00		
do distribution do	3,600	00		
Octroi à la bibliothèque parlementaire	4,000	00		
	25,600	00		
			225,060	00
<i>Education.</i>				
Somme additionnelle pour écoles communes, Haut et Bas-Canada.....	168,000	00		
(\$6,000 de cette somme sur la part du Bas-Canada, devant être affectées aux écoles normales.)				
Aide au fonds de revenu de l'éducation supérieure, B.-C	\$20,000	00		
do do do do H.-C	20,000	00		
	40,000	00		
			208,000	00
Devant être distribuée comme suit :				
Collège Victoria, Cobourg	\$5,000	00		
Queen's College, Kingston	5,000	00		
Collège Régipolis, do	3,000	00		
Collège St. Michel, Toronto	2,000	00		
Collège Bytown, Ottawa	1,400	00		
Fonds de l'école de grammaire, Haut-Canada.....	3,200	00		
Collège de l'Assomption, Sandwich	400	00		
	\$20,000	00		
<i>Institutions Littéraires et Scientifiques.</i>				
Aide à la faculté médicale, collège McGill, Montréal	1,000	00		
do do collège Victoria, Cobourg	1,000	00		
do école de médecine, Montréal.....	1,000	00		
do do Kingston	1,000	00		
do do Toronto	1,000	00		
do Institut-Canadien, do	1,000	00		
do société d'histoire naturelle, Montréal	1,000	00		
do société historique, Québec	1,000	00		
do Institut-Canadien, Ottawa.....	400	00		
do Athéneum do	400	00		
	8,800	00		
A reporter	8,800	00	1,005,463	15

BUDGET pour lequel un vote de la législature est demandé.

SERVICE.	Montant.		Total.	
	\$	cts.	\$	cts.
<i>Institutions Littéraire et Scientifiques.—(Suite.)</i>				
Report	8,800	00	1,005,463	15
Observatoire, Québec, pour défrayer les dépenses	2,400	00		
do Toronto, do do	4,800	00		
do Kingston, do do	500	00		
do Isle Jésus, do do	500	00		
			17,000	00
<i>Hôpitaux et Institutions de Charité.</i>				
Aide à l'hôpital de Toronto.....	8,000	00		
do do pour les patients de comté.....	6,000	00		
do maison d'industrie, Toronto.....	3,000	00		
do asile des orphelins protestants, et à la société de secours des femmes, Toronto	800	00		
do asile de la Magdeleine, Toronto.....	600	00		
do asile des orphelins catholiques romains, Toronto.....	800	00		
do hospice de la maternité, Toronto	600	00		
do institution des sourds et muets, Toronto	2,000	00		
do crèche publique des enfants pauvres, Toronto.....	400	00		
do asile de la providence, Toronto	400	00		
do hôpital de la marine et des émigrés, Québec.....	5,000	00		
do malades indigents à Québec.....	4,000	00		
do hospice de la maternité, Québec.....	600	00		
do asile des orphelins catholiques romains, Québec.....	600	00		
do asile du Bon Pasteur, Québec.....	800	00		
do directeurs de l'asile des orphelins protestantes, Québec.....	400	00		
do asile Finlay, Québec	400	00		
do asile des orphelins, Québec	400	00		
do asile Ste. Brigitte, Québec	400	00		
do asile protestant des dames, Québec.....	400	00		
do asile militaire du Canada pour les veuves et orphelins à Québec.....	200	00		
do malades indigents, Montréal.....	4,000	00		
do corporation de l'hôpital général, Montréal.....	5,000	00		
do hôpital St. Patrice, Montréal.....	2,000	00		
do sœurs de la providence, Montréal.....	1,000	00		
do hôpital-général des sœurs de la charité, Montréal	1,400	00		
do asile de la rue Bonaventure, Montréal	1,000	00		
do asile Ste. Marie, pour les enfants aveugles et pauvres.....	600	00		
do asile St. Patrice des orphelins catholiques romains, Montréal.....	800	00		
do asile des orphelins protestants, Montréal.....	800	00		
do maison de refuge, Montréal	600	00		
do hospice de la maternité de l'université, Montréal.....	600	00		
do do do aux soins des sœurs de la miséricorde, Montréal.....	600	00		
do institution des sourds et muets, Montréal, Sault-aux-Récollet	2,000	00		
do société bienveillante des dames pour les veuves et les orphelins, Montréal.....	400	00		
do association charitable des dames de l'asile catholique romain, Montréal.....	400	00		
do asile de la Magdeleine, (Dames du Bon Pasteur,) Montréal.....	400	00		
do institution pour les maux d'yeux et d'oreilles, Montréal.....	400	00		
do dispensaire de Montréal	400	00		
do école d'industrie et refuge de Montréal	400	00		
do hôpital-général, Kingston	6,000	00		
do malades indigents à Kingston	3,000	00		
do hôpital de l'Hôtel-Dieu, Kingston	1,000	00		
do asile des orphelins, Kingston.....	800	00		
do hôpital d'Hamilton	6,000	00		
do asile des orphelins, Hamilton.....	800	00		
do do do catholiques romains, Hamilton	800	00		
do malades indigents, Trois-Rivières	2,800	00		
do hôpital de London	3,000	00		
<i>A reporter</i>	82,800	00	1,022,463	15

BUDGET pour lequel un vote de la législature est demandé.

SERVICE.	Montant.		Total.	
	\$	cts.	\$	cts.
<i>Hôpitaux et Institutions de Charité.—(Suite.)</i>				
<i>Report</i>	82,800	00	1,022,463	15
Aide à l'hôpital protestant, Ottawa.....	1,500	00		
Do do catholique romain, Ottawa.....	1,500	00		
Do do de St. Hyacinthe.....	400	00		
Do asile provincial des aliénés, Toronto.....	62,500	00		
Do asile d'Orillia, pour soutien, etc., \$11,000. Appareil de chauffage, \$4,500.....	15,500	00		
Do asile Malden, pour soutien, etc., \$22,500, réparations et bâtisses, \$5,500.....	28,000	00		
Do asile de St. Jean, pour soutien, etc.....	6,500	00		
Do asile de Beauport, Québec.....	63,000	00		
			261,700	00
<i>Exploration géologique.</i>				
Pour faire face aux dépenses de l'exploration géologique de la province, pour l'année 1862.....			25,000	00
<i>Arts, Agriculture et Statistiques.</i>				
Aide aux chambres des arts et métiers, Haut et Bas-Canada, \$2,000 chacune.....	4,000	00		
Do pour la culture du lin.....	1,000	00		
			5,000	00
<i>Sociétés d'Agriculture.</i>				
Aide aux chambres d'agriculture, Haut et Bas-Canada, \$4,000 chacune.....			8,000	00
<i>Emigration.</i>				
Aide pour couvrir les dépenses de l'émigration de cette année.....			18,000	00
<i>Pensions.</i>				
Samuel Waller, comme ci-devant greffier des comités du conseil législatif, Bas-Canada.....	\$	400 00		
John Bright, comme ci-devant messenger du Conseil Législatif, B.C.		80 00		
Louis Gagné do assemblée législative.....		72 00		
		552 00		
G. B. Faribault, comme ci-devant assistant-greffier de l'assemblée législative.....	\$1,600	00		
Mme. veuve Antrobus.....	800	00		
Mme. veuve McCormick.....	400	00		
Pierre Bouchard, pour blessures reçues au service public.....	100	00		
Jacques Brien, do do.....	80	00		
	2,980	00		
			3,532	00
<i>Annuités des Sauvages.</i>				
Nouvelles annuités des sauvages.....	4,400	00		
Aide aux sauvages, Bas-Canada, en sus de l'octroi parlementaire en vertu des Stats. Ref. B. C., chap. 14.....	400	00		
			4,800	00
<i>Chemins et Ponts.</i>				
Chemins de colonisation, Haut-Canada.....	100,000	00		
do do Bas-Canada.....	100,000	00		
			200,000	00
<i>Service des Steamers Océaniques et du Fleuve.</i>				
Service des bateaux remorqueurs entre Montréal et Kingston.....			20,000	00
<i>A reporter</i>			1,568,495	15

BUDGET pour lequel un vote de la législature est demandé.

SERVICE.	Montant.		Total.	
	\$	cts.	\$	cts.
<i>Report</i>			1,568,495	15
<i>Phares et service des Côtes.</i>				
Salaires des deux gardiens de dépôts de provisions à Anticosti, pour secourir les naufragés en 1862, à \$200 chaque	400	00		
Salaire annuel du maître du havre à Gaspé.....	\$50	00		
do do do Amherst.....	50	00		
Allocation à Pierre Brochu, pour résider au lac Métapédiac, sur le chemin de Kempt, pour secourir les voyageurs	\$100	00		
do à Marcel Brochu, do au Petit Lac do.....	100	00		
do à Jonathan Noble, do à la Fourche, do.....	100	00		
do à Thomas Evans, do à Assametquagan do.....	100	00		
Part des dépenses pour l'entretien des phares sur les îles St. Paul et Scatterie, dans le golfe	400	00		
	2,500	00	3,400	00
<i>Pêcheries.</i>				
Bas-Canada.....	6,000	00		
Haut-Canada	3,000	00		
			9,000	00
<i>Divers.</i>				
Pour abonnement et annonces, Gazette Officielle	5,000	00		
Pour diverses impressions	5,000	00		
Pour faire face à diverses petites dépenses du service public	6,000	00		
Dépenses des commissaires chargés de s'enquérir des matières relatives au service public, en vertu de l'acte 9 Vic., chap. 38	10,000	00		
Pour faire face aux dépenses de la représentation du Canada à l'Exposition de Londres	8,000	00		
			34,000	00
Pour payer les dépenses encourues durant l'année 1861, telles que détaillées dans le rapport No. 60, 2ème partie des comptes publics, mis devant la législature			490,510	23
Total			2,105,405	38

ETAT indiquant les détails de certains services pour lesquels un vote de la législature est demandé, tel qu'il appert par les estimés de l'année 1862.

SERVICE.	Montant.	Autorité.	Montant.	Estimé de la dépense totale.
	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.
GOVERNEMENT CIVIL.				
<i>Gouverneur Général</i>		Stat. ref. chap. 10		31,111 08
<i>Bureau du Secrétaire civil</i>		do	6,144 00	
		Budget	1,260 00	7,404 00
<i>Bureau du secrétaire provincial.</i>				
Secrétaire provincial		Stat. ref. chap. 10	5,000 00	
Assistant do Est	2,840 00			
do do Ouest	2,600 00	do chap. 11	5,440 00	
Commis, 1 à	1,610 00			
do 1 à	2,000 00			
do 2 à \$1,400	2,800 00			
do 3 à 1,350	4,050 00			
do 1 à	1,050 00			
Messagers, 2 à \$495	990 00			
Gardien de bureau	416 76			
Commis des archives	730 00			
do bureau des examinateurs	200 00			
Arrérages en vertu de l'acte du service civil, décembre 1861	840 00	Budget	14,686 76	25,126 76
<i>Bureau du régistrateur provincial.</i>				
Député		Stat. ref. chap. 11	1,810 00	
Commis, 1 à	1,610 00			
1 à	1,080 00			
1 à	800 00			
1 à	912 50			
Messenger	495 00			
Arréra. en vertu de l'acte du S. C. déc. 1861.	50 00	Budget	4,947 50	6,757 50
<i>Bureau du receveur-général.</i>				
Receveur général		Stat. ref. chap. 10	5,000 00	
Député do	2,600 00			
Teneur de livres	1,610 00	do chap. 11	4,210 00	
Commis, 3 à \$1600	4,800 00			
1 à	1,400 00			
1 à	1,380 00			
1 à	1,280 00			
2 à \$912 50	1,825 00			
Messagers, 2—à \$500 et \$300	800 00			
Arréra. en vertu de l'acte du S. C. déc. 1861.	690 00	Budget	12,175 00	21,385 00
<i>Département des finances.</i>				
Ministre des finances		Stat. ref. chap. 10	5,000 00	
Deputé-inspecteur-général	2,906 67			
Commis en chef	1,800 00			
Teneur de livres	1,600 00	do chap. 11	6,306 67	
Faisant les fonctions de député-insp. gén..	2,600 00			
1 Teneur de livre	1,600 00			
Commis, 1 à	1,380 00			
2 à \$1200	2,400 00			
1 à	1,000 00			
1 à	1,220 00			
2 à \$880	1,760 00			
1 à	500 00			
Gardien de bureau	500 00			
Messenger	450 00			
Arréra. en vertu de l'acte du S. C. déc. 1862..	886 66	Budget	14,296 66	25,603 33
		<i>A reporter</i>	\$	117,387 67

GOUVERNEMENT CIVIL.—*Suite.*

SERVICE.	Montant.	Autorité.	Montant.	Total.
<i>Département des finances.—Suite.</i>			\$ cts.	\$ cts.
<i>Branche des Douanes.</i>		<i>Report</i>		117,387 67
Commissaire		Statuts ref. cap. 11.....	2,600 00	
Assistant do.....	2,000 00			
Commis, 1 à.....	1,600 00			
do 4 à \$1,380	5,520 00			
do 2 à \$1,080	2,160 00			
do 1 à.....	800 00			
do 1 à.....	500 00			
Messenger	450 00			
Arrérages suivant acte S.C. au 31 déc., 1861	1,490 00	Budget.....	14,520 00	17,120 00
<i>Branche de l'Audition.</i>				
Auditeur	2,600 00	Statuts ref. cap. 11.....	4,200 00	
Teneur-de-livres.....	1,600 00			
Commis, 1	1,380 00			
do 1	1,320 00			
do 3 à \$1,080.....	3,240 00			
Messenger.....	240 00			
Arrérages au 31 déc., 1861, suivant acte S.C.	590 00	Budget.....	6,770 00	10,970 00
<i>Bureau du conseil exécutif.</i>				
Président du conseil.....		Statuts ref. cap. 10	5,000 00	
Greffier do	2,600 00			
Commis confidentiel do (partie)....	1,840 00	do. cap. 11.....	4,440 00	
Do. (balance).....	160 00			
Commis, 1	1,600 00			
do 2 à \$1,400	2,800 00			
do 1.....	1,100 00			
do 1.....	800 00			
do 1.....	500 00			
Messagers, \$495, \$483 50, \$75 et \$260.....	1,313 50			
Gardien.....	495 00	Budget	8,768 50	18,208 50
<i>Département des Travaux Publics.</i>				
Commissaire		Statuts ref. cap. 10.....	5,000 00	
Député do.....	4,000 00			
Moins—chargé au fonds de l'inspection des chemins de fer.....	2,000 00	Do. cap. 28.....	2,000 00	
Do. (additionnel).....	200 00			
Secrétaire	2,400 00			
Ingénieur en chef.....	3,240 00			
Assistant do.....	2,400 00			
Teneur-de-livres	1,610 00			
Architecte.....	1,800 00	Do. cap. 11.....	11,650 00	
H. H. Killaly!.....	3,000 00			
Moins—chargé au fonds de l'insp. des chemins de fer.....	1,000 00			
Balance.....	2,000 00			
Assistant-teneur-de-livres, à \$3 60 par jour	1,314 00			
Do. à \$1,400 par année, du 21 février	1,201 66			
Commis, 1 à.....	1,530 00			
do 1 à.....	1,400 00			
do 1 à.....	1,200 00			
do 2 à \$980.....	1,960 00			
<i>A reporter</i>	\$ 10,605 66	<i>A reporter</i>	\$ 18,650 00	163,686 17

GOUVERNEMENT CIVIL.—*Suite.*

SERVICE.	Montant.	Autorité.	Montant.	Total.
<i>Report</i>	\$ cts. 10,605 66	<i>Report</i>	\$ cts. 18,650 00	\$ cts. 163,686 17
<i>Département des travaux publics.—Suite.</i>				
Commis, 1 à.....	800 00			
do 1 à.....	700 00			
do 1 à \$2 00 par jour.....	730 00			
do 1 à \$1 50 par jour.....	547 50			
Messagers, 1 à \$500, 2 à \$450 chaque.....	1,400 00			
<i>Branche des Ingénieurs.</i>				
Dessinateur, 1 à \$3 par jour.....	1,095 00			
do 3 à \$2 50 do	2,737 50			
do 2 à \$2 do	1,460 00			
do 1	800 00			
Messenger	365 00			
Arrérages suivant l'acte du S. C., au 31 déc., 1861.....	80 00	Budget.....	21,320 66	39,970 66
<i>Bureau d'agriculture.</i>				
Ministre d'agriculture, du 20 mars, à \$5,000 par année	3,916 67			
Commis, 1 à.....	1,610 00			
do 1 à.....	1,440 00			
do 1 à.....	953 34			
do 1 à.....	800 00			
do 1 à.....	400 00			
Gardien de bureau.....	500 00			
Messagers, 2 à \$450.....	900 00			
Arrérages suiv. acte S. C., au 31 déc., 1861.....	16 66	Budget.....		10,536 67
<i>Département du maître-général des postes.</i>				
Maître-général des postes.....		Stats. ref. cap. 10	5,000 00	
Deputé do	2,600 00			
Comptable	2,000 00			
Secrétaire.....	1,800 00			
Caissier	1,600 00			
Surintendant des mandats d'argent.....	2,200 00	Stats. ref. cap. 11	10,200 00	
Commis, 6 à \$1,380	8,280 00			
do 1 à.....	1,236 67			
do 1 à.....	1,216 66			
do 2 à \$1,080.....	2,160 00			
do 1 à.....	976 67			
do 1 à.....	903 33			
do 3 à \$800.....	2,400 00			
do 1 à.....	760 00			
do 1 à.....	680 00			
do 1 à.....	640 00			
do 1 à.....	630 00			
do 1 à.....	636 67			
do 1 à.....	600 00			
do 3 à \$500.....	1,500 00			
do 3 à \$500 à des époq. interromp... ..	1,315 45			
Messenger.....	500 00			
Arrérages suiv. acte S. C., au 31 déc. 1861.....	2,395 00	Budget	26,830 45	42,030 45
<i>Procureur et Solliciteur Généraux, Est.</i>				
Procureur-général.....	5,000 00			
Solliciteur général....	3,000 00			
Commis permanent, département des lois de la couronne (partie)	1,200 00	Stats. ref. cap. 10	9,200 00	
		<i>A report</i>\$	9,200 00	256,223 95

GOUVERNEMENT CIVIL.—(Suite.)

SERVICE.	Montant.	Autorité.	Montant.	Total.
	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.
<i>Procureur et Solliciteur généraux.—(Suite.)</i>				
Commis permanent (pourcentage).....		<i>Report.....</i>	9,200 00	256,223 95
do (additionnel).....	760 00	Acte 18 Vic., chap. 89.....	240 00	
1 commis.....	1,200 00	Budget.....	2,410 00	11,850 00
Messager.....	450 00			
<i>Procureur et Solliciteur généraux, Ouest.</i>				
Procureur-général.....	5,000 00	Statuts refondus, chap. 10.	8,000 00	
Solliciteur-général.....	3,000 00			
Commis en chef.....	1,800 00	Budget.....	3,750 00	11,700 00
1 commis.....	600 00			
1 do.....	500 00			
Agent à Toronto.....	400 00			
Messager.....	450 00			
<i>Département des Terres de la Couronne.</i>				
Commissaire en chef.....		Statuts refondus, chap. 10.	5,000 00	
do assistant.....	2,600 00			
Député-arpenteur-général.....	2,400 00			
Comptable.....	1,610 00			
Surintendant de vente de terres jusqu'au 16 mars.....	388 44			
do bois et forêts (partie).....	1,400 00			
Dessinateurs—4 à \$1,200 chaque.....	4,800 00			
1 à.....	1,180 00			
2 à \$1,080 chaque.....	2,160 00			
1 à.....	1,030 00			
1 à \$2.50 par jour.....	912 50	Statuts refondus, chap. 11.	18,480 94	
Assistant commissaire, Bas-Canada.....	2,400 00			
Salaires additionnels à 4 dessinateurs.....	640 00			
Salaire additionnel au surintendant des bois et forêts.....	200 00			
Commis—3 à \$1,610.....	4,830 00			
1 à.....	1,600 00			
1 à.....	1,440 00			
6 à \$1,380.....	8,280 00			
1 à.....	1,283 34			
3 à \$1,100.....	3,300 00			
7 à \$1,080.....	7,560 00			
1 à.....	1,050 00			
1 à.....	983 34			
1 à.....	930 00			
7 à \$912.50.....	6,387 50			
1 à.....	780 00			
5 à \$730.....	3,650 00			
2 à \$570.....	1,140 00			
1 à \$1.50 par jour.....	547 50			
3 en différents temps.....	2,012 00			
2 à \$500.....	1,000 00			
Gardien de bureau.....	500 00			
2 messagers à \$450.....	900 00			
1 do.....	416 00			
Arrérages en vertu de l'acte du service civil, jusqu'au 31 décembre 1861.....	6,009 93			
Député surintendant des affaires des Sau- vages, depuis le 17 mars à \$2,000 par an.	1,583 33			
Commis de bureau de do 2 à \$1,400.....	2,800 00			
1 à.....	730 00			
Messager do do.....	144 00	Budget.....	63,096 94	86,577 88
<i>Contingents des départements publics.....</i>		Statuts refondus, chap. 10.	30,000 00	80,000 00
		Budget.....	50,000 00	80,000 00
		Total, gouvernement civil.....	\$ 446,401 83	

GOUVERNEMENT CIVIL.—(Suite.)

R E C A P I T U L A T I O N .		Montant.	Total.
		\$ cts.	\$ cts.
Montant autorisé par les stat. ref. chap. 10	\$119,455 08		
Do. par do. do. 11	69,337 61		
Do. par acte 18 Vic., chap. 89	240 00		
Do. par les stat. ref. chap. 28	2,000 00		
		191,032 69	
Budget.....	\$	255,369 14	
Total.....		\$	446,401 83

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.—EST.

S E R V I C E .	Montant.	AUTORITÉ.	Montant.	Total.
	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.
<i>Cour du Banc de la Reine.</i>				
Juge-en-chef	5,000 00			
4 juges puisnés, à \$4,000 chacun	16,000 00	Stats. ref. chap. 10.....		21,000 00
<i>Cour Supérieure.</i>				
Juge-en-chef	5,000 00			
8 juges puisnés, à \$4,000 chaque	32,000 00			
6 do à \$3,200 chaque	19,200 00			
3 do à \$2,800 chaque	8,400 00	Do		64,600 00
<i>Cour de Vice-Amirauté.</i>				
Juge		Stats. ref. B.-C., chap. 93..	2,000 00	
Maréchal	333 33			
Régistrateur	666 67	Stats. ref. chap. 10.....	1,000 00	
				3,000 00
<i>Poursuites criminelles</i>		Budget		6,000 00
<i>Allocation des circuits</i>		{ Stats. ref. chap. 10.....	6,200 00	
		{ Budget	3,000 00	
				9,200 00
<i>Contingents des shérifs</i>		Do.		76,000 00
Salaires, etc., des shérifs.....	20,000 00	{ Estimé des recettes du		
do des protonotaires	85,500 00	{ fonds des honn. de just.	84,000 00	
do cour d'appel	6,500 00	{ S. R., B.-C., c. 93. Déficit	28,000 00	112,000 00
<i>Gardiens des prisons et des palais de justice</i>		Stat. ref. B.-C., chap. 93...	8,765 00	
		Do. 79...	100 00	
		Do. 76...	4,000 00	
				12,865 00
<i>Médecins des prisons—Salaires</i>		Budget	2,639 88	
<i>Protonotaires—Contingents</i>		do	15,000 00	
<i>Coroners—Salaires et contingents</i>		do	12,900 00	
<i>Interprètes des cours—Salaires</i>		do	746 53	
				31,286 41
<i>Items divers.</i>				
Révision et préparation des listes de jury..		} Do. chap. 84.....	8,600 00	
Paiement des petits jurés				
Divers déboursés		Budget	4,000 00	
				12,000 00
		Total.....	\$	347,665 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.—*Est.—Suite.*

RECAPITULATION.		Montant.	Total.
		\$ cts.	\$ cts.
<i>Dépense :—</i>			
Autorisée par les stats. ref. ch. 10.....		92,800 00	
Do	do B. C., " 76.....	4,000 00	
Do	do " 79.....	100 00	
Do	do " 84.....	8,000 00	
Do	do " 93.....	10,765 00	
Do	do " 93 déficit du fonds d'honoraires.....	28,000 00	
			143,665 00
<i>Recettes.—</i> Estimé des recettes du fonds d'honoraires de justice, B. C., pour 1862.....			84,000 00
<i>Budget.—</i> Dépenses contingentes de l'administration de la justice*.....			120,000 00
Total.....			\$ 347,665 00
* Justice criminelle.....		6,000 00	
Allocations de circuit.....		3,000 00	
Dépenses contingentes des shérifs.....		76,000 00	
Médecins des prisons.....		2,639 88	
Protonotaries.....		15,000 00	
Coroners.....		12,900 00	
Interprètes des cours.....		746 53	
Items divers.....		3,713 59	
Total.....		\$ 120,000 00	

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.—OUEST.

SERVICE.	Montant.	Autorité.	Montant.	Total.
	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.
<i>Cour de Chancellerie.</i>				
Chancelier.....	5,000 00			
2 Vice-Chanceliers.....	8,000 00			
Maitre en chancellerie, (partie).....	2,000 00			
Greffier en do do.....	500 00			
Régistrateur do do.....	1,600 00			
Commis en do do.....	500 00	Stats. ref. H. C., ch. 12.....	17,600 00	
Maitre en chancellerie (pourcentage).....	240 00			
Greffier au do do.....	200 00			
Régistrateur do do.....	240 00			
Commis à do do.....	200 00	Acte 18, Vic. ch. 89.....	880 00	
Commis au maitre, (balance).....	300 00			
Do registrateur do.....	300 00			
Commis en chef.....	1,600 00			
3 Commis \$600, \$500 and \$750.....	1,850 00			
Huissier.....	450 00	Budget.....	4,950 00	
Gardien.....	450 00			
Dépenses contingentes.....		Stat. ref., H. C., ch. 12.....	6,000 00	
<i>Cour du Banc de la Reine.</i>				
Juge en chef, partie à \$6,666 66				
par année.....\$1,351 85				
Balance à.....\$5,000 00				
par année.....3,986 11	5,337 96			
2 juges puisnés, \$4,000 chaque.....	8,000 00	Stats. ref., H. C., ch. 10.....		13,337 96
			A reporter.....	\$ 42,767

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.—*Ouest.—Suite.*

SERVICE.	Montant.	Autorité.	Montant.	Total.
	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.
<i>Cour des Plaid Communs.</i>				
Juge en chef	5,000 00	<i>Report</i>		42,767 96
2 juges puisnés.....	8,000 00	Stats. ref., H. C., ch. 10.....		13,000 00
<i>Cour d'Appel.</i>				
Sir J. B. Robinson, du 15 mars au 31 déc., à \$4,444 44 par année.....		Stats. ref, ch. 10.....	3,229 20	
		Budget—balance	314 01	
				3,543 21
<i>Cour du B. de la Reine et des P. Communs.</i>				
C. C. Small, (partie).....	3,000 00			
Commis, senr., bureau de do	1,000 00			
do junr. do	600 00			
Greffier de la couronne et des plaids, cour des plaids communs, (partie).....	1,600 00			
Commis, senr., bureau de do do	1,000 00			
do junr., do do	600 00			
do et de la procédure.....	1,400 00	Stat. ref., H. C., ch. 10.....	9,200 00	
C. C. Small, (pourcentage).....	240 00			
Commis, senr., à do do	200 00			
do junr., do do	150 00			
do de la cour des P. C. do	240 00			
do senr., do do	200 00			
do junr., do do	150 00	Acte 18 Vic., ch. 89.....	1,180 00	
Augmentation du salaire du commis senr., cour des plaids communs.....	250 00			
do cour du B. C.	250 00			
Dép. conting., cour du B. C. et des P. C.	7,500 00			
do cour des plaids communs....	700 00			
Greffier de la cour des héritiers.....	750 00			
Commis au bureau du gref. de la procéd..	400 00			
Dépenses contingentes do	600 00			
2 Huissiers et crieurs, à \$160 chaque.....	320 00			
Gardien et messenger	500 00	Budget.....	11,270 00	
Greffiers intérimaires de la couronne et des plaids de divers comtés, H. C.		Stats. ref., H. C., ch. 10.....	8,900 00	
				30,550 00
<i>Allocations de Circuit—Juges, cour du B. de la R. et des plaids communs</i>				
do do cour de chancellerie.....		Stat. ref, H. C., ch. 10.....	6,000 00	
		Budget	2,900 00	
				8,900 00
<i>Poursuites criminelles.....</i>				
<i>Honoraires de justice, H. C., 8 Vic., ch. 13.</i> (Procureurs de comtés, H. C.).....		Budget.....		11,500 00
		Recettes, budget de	50,000 00	
		Déficit—Stats. ref., H. C. ch. 20	38,400 00	
				88,400 00
<i>Cour de Surrogate—Greffier</i>		Stats. ref., H. C., ch. 16.....		1,600 00
<i>Administration de la justice criminelle.....</i>		Do ch. 120...	104,000 00	
Do cours de recorders.....		Do ch. 54....	7,000 00	
				111,000 00
<i>Items divers—Non autrement énumérés</i>				
Salaires des officiers, nouveau district d'Algoma, savoir:		Budget.....	4,500 00	
Juge	2,200 00			
Shérif	1,000 00			
Greffier de la paix.....	400 00			
Greffier de la cour de district et greffier intérimaire de la couronne.....	500 00			
Magistrat stipendiare.....	1,200 00	Stats. ref., H. C., ch. 128...	5,300 00	
Allocation au shérif Jarvis pour assister à la cour du banc de la reine		Do ch. 10...	112 00	
				9,912 00
		Total.....		\$ 321,173 17

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.—*Ouest.*—(Suite.)

SERVICE.	Montant.	Autorité.	Montant.	Total.
RÉCAPITULATION.				
			\$ cts.	\$ cts.
<i>Dépense—</i>				
Autorisée par.....		Stats. Ref. H. C., ch. 10...	53,779 16	
		Do do 12...	23,600 00	
		Do do 16...	1,600 00	
		Do do 20...	38,400 00	
		Do do 54...	7,000 00	
		Do do 120...	104,000 00	
		Do do 128...	5,300 00	
		Acte 18, Vie. ch. 89	2,060 00	235,739 16
<i>Recettes, estimées à.....</i>		Hon. de just.—S Vic. c. 13		50,000 00
<i>Budget, tel que détaillé.....</i>				35,434 01
		Total.....	\$	321,173 17

POLICE.

SERVICE.	Montant.	Autorité.	Montant.	Total.
	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.
POLICE.				
<i>Québec—</i> Salaire du surintendant.....	2,400 00			
Paie de 2 constables... ..	730 00			
Habillement de do et dépenses contingentes.....	200 00	Stats. Ref., B. C., ch. 102..	3,330 00	
<i>Police Riveraine—Québec.....</i>		Recettes—estimées à	12,000 00	15,330 00
<i>Montréal—</i> Salaire du surintendant	2,400 00			
Do du commis	1,095 00			
Salaire de 2 constables.....	730 00			
Habillement de et dépenses contingentes	200 00	Stats. Ref., B. C., ch. 102..	4,425 00	
<i>Police Riveraine—Montréal.....</i>		Montant payable par les commissaires du havre...	3,700 00	
<i>Divers—</i> Salaire de 2 constables au Sault Ste. Marie		Budget.....	7,000 00	15,125 00
		Stats. Ref, H. C., 128		730 00
		Total.....	\$	31,185 00
<i>Dépense—</i> Autorisée par		{ Stats. Ref., H. C., ch. 128	730 00	
		{ Stats. Ref., L. C., ch. 102	7,755 00	8,485 00
<i>Recettes—</i> (Droit de tonnage, Québec).....		{ Do	12,000 00	
		{ Commissaire du havre .	3,700 00	15,700 00
<i>Budget</i>				7,000 00
		Total.....	\$	31,185 00

LÉGISLATION.

SERVICE.	Montant.	Autorité.	Montant.	Total.
	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.
<i>Conseil Législatif.</i>				
Salaire de l'orateur (partie).....		Stats. Ref., ch. 10.....	2,000 00	
Indemnité aux membres et alloc. milliaire suivant le budget de M. Taylor		Do ch. 3.....	41,200 00	
Salaires et dépenses contingentes	79,220 00	Budget, tel que détaillé	50,020 00	
Moins la balance de la dernière année.	29,200 00			
Election de 12 nouveaux membres		Stats. Ref., ch. 6.....	10,000 00	103,220 00
<i>Assemblée Législative.</i>				
Salaire de l'orateur (partie).....	2,000 00	Stats. Ref., ch. 10.....		
Indemnité aux membres et alloc. milliaire	84,000 00	Do ch. 3.....	86,000 00	
Salaires et dépenses contingentes.....	179,280 00	Budget.....	119,440 00	235,440 00
Moins la balance de l'année dernière..	29,840 00			
<i>Dépenses générales.</i>				
Commission pour la codific. des lois, B. C.	16,000 00	Stats. Ref., B. C., ch. 2.....	28,000 00	
Salaires de 3 asst. juges, cour Supér.....	12,000 00			
Impressions, reliare et distribution des lois	21,600 00	Budget.....	25,600 00	53,600 00
Octroi à la bibliothèque parlementaire	4,000 00			
RÉCAPITULATION.		Total.....	\$ 392,260 00	
<i>Dépense, autorisée par.....</i>		Stats. Ref., ch. 2.....	28,000 00	
		Do ch. 3.....	125,200 00	
		Do ch. 6.....	10,000 00	
		Do ch. 10.....	4,000 00	167,200 00
<i>Budget—tel que détaillé</i>				225,060 00
		Total.....	\$ 392,260 00	

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1862.

SERVICE.	Montant.	Total.
TRAVAUX PUBLICS.		
<i>Canal Welland.</i>		
Continuation du contrat pour l'approfondir jusqu'au niveau du lac Erié...	75,000 00	
<i>Canal St. Laurent.</i>		
Pour la construction de portes d'écluse de rechange	\$19,000 00	
Pour l'achèv. de la tranchée dans le roc au canal de Lachine..	34,000 00	
	53,000 00	
<i>Canal de Carillon et Grenville.</i>		
Pour des portes d'écluse de rechange et l'approfond. de l'entrée à Grenville.	9,100 00	
<i>Canal Rideau.</i>		
Réparations de la digue à Hog's Back.....	20,000 00	
<i>Travaux d'Ottawa.</i>		
Pour étendre les améliorations sur l'Ottawa et Petawawa.....	15,000 00	
<i>Chemins.</i>		
Pour compl. le chemin du Canada-Est et du Nouv.-Brunswick via Métapédia, pour des fins publiques et la déf. militaire..	\$49,100 00	
Chemin Témiscouata	6,321 00	
Chemins de Matane et Cap Chatte, de Gaspé, de la Malbaie et des Escoumains	8,000 00	
	63,421 00	
<i>Explorations.</i>		
Pour chemins, havres et navigation	2,000 00	
<i>Steamers de la Province.</i>		
Employés pour la protection des pêcheries—le service se rattachant aux phares, bouées et balises sous le contrôle de la Maison de la Trinité, Québec, et au service postal aux ports d'en-bas.....	20,000 00	
<i>Edifices Publics.</i>		
Loyers et réparations des édifices publics.....	40,000 00	
Bâtir Spencer Wood suivant le contrat du 21 mai dernier.....	\$15,980 00	
Mettre en ordre les clôtures, terrains, dépendances, etc.....	4,020 00	
	20,000 00	
Edifices publics à Ottawa.....	500,000 00	
Achat de propriété pour la prison de réforme à St. Vincent, suivant le contrat du 21 décembre 1861	\$18,000 00	
Intérêt sur cette somme.....	1,000 00	
	19,000 00	
<i>Ecoles Communes.</i>		
Octroi additionnel pour les écoles communes.....	16,000 00	
		875,521 00
MILICE.		
Milice		250,000 00
		1,125,521 00
Total.....		